REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

REVUE

CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

ANNÉE 1882

BORDEAUX

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE SAINT-PAUL
30, Place Pey-Berland, 30

ŒUVRE DIOCÉSAINE DES BONS LIVRES
11, Rue Canihac, 11

1882

REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

MEMENTO

En ce premier jour de l'an, chacun abandonne volontiers la tâche quotidienne et oublie ses affaires ou ses études pour se livrer aux devoirs de la reconnaissance et de l'amitié, au culte des souvenirs.

Heureux, aujourd'hui, l'homme de cœur qui retrouve, la main tendue et le sourire aux lèvres pour lui faire accueil, tous ceux qu'en pareille circonstance, au début de l'autre année, il abordait avec des souhaits de vie longue et fortunée !

Mais combien peu connaissent ce parfait bonheur ! et qu'il est rare d'arriver au terme des douze mois sans avoir eu à verser des larmes de deuil.

Si le temps a refusé de souscrire aux vœux que vous exprimiez alors et s'il a démenti vos plus intimes espérances; si la mort vous a séparé de quelqu'un de ces êtres chéris qui sont comme la moitié de notre âme, n'est-il pas vrai qu'après l'agitation un peu fiévreuse de cette journée de visites, une fois rentré chez vous et en vous, lorsque s'est épaissie la brume glacée de la nuit, vous avez goûté, au coin du feu, à la tremblante lumière de votre lampe, une sorte de plaisir mélancolique, une joie triste et douce à redemander à la fidélité de vos souvenirs les traits de cet ami que vous ne deviez plus revoir; à lui rendre, par la pensée, avec la physionomie et le regard, le geste, le port et la voix; à refaire, avec lui, les principales étapes de cette carrière prématurément interrompue; à vous remettre en rapport immédiat avec ce cœur dévoué, cet esprit délicat, ce noble caractère?

C'est à un sentiment moins vif sans doute mais analogue que doivent obéir les lecteurs de la *Revue*.

Deux hommes avec lesquels la plupart d'entre nous avaient échangé de fortifiantes paroles et de cordiales poignées de mains ; deux hommes en qui nous nous plaisions à saluer des amis et à étudier des modèles, nous ont quittés avant l'heure : nous ne les reverrons plus ici-bas ! Ce sont M. l'abbé Galibert et M. Ferdinand Rozat.

Si ces lignes tombent sous vos yeux le matin du 1er janvier, remettez au soir la lecture des pages qui suivent.

Et quand les ténèbres seront venues, après vos réceptions et vos courses, commencez par ranimer le feu dans votre foyer ; puis, lorsque vous aurez tisonné quelques minutes et réchauffé vos membres endoloris par le froid, reprenez la *Revue* et rapprochez de vos souvenirs personnels les discours où reparaissent, vivantes, aimables, distinguées, dans le brillant éclat et la féconde activité de leurs natures d'élite, avec l'ardente passion du bien qui les animait en consumant, hélas ! leurs frêles enveloppes, ces deux grandes âmes dont le départ a laissé un vide si sensible dans les rangs du clergé de Bordeaux et dans la direction des Œuvres de charité : — fidèles portraits qui ne devaient pas rester en la possession jalouse des auteurs. Après avoir remué les cœurs et tiré des larmes une première fois, ils auront le pouvoir, multipliés par la presse, de nous exciter tous au devoir et de nous provoquer à l'imitation. — Plus favorisés que d'autres, sinon mieux inspirés, nous avons sollicité et obtenu le privilège de les publier dans la *Revue catholique*.

Au nom des parents et des amis de M. l'abbé Galibert et de M. Ferdinand Rozat, au nom aussi de tous nos lecteurs, nous offrons à S. G. Mgr de la Bouillerie et à M. l'Archiprêtre de la Primatiale, en même temps que l'expression discrète de notre admiration, nos très humbles et très sincères remercîments.

G. P.

DISCOURS

Prononcé le 20 décembre, par Sa Grandeur Monseigneur DE LA BOUILLERIE, dans l'ancienne salle capitulaire de Saint-André.

Nous nous sommes réunis ce matin au pied de l'autel, Mesdames et Messieurs, pour honorer ensemble une douce et chère mémoire ; l'honorer d'abord par la prière, parce que la prière est toujours le meilleur

souvenir que nous puissions offrir à une âme chrétienne ; mais l'honorer aussi par un juste tribut d'éloges donné à ses aimables et solides vertus.

Et d'abord il faut convenir que la Providence avait merveilleusement doué celui que nous pleurons. Chaque être créé reçoit une part petite ou grande des biens de Dieu : le ciron aussi bien que l'homme ; mais quand il s'agit de l'homme et surtout du chrétien, aux dons de la nature Dieu ajoute ceux de la grâce. Et toutefois, pour observer et maintenir l'ordre hiérarchique qu'il a lui-même établi entre tous les êtres, entre les anges comme entre les hommes, Dieu a voulu distribuer inégalement ses dons : à ceux-ci plus, à ceux-là moins. Ah ! nous devons dire qu'à l'égard de Ferdinand Rozat il a été largement prodigue : les dons de la nature et les dons de la grâce, il les lui a également départis.

Les dons de la nature. La nature ne peut donner mieux à chacun de nous qu'un noble esprit et un noble cœur. Et ce fut le lot de Ferdinand Rozat. Un noble esprit : tous, vous avez pu le connaître et l'apprécier ; sur tout sujet et sur toute question, en vers comme en prose, dans ses écrits comme dans ses discours, il nous faisait aimer et admirer sa belle intelligence. Qui de nous n'a entendu sa parole toujours élégante et charmante, toujours simple et familière à l'oreille des petits, toujours élevée et élégante à l'oreille des grands, si bien que les petits l'écoutaient avec bonheur et que les grands l'applaudissaient !

Que dirai-je de son cœur ? En vérité peut-être valait-il mieux encore que son esprit. Si le talent est la parure de l'esprit, le cœur a aussi sa parure : la parure du cœur, c'est le dévouement et le sacrifice. Combien vous avez aimé ce cœur si bon et si dévoué, se donnant à tous, se sacrifiant pour tous, et s'usant dans le sacrifice jusqu'à en mourir !

Mais lorsqu'il s'agit du chrétien, je n'aime pas à insister sur les dons de la nature, tant ceux de la grâce sont meilleurs. La grâce en se superposant à la nature, la transforme : elle s'ajoute à l'esprit et lui communique cette intelligence dont le Roi-Prophète a dit : « Donnez-moi l'intelligence, Seigneur, et je vivrai, *Da mihi intellectum et vivam !* » elle s'attache au cœur et centuple son dévouement : elle élève et ennoblit la vie entière. La nature avait fait de Ferdinand Rozat un homme supérieur : la grâce en fit un grand chrétien.

Un grand chrétien. Quel beau titre, Messieurs, et comme il est devenu rare. Un grand chrétien, ah ! c'est ici-bas le plus magnifique spectacle qui puisse être donné au monde, aux anges et aux hommes. La grâce communique tout de suite à la vie du vrai chrétien deux admirables qualités qui la rendent forte et invincible : l'unité et la fermeté.

La vie du vrai chrétien est une. Une sorte de surnaturelle synthèse domine et embrasse cette vie : ce qui fait que le chrétien est toujours le même, chrétien en tout, chrétien toujours, chrétien partout, chrétien non pas seulement au pied de l'autel, et quand il prie, mais au sein de sa famille, dans l'accomplissement de ses devoirs d'état, en face même de ces questions sociales qui aujourd'hui agitent les esprits sérieux et

desquelles le chrétien n'a pas le droit de se désintéresser. Or, tel fut Ferdinand Rozat.

Je ne vous parlerai pas de sa foi vive, de sa piété ardente, des grands exemples qu'il n'a cessé de donner à cette ville; je le prends d'abord dans sa famille. Tous, Mesdames et Messieurs, je le suppose et je l'espère, nous avons le bonheur d'appartenir à des familles chrétiennes. N'avez-vous pas bien souvent compris combien l'esprit chrétien ajoute aux joies et aux douceurs du foyer domestique? Hélas! ces joies et ces douceurs qu'avait si bien senties et goûtées la famille de Ferdinand Rozat, se sont aujourd'hui changées en des larmes qui ne tariront jamais; mais ces larmes elles-mêmes ne disent-elles pas mieux que tous les discours qu'il sut être un fils chrétien, un époux chrétien, un père chrétien, un frère et un ami chrétien.

Ferdinand Rozat avait consacré sa vie à des fonctions très nobles à coup sûr, mais en même temps très délicates, très intimes, et qui exigent, avec des connaissances variées, une foule de qualités peu communes. Il apportait à ses fonctions sa belle intelligence, la science du droit, une expérience peu commune à son âge; mais pourquoi ne lui appliquerai-je pas cette parole de saint Paul: « La vérité est utile à tout, aux choses de la vie présente comme à celle de la vie future; » et pourquoi ne pas dire que sa piété aimable, la délicatesse de sa conscience chétienne, la droiture de son jugement chrétien, ont beaucoup contribué à lui assurer, jeune encore, une universelle confiance.

Je viens maintenant à ces questions sociales qui ne pouvaient point ne le pas préoccuper, mais qui le préoccupaient surtout et toujours à un point de vue chrétien. A ce point de vue, l'Église de Jésus-Christ est au principe de toutes les questions sociales. Ferdinand Rozat aimait passionnément l'Église. Il la considérait comme le type divin de toutes les sociétés humaines, et rarement j'ai rencontré un homme possédant à un plus haut degré ce que je nommerai le flair, l'instinct de tous les sentiments intimes de l'Église, de ses joies et de ses douleurs, de ses espérances et de ses craintes. Mais plus il aimait l'Église, plus aussi il aimait notre belle France catholique. Il l'aimait surtout à cause de son beau titre de fille aînée de l'Église: il aimait toutes ses gloires passées; il aimait ce beau mouvement catholique auquel lui-même avait pris tant de part et qui demeurera l'honneur de notre siècle; mais surtout il désirait pour son pays un avenir chrétien; et l'unique avenir chrétien, c'est un état social chrétien : il le disait tout haut; il ne cachait à cet égard ni ses principes ni ses pensées; et aussi quand celui qui représente si noblement pour nous et cet avenir chrétien et cet ordre social chrétien apprit que la ville de Bordeaux, si féconde en hommes de talent et en hommes de cœur, venait de perdre l'une de ses jeunes gloires, venait de perdre Ferdinand Rozat, il écrivait à son père éploré, non pas sans doute pour apaiser, mais du moins pour honorer sa vive et profonde douleur...

Premier caractère de la vie vraiment chrétienne, l'unité; second caractère, la fermeté.

C'est elle surtout qui devient rare. Aujourd'hui on s'éparpille, on s'émiette, on se divise, on n'est jamais le lendemain ce qu'on était la veille; on laisse gonfler sa voile par tous les vents des doctrines opposées, pour me servir d'une expression de saint Paul; l'esquif pirouette sur lui-même et il n'arrive jamais. Pour nous, notre navire, c'est l'Église; notre pilote, c'est le Souverain-Pontife, et notre but, c'est Dieu. Notre navire ne sombre jamais; notre pilote ne meurt pas; nous arrivons toujours au terme...

Ah! si la vie de Ferdinand Rozat fut une, elle demeura également ferme dans ses principes et ses convictions. Il nous a été ravi trop tôt; mais je n'oserais lui appliquer cette parole du Sage : « Il a été ravi pour que le mal ne changeât pas son âme et que le mensonge n'égarât pas son esprit. » Non, avec l'appui et la vertu de la grâce, jamais ni le mal ni le mensonge n'auraient eu prise sur lui : tant l'Esprit-Saint, pour me servir d'une expression que l'Église applique à l'une de ses martyres, « l'avait fixé de tout son poids dans la vérité et la vertu ! »

Eh! bien, c'est cette vie si chrétienne, tout à la fois si une et si ferme, qui le préparait à devenir l'un des plus puissants et des plus habiles ouvriers de nos Œuvres catholiques.

L'Église fait aujourd'hui comme une mère qui ayant vu s'éloigner d'elle un trop grand nombre de fils prodigues essaye du moins de retenir près d'elle ses plus jeunes enfants, les abrite sous les plis de son manteau, comme pour les habituer plus longtemps à sa maternelle tendresse. Et c'est pour cela qu'elle a aimé de tout temps à créer autour d'elle des Œuvres d'enfance et de jeunesse. Dès l'origine et dès ses premiers siècles, elle ouvrait partout des écoles chrétiennes; et les enfants élevés à ces écoles devenaient ces fortes générations chrétiennes qui ont rempli nos siècles de foi: plus tard elle formait ces admirables corporations religieuses qui assuraient à l'artisan, avec une existence honnête et honorable, le maintien de sa vie chrétienne. Hélas! la fin du dernier siècle a brisé impitoyablement parmi nous tout ce que l'Église avait fondé; et c'est pour cela que notre tâche a été de reconstruire l'édifice.

Nous aussi, nous avons ouvert des écoles chrétiennes. Hélas! que vont-elles devenir? Puis pour assurer à l'enfant la persévérance chrétienne, nous avons établi nos maisons de patronages; dureront-elles longtemps? Enfin, la belle Œuvre des Cercles catholiques essayait d'imiter, en les attendant, nos corporations ouvrières. Toutes ces Œuvres, Mesdames et Messieurs, vous les connaissez à coup sûr, puisqu'elles vivent surtout de votre concours et de votre charité. Mais n'êtes-vous pas d'avis que Ferdinand Rozat en était l'âme?... Et voici qu'il nous fait défaut! Courage cependant et confiance! Veuillez vous rappeler seulement que pour combler le vide que sa tombe a creusé,

ni vos regrets, ni vos souvenirs, ni même vos prières ne suffisent: il y faudra l'imitation des grands exemples qu'il vous a laissés; il y faudra la reproduction de son zèle.

Qui aurait cru que tant de devoirs imposés à Ferdinand Rozat, devoirs de famille, devoirs d'état, devoirs sociaux, devoirs résultant des œuvres qu'il avait entreprises, n'eussent pas épuisé l'ardeur de son activité? Ah! il gardait cependant encore la plus précieuse part de son cœur pour ceux que Jésus-Christ a le plus aimés, pour les pauvres!...

Il aimait ardemment les pauvres; et je bénis Dieu d'avoir permis que la dernière visite que je lui fis, peu de jours avant sa mort, devînt pour moi un touchant argument de son amour et de son respect pour les pauvres.

Il aimait les pauvres; et puisque la Providence l'avait placé au-dessus d'eux durant sa vie, il voulut du moins s'assimiler à eux dans sa mort. Il voulut être enterré comme eux... Mais j'ai su qu'à travers les rues de cette grande cité, ses humbles obsèques avaient été plus triomphales que les plus riches funérailles. Je le crois bien! Son amour pour les pauvres faisait planer au-dessus de son modeste corbillard comme une auréole de sainteté...

Ferdinand Rozat n'est plus, mais que dis-je! la confiance que la foi nous inspire nous permet d'affirmer qu'il vit toujours et bien plus pleinement qu'ici-bas. Et en effet, pour l'âme chrétienne, la grâce s'épanouit dans la gloire! Son noble esprit voit maintenant face à face et dans son éternelle lumière, Celui auquel il croyait humblement, et son cœur qui nous a tant aimés, nous aime plus encore aujourd'hui, plongé qu'il est dans l'infini amour de Dieu.

DISCOURS

Prononcé le 16 décembre, après un service solennel célébré à Sainte-Croix, par M. l'abbé RAYMOND, Archiprêtre de Saint-André.

Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.
Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Il a réalisé cette parole, Mes Frères, celui que nous pleurons aujourd'hui. Sans doute, Jésus-Christ est le vrai pasteur, le pasteur par excellence, il a donné sa vie pour nous. Ce sacrifice offert sur le Calvaire, il le renouvelle tous les jours sur nos autels, mais il ne s'est pas borné là. Il a laissé après lui des hommes chargés de continuer son ministère de charité et de dévouement. Il leur a dit: « *Je vous ai donné l'exemple: ce que j'ai fait pour vous, faites-le pour les autres.* » Ces hommes, ce sont vos prêtres. M. l'abbé Galibert fut un de ceux-là, un prêtre selon le cœur de Dieu, formé sur le modèle de Jésus-Christ. Il fut toujours bon, toujours dévoué, vivant pour les autres et non point pour lui: « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* »

C'est ainsi que vous l'avez connu, Mes Frères, et pendant les trop courtes années qu'il a passées au milieu de vous, quel bien n'a-t-il pas fait! Que d'enfants baptisés, instruits et préservés du mal, que de justes raffermis, que de pécheurs ramenés, que de pauvres soulagés, que de malheureux consolés, que de malades visités, nourris du divin Viatique et fortifiés par l'huile sainte de la dernière heure! La mort l'a surpris au milieu de ce labeur incessant. Quelle douleur dans toute la paroisse à cette fatale nouvelle! Au jour de ses obsèques, nous en avons recueilli cent fois, sur notre passage, la touchante expression.

Et vous venez aujourd'hui, Mes Frères, rendre un dernier hommage à la mémoire de ce bon pasteur. Et avec quelle foi et quelle piété! Cette église en deuil, cet appareil funèbre, ces couronnes, précieux témoignages de votre filial amour, ces enfants qui pleurent un père, cette jeunesse qui a perdu son guide et son meilleur ami, ce conseil de fabrique, où il trouva tant de sympathie et qui lui fut toujours dévoué, cette famille blessée jusqu'au fond du cœur par une si cruelle séparation, ces prêtres dont il était le confident et le modèle, tout cela est assez éloquent et pourrait se passer de toute parole. Et cependant, il faut parler, moins pour honorer la mémoire d'un prêtre qui n'eût voulu aucun honneur et qui se fût offensé de nos éloges, que pour consoler notre commune douleur et nous fortifier nous-mêmes par son exemple dans l'amour du bien et de la vertu.

Je n'ai point recueilli des documents pour les arranger et en faire un discours méthodique et suivi; je n'ai fait que consulter mes souvenirs et une amitié de toute la vie.

Je ne parlerai qu'en passant, Mes Frères, de l'enfance de votre pasteur. Elle fut ce qu'il fallait l'attendre du milieu où il avait été élevé, d'une famille vraiment patriarcale où la foi la plus vive s'alliait avec la plus aimable urbanité. Dès son entrée au Séminaire, la bénédiction de Dieu reposait sur lui: c'était un élu, un autre Samuel. Il était pieux, docile, assidu au travail, d'un commerce agréable et facile. Il avait une délicatesse de sentiments, une précocité de raison qui inspirait à ses camarades une sorte de respect, à ses maîtres une confiance qu'ils lui témoignaient souvent en le chargeant des plus honorables emplois. Au Grand-Séminaire, dans le berceau de notre sacerdoce, ces qualités prirent un accroissement rapide sous la direction de prêtres pieux et modestes qui sont au Ciel maintenant, mais dont le souvenir est toujours vivant dans nos cœurs. Saluons, messieurs, ces prêtres de Saint-Sulpice qui se succèdent depuis si longtemps dans la formation du clergé bordelais, humbles ouvriers qui travaillent à l'œuvre la plus grande, la plus belle qui soit ici-bas, préparant à l'Église des ministres, et au peuple fidèle des pasteurs selon le cœur de Dieu.

L'abbé Galibert ne pouvait que profiter avec de tels maîtres. Déjà je puis lui appliquer cette belle parole que saint Grégoire disait de saint Basile: « Il était prêtre avant que d'être prêtre. » Comme s'il eût dit, je

pense: il avait la perfection du sacerdoce avant d'en avoir reçu le saint ordre. Il avait la piété, la foi, le zèle, l'innocence du prêtre avant d'avoir reçu le sacrement qui confère ou développe ces vertus. Il avait offert à Dieu son esprit, son cœur, son corps, toutes ses puissances, il s'était consacré tout entier par le désir avant d'avoir reçu la consécration par les mains de l'évêque. Aussi, quand arriva le beau jour de son ordination, il était prêt, et ce fut dans la joie de son âme et avec l'accent de la plus vive reconnaissance qu'il dit cette parole qu'il ne démentit jamais et à laquelle chaque jour de sa vie ajoutait un nouveau lustre : « *Tu es sacerdos in æternum.* Te voilà prêtre pour toujours. »

Déjà le nouveau prêtre rêve la conquête des âmes, il brûle de se dévouer. L'honneur de Jésus-Christ, les besoins de l'Église, les dangers que courent les enfants de Dieu excitent son zèle. Comme Paul, il voudrait abattre toutes ces idoles dressées dans la cité et devant lesquelles se prosterne la foule. « *Incitabatur spiritus ejus qui in eo quoniam videret idololatriæ deditam civitatem.* »

Ces nobles désirs de son cœur ne s'accompliront pas. Dieu en a décidé autrement. Il reçoit l'ordre de ses supérieurs de partir pour Paris, afin d'y prendre ses grades. « *Ecce ego quia vocasti me.* » Il part. Son ordination sacerdotale lui a surtout enseigné l'obéissance. Ne craignez pas pour sa vertu le séjour de la grande ville, de la moderne Babylone. Étranger à ses plaisirs, à ses fêtes, à son luxe, il ne connaîtra que l'Église et l'école; il partagera son temps entre les exercices de la piété et le travail, travail long, difficile, et peut-être trop frivole pour être de son goût. Les études philosophiques et théologiques allaient mieux à son esprit sérieux et profond que les études littéraires. Il réussit cependant dans celles-ci et obtint son diplôme de licencié.

Il fut envoyé au collège de Bazas et chargé du Cours de philosophie. Il fut à la hauteur de sa charge. Car c'est un rude labeur, Mes Frères, que d'élever la jeunesse, et ceux-là seuls peuvent le comprendre qui en ont essayé. Il ne s'agit pas en effet d'instruire l'enfant seulement, il le faut élever aussi. Ce n'est pas l'esprit tout seul que le maître doit cultiver, c'est aussi le cœur, et c'est cette double culture que notre langue si vraie et si juste appelle la bonne éducation. Or, pour remplir ce grand et beau ministère, ne comprenez-vous pas, Mes Frères, qu'il faut au maître non seulement le savoir, mais aussi l'honnêteté, la vertu et cette bienveillance qui attire l'enfant et dispose son cœur à recevoir la leçon? L'abbé Galibert possédait éminemment toutes ces qualités. Aussi quel bien ne fit-il pas parmi les élèves? Disons-le toutefois, il eut aussi ses épreuves. L'élévation de son esprit, la noblesse de son cœur, la délicatesse de ses sentiments le rendaient plus sensible que d'autres à ces légèretés, je n'ose dire à ces injustices, à ces ingratitudes dont la jeunesse se rend parfois coupable. Il eut donc à souffrir, mais sa charité couvrait tout. Un jour, un jeune homme lui manqua gravement de respect. Il le fait monter dans sa chambre; et là, il lui parle avec force,

il multiplie les raisons pour lui faire comprendre ses torts, son cœur blessé s'épanche en accents pleins d'indignation, il était visiblement ému. Et pour que vous ne pensiez pas, lui dit-il, que je vous garde rancune, tenez, je vous embrasse. Et il le serra affectueusement dans ses bras. Sa parole avait commencé la victoire, sa charité l'acheva. Le jeune homme avoua ses torts et devint son meilleur ami.

Tel était votre pasteur, Mes Frères: toujours charitable, toujours maître de lui, toujours prêt à immoler la nature au devoir, préludant à ce ministère pastoral qui est essentiellement un ministère d'oubli de soi, de sujétion et de dévouement. « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* » Mais auparavant, il ira porter le trésor de son zèle à d'autres enfants.

Le collège de Blaye, qui avait rendu tant de services à la contrée, traversait un moment de crise qui mettait son existence en péril. Il fallait pour rétablir les affaires un homme qui fût capable d'inspirer aux maîtres du courage, de la confiance aux parents, et aux enfants une généreuse ardeur. L'abbé Galibert était naturellement désigné au choix de ses supérieurs. Il prit la direction du collège de Blaye et y ramena bientôt l'ordre, la discipline, le travail et cette réciprocité de bons rapports entre maîtres et élèves qui fait le charme de la vie. Mais ce résultat, au prix de quels sacrifices il l'obtint, de quels efforts, de quelles fatigues, de quel désintéressement! Ah! Mes Frères, voilà les hommes qu'on veut aujourd'hui éloigner de l'enseignement. Eh bien! trouvez donc des maîtres de ce caractère, des maîtres qui n'ont pas une famille à établir, qui ne cherchent pas à s'enrichir, qui se dévouent par devoir, et qui renonceront, s'il le faut, pendant plusieurs années, à leur modeste traitement. Trouvez-en de ceux-là. « *Quis est hic et laudabimus eum?* » Trouvez-en, et nous ne leur refuserons pas nos éloges; mais vous n'en trouverez pas en dehors de nous, en dehors de ces hommes que la religion a marqués de son sceau. Aussi, quand un nouvel ordre de choses fut établi, quand l'abbé Galibert dut quitter le collège de Blaye, pour prix de ses talents et de ses efforts, pour prix d'une vie à moitié usée, il emporta la bénédiction de Dieu sans doute, une bénédiction large et abondante, l'affection des élèves, les regrets et l'estime des parents et de la ville tout entière; mais point d'argent et il ne s'en plaignit jamais. Voilà le maître chrétien.

Celui qui allait devenir votre pasteur, Mes Frères, fut nommé aumônier de la maison de la Réunion à Bordeaux. Ainsi Notre-Seigneur, avant d'entrer dans sa vie publique, se retira au désert comme pour s'y recueillir dans le jeûne et la prière; non point que je veuille comparer la Réunion à un désert. Tout le monde connaît à Bordeaux cet asile béni où fleurissent également la science et la piété et où se sont formées tant de jeunes filles qui sont devenues l'ornement de nos paroisses. Mais je veux dire que ce fut pour lui comme une solitude pleine de calme et de paix où il put se retremper et préparer ses armes pour les rudes

combats du saint ministère. Son court passage dans cette maison y a laissé d'impérissables souvenirs.

Mais l'heure est venue; Dieu l'appelle à ce dernier poste où il doit combattre et mourir. Il est nommé curé de la paroisse Sainte-Croix, une des premières de la ville, des plus saintes, des plus vénérables par son antiquité et ses glorieuses traditions. Le voyez-vous, comme il s'élance avec ardeur dans cette nouvelle carrière : « *Exultavit ut gigas ad currendam viam.* » On le dirait au lendemain de son ordination sacerdotale. Son zèle, au lieu de s'attiédir avec les années, n'a fait que s'enflammer. Ah ! c'est qu'il a entendu le cri des âmes qui demandent le pain de la parole, il a vu les moissons jaunissantes et qui n'attendent plus que l'ouvrier, il a vu les pauvres, les malheureux qui tendent vers lui leurs bras, il a vu les malades qui l'appellent pour les aider à franchir le dernier passage. Le voilà, le voilà. Rassurez-vous. Tout ce qu'il a, il vous l'apporte, et ce qu'il n'a pas, il saura le trouver. Il dépensera tout, il se dépensera lui-même par dessus, il donnera sa vie pour vous. « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* »

Sitôt arrivé, vous vous en souvenez, Mes Frères, il embrasse tout d'un regard avide, et l'édifice matériel et l'édifice spirituel. Son église l'occupe d'abord. Sa foi voudrait l'embellir, la transformer, la rendre digne de la majesté du Dieu qui l'habite. Avec quel bonheur il suivait les progrès du travail ! Comme il se plaisait à nous faire admirer les embellissements qu'il avait apportés à sa chère église ! C'était la joie de Népotien s'occupant de tout, pourvoyant à tout, parant l'autel avec amour, comme il aurait voulu parer le Corps même du Sauveur.

Que s'il aimait à ce point l'édifice matériel, que sera-ce de l'édifice spirituel ! Les âmes, oh ! les âmes, le salut des âmes, voilà sa grande préoccupation. Il avait si bien compris cette parole de l'Apôtre, qui rappelle aux pasteurs leur redoutable responsabilité : « *Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri ;* ils veillent sur vous, car ils savent qu'ils rendront compte à Dieu de vos âmes. » La conquête des âmes était donc l'objet de ses plus ardents désirs.

Mais quelles armes va-t-il employer pour cette conquête ? Sa parole et ses vertus. Sa parole, je me trompe, la parole de Dieu. Celle de l'homme est infirme et inefficace ; celle de Dieu est féconde et toute-puissante. C'est cette parole que Jésus-Christ a apportée au monde, que les apôtres ont partout répandue, que les martyrs ont scellée de leur sang, devant laquelle les monstrueuses erreurs du paganisme ont fui comme les ténèbres devant le soleil naissant. C'est elle qui a converti et civilisé le monde, qui a fait fleurir partout les plus belles vertus et inspiré les plus généreux dévouements. C'est elle qui a fait durant tant de siècles le bonheur et la gloire de vos ancêtres, et qui a élevé notre nation au premier rang parmi les nations de la terre. S'en écarter, c'est retourner à la barbarie ; s'en rapprocher, c'est se placer sous ce rayon divin qui doit éclairer tout homme venant en ce monde, c'est retrouver le salut.

Et cependant, il s'est formé contre la Vérité catholique une vaste conspiration au nom de la science et du génie, disons plutôt au nom d'une fausse science et d'un esprit égaré par l'orgueil. Que de systèmes! que d'utopies! que de chimères! Tout leur est bon, pouvu qu'ils y trouvent une arme contre la vérité religieuse. « O incrédules, les plus crédules des hommes, » s'écrie Bossuet; « pour rejeter d'incompréhensibles vérités, ils se précipitent dans d'incompréhensibles erreurs. » Que de Pilates qui, fermant les yeux aux bienfaits du Christianisme, demandent encore: « Qu'est-ce que la vérité? *Quid est veritas?* » Ils cherchent la lumière en plein soleil. Combien d'autres qui se font les éducateurs du peuple, maîtres sans mission qui s'en vont disant toujours: vérité, vérité, et n'enseignent jamais la vérité. Les vrais chrétiens savent dire : « *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex;* Seigneur, les méchants m'ont raconté leurs fables; mais ce n'est pas comme votre loi. » Quant à la foule, elle les écoute, elle les suit, et ils s'en vont ensemble aux abîmes.

Nul ne sentait plus vivement que votre pasteur, Mes Frères, ces injustes attaques contre la Vérité, et volontiers il se fût écrié avec le prophète : « *Zelus domus tuæ comedit me et opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me.* Ah! Seigneur, l'amour de votre Église me dévore et les outrages dont vous êtes l'objet pénètrent jusqu'au fond de mon cœur. »

Aussi quels efforts ne faisait-il pas pour défendre les droits de la Vérité ! Nourri de la plus saine doctrine, il exerçait sans relâche l'apostolat de la prédication. Que de fois vous avez entendu ses homélies où l'Esprit-Saint, dont il était rempli, semblait lui révéler le sens des Écritures, et ces allocutions si paternelles, si touchantes, qui éclairaient vos esprits en même temps qu'elles réchauffaient vos âmes! Quelle abondance! Comme il tirait de son cœur les choses anciennes et les choses nouvelles! Comme sa parole, ainsi qu'un large fleuve, coulait à pleins bords! Comme il savait l'adapter aux besoins et aux circonstances! Elle était tour à tour le lait des enfants ou le pain des forts, la rosée qui rafraîchit ou le feu dévorant ou le marteau qui brise. Et cette voix s'est éteinte, et cette parole, vous ne l'entendrez plus retentir dans cette chaire. Ah! gardez du moins, gardez le souvenir des enseignements qu'il vous a donnés.

Il vous a laissé encore l'exemple de ses vertus. Ses vertus, c'est la seconde arme dont il s'est servi pour la conquête des âmes.

En effet, si la parole est efficace, l'exemple l'est bien plus encore, et votre pasteur, ainsi que le divin Maître, a toujours agi avant que de parler: « *Fecit et docuit.* » On a pu dire de lui que chacun de ses actes était un enseignement.

Mais n'attendez pas, Mes Frères, que je vous énumère ici les vertus de ce bon prêtre. Venez plutôt, vous qui l'avez vu, vous qui l'avez connu, venez et rendez-lui témoignage.

Enfants, n'est-il pas vrai qu'il vous aimait comme un père; et quels efforts n'a-t-il pas faits pour vous conserver cette instruction religieuse

qui est la plus sûre garantie de votre bonheur et du bonheur de la société ?

Et vous, jeunesse chrétienne, vous, timides brebis jetées parmi des loups dévorants, n'étiez-vous pas l'objet de sa plus tendre sollicitude ? Pasteur vigilant, il faisait la garde autour de vous, et il serait mort volontiers pour vous défendre : « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* »

Et vous, Mes Frères, vous l'avez vu à l'autel : avec quelle foi vive et quelle ardente piété il offrait l'auguste Sacrifice ! Vous l'avez vu au confessionnal. Là, il vous consolait, il guérissait vos blessures, il ressuscitait votre pauvre âme, et il se réjouissait d'avoir retrouvé l'enfant qu'il avait perdu.

Et vous, pauvres, vous qui souffrez, dites, dites si vous n'étiez pas la portion la plus chérie de son troupeau. Que de courses, que de démarches, que d'industries pour vous soulager ! Que de fois il partait pour aller intéresser en votre faveur quelque âme charitable, organiser une vente, préparer une loterie... Que n'a-t-il pas essayé pour diminuer vos souffrances et vous procurer quelque soulagement. Ah ! vous n'avez pas été ingrats ! On vous a vus, au jour de ses obsèques, l'accompagner au cimetière, exhaler vos regrets en versant des larmes sur sa tombe. C'était le plus précieux ornement de son cortège, et son plus bel éloge.

Et vos malades, mes Frères, vos malades ! Courir auprès d'eux pour les consoler, les fortifier, les aider à bien mourir, c'était sa passion. Et il ne se contentait pas d'une visite : sa charité le ramenait sans cesse comme une mère auprès d'un enfant qui souffre. A eux ses jours, à eux ses nuits. Le jour, il interrompait son repas, cédant à l'inquiétude, pour voler auprès de quelque malade, et la nuit, plusieurs fois il la passa assis sur sa chaise, afin de partir plus tôt au premier signal. Oh ! comme il savait le prix d'une âme ! Comme il avait médité cette parole : « *Beati mortui qui in Domino moriuntur !* Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur ! » Aussi, quand il se présentera devant le Souverain Juge, devant le Pasteur des pasteurs, il pourra lui dire avec assurance : « *Seigneur, voici ceux que vous m'aviez confiés, pas un n'a péri par ma faute !* »

Ce prêtre si bon, si dévoué pour tous, quel trésor de tendresse et de dévouement ne réservait-il pas à sa famille ! Je n'essaierai pas de le dire. Vos soins si pieux et si empressés pour l'arracher à la mort, vos larmes quand vous l'avez perdu, ces regrets dont votre cœur est plein le disent mieux que toutes mes paroles. Quel vide au milieu de vous ! C'était le père et l'ami de tous, des grands et des petits, des enfants et des pères. Tous les cœurs se dilataient à son approche : il était la joie et le charme de vos réunions... Il n'y paraîtra plus, mais vous l'y verrez encore par le souvenir. Longtemps vous entendrez sa voix amie, longtemps vous verrez son sourire et les traits de son visage bienveillant.

Voilà, Mes Frères, le pasteur que Dieu vous avait donné. C'était un vrai prêtre ; vous en étiez justement fiers. La mort vous l'a ravi, je me

trompe, Dieu l'a appelé à la récompense. Ses jours étaient pleins, la couronne était prête, il est parti pour la recevoir. Consolez-vous : la paroisse de Sainte-Croix aura au Ciel un protecteur de plus.

Et pour conclure, Mes Frères, aimez vos prêtres qui sont vos meilleurs amis. Vous les pleurez quand ils ne sont plus, aimez-les quand ils sont au milieu de vous, écoutez-les quand ils vous parlent au nom de Dieu, et secondez leurs efforts quand ils travaillent pour sauver vos âmes.

Aimez l'Église qui les a formés et qui vous les donne, cette Église votre mère qu'on attaque aujourd'hui et qu'on persécute. Défendez-la, servez-la, honorez-la par une vie chrétienne et sainte. Il vous en coûtera sans doute... Mais n'en a-t-il rien coûté à Jésus-Christ pour entrer dans sa gloire ? n'en a-t-il rien coûté aux Saints, à ce prêtre vaillant que nous pleurons. Courage donc ! N'oublions jamais que la récompense ne vient qu'après le travail, la couronne après la victoire. Nous la recevrons au Ciel où nous attend votre bien-aimé Pasteur. *Amen.*

ENCORE LA LETTRE DU COMTE DE PROVENCE

Des lecteurs bienveillants ayant paru souhaiter que la *Revue* publiât la seconde partie de la lettre du comte de Provence, nous nous rendons sans peine au désir qui nous a été exprimé, car il témoigne de l'intérêt qui s'attache de nos jours, malgré l'insignifiance de certains détails, au moindre souvenir des personnages historiques.

Ce n'est point qu'on n'abuse parfois de cet engouement pour l'inédit qui a fait dire que notre siècle, « après avoir commencé par d'éminents historiens, pourrait bien finir par de scrupuleux notaires ; » mais, si la publication discrète d'une correspondance intime n'ouvre pas nécessairement la voie à de nouvelles études de mœurs, elle peut toujours servir à éclairer tel recoin obscur de la grande histoire où se glissent trop souvent le superficiel et le convenu.

On s'apercevra vite que la fin de cette lettre, toute familière, contraste d'allure et de ton avec le caractère plus grave de la première partie. Aussi bien le comte de Provence, qui passait pour n'être pas moins franc de langage que de collier, accommode-t-il ici sa plume, sans trop crier gare, à la nature des nouvelles qu'il donne à sa sœur.

Pour comprendre les allusions qu'on y rencontre, il faut se rappeler que le grand-duc et la grande-duchesse de Russie avaient quitté

Saint-Pétersbourg, le 30 septembre 1781, dans le but de parcourir les principaux États de l'Europe (1). Déjà, quelques années auparavant, plusieurs souverains du Nord avaient entrepris pareil voyage, et la cour de France pouvait se souvenir d'avoir vu successivement, à Versailles, Christian III de Danemark, le roi de Suède et l'empereur Joseph II. Le pape Pie VI lui-même, *pèlerin apostolique,* était à la veille de partir pour Vienne où il se flattait d'enrayer une série de mesures persécutrices, et d'où il ne rapportera bientôt que d'illusoires promesses et de mortelles déceptions.

Le 3 octobre, le grand-duc et la grande-duchesse entraient à Pscov, dans la Russie-Blanche, et y recevaient les hommages d'une cour aussi nombreuse que brillante. Le 8, on les retrouve à Polotsk, où, pendant trois jours, la ville entière multiplie en leur honneur les illuminations et les réjouissances. Providentiellement conservés dans l'empire schismatique de Catherine II, les Jésuites du collège se distinguent entre tous par l'éclat de leurs fêtes religieuses et littéraires (2). Aussi l'héritier de la couronne, non content de les féliciter à diverses reprises des succès de leur enseignement, leur renouvelle-t-il, à l'exemple de sa mère, les assurances d'une protection que Paul Ier ne devait pas démentir.

Le 11 octobre, les deux nobles voyageurs partaient pour Mohilew. Le 22, ils sont reçus à Kiew, par le feld-maréchal Romanzoff, qui est allé à leur rencontre avec nombre de généraux et d'officiers russes. Le 27, le roi de Pologne est venu les attendre en personne à Wisnowieck (3); il entoure ces augustes hôtes de toute sorte d'égards et les renvoie charmés d'un si gracieux accueil.

Ici je perds la trace du grand-duc Paul et de sa compagne. Je ne les rencontre plus que le 21 novembre, à Vienne, où un long séjour de cinq semaines leur permettra de profiter d'un certain *incognito*

(1) Paul Pétrowitch (depuis Paul Ier), fils de Pierre III et de Catherine II, grand-duc de Russie et de Holstein-Gottorp, était né le 1er octobre 1754. Marié le 10 octobre 1773 à Natalie-Alexiewna de Hesse-Darmstadt, il perdit sa première femme le 26 avril 1776, et épousa bientôt après Fœderowna de Wurtemberg, âgée de dix-sept ans.

(2) Le recteur du collège de Polotsk, alors provincial de la Russie-Blanche, était le P. Stanislas Czerniewicz qui fut nommé Vicaire-Général le 17 octobre de l'année suivante. Il mourut le 18 juillet 1785.

(3) Stanislas II Auguste Poniatowski allait être le dernier roi de Pologne. Contraint d'abdiquer son titre et de sanctionner le démembrement du royaume en 1795, il se retira à Grodno où les puissances copartageantes lui firent une pension de 200,000 ducats.

pour visiter tout ce que la capitale et les environs offrent de pittoresque et d'instructif (1). L'empereur qui, le jour de l'arrivée, s'était empressé au devant d'eux jusqu'à Troppau, voulut, à l'heure du départ, les accompagner encore jusqu'à Neustadt.

Cependant le pape Pie VI, prévenu par une lettre de Catherine II, fait partir, au matin du 9 janvier, le courrier pontifical pour Venise, avec mission d'attendre leurs Altesses Impériales et de les précéder à leur entrée dans l'État ecclésiastique. Ordre est donné en même temps de préparer, à chaque relais de poste, le nombre de chevaux nécessaire au voyage jusqu'à Rome (2).

Après une halte de vingt-quatre heures à Lorette, le comte et la comtesse du Nord prennent pied dans la Ville Éternelle et se rendent directement à la basilique de Saint-Pierre, tandis qu'ils dépêchent un des princes de leur suite pour notifier leur arrivée au Souverain Pontife. Celui-ci se hâte de les faire complimenter à leur hôtel par le majordome comte Braschi, son neveu, en même temps qu'il leur donne jour pour l'audience particulière. Il ne les laissera pas s'éloigner sans les avoir comblés de riches présents, parmi lesquels on remarqua six tableaux (partie en points de tapisserie, partie en mosaïque, avec bordures de luxe) et trente volumes, superbement reliés, contenant les plus belles vues de Rome et du Vatican. Rien toutefois ne parut flatter les goûts de Son Altesse moscovite comme une reproduction de la fameuse colonne Trajane, en lapis-lazuli, dont les bas-reliefs, d'une symétrie parfaite, étaient imités au naturel dans un travail de « vermeil doré (3). »

Le 27 février 1782, sur les huit heures du matin, Pie VI, au moment d'entreprendre ce voyage à Vienne qui est resté célèbre dans les fastes de son pontificat, descendit pour prier au tombeau des saints Apôtres. Il y trouva le comte et la comtesse du Nord, revenus d'une course à Naples, qui lui prodiguèrent les marques les plus empressées

(1) On sait que le grand-duc et la grande-duchesse, pour garder une manière d'*incognito*, voyageaient sous le nom de comte et de comtesse du Nord.

(2) Les courriers furent payés selon la taxe, mais il en coûta 15,000 fr. à la Chambre apostolique pour se procurer le nombre de chevaux nécessaire aux relais.

(3) La relation qui nous fournit ces détails ajoute : « On voit au pied de cet ouvrage magnifique une très belle pendule avec un superbe carillon qui sonne les airs les plus charmants. Le Saint-Père, peu de temps avant son départ, l'avait acheté six mille ducats au chevalier Louis, artiste célèbre, dont les ouvrages sont partout admirés. » (*Journal de Luxembourg*, 15 avril 1782, p. 598.)

de vénération ; puis il partit, accompagné du vice-gérant de Rome et d'un petit nombre de prélats, pour aller implorer la protection de Marie au sanctuaire de Lorette, première grande étape de sa route (1).

De son côté, le fils de Catherine II, ne tarda pas à poursuivre son itinéraire par Florence, Pise, Livourne, Bologne et Milan. C'est à son départ pour Turin, d'où il comptait gagner la France par Lyon (2), que Marie-Clotilde expédia au comte de Provence une lettre à laquelle celui-ci répondit en ces termes, le 19 avril :

« ... Vous êtes en vérité charmante avec les nouvelles que vous me donnez du grand-duc et de la grande-duchesse de Russie ; il y a cependant dans tout cela une petite chose qui me plaît assez ; toutes ces rivières qu'il faut passer entre Milan et Turin viennent des Alpes ou des Apennins, et n'en sont pas si éloignées qu'une fonte de neiges un peu cossue ne les puisse faire grossir tout d'un coup. Or en prenant juste le temps où ils seront dessus, ils pourroient fort bien avoir le sort de Phaëton qui tomba dans l'Eridan, et, votre serviteur très humble, ils s'en iroient voir ce qui se passe dans la mer Adriatique. Cela arrangerait tout le monde à merveille, à commencer par l'Impératrice de Russie qui, dit-on, se consoleroit de leur mort avec autant de courage qu'elle s'est consolée de celle de son mari (3).

En attendant, nous sommes ici le bec dans l'eau, comme on dit (4). Je vous ai mandé, il y a huit jours, que la Reine étoit un peu incommodée ; c'étoit un catharre dont elle est guérie, mais il lui est survenu une hérésypèle *(sic)* à la joue droite qui rend encore le voyage de Marly un peu

(1) Le vrai est que Pie VI passa la première nuit du voyage à Otricoli, et qu'il ne célébra la messe à Lorette que le 2 mars, après avoir traversé Civita-Castellana, Foligno et Tolentino.

(2) Le grand-duc Paul était à Lyon dans les premiers jours de mai : il s'y montra d'une libéralité vraiment princière, non seulement en faveur des manufactures auxquelles l'impératrice sa mère fournissait beaucoup de travail, mais encore à l'endroit des hôpitaux où l'avait conduit une certaine pitié naturelle pour les malheureux.

3) Cette phrase, étrange au premier abord, n'a plus rien qui surprenne quand on sait que Catherine II, menacée d'un divorce et de la prison pour cause de scandale dans sa vie domestique, entra dans la conspiration qui eut pour effet la déposition et la mort de Pierre III, son époux, le 29 juin 1762. Écarté du trône par sa mère, qui gouverna pendant trente-cinq ans en son nom, le grand-duc Paul annonçait des qualités sérieuses que les mauvais traitements de l'impératrice devaient faire avorter en partie. « Elle a tué moralement son fils — a pu écrire le major Masson — après avoir longtemps balancé si elle devait effectivement s'en défaire. Sa haine contre lui est la seule preuve qu'il est fils de Pierre III. » *(Mémoires secrets sur la Russie*, chap. III.)

(4) Le comte et la comtesse du Nord, qu'on attendait plus tôt, n'arrivèrent à Paris que le 18 mai et ne furent présentés que le surlendemain à la famille royale. On trouva que la grande-duchesse ressemblait beaucoup à Mme Clotilde.

plus qu'incertain (1). M. de Marsan est mort, M. d'Aumont est mort, M. du Roure le fils est mort (2); de celui-là c'est vraiment grand dommage, car c'étoit un charmant sujet. Sa mère n'a jamais voulu consentir qu'il fût inoculé dans son enfance; depuis il n'a pas osé, de peur de lui faire de la peine, et il est mort le onzième jour d'une petite-vérole que l'on regardoit comme finie le neuvième. Son père s'est conduit en cette occasion à son ordinaire, c'est-à-dire comme un grand cuistre, car quoiqu'il ait eu la petite-vérole, il n'a jamais voulu aller chez son fils qui demandoit pour toute grâce de le voir encore un instant avant que de mourir... »

Quand il écrivait ces dernières lignes, le comte de Provence se rappela sans doute que, huit ans auparavant, ses tantes avaient donné un tout autre exemple en s'enfermant dans la chambre de Louis XV leur père, passant toutes les trois les nuits et les jours près de son lit et sous ses rideaux, au risque de payer de la vie ce dévouement filial. On sait, en effet, qu'elles furent gravement atteintes de l'horrible mal contracté au chevet du roi moribond.

Mais, pour ne pas insister sur des détails aussi connus, nous demandons, avant de prendre congé de nos lecteurs, la permission de leur offrir encore les primeurs d'une autre lettre, dans laquelle le même prince éclaire un de ces coins obscurs dont nous avons parlé.

S'ils veulent bien se reporter au début de l'article du 16 novembre, où nous racontions le voyage du comte de Provence à Bordeaux, ils rencontreront, à la tête des gens de sa suite, le nom du duc de Laval. On trouve également dans l'*Almanach royal,* jusqu'en 1779, sous la rubrique de « Maison de Monsieur, » le duc de Laval et le vicomte

(1) Cette maladie, dont on avait redouté d'abord le caractère alarmant, n'eut pas de suites fâcheuses pour Marie-Antoinette, grâce aux vésicatoires qui empêchèrent l'humeur de se porter à la poitrine. La reine en fut quitte pour manquer ce voyage de Marly que la cour affectionnait, parce que l'étiquette y était moins sévère qu'à Versailles.

(2) Le prince Camille-Louis de Lorraine-*Marsan*, sire de Pons et prince de Mortagne, gouverneur et lieutenant-général du pays et comté de Provence, mourut à Paris le 12 avril, à l'âge de cinquante-six ans. — Louis-Marie d'Aumont, duc d'*Aumont,* premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Boulogne et du pays Boulonnais, ne lui survécut que de quarante-huit heures. Tous deux étaient chevaliers des Ordres du roi et lieutenants-généraux de ses armées; ils furent ensevelis le même jour. — Je ne saurais dire quel était ce *du Roure.* Je trouve seulement, dans l'état de maison de la comtesse de Provence en 1782, une comtesse du Roure au nombre des dames d'honneur. Il devait appartenir à cette ancienne famille, originairement issue d'une baronnie du Velay.

son fils portés, avec le marquis de Noailles, comme *premiers gentilshommes de la Chambre* (1). A partir de 1780, les deux premiers noms font place à ceux du comte de la Châtre et du chevalier de Cossé. Pourquoi ? On a bien entendu parler de la démission offerte par le duc et son fils, et le bruit a couru qu'ils l'ont donnée « parce que la vicomtesse de Laval n'a pas obtenu une place chez Madame (2). » Mais les détails précis de l'affaire, qui les connaît à fond ? La lettre suivante va nous en instruire :

« A Versailles, ce 18 février 1780.

« Il y a environ cinq semaines, ma chère sœur, que par le plus grand hasard du monde, Messieurs de la Poste ont eu la bonté insigne de laisser parvenir jusqu'à moi une lettre de vous; il faut qu'ils n'en ayent pas usé de même d'environ une douzaine que je m'étois donné la très inutile peine de vous écrire, puisque peu de temps après vous m'avez fait faire par Mme de Marsan des espèces de reproches de ma négligence. Je vous ai récrit depuis, il en a très vraisemblablement été de même, mais pour cette fois, je suis sûr que vous aurez ma lettre, car ce n'est pas la Poste qui en est chargée, ce sera M. de Cramayelle qui vous la remettra. Il y avoit dans votre lettre une ou deux phrases en italien auxquelles je n'ai pas répondu, à cause de la Poste, mais que mon cœur a bien senties. J'ai vû que vous me plaigniez, et en effet cette affaire m'a donné un véritable chagrin, mais je puis dire avec vérité que si jamais une tuille *(sic)* est tombée sur la tête d'un honnête homme, c'est en cette occasion qu'elle est tombée sur la mienne. Heureusement les procédés des autres étoient si révoltants, que la colère où ils m'ont mis m'a tenu lieu de force, et vous sçavez bien que ce n'est pas en général le lot des capets (3); j'en avois pourtant un grand besoin, car si j'avois foibli, c'eût été bien autre chose. Vous ne serez peut-être pas fâchée de sçavoir tous les détails de cette affaire, quoiqu'elle soit déjà un peu vieille ; les voici les plus courts possibles *(sic)*.

« Il y a près de deux ans que le duc de Laval me demanda une place auprès de Madame pour la Vicomtesse, je refusai en disant que nous ne voulions que des Dames qui fussent filles de qualité par elles-mêmes (4).

(1) Le vicomte de Laval n'avait cette charge qu'en survivance. On appelait *survivance* le privilège accordé par le roi pour succéder à une charge du vivant même du titulaire.

(2) *Journal historique* du 15 janvier 1780, p. 164.

(3) On remarquera, je pense, cette phrase caractéristique dans une telle bouche et sur un tel sujet.

(4) Le comte de Mercy-Argenteau, qui dit un mot de l'affaire à Marie-Thérèse dans sa lettre du 17 janvier 1780, donne cette explication : « La reine et Madame, ainsi que Madame la comtesse d'Artois, étaient convenues de ne plus admettre au nombre de leurs dames les femmes qui sont d'extraction de finance. » C'était le cas de la vicomtesse de Laval.

Au mois de juin 1779, il vint me dire que Madame le désiroit, je répondis que je ne m'opposerois jamais à ses volontés et qu'elle n'avoit qu'à m'en parler, que j'y consentirois sur le champ. Au mois de novembre il vint dire à Madame que je le voulois, elle répondit comme moi. Le 17 de décembre il me remercia de la place que Madame avoit, disoit-il, accordée à sa belle-fille. Je fus de la dernière surprise et je me contentai de répondre que je ne l'avois pas laissée dans ces dispositions.

« La chose se passoit à Paris ; de retour à Versailles, j'en parlai à Madame, et en nous expliquant ensemble, nous découvrîmes son but qui étoit de nous engager l'un par l'autre. Dès le lendemain nous lui écrivîmes une lettre en commun où nous expliquions nettement notre pensée ; Madame de Luynes vint nous en faire des lamentations de Jérémie ; enfin, pour ne pas trop les choquer, il fut convenu que le duc de Laval viendrait le lundi 20 prendre notre dernière réponse. Il vint en effet comme je revenais du service de mon père (1), la réponse fut telle que vous pouvez l'imaginer; il dit des choses qui n'avoient pas le sens commun, voulut me donner sa démission que je refusai d'abord, enfin il s'emporta jusqu'au point (ceci entre nous) qu'à moins de dire à Madame : « Vous en avez menti, » il ne pouvait pas lui donner un démenti plus formel. Alors je terminai l'entretien en prenant sa démission et lui tirant ma révérence. Voilà comme la chose s'est passée, dans la plus exacte vérité ; je vous ai sauvé tout ce qu'il y avoit de plus ennuyeux et qui m'auroit fait tomber dans un tas de redites inutiles.

« Que dites-vous du maréchal de Richelieu? Se remarier à quatre-vingt-quatre ans (2); par le plus grand bonheur du monde, il a épousé une femme fort raisonnable...

« Adieu, ma chère sœur, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que Pianta.

« Louis Stanislas Xavier (3). »

Je n'ajouterai qu'une réflexion suggérée par ce nom de Richelieu qui termine la lettre.

Trente-cinq ans se sont écoulés. Nous sommes aux derniers mois de 1815. Le comte de Provence, devenu Louis XVIII, est remonté sur

(1) Le Dauphin, fils de Louis XV et père du comte de Provence, était mort le 20 décembre 1765.

(2) Marié trois fois, sous trois règnes différents, le maréchal duc de Richelieu, né le 13 mars 1696, épousait en 1780 Mme de Rothe, veuve d'un colonel irlandais, ancien directeur de la Compagnie française des Indes-Orientales. Il avait eu pour première femme Mlle de Noailles, et s'était uni en secondes noces à Mlle de Guise, princesse de Lorraine.

(3) Cette lettre du comte de Provence, tirée, comme la précédente, des archives royales de Turin, porte également sur l'adresse de l'enveloppe intérieure : *A ma sœur, Madame la princesse de Piemont.*

le trône de ses pères et il vient d'appeler à la présidence du conseil un autre Richelieu, petit-fils du vieux maréchal. Nul n'ignore le rôle que le nouveau ministre des Affaires étrangères allait jouer, trois ans plus tard, dans la libération anticipée du territoire. Le 4 janvier 1819, les Chambres votent en retour à l'heureux négociateur une dotation de cinquante mille livres de rente.

Richelieu la refuse pour lui-même dans une lettre pleine de dignité et de noblesse, et ce n'est pas Bordeaux qui oubliera jamais que ce gentilhomme transféra tout entière à ses hospices l'offrande méritée de la reconnaissance nationale.

E. Régnault. *S. J.*

NOCES D'ARGENT

DE M. LE CURÉ DE SAINT-LOUIS

Le 11 décembre dernier, la paroisse Saint-Louis a célébré les noces d'argent de son vénérable curé avec cette cordialité et cet entrain qui sont dans ses traditions. Les Chartronnais forment une race à part dans la grande cité, cette race a son caractère bien tranché dont on retrouve les lignes principales dans toutes les classes de la population. Ils sentent vivement, ils s'éprennent vite des idées généreuses et passent à l'exécution avec impétuosité. Ils témoignent à leur église et à leur pasteur une affection expansive et cet amour dont parle saint Jean qui ne se traduit pas seulement *verbo et linguâ,* mais *opere et veritate.* Les *œuvres* sont là pour l'attester. Chaque fois que le chef de la famille paroissiale adresse un appel à ses enfants, cet appel est entendu et la réponse est prompte à venir. Dieu sait si M. Donis a frappé souvent à la porte de ses paroissiens. Coup sur coup il a fallu bâtir la superbe église dont ils sont si justement fiers ; il a fallu élever ses flèches élancées, il a fallu la parer de vitraux, d'autels dignes de sa splendide architecture, lui donner un orgue superbe. Tout est venu à point, sans même qu'il ait été nécessaire d'attendre. En même temps les enfants du peuple étaient chassés, au nom de la liberté, d'une école où depuis un siècle on les formait à la science et à la vertu. Le

pasteur prêche de parole et d'exemple, riches et pauvres font vaillamment leur devoir, en quelques semaines les ressources sont recueillies. Non seulement les ruines sont relevées, mais l'avenir de l'école chrétienne est assuré, autant du moins qu'il peut l'être en nos temps troublés. De saintes religieuses, victimes de la secte intolérante qui a juré d'anéantir l'enseignement catholique, viennent d'être expulsées d'un quartier voisin. Encore une œuvre à faire, encore un bienfait à assurer aux enfants de Saint-Louis, mais aussi encore une lourde charge à assumer; le bon pasteur n'hésite pas, il compte sur la Providence, il compte sur les fidèles. Les exilées sont accueillies, l'école chrétienne des filles est à son tour fondée.

Le souvenir de ces œuvres est vivant dans tous les cœurs à Saint-Louis. Il y redouble l'amour des fidèles pour le pasteur qui a fait bien modestement tant de grandes choses et qui a réalisé à la lettre la parole de saint Paul: « *Libentissime impendam et superimpendar ipse.* » Il n'a épargné ni sa peine, ni son bien « que les mains des pauvres ont porté dans les célestes trésors. » Aussi quel enthousiasme quand on apprend que le jour va venir de fêter le pasteur et le père qui depuis vingt-cinq ans prodigue parmi nous sans les épuiser les richesses de son intelligence et de son cœur ! On veut conserver à jamais le souvenir de ce jour de triomphe. Un ostensoir magnifique le perpétuera. Cette grande œuvre s'exécute à Paris d'après un dessin inédit de Viollet-le-Duc. L'importance et la difficulté de ce beau travail n'ont pas permis aux orfèvres de le terminer en temps utile. Nous ne pouvons donc en donner une description complète. Qu'il nous suffise d'indiquer les principaux éléments de la décoration; sur le pied, des émaux symboliques avec exergues empruntés à la Sainte-Écriture; au nœud, un concert d'anges, d'autres statuettes d'anges reliant la tige de l'ostensoir à la rosace délicatement ouvrée qui entoure la sainte hostie et laisse passage aux rayons de la gloire; autour de cette rosace des médaillons portant les symboles des quatre Évangélistes; au sommet, le Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean.

Parlons maintenant de la fête. La jeune église porte une riche parure. L'autel brillant de lumières, orné de plantes exotiques se détache sur une immense tenture rouge, artistement drapée, qui couvre l'abside entière, des galeries au sol; tous les piliers du chœur et du sanctuaire sont décorés de la même manière; des draperies blanches et rouges, du plus bel effet, ornent le triforium qui

court autour du monument. Il serait à souhaiter que la fabrique de Saint-Louis pût acquérir ces tentures dont l'ensemble forme une décoration de haut style, la seule qui convienne aux églises ogivales. Un feston de feuillage encadre la grande porte, et le porche est jonché de verdure et de fleurs.

A huit heures, M. le Curé monte à l'autel. Une foule recueillie se presse dans les vastes nefs. Au premier rang, MM. les administrateurs dont le dévouement éclairé a si constamment aidé le pasteur dans ses grandes œuvres, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, le cercle Catholique, le patronage d'apprentis, d'un côté; de l'autre, les dames de charité, les demoiselles patronnesses de la salle d'asile, les deux congrégations d'Enfants de Marie. A l'Évangile, M. le Curé monte en chaire; d'une voix émue, mais toujours jeune, il adresse à son peuple une éloquente allocution qui émeut tous les cœurs et fait couler les larmes. On ne nous pardonnerait pas d'affaiblir par une froide analyse l'effet de cette vraiment pastorale parole. Nous avons du reste la bonne fortune de pouvoir faire connaître aux lecteurs de la *Revue* le texte même du discours de M. Donis. Le voici :

« Mes Très Chers Frères,

« Il y a vingt-cinq ans, à pareil jour, sous les auspices de la Vierge Immaculée, je contractais une alliance étroite, indissoluble avec notre chère paroisse de Saint-Louis. Tremblant d'émotion, effrayé à la pensée d'un *fardeau redoutable aux anges même*, j'apparaissais dans cette chaire pour vous adresser mes premières salutations et vous ouvrir mon cœur. J'avais reçu l'importante mission de cultiver ce champ béni qu'avaient arrosé de leurs sueurs les Bertherot, les Collineau, les Langalerie, triple héritage de science, de zèle et de sainteté. Je succédais immédiatement à un pasteur que ses mérites et ses vertus devaient bientôt élever aux plus hautes dignités de l'Eglise, à un pasteur fervent comme un séraphin, zélé comme un apôtre, aimé comme le meilleur et le plus tendre des pères. Son départ avait excité d'universels regrets et fait couler d'abondantes larmes. Comment aurais-je pu me défendre d'une certaine appréhension à la vue de l'estime et l'affection qu'il avait su conquérir et qu'il emportait avec lui? N'avais-je pas un juste sujet de crainte en acceptant une succession qui m'apparaissait, si je puis m'exprimer ainsi, comme un sommet escarpé, une citadelle imprenable? Cependant je sentais battre mon cœur. Je me disais : « Et moi aussi je veux aimer, moi aussi je veux travailler et me dévouer corps et âme..... » Seigneur, soyez mille fois béni! Votre grâce était là pour me soutenir et suppléer à ma faiblesse. Le bon esprit et l'indulgence de mes bien-

aimés paroissiens les ont portés à fermer les yeux sur ce qui pouvait me manquer et à me suivre comme des brebis aimantes et dociles.

« Or, l'ancienne église chancelante, délabrée perdait son aplomb et menaçait ruine. Elle était d'ailleurs insuffisante à contenir les fidèles qui se pressaient dans son enceinte. Ma première pensée, mon premier désir fut d'ériger un nouvel édifice plus en rapport avec la Majesté de Dieu et la piété des habitants de Saint-Louis. Vous fûtes les témoins du vœu solennel que je fis de consacrer un autel à la Vierge Immaculée. Et voilà que cette église a surgi, comme par enchantement, avec une merveilleuse rapidité. On eût dit, vraiment, que le ciel se mettait de la partie et que les Anges, eux-mêmes, se mêlaient aux travailleurs pour tailler et cimenter les pierres de cette religieuse construction. Aussi, la pureté des lignes, la légèreté des colonnes, l'élancement des voûtes présentent un ensemble imposant et harmonieux. C'est l'image terrestre de la *sainte Jérusalem descendue du ciel et parée de ses plus beaux ornements pour recevoir son époux!* Et cet autel de la Vierge, cet autel votif de l'Immaculée-Conception, vous le voyez, il est venu à son heure. Jeudi dernier, nous avons eu le bonheur de l'inaugurer par la célébration des Saints Mystères. Il vous a été donné de contempler l'image de cette Vierge à jamais bénie et des saints qui lui furent le plus dévoués. Oui, Mes Très Chers Frères, grâce à votre concours et à votre générosité, notre église se complète et s'embellit de jour en jour. Avant longtemps, les visiteurs étonnés s'écrieront avec le Prophète : « *O Israël, que tes tentes sont belles! Que tes pavillons sont ravissants : Quam pulchra tentoria Israël!* » Rendons gloire à Dieu, Mes Très Chers Frères, car, c'est son œuvre et, après lui, c'est la vôtre. *Que nos âmes exaltent le Seigneur dont la puissance a fait parmi nous de si grandes choses.* Les bienfaits dont ils nous a comblés réclament une reconnaissance et un amour éternels.

« Voilà donc que je suis avec vous depuis un quart de siècle!... un quart de siècle, c'est une portion considérable de l'existence humaine. Depuis ce jour que d'événements! Que de vicissitudes! J'ai participé à vos joies : mes larmes se sont mêlées à vos larmes. Le Ciel m'est témoin que je n'ai pas retenu la Vérité captive. D'après la recommandation de l'Apôtre, *j'ai prêché à temps et à contre-temps*, animé de l'unique désir d'assurer le salut de vos âmes. Hélas! Nous vivons dans un siècle de scandale et de mauvais exemples. L'enfer redouble d'efforts et emploie tous les moyens de séduction. Nous respirons un air vicié : *La fumée du puits de l'abîme monte* sans cesse et au milieu de ces épaisses ténèbres, le flambeau de la foi semble près de s'éteindre... Ah! je vous en conjure, ne vous éloignez pas de ce bercail tutélaire dont Dieu m'a constitué le gardien. Prêtres et fidèles, n'ayons qu'un cœur et qu'une âme. Aimons-nous, soutenons-nous comme les enfants d'un même père. Redoublons d'efforts et de sacrifices pour instituer des écoles chrétiennes. Élevons autour de la famille et de ces chers enfants des retranchements inaccessibles à l'esprit du monde et à l'incrédulité.

« Le désolant spectacle que présente la société moderne est pour nous tous, chrétiens, un sujet d'appréhension et de tristesse. Mais, quand je considère l'esprit paroissial qui vous distingue et votre constante fidélité à garder nos saintes traditions, quand je pense à ce grand nombre d'âmes pieuses dont les prières et les communions fréquentes attirent sur nous les bénédictions du Ciel, quand je me vois entouré de ces chers vicaires dont le concours me soutient et fait la joie de mon âme, de ces administrateurs d'élite qui sauvegardent avec tant de soin et d'intelligence les intérêts de l'église, enfin quand je me rends compte de tous les éléments de bien, de ces associations et des œuvres de charité qui fleurissent dans notre chère paroisse, alors ma confiance s'affermit et mon cœur est inondé de consolations.

« O troupeau chéri! Mon amour pour vous ne vient pas de la terre. Il prend sa source dans les entrailles mêmes de Jésus-Christ : *Cupio vos in visceribus Christi.* Il a daigné me choisir pour être l'instrument de sa miséricorde et le distributeur de ses divins trésors. Chers habitants de Saint-Louis, famille bien-aimée! Combien de temps le Dieu bon, qui m'a conservé jusqu'à ce jour, me laissera-t-il encore au milieu de vous? Je l'ignore. Mais ce que je puis vous assurer, c'est que vous serez toujours l'objet de toutes mes pensées, de toutes mes affections et que, tant qu'il me restera un souffle de vie, je n'aurai d'aspirations que pour votre bonheur. »

Pendant le Saint Sacrifice, des chants pieux et les majestueux accents de l'orgue se font alternativement entendre. Le moment de la Communion est venu : une foule innombrable s'avance recueillie, et reçoit le corps du Seigneur. C'est là assurément l'heure la plus belle de ce grand jour. C'est cette Communion générale, banquet mystique réunissant les enfants et le père à la table sainte, qui donne à la fête son vrai caractère; et ces ferventes prières, adressées par tant de chrétiens à Notre-Seigneur présent en eux, sont la plus admirable récompense qu'ait ambitionnée M. le Curé de Saint-Louis.

La foule s'est à peine écoulée que l'église se remplit encore. Le R. P. Xavier de Bengy, l'aimable et saint religieux dont la présence est pour la paroisse une bénédiction, l'ami vénéré du clergé de Saint-Louis, célèbre la Messe solennelle. A la tête du nombreux clergé qui rehausse la fête de sa présence, on remarque M. l'abbé Compans, Vicaire Général, venu non seulement pour représenter Son Éminence, mais pour donner à M. le Curé une nouvelle preuve de son affection si tendre et si fidèle. La psallette exécute avec vigueur et précision une des messes dues au talent de M. Donis. On sait quel est le caractère poétique et pieux de ces charmantes mélodies qui tant de fois et en tant d'églises ont élevé les âmes à Dieu.

Aux vêpres, le spectacle est magnifique. L'immense église déborde, un frisson sympathique court dans l'assemblée, l'épanouissement des visages est un reflet fidèle de la joie des cœurs. M. l'abbé Beau, prédicateur de la station de l'Avent, en un discours où la noble élégance du style fait valoir la richesse originale des pensées, rend un éloquent hommage au prêtre vénéré qui a si bien réalisé l'idéal dont Notre-Seigneur a été l'adorable et complète expression : Jésus-Christ a aimé son Père, il a aimé les âmes, il a aimé son Eglise; le cœur de M. Donis a été embrasé de ce triple amour et sa vie s'est dépensée dans les œuvres qui le manifestent. M. le Curé a répondu à l'orateur en quelques paroles vibrantes, et se dérobant modestement à des éloges, pourtant bien mérités, a rapporté tout le fruit de son ministère à la miséricorde de Dieu et à l'affectueux dévouement de son peuple.

Un artiste chrétien dont tout Bordeaux acclame l'admirable talent, M. J. R., paroissien de Saint-Louis, ami et compatriote de M. Donis, a prêté à cette belle fête le concours de sa voix splendide. La bénédiction du Saint-Sacrement a terminé la cérémonie, et le peuple s'est retiré à regret emportant dans son cœur le précieux souvenir de cette grande manifestation chrétienne.

Le soir, M. le Curé recevait à sa table hospitalière de nombreux convives : M. le Vicaire général Compans, le R. P. de Bengy, M. Meynard, curé de Saint-Michel, les membres du conseil de fabrique, plusieurs anciens vicaires de Saint-Louis, et quelques notables paroissiens, en tout trente-huit convives. Est-il besoin de dire que cette réunion d'hommes distingués, unis par la pratique courageuse de la vie chrétienne et par leur affection dévouée pour le héros de la fête, a été particulièrement charmante et cordiale ?

Cinq toasts ont été portés, et cinq fois M. le Curé a répondu avec un paternel abandon et un spirituel à-propos. M. Compans, Vicaire général, a pris le premier la parole, et d'unanimes applaudissements ont maintes fois interrompu cette allocution à la fois noble et familière où l'administrateur et l'ami ont su se faire la part qui revenait à chacun :

« Monsieur le Curé,

« Aujourd'hui la vaste enceinte de l'église Saint-Louis contenait à peine les flots,

Du peuple saint en foule inondant ses portiques,

pour offrir à Dieu des actions de grâces et des prières, à l'occasion de la fête de vos noces d'argent; ce soir votre maison et votre table sont presque trop étroites pour recevoir ceux qui ont tenu à honneur d'être appelés à prendre une part plus intime à votre joie. Un même sentiment anime tous les cœurs, celui de la reconnaissance; un même désir les presse, vous témoigner leur vénération et leur amour.

« Et cet hommage vous est bien dû. Avoir été dans une paroisse, durant vingt-cinq années, le docteur sinon infaillible, du moins sans défaillance de la vérité nécessaire au salut; le gardien et l'interprète fidèle de la loi divine; le commentaire par l'exemple de sa vie de cet enseignement; avoir été l'âme de toute œuvre établie pour le bien, le père des pauvres, l'ami de tous, n'est-ce pas le plus légitime des titres à la vénération et à l'amour des paroissiens?

« Vous fûtes tout cela, Monsieur le curé : et avec quel éclat? La doctrine de l'Église semblait prendre sur vos lèvres une nouvelle force, grâce à votre éloquence, que l'Académie ne couronna pas, il est vrai, et qui fut toujours supérieure à cet honneur. A la pureté de la morale évangélique vous prêtiez ce charme de la vertu qui s'ignore; vous tempériez l'exercice de l'autorité par la mansuétude; vous ajoutiez les attraits de la musique et de la poésie à la gravité des cérémonies religieuses, semblable au père de famille de l'Évangile, *vous puisiez dans votre trésor pour les répandre* les richesses que vous aviez reçues de Dieu.

« Et quand l'impiété, devenue maîtresse par surprise du pouvoir, outrageait la religion et violait la liberté des cloîtres, vous fîtes de votre maison l'asile de ces proscrits, si aimés et si admirés de nous tous: et nous vous devons le bonheur d'avoir encore sous nos yeux l'exemple de leurs vertus.

« Que votre peuple ait été aujourd'hui magnifique envers vous, dans ses prières, ses hommages et ses dons, rien de plus naturel. Il avait tant reçu de vous!

« Vingt-cinq années ainsi remplies suffiraient à l'honneur de toute une vie. Eh bien! si je repasse d'un regard rapide votre carrière sacerdotale, tel nous vous aimons et honorons, tel je vous retrouve depuis le premier jour. A la Primatiale, à Saint-Gervais, à Barsac, à Bazas où votre présence consolait la vieille cathédrale de ses splendeurs évanouies, à Saint-Louis où les années vous couronnent d'un premier diadème, vous êtes toujours semblable à vous. Je me trompe. Le soleil, qui jamais ne change, et se montre partout le même en son cours, prodigue à certaines contrées les trésors de sa chaleur et de sa lumière: là, le ciel est plus pur, la terre plus féconde, la parure des champs est plus riche et plus belle, le peuple plus heureux. La paroisse de Saint-Louis a été la contrée privilégiée, elle a joui du plein épanouissement de votre vie sacerdotale.

« Aussi quelle paroisse! Sa charité n'est plus à louer; ses œuvres ne se comptent plus; son peuple, représenté par cette élite, que je vois rangée

autour de vous, son peuple dira son bonheur par une voix amie. Plein de respect pour les paternelles tendresses de Monsieur le Curé de Saint-Michel, qui ne doit rien connaître de préférable à son troupeau, je dirai simplement que vous avez fait de Saint-Louis une des plus belles paroisses de Bordeaux.

« Messieurs, au nom de l'autorité ecclésiastique, dont j'ai le trop insigne honneur d'être le représentant, je porte la santé de M. Donis, notre très cher Curé! Dieu lui accorde longtemps encore d'être l'honneur et la joie de son peuple et de goûter parmi nous le bonheur qu'il a mérité par ses travaux et ses vertus! »

M. le Curé a répondu en ces termes :

« MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

« Merci, mille fois, merci de l'intérêt que vous avez la bonté de me témoigner au nom de l'autorité diocésaine dont vous êtes ici le digne représentant! Je suis particulièrement heureux de vous compter au nombre de mes paroissiens et de mes amis. Comment ai-je rempli mon ministère pastoral? C'est le secret de Celui qui lit dans les cœurs et sonde les consciences. Mais vos bonnes paroles, l'imposante manifestation de mes paroissiens, enfin les suffrages de ces nombreux amis qui forment, autour de cette table, une couronne joyeuse et sympathique, tout se réunit pour m'encourager et faire du curé de Saint-Louis un des plus heureux pasteurs. »

Voici le toast de l'éminent président du conseil de fabrique de Saint-Louis, M. J. Blanchy :

« MON CHER MONSIEUR LE CURÉ,

« Le conseil de fabrique salue avec les sentiments d'une sincère affection la vingt-cinquième année de votre ministère à Saint-Louis.

« Votre collaborateur pendant ce quart de siècle, il a pu apprécier votre zèle si éclairé, votre dévouement, et surtout, cette fermeté persévérante qui a contribué si puissamment à l'érection de ce magnifique édifice, tout resplendissant ce matin par la piété et l'amour des fidèles.

« Cette œuvre est un brillant fleuron de votre couronne; mais il reste encore à faire; et les tristes temps que nous traversons nous montrent en perspective de nouveaux et lourds sacrifices : plus que jamais nous sentons combien nous est nécessaire le pasteur infatigable et sympathique qui saura faire comprendre à tous l'étendue de leurs devoirs envers le culte et envers les pauvres.

« Nous prions donc la divine Providence de vous accorder de longs jours pour accomplir cette tâche et recueillir les bénédictions qu'elle vous assure, et nous formons le vœu que réunis tous ensemble à un nouvel

anniversaire dont les années de Pierre marqueront l'échéance, nous puissions célébrer à la fois et les mérites du pasteur et le triomphe de l'Église. »

« Monsieur le Président,

a dit M. le Curé,

« Vous m'avez habitué depuis longtemps à cette exquise bienveillance dont vous me donnez aujourd'hui une preuve touchante. La fabrique de Saint-Louis si estimable et qui s'honore de vous avoir pour président, la fabrique de Saint-Louis forme le trait d'union qui relie le temporel au spirituel, la paroisse au pasteur. Messieurs les administrateurs, vos rapports avec la tribu sacerdotale sont des plus intimes et des plus affectueux, car vous êtes des chrétiens modèles, vous êtes les amis de vos prêtres et la providence de votre église. »

Nous n'avons pu recueillir, et tous les lecteurs de la *Revue* le regretteront avec nous, l'aimable et bienveillante allocution de M. le Curé de Saint-Michel. Voici du moins la réponse de M. le Curé :

« Cher et vénéré Doyen,

« Votre approbation m'est d'autant plus précieuse qu'elle vient d'un confrère que j'ai toujours tenu en grande estime et en singulière vénération, et qui m'a fait comprendre, par son exemple, tout ce que peut entreprendre et réaliser le zèle sacerdotal d'un confrère qui porte autour de ses cheveux blancs, comme une double auréole, le souvenir de ses œuvres et de ses noces d'or. »

M. Paul Princeteau a parlé au nom des paroissiens de Saint-Louis :

« Messieurs,

« Je vous prie de ne pas répéter le mot que je vais vous dire : les autres paroisses pourraient être jalouses. Elles ne sont point, je le sais, accessibles aux rivalités de la terre, mais il serait plus prudent de ne point les exposer à des tentations qui, peut-être, leur feraient subir les vulgaires faiblesses de l'humanité.

« Le mot que je voulais vous dire, Messieurs, je l'ai entendu de la bouche d'une femme du peuple et, en ma qualité de démocrate intransigeant, selon saint Labre, je vous le répèterai dans toute sa crudité.

« Cette femme du peuple, fière de son quartier et des prérogatives qui y sont attachées, disait assez vivement à une de ses émules en industrie : « Hé, hé, ma mie, n'est pas des Chartrons qui veut ! »

« Messieurs, c'est là une grande vérité : « N'est pas des Chartrons qui veut. »

« Aussi je suis profondément touché de ce qu'on a bien voulu faire fléchir pour moi la rigidité de cet adage et il m'est bien doux d'avoir à saluer aujourd'hui, au nom de la paroisse de Saint-Louis, ce prêtre vénéré, vrai père en Jésus-Christ, qui nous garde nous-mêmes et qui conduit nos enfants dans les voies du Seigneur.

« Dans le troupeau confié à ses soins, je suis un des dernier venus. — J'ai pu, cependant, par une bien douce expérience des bontés de Monsieur le Curé, connaître que son affection descendue du Ciel pour nous donner la paix, participe de l'infini dont elle émane et ne se mesure point à la date de naissance de ses enfants.

« J'espère donc, Messieurs, que je ne serai pas indiscret si, mêlant ma voix aux réjouissances de ces noces d'argent, dont les saintes joies de ce matin apportaient à la terre les célestes échos, j'ose dire, qu'en parlant au nom de mon cœur, je veux parler au nom des vôtres.

« Vous dirai-je ce que nos cœurs renferment d'affection et de respect pour notre cher Curé ? Non, Messieurs, je ne serais qu'un interprète trop insuffisant.

« Heureusement les pierres parleront ! Elles parleront plus haut et plus longtemps que nous ; et les générations qui nous suivront, recevant l'héritage de notre reconnaissance, sauront lire, aux voûtes superbes de votre basilique, le témoignage impérissable du dévouement de l'homme de Dieu et de ces largesses, dont je ne parlerais pas si elle n'étaient que vôtres, et qui furent aussi, vous le savez, les fruits directs des mérites du pasteur et de la puissance de son amour sur le cœur de ses enfants.

« Ces générations se rappelleront que, en des temps troublés et malheureux, M. Donis, prêtre courageux de cette Eglise de Jésus-Christ, qui a reçu de son divin fondateur la mission et le droit d'enseigner toutes les nations, fut un apôtre infatigable de la liberté des âmes, et que, à l'ombre protectrice du temple qu'il avait élevé à la gloire du Très-Haut, il abrita les enfants des petits et des humbles pour les défendre contre les révoltes et la tyrannie de l'impiété.

« Mais détournons nos yeux de ces noirs horizons et sachons les réjouir en admirant les dons merveilleux qui chez notre bien-aimé pasteur ont été la parure des plus fortes vertus.

« Vos esprits et vos cœurs sont toujours sous le charme de cette double lyre de la poésie et de l'harmonie, sœurs inspirées de la foi, dont Dieu s'est plu, pour sa gloire, à confier le culte à celui qui n'a vécu que pour le servir et le faire mieux aimer.

« Je sais que, dans la sincérité de son zèle et dans la sévérité de son abnégation, Monsieur le Curé ne me pardonnerait pas si je limitais à sa personne si chère les sentiments qui nous animent.

« Il voit de plus haut lui-même, et il me commande de regarder plus loin.

« Aussi, Messieurs, j'écoute les pauvres qui furent ses enfants chéris et

privilégiés, les pauvres qui, groupés au pied de la Croix, constituent ce peuple dont il est juste de dire : « *Vox populi, vox Dei,* » et j'entends la voix de ce peuple qui salue de son respect, de sa reconnaissance et de son amour cette robe du prêtre, proscrite déjà par les menaces qui troublent nos prières, robe sainte et chérie qui porte dans ses plis, avec les œuvres divines de toutes les vertus, les merveilles de la charité, du patriotisme, de l'immolation et de l'honneur.

« Pour répondre aux nobles sentiments de Monsieur le Curé, au tribut d'amour que nous lui apportons, nous devons joindre l'expression de nos vœux les plus ardents et de nos résolutions les plus courageuses pour la défense et la gloire de l'Église et pour la liberté de Jésus-Christ sur la terre de France.

« Et, quand nous adressons au Ciel cette double prière, demandons-lui aussi d'accorder de longues et heureuses années à celui qui fut l'ami de nos joies, le consolateur de nos misères, le guide de nos âmes, le défenseur invincible de nos droits de chrétiens.

« Ainsi, Messieurs, m'inspirant, à cette heure, des paroles éloquentes qui, aujourd'hui, tombaient de la chaire de la vérité, dans l'église de Saint-Louis, et traçaient si brillamment le grand caractère de celui que nous fêtons, je vous dirai : au plus vaillant des serviteurs du Ciel, au plus généreux des serviteurs des hommes, à notre cher et bien-aimé pasteur, M. Donis, que Dieu garde ! »

M. Donis remercie M. Princeteau :

« Je ne sais, MONSIEUR, comment vous témoigner ma gratitude pour les paroles si cordiales que vous me faites l'honneur de m'adresser. Si, comme vous me le dites avec tant d'esprit et de finesse : « n'est pas des Chartrons qui veut » les Chartrons se félicitent de vous posséder. Votre présence au milieu de nous me rappelle une circonstance dont le souvenir m'a toujours charmé. Lorsque j'étais vicaire à Saint-André, j'eus la bonne fortune de dîner chez M. Grangeneuve avec Lacordaire et votre regrettable père, une des gloires les plus pures du barreau et de la chambre des représentants. Quels saillies ! Quels traits charmants ! Quel échange d'idées et de profonds aperçus dans la conversation de ces hommes éminents ! Or, laissez-moi vous le dire, vous n'avez pas été frustré dans l'héritage d'un père si distingué, car il vous a laissé, avec son nom, tout son cœur et tout son esprit. »

« MESSIEURS,

a dit M. l'abbé Hazera,

« Il manquerait une note à ce concert de louanges et de vœux, si la famille presbytérale ne prenait pas la parole à son tour : elle qui voit de près ce que tant d'autres, moins heureux, ne peuvent admirer que de loin ; elle qui jouit dans l'intimité de ces qualités aimables, et de

ces vertus sacerdotales dont l'influence s'étend comme une bénédiction du Ciel, oh ! non, elle ne peut pas se taire en ce jour ! Elle doit oser parler même après les grandes voix que vous avez entendues et applaudies.

« Qu'il vive donc longtemps et qu'il vive toujours heureux, ce pasteur, ce Père, cet ami, qui met tant de charmes dans la vie de ses collaborateurs ! Qu'il vive pour leur édification et pour leur enseignement !

« Que d'excellents prêtres se sont formés à cette même place que nous occupons auprès de lui ! Comme nous, ils n'avaient qu'à regarder pour apprendre l'art d'accomplir facilement les devoirs difficiles, de se dévouer à propos et sans bruit, de mettre tout le monde en œuvre sans importuner personne, et de garder au milieu des ennuis et des difficultés inséparables d'un grand ministère, cette joie qui fait le bonheur de la famille et cette gaieté dont les éclats raniment les âmes fatiguées et parfois découragées.

« Aussi, cher pasteur, avez-vous fait de votre demeure comme une terre promise : quelle joie, quand on y entre ! Quels regrets, quelle douleur quand on en sort ! Car, pour ceux qui ont vécu auprès de vous, ailleurs, c'est l'exil ; ici, c'est la patrie ; et si la jeune tribu sacerdotale pouvait se lever comme autrefois Israël, elle marcherait tout entière comme un seul homme pour y entrer et s'y établir ! — Mais, M. Princeteau vous l'a dit tout à l'heure : « N'est pas des Chartrons qui veut. »

« Heureux ceux qui entrent ! plus heureux ceux qui ne seraient pas appelés à sortir ! Que d'autres se livrent à de légitimes ambitions ; qu'ils poursuivent de plus illustres carrières : vous êtes, vous, cher pasteur, notre carrière, notre ambition, notre avenir, et notre filiale affection a pénétré dans notre cœur aussi profondément que les fondations de votre église dans le sol des Chartrons : on ne l'en arrachera pas !

« Ah ! puissions-nous vieillir auprès de vous qui ne vieillissez pas ! Au service de Dieu et de vos semblables, vous avez gardé inaltérée la jeunesse de votre âme, et quand viendront les noces d'or dont M. le Curé de Saint-Michel a parlé en termes si aimables, elles pourront trouver sur votre tête une couronne de cheveux blancs, elles ne trouveront par une ride à votre cœur ! »

M. le Curé prend une dernière fois la parole :

« CHERS VICAIRES,

« Vous serez donc toujours les mêmes. On n'est jamais trahi que par les siens... Ne voilà-t-il pas que, vous aussi, vous trempez dans cette conspiration générale de mes paroissiens et de mes amis !... Pourquoi présenter ainsi une prime séduisante à ce tyran, bien connu, qui se nourrit de fumée ? Heureusement que j'ai toutes sortes de raisons pour me tenir en garde. Car je ne saurais oublier que vous êtes ma force, ma joie, mon bâton de vieillesse. Grâce à votre zèle et à votre activité, je

puis dire hardiment avec l'Apôtre : « *Quand je suis faible c'est alors que je me trouve fort.* » En effet,que serais-je sans vous? Un pauvre chef d'armée qui doit ses victoires et son triomphe moins à l'habileté de sa stratégie qu'à la vaillance de ses lieutenants et de ses soldats.

« Enfin, chers et honorables convives, à Son Éminence le Cardinal, à son digne Coadjuteur et à l'aimable Vicaire Général qui les représente, à vous tous et à cette noble paroisse de Saint-Louis, si chrétienne et si généreuse ! Je l'aime comme un père dont les tendresses redoublent à mesure qu'il avance en âge, je l'aime et je l'aimerai jusqu'à mon dernier soupir. »

A. DE GRANVILLE.

COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊCHÉ

Son Éminence le Cardinal Archevêque vient d'adresser à Nosseigneurs les évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux la lettre suivante que reproduisent les *Semaines Religieuses* d'Agen, d'Angoulême, de Périgueux, de la Rochelle, de Poitiers et de Luçon.

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi d'attirer l'attention de Votre Grandeur sur un ouvrage important qui se réimprime à Bordeaux sous mes auspices.

J'aurais quelque droit à m'attribuer l'initiative de cette publication, tant j'ai manifesté le désir de la voir entreprendre. Aussi, ne saurais-je trop remercier M. l'abbé Callen, chanoine de mon église Primatiale et professeur à la Faculté de Théologie, de n'avoir pas reculé devant les recherches de tout genre que nécessitait une réédition annotée et complétée du livre de Lopès.

L'Histoire de l'Eglise métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux par Jérôme LOPÈS vit le jour en 1668. Elle intéresse à plus d'un titre tous les diocèses de notre province. J'aime à retrouver en la parcourant les anneaux de la chaine qui nous unit depuis de longs siècles, *in charitate fraternitatis.*

Si, comme je n'en doute pas, Votre Grandeur encourage et bénit cette réimpression de nos annales religieuses, le clergé, les fidèles et la presse de votre diocèse, lui feront, à votre exemple, l'accueil sérieux dont je la crois digne.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

FERDINAND, Cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

VISITE A UN CIMETIÈRE JUIF

(Suite.)

« Sur la tombe, dit Léon de Modène (1), on grave le nom du mort « et quelque chose à sa louange, soit en vers ou en prose, marquant « le jour, le mois et l'année de sa mort. » Conformément à cet usage, les tombeaux des Israélites de France sont d'ordinaire munis d'une épitaphe qui est presque toujours en hébreu, quelquefois en hébreu et en français, enfin, — mais le cas est plus rare, — en français seulement.

Les inscriptions composées dans notre langue sont en général très courtes et très simples : elles se bornent à mentionner rapidement le nom, le prénom, l'âge, les dates de la naissance et de la mort. Elles n'ont rien de bien caractéristique :

ICI REPOSE LÉON L.,
NÉ LE 6 MARS 1866,
DÉCÉDÉ LE 4 MAI 1872.

ICI REPOSE ROSALIE R., NÉE H.,
DÉCÉDÉE A N. LE 27 OCT. 1872,
A L'AGE DE 64 ANS,
REGRETTÉE DE SA FAMILLE.

ICI REPOSE DANIEL M.
ÉPOUX ET PÈRE CHÉRI,
DÉCÉDÉ LE 11 JUIN 1833, A 57 ANS.

1) *Cérémonies et Coutumes juives*, p. 182 et 183.

De temps à autre, quelques vers accompagnent l'épitaphe :

ICI REPOSE ISAAC-JULES W.,
DÉCÉDÉ LE 16 SEPTEMBRE 5624 (1)
A L'AGE DE 3 ANS ET 8 MOIS.

—

Enfant chéri, ta douce image
Restera gravée dans nos cœurs.

Et sur une autre tombe :

CI-GIT ROSA M.,
DÉCÉDÉE LE 11 MAI 1867,
A L'AGE DE 2 ANS 8 JOURS.

—

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Quand les inscriptions sont bilingues, c'est-à-dire en hébreu d'abord, puis en français, la seconde n'est habituellement qu'un petit résumé de la première, qu'elle est loin de traduire d'une manière littérale et complète. Par exemple :

(En hébreu.)

SOUS CES MOTTES DE TERRE
REPOSE L'HOMME EXCELLENT, QUI A FAIT LE BIEN,
MOÏSE, FILS DE DAVID L.
IL A ÉTÉ RETRANCHÉ (2) LE 9 TISCHRI
DE L'ANNÉE 5639.

(En français.)

CI-GIT HENRI L.,
FILS DE FRÉDÉRIC L.,
NÉ LE 25 JUIN 1843,
DÉCÉDÉ EN OCTOBRE 1879.

Le lecteur aura sans doute remarqué la différence des prénoms dans les deux inscriptions. D'une part le défunt est appelé Moïse, et son père David : de l'autre, celui-ci est nommé Frédéric et celui-là Henri. Les cas de ce genre ne sont pas rares, du moins chez les Juifs de nos contrées, qui ont fréquemment deux prénoms distincts, l'un tiré de la Bible hébraïque, l'autre emprunté au christianisme. Le premier n'est guère employé que dans les circonstances religieuses ; le second sert au contraire pour l'usage commun de la vie, et a évidemment pour but de dissimuler une origine dont on n'est pas toujours très fier par ces temps de scepticisme et de rationalisme. Il faut être un

(1) Voir plus bas l'explication de cette date.
(2) Cette expression sera expliquée plus bas.

bon paysan israélite de la Bohème, de l'Alsace, ou de la Pologne, pour s'appeler Aaron, Abraham, Nathan : les citadins se font nommer Albert, Jules, Henri. De même, ou plutôt *a fortiori*, pour les femmes.

Les épitaphes purement hébraïques sont de beaucoup les plus intéressantes, parce qu'elles revêtent la vraie couleur juive, entourées qu'elles sont de formules traditionnelles très curieuses pour un *goï* (1). En voici donc un certain nombre, traduites aussi littéralement que possible, et accompagnées de quelques notes explicatives :

ICI REPOSE
DAME REBECCA, FILLE D'ISAÏE.
ELLE A ÉTÉ RETRANCHÉE LE 28 AB 5633.
Que son âme soit liée dans le faisceau des vivants!

Ici repose. Ces mots ne sont jamais intégralement écrits sur les tombes. On se contente d'en graver les initiales (*phé* ou *f*, et *teth* ou *t*) au sommet de l'épitaphe. — *Elle a été retranchée.* Belle et expressive figure, qui revient sur toutes les tombes. C'est une idée toute biblique, puisque les saints Livres comparent si fréquemment la vie humaine à une fleur tranchée sans pitié par la faux de la mort. — *Le 28 ab.* Ce mois est le onzième de l'année civile des Juifs : il correspond à la seconde moitié de juillet et à la première moitié d'août. — *5633.* C'est-à-dire, l'an 5633 à partir de la création du monde, d'après les calculs admis par les Juifs. Tel est toujours en effet leur point de départ pour la numération des années. Le 24 septembre dernier commençait l'an 5642, qui durera jusqu'au 13 septembre 1882. — *Que son âme soit liée dans le faisceau des vivants!* Ce souhait, étrange en apparence, sert de conclusion invariable aux épitaphes juives. Mais il n'est jamais écrit en entier : les cinq initiales *thav (th), noun (n), tsadi (ts), beth (b), hé (h),* sont chargées de le représenter. La phrase entière est extraite du premier livre des Rois (chap. xxv, verset 29). Le riche Nabal avait gravement offensé David, et celui-ci s'avançait avec une troupe considérable pour tirer de son ennemi une vengeance éclatante, quand il vit venir à sa rencontre, accompagnée de présents dignes de lui, Abigaïl, la femme non moins prudente que belle de l'insulteur insensé. Elle sut calmer la colère du jeune roi par d'habiles et d'élogieuses paroles. « S'il s'élevait un jour contre vous, telle fut la péroraison de son petit discours, quelqu'un qui vous persécutât et

(1) Un non juif.

cherchât à vous ôter la vie, que votre âme, par un effet de la miséricorde de Jéhovah, votre Dieu, reste liée dans le faisceau des vivants! » Sur les épitaphes juives, il faut entendre, par le faisceau des vivants, le séjour du Ciel, où sont réunis, comme en un faisceau glorieux, tous ceux qui jouissent de la vie éternelle. Indépendamment de l'allusion biblique, cette formule ne manque donc pas de beauté.

CI-GIT SEPPHORA M.,
FEMME DE MARDOCAÏ LE LÉVITE.
ELLE A ÉTÉ RETRANCHÉE LE 10 DU MOIS D'IYAR 5630.

Le mois d'*iyar* est le huitième de l'année juive : il correspond à la fin d'avril et au commencement de mai. — *Le Lévite.* Nous avons parlé plus haut des *Cohanim,* ou descendants des anciens prêtres juifs. Les Israélites plus nombreux encore qui portent les noms, dentiques malgré leurs nuances, de Lévy, de Lœv, de Lœb, d'Halévy, etc., descendent pareillement des anciens Lévites. Mention est faite de cette dignité sur leurs tombes.

CI-GIT LA FEMME FORTE
DAME RACHEL, FILLE DE JOCHANAN,
FEMME DE SIMON.
ELLE A ÉTÉ RETRANCHÉE LE 10 CISLEV 5634.

La femme forte. C'est là une noble qualification, empruntée au livre des Proverbes (xxxi, 10), qui en donne un magnifique commentaire. Mais, en vertu du principe *Assueta vilescunt,* elle a perdu chez les Juifs une grande partie de sa valeur antique, attendu qu'elle est appliquée aujourd'hui à presque toutes les femmes d'Israël, et gravée sans plus de façon sur leurs tombeaux. — Le mois de *cislev* est le troisième de l'année juive (novembre-décembre).

CI-GIT LA FEMME FORTE
DAME PHÉNENNA, FILLE DE REBB URIE COHEN,
FEMME DE REBB SCHAOUL COHEN.
ELLE A ÉTÉ RETRANCHÉE LE 20 ADAR 5622.

Rebb est un diminutif de « Rabbi », qui signifie maître. C'est un titre honorifique que les Israélites donnent à ceux de leurs coreligionnaires qui font preuve d'une certaine connaissance du Talmud. — *Adar :* le sixième mois de l'année juive (février-mars).

CI-GIT NATHAN, FILS D'ÉLÉAZAR,
A LA DOULEUR DE SA FEMME,
DE SON FILS ET DE SES AMIS.
IL A ÉTÉ RETRANCHÉ AVEC UN NOM HONORABLE, ETC.

ICI REPOSE LA FEMME FORTE
DAME ESTHER, FILLE DE JACOB L.
Tous les jours elle exerçait la miséricorde.
Elle remplissait la main du pauvre et de l'indigent.
A LA DOULEUR DE SON MARI, DE SES FILS,
DE SES FRÈRES ET DE SES SŒURS.

ICI A ÉTÉ ENTERRÉ
L'HOMME EXCELLENT, SAMUEL.
IL A ÉTÉ ENSEVELI AVEC UN NOM HONORABLE
ET UNE GRANDE GLOIRE,
LE 24 SIVAN (10 JUIN) 5633.

ICI REPOSE ELIAKIM, FILS DE JOSEPH,
Homme intègre et droit
Qui a pratiqué la justice et la vérité
Tous les jours de sa vie.
Il s'en est allé à la demeure de son éternité.

On le voit, les inscriptions deviennent de plus en plus louangeuses, et de plus en plus désolées. Nous allons nous trouver bientôt en plein style oriental. Le goût ne sera pas toujours parfait, car les *Rebb* qui composent d'ordinaire les épitaphes, moyennant une très modeste redevance, ne sont pas des lettrés de première force ; du moins l'intention sera bonne, et l'intérêt d'autant plus vif pour nous.

CI-GIT MIRIAM,
FILLE DE MOSCHÉ, FEMME D'HÉLI N.
Elle a été une couronne de gloire pour son mari.

ICI REPOSE
L'ESPÉRANCE D'UN PÈRE ET D'UNE MÈRE.
Elle est morte soudain,
Elle est descendue au Scheôl
Au milieu de ses jours.
Elle a quitté ses amis
Pour recevoir dans le Ciel la récompense de ses œuvres.
Un frère et des sœurs et des proches
Gémissent sur elle
Et pleurent amèrement.
LIA H., FEMME D'AARON.

Scheôl est, dans la langue hebraïque, la dénomination du séjour des morts.

CI-GIT RAPHAËL, FILS DE JOSAPHAT.
Il a marché dans les voies de la droiture,
Il a pratiqué la miséricorde envers tous les hommes.
IL A ÉTÉ ENTERRÉ AU DÉSESPOIR DE SA MÈRE DÉSOLÉE
LE SOIR DES CABANES 5641.

La fête des *Cabanes* ou des Tabernacles est célébrée par les Juifs dans les premiers jours d'octobre.

ICI A ÉTÉ ENTERRÉE
DÉBORA, FILLE DE REBB SCHEMOUEL.

Mort que tu es amère !
Elle était la couronne de son mari.
Elle s'en est allée à la désolation
De son père et de ses fils.
Le pauvre qui la louait aux portes s'écrie :
Elle n'est plus, la mère des indigents.
Elle a disparu au milieu de ses jours.
Mais elle s'est envolée vers la source
De la vie et des délices.

Tout ce morceau est en vers dans l'hébreu. Voici quelques échantillons des rimes : *bahelah, yehallehal; bânim, ébiônim.*

Une autre épitaphe commence *ex abrupto* et s'adresse au passant :

Arrête-toi ici, pleure et gémis.

Puis elle continue dans le style habituel :

A la désolation de tous ses amis
Un jeune homme pacifique et droit,
Agé de 17 ans,
Est descendu dans la vallée des morts.
Son père et sa mère pleurent.
Gémissements, larmes, amertumes.
SCHELOMOH, FILS D'ISRAËL.

Pour recueillir ces épitaphes, parfois difficiles à déchiffrer sous la couche noirâtre que l'action concentrée du soleil et de l'humidité y avait à la longue déposée, j'étais souvent obligé de me tenir très près des petits tertres gazonnés placés en avant des pierres funéraires ; mais j'évitais de mon mieux de les fouler aux pieds, soit parce que c'eût été, comme le dit fort justement le Talmud, manquer à la piété dont les vivants sont redevables aux morts, soit pour ne pas m'exposer aux représailles qu'un pareil acte aurait pu m'attirer d'outre-tombe. « Sais-tu à quoi pensent les morts quand on fait cela? Ceux qui nous outragent aujourd'hui, disent-ils, reposeront dès demain ici même auprès de nous (1). »

Je ne courais pas grand risque, il est vrai, de reposer auprès des

(1) *Hieros. Berach.*, p. II.

morts du cimetière israélite, car si les Juifs ont eu au temps jadis, comme ils s'en vantent, assez de tolérance pour enterrer des *goïm* à côté de leurs propres défunts (1), il est peu probable, et vraiment j'en avais peu d'envie, qu'ils m'eussent de nos jours creusé une fosse dans leur *Beth achaïm*.

Deux ou trois tombes isolées, qui semblaient reléguées à dessein au fond du cimetière, attirèrent mon attention. Je savais, toujours d'après le Talmud, où l'on trouve toute sorte de choses sur toute sorte de sujets, qu'autrefois les Juifs enterraient dans des coins écartés les pécheurs scandaleux, les suicidés, les suppliciés. Mais je fut déçu dans mon attente, ou du moins les épitaphes n'indiquaient rien de particulier. Actuellement, d'ailleurs, les Israélites font profession de se conformer au principe : *Nil de mortuis nisi bene.*

(A suivre.) S. MARCELLIN.

L'UNITÉ DE SUBSTANCE ET LE DOGME

Le dogme, comme vous le savez, mon cher lecteur, est un peu le cauchemar des penseurs modernes, sous prétexte que par son immobilité et ses obscurités il est *incompatible* avec la science, essentiellement progressive et procédant par l'évidence.

Il est l'objet d'une antipathie spéciale de la part de cette école philosophique, dont j'ai exprimé l'intention de vous entretenir à propos de la réaction anti-matérialiste que semble devoir faciliter la découverte de l'unité de force et de substance.

Cette école, — qui prétend que la vérité ne nous vient pas du dehors, mais est au dedans de nous où il ne s'agit que de la chercher (2), et qui par là, tout en combattant le matérialisme, nous menace d'une nouvelle déviation intellectuelle non moins dangereuse que le matérialisme, — se désigne elle-même par l'appellation de *spiritualisme libéral,* qu'elle oppose à celle de *spiritualisme orthodoxe* donnée aux penseurs chrétiens qui, eux, ne font pas consister leur liberté intellectuelle à s'affranchir du dogme.

Quant à elle, elle s'en déclare débarrassée et, qui plus est, elle exprime la volonté arrêtée de travailler à en délivrer la société moderne; car, disent ses adhérents, les doctrines dogmatiques ont contre elles la constatation faite par la critique qu'elles ne sont pas

(1) Traité *Gittin*, 61, a.
(2) M. Paul JANET, *Traité élémentaire de philosophie*, 3e vol., p. 524 (1831).

autre chose que des conceptions humaines, exploitées par un sacerdoce autoritaire et intolérant aux dépens de l'autonomie de l'esprit humain.

Qu'il faille dégager la science du matérialisme et la réconcilier avec la religion, ils en conviennent et ils y travaillent ; mais c'est avec la religion de la raison et du cœur et non avec la religion de la théologie que doit se faire la réconciliation ; et, à leur avis, il est tout aussi important d'empêcher la science de redevenir catholique que de l'empêcher de rester matérialiste. C'est étrange, mais c'est cela, et ils y mettent un zèle très militant.

Il faut voir sur quel ton ils en usent avec les spiritualistes orthodoxes. Il faut les entendre affirmer que la critique moderne est parvenue à démêler, dans la trame de l'histoire, l'origine purement humaine de toutes les religions, sans excepter le christianisme ; qu'on a rétabli l'historique de la formation progressive de tous les dogmes, y compris celui de la divinité de Jésus-Christ ; qu'il est dans la nature de la religion d'aller de l'homme à Dieu et non de venir de Dieu à l'homme ; que c'est à ce dernier de *la faire* comme de bâtir les temples et d'élever les autels ; qu'il la tire du sentiment et du cœur qui ne sont dogmatiques ni l'un ni l'autre, et qu'il la fait comme il fait de la poésie et de la musique, quitte à la philosophie de réviser et de synthétiser les conceptions doctrinales ainsi nées, le long de la vie de l'humanité, des vagues inspirations de l'instinct religieux.

C'est toute une thèse de psychologie religieuse bien tournée et bien dite, qui n'est pas sans prestige contre le matérialisme, mais dont le dogme fait tous les frais.

— Je devrais, mon cher lecteur, puisque j'ai exprimé l'intention de vous faire connaître cette dangereuse école, commencer par en compléter ici la notion, plutôt que de m'attacher tout d'abord, à propos d'elle, à une question de détail ; mais la fin de non-recevoir, au nom de l'incompatibilité de la science et du dogme, qu'elle oppose au catholicisme, se rattache par un intérêt si particulier à la découverte de l'unité de force et de substance, objet de mon dernier article, que j'ai résolu de sacrifier un peu l'ordre logique pour vous en entretenir pendant que cet article est encore dans votre mémoire.

En conséquence, mon but est de vous montrer :

1° Que cette unité de substance tant acclamée, à laquelle arrive la science, est depuis longtemps enseignée dans saint Thomas ;

2° Qu'un de nos dogmes la présuppose et en reçoit une confirmation rationnelle : double fait qui n'est pas sans valeur comme argument contre la prétendue incompatibilité du dogme et de la science.

Pour faciliter le rapprochement avec saint Thomas, reprenons un peu, en le développant, ce qui regardait l'unité de substance dans mon dernier article. Je vous disais dans cet article que la physique, abandonnant son ancienne théorie des substances différentes de nature, dites corps simples, théorie basée sur l'irréductibilité supposée de ces corps simples, admet et proclame le principe de l'unité de substance déduit de l'unité de force.

Je vous expliquais comment cette déduction semble une conséquence bien logique de l'équivalence quantitative du travail des forces, c'est-à-dire de ce fait que d'une quantité définie de l'une d'elle

naît toujours une quantité parfaitement proportionnelle de celle dans laquelle on la transforme.

La chaleur, la lumière, l'électricité, qui révèlent ainsi leur identité par l'identité de leurs effets, ne sauraient effectivement nous faire cette révélation, si elles n'agissaient pas sur une substance identique, la variété des éléments matériels, si elle existait, devant nécessairement faire varier les effets. Or, cette variation n'a pas lieu et il est bien constaté que tous les mouvements de la nature peuvent se transmuter les uns dans les autres, avec cette circonstance constante que le rendement dans le mouvement est égal au travail producteur. La physique en conclut l'unité de l'élément qui est mû. C'est logique.

La physique moderne, écrit M. Emile Saigey, « croit à une unité élémentaire. Le monde physique est composé d'atomes d'une seule espèce (1). » Tel est le langage actuel de la science, langage auquel on sent que l'illustre P. Secchi souscrit dans la phrase suivante, malgré le *probablement* qu'elle renferme : « Pour nous, » écrit-il, « les « corps sont des agrégats d'atomes probablement homogènes à « l'origine et qui, en se groupant de diverses manières, forment les « molécules dites élémentaires (2). »

— On s'arrête à l'idée que les atomes en question, désignés sous le nom générique d'éther, remplissent tout l'espace entre les sphères, en même temps qu'ils composent tous les corps, et que ce sont eux qui sont l'objet du mouvement universel reconnu pour l'agent de tous les phénomènes physiques et chimiques.

« L'éther agité, » écrit encore M. Saigey, résumant la conception nouvelle, « remplit l'espace. Les atomes éthérés forment par leur agré- « gation des molécules et celles-ci des corps. Entre ces atomes, ces « molécules, ces corps, ont lieu les échanges de mouvement qui cons- « tituent pour nous la chaleur, la lumière, l'électricité, la gravité, « l'affinité chimique. Ces échanges dépendent des masses et des « vitesses qui sont en jeu... La conception de l'univers physique est « tout entière dans ces données (3). »

Ainsi, vous le voyez d'après ces citations, la physique moderne reconnaît l'existence d'une *masse première,* à l'état atomique, dont tous les corps tirent leurs éléments.

Les molécules, dont il est question dans ces citations, sont des composés atomiques tout à fait élémentaires qui jouent dans la nouvelle conception un rôle analogue à celui des anciens corps simples, par suite d'une grande variété spécifique reconnaissable à la variété de leurs équivalences.

Ces molécules, toutefois, se différencient des anciens corps simples en cela que leur spécificité ne dérive pas, comme on le supposait chez ces derniers, d'une homogénéité de parties propres et spéciales, mais bien de la nature du mouvement qui les produit.

« Entre les molécules de l'oxygène et de l'hydrogène, du carbone, « de l'or, etc., » fait observer M. Saigey, « la physique moderne ne « conçoit aucune différence qui porte sur la qualité même de la

(1) *La Physique moderne,* p. 12 et 177.
(2) *L'Unité des forces physiques,* p. 531.
(3) *La Physique moderne,* p. 218.

« matière. Elle ne voit dans ces corps divers que des propriétés qui « résultent du mouvement (1). »

Elles se différencient également des corps simples par cette circonstance que, bien que douées d'une permanence relative, elle ne sont point, comme eux, irréductibles, mais peuvent être ramenées à l'état atomique par la perte de la forme propre qu'elles tiennent du mouvement.

« La chaleur, » dit encore M. Saigey, « pourrait résoudre la molécule « en éther (2). »

Ainsi, en résumé, la physique moderne ne voit plus dans toute la nature qu'une matière unique en mouvement.

« L'atome et le mouvement, voilà l'univers (3)! » s'écrie-t-elle avec la vive satisfaction de se voir arrivée à un résultat qui ouvre à ses investigations une carrière nouvelle.

— Eh bien! voici maintenant l'enseignement de saint Thomas.

Vous allez voir qu'il admettait, lui aussi, comme la science moderne, mais avant elle, une matière commune et la réductibilité de tous les corps à cette matière commune, bases essentielles de la théorie de l'unité de force et de substance.

Tous les corps au sein de la nature, dit-il, dans la *Somme*, ont une matière commune : « *una est materia omnium corporalium* (4). »

Cette matière commune qu'on peut appeler matière première, c'est saint Thomas que je fais parler, fut créée par Dieu *vague et indéterminée : « unanis et vacua* (5), » c'est-à-dire sans forme propre.

Comme la forme est le principe d'être : « *forma est essendi principium,* » la matière première n'ayant pas de forme propre n'a pas l'être en soi ; en d'autres termes, elle n'a pas une existence isolée : ce qui revient à dire qu'elle n'est pas atomique, l'atome étant conçu comme une entité qui a une substance propre.

Elle n'existe qu'à l'état de matière seconde, c'est-à-dire à l'état de matière composée et informée : pierre, or, argent, carbone, soufre, etc. « *materia secunda est totum compositum naturale.* »

Tous ces corps tirent leurs éléments de la matière première, mais ces éléments étant destitués de forme propre ne se conçoivent en dehors des composés que par abstraction. Ils ne sont jamais sans appartenir à une forme, autrement ils n'existeraient pas : ce qui revient à dire que la matière première, quoique sans forme propre, n'est jamais cependant sans une forme quelconque qui lui donne et lui maintienne l'être.

Cette forme, qui est ainsi son principe d'être à l'état de matière seconde, c'est-à-dire qui la fait or, platine, arbre, fleur, corps humain, soufre, carbone, etc., est toujours seule dans le composé, précisément par la raison qu'elle est son principe d'être, un composé ne pouvant, en effet, avoir à la fois plusieurs principes d'être. En outre, cette forme, quelle qu'elle soit, qui informe seule la matière première, ne lui

(1) *La Physique moderne*, p. 177.
(2) *Loco citato*, p. 178.
(3) *Loco citato*, p. 2.
(4) S., I^a, Q. 66, art. 11.
(5) *Genèse*, c. 1, v. 2.

est jamais inhérente, en sorte que celle-ci reste toujours apte à recevoir indifféremment toutes les autres formes par transmutation : « *Remanet in potentiâ quantum ad omnes alias formas* (1). »

Aucune de celles qui la détiennent ne l'emprisonne irrévocablement et tout composé est réductible en matière première : « *Materia prima est illud in quo ultima stat resolutio corporum naturalium* (2). »

De fait, les formes se succèdent au sein de la nature et se passent la matière première incessamment, sous l'action des agents physico-chimiques de composition et de décomposition.

Non seulement elles se succèdent, mais elles *s'absorbent*. Ainsi, quand plusieurs corps se réunissent comme composants pour former un composé, ce composé reçoit une forme nouvelle qui absorbe les formes des composants, dont sa présence ne comporte plus l'existence *in actu*, selon le principe, déjà exprimé, qu'il ne peut y avoir dans un composé qu'un seul principe d'être, qui est sa forme : « *forma est essendi principium* (3). » « La forme du corps mixte fait disparaître « toutes les formes élémentaires, qui n'y demeurent plus que *virtuellement (in virtute)* (4). » Si elles reparaissent *in actu* à *l'analyse*, c'est par la même cause qui fait apparaître la forme du corps mixte à *la combinaison*... cause qui ne saurait être que la cause première.

Un peu de patience, mon cher lecteur. Ce qui va suivre jettera du jour sur cette doctrine de saint Thomas que je suis contraint de résumer avec tant de concision, pour réserver de la place à ce qui me reste à dire.

Si concis, toutefois, que soit ce résumé, vous avez pu y saisir les deux choses qui sont l'essence même de la découverte scientifique de l'unité de substance, savoir : l'identité des éléments premiers dans tous les corps et la réductibilité de tous les corps à ces éléments premiers.

Point de traces, dans la conception de saint Thomas, de ces corps simples qui jusqu'ici faisaient croire à la pluralité des substances. — C'est exactement la doctrine actuelle de leur unité. — Moins, toutefois, l'*atome* et la *permanence des formes*, me dirait un savant du jour qui lirait cette page résumée de saint Thomas et qui entendrait cette conclusion. Dans cette conception de votre illustre théologien, je ne trouve point, en effet, cet atome étendu et isolé dont notre doctrine nécessite la présence pour la transmission du mouvement par choc. Je n'y découvre point non plus cette permanence de la forme des composants dans le composé, que l'analyse nous révèle, en nous montrant que les composés n'existent précisément qu'en raison de la présence de leurs composants. C'est le contraire qu'on y enseigne.

— Vous ne trouvez pas l'atome et la permanence des formes dans la conception de saint Thomas, répondrais-je à ce savant du jour, mais vous y trouvez, du moins, les deux choses que je viens de dire, savoir : l'identité des éléments premiers dans tous les corps et la réductibilité de tous les corps à ces éléments premiers. Or, ces deux

(1) S., Iª, Q. 66, art. 11, Con.
(2) In libr. II, Sent., Dist. XII, Q. 1, art. 4-5.
(3) *Somme*, Iª, Q. 76, art. 11-1.
(4) *L'homme, sa nature, son âme*, etc., par Mgr de la Bouillerie, p. 19.

choses, qui sont l'essence de la doctrine actuelle de l'unité de substance, sont là enseignées avant de l'être par la science contemporaine; c'est ce que je voulais constater. Aristote, me dira-t-on, enseigna ces choses avant saint Thomas. C'est possible, mais cela n'empêche pas saint Thomas de les avoir enseignées avant la science; et c'est suffisant, me semble-t-il, pour que la théologie ne soit pas aussi antiscientifique qu'on se plaît à le dire, et son incompatibilité avec la science aussi grande qu'on veut le faire croire.

— Cette réflexion faite, mon cher lecteur, bien que je n'aie point l'intention de présenter saint Thomas comme ayant dit le dernier mot dans ces questions, cependant je me permettrai de contrôler la valeur que les deux observations précédentes peuvent avoir contre ma conclusion en faveur de la compatibilité de la science et de la théologie.

D'abord, pour ce qui regarde la permanence des formes, est-il bien certain que saint Thomas fasse une méprise scientifique lorsque, appuyé sur ce principe que tout être ne peut avoir qu'un seul principe d'être, il prétend que les composants, qui entrent dans un composé, se résolvent en matière première par la perte de leur forme et sont pris à cet état par la forme du composé ou corps mixte?

Est-il beaucoup plus certain que, quand on a réuni deux volumes d'hydrogène avec un d'oxygène pour faire un troisième corps mixte appelé eau, cette eau, sous sa forme propre, contient bien réellement l'hydrogène et l'oxygène, sous leurs formes propres également?

A la rigueur, on conçoit assez deux petites molécules d'hydrogène s'emparant, sans cesser d'être molécules d'hydrogène, d'une d'oxygène, pour former avec elle une petite molécule d'eau. Cette combinaison répétée bien des fois dans la même proportion peut amener à se figurer la formation d'assez de molécules d'eau pour la production du liquide qui porte ce nom.

Mais voici ce que l'on se figure moins: c'est la transmission régulière et équivalente du mouvement s'exerçant sur des molécules de nature et de densité nécessairement différentes puisqu'elles sont tantôt binaires, tantôt ternaires et quaternaires, selon les composés. Et pourtant, dans l'hypothèse de la permanence des formes, le mouvement ne pourrait s'exercer que sur elles, l'atome étant emprisonné en elles.

Avec la réduction, au contraire, de tous les composants à l'état de matière première dans le composé par la perte de leurs formes, nous avons dans tous les corps un atome parfaitement identique pour recevoir et transmettre le mouvement par choc, et alors la régularité et l'équivalence de la transmission se conçoivent et s'expliquent.

Outre l'inconvénient de mal se concilier avec l'unité de force, la permanence des formes, en maintenant les composants à l'état moléculaire, semble ramener les corps simples sous le nom de molécules, dès lors qu'elle présente ces molécules de fait irréductibles dans les composés.

On essaie une conciliation en imaginant un atome ethéré universel distinctif des molécules et intercalé dans leurs interstices pour y être le transmetteur régulier du mouvement.

Cette hypothèse, qui ôte sa belle simplicité à la théorie de l'unité de

force et de substance, n'explique pas grand'chose; en sorte que c'est vraiment à se demander si la science ne sera point obligée de se rallier à la conception de saint Thomas.

Elle y répugne à cause du *mystérieux* de ces formes qui restent dans le corps mixte à l'état de simples potentialités, pour reparaître en acte à l'analyse.

Mais n'y a-t-il rien de mystérieux, d'un autre côté, dans ces molécules d'hydrogène qui se séparent si régulièrement deux à deux pour faire une molécule d'eau avec une d'oxygène, et qui, à l'analyse de l'eau, se reprennent pour redevenir de l'hydrogène seul ? C'est le fait de l'affinité *élective,* dit-on.

Affinité élective ! Que signifie cette expression appliquée à des molécules inconscientes, si elle ne signifie pas volonté divine ?

La science du jour, qui ne permet aucune intervention à Dieu dans son œuvre, n'aime pas ces mots de volonté divine; mais, quoi qu'elle fasse, toutes les fois qu'elle voudra aller au fond des questions et en connaître les dernières causes, elle sera contrainte d'entendre les faits le murmurer à son oreille, en lui montrant cette volonté derrière les causes secondes qu'elle régit par des lois déterminées et généralement invariables.

Pour se soustraire à la rencontre de cette volonté, cachée sous les causes secondes, la science n'a d'autre ressource que d'éviter d'aller au fond des questions en se condamnant à rester *une science de surface.* C'est ce qu'elle fait aujourd'hui et le positivisme n'a pas d'autre caractère. Mais ce caractère n'est pas celui de la théologie qui, elle, veut connaître les dernières causes et s'y applique. Or, comme la science fut toujours définie, depuis Aristote, *la connaissance par les causes,* j'ose demander si c'est bien la théologie qui est antiscientifique ?

— Arrivant maintenant à la seconde observation qui a pour objet l'absence de l'atome dans la conception de saint Thomas, je ne dirai pas ici, comme pour la permanence des formes, que la science pourrait être amenée à délaisser la théorie atomistique pour la matière sans forme de l'illustre docteur.

S'il est bien constaté que l'unité de force nécessite un atome étendu pour transmettre le mouvement par choc, la question de l'essence de de la matière se trouve par là même résolue, me semble-t-il.

Cette question, si difficile à traiter spéculativement, était effectivement une question de fait, que l'expérience et l'observation pouvaient seules trancher tôt ou tard. Elles viennent de le faire, selon toute apparence; il n'y a plus qu'à se soumettre à leur décision, si elle se confirme, — car les faits s'imposent.

Pourquoi Dieu n'aurait-il pas pu créer un atome étendu et impénétrable, en dépit de la divisibilité à l'infini ?

Saint Thomas, en embrassant son idée d'une matière première sans forme propre, avait pour but de rester, sur la question de l'essence de la matière, en harmonie avec le dogme de l'unité substantielle de l'homme (1) et avec l'axiome de l'unité du principe d'être dans tout composé en général.

Pour que son idée n'ait point été antiscientifique en elle-même, et

(1) *Concile général de Vienne,* 1311.

que le thomiste puisse se résigner à cette heure à lui préférer la théorie atomistique, il suffit que celle-ci soit conciliable avec les deux principes que saint Thomas voulait sauvegarder et que toute conception de la matière doit respecter.

Eh bien ! c'est ce qui est. L'atomisme se concilie et avec le dogme de l'unité substantielle dans l'homme et avec l'axiome de l'unité du principe d'être dans tout composé en général.

Qu'il se concile avec l'unité substantielle de l'homme, cela résulte de ce fait que ce dogme vise *les formes vivantes* en déclarant que l'âme intellective est la forme propre et véritable du corps humain. Le concile de Vienne, par cette déclaration, voulait terminer la vieille discussion des principes vitaux multiples, qui se débat encore aujourd'hui dans certaines écoles de médecine, espèce de manichéisme qui met la dualité dans l'homme en donnant au corps un principe propre de vie à côté de l'âme. La décision du concile, toutefois, en attribuant à l'âme intellective les rôles des âmes végétative et sensitive, n'exclut pas *absolument* une forme atomique dans le composé matériel.

Que l'atomisme se concilie, en second lieu, avec l'unité du principe d'être, cela résulte de ce fait que ce principe ne réclame l'unité de forme que pour chaque mode d'être, selon cette parole de saint Thomas que je lui applique : « *Unumquodque hoc modo habet unitatem quo habet esse* (1) ; une chose n'est *une* que sous le mode d'être qui la constitue. » Ce qui veut dire que, quand on exige un seul principe d'être dans la matière à l'état de matière seconde ou de composé, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait point en même temps un principe d'être à l'état de matière première. Il est très évident, écrit le docteur Frédault, que « l'être n'a qu'un principe d'être; que l'homme n'a qu'une « âme... Mais la matière qui forme le corps de l'être n'est point le « corps lui-même, elle est de ce corps. Ce corps, en tant que corps « vivant, reçoit son principe d'être du principe substantiel nouveau, « cela est incontestable, mais les éléments dont le corps est formé ne « sont pas le corps; ils ont, par eux-mêmes, leur être particulier (2). » Autre, en effet, est l'être simple ou atome; autre, l'être composé ou corps. Chacun de ces êtres n'a qu'un principe d'être et ne peut en avoir qu'un, mais chacun a le sien. Qu'on ne dise pas que cette manière de voir attribue à l'atome d'un composé deux formes, la sienne et celle du composé, car il ne les a pas sous un même aspect, *sub uno et eodem respectu.* L'une lui communique l'*esse simpliciter,* l'autre l'*esse tale.* Ce n'est pas là avoir deux principes d'être sous le même mode d'existence, mais bien réaliser l'unité comme elle est exprimée dans la parole de saint Thomas : « *Unumquodque hoc modo habet unitatem quo habet esse;* une chose n'est *une* que sous le mode d'être qui la constitue. »

L'atome étendu et impénétrable, créé tel par Dieu, peut donc à la rigueur se concilier avec l'unité substantielle de l'homme, du moment où il peut avoir sa forme propre dans tout composé sans détruire l'unité de ce dernier. J'en conclus que saint Thomas n'a pas été anti-

(1) S. Ia, Q. 66, art. 11, 2. — Je cite ici ce passage de saint Thomas seulement parce qu'il rend bien ma pensée, car saint Thomas ne l'a point écrit en faveur de l'atome.
(2) *Forme et Matière,* p. 62.

scientifique même dans sa conception de la matière, et qu'il reste démontré, en définitive, qu'il a enseigné l'unité de substance avant la science moderne.

Cette démonstration était le premier but que je m'étais proposé, pour protester contre la prétendue incompatibilité de la science et de l'enseignement dogmatique.

Le seul fait, du reste, de remuer toutes ces questions, et bien d'autres, avec l'ampleur qu'y a mise saint Thomas, confond ce dire irréfléchi dont le spiritualisme libéral se fait une arme et une excuse.

— Mon second but était de démontrer qu'un de nos dogmes, en particulier, présuppose l'unité de substance et s'en éclaire dans son mode d'être; mais l'espace me manque. J'indiquerai seulement.

Ce dogme, c'est celui de l'Eucharistie. Le concile de Trente déclare que la présence réelle a lieu par la *conversion* de toute la substance du pain au corps de Jésus-Christ et de toute la substance du vin en son sang.

Il n'y a ni annihilation de la matière du pain, ni création ou adduction de celle du corps de Jésus-Christ, mais il y a conversion *sur place* et *instantanée* de l'une dans l'autre: ce que le Concile caractérise par le mot de *transsubstantiation*.

La matière du pain perdant par la consécration *(vi verborum)* la forme qui lui donnait l'être du pain, se résout en matière première ou atomique, et, en cet état, est prise par la forme du corps de Jésus-Christ, dont elle devient la matière élémentaire. Seulement, ce que notre esprit est obligé d'exprimer ainsi comme successif ne l'est pas en réalité ici, comme dans les transmutations dont les causes secondes sont les agents. Tout s'opère instantanément; en sorte, dit saint Thomas (1), que les accidents ne sont pas un intant recouvrant la matière première du pain, isolée de la forme du corps de Jésus-Christ. La conversion est sans intervalle.

Tel est le dogme de la transsubstantiation (2).

Evidemment ce dogme présuppose une matière commune *(substantiam in communi)* que les formes puissent se passer pour la convertir, en d'autres termes, présuppose l'unité de substance, et cela à l'état atomique, car, à l'état moléculaire, la matière du pain continuerait d'avoir la forme qui la spécifierait en lui donnant l'*esse tale*. Ainsi spécifiée par la forme moléculaire, la substance devenue le corps de Jésus-Christ serait au fond la substance du pain, ce qui est absolu-

(1) S. III^{a}, Q. 75, art. 3, C.

(2) Voici les textes qui en témoignent: « Sancta hæc synodus declarat, per consecrationem panis et vini conversionem fieri totius *substantiæ* panis *in substantiam* corporis Christi. » (Con. T., *De Euch.*, Sess. XIII, c. IV.)

« Et ideo non dicit Dominus: hic panis est corpus meum, neque hoc corpus meum est corpus meum, sed in generali hoc est corpus meum, nullo nomine apposito a parte subjecti, sed solo pronomine, quod significat *substantiam in communi* sine qualitate, id est, sine formâ determinatâ. » (S. Thomas, S. III^{a}, Q. 78, art. 3, C.) — « Dicendum quod hoc pronomen *hoc* non demonstrat ipsa accidentia sed substantiam sub accidentibus contentam, quæ primo fuit panis et postea est corpus Christi. » (S. III^{a}, Q. 78, art. 5, C.) — « Cum in hoc sacramento sit verum corpus Christi nec incipiat esse ibi de novo per *motum localem*, nec etiam sit ibi sicut in loco suo, necesse est dicere quod incipiat ibi esse per conversionem substantiæ panis in ipsum. » (S. III^{a}, Q. 75, a. 4, Conc.)

ment contraire à la doctrine de la conversion, laquelle n'admet l'impanation à aucun degré. Il faut donc que la conversion se fasse à l'état atomique de la matière.

Voilà, mon cher lecteur, comment le dogme de la présence réelle présuppose l'unité de substance dans son mode d'être.

Voici maintenant comment cette même unité de substance recule en lui les voiles du mystère. Il s'agit de la *multilocation,* si mystérieuse à la raison, au premier aspect, et objet de si graves objections.

L'unité de substance, entre autres résultats, a celui d'amener nécessairement à conclure que l'identité des corps ne repose point dans la matière, puisque la matière est *commune* et que les formes se la passent par une sorte de transsubstantiation universelle.

Les corps donc ne se spécifient point par leur matière, mais par leur forme, laquelle est leur principe d'être comme nous l'a dit saint Thomas « *forma est essendi principium.* » Sous cette forme les atomes peuvent changer indéfiniment et n'être jamais les mêmes sans que le corps perde son identité. Il ne perd son identité que du moment où il perd sa forme par la décomposition ou par quelque combinaison chimique. Une application va rendre ceci plus clair, et c'est vous, mon cher lecteur, qui me la fournirez. Si vous avez déjà parcouru un grand bout du chemin de la vie, vous avez, d'après les données de la science, changé bien des fois complètement de matière corporelle, vous en avez changé à chaque septennaire, au moins, paraît-il. Ainsi, à sept ans vous n'aviez plus en vous aucune des molécules de votre petit corps au berceau; à quatorze ans, aucune de votre corps de sept ans, et ainsi de suite... Et cependant, à toutes ces étapes, c'était toujours vous, car il y avait en vous quelque chose, distinct de la matière, qui était là pour constituer votre individualité et qui ne changeait jamais. Ce quelque chose, c'est la forme de votre corps, c'est-à-dire votre âme, toujours là pour l'informer de la même manière avec la matière qui se renouvelle; toujours là pour garder l'organisme en faisant les atomes remplacer les atomes dans le même ordre, de manière à reproduire le même être avec des matériaux nouveaux.

Si vous avez cinquante ans, mon cher lecteur, vous avez eu au moins sept composés matériels différents dans cette durée, sans avoir pour cela cessé d'avoir le même corps et d'être la même personne, du moment où votre âme, qui informait le composé dont vous portez le nom, était toujours identique. Son identité faisait celle du corps en dépit de l'évolution des atomes en lui.

Voici comment Mgr de la Bouillerie exprime indirectement tout ceci d'après saint Thomas, en parlant de la résurrection des corps dans son livre si plein de doctrine, *L'homme, sa nature, son âme*: « Dieu rétablit « chacun d'eux (les corps) dans l'état identique où il formait avec « l'âme une même et complète unité substantielle.

« Identique, disons-nous, dans le sens où nous nous reconnaissons « à nous-mêmes cette identité ici-bas.

« Il est clair que, dans le cours de la vie, nos propres corps « subissent de *constantes transformations;* et cependant, de l'enfance « à la vieillesse, chacun de nous est véritablement *le même homme* (1).

(1) C'est moi qui souligne.

« Les corps ressuscités seront donc aussi les mêmes, en ce sens que « l'unité substantielle de chaque homme se retrouvera celle qui avait « constitué sa nature.

« Cette unité suppose deux principes essentiels se combinant « ensemble : la matière et la forme. Si la forme ou la matière varie : « l'homme n'est plus le même. Ici la forme est invariable, puisque « l'âme est immortelle. Que maintenant une matière *identique à celle* « *dont l'âme était la forme* s'unisse de nouveau à cette même âme, « et l'homme sera rétabli dans ses conditions naturelles (1). »

Maintenant, mon cher lecteur, n'entrevoyez-vous pas comment Jésus-Christ peut être toujours identiquement lui-même, mêmecorporellement, dans les divers composés matériels qui sont sous les *apparences* des diverses hosties?

Quand une personne touche des objets divers avec les deux mains, — c'est une comparaison de saint Thomas — il y a deux touchers; mais il n'y a qu'une personne qui touche, car les deux mains appartiennent à une seule forme. Faites l'application, mon cher lecteur: quand deux, trois, plusieurs personnes reçoivent le contact mystérieux du corps de Jésus-Christ dans la communion, il y a deux, trois, plusieurs touchers; mais il n'y a qu'un seul Jésus-Christ qui touche; car les composés matériels qui sont sous les accidents du pain appartiennent à une même forme qui est l'âme de Jésus-Christ, unie à sa divinité.

Du moment qu'ils appartiennent à la même forme, ils sont tous le même corps, l'identité résidant dans la forme.

Pour que la forme de tous les composés matériels soit ici unique, malgré la distinction locale et organique de ces composés, il faut nécessairement qu'elle ne soit *circonscrite* dans aucun d'eux et qu'elle les déborde tous. Or, cela n'est nullement incompatible avec l'âme de Jésus-Christ unie à sa divinité. Si nombreux et si distants qu'ils puissent être, rien ne s'oppose à ce qu'elle puisse occuper tous ces composés matériels qui deviennent le corps de Jésus-Christ, du moment où elle les informe. Ce lui est aussi possible qu'à notre âme d'occuper et d'informer à la fois tous nos membres; car il n'y a pas de rapport nécessaire de lieu et d'espace pour l'âme de Jésus-Christ, et à plus forte raison pour sa divinité. Si notre âme, à nous, est circonscrite dans notre corps, c'est par un vouloir spécial de Dieu; car, de sa nature, elle pourrait, elle aussi, déborder les limites du corps qui l'emprisonne ici, pour l'épreuve terrestre. Dieu ne lui permet de franchir ces limites que par sa pensée. Qui ne sent que par ce point, en effet, il n'y a pour elle aucune relation de lieu et d'espace? Il en est de même, pour l'âme de Jésus-Christ tout entière. Elle déborde tous les composés corporels des hosties et les informe tous à la fois sans être séparée par leur séparation; de telle sorte qu'il n'y a pas de réelle multilocation de Jésus-Christ dans la multiplicité des hosties, pas plus qu'il n'y a de multilocation de notre âme dans la multiplicité de nos membres.

C'est ainsi, mon cher lecteur, que la science moderne elle-même, bien malgré elle sans doute, vient éclairer la multilocation apparente

(1) *L'homme, sa nature, son âme.* p, 259 (1e édit.).

de Jésus-Christ sur nos autels, en nous amenant à reconnaître, par sa découverte de l'unité de substance, que l'identité des corps ne réside que dans la forme, du moment que la matière est commune.

Les dogmes ne sont donc pas si incompatibles avec elle ! Au reste, comment le seraient-ils, s'ils sont dogmes, car *dogme* ne signifie pas autre chose que *vérité révélée*.

Ou il y a des dogmes, ou il n'y en a pas. S'il n'y en a pas, et qu'ils en aient la preuve, ce n'est pas la peine de contester leur incompatibilité avec quelque chose.

S'il y en a, au contraire, comme nous croyons pouvoir le démontrer, ils ne peuvent être que compatibles avec la science, puisqu'ils ne peuvent être que des vérités. En tout cas, vérités obscures ! répondent nos antagonistes, vérités qu'on impose à la science, sans lui permettre de les analyser, et dont en conséquence la philosophie libérale ne tiendra point compte, résolue qu'elle est de rester dans les limites de la science, lesquelles ne comportent que ce qui peut être connu avec l'évidence rationnelle.

Mais la philosophie orthodoxe admet aussi, elle, ces limites, comme on peut en juger par la définition suivante qu'elle adopte : « La science, » dit Suarez, « est la connaissance des choses dans leurs causes, avec la certitude de l'évidence (1). » Elle aussi, on le voit, veut la certitude de l'évidence, et cependant elle n'exclut pas le dogme.

C'est parce qu'elle n'oublie pas qu'il y a, à côté de l'évidence de la chose en soi, l'évidence du motif d'y croire, en d'autres termes, l'évidence du témoignage.

Combien de connaissances, mêmes naturelles, n'ont pas d'autre base de certitude que l'évidence du motif d'y croire. Est-ce sur l'évidence de la chose en soi que nous savons que la terre tourne autour du soleil, alors que c'est le contraire qui paraît vrai ?

Nous le savons par le témoignage et cette source de connaissance en vaut bien une autre.

« Pas pour la doctrine (2), » réplique le spiritualisme libéral. « Croire sur témoignage en fait de doctrine, c'est du servilisme. Nous préférons l'erreur librement cherchée à la vérité servilement adoptée (3). »

Que parlent-ils de servilisme, à propos de témoignage, quand il s'agit ici de croire à Dieu, pas autre chose, et quand l'autorité, qui nous réclame la foi au dogme, le fait la main sur une page d'histoire qui prouve que l'objet de cette foi est bien parole divine !

Croire au témoignage humain en fait de doctrine, oui, cela c'est du servilisme, et, à ce compte, le servilisme est là où des sectaires se permettent d'endoctriner leurs semblables en leur propre nom, sous prétexte de philosophie et de science. Mais il n'est pas là où l'on peut répéter cette fière parole des premiers chrétiens : « Ημεις οι πιστευοντες τω Θεω ; nous, les croyant à Dieu (4) ! »

Pour être obscurs, que retranchent donc les dogmes à la science

(1) « Scire dicitur esse rem cognoscere per causam cum evidentiâ et certitudine. » (*Disputationes metaphysicæ*, Disp. 1ª, Sect. VI, 6.)
(2) M. Paul Janet, *Traité élémentaire de philosophie*, 2e vol., p. 524.
(3) M. Paul Janet, *Revue des Deux Mondes* (15 mai 1868), p. 382.
(4) Saint Hippolyte, *De Suzanna*.

et en quoi imposent-ils au spiritualiste ortho loxe de ne pas l'aimer autant que qui que ce soit?

Je regarde, je cherche et je ne vois que *des vérités en plus,* qu'ils lui offrent pour l'éclairer au delà de son domaine, et lui être comme des phares l'appelant à des explorations du côté de l'infini.

— Un spiritualiste libéral, dernièrement, comparait la raison soumise au dogme à une petite souris blanche qu'il avait vue, étant enfant, enfermée dans une petite cage à roue.

La petite bête mettait une ardeur rageuse à courir dans la roue, mais sans avancer jamais.

C'était pour lui, si mon souvenir ne me trompe pas, l'image de la raison orthodoxe enfermée dans l'immobilité du dogme. Ce pouvait être joli de forme littéraire, mais était-ce de bonne logique?

Comme il me semble bien que c'est la philosophie libérale, au contraire, qui est la souris blanche, précisément parce qu'elle s'affranchit du dogme!

Si ce n'est pas elle, pourquoi donc se plaint-elle si souvent de dépenser tant d'efforts à courir, sans avancer jamais? « Chaque « nouvelle école de philosophie, » écrit M. Janet, « un des maîtres dans « l'école libérale, se croyant en possession de la vérité absolue, chasse « et extermine les écoles rivales. Chacune recommence éternelle- « ment la philosophie, comme si rien n'existait avant elle, comme si « rien ne devait la suivre... Ce sont des idées qui se balancent et se « tiennent perpétuellement en échec (1). »

Ne croit-on pas voir la souris blanche dans la roue?

Il ajoutait un peu plus tard en soupirant: « Préparons toujours des « matériaux pour la reconstruction d'une philosophie et faisons un « nouvel effort, puis viendra sans doute un génie vigoureux qui, « rassemblant ces éléments épars, dans une synthèse nouvelle, rendra « à la pensée spiritualiste sa puissance et son éclat (2). »

N'est-ce pas là le langage d'une intelligence captive qui attend qu'on vienne lui ouvrir la roue?

Ainsi n'attend point le spiritualiste orthodoxe, car, lui, il a trouvé le génie bienfaisant, c'est le dogme.

Par l'issue que celui-ci ouvre à sa pensée, par le jour qu'il lui fait sur des horizons nouveaux, il s'élance, sans sacrifier la science, mais plus haut et plus loin que ses bornes, cherchant entre elle et les vérités révélées des harmonies pleines de charmes, et appliquant ses découvertes à reculer les ombres du mystère ou à leur donner des transparences.

Que fait à sa raison, en ces explorations, où tout pour elle est en plus sur les plaisirs de la science, d'y être *surveillée* et d'avoir parfois à sacrifier ses vues, si elle s'est heurtée au dogme sous quelque rapport échappé à son attention? C'est une garantie de plus pour lui et il n'en est que plus à l'aise et plus hardi dans ses recherches et ses idées, — semblable au petit enfant qui cueille avec d'autant plus d'assurance les fruits des buissons sauvages, que sa mère est là pour

(1) *Revue des Deux Mondes* (15 janvier 1866), p. 315-319.
(2) *Revue des Deux Mondes* (15 mai 1868), p. 385.

lui dire, avant qu'il les porte à sa bouche, s'ils sont aliment ou poison.

— C'est ainsi, mon cher lecteur, que le Dogme et la Science ne sont point incompatibles !

E. Pesnelle.

SAINT-GILLES

Si jamais, ami lecteur, vous suivez la voie qui va de Montpellier à Marseille, arrêtez-vous à Lunel et prenez un embranchement qui s'enfonce dans la Camargue. Il vous mènera, en moins d'une heure, à la ville autrefois importante de Saint-Gilles.

Là, pour peu que vous aimiez l'antiquité et les souvenirs des saints, vous passerez quelques moments agréables.

La Camargue ne manque pas d'intérêt. Elle tire son nom de Marius qui a laissé dans ces lieux de si profondes traces : *Caii Marii ager.*

Elle est formée par les atterrissements du Rhône qui l'enlace de ses bras gigantesques : c'est le *Delta* du fleuve.

Le sol est fertile, la culture variée. Là se trouvent de verts pâturages, des champs à perte de vue, des oliviers, des mûriers... Je n'ose pas parler des vignes qui, naguère, prospéraient si bien sur ce terrain pierreux : le phylloxera en a fait justice.

La Camargue présente un peu l'aspect de la campagne romaine. Un trait de ressemblance, dont on se passerait bien, c'est la *malaria* qui, m'a-t-on dit, exerce son influence sur les rives du Rhône comme sur celles du Tibre.

On peut conclure, d'après cela, que les villages sont rares dans la Camargue; aussi, quand on arrive à Saint-Gilles, l'esprit libre et dispos peut se livrer aux impressions qui le sollicitent de toutes parts.

Au milieu du VII^e^ siècle, il n'y avait, dans l'endroit où nous sommes, ni un village, ni une maison. C'était une immense forêt située dans une vallée qu'on a appelée depuis la Vallée Flavienne.

Un jour, le roi Visigoth Vamba, qui assiégeait la ville de Nîmes, vint chasser dans cette forêt. Il voulait sans doute se reposer des fatigues et des ennuis du siège.

Ses chiens lancent une biche qui se réfugie dans une caverne masquée par des broussailles.

Le roi décoche une flèche... Rien ne bouge et les chiens s'arrêtent immobiles.

Vamba descend de cheval... Quelle n'est pas sa surprise de voir un homme, vêtu d'une robe grossière, à genoux, et le bras transpercé d'une flèche. Le chasseur, ramené à d'autres idées, apprit alors que la biche, qu'il avait poursuivie, vivait avec le solitaire et le nourrissait de son lait, et que cet homme, qui se cachait dans les forêts, aurait pu jouer dans le monde un rôle élevé.

En effet, saint Gilles, ou comme on disait alors, *Aigidios,* était né à Athènes, de parents riches; il reçut une éducation princière, mais il ne connut le monde que pour le mépriser.

Ne pouvant trouver la solitude dans son pays, où sa famille était trop connue, il s'embarqua pour Marseille.

En route, il apaisa une tempête qui menaçait d'engloutir le navire où il avait pris place. Il passa quelque temps auprès de l'évêque d'Arles, saint Césaire, et, toujours pressé par le désir de vivre tout avec Dieu, il se retira dans la forêt Flavienne.

Vamba vit tout de suite qu'il avait affaire à un homme extraordinaire. Il lui fit bâtir une cellule.

Quelque temps après, la cellule se changeait en monastère et une ville se groupa autour du monastère.

Saint Gilles opéra beaucoup de miracles et mourut en odeur de sainteté. Il fut enseveli dans son couvent.

Son corps n'y resta pas longtemps. Pour le soustraire à l'impiété des Sarrazins qui venaient de franchir les Pyrénées, on le transporta à Toulouse.

On le conserve dans la basilique de Saint-Sernin, sauf quelques fragments qui ont été rapportés à leur ancienne demeure.

A l'époque des Croisades, la ville de Saint-Gilles avait plus de quarante mille habitants. On y comptait sept paroisses, plusieurs hôpitaux, plusieurs couvents, toutes les corporations de métiers, etc.

Elle était surtout fière de sa basilique, œuvre admirable, dont le pape Urbain II avait béni les fondements.

Les peuples y accouraient en foule pour vénérer le tombeau du Saint et pour implorer sa protection.

Au nombre des pèlerins fut Raymond IV, comte de Toulouse, qui

voulut être appelé Raymond de Saint-Gilles. Bien lui en prit; car, pendant la première croisade, à laquelle il assista, il fut guéri de la fièvre par son nouveau patron.

Saint Louis et Joinville furent aussi des pèlerins de Saint-Gilles. On montre même leurs noms écrits avec un poinçon d'acier sur une des colonnes extérieures de la basilique.

Les noms existent en effet; mais qu'il me soit permis de douter que le saint roi et son pieux sénéchal se soient amusés à les tracer eux-mêmes. Ils n'appartenaient pas à cette classe d'hommes dont le nombre est infini, dit l'Écriture, qui ne peuvent passer devant un monument sans le dégrader.

Ajoutons, pour être en règle avec l'histoire, que le pape Clément IV naquit à Saint-Gilles. On montre encore sa maison: c'est le presbytère actuel.

En arrivant à la basilique, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un des vicaires.

Il s'est constitué mon guide avec un empressement dont Dieu sans doute lui tiendra compte. J'ai mis sa patience à de dures épreuves; mais si, par hasard, il lit ces lignes, il verra que je n'ai rien perdu de sa leçon.

Nous avons commencé notre visite par l'église inférieure.

Elle est belle, majestueuse; mais qu'elle est déchue de son ancienne splendeur!

Autrefois les voûtes s'élevaient à une hauteur prodigieuse et le chœur, dont il ne reste plus que des vestiges informes, donnait à l'édifice une étendue immense.

Toutes ces ruines sont l'œuvre des Calvinistes.

Maîtres de la ville, en 1562, ils firent de l'église une forteresse et en détruisirent les voûtes. On ne put restaurer l'édifice que deux siècles plus tard; mais les ressources manquaient et on le réduisit à ses proportions actuelles.

La crypte est presque aussi longue que l'église.

Elle fut longtemps comblée de débris de toute espèce; aussi on n'y pénétrait plus et on en avait presque perdu le souvenir.

Il y a vingt-cinq ans environ, le curé de Saint-Gilles, M. Goubier, fit des fouilles et y découvrit le tombeau de l'illustre solitaire. Alors les travaux commencèrent, et la crypte reprit son ancien éclat.

C'est un des plus beaux monuments de France. On y vénère le tombeau de Saint-Gilles et l'autel où il disait la messe.

A côté, se trouve un puits dont les parois sont encore rouges de sang.

Voici ce qu'on lit dans un livre protestant : « La ville de Saint-Gilles fut mise au pillage, les prêtres égorgés et jetés dans le puits qui est joignant l'église inférieure. Les enfants de chœur précipités dans le même puits chantaient : « *Christe Fili Dei vivi miserere nobis.* »

Cet événement, comme le fait remarquer un auteur que j'ai entre les mains, ne fut pas un fait isolé ; ce n'était pas non plus une affaire de représailles. D'après les témoignages les plus authentiques, les Huguenots détruisirent trois cents églises principales ; ils pillèrent quatre mille sacristies, massacrèrent un nombre infini de prêtres et de religieux, etc.

Tels furent ces hommes dont on ne cesse de vanter la tolérance.

D'ailleurs, les protestants agissaient comme tous les révoltés.

Ce n'est pas en vain que le Christ est appelé l'Agneau de Dieu : « Quiconque se sépare de l'Agneau devient une bête féroce. »

Tels furent les Albigeois au XIII^e^ siècle.

Une de leurs principales victimes fut ensevelie dans la crypte de Saint-Gilles. Je veux parler de Pierre de Castelnau, légat du pape Innocent III.

Pierre de Castelnau n'employa dans sa mission que la prédication et la prière. C'était déjà trop pour les hérétiques. Ils haïssent surtout la vérité, et, pour la réduire à néant, ils ne reculent devant aucun forfait.

Le légat ne l'ignorait pas.

Un jour, sentant son heure arrivée, il dit la messe au tombeau de Saint-Gilles et se disposa à passer le Rhône. C'est là qu'il périt sous le poignard d'un assassin. « Que Dieu te pardonne, lui dit-il ; pour moi, je te pardonne. »

En apprenant la mort de son légat, Innocent III écrivit aux religieux de la Province : « Frère Pierre de Castelnau, qui a répandu son sang pour la foi et pour la paix, a vraiment souffert le martyre. Nous vous exhortons par l'Esprit-Saint et nous vous engageons au nom de l'obéissance à faire fructifier la semence qu'il a répandue par sa prédication. »

Le Ciel lui-même se chargea de sanctionner les paroles du Pontife.

Quand on voulut transporter le corps du martyr, du cloître où on l'avait d'abord déposé, dans l'église inférieure, on le trouva sain et entier. Le sang paraissait vif encore, et de ses reliques, aussi bien que de ses vêtements, sortit une odeur tellement suave et pénétrante, que la foule crut qu'on avait rempli de parfums la pieuse enceinte où l'on avait déposé le martyr.

Le meurtre du légat avait été ordonné par Raymond VI, comte de Toulouse, qui s'était mis à la tête des sectaires.

Condamné par le pape, honni par ses sujets, excommunié par les évêques, Raymond se soumit à la pénitence canonique.

On le vit donc, un jour, revêtu du costume des pénitents et les épaules nues, s'agenouiller sur le perron de l'église de Saint-Gilles. Un religieux, qui ne devait pas être manchot, lui administra la discipline à haute dose.

Le peuple, réuni sur la place, regardait. Que pensait-il ? Je l'ignore ; mais, pour peu qu'il eut de bon sens, il devait être heureux de voir les illustres gredins qui l'opprimaient forcés de courber la tête devant un pouvoir supérieur à tous les pouvoirs de la terre, puisqu'il vient du Ciel.

Pour moi, je le déclare, au risque de passer pour arriéré, je serais volontiers de l'avis du peuple.

Un siècle auparavant, la place de Saint-Gilles avait été le théâtre d'un événement beaucoup plus tragique : Pierre de Bruys, un autre révolté, y fut brûlé publiquement.

Ce fut un des ancêtres des Albigeois : aussi on n'a pas manqué de le présenter comme un martyr de la libre pensée et une victime de l'intolérance. La vérité est que ce bienfaiteur de l'humanité rebaptisait les peuples, massacrait les prêtres, empoisonnait les moines, profanait les églises, renversait les autels, brûlait les croix. Mais il faisait la guerre à l'Église : cela suffit, dans certains milieux, pour en faire un grand homme.

Puisque nous sommes devant la façade de la basilique, il faut bien essayer d'en donner une description ; mais notre tâche devient décourageante, aussi nous cédons volontiers la parole à M. Mérimée :

« Sur cette façade, appelée le *nec plus ultrà* de l'art byzantin, s'est épuisé tout le caprice, tout le luxe de l'ornementation bysantine. Elle se présente comme un immense bas-relief de marbre et de pierre, où le fond disparaît sous la multiplicité des détails. Il semble qu'on ait

pris à tâche de ne pas y laisser une seule partie lisse: colonnes, statues, frises sculptées, rinceaux, motifs empruntés aux règnes végétal et animal, tout s'enlace, se confond. Des débris de cette façade, on pourrait décorer des édifices somptueux. Devant tant de richesses, prodiguées avec une profusion inouïe, le spectateur ébloui d'abord, attiré de tous les côtés à la fois, et ne sachant où arrêter ses regards, a peine à reconnaître les formes générales. »

C'est bien ce que l'on éprouve en face de cette œuvre splendide. On est envahi par l'admiration et ce sentiment empêche de voir les détails.

Quand la première émotion est passée, on constate que cette façade gigantesque se compose d'une trentaine de colonnes de marbre blanc, dont les chapiteaux, richement sculptés, supportent une frise qui s'étend sur toute la largeur de l'édifice. On y pénètre par trois portes surmontées d'archivoltes extrêmement élevées.

Le tympan de la porte, à gauche, représente le Christ adoré par les Mages.

Celui de la porte à droite représente le Christ crucifié.

Celui de la porte du milieu, le Christ glorifié.

Les statues des douze Apôtres sont placées entre les colonnes qui forment le péristyle. Un nombre considérable de médaillons racontent les principaux traits de la vie du Christ et de sa sainte Mère.

Il paraît que les plans furent apportés et exécutés par les moines de Cluny qui faisaient partie, ainsi que ceux de Saint-Gilles, de la grande famille bénédictine. A cette époque, l'église mesurait 94 mètres de longueur sur 25 mètres 50 centimètres de largeur dans œuvre.

Cette riche ornementation, que nous avons vainement essayé de décrire, est arrivée jusqu'à nous comme par miracle. Les grands artistes de 93 se sont contentés de mutiler quelques statues. Le reste est sain et sauf.

L'ancien monastère a complètement disparu : au milieu des constructions diverses qui s'élèvent de toutes parts, c'est à peine si on peut en distinguer la place.

Quant à la ville, elle est bien déchue de son ancienne prospérité; elle est bâtie sur une éminence envahie par la poussière ou la boue selon l'état de l'atmosphère. Les maisons bâties en cailloux, en terre, en torchis, s'adossent les unes aux autres, sans s'occuper de la ligne droite. Les rues sont à peu près impraticables; mais la population,

malgré les efforts de quelques apôtres du progrès qui ne sont pas précisément la fleur de l'endroit, a conservé ses habitudes chrétiennes. La libre pensée aura de la peine à s'y acclimater.

Après tant de prospérité, Saint-Gilles est devenu un chef-lieu de canton, et sa population est de cinq mille âmes.

Les villes aussi ont leurs destinées : *habent sua fata.*

J.-B. THIBAUT.

« CLOACA MAXIMA [1] »

I

C'était l'an... après tout, qu'importe de le dire ?
Sous la pierre tombale, au fond du souterrain
Où l'âpre Mort coucha, d'un geste souverain,
L'annaliste vengeur des monstres de l'Empire,
Cornélius Tacite, homme au stylet d'airain,

Dormait. Regrets amers ! cette âme libre et fière,
Qui, malgré les Trajan, les Nerva, les Titus,
Tressaillait en songeant au premier des Brutus,
Elle avait entendu sonner l'heure dernière,
Sans voir renaître Rome aux antiques vertus.

Témoin silencieux de la honte publique,
Au moment où la Louve et les bruns fils de Mars,
A plat ventre, léchaient l'escabeau des Césars,
Tacite, saluant sa vieille République
Et rêvant du passé, détourna ses regards.

Il sommeillait depuis des siècles. — Or, immense,
Une voix ébranla le sol épouvanté :
« Fraternité ! criait le peuple, Égalité !
« Les tyrans sont à bas, une autre ère commence :
« Au Tibre les Césars ! Vive la liberté ! »

(1) La *Cloaque Maxime* était le grand égout collecteur de l'ancienne Rome, destiné à entraîner dans le Tibre les immondices de la ville. (Voir *Rome au siècle d'Auguste*, III, 115.)

S'éveillant à ce bruit dans le noir ossuaire,
Le squelette dit : « Quoi ! n'est-ce point une erreur ?
« Serait-ce des beaux jours le souffle avant-coureur
« Qui passe ? » — Et, soulevant les plis de son suaire,
Il se dresse, à pas lents monte, et regarde : horreur !

II

Horreur ! c'était l'orgie abjecte, purulente :
Gladiateurs gaulois en révolte, filous,
Esclaves échappés des ergastules, fous,
Se tenaient par la main, et la plèbe insolente
Courait, tourbillonnait, hurlait comme des loups.

De la porte Colline au marché du Vélabre,
Et du mont Cœlius au Tibre, on pérorait,
On buvait, sous la table immonde on se vautrait...
Et, dans le branle ardent d'une danse macabre,
Rome entière n'est plus qu'un vaste cabaret.

Le mime, l'histrion éhonté sur la scène
Distillent à l'envi la bave et le venin ;
Loin d'adorer le Vrai, la Vertu, l'Art divin,
Le poète se plaît dans la satire obscène :
Partout les mauvais lieux et le chant fescennin.

Les images des dieux chancellent mutilées ;
La Pudeur, l'Amitié, l'Espérance, la Foi
Gisent sur le pavé : leurs prêtres, sans emploi,
Meurent de faim, et les Vestales exilées
Par d'ignobles Censeurs sont mises hors la loi.

Mais la foule a gardé le dieu de la luxure,
Et le dieu de l'argent, et celui des voleurs ;
Loin d'elle la Justice et ses droits querelleurs :
Il lui faut et Priape, et Plutus, et Mercure,
Ceux-là seuls obtiendront de l'encens et des fleurs.

Sombre, muet, sur sa poitrine de squelette,
Le grand historien laissa pencher son front.
Une larme aussitôt jaillit de l'œil profond,
Et, brûlante, roula sur une bandelette :
« Leurs consuls, pensa-t-il, me dédommageront ! »

III

L'idole du Forum, l'homme dont la parole
Devant l'interrupteur jamais ne recula,
Vitellius Coclès — d'autres disent Gula,
Le poil fumant, le front nimbé d'une auréole,
Des rostres, triomphant, descendait ce soir-là.

O prodige ! il avait, depuis l'heure sixième,
Harangué le sénat jusqu'au soleil couchant,
Et sa faconde creuse et son regard louchant
Passaient aux yeux de tous pour l'éloquence même :
On lui criait : — « Ton verbe est un glaive tranchant ! »

Or, ce grand orateur, quelle était sa pensée ?
Et ces Pères conscrits si prompts à l'exalter,
Lâches, abjects flatteurs, qu'allaient-ils décréter ?
Songent-ils à l'orgie, à la plèbe insensée,
Aux malheurs de l'État ?... Non : ils vont banqueter !

Car on doit à Bacchus immoler des victimes,
Car aujourd'hui Coclès Vitellius Gula
Reçoit, et veut, après un dîner de gala,
Jeter à pleines mains les dépouilles opimes
A cette valetaille immonde que voilà.

Coclès est riche, il est gourmand, il a du ventre :
Au prix de lui, Crésus n'était qu'un fanfaron ;
Lucullus eût été client d'un tel patron ;
Chez lui, dès l'atrium, chaque fois que l'on entre,
On croit voir le palais doré de feu Néron.

Donc, le triclinium de Coclès étincelle :
Vingt cuisiniers, avec des tabliers flottants,
Aux ordres de Tuba (1) vont, viennent, haletants ;
Les torchères de bronze au creux de la vaisselle
Dardent à l'unisson leurs reflets éclatants.

Et quels mets (2) ! quel parfum savoureux s'évapore
Du cratère d'argent et du vase murrhin !

(1) Marmiton célèbre. On le disait issu du fameux Dama qui appartint au gastromane Nomentanus et que Salluste acheta cent mille as (8000 fr.). Le prix est doublé depuis.

(2) On peut lire ces curieux détails culinaires dans *Rome au siècle d'Auguste*. III, 509.

Poulardes de Tunis, faisans, truites du Rhin,
Oranges d'Ibérie, esturgeons du Bosphore,
Jambons frais du Querci, dorades du Lucrin,

Huîtres de Circei, porc salé des Séquanes,
Cypre odorant, Falerne, et Cécube, et Lesbos,
Rien ne manque, rien : ni, dans leur gaze de Cos
Bondissant et chantant, lascives Gaditanes,
Ni vomitorium en marbre de Paros.

Or, après le festin et la danse lubrique,
Au milieu des hoquets à peine interrompus,
Regardez : ils sont là, dix ou douze lippus,
Démembrant à l'envi la vieille République :
C'est le morceau de choix pour ces ventres repus,

C'est la curée : « A toi, Calvus Grossus, attrape :
« Les coffres de l'État sont devenus les tiens !
« Paulus Verrès, savant vivisecteur de chiens,
« Tu réclames ta part, je te la donne : happe !
« Asinius Crassus, ne sois point jaloux, tiens !

« Nullus, Virginius, Margus, ouvrez la bouche !
« Campus, voici pour tes appétits dévorants :
« Judæus Apella, sois heureux ; Rufus, prends ;
« Antoninus, à toi : Marinus le farouche,
« Avale ! — Et soyez forts, amis, vous serez grands !

« A nous les consulats, l'armée et la préture,
« A nous Rome, le sol latin, le monde à nous !
« Jouissons ! Moi, Coclès, je veillerai sur vous ;
« Et le peuple, ennemi de toute dictature,
« Demain, me suppliera de la prendre, à genoux.

« En attendant le jour de la grande victoire,
« Que mon rival, suivi d'imbéciles valets,
« Bâtisse des villas, qu'il joue aux osselets !
« Fais rouler à ton gré les tessères d'ivoire,
« Vieux Julius Gravis ! — Nous, à nos gobelets ! »

Et la voix qui parlait se perdit dans les salles,
Au choc des coupes d'or, au bruit des chants joyeux...

Une horde, poussant des cris séditieux,
Survint ; elle hurlait : « Io ! les Saturnales !
Io Coclès ! à bas Gravis ! à l'eau, les dieux ! »

IV

Cornélius Tacite était là, sans parole,
Immobile d'horreur et de honte. Soudain,
Laissant gronder en lui son âme de romain,
Les yeux fixés sur les débris du Capitole,
Il s'écria, terrible, en étendant la main :

« Quoi ! ces gens-là seraient les héros de mes songes ?
« Austère République, ô fille de Zénon,
« Tu souffres que des gueux souillent ainsi ton nom ?
« Ceux-ci, des sénateurs et des consuls ? Mensonges !
« Ceux-là, des citoyens et des soldats ? Oh non !

« O Ville, tu serais la Rome de mes rêves,
« La Cité glorieuse et libre ?... N'es-tu pas
« Un bouge de Suburre, un monstreux amas
« De ces larrons, vomis autrefois sur tes grèves,
« Et que d'un coup de pied, Rome, tu réprimas ?

« Comment ! ni dieux, ni lois, ni prêtres, ni vestales !
« Au lieu de Paul-Émile ou Fabius, Varron !
« Un histrion aboie où parla Cicéron !
« Partout des noms que les coquins de mes *Annales*
« Prendraient pour un outrage aux bords de l'Achéron !

« Toi, dont le vers d'airain brûlait comme une lave,
« Poète armé du fouet, qui cingles et qui mords,
« Juvénal, lève-toi du froid sommeil des morts,
« Et parais !... ou plutôt que le dernier esclave,
« Empoignant un bâton, jette ces chiens dehors ! »

V

Il se tut ; un sanglot sous le pâle suaire
Secoua longuement sa poitrine. Un vain son
Sur ses lèvres erra, glacé par le frisson ;
Mais avant de rentrer dans la nuit funéraire,
Ses tablettes en main, il saisit le poinçon.

Et le peintre immortel des mœurs impériales
Tressaillit : son visage aussitôt s'anima,
Et, d'un trait indigné qu'un éclair enflamma,
Il ajouta ces mots au livre des *Annales :*
« République de l'an... *Cloaca maxima.* »

Et, tandis que là-haut hurlaient les Saturnales,
Le tombeau lourdement sur lui se referma.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

A. FERRAND.

LES AVEUGLES UTILES

PAR M. MAURICE DE LA SIZERANNE (1)

(Extrait du *Tablet*, du 29 octobre 1881)

Il y a deux mille ans, le poète latin a prêté à l'infortunée reine de Carthage ces belles paroles :

« *Non ignara mali, miseris succurrere disco.* »

Il n'est pas douteux, en effet, que les appels de l'infortune ne se font pas sentir à tous avec la même force. Celui qui a bu au calice de la douleur peut seul en connaître toute l'amertume : son expérience lui apprend les mots et les procédés propres à l'adoucir chez les autres. Le cœur humain, comme l'herbe qui ne livre toute sa saveur que quand elle a été broyée, a besoin d'être foulé par l'infortune, pour répandre avec abondance tous les parfums de sa charité. M. de la Sizeranne, auteur de la petite brochure que nous avons sous les yeux, est un de ces hommes généreux qui, s'élevant au-dessus de leurs propres souffrances, ne songent qu'à celles qui pèsent sur leurs semblables. Affligé lui-même de cécité, il n'a pas hésité à abandonner une vie de bien-être, de luxe et de douces affections de famille pour assumer la tâche difficile de professeur dans une institution d'aveugles : ça été dans ce cas pour lui un véritable apostolat, dont le but était d'exercer sur ses élèves une salutaire influence. En même temps qu'il étudiait ses frères aveugles, et qu'il portait de préférence son attention sur ceux qui étaient pauvres et

(1) Paris, Auteuil, imprimerie des apprentis-orphelins, 1881. in-8°. « Un exemplaire de cette brochure est adressé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande à l'auteur, à Tain (Drôme). (Se trouve aussi à l'Institution des jeunes aveugles, Paris, 56, boulevard des Invalides.) »

négligés, il s'efforçait d'attirer sur eux l'intérêt du public. Ayant donc dévoué sa vie à la culture morale et intellectuelle de ces malheureux, et ayant appris à les connaître d'une manière intime, nul n'est aussi compétent que M. de la Sizeranne pour juger quelles peuvent être leurs diverses vocations, et comment on peut les disposer à s'y préparer avec les meilleures chances de succès.

La première partie de cette brochure est consacrée à rendre compte au lecteur des différentes professions qui peuvent convenir aux aveugles ; et, pour prouver la capacité dont ils sont souvent doués, il rappelle plusieurs exemples des résultats merveilleux que quelques-uns d'entre eux ont obtenu. Notre auteur insiste sur ce fait, qu'après avoir procuré à l'aveugle les avantages d'une bonne éducation, la charité ne doit pas s'arrêter là, qu'elle doit leur donner la facilité de faire leur chemin dans la vie, et leur donner l'occasion d'utiliser leurs connaissances acquises. Car si, dans la première partie de leur vie, ça été un devoir de la société de leur fournir l'instruction requise, c'est encore un devoir non moins sacré de les mettre à même de gagner de quoi suffire à leur existence. Si on devait négliger ce second devoir, dit-il, « il valait mieux laisser « l'enfant aveugle végéter dans son ignorance, dans sa profonde nuit « physique et intellectuelle ; au moins il n'aurait jamais su ce qu'il était « capable de faire : probablement sa vie, si précaire, aurait été courte, et « on lui eût épargné ce raffinement de cruauté qui consiste à donner « de l'éducation à l'aveugle, afin qu'en faisant de lui un mendiant « instruit, on lui fasse mieux sentir l'horreur de sa position. » M. de la Sizeranne énumère ensuite les divers emplois qui ont déjà été remplis par des personnes privées de la vue, et ceux encore où ils pourraient exceller, et par là même devenir des membres utiles de la société. Il nous dit quelle merveilleuse aptitude ils ont, en général, pour la musique, et combien ils sont propres à bien remplir les positions d'accordeurs, d'organistes et de professeurs de musique. Voici une anecdote qu'il cite à l'appui de sa thèse. « Un des professeurs du Conser- « vatoire, M. Laurent, avait chez lui deux pianos, l'un à queue et l'autre « droit, sortis de deux ateliers différents : personne encore n'avait pu « maintenir au même ton ces deux pianos ; M. Laurent demanda à « Montal s'il croyait pouvoir le faire. Celui-ci offrit d'essayer ; il examina « les instruments, reconnut les particularités de leur construction qui « agissaient dans chacun d'une manière différente, comprit ce qu'il y « avait à faire et réussit ; ce qui étonna tellement M. Laurent que, le « lendemain, il présenta Montal aux professeurs du Conservatoire comme « le meilleur accordeur de Paris. » Montal mourut en 1865, décoré de la Légion-d'honneur. En résumé, M. de la Sizeranne compte environ 200 places d'organistes en France, et 100 places de professeurs de musique qui pourraient être réservées aux aveugles.

Nous exprimons le vœu que cette excellente petite brochure se répande à profusion, et que l'auteur atteigne pleinement le but qu'il s'est proposé : personne, nous en sommes sûrs, ne lira ces pages où il plaide d'une manière si touchante la cause de ses compagnons d'infortune, sans être ému d'une vive compassion, et sans concevoir le désir d'assister autant qu'il lui sera possible, les aveugles qu'il lui sera donné de rencontrer sur le chemin de la vie.

A. DU BOYS,
Ancien magistrat.

A M. L'ABBÉ CALLEN

Cher Monsieur le Chanoine,

Les Bordelais vous sauront un gré infini de l'importante publication que vous êtes sur le point de leur offrir.

Le vieux livre du chanoine Lopez renferme tous les titres de gloire de l'antique Église métropolitaine et primatiale de Bordeaux, et ces titres sont chers à notre catholique cité.

Pour ma part, je l'avoue, si humble coadjuteur que je sois, je me sens très fort de la famille des archevêques de Bordeaux, et je ne saurais être indifférent à un livre qui me présente le récit de la vie de tous les archevêques, mes aïeux, la description de la vieille Basilique de Saint-André, qui est aujourd'hui mon foyer domestique, et l'histoire de ce Chapitre où, pour me servir de la langue épiscopale, j'aime à voir, en chaque chanoine, l'un de mes vénérables frères.

Comment donc ne serais-je pas heureux de venir, à la suite de notre Eminent Cardinal, vous féliciter à mon tour d'une œuvre qui nous touche de si près ?

L'Œuvre est d'abord une édition nouvelle du beau livre du chanoine Lopez.

Ce livre, toujours jeune d'intérêt et de valeur historique, n'était cependant plus qu'un vieux bouquin qui souvent fatiguait les recherches des Bibliophiles. Mais, grâces à Dieu, notre siècle, que je n'ai pas coutume de flatter, a du moins le vrai mérite d'aimer les vieux livres et de les apprécier : il les manipule, il les commente, il les annote, il les réimprime avec

soin, même avec luxe, et, finalement, il les remet entre nos mains, faciles à lire et à étudier. Vrai mérite, assurément, et pour nous grand profit ! Seulement, quel dommage qu'en scrutant les vieux bouquins qui nous retracent un passé glorieux, on n'apprenne pas davantage à modifier notre bien triste présent !

En attendant, vous nous rendez le service de rajeunir le livre de Lopez ; et, pour cela, votre premier soin est de le faire précéder de la vie de l'auteur.

Un vieux livre suppose un vieil auteur ; et lorsque celui-ci écrit avec la belle langue et avec le beau style de notre dix-septième siècle, quand on est sûr de ne rencontrer sous sa plume ni néologisme, ni argot, quand les faits qu'il raconte, il les puise aux meilleures sources, et qu'à une saine critique il sait joindre « cette chaleur de cœur qui fait vraiment les hommes diserts », l'écrivain mérite alors qu'on le connaisse d'un peu près, et sa personne ajoute à l'intérêt du livre.

Vous avez su tirer un excellent parti de la Biographie de Lopez : déjà du reste les très nombreux lecteurs de notre excellente Revue catholique *en ont eu la primeur. Vous faites revivre devant nous le bon chanoine, simple et sans prétention, comme on l'était alors, aimant* « la clôture du cœur », — *mot charmant que vous citez de lui et que je cite après vous, — et, en même temps, homme d'un vrai savoir et d'un talent très varié, archéologue, historien, orateur, préférant cependant toujours ses modestes fonctions à tous ses succès du dehors, un peu janséniste peut-être, mais une minute seulement, le moins qu'on pouvait l'être alors, quand on appartenait à l'Université de cette époque et qu'on était jaloux des Jésuites ; toutefois, après cette courte défaillance, remontant dans sa chaire de théologal, où il ne cessait plus de donner, avec une véritable éloquence, les enseignements les plus solides et les plus orthodoxes.*

Je me hâte d'ajouter que la vie du chanoine Lopez n'aura point été votre unique part d'éditeur et d'auteur dans la publication nouvelle.

Je l'ai nommée un vieux livre ; et ce qui rajeunit surtout un vieux livre, ce sont les notes qu'on y ajoute pour éclaircir les

faits obscurs, compléter les récits tronqués et donner la clé de quelques noms moins connus.

Vous avez donc puisé au trésor de nos vieilles archives; et les détails qu'elles vous ont fournis seront un très utile et très intéressant appendice ajouté au livre de Lopez.

Puis, continuant jusqu'à nos jours l'histoire interrompue des archevêques de Bordeaux, vous avez complété, sur ce point essentiel, l'œuvre que vous rééditez; et c'est ainsi qu'entre vos mains fécondes, l'introuvable bouquin du vieux chanoine s'est transformé en deux beaux volumes qui seront à la portée de tout le monde et feront plaisir à tout le monde.

Eh bien, ces deux beaux volumes, l'art a voulu à son tour les enrichir de toutes ses parures. Vous me dites que M. Leo Drouyn, M. le baron de Verneilh, M. Lalanne ont mis à votre disposition leur burin habile et aimé!... Merveilleuse fortune, pour un livre, d'être illustré par de tels et si charmants artistes.

Au lieu de cette lettre déjà longue, cher Monsieur le Chanoine, j'aurais pu me borner à vous exprimer d'un seul mot mes bien justes et très méritées félicitations; mais il me semblait qu'un compliment tout court ne m'aurait pas suffi pour vous dire le vif intérêt que je porte à votre beau travail et à vous.

Agréez, cher Monsieur le Chanoine, l'expression de mes dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS, Archevêque de PERGA,
Coadjuteur de Bordeaux.

JÉROME LOPÈS

(Suite.)

V

Pendant les dernières années de sa longue vieillesse, le théologal se renferma de plus en plus dans ses fonctions de chanoine. Il fut le conseil et l'âme du Chapitre. Quoiqu'il n'ait jamais été revêtu de la dignité de doyen, il avait, dans les réunions capitulaires, l'autorité

que donne le talent joint à la modestie; ses confrères lui réservaient toujours les missions délicates et les emplois de confiance : c'est lui, comme on l'a vu, qui traita de la rançon de la ville, au lendemain de la Fronde, avec le gouverneur du Château-Trompette. Le mercredi 2 mai, l'assemblée capitulaire le déléguait avec le doyen pour aller à Paris défendre auprès de Sa Majesté les intérêts du Chapitre (1). Tour à tour promoteur (2), official (3), fabriqueur (4), chargé de la grande recette, gardien des clefs des ornements pontificaux, directeur de la chapelle de Notre-Dame de la Nef, il s'acquitta de ces fonctions diverses avec tant de zèle et de sagesse que ses collègues le supplièrent de rester en charge à l'expiration de son mandat.

Jérôme Lopès avait pour l'enfance la tendresse du pieux Gerson. La maîtrise de la cathédrale n'était pas seulement une pépinière de futurs artistes, mais une excellente école où florissaient les études classiques. On y cultivait le grammairien Despautère et le rudiment grec (5).

L'éminent chanoine suivait d'un regard attentif les progrès de la tribu choisie. Pendant que François Lopès entourait sa jeune clientèle d'une touchante sollicitude (6) en qualité de médecin, le théologal se préoccupait de procurer à la Psallette des maîtres distingués (7).

(1) *Actes capitulaires*, 2 mai 1663. — Une députation des chapitres de province devait se rendre à Paris, afin de délibérer « de quelle manière ils devaient se pour-« voir contre les innovations introduites depuis peu dans les signateures de la Cour « de Rome, au préjudice des chapitres principaux de ce royaume. »

Lopès fut encore député du clergé en 1666. *(Actes capitulaires.)*

(2) *Actes capitulaires*, 1647.

(3) *Actes capitulaires*, 4 novembre 1650.

(4) *Actes capitulaires*, 4 novembre 1650.

(5) Nous trouvons aux *Actes capitulaires*, en l'an 1611, un relevé des livres que devaient avoir les enfants de chœur: « 1 bréviaire, 2 diurnels, 4 paires d'heures, « 4 Despautères, 1 grammaire grecque et 2 rudiments grecs. »

(6) François de Lopès et son fils après lui, furent les médecins du Chapitre et de la Psallette de Saint-André. On lit aux *Actes capitulaires*, à la date du 27 mai 1621, que M. de Lopès donne un certificat de maladie au chanoine Delurbe, pour le dispenser momentanément de suivre les offices du chœur.

Le 5 octobre 1649, le Chapitre députe MM. de La Rivière et Moreau, chanoines, pour remercier MM. de Lopès père et fils des soins dévoués qu'ils prodiguent aux enfants de la maîtrise.

Enfin, le 14 juillet 1665 (François de Lopès n'était plus), le Chapitre adresse au docteur son fils des remerciements de même nature. *(Actes capitulaires de Saint-André.)*

(7) Bien que la charge d'*Écolâtre* eût été supprimée le 6 février 1620, *(Actes*

Les rubriques, la tenue dans le chœur, la ponctualité des chanoines, des prébendiers et des choristes étaient pour lui chose sacrée. Sa fermeté dans l'application du règlement lui causa bien quelques ennuis, d'ailleurs inévitables, car le Chapitre admettait dans ses rangs certaines catégories de personnes qui ne se pliaient qu'avec peine aux exigences de la discipline ecclésiastique.

La dignité de chanoine n'était pas incompatible alors avec la vie du monde. Plusieurs cumulaient les fonctions capitulaires avec les charges du Parlement (1) ou de l'Université; d'autres, simples cadets de famille, ne voyaient dans leur chanoinie qu'une prébende à recueillir.

La présence de ces jeunes clercs, à peine tonsurés (2), dans une compagnie si vénérable, rendait nécessaire, en plus d'un cas, l'intervention du promoteur. Les procès-verbaux du Chapitre, au temps de Lopès, n'en fournissent que trop de preuves; par exemple, l'insubordination du prébendier Doultrebeau, refusant de s'agenouiller sous la main du célébrant au moment de la bénédiction qui suit l'*Ite Missa est* (3); la mise recherchée du sous-doyen de Fontenel qui « assista « le jour d'hier à la procession générale avec indécence, ayant une « longue cheveleure, et fust requis, par M. le Promoteur, d'avoir à

capitulaires 1344), Lopès ne laissait pas d'en remplir les fonctions. Le mardi 4 septembre 1663, le Chapitre approuvait le changement du maître de grammaire proposé par le théologal et acceptait le nouveau professeur que Lopès avait choisi. *(Actes capitulaires de Bordeaux.)*

(1) M. Étienne de Mulet, sieur de Voluzan, conseiller du Roi en la Cour du Parlement à Bourdeaux, clerc tonsuré du présent diocèse, est nommé doyen du Chapitre en remplacement du vénérable M. D'Arche *(Actes capitulaires)*. Il s'excuse, le 7 novembre 1656, de n'être pas encore ordonné « prebstre. »

M. l'Archidiacre de Cernès l'avait adjuré « comme estant le premier parmi eux, de « servir de règle et d'exemple. Le Chapitre attend de sa vertu et de sa piété les meil- « leurs fruits. » (*Actes capitulaires*, 13 juillet 1655.) L'attente du Chapitre ne fut point trompée. M. de Voluzan fut un de ses plus illustres doyens. Il mourut le 9 avril 1682. Il avait été marié; les *Actes capitulaires* (jeudy, 17 février 1689), relatent que « le Chapitre donne pouvoir à MM. de Lopès et Dussault, pour recevoir de M. de « Voluzan créancier du Roy et président du parlement de Guyenne, comme fils et « héritier de feu M. de Voluzan, conseiller du Roy en la cour et grand chantre « d icelle, et *doyen du dit Chapitre*, etc. »

(2) Le lundi 20 juin 1663, M. de Lopès, promoteur, admoneste de nouveau MM. de Sainctou et de Cortade le Jeune, « de ce qu'ils négligent de se faire pourvoir aux « ordres sacrés et continuent à aller en habits courts et indécents. » *(Actes capitulaires.)*

(3) *Actes capitulaires*. 12 mars 1647.

« se comporter modestement tant en la dicte cheveleure qu'en ses « actions (1); » par exemple encore, le rapport officiel de M. le Promoteur « représentant que diverses personnes s'esmancipant de pourter « dans la ville et presque dans l'église des manteaux courts sous pré- « texte de justauxcorps qu'ils veulent faire passer pour soutanelles : « dont il résulte divers abus auxquels il est important de pourvoir « par le maintien de la discipline ecclésiastique.

« Le Chapitre défend de tels abus sous peine de 10 livres d'aumosnes « pour la première foys et plus grande si le cas se renouveloit (2). » Des faits autrement graves contraignirent, en ce temps-là, M. le Promoteur à sévir contre ses collègues.

Le prébendier Drouillard s'étant permis de grossières injures dans l'église même, envers M. de Lopès, « qui lui faisait de justes réprimandes, » fut condamné par le Chapitre à vingt-quatre heures de prison (3).

Enfin, le dirons-nous? le Chapitre comptait parmi ses membres deux jeunes clercs, gentilshommes d'humeur frivole, qui mirent souvent à l'épreuve la patience du promoteur. C'étaient MM. de Sainctout et de Cortade le June *(sic)*. Vainement M. de Lopès les pressait-il l'un et l'autre d'entrer dans les ordres, ils différaient toujours, et peut-être avaient-ils raison de le faire, l'heure de la maturité n'ayant pas encore sonné pour eux; car on les vit, le jour de la Pentecôte de l'an 1662, « condamnés à entendre la grand'messe à genoux devant le grand autel, » en expiation d'un acte incroyable de légèreté qu'ils avaient commis (4). La punition porta ses fruits, les deux pénitents furent plus tard d'excellents et dignes prêtres. Quant à M. de Sainctout en particulier, il se tourna de plus en plus vers les choses d'église, et devint tout à fait chanoine, presque chanoine régulier.

(1) *Actes capitulaires*, 12 juin 1648.

(2) *Actes capitulaires*, 11 mars 1673. — La question du costume a fait dans tous les temps le désespoir des promoteurs. Vers la fin du XVI^e^ siècle, le Chapitre décréta qu'aucun chanoine, demi-chanoine, chantre de chappe, prébendier, choriste, portier, ne portera *de chemises fraisées, des habits ou souliers décorés, des manches pendantes, des accoutrements dissolus, des baguettes (petits anneaux) aux oreilles*. Le port des moustaches, des anneaux aux doigts, est interdit sous peine d'exclusion du chœur *(Actes capitulaires*, 1579). Malgré ces défenses, douze ans plus tard, le chanoine Majour se permit *de venir dans l'assemblée du Chapitre, au grand scandale du peuple, avec un pourpoint blanc découpé et un chapeau, alors que tous ses collègues avaient la robe et le bonnet (Actes capitulaires*, 1591).

(3) *Actes capitulaires*, 5 février 1671.

(4) *Actes capitulaires*.

« Le mardy, 31 août 1666, il priait le Chapitre « *de lui laisser prendre, « pour enrichir sa collection, une figueure de pierre taillée, représen- « tant saint Antoine, et qui se treuve dans la chapelle Saint-Martin.* » Le Chapitre la lui accorda gracieusement.

Animé d'une tendre dévotion envers le glorieux saint Macaire, le théologal n'eut point de repos jusqu'au jour où les reliques de ce patron du diocèse furent enfermées dans une châsse d'or au pied du maître-autel (1).

Les cérémonies capitulaires avaient une pompe incomparable. Le chœur de l'église Saint-André n'était pas, comme aujourd'hui coupé en deux par le maître-autel, il occupait toute la haute nef depuis l'entrée du sanctuaire. Nos chanoines s'y mouvaient à l'aise et ne couraient pas risque de se heurter à chaque pas, dans leurs évolutions, aux officiers du lutrin ou de la maîtrise. Afin de conserver dans leur intégrité les traditions du cérémonial, le doyen chargea M. de Lopès d'imprimer un petit manuel pratique à l'usage de Messieurs les chanoines (2). En travaillant de la sorte à rehausser la splendeur du culte, Lopès suivait l'exemple de Gilbert Grimaud, son prédécesseur. Gilbert Grimaud, le lecteur s'en souvient, composa sur la liturgie sacrée un livre magistral et d'où l'érudition n'a point banni la poésie; l'auteur essaie même, en quelques endroits, d'y parler la langue des muses. Les quatrains suivants, imités de Fortunat, reproduisent assez bien la physionomie d'un chœur de chanoines et ce mélange harmonieux que forment les voix de l'enfance et de la

(1) On lit dans les *Actes capitulaires* de l'année 1666 :

« *Jeudy, 23 septembre 1666.* — MM. de Lopès et Dussault ayant porté sur le « bureau du Chapitre, la figueure et plan faits par Sermens au maître orphèbre (*sic*), « pour construire la quaysse des reliques de saint Maquaire, le Chapitre leur donne « pouvoir de faire marché à raison de neuf livres pour la façon de chaque marc « d'argent qui s'y employera, ensamble pour y faire faire telles figueures qu'ils « adviseront. »

« *Mardy, 28 septembre 1666.* — Feu M. Sauvestre, vicaire général, lègue cinq « cents livres pour la châsse de saint Maquaire. »

« *27 décembre 1666.* — La Reine fait passer six cents livres pour la chapelle de « saint Maquaire. »

Lopès, on s'en souvient, fait allusion à cette générosité d'Anne d'Autriche dans l'Oraison funèbre de la Reine-mère.

(2) Cet opuscule que nous avons retrouvé a pour titre : *Cérémonies qui se doivent observer au chœur de l'église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux.* Il fera partie des nombreux suppléments qui doivent trouver place dans la nouvelle édition de Lopès.

vieillesse, reliées entre elles, durant la psalmodie, par les modulations de l'orgue :

« D'un tuyau mince icy, le jeune enfant résonne,
« Adjustant l'orgue à l'air d'une charmante voix :
« Là le vieillard, donnant à son ton plus de poids,
« D'une basse profonde, un chant plus gros entonne.

« Des cymbales icy, la confuse harmonie
« Fait retentir les airs de ses tons éclatants :
« La fluste en cet endroit meslant ses doux accents
« Inspire dans les cœurs une joye infinie.

« Ailleurs, l'aimable chant de la douce musette
« Addoucit des vieillards le rauque et rude son,
« Et la parole jointe à l'air de leur chanson
« Répare le défaut de la lyre muette (1). »

Les trois années 1660, 1661 et 1662 sont mémorables dans les fastes de Saint-André. Le vénérable Chapitre y prépare et livre à l'impression le nouvel antiphonaire et le Processionnal (2) à l'*usage de l'église*

(1) *Hinc puer exiguis attemperat organa cannis :*
Inde senex largam ructat ab ore tubam :

Cymbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis fistula dulce sonat.

Tympana rauca senum puerorum fistula mulcet.
Atque hominum reparant verba canora lyram.

(2) Une lacune qui se trouve dans les *Actes capitulaires* nous prive de la première délibération relative à la réimpression du processionnal. Nous donnerons ici toutes celles que nous avons pu découvrir, sans rien changer à leur orthographe. Le lecteur verra dans quelles conditions de bon marché, mais avec quelle lenteur s'effectuaient alors à Bordeaux les opérations d'imprimerie et de reliure :

« *Du mardy, 7e décembre 1660.* — Le Chappitre ordonne que Mr le fabriqueur « reimboursera à Mr De Loppes, théologal, douze livres qu'il a advancé pour le travailh « du proporsioniel *(sic)* qui seront allouées au compte du dict sieur fabriqueur. »

« *A la date du 8 septembre 1660.* — Le Chappitre ordonne que Mr de Loppes, « théologal, continuera par parachever l'antiphonaire. »

« *Du samedy, 11e juin 1661.* — Mr de Loppes est commis pour propozer à « Lacour, imprimeur, l'impression des propossionneaux *(sic)* dressés pour l'usage du « Chapitre et sçavoir du dict Lacour ce qu'il prandroit pour faire la despance « nécessaire. »

« *Du judy, 1er de septembre mil six cens soixante-un.* — Le Chappitre donne « pouvoir à Mr de Loppes, théologal, de faire imprimer le processionel qui a esté dressé « et pour cest effect faire marché avec un imprimeur, au plus juste prix qu'il le « pourra. »

« *Du jeudy, 3e norembre 1661, premier chappitre général.* — Messieurs l'archi- « diacre de Cernès et Loppes, théologal, sont commis pour passer contrat, avecq

métropolitaine et primatiale de Bordeaux. L'exécution d'une œuvre aussi considérable en ce temps-là, si l'on en juge par le nombre des séances capitulaires où elle reparaît à l'ordre du jour (1), fut remise à M. de Lopès. L'habileté dont le théologal fit preuve dans cette circonstance le désignait pour une autre publication que le Chapitre lui confia dans la suite. Nous voulons parler du grand ouvrage historique auquel Jérôme Lopès attachera son nom en 1668.

(La fin prochainement.) J. CALLEN.

VICTOR HUGO

Les Quatre Vents de l'Esprit.

On avait annoncé: *Toute la lyre.* On l'annonce encore, pour une date indéterminée. Ce titre est orgueilleux, mais il dit quelque chose, et, à tout prendre, Victor Hugo a le droit de s'attribuer cette gloire d'avoir touché toutes les cordes du poétique instrument. Il a été gracieux, noble, grave, touchant, sublime; et, réalisant dans ses vers

« Lacourt, imprimeur, pour l'impression d'un processionnel, a trois livres dix solz par « payer à raison de cent exemplaires. »

« *Du mardy, 8e novembre mil six cens soixante-un.* — Le Chappitre donne pou- « voir comme cy-devant à Messieurs l'archidiacre de Cernès et de Loppes de passer « contract avec Lacourt, imprimeur, pour l'impression du processionel, et à ses fins « ordonne que M. le receveur leur délivrera cent livres pour les advencer au dit Lacourt « sur le passement du dit contrat, lesquelles luy seront allouées en son compte. »

« *Du judy, 5e de janvier 1662.* — Le Chappitre ordonne que M. le receveur bail- « hera aux garçons de la boutique du sieur Lecourt, imprimeur, trante solz pour leurs « estrennes en considération du travailh du processionel qui seront alloués en son « compte. »

« *Du mardy, 27e juin 1662.* — Le Chappitre ordonne que Messieurs D'Alaire, « archidiacre de Cernès, et de Lopès, théologal, fassent achever le processionnel et « ralier trante six exemplères d'icelluy. »

« *Du mardy, 18e juillet 1662.* — Le Chappitre ordonne qu'il sera rallié un « processionel pour chacun de messieurs qui servent qui sera couvert de bassanne et « qui sera mis au cœur le nombre de douze couvertz de parchemin pour le service « ordinaire de l'Église. »

« *Du mardy, 1er août 1662.* — Le Chappitre ordonne que Monsieur le recepveur « payera la somme de quarante huit livres quinze solz au sieur Lacourt, imprimeur, « pour final paiement du processionnel ensemble trente solz à ses garçons, quy seront « alloués en son comte. » *(Reg. cap.,* 1660, f° 26, etc.)

(1) *Actes capitulaires,* 28 juin 1650.

une théorie chère aux physiciens modernes, pour qui les ondes sonores sont identiques aux vibrations de la lumière, il a peint comme il a chanté. Les sons chez lui sont toujours éclatants; les couleurs parfois bruyantes et criardes. Il en a parcouru toute la gamme, depuis les nuances les plus douces jusqu'aux teintes qui écorchent l'œil, depuis les plus suaves harmonies jusqu'à la fanfare étourdissante, et, disons-le tout bas, jusqu'au fracas et au vacarme qui déchire le tympan.

Pour en revenir au recueil attendu et à celui qui a paru l'an passé, disons que M. Hugo aime assez les attitudes de sphinx songeur et les titres qui sont des points d'interrogation. *Pensar, dudar,* en voilà un qu'on lit dans *les Voix intérieures. Lasciate parvulos* (1), en voilà un autre, où un mot italien est accouplé à un mot latin, uniquement sans doute parce que le poète tenait à affirmer, jusque dans les intitulés de ses pièces, le droit souverain de sa fantaisie, c'est-à-dire le droit d'être déraisonnable.

Les Quatre Vents de l'Esprit. Est-ce sa trompette qui jette ses notes dans les quatre directions de la pensée? Sont-ce les quatre vents qui soufflent sur son âme et la font vibrer tour à tour? Est-il cause ou effet? agissant ou passif? trompe de Triton ou girouette grinçante? Mystère.

Pour avoir la réponse, ouvrez les deux volumes. Vous trouverez dans un premier livre, des odes; dans un second, des satires; dans un troisième, du drame; dans le quatrième, un récit épique.

Il est évident que V. Hugo a vidé là son portefeuille, et nous pourrions, après avoir pris une connaissance sommaire de ces divers morceaux, entamer une étude complète de l'*Œuvre* qui se réimprime avec luxe (2); mais nous voulons attendre encore. Evidemment: *Toute la lyre* sera son testament poétique, et les *Pages de ma vie,* qu'il nous promet aussi, nous apporteront peut-être quelque révélation utile.

Je vis les quatre vents passer. Ceci est un préambule qui répond à la question ci-dessus posée. Qu'on le reconnaisse ou qu'on le nie, c'est une lointaine réminiscence de la fameuse vision d'Ezéchiel, au chapitre Ier de ses prophéties, la vision des roues. Le poète dit leur fait aux quatre vents. Son âme a ses *quatre points cardinaux;* elle a son *quadrige,* qui, *en quatre pas,* la porte d'*un bout à l'autre de l'horizon de l'art.*

(1) *Les Enfants.*
(2) V. Hugo publie une édition définitive de ses œuvres.

Le grand char de l'esprit roule sur quatre essieux...
. . . . . .
Le poète est pasteur, juge, prophète, apôtre.
. . . . . .
Il est Orphée, Homère, Eschyle et Juvénal.

Après cela commence le *Livre satirique*. Il a pour sous titre : *Le Siècle*. A côté de quelques pièces, qui n'ont pu trouver place dans les *Châtiments*, il y a là de vrais *retaillons*, des bouts de satire, dignes à peine, par les rengaînes et les banalités anticléricales dont ils abondent, du *Siècle* de feu M. Havin. Barbès y reluit, comme figure sympathique, pêle-mêle avec lord Byron, Garibaldi, Fulton, Jésus, Socrate et Voltaire. En revanche, Joseph de Maistre, sainte Chantal et Mgr de Ségur y sont éclaboussés et conspués d'une façon ridicule.

Toujours mêmes protestations en faveur de l'impunité des criminels :

La hache! non, jamais ; je n'en veux pour personne.

Mêmes exagérations sur l'influence moralisatrice du *b-a ba :*

Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne.

Mêmes déclarations de bienveillance universelle et absolue :

Haïr m'est dur.

Ce qui ne l'empêche pas de revenir deux fois sur le charivari qu'on lui fit à Bruxelles, et certes, ce n'est pas pour en bénir les acteurs.

Mêmes plaintes sur l'ingratitude des hommes, qui répondent par la haine à ses appels pacifiques :

Je crie à l'ombre immense : Amour! Amour! Amour!
. . . . . .
Je suis haï. Pourquoi ? — Parce que je défends
Les faibles, les vaincus, les petits, les enfants.

Farceur ! va. Les prêtres sont des vainqueurs peut-être, que tu les attaques à tout propos et hors de tout propos. O courage ! Haro sur la soutane et sur le capuce ! Ils sont à redouter ceux que l'on expulse ou que l'on baillonne, en attendant qu'on les fusille !

Que l'indignation pourtant ne nous rende pas injuste. Signalons au lecteur qui a peu de loisirs un joli portrait du bourgeois conservateur intitulé : *Le Soutien des Empires*, et le dialogue : *Deux voix dans le ciel*, où le *zénith* enthousiaste qui crie : « Tout est bien, » réplique au *nadir* moqueur, qui dit en ricanant : « Tout est mal. »

Passons au *Livre dramatique*. *La Femme* nous apparaît dans *Les*

deux Trouvailles de Gallus, prince usurpateur, puis déchu volontaire, d'un duché allemand. La première trouvaille, c'est *Margarita,* sujet d'une comédie; la seconde : *Esca,* sujet d'un drame. On se rappelle la fable de Phèdre : *Gallus escam quærens, margaritam reperit; un coq, cherchant de la nourriture, trouva une perle.* C'est l'antithèse du bonheur simple et de la volupté insatiable : l'un récompense, ou plutôt faveur providentielle, réservée à l'obscurité modeste; l'autre, cherchant à s'assouvir et trouvant son supplice dans ses propres raffinements. C'est ingénieux, bien mené, merveilleusement versifié. Ce qui vaut mieux, c'est vrai et c'est moral, et, s'il y avait dans la forme un peu plus d'abandon, un peu plus de jeunesse, nous donnerions tout le théâtre de V. Hugo pour ces deux petites perles. Nous ne prétendons pas que ce soit notablement au-dessus de certains *proverbes* de Musset et d'Octave Feuillet, ou de certaines *saynètes* de Coppée, mais du moins l'impression qui en reste est saine, et, pour nous, la question de moralité prime la question d'art.

Le second volume contient le *Livre lyrique* et le *Livre épique.* Le premier des deux est encore assez riche et assez fourni. Il offre une grande variété de sujets et de rythmes. Citons, dans le genre aimable, l'*Ode à ma fille Adèle;* une description charmante de l'*Ile de Jersey; Promenades dans les rochers; Le mois de Mai en exil,* où nous lisons avec attendrissement ces vers :

Le mois de Mai sans la France,
Ce n'est pas le mois de Mai.

Dans le genre élevé : *Pati,* où des idées justes, savoir l'utilité de la douleur et la lâcheté du suicide, sont présentées en termes très nobles. Enfin une belle conception épique, la *Révolution,* forme à elle seule toute la dernière partie. Les statues de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, averties l'une après l'autre, chevauchent de concert vers la place Louis XV, dans l'obscurité d'une nuit de 93, pour voir si celle de leur descendant est encore à sa place. L'échafaud se dresse au lieu où naguère s'élevait le piédestal du dernier roi mort sur le trône, Louis XVI vient d'y monter, sa tête sanglante pend au poteau qui supporte le couperet, et à ses aïeux qui lui demandent :

Quelle est là-bas cette machine horrible ?
— C'est la fin, dit la tête au regard sombre et doux.
— Et qui donc la construite?
— O mes pères, c'est vous.

Il y a de trop dans ce fragment, d'une réelle et sévère beauté, l'interprétation fastidieuse et fantaisiste de la grimace des mascarons du Pont-Neuf, qui, au dire du poète, font la nique au passé monarchique de la France. Il y manque l'attendrissement, la pitié, le *lacrymæ rerum*.

Quelles que soient nos réserves sur le fond et nos critiques de la forme, cette dernière publication de V. Hugo est de beaucoup supérieure aux précédentes : *L'Ane; le Pape; Religion et religions*. Il est évident que la plupart des pièces mentionnées remontent à une date ancienne, à des jours, artistiquement parlant, plus heureux. Alors, les rêves d'Olympio ressemblaient moins à des délires et ses créations ressemblaient moins à des rêves.

Mais que parlé-je de créations?

Non, à mes yeux, Victor Hugo n'est pas créateur. Est-il même un ordonnateur? Il met en œuvre habilement, avec une incontestable originalité; on ne peut dire qu'il invente. S'il crée, c'est en dehors de la nature et de la vérité. Il imite et traduit, plus souvent qu'on ne pense, s'appropriant, par une touche forte, ce qu'il emprunte au fonds commun. On m'opposera la *Légende des siècles*. Mais n'a-t-il pas mis là toute l'histoire à contribution, et, non seulement l'histoire sacrée ou profane, mais les vieux récits des trouvères et les chansons de geste du moyen âge? Joseph Autran, avec bien moins de souffle, a su produire une *Légende des paladins* qui ne manque pas de vigueur et de charme. Je cherche en vain, dans les recueils si multipliés de V. Hugo, un poème de vastes proportions et de grande envergure ; je n'y trouve pas même l'équivalent de *Jocelyn* ou de la *Chûte d'un ange*, pas même l'équivalent de *Pernette*. Ses épopées sont en prose ; ce sont des romans : *Notre-Dame de Paris* ou les *Misérables;* et, sur ce terrain vulgaire, il a des rivaux qu'il n'a pas éclipsés.

Dans la satire, il est âcre et violent. Il a, comme on le disait de Chateaubriand, *le secret des mots puissants* (Joubert). Il ne flagelle pas si cruellement que M. de Laprade les vices et les travers de l'époque. Il s'en prend à de très petits hommes et il les houspille, les fouaille, avec une cruauté que la postérité jugera excessive, après quoi il les accable de coup de massue, alors qu'un coup de gaule bien cinglant suffisait à les tuer. Dans le drame, il lui faut l'étrange, l'invraisemblable, l'exceptionnel, le forcé. C'est là surtout qu'il a contribué à gâter le goût.

Horace, de son temps, se plaignait qu'au milieu d'une tragédie, le public romain demandât *des ours et des gladiateurs* (1). V. Hugo, avide des battements des mains larges et calleuses, est allé au-devant de ces désirs de la populace; il a mis sur la scène des spectacles frappants: Six cercueils, une salle tendue de noir, vingt moines en cagoule (Lucrèce Borgia).

Initiateur, toutes ses théories ont été émises avant lui. Il les a formulées avec plus de précision et de raideur que personne, et il les a pratiquées de façon à les autoriser et à... les compromettre. Ses réformes théâtrales, Diderot et Beaumarchais les avaient essayées. Mme de Staël et Chateaubriand avaient déjà préconisé l'avantage qui résulte de la comparaison et de la fusion des littératures. André Chénier coupait le vers et enjambait savamment, et les hardiesses heureuses, les familiarités opportunes de style étaient familières à nos grands auteurs.

Dans la poésie lyrique, je reconnais sa véritable supériorité, encore souvent manque-t-il de mesure, de justesse et d'harmonie.

Nous avons entendu parfois des orateurs qui avaient l'haleine longue, le verbe fluide, et la période démesurée. On suivait, avec une sorte d'inquiète curiosité, cette phrase qui se déroulait, à la façon du fil de l'araignée, allant toujours, se suspendant à quelque parenthèse puis reprenant sa course ou plutôt sa marche. Quand l'orateur l'arrêtait enfin sur un mot à effet, on respirait bruyamment. L'orateur prenait ce murmure pour une manifestation admirative; l'auditeur lui-même croyait admirer; à la réflexion, on réagissait contre cette surprise. Ainsi de V. Hugo, dans ses interminables effusions ou déclamations, qui ont le tort de ne pas finir à temps. Il en a beaucoup de ce genre.

Que dire de sa versatilité en fait d'opinions politiques et de croyances religieuses? Là, vraiment, son rôle a été tout simplement odieux, car il est difficile de mieux brûler qu'il ne l'a fait ce qu'on avait d'abord adoré. Le catholicisme et les Bourbons, Napoléon et le libéralisme militaire, la démocratie humanitaire ont eu successivement son encens et ses enthousiasmes. Louis-Philippe seul n'a attrapé qu'une phrase en prose: « *Dieu a besoin de vous* (2), » et un

(1) Ep. 1re, livre II.

(2) Discours prononcé au nom de l'Académie française, après une tentative d'assassinat.

quatrain, servant d'apostille à une supplique (1). Il est vrai que le roi-citoyen et le régime de juillet n'offraient pas un thème favorable aux développements poétiques.

De Maistre, lisant Voltaire, et emporté malgré lui par cette verve endiablée, s'indignait ensuite et disait: « *Après l'avoir lu, l'honnête homme pleure d'avoir ri* » (*Lettres*); il lui vouait une statue, érigée *par la main du bourreau* (2). L'homme, chez V. Hugo, me gâte tellement le poète, qu'après l'avoir lu, je m'en veux d'avoir admiré et je lui voue un médaillon ou un buste fait avec les fragments du bronze de cette *Colonne* qu'il chanta (3), et que ses amis abattirent sur un lit de fumier.

C'est son manque de sincérité qui surtout m'exaspère. Il a été révolutionnaire de parti pris, et il pouvait être un rénovateur puissant et bienfaisant. Mais il faut peut-être des révolutions, comme il faut des tempêtes. L'humanité, pas plus que l'atmosphère, ne s'assainit graduellement et sous des influences bénignes. Fléau de la littérature, V. Hugo l'a épurée, en la gâtant pour un siècle. Il a démocratisé l'art; il a perverti le goût, en présentant aux écrivains des types monstrueux et des tours de force de génie, comme idéal à reproduire; il a faussé le sens du peuple en donnant du retentissement à des formules creuses qui l'exaltent et l'enivrent. Lamartine fut coupable et se repentit. V. Hugo s'entête dans l'impénitence. L'un était un grand seigneur qui s'adorait; l'autre, un parvenu qui voulut se faire adorer. L'un fut prodigue de sa fortune et de lui-même; l'autre, grand ménager de son argent et de sa personne. Le premier est mort pauvre et humilié, mais visité par son Dieu; le second mourra millionnaire, et, par bravade, repoussera le prêtre et demandera un enterrement civil, tel que celui qu'il fit faire à son fils, mort à Bordeaux, dans un mauvais lieu, et dont il conduisit le deuil, les yeux secs, et la tête coiffée d'un képi de garde national.

P.-G. Deydou.

(1) *Les Rayons et les Ombres.*
(2) *Soirées de Saint-Pétersbourg,* entretien 4e.
(3) *Chants du Crépuscule.*

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(*Suite.*)

Le cimetière qui entourait l'église de Langoiran a été métamorphosé en place publique. On en a enlevé la terre jusqu'au niveau de la base des socles des colonnes; la cendre de ceux qui reposaient en paix depuis des années et des siècles, dans ce qu'on ne peut plus appeler le champ du repos, a été répandue un peu partout. La croix qui figure dans notre gravure a été replacée sur le bord du chemin qui monte du château à l'église, à l'embranchement d'un autre chemin se dirigeant au nord vers le bourg.

L'église n'était pas, autrefois, le seul monument religieux de la paroisse de Langoiran. On y comptait trois chapelles, au moins, qui sont maintenant ruinées; à peine trouve-t-on quelques décombres sur l'emplacement qu'elles ont occupé: c'étaient la chapelle de Sainte-Catherine-du-Désert, qui a donné son nom à un village dont les maisons appartiennent aux quatre paroisses de Langoiran, Lestiac, Paillet et Capian; la chapelle de Saint-Orens ou Aurens, sur le bord du chemin qui conduit de Langoiran à Capian: — chaque année, les habitants du village qui porte le nom de Saint-Orens élèvent sur l'emplacement de cette chapelle un magnifique reposoir pour la Fête-Dieu; Jeanne de Luxe, dame de Montferrand, fit un legs, le 23 mars 1492, *à la cappera de mossenhor Sent-Thorès* [Saint-Orens], *en la senhoria de Lagoyran;* — la chapelle de Sainte-Claire, qui s'élevait dans le village s'étendant au-dessous du château: elle est complètement détruite (1). Elle était bâtie au pied d'un rocher, au-dessus d'une fontaine dédiée à Saint-Clair; son chevet était éclairé par une charmante fenêtre ogivale recouvrant deux baies subtrilobées surmontées d'un oculus à trois ou quatre lobes. Le paysan à qui elle appartient, trouvant que le mur était trop noir et que les moulures de la fenêtre faisaient une saillie, à ses yeux, désagréable, a eu la malheureuse idée de les enlever et de récrépir la muraille, après avoir muré les baies. Cette chapelle, la fenêtre du moins, était du XIV^e^ siècle. Nous mentionnerons en passant

(1) Notes de M. Delujol, curé de Langoiran.

la belle église que M. Abadie a construite, il y a vingt ans environ, au port de Langoiran.

Les actes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle signalent un hospice pour les pauvres, (1) fondé à Langoiran par les abbés de La Sauve et enrichi par la générosité de quelques pieuses personnes, parmi lesquelles nous citerons: Aichelin de Marzan, et Bernard, clerc, de Langoiran, vivant dans le second tiers du XII^e^ siècle; Agnès, la lépreuse, qui donna, à la condition d'être nourrie et vêtue jusqu'à sa mort, une demi maison à Bordeaux, une vigne au lieu de [*Bireria*] La Barrière et quarante sols qu'elle avait en gage sur six *denariates* (2) de vignes. Boniface, [*Elemosinarius*] l'aumônier, ajouta à ce gage trente sols sur six autres denariates. Les cautions de ce dernier gage furent Amanieu de Tauzinars, chevalier, et Bernard de Tauzinars (3). Ce même Amanieu, un de ses parents, Vigorous de Tauzinars, Gaillard d'Escoussans et Hugue de Scapian (4) furent dans le même temps témoins d'une donation faite à cet hospice (5); à la même époque encore, Guillaume-Bernard de La Ferrière, chevalier, en se faisant moine à La Sauve, donna à ce monastère et à l'hospice de Langoiran une pièce de terre située au port du Tourne, entre la Garonne et le chemin qui descend de l'église de Saint-Pierre-de-Langoiran; la surface de cette terre devait être telle qu'on pût y semer une *médialite* (6) de froment; il y ajouta des terres, au Tourne, en huit endroits différents; il donna aussi une escarte (7) de froment de cens à prendre, la veille de Noël, dans le moulin de Fontairaud, et, pour forcer le meunier à la livrer exactement au jour indiqué, il concéda au percepteur des moines, en cas de non livraison, le droit de lever l'écluse du moulin jusqu'à complet paiement. Il fit également don au couvent de tous les fonds allodiaux dont il jouissait dans les paroisses de Langoiran, de Festals (8), Sainte-Croix-du-Mont, Loupiac, Escoussans

(1) *Domus helemosine que est apud Logoran; Helemosina pauperum apud Logoran*, etc. (Petit cart. de la Sauve, p. 45 et 46.)

(2) Pièce de vigne donnant un denier de revenu annuel.

(3) Nous aurons l'occasion de parler plus loin de cette famille.

(4) Scapian ou Scopian était une localité située dans la paroisse de Langoiran.

(5) Bibl. de la ville de Bordeaux: Petit cart. de La Sauve, p. 45 et 46.

(6) Je ne sais ce que veut dire *medialitas;* est-ce la moitié d'un boisseau ou une quantité de grain valant une maille, ou une surface de terre donnant une maille de revenu ou payant une maille de cens?

(7) L'escarte valait quatre sacs ou boisseaux.

(8) Festals ou Fescals. — Le P. Dulaura croit que c'est Saint-Martin-de-Sescas. La

et Camblannes ; l'abbé Pierre de Didonne les inféoda aux filles du donateur, Marie et Aiseline, excepté ceux du Tourne (1). Enfin, en 1224, Guillaume de Fontairaud donna à frère Rampulphe, sous-prieur et aumônier de La Sauve, tous ses biens présents et futurs (2).

Le 25 mars 1492, Jeanne de Luxe, dame de Langoiran, fit un legs à l'hôpital de Saint-Germain, situé sous le château. Il est probable que cet hôpital est l'hospice fondé au XII^e^ siècle par les abbés de La Sauve, et qui servait aussi aux pèlerins qui de cette abbaye se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle. Il y avait donc au pied du château la chapelle de Sainte-Claire et celle de Saint-Germain.

Château de Langoiran.

Depuis que, dans la *Guienne militaire* (vol. II, p. 1), j'ai publié une notice sur le château de Langoiran, quelques documents me sont venus qui m'enhardissent à donner à la *Revue catholique* une étude plus complète sur cette belle forteresse féodale. (3) Aussi haut qu'on remonte, on la trouve au pouvoir d'une famille qui portait le nom de la paroisse d'Escoussans, voisine de Langoiran, et dans le territoire de laquelle n'existe pas de grand château. Les premiers seigneurs de ce nom que nous rencontrons dans le cartulaire de La Sauve — un des plus anciens documents manuscrits que possède la ville de Bordeaux — ne sont pas qualifiés seigneurs de Langoiran ; mais nous avons tout lieu de croire qu'il l'étaient réellement.

Aussitôt après la fondation de l'abbaye de La Sauve, une nombreuse population vint s'établir sur les terres du monastère, ce qui engagea saint Gérard, en 1084, à bâtir une église en l'honneur de saint Pierre, afin que ce peuple pût assister à l'office divin ; la localité qu'il choisit lui avait été donnée par Auger Seguin, seigneur de Rions ; mais à peine les fondations de cette église étaient-elles commencées que Bernard d'Escoussans et ses quatre frères, Vigouroux de Roquey, Arnaud-Guillaume, Robert-Béraud et Fort-Seguin, lui disputèrent la propriété du fonds, déclarant qu'il n'avait jamais appartenu à Auger Seguin et qu'il dépendait de leur terre, contigüe à celle du seigneur

paroisse de Sainte-Présentine, faisant actuellement partie de la commune de Sallebruneau, s'appelait autrefois Festals ; elle était située dans le diocèse de Bazas.

(1) Arch. communales de La Sauve, mss. du P. Dulaura. — Petit cart. p. 97.

(2) Petit cart. p. 48.

(3) Voir une gravure dans le premier volume de cette *Revue*.

de Rions. Saint Gérard fit tous ses efforts pour terminer cette affaire à l'amiable, rien n'y fit. Auger appela ses adversaires en justice et il fut ordonné qu'ils videraient cette querelle par l'épée; mais l'abbé, ne voulant pas que le sang fût versé à son occasion pria Guillaume Amanieu, dont ils étaient les vassaux, de les amener à la paix. Il les réunit tous à Saint-Christophe-de-Donzac ; l'abbé offrit aux frères d'Escoussans, s'ils cédaient, de les faire toujours participer aux bienfaits et aux prières du monastère. Toute l'assistance s'étant écriée que c'était juste, les Escoussans y consentirent à condition qu'Auger leur céderait d'abord le territoire qu'ils réclamaient. Tout s'arrangea comme ils le désiraient : Bernard et ses frères ratifièrent ensuite leur donation dans l'église de La Sauve en présence de Guillaume Amanieu, Auger, Bernard et Vivien de Rions, frères, Amanieu de La Motte, Gérard de Tabanac et Arsieu, son fils, Arnaud-Raymond de Bordes, Guillaume Raymond de Laubesc ; Bernard et Vigouroux de Bénauges, frères, et Ocent de Cursan firent ùn nœud à la courroie de l'acte (1).

Arnaud-Guillaume, un des quatre frères de Bernard d'Escoussans, voulant embrasser l'état religieux dans le monastère de La Sauve, fit présent, de concert avec ses frères Bernard et Robert-Beraud, de l'église (2) de Saint-Brice-de-Sermignan et de son sanctuaire, ainsi que de la dîme des agneaux, des pourceaux, de la laine, des offrandes, du cimetière (3) et de ce qu'on levait de trois métairies pour la grande dîme en pain et en vin, plus une métairie joignant l'église et six *conquates* (4) de terre d'une autre métairie contigüe. Ils renoncèrent en outre, en faveur des religieux, et du consentement de leur frère Vigouroux, à une partie de la terre allodiale qu'ils avaient dans le territoire de La Sauve, près de Sermignan. Garsinde, leur sœur, et son mari, Pierre Rolland, jouissaient du sanctuaire qu'ils délaissèrent alors à

(1) *Hist. mss. de La Sauve*, par le père Dulaura ; *Hist. de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de La Grande Sauve*, par l'abbé Cirot de La Ville, t. I, p. 93 ; *Nob. de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 96. — Nous ne pensons pas, comme M. de Bourrousse de Laffore, que le nom de Seguin soit le nom patronymique de la famille d'Escoussans, et la lecture attentive du Cartulaire de La Sauve paraît nous donner raison.

(2) *Église* signifie ici *paroisse, réunion des paroissiens.*

(3) *Cimiterium*, d'après Ducange : *asile et lieu fortifié autour d'une église.*

(4) La *conquate* devait être une mesure de terre pouvant donner une *conque* de blé; la conque dont on se servait dans l'archiprêtré de Bénauge valait le tiers d'une escarte, et l'escarte valait quatre boisseaux ou sacs.

Saint-Brice (1). Le quartier de Sermignan est situé dans le territoire de La Sauve entre cette paroisse et celles de Créon, Sadirac et Cursan. La chapelle de Saint-Brice-de-Sermignan avait le titre de prieuré, dit le Père Dulaura, qui écrivait à la fin du XVII[e] siècle : « Elle a été démolie « par succession de temps, et il n'en reste presque plus de vestiges ; « les domaines et les rentes du prieuré ont aussi été aliénés et usurpés « et l'abbaye n'a plus rien en ce quartier. »

Vers 1110, Robert d'Escoussans fit un nœud au lac du sceau de l'acte par lequel Arsias [*de Roca*] de Laroque donnait à l'abbaye de La Sauve, en présence de Geoffroy, quatrième abbé, son alleu de Ramafort et tout ce qu'il possédait autour de Bénauges (2). Dix ans environ plus tard, Arnaud-Bernard d'Escoussans faisait don à l'abbaye, en présence du même abbé, d'une vigne située au lieu de Glairole, et une autre, à Langoiran ; vers la même époque, il fut témoin de la donation faite à La Sauve par Arsis de [*Montremblant*] Montpriublanc (3) de tout ce qui était nécessaire pour construire un moulin et son écluse au lieu de Villars sur le fleuve de Léri (4).

(A suivre.) LEO DROUYN.

LA CONQUÊTE

Au moment où les gouvernements commencent à se préoccuper de la situation faite à l'Église et au Souverain Pontife, il n'est pas hors de propos de jeter un regard en arrière et de se rappeler par quels moyens odieux et inavouables Rome est devenue la capitale du royaume italien. En 1858, dans une entrevue de Cavour et de

(1) Le Père Dulaura. — Petit. Cart. p. 7.

(2) Bibl. de la ville de Bordeaux : Petit cart. de La Sauve, p. 52.

(3) J'ai donné une étude sur la famille de Montremblant dans les *Variétés girondines*, t. I, p. 38.

(4) Petit cart., p. 35. — Le fleuve de Léri est le ruisseau de la Garonnelle qui passe au-dessous de Verdelais et se jette dans la Garonne près de l'église d'Aubiac : le moulin de Villars est situé à 1,500 mètres en aval de Verdelais près du village de Lillois. Il était dans le territoire de la paroisse d'Aubiac et portait, au XVII[e] siècle, le nom de Moulin du Prieur, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance consentie en faveur de Louis, cardinal de La Valette, abbé de La Sauve, par Jeanne de Fleuriel, veuve d'André de La Roque, écuyer, sieur de Tastes à Sainte-Croix-du-Mont.

l'empereur Napoléon à Compiègne, la campagne d'Italie avait été décidée avec la recommandation *de ne pas perdre de temps et de faire vite*. Victor Emmanuel, secondé par son intrigant ministre, s'apprêtait à s'emparer du royaume de Naples, et, de là, à étendre sa domination sur toute l'Italie et à se jeter comme un vautour sur les États Pontificaux. Ce prétendu galant homme cachait ses coupables desseins sous les dehors de la modération et d'une menteuse bonhomie. Assuré du concours des sociétés secrètes, il prend pour instrument de ses perfides projets Garibaldi, célèbre pas ses folles aventures et sa haine de sectaire contre l'Église. Au mois de mai 1860, le flibustier partait avec 2,000 hommes pour la Sicile. Le Gouvernement piémontais désavoue officiellement cette expédition qu'il devait approuver plus tard. A la nouvelle de cette équipée, la diplomatie s'émeut, les ambassadeurs adressent au roi de sévères représentations et menacent de se retirer. L'astucieux monarque feint d'envoyer une flotte à la poursuite de Garibaldi, mais les commandants avaient reçu l'ordre secret de se borner à une vaine démonstration. L'histoire est là pour raconter la suite de ces coupables entreprises et montrer que l'unification de l'Italie a été le fruit d'un véritable brigandage. C'est alors que furent composés les vers qu'on va lire :

Aurais-je donc perdu l'esprit et la mémoire ?
Serais-je devenu Sosie ou bien Grégoire ?
Je ne sais plus, vraiment, si je veille ou je dors.
Mon œil ne voit partout que plâtres, faux décors,
Demi jours calculés... Une langue nouvelle
Offense mon tympan et trouble ma cervelle.
L'imposture prétend à la sincérité.
Mentir effrontément s'appelle vérité.
Du septième précepte admettre la défense
C'est revenir tout droit à la Sainte Alliance.
Prenez le bien d'autrui, vous êtes libéral,
Mais défendre le vôtre, ô crime capital !
Quand on veut vous ôter toute sollicitude
Pourquoi vous révolter ? C'est de l'ingratitude.
A quoi donc pense-t-il, le Pontife Romain,
De refuser l'appui de ce royal voisin
Dont l'unique désir est d'être son vicaire ?
En fils respectueux, il voudrait, au Saint-Père,
Epargner les soucis qu'entraîne le Pouvoir
Et, pour le soutenir, au Quirinal s'asseoir.
Mais ne voilà-t-il pas que, lorsque l'on possède,
Antonelli soutient qu'il ne faut point qu'on cède.

Sophisme clérical, incroyable argument !
Qui donc a jamais vu pareil entêtement ?

A la fidélité si vous rendez hommage,
Dans un *Liborio* vous en trouvez l'image.
Le prix d'humanité revient à *Milano*.
Il faut un accessit aux fameux *Persano*
Dont les vaisseaux, conquis d'une manière honnête,
Vomissent des boulets sur son maître à Gaëte.
Et toi, simple colombe, ineffable *Cavour !*
Bienheureuse la mère à qui tu dois le jour !
Quelle naïveté ! Mon âme est attendrie
En te voyant jouer si bien la comédie.
Honni soit, sans pitié, qui pense mal de toi.
Tes promesses, toujours, sont du meilleur aloi.
Qui donc t'accuserait de rêver des conquêtes
Et de lâches complots que bien loin tu rejettes ?
Toi, contrister le Pape !.. Ah ! la main sur le cœur,
Tu fais pieusement des vœux pour son bonheur !
Et quand le flibustier s'apprête à quitter Gênes,
A ce coursier ardent abandonnant les rênes,
En signe de douleur, tu saisis ton mouchoir
Et te couvres les yeux, feignant de ne rien voir.
Si les ambassadeurs, repliant leur bagage,
S'en vont, en murmurant, tu leur dis : « Bon voyage ! »
Gorstchakof, Metternich, Lord Couley, Thouvenel,
Abaissez pavillon devant Machiavel !
Comme votre courroux le trouble et l'inquiète !
Il rit d'un air narquois à travers sa lunette.
Son grand passe-partout, sa dernière raison,
Les armes de son choix, c'est l'or, la trahison.
Aux vulgaires moyens croyez-vous qu'il s'arrête ?
Lui, prendre les cités !... Non non, il les achète !
Voulez-vous de clémence un modèle fini ?
Un cœur d'or, en un mot ? Voyez *Cialdini.*
Sans forme de procès, il vous prend, vous fusille...
Quoi de plus fraternel ? Tout se passe en famille.
Il faut bien entre vous, braves Italiens,
De la sainte unité resserrer les liens.

Venez donc, maintenant, prôner *Lamoricière*
Qui s'avance en tremblant et se tient en arrière.
Un Français, quoi de plus ? — dont le bras endormi
Laisse tomber son glaive en voyant l'ennemi.
On sait, dans les combats, comme il fait triste mine !
Interrogez Paris, Oran ou Constantine.
Mais, au milieu des siens, gloire à *Garibaldi !*
A lui seul la vaillance et le coup d'œil hardi.
Avec son habit rouge et sa démarche alerte,
Il entre en conquérant — quand la porte est ouverte.
Monarque turinois, laisse ton air hautain,

La main d'un tel guerrier est digne de ta main.
Retroussant ta moustache et lui sa camisole
Allez, fiers combattants, monter au Capitole !
Rome, tu vas renaître à des destins plus doux !
Comme tu commenças, tu finis par des loups.
Saluant ton retour à l'antique noblesse,
Les illustres jumeaux tressaillent d'allégresse.
Ne va point regretter ces autels ornés d'or,
Ton saint Pierre, ton Pape. — Il te reste *Victor*,
Ce sergent couronné qu'admire l'Angleterre,
Cet aigle impétueux qui te prend dans sa serre,
Pour t'élever plus haut dans son sublime vol,
Car il *vole* toujours depuis Sébastopol.

De ce lourd cauchemar réveille-toi, poète !
A frapper droit et fort que ta flèche s'apprête.
— D'une sainte famille, enfant dégénéré,
Allez fouler aux pieds ce qu'elle a vénéré.
Jusqu'au sein des prisons recrutez des cohortes,
Escaladez les murs, faites tomber les portes.
Que vos lourds chariots encombrent les chemins
Et que vos bataillons, sur les États Romains
S'élancent, l'arme au bras, sans déclarer la guerre,
Comme aux jours de tempête éclate le tonnerre.
Faites régner partout la mort et la terreur,
Vous serez galant homme et roi triomphateur.
Montez au Quirinal, ceignez le diadème,
Qu'aux bénédictions succède le blasphème,
Que les pas des soldats, enivrés de plaisirs,
Ébranlent cette terre où dorment les martyrs,
Qu'aux lieux où s'épanchaient l'amour et la prière
On entende sonner la fanfare guerrière.
Dans les temples sacrés étalez vos pavois,
Plantez votre étendard où s'élevait la croix.
Pourquoi vous arrêter ?... Ne craignez point l'orage :
Les éclairs enchaînés dorment dans le nuage.
Rien ne saurait troubler votre félicité ;
Le Seigneur peut attendre : — il a l'Éternité.

P. Donis.
Chanoine honoraire, curé de Saint-Louis.

BIBLIOGRAPHIE

LES *BIBLIOTHÈQUES* DU P. INGOLD

Le défaut d'espace nous a jusqu'à présent empêché, et nous empêche encore de parler aussi longuement que nous le désirerions, des *Bibliothèques Oratoriennes* entreprises, il y a déjà quelques mois, et

courageusement poursuivies par le R. P. Ingold, de la Congrégation de l'Oratoire. Cependant nous ne voulons pas différer davantage à faire connaître, au moins sommairement, à nos lecteurs, ces trésors de science et d'édification.

Commençons par la *Bibliothèque Oratorienne,* dont tous les volumes sont en vente, à la librairie Poussielgue (rue Cassette, 15, à Paris), au prix de 3 ou 4 fr. le volume.

Voici d'abord la *Première partie du Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire, du P. Cloyseault* (in-12 de 21-458 pages), précédée d'une excellente *Préface* à toute la *Bibliothèque* par le P. Paul Lallemand, prêtre de l'Oratoire, et d'une longue et intéressante *Notice sur le P. Cloyseault,* par le P. Ingold, éditeur et annotateur de l'ouvrage. Tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont parlé de l'ancien Oratoire, Mgr Perraud, M. Faillon, M. l'abbé Houssaye, avaient mis à profit et excité chez leurs lecteurs le désir de posséder entière cette source contenant plusieurs traits inédits que l'auteur avait recueillis des plus anciens membres de sa Congrégation, et de ses recherches dans diverses maisons de l'Oratoire. Mais il n'en existait que quelques rares copies, dans les bibliothèques de Paris, ou chez les Oratoriens. Le R. P. Ingold a donc rendu un véritable service à tous les amis des sciences historiques et des lectures édifiantes, en mettant entre leurs mains le précieux *Recueil* du P. Cloyseault. On aura dans le second volume dont il ne reste plus à imprimer que la moitié, les *Généralats du P. Bourgoing et du P. Senault;* celui que nous avons sous les yeux embrasse les *Généralats du Cardinal de Bérulle et du P. de Condren.*

Les vies du fondateur et du second supérieur de l'Oratoire sont assez belles et attrayantes par elles-mêmes pour qu'il soit inutile de les recommander ici. On ne lira pas avec moins d'intérêt ni moins d'édification celles du P. Jean-Baptiste Romillion, du P. Guillaume Gibieuf, des PP. Michel Le Fèvre, César Issautier, Antoine Romans, Jérôme Vignier, Philippe Emmanuel de Gondy. Mais les Bordelais devront et par conséquent voudront s'attacher plus particulièrement aux deux notices des deux admirables frères Eustache et Jean-Baptiste Gault, lesquels ont tous deux travaillé à la sanctification des âmes dans le diocèse de Bordeaux, le premier comme supérieur du Séminaire Saint-Raphaël (1), le second comme curé de la paroisse

(1) A l'éloge funèbre d'Eustache Gault, composé en vers latins par le P. Charles Du Faur, et indiqué par la *Bibliothèque historique de la France* (t. I, n. 8053), il faut ajouter cet autre que Fevet de Fontette n'a pas connu : *Epicedium in illustrem Reverendumque Dominum D. Eustachium Gault designatum Massilientium Episcopum, et Congreg. Orat. D. Jesu presbyterum, ad nobilissimos Turonum proceres; Vindocini,* 1640, in-4° de 7 pages. La pièce est signée : « *An-*

Sainte-Eulalie, de 1634 à 1640. Tout récemment, le P. Ingold a découvert quelques lettres inédites de ce dernier, et il se propose d'en enrichir les colonnes de notre *Revue*. Bonne fortune pour elle, et bonne nouvelle pour ses lecteurs auxquels je suis heureux de l'annoncer.

La *Bibliothèque Oratorienne* n'est pas limitée exclusivement à l'historique et à l'inédit, elle embrasse aussi les ouvrages plus spécialement ascétiques, et parmi les meilleurs de ceux qu'a enfantés l'Oratoire, elle reproduit volontiers ceux qui sont devenus rares, malgré les nombreuses éditions qui en ont été faites. De ce nombre sont les *Méditations des prêtres avant et après la sainte Messe, pour se disposer à la célébrer dignement et avec fruit chaque jour du mois,* par le même P. Cloyseault (in-16 de xv-362 pages). Charmant et délicieux volume, aussi beau que bon, où l'œil du bibliophile trouvera à se délecter, en même temps que le cœur du prêtre trouvera, dans les affections qui lui seront suggérées, de quoi ranimer et entretenir le feu de sa charité en approchant ou en descendant de l'autel.

On connaît depuis longtemps déjà, moins peut-être encore qu'on ne le devrait, ce qui forme les tomes V et VI de la *Bibliothèque Oratorienne,* c'est-à-dire les *Lettres du P. de Condren* (in-12 de xvi-438 pages), et son ouvrage intitulé : *Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ* (in-12 de 425 pages) ; mais voici peut-être mieux encore, voici du Condren inédit : *Considérations sur les mystères de Jésus-Christ selon que l'Église les propose pendant le cours de l'année, par le P. Ch. de Condren, publiées pour la première fois* (in-12 de xxxv-225 pages, avec le portrait du P. de Condren gravé par Mellan). Une des grâces de l'Oratoire naissant, et surtout du P. de Condren, semble avoir été le don de pénétrer bien avant dans les *Grandeurs* et les *Mystères* de Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge. On en aura la preuve dans ces *Considérations* extraites des sermons et des conférences que le P. de Condren prêchait aux Oratoriens ou aux disciples qu'il avait groupés autour de lui pour l'œuvre des Séminaires. Elles sont au nombre de vingt-huit, se rapportant aux divers mystères et aux divers temps de l'année ecclésiastique. Les âmes pieuses y puiseront une abondante matière à leurs méditations, les prêtres des vues élevées et profondes sur les mystères qu'ils ont à prêcher aux fidèles ; tous, après avoir lu ce livre, resteront persuadés avec sainte Chantal, que Dieu avait rendu le P. de Condren « capable d'instruire les Anges », et avec l'auteur, que « retenir dans les ténèbres un livre

dreas de Clercq, presbiter Congreg. Orator. D. Jesu cecinit Vindocini, in Collegio Cæsareo ejusdem Oratorii. »

d'une si sainte et précieuse doctrine, eût été dérober aux âmes un trésor pour s'enrichir, un flambeau céleste pour se conduire, et un précis de la plus exquise dévotion pour se nourrir en la vie spirituelle et chrétienne. » (P. xxv).

A côté de la grande *Bibliothèque Oratorienne,* il y a la *Petite,* consacrée à la publication de documents inédits concernant l'histoire de la Congrégation de l'Oratoire, et d'œuvres inédites ou devenues rares, dont l'importance n'est pas assez grande pour qu'on les fasse figurer dans la première. La *Petite Bibliothèque Oratorienne* ne compte encore qu'un volume : *Les Miracles du cardinal P. de Bérulle, d'après les documents inédits* (Paris, 1881, in-12 de 89 pages sur beau papier teinté). Parmi ces miracles, on fait mention (p. 79) de celui qui arriva, du vivant même du P. de Bérulle, « le 30 novembre 1619, à sœur Marie de la Trinité, carmélite du couvent de Bordeaux. »

Le second volume de cette collection est sous presse, et aura pour titre : *Le Père Bougerel, prêtre de l'Oratoire (Notice biographique et bibliographique d'après des documents inédits,* parmi lesquels est une autobiographie du P. Bougerel). A en juger par ce qui en a déjà paru dans les *Annales de l'Oratoire* (autre publication du P. Ingold, mais qui n'est pas dans le commerce), la Notice sur le P. Bougerel sera jugée un morceau friand par tous les curieux d'histoire littéraire et anecdotique.

Parallèlement à ses deux *Bibliothèques,* le P. Ingold continue son *Essai de bibliographie Oratorienne.* Depuis que nous avons rendu compte du premier fascicule (*Revue cath. de Bordeaux,* année 1880, p. 134-139), le deuxième a paru ; on y donne la notice des ouvrages des PP. Duhamel, Duranty de Bonrecueil, Faydit, Goujet, Gratry, Houbigant, Lamy et Lecointe. Le troisième fascicule, que l'on imprime en ce moment, sera plus important encore, car il contiendra des noms qui sont des plus grands, même en dehors de l'Oratoire : Lebrun, Lejeune, Lelong, Malebranche, Massillon, Mascaron, Mauduit, Merault, Morin et Senault. Les bibliographies de Malebranche et de Massillon surtout feront, nous en sommes certain, l'admiration et les délices des *amateurs.*

Nous espérons que la *Bibliographie* et les *Bibliothèques Oratoriennes* obtiendront auprès de nos lecteurs le succès auquel elles ont droit, et dont elles jouissent déjà ailleurs auprès de tous ceux qui, dans cet affaissement général des esprits et des caractères, conservent encore au fond de leur âme le goût des grandes pensées, l'estime et l'amour des grandes vertus.

ANT. DE LANTENAY.

Histoire de Guillaume IX, *dit le Troubadour, duc d'Aquitaine*, par Léon Palustre (1882). — Champion, éditeur, à Paris, quai Malaquais, 15.

Quelle imposante galerie que celle des nobles ducs d'Aquitaine, d'où se détache, environnée d'une auréole encore plus brillante, la chevaleresque figure de Guillaume IX, dit le Troubadour! L'aïeul d'Eléonore de Guienne apparaît, au ciel de leur histoire, comme une constellation accompagnée de ses neuf satellites, c'est-à-dire toute une pléiade. En sorte que, si le nouvel ouvrage de M. Léon Palustre résume la biographie des huit premiers ducs de notre ancienne province, et celle du dixième qui fut le dernier, cependant c'est autour de Guillaume IX que se groupent en faisceau tous les rayonnements de la vaillance, de la poésie, et, à ce double titre, de la gloire.

Certes, il fallait, pour peindre au vif les dix portraits de cette galerie, la palette d'un véritable artiste, ou, dans le domaine des lettres, la plume autorisée d'un maître en l'art d'écrire. Et si l'on veut me permettre de poursuivre ma comparaison jusqu'au bout, l'œuvre dont il s'agit, demandait un consciencieux *peintre d'histoire,* tel qu'a été, par exemple, M. de Barante, dans son beau livre des ducs de Bourgogne. Or, nous le possédons chez l'éminent successeur de M. Arcisse de Caumont, en sa qualité de directeur de la Société française d'archéologie et du *Bulletin monumental*, l'une et l'autre fondés depuis 1834.

De même encore, dans les tableaux à grand effet, il y a ce qu'on appelle l'avant-scène ou le premier plan. C'est ici, à travers les trois siècles qu'embrasse la composition de M. Léon Palustre, les deux chapitres des ancêtres de Guillaume IX, à commencer par Guillaume le Pieux qui posséda et gouverna le duché d'Aquitaine, de l'an 886 à 918, après l'extinction du royaume de même nom. Cet homme de génie, qui sut commander en maître des côtes de la Méditerranée aux rives de la Loire, se rattachait, par sa femme, à la descendance de Charlemagne, puisqu'elle-même descendait de Louis le Débonnaire ; mais il demeura constamment à la hauteur de cette alliance, ou plutôt il réalisa le type rêvé par l'empereur d'Occident pour la bonne administration de l'immense province d'Aquitaine.

Tel est donc le personnage qui ouvre directement la série de ses ducs. Toutefois il n'apparaîtra point *ex abrupto* sur l'avant-scène. Il y est précédé d'une vigoureuse esquisse où l'artiste-littérateur, j'allais dire le peintre-historien, a mis en regard les Barbares et les premières fondations monastiques, Pépin le Bref et Charlemagne, les Franks et

les Gallo-Romains au sud de la Loire. Ce ne sont que des vignettes, si l'on veut; mais leur ensemble forme un panorama en silhouettes.

Ces grands linéaments offrent l'avantage de nous initier tout d'abord à la pensée dominante de l'écrivain, qui est de nous montrer le triomphe de la civilisation chrétienne sur la barbarie. Les résultats de la conquête romaine, l'état de la France au temps des Mérovingiens, la création du royaume d'Aquitaine, la constitution de l'Europe occidentale par le traité de Verdun, enfin l'hérédité des fiefs, fournissent à M. Léon Palustre le thème d'autant de petits tableaux achevés. C'est vif et rapide, mais que de choses en peu de mots, et quelles touches magistrales en quelques traits!

Du reste, l'auteur de *Guillaume IX* ne procède point à la manière des simples chroniqueurs. Il promène, parmi les faits souvent ignorés que son flair découvre, le flambeau d'une saine et impartiale critique; alors il les remet en pleine lumière et les explique les uns par les autres; son critérium est un guide sûr, et si la trame de ses récits est aussi finement serrée que celle des Annales de Tacite, il traite la philosophie de l'histoire avec l'ampleur et la majesté de style dont un discours classique de l'aigle de Meaux — qu'on nous pardonne ce rapprochement — a dû lui fournir un modèle incomparable.

Dans sa parfaite indépendance d'écrivain, M. Léon Palustre ne craint pas même, quelquefois, de heurter des opinions généralement reçues, pour redresser des jugements faux, par exemple, sur la politique de Charlemagne.

Avant d'aller plus loin et de nous arrêter à Guillaume IX, voici un spécimen du talent souple et fécond de l'écrivain. Il se rapporte au coup d'œil jeté sur les derniers Mérovingiens, page 11 :

« ...Mais laissons les rois chevelus s'éteindre dans l'indolence et l'oisiveté, laissons leurs ambitieux ministres préparer à leurs descendants le plus brillant avenir. Parallèlement au récit des sanglantes orgies, froidement racontées par les annalistes, se déroule une histoire bien autrement intéressante pour l'humanité. Je ne sais quel parfum de douce piété, de charité ardente, d'amour éclairé de tous nos besoins, préside à la fondation des nombreuses communautés monastiques dont notre sol est bientôt couvert. Les grandes forêts cessent d'être un objet de redoutable mystère, et la solitude recule devant une armée de pacifiques envahisseurs. Les natures les plus sauvages, comme les fronts les plus altiers, s'inclinent malgré eux devant ces hommes de bien qui unissent la fermeté la plus fière à la plus étonnante bonté. Infatigables lutteurs, ils combattent par l'éducation, par le conseil, par l'exemple, cette férocité de mœurs, cet entraîne-

ment irrésistible vers le plaisir qui caractérisent le peuple franc dans la première ivresse de succès inouïs. Et les compagnons de Clovis, régénérés, transformés, s'ils sont bien éloignés encore d'atteindre à la civilisation développée qu'ils trouvèrent à leur arrivée dans les Gaules, au moins commencent-ils à marcher à grands pas dans la voie qui leur a été si largement ouverte. Conquis à leur insu par une force latente dont ils subissent le charme plus qu'ils n'en comprennent la direction, ils paient généreusement leur dette à leurs bienfaiteurs, auxquels ils inoculent cette vertu inconnue au vieux monde : l'esprit de chevalerie et de dévouement. »

Mais passons à Guillaume IX. Il succède en 1086 à son illustre père, Gui-Geoffroi, quatrième fils de Guillaume le Grand, à l'âge de quinze ans, qui était celui fixé pour la majorité féodale au XII^e^ siècle. Le jeune duc vient se faire couronner à Saint-Seurin de Bordeaux, dont M. Léon Palustre retrace les origines et les progrès avec une précision remarquable. Voici déjà trois lustres que j'étudie, aux sources les plus autorisées, l'histoire de la métropole de l'Aquitaine ; eh bien ! je l'avoue en toute sincérité, nulle part je n'ai trouvé un meilleur précis d'études sur notre vieux Bordeaux du IV^e^ siècle au XII^e^, que dans l'ouvrage du bénédictin laïque Tourangeau, puisque l'auteur de *Guillaume IX* est tout cela. Le texte, aussi bien que les notes de cette monographie sans précédents, révèle une science peu commune, et je regrette de ne pouvoir reproduire un tableau de la cité bordelaise (p. 200 et suiv.), qui ferait honneur aux plus grands maîtres.

Toutefois, arrêtons-nous à « la collégiale de Saint-Seurin, protégée par les riches vignobles (1) qui recouvrent les cimetières gallo-romains de Terre-Nègre et du Campaure (2), » tandis que l'accroissement de la population vers le sud-est menaçait la paix de l'abbaye de Sainte-Croix « bâtie sur l'emplacement présumé de l'ancien temple gaulois de Vernemetis (3). »

Or, la collégiale ne voit-elle pas affluer vers elle tout ce que la Gascogne et la Guienne comptent en leur sein d'illustre et de grand ?

(1) Ces terrains, jadis sacrés, demeurèrent en culture jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. (En d'autres termes, il ne s'y éleva aucune habitation profane.)

(2) Le cimetière de *Terre-Nègre*, ainsi appelé de la couleur du sol, était situé près du Palais-Gallien et recevait les restes des pauvres de Burdigala. Le *Campaure*, au contraire, était le lieu de repos des riches Gallo-romains ; les allées de Tourny correspondent aujourd'hui à son emplacement. (Peut-être eût-il été plus exact de dire que le *Campaure (campus aureus)* occupait le triangle formé par le cours de l'Intendance, les allées et le cours de Tourny.)

(3) Ou plutôt *Vernometis*, suivant Fortunat, qui nous donne le sens de ce mot gaulois :

« Quod quasi *fanum ingens* Gallica lingua sonat. »

« Toujours en possession de l'antique privilège conféré par le saint évêque Amand, c'est là, sous ces vénérables voûtes, au pied de l'autel chargé des reliques de saint Seurin, près de saint Fort, le premier martyr de Burdigala, que tous les Sanche et les Guillaume, tous les successeurs plus ou moins vaillants du *Terrible Montagnard* (1), devaient venir chercher l'étendard national, destiné à servir au peuple de signe de ralliement, pour le conduire à la victoire (2)...

« Moins qu'un autre, le jeune fils de Gui-Geoffroi était homme à négliger les moyens d'appuyer solidement ses droits et d'assurer son autorité. La vacance du siège de Bordeaux (3) n'était point une raison suffisante pour remettre une cérémonie dont il espérait tirer un immense profit... Aussi le duc d'Aquitaine, à l'exemple de ses prédécesseurs, convoqua-t-il promptement sa brillante noblesse et son clergé nombreux, cortège magnifique destiné à rehausser l'éclat d'une solennité religieuse qui devait, pour ainsi dire, transformer la nature même de son pouvoir.

« A son appel répondirent de tous côtés les principaux seigneurs du pays, les abbés les plus puissants. Parmi les premiers se faisaient remarquer Guillaume d'Amanieu (4) et Pierre de Gabarret, tandis que les derniers avaient à leur tête le récent fondateur de la Grande-Sauve, l'innocente victime de Berthe de Hollande, l'illustre et pieux Gérard. Entouré de la sorte, le jeune prince fut conduit avec une pompe extraordinaire jusque dans Saint-Seurin où, après avoir prêté le serment d'usage, il fut revêtu de tous les insignes de sa haute dignité. Ramené ensuite dans son beau palais de l'Ombrière (5), si admirablement situé vers l'angle formé par le Peugue et la Garonne (6), il voulut séjourner encore au milieu de cette population vive et légère, au caractère remuant et aventureux, qu'il fallait peu à peu habituer à un nouveau joug. »

(1) Le surnom de *Mitarra*, donné au duc Sanche, suivant les uns signifiait *Montagnard*, et, selon les autres, *Terrible*. (Cf. *Histoire de la Gascogne*, par Monlezun, t. I, p. 232.)

(2) O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 232.

(3) L'archevêque Josselin de Parthenay était mort en 1086, au mois de juin, et le légat du pape, Amat, ne lui succéda que deux années plus tard, le 4 nov. 1088. (Mabillon, *Annales*, t. V, p. 240, et *Gallia Christiana*, t. XI, p. 787.)

(4) Seigneur de Benauges et de Saint-Macaire.

(5) *Castellum Umbrariæ*, château de l'Ombrière, ainsi appelé des belles allées d'ormes qui le précédaient du côté de la Garonne et formaient de délicieuses promenades à l'ombre. Fondé en 918, réparé en 1180, reconstruit plus tard sous Édouard III d'Angleterre, il ne disparut complètement que dans la première moitié de ce siècle, tout en laissant son nom à la rue du Palais, qui occupe une partie de son emplacement.

(6) Le ruisseau du Peugue (*Pelagus*) longeait le mur méridional de la ville carrée d'Ausone.

Eh bien, je le demande : M. Léon Palustre, quoique riverain de la Loire devant Tours, ne connaît-il pas mieux l'histoire et l'ancienne topographie de notre cité que beaucoup de Bordelais, même très érudits ? Et ne voit-on pas déjà, par ces quelques citations, tout ce que son livre de *Guillaume IX* présente d'intérêt pour nos concitoyens ? Aussi m'est-il permis de regarder cet ouvrage comme le complément nécessaire de tout ce qu'on a écrit sur la métropole de la Guienne.

Guillaume IX, l'administrateur, le guerrier, le poète, tel est donc le personnage qui domine, de toute sa hauteur chevaleresque, pendant un règne de quarante ans, la galerie des nobles ducs d'Aquitaine. Il en est le héros, et si nous éprouvons un regret, c'est que les limites de cet article nous interdisent de le *portraire,* d'après son *peintre d'histoire,* avec toute l'ampleur que demanderait cette grande figure. Peut-être y reviendrons-nous.

En attendant, nous serions heureux d'avoir pu inspirer aux lecteurs de la *Revue*, le désir de se procurer l'ouvrage de M. Léon Palustre, car le signaler au public, *motu proprio*, c'est un véritable service à rendre aux lettres chrétiennes. Du reste, l'édition est magnifique : grand in-8° ; papier fort, vergé ; caractères neufs et ne fatiguant pas du tout la vue, même pour les notes ; enfin, correction de texte irréprochable.

RAIMOND CORBIN.

14 janvier 1882.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le 25 janvier, M. Jannet, curé-doyen de Pessac, nouveau chanoine honoraire, a été présenté au vénérable Chapitre et installé par M. l'abbé Gervais, Vicaire Général, qui a prononcé l'allocution suivante, avant de lire les lettres de nomination :

MESSIEURS,

Il y a un mois, le lendemain de Noël, Son Éminence visitait la paroisse de Pessac. L'accueil que lui firent le Pasteur et le troupeau consola et toucha son cœur. A la fin d'une allocution dans laquelle son âme s'était épanchée, avec une suavité particulière, Elle annonçait qu'Elle élevait M. Jannet à la dignité de chanoine honoraire.

L'occasion était bonne, Son Éminence l'avait saisie avec le tact qui la distingue. La récompense accordée au Curé fut, en même temps, celle de la paroisse qui venait de participer aux grâces d'une importante mission.

La joie fut grande, je n'ai pas besoin de le dire, et ceux qui en furent les témoins comprirent de quelle estime et de quelle affection est entouré votre nouveau collègue par ceux qui sont l'objet de son paternel dévouement.

Je dois ajouter, pour être tout à fait dans le vrai, que la nomination de M. Jannet au canonicat honoraire ne fut pas le résultat d'une inspiration soudaine.

Il y avait quelque temps déjà que Son Éminence caressait le projet réalisé dans la circonstance mémorable que je viens de rappeler.

M. Jannet débuta, il y a vingt ans, par le vicariat de Pessac. Il y passa à peine deux années, mais ce fut assez pour qu'il y laissât les affections qui, en 1872, firent accueillir sa nomination à cette cure avec une véritable allégresse.

De Pessac, M. Jannet fut envoyé à Saint-Paul de Bordeaux, pour prêter son concours au vénérable et regretté M. Fellonneau. Les jours qu'il passa, dans cette position, lui ont laissé de tels souvenirs qu'il a voulu — je trahis ici un secret qui révèle la délicatesse de ses sentiments — prendre rang parmi vous, le jour même de la *Conversion de saint Paul*, fête patronale d'une paroisse qui lui sera toujours chère.

En quittant Saint-Paul, il alla à Fargues de Créon, prendre en main la houlette pastorale; nous savons tous qu'il la porta honorablement. De Fargues, il revint à Pessac, pour y remplacer le digne M. Lasserre et entourer sa vieillesse des égards les plus délicats. Il succédait, en même temps, quoique d'un peu loin, à un prêtre éminent qui l'avait accompagné de sa sollicitude jusqu'aux portes du sanctuaire et même jusqu'à l'autel, et dont le nom est encore vivant parmi vous; vous avez nommé feu M. Chabannes, chanoine et archiprêtre de cette cathédrale.

C'est sous la protection de tels souvenirs que M. Jannet se présente à vous. Je lui donne l'assurance qu'il peut compter sur votre accueil le plus bienveillant et le plus fraternel.

ÉTIENNE DE MULLET DE VOLUSAN

DOYEN DU CHAPITRE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX

Ce que j'écrivais dernièrement sur quelques membres de la famille de Mullet (1), m'amène tout naturellement à dire quelques mots de celui qui, pendant près de vingt ans, fut à la tête du Chapitre métropolitain de Bordeaux.

Étienne de Mullet, seigneur de Volusan, eut pour père Gabriel de Mullet et pour mère Jeanne Forcade, comme nous l'apprenons par ses lettres de tonsure, datées du vendredi des quatre-temps après la Pentecôte, 9 juin 1624, jour où le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, l'admit dans le clergé. Ainsi que la plupart de ses parents, Étienne de Mullet appartenait à la magistrature; il

(1) Depuis la publication de ma notice sur Lancelot de Mullet, le très obligeant M. Roborel de Climens m'a communiqué une note tirée d'un acte passé par Ferrand, notaire à Bordeaux, le 11 mai 1654. D'après cette pièce, Jean-Louis de Mullet, — celui probablement auquel Lancelot résigna, en 1647, sa cure d'Ambarès, — était fils de Pierre de Mullet, sieur de Cayssac, conseiller du Roi en la cour et commissaire aux requêtes. Jean-Louis porte aussi, dans cet acte, le titre de sieur de Cayssac, et ceux de conseiller du Roi, commissaire aux requêtes, chanoine de Saint-André et archidiacre de Blaye. J'ajoute que Jean-Louis figurait encore avec le titre de conseiller à la chambre des requêtes sur la *Liste des membres de la Cour*, dressée le 13 novembre 1665, mais son nom n'était déjà plus sur celle du 12 novembre 1670. D'autre part, un registre des baptêmes de Saint-André de Bordeaux contient, à la date du « dimanche 22 d'octobre 1617, » l'acte suivant: « Jehan, fils légitime et naturel de Mr Me Pierre de Mullet, Sr de Quinsac, conseiller du Roy en la cour, et de damoiselle Catherine Douzon de Bourran, filheul de Mr Me Jehan Douzon de Bourran, conseiller du Roy en ladicte cour, et président aux requettes du Palais, et de damoiselle Catherine de Mullet, filhe de Mr Me Denis de Mullet, sr de la Tour, Conseiller du Roy et advocat general en ladicte cour, nasquit le 3 du dict moys, environ les 7 heures du soir. Sainte Eulaye. »

était conseiller au Parlement de Bordeaux (1). L'exercice de sa charge l'avait, plus d'une fois, mis dans le cas de porter des sentences de mort, et par conséquent d'encourir l'irrégularité dite *ex defectu lenitatis*. Cependant, et sans en avoir obtenu dispense, il s'était fait ou laissé nommer au prieuré séculier de Sainte-Catherine de Lherbault, près de Lesparre, en Médoc, ainsi qu'à un autre bénéfice simple n'exigeant pas la résidence, savoir, à la chapellenie dite de Benoict, dans l'église paroissiale de Nérigean, située dans l'Entre-deux-mers. Le bénéficier en perçut également et tout aussi illicitement les revenus, jusqu'au jour où Alexandre VII le releva de son irrégularité, par un bref daté de Rome, le 9 août 1655, et fulminé par les vicaires généraux, le 29 décembre suivant, avec la condition expresse apposée par le Pape, que le conseiller clerc au Parlement de Bordeaux s'abstiendrait entièrement à l'avenir de juger dans les causes criminelles (2). Mais il ne s'abstint pas de siéger au parlement, et, sur le tableau des membres de la Cour formé le 13 novembre 1655, Étienne Mullet de Volusan est inscrit comme conseiller à la première chambre des enquêtes, d'où il passa à la Grand'Chambre, en 1670 au plus tard, et y resta jusqu'à sa mort.

Ce n'était pas seulement pour régulariser sa position passée et présente vis-à-vis de l'Église, qu'il avait eu recours au Saint-Siège; c'était aussi pour se mettre en état de recevoir licitement les ordres auxquels il voulait être promu et dont il devait bientôt exercer les fonctions. En effet, le 1er août 1655 (3), c'est-à-dire, huit jours avant celui où la dispense d'irrégularité était accordée à Rome, Messieurs du Chapitre métropolitain de Saint-André étant assemblés capitulairement, fut élu, en qualité de doyen, « Étienne de Mullet, sieur de Volusan, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bordeaux, clerc tonsuré du présent diocèse; » et en même temps fut « ordonné qu'il se fera promouvoir aux ordres sacrés dans six mois prochains, pendant lequel temps le Chapitre lui permet de se placer au haut siège du chœur; et ledit délai passé, ne lui sera permis; et que,

(1) Parmi les élèves du collège des Jésuites de Bordeaux, admis ou élus à quelque dignité dans la congrégation de la Sainte-Vierge, aux mois de mai et d'août 1637, je trouve Jean et Étienne de Volusan, tous deux en humanités; c'étaient vraisemblablement des parents d'Étienne de Mullet.

(2) Archives de l'Archevêché, *Registre des collations*.

(3) Et non 1650, comme le disent Dutems et M. Fisquet, à la suite du *Gallia*.

jusques à ce qu'il soit en résidence rigoureuse, il ne pourra faire la pointe, suivant les usages et règlements du Chapitre qui seront exécutés selon leur forme et teneur (1). »

Cependant au bout de quinze mois révolus, le nouveau doyen n'était pas encore prêtre. D'après les *Actes capitulaires,* le mardi 7 novembre 1656, « Monsieur le doyen est venu au Chapitre, et a dit qu'il eût bien désiré avoir pu se mettre en état pour assister aux exercices de piété qui ont été pratiqués aux chapitres généraux, mais que, outre que la dignité du sacerdoce mérite qu'il s'y prépare, ses affaires ne lui ont pas permis de se faire encore promouvoir, ce qu'il espère néanmoins faire au plus tôt, et a remercié le Chapitre des grâces qu'il lui a continuées; auquel (doyen) le sieur (d'Allaire) archidiacre de Cernès a dit que, comme le premier dans chaque ordre doit servir de règle et d'exemple à tout ce qui est après lui, le Chapitre attend de sa vertu et de sa piété qu'il remplira dignement les obligations que lui impose la dignité qu'il possède dans cette église, par des effets conformes aux bonnes intentions qu'il témoigne avoir pour la gloire de Dieu, pour le bien et l'honneur du Chapitre. » Il me semble difficile de trouver, — comme l'a fait, il y a quelques jours, l'auteur d'une note sur Mullet de Volusan (*Revue catholique de Bordeaux,* année 1882, *Jérôme Lopès,* page 69), — de trouver, dis-je, une *adjuration,* c'est-à-dire un commandement, une sommation solennelle, dans la *réponse* courtoise de l'archidiacre de Cernès. J'ajoute que ces paroles, prononcées le 7 novembre 1656, n'auraient pu l'être « *le 13 juillet 1655,* » comme on le dit encore; car, à cette dernière date, Mullet de Volusan n'était pas encore doyen, ni par conséquent « le premier » du Chapitre.

Environ cinq mois avant le jour où il faisait les excuses que nous venons de rapporter, savoir, le samedi 10 juin de la même année 1656, Étienne de Mullet s'était présenté au Chapitre pour être reçu en résidence rigoureuse. « La résidence rigoureuse des chanoines, écrivait Lopès, commence au jour de saint Barnabé, le onzième de juin, et dure une année entière, pendant laquelle ils sont obligés d'assister à tous les offices, afin de bien apprendre ce qui s'y pratique, sans avoir qu'un mois de congé, et, jusqu'à ce qu'ils soient dans l'année de leur *rigoureuse,* ils ne participent point aux gros fruits qui se partagent

(1) *Actes capitulaires de Saint-André,* date citée.

à tous les autres chanoines. Celui qui commence sa résidence rigoureuse se présente, aux premières vêpres de la fête de saint Barnabé, à celui qui préside au chœur, avec le greffier du Chapitre, et lui demande acte de ce qu'il se présente à sa rigoureuse, et s'oblige à même temps de fonder en cette église un anniversaire et donner pour cet effet la somme nécessaire, en cas qu'il demeure chanoine l'espace de trois ans, et nomme une caution solvable pour cet anniversaire (1). »

Sur ce point, aucune différence entre le doyen et les chanoines du Chapitre Saint-André ; comme eux aussi, il avait une prébende, une part aux distributions manuelles égale à la leur, et une semaine pendant laquelle il nommait aux bénéfices qui venaient à vaquer ; mais il jouissait de prérogatives spéciales, que Lopès a passées sous silence et qui nous sont révélées par les *Actes capitulaires,* principalement par ceux du 23 juillet 1706 et du 6 novembre 1725. Voici à peu près ce qu'on y lit : « Le doyen de l'Église Saint-André en est la première dignité, et le chef après M. l'archevêque. A l'église, M. l'archevêque ayant sa chaire placée au haut du chœur, le doyen, depuis un temps immémorial, en a une décanale, placée au côté droit au fond du chœur, à la tête du Chapitre. Pendant toute l'année, que M. l'archevêque soit présent ou qu'il soit absent, cette place est distinguée et ornée d'un dossier violet, et au devant, d'un tapis de même couleur, ainsi que de deux carreaux également violets, l'un pour mettre sous les genoux et l'autre sous les coudes (2). Après le doyen, et du même côté, sont placés le premier et le second archidiacres, tandis que le troisième archidiacre est à la première place du côté gauche. Au sermon, à cause de l'usage des églises de Bordeaux, de

(1) *L'Église Métropolitaine et Primatiale Saint-André de Bourdeaux ;* Bordeaux, 1668, in-4°, pages 313, 314.

(2) Il ne faudrait cependant pas conclure de là que le doyen de Saint-André portât des habits d'autre couleur que la noire. Voici la réponse que le Chapitre de Bordeaux faisait, le 31 août 1688, à celui de l'église métropolitaine de Tours, qui l'avait consulté sur ce point : « Nous faisons foi et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que messieurs les doyens de notre église ne portent jamais de robe ni de soutane rouge, à cause de leur dignité de doyen, soit à l'église, soit ailleurs, dans aucune action particulière ni cérémonie publique, pour quelque occasion que ce soit, non plus que tous les autres Messieurs les dignités et chanoines de notre dite église ; et que, tant les dits sieurs doyens qu'autres dignités et chanoines de notre dite église, ne portent en la dite église que la soutane noire, à tous les offices de la dite église, pour solennels qu'ils soient, et la robe noire en toutes les assemblées auxquelles ils ont droit d'assister. »

placer la chaire du prédicateur au milieu des deux chœurs, M. l'archevêque, le doyen et le premier et le second archidiacres sont tous placés du même côté droit, tandis que le troisième archidiacre tient la première place du côté gauche (1). A cause de sa dignité, le doyen préside à toutes les assemblées du Chapitre. De plus, il a le droit d'officier, en l'absence de l'archevêque, à toutes les grandes fêtes et dans toutes les actions publiques ; et, lorsqu'il officie, il est encensé, dans sa chaise ordinaire du chœur, de trois coups d'encensoir, par les deux chanoines assistants qui sont en chappe comme lui, mais placés aux chaises basses et au-dessous de celle de M. le doyen (2). »

Nous ne suivrons pas Étienne de Mullet présidant, trop rarement peut-être, les paisibles assemblées des chanoines (3), ou officiant dans certaines circonstances solennelles, par exemple, au service célébré pour la Reine-Mère ou aux obsèques d'Henri de Béthune, ou bien haranguant le maréchal d'Albret lors de son entrée solennelle dans la ville de Bordeaux ; mais, entre les *évènements* capitulaires auxquels il fut mêlé, j'en choisirai deux qui me paraissent plus intéressants et moins connus.

(1) Pour obtenir la dignité d'archidiacre dans l'église de Bordeaux, il fallait être prêtre ou en âge d'être promu au sacerdoce, et être gradué en théologie (*Actes capit. de Saint-André*, 11 décembre 1714). D'après l'assemblée capitulaire du 20 octobre 1716, « les archidiacres et autres dignités de cette église, qui ne sont pas chanoines réels et effectifs, n'entrent et n'ont aucune voix délibérative dans le Chapitre. Ils y sont seulement appelés une fois l'année pendant les chapitres généraux de la Fête de tous les Saints, où le président du Chapitre leur fait un discours et exhortation pour bien remplir leur ministère, après quoi ils se retirent. Lesdits archidiacres et dignités, qui ne sont point chanoines effectifs, ne donnent point la bénédiction au prédicateur et n'assistent pas à l'installation de MM. les archevêques, non plus qu'au feu qui se fait tous les ans, la veille de la fête de saint Jean, à la grand'place Saint-André, où le Chapitre seul, en robes de palais, est en droit d'assister. Les archidiacres et autres dignités, qui ne sont pas chanoines effectifs sont en droit d'assister aux actions publiques, comme obsèques de nos Rois, et *Te Deum*, etc., et occupent les places dues et attribuées à leurs dignités. »

(2) Cependant, « lorsque les chanoines ou autres entrent dans le chœur ou en sortent, et lorsqu'on va lire l'épître ou faire les encensements du chœur, on ne fait point de salut particulier au doyen, et il est d'usage qu'on salue les deux côtés du chœur, également et sans distinction (*Actes capitulaires*, 9 février 1713). « Le doyen n'est point chargé de confesser, ni d'administrer les sacrements aux chanoines malades, à moins qu'il ne soit commis et député par le Chapitre à cet effet. (*Ibid.*, 19 mai 1718). »

(3) Si, comme le dit l'auteur de la note citée plus haut, Mullet de Volusan « fut un des plus illustres doyens » qu'ait eus le Chapitre Saint-André, son assistance régulière aux assemblées capitulaires ne me paraît pas avoir été le côté le plus brillant de sa vie

Le jeudi, 17 septembre 1665, Dominique Bernada, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Loupiac, comme procureur de son frère Charles Bernada, clerc tonsuré du présent diocèse (1), représenta que celui-ci était pourvu de la chanoinie possédée ci-devant par Armand de Béthune, récemment nommé à l'évêché du Puy, provision visée par l'archevêque de Bordeaux le 12 août précédent; et, comme d'ailleurs Charles Bernada avait, à Paris, signé le formulaire d'Alexandre VII touchant les propositions de Jansénius, il demandait à être installé dans la personne de son représentant. « Lecture faite de ladite signature (2), le promoteur représenta qu'elle contenait une délégation insolite et contraire aux droits et privilèges du Chapitre dans ces termes, *committatur ARCHIEPISCOPO BURDIGALENSI seu ejus officiali,* au lieu que jusqu'à présent, il a toujours été mis, *committatur* ORDINARIO, laquelle clause comprend généralement tous ceux qui sont collateurs *ordinaires,* comme le Chapitre, qui est, de tout temps, en droit et possession d'ordonner les visas de chanoinie de cette église; que ce changement ne peut procéder que d'une surprise manifeste faite à Sa Sainteté par la suppression et réticence du droit et possession du Chapitre, collateur ordinaire des chanoinies de cette église, à laquelle (Sainteté) si on eût donné à connaître le droit et possession du chapitre, on ne peut douter qu'elle ne lui eût adressé cette commission en la manière accoutumée. » Faisant droit à la requête de son promoteur, le Chapitre déclara n'y avoir lieu de procéder à la réception et installation requise par ledit Bernada, « lequel fera réformer, si bon lui semble, la signature par lui présentée, ainsi qu'il verra bon être ordonné; » néanmoins le Chapitre décrète que le syndic se pourvoira, pour la réparation de cette innovation, par toutes les voies de droit, et avec tout le respect dû à Sa Sainteté.

De son côté, Dominique Bernada présenta requête au Parlement,

(1) Dominique et Charles Bernada, fils d'un médecin, furent admis ensemble dans la classe de sixième au collège des Jésuites de Bordeaux, le 6 février 1645. Le premier était alors âgé de dix ans; le second en avait neuf. (Archives départementales de la Gironde: Jésuites, *Livre des admissions.*) Charles Bernada devint doyen de Saint-Émilion, et mourut en 1702.

(2) En droit canonique, on appelle *signature* de grâce, une écriture en papier, faite par le Pape ou par son délégué, sans l'apposition d'aucun sceau, laquelle contient en résumé la supplique de celui qui impètre le bénéfice et la concession qui en est faite par le Pape.

et dès le 19 septembre 1665, surlendemain du jour où le Chapitre avait refusé de l'installer, il obtint arrêt « portant que les parties viendraient plaider, au premier jour juridique après la Saint-Martin, et cependant que, sans préjudice du droit d'icelles, du consentement de M. le procureur-général du Roi, ledit sieur Bernada serait reçu par le chapitre. » Dominiqne Bernada patienta cependant quelques mois encore, et ne notifia cet arrêt au Chapitre, que le jeudi, 4 février 1666. « Sur quoi, le Chapitre, — sans entendre déroger ni préjudicier au droit et possession en laquelle il est de donner les visas des chanoinies, et protestant de se pourvoir par les voies et remèdes de droit contre l'innovation de ladite clause, — ordonne qu'il sera tout présentement procédé à l'installation du sieur Bernada, archiprêtre de Benauges, comme procureur dudit Charles Bernada, son frère. »

Semblable incident eut lieu quelques mois plus tard, quand il fut question d'installer le nommé Geay, acolythe du diocèse de La Rochelle et neveu de Mathurin Sauvestre, qui lui avait résigné sa chanoinie et prébende. La même clause ayant été insérée dans la signature datée du 5 septembre 1665, le Chapitre protesta de nouveau et promit de se pourvoir; toutefois, il s'en tint là et procéda sans retard à l'installation de l'élu, néanmoins, en insérant dans l'acte des réserves signées du doyen, Étienne de Mullet de Volusan (1). Ce furent les mêmes protestations et les mêmes promesses de se pourvoir, restant toujours à l'état de théorie, lorsqu'il s'agit de l'installation de Pierre Gueymus, le vendredi 8 juin 1668.

En 1671, le 12 avril, François de Borgia, troisième Général de la Compagnie de Jésus, fut mis au nombre des saints par le pape Clément X. L'année suivante, les Jésuites de Bordeaux voulurent célébrer solennellement cette canonisation, et comme « ces pères, suivant la remarque de la *Chronique bourdeloise,* font toujours les choses avec beaucoup d'ordre et d'éclat (2), » ils prièrent le Chapitre

(1) « Quamvis plurimùm nos moverit insuetæ apud nos hujus clausulæ novitas,... atque ideo petitæ in vim hujusmodi signaturæ installationis protelandæ locus foret, donec S. Pontifex juris nostri à SS. PP. prædecessoribus suis authenticè probati certior factus, antiquam, novâ expunctâ, clausulam restitui jubere t,... attamen ob reverentiam Sedis Apostolicæ, cujus fuimus semper filii devotissimi et illius aures pro antiqui juris nostri conservatione humiliter pulsare decrevimus.... te... in fratrem et canonicum... admittimus. — De Mullet de Volusan. »

(2) *Chronique bourdeloise,* édit. de 1703, page 3.

Saint-André de vouloir bien concourir à la pompe de la cérémonie. Voici comment la chose fut exécutée :

« Le vendredi, 6 mai (1672), » disent les *Actes capitulaires,* « entre cinq et six heures du soir, arrivèrent dans cette église les écoliers du collège des Pères Jésuites, divisés en compagnies, avec plusieurs des dits Pères, la grand'cloche sonnant à leur arrivée, l'orgue du chœur jouant, et le Chapitre étant en corps, en surplis, à la première marche du grand autel; et traversèrent lesdits écoliers par les portes des deux aisles du chœur devant ledit Chapitre, jusqu'à la dernière compagnie qui portait les trois étendards (ou tableaux du saint) pour être bénis. Un de cette compagnie les présenta à M. le doyen avec une harangue latine, à laquelle il fut aussitôt répondu en latin par le s^r^ doyen. Ensuite de quoi il bénit les étendards avec la bénédiction accoutumée qui est à la fin du Pontifical; on chanta un motet en musique du prince; M. le doyen dit l'oraison au coin de l'épître, et les étendards furent délaissés auprès du grand autel.

« Et advenant le septième jour du samedi, arrivèrent processionnellement en cette église, sur les cinq heures du soir, les compagnies desdits écoliers, en suite desquels venaient les Pères Jésuites en surplis, et leur provincial avec des recteurs et supérieurs de leurs maisons, tant de la ville que de toute la province. Le Chapitre les reçut au-devant de la porte du chœur, entendit la harangue prononcée en français par le P. Verdier, provincial de ladite Compagnie, à laquelle (harangue) M. le doyen ayant répondu, le chapitre entra dans le chœur, et se rangea à ses places des deux côtés. Ensuite entrèrent lesdits Pères Jésuites qui se placèrent aux hautes et basses places du chœur, aux deux côtés. Le *Te Deum* fut entonné par M. le doyen et continué en musique; après quoi, le s^r^ doyen, étant à sa place, dit l'oraison de la Très Sainte Trinité, en actions de grâces, l'oraison du Saint, et la troisième pour le Roi; et lesdits pères se retirèrent en procession, remportant les étendards, hormis un qui fut laissé en cette église pour être arboré au chœur. M. le Gouverneur (maréchal d'Albret) et MM, les Jurats, qui avaient assisté à l'arrivée à cette cérémonie, suivirent la procession. » Elle se rendit à l'église de la maison professe, où, le lendemain dimanche, commença la solennité qui dura huit jours.

Chez des hommes qui font profession de cultiver les belles-lettres, une solennité religieuse ne va pas sans solennité littéraire. Au collège

de la Madeleine, les Jésuites firent représenter une tragédie à l'honneur du Saint (1). De plus, on composa à sa louange plusieurs poèmes latins et français que les Jésuites réunirent dans un volume dédié au Parlement de Bordeaux (2).

De son côté, le P. Adam racontait la vie du saint dans un petit volume, où il n'omit pas de rappeler ce qui arriva à Bordeaux, lorsque François de Borgia y passa, en 1571, accompagnant le cardinal Alexandrin, que son oncle, le Pape saint Pie V, envoyait vers les princes chrétiens, afin de les exhorter à former une ligue pour s'opposer aux efforts des Turcs qui venaient de s'emparer du royaume de Chypre. Ce fait étant sans doute peu connu des Bordelais, je le rapporterai ici dans les termes mêmes dont se sert le P. Adam.

« M. Ferron, président au Parlement, ayant logé le saint dans sa maison qui était à la rue *Neuve* (3), les domestiques observèrent que tout le temps qu'il demeurait en sa chambre, il était ou en prière ou prosterné contre terre; et comme cela se répandit dans la ville, un avocat de la religion prétendue réformée trouva le moyen de l'épier durant une nuit. Il se mit derrière une tapisserie de la chambre qu'on a toujours appelée depuis ce temps-là, *Chambre de Jésus* ou *des Jésuites,* et il remarqua qu'après que ce saint homme se fût retiré, il se mit à genoux, et pria Dieu durant trois heures, et qu'ensuite il se servit du coussin du lit qu'il mit sur le plancher et se coucha dessus; et en suite d'un peu de sommeil, il se leva, et remettant tout en sa place, il continua son oraison avec un torrent de larmes, et bien avant dans le jour. Cet avocat en fut si sensiblement touché... qu'il fit abjuration de son hérésie, et rentra dans la communion de l'Église.

(1) *Chronique bourdeloise,* loc. cit.

(2) *Sanctus Franciscus Borgia é Gandiæ Duce Societatis Jesu Præpositus generalis ab Aquitana Societat. ejusdem provincia vario carminum genere celebratus, ad solemnem canonizationis gratulationem;* Burdigalæ, apud Simonem Boë, 1672, in-4° de 68 pages.

(3) Bernadau qui, dans son *Viographe bordelais* (Bordeaux, 1844, p. 258-263), parle assez longuement des personnages remarquables nés ou morts ou domiciliés dans la rue *Neuve,* ne dit absolument rien de la très ancienne maison, *antiquissimis ædibus* (selon les auteurs de la dédicace citée plus haut), du président Ferron, non plus que de la *Chambre de Jésus* ou *des Jésuites.* Il est vrai que la *Chronique bourdeloise* (édit. de 1672, p. 81) et après elle l'auteur des *Vies des saints du diocese de Bordeaux,* affirment que François de Borgia « logea chez M. de Lange, conseiller au Parlement, personnage savant et catholique fort zélé. »

« Au reste, ajoute le P. Adam, M. de Boulon, conseiller au Parlement, fut si ravi de l'entretien qu'il eut avec ce grand saint, qu'il s'offrit à lui pour fonder un collège des Jésuites à Bordeaux; le saint l'accepta avec joie (1), prévoyant les grands biens que ces pères pourraient faire dans une si grande et si célèbre ville; ils comptent déjà cent ans (1672) de leurs emplois par l'éducation de la jeunesse en la piété et aux belles et saintes lettres; et ne manqueront jamais de respect pour MM. de la Cour de Parlement, se souvenant qu'un de ses présidents eut la bonté de loger dans sa maison ce grand saint qui passait par Bordeaux, et qu'un de ses conseillers lui offrit la fondation d'un collège pour ses enfants, afin qu'ils eussent le moyen d'y éterniser leurs services (2). » Ces services, hélas! ne devaient pas être éternels! On sait comment les *enfants* de François de Borgia, qui enseignaient à Bordeaux, furent traités moins de cent ans plus tard (1762) par son Parlement (3), et comment ils l'ont été encore de nos jours et sous nos yeux... Mais laissons les tristesses du XIX^e^, et même du XVIII^e^ siècle, pour revenir au XVII^e^.

Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, étant mort le 11 mai 1680, quelques jours après, le jeudi, 16 du même mois, le Chapitre procéda à l'élection des vicaires généraux capitulaires. Tous les chanoines ayant donné successivement leurs suffrages « de vive voix, » le doyen, Étienne de Mullet, fut « unanimement élu et nommé pour le premier vicaire général, et pour le second, M. Lopès, théologal, pour le troisième, M. Combabessouze (4), et pour le

(1) On voit par là que « François de Borgia, passant à Bordeaux, » fit plus que « *consolider* l'institution naissante » (*Revue catholique de Bordeaux:* année 1881, *Jérôme Lopès*, page 570): il concourut positivement à sa création même.

(2) *Abrégé de la vie de saint François de Borgia*, par le P. Adam, de la Compagnie de Jésus; Bourdeaux, 1672, in-8°, pag. 148-150. L'ouvrage est approuvé par le P. Mercure Verdier, provincial.

(3) Il est tout particulièrement triste de voir l'avocat-général Pierre-Jules Dudon, auteur du *Compte-rendu des constitutions des Jésuites*, qui servit de base à l'arrêt de proscription, oublier que trois membres au moins de son honorable famille avaient récemment appartenu ou appartenaient peut-être encore à la Compagnie de Jésus, et avaient fait leurs premiers vœux à Bordeaux, savoir: Blaise Dudon, le 5 septembre 1696; François Dudon, le 1^er^ novembre 1697; et un autre François Dudon, né le 20 février 1733, qui se lia à la Compagnie le 2 octobre 1751.

(4) Le 27 mai 1664, Nicolas Combabessouze, prêtre du diocèse d'Agen et bachelier en théologie, avait été nommé chanoine par le chapitre Saint-André à la place laissée vacante par la mort de Nicolas Bourgeois. En 1692, il résigna sa chanoinie et prébende à Joseph Despujols, prêtre du diocèse de Bordeaux et curé de la paroisse de Soulignac en Benauges, qui fut installé le 22 avril de la même année.

quatrième, M. Gueymus (1), par la pluralité des suffrages. »

Environ deux ans plus tard, le 24 mars 1682, d'après une pièce datée de ce jour, et conservée à Langon chez M. Goua, Étienne de Mullet, « alors à La Réole et atteint d'une grave maladie, résigna tous ses bénéfices en faveur de Jean Luc d'Arche, diacre et docteur en théologie, moyennant une pension de deux mille livres et la jouissance d'une moitié de la maison qu'il possédait à La Réole (2). » Les bénéfices résignés comprenaient trois cures, un prieuré séculier et sept chapellenies (on n'y voit pas figurer les deux bénéfices dont Mullet de Volusan avait été pourvu avant d'être doyen), ainsi que le canonicat et décanat de Saint-André ; mais, selon les *Actes capitulaires* et une procuration donnée, le 30 mars, au chanoine Jean de Laborie, de Mullet résigna son doyenné *purement et simplement*. Le mercredi, 1er avril 1682, Jean de Laborie notifia cette résignation au Chapitre, et celui-ci, le même jour, élut Jean Luc d'Arche, qui fut installé le *trois* du même mois, « sur la démission, dit l'*Acte capitulaire* de ce jour, de *feu* Monsieur de Volusan, ci-devant doyen. » C'est donc entre le 30 mars et le *trois* avril de l'année 1682, qu'il faut placer la mort d'Étienne de Mullet, et non « le 9 avril, » ainsi que l'a écrit l'auteur de la note déjà citée.

Avant d'entrer dans les ordres, le doyen avait contracté mariage, et après sa mort il laissa un fils qui fut son héritier. C'est ce qui résulte clairement de ce passage des *Actes capitulaires :* « Jeudi 17 fé-

(1) Pierre Gueymus naquit à Bordeaux, sur la paroisse Sainte-Colombe. Son père, Jean Gueymus, avait été élève du collège de la Madeleine, et admis le 23 novembre 1626 dans la Congrégation de la Sainte-Vierge : sa mère se nommait Marie Pichet. Pierre reçut la tonsure dans l'église paroissiale de Saint-Remi de Bordeaux, des mains de Guillaume Leboux, évêque de Dax, le samedi avant le dimanche de la Passion, 25 mars 1662, en même temps que le futur évêque de Bazas (1684), Jacques-Joseph de Gourgue, fils de Jean de Gourgue, président au Parlement, et de Marie Larcher, demeurant sur la paroisse Saint-Éloi. Gueymus fut installé chanoine de Saint-André, le vendredi, 8 juin 1668, sur la résignation que fit en sa faveur son oncle Pierre Frapereau, lequel, « à raison de son grand âge, ne pouvait continuer ses services comme il avait fait par le passé. » Le nouveau chanoine était encore simple clerc. C'est seulement quelques années après qu'il reçut les ordres : les quatre moindres lui furent conférés par l'archevêque de Bordeaux, dans la chapelle de son palais, le 1er dimanche de carême 1674 ; le sous-diaconat et le diaconat par Guillaume de Boissonnade, évêque de Bazas, au mois de mars de la même année ; et enfin la prêtrise, aussi par Guillaume de Boissonnade, en mars ou avril 1678. Pierre Gueymus fut enterré le 1er octobre 1682, et remplacé par Lazare Brenot, lequel fut installé le mardi, 6 du même mois.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. xv, p. 580.

vrier 1689 : Le Chapitre donne pouvoir à Messieurs Lopès, théologal, et Dussault, syndic, de recevoir de Monsieur de Volusan, conseiller du Roy et président au Parlement de Guienne, comme *fils* et héritier *de feu Monseur de Volusan,* conseiller du Roy en ladite cour et grand'-chambre d'icelle, et *doyen dudit Chapitre*, la somme de huit cent dix livres, savoir, six cents livres pour la fondation anniversaire fondée en cette église par ledit feu sieur de Volusan, par son codicille du vingt-neuf mars mil-six-cent-quatre-vingt-deux, reçu par Seguin, notaire royal de La Réole, et deux cent dix livres pour les arrérages de la rente d'icelle qui a couru depuis le décès dudit feu S^{r} de Volusan jusques à présent. »

Ce fils d'Étienne de Mullet, nommé Denis-Joseph, et appelé aussi, après la mort de son père, seigneur de Volusan, figure en effet comme conseiller à la Tournelle sur la *Liste des Chambres de la Cour de Parlement de Bordeaux,* pour l'année 1683-1684, et comme conseiller à la seconde chambre des enquêtes sur la liste de 1685-1686. En 1688 au plus tard, il était second président de cette dernière chambre. C'est probablement lui qui épousa, le 18 janvier 1673, Marie-Élisabeth Le Berthon, fille de Marc-Antoine Le Berthon, seigneur d'Aiguille, et de dame Marie-Salomon (1). C'est vraisemblement lui encore qui, « en 1690, » bien qu'il habitât alors la rue des Trois-Conils, possédait la maison qui faisait « le coin de la rue du Puits-de-Bagnecap et de la ruelle de Trompillon, » appelée aujourd'hui rue de *Mulet* (2). Il vivait encore et exerçait la charge de président au mois de novembre 1707; mais comme on ne trouve plus son nom, ni celui d'aucun de Mullet, sur les tableaux de 1710, 1711 et 1712, il faut, ce semble, en conclure que, dès la première de ces époques, le juge de la terre avait comparu à son tour devant le Dieu qui juge les justices même.

Je terminerai ce travail en donnant, d'après les *Actes capitulaires,* une liste des doyens qui ont succédé à de Mullet de Volusan, plus complète dans ses détails et plus précise dans ses dates que celle de Dutems, copiée, quelquefois trop fidèlement, par l'auteur de *la France pontificale,* M. Fisquet (3).

(1) Note tirée des archives de Vayres et communiquée par M. Leo Drouyn.

(2) *Bordeaux vers 1450,* par Leo Drouyn, 1876, in-4°, p. 309.

(3) Dutems, *le Clergé de France,* t. II, p. 241 ; Fisquet, page 609, 610. — Puisque je suis en train de rectifier ou de compléter les deux annalistes du clergé, auxquels il faut ajouter le *Gallia christiana,* je ferai quelques remarques sur quelques

Jean-Luc d'Arche, fils de Jean d'Arche et de Madeleine de Thibaud, demeurant sur la paroisse Saint-Remi de Bordeaux, reçut la tonsure au mois d'avril 1666 (1). Environ deux ans après, le 5 août 1668, il était admis dans la congrégation de la Sainte-Vierge, au collège des Jésuites de Bordeaux. Le 29 janvier 1677, il obtenait des lettres dimissoires pour recevoir les quatre ordres moindres et le sous-diaconat: il était alors chez les Oratoriens, au séminaire de Saint-Magloire à Paris, où sans doute il faisait ses études théologiques. Le diaconat lui fut conféré à la Trinité de 1681. Il était docteur en théologie, et abbé de Notre-Dame de la Roue, au diocèse d'Angers. Il prit possession de l'archevêché de Bordeaux, le 11 juillet 1720, au nom et comme procureur de Mgr de Paulmy d'Argenson. Jean-Luc d'Arche fut doyen du Chapitre Saint-André jusqu'en 1732.

Son successeur, Guillaume d'Arche, ne garda cette dignité que jusqu'en 1745. Il était né à Bordeaux en 1702. Baurein dit qu'il a laissé « la mémoire d'un des plus dignes personnages qui aient rempli la dignité de doyen, soit par l'intégrité de ses mœurs, soit par sa rare modestie, soit par la réunion, en sa personne, des vertus ecclésiastiques. » En 1745, il fut élevé sur le siège de Bayonne, « qu'il édifia également par l'exercice et l'éclat de ses vertus pastorales (2). » Cette gloire épiscopale du Chapitre Saint-André doit être ajoutée à celles dont Lopès fait l'énumération au chapitre premier de la troisième partie de son histoire. Guillaume d'Arche mourut le 13 octobre 1774. On a de lui : *Instruction pastorale sur la juridiction ecclésiastique,* in-12 de 95 pages. Elle est datée du 15 juin 1764.

« Le jeudi, deux septembre 1745, fut dit que M. Gabriel Barthelmy de Basterot a été canoniquement pourvu par le Pape de la dignité de

doyens antérieurs à Étienne de Mullet: François de Ferron fut reçu doyen le 10 juin 1521; Macanan fut élu le 15 décembre 1524, et non en 1525; Antoine de Châteauneuf fut installé le 1er août 1538.

Le dimanche, 8 avril 1601, Léon de la Guyonnie donna, par procureur, sa démission pure et simple de la charge de doyen, et le Chapitre élut aussitôt Jacques Desaigues, alors trésorier de Saint-André, lequel fut reçu le lendemain lundi, 9 avril 1601.

Celui-ci se démit, à son tour, le 5 juin 1631, en faveur de son neveu Henri d'Arche, qui fut nommé par Urbain VIII le 10 juillet 1631; mais, pour des raisons que j'exposerai ailleurs, il ne fut installé que le samedi 5 novembre 1633. Dutems dit 1603; c'est une faute d'impression que M. Fisquet a reproduite, mais qui n'avait pas été commise par les auteurs du *Gallia.*

(1) Il avait un frère nommé François d'Arche, qui fut aussi tonsuré en mars 1674

(2) *Variétés Bordeloises;* Bordeaux, 1785, t. IV, p. 92.

doyen, avec le canonicat y attaché, ensemble de la maison en dépendante, sur la résignation à lui faite par M. l'abbé d'Arche, à présent évêque de Bayonne, qui en étoit le dernier titulaire, suivant les bulles de provision obtenues de Benoit XIV et datées du vingt-sept juillet 1745. » En conséquence, et le même jour, Basterot fut reçu et installé doyen de Saint-André. Il mourut le 19 mars 1759, vers une heure après-midi, et il fut enterré le lendemain dans la chapelle de l'Annonciation de la Vierge « qui est dans l'aile du côté gauche du chœur de cette église » et qu'il avait fait réédifier du consentement du Chapitre. En 1718, il avait été nommé abbé de Lisle.

Pour remplacer le défunt, on fit choix, le 24 mars 1759, de Joseph François Lecomte, archidiacre de Blaye, qui fut installé le 24 avril suivant. Il mourut le lundi, 3 septembre 1764, à Gradignan, dans la maison de Lestonnac, appartenant à M. de Galatheau, son neveu, et on l'enterra le lendemain, dans l'église Saint-André, chapelle de l'Annonciation.

Le 6 septembre 1764, le Chapitre, à l'unanimité, élut Godefroy de Guyonnet de Monbalen, archidiacre de Blaye, qui fut installé aussitôt après, le même jour. Il était déjà « docteur de la maison et société de Navarre (30 mars 1746), abbé de Calers (1751) au diocèse de Rieux, et vicaire général de Bordeaux. » En 1765, il devint abbé commendataire de l'abbaye de Faise, au diocèse de Bordeaux, et en 1773, il permuta le décanat pour l'archidiaconé de Médoc, avec

François-René-Joseph-Pierre du Myrat, prêtre, chanoine et archidiacre de Médoc. La permutation fut approuvée par le Pape, le 10 mai 1773, et du Myrat fut installé comme doyen le 7 juin de la même année (1). Étant encore chanoine, il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Marie Leczinsky, au service que l'on célébra dans la cathédrale de Bordeaux, le 7 septembre 1768, et il « s'en acquitta dignement, » selon une *Description de la cérémomie et pompe funèbre* qui fut imprimée dans le temps (in-4° de 7 pages), ainsi que le discours de l'orateur (2). Celui-ci mourut, le 30 mars 1774, dans sa maison décanale.

(1) Le lendemain, 8 juin 1773 Jean-François-Hugues Dutems était nommé chanoine *de comitatu* du Chapitre Saint-André, par Mgr Mériadeck de Rohan, archevêque de Bordeaux.

(2) *Oraison funèbre de très haute, très puissante et très excellente princesse Marie Leczinski, Reine de France et de Navarre, prononcée à Bordeaux le 7 de*

Le même jour, « à cause des circonstances urgentes, » le Chapitre élut, à l'unanimité, Jean-André-Nicolas-Marie du Myrat, « prêtre du diocèse de Bordeaux et curé de la paroisse de Saint-Vincent de Preignac, frère du feu sieur doyen, » qui fut installé le lendemain. Baptisé le 1er mars 1736 et ordonné prêtre le 22 décembre 1760, le nouveau doyen était docteur en théologie. Il abdiqua ensuite le décanat pour devenir vicaire général du diocèse.

Le dernier doyen du Chapitre Saint-André avant la Révolution fut N. de Camiran qui, selon M. Fisquet, « refusa le serment exigé par la constitution civile du Clergé, et à l'époque du Concordat, fut pourvu par Mgr d'Aviau d'un canonicat titulaire. »

Ant. DE LANTENAY.

SAINTE JEANNE

Dans une note annexée à son étude sur le chanoine Lopès, M. l'abbé Callen a déjà fait connaître aux lecteurs de la *Revue catholique* (numéro du 16 décembre) l'origine de la tradition pieuse qui attire, le 4 décembre de chaque année, une foule considérable à l'église de Sainte-Eulalie pour la célébration de la fête de sainte Jeanne de Valois.

Le panégyrique de la sainte fondatrice des Annonciades a été prêché, cette année, par notre excellent collaborateur et ami, M. l'abbé J.-H. Castaing, chanoine honoraire. L'auditoire, bien que la fête tombât un samedi, remplissait littéralement la vaste nef de Sainte-Eulalie. Peut-être le désir d'entendre la parole d'un prêtre « si vivement et si gratuitement attaqué, il y a peu de temps, » avait-elle attiré un certain nombre de personnes. Peut-être aussi s'attendait-on à une protestation de sa part. C'est à peine si l'orateur a fait, vers la fin de son discours, une grave et courte allusion à ces attaques; mais l'auditoire n'en a pas moins

septembre 1768, dans l'Église Métropolitaine et Primatiale Saint-André, par M. l'abbé du Myrat, chanoine et premier archidiacre de ladite Église, vicaire général de Monseigneur l'Archevêque et chancelier de l'Université de ladite ville de Bordeaux; A Bordeaux, chez Simon de La Court, fils, 1768, in-8° de 56 pages.

été édifié et c'est sur la demande d'un grand nombre de personnes que nous reproduisons ce remarquable discours.

L. R.

Amen dico vobis: Nemo est qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem aut matrem, aut filios, aut agros, propter me et propter evangelium, qui non recipiat centies-tantum, nunc in tempore hoc, domos, et fratres et sorores, et matres, et filios, et agros, cum persecutionibus et in futuro sæculo vitam æternam.

Je vous le dis en vérité : personne ne quittera pour moi et pour l'évangile, sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, ou ses terres, sans recevoir, dans ce siècle même, cent fois autant, des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants, des terres, au milieu même des persécutions et, dans le siècle à venir, la vie éternelle.
(Saint Marc, x, 29 et 30.)

« La parole de Dieu est une semence, » disait le divin Maître (Math., XIII, 33 et seq.), et, suivant les qualités de la terre où elle tombe, elle produit tantôt cent, tantôt soixante et tantôt trente pour un. L'histoire des siècles chrétiens nous offre une démonstration splendide de cette fécondité de la semence évangélique. Et, pour nous en tenir à notre texte, quelles fleurs suaves, quels fruits délicieux, ce grain semé par la main divine n'a-t-il pas produits dans le champ du père de famille, je veux dire dans le temps présent et le monde où nous vivons ! Le Seigneur venait à peine de prononcer cette parole et déjà, selon l'expression du prophète Isaïe, le désert se soulevait et fleurissait comme un lys : *Exultabit solitudo et florebit sicut lilium;* une germination étonnante lui faisait une parure inespérée : *Germinans germinabit;* il rivalisait de gloire avec le Liban et sa beauté égalait celle du Carmel et de Saron : *Gloria Libani data est ei, decor Carmeli et Saron;* en plein désert de ce monde, les hommes voyaient de leurs yeux une manifestation de la gloire divine : *Ipsi videbunt gloriam Domini.*

Ce lis, cette parure du désert, cette floraison miraculeuse, ce reflet de la gloire divine, c'étaient les vertus nouvelles suscitées dans l'humanité par ce mot du Sauveur : « Quiconque laissera pour moi tous les biens créés, recevra le centuple présentement, dans ce siècle même, et, dans le siècle à venir, la vie éternelle. » On vit alors des enfants issus de familles patriciennes renoncer à toutes les joies que leur promettaient la fortune et la cité reine du monde, pour s'en aller,

à l'appel de Jésus-Christ, mener dans le désert une vie plus angélique qu'humaine.

Toutefois, j'ose le dire, l'avenir réservait au divin Semeur une moisson plus belle. Le grain rendait alors trente pour un, soixante peut-être ; mais un jour vint où il tomba sur la terre et dans le cœur d'une fille de France, et alors il produisit cent pour un.

Nous trouverons, en effet, dans la vie de sainte Jeanne de Valois, princesse infortunée selon le monde, bienheureuse selon l'Évangile, une preuve éclatante de la parole de notre Sauveur : pour lui et pour l'Évangile, Jeanne laissa une maison fortunée, certes, la Maison de France ; un père et une mère illustres, Louis XI et Charlotte de Savoie ; un frère et une sœur qui devaient succéder à leur père sur le trône, Anne de Beaujeu et Charles VIII ; un héritage incomparable, le royaume de France ; elle fit plus : elle se résigna doucement quand, la nature oubliant ses engagements, changea tout à coup ses premiers sourires en des outrages véritablement inouïs ; enfant disgraciée et rebutée, princesse jetée, à douze ans, dans les horribles chaînes d'un mariage politique, femme outragée, épouse répudiée, reine découronnée et exilée, elle bénit Dieu sincèrement de ce qu'il ne lui avait prodigué les droits à la gloire et aux félicités du monde que pour lui faire sentir plus vivement l'amertume de ses disgrâces et la profondeur de ses humiliations. Elle laissa donc tout pour Jésus-Christ et pour l'Évangile, mais le Dieu fidèle à ses promesses lui rendit au centuple, présentement et dans le siècle même, tous les biens qu'elle lui sacrifia !...

I

Lorsque Dieu prédestine une âme et veut la proposer aux hommes pour modèle, il la prépare d'abord et la travaille comme le père de famille prépare sa terre avant de l'ensemencer ; et le travail préparatoire auquel Dieu soumet ordinairement les âmes d'élite, c'est le travail d'une éducation chrétienne. L'éducation chrétienne dispose les âmes aux vertus héroïques, en leur inspirant avant tout l'esprit de foi ; car la foi, dit saint Augustin, et après lui saint Thomas, est le fondement de tout l'édifice spirituel, la racine de toutes les vertus.

La foi est une science, car elle nous vient de l'ouïe, dit saint Paul, et par là elle est indissolublement unie à nos facultés naturelles ; mais

elle est encore plus une grâce, parce que le Verbe incarné qui parle à nos oreilles est Dieu en même temps qu'il est homme et nous fait connaître humainement des vérités toutes divines. C'est pourquoi la Foi est le couronnement de l'intelligence et le faîte de toute science.

Elle est aussi le principe des vertus, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que la vertu est la subordination de nos actes au bien souverain ; car, ce bien souverain, nous ne le connaissons pleinement que par la Foi : « Personne, » dit Notre-Seigneur, « ne connaît le Père, c'est-à-dire la vérité totale, si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut bien le révéler. »

On essaierait en vain de séparer la Science de la Foi. La parole de Dieu s'impose à notre ouïe ; Jésus-Christ a pris une trop large place dans l'humanité ; l'Évangile garde à la Foi une large part dans le domaine scientifique. On ne peut davantage séparer la vertu de la Foi ; car, sans la Foi, l'homme ne saurait subordonner ses actes au bien souverain qu'il ne peut connaître.

Ne rêvons pas de ces vertus naturelles qui sont, dit saint Augustin, des vices plutôt que des vertus ; qui, du moins, ne peuvent jamais être des vertus véritables, même chez les infidèles en qui la nature humaine n'est plus telle que Dieu l'a faite, mais telle que l'homme l'a dégradée, telle que Dieu ne l'a pas conçue, telle enfin qu'il ne l'a veut pas.

La Foi est donc la racine et le principe des vertus, comme elle est le couronnement de l'intelligence et le faîte de toute science, la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, qui lui fait envisager, dès ses premiers pas, la fin de sa carrière, et l'aide à s'élever jusqu'à une perfection surnaturelle et divine.

La Foi vint à Jeanne avec l'ouïe. Dès qu'elle entra en possession de ses sens, Charlotte de Savoie, sa pieuse mère, prit soin de lui faire entendre les divins enseignements de la doctrine chrétienne. Avant de connaître le mal, cette petite enfant recevait de sa mère les graves leçons que Blanche de Castille donnait à saint Louis au berceau, elle savait — ô royal et magnifique héritage ! — qu'il y a un mal plus redoutable que la mort, le péché ! Elle invoquait chaque jour le Roi souverain du Ciel et de la terre ; et son âme, sanctifiée par le baptême, entendait sans effort des enseignements supérieurs à toute science humaine.

A cinq ans, la grande joie de Jeanne était de se faire conduire à l'église par sa gouvernante ; les historiens aiment encore à nous la

montrer, un peu plus tard, se faisant, dans cet antique château d'Amboise, le prédicateur d'Anne, sa sœur aînée, et de Charles son plus jeune frère. Bientôt sa piété lui inspira de fuir la cour et le monde où elle ne paraissait déjà que pour obéir aux ordres du roi. Un jour, menacée de châtiments sévères par Louis XI si elle continuait à se livrer à certaines pratiques de piété et de mortification, elle s'en alla, fondant en larmes, se jeter aux pieds d'une statue de la sainte Vierge et s'écria : « O ma mère, enseignez-moi ce que je dois faire pour vous être agréable ! » — « Sèche tes pleurs, ma fille, lui répondit Marie, un jour tu fuiras ce monde dont tu crains les dangers et tu fonderas un Ordre de pieuses vierges qui s'occuperont à chanter les louanges de Dieu et s'efforceront de marcher sur mes traces. »

Rêves d'enfant !... me dira-t-on, récits naïfs et indignes de l'histoire !

Le roi Louis XI prit fort au sérieux les rêves et la parole de cette enfant, puisque, pour se rendre maître des volontés de sa fille, il la mariait à douze ans, au duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis XII.

Ici commence la seconde période de la vie de Jeanne, la période lamentable de ses douleurs. Mais quelque hâte que vous ayez de contempler cette grande âme dans sa lutte contre l'adversité, souffrez que nous nous arrêtions un peu à étudier en elle les divins effets de la Foi et de l'éducation chrétienne.

La Foi, vous disais-je, est le couronnement de l'intelligence et le principe de toutes les vertus. Voyez-vous briller sa lumière dans cette intelligence enfantine ? Jeanne entend à peine la voix de Charlotte de Savoie lui parler de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et une faculté surnaturelle, recueillant intérieurement les mystérieux échos de la voix maternelle, fait concevoir à cette petite enfant des idées où ne peut atteindre le génie de l'homme ; ce regard qui n'a pas encore mesuré le Temps, sonde déjà l'Éternité ; une petite fille entre, avec l'Éternel, en des colloqnes capables de déconcerter la sagesse antique ; elle apprécie d'un regard la vanité de ce monde qui passe ; la fille du roi de France ne songe qu'à Celui qui règne dans les Cieux ; l'éclat de la couronne n'éblouit pas ses yeux et le faste de la Cour ne séduit pas son imagination ; elle ignore, je le veux, les belles théories des Stoïciens sur la Tempérance et la Force, mais elle consomme aux pieds de son crucifix des sacrifices inconnus à l'héroïsme antique.

Voilà l'âme, telle que la forme la Foi, l'éducation chrétienne !

Ah ! laissez-moi donc admirer un peu dans l'âme d'une enfant de

cinq ans, ces illuminations de la Foi ! Hélas ! la chose est devenue si rare ! Laissez-moi aussi verser des larmes amères sur tant de pauvres êtres, rachetés par Jésus-Christ et privés de nos jours de cet héritage royal et divin !.....

Et ne vous étonnez pas si je m'attarde à vous démontrer les fruits de l'éducation chrétienne dans l'âme de sainte Jeanne. Ne le devais-je pas pour la défense de notre sainte mère l'Église ? Quand nous voyons, sous prétexte de science ou de liberté, fermer la porte des écoles à la Religion et à ses ministres, un prêtre ne serait-il pas coupable, s'il négligeait une seule occasion de rappeler les bienfaits de l'éducation chrétienne et de proclamer les droits imprescriptibles de l'Église, cette institutrice divinement brevetée pour élever les âmes, enseigner et sauver les nations !

Il le faut bien, pour préparer le retour de la justice et le triomphe de la vérité ; car elle triomphera ! sans doute, ils paraissent nombreux et forts, ceux qui prétendent abolir le culte et le nom même de notre Dieu ! Crime et chimère ! tant qu'il restera, parmi les peuples un exemplaire de l'Évangile, un autel catholique, un tabernacle eucharistique, un cœur fidèle, un seul prêtre pour conserver la science sainte et pour jeter aux échos du monde le nom de Jésus, il restera une force supérieure à toutes les tyrannies, une lumière dont l'éclat fera pâlir les lueurs de toute science créée, une vertu divine enfin, capable de sauver encore l'humanité et de la ramener humiliée et repentante aux pieds du Christ rédempteur !

Comme notre pieuse princesse, l'humanité a besoin de Jésus pour comprendre la vie, elle a besoin de Jésus pour supporter la douleur.

II

Il ne suffit pas que le grain soit semé, il faut encore qu'il germe et fructifie. Or, disait Notre-Seigneur : « Si le grain semé dans la terre n'y meurt pas, il demeure stérile, mais s'il y meurt, il porte beaucoup de fruits. » C'est pourquoi ce divin Sauveur voulut faire subir à sainte Jeanne l'épreuve nécessaire aux âmes héroïques, l'épreuve de la douleur.

Entendez ce récit, pauvres âmes qui vous plaignez toujours de l'amertume de votre calice et de l'insupportable pesanteur de votre fardeau ; chrétiens languissants et de peu de foi, apprenez d'une

enfant, d'une jeune fille, comment un véritable disciple de Jésus-Christ doit marcher à la suite de son Maître.

La vie de Jeanne de Valois n'est guère qu'une longue souffrance ininterrompue. Elle pouvait s'écrier, comme le Psalmiste: « Seigneur, les eaux de la tribulation sont entrées jusque dans mon âme; ma vie est abîmée dans la douleur; je suis tombée dans la mer profonde et la tempête m'a submergée (Ps. LXVIII, 1-3). » Elle souffrit dans son corps, dans son cœur, dans son âme, dans tout son être. Dieu ne lui accorda même pas ces joies futiles, et si vaines qu'il semble en abandonner la libre dispensation aux caprices de la nature. Jeanne vint au monde dépourvue de ces charmes extérieurs qui assurément ne sauraient augmenter la dignité de la vie et la félicité véritable, mais dont la privation est, pour le grand nombre, un supplice bien douloureux, sans doute, puisque nous voyons tant de vies humaines se consumer en mille soins pour entretenir cette beauté fragile, en artifices laborieux pour la suppléer, en travaux difficiles pour la réparer, en chagrins longs et douloureux pour en déplorer la perte. Mais, si vous le voulez, ne parlons pas de cette disgrâce, ne disons pas que la fille des rois se vit obligée, par la politique paternelle, de traîner et de produire à la cour un corps contrefait et languissant; comptons pour rien ces infirmités naturelles et leurs conséquences : la faiblesse, les langueurs, les dégoûts, puis les dédains, et les égards obligatoires plus cruels que tous les affronts, et ces tristesses d'autant plus douloureuses que la pudeur exquise de l'enfance l'oblige à les dévorer en secret. Taisons ces choses, j'y consens. Incapables de supporter les atteintes de l'adversité, nous trouvons facilement une consolation aux maux des autres. Couvrons donc d'un seul mot les chagrins intimes de Jeanne et disons qu'il lui restait l'espérance.

L'espérance! Ce mirage d'un bonheur à venir fascine, il est vrai, nos esprits et dérobe notre cœur au sentiment de la douleur présente; mais l'espérance se nourrit de prévisions riantes. Or, que pourrait prévoir notre princesse infortunée? Elle n'a pas encore atteint l'âge où l'on commence d'envisager l'avenir, et déjà tout est prévu pour elle. La volonté de son père, immuable et dominatrice comme un arrêt du destin, a d'avance réglé sa vie et soumis ses pensées, ses désirs, ses affections, aux inflexibles projets de la politique royale.

Louis XI, vous le savez, Mes Frères, craignait Dieu, — je veux dire qu'il en avait peur; — mais il ne savait pas l'aimer plus que la

France. Il eût forcé Dieu lui-même à subordonner ses décrets aux intérêts de la politique française; mais, ne le pouvant pas, il soumit plus d'une fois, hélas! la loi divine à son exequatur royal; et il n'eût jamais su se repentir de ce crime, si le plus grand thaumaturge des temps modernes, François de Paule, ne lui avait pas fait comprendre, par miracle, la nécessité d'implorer son pardon. (Dieu pourtant le sauva. Français, pardonnons aussi à sa mémoire: tant d'autres, sans aimer la France, l'ont cruellement meurtrie et mourront sans repentir!) Louis XI, dis-je, capable de livrer son âme même pour la France, lui sacrifia sans pitié le bonheur de sa fille. Jeanne désirait ardemment de vivre dans la solitude et la prière, le roi déçut cruellement cette espérance unique de la jeune princesse en la mariant au duc d'Orléans.

Dès ce jour, c'est-à-dire dès l'âge de douze ans, l'heure des tristesses profondes a sonné pour Jeanne. Le duc d'Orléans proteste aussitôt contre cette union forcée et exprime son dessein formel d'en obtenir tôt ou tard l'annulation. Plus de vingt ans s'écoulent dans cette attente. Quel supplice!

En vain la malheureuse princesse voudrait-elle, à force de dévouement, de vertu et d'humble amour, calmer la colère, éviter les affronts et les rebuts d'un prince blessé dans son orgueil; en vain, sauvera-t-elle de la prison, par ses larmes, le prince entraîné et vaincu dans une guerre factieuse, rien ne saurait lui faire trouver grâce aux yeux de son époux. Laissez Louis XI descendre dans la tombe, laissez passer la régence d'Anne de Beaujeu et le règne de Charles VIII, et le duc d'Orléans, devenu Louis XII, viendra attester solennellement devant l'Église que la crainte seule de la mort l'a contraint de témoigner, de temps en temps, sous le regard du roi, des égards froidement respectueux à cette femme qu'il répudie et que son cœur a toujours repoussée.

L'Église, gardienne des lois divines et protectrice de la liberté des âmes, sépara ce que Dieu n'avait pas uni. Mais quelle situation pour notre princesse! La voyez-vous, quand le duc d'Orléans va monter sur le trône de France, la voyez-vous quitter furtivement le palais de ses ancêtres et s'en aller cacher dans l'exil sa honte et sa douleur?

A cette nouvelle, Paris s'émeut et murmure! Oubliant un instant ses intérêts politiques, Paris s'indigne: il ne peut voir la vertu d'une

princesse qu'il aime aux prises avec tant de douleurs; il ne peut supporter sans colère tant d'outrages jetés à la fille de ses rois.

Elle, cependant, calme, résignée, heureuse même au milieu de l'émotion et de la tristesse générale, adresse au roi, avec ses adieux, l'expression de la plus touchante gratitude : « Je vous dois de la reconnaissance, » dit-elle, « comme à mon libérateur, puisque vous m'avez retirée de la servitude du siècle. Pardonnez-moi les torts que j'ai pu avoir envers vous; je veux les expier en consacrant ma vie à prier pour vous et pour la France. »

La voilà peut-être au terme de ses épreuves. Non, non, c'est l'heure où, profitant de sa liberté, elle va offrir à Dieu sa vie en holocauste; c'est l'heure où elle va consumer ses jours dans les jeûnes et les macérations, frapper sa poitrine à coups de pierres, charger ce corps débile, cette chair délicate, de cilices et de chaînes de fer, c'est l'heure où le grain va mourir véritablement pour produire des fruits au centuple; car, s'il ne mourait pas, il demeurerait stérile. O Dieu! quelle loi terrible vous imposez à l'humanité!

Il est temps, chrétiens, d'expliquer ce mystère de la douleur. « Celui qui n'est pas éprouvé, que sait-il? » dit le Sage (*Eccli.*, XXXIV, 9). Les grandes épreuves inspirent les grandes pensées, *vir in multis expertus cogitabit multa;* quiconque a beaucoup étudié à cette école parlera avec sagesse, *qui multa didicit enarrabit intellectum.* C'est pourquoi notre Dieu, qui n'a pas épargné son propre Fils, nous soumet à cette épreuve de la souffrance, qui est, en somme, pour le chrétien, la lumière d'où vient l'intelligence de la vie. Celui qui n'a pas souffert, que sait-il? Il connaît les jouissances de la vie présente, il les aime, il s'y attache; il fait ses délices de la prison terrestre; il ne connaît ni les joies du dévouement, ni les sublimes élans de l'âme vers un monde meilleur; il ne sait pas espérer les divines réalités dont tous les biens créés ne sont que l'ombre ou le symbole. Que je plains de telles âmes! Nées pour l'éternité, elles s'égarent dans le temps, capables de connaître la vérité infinie et de goûter le profond amour de Dieu, elles s'allanguissent dans l'esclavage des sens. La souffrance, au contraire, est, pour le chrétien, une sollicitation continuelle de la grâce, le choc mystérieux de l'amour divin qui, prenant en pitié notre âme toujours sur le point de s'endormir, frappe incessamment à ses portes; le messager de la charité divine qui, à tout instant, nous crie : « Sortez de vos sens, ô âme, et sortez de vous-même; voici le bien-aimé;

allez au-devant de lui : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei!* » Et le chrétien, comprenant cet appel, se résigne d'abord et finit par aimer la souffrance ; à mesure que Dieu l'appelle, en frappant son corps ou son cœur, ou son âme, il ouvre ses portes au visiteur céleste, se livre tout entier à la grâce, et Dieu, le trouvant dégagé de tout lien terrestre, l'accueille et l'élève jusqu'à lui.

David a magnifiqnement exprimé ce mystère : « Les douleurs de l'enfer, » dit-il, « m'ont enveloppé de toutes parts, les lacets de la mort m'ont saisi ; mais, dans la tribulation, j'ai invoqué le Seigneur, j'ai crié vers mon Dieu et, de son sanctuaire, il a prêté l'oreille à ma voix ; il m'a introduit dans un lieu spacieux, *eduxit me in latitudinem,* où il m'a donné la liberté parce qu'il m'aimait d'un amour de prédilection : *Eduxit me in latitudinem et salvum me fecit, quoniam voluit me.* » (Ps. XVII, 6, 7, 20.)

Telle est la douleur : en apparence, l'œuvre triste et hâtive de la mort, *præoccupaverunt me laquei mortis ;* en réalité, le travail mystérieux de l'amour divin qui nous délivre des sens, nous sanctifie et nous sauve, *eduxit me in latitudinem!*

L'âme passe d'abord par les saintes obscurités de la Foi, c'est une épreuve ; car la Foi n'est pas encore la pleine lumière : elle n'est que la lumière suffisante pour éclairer notre sentier dans la nuit, ou, selon l'expression de saint Pierre, une lanterne qui luit dans un lieu ténébreux, en attendant le lever de l'aurore et le plein jour de l'éternité ; mais quelle joie de posséder cette lumière ! La vie présente est toujours, malgré notre science vaine, une nuit ténébreuse. Où aller et comment avancer ? Heureux ceux que la Foi éclaire ! La parole de Dieu est comme une lanterne à leurs pieds : *Lucerna pedibus meis verbum tuum ;* ils savent au moins où ils vont ; ils peuvent avancer, et il suffit.

Le chrétien chemine aussi dans la nuit du cœur ; il lui faut sacrifier l'amour de tout bien créé ; mais l'espérance le soutient dans la douleur, comme la foi le guide dans les obscurités de l'esprit et, le temps de l'épreuve passé, il arrive sur les hauteurs où la charité le délivre... *eduxit me in latitudinem.*

Voilà tout le mystère : notre vie, dans le temps, c'est l'odyssée de l'âme à la recherche de son Dieu. Tandis que la multitude se perd dans l'obscurité des vaines sciences, ou, balottée par les passions tumultueuses, va se briser aux écueils du plaisir, le chrétien éclairé

par la foi, averti par la souffrance, suit sans hésitation sa route sur les flots, ferme l'oreille à la voix des sirènes, évite les enchantements de Circé et retrouve enfin son Ithaque, Dieu son père, et l'Éternité sa patrie !

Ainsi, Jeanne de France, à travers les saintes obscurités de la Foi et l'étroit sentier de la douleur, cheminait confiante et résignée vers le but où Dieu l'appelait. Conduite, dès l'enfance, par l'ange du sacrifice, elle quitta successivement pour Jésus-Christ et pour l'Évangile, son père et sa mère, son frère et sa sœur, sa maison et son époux, le sceptre et la couronne de France, mais à chacun de ces sacrifices, elle sentait tomber une chaîne et son âme devenir plus alerte et plus libre; jusqu'à ce qu'enfin la douleur, son guide austère, l'introduisît dans les espaces infinis de l'amour divin, *eduxit me in latitudinem.*

III

Dieu lui rendit, dans ce siècle même, le centuple de tous ses biens et d'abord le centuple de sa maison : *Centies tantum nunc in tempore hoc, domos... — Domos!* Ce premier mot de l'énumération évangélique répond à la plus tenace de nos objections, et ma tâche sera bientôt achevée si je puis justifier l'Évangile en ce point; car, s'il existe un bien qui résume toutes les félicités terrestres et comprenne tous les objets de nos désirs, la puissance, la richesse, la gloire, c'est assurément la royauté. La maison des rois passe justement à nos yeux pour le séjour ou le trésor de tous les biens du monde; et tout est dit, si Jésus-Christ peut donner, dans ce siècle même, à une jeune princesse le centuple de sa maison royale. Or, la maison de Jeanne de Valois n'était pas seulement une maison royale : sa maison s'appelait la Maison de France. Il s'agit donc pour Notre-Seigneur, s'il veut sauver sa parole, de trouver présentement et dans ce siècle même le centuple de la Maison de France.

Seigneur Jésus, que vais-je dire à ce peuple pour le convaincre, et que me dirai-je à moi-même? Lorsque vous semiez le grain évangélique, lorsque vous laissiez tomber sur la terre cette parole : « Si quelqu'un laisse pour moi sa maison, je la lui rendrai au centuple, » Seigneur Jésus, pensiez-vous à la Maison de France?

De toutes les nations du monde, la France, la première, fut baptisée en votre nom; cette fille aînée de votre Église élevait déjà

sa tête couronnée des vertus chrétiennes, lorsque, à Rome même, vos pontifes ne siégeaient encore que parmi des ruines ; la France mit sur le front des papes la couronne royale et leur conquit ce domaine qui allait devenir la pierre fondamentale de la chrétienté ; pour connaître vos desseins sur le monde, les peuples dès longtemps se sont habitués à suivre du regard les gestes de la France ; elle vous aima *d'une si violente amour,* Seigneur Jésus, cette mère féconde de tant de chevaliers et de héros chrétiens ! Quand il fallut passer les mers pour défendre votre sépulcre outragé, la France, la première, cria au monde : « Dieu le veut ! » La France, vous l'aviez constituée votre apôtre dans le monde régénéré, comme Israël fut autrefois votre prophète au milieu du monde déchu ; vous vous plaisiez à multiplier, parmi nous, les prodiges de votre droite et vous passiez pour aimer les vieux Francs d'un amour de prédilection ; hier encore, quand ses ennemis jetaient, comme un outrage, à la face du roi de cette France vaincue et amoindrie, le titre dérisoire de *Roi de Bourges,* une jeune fille, une autre Jeanne se levait, en votre nom, et d'un geste divin, refoulait les peuples envahisseurs ! la suprême ambition des rois était d'entrer en alliance avec la Maison de France ! Et voilà l'héritage qu'abandonne pour vous notre princesse !

Abreuvée d'amertume, couverte d'ignominie, elle va, reine de Bourges à son tour, cacher dans un cloître les restes d'une vie infortunée. Ah ! sans doute, Seigneur, vous allez lui ouvrir les portes du paradis et la faire siéger à votre droite dans l'éternel royaume ; mais si son existence doit se prolonger dans le siècle présent, où sera pour elle la récompense promise ? et quel miracle va donc opérer votre droite, pour trouver, sous le soleil, le centuple de la maison de France ?

Il est vrai, chrétiens, rien n'égala jamais la France catholique ; et si le Seigneur en avait dû trouver l'équivalent en ce monde, sa parole demeurait sans effet. Cependant, il tint promesse à Jeanne, et, dans ce siècle même, lui rendit le centuple de sa maison ; mais il le chercha dans un monde supérieur.

« Parce que tu ne m'as pas demandé les richesses, la gloire, la victoire sur tes ennemis, mais la sagesse, » disait autrefois le Seigneur à Salomon, « voici que je t'ai donné un cœur sage et intelligent, *ecce dedi tibi cor sapiens et intelligens.* » (*Reg.* III, c. 3, v. 11 et 12) et le livre sacré dit encore : « Le Seigneur donna à Salomon un cœur large comme

les rivages de la mer, *dedit Deus Salomoni latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris.* » *(Ibid.*, c. 4, v. 29.)

Ce que le Seigneur fit sous la loi de crainte, il le fait, et mieux encore, sous la loi de grâce. Il détacha de tous les biens créés le cœur de la reine Jeanne et lui inspira de placer son trésor au-dessus de ce monde, à l'abri des voleurs et de la rouille. Or, là où se trouve notre trésor, là est aussi notre cœur ; en sorte que le cœur de la bienheureuse reine, cœur sage et intelligent, délivré de toute affection aux prétendus biens que nous possédons moins qu'ils ne nous possèdent, et qui sont, en réalité, la cause de tous nos malheurs, pouvait s'écrier comme autrefois David : « Le Seigneur m'a introduit dans un lieu spacieux où mon âme a retrouvé sa pleine liberté : *eduxit me in latitudinem.* »

Aucun royaume terrestre ne pourrait désormais suffire à ce large cœur. Il se trouverait à l'étroit — mesurez l'étendue de ce miracle et la puissance de la grâce divine, — il se trouverait à l'étroit même dans le royaume de France. Il faut à ce cœur, délivré par Jésus-Christ et habitué à se mouvoir librement dans les larges espaces, les joies infinies de l'amour divin où Jésus-Christ l'a maintenant introduit, *eduxit me in latitudinem !*

Et qu'importent les dimensions de sa résidence terrestre? Qu'allez-vous voir dans le désert ? Une femme disgraciée par la nature et par les hommes ? Non, certes, mais une reine, et je vous le dis en vérité, plus qu'une reine.

Venez dans ce couvent des Annonciades de Bourges, venez voir dans le cloître la majesté de notre reine et l'éclat du diadème dont Jésus-Christ l'a couronnée. Appliquée sans relâche à parer son cœur de vertus solides, son visage même reflète l'impérissable beauté de son âme, — le centuple de votre fragile beauté, femmes mondaines ! — Elle a captivé le regard et le cœur même de Dieu. La Foi est un diadème resplendissant autour de son front, et les œuvres de la charité font la parure de ses mains. Elle est reine vraiment par la beauté... et d'autant plus reine que son royaume n'est pas de ce monde.

Elle possède le centuple de vos richesses : elle a mis sous ses pieds les palais et les royaumes, pour s'élever hors du temps ; Dieu lui-même est devenu son héritage et son inappréciable récompense : *Ego ero merces tua magna nimis.*

Le centuple de la puissance et de la majesté royales ! car Dieu lui communique sa propre puissance et sa majesté. Que sont devenus les

fruits de la politique de Louis XI et les rêves d'un Charles VIII ? Qui s'inquiète de savoir si la régente Anne de Beaujeu prépara la réunion de la Bretagne à la France ! Ces travaux d'une politique tout humaine reçoivent dans le temps une bien courte récompense ; et qu'en pouvons-nous dire autre chose, sinon que ces œuvres de la puissance humaine sont, hélas! bien éphémères. Mais l'œuvre de notre sainte reine est éternelle ; sa dynastie survit à celle de nos rois et le Royaume des Cieux, accru d'une province par sa politique toute divine, recueillera éternellement les fruits de sa vertu.

Le centuple de toutes vos joies ! Tantôt la charité l'incline vers les pauvres et les souffrants, tantôt elle l'entraîne dans la solitude chérie où l'attend son divin époux ; partout une joie céleste l'accompagne. Quelle joie, lorsqu'elle reconnaît et adore, dans les traits altérés des malades, les vestiges de Jésus-Christ ! lorsqu'elle applique ses mains royales sur leurs plaies et sent, comme le divin Maître, s'échapper d'elle une grâce mystérieuse qui les soulage ou les guérit ! Mais que dire de ses joies amoureuses dans la solitude bénie du cloître ! Ce n'est plus l'enivrement passager des sens ; ce ne sont plus les fureurs d'une passion insensée, bientôt suivies de lassitude et de dégoûts amers ; l'amour divin pénètre jusqu'à la substance même de son âme ! Elle ne peut plus entrer en oraison ni se prosterner devant le Sacrement de l'amour sans éprouver des ravissements et des extases qui trahissent aux yeux de tous la présence de son Bien-aimé. A genoux, immobile, les yeux en haut ou sur l'autel... on dirait que ce corps insensible attend son âme absente et retardée par l'amour, sur le seuil de l'éternité ou à la porte du tabernacle !

C'est ainsi que la grâce, en élevant l'âme jusqu'à la participation de la vie divine, lui donne, présentement et dans ce siècle même, avec un cœur sage, intelligent, et plus large que les rivages de la mer, le centuple de tous les biens créés.

Voilà ce que vous verriez dans le cloître de Bourges, où notre reine s'est retirée, non pour cacher sa douleur, mais pour abriter sa joie ; non pour pleurer ses espérances déçues, mais pour recueillir le fruit des promesses divines et goûter les prémices des joies du siècle à venir.

Votre siècle, mes Frères, ne paraît ni favoriser ni comprendre la vie religieuse ; mais il reviendra de son erreur. Et peut-être, puisque le pasteur vénéré de vos âmes, ce prêtre, au cœur sage et intelligent, ce vaillant gardien de vos gloires paroissiales, vous a annoncé que

vous entendriez aujourd'hui la voix d'un prédicateur si vivement et si gratuitement attaqué, il y a peu de jours, peut-être vous attendiez-vous à connaître aujourd'hui mes impressions personnelles. Tout ce discours vous les révèle.

Quand Dieu fait à une âme l'honneur de l'appeler à la vie religieuse ou de l'élever à la dignité sacerdotale, il faut, pour troubler sa sérénité, bien autre chose qu'ameuter contre elle tous les truands d'une ville; Jésus-Christ nous rend au centuple les biens terrestres que nous abandonnons pour son service; et, parce que notre trésor n'est pas en ce monde, il est à l'abri des malfaiteurs!

Chrétiens, quelle que soit la carrière où le Seigneur vous appelle, sachez accepter son fardeau toujours léger; ne vous plaignez pas trop des souffrances qui sont les appels de sa charité; ne lui refusez pas des sacrifices qu'il veut vous payer au centuple! Si Dieu vous fait l'honneur d'appeler vos enfants à son service, gardez-vous d'opposer jamais un obstacle à cette vocation sublime; quand vous devriez leur léguer en héritage un royaume, souvenez-vous que l'Évangile rend le centuple des biens que l'on abandonne pour entrer au service du Roi des Cieux; souvenez-vous que Jeanne de France trouva dans le cloître un bonheur que ne pouvaient lui procurer ni la puissance du roi son père, ni les grandeurs de la maison de France!

O noble maison! antique dynastie de nos rois, illustration de la patrie! tu m'apparais encore plus brillante sous les traits austères de cette reine cloîtrée. Que je voudrais effacer avec mes larmes, avec mon sang, les erreurs et les crimes qui ont dispersé tes enfants sur tous les chemins de l'exil! Relevez ces ruines, Seigneur, et sauvez le royaume qui vous fut cher! Rendez-nous ces gloires évanouies, au moins pour que les peuples voient encore, de siècle en siècle, une femme, une jeune fille, quitter les splendeurs du Louvre pour l'obscurité du cloître et prouver au monde, par de si généreux exemples, la vérité de votre parole et la richesse infinie des biens que vous nous promettez!

Et vous tous qui souffrez, ayez confiance. Élevez-vous par la résignation jusqu'au dégagement absolu de votre âme; laissez-vous conduire, par la douleur, jusqu'à l'amour désintéressé du bon plaisir de Dieu; vous recevrez aussitôt le centuple de toutes vos joies sacrifiées, et, dans le siècle à venir, la gloire et le bonheur éternel. *Amen.*

ICONOCLASTES ET FRANCS-MAÇONS

Il y a trois mois, la municipalité bordelaise faisait enlever subrepticement de nos écoles publiques les crucifix et les images religieuses. Il fallait sans doute préparer l'esprit de l'enfance à l'enseignement de cette *morale civique des philosophes de l'antiquité* dont il a été tant question tout dernièrement dans une réunion scolaire.

Aucune feuille encore n'a relevé ce nouveau méfait de nos édiles ; mais le crime n'en est pas moins certain, et M. le chef de division de la mairie que M. Brandenburg a employé à ce triste travail serait peut-être peu flatté d'être obligé de faire connaître au public les réflexions soulevées devant lui par sa dégoûtante besogne.

Quoi qu'il en soit, malgré la répulsion soulevée, le sacrilège officiel s'est accompli, et les catholiques bordelais ont courbé la tête.

La franc-maçonnerie protestante, enhardie par ce premier succès, a dû chanter il y a quelques jours un nouveau *Te Deum* au diable, car elle a remporté sur la population bordelaise une seconde victoire à la Pyrrhus : la croix de Seguey a été enfin abattue.

Ainsi, rien n'a pu sauver de la profanation municipale ces pierres sacrées que six siècles d'existence (1) auraient dû désigner au respect de magistrats chargés de veiller à la conservation de nos monuments publics.

La voix du nombre, cette voix si souvent prônée par nos maîtres du jour, cette voix à laquelle M. Brandenburg doit l'écharpe municipale, si ardemment convoitée par lui, la voix du nombre s'était prononcée hautement pour le maintien de la croix : — neuf cent quarante signatures, recueillies dans le quartier en quarante-huit heures, étaient venues protester contre la soi-disant enquête de M. Campredon et contre les projets iconoclastes de la mairie. — Le vœu unanime des habitants a été écarté. Il importait de donner un gage nouveau à la Loge dispensatrice des places et des rubans ; il fallait devenir officiellement sacrilège, si on voulait se ménager sa toute-puissante protection.

« *La Croix fait peur aux bêtes,* » avait dit naïvement le maire de

(1) Voir dans la *Revue catholique*, année 1881, n° 15, pages 453-487, notre étude sur *les Croix des carrefours de Bordeaux*.

Carcassonne; et cette parole pleine d'à-propos a servi de mot d'ordre à notre municipalité affolée.

M. Campredon, dont la boutonnière attend encore le liséré rouge, a ajouté un nouvel effort à ceux qu'il avait déjà faits; et, après des hésitations *(qui n'ont guère duré que neuf mois),* la croix a été *momentanément* abattue. La municipalité respire: elle a vaincu, et l'image du Dieu Sauveur a été chassée de nos places publiques.

Bientôt un superbe candelabre remplacera le signe du salut: — M. le maire l'a affirmée *par lettre,* et nos municipaux ravis songent à perpétrer de nouveaux exploits.

Avant eux, combien d'autres ont renversé des croix et des crucifix, qui, comme Julien l'Apostat, sont tombés en proférant ce cri de rage et de désespoir: « *Tu as vaincu, Galiléen.* » Ah! c'est qu'il est dans les desseins de la Providence un mystère que notre faible raison a peine à comprendre.

Si Dieu laisse parfois impunie sur la terre la profanation de l'hostie consacrée, presque toujours il a vengé, dès ce bas monde, l'injure faite au signe de la Rédemption.

Notre mémoire peut-elle oublier les récents et terribles exemples que nous a mis sous les yeux la justice divine?

Les vers qui rongent le cadavre maudit d'Hérold, l'ex-préfet de la Seine, ont-ils donc piqué de jalousie le maire de Bordeaux, et veut-il, au prix du même châtiment, obtenir lui aussi la pompe officielle des obsèques civiles.

Hérold a brisé des crucifix et profané des croix; mais la main du Dieu vengeur n'a guère tardé à s'étendre sur sa tête; elle l'a frappé au moment même où le chef de l'État récompensait les exploits, contre la *croix,* de son digne préfet, en lui envoyant la *croix* d'officier de la Légion d'honneur.

Voilà le modèle. Voilà aussi le but.

La municipalité a droit d'être fière de son œuvre. Pour faire croire à l'approbation générale, elle avait envoyé, sur le lieu de la profanation, un certain nombre d'adeptes chargés de simuler, les uns l'indifférence, les autres la satisfaction du sacrilège. Les émissaires de la mairie lui ont-ils fait connaître les réflexions que suggéraient aux passants le spectacle de la profanation officielle?

Il faut que l'écharpe municipale soit bien douce à M. Brandenburg pour l'avoir conduit, de concessions en concessions, jusqu'au complet

esclavage dont il fait preuve vis-à-vis des Loges. Il a hésité — rendons-lui cette justice — il a cherché à gagner du temps ; mais la main de fer, sous laquelle il s'est bénévolement placé, a pesé sur lui. Il fallait bien payer la dette de la reconnaissance envers cette franc-maçonnerie qui l'a élevé, lui si petit, sur le siège autrefois illustré par tant de personnages dignes du respect, de la vénération et de la reconnaissance des Bordelais. Aujourd'hui que le crime est consommé et que la place de la Croix de Seguey est veuve de son monument plusieurs fois séculaire, M. Brandenburg a tout loisir de réfléchir sur le vandalisme révolutionnaire. Mais, si l'ambition qui le ronge n'a pas complètement atrophié sa conscience, il doit certainement redouter, en allant à son château de Bruges, de faire passer sa voiture sur la place de la Croix de Seguey. Ceux qui ne croient plus en Dieu sont tous enclins à la superstition, et si le cheval du maire, suivant l'exemple de celui de M. Doniol, avait la fantaisie de ployer le genou en passant sur le lieu profané par son maître, M. Brandenburg croirait certainement à quelque amende honorable, il y verrait la prédiction de quelque malheur inévitable et prochain.

Est-il permis aux catholiques, témoins de si déplorables événements, de désespérer de l'avenir?

Non certainement, les pierres de nos croix ne sont pas définitivement exclues de nos carrefours.

En 1558, d'autres protestants, avant M. Brandenburg, ont renversé la croix de Seguey ; ils ont vu bientôt réédifier cette croix triomphante. En 1793, d'autres républicains, avant M. Brandenburg, ont abattu une seconde fois la croix de Seguey ; et en 1817 — *bientôt* — la croix a de nouveau réapparu, comme elle réapparaîtra *bientôt* sans doute, tandis que seront balayés les francs-maçons haïneux qui croient à la victoire, parce que, comme autrefois sur le lac de Génézareth, Jésus semble aujourd'hui dormir.

Quant à la mémoire de la croix que l'on voudrait tant effacer, elle a été conservée par nous. De nombreuses photographies de ce monument ont été immédiatement répandues avec une inscription commémorative de la profanation et du nom des profanateurs.

Toutes les croix de la ville, menacées par la décision municipale, ont été également photographiées, et nous les distribuerons, à l'heure vive de la profanation et de l'émotion publique, afin de perpétuer le souvenir de l'attentat et d'en faciliter plus tard la réparation.

Les familles chrétiennes de la paroisse Saint-Ferdinand, en conservant dans leurs maisons l'image bénie de la croix de Seguey accolée au nom de son profanateur, prieront de temps en temps pour le malheureux iconoclaste, afin que la vengeance céleste fasse exception pour lui et ne le frappe pas sur son siège municipal, comme elle a frappé déjà le préfet de la Seine, comme elle frappe déjà les crocheteurs.

Mais la victoire finale n'est pas douteuse : elle est pour la croix, aujourd'hui proscrite et demain triomphante. Car toute la haine franc-maçonnique de nos édiles se brisera contre la promesse divine ; et ce signe de la croix, abattu et profané sur la terre, étincellera dans le Ciel, quand le Seigneur viendra au dernier jour pour le jugement ; *Hoc signum Crucis erit in Cælo, cum Dominus ad judicandum venerit.*

Ch. CHAULIAC.

MON VILLAGE

Dulces... reminiscitur Argos.

Cher pays inconnu, pays de ma naissance,
Où se sont écoulés mes jours les plus heureux,
Pays dont j'ai gardé si douce souvenance
Parmi mes souvenirs nombreux,

Coin de terre perdu sur notre vaste sphère,
Que nul poète encor ne chanta dans ses vers,
Et que j'aime pourtant comme si ta frontière
Bornait un splendide univers,

Salut ! quand je revois ton humble et vieux village,
Avec ses murs noircis toujours battus des vents,
Quand je reviens m'asseoir, pensif, à ton rivage,
Il me semble que j'ai douze ans !

Le temps où s'envolaient, ouvrant leurs blanches ailes,
Tout le joyeux essaim des rêves enchantés,
Où j'écoutais le chœur des Muses immortelles
Chanter un hymne à mes côtés ;

Le temps où fleurissait l'arbre de l'espérance,
Sur ses rameaux penchés balançant ses fruits d'or ;
Le temps où j'ignorais toute humaine science,
Où mon cœur priait sans effort.

O cher pays, si plein de visions bénies
Dont l'éclat éblouit et charme encor mes yeux,
Où tout ce que j'entends semble des harmonies
Qui montent de la terre aux cieux !

Sans doute, tu n'as pas de pages dans l'histoire,
Personne avec amour n'aura parlé de toi,
Personne n'a bercé ton nom dans sa mémoire,
Non, personne, si ce n'est moi.

Tes bords n'ont pas l'éclat des rives italiques,
Ni le sauvage attrait des sites tant vantés ;
Tu ne peux pas montrer de monuments antiques
Comme on en voit dans les cités.

Mais j'aime tes beaux jours, tes nuits harmonieuses,
Ton soleil, ni moins chaud, ni moins brillant qu'ailleurs,
Et ton ciel, et ton fleuve, et tes voiles rêveuses,
Et la chanson de tes pêcheurs.

Ah ! je ne puis savoir dans quel désert tranquille
Ni sous quels cieux un jour ma course doit finir ;
Mais toi, mon doux berceau, sois mon dernier asile
Quand viendra l'heure de mourir.

G. DE N.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le 5 février, la paroisse de Sainte-Croix était en fête : elle recevait son nouveau pasteur.

Nous ne redirons pas les cérémonies d'une installation, que tout le monde connaît, que les fidèles de Sainte-Croix connaissent même trop, car la Providence les a souvent éprouvés depuis quelques années.

Pouvons-nous cependant ne pas dire que M. Gervais, vicaire général, a prononcé une allocution d'une délicatesse exquise, où tour à tour il a fait l'éloge du regretté M. Galibert, de celui qui a été son panégyriste dans cette même chaire de Sainte-Croix, enfin du nouveau curé qu'il a présenté à la paroisse comme digne de son respect, de sa confiance et de son affection. M. Cazenave, ému de l'accueil qui lui était fait, a pris aussi la parole, et après avoir adressé à tous ses remercîments, il a montré quel était au milieu des peuples le rôle sublime du prêtre. Dans ce portrait, les paroissiens de Saint-Augustin ont reconnu leur ancien pasteur ; leurs larmes en ont rendu témoignage : dans ce portrait, aussi, les paroissiens de Sainte-Croix reconnaîtront leur nouveau curé.

La musique a voulu être de la fête, et nous avons entendu plusieurs morceaux — entre autres le chœur de la *Charité* — admirablement rendus.

Ce qui, plus encore que tout le reste, nous a frappé, c'est l'affluence immense qui se pressait dans l'église et qui au sortir de la cérémonie remplissait la vaste place de Sainte-Croix. Ce concours de peuple nous a paru du meilleur augure, et annonce un ministère qui sera fructueux.

Ajoutons que la fabrique de Sainte-Croix a été digne de sa renommée de zèle pour les intérêts paroissiaux et de dévouement à ses curés.

Elle n'a rien négligé pour accueillir dignement son nouveau pasteur, et le soir elle a voulu elle-même faire les frais et les honneurs du banquet traditionnel. *(Aquitaine).*

* * *

L'Église votive du Sacré-Cœur vient de perdre un de ses insignes bienfaiteurs en la personne de M. Jules Pommez, docteur en droit, dont les obsèques ont eu lieu le 11 février à la Primatiale. Le deuil était conduit par la nombreuse et honorable famille du défunt, et à sa suite se pressait un considérable et sympathique cortège d'ecclésiastiques et d'amis, parmi lesquels figuraient des représentants de toutes les œuvres de foi et de charité de notre ville.

C'est aussi un spectacle dont on est toujours profondément touché, que de voir une longue file d'enfants, jeunes filles pauvres ou orphelines, sous la conduite de leurs bonnes mères protectrices, sœurs de charité et de divers ordres, un cierge à la main, avec un maintien attristé et recueilli, accompagner le convoi funèbre d'un bienfaiteur; puis à la messe des funérailles, s'avancer pieusement, à l'offertoire, vers l'autel, en faisant le tour du monument sous lequel repose la dépouille mortelle du défunt. Elles semblent mettre leur cœur sur les lèvres pour baiser le crucifix; et quand elles déposent dans le plat d'offrande la petite pièce de monnaie enveloppée qu'on leur a confiée, on dirait qu'elles offrent à Dieu le témoignage des bontés que le défunt a eues pour elles et lui demandent de payer à cette âme charitable, par sa miséricorde, la dette de leur reconnaissance.

M. Jules Pommez était réduit à l'inaction depuis cinq ans par une cruelle maladie; mais, en pleine possession de ses facultés, il n'a jamais cessé de s'intéresser aux besoins des pauvres et des nécessiteux: c'était sa vie et son occupation journalière. Il existait entre ses frères et lui, comme une association tacite, un fonds commun de charité, qui ne laissait aucune misère sans assistance, aucune bonne œuvre, publique ou privée, sans lui prêter un généreux concours.

Ils suivaient en cela une tradition héréditaire dans leur famille; et qu'il me soit permis de dire ici, car c'est justice, que la chrétienne et séculaire lignée à Bordeaux des Tardieu, des Pommez, des Sargos et des Promis a fait ses preuves depuis longtemps et a acquis parmi nous de véritables titres de noblesse par le zèle et le dévouement

qu'elle a constamment déployés pour les grandes causes des intérêts religieux, du bien public et de toutes les œuvres charitables.

Le regretté défunt était plein de distinction et de dignité dans le caractère ; il avait, à un haut degré, les qualités les plus délicates de l'âme et du cœur ; il avait aussi la modestie, et, par dessus tout, un attachement profond à ses principes religieux qui, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, ne se sont jamais démentis.

Ses longues souffrances, supportées avec une résignation toute chrétienne, ont été pour sa famille et ses amis un grand sujet d'édification, en même temps qu'elles nous ont laissé la plus ferme espérance du bonheur parfait qui doit en être maintenant la récompense.

RABOUTET-CHEVALIER.

Bordeaux, 11 février 1882.

* * *

Nous avons également à déplorer la mort d'un homme de bien, d'un champion intrépide de toutes les bonnes causes, d'un homme de foi dont la longue vie a été toute pleine de vertus chrétiennes et patriarcales. M. Alfred Laroque, ancien manufacturier, ancien juge au Tribunal de Commerce et ancien adjoint au maire de Bordeaux, a été enlevé le 6 février à l'affection de sa nombreuse famille. Il y a à peine un an, que nous assistions dans l'église Saint-Paul à la célébration de ses noces d'or au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, tous heureux de le féliciter et de prier Dieu de lui accorder encore des jours longs et prospères... Mais, la divine Providence avait fixé le terme et nous nous inclinons aujourd'hui devant ses rudes arrêts! Notre vénéré ami était l'objet de l'estime et du respect de tous ceux qui l'approchaient, par ses aimables vertus, la bonté de son cœur, le charme de son esprit et cette douceur conciliante dont on éprouvait de suite l'influence. Ses hautes qualités chrétiennes et privées qui étaient si bien l'expression d'une religion éclairée, d'une morale pure, sans austérité, le rendaient pour nous l'objet d'une respectueuse et vive sympathie.

Puisse la pensée des hommages rendus à sa mémoire adoucir le chagrin de sa famille et en particulier de celle qui doit survivre à cet homme de cœur et à ce grand chrétien !

H. DE MAYOT.

JÉRÔME LOPÈS

(Suite et fin.)

Les chanoines visitaient fréquemment les différentes paroisses de leur bonne ville de Bordeaux, et, dans ce cas, MM. les Curés se faisaient scrupule de les recevoir au seuil de leur église avec les honneurs dus à leur rang. Les actes capitulaires nous montrent Jérôme Lopès allant présider, au nom du Chapitre, certaines fêtes patronales, à Sainte-Eulalie, à Saint-Pierre, à Saint-Éloi. Jamais il n'avait eu qu'à se louer de l'attitude bienveillante et respectueuse du clergé paroissial. Il n'en fut pas ainsi dans l'église de Saint-Paul. M. Gilles Dubourdieu, prieur du séminaire Saint-Raphaël, se permit à l'égard du vénérable chanoine une grossièreté dont le Chapitre s'émut. Le fait est consigné dans les Actes capitulaires à la date du 28 juin 1650 : « M. de Lopès, Théologal, a rapourté qu'ayant esté « commis pour faire l'office en l'église Saint-Paul, le jour et la feste « de saint Paul, il seroit allé sur les dix heures en la dicte église « où M. Gilles Dubourdieu, prieur du Séminaire, lui aurait refusé « les ornements nécessaires pour la grand'messe, et dict qu'il n'avait « chez lui ni diacre, ni soubs-diacre pour l'assister, quoyque toutes « les autres années le dict Dubourdieu aye faict le chapier à la « grand'messe.

« Parquoy le dict sieur Théologal estant revenu en ceste église, « aurait prié le Chapitre de s'assembler extraordinairement à l'issue « de la grand'messe, où il aurait été résolu que le sieur Théologal « feroit pourter les ornements de ceste église en la dicte église Saint- « Paul et qu'il mèneroit en plus grand nombre qu'il pourroit des « assistants du bas chœur pour le servir à la messe pour éviter le « scandale. Ce que le dict sieur aurait fait incontinent. »

« Et s'estant transpourté avec la musicque en l'église Saint-Paul, « il auroit célébré la grand'messe, assisté de M. Hugla, prébandier, « pour diacre, et de Palain, coriste, pour soubsdiacre, mais que le dict « sieur Dubourdieu, continuant dans le mépris du Chapitre, seroit « allé, durant la grand'messe, célébrer à unq petit autel, quoy qu'il « ne le peut faire sans grande distraction, le corps de musique estant « placé tout contre le petit autel où il célébroit la Messe (1). »

Est-il besoin de le dire, le prieur du Séminaire n'était pas un curé. La paroisse de Saint-Paul n'existait plus (2), son église était devenue la chapelle de l'établissement Saint-Raphaël, situé dans le voisinage. Sans doute, depuis quelques années, les curés de Bordeaux, peu flattés de vivre en tutelle, cherchaient l'occasion d'affirmer leur indépendance; ils n'attendirent pas la grande levée de boucliers de 1787 (3). Lorsque Louis XIV arriva dans nos murs, au lendemain de la paix de Bourg qui termina la Fronde, les curés de Bordeaux, à l'instigation de l'archevêque, formèrent le dessein hardi de haranguer sa Majesté, contrairement à l'usage, les honneurs de ce genre étant le privilège exclusif du Chapitre (4); mais ce timide essai d'émancipation, qui se borne à chercher le moyen de placer un petit mot dans une

(1) *Actes capitulaires*, 28 juin 1650.

(2) C'est en l'année 1606 que le cardinal de Sourdis annexa la paroisse Saint-Paul à celle de Saint-Christoly, tandis que l'église Saint-Paul devenait la chapelle du Séminaire de Saint-Raphaël, fondé sous le nom de *Collège Saint-Raphaël* par le bienheureux Pey-Berland. — Le saint prélat avait fini ses jours dans ce séminaire le 17 janvier 1457.

(3) En 1787, les curés de la ville, revendiquant le droit d'avoir des fonts baptismaux dans leurs églises, se mirent en insurrection contre le Chapitre. Nous avons retrouvé les Mémoires écrits de part et d'autre durant le cours de la querelle: ils sont vifs, d'un bon style et fort curieux, nous en donnerons plusieurs passages dans notre réédition de Lopès.

(4) Lopès eut vent du complot et le déjoua; les curés durent cette fois encore se résigner à passer inaperçus. Le trait est rapporté dans les termes suivants aux *Actes capitulaires:*

« Le sieur archidiacre de Cernès et soubs chantres et Lopès, députés pour voir le dit s[r] archev., ayant rapourté que le dessaing du Roy et de la Reyne regente sa mère estoit de ne venir à l'église que le lendemain de leur arrivée, où ils assisteroient au *Te Deom* (sic) et qu'entretenant le Seigneur archevesque, ils avoient recogneu qu'il voulait porter les vicaires perpétuels de la ville pour arranguer Sa Majesté le Roy.

« Ouy sur ce, M. le Promoteur; quy a représenté que c'est une chose inouïe et non practiquée. Et partant requis que le Chapitre empêche cette *députation prétandue* des dits vicaires perpétuels. »

cérémonie d'apparat, n'avait rien de commun avec le procédé brutal et révolutionnaire du prieur de Saïnt-Raphaël.

Les curés se gardaient bien d'attaquer de front Messieurs du Chapitre : ils ne songeaient qu'avec terreur à l'étrange pénalité que celui-ci leur infligeait en certain cas (1) ; elle consistait à traverser le Peugue (2), non point sur le *pont des Palanques*, mais « à petit bruit » en marchant dans l'eau.

Cependant la mort faisait des vides dans la vaste maison de famille qu'habitait Jérôme Lopès, rue des Trois-Conils (paroisse de Saint-Projet). Il perdit, à quelques années d'intervalle, le docteur son père (3), et Pierre Lopès, son frère aîné.

Celui-ci rend témoignage à la bonne amitié du Théologal. On lit en effet dans le testament de Pierre Lopès : « Je prie mon frère Hiérosme « Lopès..... de vouloir assister ma dicte chère espouse de toute « l'amitié qu'il m'a toujours témoignée et me la continuer en la « personne d'ycelle, et de vouloir avoir la bonté d'estre mon exécu- « teur testamentaire, ainsy que je l'en prie et le nomme. En considé- « ration de quoy je le prie d'agréer que je luy donne et lègue ma « cuillère et fourchette d'or... »

Jeanne de Cruzeau (4) suivit de près son époux dans la tombe. Cette pieuse dame possédait sur la colline de Cénon « la maison de

(1) Voir *Mémoire expositif du Chapitre... sur les curés de sa dépendance*, p. 39-40.

(2) Cette pensée révoltait à bon droit les curés de la ville ; dans leur *Réponse au Mémoire du Chapitre*, ils s'indignent contre les chanoines qui, non contents de les *condamner à des amendes* et à *la prison*, leur font craindre le prétendu droit qu'ils ont de les plonger malgré eux dans une eau bourbeuse, dégoûtante et infecte, lorsque leurs occupations, si nécessaires au salut des fidèles et au bien spirituel ou temporel de leurs paroissiens, les empêchent de se rendre à Saint-André à l'heure qui leur a été indiquée par le Chapitre. (*Réponse au Mémoire du Chapitre Saint-André*, p. 33.)

(3) Nous ignorons la date précise de la mort de son père ; il est vrai qu'en 1632, François Lopès étant gravement malade avait dicté son testament, mais il revint à la santé, si bien que cette même année, le cardinal Richelieu, de passage à Bordeaux, le fit appeler pour lui donner des soins. « Comme il avait justement acquis la répu- « tation d'un des premiers médecins du Royaume, François de Lopès fut mandé par « le cardinal retenu dans son lit. » (Baurein, *Var. bor.*, I, 404).

Nous retrouvons le nom du docteur Lopès dans des actes notariés jusqu'en 1653. Il mourut probablement entre les années 1655 et 1659.

(4) Jeanne de Cruzeau, femme de Pierre Lopès et belle-sœur du chanoine, était fille de messire Pierre de Cruzeau, écuyer, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et capitaine de la ville, et de Suzanne de Sossiondo.

Bar et *Grangeneuve* (1) » dominant la forêt célèbre appelée Cypressat (2). Elle avait obtenu de l'archevêque de Bordeaux l'autorisation d'y bâtir une chapelle où le chanoine son beau-frère lui procurait souvent le bonheur d'assister au Saint-Sacrifice (3).

Henri de Béthune administrait le diocèse depuis déjà trente-quatre ans; le peuple l'entourait d'une vénération filiale. Il célébrait les divins mystères avec l'esprit de foi de Vincent de Paul. Des hérétiques se convertirent en le voyant officier. Le saint vieillard s'éteignit le 1er mai 1680, laissant le Chapitre son héritier. L'exécuteur testamentaire fut M. de Lopès. Ce fut encore lui qui loua ce grand pontife dans la chaire de Saint-André (4).

(1) On lit dans le testament de Pierre Lopès: « Je déclare..... qu'il ne me reste « en biens fonds que la culture et améliorations de la maison de campaigne de *Bar* « et de *Grangeneufve* venant du chef de ma dicte femme, lesquelles cultures et amé- « liorations sont acquêts entre moy et ma dicte femme et chère épouse. » (Extrait du testament de Pierre Lopès, professeur royal à la Faculté de médecine de Bordeaux: *Archives départementales de la Gironde*, série E, notaires: de Ferrand, notaire à Bordeaux (n° 139, liasse 25, f° 890), communiqué par M. Roborel de Climens.)

(2) *Le Cypressat*, le nom l'indique, était un bois de cyprès, situé sur le coteau de la rive droite, en face de Bordeaux.

Les marins étrangers allaient y prendre avant de partir des branches de cyprès. « On n'ignore pas, » dit Baurein, « que c'était un ancien usage pratiqué par les « maîtres des vaisseaux étrangers qui venaient dans ce port: ils avaient soin de se « munir de branches de cyprès qu'ils prenaient sur le coteau. C'était une preuve, à « leur retour, comme le remarque Darnal dans sa *Chronique* (p. 2, v° édit. 1620), « que les vins qu'ils avaient chargés dans leurs vaisseaux étaient des vins de graves « et du crû de Bordeaux; c'était de plus un droit que prélevaient les seigneurs « de Rauzan. » (Baurein, *Var. bord.*, t. IV, p. 30.)

(3) Durant les troubles de la Fronde, les gens de guerre pillèrent la maison noble de Bar située sur la paroisse Saint-Romain de Cenon. Les titres en vertu desquels la dame de Cruzeau était autorisée à avoir une chapelle furent égarés. Après la mort de l'archevêque Henri de Béthune, MM. de Voluzan, Combabessouse et Hierosme Lopès étant vicaires capitulaires pendant la vacance du siège, Jeanne de Cruzeau demanda que sa permission fût renouvelée; une pièce qui se trouve dans le *Fonds de l'Archevêché*, Archives départementales, G. XVII, et datée du 20 avril 1681, porte que les vicaires ayant égard à la piété singulière de la dite demoiselle de Cruzeau, lui permettent de continuer à faire dire la messe dans sa chapelle, de s'y confesser et communier « lorsque sa dévotion luy suggérera. » Notons en passant que Jérôme Lopès, beau-frère de la suppliante, ne signa pas la dite autorisation.

(4) « Je m'assure que si à la vue de ce tombeau il se trouve quelqu'un qui fasse la « demande que l'on fit autrefois au quatrième des Roys: *Quis est titulus ille quem* « *video?* A qui est ce tombeau? qui est enseveli sous ce marbre? je m'assure qu'on « lui fera la même réponse qu'on fit à cette demande: *Sepulchrum est hominis* « *Dei*... Ce tombeau, c'est le tombeau d'un homme de Dieu. » (*Oraison funèbre de Henri de Béthune*, par Jérôme Lopès). L'Oraison funèbre de feu Mgr messire

La vieillesse du Théologal se prolongea longtemps encore sous l'épiscopat de Louis d'Anglure de Bourlemont. Il continua de se rendre fidèlement au Chapitre; mais, à partir de l'an 1692, ses apparitions deviennent plus rares: l'âge et les infirmités, qui furent sans doute les compagnes de ses derniers jours, le retenaient loin de ses collègues. Pendant cette retraite que la Providence lui ménageait pour se préparer à la mort, il continua de louer Dieu dans le silence d'une âme résignée: « Un corps plein de santé, » disait-il autrefois, dans la chaire de la Primatiale (1), « est comme un instrument de « musique entre les mains du juste, sur lequel il touche, s'il faut « ainsi dire, les louanges de son Dieu. Et comme l'instrument estant « déconcerté, hors d'estat de rendre son harmonie ordinaire, un « excellent musicien ne laisse pas de s'entretenir avec sa voix, ne le « pouvant faire avec les mains; aussi, le juste qui se trouve avec un « corps comme déconcerté et rompu par une fâcheuse maladie, ne « laisse pas de s'entretenir avec l'harmonie ou la paix d'une bonne « conscience, avec les consolations de la Sainte-Écriture, avec le sou- « venir de la Croix de Jésus, avec l'usage des Sacrements, étant « toujours soumis à Dieu, et dans les sentiments de l'Apôtre: « Pour- « veu que mon Sauveur soit servi, qu'importe, qu'il fasse du corps ce « qu'il lui plaira. Je ne crains point la mort, je n'estime point la vie, « j'estimeray seulement que Dieu soit honoré dans mon corps à ma « mort, ou à ma vie (2). »

De tels sentiments lui permettaient d'envisager sans crainte le terme qu'il savait proche. En 1692, il écrivit lui-même ses dernières volontés (3). « Au nom de Dieu soit. Je, M^e^ Hiérosme Lopès, docteur

Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, se trouve à la Bibliothèque de la ville: elle a pour texte: « *Memoria justi cum laudibus;* » nous la donnerons tout entière à la suite de la Biographie de ce prélat par H. Lopès.

(1) *Oraison funebre de la Reine-Mère Anne d'Autriche,* par Jérôme Lopès, t. I, p. 487.

(2) *Magnificabitur Christus in corpore meo sive per vitam sive per mortem.* (Philip., I, 20).

(3) Le testament de Jérôme Lopès est tiré des *Archives départementales de la Gironde,* série E. notaires: Grégoire, notaire à Bordeaux (n° 300, liasse 21, f° 494). Il a été retrouvé et transcrit par M. Roborel de Climens qui a bien voulu nous le communiquer. Écrit en entier de la main de Lopès, il est daté du 4 février 1692; il fut remis au notaire Grégoire, le 31 juillet de la même année, clos d'un ruban bleu et scellé de quatorze cachets à la cire ardente (rouge). Le 29 avril 1694, jour même de la mort de Lopès, il fut ouvert devant le lieutenant général.

« et professeur en théologie, chanoine théologal de l'église de Bour-
« deaux, estant en bonne santé, bon sens, mémoire et entendement,
« considérant l'incertitude de cette vie, et qu'il n'y a rien en ce
« monde plus certain que la mort, ny plus incertain que l'heure
« d'icelle, ne voulant en estre surpris sans avoir au préalable pourveu
« au salut de mon âme, et à la disposition des biens qu'il a pleu à la
« bonté de Dieu me donner en ce monde, j'ai voulu faire celuy-ci
« mon testament solennel et disposition de ma dernière volonté à la
« manière et forme qui s'ensuit. Premièrement, je laisse mon âme
« entre les mains de la miséricorde de mon Dieu, mon créateur et
« mon rédempteur ; il me l'a donnée, il y a meslé bien des grâces
« que je n'ai pas assez bien emploïées selon ses desseins, je luy en
« demande humblement pardon et le supplie de n'avoir pas égard à
« mes deffaults, luy disant de tout mon cœur après le Prophète-Roy :
« *Delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris, Domine ;*
« Seigneur, ne vous souvenez pas des fautes de ma jeunesse, ny de
« mes ignorances . . . . . »

Le Théologal n'oublie personne dans ses pieuses litéralités : les pauvres de l'hôpital Saint-André, de Saint-Projet, sa paroisse, tous ses domestiques, en particulier Jean, son « fidèle valet » qui le servait depuis longtemps à son bourdieu de Fosse-Léon en Graves (1), figurent dans le testament pour des legs plus ou moins considérables. Les maisons religieuses ; les Cordeliers de Libourne (2), où reposait le

(1) Lopès avait acheté ce *Bourdieu*, en 1632, à Martial Montalier, chevalier, pour la somme de 6,000 livres.

(2) Nous avons dit plus haut que le grand père de Lopès avait exercé la médecine à Libourne ; depuis lors, cette ville était restée chère à tous les membres de la famille Lopès et de ses alliés. Charles de Cruzeau, curé de Saint-Remy de Bordeaux, eut à cœur d'établir à Libourne, en faveur des jeunes filles pauvres nouvellement converties, une œuvre qui honore sa mémoire. Un acte passé dans la maison de Pierre Lopès, en présence du théologal M. Me Hiérosme Lopès, contient les dispositions suivantes :

« Messire Charles de Cruzeau, escuyer prestre docteur en théologie, curé de Saint-
« Remy de Bourdeaux, faisant tant pour luy que pour noble et vénérable Messire
« Gabriel de Cruzeau, escuyer, Sr de Tirepeau, aussi prestre docteur en théologie et
« curé dudit Saint-Remy, son frère, voulant contribuer à l'établissement et fonda-
« tion d'un séminaire à l'honneur de Dieu et de son Église, dans la ville de
« Libourne, pour y estre reçues gratuitement les pauvres jeunes filles nouvellement
« converties à la foi et instruites dans les mystères et dogmes de la religion catho-
« lique, et pareillement les pauvres filles orphelines et autres de toutes conditions,
« non seulement pour estre instruites dans la parfaite connaissance de la foi, mais

corps de Pierre-François Lopès, son grand-père; les Grands-Carmes de Bordeaux, « où sa mère Isabeau Mendes avait sa sépulture; » l'Annonciade (1), où était le tombeau de Pierre Lopès et de la demoiselle Jeanne de Cruzeau, son épouse, et le couvent des Ursulines, dont il était le supérieur, y sont également nommés.

La famille Lopès avait eu ses jours d'épreuves. Pierre, le fils aîné, l'insinue dans les lignes suivantes: « Je n'ay eu et receu de « mes père et mère que la somme de vingt mille livres, lesquelles « s'en sont allées et emploïées en affaires et négoces, en sorte qu'ils « se sont entièrement perdus et consommés par divers accidents et « mauvaises rencontres qui me sont survenues en mesdits afaires et « négoces sur mer et autrement par diverses infortunes (2)... »

Dans le nombre des amis qui lui restèrent fidèles dans le malheur, nous signalerons M. Païen, ingénieur du roi à la Martinique. M. Païen était mort quelques années auparavant. Jérôme Lopès se préoccupa du sort de la « demoiselle Antoinette de Rodanes, sa

« même dans le travail et les ouvrages en drap, linge et aultres qui puissent leur « donner le moyen de gaigner honestement leur vie.....;

« A, par ce contrat du 28 décembre 1675, donné la somme de 6,000 livres pour « ledit établissement du séminaire. » (Actes notariés de Ferrand, 1690-129-28.)

(1) Le couvent de l'*Annonciade* priait depuis longtemps pour les membres de la famille Lopès en vertu de fondations établies probablement par le Théologal lui-même.

On lit, en effet, dans l'*Inventaire des tiltres et documents du monastère des relligieuses de la Nonciade de la ville de Bourdeaux,* page 45 (ce livre est écrit, comme on l'a vu plus haut, de la main de Lopès, mais la pièce ci-dessous, qui est d'une main de femme, a été collée postérieurement sur la feuille 47 du Registre): « *Contrat de fondation d'un anniversaire pour M. Jérôme de Lopès et demoiselle Jeanne de Cruzeau du 19 juillet 1677:*

« Nous avons une obligation expresse de faire trois services tous les ans et faire dire trente messes basses à perpétuité.

« Le premier service, avec dix messes basses, le plus prochain jour de Notre-Dame d'août.

« Le second, avec dix messes basses, le plus prochain jour de saint Bernardin de Sienne.

« Le troisième, le plus prochain jour de sainte Marguerite au mois de juillet, avec les dix messes basses.

« Toutes ces différentes obligations sont pour des femmes.

« Nous sommes obligées de chanter, à chacune des dittes trois grandes messes, la prose entière et le grand *libera.*

« Celles qui viendront après nous seront tenues de remplir ces obligations comme nous avons fait. Pour éviter tout oubli, cela est écrit sur ce *livre et sur une petite tablette au grand chœur.*»

(2) Extrait du testament de Pierre Lopès.

veuve. » En souvenir « des bons offices qu'il avait reçus lui et les siens » de la part du mari de cette dame, il légua par testament à la veuve Païen « la jouissance, sa vie durant, de la maison qui m'appar- « tient, » dit-il, « sur le bord de l'eau, appelée Gandolfe en Queyries « (paroisse de Lormont) (1), avec le jardin, appartenances et dépen- « dances, comme le lieu se trouvera au temps de mon décès, la priant « néantmoins de l'entretenir le mieux qu'elle pourra. » Il ajoute : « et « pour les mêmes considérations, je luy lègue la jouissance de la « maison qu'elle habite en ville et qui m'appartient, durant l'espace « de quatre années, sans que mon héritier ny autre luy puissent rien « demander pour le louage pendant ce temps (2). »

Le chanoine que Lopès désignait pour exécuter après lui ses dernières volontés était M. Gabriel de Bentzman. Il pria son héritier de lui remettre quand il ne serait plus « un bréviaire en quatre tomes de « l'imprimerie du Louvre, couvert de maroquin rouge, que j'ay dans « mon coffre à Saint-André, et un tableau de miniature sur du cuivre, « représentant saint François de Sales avec une cornière de bois de « violette, que je luy donne comme un témoignage de mon amitié (3). » M. de Lopès avait un autre ami dans le Chapitre, M. l'abbé de

(1) Lopès tenait ce domaine de sa belle-sœur Jeanne de Cruzeau, qui l'avait elle-même reçu par testament de Messire Charles de Cruzeau, escuyer, presbtre et curé de Saint-Remy de Bourdeaux, et oncle de ladite dame. On lit dans le testament de Cruzeau (actes notariés de Ferrand, 1690-139-38): « Je veux aussi qu'il (Jérôme Lopès) ayt la pleine propriété de la petite maison appelée de *Gandolphe* située sur la rivière de Garonne au-dessus de Lormont. » La propriété de Gandolphe, comme celle de Bar, avait un sanctuaire domestique, dont le pieux Charles de Cruzeau avait demandé lui-même l'érection. « Désirant, » dit-il dans son testament, année 1690 (actes notariés de Ferrand, 139-38), « employer une partie du bien que Dieu m'a « donné pour son service, je veux et ordonne qu'il soit basty et orné aux dépens de « mon hérédité, et avec la permission de Mgr l'archevêque, une chapelle dans le « fonds de mon bourdieu de la palu de Bourdeaux.

« Il y sera célébré une messe à perpétuité chaque jour, et, pour cela, il soit nommé et gagé un prestre par mon héritière et, après sa mort, par M. le curé de Saint-Remy. »

Le sentiment de la reconnaissance envers Mlle de Rodanès, femme de son ancien bienfaiteur, était de tradition dans la famille Lopès. La veuve Païen, née Rodanès, à qui le théologal abandonnait sa terre de Gandolphe, figurait déjà dans le testament de M. de Cruzeau, curé de Saint-Remy, et dans celui de Jeanne de Cruzeau, sa nièce. (Voir les testaments de Jeanne et de Charles de Cruzeau : Actes notariés de Ferrand, 1690).

(2) Testament de Jérôme Lopès.

(3) *Ibid.*

Maniban : il pria ce confrère d'agréer à titre de souvenir « une Bible en trois volumes, impression d'Anvers (1610) (1). »

Le 29 avril 1694 (2), le Chapitre ordonna d'ouvrir une fosse au milieu de la cathédrale, vis-à-vis la chaire (3) ; Lopès venait de mourir (4). Conformément aux vœux du défunt ses obsèques eurent lieu sans pompe (5).

Le 18 mai suivant, M. Lopès, « advocat au Parlement de Paris, » demandait au Chapitre l'autorisation de placer sur la tombe du Théologal, son oncle, une pierre de marbre portant ces mots gravés :

HIC
SILEAT IN PACE
M. HIERONYMUS LOPES
ECCLESIASTES BURDIGALENSIS
OBIIT, etc.

Qu'est devenue cette pierre? Jérôme Lopès s'apitoie, dans son livre, sur le tombeau légendaire de Lucile (6) dont « les sabots des paysans » avaient presque effacé l'épitaphe.

(1) Testament de Jérôme Lopès.

(2) *Registres Capitulaires de Saint-André.*

(3) « Pour mon corps, » dit Jérôme Lopès dans son testament, « je prie Messieurs du « Chapitre Saint-André de cette ville, mes chers confrères, parmi lesquels j'ay receu « tant d'honneur durant ma vie, de souffrir qu'il soit enterré au pied de la grand « chaire de la nef de leur église, et pour cela, outre la somme de six cent livres « que j'ay déjà données à la fabrique de cette église, je luy lègue encore la somme « de cent livres, une fois payée... (Testament de Jérôme Lopès). Suivant son désir, Lopès fut enseveli au pied de la chaire de Saint-André le 30 avril 1694. On lit, en effet, dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-André de Bordeaux du dit jour : « Vendredi 30 avril 1694. M. Hiérosme Lopès, Théologal de ceste église, a été enseveli devant la chaire. M. Fournier a fait l'office. »

(4) Un historien, trop connu pour sa légèreté fantaisiste, dit avoir recueilli certaines rumeurs qui n'obtinrent crédit nulle part à Bordeaux, pas même dans la société juive. Il prétend, dans une note restée manuscrite, que « Lopès, issu de race juive, « refusa au lit de mort les sacrements de l'Église, en déclarant qu'il mourait dans « la religion de Moyse qu'il avait professée secrètement, et que les chanoines, ses « confrères publièrent qu'il était fou ; il ajoute : « La volonté de l'homme est bien « ambulatoire. » (Bernadau, *Manuscrit*, t. III ; Bibliothèque de la ville.) Ce commérage inepte, où l'odieux le dispute à l'invraisemblable, ne mérite ni réfutation, ni commentaire : nous le livrons au public, il en fera justice.

(5) « Pour mes funérailles, » ajoute Lopès, « elles se feront sans pompe, de la « façon qui s'observe communément aux funérailles de Messieurs les Chanoines. On « y appellera seulement jusqu'à vingt-cinq pauvres de l'hospital de la Manufacture, « pour raison de laquelle assistance je lègue audit hospital la somme de cent « livres, une fois païée par mon héritier bas nommé. » (Testament de Lopès.)

(6) Le tombeau de Lucile se trouvait au milieu de la nef de Saint-André. L'épi-

Le temps et les hommes ont-ils davantage épargné la sienne ?

Aucun signe ne rappelle plus au visiteur le nom du prêtre qui sauva de l'oubli les origines et les gloires de notre église primatiale...

A quelques pas de la tombe légendaire de Lucile, on remarque une grande pierre nue, dont les angles gardent la trace d'anciennes mutilations (1). Est-ce là que repose Jérôme Lopès ? Des fouilles, qui probablement n'auront jamais lieu, pourraient seules nous l'apprendre.

J. CALLEN.

P.-S. — Le mardi 3 novembre 1665, le Chapitre décida que « l'histoire de l'Église métropolitaine et primatiale de Sainct-André » serait écrite en son nom (2). Une commission de trois membres fut constituée à cet effet. Lopès en faisait partie. MM. d'Allaire et du Sault s'étant retirés, nous ne savons pour quel motif, M. de Lopès demeura seul chargé du travail. Lorsqu'il fut terminé, c'est-à-dire le 1er février 1667, MM. d'Allaire et du Sault, qui avaient reçu mission de l'examiner, l'approuvèrent (3) avec de grands éloges, en ajoutant :

taphe en question, écrite en caractères grecs, eut le privilège d'inspirer la muse des lettrés de la Renaissance, qui la traduisirent en vers latins. Lopès en rapporte minutieusement les variantes de ces traductions, il y ajoute une version qu'il avait composée lui-même. (Voir LOPÈS, anc. édit., p. 59 et suiv.)

(1) Cette pierre, qui est évidemment une pierre tombale, nous intrigue depuis de longs mois. Nous nous demandons si, lors du remaniement du pavé de la cathédrale sous la direction de M. Combes, en 1804, on eut soin de la laisser à sa place primitive, et si, pour obtenir une surface plus unie, les ouvriers ne l'auraient pas tout simplement retournée. Dans ce cas l'épitaphe de Lopès se trouverait au-dessous.

(2) *Du mardy 3 novembre 1665, — Premier Chapitre général.*

« Estans capitulairement assamblés, Vénérables Messieurs Dalaire, archidiacre de Cernès; Lacrompe, chantre; Martiny, sacriste; de Sauvestre, archidiacre de Fronsac; Dusault, Moreau, Duteil, Loppes, Mosnier, Massiot, Deschampz, Boucaud, Gourbaud, Boursiquot et Combabessouze. . . . . .

« Sur ce quy a esté representé que, pour l'honneur et utilité de ceste Église, il seroit à désirer qu'il feust faict un recueilh et histoire sommaire de l'antiquité, privilèges et prérogatives de ceste Église : eue déliberation : le Chappitre a commis et depputé Messieurs Dallaire, archidiacre de Cernès, Dusault et Loppes, théologal, pour travailher au dict recueilh pour en suitte, après avoir été veu et examiné par le Chappitre, en ordonner pour l'impression ce qu'il appartiendra. »

(3) *Du mardy premier février 1667.*

« Estans en Chappitre, etc. . . . . .

« Messieurs Dallaire, archidiacre de Cernès, et Dusault ayant raporté que, suivant

« Nous estimons qu'on le doit donner promptement au public. » Le Chapitre vota l'impression et s'engagea le jour même à en supporter les frais, qui s'élevèrent à 250 livres. M. de Lopès en fit les avances. La dite somme lui fut remboursée en deux annuités par M. de Martiny, receveur trésorier métropolitain (1). L'ouvrage parut en 1668, à Bordeaux, chez *Lacourt, imprimeur ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Archevêque et de l'Université.* Tout porte à croire qu'il ne fut pas mis en vente, car une délibération capitulaire du 24 mai 1668 statua « que les imprimés du dit livre fournis par ledit sieur Lacourt, seraient « remis aux archives pour y estre conservés. » Le tirage avait-il été considérable ? Impossible de le dire au juste, les minutes du notaire du Chapitre n'ayant pu être retrouvées. Mais, vu la modicité relative de la dépense qu'elle entraîna, cette première édition de Lopès, était, croyons-nous, d'un très petit nombre d'exemplaires et n'encombrait pas les nouvelles archives bâties, comme on le sait, du vivant même de Lopès, dans la partie occidentale du cloître, à côté de la salle du Chapitre et des bâtiments de la psallette (2).

l'ordre du Chappitre, ils ont veu et examiné le livre que Monsieur de Lopes, théologal, a compozé concernant la dignité, l'antiquité, prééminences, droitz et privilèges de cette Eglise, lequel ilz ont trouvé conforme au dessain *(sic)* que le Chappitre le deziroit, le Chappitre a remercié ledit sieur de Lopes dudit travail qu'il a faict pour le Chappitre et luy donne pouvoir de faire imprimer ledit livre aux despans dudit Chappitre ; et pour cet effet, agir en tout ainsi que ledit sieur de Lopes verra bon estre, conjoinctement avec ledit sieur Dusault. »

(1) *Du vendredy 25 février 1667.*

« Estans en Chappitre, etc . . . . . .

« Le Chapitre ordonne que Monsieur de Martiny, recepveur, remboursera à Monsieur de Lopes, cent vingt-cinq livres pour la moytié des deux cens cinquante livres du prix de l'impression qu'il a payé à l'imprimeur qui a mis soubz la presse le livre contenant les antiquités de cette Église, laquelle somme sera allouée audit sieur recepveur. »

« *Du judy XXIIII may 1668.*

« Estans en Chappitre, etc. . . . . .

« Le Chapitre ordonne que Monsieur le recepveur remboursera à Monsieur le Théologal la some de 150 livres qu'il a payé au sieur Lacour, imprimeur, pour la fin de son payement pour le livre qu'il a imprimé touchant les prééminences de cette Église, et ordonné que les imprimés dudit livre fournis par ledit sieur Lacour seront remis aux archives pour y estre conservés et ladite somme de 150 livres sera allouée au conte dudit sieur recepveur. » (Communiqué par M. Roborel de Climens.)

(2) « Du côté du couchant (dans le cloître) est la psalette, comme aussi le lieu où le Chapitre tient ses assemblées et *garde ses archives,* basti depuis quelques années. » (Lopès, *l'Église métrop.*, etc., p. 28.)

Vainement nos pères dans la foi multiplièrent-ils les sauvegardes autour du Saint des saints où dormaient sous « une triple clef » nos annales sacrées ; — nous voyons, en effet, dans les Actes capitulaires, qu'en 1762, on munit de croisées neuves la salle des archives, que la petite porte, située près de là, fut interdite, et, afin de conjurer tout danger d'incendie, il fut strictement défendu de laisser du bois dans la salle voisine; — vainement, à l'approche des mauvais jours, le Chapitre nomma-t-il à la fonction d'archiviste un homme qui avait le culte de tous les souvenirs bordelais, le savant abbé Baurein, et lui fit-il promettre avec serment « de tenir secrets tous les titres et papiers, « et de n'en tirer aucune pièce originale ni même aucun extrait (1), » la Révolution, bientôt maîtresse de l'Église cathédrale, envahit le cloître et força la porte des archives ! Baurein, mort le 23 mai 1790, n'eut pas la douleur de voir cette profanation.

Les documents précieux, accumulés depuis des siècles à l'abri de nos cloîtres, furent jetés au vent. La tourmente apaisée, quelques-uns trouvèrent asile dans les collections particulières, le plus grand nombre, recueilli par l'État, forme aujourd'hui l'un des fonds les plus intéressants de nos archives publiques.

Les exemplaires du livre de Lopès, soit que l'ancien Chapitre en eût déjà distribué la plus grande partie à titre d'hommages, soit que, tombés entre les mains d'amateurs jaloux, ils demeurassent cachés au fond des bibliothèques, devenaient de plus en plus rares. Dans ces conjonctures, la pensée nous vint, il y a quelques années, de le remettre en lumière.

Nous prîmes l'avis des hommes les plus compétents; ils jugèrent l'entreprise bonne, opportune et patriotique.

Une seule considération pouvait nous retenir et nous retint longtemps : celle de notre insuffisance. Tant d'autres, plus habitués que nous aux recherches paléographiques, semblaient désignés pour une pareille tâche. Heureusement le concours des érudits ne nous a pas manqué : plusieurs nous ont communiqué spontanément le fruit de leurs recherches, désireux qu'ils étaient d'apporter une pierre à l'édifice que notre piété filiale s'efforçait d'élever à l'église mère de ce grand diocèse.

Des artistes qu'il suffit de nommer, MM. Maxime Lalanne, Leo Drouyn, Jules de Verneilh, sont aussi venus à nous. C'est à leur

(1) *Actes capitulaires*, 1771.

burin que la nouvelle édition de Lopès devra la faveur, qui déjà s'annonce, et son cachet monumental.

L'éminent pontife, dont l'épiscopat servira de couronnement à l'histoire des archevêques ses prédécesseurs, a daigné revendiquer l'initiative de cette publication et la recommander lui-même à la bienveillance de tous les évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux.

Mgr l'Archevêque de Perga, dans une lettre aussi bonne que magistrale, a écrit par avance la préface du nouveau Lopès.

M. Gouget, archiviste départemental, qui reçut la première confidence de notre laborieux projet, nous a maintes fois servi de guide dans le pays inconnu où nous entrions.

M. Ducaunnès-Duval, sous-archiviste, et M. Roborel de Climens nous ont préservé de plus d'une erreur et nous ont mis sur la trace de textes inédits qui présentent le caractère de véritables curiosités.

Nous sera-t-il permis de le dire, en terminant : ce travail, dont M. Augustin Charbonnel, notre ami, s'est fait le collaborateur et a partagé les fatigues, nous a valu de bien douces consolations ; nos frères dans le sacerdoce ont répondu à notre appel avec un empressement qui nous a touché le cœur, et nous a fait sentir davantage l'importance et le prix de l'œuvre de Lopès.

Nous sommes heureux de leur en exprimer ici notre vive reconnaissance. J. C.

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(*Suite.*)

Arsis de Montremblant avait fait d'autres générosités aux moines de La Sauve à la condition d'être enseveli dans le monastère. Après sa mort, arrivée vers 1125, deux religieux vinrent au château de Langoiran où était le corps. Là, ses fils Boson et Béraud, et sa veuve,

confirmèrent, en présence de Guillaume Seguin et de Guichard de Mazerolles, les divers dons qu'il avait faits, et, le même jour, ils se rendirent à La Sauve où Arsis fut enseveli (1).

Nous rencontrons ensuite Guillaume Seguin d'Escoussans, en 1130; il avait trois fils: Bernard, Gaillard et Robert; ils confirmèrent, en 1156, le droit de couper du bois dans leurs terres, accordé par leur père à l'abbaye (2). Nous trouvons, en 1170, Gaillard d'Escoussans qui était probablement fils de Guillaume Seguin, puis Guillaume d'Escoussans, en 1185 (3). Ce dernier fit don à La Sauve, en 1209, de la dîme de Saint-Sidoine, en présence de Guillaume, archevêque de Bordeaux, de l'abbé Amauvin, de Bos de Faubernet, chevalier, de Guillaume-Seguin d'Escoussans et de quelques autres.

De leur côté, André de La Motte, Robert d'Escoussans et leurs neveux confirmèrent la donation qu'ils avaient faite à La Sauve de la terre, de la forêt et de la chapelle de Saint-Sidoine (4). Bernard d'Escoussans, après avoir longtemps contesté à l'abbaye la donation de certains domaines provenant de l'hérédité de Raimond-Bernard de Ladaux et de Pierre de Cessac, fut condamné par des arbitres, le 16 novembre 1216, à les reconnaître du monastère (5). Guillaume-Seguin d'Escoussans confirma, en 1221, entre les mains de l'abbé Amauvin, la donation qu'avait faite son frère Arnaud-Bernard d'un fief à Guillac et il lui céda en même temps les droits qu'il avait sur ce fief (6).

Nous retrouvons, en 1227, un autre Guillaume-Seguin d'Escoussans qui possédait une portion de la dîme de Saint-Pierre-de-Bat (7).

Bernard d'Escoussans levait la moitié de celle de Tizac-de-Curton; il l'avait acensée à Gaillard de Moulon qui l'engagea, en 1230, pour trois ans, à l'abbaye de La Sauve (8). Le 14 août 1242, Bernard et

(1) *Petit cart.*, p. 35.
(2) Le P. Dulaura.
(3) *Petit cart.*, p. 37, 27 et 67.
(4) *Id.*, p. 42. — La chapelle de Saint-Sidoine s'élevait dans la paroisse de La Sauve, sur les confins de celle de Haux; elle a donné, dit le Père Dulaura, son nom à la fontaine et au ténement de Saint-Sidouh situés au sud du chemin qui, de La Sauve, conduit au port du Tourne.
(5) *Petit cart.*, p. 215.
(6) *Id.*, p. 27.
(7) Le P. Dulaura.
(8) *Petit cart.*, p. 27.

un autre baron de Gascogne servirent de garants au roi d'Angleterre pour une convention qu'il passait avec le vicomte de Fronsac (1).

Le roi, ne se contentant probablement pas de la caution de ces deux barons, exigea, le 28 du même mois, que Bernard d'Escoussans, Élie-Rudel de Bergerac, Ayquem-Guillem de Lesparre, Arnaud de Blnaquefort, Pierre de Castillon, Guillaume-Seguin de Rions, Bernard de Bouville, seigneur de Bénauges, Gaillard de La Motte, Amanieu de Noaillan, Guillaume de Fargues, Amanieu d'Albret, Nemersanz de Chaumont, Guillaume-Raymond de Piis, le seigneur de Caumont et Guillaume-Arnaud de Tontoulon fissent le serment de tenir cette convention (2). Certes, Bernard d'Escoussans était là en bonne compagnie. Le 11 septembre suivant, le roi d'Angleterre, étant à Bordeaux, lui ordonna de venir le rejoindre à Sainte-Bazeille, monté, armé et accompagné de tous les hommes également armés qu'il pourrait se procurer; il écrivit en même temps et pour le même mot f à un certain nombre de seigneurs gascons (3).

Bien que, dans tous les documents qui précèdent, Bernard ne soit pas qualifié seigneur de Langoiran, il est probable qu'il est le même Bernard d'Escoussans, seigneur de Langoiran, qui, par un codicille de 1245, demanda à être enseveli devant le maître autel de La Sauve, dédié à la Sainte Vierge, et légua une rente annuelle de 30 livres, payable par ses héritiers sur la dîme du blé et du vin qu'il levait dans la paroisse de La Sauve, pour l'entretien d'un cierge qui brûlerait, jour et nuit, à perpétuité.

Son fils, portant aussi le nom de Bernard, passa avec Henri III, roi d'Angleterre, le 16 mars 1254, une convention au sujet du château de Montschyu *(Montesquieu ?)* (4).

Bernard d'Escoussans tenait d'Amanieu de la Motte, seigneur de Langon, le droit de justice dans cette ville; une contestation s'étant élevée entre eux à propos de ce droit, ils s'adressèrent à des arbitres qui, par sentence du 17 mars 1271, condamnèrent Bernard à rendre hommage à Amanieu, ce qu'il fit au mois d'avril suivant (5).

(1) Rymer, t. I, pars. I, p. 143.
(2) *Id.*, p. 144.
(3) *Id.*, p. 145.
(4) Bibl. de la ville de Bordeaux: *Table mss. de Brequigny.*
(5) Archives communales de Langon : Note communiquée par M. Ducaunès-Duval, sous-archiviste du département de la Gironde.

En 1262, comme membre de la cour de Gascogne assemblée dans le préau de l'archevêché de Bordeaux, Bernard signa les sentences rendues au nom du roi d'Angleterre en procès avec Renaud de Pons et Marguerite de Turenne, sa femme, au sujet des terres de Bergerac et de Gensac (1). Le 24 mars 1274, Bernard d'Escoussans, seigneur de Langoiran, reconnut tenir du roi d'Angleterre, comme duc de Guienne, le château de Langoiran avec sa juridiction et ses appartenances, la justice des paroisses de Langoiran, de Lestiac et de Haux, excepté le domaine de Raymond de Briniar, du Tourne, un emplacement dans cette dernière paroisse et le pré de Fauce-Torcerne, tout ce qu'il possédait dans les paroisses de La Sauve-Majeure et de Baurech, excepté cependant la dîme de Baurech ; plus le fief de Jonqueyres et ce qu'il avait à Langon, excepté la justice ; enfin tout ce qu'il possédait à Rions, à Saint-Hilaire *(Paillet)* (2), à Lobaut *(Saint-Genès-de-Lombaud)*, à Sadirac et à Cursan. Pour ces diverses possessions, il devait faire hommage au roi, au devoir de 100 sous d'exporle et du service militaire en personne, s'il était valide, sinon envoyer à sa place un chevalier armé ; il devait enfin prêter serment de fidélité et ester à droit devant le sénéchal. Il déclarait avoir comme copropriétaires de quelques-unes de ces diverses possessions Seguin du Puch, à cause de sa femme, Géraud de Montremblant (3) et quelques autres (4).

En 1287, Bernard d'Escoussans, seigneur de Langoiran, était qualifié chevalier (5), cependant il ne prend que le titre d'écuyer dans le contrat de mariage de son fils Bernard d'Escoussans le jeune, aussi écuyer, le 4 novembre 1289, avec Trencaléon, fille de Jean Colom, bourgeois de Bordeaux, et petite fille de Gaillard Colom. « Jean donne à sa fille : trois robes fourrées de vair, un palefroi et des « harnais de la valeur de cent livres, et mille livres en monnaie, « ainsi qu'il s'y était engagé dans la promesse de mariage faite le « 11 mars 1285. En outre, le père promet à sa fille cinquante livres de « rente annuelle, assignées, avant la Noël, le plus près possible de

(1) Martial et Jules Delpit, *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel*, p. 136 (notes).

(2) Paillet se nommait au moyen âge *Sanctus-Hilarius de Seroa*.

(3) La paroisse de Montprinblanc s'appelait alors Montremblant *(Mons tremulus)* : *Variétés girondines*, t. I, p. 42.

(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 321.

(5) L'abbé Baurein, *Affiches de Bordeaux*, 19 novembre 1778.

« Langoiran, sur des terres allodiales, d'après l'estimation de deux « amis... De leur côté, les deux Bernard d'Escoussans, père et fils, « constituent à Trencaléon Colom un gain de mariage de cinquante « livres de rente, selon la coutume de Bordeaux, assignées sur les « terres qu'ils possèdent dans les paroisses de La Sauve et de Baurech.

« Les témoins de l'acte sont: Archambaud, comte de Périgord, « Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, Alexandre de La Pébrea, sei- « gneur de Bergerac, Auger de Faubernet, Pierre d'Anglade, Aymery « de Laporta, chevaliers, Guillaume-Raymond de Gensac, Gaillard « d'Escoussans (1), Gaillard de La Lande, écuyers, Vidal Panssa, « gouverneur de Bordeaux, et plusieurs autres citoyens de Bordeaux « et de La Réole. » Parmi ces derniers figurent maîtres Raymond et Guillaume de Piis, frères (2).

Nous avons vu plus haut que Bernard d'Escoussans avait divers copropriétaires pour les possessions qu'il reconnaissait tenir du roi d'Angleterre. Cette indivision ne manqua pas d'occasionner des procès; de sorte qu'au mois de juin 1291, Édouard Ier manda au prévôt d'Entre-deux-mers d'exécuter l'ordre qu'il avait donné précédemment de maintenir Seguin du Puch, citoyen de Bordeaux, et Gaillarde, sa femme, dans leurs droits sur la chatellenie de Langoiran et de réunir au domaine de la couronne ceux que Gausbert de Mayrac possédait dans la même chatellenie (3).

Le 12 juillet de la même année, Édouard Ier écrivit à Bernard d'Escoussans de l'aider dans la guerre qui existait entre lui et le roi de France, et de faire en sorte que, dans cette circonstance, il eût à se louer comme toujours de ses bons services (4). Si le seigneur de Langoiran accomplissait ses devoirs de bon vassal envers le roi d'Angleterre, il n'était pas aussi scrupuleux à l'égard de l'abbé de La Sauve; aussi voyons-nous qu'au commencement du XIVe siècle, celui-ci fit sommer Bernard de lui laisser le droit de

(1) Ce Gaillard d'Escoussans, l'abbé de Blazimont et Jordauh de Puch avaient été en contestation avec le roi d'Angleterre à propos des limites de terres qu'ils possédaient près de la bastide de Sauveterre. Bonnet de Saint-Quentin, clerc de Sa Majesté, fut chargé par celle-ci de faire exécuter l'accord qui avait été passé entre eux.

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 182.

(3) *Table de Brequigny*. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 381. (Rôles Gascons.)

(4) Rymer, t. Ier. pars. II, p. 816, édit. de 1816.

prendre le bois destiné au chauffage et à d'autres usages, et celui de faire pacager son bétail dans les bois du Bédat-d'Escoussans et de Montvert ainsi que le couvent les avait eus de toute ancienneté ; de tenir devant l'autel de Notre-Dame-de-La-Sauve un cierge allumé perpétuellement jour et nuit, cierge que le père de Bernard avait légué au couvent pour le salut de son âme et de celle de ses descendants. L'abbé demandait aussi deux escartes de froment, de la mesure vieille de La Sauve, et quinze barils de vin par an pour chanter et célébrer les messes devant ledit autel. L'abbé exhibait, à l'appui de ses réclamations, des chartes et des privilèges accordés à lui et à ses prédécesseurs, par les auteurs du seigneur de Langoiran. De son côté, Bernard répondait qu'il ne devait absolument rien. Cependant, quelques amis s'étant interposés entre les parties pour éviter un procès, il fut décidé, par acte du 12 décembre 1305, que le seigneur de Langoiran au nom de Bernard, son petit-fils, fils de feu Bernard d'Escoussans, autorisait pour toujours et à jamais l'abbé Baudouin et ses successeurs à prendre dans les forêts du Bédat-d'Escoussans et de Montvert les bois nécessaires pour bâtir et réparer les maisons et édifices divins de l'abbaye et toute l'œuvre pour leur vigne appelée la Vigne du couvent, à la condition que lorsque les moines voudront faire une coupe ils avertiront le seigneur de Langoiran ou son forestier. Quant au bois de chauffage, les moines pourront y prendre la quantité de bois mort qu'une bête de somme pourra porter chaque jour en deux voyages ; ils pourront aussi y mener paître les porcs du couvent, entre la Saint-Michel et la Chandeleur, et les bœufs et les vaches, entre la Chandeleur et la Saint-Michel. Les seigneurs de Langoiran pourront défricher, couper, vendre, etc., lesdits bois, mais, tant qu'il y aura des arbres, les moines conserveront leur droit de pacage et d'usage. Le cierge brûlera nuit et jour devant l'autel de Notre-Dame aux frais des seigneurs de Langoiran. Ceux-ci donneront, par an, deux escartes de froment pour faire des hosties et quinze barils de vin pur, le baril contenant vingt cartons, mesure de La Sauve, pour dire la Messe. L'abbé, de son côté, abandonnera tous les autres droits qu'il peut avoir sur le seigneur de Langoiran (1).

Bernard d'Escoussans, damoiseau, emprunte au chapitre de Saint-André cent florins d'or pour lesquels, du consentement de Guillaume,

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. II, p. 163.

curé de Langoiran, il hypothèque les dîmes de sa paroisse dont les revenus seront consacrés à célébrer l'anniversaire du cardinal Raimond de Goth; de cette hypothèque, étaient exemptées les quartières dues à l'archevêque, qui se montaient à une demi-escarte de froment et autant d'avoine que les chanoines devaient remettre au prélat (1).

Le 18 juillet 1315, Édouard II adressa une circulaire aux principaux seigneurs de ses possessions d'Outre-mer, parmi lesquels figurait Bernard d'Escoussans, seigneur de Langoiran; il leur disait d'ajouter foi aux paroles de Jean de Bensted, chevalier, et de Thomas de Cantorbéry, clerc, qu'il envoyait en Gascogne pour des affaires importantes (2).

En 1324, Bernard n'existait plus; et, le 30 septembre de cette année, le roi d'Angleterre, alors en guerre avec celui de France, écrivit à Raymond, successeur de Bernard, pour l'engager à lui être fidèle comme par le passé.

Cette lettre, qui nous fait voir en quels termes les rois d'Angleterre écrivaient aux seigneurs de leurs possessions d'Outre-mer, lorsqu'ils avaient besoin de leurs services ou qu'ils craignaient de les voir passer à l'ennemi, est trop curieuse pour n'être pas rapportée en entier et dans le français écrit à cette époque:

« Le roi à nostre cher et foial Raymond de Scossan, seignur de « Logeyrak, salutz.

« Nous avons bien oy et entendu coment vous, par voz grantz « bountés et naturesces queles vous et voz auncestres, de toct temps, « avetz entièrement monstré à nous, et à nos auncestres, come noz « foialx et socialx et naturelx, estes ententifs et penibles d'eider, « mentenir, et defendre nous, nostre estat, nostre honur, et noz « droiturs celes parties; et qu'à ceo vous afforcez, par totes les voies « que vous poetz, countre les Franceis, qi, torcenousement et sodei- « nement, sont entrez, ove graunt host, nostre dite duchee, et « purpenont noz terres et noz droitures illeoques, et grevent à nous, « à les noz, par totes voies q'il poent; dount nous vous savoms molt « bon gree, et vous mercioms come nous pooms.

« Et prioms especialement, et chargeoms en la foi, et en la ligeance « que vous nous devez, dont nous nous fioms tant, que vous voillez

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVIII, p. 116.
(2) Rymer, t. II, par. I, p. 273, édit. de 1816.

« continuer voz grantz bountez et naturesces en meintenant noz « droitures et grevant noz contraires.

« Et nous y metteroms, od l'eide Dieu qi siet nostre droit et lor « tort, tielz eide et counseil, ove l'avis de vous et de nos autres bones « gentz, que ce serra à la pleisaunce de Dieu et al honur et profist de « nous et de vous et de toutz noz subgeitz celes parties;

« Qar ne pooms, ne devoms, ne, à nostre poair, ne voloms tiels « desheritesons, tortz et damages seoffrir.

« Et vous fesoms savoir qe, si ne fust contraiereté de temps, nous « eussoms conforté vous et noz autres gentz celes parties de gentz « d'armes et de deners à grant feoson, les queux ount este au port, « en la mere, longuement, en attendant vent; mais ore entendoms, « od l'eide de Dieu, q'il soient à Burdealx; si aveioms, ore derichief, « plus deners, gentz, et vitailles, et ferroms de temps, selonc les « novels de dela.

« Car, certeinement, nous voloms mettre tote nostre attencion à « defendre nous et les noz contre tieles duretees et malices, et pur noz « droitures meintenir:

« Et pur ceo que les ditz Frauceis se colerent, et feignent encheson « de prendre nostre duchée, disauntz qui ceo est pur defaute de « homme, nous vous enveioms, enclose deintz ceste, une informacion « veritable de nostre droit et lor tort à la fin qui vous en soietz plei- « nement avisetz et enformez, et la facez publier et apertir par là ou « vous verrez qui soit à faire.

« L'extat du pais et les noveles, par devers vous, vous facez savoir « de temps en temps si sovent come vous poez: issint afin que nous « puissoms, plus avisement, ordeiner ceo q'eut sera a faire.

« Confortez-vous et soiez de bon quer comme nous nous fioms de « vous; car nous vous aiderons enterement. »

Une lettre semblable fut envoyée le même jour à d'autres seigneurs du pays, parmi lesquels on trouve Eymeric de Bourg, Guillaume-Amanieu de Madaillan, seigneur de Rauzan, Guillaume-Seguin, seigneur de Rions, Guillaume-Sans, coseigneur de Pommiers, etc.; elle fut aussi envoyée aux jurats et aux communes de La Réole et de Sauveterre (1).

Le 18 mars de l'année suivante, le roi écrivait à Bernard d'Escous-

(1) Rymer, t. II, pars. I, p. 570 et 571; Londini, 1818.

sans, fils ou frère de Raymond, pour le remercier de sa bonne conduite dans la guerre contre la France. Il lui annonçait qu'il partirait lui-même à la tête d'une nombreuse armée; que, pour le moment, il avait pris en considération ses bonnes actions, ses travaux, les pertes qu'il avait éprouvées, et qu'en conséquence, il le récompenserait de façon à le rendre content par la suite. Il avait déjà ordonné d'envoyer des munitions et des hommes pour défendre son château; déjà il avait fait partir des troupes, de l'argent et des vivres qui ne tarderaient pas à arriver (1).

Trois ans plus tard, le 10 mars 1328, le roi le remerciait de nouveau de sa fidélité, l'engageait à persister dans la même voie et lui envoyait maître Pierre Galician, chanoine d'Agen, porteur de lettres de créance. Guillaume-Sans de Pommiers, Guillaume-Amanieu de Madaillan, seigneur de Rauzan et le maire, les jurats et la commune de Bourg reçurent une semblable lettre (2).

Le 27 avril 1330, Édouard III écrivait à Bernard qu'il savait tout ce qu'il avait fait pour lui et pour ses ancêtres, à combien de périls il avait été exposé, lui et les siens, pour la cause du roi. Il le louait en conséquence de sa fidélité; il lui annonçait qu'il désirait faire disparaître les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement de la province, qu'il espérait que les ambassadeurs qu'il avait envoyés à la cour de France seraient favorablement écoutés, et que les discordes qui existaient entre ce royaume et l'Angleterre auraient bientôt un terme. Il le priait ensuite d'avoir foi à ce que lui diront de sa part deux de ses fidèles messagers, Jean d'Arcy le Cosyn et Guillaume-Sans de Pommiers qu'il avait chargés d'affaires importantes. De semblables lettres furent envoyées à d'autres seigneurs Gascons (3).

(A suivre.) LEO DROUYN.

(1) RYMER, t. II, pars. I, p. 596; Londini, 1818.
(2) *Id.*, p. 733; *ibid.*, 1821.
(3) *Id.*, p. 788; *ibid.*, 1821.

UNE PRISE DE VOILE A LA VISITATION

Mgr de la Bouillerie présidait naguère une cérémonie de ce genre au monastère de Bel-Orme, qui a remplacé un établissement de fêtes mondaines. Cette transformation est un des triomphes de la Croix sur le sensualisme contemporain; et, en particulier, l'ancienne salle de bal, devenue la chapelle du couvent après les purifications liturgiques, en est aussi l'une des dépouilles opimes.

A propos du spectacle religieux qui s'est offert, ce jour-là, au regard de la piété chrétienne, nous allons d'abord faire l'historique du voile imposé aux vierges du Seigneur. Ensuite, nous dirons ce qu'il est à la *Visitation*.

Saint Jérôme, dans sa lettre XVIIIe à Démétriade, nous apprend que ce voile portait alors le nom de *Flammeum virginale*. « L'évêque, » dit Martigny (1), « le bénissait à l'église aux jours fixés pour la consécration des vierges. Il était simple, sans ornement et composé de bandelettes de laine pourpre, d'où le terme de *flammeum*. » Généralement, le voile ne descendait pas de la tête sur les épaules, comme le portent la plupart de nos religieuses, mais il s'enroulait sur les cheveux et le front en forme de turban. Cette disposition lui faisait aussi donner le nom de *mitella*, petite mitre. On y voit un diminutif du *mitra episcopalis*.

Cependant, ajoute saint Jérôme, quelques vierges se paraient d'un voile, couleur hyacinthe, flottant sur les épaules: « *Super humeros hyacinthina læna volitans;* » mais c'étaient les moins en rupture de ban avec les vanités du siècle.

Quant aux jeunes filles qui n'aspiraient qu'à devenir les épouses mystiques du Christ, le voile était un de leurs insignes tellement essentiels qu'on en gravait la mention sur leur tombe comme un titre honorifique. Par exemple, un marbre tumulaire de Milan, du Ve siècle, porte cette inscription:

DEVTERIA VIRGO *(hic requiescit)* CAPITE VELATO.

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 277.

On lit sur une autre plaque :

IN HOC REQVIESCVNT TVMVLO VENE-
RANDA CORPVSCVLA SACRAR. VIRG.
ET CONSECRAT. *(arum)* VE LAMINE (1).

Les Actes de saint Victorin mentionnent une tombe où la jeune AVFENIA est représentée, sur la pierre, avec le voile virginal autour de la tête, et dans l'attitude de la prière, comme les Orantes.

Bosio a reproduit une précieuse fresque du cimetière de Sainte-Priscille, où l'on voit figurée la cérémonie de l'imposition du voile. Un pape est assis dans sa chaire, assisté par un prêtre debout à côté de lui. Une vierge tient déployé entre ses mains le voile que va bénir le Souverain Pontife. Bosio a cru reconnaître, dans ce personnage, saint Pie Ier. Le prêtre serait saint Pastor; la vierge, sainte Praxède ou Pudentienne; et cette représentation daterait du milieu environ du IIe siècle (2). Il est facile de constater, par cet exemple, l'antiquité de nos rites chrétiens.

On sait que l'illustre vierge de Nanterre, sainte Geneviève, patronne de Lutèce, fut consacrée à Dieu par saint Germain d'Auxerre et Félix, onzième évêque de Paris. Celui-ci imposa le voile à la jeune fille (3) ; celui-là s'était borné à lui suspendre au cou une médaille bénite où se trouvait gravée une croix (4). Saint François de Sales voulut aussi, à douze siècles de distance, que les religieuses de la Visitation portassent, outre le voile, une petite croix unie, ou sans crucifix. Pourquoi cet insigne amoindri ? « C'est que, » disait-il, « le divin Crucifié doit être imprimé dans le cœur des Visitandines, à l'état d'effigie vivante, et non simplement figurée sur la poitrine. »

Mais nous avons des exemples, encore plus reculés, de la consécration des vierges à Dieu par l'imposition du voile, dans le Martyrologe d'Adon, au 7 mai. Il nous dit que le pape saint Clément donna lui-même le voile virginal, ou le *flammeum virginale,* à Flavia Domitilla, nièce du consul Flavius Clemens. Or, ce fait nous reporte aux dernières années du premier siècle de l'ère chrétienne. Enfin, Suarez

(1) *Op. et loc. cit.* — Le mot *corpuscula* semblerait indiquer qu'il s'agit de toutes jeunes vierges, telles que sainte Agnès, martyrisée à l'âge de treize ans.

(2) *Roma sotterranea.*

(3) DARRAS, *Hist. gén. de l'Église,* t. XIII, p. 209.

(4) GIRY, *Vie des Saints.*

affirme que déjà les saints apôtres Pierre, Paul et Mathieu avaient ainsi consacré à Dieu plusieurs vierges, entre autres sainte Thècle et sainte Iphigénie. Toujours est-il que les Pères apostoliques et ceux de l'Église des Catacombes font allusion à cette coutume ou cérémonie symbolique (1).

II

Parlons maintenant de notre chère Visitation de Bel-Orme, qui est un foyer de piété chrétienne pour la cité bordelaise, où elle fait revivre l'aimable esprit de saint François de Sales et de sainte Chantal. D'ailleurs, elle continue honorablement les traditions de vertu que lui a léguées sa devancière de 1640 (2). Pour tout dire en un mot, elle se montre fidèle observatrice de ses Constitutions écloses d'un grand cœur d'évêque, rajeunies, sous nos yeux, par l'héritier de ses hautes sympathies épiscopales, et dont l'Église a dit: « Les règles de la Visitation Sainte-Marie sont merveilleuses de sagesse, de discrétion et de suavité (3). » Je m'en voudrais de ne point ajouter ici que, dans la collection de ses lettres à Sabine de Ségur, le prélat, son frère, écrivait cette phrase qui deviendra prophétique : « Par la béatification de Marguerite-Marie, Dieu veut faire de la Visitation le cœur même de l'Église, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus délicat, de plus intime, de plus JÉSUS (4), » cri de ralliement des deux fondateurs de l'Ordre.

Donc, la postulante ou la novice se présente à la cérémonie avec la pompe des ornements du siècle pour une fête nuptiale. Ainsi parée, elle déclare, par l'effet de contraste qui naîtra de l'échange de sa robe blanche contre la serge noire, qu'elle va renoncer aux vanités du siècle pour ne revêtir que le saint habit de la pauvreté évangélique. Ne semble-t-elle pas dire, avec le chœur des vierges canonisées : « Je méprise toutes les parures mondaines pour l'amour du Christ, à qui je brûle de les sacrifier? » D'un autre côté, la novice a d'abord voulu

(1) MARTIGNY, *Op. jam cit.*, p. 662.

(2) Les bâtiments de la première Visitation de Bordeaux, qui a subsisté de 1640 à 1793, couvraient l'emplacement de l'ancien Lycée et des futures Facultés, cours des Fossés.

(3) Légende du Bréviaire, au 29 janvier.

(4) *Lettres de Mgr de Ségur*, p. 214.

se vêtir de blanc, couronne virginale au front, parce que c'est le grand jour de ses fiançailles avec le Dieu qui deviendra, dans un an, son époux mystique, Celui chanté par Salomon dans un épithalame sublime.

Cependant un dialogue s'établit entre le *consécrateur* et la postulante. Il est trop facile d'en deviner le sens pour s'y attarder ici. On bénit ensuite la robe de serge ou de laine noire, et c'est pourquoi l'initiation officielle à la vie religieuse porte indifféremment le nom de prise d'habit ou de voile ; mais celui-ci est la partie principale du vêtement monastique dans l'espèce. Aussi, la formule de sa bénédiction est-elle plus étendue que pour l'habit. En voici la traduction :

« Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, vous dont l'Apôtre recommandait aux femmes de se voiler en signe de pudeur, de soumission et d'humilité, à cause des anges ; vous dont les yeux furent bandés, au temps de votre cruelle Passion, par les mains coupables des impies, nous vous conjurons, pour la gloire de votre Nom adorable, de répandre sur ce voile une telle abondance de vos bénédictions, que votre servante, qui le doit porter, y voie une constante exhortation à la sainte obéissance (1); qu'elle abrite et conserve, sous une véritable humilité, les biens spirituels qui deviennent son partage, au lieu de les perdre par un sentiment de vaine gloire. Enfin, que ce symbole de viduité lui rappelle souvent l'immolation de son Époux bien-aimé. Puisse-t-il en fixer le souvenir dans les fibres les plus intimes de son cœur, afin que, sous le casque du salut (2), associée à vos souffrances et à vos combats, cette âme jouisse un jour, avec toute la Cour céleste, de l'éternelle douceur de vos consolations ! »

Le voile étant bénit, le célébrant le met sur la tête de la postulante, en lui disant, après saint Paul : « Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau, créé selon Dieu dans la justice et la sainteté véritable. » Le nouvel homme, par opposition au vieil Adam, n'est autre que Jésus-Christ.

Ensuite, le célébrant impose un nom de *religion* à la novice, au lieu de celui qu'elle portait dans le siècle. C'est ainsi que, dans le mariage

(1) L'Apôtre avait déjà dit que les cheveux de la femme, ce voile naturel du sexe faible, est un signe de soumission à l'homme, et de sa dépendance du chef de son foyer.

(2) C'est encore saint Paul qui range le casque symbolique dans l'armure complète des vaillants soldats du Christ : *Sumentes galeam salutis... ut bonus miles Christi.*

chrétien, figure de l'union de Notre-Seigneur avec l'Église, l'épouse perd son nom, et, en même temps, son autonomie ; mais cette comparaison ne doit pas être trop urgée.

Il y a bien, dans la cérémonie de vêture, d'autres détails fort intéressants. Nous les supprimons, pour ne point nous écarter de notre but, qui était surtout de parler de l'ancien *flammeum virginale* et du voile blanc des Visitandines au noviciat. On termine la réception de la postulante par le baiser de paix que se donnent les sœurs, et par le chant du *Laudate pueri*. C'est en nous retirant sous l'impression de ces rites, que le sonnet suivant a jailli de notre cœur ému, comme un adieu à la Visitation Sainte-Marie de Bel-Orme :

Séjour délicieux,
Vrai paradis sur terre,
Où l'âme solitaire
Ne rêve que des cieux ;

Cloîtres silencieux,
Cher et doux monastère,
Ombrageant de mystère
Tes chœurs d'anges pieux :

A travers la ronce et l'épine,
Au pied de l'arbre de la Croix,
Le seul que rien ne déracine,

Tes *Orantes* ont fait leur choix...
Au gré de leur sublime envie,
C'est la mort qui mène à la vie !

R. CORBIN.

BIBLIOGRAPHIE

Les Reliques de saint Benoît, par le R. P. Dom François CHAMARD, *Bénédictin de l'abbaye de Ligugé, de la Congrégation de France ;* Paris, aux bureaux du *Contemporain,* rue Cassette, 17, ou chez l'auteur, à Ligugé (Vienne). Gr. in-8° de 214 pages.

L'éloge de ce bel ouvrage peut être fait en deux mots : il est, sous tous les rapports, et au plus haut degré, à la fois bénédictin et français. Il est français par son sujet qui intéresse la France, par la

clarté de l'exposition et la sage ordonnance des matières, par la forme toujours polie et courtoise de la discussion, par l'allure vive, dégagée, élégante du style. Bénédictin, il l'est par son auteur, l'une des gloires de l'Ordre illustre de saint Benoît, à peine rétabli dans notre pays, et brutalement frappé au moment où il était le plus florissant et à la veille du jour où il s'apprêtait à *dilater sa tente;* il est bénédictin par l'étendue, la variété et l'exactitude des recherches, dont témoignent, à chaque page, des notes non moins savantes que le texte; bénédictin par la connaissance profonde et la saine application des véritables règles de la diplomatique et de la critique des textes; bénédictin enfin et directement par son objet, qui est le corps même, *les Reliques de saint Benoît,* patriarche des moines d'Occident.

« La France a-t-elle eu, a-t-elle encore l'insigne faveur d'être enrichie des ossements sacrés de ce grand homme et de ce grand saint?... Telle est, » dit l'auteur, « la question que nous nous proposons d'élucider dans le présent mémoire. » (P. 2.)

Après un exposé historique et bibliographique de la controverse, qui est déjà une excellente *préparation à la cause,* le R. P. Dom Chamard avance, sans hésiter, que le corps de saint Benoît fut apporté d'Italie en France et déposé dans le monastère de Fleury-sur-Loire, au commencement du VIII^e^ siècle, et que les prétentions contraires des moines du Mont-Cassin ne reposent sur aucun fondement sérieux. Il prouve d'abord la partie positive de sa thèse par le double témoignage d'un anonyme contemporain du fait et de Paul, diacre, dont il discute minutieusement les textes et fait ressortir toute la portée. Puis il produit l'argument, si fort en cette matière, du *témoignage liturgique.* « Pendant plus de six cents ans au moins, » dit-il, « toutes les églises de l'Occident, à peu d'exceptions près, ont célébré la translation du corps de saint Benoît, malgré les antipathies nationales ou l'éloignement du lieu privilégié qui en avait été favorisé... Voulant rendre absolument indéniable un argument d'une aussi haute valeur, nous nous sommes condamné à compulser nous-même tous les manuscrits conservés dans les bibliothèques des principales capitales de l'Europe. Nous offrons à nos lecteurs le résultat de nos veilles et de nos recherches à Londres et à Oxford, à Bruxelles et à Louvain, à Paris et à Lyon, à Florence, à Rome, à Venise et à Milan, à Munich, à Vienne et à Cracovie, à Saint-Gall et à Einsiedeln. » (P. 59.) Ici, je ne puis qu'engager le lecteur à faire ce voyage littéraire et liturgique

en la compagnie d'un si excellent guide, auquel toutes les bibliothèques livrent à l'envi leurs plus précieux manuscrits qu'il déchiffre et commente en maître consommé. Je dirai seulement, pour la satisfaction des Bordelais, que l'église de Bordeaux a eu sa part dans ce concert de « toute la Gaule » et de toute l'Europe. On en a la preuve dans le calendrier du Missel imprimé à Bordeaux en 1543, et dans celui du Missel manuscrit, à l'usage de l'église cathédrale Saint-André, qui est conservé au Grand-Séminaire; on lit dans l'un et l'autre, à la date du 11 juilllet: « *Translatio sancti Benedicti, abbatis et confessoris.* »

Continuant à citer et à discuter les témoignages de la tradition pour et contre sa thèse, le savant bénédictin arrive à cette double conclusion: « D'un côté, en faveur de la tradition française, tous les monuments historiques, *même ceux du Mont-Cassin jusqu'à la fin du* XI^e^ *siècle,* attestent expressément que le corps du saint législateur des moines d'Occident et celui de sa sœur ont été enlevés du Mont-Cassin, pendant que ce monastère était en ruine, et ont été transportés en France. A partir du XI^e^ siècle, il s'est formé au Mont-Cassin une opinion contraire à cette croyance commune. D'abord timide et partielle, elle s'est changée, au XII^e^ siècle, en une négation absolue. Mais ce qui prouve combien elle était peu fondée, c'est que ceux qui l'ont émise n'ont eu d'autre ressource, pour la soutenir, que de *fabriquer des pièces fausses.* La question est donc dès à présent jugée à tout jamais. » (P. 183,184.)

Quiconque aura lu avec attention et sans parti arrêté d'avance le solide et lumineux plaidoyer de l'éloquent avocat de la cause française, n'hésitera pas à se ranger à son avis et regardera son livre comme le dernier mot d'une polémique qui dure depuis plusieurs siècles, en même temps qu'il félicitera l'église de Fleury-sur-Loire, au diocèse d'Orléans, de posséder encore aujourd'hui, même après toutes les révolutions qu'elle a subies et les nombreux dons qu'elle a faits des ossements du grand saint Benoît, de posséder, dis-je, et de pouvoir exposer à la vénération des pieux fidèles, la portion la plus considérable de son précieux corps.

ANT. DE LANTENAY.

Catalogue de livres choisis à l'usage des gens du monde, *contenant les meilleures productions de la Librairie Contemporaine.* Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1882. 1 vol. in-12 de VII-176 p.

Il y a longtemps que la Société Bibliographique projetait la publication de cet excellent répertoire qui rendra grand service au public chrétien. Que de gens peu au courant des catalogues de libraires et des recueils périodiques sont embarassés, quand il s'agit de choisir les livres à consulter sur tel ou tel sujet, ou qui font autorité sur une question qui les intéresse particulièrement! Le petit volume que je signale à nos amis leur fournira à cet égard toutes les indications désirables.

Il est partagé en cinq grandes séries: *Théologie, Jurisprudence, Sciences* et *Arts, Belles-Lettres* et *Histoire.* C'est la division consacrée par le *Manuel* de Brunet et adoptée par tous les recueils bibliographiques. Chacune des parties est elle-même subdivisée en plusieurs sections; pour la *Théologie* par exemple, les livres sont classés sous les rubriques suivantes: *Écriture-Sainte, Liturgie, Saints Pères, Conciles, Théologie proprement dite, Ascétisme, Sermonnaires.*

La rédaction de chacune des parties du catalogue a été confiée à des érudits autorisés, à des spécialistes qui, se plaçant au point de vue du grand public, ont indiqué les meilleurs livres sur chaque question. On n'y trouvera ni livres trop techniques, ni livres populaires, mais les ouvrages de vulgarisation scientifique et de lecture courante qui ont paru le mieux faits et résumant avec clarté et précision les récents travaux de l'érudition.

Les noms des éditeurs et les prix courants sont soigneusement marqués.

On voit jusqu'à quel point l'usage du *Catalogue* est simple et pratique, et combien il pourra éviter de recherches et de mécomptes. Quiconque prendra la peine de le parcourir avec soin sera frappé de la perfection relative de cette première édition: le choix des ouvrages est très judicieux, les indications extrêmement nombreuses et les lacunes fort rares. J'ajouterai, ce qui n'étonnera pas ceux qui connaissent l'esprit si profondément chrétien de la Société Bibliographique, que les ouvrages systématiquement hostiles à la religion catholique, immoraux ou révolutionnaires ont été impitoyablement écartés.

Les livres qui doivent être lus avec précaution sont signalés par un astérisque.

Le *Catalogue* présente donc toutes les garanties et je suis sûr que ceux de nos lecteurs qui en auront fait usage sauront gré à la *Revue* de le leur avoir fait connaître.

E. ALLAIN.

On nous prie, de divers côtés, de reproduire dans la *Revue* le dispositif du Mandement de Son Éminence pour le Carême de 1882. Le voici :

ARTICLE PREMIER. — Nous accordons l'usage des aliments gras : les dimanches, à tous les repas ; les lundis, les mardis et jeudis, à un seul. Cette permission s'étendra jusqu'au Mardi-Saint inclusivement. Nous accordons la graisse tous les jours à tous les repas, même à la collation pour les personnes astreintes au jeûne. Nous n'exceptons que le mercredi des Cendres et les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte.

ART. 2. — Nous autorisons le lait, le beurre et le fromage à la collation, tous les jours de jeûne d'obligation. Les œufs sont permis, au repas principal, pendant la Semaine-Sainte, à l'exception du vendredi.

L'autorisation du gras s'étendra, comme à l'ordinaire, aux trois jours des Rogations. En vertu d'un nouvel Indult Pontifical, Nous accordons aussi dispense de l'abstinence du samedi. — Cette dispense ne comprend ni les samedis des Quatre-Temps, ni ceux du Carême, ni ceux qui coïncideraient avec une vigile de fête où le jeûne est d'obligation.

ART. 3. — Les personnes qui sont dispensées de jeûner par leur âge, leurs infirmités ou leurs travaux, peuvent user des aliments gras à tous les repas : le lundi, le mardi et le jeudi. Nous autorisons en outre MM. les Curés et les confesseurs à ajouter ce que les besoins particuliers pourraient exiger.

ART. 4. — Comme il n'est pas en Notre pouvoir de dispenser de l'obligation de satisfaire à la Justice de Dieu, les diverses permissions qui précèdent ne peuvent être qu'une commutation du jeûne et de l'abstinence en d'autres œuvres satisfactoires. C'est pourquoi Nous prescrivons, en faveur de Nos Séminaires et autres œuvres diocésaines, *une aumône proportionnée aux moyens de chacun*. Cette aumône, que Nous déclarons de stricte obligation, pourra être remise en main propre à MM. les Curés, ou donnée le jour de la quête générale.

ART. 5. — Cette quête aura lieu, dans ce but, dans toutes les églises paroissiales, annexes, chapelles, le dimanche des Rameaux, à toutes les messes et à tous les offices du soir ; elle devra être annoncée le dimanche précédent ; MM. les Curés et MM. les Aumôniers sont priés

de la faire eux-mêmes. Les produits en seront adressés immédiatement au Secrétariat.

ART. 6. — Le temps pascal commencera le quatrième dimanche du Carême et finira le dimanche du Bon-Pasteur inclusivement. MM. les Curés, conformément aux prescriptions générales du Concile de Latran, rappelleront aux fidèles l'obligation de se confesser et de se rendre dignes de communier à Paques, dans l'église paroissiale et non ailleurs. Ils auront soin, en même temps, de déclarer que l'on peut s'adresser à tout confesseur approuvé, la confession devant être libre et le recours à un confesseur extraordinaire étant souvent nécessaire.

ART. 7. — Nous visiterons, pendant l'année, les paroisses des six arrondissements, auxquelles Nous en aurons fait la promesse. C'est avant la Retraite pastorale que MM. les Curés devront s'entendre, par écrit, avec Nous, afin de régler d'avance Notre itinéraire. Faute de cette précaution, on Nous a obligé à revenir plusieurs fois dans les mêmes cantons, à de courts intervalles et à de longues distances. Les fidèles devront communier, la veille ou à une première messe célébrée de grand matin pour la clôture de la mission; Nous rendrons ainsi la cérémonie de la Confirmation moins longue, et Nous éviterons une trop grande fatigue aux infirmes et aux enfants. Bien que Nous visitions les moindres localités, MM. les Curés pourront Nous amener des confirmands des paroisses les plus rapprochées de celle où Nous Nous trouverons, en Nous en prévenant à l'avance.

ART. 8. — Nous confirmerons à sept heures dans Notre Église Primatiale, le lundi 10 juillet, les fidèles des paroisses Saint-André, Notre-Dame, Saint-Louis, Saint-Seurin, Saint-Martial, Saint-Bruno, Saint-Ferdinand, Saint-Amand-de-Caudéran, Saint-Augustin, Saint-Rémi, le Bouscat et Bruges;

Et le mardi 11, les paroisses Sainte-Croix, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sainte-Eulalie, Saint-Éloi, Sacré-Cœur, Sainte-Marie de La Bastide et Bègles.

ART. 9. — Nous ordonnons, comme les années précédentes, la quête du *Denier de Saint-Pierre*, qui sera annoncée le dimanche de la Quinquagésime. Prêtres et fidèles voudront payer un nouveau tribut de reconnaissance et d'amour au Vicaire de Jésus-Christ, dont les paroles ne cessent de consoler et de fortifier la catholicité tout entière. Les sacrifices ne coûtent rien, quand il s'agit de venir en aide au plus généreux des Pontifes, au plus tendre des pères. Cette quête aura lieu, pendant la messe et les vêpres, le premier dimanche de Carême. Le produit, comme les années précédentes, en sera adressé à M. l'abbé Cirot de La Ville, chanoine honoraire de la Primatiale, ou au Secrétariat.

ART. 10. — Nous éprouvons une vive satisfaction de pouvoir annoncer à tout le diocèse que les travaux de la basilique du Sacré-Cœur ont été poursuivis avec un zèle admirable; ils touchent à leur fin. Mais il Nous reste à acquitter les charges encore nombreuses que les frais d'une

immense construction Nous ont imposées, et l'intérieur de l'église doit être meublé. Nous annonçons que déjà plusieurs familles se sont empressées de Nous venir en aide de la manière la plus généreuse. Une chaire monumentale, des vitraux pour les grandes croisées, une chapelle pour les fonts baptismaux, une table de communion pour le maître-autel et une partie de la somme nécessaire à l'achat d'un bourdon Nous ont été donnés il y a quelques jours ; mais Nos principales dettes ne sont pas encore acquittées. Dans ce but, une quête aura lieu le quatrième dimanche de Carême, 19 mars, fête de saint Joseph, à toutes les messes et aux vêpres, dans les églises et chapelles de notre diocèse. *Clamaverunt ad Deum, et, illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum et in aquas plurimas redundavit* (Esther, XI, 10).

Art. 11. — Le Vendredi-Saint, une quête sera faite, comme à l'ordinaire, en faveur des Saints-Lieux. Le produit en sera adressé au Secrétariat pour être envoyé à sa destination.

Art. 12. — La retraite pastorale commencera le lundi 17 juillet, à dix heures, et finira le samedi 22. Le dimanche, veille de l'ouverture, on chantera le *Veni Creator* et l'oraison du Saint-Esprit dans toutes les églises et chapelles ; et les offices paroissiaux devront être fixés de manière à ce qu'on soit rendu au Grand-Séminaire, au plus tard, le lundi avant dix heures.

Art. 13. — Le douzième et dernier volume de Nos Lettres, Discours et Mandements, est imprimé ; on le trouve : à la sacristie de l'église du Sacré-Cœur ; chez M. Raboutet-Chevalier, trésorier de l'Œuvre, cours d'Albret, n° 64 ; chez M. le baron de Malet, rue Monbazon, n° 28 ; au Secrétariat de l'archevêché et chez les libraires de Bordeaux. Il se vend au profit de la basilique du Sacré-Cœur.

Et sera Notre présent Mandement lu et publié aux messes paroissiales, dans les séminaires, les communautés religieuses, collèges, maisons de détention et les chapelles de tous les établissements, le dimanche de la Quinquagésime, 19 février.

Donné à Bordeaux, dans Notre Palais archiépiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre secrétaire général, le 2 février, fête de la Purification de la Sainte-Vierge.

† FERDINAND, CARDINAL DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Par Mandement de Son Éminence :

A.-C. PETIT,
Chanoine, Secrétaire général.

La lettre que nous publions ci-après n'a été écrite que pour un seul. Cependant, malgré sa destination absolument privée, nous croyons pouvoir, sans trop d'indiscrétion, la communiquer à nos amis, parce qu'elle nous paraît être, sous tous les rapports, le meilleur avant-propos au travail magistral dont nous donnons aujourd'hui un premier fragment et la plus parfaite explication de l'honneur fait à la *Revue catholique*.

Nous prions humblement l'illustre auteur des *Études philosophiques sur le Christianisme* (composées à Bordeaux), de la *Vierge Marie ou le Plan divin* et d'autres savants écrits qui l'ont placé au premier rang des apologistes contemporains, d'excuser la liberté que nous prenons de publier, sans son aveu, cette lettre tout intime et d'agréer, avec l'hommage de notre très profond respect, l'expression de notre bien affectueuse reconnaissance. G. P.

« Versailles, le 17 mars 1882.

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai cédé à un double attrait d'origine : d'origine de ma foi, en écrivant *Rome et la Papauté;* d'origine de ma vie, en désirant, si cet écrit était digne de paraître, qu'il parût à Bordeaux, Rome et Bordeaux étant pour moi comme les deux berceaux entrelacés dont le souvenir et l'amour ne se prescrivent jamais et se ravivent à notre déclin.

« Votre *Revue catholique de Bordeaux,* sous ce double rapport, était bien faite pour me tenter, étant en effet si *catholique* par l'éminente inspiration de notre vénéré Cardinal et par la plume de son docte et digne coadjuteur, Mgr l'Archevêque de Perga, et, en même temps, si *bordelaise* par les savants travaux archéologiques et historiques qui y exhument notre passé et y font revivre nos pères, un Jérôme Lopes et un Gilbert Grymaud, dont les éloquentes voix accusent l'oubli de leurs tombes.

« C'était trop pour moi, et je n'aurais voulu traverser un tel milieu qu'*incognito*. Mais une bienveillance que j'avais lieu de croire épuisée par tous les témoignages qu'elle m'a prodigués s'impose à moi sous la forme que je puis le moins décliner, celle de ma déférence.

« Je cède donc à un *désir*, qui, comme vous le dites très bien, est un *ordre*, et je souscris de mon *nom* à l'honneur qui lui est fait...

« Agréez, Monsieur l'abbé, l'expression de mes meilleurs sentiments de compatriote et d'affectionné serviteur.

« Auguste Nicolas. »

ROME ET LA PAPAUTÉ

Sedes Roma Petri : quæ Pastoralis honoris
Facta caput mundo, quidquid non possidet armis
Religione tenet.

(Saint Prosper d'Aquitaine, *De Ingratis.*)

CHAPITRE PREMIER

IMPRESSIONS ET RÉFLEXIONS

Quand je fus à Rome, bien tard, comme le berger de Virgile, on ne pouvait me dire comme à lui :

Et quæ tanta fuit Romam tibi causa videndi ?

Elle est « considérable en effet la cause d'aller voir Rome, » non seulement pour un chrétien, mais pour tout homme qui n'aurait pas le bonheur de l'être : ne pouvant ne pas l'y devenir, à proportion qu'il aura le sens du grand, du beau, du vrai, et qu'il y apportera le souci de sa propre destinée dans la destinée du genre humain.

Et cependant peu s'en est fallu que je n'y fusse jamais, pour ne pas y avoir été à temps et ne pouvoir y donner que peu de temps. Je me défiais, surtout dans l'état d'occupation barbare où elle est de nos jours, de la première impression, comme d'un outrage à l'idéal que je m'en étais fait, idéal qu'une longue et studieuse observation aurait pu seule en dégager.

Je dois aussi le confesser, épris de cet intérêt classique qui s'attache, comme le lierre aux grandeurs de l'antiquité et qui s'émeut à leurs ruines, j'avais une autre crainte dont je me faisais comme un scrupule : le partage de ma curiosité, et, en un sens, de mon admiration entre les monuments païens et les monuments chrétiens, entre la Rome des Césars et celle des Papes.

J'y fus donc sans illusion, entraîné par un noble ami qui ne pouvait y donner que huit jours, et je me fis, contre cette disposition, une grande provision de foi pour la surmonter.

Il n'en fut pas besoin ; et cette foi, je ne l'aurais pas eue, qu'elle m'eût saisi au premier aspect, malgré tout, ou plutôt à raison de cela même qui m'avait semblé devoir l'éprouver le plus.

* * *

Les impressions de Rome sont multiples et diverses, selon ses visiteurs et le temps qu'ils peuvent y consacrer. Que de Romes dans Rome ! Cependant il en est une qui les domine toutes en les résumant et se les assimilant pour n'en faire qu'une seule. La voici, telle qu'elle s'est montrée à mes regards.

Elle m'est apparue comme un poème lapidaire de cette préparation providentielle du monde ancien à l'Unité Romaine, devant dominer toutes les révolutions du monde moderne par la puissance, supérieure à toutes, du Régime chrétien et du Magistère universel de l'Église, régie elle-même par la Papauté.

Ce qui se lit dans les œuvres apologétiques, volumineusement déduit des prophéties sacrées, des traditions profanes, des témoignages historiques et de mille aperçus qui demandent beaucoup d'attention ; ce qui était pressenti et s'est accompli, — l'histoire du monde, en un mot, n'étant sous toutes ses vicissitudes que l'histoire de la Religion, — est ici visible et tangible, éclate aux yeux en un seul fait, composé de tous les éléments successifs qui y ont concouru, comme une merveilleuse mosaïque dont les siècles, suivant un dessein prescrit, ont été les ouvriers.

L'Unité, dans l'opposition des mondes, et la Perpétuité, dans la succession des âges, concourant au plus sublime concert, voilà Rome.

L'opposition des mondes : comment pourrait-elle y garder le moindre caractère d'antagonisme, alors qu'on n'y voit aucun monument, aucun débris, aucun vestige de la Rome antique qui ne soit redevable aux Papes de tous les temps de sa religieuse conservation, disputée par eux à tant de causes de ruine ? Les Césars eux-mêmes reviendraient de nos jours, qu'ils leur en seraient reconnaissants.

Avec un sens merveilleusement traditionnel, se composant de goût, de science, autant que de foi, et surtout de cette munificence qui est la conscience d'une grandeur n'ayant rien à envier ni à craindre, les Papes seuls ont sauvé de la barbarie ancienne ou moderne, et arraché aux Attilas de tous les âges, tout ce qui pouvait l'être de l'Antiquité. Représentants de l'Éternité, ils en ont doué le Temps, destructeur de ses propres ouvrages. Avec une intelligence supérieure, qui ne pouvait venir que de la divinité de leur institution, ils ont d'ailleurs très bien compris que c'étaient là les témoignages sensibles et les arguments palpables de cette divinité aux yeux du monde.

Et la manière dont ils ont procédé le montre bien. Tout ce qui a pu subsister des monuments de Rome païenne, ils l'ont maintenu, sans aucune de ces fausses restaurations plus préjudiciables que l'abandon ; mais maintenu, comme les Arcs de Titus, d'Antonin, de Constantin, comme le Colysée, comme le Palatin, comme le Panthéon, comme le Forum, soit l'ancien, soit celui de Trajan avec sa colonne triomphale de la Judée, etc., en se les appropriant, à bon droit, par une consécration tutélaire, inscrite sur ces monuments, à la fois par là païens et chrétiens, et toujours romains. Je dis à bon droit; car c'est au triple droit de victoire, de salut et de succession, en Celui *à qui les nations ont été données en héritage*. D'un côté de ces monuments, notamment des Arcs de triomphe qui en résument l'ancienne gloire, on lit le titre de *Pontifex Maximus,* laissé comme une épitaphe aux Césars qui les élevèrent; et, de l'autre côté, le même titre de *Pontifex Maximus,* visant tel ou tel Pape qui les préserva, et généralisé à cette Papauté qui les soutient. Tant Rome était de destinée pontificale! On a ainsi comme le Janus de l'histoire, sous ses deux faces, ne faisant qu'un, dans cette Église du Christ qui les relie en sa Providence: et cela, comme tout ce qui est grand et vrai, d'un mot et d'un même mot. Que ne disait pas naguère au Colysée cette simple croix de bois, dressée dans ce vaste cirque où les lions se disputaient la chair des Martyrs, en face de cet amphithéâtre et de ces vomitoires où un silence éternel a succédé aux rugissements du peuple roi? et que ne dit pas, contre ses proscripteurs d'un jour, l'ignoble cloaque qui l'a remplacée? Il n'est pas jusqu'aux traces des chars de triomphe des Césars qui n'aient été respectées par les Papes, sur la voie consacrée à leur parcours, alors que le sol, aux environs — ni terre, ni poudre, ni cendre — est un je ne sais quoi qui n'a pas de nom, détritus des Barbares qui se le sont disputé, et présage funeste de ceux qui y campent aujourd'hui.

Cette intention de rapport dans le contraste jusqu'aux extrêmes apparaît surtout dans deux monuments dont on ne saurait dire quel est le plus éloquent, si chacun d'eux ne faisait valoir l'autre: — l'un est la prison Mamertine, basse fosse humide remontant aux premiers rois de Rome, où on jetait les criminels d'État, historique surtout par le sort de Jugurtha, mais consacrée par celui de Pierre, et laissée pour cela telle qu'elle était, si ce n'est l'humble autel où tout prêtre pèlerin tient à célébrer les Saints Mystères ; — l'autre est *Saint-Pierre-de-Rome!*

Mais l'Eglise romaine a fait mieux et plus hardiment encore pour ce qui paraissait irrémédiable des ruines de l'Antiquité. Nombre de monuments étaient absolument par terre et ne présentaient plus que des fûts de colonnes gisant dans le déshonneur. Avec une magnifique intelligence de la vocation de toutes choses à la Religion du Christ, et de son droit sanctificateur sur elles, l'Église les a comme exorcisées; puis, de son souffle puissant, inspirant le génie de l'Art chrétien, elle se les est converties, les faisant entrer, comme des trophées, dans la construction des temples érigés au vrai Dieu. Et cela, non à la dérobée, mais en se glorifiant de leur origine, et en les glorifiant de cette destination, C'est ce qui se voit partout en Italie, mais surtout à Rome. Les autels du Dieu de l'Eucharistie, les temples dédiés à la Vierge Immaculée y ont, pour support triomphal, des colonnes relevées des cultes de Sérapis, de Bacchus, de Vénus, ou de ces Thermes des Césars, encore plus immondes. Nous indiquerons notamment *Sainte-Marie in Transtevere,* et surtout *Sainte-Marie aux Anges,* dont le vaste transept, ancienne bibliothèque des Thermes de Dioclétien, appropriée à cette religieuse fin par la main de Michel-Ange, est porté par seize colonnes géantes de granit rouge fer, exhumées des mêmes Thermes, et dont l'effrayante hauteur n'est encore qu'une partie de leur dimension, l'autre, presque égale, plongeant dans le sol. Les Thermes de Caracalla ont été conservés autant qu'ils pouvaient l'être. Dans leur cyclopéenne et hideuse ruine, on erre en plein paganisme. Mais là encore le Christianisme a mis son cachet: une charmante peinture à fresque, représentant la Vierge-Mère et l'Enfant-Dieu, s'en élève comme une colombe dans les mains d'un ange prenant son essor vers le ciel.

Telle a été la large et haute politique de l'Église romaine à l'égard de l'Antiquité. Abritant sous son égide tout ce qui a pu en être sauvé, elle s'en est elle-même revêtue, comme Hercule de la peau du lion de Némée.

* * *

Pour qu'on n'en doutât pas, elle y a fait servir un art à elle propre, où elle excelle en délicatesse autant qu'en grandeur, et dont elle s'est fait pour ainsi dire un jeu: l'art des inscriptions, où elle a trouvé le secret de faire parler les choses comme d'elles-mêmes, tant elles parlent en effet. Cet aspect, qui n'est pas assez observé,

demanderait à lui seul tout un ouvrage. Je n'en relèverai que quelques exemples saisis en passant.

Le monument qu'une politique jalouse, n'étant qu'humaine, aurait au plus tôt fait disparaître, c'est assurément le Panthéon. Mais point : de tous, c'est celui qui est resté le plus intact, comme s'il eût été protégé par l'Erreur même, devant servir à la plus grande gloire de la Vérité. L'Église y a laissé jusqu'à la dédicace de ce temple de l'idolâtrie par Agrippa à Auguste, inscrite en lettres majuscules à son fronton ; laissé aussi à l'intérieur le large orifice de la voûte, par où s'échappaient la fumée des sacrifices et l'odeur du sang des victimes, comme si on les immolait encore. Mais elle y est entrée, et c'est le Dieu unique qui y hérite à jamais des faux dieux, comme s'il n'avait fait qu'y reprendre sa place. Et pour le signifier, trois mots consécrateurs ont suffi. Dans ce temple circulaire, sept dieux principaux, représentant la foule des autres, y avaient leur culte en sept autels. Ces autels ont été au moins supprimés ? Non. Seulement, au-dessus de chacun d'eux, répétée par conséquent sept fois comme mille, se lit cette simple inscription : UNUS IN SEPTEM, « Un seul Dieu en sept sanctuaires. » Et ce Dieu est honoré chaque jour, là même, par l'oblation de la seule Victime digne de Lui. Voilà tout. — Mais que dire de plus et que faire de mieux ? C'est le secret du sublime, inspiré par la Toute-Puissance, parlant comme elle agit.

Voici un exemple d'un autre genre. Qui n'a admiré sur la place de Sainte-Marie-Majeure, où elle porte la gracieuse image de la Mère du Sauveur, cette charmante colonne, sauvée du temple de la Paix érigé par Vespasien à la ruine des Juifs et tombé sitôt après sous le marteau des Barbares ? Mais a-t-on lu, ou plutôt entendu ce qu'elle dit à l'univers ? Le voici, traduit en notre langue pour l'intelligence de tous :

TRISTE, J'ÉTAIS CONTRAINTE AUTREFOIS PAR CÉSAR
A SOUTENIR LE TEMPLE D'UN FAUX DIEU.
JOYEUSE SUIS-JE MAINTENANT
DE PORTER DANS LES AIRS LA MÈRE DU VÉRITABLE
ET PAR TOI, PONTIFE PAUL
D'ÉCHAPPER A L'OUBLI DES SIÈCLES.

Les obélisques sont nombreux à Rome : et ils y ont cette admirable signification, de témoigner à la fois, sur place, et de la conquête du vieux monde oriental par Rome païenne, et de la conquête de cette conquête par Rome chrétienne à jamais. Et, ce qui est curieux au

plus haut point, c'est que, sur plusieurs, les acteurs mêmes ont successivement inscrit leurs rôles : les Pharaons d'abord, les Césars ensuite, et finalement les Papes. C'est le *Discours sur l'histoire universelle,* en bloc, à mesure des faits qui s'y sont gravés eux-mêmes. Et avec quelle haute entente de cette succession l'Église ne s'en porte-t-elle pas l'héritière! En voici le moindre exemple: On remarque à peine, tant on est détourné par la circulation, le petit obélisque porté par un éléphant de même proportion, sur la place si animée de *La Minerve,* au centre de Rome; mais comme les inscriptions qu'on y lit le grandissent aux yeux de l'observateur qui s'arrête pour les méditer!

CET ANTIQUE OBÉLISQUE
EXTRAIT ORIGINAIREMENT DE TERRE POUR ÊTRE UN MONUMENT
A LA PALLAS ÉGYPTIENNE
ENSUITE A LA MINERVE D'AUTREFOIS
MAINTENANT CONSACRÉ A LA VIERGE MÈRE DE DIEU
A ÉTÉ DRESSÉ SUR CETTE PLACE POUR Y ÊTRE DÉDIÉ A LA DIVINE SAGESSE
PAR ALEXANDRE VII, L'AN DU SALUT SEIZE CENT SOIXANTE-HUIT.

Et sur l'autre face :

QUI QUE TU SOIS QUI T'ARRÊTES A REGARDER
LES FIGURES GRAVÉES PAR LA SAGE ÉGYPTE
SUR CET OBÉLISQUE PORTÉ PAR UN ÉLÉPHANT, LE PLUS FORT DES ANIMAUX
QUE CETTE SIGNIFICATION T'APPRENNE QU'IL EST D'UN ROBUSTE ESPRIT
DE SOUTENIR LA CÉLESTE SAGESSE.

Allons, de là, sur la place de *Saint-Jean de Latran,* où le palais et l'église de ce nom, première demeure des Papes, première basilique de la Catholicité, marquaient si bien, sur la limite de la Ville et de la campagne aux horizons lointains, l'*Urbi et Orbi* de la Papauté, qui enserre tout et que rien ne saurait enserrer; et, dans le solennel silence qui y règne aujourd'hui, entendons ce cri de l'immense obélisque qui y étonne le regard :

BAPTISÉ ICI PAR SAINT SYLVESTRE
CONSTANTIN VAINQUEUR PAR LA CROIX
EN A PROPAGÉ LA GLOIRE.

Cette gloire n'a rien perdu à ce que son Siège ait été transféré de là au Vatican; elle y a même acquis un merveilleux relief de prédestination et de triomphe. Là est le cœur de Rome et de l'univers; là est la pierre fondamentale de l'Église; là est le Siège et le Chef de la

Papauté. Tout ce que nous avons touché jusqu'ici n'est que prélude : c'est maintenant que le sujet de *Rome et de la Papauté* va nous absorber, dans les limites trop étroites de notre suffisance et des proportions de cet écrit.

* * *

Le lieu en était marqué dès les vieux temps de Rome de ce nom de *Vatican,* à raison d'un dieu qu'on disait présider à la Parole, parce qu'il s'y rendait, croyait-on, des oracles, *Vaticinia* (1) : comme si le Maître des événements avait voulu se jouer d'eux, jusqu'à cette ironie de faire ainsi tourner l'erreur au présage de la Vérité, devant présider là, réellement, par les oracles de son Église et la parole de ses Pontifes aux destins du monde. — Ce même lieu est celui qu'occupèrent ensuite les jardins de Néron, si sinistrement éclairés par le premier supplice des chrétiens, ouvrant l'ère de tous ceux qui suivirent dans tout l'empire durant trois siècles : comme pour tenter encore la divine puissance d'y ériger le phare universel de son Église. — Ce même lieu enfin fut le point cardinal, *le Seuil,* dit *des Saints Apôtres,* parce que là le Prince de ceux-ci et le Docteur des nations, Pierre et Paul, unis dans la même foi qu'ils y confessèrent en même temps, furent séparés pour aller la sceller de leur sang, l'un dans la Ville, l'autre au dehors, chacun en conformité de son apostolat, entrant tous deux par ce seuil sanglant dans une immortalité qui devait être glorifiée, pour Pierre, par la merveille architecturale de l'univers; pour Paul, par cette éblouissante basilique de *Saint-Paul-hors-les-Murs,* à la restauration de laquelle toutes les nations de ce siècle ont tenu à contribuer, pour la gloire de leur Apôtre, par des dons en nature les plus rares et les plus exquis, et où on se croit transporté, comme il le fut, au troisième ciel de cette Jérusalem mystique qui apparut à saint Jean, faite de jaspe, d'améthiste, d'émeraude, de topase et de saphir.

Rome païenne s'appelait déjà d'un nom exorbitant : *Umbilicus orbis* « l'ombilic du monde, » le centre de l'universalité, disons le mot, de la *catholicité* des choses; car ce même mot, nous le verrons, avait reçu sa prédestination d'une des plus graves plumes historiques de l'ancien monde, visant un état de choses qui le justifierait pleinement, par-dessus et par-delà tout ce que s'en arrogeait la politique humaine.

(1) Aulu-Gelle.

Ce devait être Rome chrétienne, et dans cette Rome, le Vatican, qu'on pourrait appeler, à la lettre, le point ombilical de l'univers.

Or, là, un triple ou plutôt un seul et même spectacle en trois actes attend le visiteur.

Le Christianisme intégral se compose de trois merveilles, témoignées à cette place insigne par trois monuments, conjoints comme elles : Le Christ, par l'*Obélisque;* — l'Église, par la *Basilique de Saint-Pierre;* — le Saint-Siège par le *Palais des Papes* s'y succédant.

Donnons-leur, tour à tour, notre méditative attention.

* * *

Un incomparable obélisque, dont l'antiquité résume le temps, comme le point qu'il occupe résume l'espace, se dresse d'abord à nos regards. Sur sa pointe aérienne domine une simple croix, se détachant sur l'azur du ciel. A ses pieds, se voit, sur le sol revêtu de granit, une immense rose des vents, où ceux-ci, couvergeant de toutes les parties du globe, géographiquement désignées avec la plus savante précision, sont eux-mêmes figurés soufflant avec rage; mais en vain : de l'obélisque éclatent ces triomphales inscriptions, que les siècles en passant ne font qu'y graver plus profondément :

ECCE CRUX DOMINI
FUGITE
PARTES ADVERSÆ
VICIT LEO
DE TRIBU JUDA.

—

CHRISTUS VINCIT
CHRISTUS REGNAT
CHRISTUS IMPERAT
CHRISTUS AB OMNI MALO
PLEBEM SUAM
DEFENDAT.

Et, sur une autre face du gigantesque monument des Pharaons et des Césars, il est écrit :

A CETTE CROIX INVAINCUE
CET OBÉLISQUE VATICANESQUE
A ÉTÉ JUSTEMENT ET GLORIEUSEMENT DÉDIÉ
AU SEUIL DES SS. APOTRES

COMME UN TROPHÉE CONQUIS PAR ELLE SUR LES DIEUX
DES NATIONS
ET LES IMPURES SUPERSTITIONS DU VIEUX MONDE.

L'impression de ce monument, tel que lui-même s'exprime, est indicible. Qui n'en est pas transporté en est renversé. Sans doute, rien de moins surprenant pour nous aujourd'hui que la Croix : elle est dans nos mœurs, parce que nos mœurs en sont faites; mais nulle part comme ici. Partout, en effet, elle a un caractère de sacrifice, d'expiation, de miséricorde et de compassion. Mais ici elle a un accent de puissance, de victoire, de triomphe et de règne qui confond ou qui rassure. C'est qu'ici elle n'est plus à son Calvaire, mais sur le Vatican romain, au fort du paganisme terrassé par Elle, et dont les grandes ruines voisines et les dieux enfouis lui font un piédestal. Elle est sur son propre terrain de conquête, y arrêtant la pensée pour la mettre en demeure de sonder son phénomène et d'en mesurer les incommensurables proportions. Les réflexions y affluent de partout pour se l'expliquer, et elles ne peuvent trouver d'autre issue que la conviction d'un fait divin qui s'impose à tous comme tourment ou comme délivrance.

La croix, dans le monde ancien, était comme prédestinée à témoigner, par son ignominie, la toute-puissance qui relèverait le défi d'en tirer sa gloire. On sait qu'elle était le supplice réservé aux esclaves, et qu'elle recevait une flétrissure de ceux mêmes qu'elle flétrissait; de telle sorte que l'infliger à un homme libre c'était le réduire, outre la mort, au dernier terme de l'infamie. Mais ce qu'on ne sait peut-être pas aussi bien, c'est que ce caractère de la croix était *universel,* comme si toutes les nations de la terre, si dissemblables d'ailleurs, se fussent entendues sur ce point inexplicable en soi; et cela dès les temps les plus reculés. C'est ce qui se voit, notamment: pour le monde Égyptien, par le sort du grand pannetier de Pharaon, dans l'histoire de Joseph (1); pour le monde Assyrien, par le sort d'Aman, au livre d'Esther (2); pour le monde Juif, par le sort du roi de Haï, au livre de Josué (3); pour le monde Grec, par la conception du Juste de Platon, au livre de sa *République,* où tous

(1) *Genèse,* XL, 19.
(2) *Esther,* V, 14.
(3) Josué, VIII, 29. Par ces divers exemples on voit aussi que *la Potence,* chez les anciens, n'était autre chose que *la croix.*

les genres de supplices ignominieux ne semblent être énumérés que pour mieux faire ressortir ce qui en était le comble : *Qu'il expire sur une croix!* enfin, pour le monde Romain, où toute expression de supplice et de barbarie *cruciari, cruciator, cruciabilitas,* etc., dérivait de celle de *Crux,* et où Juvénal ayant à marquer, hyperboliquement, les deux points extrêmes de la pire et de la plus heureuse fortune, disait :

Ille CRUCEM *pretium sceleris tulit, hic* DIADEMA (1).

La Croix, donc, dans tout le monde ancien, avait, entre tous les sorts funestes, le néfaste privilège de l'extrême infamie, et de toute part s'élevait ce cri d'exécration sur ses victimes : *Maudit soit celui qui est attaché à la croix* (2)! C'est un fait, et, dans son universalité, on ne peut se défendre de voir comme une mystérieuse loi.

Et voici que ce sort de la croix est retourné jusqu'à primer tout diadème! Le monde adore ce qu'il abhorrait! Une croix entre toutes s'est fait sa place et est devenue LA CROIX : l'honneur insigne! ce qu'on se dispute et pour quoi on affronte mille morts! Et cela du jour, uniquement du jour où un certain « homme » y a été attaché après avoir dit de lui : « Quand j'y serai élevé, j'attirerai l'universalité des « choses à moi-même. » Et ce qui aurait dû être d'autant plus aventureux qu'il était plus révoltant, défie tous les retours et tous les assauts, vainc toujours étant toujours attaqué, et voit tout rouler ou crouler, les siècles et les institutions, autour de sa fixité dominante. La Croix est l'axe du monde civilisé, et civilisé par elle : si bien que la civilisation monte ou baisse, avance ou recule, selon qu'on la professe ou qu'on la répudie, et qu'après lui avoir tout dû, elle ne cesse pas d'en dépendre. La bénédiction, en un mot, est venue à toutes les nations d'où, chez toutes les nations, était réputée venir la malédiction.

Voilà le fait dépouillé de toute foi, et le fait le plus énorme qui fut jamais, passé qu'il est dans l'histoire, dont il occupe tout le champ. Impossible de l'éluder sans stupidité : on n'a que le choix, ou de le dévorer comme un fait naturel, ce qui est se jeter tête baissée dans l'absurde, ou d'embrasser la seule explication qu'il nous donne de lui-même, et hors laquelle on s'y perd. Car, remarquez-le bien :

(1) *Sat.,* XIII.

(2) *Deuteronome,* XXI, 23. Aussi, le cadavre du crucifié devait-il être enlevé le même jour et enseveli hors la ville, comme funeste à la terre même qu'il touchait.

pour ne pas vouloir de l'explication, on n'est pas quitte du fait ; on en est même d'autant plus accablé ; et ne pouvant s'y soustraire, on subit en lui plus de tourment que son explication ne réclame de foi. Réduite à cette anxieuse extrémité, la raison vient frapper elle-même à la porte de la Foi, pour qu'elle l'introduise à sa lumière. C'est ce que celle-ci fait admirablement, jusqu'à disparaître dans l'évidente beauté de son objet.

Le Christ-Dieu, nous dit-elle, *Lion de la tribu de Juda,* ainsi signalé par l'antique prophétie comme devant être l'*Attente des nations* (1), se réduisant lui-même à une croix, y a ramassé sa Toute-Puissance contre le mal ennemi, en épuisant ses traits, pour le salut du monde. Il s'est fait maudit, pour nous racheter, par la valeur infinie de sa sainteté, de la malédiction que nous avions encourue par nos crimes. Il a pris le monde à revers, et il en a retourné les pôles moraux, de l'orgueil à l'humilité, de la volupté à la pénitence, de l'égoïsme au sacrifice, de l'inhumanité à la charité, de la force au droit, de la chair à l'esprit, du mal abject au bien suprême... Du gibet de l'esclave, il a fait l'arbre de la liberté. « O Arbre admirable, dès lors, empourpré « que tu es par le Roi de gloire, choisi entre tous pour cet honneur « d'être touché par des membres si saints ! tes branches heureuses ont « porté la rançon du monde : elles ont été la balance où le poids d'un « Dieu mourant l'a emporté sur la proie des puissances infernales (2) ! »

Voilà l'explication, seulement indiquée, où on peut entrevoir la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur, comme dit saint Paul, du divin Mystère ; et en même temps sa simplicité, saisissable à tous, moulé qu'il est, pour ainsi parler, sur la condition humaine — qui au fond et finalement n'est que croix — pour nous en relever par l'exemple, le prix et la grâce de ce divin partage.

Mais ce n'était là qu'un céleste idéal, et il fallait le faire pénétrer dans cette humanité qui en était l'universel antipode. Aussi y fut-il reçu comme on le sait : Scandale ! cria le monde juif ; Folie ! cria le monde grec ; Horreur du genre humain ! cria le monde latin, par toutes les voix de leurs sages, d'accord en cela avec les pires scélérats. Cela devait être. Le monde eût été sain autant qu'il était malade, et n'aurait pas eu besoin d'un tel remède, s'il en avait eu l'intelligence

(1) *Genèse,* XLIX, 9, 10.
(2) Hymne *Vexilla Regis.*

et le goût. C'était le mal surpris dans son règne et attaqué dans son fort, proclamant *à contrario* la sainteté, la sagesse et la sublimité qui le dominaient de toute la hauteur d'un tel antagonisme. C'était le débat de sa tyrannie sous les premières prises du Christ libérateur lui infligeant sa croix. On sait combien ce débat dura et à quelles fureurs il se porta, — comme pour mieux faire ressortir l'ascendant de la divinité, qui devait en tirer sa plus éclatante preuve, et que le Christ n'était pas moins la Force de Dieu que la Sagesse de Dieu, comme l'annonçait son Apôtre, à l'encontre de toutes les révoltes de l'orgueil et des sens.

Divine stratégie ! le Crucifié, qui aurait pu précipiter notre ennemi d'un revers de sa puissance — n'eût été la liberté de l'homme devant concourir lui-même à son salut, — se laissa combattre pendant trois siècles, dans ses membres, les martyrs, comme il s'était laissé lui-même immoler, pour convaincre à jamais l'erreur de n'avoir eu aucune part à la victoire quand elle l'aurait subie, et pour prouver que lui seul l'avait remportée de haute lutte. Mais il n'en était pas autrement retardé : il faisait rapidement son chemin par la seule et même arme par laquelle il se l'était ouvert: sa croix, rien que sa croix, soulevant et rabattant à la fois la superbe humaine, refaisant le monde sur son type, et y versant des flots de lumières et de vertus qu'on n'y connaissait pas. Un jour vint enfin où la mesure de cette céleste économie étant assez comblée pour qu'on ne pût jamais sérieusement la discuter, il se montra non seulement victorieux, mais la victoire même. On sait, en effet, qu'il donna celle-ci à Constantin comme une émanation de croix paraissant dans les airs entourée de ces mots tracés en lettres de feu : *In hoc signo vinces;* que l'ennemi ayant tenté de se relever dans Julien, retomba aussitôt en proférant ce cri de rage : *Tu as vaincu, Galiléen !* et enfin, — dérision de la Providence! — que *la Victoire,* dernière idole de l'altière Rome, à l'autel de laquelle le paganisme à ses derniers abois s'était obscurément retranché dans son Capitole, en fut enlevée peu après, sous Gratien, comme un anachronisme ; si bien que le christianisme eût pu écrire à la place: *Hæc est Victoria, quæ vincit mundum, Fides nostra !*

Voilà l'histoire et la foi mêlées ensemble et se pénétrant réciproquement : impossible de les séparer.

C'en fut fait dès lors du vieux monde, et les barbares n'eurent plus qu'à venir pour l'enterrer. L'Église de Dieu, civilisatrice du monde

nouveau par la même croix qui avait fait justice de l'ancien, put inscrire sur l'Obélisque qui relie leur double histoire :

CHRISTUS VINCIT
CHRISTUS REGNAT
CHRISTUS IMPERAT
CHRISTUS AB OMNI MALO
PLEBEM SUAM
DEFENDAT.

Ce chant de triomphe n'est pas au passé comme ceux de nos gloires humaines, comme le fameux *vici* de César, devant tomber si tôt après au pied de la statue de son ennemi Pompée : il est au présent, *vincit,* toujours au présent. C'est que le Christ a vaincu une fois pour toutes, et que cette fois, qui fut au Calvaire, s'applique à toujours : de telle sorte qu'on peut dire que non seulement ses ennemis présents, comme ses ennemis passés, mais ses ennemis à naître sont vaincus d'avance.

En veut-on un saisissant témoignage, remontant au premier jour, et dont celui du Vatican n'est que l'écho dix-neuf fois séculaire? Saint Paul est à Rome; il est *dans les fers* (1), en face de Néron et à la place de notre Obélisque. Or, voici ce que, de dessous la hache, peut-on dire, qui allait trancher sa tête, il envoie, comme *novissima verba,* aux chrétiens de l'Asie, à nous et à la plus lointaine postérité : « Dépouillant les principautés et les puissances du mal, le « Christ, — en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la « science et habite corporellement la Divinité, — les a menées haute- « ment en triomphe, les donnant en spectacle de captivité à l'univers, « après les avoir vaincues en soi-même, clouant la cédule de notre « réprobation à sa croix (2). »

Quel langage, en face de ces Principautés et de ces Puissances monstrueuses qui écrasaient le genre humain de leur poids, dans lesquelles il faut comprendre toutes celles qui se sont succédé jusqu'à nos jours et qui viendront après, comme une chaîne de vaincus et de captifs du Christ, menés hautement par lui en triomphe tout le long des siècles! Comme il passe outre, en proclamant ce triomphe du Crucifié sur elles, non comme devant s'accomplir, mais comme chose déjà faite!

(1) Aux Colossiens, IV, 8.
(2) *Ibid.*, II, 3, 9, 14, 15.

Et c'était chose déjà faite, en effet, virtuellement, par la force exécutoire de la sentence qui venait d'en être scellée au Golgotha, et qui allait s'opérant, si bien que le même Paul, dans la même Épître, pouvait dire comme notoire : « Vous avez entendu la parole de vérité « de l'Évangile, qui vous est parvenue comme dans le monde entier, « *sicut et in universo mundo,* et y fructifie et y va croissant (1). »

Ainsi la Foi et l'Histoire, le Seuil Apostolique et l'Obélisque se répondent et se confirment l'un l'autre, à vingt siècles de distance, au Vatican, et ne nous laissent plus à nous, héritiers d'un si constant et croissant prodige, aucun mérite d'y croire.

Mais ce triomphant prodige de la croix de Jésus-Christ, dominant toujours le monde, tiré par elle de la dissolution du Paganisme et des ténèbres de la Barbarie, ne va pas sans un autre prodige : l'Église qui en est comme le vivant organisme ; n'allant pas lui-même sans un troisième : le Saint-Siège, qui en est l'exercice incessant. Aussi n'y a-t-il qu'un pas, au Vatican, de l'un à l'autre, chacun des trois y ayant son monument.

Le monument de l'Église, après et avec celui de la Croix, est *Saint-Pierre-de-Rome* qui appelle maintenant notre attention.

(A suivre.) Auguste Nicolas.

HIÉROME LOPÈS

CHANOINE THÉOLOGAL DE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX

Le successeur de Gilbert Grymaud, dans la chanoinie théologale de Saint-André, fut Hiérome Lopès.

M. l'abbé Callen, Chanoine honoraire et Professeur d'Éloquence sacrée à la Faculté de Théologie de Bordeaux, a déjà consacré au célèbre théologal une longue et intéressante notice qu'il ne m'appartient plus de louer, depuis qu'elle l'a été par d'éminents personnages, aussi distingués par le talent que vénérables par le caractère auguste dont ils sont revêtus. Aussi, je ne viens pas redire moins bien ce qui a été dit en fort bons termes : je me propose uniquement d'exposer

(1) Aux Colossiens, I, 6.

quelques détails biographiques et bibliographiques échappés aux recherches de l'habile écrivain et de ses excellents collaborateurs, afin d'apporter à son œuvre ma part de ce « bienveillant concours » auquel il a lui-même fait appel dès le début. On verra d'ailleurs que, laissant à d'autres le rôle de critique, je me borne à celui d'un modeste suppléant, et que je ne suis qu'un humble glaneur, venant après et bien loin derrière les moissonneurs.

Hiérome Lopès (1) naquit à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Projet, le 9 septembre 1617, de François Lopès, Docteur en médecine, et d'Izabeau Mendès. Il fut baptisé, le 18 du même mois, dans l'église cathédrale de Saint-André, comme on le voit dans un registre baptistaire découvert aux archives départementales par M. Roborel de Climens, où se lit l'acte suivant, annoncé déjà, mais non encore publié par M. l'abbé Callen : « Lundy, 18 septembre 1617. Hiérome, fils légitime et naturel de Monsieur Me Françoys Loppe, docteur medecin de la presant ville et de damoiselle Isabeau Mendes, filheul de Pierre Loppes et de damoiselle Monique Dyes, nasquit le 9 du presant moys envyron les deux heures du soir. Saint-Projet. »

Je conjecture que ce Pierre Lopès, parrain de Hiérome, était son frère aîné (2), lequel fit, le 31 mars 1677, un testament dans lequel il déclare avoir deux frères, Antoine et Hiérome, et trois sœurs, Marie, Françoise et Catherine, habituées en Hollande, « ne sachant le nom des autres, s'il y en a aucunes vivantes (3). » Il mourut le 3 juillet 1677.

(1) Dans son testament olographe, daté du 4 février 1692, il écrit son nom *Hiérome*. Il signe tantôt *Lopes* et tantôt *Lopès* : je suis l'orthographe adoptée communément de nos jours, laquelle est conforme à la prononciation usitée.

(2) D'après un testament de François Lopès, du 16 mai 1623, Pierre était son « fils aîné. »

(3) Archives départem., *Minutes de Ferrand*. Selon l'ordre d'énumération suivi dans ce testament, Antoine Lopès, « résidant en Hollande et Flandre, » était le cadet de Pierre et l'aîné de Hiérome, qui aurait été ainsi le troisième des *fils* de François Lopès. La même chose est confirmée par l'acte contenant le partage de la succession de ce dernier, partage qui eut lieu en 1667, après la mort de la « demoiselle Mendès, » laquelle avait survécu à son mari et avait eu la jouissance de tous les biens (Arch. départem., *Minutes de Ferrand*, année 1667, p. 1461). « Hiérosme Lopès, Chanoine théologal en l'église Saint-André, » y figure au troisième rang, après « Pierre Lopès, professeur du roi en la faculté de médecine de Bordeaux, » et « Antoine Lopès, marchand. » D'après le même acte, ils avaient eu un frère nommé François, médecin, et décédé en la ville de Paris, laissant un fils qui portait le même nom et exerçait au même lieu la même profession. Guy Patin fait mention de ce frère de Hiérome dans une lettre datée du 1er août 1656 (*Lettres*, édit. Réveillé-

Une religieuse de l'Annonciade de Bordeaux, qui l'avait beaucoup connu et paraît avoir reçu de Dieu des grâces toutes particulières, dans son autobiographie inédite, a écrit sur Pierre Lopès les lignes suivantes :

« Le 3 juillet (1677), M. de Lopez, médecin, mourut un samedi matin, sur les dix heures. C'étoit une personne qui avoit beaucoup de bonté et de confiance en moi, et j'avois aussi de l'attache pour lui, particulièrement pour son salut. Il fut enterré dans notre église, devant le saint sépulcre, comme il avoit demandé avec instance. J'eus assurance de son salut, et que ses peines dans le Purgatoire s'étoient de beaucoup amoindries pour les grandes peines et les grands maux qu'il avoit soufferts dans sa maladie, et pour les grands actes de contrition, de foi, de confiance et d'amour qu'il avoit continuellement faits. Une autre fois, il me fut montré qu'il devait ressentir le Purgatoire parce qu'il en avoit douté, et qu'il seroit adouci parce qu'il l'avait craint, et que, les vendredis et samedis, il auroit grand soulagement, cela à cause de la dévotion qu'il avoit marquée pour la Passion et Sépulture de Notre-Seigneur; ce qui fera qu'il participera à tous les sacrifices et dévotions qui se feront à cet autel, ces deux jours de la semaine. Il me fut dit que les affronts et médisances qu'il avoit soufferts jusques à la mort, sans les rendre, lui augmenteraient de beaucoup sa gloire dans le Ciel (1). »

Hiérome fit ses études au collège des Jésuites de Bordeaux. Par sa piété, il mérita d'être admis dans la congrégation de la Sainte-Vierge, et d'être élu *conseiller* le 26 janvier 1631, le même jour où l'on nomma *assistant* Jean Amelin, que je ferai prochainement connaître.

Après avoir achevé son cours de philosophie dans ce même collège sous le P. Clugnac, Lopès reçut le grade de maître ès-arts, du consentement unanime de l'Université, sur la présentation de Jean de La Pierre, régent de la Faculté des Arts, dans une assemblée générale tenue à cet effet à l'église métropolitaine Saint-André, le 17 du

Parise ; Paris 1846, t. II, p. 248). Il vivait encore en 1660, et j'aurai occasion de parler de lui et de ses rapports avec le théologal, dans un travail complémentaire de celui-ci.

(1) *Abrégé des grâces et miséricordes dont Dieu a favorisé la vénérable Mère Anne Darriet, religieuse de l'Ordre de l'Annonciade, décédée à Bordeaux, en odeur de sainteté, le sixième du mois de may mil sept cent deux, âgée de soixante-dix-huit ans.* (Bibliothèque de la ville de Bordeaux ; *Manuscrits*, n. 64, in-4°, pag. 346, 347.)

mois de juillet de l'année 1634. Le 23 avril 1636, Jean de La Roche, prorecteur de l'Université, attestait que le même Lopès, maître ès-arts, avait étudié durant cinq ans, *per quinquennium,* dans l'Université de Bordeaux (1).

On sait déjà qu'il fut tonsuré le premier jour du mois de mai 1630, n'étant alors âgé que de treize ans, par Claude Gelas, évêque d'Agen. Le seize du même mois, il fut pourvu du prieuré séculier de Saint-Barthélemy d'Orbignac, situé dans le territoire de l'église paroissiale de Saint-Julien de Born, au diocèse de Bordeaux, et ce prieuré lui servit de titre clérical quand il reçut le sous-diaconat. En 1692, il résigna ce bénéfice entre les mains du Pape, qui en gratifia Martial Joseph d'Essenaut, clerc du diocèse de Bordeaux, et Lopès pria le Souverain-Pontife de lui accorder sur ce bénéfice une pension annuelle de 75 livres tournois, payable à Noël, jusqu'à la fin de sa vie.

Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, lui conféra les quatre ordres moindres dans l'église Saint-André, le samedi avant Pâques, 15 avril 1634; et le samedi des quatre-temps de décembre 1640, Lopès fut ordonné sous-diacre dans l'église des religieuses bénédictines de Bordeaux, par François Fouquet, évêque de Bayonne. Ayant obtenu dispense des interstices, il fut promu au diaconat, le samedi des quatre-temps après la Pentecôte, 25 mai 1641, par l'évêque d'Aire, Gilles Boutaut, qui, en 1629, avait prêché à la cathédrale Saint-André l'octave du très Saint-Sacrement.

Le samedi, 1er février 1642, Lopès comparaissait en personne devant Jacques Miard, vicaire général du diocèse de Bordeaux, afin, selon le langage employé par les *Actes capitulaires de Saint-André,* de faire *insinuer ses nom et cognom,* formalité nécessaire pour être éligible à l'une des chanoinies qui viendraient à vaquer dans le chapitre. Toutefois, c'est seulement quatre ans plus tard, le 19 juillet 1646, que Lopès occupa, parmi les chanoines de Saint-André, la place laissée vacante par Gilbert Grymaud qui avait résigné en sa faveur la chanoinie théologale dont il avait été pourvu (2).

Presque aussitôt après, les vicaires généraux capitulaires qui gouvernaient le diocèse de Bordeaux, pendant la vacance du siège, s'adjoignirent le nouveau théologal, en le nommant examinateur de la *Congrégation.* Ce mot désignait alors ce que l'on appelle aujourd'hui

(1) *Registres des Insinuations,* p. 538.
(2) *Actes capitul. de Saint-André,* 19 juillet 1646.

Conseil archiépiscopal: les *examinateurs,* comme leur titre l'indique, y étaient chargés spécialement d'examiner ceux qui se présentaient, soit pour recevoir les ordres, soit pour être approuvés afin d'entendre les confessions. La première congrégation à laquelle assista Lopès eut lieu le 7 novembre 1646.

Henri de Béthune, devenu archevêque de Bordeaux, lui témoigna la même confiance. A la première congrégation qu'il présida, après son arrivée dans la ville métropolitaine, le mercredi 12 mai 1649, on voit Lopès siéger en son rang parmi les examinateurs (1), et six ans plus tard, c'est-à-dire au mois de septembre 1655, sur le point de se rendre à l'assemblée générale du clergé qui devait avoir lieu à Paris, Henri de Béthune, faisant une ordonnance pour nommer et continuer les examinateurs de sa congrégation, inscrivait Lopès en tête de la liste (2).

Il fit plus encore. « Les statuts de l'université de Bordeaux portant en termes exprès qu'un des docteurs régents sera pris dans la maison de l'archevêque, *erit unus doctor regens domûs archiepiscopalis* », l'archevêque de Bordeaux présenta Lopès « aux recteur et chancelier de l'université, afin qu'il fût appelé à remplir la place de professeur en théologie qu'occupait Gilbert Grymaud quelques années auparavant. » En conséquence, « le 3 juillet 1649, M. Hiérome Lopès, prêtre, chanoine théologal de l'église métropolitaine, fut reçu par MM. les Docteurs de l'Université de Bordeaux et agrégé à leur corps, et admis à la chaire que ci-devant possédoit M. Gilbert Grymaud, aussi théologal de ladite église, vacante par la démission dudit sieur Grymaud (3). » Enfin, en 1654, un religieux de l'Ordre des Augustins ayant avancé en chaire des propositions suspectes de jansénisme, Lopès reçut d'Henri de Béthune la mission d'instruire l'affaire, de concert avec Paignon, curé de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux.

Après la mort du Prélat, Lopès fut élu second vicaire capitulaire, et il devint ensuite, avec M. d'Allaire, vicaire général de Louis d'Anglure de Bourlemont, successeur d'Henri de Béthune. Les lettres conférant ces pouvoirs au théologal sont datées du 29 avril 1682, et

(1) *Premier registre des Actes de la congrégation de l'examen de l'archev. de Bordeaux, soubs Mgr Henry de Béthune, commençant le 15 septembre 1645;* Archives de l'archevêché.

(2) Archives de l'archevêché, *Regestum collationum,* t. XXX, p. 315.

(3) *Premier cayer dçs Actes de l'archev. de Bourdeaux soubs Mgr Henry de Béthune, commençant du 15 sept. 1648;* Archives de l'archevêché.

de Paris, où l'archevêque de Bordeaux prenait part, en prélat *entièrement dévoué à la cour* (1), à la trop célèbre Assemblée du clergé, et s'y montrait si différent de ce qu'avait paru, à l'Assemblée de Mantes en 1641, son courageux et orthodoxe prédécesseur, lequel n'était alors que simple évêque de Maillezais, et dont je raconterai bientôt la longue et belle vie.

En même temps qu'il remplissait les fonctions de vicaire général du diocèse, Lopès était supérieur du couvent des Ursulines de Bordeaux, et je le vois présider, en cette qualité, une élection de supérieure, au commencement du mois d'août 1683.

Parmi les personnages avec lesquels Lopès fut plus intimement lié, il faut citer l'abbé de Maniban, que, dans son testament, il appelle son « bon ami, » et auquel, en souvenir de cette bonne amitié, il lègue un bel exemplaire de la Bible d'Anvers en trois volumes. Lopès nous apprend lui-même qu'il fréquentait beaucoup la maison de Maniban. Aussi rendit-il un témoignage aussi favorable qu'éclairé, lorsque l'on informa sur la vie et les mœurs de son ami, après que le Roi l'eût nommé abbé du monastère de Notre-Dame de Chastres, de l'Ordre de Saint-Augustin, situé à une lieue de Cognac, au diocèse de Saintes. C'était au mois de décembre de l'année 1675 (2).

On a écrit, dans les *Comptes-rendus de la commission des monuments historiques de la Gironde* (3), que Lopès vivait encore en 1695. C'est une erreur démentie par l'Acte capitulaire de Saint-André du jeudi

(1) Voir, sur les antécédents de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, par Charles Gérin, Paris, 3e édition, 1870, p. 248-250.

(2) Archives de l'archevêché, *Regestum collationum*, 1674, fos 82 et suiv. Lancelot Joseph de Maniban, clerc du diocèse de Bordeaux, était alors maître ès-arts. Il avait étudié au collège de la Madeleine, chez les Pères Jésuites, où nous le voyons élu congréganiste le 10 mai 1654, et conseiller le 21 août suivant. Sa mère se nommait Marie de La Vie, et son père, Guy de Maniban, était Conseiller du Roi en son Conseil privé et Président de la Cour des Aides de Bordeaux. Selon le *Gallia christiana* (t. II, col. 1133), il fut élu abbé en 1697 : selon Du Tems (t. II. p. 388), il fut « nommé le 1er novembre 1673. » La vérité, je crois, est entre ces deux extrêmes, mais plus près de ce dernier; car les dépositions furent légalisées et confirmées par Henri de Béthune le 15 décembre 1675 : il est naturel de penser que l'élection fut approuvée par le Pape, l'année suivante, en 1676, et que Lancelot ne tarda pas beaucoup à prendre possession de son abbaye. Mais fit-il partie du « Chapitre » de Saint-André, ainsi que l'affirme M. l'abbé Callen (*Revue cath. de Bordeaux*, année 1882, p. 140)? Il y a, je crois, de très fortes raisons d'en douter.

(3) Dixième année, p. 50.

6 mai 1694, d'après lequel Lopès était mort le 29 avril précédent. On l'enterra le lendemain, qui était un vendredi, dans l'église cathédrale de Saint-André, devant la chaire de la nef.

Il me reste, conformément aux exigences de la science biographique moderne, à donner la liste bibliographique des ouvrages de Hiérome Lopès.

1. *L'Église Metropolitaine et Primatiale Saint-André de Bourdeaux, où il est traité de la Noblesse, Droits, Honneurs et Prééminences de cette Église; avec l'Histoire de ses Archevesques, et le Pouillé des Benefices du Diocese; par Mr Me Hierosme Lopes, Chanoine Theologal de cette Église, et Docteur Regent en Theologie dans l'Université de Bourdeaux;* à Bourdeaux, par G. de La Court, imprimeur ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Archevesque et de l'Université; 1668, in-4° de 412 pages, sans les liminaires.

2. *Sermons choisis pour divers jours et festes de l'année, avec quelques autres discours, prononcés par V. M. M. Hiérome Lopes, chanoine theologal de l'Église de Bourdeaux, et professeur en Theologie dans l'Université de cette ville;* à Bourdeaux, par G. de La Court, imprimeur ordinaire du roy (sans date); 2 in-8° de 539 et 711 pages, sans les liminaires et les tables. L'approbation, signée *D'Allaire, chanoine, archidiacre de l'église de Bourdeaux,* et *Cruseau, curé de Saint-Remy,* est du 29 mai 1676. C'est sans doute aussi en cette année que parurent les sermons, qui sont dédiés à Henri de Béthune.

M. l'abbé Callen en a parlé fort longuement : il l'a fait à la fois en critique exercé dans ce genre de littérature et en historien des églises de la ville de Bordeaux. Sous ce dernier rapport, il y aurait bien des remarques à faire : je me bornerai à une seule. « Les promeneurs de luxe qui sillonnent chaque soir les allées de Tourny, » éprouveraient, je crois, quelque difficulté, — même en leur supposant une ouïe très fine, — à « écouter le panégyrique de sainte Catherine de Sienne, prêché par le théologal, *le 4 mai 1670,* dans le couvent des Dominicaines », ou Catherinettes de Bordeaux. Le *4 mai 1670,* en effet, il y avait environ six ans qu'elles avaient quitté leur premier couvent, dont « la chapelle était située entre les rues *Mautrec* et de *Londres,* sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'*Hôtel du Commerce,* en face de l'église Notre-Dame (1), » et qu'elles s'étaient transportées dans leur nouveau couvent, situé au faubourg Saint-Seurin, et dont

(1) Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450;* Bordeaux, 1874, in-4°, p. 358.

le terrain est aujourd'hui couvert par le bel établissement des Sourdes-Muettes (1). La preuve en est dans une ordonnance signée de la main même d'Henri de Béthune, conservée aux archives de l'archevêché de Bordeaux, et que je transcris ici parce qu'elle est inédite et qu'elle intéresse l'histoire des Catherinettes de notre ville :

« Henri, par la miséricorde de Dieu, etc. Sur le rapport à Nous faict par Me Jean de Fonteneil, Nostre Grand Archidiacre et Grand Vicaire, que la closture préparée à recepvoir les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne est en bon estat et les murailles suffisamment élevées pour cet effet; Nous avons permis et permettons à la Supérieure et toutes les religieuses dudit Ordre Sainte-Catherine qui sont encore dans la maison qu'elles ont habitée jusques icy dans cette ville, voyre leur *ordonnons* et enjoignons de se transporter demain, de grand matin, dans la maison et couvent préparés pour les recevoir, et situés dans le bourg Saint-Seurin ; à ces fins, qu'elles seront conduites dans des carrosses fermés et clos, par les sieurs de Metivier, presbtre, Dublineau leur confesseur, et Sandreau leur chapelain à ce par nous destiné, comme aussy par d'honnestes dames de piété ; sy donnons pouvoir au dit sieur Sandreau de célébrer la sainte Messe dans la chambre à ce destinée et marquée par Nostre dit Grand Vicaire par provision, jusques à ce que la chapelle soit entièrement bastie ; sy ordonnons que quand on célébrera dans ladite chambre, pendant la messe seulement, et quand le confesseur ouyra les religieuses en confession, on appliquera une porte amovible, trouée et percée au milieu pour pouvoir communier et se confesser, et ce fait, ladite porte amovible sera ostée ; et d'autant que les bastimens dudit couvent et maison nouvelle ne sont encore parachevés, Nous ordonnons qu'on y travaillera incessamment, et à ces fins, que les maistres architecte, massons et manœuvres et autres ouvriers nécessaires pourront entrer dans ladite closture, jusques à ce que tous les bastiments soient en leur perfection ; comme aussy permettons aux tourières de loger dans ladite closture jusques à ce que leur logement soit en estat ; voulons que Nostre presente soit leue par la supérieure ou soubsprieure à sa communauté. Donné à Bordeaux, *le 28 août 1664*.

« Henry, *archevêque de Bourdeaux.* »

(1) C'est de ce couvent des Catherinettes, que la rue *Thiac* avait pris son premier nom de *rue des Religieuses*.

3. *Oraison funebre à l'honneur de feu Monseigneur Messire Henry de Béthune, Archevêque de Bourdeaux, Primat d'Aquitaine, prononcée le 25 mai 1680, par V. M. M. Hiérôme Lopes, chanoine theologal de l'église de Bourdeaux, professeur en theologie et un des Vicaires généraux, le siège vaquant;* à Bourdeaux, par G. de La Court, imprimeur du roy et de feu Monseigneur l'Archevêque ; 1680, in-4° de 24 pages.

4. *Discours panégyrique à la mort de la Reyne Marie-Thérèse d'Autriche, prononcé par V. M. M. Hiérôme Lopes, chanoine theologal de l'église de Bordeaux, professeur en theologie, et Vicaire général de Monseigneur l'Archevêque, le 2 septembre 1683;* à Bordeaux, chez la veuve de Guillaume de La Court, imprimeur du roy, de Monseigneur l'Archevêque et de l'Université ; 1683, in-4° de 26 pages. — « M. de Lopès, estant monté en chaise, prononça l'Oraison funèbre avec beaucoup de succès », dit une *Relation de ce qui s'est passé* (en l'église de Saint-André) *au sujet de la mort de la Reyne* (1). La *Gazette de France* fit aussi mention de cette Oraison funèbre dans son numéro du 2 octobre 1683.

5. Lopès composa encore quelques mémoires apologétiques dont je parlerai une autre fois, et un petit écrit fort curieux, dont personne jusqu'ici, à ma connaissance du moins, n'a encore fait mention. Je ne l'ai vu dans aucune de nos riches archives, départementales, municipales, archiépiscopales; il n'existe certainement ni à la bibliothèque de la ville, ni à celle du grand Séminaire de Bordeaux, ni très probablement dans aucune blibliothèque d'amateur bordelais. Quoique imprimé, et à Bordeaux même, l'ouvrage ne fut vraisemblablement pas mis dans le commerce, et telle est sans doute la cause de sa rareté plus qu'excessive. D'ailleurs il est anonyme, et à moins de connaître la pièce authentique qui dévoile le nom de l'auteur, il est impossible, vu surtout le genre de la composition, de savoir ou même de soupçonner qu'elle est de Lopès. Cependant j'ai eu dans un de mes voyages littéraires, la bonne fortune de rencontrer l'une et l'autre : il m'a même été fort gracieusement accordé d'en prendre copie, et s'il plaît à Dieu, je ne tarderai pas beaucoup à publier cet intéressant et presque introuvable opuscule.

Pour ne pas dépasser les bornes d'un article, je me suis strictement renfermé dans la partie la plus aride et la plus ingrate de ce supplé-

(1) Je publierai, quand le temps en sera venu, cette *Relation* inédite, bien plus complète que celle des *Actes capitulaires de Saint-André*, éditée par le biographe de Lopès.

ment à la biographie de Lopès. Ainsi, je n'ai rien dit de sa conduite dans l'approbation donnée aux *Provinciales* et dans une autre affaire plus exclusivement dogmatique, plus grave encore, et qui eut bien plus de retentissement ; je n'ai pas parlé non plus de la suppression des cours et de leur rétablissement dans la Faculté de Théologie de Bordeaux : mais je reviendrai tôt ou tard, ici ou ailleurs, sur ces divers points et sur d'autres qui y confinent : car, sans tomber en d'ennuyeuses redites, ni toucher en rien aux *Pièces justificatives* dont M. l'abbé Callen a promis et dont tout le monde attend la publication, il y a là encore plus d'une lacune à combler, plus d'un jugement erroné à réformer, plus d'un document important à faire connaître au public bordelais. Ce sera aussi peut-être la cause de plus d'une surprise, et bien certainement la matière de plusieurs articles.

ANT. DE LANTENAY.

LE CHEMIN DE LA CROIX A JÉRUSALEM

Le chemin suivi par le Christ alors qu'il se rendait au Calvaire, portant sa croix sur ses épaules, s'appelle la *Voie douloureuse.*

Elle commence au palais de Pilate. Il ne reste de l'ancien édifice que la première marche d'un escalier, cachée par les débris qui encombrent la rue. Cette marche est très précieuse, car Jésus y appuya son pied divin. Le reste de l'escalier se trouve à Rome, près de Saint-Jean-de-Latran. On ne le monte qu'à genoux. Telle est la première station.

La seconde station est marquée par un arceau qui traverse la rue. Les fondations sont très anciennes. On suppose qu'un portique unissait autrefois le palais de Pilate à celui d'Hérode. C'est sur la plateforme de ce portique que le gouverneur montra Jésus au peuple et prononça la fameuse parole : « *Ecce Homo !* »

Deux chapelles s'élèvent près de là : l'une rappelle le Couronnement d'épines et l'autre la Flagellation. Plus loin, la voie douloureuse aboutit à une rue qui vient de la porte de Damas. Une colonne brisée et couchée par terre indique la troisième station : Jésus tombant pour la première fois.

A quelques pas de là, en se dirigeant vers le centre de la ville, on trouve à droite une rue très étroite qui conduit à la mosquée d'Omar. C'est là que Jésus rencontra sa mère : quatrième station.

En prenant la première rue à droite, on remarque une grosse pierre encastrée dans le mur d'une maison et portant une cavité que les Turcs se plaisaient naguère à souiller d'immondices. C'est l'endroit où Simon de Cyrène reçut l'ordre d'aider Jésus à porter sa croix : cinquième station.

Plus loin, à gauche, un ancien fragment de colonne, engagé sous les fondations d'une habitation turque, indique la place occupée jadis par la maison de Véronique : sixième station.

Bientôt, en passant sous une voûte, on arrive à l'ancien rempart dont on voit les assises. C'était la porte judiciaire. Une colonne encore debout est peut-être celle où l'on affichait la sentence des condamnés. Jésus y tomba pour la seconde fois : septième station.

Ici la voie monte sensiblement : à quelques pas plus loin, se présente une colonne de granit percée d'un trou. C'est là que Jésus rencontra les filles de Jérusalem : huitième station.

Nous revenons sur nos pas et nous nous rapprochons de l'église du Saint-Sépulcre. Une colonne renversée indique la neuvième station : Jésus tombant pour la troisième fois.

Avant d'aller plus loin, quelques explications sont nécessaires. Le Christ mourut hors de la ville : *extra portam passus est,* a dit saint Paul. Comment se fait-il donc que le Calvaire et le Saint-Sépulcre soient aujourd'hui dans l'intérieur des remparts ? L'explication est facile. Jérusalem a été détruite à plusieurs reprises. Si j'en crois Châteaubriand, nous voyons actuellement le dix-huitième fantôme de la ville. Il y a donc eu plusieurs enceintes. Au temps du Christ, le mur laissait le Calvaire en dehors : il a changé de place et le Calvaire s'est trouvé en dedans. Rien n'est plus facile d'ailleurs que de suivre la trace de l'ancien rempart.

Entrons maintenant dans l'église du Saint-Sépulcre. Elle est moins une église unique qu'un ensemble de sanctuaires. Sainte Hélène, on le sait, voulut réunir dans une enceinte commune les lieux sanctifiés par les souffrances du Christ. Une chapelle indique l'endroit où Jésus fut dépouillé de ses vêtements : c'est la dixième station.

A côté se dresse le rocher du Calvaire. Ce nom rappelle bien des souvenirs. Quelle en est l'origine ? Ici toutes les traditions sont unanimes.

Après sa longue pénitence, Adam mourut et fut enseveli dans l'endroit où s'éleva plus tard la croix du Rédempteur. Dieu voulait que le sang divin allât purifier dans leur tombe les ossements du premier des pécheurs. Ainsi, quand on dit le lieu du crâne, *calvariæ locus,* on désigne l'endroit où fut déposé le crâne d'Adam.

Le Calvaire n'était pas une montagne : c'était un plateau de rocher, comme on en voit tant à Jérusalem, où se trouvaient quelques jardins. Rien ne prouve que ce fût la place des exécutions : peu importe d'ailleurs. Ce qui reste du rocher sacré forme une masse énorme. Elle a été creusée au niveau du sol ; il est résulté de ce travail une vaste chapelle, dédiée à Adam. On arrive au sommet du rocher par un double escalier d'une vingtaine de marches. Là s'ouvre une autre chapelle à deux nefs richement ornées. Sous l'autel est une cavité recouverte d'une plaque de vermeil. Là fut enfoncée la croix où Jésus expira. A côté, on remarque une fente large, oblique, profonde, pratiquée dans le rocher. Elle pénètre jusqu'à la chapelle inférieure dont nous avons parlé tout à l'heure. A quoi l'attribuer ? Elle est certainement l'effet d'un tremblement de terre. Quelle est la force humaine qui pourrait déchirer de la sorte le grès le plus dur ? On n'a qu'à se rappeler le récit évangélique et on sera suffisamment éclairé.

En descendant du Calvaire, on se prosterne devant la pierre de l'onction où fut déposé le corps de la céleste Victime, quand on l'oignit de parfums.

A quelques pas de là est le Saint-Sépulcre.

L'église bâtie par sainte Hélène était couronnée d'une coupole bysantine. Elle a disparu depuis longtemps. La coupole actuelle est lourde, disgracieuse. Elle est l'œuvre des Grecs : c'est tout dire. Sous la coupole s'élève un petit édicule en marbre rouge qui est encore une œuvre grecque ;... mais le pèlerin s'occupe peu de ces détails et ne songe qu'à adorer.

Cependant une question s'impose à sa piété : Est-ce bien là le tombeau du Christ ? La question est grave comme on le voit.

Que le corps du Christ descendu de la croix ait été déposé dans ce lieu, c'est certain, c'est évident. Que le tombeau soit identiquement le même : non. La piété des fidèles est souvent indiscrète. Qui pourrait dire la quantité de matériaux qui ont été tirés de cet endroit pour être transportés dans tout l'univers chrétien ? Donc le saint tombeau a subi des altérations qu'il est facile de constater.

Quand on a traversé la chapelle de l'Ange, on se trouve dans un caveau étroit et éclairé par des lampes. Là, on voit un tombeau de forme horizontale creusé dans le roc et recouvert d'une plaque de marbre blanc brisée par le milieu. Le tombeau du Christ n'avait pas cette forme. Il était semblable aux tombeaux Juifs qu'on voit en si grand nombre aux environs de la ville sainte, semblable au tombeau que Joseph d'Arimathie se fit faire après avoir cédé le sien au divin Crucifié. Qu'on se figure une cavité longue d'un peu plus de deux mètres, haute et large à proportion, creusée perpendiculairement à la face d'un rocher et on aura l'idée d'un tombeau juif. L'ouverture était cintrée. On la fermait par une énorme pierre munie d'une couche de ciment et le corps reposait en paix à l'abri de toute profanation. Du reste, il était protégé par une loi qui punissait de mort les violateurs des tombeaux. Ces détails expliquent bien des choses. D'abord la préoccupation des saintes femmes se disant les unes aux autres : « Qui nous ôtera la pierre du sépulcre? » Puis l'impossibilité matérielle où étaient les Apôtres d'enlever le corps sans briser les sceaux et sans éveiller les gardes.

Mais, qu'importe la forme du monument? On y fait à peine attention; car l'esprit est absorbé par d'autres pensées. C'est ici que furent prononcées ces paroles : « IL EST RESSUSCITÉ. »

C'est à deux pas d'ici, à l'endroit où s'élève l'autel de l'apparition, que Jésus apparut à sainte Marie-Madeleine.

Si, revenu de son pèlerinage de Jérusalem, le voyageur veut s'arrêter en Provence, dans la ville de Saint-Maximin, il y verra le crâne de sainte Madeleine, ce front qui fut touché par le Christ et dont la peau est restée incorruptible.

Tous les cultes chrétiens sont représentés au Saint-Sépulcre, les protestants exceptés. Les Grecs schismatiques possèdent la partie la plus étendue et la plus riche de la basilique. Les Arméniens ont leur couvent à côté, ainsi que les Pères latins de Terre-Sainte. Les Coptes eux-mêmes ont une petite chapelle bien pauvre abritée par le saint tombeau.

Il en est qui se scandalisent de cette bigarrure: je suis d'un avis différent.

Oui, malgré leurs erreurs, qu'ils soient bénis ceux qui adorent le Christ et qui cherchent un refuge auprès de son sépulcre!

Nous avons décrit à grands traits la voie que suivent les pèlerins

de Jérusalem quand ils veulent aller au Calvaire en marchant sur les traces de Jésus. Je la parcourus avec mes compagnons de voyage, le 14 septembre 1858. Nous étions dirigés par M. l'abbé Poyet, grand vicaire de Mgr. Valerga, patriarche de Jérusalem. C'est un souvenir que je n'oublierai jamais.

Mais un doute se présente encore : cette voie, est-elle la voie que le Christ a suivie ? En d'autres termes, est-elle authentique ? Le point de départ et le point d'arrivée sont certains. Le reste est un peu problématique. Le Christ n'a certainement pas touché de son pied le terrain que nous foulons actuellement. Il faudrait le chercher plus bas. Je l'ai déjà dit, ici tout est changé et les ruines sont assises sur d'autres ruines ; mais la direction est la même : cela doit suffire.

La *Voie douloureuse* a un peu plus de mille mètres de longueur.

Au sentiment de piété qu'elle éveille dans toutes les âmes, se joint celui d'une inexprimable tristesse. *Viæ Sion lugent :* tout est dans le deuil et dans la désolation. Selon leur habitude, les Musulmans ont tout abattu et n'ont rien relevé. Autrefois, ils poursuivaient de leurs insultes les pèlerins assez audacieux pour faire le Chemin de la Croix ; souvent même ils ajoutaient aux sacarsmes des coups de pierres. Il n'en est plus ainsi : ils sont sinon bienveillants, du moins respectueux. Les écoles ouvertes à leurs enfants, les hôpitaux où vont se réfugier leurs malades, les bienfaits prodigués par la charité chrétienne ont désarmé leur fanatisme.

Plus tard, je l'espère, un *Chemin de croix* s'élèvera le long de *la Voie douloureuse* et racontera à toutes ces populations aveuglées les souffrances de l'Homme-Dieu.

Pour cela il faut que Jérusalem change de maître.

La chose est peut-être plus prochaine qu'on ne pense.

J.-B. Thibaut.

LA LOI MAUDITE

O douleur ! ô pour toi flétrissure inconnue,
Chère France ! — Est-tu donc assez bas descendue
Pour avoir à subir l'inénarrable affront
Que de vils oppresseurs impriment sur ton front !

Dans leur brutal désir de ton apostasie,
A leurs desseins pervers mêlant l'hypocrisie,
Ils nous interrogeaient: « Veux-tu qu'à ton enfant
« On parle, ou non, de Dieu dans son enseignement? »

Pilate, épouvanté par la clameur publique,
Lui livrait l'Innocent: et toi, Judas cynique,
Tous ont beau te crier: « Je veux mon fils chrétien. »
Pour tes trente deniers, traître, tu n'entends rien.

Et, dès le lendemain de ce vote unanime,
L'athéisme, pressé de consommer son crime,
Improvise une loi décrétant qu'en tout lieu
Pour l'enfance, à l'école, on supprimera Dieu!

Malgré toi, pauvre peuple, un Sénat en démence
Vient de légiférer cette inique sentence.
Voilà, par un arrêt dérisoire et cruel,
Le cas qu'on fait de ton suffrage universel!

Nous n'obéirons pas à la loi sacrilège.
Nos enfants sont à nous: notre droit les protège.
Pour nous les arracher, venez donc, ravisseurs,
Contre le cœur d'un père essayer vos fureurs.

Mais Dieu de ce forfait bientôt fera justice
Et ne permettra pas que la France périsse.
— Non, ce n'est pas ton peuple, ô Dieu, qui te proscrit.
Que l'athée à jamais parmi nous soit maudit!

15 mars 1882. R. Ch.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le 23 mars, M. l'abbé Saladin, nouveau chanoine, a été présenté au Chapitre par M. l'abbé Compans.

Son Éminence, a dit en substance M. le grand Vicaire, a voulu récompenser le dévouement exemplaire de M. l'aumônier de Pellegrin parmi les nombreux varioleux rassemblés à l'hospice général, de tous les points de la ville, pendant la récente épidémie: — dévouement professionnel qui n'est que le devoir sans doute et dont tout prêtre serait capable: mais encore dévouement méritoire, surtout en certaines circonstances où l'héroïsme n'est plus l'entraînement de quelques cas isolés, l'affaire d'un moment, d'un jour, d'une semaine, mais la manière d'être et l'état habituel pendant de longs mois. — Son Éminence devait aussi une récompense au jeune prêtre qui a

consenti à quitter sa famille, ses confrères et son diocèse pour répondre à l'appel direct et pressant de l'Archevêque de Bordeaux.

—

Le 28 mars, M. l'abbé Couteau, aumônier des vieillards, nommé quelques jours auparavant chanoine honoraire, a été installé par M. l'abbé Gervais, archidiacre de Bordeaux, au milieu d'un concours inaccoutumé de chanoines titulaires et honoraires, de vicaires de la Primatiale, de chapelains, et — par delà l'enceinte canoniale — de personnes amies, parmi lesquelles on remarquait les Sœurs de Nevers, chargées de la direction de l'Hospice.

M. le Vicaire général a prononcé la petite allocution d'usage d'une voix bien timbrée et d'un ton plein d'allégresse, avec un air de contentement qui se retrouvait et rayonnait sur tous les visages : c'est aussi que le récipiendaire était des plus sympathiques, soit aux divers habitués du chœur de Saint-André qui le regardaient comme un bon et sûr ami, soit aux représentants de l'autorité diocésaine qui l'avaient vu à l'œuvre et appréciaient en lui l'un des plus modestes, des plus obéissants et des plus utiles auxiliaires de Son Éminence. M. Gervais, si gracieux d'ordinaire et si courtois dans l'intimité de ces réunions de famille, n'a jamais été mieux inspiré, de l'aveu unanime, que dans cette dernière installation. Il a parlé pendant trois ou quatre minutes, pas plus, mais avec une délicatesse de pensées, une cordialité de sentiments, une distinction de tours et de forme, un bonheur d'expressions, où se trahissaient à l'envi les habitudes de son esprit, la générosité de son cœur et les tendances de son âme : *ama nesciri*.

Des allocutions de ce genre sont faciles à retenir ; elles se gravent sans effort et comme d'elles-mêmes dans la mémoire, si peu qu'on le désire : nous y étions doublement intéressé, comme ami du nouveau chanoine et comme chroniqueur de la *Revue*. Aussi croyons-nous pouvoir reproduire ce speach assez exactement, sauf par ci par là quelques termes changés, quelques tournures modifiées, quelques légers oublis — qui peut-être ne laisseront pas de déparer sensiblement la forme. Voici donc, tel que nous l'avons retenu, ce charmant petit discours d'installation :

« Messieurs les Chanoines,

« Le mérite qui sollicite les regards peut avoir droit à une récompense parmi les hommes ; celui qui se cache, ou mieux encore qui s'ignore lui-même, est seul à conquérir toutes les sympathies.

« Nous faisons, en ce moment, Messieurs, l'expérience de cette vérité.

Si je vous présente et si vous accueillez avec tant de cordialité le nouveau collègue que vous donne Son Éminence, c'est qu'il n'a pas ambitionné, à coup sûr, l'honneur qui lui est fait, et qu'il est facile de voir que, pour l'élever, il a fallu blesser un peu sa modestie.

« Les pauvres dont M. Couteau devenait récemment le consolateur et le père ont applaudi à son canonicat ; ils se sont sentis honorés, dans la personne de leur aumônier dont ils connaissent déjà le cœur, dont ils ont pu apprécier, en quelques mois, les tendres soins et le zèle; et l'écho de leur allégresse est arrivé jusqu'à Son Éminence, qui a vu dans cette manifestation une sanction aussi touchante que respectable de l'acte de justice qu'elle venait d'accomplir.

« Mais les vieillards qu'abritent les vieux cloîtres des Bénédictins de Sainte-Croix n'ont pas été seuls à se réjouir. Dans cette paroisse de Saint-André que M. Couteau édifia, pendant sept ans, et qui naguère était si affectueusement alarmée à son sujet, quand un mal cruel mettait sa vie en danger; à Saint-Paul de Bordeaux où, cinq années durant, il fit bénir son ministère; à Portets où il fut aussi vicaire; à Blaye où il donna à la jeunesse studieuse les prémices de son sacerdoce; partout, en un mot, où il eut occasion de répandre les trésors de son âme, son entrée au Chapitre a été saluée comme un heureux événement.

« Je lui demande pardon de sacrifier ses goûts qui me sont connus au plaisir que j'ai de parler de lui. Mon excuse est dans les sentiments que je lui ai voués et dans la satisfaction que je sais avoir procurée au vénérable Chapitre, à M. l'Archiprêtre, appréciateur autorisé des mérites de son ancien collaborateur, et à MM. les Vicaires qui, après avoir regretté le départ d'un confrère bien-aimé, applaudissent du fond de l'âme à sa nouvelle apparition dans le chœur de cette cathédrale. »

BIBLIOGRAPHIE

« Notre savant et ingénieux confrère, M. Henry Ribadieu, ancien rédacteur en chef de la *Guienne,* vient de publier, sous ce titre : *Une légende bordelaise* (extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*), une étude historique d'un très vif intérêt, et dont nos collaborateurs compétents se disputeront le plaisir de rendre compte.

« Il s'agit de cette légende qui fait remonter le nom de la rue Labirat à une des actions d'éclat d'un chevalier de Lalande. La légende est... une légende, comme l'établit M. Ribadieu; mais en immortalisant, dans les souvenirs populaires, un nom glorieux dans les fastes de l'histoire de la Guienne, cette légende a récompensé, par une consécration en quelque sorte naïve, une des plus vaillantes races de notre province, si féconde en hommes de guerre et en citoyens héroïques.

« Je me reprocherais d'en dire davantage sur cette page historique, une des meilleures et des plus attrayantes qu'ait publiées M. Ribadieu : je pressens déjà le commentaire autrement détaillé qu'elle inspirera à quelqu'un de ses émules, dont je serais bien fâché de déflorer l'article magistral. Ceci n'est qu'une note cordiale, où j'ai voulu marquer avec la fidélité des souvenirs d'une fraternité d'armes, le témoignage d'une charmante impression de lecture que tous nos amis sauront partager.

(Guyenne.) « CH. DE BATZ-TRENQUELLÉON,
« Rédacteur en chef de la *Guienne.* »

« Je suis de ceux qui applaudissent avec infiniment de satisfaction aux travaux de l'érudition locale. Il me semble que le devoir d'un Bordelais, que ses affaires ou ses habitudes retiennent dans sa ville natale, est d'appliquer le plus possible les efforts de son esprit à des œuvres bordelaises.

« Aussi m'empresserai-je toujours de signaler les travaux qui ont pour but et pour effet d'élucider un point d'histoire locale, de faire connaître des détails inédits sur le Bordeaux d'autrefois.

« A ce titre-là, je citerai une petite brochure que vient de publier M. Henri Ribadieu, et qui a pour titre : *Une Légende bordelaise*.....

« Je ne suivrai pas M. Ribadieu dans sa discussion historique, très exacte et très nette. Mes lecteurs pourront se donner ce plaisir en lisant l'opuscule; il me suffira d'enregistrer ses conclusions.

« Hélas ! après avoir minutieusement examiné les documents, M. Ribadieu arrive à conclure que le siége en question n'est rien moins que certain ; qu'il n'y a aucune trace historique d'un duel à outrance entre un seigneur de Lalande et un géant espagnol, et qu'enfin l'établissement des Carmes est supérieur à 1236.....

(*Gironde* du 26 mars.) « ARGUS. »

—

Origine des villes de Ribérac, Mussidan, Saint-Astier, Grignols, Mareuil, Auberoche, Aubeterre, Montagrier, Montaut, Montignac, Castillon-sur-Dordogne ; analyse d'une étude historique de M. Charles Grellet-Balguerie, par M. ANGEL FAYOLLE; Ribérac, 1881, in-8° de 24 pages. Chez les principaux libraires de Bordeaux : 1 fr.

M. A. Fayolle vient de publier l'analyse d'intéressantes études historiques faites sur l'origine de vingt villes du Périgord et du Bordelais, Ribérac, Mussidan, Montravel, Castillon-sur-Dordogne, Bourg, Guîtres, Cubzac, Fronsac, etc., par M. Charles Grellet-Balguerie. Ce travail, spécial au début, se rattache aussitôt à l'histoire générale de la France et à celle du Midi. Il évoque le souvenir de deux comtes de Périgueux, l'un inconnu, Aimon 1er, et Aimon II ou Aimenon, d'abord comte de Poitiers. Ce dernier proclama Pepin II, roi d'Aquitaine, le maintint contre Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. Devenu comte de Périgueux et d'Angoulême, il eut quatre fils dont l'aîné, Arnauld, fut comte de Bordeaux, duc de Gascogne, et le plus jeune, Adémar, comte de Poitiers, lutta contre le roi Eudes son oncle. L'auteur cite à ce sujet les légendes inédites d'un seigneur franc, célèbre dans les romans par ses exploits et par ceux de ses fils, légende d'Aymon père, Aymon de *Dordone* ou d'Entre-Dordogne (Vicomté de Castillon). Il prouve enfin l'origine exclusivement française et aquitanique, non ardenaise, ni belge, ni surtout allemande, mais à la fois bordelaise et périgourdine, de la fameuse légende de Renaud de Montauban, héros du poème du XIIe siècle, en 28,000 vers, publié par M. Henri Michelant.

Les amis de l'histoire de nos contrées méridionales liront avec plaisir la brochure de M. A. Fayolle sur ces divers sujets si intéressants pour le Périgord, le Bordelais, le Poitou, l'Angoumois, ou la Guyenne et la Gascogne.

ROME ET LA PAPAUTÉ

(Suite.)

Saint-Pierre de Rome. — Je n'essaierai pas de suppléer à la vue de cette merveille. C'est un de ces spectacles réservés, comme la mer et les montagnes dans la nature; si ce n'est qu'ici c'est le génie humain s'étant surpassé lui-même au souffle du surnaturel.

Ne sacrifions cependant pas au convenu, et disons, pour être vrai jusque dans l'apparence, que la première impression qu'on éprouve en entrant semble être une déception. Il n'en est pas comme de nos belles cathédrales du Nord, où l'on est d'abord frappé de l'ensemble, et de cette *vastité sombre* en profondeur, comme dit Montaigne, répondant si bien au néant de l'homme par le religieux appel de l'Infini. Ici, tout au contraire, *le mystérieux,* peut-on dire, fait défaut par trop de lumière. De la grandeur même, on n'est pas soudain saisi autant qu'on s'y attendait, et elle y paraît comme dispersée.

Mais qu'on avance, et l'on s'apercevra bientôt que ce qui a paru une déception se trouve être une initiation progressive. A chaque pas, l'édifice croît aux regards en se déployant, et on se sent croître en quelque sorte soi-même avec lui, comme si on le remplissait de son admiration à mesure qu'il l'excite. Et en cela le monument exprime d'autant mieux son objet. On y éprouve en effet, comme si l'artiste se le fût proposé, quelque chose de ce qu'a dit saint Paul de l'Église: « Surédifiée sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, conjoints « en Jésus-Christ qui en est la pierre angulaire, sur lequel tout l'édi- « fice étant posé s'élève en structure harmonieuse et *croît* en temple « saint dans le Seigneur, *crescit in templum sanctum in Domino* (1); »

(1) Éphes., II, 20, 21.

et ailleurs : « *crescit in augmentum Dei,* croît de l'augmentation de Dieu « en nous (1). » C'est ce *crescit* qu'on éprouve en avançant.

L'art architectural, par une critique tout opposée, reproche à Michel-Ange d'avoir péché par excès de grandeur, ou du moins d'avoir violé, dans ce monument, cette loi de toute architecture que les proportions doivent en être à l'échelle de l'homme. Ce n'est pas ce qu'on y ressent, grâce à cet heureux défaut de paraître, au premier abord, plutôt inférieur à l'attente et de n'y répondre que progressivement. Mais, en outre, l'instinct si éminemment catholique de Buonarotti pourrait répondre à tous les architectes du monde : « Je n'ai pas dû faire mon œuvre, comme les vôtres, à l'échelle de l'homme, mais à celle de l'Homme-Dieu, élevant l'homme à lui-même dans son Église. L'Ange de l'*Apocalypse* m'a donné cette *toise*-là, et m'a dit : « Lève-« toi, et mesure sur elle le Temple de Dieu et l'Autel *et ceux qui* « *adorent* (2). » J'ai dû enfin m'inspirer de cette parole de l'Apôtre des nations : « Arrivons tous à former, par l'unité de la foi et de la « connaissance du Fils de Dieu, un seul homme parfait *à la mesure* « de l'âge et de la plénitude du Christ (3). »

A-t-il trop présumé de sa foi ou de son génie, et reçoit-il un démenti de l'effet produit ? J'en appelle à tous les visiteurs, quels qu'ils soient. Si grand qu'il ait fait, on n'en n'est pas accablé, parce qu'on est transporté. La légèreté de l'œuvre le dispute à son poids, ou plutôt l'emporte. Son objet le soutient et l'exalte : c'est une *ascension.* Le christianisme affecte l'âme de deux sentiments, qui répondent à deux instincts contraires de notre nature déchue, et que lui seul a le divin secret de concilier : celui de notre misère et celui de notre grandeur ; celui de l'expiation par l'épreuve, et celui du triomphe par la victoire. Or, ici, ce n'est pas le premier, mais le second de ces sentiments qui devait être satisfait. Ce n'est pas le *Miserere* qu'on y ressent : c'est le *Magnificat,* le *Gloria in excelsis,* le *Sursum corda,* le *Te Deum,* et surtout le *Credo,* quand on est arrivé sous la coupole. L'âme et la pensée y sont ramenées de partout à l'unité transcendante d'une même contemplation qui les absorbe par en haut, et le corps lui-même en prend l'attitude. J'y ai vu des paysans italiens qu'on n'y aurait pas distingués, n'eût été leur costume, de membres de

(1) Colos., II, 19.
(2) Apoc., XI, 1.
(3) Ephes., IV, 13.

l'Institut, et j'ai failli ne pas y voir, bien que nous coudoyant, un éminent ami de France, lui et moi ne pouvant faire autre chose que nous serrer la main, dans le réciproque respect de notre commune émotion indicible. Et l'objet de cette émotion, où tout converge et d'où tout rayonne, avec une sublime simplicité dont nulle superfétation ne vient distraire, le voici :

C'est une splendide apologétique; c'est un hymne triomphal à l'Église de Jésus-Christ suspendue à ses *promesses,* et dominant le monde de leur accomplissement dans le temps, comme gage de celles qui regardent l'éternité. On croit y entendre la voix de notre Bossuet, éclatant en cette parole dont tout renvoie les échos : « Dieu a fait un « ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de toute autre cause et ne « tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et « porte par toute la terre avec l'impression de sa main le caractère de « son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église (1). »

Ce n'est pas le sentiment de la foi qu'on éprouve là : c'en est la *sensation ;* comme si on assistait à un miracle. C'est qu'en effet on y assiste à un miracle : l'incomparable miracle d'un nommé Simon, pécheur de Tibériade, tiré du limon de la Judée il y a dix-neuf siècles par Jésus-Christ, à cette expresse destination d'être Pierre, la Pierre sur laquelle il édifierait l'Église de Dieu à tout jamais ; et qu'à l'heure qu'il est, battue par mille erreurs et par mille orages, cette Église n'ait ni dévié ni fléchi dans l'écroulement général de tout ce qui s'est attaqué à Elle.

On a beau écrire et lire ces choses sur le papier, en faisant tout ce qu'on peut pour les reproduire ou se les figurer, rien n'égale la vue du fait, sur place. Le corps de Pierre est là, sous la glorieuse coupole, n'ayant rien de supérieur à son tombeau que l'autel du Fils de Dieu dont il confessa et partagea la Croix. Sa Chaire doctrinale est là aussi, sa propre Chaire, triomphalement portée par quatre Docteurs de la science sacrée de l'Orient et de l'Occident, figurés en statues de bronze, lui ayant fait traverser les plus formidables hérésies. Son pouvoir de lier et de délier, dont la plénitude lui fut personnellement donnée sous le symbole de clefs ouvrant ou fermant les cieux, y est aussi en exercice, en autant de tribunaux qu'il y a de langues parlées par les diverses nations du monde. Tout autour, les saints Fondateurs

(1) *Oraison funèbre de la princesse palatine.*

d'Ordres religieux, pionniers de la civilisation de tous les temps et de tous les lieux, lui font cortège comme l'épanouissement de la fleur évangélique, dont l'Église est la tige et dont la racine est au Ciel. Mais ce qui est saisissant surtout, ce qui fait ressortir le miracle et plane au-dessus, comme la Toute-Puissance qui l'a mis en jeu et qui ne cesse de l'opérer, ce sont les paroles du Christ, inscrites en lettres mosaïques monumentales, à une immense hauteur, tout le long de la frise de l'édifice, conférant à Pierre tous ces grands pouvoirs. C'est l'Évangile de l'Église ; c'est la voix toujours actuelle de sa création. Nous les connaissons tous, ces solennelles paroles, dans les diverses circonstances où elles furent prononcées à un dessein si initial, si persistant et si final, comme si leur auteur n'en avait pas eu d'autre en vue. Nous savons comme elles se détachent de toutes celles qui furent dites aux Apôtres en général, en s'adressant à leur Prince en particulier, en scènes dialoguées avec lui. Les âges se sont usés à les répéter sans pouvoir les user. Inutile de les reproduire. Mais ici, rassemblées qu'elles sont, et transposées par l'événement à dix-neuf siècles d'élévation, on croit les entendre pour la première fois, tant leur prodigieux accomplissement leur fait écho et leur renvoie le témoignage qu'il en reçoit. L'âme est prise, pour ainsi parler, entre les deux, entre le ciel et la terre, entre Jésus-Christ et Pierre, et ne peut que s'écrier comme celui-ci : « *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant!* »

Tite-Live, dans son admiration du temple de Jupiter Olympien à Athènes, disait avec une singulière énergie d'expression : *Unum in terris inchoatum pro magnitudine Dei*, « unique dans l'univers entier, comme érigé à la grandeur de Dieu. » A bien plus juste titre ce mot s'applique-t-il à *Saint-Pierre de Rome*, et Tite-Live lui-même le reconnaîtrait ; car, comme Virgile et toutes les grandes âmes de son temps, il avait conçu pour sa Rome, nous le verrons, de bien plus hautes destinées religieuses et sacerdotales, dont rien dans le passé ne devait pouvoir approcher. Qu'était le Jupiter Olympien de l'antiquité, à ne le prendre que dans les conceptions les moins souillées de la philosophie ou de l'art? qu'était Dieu? C'était un nom *générique*, où chacun pouvait loger ce qu'il voulait. Grâce à sa révélation, c'est un nom *propre et personnel:* c'est le *Dieu vivant*, le Très-Haut, le Tout-Puissant. Et pourquoi? Par un caractère dont la notion avait fait complètement naufrage dans l'antiquité profane : le caractère de

Créateur, faisant tout de rien. Or, ce caractère éclate bien plus dans la Genèse chrétienne que dans la Genèse hébraïque même, et à *Saint-Pierre de Rome* que dans le temple de Jéhovah, sans plus parler de celui de Jupiter Olympien. Là, en effet, nous sommes témoins, nous sommes nous-mêmes l'objet d'une création supérieure encore à celle du monde de la nature tiré du néant : de la création du monde moral humain tiré de la perversion la plus désespérée qui se puisse concevoir par un Crucifié, et d'une Église fondée sur un homme de néant, dominant toutes les puissances du mal, de la place même où elles ont le plus pesé sur le monde. C'est bien le lieu de dire : « *Inchoatum in magnitudine Dei* (1)! »

Ne craignons pas d'être trop long en un sujet si convaincant, et puisqu'il nous a été donné de le saisir sous cet aspect de grandeur et de puissance, qu'exprime si bien la basilique du Vatican, poursuivons cet avantage.

Qu'on ne pense pas que l'institution de l'Église n'ait été glorifiée ainsi à Rome que du seizième siècle où l'univers lui a élevé cet incomparable monument. Cette gloire s'y confond avec l'origine du monde chrétien, et il est impossible de l'en démêler. C'est elle qui s'est fait à elle-même sa basilique. La Rome antique recula devant son vainqueur, avant l'invasion des Barbares; elle lui céda la place; et ce fut une des causes qui firent transférer l'empire à Constantinople, d'où ses Césars ne pouvaient venir à Rome, comme ceux de nos temps, sans y être déprimés. Écoutez là-dessus saint Augustin : « Le Christ a tiré « Pierre de la fange, où son supplice prochain semblait l'avoir fait « rentrer, chargé de mépris. Bientôt, cependant, fécondée par cet « engrais, la moisson de l'Église surgissant de terre, voici que ce « qu'il y a de plus noble et de plus altier, César, vient à Rome : et où « se hâte-t-il de porter ses pas ? à son palais d'empereur ou au « tombeau du Pêcheur (2) ? — Montrez-moi donc à Rome un culte « rendu au temple de Romulus qui approche de celui que je vous

(1) *Inchoatum* est intraduisible en français; il vient de *chaos* et voudrait dire *tiré du chaos*. Tite-Live ne pouvait pas trouver un mot plus énergique et qui approchât plus de celui de *création*, le chaos étant considéré chez les anciens comme *le principe des choses*. Le dogme chrétien de la création exclut même ce chaos préexistant pour ne laisser que le néant et rapporter le principe de toutes choses à Celui-là seul qui a dit : LE PRINCIPE, *c'est moi qui vous parle* (Joan., VIII, 24).

(2) *Enarratio in Psalm.*, CX, 1.

« montrerai y être rendu à la mémoire de Pierre (1)? — Vous avez vu, « dès la racine de la société chrétienne, comment, par le Siège apos- « tolique et la succession des évêques, sa propagation certaine l'a « étendue à l'univers, et ce qu'il y a de plus illustre dans l'empire et « qui en occupe le faîte, venir au sépulcre de ce pêcheur, pour lui « adresser, diadème bas, ses supplications ; vous l'avez vu (2) ! »

Ce que dit ainsi saint Augustin de la gloire de Pierre à Rome, au quatrième siècle, comme remontant à *la racine de la société chrétienne,* nous allons le voir et l'entendre dans la basilique pontificale de ce temps-là, à l'égal de tout ce que peut faire concevoir celle de nos jours. Et pour mieux saisir ce rapport, achevons de contempler celle-ci ; car nous ne l'avons vue qu'au-dedans et elle n'est pas moins faite pour parler au dehors. Mais pour cela il faut singulièrement s'en éloigner.

Chose étrange, en effet : autant elle excite le ravissement à l'intérieur, aussi peu étonne-t-elle à son extérieur immédiat, sur la place même du Vatican. Ainsi, la coupole ne s'y voit pas : ce qui s'explique par la profondeur du point de l'édifice où elle se trouve en recul de la façade qui la cache de son premier plan. Mais, par contre, plus on s'éloigne, plus elle surgit au regard, et ce n'est pas à moins de vingt-six kilomètres qu'il faut aller, si on veut en avoir la juste perspective, qui frappe d'autant plus alors qu'on ne s'y attend pas. Traversons donc cette fameuse campagne romaine, dont la mélancolique solitude fait à Rome comme un vaste cercle de respect, que coupe seul l'aqueduc de Néron, semblable à l'ossature désarticulée de quelque gigantesque mastodonte échoué. Montons à la Sabine, ou mieux à Tivoli. Plaçons-nous, sans nous arrêter à la recherche des problématiques villas de Mécène ou d'Horace, au péristyle circulaire du gracieux petit temple de la Sibylle, prédestiné, ce semble, à être l'observatoire de ce qu'elle-même est réputée avoir prédit : et de là, au tumulte des cascades qui s'engouffrent comme la chute des choses du Temps, retournons-nous vers la Ville éternelle.

Elle est là-bas, dans son vaste périmètre allongé, sans qu'on puisse y rien distinguer des antiques monuments qui proclamaient sa gloire. Une seule chose s'en détache et la domine dans la chaude limpidité du ciel : le dôme de Saint-Pierre, justifiant le mot de

(1) *Enarratio in Psalm.*, XLIV.
(2) *Epistolarum classis*, IV.

Michel-Ange à qui on parlait du Panthéon : « *Je le mettrai dans les airs !* » dans les airs, en effet, où il semble retenu plutôt que porté, tant il s'y élance et s'y déploie. Lui seul coupe l'horizon :

Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

Et, comme pour en mieux faire ressortir l'universelle expression, par delà Rome, et à l'arrière fond, se laisse voir, comme un ruban d'argent, cette Méditerranée qui relie toutes les terres comme tous les âges de l'humanité, sur laquelle se sont tant de fois joués et se joueront peut-être encore les destins du monde, et dont les flots baignent tous les rivages fameux.

Qui dira ce qu'on éprouve à ce spectacle, et dans quelle méditation il plonge l'esprit ? Pour moi, je le cède à une autre plume qui ne saurait être suspecte, à celle d'un poète oublié pour avoir sacrifié à une popularité aussi éphémère que malsaine, mais qui, ici, a été heureusement forcé de bénir, comme Balaam des hauteurs de Moab, ce qu'il était venu maudire :

. . . . . .

On sort ensuite, et l'air du champ transtévérin
Est large à respirer; le ciel est plus serein,
Notre cœur est en fête ; aux colonnes voisines,
Noires encor du feu des torches éleusines,
Aux monuments tombés, aux profanes jardins,
On n'accorde en passant que de calmes dédains ;
Et lorsque le jour tombe et que l'*Angelus* tinte,
Et que le crêpe noir couvre la ville éteinte,
On se recueille bien, de peur d'être oublieux ;
On met ses mains au front et l'on dit : en ces lieux
Vint un pêcheur obscur; aux flots de Césarée
Il laissa les débris de sa barque égarée ;
Il marcha bien longtemps, solitaire piéton,
La croix dans une main et dans l'autre un bâton :
L'âge et la pénitence avaient courbé sa taille.
Seul, il défia Rome, et lui livra bataille !
Et cette Rome avait un empereur puissant,
Qui, dans ses doux loisirs, jouait avec du sang;
Et des soldats si forts, que, d'un seul coup de lance,
A l'univers mutin ils imposaient silence.
Eh bien ! comme l'épi sous la main du faucheur,
Tout Rome s'écroula quand parut ce pêcheur ;
Les dieux prirent la fuite ; un évêque sans glaive
S'installa sur la place où *Saint-Pierre* s'élève ;
Et ce fut un mystère à donner des frissons,
A briser notre corps et notre âme... Pensons (1) !

(1) *Les deux Romes*, par Barthélemy, l'auteur de *Némésis*.

Pensons! oui; mais que faut-il de plus pour dire *croyons?* Le propre de l'homme est d'abord de penser. Mais on ne pense pas pour penser: on pense pour arriver au vrai. C'est pourquoi Dieu, voulant se témoigner à l'homme pour se le ramener, l'a pris par cette noble faculté de penser, rayon de son essence, en faisant devant lui des actes de Dieu qui l'induisissent par la pensée à sa croyance: et certes il n'y a rien épargné! Cependant, qu'arrive-t-il pour plusieurs? C'est qu'ils se prennent bien à penser, mais que, s'arrêtant à l'entrée ou en chemin, ils ne vont pas jusqu'au bout de leur pensée. Ils s'y engagent, mais n'aboutissent pas, et souvent reculent devant l'issue qui serait la Foi. L'incroyance n'est qu'un avortement. Par contre, les plus puissants penseurs sont les croyants: témoin Pascal, témoin Bacon qui a si bien dit: « Peu de philosophie éloigne de la religion et beaucoup de philosophie y ramène. » Mais par là l'incroyant se trouve dans la plus fausse des situations, intellectuellement et moralement. Il a le tourment de la vérité sans le profit et sans l'honneur; il est convaincu de faiblesse, au lieu de surgir plus fort. Remarquez bien que, en tout état, l'acte divin est indéniable; il s'impose aux incroyants comme aux croyants, engageant également leur responsabilité: on n'a que le choix, de l'avoir brut ou lumineux, opaque ou transparent comme le cristal; car la foi chrétienne n'est que la transparence des faits divins qui en sont le témoignage. C'est ce que nous avons vu du prodige de la Croix, et c'est ce qui n'est pas moins vrai de celui de l'Église.

Un rapprochement saisissant va donner du corps à ces réflexions. Nous venons de voir ce prodige du pêcheur, conquérant de Rome, à l'état écrasant de pensée sous la plume de l'auteur de la *Némésis*. Voulons-nous le revoir à l'état ravissant de foi? Reculons-nous dans le temps comme nous venons de nous reculer dans l'espace. Reportons-nous à quatorze siècles en arrière. Entrons dans la basilique de *Saint-Pierre* de ce temps-là. Un pontife dans sa chaire y parle à un immense auditoire, à tout Rome ondulant à sa voix. Et, de son discours, voici ce qui parvient à nos oreilles:

«... Pierre, le prince des Apôtres, eut en partage la capitale de « l'Empire romain, afin que cette lumière de la Vérité, qui devait « éclairer tout le genre humain, étant placée au centre de l'univers, « répandit plus aisément sa lumière de tous côtés. C'était là qu'il « fallait terrasser les vains mensonges de la sagesse humaine! là qu'il

« fallait renverser le culte des démons ! là enfin qu'il fallait anéantir « l'impiété de toutes les erreurs sacrilèges, puisque cette Ville en était « le foyer ! Bienheureux Pierre, vous ne craignez pas de venir dans « cette grande cité, tandis que Paul, votre compagnon de gloire et de « travaux, donne ses soins à l'organisation d'autres Églises ; vous « entrez dans cette forêt remplie de bêtes féroces ; vous marchez sur « cet Océan tumultueux avec plus de constance que sur le lac de « Tibériade ; vous ne tremblez point à l'aspect de cette Maîtresse du « monde, vous qui fûtes saisi de crainte, dans la maison de Caïphe, « à la voix d'une simple servante. Est-ce que la tyrannie de Claude « et la férocité de Néron étaient moins à redouter ? Mais votre amour « surpassait vos craintes ; les Miracles que vous aviez opérés, la « Grâce dont vous étiez comblé, et l'épreuve que vous aviez faite de « vos Pouvoirs, accroissaient votre confiance. Vous aviez déjà prêché « les Juifs, fondé l'église d'Antioche, empli de la prédication évangé- « lique le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bythinie ; « et vous ne doutiez plus de votre ouvrage et du temps qui vous restait « pour l'achever, lorsque vous faisiez entrer l'Étendard de Jésus- « Christ sous les arcs de la cité romaine, où, selon les décrets de la « Providence, vous attendaient et l'honneur de votre dignité et la « gloire de votre martyre. »

Voilà, transfiguré en foi, le même prodige où succombe la pensée quand elle s'arrête ou recule devant son issue. On y voit clairement Jésus-Christ, ses Pouvoirs, sa Grâce, le Miracle, Dieu enfin, et on en est ravi. Le fait reste le même : historique s'il en fut jamais ; il l'apparaît même davantage, étant plus fouillé dans ses circonstances et ses particularités qui le font reluire sous toutes ses faces comme le diamant ; et à mesure qu'il apparaît plus historique, il en ressort plus divin. Le ravissement qu'il excite alors est des plus philosophiques et démonstratifs ; Dieu ne pouvant être que ravissant et attestant par là sa présence.

Mais de qui sont donc les accents que nous venons d'entendre et qui justifient si bien ces réflexions ? Il n'est pas indifférent de le savoir : ils sont d'un successeur de Pierre, venant lui-même de faire l'épreuve de ces Pouvoirs qu'il préconisait, en faisant reculer Attila de cette campagne romaine où nous en est revenu le souvenir local ; de saint Léon le Grand, Pape et sauveur de Rome (1).

(1) *Sermo in natal. Petri et Pauli.*

Après la merveille de Jésus-Christ et de la fondation de son Église, nous ne pouvons mieux arriver que par ce grand nom, si bien porté de nos jours, à celle de la PAPAUTÉ.

(A suivre.) Auguste Nicolas.

VISITE A UN CIMETIÈRE JUIF

(Suite et fin.)

La coutume d'aller visiter les tombeaux des personnes auxquelles on a été uni par les liens du sang ou de l'amitié est si naturelle, qu'on la rencontre à peu près chez tous les peuples et à toutes les époques. Nous savons d'une manière certaine par les saints Évangiles (1) qu'elle existait en Palestine au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Talmud nous apprend en outre que, souvent, les sépultures des hommes réputés saints dans le monde israélite attiraient de grands concours de peuple et servaient de théâtre à des assemblées religieuses. Toutefois, quand le pharisaïsme se mit à enserrer de toutes parts la vie juive, au moyen de ses mille prescriptions semblables à un réseau aux mailles étroites (2), le *kéber aboth* (3), — telle est la dénomination technique des visites faites aux tombeaux, — n'échappa pas plus que le reste à cette démangeaison de légiférer en tout.

Il y eut alors les jours *prescrits,* les jours simplement *recommandés,* les jours tout à fait *interdits.*

Les jours prescrits : pendant une année entière on devait, comme cela se pratique encore en diverses contrées (4), se rendre une fois par semaine sur la tombe des parents qu'on avait eu le malheur de perdre.

Les jours recommandés étaient 1° la vigile du *Rôsch-haschonnah* (5),

(1) Comparez Joan., xi, 31.

(2) Personne n'ignore que c'était une manie des Pharisiens de vouloir tout codifier, soit dans la vie civile et privée, soit dans la vie religieuse et publique.

(3) Littéralement, « tombeau des pères. »

(4) Voyez Hlawatsch, *Das Synagogenjahr,* Prague, 1862, p. 29.

(5) Nous avons dit plus haut que cette locution désigne le premier jour de l'année civile des Juifs.

2° celle du *Iôm Kippour* (fête de l'Expiation ou du grand Pardon, qui tombe d'ordinaire au commencement d'octobre), 3° le mois entier d'*Eloul* (seconde moitié d'août et première moitié de septembre).

Le *kéber aboth* est au contraire interdit les jours de sabbat et de nouvelle lune, la veille de toutes les fêtes à part les deux qui viennent d'être exceptées, tous les jours de fête et de demi-fête (le lendemain de la Pâque, de la Pentecôte et des Cabanes), enfin pendant la durée entière du mois de *nisan,* qui est le premier de l'année religieuse des Juifs. A ces différentes époques, les Israélites attribuent depuis des siècles je ne sais quel caractère spécial, qui fait qu'elles sont impropres à la visite d'un cimetière, bien plus, qui rend, d'après eux, la simple entrée dans un cimetière pleine de dangers.

Les Juifs ne viennent pas seulement au *Beth-achaïm* pour y pleurer; ils y viennent aussi dans l'intention de prier pour leurs morts, car ils ont, aussi bien que les catholiqnes, la confiance qu'ils peuvent soulager les trépassés au moyen de férventes supplications adressées à Dieu en ce sens (1).

En entrant au cimetière, s'ils n'y sont pas venus depuis au moins trente jours, ils récitent l'invocation suivante : « Béni soit l'Éternel, notre Dieu, le roi du monde, qui vous (2) a créés avec justice, qui vous a nourris et conservés avec justice, qui vous a fait mourir avec justice, qui connaît votre nombre à tous avec justice, qui vous ressuscitera un jour avec justice. Sois béni, ô Seigneur, toi qui ressuscites les morts. »

Après cette *Berâkah* (bénédiction) pleine de foi, on ajoute : « Tu es puissant à jamais, Seigneur ! Tu ressuscites les morts, ô toi qui es grand pour sauver. Ta grâce nourrit les vivants, tes miséricordes sans nombre font revivre les morts ; tu es l'appui de ceux qui tombent, la santé des malades, le libérateur de ceux qui sont enchaînés. Tu tiens fidèlement ta promesse envers ceux qui dorment dans la poussière. Qui est comme toi, ô Seigneur des vertus ? Qui te ressemble, ô Dieu qui fais mourir et qui vivifies et qui fais germer le salut ? Tu es fidèle pour ressusciter les morts (3). »

(1) Voyez Léon de Modène, *Cérémonies et coutumes qui s'observent chez les Juifs,* 5e partie, ch. IX et X.

(2) Ce pronom désigne les morts enterrés dans le cimetière.

(3) *Israelit. Gebetbuch in hebr. und deutscher Sprache,* Rœdelheim, 1831, pages 422-423.

On récite ensuite cette belle prière sur la tombe que l'on vient visiter : « Que la paix soit avec toi ! Que Dieu se souvienne de ton âme pour ton bien, de sorte que tu dormes un doux sommeil, que tu jouisses d'un parfait repos dans ta tombe ! Que ta piété soit une protection pour moi au jour de l'angoisse ! Que ton âme soit liée dans le faisceau des vivants, avec les justes qui sont dans le jardin de délices ! Amen (1). »

Chacun est laissé, après cela, à sa dévotion particulière. Du reste, les livres de prières à l'usage des Israélites abondent en invocations mortuaires, qui s'adaptent aux diverses circonstances dans lesquelles peut se trouver le pieux visiteur (Prière pour l'âme d'un père défunt, pour l'âme d'une mère défunte, pour des frères et des sœurs, etc.; prière d'un enfant pour ses parents défunts ; prière d'une mère pour ses enfants ; etc.).

La dévotion des Juifs pour les cimetières et les tombeaux n'a pas toujours été exempte de superstition. Cela ressort déjà de plusieurs des traits signalés antérieurement ; mais il est aisé de le démontrer d'une manière encore plus catégorique par les écrits des vieux rabbins.

Nous lisons dans le Talmud, traité *Berachoth,* chap. III, que les morts n'ignorent rien de ce qui se passe ici-bas, et que c'est précisément pour ce motif qu'on doit les honorer beaucoup. L'âme des trépassés demeurerait même un certain temps sur la terre, rôdant autour du tombeau. Elle agirait surtout ainsi pendant les trois premiers jours qui suivent la mort, les liens qui l'attachent au corps mettant, nous dit-on, un certain temps à se dissoudre complètement. Quelques docteurs juifs, notamment l'auteur du livre intitulé : *Schébet Ioudah* (Tribu de Juda), ont même enseigné que les relations posthumes des deux éléments qui composent notre être persévèrent jusqu'à ce que le corps ait été réduit en poussière (2). Suivant eux, la Bible favoriserait ce sentiment ! Ne lisons-nous pas en propres termes au livre de l'Ecclésiaste, XII, 7 : « Que la poussière retourne dans la terre d'où elle provient, et que l'esprit revienne à Dieu qui l'a créé ? » Pourquoi Salomon a-t-il mentionné le corps en premier lieu, sinon pour indiquer qu'il doit être pulvérisé avant que l'âme s'en aille à son Créateur ? Autrement il eût écrit, en renversant l'ordre actuel :

(1) S. A. Wolff, *Iahrzeit und Todtenfeier in Israel,* Leipzig, 1853, p. 14 et 15.
(2) Voyez Buxtorf, *Synagoga judaica,* cap. XXXV, pages 436 et 437 de l'édition de Bâle, 1641.

Que l'esprit retourne à Dieu et le corps à la terre ! Voilà certes un argument très concluant.

Il nous faut dire un mot du *Chibbout hakkéver,* qui a causé, longtemps avant la mort, de terribles angoisses à plus d'un Israélite crédule. Voici en quoi consiste cet affreux supplice d'outre-tombe d'après le célèbre grammairien juif Élias : « Lorsqu'un Juif a quitté ce monde, l'ange de la mort vient s'asseoir sur son tombeau. Alors l'âme du défunt entre de nouveau dans son corps et le dresse debout. Aussitôt l'ange prend une chaîne qui est en partie de fer, en partie de feu, et il en assène deux coups sur le mort. Au premier coup ses membres se dissolvent, au second tous ses os se dissipent; l'ange ajoute un troisième coup, qui réduit le mort en cendres et en poussière. Mais les bons anges viennent ensuite ; ils rassemblent les ossements et les replacent dans le sépulcre (1). » Est-il étonnant que les Juifs aient une prière spéciale au jour du *Iôm Kippour* (Grand-Pardon) pour conjurer le Seigneur de les préserver du *Chibbout hakkéver?* D'ailleurs, de généreuses aumônes, l'hospitalité habituellement pratiquée, l'obéissance, la chasteté, les prières récitées avec ferveur, peuvent exempter de ce supplice étrange. Mais le meilleur préservatif serait de mourir en Terre-Sainte, où les mauvais anges perdent toute leur puissance. Pour ce motif, et aussi parce que, d'après l'enseignement des Rabbins, les Juifs enterrés en Palestine seront les premiers à ressusciter quand le Messie fera son apparition, les alentours de Jérusalem sont-ils en plusieurs endroits littéralement jonchés de tombes israélites (2). Beaucoup de fils de Jacob vont mourir là-bas tout exprès afin d'être ensevelis sur le sol consacré.

Autrefois, les Juifs espagnols aimaient à venir s'asseoir, ou même à danser sur les tombes de leurs morts, espérant obtenir ainsi toute sorte de faveurs naturelles et surnaturelles.

Est-ce pareillement un sentiment superstitieux qui inspire aux Juifs une si vive horreur pour les exhumations ? On le croirait, au moins dans certains cas. Il est probable cependant que ce mouvement de répulsion provient le plus souvent d'un vrai respect à l'égard des morts. Quoi qu'il en soit, ces douloureuses cérémonies ne sont guère autorisées chez eux que lorsqu'il s'agit de transporter après

(1) BUXTORF, *ubi supra.*

(2) Voyez la carte de Jérusalem récemment publiée à Leipzig par MM. Zimmermann et Socin.

coup un défunt dans le tombeau de sa famille. « Il est agréable à l'homme, » dit le Talmud, « de reposer auprès de ses pères. » En vertu de ce principe, dans les cimetières exclusivement juifs on n'enterre jamais plusieurs fois à la même place. Les morts d'Israël sont donc sûrs, d'ordinaire, de reposer en paix jusqu'au jour du jugement général.

Dans la religion juive, la violation des sépulcres a toujours été envisagée comme l'impiété la plus affreuse, comme une barbarie sans nom, à tel point que Rabbi Siméon ben Iochaï s'écriait en apprenant qu'on avait profané le tombeau de quelques-uns de ses coreligionnaires : « Sachez que les souffrances ont atteint leur dernier degré d'intensité, et attendez l'avénement prochain des jours du Messie. » L'on sait que, d'après les idées juives, l'avénement du Messie doit être précédé de tristesses poignantes et d'atroces douleurs.

Il est remarquable que les Israélites aient toujours enterré leurs morts, sans se laisser influencer par les coutumes contraires des peuples parmi lesquels ils vivaient. « Tu es poussière et tu retourneras en poussière (1). » Dans cette divine sentence, ils ont toujours cru voir, sinon un ordre formel du Créateur proscrivant tout autre mode de sépulture, du moins une insinuation très nette à laquelle ils n'ont jamais hésité à se conformer. Le corps humain ayant été tiré de la terre par le souverain Seigneur, n'est-il pas juste, disent encore les Rabbins, de le rendre à la terre après le trépas ? Ils ajoutent, et à bon droit, que telle est bien la manière la plus délicate de traiter les restes de ceux que nous avons honorés ou aimés pendant leur vie, car c'est laisser à la nature le soin de consumer lentement les corps, loin de tout regard. Toute autre méthode est plus ou moins brutale, par conséquent odieuse. Le Talmud (traité *Aboda sara,* ch. I[er]) va jusqu'à traiter ouvertement d'idolâtrie la coutume, en vigueur chez divers peuples anciens, de brûler les cadavres. Il prescrit que, si un Juif recommandait aux siens par testament de livrer son corps au feu après sa mort, on devrait regarder cette clause comme nulle et de nulle valeur. Suivant les livres rabbiniques, la terre aurait même la vertu de purifier le corps humain de ses souillures morales, et de le préparer à la gloire de la résurrection.

Tels sont les principes qui ont toujours éloigné les Israélites, aux

(1) *Genese,* III, 19.

différentes époques de leur histoire, de l'incinération des morts. Déjà Tacite signalait comme un fait extraordinaire leur ténacité à enterrer les corps plutôt qu'à les brûler (1). Il est vrai qu'en plusieurs endroits (2) la Bible mentionne des cas directement opposés à la pratique dont nous venons de parler, et certains exégètes modernes (1) sont partis de là pour affirmer que l'incinération fut pendant quelque temps de mode chez les Hébreux; mais leur déduction est complètement fausse. Des susdits passages, il résulte seulement que les anciens Juifs brûlèrent parfois les cadavres de leurs morts en des circonstances exceptionnelles, soit qu'ils voulussent les soustraire aux mutilations et autres profanations des ennemis, soit qu'ils craignissent de voir éclater la peste si on ne les faisait promptement disparaître, soit qu'ils se proposassent en cela un châtiment exemplaire. Aussi quand, naguère, la question de la crémation des morts fut agitée sur certains points de l'Europe, quelques Juifs isolés ayant pris part à ce mouvement et demandé que, dans les cimetières israélites, une place spéciale fût réservée aux partisans de ce genre de sépulture, les organes les plus autorisés du judaïsme contemporain protestèrent-ils avec indignation (3).

* * *

Mais nous voici bien loin du cimetière de la ville de N.! Rentrons-y un instant pour en prendre congé.

Lorsque j'eus couvert de notes plusieurs pages de mon carnet, je voulus terminer la séance pour cette fois. Nous nous dirigeâmes donc, mon compagnon et moi, du côté de la porte qui donne sur la rue. Ce moment avait été attendu par la concierge, car, à peine passions-nous devant sa porte, qu'elle vint à nous et nous dit de la façon la plus polie: « Ces messieurs pourront visiter le cimetière aussi souvent qu'il leur plaira, mais, s'ils le veulent bien, pas le samedi! » Je répondis que nous nous proposions en effet de revenir prochainement, et qu'il nous serait aisé de choisir un autre jour que le samedi. J'avais encore mon portefeuille à la main; quelques pages chamarrées

(1) *Hist.*, v, 5.

(2) Compar. I Rois, xxxi, 12 et 13; Lévit., xx, 14, xxi, 9; Amos, vi, 10.

(3) Entre autres Michælis, *De combustione et humatione mortuorum ap. Hercæos, in Syntagm.*, Comment., t. I, p. 225.

(4) Voyez en particulier la *Gazette générale du judaïsme*, 1871, n° 14.

d'hébreu s'en échappèrent: c'étaient la plupart des inscriptions que je venais de recueillir. « Ces messieurs savent donc l'hébreu, » s'écria notre interlocutrice, visiblement soulagée en voyant que nous nous rattachions au judaïsme par quelque endroit. Sur ma réponse affirmative, elle reprit avec un redoublement de politesse: « C'est avec joie que je vous verrai venir une autre fois au cimetière, mais, s'il vous plaît, messieurs, pas le samedi! »

Nous revinmes plus tard, mais pas le samedi.

S. MARCELLIN.

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(*Suite.*)

En 1356, le sire de Langoiran assistait à la bataille de Poitiers; il avait suivi le prince de Galles dans sa chevauchée en Languedoc (1). Il fut un des gardiens de la trêve de deux ans, faite à Bordeaux, entre la France et l'Angleterre, le 23 mars de cette même année, et qui devait durer jusqu'au jour de Pâques 1359 (2). Le 20 août 1360, Amanieu d'Albret, seigneur de Langoiran, et plusieurs autres, furent chargés par Édouard III de punir ceux qui violaient les trêves jurées entre lui et le roi de France (3), et, à cette occasion, il leur donna un sauf-conduit le 13 septembre suivant (4). Amanieu d'Albret dut mourir peu de temps après, puisque, le 29 janvier 1364, un fils Bérard, qualifié seigneur de Langoiran, figure parmi les témoins d'une quittance donnée par Gaston, comte de Foix, au sire d'Albret (5).

(1) FROISSART, t. I, pages 350 et 314; édit. Buchon.

(2) RYMER, t. III, pars 1ª, page 350; Londini, 1825.

(3) *Id.*, page 850; *id.*

(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 369.

(5) Bérard d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, Gérard d'Albret, son frère, et Bérard d'Albret, seigneur de Gironde, leur cousin, avaient été faits prisonniers au combat de Laussac (près Toulouse) par Gaston, comte de Foix et vicomte de Béarn, en sa guerre contre Jean, comte d'Armagnac. Conduits dans la ville de Foix, ils obtinrent de Gaston, le 16 décembre 1362, d'avoir pour prison la ville de Mazères,

En 1373, le sire de Langoiran fit partie du corps d'armée qui, sous la conduite de Thomas Felton, sénéchal de Bordeaux, se rendit à Thouars pour débloquer cette ville que Bertrand du Guesclin assiégeait. Cette expédition ne réussit pas ; mais, peu de temps après, ces mêmes Gascons firent lever le siège de la ville de Mortagne attaquée par le sire de Cliçon, ravagèrent la terre du seigneur de Partenay, excepté les forteresses, et rentrèrent à Bordeaux (1). Bérard d'Albret prit également part au siège de Montbadon après lequel le sénéchal d'Aquitaine ordonna, le 3 février 1374, au connétable de Bordeaux de lui donner pour les archers qu'il y avait conduits trente arcs et trente gerbes de flèches (2). Il fut héritier d'autre Bérard d'Albret son oncle, seigneur de Vayres et de Rions, qui fit son testament le 24 décembre 1374 et mourut sans postérité. Il avait épousé Brunissinde de Grailly, fille du seigneur de Bénauge. Il testa lui-même en 1377 (3) et mourut sans enfants légitimes ; sa sœur Rose d'Albret épousa Bertrand de Montferrand. Avait-il par testament légué à sa sœur ses terres qui passèrent ainsi aux Montferrand, ou avait-il fait héritier Louis d'Albret, fils d'Arnaud-Amanieu d'Albret, vicomte de Tartas, grand chambellan du roi de France, et de Marguerite de Bourbon, sœur de la reine Isabelle ? Le père Anselme ne fait pas connaître la teneur du testament de Bérard, il avance cependant que Louis était qualifié seigneur de Langoiran dès 1372. Tout cela paraît assez obscur et donne lieu de croire que Louis était reconnu seigneur de Langoiran par le roi de

promettant, sous peine de 200,000 florins d'or, de ne point s'en échapper (Doat, t. CXCV, p. 27). — Bérard d'Albret, seigneur de Gironde, dut payer à Gaston de Foix une rançon de 10,000 florins d'or (Doat, t. CXCV, p. 235 ; *Arch. hist.* t. IV, p. 127 et 129).

(1) FROISSART, vol. I, p. 660 (édit. Buchon).

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 333. — Je crois qu'il s'est glissé une faute d'impression dans les archives historiques qui donnent à cette livraison d'arcs et de flèches la date de 1380 (nouveau style). En 1380, Bérard d'Albret était passé au service de la France et ne pouvait recevoir une solde ou une récompense pour avoir assisté à un siège entrepris par les Anglais ; d'un autre côté, tous les autres articles du compte dont cette livraison fait partie sont datés des années 1373, 1374 et 1375.

(3) Le P. Anselme date ce testament de 1374 ; mais, si l'on en croit l'abbé Baurein (Affiches de Bordeaux, 26 novembre 1778), le testament de Bérard d'Albret serait du 24 novembre 1377 ; cette date est également acceptée par M^me^ la C^tesse^ Marie de Raymond dans sa généalogie manuscrite des Montferrand, qu'elle a eu la bonté de me communiquer : d'après elle, il donna la terre d'Agassac à sa sœur Rose ; il demandait, entre autres, d'être enterré à côté de son père dans l'abbaye de La Sauve.

France, même avant la mort de Bérard, mais celui-ci jouissait réellement de la seigneurie. Froissart cependant paraît croire que le seigneur de Langoiran, pris à la bataille d'Eymet, était le neveu du roi de France; ce qui n'est pas : ce fut Bérard qui assista à la bataille d'Eymet gagnée, en 1377, par le duc d'Anjou et Bertrand du Guesclin; Thomas Felton, qui commandait les Anglais, et les sires de Mussidan, de Duras et de Rauzan partagèrent son sort. Les quatre seigneurs Gascons jurèrent, entre les mains du duc d'Anjou, fidélité au roi de France. Cependant ceux de Duras et de Rauzan ne tardèrent pas à manquer à leur promesse et repassèrent aux Anglais; celui de Mussidan en fit autant, mais longtemps après. A ce propos, Froissart fait une petite digression assez intéressante sur le caractère des Anglais et des Gascons de cette époque: « Les Gascons, » dit-il, « trente ans d'un tenant, ne furent fermement à un seigneur. Voir « est que les Gascons mirent le roi Édouard d'Angleterre et le prince « de Galles, son fils, en la puissance de Gascogne, et puis l'en « otèrent-ils, si comme il est contenu clairement cy-dessus en celle « histoire; et, tout par le sens et avis du roi Charles de France, le « fils au roi Jean, car il s'acquit et attrait à soi par douceur et par « ses grands dons, l'amour des plus grands de Gascogne, le comte « d'Ermignac et le seigneur de Labreth; et le prince de Galles les « perdit par son hauteresse. Car je qui ai dicté celle histoire, du « temps que je fus à Bordeaux et que le prince alla en Espaigne, « l'orgueil des Anglois étoit si grand en l'hôtel du prince, que ils « n'avisoient nulle nation fors que la leur ;et ne pouvoient les gentils- « hommes de Gascogne et d'Aquitaine, qui le leur avoient perdu par « la guerre, venir à nul office en leur pays; et disoient les Anglois « qu'ils n'en étoient taillés ni dignes; dont il leur anoioit; et, quand « ils purent, ils le montrèrent, car pour la dureté que le comte d'Er- « mignac et le sire de Labreth trouvèrent au prince, se tournèrent-ils « François; et aussi firent plusieurs chevaliers et escuyers de « Gascogne.

« Le roi Philippe de France et le roi Jean son fils les avoient « perdus par hautiereté; aussi fit le prince. Et le roi Charles, de « bonne mémoire, les r'acquist par douceur, par largesse et par « humilité. Ainsi veulent être Gascons menés. Et encore a plus fait « le roi Charles, afin que l'amour s'entretienne entre ces seigneurs « plus longuement et que le seigneur de Labreth lui demeure, car la

« sœur de sa femme, Madame Isabel de Bourbon, fut donnée au « seigneur de Labreth lequel en a de beaux enfants (1) ; et ce est la « cause pour laquelle l'amour s'entretient plus longuement. Si ouïs « une fois dire au seigneur de Labreth, à Paris où j'étois avec autres « seigneurs, une parole que je notai bien, mais je crois que il la dit « par ébattement ; toutefois il me sembla qu'il parla par grand sens « et par grand avis à un chevalier de Bretagne qui l'avoit plusieurs « fois servi ; car le chevalier lui avoit demandé des besognes de son « pays, et comment il se savoit contenir à estre François, et il répondit « ainsi : « Dieu merci ! je me porte assez bien, mais j'avois plus « d'argent, aussi avoient mes gens, quand je fesois guerre pour la « partie du roi d'Angleterre que je n'ai maintenant ; car quand nous « chevauchions à l'aventure, ils nous sailloient en la main aucuns « marchands de Toulouse, de Condom, de la Riole ou de Bergerac. « Tous les jours nous ne faillions point que nous n'eussions quelque « bonne prise, dont nous estoffions nos superfluités et joliétés, et « maintenant tout nous est mort. » Et le chevalier commença à rire « et dit : « Monseigneur, voirement est-ce la vie des Gascons ; ils « veulent volontiers sur autruit dommage ? » Pourquoi je dis tantôt, « qui entendis celle parole, que le sire de Labreth se repentoit près « de ce qu'il étoit devenu François, ainsi que le sire de Mucident qui « fut pris à la bataille d'Aimet et jura en la main du duc d'Anjou « que il venroit à Paris et se tourneroit bon François et demeureroit à toujours mais. Voirement vint-il à Paris, et lui fit le roi Charles très bonne chère ; mais ne lui sçut oncques tant faire, que le sire de Mucident ne sembla du roi et de Paris, et s'en retourna, sans « congé prendre, en son pays, et devint Anglois ; et rompit toutes les « convenances qu'il avoit au duc d'Anjou. Aussi fit le sire de Rosem, « le sire de Duras..... Telle est la nature des Gascons ; ils ne sont « point stables, mais encore aiment-ils plus les Anglois que les Fran- « çois ; car leur guerre est plus belle sur les François que elle n'est « sur les Anglois. C'est l'une des principales incidences qui les y « incline plus (2).

A peine le duc d'Anjou eut-il appris la trahison des sires de Duras et de Rauzan qu'il résolut d'aller assiéger leurs châteaux. La

(1) Le P. Anselme dit qu'il mourut jeune — il ne parle pas de ses enfants, — et que Bérard mourut sans postérité légitime.

(2) FROISSART, vol. II, livre III, page 447 (édit. Buchon).

ville de Duras fut prise d'assaut et le château se rendit. Avant l'assaut, le duc d'Anjou avait promis cinq cents francs à celui qui entrerait le premier dans la ville. « Le sire de Langurent, » dit Froissart, « étoit monté sur une échelle tout premier, l'épée en la main, et « rendoit grand'peine à ce qu'il put entrer le premier en la ville, non « pour gagner les cinq cent francs, mais pour exaulcer son nom ; car « il étoit durement courroucé sur le seigneur de Duras, pourtant que « légèrement il s'était retourné Anglois. Et vous dis que cil sire de « Langurent y fit de sa main merveilles d'armes, et tant que ses gens « et plusieurs autres étrangers étaient ébahis de ce qu'il faisoit; et « tant s'avança que de sa vie il se mit à grand'aventure; car ceux de « dedans par force lui arrachèrent le bassinet de la tête atout le « camail; et eut été mort sans remède; mais un sien écuyer, qui de « près le suivoit, le couvrit de sa targe, et le chevalier descendit petit « à petit jus; mais il reçut en descendant dur horion sur sa targe. Si « fut moult prizé à cet assaut de tous ceux qui le virent (1). »

Après la prise de Duras qui termina la campagne, le duc d'Anjou, connaissant l'importance et la force du château de Langoiran, ordonna à messire Jean de Jumont, messire Tristan de Roye et à messire Jean de Rosoy, avec cent lances de bonnes gens, de s'y rendre pour y tenir frontière contre les Bordelais (2).

Cette défection du sire de Langoiran fut vivement ressentie par le roi d'Angleterre qui le priva de toutes ses possessions pour les donner, le 9 juin 1378, à Bertrand de Montferrand, à cause des bons services que ce seigneur lui avait rendus et des pertes énormes que les guerres présentes lui avait occasionnées. « Avec l'approbation de notre conseil, » dit Richard II, « nous donnons et concédons au dit Bertrand les châteaux, terres, rentes, revenus, manoirs, juridictions, hommes, droits et devoirs, et tous les autres biens meubles et immeubles que possédait, tenait et recevait Bérard d'Albret, chevalier jadis, seigneur de Langoiran, ainsi que tout ce qui lui était dû dans notre ville de Bordeaux et dans son bailliage; excepté les localités, terres, droits, etc., qui sont dans Tiran et Bussac. Nous donnons aussi à Bertrand tout ce que Bérard possédait dans la ville et la châtellenie de Bourg et dans le Bourgès; toutes ces propriétés, ajoute le roi, nous appartien-

(1) FROISSART, liv. II, page 10 (édit. Buchon).
(2) *Id.*

nent par le fait de la révolte de Bérard, et nous pouvons en conséquence les donner à Bertrand et à ses héritiers (1). »

Mais Bérard était, de fait, encore maître de ses propriétés et forteresses, ou du moins, de quelques-unes d'entre elles. Il conservait son château de Langoiran qu'il quittait de temps en temps pour guerroyer contre les seigneurs, parjures au serment qu'ils avaient prêté au roi de France.

« Encore (1379), », dit Froissart, que je copie toujours avec plaisir, « se tenoit le sire de Langurant François, lequel étoit un « moult appert chevalier, et faisoit plusieurs contraires ès terres des « seigneurs qui étoient retournés Anglois, qui lui marchissoient (dont « les terres étaient limitrophes aux siennes), tels comme le seigneur « de Mucident, le seigneur de Rozem et le seigneur de Duras. De « quoi ces trois barons étoient moult courroucés et mettoient grand'- « entente à ce qu'ils le pussent occire, car il leur étoit trop fort « ennemi. Le sire de Langurant, qui étoit un chevalier de grand'- « volonté, chevauchait un jour et avoit en sa compagnie environ « quarante lances; et vint assez près de une garnison Anglesche que « on dit Carvillac (Cadillac) (2), qui étoit de l'héritage du captal de « Buch et à son frère. Si fit une embûche de ses gens dans un bois « et dit: « Demeurez, je veuil aller tout seul courir devant le fort, « savoir si nul souldra hors contre nous. » Ses gens demeurèrent. Il « chevaucha outre, monté sur fleur de coursier, il vint devant les « barrières de Carvillac et parla aux gardes, et demanda: « Où est « Bernard Courant votre capitaine? Dites-lui que le sire de Langurant « lui demande une joute; il est bien si bon homme d'armes et si « vaillant qu'il ne la refusera pas pour l'amour de sa dame; et s'il la « refuse, il lui tournera à grand blâme, et dirai partout où je irai « qu'il m'aura refusé par couardise une joute de fer de lance. » A la « barrière pour l'heure étoit l'un des varlets Bernard Courant, qui « lui dit: « Sire de Langurant, j'ai ouï votre parole; or vous souffrez « un petit et je irai parler à mon maître: jà ne sera reproché que par « lâcheté il vous refuse, mais que vous le veuillez attendre. » — « Par « ma foi! repondit le sire de Langurant, oil. » Le varlet se partit et « vint en une chambre où il trouva son maître; si lui recorda les

(1) Rymer, t. III, pars 3ª, page 78, 3e édition.
(2) Denys Sauvage de Fontenaille dans son édition dit *Cadilhat*.

« paroles que vous avez ouïes. Quand Bernard ot ce entendu, si lui « engrossa le cœur au ventre, et affelonit grandement, et dit: « Ça! « mes armes! ensellez-moi mon coursier; et il ne sera jamais « refusé. » Tantôt fut fait; il s'arma et monta à cheval, et prit sa « targe et son glaive, et fit ouvrir la porte et la barrière, et se mit « aux champs.

« Quand le sire de Languran le vit venir, si fut tout réjoui; si « abaissa son glaive et mit en ordonnance de bon chevalier; et aussi « fit l'écuyer; si éperonnèrent leurs chevaux. Tous deux étoient bien « montés et à volonté. Si se consuirent de glaives si roidement en my « leurs écus qu'ils volèrent en pièces. Au passer outre Bernard « Courant consuivit à meschef de l'épaule (atteignit dangereusement « l'épaule), le seigneur de Langurant et le bouta hors de sa selle, et « le jeta sur la terre. Quand Bernard Courant le vit aterré, il fut tout « réjoui et tourna tout court son coursier sur lui; et, ainsi que le sire « de Langurant se releva, Bernard qui étoit fort écuyer et appert le « prit à deux mains par le bacinet (chapeau de fer) et le tira si fort « qu'il lui arracha hors de la tête et le jeta dessous son cheval. Les « gens du seigneur de Langurant qui étoient en embûche veoient bien « tout ce; si commencèrent à eux dérouter pour venir celle part et « rescourre leur seigneur. Bernard Courant regard sur côté et les vit « venir, si trait sa daque et dit au seigneur de Langurant: « Rendez- « vous, sire de Langurant, mon prisonnier, rescous ou non rescous, « ou autrement vous êtes mort. » Le sire de Langurant qui avait « fiance en ses gens pour être rescous, se tint tout coi et rien ne « répondit. Quand Bernard Courant vit ce, et qu'il n'en auroit autre « chose, si fut tout emflambé d'aïr et se douta que il ne perdit le « plus pour le moins, et lui avala une dague qu'il tenoit sur le chef « tout nu; et lui embarra la dedans et puis la ressacha, et féry cheval « des éperons et se relança en ès barrières; et là descendit et se mit « en bon convenant pour lui défendre si il besognoit. Quand les « gens du seigneur de Langurant furent venus à lui, ils le trouvèrent « navré à mort; si furent tous courroucés, et l'ordonnèrent et appa- « reillèrent au mieux qu'ils purent, et le rapportèrent arrière en son « chastel; mais il mourut à lendemain. (1). »

En 1381, Théobald de Haut-Puy prétendait avoir des droits à la

(1) FROISSART, vol. II, liv. II, chap. XLIII (édit. Buchon).

succession du seigneur de Langoiran (1). On avait des doutes sur sa fidélité au roi d'Angleterre, et ses terres avaient été confisquées; mais Perducat d'Albret répondit de lui et elles lui furent rendues (2). Le château de Langoiran ne devait pas être compris dans ce que réclamait Théobald; et d'ailleurs, s'il l'était il ne resta pas longtemps dans sa famille; car, depuis 1374, Bertrand de Montferrand avait épousé Rose d'Albret, fille d'Amanieu et sœur de Bérard; et, de plus, comme il a été dit plus haut, toutes les possessions de Bérard avaient été données par le roi d'Angleterre à Bertrand (3). Le roi y ajouta, le 8 avril 1400, le don, à vie, de six deniers pour livre sur tous les vins et autres marchandises des rebelles qui, en descendant par mer (4), passeront devant Langoiran et Podensac (5). Le 24 septembre 1409, il fut avec son fils, autre Bertrand, témoin du procès-verbal de prestation du serment de Jean de Gramont au roi d'Angleterre, avant d'épouser Marie de Montaut, dame de Mussidan (6).

Les seigneurs d'Albret, désirant rentrer en possession des immenses domaines qui leur avaient appartenus dans les localités soumises au roi d'Angleterre, passèrent avec le roi, le 16 janvier 1421, un accord par lequel ils renoncèrent à un appel fait contre lui par leurs ancêtres. Ils s'engagèrent, pour eux et pour leurs héritiers, à lui être fidèles et à lui prêter hommage. Le roi, de son côté, promit d'oublier tout ce qui s'était passé. Il laissa aux Albret la jouissance de tous leurs anciens privilèges; il leur restitua toutes leurs terres. De

(1) Théobald de Haut-Puy ou Puylehaut avait-il été seigneur de Langoiran du temps où Bérard d'Albret en était le seigneur légitime, ainsi que pourrait le faire croire un document publié par les Archives historiques de la Gironde — où il est dit que Théobald reçut, le 30 juillet 1371, du lieutenant du roi d'Angleterre, quatre-vingt-cinq gerbes de flèches et 82 cordes d'arcs, ou n'était-il que l'écuyer du seigneur de Langoiran? — Voici le commencement de ce document: *Théobaldo de Puylihaut, scutifero, domino de Logueirano, pro sagittarios retentos cum dicto domino suo super custodiam patrie.....* Je crois qu'il faut lire: *Scutifero domini de Logueriano.....*

(2) *Rôles Gascons.*

(3) Cette concession avait été faite à Bertrand de Montferrand, le 9 juin 1378; de nouvelles lettres d'Henri IV, roi d'Angleterre, du 11 août 1401, lui donnent à perpétuité tout ce que Bérard d'Albret possédait lors de sa mort (Bibliot. de la ville de Bordeaux, *Tables manuscrites de Bréquigny).*

(4) On donne à la Garonne et à la Dordogne le nom de *Mer* jusqu'à l'endroit où le flux de la mer se fait sentir.

(5) *Tables manuscrites de Bréquigny.*

(6) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVI, p. 159.

leur côté ils devaient remettre au roi les possessions qui lui appartenaient. Cependant des réserves furent faites pour le captalat de Buch, Vayres et Langoiran (1).

Des contestations, à propos de ce dernier château durèrent encore fort longtemps, puisqu'en 1427, Bertrand de Montferrand, fils de Bertrand de Montferrand (2), s'était pourvu auprès du roi d'Angleterre pour être mis en possession des biens et des droits qui avaient appartenu à Bérard d'Albret (3). Le procès n'était pas terminé en 1435 (4). Le roi d'Angleterre, dans une lettre écrite le 9 juillet de cette année, à l'archevêque de Bordeaux, au connétable de la même ville et à plusieurs autres personnes, parmi lesquelles on trouve des hommes de loi, Jean de Vernha (de La Vergne), homme d'armes, capitaine de Gensac, expose comment Bertrand, seigneur de Montferrand et de Langoiran, le prie de reconnaître ses droits à la succession de son oncle Bérard d'Albret. Henri VI les engage en conséquence à voir l'affaire, à l'examiner avec soin, à interroger les personnes qui pourraient les bien renseigner et à lui remettre le résultat de leur délibération (5). Il paraît qu'ils jugèrent en faveur de Bertrand puisqu'en 1451, il passa avec Dunois un traité particulier par lequel, comme seigneur de Montferrand et de Langoiran, il s'engageait à lui remettre, une fois la ville de Bordeaux prise par les Français, les forteresses les plus importantes (6).

(1) RYMER, t. IV, pars 3ª, p. 197, 3me édit.

(2) Bertrand de Montferrand et son fils avaient toujours été très fidèles aux rois d'Angleterre et ces monarques les avaient largement récompensés; d'un autre côté, Bertrand, le père, avait épousé Rose d'Albret, héritière d'Albret, seigneur de Langoiran; il avait donc ses droits légitimes sur cette seigneurie.

(3) *Rôles gascons.* — L'abbé BAUREIN, *Affiches de Bordeaux*, 25 novembre 1778.

(4) A cette époque Bertrand de Montferrand était marié avec Isabelle de La Trau (La Trave) fille de Jean de Straton, seigneur de Saint-Symphorien *(Rôles gascons)*.

(5) RYMER, t. V, p. 21, 3e édit.; — *Rôles gascons.*

(6) JEAN CHARTIER, *Hist. de Charles VII.* — Don DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux.*

(A suivre.) LEO DROUYN.

CONSEILS PRATIQUES AUX ÉRUDITS

LA BIBLIOTHÈQUE

Il m'est arrivé, en cette vallée de larmes, de subir un nombre incalculable de ces accidents de second ou troisième ordre qui font que l'on estime fort heureux... d'échapper aux autres. Mais il en est peu qui m'aient agité autant que le vandalisme dont ma bibliothèque fut un jour l'objet.

C'était un jour de déménagement, et ce seul mot déjà vous fait dresser les cheveux sur la tête. Mes livres, dûment disposés en vingt paniers énormes, furent, en mon absence, irrévérencieusement renversés au milieu de mon futur cabinet. Pyramide fatale, épouvantable pêle-mêle, chaos sans lumière. Les coins délicieux des belles reliures étaient cruellement écrasés; les titres dorés disparaissaient sous les outrages d'une poussière fétide; les basanes étaient égratignées du haut en bas, comme si vingt chats y eussent aiguisé leurs griffes. Mais tout cela n'était rien. Ce qui me révoltait le plus profondément, c'était l'épouvantable désordre de ces chers livres auxquels j'avais naguère imposé un si admirable classement. J'ai vu dans cette débâcle, un Boileau près d'un Victor Hugo et le *Lutrin* près d'*Hernani!!!* La *Somme* de Saint-Thomas gisait près d'un Mérimée, et le *Roman d'un jeune homme pauvre,* ô ironie! heurtait les *Vies des pères du désert*. Bref, tout était à recommencer.

Mais pour en revenir à ma bibliothèque, il convient d'ajouter que, sans avoir rien à reprocher à la barbarie des déménageurs, un grand nombre de mes lecteurs — je n'en sais rien, mais j'en suis sûr — ont des bibliothèques aussi mal ou (soyons poli) aussi peu classées que la mienne... après mon malheur.

« C'est ma foi vrai, » me répond ici quelqu'un de mes interlocuteurs invisibles. « Je possède trois mille volumes, et n'ai jamais pris le souci de les cataloguer, ni même de les classer. Je sais où ils sont: n'est-ce pas l'important? Si l'on me demande tel ou tel volume, je vais droit à lui et le découvre en moins d'une minute. Le meilleur classement, voyez-vous, c'est encore la mémoire et les yeux. »

D'accord. Mais hélas! il vient un jour où notre vue perd sa belle vivacité et acuité d'autrefois, où la flamme de notre mémoire s'éteint. Érudit imprudent, que ferez-vous au milieu de vos instruments de travail dont vous aurez oublié la place et que toutes les lunettes du monde ne vous mettront pas à même de découvrir rapidement?

Puis, en admettant que vous restiez fièrement jeune jusqu'à soixante ou septante années, n'est-il pas à souhaiter que vous songiez un peu à ceux qui hériteront un jour de votre bibliothèque et qu'ils puissent facilement utiliser vos chers livres pour la défense de cette Vérité que vous avez tant aimée? *Vos arrière-neveux vous devront* ce bel ordre, et en profiteront pour le Bien, pour le Vrai, pour le Beau.

C'est dit, c'est convenu: classons.

***

La première opération nécessaire, devant une bibliothèque en désordre, c'est le « numérotage provisoire. »

Sur le dos de chacun de vos précieux volumes, vous collez délicatement une petite étiquette proprette, laquelle porte un chiffre depuis 1 jusqu'à 3000, si vous possédez 3000 ouvrages. Ce n'est pas sans dessein d'ailleurs que je me sers ici du mot ouvrage. A votre *Bossuet* en 31 volumes, à vos *Acta sanctorum* en 60 in-folio, vous ne donnez qu'un seul et même numéro. Voilà qui est fait.

Si vous craignez que le collage de vos étiquettes, si discret qu'il soit, compromette quelque peu l'austère beauté de vos reliures, vous remplacerez ces étiquettes par d'humbles carrés de papier que vous numéroterez de la même façon et que vous placerez provisoirement au milieu de chacun de vos livres, à la manière d'un sinet. Mais je préfère les étiquettes qui sont fixées au livre et ne peuvent prendre leur volée.

Le second de vos travaux va commencer: c'est le plus important. Il ne s'agit de rien moins que de la rédaction de vos fiches définitives.

***

Un bon Catalogue est celui qui, dans une bibliothèque destinée à s'enrichir tous les jours, peut être indéfiniment complété par l'addition journalière de ces éléments nouveaux. Un bon Catalogue, en termes plus clairs, est celui que l'on peut aisément tenir au courant. Donc, pas de registre; mais des fiches mobiles.

Ces fiches, nous les choisirons en carton solide, et les ferons régler au recto. Mais les voici devant nous qui nous attendent et nous sollicitent. A l'œuvre.

Prenons entre nos mains le volume ou la série de volumes qui porte provisoirement le numéro 1, et lisons-en le titre fort attentivement.

Sur notre première fiche, en haut, à gauche, nous écrirons tout d'abord le nom de l'auteur et ses prénoms *in extenso*. Il y a tant d'auteurs, hélas! qui portent le même nom et que l'on distingue malaisément l'un de l'autre. Il y a tant de Meyer et tant de Gautier! C'est la terreur et le supplice des bibliophiles.

Et maintenant, laissons en vedette ce nom et ces prénoms qui sont le plus précieux de nos éléments de recherche, et allons à la ligne. C'est ici que, les yeux scrupuleusement attachés sur notre volume, nous en transcrirons très exactement le titre et le sous-titre, jusques et y compris la date. Si le livre n'est pas daté, nous remplacerons la date par ces deux lettres: s. d. qui font le désespoir de tant de travailleurs. « Sans date! »

Ce sera long et, plus d'une fois, formidablement ennuyeux. Les auteurs des XVI[e] et XVII[e] siècles ont des titres qui n'en finissent pas. Je me permets néanmoins de vous engager, ami lecteur, à ne les abréger que le moins possible, dussiez-vous être forcés d'écrire sur le verso de notre fiche. Il faut ici laisser à l'arbitraire le moins de place que vous pourrez.

Dans ces titres, ne l'oubliez pas, les premiers mots sont les plus

importants, et vous aurez soin de les souligner ou de les écrire en plus grosses lettres pour les rendre plus accessibles à vos yeux... et à ceux de vos amis.

Ne croyez pas cependant que tout soit fini. Quand vous aurez transcrit le titre exact de chaque ouvrage, il vous restera encore à indiquer le format de l'œuvre, le nombre de volumes dont elle se compose, le chiffre exact des pages dont chacun de ces volumes est formé.

Or, il y a souvent deux paginations dans un livre; l'une, en chiffres romains, qui est réservée à la Préface ou à l'Introduction; l'autre, en chiffres arabes, qui est celle du livre lui-même. Votre devoir est d'indiquer avec précision la quotité de ces deux paginations. Voilà bien du travail; mais persuadez-vous bien qu'il n'y a là rien de superflu, rien d'inutile. Et quelle joie, demain, quand vous aurez ainsi rendu votre travail plus aisé, plus rapide, plus scientifique, meilleur!

Au bas de votre fiche, vous n'oublierez pas d'écrire, au crayon, le numéro provisoire que vous attribuez à votre livre et que vous aurez lieu de changer bientôt en un numéro définitif.

Mais un exemple vous fera peut-être mieux saisir toute cette théorie un peu sèche, et je ne le saurais refuser à un lecteur qui m'a si courageusement suivi sur un terrain si aride.

MEZERAY (François de)

Abrégé chronologique ou Extrait de l'Histoire de France, par le sieur de Mezeray, historiographe de France, divisé en trois tomes. — A Paris, chez Louis Billaine, en la grand'salle du Palais, à la Palme et au grand César; 1668. Avec privilège du Roi.

Trois volumes in-4°; avec une seule pagination XVI-1489. Tables non paginées à la fin de chaque volume.

123

Il vous arrivera plus d'une fois d'avoir affaire à des œuvres anonymes, et le nom de l'auteur sera remplacé par le titre même.

COUSTUME DU PAYS & DUCHÉ D'ANJOU, conférée avec les coustumes voisines.

Nouvelle édition. A Angers, chez Louis-Charles Barrière, imprimeur-libraire, rue Saint-Laud, à la Science, 1751, avec privilège du Roi.

Un vol. in-12, XXVI-588.

234

Il nous semble que ces deux « fiches » peuvent se passer de com-

mentaire; mais, au reste, ne nous dissimulons pas qu'il y a mille et mille difficultés de détail que nous ne saurions résoudre à cette place, et notre seul dessein a été de formuler ici des règles générales. Puissions-nous avoir été utile!

« Et nos numéros provisoires, qu'en faites-vous? »

Cette question, pour le coup, n'a rien d'indiscret, et nous allons y répondre de notre mieux.

Les fiches mobiles ont cela d'avantageux que l'on peut leur faire subir dix, vingt, cent classements. C'est un véritable jeu de cartes, mais qui n'est pas de nature à exciter de mauvaise fièvre. Rien de Bade, ni de Monaco.

Puis donc que nous avons achevé leur longue et difficile rédaction, classons-les suivant un ordre logique, suivant l'ordre antique des matières: « Théologie, Droit, Histoire, Belles-Lettres, Sciences. » Je ne connais encore rien de plus rationnel, ni de plus clair, ni de meilleur.

Créons, en suivant respectueusement une aussi appéciable méthode, créons un certain nombre de séries auxquelles nous attacherons, pour les distinguer l'une de l'autre, les différentes lettres de l'alphabet.

A désignera la Bible; B la liturgie; C les Saints-Pères; D la théologie, etc., etc,

Et, dans chacune de ces séries, chaque livre aura son numéro spécial: A 1 désignera, par exemple, la Bible de Vatable, A 2 la traduction de M. de Sacy, A 3 celle de l'abbé Glaire, etc.

A la fin de chaque série, nous laisserons vide, sur les rayons de notre bibliothèque, un emplacement plus ou moins considérable, que nous réserverons aux « absents », c'est-à-dire aux livres futurs, aux acquisitions de demain.

Et notre numérotage premier, notre numérotage au crayon disparaîtra à tout jamais pour faire place à notre numérotage par série, à notre numérotage définitif,

Cela fait, nous jouerons de nouveau avec nos petits cartons, et les reclasserons suivant un ordre rigoureusement alphabétique. C'est sous cette forme, sachez-le bien, qu'ils vous seront le plus utiles.

Libre à vous, d'ailleurs, de les transcrire tout au long sur un beau registre, selon l'ordre des matières, selon le classement philosophique dont nous venons de parler. Libre à vous de créer à votre usage un double Répertoire sur fiches mobiles, l'un alphabétique, l'autre logique. Libre à vous, d'après un excellent système et qui a été tout récemment mis en lumière, de traverser ces fiches, préalablement trouées, par une tige de fer qui sera, en quelque manière, cadenassée à ses deux extrémités, afin qu'on ne puisse dérober aucun de ces chers cartons et que l'on puisse, sans aucun danger, réaliser à l'avenir toutes les intercalations nécessaires?

Libre à vous; mais nous vous avons fait connaître le précepte, et ne saurions vous imposer le conseil.

Il ne nous reste plus qu'à vous demander pardon de vous avoir professé un enseignement aussi élémentaire et d'avoir cherché à vous apprendre ce que vous saviez sans doute mille fois mieux que nous. Mais enfin, si nous avons été utile aujourd'hui à un seul de nos

lecteurs, nous estimerons n'avoir point perdu notre temps. Etre utile ici-bas à une intelligence, quel rare honneur et quelle joie !

Nous allons maintenant vous donner quelque direction, si vous le voulez bien, pour la disposition matérielle de certaines parties de votre bibliothèque. Attention.

(A suivre). Léon GAUTIER.

(Extrait du journal le *Monde.)*

BIBLIOGRAPHIE

Paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *tirées des Saints Evangiles;* ouvrage réédité par M. l'abbé Charles PERRAUD, chanoine honoraire d'Autun ; Paris, A. Sauton, rue du Bac, 41 ; 1882, in-32 de XXIV-326 pages. Prix : 2 fr.

« En 1650, un prêtre de l'Oratoire, dont le nom est resté inconnu, eut la pensée d'extraire des saints Evangiles et de réunir en un volume les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en publia pour la première fois le recueil » (p. XXI). C'est « ce trésor devenu introuvable, » comme le dit Mgr Perraud, évêque d'Autun (p. VI), que son frère, M. l'abbé Charles Perraud, prédicateur distingué vient de rééditer, en plaçant en tête de ce gracieux volume « la belle préface, dont le P. Amelote faisait précéder l'édition qu'il en avait donnée lui-même en 1669. »

« Que peut-on, dit encore Mgr Perraud dans sa lettre au pieux éditeur, que peut-on offrir de meilleur aux personnes vraiment désireuses de réaliser dans leur conduite ce que l'évêque de Meaux appelle si bien « l'incompréhensible sérieux de la vie chrétienne, » qu'un recueil des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (p. V) ? Il suffit de l'indiquer aux âmes avides de cette manne céleste. On ne loue pas la *Bible,* c'est-à-dire le livre par excellence, bien moins encore ce qui est en quelque sorte la fleur de l'Evangile, la parole sortie de la bouche même du divin Sauveur. On la lit, on la médite, on la goûte en silence, on l'écoute comme Madeleine écoutait Jésus, ouvrant à la fois son esprit et son cœur, et après les merveilleux discours que l'on a entendus, on s'écrie comme les disciples étonnés et ravis : « Maître, vous avez bien dit ! »

ANT. DE LANTENAY.

Les vieux Papiers du château de Cauzac; *documents inédits publiés* par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE (1592-1627) ; Agen ; imprimerie V. Lenthéric ; 1882, gr. in-8° de 99 pages, tiré à cent exemplaires sur papier de Hollande.

Vieux papiers! Voilà un titre qui va faire reculer d'horreur, non pas les lecteurs de la *Revue* qui sont tous gens sérieux, mais ces

prétendus délicats qui, même en matière historique, ne veulent lire ou entendre que l'histoire du jour, — elle est en effet si belle ! — et traitent dédaigneusement de « vieux papiers, » c'est-à-dire de vieux chiffons, une lettre autographe de Bossuet, ou une page inédite et intéressante de quelque fait ancien d'histoire générale ou même locale. Ce n'est pas pour ces gens superficiels et futiles, que, depuis vingt ans, M. Tamizey de Larroque publie tant de lettres ou documents inconnus de personnages diversement célèbres, de Blaise de Monluc, de Balzac, de Mascaron, de Bertrand d'Echaus, de François de Noailles, de Claude Sarrau, de Guillaume Colletet, de Dominique de Gourgue, de Bertrand de Vignolles, du comte de Comminges, du maréchal d'Estrades, du cardinal d'Ossat, de Guillaume du Vair, de Janus Frégose, de dom Martianay, du cardinal d'Armagnac, de Jacques de Coras, de Jean Rus, de Dadine d'Auteserre, de l'abbé Jean-Jacques Boileau, de Benjamin Priolo, de Charles Sevin, d'Isaac de la Peyrère, de Dom Bernard de Montfaucon, d'Olivier de Magny, de Pierre de Marca, de Jean d'Antras, de Joseph Scaliger, de Chapelain; — je m'arrête, car j'ai déjà dépassé les énumérations homériques; — ce n'est pas non plus à ces profanes qu'il destine les *Vieux Papiers du château de Cauzac.*

Et cependant si ce beau volume, imprimé avec luxe, tombait sous leurs yeux, ils ne résisteraient pas, j'en suis sûr, à la tentation de l'ouvrir, bien loin encore à celle d'en lire l'entraînante *Préface.* Une fois sur cette pente, ils se laisseraient facilement aller à lire les trente-six documents qui viennent à la suite, surtout quand ils les verraient signés de noms tels que Henri de Lorraine, troisième duc de Guise; Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, lieutenant général en Guyenne; Henri des Prez, marquis de Montpezat; de Matignon et de Roquelaure, maréchaux de France; Louis de La Valette, duc d'Épernon; Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne; Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre.

« Presque tous ces documents, » dit le savant éditeur, « concernent Balthazar de Thoiras qui s'y montre d'abord ligueur très militant et ensuite très repentant. C'est seulement dans les dernières pièces (deux lettres du maréchal de Roquelaure et deux lettres du duc d'Épernon) qu'apparaît François de Thoiras, dont la vie semble avoir été aussi calme et aussi effacée que celle de son père fut orageuse et singulière. Les premières lettres, écrites par le marquis Emmanuel de Villars, le fils de l'amiral de Villars, renferment d'assez curieux détails sur les mouvements de la ligue en Agenois, en Quercy, en Languedoc, à la veille, pour ainsi dire, du jour où la cause de Henri IV allait être partout triomphante. Dans les documents qui succèdent à ceux-là, nous voyons intervenir le sage et avisé maréchal de Matignon. Çà et là on rencontrera diverses particularités sur les Croquants, sur un abbé de Pérignac qui est resté inconnu aux auteurs du *Gallia christiana;* sur le Château Trompette, la fameuse forteresse de Bordeaux, que sauva d'une entreprise des Ligueurs un avertissement donné par Balthazar de Thoiras à son ancien adversaire, le Gouverneur de la Guyenne; sur un entretien qu'eut Balthazar de Thoiras, en 1598, avec celui qui fut à la fois le plus fin et le meilleur de nos

rois, etc. Mais ce que l'on remarquera surtout, dans la série de pièces empruntées aux archives de Cauzac, ce sont les pièces relatives à ce château de Montpezat auquel se rattachent les grands souvenirs de la guerre de cent ans, et dont le nom restera fameux à jamais dans l'histoire de France comme dans l'histoire d'Angleterre » (*Préface*, p. XI-XIII.)

Les notes qui accompagnent ces documents sont, comme toutes celles de l'infatigable éditeur, aussi intéressantes que nombreuses, aussi spirituelles qu'érudites. Que n'ai-je pour louer dignement cette partie du volume qui contient l'œuvre personnelle de M. Tamizey de Larroque, quelque chose de l'art ingénieux et délicat avec lequel il sait lui-même si bien louer les écrits des autres ! Mais tous mes éloges n'apprendraient rien aux lecteurs de la *Revue;* et d'ailleurs M. Tamizey de Larroque est de ces rares travailleurs dont le nombre diminue de jour en jour, qui, après le plaisir de bien travailler, n'ambitionnent ici bas d'autre récompense que le mérite d'avoir bien fait.

ANT. DE L.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Mardi, 4 avril, a eu lieu l'installation de M. l'abbé Dufau, ancien curé de Beautiran, nommé chanoine titulaire, en remplacement de M. l'abbé Cassagne, décédé.

M. l'abbé Buche, vicaire général, a présenté au Chapitre le nouvel élu qui, agenouillé sur le plus haut degré du maître-autel, a prononcé, d'une voix ferme et retentissante — à remplir toute la cathédrale, — la profession de foi de Pie IV ; puis, il a été conduit par M. l'archidiacre à la stalle qu'il occupera si dignement.

M. le Vicaire général, dans une allocution que nous sommes heureux de pouvoir reproduire à peu près textuellement, a tour à tour ému et charmé son auditoire, par ses paroles toutes de circonstance, dites avec cette éloquence du cœur qui ne lui fait jamais défaut.

Les souvenirs personnels, heureusement évoqués; — son amitié pour le vénérable récipiendaire; — l'émotion du nouveau chanoine, en entendant ces accents sympathiques, faisaient de cette réunion une vraie fête de famille ; et tous associaient leurs vœux pour dire à M. Dufau : « *Ad multos annos!* »

MESSIEURS LES CHANOINES,

Le nouveau confrère que je vous présente aujourd'hui, au nom de Son Eminence, comme successeur du regretté M. Cassagne, n'est point un inconnu pour vous. Il appartient, par ses origines, au diocèse et à la ville de Bordeaux.

Natif de la paroisse Sainte-Croix, il a exercé à Saint-Michel les fonctions d'enfant de chœur. Il a eu sous les yeux, pour se former au zèle et

aux vertus sacerdotales, les exemples mêmes des prêtres dévoués de cette paroisse. Il avait, du reste, le bonheur d'appartenir à une famille où les traditions religieuses s'étaient pieusement conservées. Sa mère, une femme vraiment chrétienne, avait donné à Dieu ses deux fils. L'un d'eux a déjà reçu au Ciel la couronne due à ses vertus et à ses mérites. Quant à l'autre, Son Eminence le récompense aujourd'hui de ses longs travaux en vous le donnant pour collègue.

J'ai été, Messieurs, le témoin attendri des soins pieux, du tendre respect, dont M. Dufau entourait sa vénérable mère, parvenue aux limites de l'extrême vieillesse, et que Dieu lui a conservée jusqu'à ces derniers temps. Ce respect, cette obéissance, cet amour pour les parents qu'il prêchait à ses paroissiens, il les leur enseignait bien plus encore par ses exemples que par ses paroles.

Prêtre depuis de longues années, M. Dufau, — et cela fait son éloge, — n'a occupé que peu de postes dans le diocèse. D'abord vicaire de Sainte-Foy, puis curé de Ladaux, il a été, pendant près de quarante ans, le pasteur aimé de la paroisse de Beautiran. La paroisse ! c'était sa famille. Lorsqu'il adressait la parole à son peuple, il ne disait pas: *Mes Frères,* il disait : *Mes Enfants !* C'est là, dit Châteaubriand, le secret de l'éloquence des Pasteurs : M. Dufau le possédait au suprême degré. Il aimait ses enfants : il en était aimé...

Aussi, quand la volonté et la voix de Son Eminence sont venues lui imposer un repos qu'il avait si bien gagné, ce n'a pas été sans une profonde douleur, sans d'intimes déchirements, qu'il s'est incliné et a obéi. Ces déchirements, Messieurs, vous les connaissez, vous les avez éprouvés, vous qui avez été Pasteurs: et je sais comme vous que ce sont des plaies qui ne se cicatrisent que difficilement !

M. Dufau vous appartient désormais, Messieurs: vous trouverez en lui un excellent et dévoué confrère, qui chantera avec vous les louanges du Seigneur, et jouira, auprès de vous, d'un repos qu'il a si bien mérité et si généreusement conquis.

Il a cessé de livrer les combats du Seigneur; et désormais, comme Moïse sur la montagne, les bras élevés vers le Ciel, il priera pour ceux qui restent dans la plaine, aux prises avec des difficultés de toute nature, afin que, remportant les victoires du zèle et de la foi, ils gagnent beaucoup d'âmes à Jésus-Christ.

* * *

Son Éminence a daigné nommer chanoine honoraire M. l'abbé Sablier, missionnaire apostolique, en récompense des prédications pleines de doctrine et de piété qu'il a adressées pendant le Carême aux fidèles de Saint-André, du haut de la chaire métropolitaine. Cette dignité n'est pas seulement un témoignage de reconnaissance pour les services rendus pendant la station quadragésimale, c'est encore un appel au dévouement de cet excellent prédicateur qui va se consacrer plus particulièrement à l'évangélisation de notre grand diocèse. Puisse-t-il devenir tout à fait l'un des nôtres !

* * *

Le 15 avril, à neuf heures, ont été présentés au Chapitre, par M. l'abbé Gervais, les nouveaux chanoines nommés par Son Eminence: MM. Corbini, curé de Pauillac; Béguerie, curé de La Teste; Gourlier, curé de Saint-Augustin; Sablier, missionnaire apostolique.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS NOS DIOCÈSES

AVANT 1789 (1)

I

Je n'ai pas la prétention de donner une histoire complète de l'instruction primaire avant 1789 dans les communes qui ont formé le département de la Gironde, mais uniquement de signaler grand nombre de documents dont l'ensemble fournit une importante contribution à cette histoire. Obligé, par mes fonctions, de résider constamment à Bordeaux, je n'ai pu consulter les Archives Communales qui permettraient sûrement de constater l'existence d'écoles nombreuses, soit par les mentions qu'on pourrait relever dans les registres d'état civil, soit par les faits concernant l'instruction qui se trouvent dans les registres de délibérations des communautés. L'accès des Archives de la ville de Bordeaux est fort difficile en raison de l'obligation où se trouve l'archiviste de procéder à la reconstitution des diverses séries fort endommagées par plusieurs incendies ; d'ailleurs, il n'y a point d'inventaire.

Restent les Archives du Département, celles de l'Archevêché et les archives hospitalières. Ces dernières, récemment inventoriées, sont à peu près muettes sur notre sujet. Aux Archives du Département, les papiers de l'intendance de Guienne (série C) m'ont fourni de nombreux renseignements ; j'ai principalement utilisé la correspondance des intendants avec les subdélégués et les comptes des communautés. — La série B, classée mais non inventoriée, n'a été mise à contribution que dans une faible mesure. — Il faudrait des années pour dépouiller les 6,000 liasses de minutes de notaires (série E). — Dans la série G, j'ai mis à profit une collection incomplète d'ordonnances archiépisco-

(1) La Rédaction appelle très spécialement l'attention de MM. les Curés sur la note de la page 284.

pales et de registres de la Congrégation ou conseil de l'archevêché. — La série H a fourni aussi quelques documents.

Les Archives Diocésaines ont tout d'abord offert à mes recherches une série encore importante de procès-verbaux de visites des deux derniers siècles. Les lacunes y sont malheureusement nombreuses. J'y ai également consulté les requêtes adressées à l'archevêque par les régents et les paroisses en vue d'obtenir des lettres d'approbation, et un registre d'expéditions du secrétariat.

Je ne puis donc présenter qu'une esquisse imparfaite dont les traits offrent parfois quelque indécision et que je me réserve de terminer par des recherches ultérieures. Mais il m'a semblé que la question de l'histoire de l'enseignement primaire étant cette année à l'ordre du jour de la réunion de la Sorbonne, il convenait de lui soumettre les documents que j'ai pu jusqu'ici recueillir.

II

Le département actuel de la Gironde appartenait tout entier, avant 1789, à la généralité de Bordeaux; au point de vue ecclésiastique, son territoire se répartissait entre l'archevêché de Bordeaux et les évêchés de Bazas et d'Agen. Sauf onze paroisses appartenant actuellement aux Landes, l'archevêché de Bordeaux était compris tout entier dans les limites du département. Il en était à peu près de même du diocèse de Bazas qui empiétait un peu sur les Landes et davantage sur le Lot-et-Garonne. Les quinze communes du canton de Sainte-Foy faisaient partie du diocèse d'Agen.

Le département de la Gironde compte 550 communes. J'ai pu recueillir 665 renseignements sur l'histoire scolaire de 311 d'entre elles seulement, la ressource de procès-verbaux de visites m'ayant manqué pour un certain nombre de paroisses de l'ancien diocèse de Bordeaux et toutes celles du diocèse de Bazas, dont les archives ont totalement disparu. Les documents dont l'analyse est jointe à ce mémoire (1) permettent de constater l'existence d'écoles dans 189 communes. A diverses époques, 119 en étaient dépourvues. Pour les trois dernières, les renseignements sont douteux. La proportion des communes où j'ai retrouvé des écoles serait donc d'un peu moins des deux tiers.

(1) Je me réserve de les compléter et de les publier prochainement.

Je crois cette proportion trop faible et j'ai la conviction que de nouvelles recherches feront passer bon nombre de communes de la seconde catégorie dans la première et que plusieurs des paroisses sur lesquelles je n'ai aucune donnée viendront se ranger dans celle-ci.

Pour toutes les paroisses que j'ai dû classer dans la seconde série, sauf 9, je n'ai qu'un seul renseignement, encore faut-il en considérer la date: 1623 pour Villenave-de-Rions; 1654 pour Saint-Martin-de-la-Caussade, Saint-Seurin-de-Cursac et Fours; 1691 pour Léogeats, Budos, Noaillan, Toulenne, Balizac, Saint-Symphorien et Saint-Léger; 1731-1740 pour Saint-Genès, Soussans, La Barde, Listrac, Le Pian, Saint-Aubin, Parempuyre, Salaunes, Ludon, Mios, Biganos, etc. Or, il est bien permis de penser que, dans le long espace de temps, écoulé entre ces dates et 1789, le mouvément qui s'est constamment accentué dans nos diocèses aussi bien qu'ailleurs s'est fait quelque peu sentir dans ces paroisses comme en beaucoup d'autres. Il suffit de jeter les yeux sur le tableau que voici pour se rendre compte du progrès accompli et de la très grande probabilité de mon assertion. Je m'en tiens aux cent dernières années de l'ancien régime et aux limites du diocèse de Bordeaux.

ARCHIPRÊTRÉS	1689-91			1730-44			1745-64			1765-79			1780-89			OBSERVATION
	PAROISSES															
	avec école.	sans école	TOTAL.	avec école.	sans école.	TOTAL.	avec école.	sans école.	TOTAL.	avec école.	sans école.	TOTAL.	avec école.	sans école.	TOTAL.	
Cernès	7	18	25	11	9	20	5	»	5	10	»	10	6	»	6	Ne sont pas compris dans ce relevé: Bordeaux, Caudéran, le Bouscat et St-Emilion, qui n'appartenaient à aucun archiprêtré.
Blaye	2	»	2	2	3	5	6	8	14	2	»	2	2	»	2	
Bourg	»	»	»	2	»	2	11	11	22	3	»	3	1	»	1	
Entre-deux-mers	»	»	»	3	»	3	3	»	3	20	14	34	2	»	2	
Bénauge	»	»	»	5	»	5	4	»	4	14	17	31	5	»	5	
Entre-Dordogne.	3	2	5	4	8	12	1	1	2	8	»	8	3	»	3	
Lesparre	»	»	»	6	16	22	»	1	1	2	»	2	8	8	16	
Moulis	»	»	»	8	10	18	»	»	»	2	»	2	1	1	2	
Buch et Born...	2	»	2	1	24	25	»	»	»	1	1	2	8	10	18	
Fronsac	4	2	6	5	»	5	6	11	17	8	1	9	2	»	2	
TOTAUX	18	22	40	47	70	117	36	32	68	70	33	103	38	19	57	

On voit comment le progrès s'accentue constamment depuis le commencement du XVIIIe siècle, et cela dans toutes les parties du diocèse, même dans celles où la diffusion de l'enseignement était le plus difficile, par exemple dans les archiprêtrés de Buch et Born, et partie de ceux de Lesparre, de Moulis et de Cernès. La densité de la population dans ces Landes incultes était encore plus faible qu'aujourd'hui, les communications y étaient infiniment plus difficiles, les paroisses se composaient bien souvent de hameaux éparpillés sur une immense étendue. De même, dans l'Entre-deux-Mers et la Bénauge, il existe une multitude de très petites communes; il y a moins de quarante ans, les routes étaient rares et mauvaises dans ces contrées. Ces observations topographiques ont leur importance et aident à expliquer la situation de l'enseignement primaire. Aussi, ai-je cru bon de dresser une carte scolaire du département avant 1789, carte bien incomplète encore, mais qui permet de se rendre compte des raisons de l'infériorité de certaines régions (1). Dans la partie riche et peuplée du département, sur les deux rives de nos fleuves, il n'est presque pas de commune qui n'ait son école.

J'ajouterai qu'un certain nombre de paroisses signalées comme n'ayant pas d'école ont actuellement encore une très faible population. Madirac, par exemple, a 117 habitants; Bellebat, 123; le Pout, 156; Montignac, 158; Donzac, 164; Blésignac, 179; Loupes, 185; Laroque, 227; Semens, 228; Brach, 249, etc. Elles avaient assurément encore moins d'importance au siècle dernier, et se trouvaient dans l'impuissance absolue d'entretenir un régent.

Du reste, il est parfaitement certain que les enfants n'étaient pas privés d'instruction, par là même qu'il n'existait pas de maître d'école dans leur paroisse. Nos documents nous les montrent souvent allant en classe dans les paroisses voisines. Ainsi à Teuillac, en 1755, le curé déclare « qu'il n'y a pas d'école, mais que les enfants vont à Montbrier (2). » L'école de Prignac-Marcamps qui se tenait aux Lursines pouvait servir à Saint-Laurent d'Arce, où d'ailleurs le maître habitait (3). A Macau, on reçoit les enfants de plusieurs paroisses voisines (4); il en est de même à Vérac (5); à Queynac (6), à Castres (7). Un regard jeté sur la carte permet de se rendre compte

(1) Cette carte a été soumise à la réunion de la Sorbonne, mais son format ne permet pas de la joindre à cet article. — (2) Archev., *Visites, Bourges.* — (3) *Ibid.* — (4) Arch. Gir., C, 3293. — (5) *Ibid.*, 3294. — (6) Archev., *Petites Écoles.* — (7) *Ibid.*

de la petite distance qui sépare souvent deux communes dont l'une possède une école et l'autre en est privée.

J'ai pu recueillir quelques rares renseignements sur le degré de fréquentation des petites écoles. A Gujan, en 1691 : « nous estans informés du dit sieur, combien d'escolliers il auoit ordinairement, il nous a dit que les habitans ne vendant pas leurs denrées et ne peschant à cause que les matelots sont obligés d'aller seruir le Roy sur les vaisseaux, il n'en auoit pas si grand nombre que les années précédentes, pourtant, présentement, il en auoit vingt et cinq (1). » A Coutras, en 1755, le régent a beaucoup d'écoliers et il y a « cinq ou six écoles subsidiaires dans le bourg (2). » A Pellegrue, en 1758, « le maître s'est enrichi dans son école qui est très nombreuse (3). » A Arbis, en 1784, le régent déclare que, « seul à la tête d'un grand nombre d'écoliers, il se voyoit sur le point d'être obligé de prier les citoyens d'alentour d'envoyer leurs enfants à d'autres maîtres (4). » A Castres, en 1785, 70 enfants (5). A Beautiran, en l'an VI, le régent a 20 enfants, moins de la moitié du nombre des élèves qui avaient coutume de fréquenter l'école de cette commune tenue par le même instituteur depuis environ quinze ans (6). Et il y avait alors un autre maître (7).

III

Les usages en vigueur au XVIII[e] siècle dans presque toute la France pour la nomination des instituteurs étaient également pratiqués dans les anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas. Dans les campagnes, le choix du maître était dévolu à l'assemblée générale des habitants. Par exemple à La Brède, 1774; à Créon, 1779; à Gradignan, 1776; à Sainte-Terre et à Queynac, 1779; à Vayres, 1769 (8). Dans les villes, les maires et jurats, généralement assistés des notables, procédaient à l'élection du régent. A Libourne c'était « le conseil politique » composé des maire et jurats et de six « prud'hommes » (9). A Castillon, c'étaient « les jurats et principaux » (10). A Rions, « les jurats et autres prud'hommes du corps de ville » (11). A Cadillac, « les échevins et notables » (12). Puis on adressait requête à l'autorité ecclé-

(1) Archev., *Visites de L. de Bourlemont.* — (2) Arch. Gir., C, 1699. — (3) *Ibid.*, 1700. — (4) Archev., *Petites Écoles.* — (5) *Ibid.* — (6) Arch. Gir., L, *Inst. publ.* — (7) Archev., *Petites Écoles.* — (8) *Ibid.* — (9) Arch. Gir., C, 938 : procès-verbal de 1693. — (10) Archev., *Petites Écoles* (1759). — (11) *Ibid.* (1779). — (12) *Ibid.* (1771).

siastique pour obtenir son approbation qui n'était guère refusée quand il n'y avait pas d'opposition de la part d'une portion notable de la population (1).

Le régent, dans les paroisses importantes du moins, n'était pas admis sans examen et sans avoir donné à la communauté des preuves de sa capacité. C'est ainsi qu'à Gensac le régent n'est « reçu qu'après mûr examen et après avoir remporté le prix sur deux concurrens » (2). A Castillon, on a « vu son écriture » et on l'a interrogé sur l'arithmétique et la tenue des livres de commerce (3). A Libourne, « le corps politique » est « pleinement informé de sa capacité et expérience au fait et éducation de la jeunesse (4). »

Quand le maître recevait un traitement fixe imposé au marc la livre de la taille, le consentement de l'intendant était nécessaire.

L'examen et l'approbation des régents se faisaient aussi au cours des visites pastorales (5).

La révocation était prononcée soit par la communauté assemblée, soit par l'autorité ecclésiastique, soit par l'intendant après examen des charges imputées aux régents. Cette sanction était nécessaire, et quelquefois des maîtres en butte à d'injustes cabales sont maintenus, à Saint-Macaire par exemple en 1749, 1750 (6), à Gensac en 1777 (7).

Somme toute, les révocations étaient rares et les procès-verbaux de visite donnent généralement une idée très favorable de la capacité et de la conduite des maîtres des petites écoles. La proportion de ceux dont on est satisfait est des cinq sixièmes (8).

Le revenu de nos régents avait seulement deux sources, le traitement fixe ou « gages » et la rétribution scolaire. Je n'ai trouvé qu'un seul exemple des contributions en nature, usitées en certaines provinces (9), ce qui s'explique probablement par ce fait que le maître d'école, dans notre région, n'était que très exceptionnellement chantre ou sacristain.

Quant au traitement fixe, l'usage en est très rare dans les premières années du XVIII[e] siècle ; mais, à la suite de la déclaration royale du 14 mai 1724, un certain nombre de communautés, pour

(1) Archev., *Petites Écoles.*, nombreux exemples. De même dans le diocèse de Bazas. — (2) Arch. Gir., C, 409. — (3) Archev., *Petites Écoles.* — (4) Arch. Gir., C, 938. — (5) Archev., *Visites, passim.* — (6) Arch. Gir., C, 3076. — (7) *Ibid.*, 409. — (8) Archev., *Visites, passim.* — (9) C'est à Cadillac, en 1714 ; la communauté promet au régent Valteau, 36 livres et son bois de chauffage. (Arch. Gir., C, 267.)

s'assurer de bons régents, demandèrent à s'imposer pour cet objet (1) : le nombre des communes où j'ai pu constater l'usage du traitement fixe est de 58 (2). Le taux des gages varie entre 100 et 180 l. Le chiffre de 150 l. est le plus communément adopté, c'est celui des déclarations de Louis XIV et de Louis XV. Dans les villes, le traitement des régents était généralement payé au moyen des revenus municipaux (3). A Rions (4) et à Langon (5), la confrérie de Saint-Nicolas devait en faire les frais. A Barsac, les fermiers des dîmes étaient tenus de payer 60 l. pour cet objet par une délibération de la communauté intervenue en 1629 (6), mais il y a lieu de penser qu'ils trouvèrent moyen de se soustraire à cette obligation, puisque le procès-verbal de la visite de 1736 constate que les quatre maîtres d'école alors en exercice se contentaient de la rétribution scolaire (7). A Bègles, en 1751, les appointements sont de 36 l. payées par le curé (8). A La Teste, en 1787, le maître reçoit « 5 sols par feu, mal payés » observe le procès-verbal ; c'est le seul exemple que j'aie trouvé de ce mode de salaire (9). Dans les autres paroisses, le traitement fixe est imposé, comme je l'ai dit, au marc la livre de la taille.

Partout ailleurs, les régents sont réduits à la rétribution scolaire dont le taux est variable selon les localités. Voici quelques exemples pris au hasard dans mes notes : à Saint-Mariens, 1754, « 5 ou 6 sols par écolier (10). » A Margaux et Cantenac (11), vers 1773, « 6, 12, 16 et au plus 20 sols par mois. » A Rions, 1774, « au petit livre 6 sols,

(1) Une circulaire (1744) de l'intendant aux officiers des élections d'Agen et de Condom (Bazas faisait partie de cette dernière) constate qu'il est journellement présenté des requêtes pour cet objet. (Arch. Gir., C, 3093.) — (2) Voici la liste de ces communes : Abzac, Aillas, Saint-André-du-Bois, Saint-André-de-Cubzac, Auros, Barsac, Bazas, Bègles, Blasimont, Blaye, Bordeaux, Bourg, Cadillac, Castelmoron, Castets, Castillon, Caudrot, Saint-Christoly (Blayais), Coutras, Coutures-le-Puy, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Émilion, Escoussans, Saint-Estèphe, Saint-Ferme, Sainte-Foy, Fronsac, Gajac, Gensac, Gironde, Grignols, Hure, Langon, Léognan, Lesparre, Libourne, Saint-Macaire, Saint-Magne (Castillon), Saint-Martin-du-Bois, Macau, Massugas, Mesterrieu, Saint-Michel-la-Rivière, Monségur, Pessac, Saint-Pey-de-Castets, Pellegrue, Podensac (?) Preignac, Pujols, La Réole, Rauzan, Rions, Sauveterre, Savignac, Sainte-Terre, La Teste, Vayres. — (3) Je lis dans une circulaire de l'intendant aux subdélégués (1744) : « Les gages des régents et régentes sont payés dans plusieurs communautés en tout ou en partie du fonds des deniers municipaux ou autres revenus. » (Arch. Gir., C, 3093.) — (4) Archev., *Petites Écoles.* — (5) Archives de Langon, II, 2. — (6) Arch. Gir., E, 540. — (7) Archev., *Visites, Cernes.* — (8) *Ibid.* — (9) *Ibid., Buch et Born.* — (10) Archev., *Visites, Bourgès.* — (11) Archev., *Petites Écoles.*

aux heures 8 sols, aux autres livres 10 sols, à escrire 14 sols, à chiffrer, 18 sols (1). » A Cadillac, 1771, « pour apprendre à lire, 10 sols; lire et écrire, 20 sols; lire, écrire et chiffrer, 30 sols (2). » A Libourne, 1721, 20 sols par mois pour ceux qui apprendront à lire, escrire et l'arithmétique, 15 sols pour ceux qui apprendront à lire et escrire, et 10 sols pour ceux qui apprendront à lire seulement (3). A Castillon, le régent ne doit prendre « des enfants de la ville et faux-bourgs que 15 sols pour ceux des Bourgeois qui ne feroient que lire, 30 sols quand ils commenceroient à escrire, et lorsqu'ils apprendroient l'arithmétique, 40 sols, et pour l'artizan, 10, 20 et 30 sols par mois (4). »

En certains lieux, les régents étaient exemptés d'impôts. A Cadillac, par exemple, le maître est dispensé de taille et de toute charge publique, 1758 (5).

Je ne me chargerai pas d'expliquer comment, avec des rétributions aussi modiques, les régents pouvaient subvenir aux nécessités de la vie. On peut croire pourtant que la situation qui leur était faite leur paraissait suffisante. Il faut observer, en effet, que nos documents ne renferment point de plaintes à cet égard; qu'un certain nombre de régents s'étaient enrichis dans l'exercice de leurs fonctions et parvenaient à des situations honorables; enfin, que plus d'une fois des compétitions assez sérieuses se produisirent pour la possession de places qui nous paraissent aujourd'hui peu enviables.

Ces deux dernières assertions paraissant peut-être extraordinaires; il est nécessaire de les appuyer par quelques faits.

Voici, par exemple, à Pellegrue, en 1758, le régent Ruffe « qui s'est enrichi dans son école qui est très nombreuse et qui est devenu premier consul de la communauté (6). » A Castres, en 1667, le maître d'école, Coignet, « bien accommodé, » s'est relâché pour cela « de la grande attache qu'il avait au commencement. » Il est devenu notaire royal (7). Je ne prétends pas que de tels faits se reproduisissent très fréquemment, mais il convenait de les signaler.

Les compétitions sont assez nombreuses : j'en puis signaler à

(1) Archev., *Petites Écoles*. Pour les enfants des autres paroisses, le régent pouvait prendre comme rétribution « ce qu'il aviserait. » (Arch. Gir., C, 1699.) — (2) Archev., *Petites Écoles*. — (3) Arch. Gir., C, 939. — (4) Archev., *Petites Écoles*. — (5) Arch. Gir., C, 267. — (6) *Ibid.*, C, 1700. — (7) Archev., *Petites Écoles*.

Castres en 1667 (1), à Eyrans en Blayais, 1637 (2), à Lesparre en 1642 (3), à Blaye en 1629 (4), à Saint-Macaire en 1750, 1751 (5), à Landiras en 1782 (6), à Barsac en 1750 (7), à Saint-Pierre d'Aurillac en 1755 (8), etc.

J'ai rencontré aussi assez fréquemment des régents demeurant fort longtemps dans les mêmes paroisses: Augey, à Portets, durant 40 ans (9); Lauzero, à Ambarès, 16 ans (10); Mottet, à Margaux, 30 ans (11); Duvigneau, à Rions, 20 ans (12); Mercier, à Podensac, 16 ans (13); Thoneins, à Sainte-Croix-du-Mont (14), et Delacquay, à Cadillac, 19 ans, etc. (15).

Il arrive rarement que nos maîtres exercent quelque profession concurremment avec leurs fonctions. Si ce fait se produit, sauf un régent sacristain (16) et un cabaretier (17), il s'agit de professions libérales; il y a quelques notaires (18), des greffiers et des procureurs (19), des praticiens (20).

Sauf en quelques communes du Blayais où, en 1634, les curés font l'école (21), je n'ai rencontré qu'un seul prêtre instituteur. C'est à Pessac en 1751 (22). J'ai trouvé, parmi les régents des petites écoles, trois clercs tonsurés (23), un officier en retraite (24), quelques maîtres ès-arts, surtout dans les petites villes (25), plusieurs membres de la corporation des maîtres écrivains de Bordeaux (26).

IV

D'ordinaire, il n'y avait pas dans les paroisses de campagne de maison d'école; je trouve seulement à Pujols, en 1768, « une maison

(1) Archev., *Petites Écoles*. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) Arch. Gir., G, 13. — (5) *Ibid.*, C, 3076. — (6) Archev., *Petites Écoles*. — (7) Arch. Gir., B, 1369. — (8) *Ibid.*, C, 1699. — (9) Archev., *Petites Écoles*. — (10) *Ibid.* — (11) *Ibid.* — (12) Arch. Gir., C, 1699. — (13) *Ibid.* — (14) *Ibid.* — (15) *Ibid.* — (16) A Salles, 1787 (Archev., *Visites, Buch-et-Born*). — (17) A Hourtins, 1786 *(Ibid., Lesparre)*. — (18) A Preignac, 1736 *(Ibid., Cernès)*; à Castres, 1667 (Archev, *Petites Écoles)*; à Sainte-Foy, 1771 (Arch. Gir., C, 403). — (19) A Podensac, 1645 (Archev., *Visites, Cernès)*; à Rauzan, 1761 (Arch. Gir., C, 320); à Barie, 1768 *(Ibid.*, 357.) — (20) De Comet, *Monographie de saint Loubès*; Bordeaux, 1869, in-8°, p. 337. — (21) Archev., *Visites d'Henry de Sourdis*. — (22) *Ibid., Visites, Cernès*. — (23) A Uzeste, en 1663 (Arch. d'Uzeste); à Gujan, 1691 (Archev., *Visites de L. de Bourlemont*); à Castelmoron, 1744 (Arch. Gir., C, 1389). — (24) A Vayres, en 1761 (Archev., *Petites Écoles*). — (25) A Castillon, 1772 (Archev., *Renseignements demandés aux curés par Mgr de Rohan*); à Gradignan, 1776 (Archev., *Petites Écoles*). — (26) Les archives de la Gironde conservent sous la cote C, 1718, un très curieux registre de délibérations de cette corporation, de 1773 à 1790.

qui est commune et qui a toujours servi de logement au régent (1). » A Coutures, vers la même époque, le maître fait la classe dans la maison commune (2). A Barsac, en 1630, on a intention de bâtir une école et le curé lègue 100 livres pour cet objet, mais je crois que ce projet n'aboutit pas (3). Le régent se loge presque toujours où il peut et où il veut, et c'est chez lui qu'il enseigne. En certains endroits, la communauté lui donne une somme déterminée pour son loyer (4). Il va sans dire que, dans les villes comme Bordeaux, Libourne, Bazas, non seulement les collèges dont les dernières classes sont primaires appartiennent aux communautés, mais les congrégations enseignantes sont logées par elles.

J'ai trouvé peu de fondations. A Castillon, le testament de Turenne (1675) disposait de 6,000 livres en faveur des filles de la Foy chargées de l'instruction des filles pauvres, mais en 1761 les intentions du testateur n'étaient pas encore remplies (5). A Langon, en 1562, M^me^ de Rochechouart s'était chargée des dettes de la confrérie de Saint-Nicolas à condition que celle-ci, sur ses revenus, entretiendrait un régent (6). J'ai déjà parlé d'une obligation de ce genre contractée par la confrérie de Saint-Nicolas de Rions, en conséquence d'un legs d'un de ses membres, et j'ai rappelé l'initiative en faveur de l'instruction et les libéralités de Pantaléon Couldret, curé de Barsac. A Saint-Émilion, le chapitre, par application de l'ordonnance d'Orléans (7), devait fournir 105 livres pour parfaire les gages du maître (8). Un projet de fondation de 600 livres de rente avait été fait pour l'entretien de religieuses chargées d'instruire les filles de Savignac (d'Auros), par M. Lassus, négociant de Bordeaux (1750) (9). Je n'ai pu retrouver la suite de cette affaire. Vers 1690, la duchesse de Richelieu avait établi à Fronsac un hôpital desservi par les Sœurs de Charité; une d'entre elles tenait une école gratuite (10). Les Jésuites étaient obligés, en conséquence de l'union faite en 1601 à leur collège de Bordeaux de la cure du Pian et du prieuré de Saint-Macaire, d'entretenir trois régents dans cette ville (11).

Le programme est fort élémentaire; généralement, il comporte uni-

(1) Arch. Gir., C, 401. — (2) *Ibid.*, C, 1700. — (3) *Ibid.*, E, 540. — (4) Caudrot, 40 l. (Arch. Gir., C, 3078); Escoussans, 30 l. (*Ibid.*, 2670). — (5) Arch. Gir., C, 319. — (6) Arch. de Langon, II, 2. — (7) Picot, *Histoire des États généraux;* Paris, 1872, in-8°, t. II, p. 97. — (8) Archev., *Visites, Entre-Dordogne.* — (9) Arch. Gir., C, 268. — (10) *Ibid.*, 321. — (11) *Ibid.*, H, *Jésuites, collège et prieuré de Saint-Macaire.*

quement la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme, « bases d'une éducation ordinaire (1). » En certains endroits, à Macau, par exemple, on enseignait la lecture non seulement des livres imprimés, mais « des titres (2). » Dans les petites villes, on joignait la tenue des livres (3). Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de paroisses avaient des régents latinistes qu'elles n'ont plus aujourd'hui : Bourg(4), Castelmoron d'Albret (5), Castillon (6), Coutras (7), Saint-Émilion (8), Gensac (9), Langon (10), Saint-Macaire (11), Rauzan (12). Cadillac avait un collège de Doctrinaires (13). Je ne parle pas de Blaye, Bazas, Sainte-Foy, Libourne et La Réole qui ont aujourd'hui, comme autrefois, des écoles secondaires. C'est une confirmation nouvelle des observations de Villemain dans son rapport de 1843, touchant les facilités qu'on trouvait sous l'Ancien Régime pour l'étude des langues anciennes (14).

Pour ce qui est des livres scolaires, je n'ai rencontré qu'une mention sans grand intérêt. Elle est fournie par un curieux procès-verbal de visite de l'école de Gujan, en 1691 : « Et nous estant informez du dit sieur régent quels liures ses escolliers lisoient à l'escolle, nous a dit qu'il ne souffroit pas que ses escolliers leussent d'autres liures que l'*Introduction à la vie déuote,* et les *Sept Trompettes* et des Heures pour les commençans (15). »

Les écoles mixtes étaient fort nombreuses malgré les inconvénients reconnus de cet expédient. Deux ou trois fois seulement, quand il n'y a pas de régente, j'ai trouvé cette mention : les filles ne vont point à l'école. Il était difficile d'interdire absolument les écoles mixtes, vu l'extrême pénurie de maîtresses (16) ; mais quand il y avait

(1) Ce sont les termes d'une requête des habitants de Lesparre en 1782 (Archev., *Petites Écoles*). — (2) Arch. Gir., C, 3293. — (3) Castillon, 1759 (Archev., *Petites Écoles*). — (4) Archev., *Rens. Rohan.* — (5) Arch. Gir., C, 1700. — (6) Archev., *Rens. Rohan.* — (7) Arch. Gir., C, 1699. — (8) *Ibid.* — (9) *Ibid.*, 3076. — (10) Arch. de Langon, GG. — (11) Arch. Gir., C, 1699 ; H, *Jésuites de Saint-Macaire.* — (12) Arch. Gir., C, 3294 ; B, *Jurid. de Rauzan,* 1766. — (13) Ce collège avait été fondé en 1636 par Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon (Arch. Gir., C, 289). — (14) VILLEMAIN, *Rapport au roi sur l'instruction secondaire ;* Paris, 1843, in-4°, p. 57. — (15) Archev., *Visites de L. de Bourlemont.* — (16) Voici l'état des communes où j'ai trouvé des régentes : Saint-André-de-Cubzac, Baurech, Bazas, Bègles, Blanquefort, Blaye, Bordeaux, Bourg, Cadillac, Cambes, Castillon, Caudéran, Coutras, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Émilion, Saint-Estèphe, Fargues (de Créon), Sainte-Foy, Fronsac, Gensac, Gradignan, Lamarque, Landiras, Langon, Saint-Laurent (Médoc), Lesparre, Libourne, Saint-Loubès, Saint-Macaire, Margaux, Monségur, Paillet, Portets, Preignac, Queyrac, La Réole, Savignac (?), La Teste.

des écoles distinctes, le principe était maintenu rigoureusement. C'est ainsi qu'à Saint-André de Cubzac, en 1642, une ordonnance synodale défend « aux pères et mères d'envoyer leurs filles à l'escolle où vont les garçons, ains chès la Sœur Marguerite qui prend la peyne d'instruire les filles avec soin et charité (1). » — A La Teste, en 1689, l'ordonnance de visite porte : « Nous faisons inhibitions et défenses à Gérard Lafite et Jean Baleste, maîtres d'escolle des enfans de receuoir dans leur escolle des filles, soubs quel prétexte que ce soit, sur peyne d'estre interdits, comme aussi à Marie Mercier, maistresse d'escolle, de receuoir dans son escolle aucun enfant, sur semblable peyne (2). » — Le 13 avril 1786, le chapitre de Saint-Seurin autorise « M. de Lamontaigne, promoteur, à faire exécuter à la lettre les délibérations qui ordonnent aux différens régens de cette paroisse de ne garder dans leur école que des garçons, et aux régentes ou maîtresses de pension que des filles, et si la présente délibération n'est pas exécutée, M. de Lamontaigne en fera son rapport au chapitre pour être ordonné ce qu'il appartiendra (3). » Dès le 18 mai, le chapitre informe contre une maîtresse d'école de Caudéran qui contrevenait à cette ordonnance (4).

En 1758, l'intendant de Tourny, le fils, se préoccupa d'établir des régentes en certaines paroisses qui en étaient dépourvues et adressa une circulaire dans ce sens à ses subdélégués. Quelques-unes des réponses sont aux Archives de la Gironde ; voici celle de M. Bouriot, subdélégué de Bazas : « Selon les éclaircissements que j'ai pris en conséquence de la lettre dont vous m'honorâtes, le 31 du mois dernier, l'éducation des filles dans les villes et gros lieux de ma subdélégation se trouvant confiée ou à des régentes de bonne vie et mœurs, ou à des Dames de la Foi, ou à des religieuses cloîtrées, il n'y a à désirer aucun nouvel établissement à cet égard. C'est la manière de penser des maires, jurats et consuls que j'ai consultés à ce sujet et même de M. l'Évêque à qui j'ai eu soin de communiquer votre lettre et les éclaircissements pris (5). »

V

Les documents que j'ai recueillis dans la série C des Archives de la Gironde confirment l'appréciation du rôle de l'État que l'étude des

(1) Archev., *Synode de* 1642. — (2) Archev., *Visites de L. de Bourlemont.* — (3) Arch. Gir., G, *Reg. cap. de St-Seurin.* — (4) *Ibid.* — (5) 25 juin 1758 (Arch. Gir., C, 3097).

diverses monographies publiées sur la question m'a dictée dans mon livre récent, l'*Instruction primaire en France avant la Révolution* (1).

Sans doute, les déclarations royales de 1695 et 1724 ne furent pas partout exécutées à la lettre. Sans doute, dans l'esprit de Louis XIV et du duc de Bourbon, elles eurent une intention de propagande religieuse, bien plus que de propagande scolaire. Néanmoins dans la généralité de Bordeaux, comme partout, elles exercèrent sur la diffusion de l'enseignement primaire et l'amélioration de la condition des maîtres une action réelle et même considérable.

La correspondance des intendants de Bordeaux avec leurs subdélégués contient de très nombreux documents relatifs à l'enseignement populaire, au choix des instituteurs notamment, à leur remplacement, à leur révocation, aux appointements et aux loyers.

En général, les impositions demandées par les régents, ou pour eux par les communautés, sont accordées sans difficulté, pourvu toutefois que les assemblées paroissiales en aient régulièrement délibéré (2). Elles ne sont refusées que dans deux cas. Tantôt, vu l'importance des paroisses, les régents jouissent de ressources démontrées suffisantes; tantôt la pauvreté des communautés est un obstacle, surtout à la suite de calamités extraordinaires, grêles, gelées, etc. Il est rare que les impositions accordées ne soient pas indéfiniment maintenues; je n'ai trouvé que trois ou quatre exemples de suppression.

La correspondance administrative montre généralement chez les intendants beaucoup de bienveillance et des dispositions favorables à la diffusion de l'enseignement. Les affaires scolaires sont mûrement examinées, les dossiers témoignent d'enquêtes sérieuses. L'intendant tient à être renseigné sur la valeur des maîtres. M. de Tourny, le fils, écrit en 1758 à ses subdélégués: « Je vous prie, Monsieur, de vous faire informer par des personnes dignes de confiance, de la religion, conduite et capacité des régents établis dans les paroisses de votre subdélégation et de m'en envoyer l'état, avec les observations relatives à l'intérêt essentiel de l'éducation (3). » On trouve, il est vrai, des dispositions moins bienveillantes et même hostiles chez quelques subdélégués imbus des préjugés bourgeois et philosophiques (quiconque a

(1) Ch. VII, p. 201-215. — (2) « Il est d'usage, » écrit en 1770 le subdélégué de Libourne au secrétaire de l'intendant, « de n'accorder l'imposition pour gages d'un régent qu'en conséquence d'une délibération de la communauté qui contienne la fixation de ces gages. » (Arch. Gir., C, 326). — (3) Arch. Gir., C, 3097.

tant soit peu étudié notre question, connaît les idées des philosophes du XVIIIe siècle en matière d'instruction primaire) ; mais leur mauvais vouloir est généralement sans effet.

VI

Il n'est pas difficile de donner la preuve du zèle déployé par l'Église de France pour la diffusion de l'enseignement populaire. Les collections de conciles et de statuts synodaux fournissent des textes concluants ; l'étude des monographies scolaires départementales permet de montrer à l'œuvre les évêques et les prêtres en diverses provinces; enfin, l'admirable épanouissement des congrégations enseignantes aux deux derniers siècles est un fait historique indiscutable. Je traiterai successivement de ces trois points en restreignant mes recherches à nos diocèses.

1. Le concile de Bordeaux de 1583 n'eut garde de négliger la question de l'enseignement primaire dans l'étude qu'il fit des moyens les plus efficaces pour la réformation du peuple chrétien. Voici son décret à cet égard. J'en emprunte la traduction à une édition du commencement du XVIIe siècle : « Il a esté iadis fort bien dit par un sage de ce siècle, qu'il n'y auoit de quoy on puisse prendre conseil qui soit plus diuin et aggréable à Dieu que l'instruction des enfans. Car la ieunesse est l'espérance et propagation de la République, laquelle si, cependant qu'elle est encore tendre et maniable, elle est diligemment instruite, elle rapportera des fruits en abondance et d'une merueilleuse douceur, comme au contraire si elle est mise en nonchaloir et mespris, ou bien elle ne produira aucuns fruits ou, si elle en porte, ils seront très amers. Il faut que les chrétiens pouruoyent par tous les moyens qu'en chascune paroisse, ou à tout le moins ès-bourgs les plus fameux et peuplez, il y ait un maistre d'escolle lequel avec la grammaire enseigne aux enfans ce qui touche à la religion (1). » Le même concile prescrit aux évêques de s'informer dans leurs visites de tout ce qui touche aux petites écoles (2).

Un nouveau concile provincial fut tenu à Bordeaux en 1624 sous la présidence du cardinal de Sourdis. On trouve dans le recueil de ses décrets, les prescriptions suivantes : « Les maîtres qui instruisent la

(1) *Decreta Concilii Prouincialis, Burdegalæ habiti, sub. RR. DD. Antonio Prevotio Sansaco;* Bourdeaux, 1623, in-12, p. 169-172. — (2) *Ibid.*, p. 218.

jeunesse dans les villages et les bourgs devront faire la profession de foi et de plus prendre de l'Ordinaire des lettres par lesquelles ils puissent prouver aux curés qu'ils ont licence d'enseigner, sans quoi ceux-ci ne le leur permettront pas. Les curés déploieront une grand vigilance pour empêcher qu'aucun maître ne soit adonné au vin, blasphémateur, bouffon ou livré à quelque vice dont il puisse déposer le germe dans le cœur des enfants. Ils en informeront l'Ordinaire, afin que les mauvais maîtres soient éloignés et qu'on puisse leur en substituer d'autres qui soient utiles à la jeunesse. Et de peur qu'ils ne se relâchent avec le temps, les curés devront très souvent adresser des rapports écrits à l'Ordinaire sur leurs vie et mœurs, leur religion et leur enseignement (1). »

On voit que l'Église n'abandonnait pas les maîtres à eux-mêmes et qu'une exacte surveillance permettait de remédier aux abus.

Les ordonnances synodales renouvellent et précisent ces prescriptions.

En 1609 et 1613, le cardinal de Sourdis fit divers règlements pour les écoles. Dans le statut de 1609, il prescrit l'enseignement du catéchisme; puis il ajoute: « Ordonnons que tous les curés et vicaires de nostre dict dioceze seront tenus désormais de bailler la liste et noms des maistres d'escholes de leurs paroisses à celuy qui sera pourueu de la dignité de maistre d'eschole en nostre dicte Église métropolitaine, et seront tenus les dicts maistres d'escholes des dictes paroisses de prester le serment de s'acquitter du deuoir de leurs charges et d'enseigner la doctrine chrestienne à leurs escholliers, et ce, entre les mains de ceux que nous enuoyerons pour visiter les dictes églises et paroisses (2). » En 1613: « Les curez nous donneront aduis des maistres d'escole qui sont ès-paroisse des champs, quelle capacité ils ont, quelle permission, quelle doctrine de foy, quelles mœurs et quelle conuersation, quels livres ils enseignent et s'employeront soigneusement à l'institution de la jeunesse (3). » Ces ordonnances furent renouvellées par Henry de Sourdis, Henry de Béthune, et Louis d'Anglure de Bourlemont (4).

(1) *Decreta Conciliorum provincialium annis M.D.LXXXIII et M.DC.XXIV Burdigalæ celebratorum...* Burdigalæ 1728, in-8°, 2e part., p. 21, 22. — (2) *Ordonnances et constitutions synodales, décrets et réglemens donnez au dioceze de Bourdeaux puis l'an M. DC. jusques à présent, en diverses occasions et occurrences par Monseigneur l'Illust. et Révér. Cardinal de Sourdis, arch. de Bourdeaux et primat d'Aquitaine.* A Bourdeaux, 1621, in-12, p. 146. — (3) *Ibid.*, p. 147. — (4) *Ordonnances*, etc., édit. de 1639 et 1686.

J'ai retrouvé aux Archives de l'Archevêché deux mandements inédits du mois de janvier 1657 sur les petites écoles. Les vicaires généraux d'Henry de Béthune rappellent les curés et les maîtres à l'observation des ordonnances du cardinal de Sourdis et réclament notamment la liste des régents afin qu'on puisse veiller par ce moyen à ce qu'ils aient les qualités requises (1).

Armand Bazin de Bezons fit paraître un recueil d'ordonnances à la suite du synode qu'il tint en 1704. J'y relève l'article suivant: « Les curez, principalement ceux des paroisses considérables, tâcheront d'avoir des maîtres et maîtresses d'école. Nous leur recommandons de n'en admettre que de sages, capables et de bonnes mœurs. Ils veilleront à ce que les maîtres n'enseignent que les garçons, autant que faire se pourra, et les maîtresses les filles, et qu'ils apprennent la doctrine chrétienne aux enfans; et ils nous informeront de leur conduite, principalement dans le cours de nos visites auxquelles les dits maîtres et maîtresses se présenteront devant nous pour être examinez et confirmez dans leur employ ou destituez selon que nous le jugerons à propos (2). »

En 1772, le prince de Rohan édicta un nouveau règlement pour les petites écoles de son diocèse. Après avoir rappelé les paroles du concile de Bordeaux de 1583 que j'ai citées plus haut, il recommande aux curés de faire en sorte d'avoir des maîtres et des maîtresses, ou du moins, si les écoles sont mixtes, de veiller à ce que les enfants de différent sexe soient instruits dans des écoles séparées et à des heures distinctes. Nul ne sera admis à tenir les écoles si l'Ordinaire n'est instruit par des témoignages dignes de foi, de sa vie, de ses mœurs, de sa religion, de sa capacité. Les maîtres et maîtresses devront être agréés, celles-ci par les curés et ceux-là par l'Ordinaire. L'approbation devra être renouvelée tous les ans. Suivent des prescriptions pour l'enseignement du catéchisme et les pratiques religieuses (3).

Une autre ordonnance archiépiscopale intervint en 1782 (4) pour le règlement des petites écoles, mais je n'ai pu encore la retrouver.

(1) Archev., *Ordonnances d'Henry de Bethune.* — (2) *Ordonnances synodales du diocèse de Bordeaux, publiées par Mgr l'Illust. et Rév. Messire Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine;* Bordeaux, 1704, in-8°, p. 17. — (3) Archev., *Petites Écoles.* Cette ordonnance a été imprimée dans le *Recueil des ordonnances, mandements et lettres pastorales des archevêques de Bordeaux;* Bordeaux, 1848, in-8°, t. Ier, p. 431-433. — (4) Arch. Gir., B, *Jurid. Seigneuriales, Parsac,* 1789.

Je ne connais qu'un seul recueil imprimé de statuts synodaux du diocèse de Bazas; il contient les règlements du cardinal Amanieu d'Albret (1509-1520) et quelques ordonnances promulguées en 1579 par Arnaud de Pontac. Il ne s'y trouve rien qui intéresse notre sujet, sinon la prescription faite aux maîtres d'école d'enseigner la doctrine chrétienne d'après l'*Opus tripartitum* de Gerson (1). Mais il est certain que les évêques de Bazas avaient fait des règlements concernant les petites écoles. Je les ai trouvés allégués dans les lettres d'approbation délivrées en 1742 à J. Morellon, régent de Blasimont (2).

J'ai cité ailleurs (3) plusieurs extraits des statuts d'Agen qui témoignent éloquemment du zèle des évêques qui les ont édictés, pour l'enseignement populaire.

2. Nos prélats ne se contentèrent pas de donner aux petites écoles de sages règlements, ils veillèrent avec beaucoup de zèle à leur exécution. Les registres du conseil archiépiscopal prouvent qu'il y était souvent traité d'affaires scolaires (4); la correspondance des intendants renferme pour le même objet de nombreuses lettres des archevêques de Bordeaux et des évêques de Bazas. Dans les visites pastorales qu'ils faisaient par eux-mêmes ou leurs délégués, ils avaient soin de s'informer de tout ce qui touchait aux intérêts de l'enseignement, et cette inspection était un moyen fort efficace de maintenir les régents dans le devoir ou de ramener à l'observation des règles ceux qui s'en étaient écartés. Il résulte des statuts d'Henry de Sourdis que le cardinal, son frère, ne manquait jamais de « s'enquérir de l'instruction de la jeunesse, quel précepteur il y avait (5). » Les nombreux procès-verbaux que j'ai consultés abondent en renseignements sur l'enseignement populaire, et quand F.-H. de Maniban rédigea un questionnaire pour les visites, il n'y inséra pas moins de vingt et une questions dont les réponses donnent un résumé complet de tout ce qu'il importe de savoir sur le fait des petites écoles (6). Dès la première réunion des vicaires forains qu'il tint à son arrivée dans

(1) *Antiquæ constitutiones synodales Vasatensis diœcesis per Illus. ac Rever. D. Cardinalem d'Albreto episcopum Vasatensem in ordinem redactæ;* Burdig., 1584, in-12, f° 7, v°. — (2) Arch. Gir., C, 3294. — (3) *L'Instruction primaire en France avant la Révolution,* p. 229, 233, 235. — (4) Arch. Gir., G, 14-22. — (5) *Ordonnances...,* éd. de 1639, p. 197. — (6) *Estat des demandes qui seront faites et des articles qui seront examinez, lors de la visite de Monseigneur l'archevêque de Bordeaux dans les paroisses de son diocèse;* Bordeaux, 1731, in-12, p. 20.

le diocèse, J. M. Champion de Cicé s'enquit auprès des témoins synodaux si chaque paroisse avait son maître (1).

Deux de nos archevêques furent particulièrement zélés pour les intérêts de l'enseignement populaire : le cardinal de Sourdis et Louis Jacques d'Audibert de Lussan.

Le premier s'occupa beaucoup de l'éducation des filles et eut une grande part dans la fondation de plusieurs communautés enseignantes. « Comme ainsi soit, » dit fort justement le préambule d'un procès-verbal de visite de la communauté des orphelines de 1645, « qu'il aye plû à Dieu favoriser ce diocèse soubz la conduite de feu messire François de Sourdis, archeuesque et cardinal, de la naissance de plusieurs communautés qui y ont esté establies avec succez pour l'instruction des jeunes filles, qui des puis s'y sont multipliées pour la plus grande gloire de Dieu en diverses provinces de ce Royaume... (2). »

L.-J. d'Audibert de Lussan procura, avec M. de Tourny, aux enfants pauvres de Bordeaux, le bienfait de l'enseignement gratuit en s'employant avec beaucoup de zèle à l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes dans notre ville, comme je le dirai tout à l'heure ; il contribua aussi à la fondation de l'école gratuite des Sœurs de Charité à Saint-Projet (3).

Quant aux curés, nos documents nous les montrent soucieux de l'instruction du peuple et attentifs à lui procurer de bons régents. Et nous ne faisons que suivre l'exemple de l'ancien clergé de France quand nous nous imposons les plus lourds sacrifices pour assurer, dans nos paroisses, aux enfants des classes laborieuses, une instruction solide et chrétienne. Je suis obligé de me restreindre et je citerai seulement quelques faits.

En 1774, à la Brède, une assemblée de paroisse se tient pour pourvoir au remplacement du régent. C'est le curé qui engage les paroissiens à assurer un traitement fixe afin d'avoir un maître convenable (4). A Landiras, la même année, le curé « s'est donné tous les mouvements possibles pour découvrir quelqu'un capable de tenir école (5). » Il y réussit. A Barsac, en 1629, le curé, « pour le désir qu'il a de l'auancement et instruction de la jeunesse de ladite

(1) Archev., *Réunions des vic. forains*, 1782. — (2) Arch. Gir., G, 14. — (3) « Feu Monseigneur l'Archevêque avait eu la bonté de s'intéresser pour leur établissement. » (Archev., *Renseign. Rohan.*) — (4) Archev., *Petites Écoles*. — (5) *Ibid.*

paroisse, » décide les habitants à établir une école (1). Dans le Blayais, en 1634, beaucoup de curés et de vicaires se chargent eux-mêmes d'apprendre les éléments aux enfants de leurs paroisses (2). A Bègles, en 1751, le curé a rétabli l'école, et c'est lui qui fait les frais du traitement fixe du régent (3). En 1774, à Macau, quand on veut supprimer les gages du maître, le curé proteste énergiquement et remontre à l'intendant qu'il est essentiel qu'il y ait un régent dans la paroisse et que ce régent ait des gages fixes afin qu'il soit en état d'instruire gratuitement les enfants des pauvres (4). A Hure, en 1769, c'est encore « grâce à la protection du curé qui avait accès auprès de M. de Boucher, intendant, » que le maître avait obtenu une imposition de 180 livres (5). A Saint-Estèphe, en 1735, la maîtresse d'école est maintenue aux frais du curé qui lui donne un traitement (6). Je ne multiplierai pas les exemples et je me contenterai de transcrire une lettre du vicaire de Saint-André-du-Bois au secrétaire de l'intendant; elle fera connaître le sentiment des ecclésiastiques du siècle dernier touchant l'instruction populaire :

« Monsieur, nous éprouvons que l'œuvre de Dieu est toujours traversée; quelques mutins de cette paroisse se sont fort élevés contre l'imposition de 100 livres que Mgr l'Intendant a accordée à la prière des principaux habitants de la paroisse qui ont signé la requette que j'eus l'honneur de vous présenter. Le motif des opposans n'est autre que la crainte de voir augmenter chaque année sur leur rôle le salaire dudit régent. C'est ce qu'ils nous ont dit, car tous conviennent unanimement de la nécessité d'une école publique, mais quand il s'agit d'une petite récompense, ceux qui n'ont point d'enfans et d'autres, tout à fait éloignés du bien public, sont les premiers à s'opposer. Je prends la liberté de vous en prévenir pour que, s'ils s'adressaient à vous ou qu'il vous parvînt quelque requette de leur part, vous puissiez leur faire l'accueil qu'ils méritent. Ils pourroient bien aussi s'adresser à Messieurs de l'élection par le moyen de M. Darche qui est assez éloigné de ce genre d'instruction pour les enfants des campagnes. C'est même lui qui fut cause que l'année dernière le syndic de cette paroisse ne vous fit point de réponse lorsque vous lui écrivites au sujet des terres vacantes. Il leur fit

(1) Arch. Gir., E, 540. — (2) Archev., *Visites d'Henry de Sourdis.* (3) *Ibid., Vis., Cernès.* — (4) Arch. Gir., C, 368. — (5) *Ibid.*, C, 2670. — (6) Archev., *Visites, Lesparre.*

entendre que s'ils acceptaient l'offre que vous leur faisiez de la part de Mgr l'Intendant, leur paroisse se trouveroit beaucoup plus chargée d'impositions. Voilà le genre d'un peuple grossier et incapable de goûter les bonnes raisons qu'on peut leur donner. M. le curé qui vous présente son respect vous prie instamment de soutenir la bonne œuvre qu'il a commencée, d'autant mieux qu'il a agi de concert avec les plus notables de sa paroisse qui seuls, à cause de leurs grandes possessions, supporteront cette légère taxe; M. le curé s'est même offert d'y contribuer, pour faire un parti plus avantageux au maître d'école. Les petites discussions qui se sont élevées n'ont pas empêché les collecteurs de faire leur rôle qu'ils vont envoyer au premier jour pour être approuvé. Vous connaissez de quelle importance il est pour nous de n'avoir pas du dessous dans cette affaire, d'autant plus que ce sont eux-mêmes qui engagèrent M. le curé à faire la requette qui a été présentée à Mgr l'Intendant.

« Vous m'avez permis de vous rappeler de me faire passer quelques livres d'agriculture, seul moyen de détruire les faux préjugés des paysans concernant l'amélioration des terres et de leur donner du goût pour mettre en pratique les choses qu'ils liront eux-mêmes.

« J'ai l'honneur... « MOREAU,

« *Vic. de Saint-André.*

« 20 janvier 1766 (1). »

3. Bordeaux donna naissance à trois congrégations vouées à l'enseignement : une des branches les plus fécondes de l'Ordre des Ursulines, les filles de Notre-Dame et la congrégation de Saint-Joseph pour les orphelines.

Ce fut en 1606 que Françoise de Cazères, sur les instances du cardinal de Sourdis, consentit à former une nouvelle congrégation d'Ursulines vouées comme ses devancières à l'éducation des filles (2). L'œuvre fut bientôt florissante et de nombreux couvents se fondèrent en diverses villes du diocèse de Bordeaux et des provinces voisines. Libourne, Langon, Bourg, Saint-Macaire et Saint-Émilion accueillirent avec empressement ces pieuses filles qui firent beaucoup de bien. Elles s'employèrent à l'instruction des pensionnaires appartenant aux classes élevées, et déployèrent un grand zèle pour donner

(1) Arch. Gir., C, 536. — (2) Dom DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, 2e partie ; Bordeaux, 1862, in-4°, p. 107.

aux enfants pauvres les premiers éléments. Un procès-verbal de visite de Henry de Sourdis (1633) nous apprend qu'elles avaient eu à Saint-Émilion jusqu'à 80 écolières, mais qu'au temps de la peste elles les avaient presque toutes perdues (1). La même année, les Ursulines de Libourne ont 100 élèves (2). Celles de Langon sont obligées, en 1759, d'agrandir leur couvent qui n'est pas assez spacieux pour les écoles « qu'elles sont obligées de tenir par leur institut (3). »

Ce fut aussi en 1606 et sous l'inspiration du cardinal de Sourdis que fut établie une des plus illustres congrégations enseignantes, florissante encore aujourd'hui, celle des religieuses de Notre-Dame. Elle eut pour fondatrice Mme de Lestonnac, veuve du marquis de Montferrand et nièce de Montaigne. « Dès l'ouverture des classes, » dit un de ses historiens, « elles se remplirent d'une nombreuse jeunesse qu'on instruisait gratuitement dans la science de la religion (4). »

Marie Delpech de l'Estang fonda un peu plus tard les Sœurs de Saint-Joseph pour les orphelines. « Entre plusieurs saintes communautés, » dit un procès-verbal de visites de 1645, « nous considérons grandement celle qui est destinée à l'instruction des filles orphelines, tant pour la sainteté de son institut que pour les grands biens qu'elle a faict et est sur le point d'augmenter tant en ceste ville qu'en celle de Paris où elle a esté des puis establie par Marie Delpech de l'Estang, qui en est la première institutrice. Desirant seconder les pieux desseins du dit feu Seigneur Cardinal et de Messire Henry de Sourdis, son successeur, qui a approuvé l'institut et lui a donné des statuts (5)... »

Quatre autres congrégations enseignantes eurent des établissements dans nos diocèses, les Filles de la Charité, les Dames de la Foi, les Sœurs de l'Union Chrétienne dont un procès-verbal de visite signale la présence à Libourne en 1773 (6), et les Dames hospitalières de Nevers qui depuis 1757 étaient chargées à Monségur des soins de l'hôpital et de l'éducation des jeunes filles (7).

Les Filles de la Charité instruisaient les petites filles à Bordeaux, à Libourne, à Fronsac et à Bazas.

(1) Archev., *Visites d'Henry de Sourdis.* — (2) *Ibid.* — (3) Arch. Gir., B, 1435. — (4) *La vie de la vénérable mère J. de Lestonnac, fondatrice de l'Ordre des religieuses de Notre-Dame;* Toulouse, 1742, in-18, p. 145. — (5) Arch. Gir., G, 14. Cf. HÉLYOT, *Hist. des Ordres monastiques,* 1719, in-4°, t. IV, p. 411, seq. La fondation est de 1638, et les lettres-patentes de mai 1639. Des maisons de cette congrégation furent successivement fondées à Paris, Toulouse, Agen, Limoges, La Rochelle et Rouen. — (6) Archev., *Visites, Entre-Dordogne.* — (7) Arch. Gir., C, 3097.

Les Dames de la Foi avaient à Bordeaux une école gratuite où elles recevaient plus de 400 filles; elles étaient également établies à Sainte-Foy, Gensac, La Réole, Cadillac et Blaye.

Quant aux communautés d'hommes, sans parler des Doctrinaires, des Barnabites et des Jésuites qui s'occupaient exclusivement d'instruction secondaire à Cadillac, Bazas, Saint-Macaire et Bordeaux, il faut signaler les Récollets de Sainte-Foy (1) et les Carmes de Langon (2), qui s'adonnaient à la fois à l'enseignement primaire et à l'enseignement secon daire, et les Trinitaires de Saint-Laurent (Médoc) (3), qui tenaient en 1735 l'école des garçons de cette paroisse.

L'établissement des Frères des Écoles chrétiennes à Bordeaux eut lieu en 1758. La délibération du corps de ville pour cet objet porte expressément que « Monseigneur l'Archevêque, par un principe de charité pastorale, a bien voulu solliciter Messieurs les jurats de faire un établissement aussi avantageux et par cela même aussi digne de leurs soins. » On établit d'abord sept frères qui tinrent trois écoles. Dès l'année suivante, « les trois classes des Chartrons, Sainte-Eulalie et Saint-Michel, étant insuffisantes au concours d'enfans qui se présentoient pour y être reçus; » on fut obligé d'établir, à Saint-Seurin, une quatrième école pour l'entretien de laquelle l'archevêque promit les revenus d'un bénéfice. La même année 1759, on obtint des lettres-patentes.

En 1764, les Frères instruisaient gratuitement 2,000 enfants, et l'Intendant écrivait à leur sujet au contrôleur général une lettre où il rendait un éclatant hommage à leur zèle intelligent (4).

C'est ainsi que, dans nos diocèses, l'Église était fidèle à sa mission. Elle exerçait sur l'enseignement une action efficace et usait largement de sa haute influence en faveur de l'instruction primaire. L'enquête qui se poursuit depuis dix ans sur la question qui nous occupe a été toute à son honneur. Aussi sommes-nous les premiers à provoquer les recherches; quelque minutieuses qu'elles puissent être, l'Église ne les redoute pas. Elles feront briller d'un éclat toujours plus grand son admirable dévouement pour les pauvres. L'Église a toujours été leur grande éducatrice; elle est décidée à ne point se laisser ravir ce titre glorieux.

(1) Arch. Gir., C, 1698. — (2) Arch. de Langon, GG. — (3) Archev., *Visites, Lesparre.* — (4) Arch. Gir., C, 3292.

ÉTAT DES PAROISSES OU L'EXISTENCE DES ÉCOLES A ÉTÉ CONSTATÉE (1)

Abzac
Saint-Aignan
Aillas
Ambarès
Saint-André-du-Bois
St-André-de-Cubzac
Anglade
Arbis
Arveyres
Aubiac
Aubie
Saint-Aubin (Blay.)
Audenge
Auros
Bagas
Barie
Barsac
Bassens
Baurech
Bayon
Bazas
Beautiran
Bégadan
Bègles
Béguey
Belvès
Berson
Blanquefort
Blasimont
Blaye
Bordeaux
Bouliac
Le Bouscat
Braud
Bourg
La Brède
Bruges
Cadaujac
Cadillac
Cadourne (St-Seurin de)
Cambes
Camblanes
Cantenac
Saint-Caprais (Bl.)
Carcans
Cardan
Castelmoron
Castelnau
Castets
Castillon
Castres
Caudéran
Caudrot
Cenon
Cérons
Cestas
St-Christ.-de-Conac
St-Cibard
St-Ciers-de-Canesse
St-Ciers-la-Lande
Cissac
Civrac
Coutras
Coutures-le-Puy
Créon
Ste-Croix-du-Mont
Cussac
Saint-Denis-de-Pille
Dieulivol
Donnezac
Saint-Émilion
Escoussans
Saint-Estèphe
Espiet-Daignac
Eynesse
Eyrans (Bl.)
Eyzines
Faleyras
Fallerens
Fargues (Créon)
Francs-la-Fayotte
Saint-Ferme
Le Fieu
Floirac
Sainte-Foy
Fronsac
Gabarnac
Gaillan
Gajac
Galgon
Gauriac
Génissac
Gensac
St-Georges-de-Montaigne
Saint-Germain-La-Rivière
Saint-Giron
Gironde
Gornac
Gradignan
Grignols
Guîtres
Gujan
Hostens
Hourtins
Hure
Izon
Lamarque
Landiras
Langoiran
Langon
Lapouyade
St-Laurent (Médoc)
Léognan
Lesparre
Libourne
Lormont
Saint-Loubès
Lussac
Saint-Macaire
Macau
St-Magne-de-Castillon
Marensin
Margaux
Saint-Mariens
Marsillac
St-Martin-du-Bois
St-Martin-de-Montaigne
St-Médard-en-Jalle
Mérignac
Massugas
Mesterrieu
Saint-Mexans
St-Michel-La-Rivière
Monségur
Montbrier
Mourens
Paillet
Saint-Palais
Parsac
Saint-Paul (Bl.)
Pauillac
Pessac
Peujard-Virsac
Saint-Pey-de-Castets
Pellegrue
Le Pian (St-Macaire)
St-Pierre-d'Aurillac
Saint-Pierre-de-Bat
Plassac
Podensac
Pomérol
Portets
Preignac
Prignac-Marcamps
Pugnac
Puisseguin
Pujols (canton)
Pujols (Pod.)
Queynac
Queyrac
Quinsac
La Réole
Rauzan
Reignac
Rions
St-Romain-de-Bourssas
Sadirac
Salignac
Salles
Sauveterre
Saint-Savin
Savignac (Auros)
Saint-Selve
Targon
Tauriac
Tayac
Sainte-Terre
La Teste
Le Tourne
Saint-Trélody
La Tresne
Uzeste
Vayres
Vendays
Vérac
Villenave
Virelade-Arbanats
St-Vivien-de-la-Fosse
St-Vivien (Médoc)

E. ALLAIN.

(1) Je donne cette liste dans l'espoir que mes confrères et des lecteurs bienveillants me permettront de la compléter par leurs communications que je sollicite instamment.

LE GALLICANISME

A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX [1]

(1663)

Pendant les regrettables démêlés de la Cour de France avec celle de Rome au sujet de l'affaire des Corses (2), « Louis XIV entreprit de faire attaquer l'autorité du Pape au Parlement de Paris et en Sorbonne. A l'occasion de quelques thèses favorables au Saint-Siège et soutenues devant elle, la Faculté de Théologie de Paris reçut l'ordre de donner une déclaration doctrinale sur les mêmes questions qui furent encore débattues dans l'assemblée de 1682; et, le 8 mai 1663, elle alla solennellement, conduite par l'archevêque de Paris, proviseur de Sorbonne, présenter à Louis XIV six propositions qui sont l'esquisse des quatre articles (3). »

Cette déclaration, arrachée à une partie seulement de la Faculté et contre laquelle protestèrent plusieurs de ses membres (4), fut enregistrée au Parlement de Paris le 30 mai 1663; et, le 4 août suivant, Louis XIV ordonna que les propositions qui y étaient contenues seraient « lues, publiées et enregistrées » dans tous les Parlements et dans toutes les Universités du royaume, « faisant très expresses inhibitions et défenses à tous bacheliers, licenciés, docteurs et autres

(1) La reproduction des articles de la *Revue catholique de Bordeaux* est interdite.

(2) Quiconque voudra connaître la *vérité vraie* sur ce point d'histoire, devra lire ce qu'en a écrit, à diverses reprises, M. Charles Gérin, juge au tribunal civil de la Seine : 1° *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682 ;* 2e édit., Paris, 1870, p. 1-16; — 2° *L'affaire des Corses en 1662-1664,* dans la *Revue des questions historiques,* t. X, p. 66-147 ; — 3° *L'ambassade de Créquy à Rome et le traité de Pise* (1662-1664), *ibid.,* t. XXVIII, p. 78-151.

(3) Ch. GÉRIN, *Recherches...,* p. 19. Voir aussi les pages 16-35, ainsi que l'*Appendice* A (p. 518-542); BOUIX, *la Vérité sur la Faculté de Théologie de Paris,* dans la *Revue des sciences ecclésiastiques,* t. VIII, p. 97-123, 208-235, 413-432 ; et *Tractatus de Papâ,* t. I, p. 597 et suiv.

(4) On me pardonnera si je remarque, en passant, que, dans cette circonstance, les docteurs appartenant à la Compagnie de Saint-Sulpice eurent le courage de voter *contre,* et furent mis au nombre de ceux « qui ont mal agi en cette rencontre » par les confidents du ministre Colbert. Ceux-ci parmi les « communautés ou compagnies à craindre en cette occasion, » placèrent en seconde ligne « celle de Saint-Sulpice, où, disaient-ils, l'on élève, à la vérité, des ecclésiastiques dans un esprit d'une parfaite régularité, mais on assure que *tout y est extrême pour l'autorité du Pape.* » Voir les auteurs cités dans la note précédente.)

personnes de quelque qualité et condition » qu'elles fussent « de soutenir, défendre, lire et enseigner, directement ni indirectement, ès écoles publiques ni ailleurs, aucunes propositions contraires à celles de la déclaration de la Faculté de Théologie, ni d'en faire aucun écrit, sous peine de punition exemplaire ; et aux syndics des Universités et aux docteurs qui présideront aux Actes, de souffrir qu'il soit rien inséré de contraire dans aucunes thèses, à peine d'en répondre en leurs noms, et d'être procédé contre eux extraordinairement (1). »

Lorsque l'Université de Bordeaux fut mise en demeure d'obéir aux ordres du roi, elle était en délicatesse avec la Cour. Deux ans environ auparavant, c'est-à-dire le 6 juin 1660, la Faculté de Théologie de Bordeaux avait déclaré exemptes d'*hérésie* les *Lettres provinciales* de Pascal, ainsi que les *Notes* de Nicole caché sous le nom de Wendrock. Cette déclaration, toute l'Université l'avait faite sienne; car le jour où elle fut signée des trois professeurs en théologie, François Arnal, Jean-Baptiste Gonet et Hiérome Lopès, les membres des autres Facultés, convoqués en assemblée, avaient décidé que ladite déclaration serait consignée dans les *Actes* et les archives de l'Université (2). Cependant, quelques mois après, quatre évêques et neuf docteurs de la Faculté de Paris, « après avoir diligemment examiné le dit livre, » déclarèrent à leur tour, « que les hérésies de Jansénius condamnées par l'Église y sont contenues et défendues..., ce qui est si manifeste, ajoutent-ils, que si quelqu'un le nie, il faut nécessairement ou qu'il n'ait pas lu le dit livre, ou qu'il ne l'ait pas entendu, ou ce qui pis est, qu'il ne croie pas hérétique ce qui est condamné comme hérétique par le Souverain-Pontife, par l'église gallicane et par la sacrée Faculté de Paris (3). » En conséquence, le 23 septembre, il était intervenu un « *Arrest du conseil d'Estat portant que le livre intitulé :* Ludovici Montaltii litteræ provinciales, *sera lacéré et bruslé*

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum...*; Lutetiæ Parisiorum, 1755, t. III, p. 93.

(2) A la suite des *Motifs pour faire voir que l'arrest du 5 novembre 1660, qui interdit les professeurs en théologie de l'Université de Bordeaux, a esté rendu par surprise* (in-4° de 8 pages), on trouve le texte latin de la déclaration du 6 juin 1660, et immédiatement après les signatures des trois docteurs, on lit ces mots : « *Eâdem die convocati Patres Academici censuerunt hoc professorum theologorum decretum in acta et monumenta Universitatis esse referendum.* »

(3) *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, par Dumas ; Liège, 1699, t. I, p. 251, 252. Par ces paroles, la Faculté de Paris paraissait bien clairement viser la déclaration de la Faculté de Bordeaux.

par les mains de l'exécuteur de la haute justice, puis *la sentence du lieutenant civil donnée* » (le 8 octobre 1660) « *en consequence dudit Arrest* (1), » sentence qui fut exécutée le 14 du mois, à la Croix du Tiroir, lieu où se faisaient ces sortes d'exécutions. Enfin, le 5 novembre 1660, pour punir les professeurs de Bordeaux qui avaient approuvé un pareil livre, le roi leur avait fait « très expresses inhibitions et deffenses de faire aucune leçon de théologie dans ladite Université de Bourdeaux, ni ailleurs » (2) ; et, quoique trois ans se fussent écoulés depuis la suspension de ces cours, ils n'avaient pas encôre été rétablis (3).

Il fallait rappeler ces détails pour mettre le lecteur à même de se faire une idée exacte de l'embarras où dut se trouver l'Université de Bordeaux, lorsqu'elle se vit placée en face des articles proposés ou plutôt imposés par le roi. D'un côté, refuser de les signer, c'était résister ouvertement à Louis XIV, déjà mécontent de l'Université, et ajourner pour longtemps, peut-être pour toujours, le rétablissement des cours dans la Faculté de Théologie ; souscrire aux six propositions, c'était, d'autre part, se mettre en contradiction avec la vraie doctrine, s'engager, contre sa conscience peut-être, à soutenir ce que l'on regardait à tout le moins comme faux et erroné ; c'était ajouter à une première erreur une seconde erreur beaucoup plus grave, car l'*approbation* donnée aux *Provinciales* en 1660, n'était qu'une approbation *négative,* et même à son degré le plus bas, *nil* HÆRESI (et non pas CENSURA, *falsitatis, temeritatis,* etc.) *dignum* (4) ; tandis que l'approbation demandée en 1663 était une approbation *positive* et, s'il est permis de parler ainsi, une approbation *active.* De quelque côté que se tournât l'Université, elle ne rencontrait donc que des écueils :

(1) C'est le titre d'une plaquette in-4° de 11 pages, imprimée en 1660, à Paris, *par les imprimeurs ordinaires du roi,* et où se trouve aussi le *Procès-verbal d'exécution, avec l'avis et jugement des prélats et autres docteurs de la sacrée Faculté de Théologie de Paris, qui ont examiné le dit livre.*

(2) D.-DEVIENNE, *Histoire de la ville de Bordeaux,* t. II, p. 142.

(3) Je démontrerai bientôt par un document authentique, où l'on verra toutes les démarches faites en vue d'obtenir le rétablissement des cours dans la Faculté de Théologie de Bordeaux, que le pouvoir d'enseigner ne fut rendu aux professeurs que bien plus tard, et même plusieurs années après l'année 1664.

(4) Les professeurs le faisaient eux-mêmes remarquer dans les *Motifs* cités plus haut. « Ils n'ont pas loué ledit livre, » disaient-ils, « ils ne l'ont pas *approuvé,* ils ne l'ont pas exempté des notes de témérité, de scandale, et autres dont il étoit accusé ; mais ils ont simplement dit qu'ils n'y avaient point trouvé d'*hérésie : Nullam in eo hæresim a nobis repertam fuisse declaramus,* » p. 4.

faute *politique* si elle refusait de souscrire, faute doctrinale et *théologique* si elle adhérait authentiquement à la déclaration : « *Utrinque syrtes!* »

Quelle fut sa conduite, quelle fut aussi celle du Parlement de Bordeaux, dans cette grave et solennelle circonstance? Un contemporain, « personne fort considérable de Bordeaux, » qui dit avoir appris tous les détails de cette affaire du recteur même de l'Université, les a consignés dans une lettre qu'il écrivit à un de ses amis, alors à Paris, au commencement du mois de février de l'année 1664 : je n'ai rien de mieux à faire que de lui laisser la parole. En le lisant, on s'apercevra bien vite qu'il paraît peu sympathique aux Jésuites ; mais on verra bien vite aussi, — car j'ai affaire à un lecteur orthodoxe et instruit, — que leur réputation n'a pas à en souffrir.

« Soudain que la dernière des vôtres du 20 du mois de janvier me fut rendue, je me mis en devoir de m'informer de ce que vous me mandiez. Ces déclarations de la Sorbonne sur les six propositions contenues dans icelles, et la déclaration du Roi sur ce sujet ayant été envoyées au Parlement au mois d'août dernier (1663), elles furent enregistrées le 20 dudit mois, ensuite imprimées et publiées, conformément à la Déclaration du Roi. Ledit arrêt d'enregistrement ayant été signifié à l'Université, et lesdites déclarations ayant été données au Recteur, il convoqua l'assemblée des Docteurs, en laquelle le Père Camain, Jésuite, assista (1) ; et l'affaire ayant été mise en délibération, tous

(1) Le P. Michel Camain reçut le sous-diaconat, à Bordeaux, en février 1613, et la prêtrise, le Samedi-Saint de la même année, en même temps que le P. Jérôme Baiole, auteur de plusieurs ouvrages de piété. Ensemble aussi ils furent admis au quatrième vœu, à Bordeaux, par le P. Cotton, provincial, le 10 juillet 1622. On conserve aux Archives départementales de la Gironde (carton *Université*), un petit cahier où j'ai lu les lignes que voici : « Trouvé dans les registres de l'Université que le P. Michel Camain, professeur de Théologie du collège, fut reçu Docteur en la faculté de Théologie à l'Université de Bordeaux, *à la place* du R. P. Lantillac, le 22 avril 1640 » (*Livre pour escrire diverses choses qui concernent l'Université, et surtout les présentations que fait le professeur jésuite*). — Le P. Ignace Lantillac avait fait le quatrième vœu des profès, à Bordeaux, le 20 avril 1614, entre les mains du P. Jacques Demoncq, provincial. — Je trouve encore dans le *Livre* cité plus haut un usage fort curieux, bon à consigner ici : « A la réception (au doctorat) du P. Antoine Dupin, professeur de Théologie du collège des Jésuites, le 14 novembre 1689..., l'on a donné quatorze boîtes d'anis d'une livre chacune, pour douze docteurs et deux bedeaux, et quatorze paires de gants d'hommes et cinq de femmes... Il n'y a que les femmes des Docteurs qui sont mariés qui en ont : » naturellement!

furent d'avis de souscrire aux dites déclarations, et d'en dresser l'acte, hors le Jésuite qui s'y opposa ; et entre autres raisons, mit en avant le danger qu'il y avoit de recevoir de telles déclarations en un temps que les Jansénistes avoient excité tant de troubles dans l'Église, et que si l'on procédoit à souscrire à la dite décision, cela leur donneroit encore plus de sujet de caviller (chicaner). Et quoiqu'il lui fût répondu par le Recteur de l'Université, qu'il ne s'agissoit pas du Jansénisme, et qu'il avoit appris dans le Droit, que *fatuus erat judex qui ultrà petita quærebat;* qu'il n'étoit question que de recevoir la volonté du Roi pour la conservation de ses droits et de son royaume, reconnus de tout temps lui appartenir, par la diminution desquels l'on devoit craindre à présent les mêmes malheurs que ceux qui lui étoient autrefois arrivés, le Père jésuite persista dans ses oppositions, nonobstant quoi on passa par l'avis des autres Docteurs, et fut ordonné que l'on souscriroit à la dite déclaration, et que l'acte en seroit dressé. Le Jésuite n'ayant pu réussir dans l'assemblée, crut que, par des pratiques, il pourroit éloigner l'exécution ; et après que l'acte eut été dressé, et qu'il n'y avoit qu'à souscrire, il proposa que, sur la délibération qui avoit été faite, le Recteur avoit fait dresser un acte contraire aux sentiments et aux avis des Docteurs, et qu'il n'avoit été ordonné de la façon qu'il l'avoit fait écrire. Sur quoi le Recteur remontra aux docteurs qu'il n'étoit plus question des Déclarations ; qu'il s'agissoit maintenant de l'honneur de leurs assemblées ; que le dit P. Camain l'accusoit de mauvaise foi dans l'exécution des délibérations de la Compagnie, et que, pour sa justification, il les interpelloit seulement de vouloir se souvenir de leurs avis. Ce discours se fit avec plusieurs allégations des entreprises des Jésuites, des Thèses du P. Hérault, et de diverses autres propositions pernicieuses soutenues par les Jésuites, qui avoient été condamnées et brûlées. Enfin l'assemblée finit contre le Jésuite, et l'acte fut souscrit de tous, hors le Jésuite qui le refusa. J'ai appris tout ce particulier que je vous écris, du Recteur de l'Université, qui étoit en ce temps, lequel j'ai voulu voir, et m'enquérir de lui de tout ce qui se passa sans aucun déguisement (1). »

Le décret de l'Université était conçu en ces termes (2) :

« L'an du Seigneur 1663, le 20 de septembre, l'Université étant

(1) *Œuvres d'Antoine Arnauld,* t. XXII, p. 377-378.

(2) « Anno Domini 1663, die vigesima mensis septembris, habitis Academiæ

assemblée, M. de Maures, Recteur, proposa que la Faculté de Théologie de Paris avoit, depuis peu, déclaré son sentiment au Roi très chrétien sur certaines opinions contraires aux droits et aux libertés de l'Église Gallicane, et l'avoit renfermé en six propositions, que le Roi, par sa Déclaration, avoit ordonné être publiées et enregistrées dans tous les tribunaux civils et dans toutes les Universités, savoir :

« 1° Que ce n'est point la doctrine de la Faculté, que le Pape ait aucune autorité sur le temporel du Roi ; qu'au contraire elle a toujours résisté, même à ceux qui n'ont voulu lui attribuer qu'une puissance indirecte ;

« 2° Que c'est la doctrine de la Faculté, que le Roi ne reconnoît, et n'a d'autres supérieurs au temporel que Dieu seul ; que c'est son ancienne doctrine, de laquelle elle ne se départira jamais ;

« 3° Que c'est la doctrine de la même Faculté, que les sujets du Roi lui doivent tellement la fidélité et l'obéissance, qu'ils n'en peuvent être dispensés sous quelque prétexte que ce soit ;

« 4° Que la même Faculté n'approuve point, et qu'elle n'a jamais approuvé aucune proposition contraire à l'autorité du Roi, ou aux véritables libertés de l'Église Gallicane, et aux canons reçus dans le Royaume ; par exemple, que le Pape puisse déposer les évêques contre la disposition des mêmes canons ;

« 5° Que ce n'est pas la doctrine de la Faculté, que le Pape soit au-dessus du Concile général ;

comitiis, Dominus De Maures, Rector, proposuit Facultatem Theologicam Parisiensem nuper apud Regem christianissimum mentem suam aperuisse circà quasdam opiniones juribus et libertatibus ecclesiæ Gallicanæ adversas, remque totam propositionibus sex confecisse, quæ Regio edicto promulgari, omniumque tùm tribunalium civilium, tùm Academiarum Actis consignari jubentur : quarum quidem propositionum tenor sequitur :

« 1° Non esse doctrinam Facultatis quòd Summus Pontifex aliquam in temporalia Regis christianissimi auctoritatem habeat. Imò Facultatem semper obstitisse etiam iis qui indirectam tantummodò esse illam authoritatem voluerunt ;

« 2° Esse doctrinam Facultatis ejusdem quòd Rex christianissimus nullum omnino agnoscit nec habet in temporalibus superiorem præter Deum, eamque suam esse antiquam doctrinam, à quâ nunquàm recessura est ;

« 3° Doctrinam Facultatis esse, quòd subditi fidem et obedientiam Regi christianissimo ità debent ut ab iis nullo prætextu dispensari possint ;

« 4° Doctrinam Facultatis esse, non probare nec unquàm probâsse propositiones ullas Regis christianissimi authoritati ant germanis ecclesiæ gallicanæ libertatibus et receptis in regno canonibus contrarias ; verbi gratiâ, quòd Summus Pontifex possit deponere Episcopos adversùs eosdem canones ;

« 5° Doctrinam Facultatis non esse quòd Summus Pontifex sit suprà concilium œcumenicum ;

6° Que ce n'est pas la doctrine ou un dogme de la Faculté, que le Pape soit infaillible, lorsqu'il n'intervient aucun consentement de l'Église.

« L'Université ayant pris les avis, a ordonné que les dites propositions seroient mises dans ses Registres. Et de plus, elle défend, par le droit qu'elle en a, à tous Bacheliers, Licenciés et Docteurs quelconques, comme aussi aux Principaux des collèges, de rien enseigner de contraire, ou en public ou en particulier; de ne le point proposer à soutenir et ne point permettre qu'on l'enseigne ou qu'on le soutienne, à peine d'être privé de tous les degrés et de tous les honneurs de l'Université. Elle défend aussi à tous les imprimeurs, comme elle a déjà fait ci-devant, d'imprimer aucunes thèses qui n'aient été signées par le Recteur. Et afin que ce Décret soit connu de tout le monde, nous ordonnons qu'il soit signifié à tous les Principaux des collèges, et à tous ceux qu'il appartiendra, et affiché aux portes des collèges. Fait à Bordeaux, le jour et an que dessus. Le Révérend Père Michel Camain, de la Société de Jésus, a refusé de souscrire, et ceux-ci ont souscrit: M. de Maures, Recteur; Arnal; F. Jean-Baptiste Gonet; F. André Touton; Brassier, professeur ès Droits; Delpech, professeur ès Droits; Tauesse, professeur ès Droits; Lopès, professeur en médecine; Cazauviel; *Lopès,* syndic de l'Université; et le scribe, Derocques. »

On remarquera que, parmi les signataires, ne figure pas le chancelier, qui était toujours le grand archidiacre du Médoc, et qui se

« 6° Non esse doctrinam vel dogma Facultatis, quòd Summus Pontifex, nullo accedente ecclesiæ consensu, sit infallibilis.

« Rogatis hâc de re sententiis, Academia decrevit in acta Academica esse referendas hujusnodi propositiones, ac pro suo jure vetat et prohibet omnibus Baccalaureis, Licentiatis, ac Doctoribus quibuscumque, necnon collegiorum moderatoribus, ne quid contrarium publicè vel privatim prælegant, doceant, propugnandumve proponant, prælegi, doceri, propugnarive patiantur; secùs qui fecerint, omnibus gradibus et honoribus Academicis indigni habeantur; typographis vero omnibus sicut et aliàs, prohibet ne prælo ullas Theses mandent, nisi Rectoris subscriptione fuerint munitæ; utque omnibus notum sit istud præsens Decretum, collegiorum moderatoribus, ac cæteris omnibus quorum interest, intimari præcipimus, ac præ foribus collegiorum affigi. Datum Burdigalæ die et anno quibus supià. Reverendus Pater Michaël Camain, Societatis Jesu, noluit subscribere: subscripserunt vero: D. de Maures, Rector; Arnal; F. Joannes Baptista Gonet; F. Andreas Touton; Brassier, Juris utriusque professor; Delpech, Juris utriusque professor; Tauesse, Juris utriusque professor; Lopes, Iatrices professor; Cazauviel; Lopes, Academiæ syndicus; et ego,

« *De Mandato Universitatis,*

« Derocques, *scriba.* »

nommait alors Fonteneil; mais nous trouvons là toutes les Facultés dont se composait l'Université de Bordeaux : — 1° la Faculté de *Théologie,* avec ses quatre professeurs, le prêtre séculier, Hiérome Lopès, chanoine théologal, remplissant, à cette époque, les fonctions de syndic (1), et les trois religieux ses collègues, savoir, le carme André Touton, l'augustin Arnal, et le dominicain Jéan-Baptiste Gonet (2); — 2° la Faculté de *Droit* et ses trois professeurs, Brassier, Guillaume Delpech, âgé de soixante-trois ans, qui, en 1648, se disait avocat au Parlement de Bordeaux (3), et Tanesse, qui devint, en 1665, recteur de

(1) On appelait autrefois *syndic,* — d'un mot grec qui signifie *défenseur,* — celui qui était chargé de gérer les affaires extérieures d'un corps, par exemple, d'un chapitre, d'une abbaye, d'une université, et plus spécialement de soutenir devant les tribunaux les droits et les intérêts de la communauté dont il était le mandataire choisi à cette fin.

(2) Le P. Gonet enseignait la théologie depuis l'année 1650. En 1671, le Chapitre des Dominicains de la province de Toulouse, tenu à Béziers, le choisit pour provincial. Étant sorti de charge, au bout de quatre ans, il revint à Bordeaux; mais la douleur qu'il éprouva, en l'année 1677, lorsqu'il vit détruire l'ancien couvent du Chapelet pour agrandir le Château-Trompette, fit que, l'année suivante, il se retira à Béziers, sa patrie, où il s'occupa à réviser ses ouvrages, et où il mourut le 24 janvier 1681, âgé d'environ soixante-cinq ans (*Echard, Scriptores Ordinis Prædicatorum,* t. II, p. 693). Après son élection comme provincial, le 4 janvier 1671, le P. Gonet pria l'Université de Bordeaux de recevoir comme professeur, en son lieu et place, le P. Jean-Baptiste Maderan né dans le Médoc, et entré, jeune encore, chez les Dominicains. Celui-ci occupa la chaire de théologie pendant plus de vingt ans, parlant et écrivant avec plus de pureté et d'élégance, dit le P. Échard, qu'il n'est ordinaire aux théologiens scolastiques. Son cours de théologie, qui forme cinq volumes in-4°, était conservé avant la Révolution chez les Dominicains, et il est aujourd'hui parmi les manuscrits de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, sous le n° 154. C'est un supplément au *Clypeus Theologiæ Thomisticæ* du P. Gonet, lequel, ainsi que nous l'apprend le P. Maderan dans une courte préface, se proposait de composer les traités de théologie morale qui manquent à son Cours, lorsqu'il fut surpris par la mort. L'ouvrage du P. Maderan a pour titre : *Supplementum Clypei Theologiæ Thomisticæ, sive Dissertationes morales de officiis justitiæ, quibus resolvuntur selecti casus conscientiæ juxta doctrinam D. Thomæ, ex sacris canonibus, sententiis sanctorum Patrum, et theologicis rationibus comprobatam et explanatam.* Le P. Maderan mourut le 21 décembre 1709 (Cf. Échard, *Scriptores...* t. II, p. 774).

(3) Dans une attestation de bonne vie et mœurs pour Joseph de Secondat, nommé abbé de Notre-Dame de Cadouin, au diocèse de Sarlat. C'était au mois de juillet 1648. Joseph de Secondat, fils de Jean-Baptiste Gaston de Secondat, seigneur de Montesquieu, conseiller au Parlement de Bordeaux, et d'Anne Dubernet, n'était alors âgé que de treize ans. Il faisait ses études au collège des Jésuites de Bordeaux, et avait reçu la tonsure. Ses bulles ne furent données que le 1er octobre 1652, et il ne prit possession que le 11 juillet 1654. En 1660, il permuta son abbaye contre celle de Font-Guillem, au diocèse de Bazas. Nommé abbé de Faise, au diocèse de Bordeaux,

l'Université; — 3° la Faculté des *Arts,* ayant pour professeurs Cazauviel et Maurès, alors recteur (1); — enfin, 4° la Faculté de *Médecine,* représentée par Pierre Lopès, frère aîné de Lopès le théologal.

Tout commentaire sur cet acte regrettable serait ici superflu: mes lecteurs connaissent tous la définition du Concile du Vatican touchant l'infaillibilité du Pape; ils savent par conséquent que le sixième article qu'ils viennent de lire, dégagé de sa forme captieuse, « *ce n'est pas la doctrine de la Faculté,* » est aujourd'hui une hérésie. Mieux vaut, avant de finir, leur montrer l'Université de Bordeaux à un point de vue plus avantageux pour elle, et, s'il en était besoin, la réhabiliter dans leur estime. C'est mon intime persuasion que, malgré ses faiblesses ou ses erreurs, notre Université ne crut jamais la foi directement engagée ou compromise dans ses décisions, pas plus en 1660 qu'en 1663. En 1660, elle se trompa sur cette question de fait: « Les propositions hérétiques de Jansénius sont-elles contenues ou soutenues dans les *Provinciales* et dans les *Notes* de leur traducteur? » Après avoir « lu et examiné » le livre durant plus d'un mois, » ils crurent trouver « que le dit livre réprouvoit et condamnoit formellement et en termes exprès les cinq propositions de Jansénius condamnées par le Saint-Siège, et n'ont point vu qu'aucune de ces propositions, ni aucun dogme hérétique y fussent établis. (2) » De plus, deux ans auparavant, le 28 février 1658, l'Université de Bordeaux avait reçu avec une parfaite soumission, et du consentement de tous ses docteurs, les bulles des papes Innocent X et Alexandre VII décidant la double question de droit et de fait dogmatique, de l'*hérésicité* des propositions de Jansénius, entendues au sens de leur auteur.

en 1662, il ne prit possession que le 31 décembre 1666. En 1724, il se démit en faveur de son neveu, appelé comme lui, Joseph Secondat de Montesquieu (Archives de l'Archevêché; Du Tems).

(1) Jean Maurès, qui fut aussi professeur de Droit canonique et civil dans l'Université, et official de l'Archevêque de Bordeaux, devint, en 1672, prieur commendataire de Saint-Pierre de La Réole, sur la résignation de son oncle alors mourant, et appelé également Jean Maurès. Celui-ci, dans sa souscription au Formulaire d'Alexandre VII, le 13 août 1665, se dit « chapelain de la chapelle d'Ayran, diocèse de Bourdeaux, prieur commendataire du prieuré Saint-Pierre de La Reolle, diocese de Bazats, prieur de Virazel, diocèse d'Agen, et prieur de Vailhourles, diocese de Rhodez. Jean Maurès neveu mourut en 1699, et eut pour successeur dans la commende de La Réole, François Armand de Lorraine, de l'illustre famille de ce nom (D. Maupel, *S. Petri de Regulâ Regalis Prioratûs Historico-chronologica synopsis,* manuscrit).

(2) *Motifs pour faire voir,* page 3.

Ils avaient même fait « un décret par lequel ils avoient résolu de ne donner aucun degré à ceux qui seront suspects de jansénisme, ou qui voudront mettre en dispute quelques-unes des dites propositions (1). » En 1665, deux ans après la fatale adhésion aux six articles, le Formulaire d'Alexandre VII était également souscrit par tous les membres de l'Université de Bordeaux, qui tous déclarèrent alors se soumettre sincèrement et de cœur aux Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et condamner les propositions de Jansénius, telles que les souverains Pontifes les avaient condamnées. Au bas de cet acte authentique, déposé dans le temps et conservé aujourd'hui encore aux archives de l'archevêché de Bordeaux, on lit les signatures *autographes* de tous les noms cités plus haut, augmentés de ceux du chancelier de l'Université, et de Brethous, professeur ès droits. (Le P. Michel Camain qui n'y figure pas, souscrivit le Formulaire avec les Pères du collège des Jésuites où il enseignait.) Cette humble déférence, cette soumission pure et simple, en matière doctrinale, aux décisions du Saint-Siège, n'est-elle pas une forte raison de penser que, si les fameux articles de 1663 avaient été portés à Rome et s'ils en étaient revenus flétris et censurés par le Pape, avant d'être présentés à la signature de l'Université de Bordeaux, celle-ci l'eût obstinément refusée, et eût condamné avec le Pape le gallicanisme et les six propositions de la Faculté de Paris, comme elle condamnait avec le Pape le jansénisme et les cinq propositions de Jansénius? Oui, je ne crains pas de l'affirmer, dans l'état actuel de la doctrine, si la France était encore un royaume et notre ancienne Université encore debout, ou le roi *très chrétien* ne porterait pas le décret du 4 août 1663, ou nos anciens Docteurs sauraient montrer un courage à la hauteur des circonstances, et, s'il le fallait, sacrifieraient leur chaire et leur vie même plutôt que de pécher contre la foi, se souvenant de ce beau mot de Tertullien : « La foi ne connaît point de nécessité, puisqu'il n'y a parmi les fidèles qu'une seule nécessité, qui est celle de ne pécher pas : « *Non admittit status fidei necessitates; nulla est necessitas delinquendi, quibus una est necessitas non delinquendi* (2). »

ANT. DE LANTENAY.

(1) *Motifs*, page 5.
(2) Tertull. *De Corond militis*, cap. XI.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le temps et la place nous ont également manqué pour donner, dans le dernier numéro de la *Revue,* le petit discours prononcé par M. l'abbé Gervais lorsqu'il a installé les quatre derniers chanoines. Le voici tel que nous l'avons retrouvé dans nos souvenirs :

« Permettez-moi de vous présenter, dans l'ordre de leur nomination, les quatre nouveaux chanoines qui sont devant vous.

« M. Corbini, curé de Pauillac, est connu de vous tous; sa place, au Chapitre, était depuis longtemps marquée. Je pourrais dire que Son Éminence s'est inspirée de l'opinion publique, en vous donnant un tel collègue, si Son Éminence avait eu besoin de consulter autre chose que son estime et son affection pour le prêtre distingué qui gouverne, avec tant de sagesse, l'une des paroisses les plus importantes du diocèse, et qui, naguère encore, mettait le sceau à sa réputation de prédicateur hors ligne en évangélisant, pendant tout le carême, la paroisse de Saint-Paul. Vous l'accueillez avec une joie particulière, et je vous le présente avec une satisfaction toute fraternelle, me souvenant qu'il fut mon condisciple et qu'il est toujours demeuré mon ami.

« M. Gourlier est curé de Bordeaux depuis quelques semaines à peine, et déjà son ministère est apprécié et béni de cette jeune paroisse de Saint-Augustin, objet de tant d'espérances. Où d'autres ont souffert, il recueillera, grâce à son zèle aussi pieux qu'intelligent, d'abondantes moissons : il se fera aimer, comme à Rions, où les cœurs pleurent encore son départ; comme à Notre-Dame de Lorette, où il ne passa que pour se faire regretter; comme à Sainte-Eulalie, où le temps de son vicariat fut si saintement employé; comme à Blaye, où il consacra à la jeunesse studieuse les prémices de son sacerdoce. Qu'il me permette de le lui dire : en le faisant chanoine, Son Éminence n'a pas pu ne pas penser à la joie qu'éprouverait, de sa nomination, le vénérable vieillard que la Providence conserve à la tendresse de son fils et de sa fille, et qui sut mériter, par des vertus devenues presque légendaires, d'offrir un saint prêtre à l'Eglise de Dieu.

« M. l'abbé Béguerie, Messieurs, était nommé chanoine, ces jours derniers, après le gain d'une grande bataille. Il venait de conquérir à l'amour de Notre-Seigneur, avec l'aide d'un apôtre dont tout le diocèse aura bientôt éprouvé la douce et irrésistible influence, la belle paroisse de la Teste. Son Eminence, heureuse de son succès et voulant fournir un témoignage manifeste de son contentement, pensa qu'attacher M. Béguerie à ce vénérable Chapitre serait un moyen sûr de le récompenser, en procurant une grande joie à sa famille spirituelle, et Elle céda à l'inclination de son cœur. D'ailleurs M. Béguerie, avant d'être curé et curé modèle de Saint-Médard en Jalle et de Gironde, et aumônier à l'asile des aliénées de Bordeaux, avait été pendant quelques années l'hôte et le collabora-

teur de Son Éminence à l'archevêché ; or, ce souvenir sans cesse ravivé par les actes de zèle et par les vertus sacerdotales de notre bien-aimé confrère, lui assurait la distinction qui lui a été accordée à la satisfaction de tous.

« Enfin, Messieurs, le dernier en date de vos nouveaux collègues est M. l'abbé Sablier, prédicateur, en cette église primatiale, de la récente station quadragésimale. Sa promotion au canonicat n'a pas besoin de vous être expliquée : elle était devenue une nécessité, après la brillante et surtout fructueuse carrière oratoire qui vient d'être fournie devant vous. Vous étiez, nous étions tous devenus, clergé et fidèles, les débiteurs de celui qui nous « évangélisait la paix » avec tant d'onction, qui faisait vibrer, avec des accents si saintement passionnés, les cordes les plus délicates de nos âmes ; et Son Eminence a voulu, en partie du moins, acquitter notre dette. Qu'Elle soit bénie pour une attention si paternelle et que nos remerciements aillent jusqu'à Mgr l'Archevêque de Perga qui, en nous procurant un tel apôtre, nous a donné en définitive un frère que nous serons heureux de garder toujours au milieu de nous.

« J'ai rempli ma tâche, Messieurs ; à vous d'accorder aux nouveaux chanoines la place qu'ils demandent, fiers et heureux qu'ils sont de vous appartenir, d'être appelés à édifier cette vénérable église et à chanter, avec nous, les louanges du Seigneur. »

— Le 22 avril, ont eu lieu les obsèques de Madame la comtesse de Bonneval.

Toute la haute société bordelaise, de nombreux ecclésiastiques parmi lesquels, outre le clergé paroissial, nous avons reconnu M. Gervais, vicaire général, délégué par Nosseigneurs les Archevêques de Bordeaux et de Perga, tous les trois amis particuliers de la famille, M. Belleville, curé de Notre-Dame et M. Gaubert, curé de La Tresne, une foule d'employés, de paysans et de serviteurs qui bénissaient le souvenir de leur ancienne maîtresse, le cortège des pauvres, secourus par la noble héritière des Cossé-Brissac, remplissaient la vaste nef de Saint-André, où la cérémonie funèbre a été célébrée en grande pompe. Mais de tous ces hommages, le plus touchant et le plus solennel était bien celui que rendaient aux vertus chrétiennes de cette âme si modeste, si pieuse et si charitable, les délégations des diverses communautés religieuses.

On remarquait, à la suite du cortège, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des Sœurs de la Sagesse, des Sœurs de la Sainte-Agonie, des Sœurs de la Miséricorde, des Sœurs de Charité, les dames de l'Orphelinat de la guerre : cette dernière délégation était venue de La Tresne, accompagnée de nombreuses petites orphelines enveloppées de voiles blancs.

Les cordons du char étaient tenus par M. de Carayon-Latour, M. le colonel de Grancey, M. de Mauvezin, M. Léopold Piganeau, M. Rivière-Bodin, M. Fery d'Escland.

Puissent cet empressement sympathique et ces regrets universels, « être une consolation pour les enfants qui pleurent une mère, enlevée à leur tendresse par une mort presque foudroyante, alors qu'elle semblait avoir encore de longs jours à vivre ; puissent-ils aussi verser un peu de baume dans l'âme de M. le comte de Bonneval, entouré à Bordeaux de la considération et du respect qu'il a su si justement conquérir par une longue carrière de dévouement et de travail, inspirés par la généreuse passion d'être utile à ses concitoyens ! »

— Nous apprenons que M. de Pichard de Latour, aujourd'hui novice de l'Ordre des Passionistes, sous le nom de Frère Jean, doit faire sa profession, le 14 mai, au couvent de Deusto, près Bilbao (Espagne). Dans cette circonstance solennelle, l'héroïque novice sera entouré d'un grand nombre de parents et d'amis. Beaucoup d'autres, nous en sommes certain, s'uniront par la pensée et la prière au sacrifice de la noble victime, dont les vertus apostoliques ne pourront s'exercer, hélas ! que sur la terre étrangère, — du moins pour le moment.

E. E.

— Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'extrait suivant emprunté aux délibérations du Conseil municipal de Bordeaux, séance du 4 avril 1882 :

« Sur le rapport fait par M. Dormoy, au nom de la Commission de l'Instruction publique, le Conseil autorise le maire (protestant) à souscrire pour 200 exemplaires à l'ouvrage publié par M. E. Gaullieur (protestant), l'*Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne,* et inscrit à cet effet au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 2,400 fr. »

Excusez du peu ! **2,400 fr.** ! Ces **200** exemplaires sont-ils retenus pour être distribués aux bibliothèques scolaires? Sinon, pour quoi et pour qui ces générosités exceptionnelles?

Si M. E. Gaullieur a voulu faire œuvre de sectaire plutôt que d'historien et s'il n'est pas plus exact dans ce dernier travail qu'il ne l'a été dans son *Histoire du Collège de Guyenne* et dans ses affirmations touchant le petit nombre des écoles primaires sous l'ancien régime, il peut s'attendre à recevoir des corrections solides et cuisantes. La *Revue catholique de Bordeaux* le lui promet.

Nous nous disposions à rendre compte, ici même, de l'ouvrage que l'un de nos plus appréciés collaborateurs, le R. P. Régnault, *S. J.*, vient de publier sur le grand archevêque de la fin du dix-huitième siècle, Christophe de Beaumont, lorsque nous est parvenue la lettre que S. G. Mgr de la Bouillerie a bien voulu adresser à l'auteur de ce « beau livre. »

Tout ce que nous pensions, cette lettre le dit, mais avec une autorité, une force et un éclat auxquels nous ne saurions prétendre. Il ne nous reste qu'à féliciter l'historien d'avoir mérité un si honorable suffrage et à le prier, au nom de ses amis de Bordeaux, de nous accorder une collaboration plus active.

G. P.

AU RÉVÉREND PÈRE REGNAULT

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Bordeaux, 4 avril 1882.

Mon Révérend Père,

Le beau livre que vous publiez sur le grand archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, était, je ne crains pas de le dire, attendu et désiré par toute l'Église de France. Il sera certainement apprécié par elle.

La date de son épiscopat a été celle de l'une des plus périlleuses crises que la France ait traversées au point de vue religieux. Or, il semble qu'à ces époques troublées où de plus graves efforts se liguent contre l'Église, Dieu prenne soin de susciter en elle l'homme qui sera son appui et sa gloire. Cet homme, c'est *un grand Évêque:* au quatrième siècle, il se nomme saint Athanase et saint Basile; au douzième, saint Thomas Becket; à la fin du dix-huitième siècle, il s'est nommé Christophe de Beaumont.

Ce temps était très mauvais. Le Jansénisme d'une part, la Philosophie de l'autre — tout en se haïssant cordialement — s'unissaient du moins sur un point, celui d'une haine violente contre l'Église.

Le Jansénisme, qui était né d'une grave erreur théologique,

aboutissait à des convulsionnaires en démence, à quelques religieuses entêtées et à un Parlement révolutionnaire.

Celui-ci avait mis la main sur une royauté défaillante qui ne régnait ni ne gouvernait : n'importe, c'était un appui pour tracasser l'Église et ruiner son autorité, et — chose vraiment curieuse ! — la grosse querelle du Parlement janséniste contre l'Église était que celle-ci refusât les sacrements à des gens qui, justement, faisaient état de n'en jamais user.

La Philosophie, de son côté, ravie de voir le Jansénisme démolir toutes les choses saintes, attaquait plus directement l'antique foi chrétienne. Elle n'avait, il est vrai, pour elle ni le Parlement ni le roi; mais d'abord, pour s'approcher du trône, elle comptait avec trop de raison sur une scandaleuse complice. Puis, surtout, elle se sentait forte de tout l'esprit de Voltaire, esprit à la hauteur et à la mesure du temps, superficiel en tout; mais railleur, frondeur, immoral, hypocrite vis-à-vis des dévots, rampant devant les grands, arrogant devant les petits : — c'est un esprit toujours puissant en France.

Nous suivons parfaitement avec vous, mon Révérend Père, cette double marche de l'hérésie et de la Philosophie se concertant contre l'Église : et, avec vous, en cette commune attaque, nous reconnaissons une même tactique, si habituelle à nos siècles modernes, celle qui consiste, pour essayer ses armes, à tirer sur la Compagnie de Jésus.

Effectivement, règle invariable ! en toute guerre contre l'Église l'escarmouche d'avant-garde se fait contre les Jésuites.

Certes, c'est un grand honneur pour cette illustre Compagnie ! Il n'a rien moins fallu que toute sa science, toute sa piété, tout son ardent amour pour l'Église, tout son génie pour l'éducation de la jeunesse, tout l'ensemble des grands hommes qu'elle a formés, des beaux livres qu'elle a écrits; il n'a, dis-je, rien moins fallu que cela pour lui mériter, à ce degré, l'animadversion des hérétiques, les insultes des philosophes, les persécutions inouïes de tous les gouvernements mécréants.

Voici donc, en très peu de mots, à la fin du dix-huitième siècle, le triste état de l'Église de France prise comme entre

deux feux, celui du Jansénisme et celui de la Philosophie; et, dès les premiers coups, perdant, pour sa défense, ses plus intrépides soldats.

Mais c'est précisément en des jours semblables, disais-je, que, pour relever et réjouir son Église, Dieu suscite les grands évêques.

Un grand Évêque!..... Je m'en fais une très haute idée! mais comment est-ce que je me le dépeins?

Il se révèle, à mon avis, par deux qualités maîtresses qui semblent être son plus bel apanage. Un inviolable attachement à la plus pure doctrine, une invincible fermeté de caractère.

La pureté de la doctrine, car l'évêque est docteur et il ne lui est pas permis de ne pas l'être; la fermeté de caractère, car il est le pasteur du troupeau contre les loups.

Or, il me semble que ces deux qualités sont bien celles qu'on admire davantage dans Christophe de Beaumont.

Le Jansénisme, au dix-huitième siècle, tout en ayant la prétention d'appartenir à l'Église, s'industriait de son mieux pour démolir sa divine constitution : s'étayant de toutes les vieilles niaiseries gallicanes, il réservait son obéissance pour un futur concile qui n'arrivait jamais, et commençait par désobéir au Pape qu'il avait toujours près de lui, mais qu'il ne voulait pas au-dessus de lui. Et quand le Souverain-Pontife, naturel et infaillible interprète des traditions catholiques, autorisait et encourageait, dans l'Église, une de ces saintes pratiques et de ces pieuses dévotions qui sont l'aliment et le bonheur de la vie chrétienne, le Jansénisme criait bien vite au scandale et à la nouveauté.

Et ajoutons que ces erreurs jansénistes, trop à la mode en un certain monde, étendaient malheureusement au loin leur ravage, soit sur des âmes vraiment chrétiennes, soit sur un certain nombre de membres du clergé et de l'épiscopat.

Eh bien, quand on lit avec vous, mon Révérend Père, l'histoire de Christophe de Beaumont, ce qui frappe d'abord en ce grand Prélat, c'est sa fidélité minutieuse à la plus saine et à la plus pure doctrine.

Il se sépare franchement des tendances malsaines de son

siècle. Il sait être profondément dévoué à la chaire apostolique. On sent qu'il aime l'Église, qu'il est soumis de cœur non pas seulement à ses préceptes et à ses lois, mais à ses plus intimes désirs et à ses moindres aspirations. Il est en France l'un des premiers et plus fervents apôtres du Cœur adorable du Sauveur; et sa piété favorise grandement l'unanime élan des fidèles en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie.

Voilà ce que je nomme, en Christophe de Beaumont, un inviolable attachement à la plus pure doctrine.

Quant à sa fermeté de caractère, son siècle, à cet égard, lui a fait d'assez violents et d'assez unanimes reproches pour que nous ayons le droit de l'en féliciter hautement.

Son épiscopat tout entier n'est qu'une longue et glorieuse résistance aux empiètements sans nombre d'un gouvernement tracassier. Le roi est faible et le Parlement se sent le maître. L'archevêque doit subir les caprices que le Parlement impose au roi. On l'exile d'abord à Conflans, puis au fond du Périgord. L'archevêque s'éloigne, mais il ne cède pas; et, en somme, c'est lui tout seul qui gouverne son diocèse comme il l'entend et comme il l'ordonne.

Autour de lui, des clameurs de toute sorte : articles de gazettes, libelles, estampes satiriques, chansons — c'est le siècle des chansons contre tout ce qui est honnête et sacré : — l'archevêque ne s'en émeut ni ne s'écarte de la voie droite; et, chaque fois que le vent d'orage qui l'a poussé au loin tourne et le ramène au milieu des siens, il y est reçu aux acclamations enthousiastes de son peuple et de son clergé, et on le salue d'un grand nom : on l'appelle *l'Athanase de son siècle.*

Il me semble, mon Révérend Père, qu'en ce peu de mots, j'ai résumé le jugement que vous portez sur le grand archevêque dont vous avez écrit la vie.

Mais quels fruits, cependant, l'Église a-t-elle recueillis de son glorieux épiscopat?

Ah! sans doute, le flot montant du mal a submergé la digue que Christophe de Beaumont avait tenté de lui opposer. N'importe, remercions le Seigneur d'avoir, en ces jours si mauvais, donné à son Église un tel évêque.

Il a du moins été une grande et noble voix pour défendre la cause du juste, et protester hautement contre l'impiété envahissante.

Lorsque les Jésuites succombent sous l'effort combiné du Jansénisme et de la Philosophie, il ne craint pas de se faire leur éloquent et courageux avocat. Le mandement qu'il publie pour eux est écrit en lettres d'or dans les archives de la Compagnie. Et lorsque les coryphées de la Philosophie, se décidant à lever le masque, attaquent ouvertement les croyances et tous les principes de l'Église, c'est lui également qui dénonce au monde leurs sacrilèges entreprises.

Enfin, le dernier acte de sa vie est l'énergique refus qu'il fait d'accorder à Voltaire les honneurs de la sépulture chrétienne.

Or, de telles protestations ne sont pas seulement le cri de la conscience, indignée contre l'iniquité qui triomphe, elles ont encore leur écho dans l'avenir; l'impartiale histoire leur fait droit et leur donne raison; et celui qui, pour un grand nombre de ses contemporains, ne fut, il y a cent ans, qu'un prêtre fanatique, est historiquement aujourd'hui le grand évêque du dix-huitième siècle.

Il vous eût été difficile, mon Révérend Père, de nous retracer l'histoire de Christophe de Beaumont, de raconter les luttes qu'il a soutenues pour la liberté de l'Église et les oppositions sans nombre qui n'ont cessé de contrarier son action, sans jeter ça et là un regard sur l'état présent de notre pays. Vous l'avez fait avec une discrétion extrême, et je tiens à vous imiter.

Comment, cependant, ne pas reconnaître que si le Jansénisme n'est plus pour nous qu'un souvenir historique, l'esprit haineux et tracassier de cette secte est loin d'avoir déserté nos régions parlementaires? Comment ne pas voir que la libre-pensée, devenue à l'heure qu'il est franchement athée et matérialiste, plus hardie et plus maîtresse qu'au dix-huitième siècle, s'enseigne dans les chaires de l'État et dicte ses lois au pays?

Ah! certes, nos erreurs modernes, les défaillances dont nous sommes témoins, les doctrines immondes et impies qui bour-

donnent à nos oreilles, imposent plus que jamais à tous les pasteurs des peuples la plus vigilante énergie ; et j'estime, mon Révérend Père, que votre beau livre sera pour eux une excellente lecture. Quant à moi, je viens de le lire avec un très personnel intérêt, et je vous déclare que j'en ferai mon profit.

Agréez, mon Révérend Père, l'expression de mes plus dévoués compliments en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS, ARCHEV. DE PERGA,
Coadjuteur de Bordeaux.

ROME ET LA PAPAUTÉ

(Suite.)

Jésus-Christ et son Église ne seraient qu'un mythe livré à toutes les interprétations, l'Obélisque et la Basilique ne seraient que des monuments d'un mémorable passé sans suite, n'était la Papauté, n'était le *Vatican*. On appelle proprement de ce nom la maison du Pape, maison universelle du *Père commun des fidèles,* de laquelle nous pouvons tous dire, en quelque endroit du monde que nous soyons, *quæ domus sumus nos* (1). Cette demeure est un peu en retraite, à droite de la place, communiquant avec *Saint-Pierre* dont elle est comme une annexe. Extérieurement, elle frappe peu ; intérieurement, c'est un monde. Là, tout est dignité, respect, circonspection, paix et majesté bienveillante : tout s'y ressent du Père, du *Saint Père.* Escaliers, cours, salles, galeries, chapelles, bibliothèques, musées, impriment au visiteur, quel qu'il soit, petit ou grand, je ne sais quel mélange de simplicité, de grandeur, de munificence et de religieuse hospitalité. Que de trésors y sont abrités et comme inhérents par destination : trésors scientifiques, historiques, diplomatiques, artistiques, merveilles de toutes sortes, chefs-d'œuvre du genre humain, chacun d'eux unique au monde. Là sont les prodiges de Michel-Ange et de Raphael, les *Sibylles* et le *Jugement dernier* de

(1) *Ad Hœbr.*, III, 6.

celui-là, les *Loges* et les *Chambres* de celui-ci ; la *Transfiguration,* disputée à l'admiration par la *Communion de saint Jérôme* du Dominiquin : sommets de l'idéal chrétien, témoignant de la divine Révélation de son *Inconnu* à l'âme humaine, et devant lesquels l'athée même est surpris fidèle. Ce n'est pas que l'art antique, qu'il ne faut pas confondre avec l'art païen, soit exclu du Vatican. Loin de là, ses chefs-d'œuvre y reçoivent l'honneur d'une splendide exposition, comme des hôtes de distinction, fêtés par la supériorité même de leurs émules, au foyer de leur commun principe : le Verbe de Dieu, que saint Thomas d'Aquin appelle si bien *archa idealis,* « l'arche de l'idéal, » et son Église, Mère et Maîtresse de tous les arts. C'est la catholicité du Beau dans sa plus haute et sa plus large compréhension. Aussi peut-on dire que du jour où le vandalisme qui menace tant de trésors, et qui en rend le dépôt d'autant plus précieux au Vatican, viendrait à y pénétrer, le genre humain aurait perdu ses titres de noblesse et les plus beaux joyaux de sa couronne (1).

Mais le dépôt n'est là que l'accompagnement du dépositaire, lequel ne l'est du Beau que parce qu'il l'est du Vrai et du Bien : le Pape.

Être allé à Rome sans voir le Pape, c'est à y revenir, bien plus que si on avait vu le Pape sans avoir vu Rome ; car Rome tire de lui tout son sens et toute sa destination, et rien ne peut l'y suppléer. On ne saurait se le représenter en effet tel qu'il apparaît lui-même, soit que l'enceinte du Vatican se dilate pour l'affluence des nations venant des divers points du monde à ses pieds, soit qu'elle se resserre à une réception individuelle. Cette dernière faveur me fut accordée.

J'ai vu Pie IX. C'était le soir, dans son cabinet de travail, où il était assis à son bureau, éclairé par une lampe dont l'abat-jour, concentrant sur lui la lumière, la lui faisait réverbérer, à la Rembrandt, de toute la blancheur de son vêtement et de celle plus mate de son visage en pénombre. Rien de plus simple, et rien de plus grand, comme tout ce qui l'est de soi. Ému déjà par la plus silencieuse attente dans les vastes salles qui précédaient, quand, après m'être prosterné à ses pieds,

(1) On peut en juger, entre maints autres exemples, par ce qu'est devenu l'incomparable chef-d'œuvre de Léonard de Vinci, *la Cène,* peinte en fresque dans un couvent de Milan transformé en caserne, et sur laquelle on dirait qu'on a tiré à la cible, sans que rien la protège encore contre la consommation de cet attentat. Le Piémontais n'a pas le moindre sens du Beau. Aussi l'illustre Visconti siégeant, de par l'autorité de sa science, dans les conseils du Quirinal, y stigmatisait la plupart des propositions de ce seul mot : *Vous êtes des Barbares !*

dès l'entrée, quoi qu'il fît pour me retenir de sa main, offerte aux témoignages de ma filiale vénération, je levai les yeux sur sa personne, j'éprouvai comme une sorte de commotion électrique me venant de tout ce qu'il représentait de l'espace et du temps, du Ciel et de la terre. Je voyais l'Homme universel de la foi du monde; je voyais Pierre dans son successeur, je voyais Jésus-Christ dans son Vicaire, en tête-à-tête, pour ainsi parler, comme dans l'entretien nocturne qu'eut avec lui Nicodème. Et ce qui n'était pas fait pour diminuer en moi cette impression, c'est la conscience que Pie IX avait lui-même de son caractère; c'est la simplicité puissante, aisée et libre avec laquelle il en portait le poids et en gérait la charge, dans les circonstances les plus conjurées pour l'y faire succomber; c'est la lumineuse pénétration et la souveraine franchise de ses jugements sur les hommes et sur les choses du monde entier: c'est en un mot le phénomène personnel et vivant de la Papauté, dont il faut actuellement nous rendre compte.

Raphaël ayant à fixer de son magistral pinceau la mémoire de Saint Léon arrêtant Attila aux portes de Rome, a représenté saint Pierre et saint Paul, saint Pierre en avant, planant au-dessus, et terrifiant la *terreur des nations* qui les regarde, penché en arrière et lâchant la bride de son cheval, comme si la scène se passait entre eux et lui. Ce n'a pas été là une conception du peintre: le fait est rapporté par les contemporains. Mais à n'y voir qu'une légende, elle symbolise une incontestable réalité: Pierre se survivant dans ses successeurs, et exerçant en eux les mêmes pouvoirs qu'il tient de Jésus-Christ.

C'est là un nouveau prodige; mais il ne coûte plus à croire après le premier, et il y a plus loin, comme miracle, de Simon le pêcheur à Pierre conquérant Rome et son empire à la Croix de Jésus-Christ, que de Pierre à ses successeurs le continuant. A vrai dire, les deux prodiges n'en font qu'un: le second ayant été en puissance dans le premier, et n'étant que celui-ci déployé en durée, conformément à sa destination.

Les pouvoirs en effet qui nous apparaissent dans Pierre, lui furent donnés à perpétuité: ce qui implique nécessairement leur transmission. Simon n'a été fait Pierre qu'à cette expresse fin d'être le durable fondement de cette *Église de Dieu contre laquelle* JAMAIS *les portes de l'enfer ne prévaudraient.* Simon, en un mot, fut un homme mortel, mais Pierre est une Institution, et ses pouvoirs sont dynastiques. De

telle sorte qu'à chacun de ses successeurs, en lui, il ait été dit virtuellement aussi bien qu'à lui : « *Tu es Petrus...* » et que le Saint-Siège fût toujours *Apostolique*. Cela est de toute clarté, comme liaison d'un seul et même dessein.

Et l'accomplissement ne l'est pas moins. Sans doute, Pierre n'apparaît pas dans chaque Pape avec le même éclat de miraculeuse puissance qui entraîna la soumission de Rome et du monde à Jésus-Christ ; mais il apparaît en tous par un prodige qui le dispute à celui-là : la continuité de cette soumission, bien que toujours disputée.

Quel spectacle, en effet, à le voir dans son ensemble, qu'une institution spirituelle, dépourvue en elle-même de toute humaine condition d'action ou de résistance, ne chômant ni ne faiblissant jamais dans la garde, l'exposition et la dispensation à l'univers entier d'une doctrine aussi sublime et d'une morale aussi sainte que celle de l'Évangile, et finissant toujours par l'emporter sur le déchaînement des erreurs et des passions qu'elle ne cesse de déconcerter en les amenant à composition ou à ruine ! Prodige qui n'est pas seulement constant depuis bientôt vingt siècles, mais qui est croissant dans sa répétition, à chaque crise qu'il traverse. Il en résulte toutefois, — merveilleuse disposition sans laquelle tout mérite d'adhésion serait anéanti dans l'évidence ! — qu'il paraît moins aux regards vulgaires par ce qui fait précisément sa grandeur : sa constance et sa croissance mêmes ; sa constance, dont la merveille passée en habitude n'étonne plus ; sa croissance, parce qu'elle est au prix de ces crises où elle paraît devoir trouver un démenti ; d'autant que, dans sa vaste portée, ce n'est pas toujours la même génération qui l'y voit entrer et qui l'en voit sortir. Aujourd'hui, cependant, grâce à la fréquence de ces vicissitudes d'épreuves et de triomphes, par opposition à l'écroulement sans retour de tant de régimes humains qui font de notre siècle un amas de ruines comme il ne s'en vit jamais d'aussi précipitées et accumulées, sans parler de celles qui sont en cours, ce prodigieux phénomène de la Papauté semble être devenu un lieu commun d'expérience historique, sur lequel on s'endort au lieu d'en recevoir un stimulant de lutte, et que l'incrédulité même prophétise, sans pouvoir se l'expliquer, laissant aux seuls croyants la clairvoyance et le partage de sa cause.

Le secret de cette cause est cependant bien simple. Il a été formulé ainsi par le Pape saint Léon : « *Une institution fondée sur la Croix de*

Jésus-Christ ne saurait être vaincue par aucun genre d'hostilité. » Cela est mathématique comme le calcul des forces physiques, étant données leurs lois. Il ne peut rien arriver humainement de pire à l'Église que le pire sort de la Croix. Mais c'est précisément ce sur quoi elle est fondée : comment dès lors pourrait-elle être jamais vaincue par quelque hostilité que ce soit, ne faisant que l'y ramener? Évidemment elle échappe par là à toute prise, et c'est le lieu du beau mot de Bossuet : « *Qui peut mourir ainsi n'est jamais faible* (1). » Il y a plus. Non seulement, par là, l'Église est invincible en raison de tout ce qu'on peut faire pour l'opprimer ; mais en raison inverse de tout ce qui périclite, elle ne peut être que victorieuse. C'est la raffermir que l'infirmer ; c'est la glorifier que la crucifier ; c'est l'exalter que l'identifier à Celui qui a dit : « *Quand je serai exalté de terre j'attirerai tout à moi,* » et qui l'a fait ; c'est presser le ressort de son immortalité. — Telle est l'assiette de l'Église dans la Papauté ; tel est le nœud de son drame éternel, à la stupéfaction de ses adversaires et à la confusion de ses ennemis. — Il ne reste plus qu'une chose à se demander : comment peut-il se faire qu'il en soit ainsi? comment, quoi que ce soit au monde, et à plus forte raison la plus grande chose qui y soit, peut-il être fondé sur une croix?... Acculé à cet inévitable question, impossible d'y répondre autrement que par le mot de saint Paul, jeté par lui à la face des mondes juif et païen qui ne tardèrent pas à en subir l'effet : « *Christum crucifixum Dei virtutem et Dei sapientiam.* » — C'est là l'unique prodige qui explique tous les autres, parce qu'eux-mêmes en sont faits, et que par là même tous les autres prouvent : principalement le prodige de l'Église et de la Papauté ne faisant qu'un avec Jésus-Christ, de Pierre à Léon XIII aujourd'hui régnant.

Il était réservé à notre âge d'impiété effrenée, de le porter à son comble, ce prodige, en en fournissant plus que jamais le sujet.

Il y a deux siècles, à cette heure, que cette capitale vérité, qui fera du dernier Pape, à la fin des temps, le Vicaire de Jésus-Christ au même titre que Pierre, sans diminution ni défaillance, fut mise en question dans l'Église de France. Mais Bossuet se leva, et il refoula l'erreur par cette déclaration qui la visait dans l'*Assemblée générale du clergé de France :* « La parole de Jésus-Christ, qui de rien fait ce qu'il « lui plaît, a donné cette force à un mortel. Mais qu'on ne *dise* point,

(1) Discours sur l'*Unité de l'Église.*

« qu'on ne *pense* point que ce ministère de saint Pierre ait fini avec « lui : ce qui doit servir à une Église éternelle ne peut jamais avoir « de fin. Pierre vivra dans ses successeurs. Pierre *parlera* toujours « dans sa Chaire. Ainsi fut établie et *fixée à Rome* la Chaire *éternelle*. « C'est cette *Église romaine* qui, enseignée par Pierre et ses succes- « seurs, NE CONNAIT POINT D'HÉRÉSIE (1). »

Quest-ce à dire : *Ne connaître point d'hérésie,* si ce n'est ne pas *errer,* ne pas *faillir* en matière de foi ? Et comment l'*Église romaine* seule, et pas une autre, a-t-elle ce privilège d'être cette *Chaire éternelle fixée* là où *Pierre parle toujours* sans *errer* jamais ; privilège tel qu'il ne peut s'expliquer autrement que parce que *Jésus-Christ, qui de rien fait ce qu'il lui plaît, a donné cette force à un mortel?* Bossuet, relevons-le à son honneur, ne l'entendait pas autrement. A l'objection qui lui fut faite par les schismatiques opposants de l'Assemblée, ayant à leur tête l'indigne archevêque de Paris, Harley, que Rome ne manquerait pas de se prévaloir de cet *aveu,* il fit cette belle réponse : « Je l'ai bien prévu, mais à cela je n'ai autre chose à dire, « sinon que des évêques qui parlent doivent regarder les siècles « futurs, aussi bien que le siècle présent, et que leur force est à dire « la vérité (2). »

Bossuet, cependant, — seule faute qu'on ait à reprocher à ce grand homme, auquel il n'a manqué pour ne pas y tomber que d'être un *saint,* sans aller jusqu'à dire avec M. de Rémusat : *ce fut un conseiller d'État* (3), — crut devoir transiger avec l'erreur, tant elle lui parut menaçante. Il accorda que le Saint-Siège n'était pas *infaillible,* en se retranchant dans cette affirmation qu'il était *indéfectible*... subtilité de mot, indigne de ce large et honnête esprit, qu'il ne put lui-même parvenir à expliquer dans une discussion animée qu'il eut sur ce

(1) Discours sur l'*Unité de l'Église.*

(2) *Lettre à M. Dilloix* et *Histoire de Bossuet* par le cardinal de Beausset, t. II, p. 196.

(3) Toutefois ne soyons pas plus discret que lui-même et que son panégyriste. « Dans notre voyage de Meaux à Paris, » dit l'abbé Ledieu, « on parla de l'assemblée « de 1682. Je demandai à M. de Meaux, qui lui avait inspiré le dessein des proposi- « tions du clergé sur la puissance de l'Église; il me dit que M. *Colbert,* alors « ministre et secrétaire d'État, en était *véritablement* l'auteur, et que lui seul y « avait déterminé le Roi. » *(Journal de l'abbé Ledieu.)* « Bossuet ne pouvait plus « différer d'*obéir* au mouvement imprimé à l'assemblée par de nouveaux *ordres* du « Roi, que M. de *Colbert* et l'archevêque de Paris avaient provoqués. » (Cardinal de Beausset.)

point avec l'évêque de Tournay, lequel en donna sa démission de rédacteur de la *Déclaration.* Mais le mot *indéfectible,* si difficile qu'il fût de le distinguer, en soi, du mot *infaillible,* ne devenait que trop clair en servant à effacer celui-ci! tant est juste cette pensée de Pascal: « La vérité essentielle a la pointe si subtile que nos instru-« ments sont trop émoussés pour y toucher exactement. S'ils y arri-« vent, ils en écachent la pointe, et appuyent tout autour, *plus sur le « faux que sur le vrai!* » Mais ici il y avait de plus la faiblesse de caractère, que toutes les bonnes intentions, dont la voie de l'erreur est si souvent pavée, ne sauraient justifier. Celles de Bossuet ne sont pas au moins douteuses. Il visait à couper court, en Politique plutôt qu'en Docteur et en Confesseur, à ce qu il ne prévoyait que trop et signalait ainsi de sa grande voix à l'aveuglement de l'*Assemblée:* « Priez donc tous ensemble, encore une fois; que ce qui doit finir « finisse bientôt; tremblez à l'ombre même de la division. Songez au « malheur des peuples qui, ayant rompu l'unité, se rompent en tant « de morceaux, et ne voient plus dans leur religion que la confusion « de l'enfer et l'horreur de la mort... Ah! prenons garde que ce mal « ne gagne; déjà nous ne voyons que trop parmi nous de ces esprits « libertins, qui blasphèment ce qu'ils ignorent et corrompent ce « qu'ils savent (1). »

C'est ce qui ne tarda pas. On le sait, l'Église de France faillit verser alors par le Gallicanisme dans le schisme, comme par le Jansénisme dans l'hérésie. Elle dut d'y échapper à la terrible épreuve que son affaiblissement la rendit incapable de conjurer et qui la retrempa dans l'exil et dans le sang, non sans payer tribut, par un trop grand nombre de ses membres à cette *Église constitutionnelle,* ayant pour pontife un Grégoire. Par la fissure originelle de son erreur, le Gallicanisme était allé déviant de la Chaire éternelle, élargissant d'autant le despotisme royal, et devant faire monter, faute de contre-poids et de barrière à celui-ci, le plus grand, le plus faux et le plus vil de tous les despotismes, la Révolution, que l'Église seule peut surmonter par la liberté de l'âme, forte de la vérité infaillible, laquelle ne le serait pas pour le monde sans un organe qui le fût, et qui le fût impunément pour son existence.

Tel fut toujours le magistère de la Papauté; mais tel il devait se déclarer plus que jamais de nos jours, à raison même du danger,

(1) Discours sur l'*Unité de l'Église.*

puisque, pilote assuré, sans avoir à le craindre pour lui-même, c'est sa propre mission d'en tirer le monde en détresse.

Il ne fut jamais d'hérésie qui ne dût baisser pavillon devant cet adage d'assentiment universel : *Roma locuta, causa finita est,* sous peine de rompre avec la chrétienté, et de s'en aller à la dérive de toute communion, entre les siens même. L'infaillibilité latente et souvent pratique du Saint-Siège n'avait pas rencontré de contradicteur catholique jusqu'au Gallicanisme. Le premier, celui-ci l'érigea en doute, et par là, dès lors, selon la conduite de l'Église à l'encontre des insinuations de l'erreur, il donnait lieu de l'ériger en dogme. Cela ne parut pas nécessaire encore dans un siècle de foi. La menace de l'exercice de cette infaillibilité qu'on niait, suffit pour amener Louis XIV, après de vaines négociations avec trois Papes, à supplier, par une lettre de sa main, qu'on voulût bien se contenter de ce qu'*il avait donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans son édit touchant la* DÉCLARATION *du clergé de France ne fussent pas observées*... En même temps, les évêques en grand nombre que Rome refusait d'investir, protestèrent, par une lettre concertée, que tout ce qui avait été délibéré et décrété à ce sujet *était tenu par eux pour non délibéré et décrété;* et enfin Bossuet abandonna, sinon abjura, sa *Défense de la déclaration* par son fameux *abeat quo libuerit; non enim eam tutandam suscipimus* « qu'elle devienne ce qu'on voudra ! ce n'est pas nous qui prendrons en main sa cause. » — Cela parut suffisant en un temps de foi.

Après tout, le mal qu'a fait le Gallicanisme par tant de bonnes intentions qui l'ont tenu en crédit durant deux siècles, au seul profit de tous les despotismes qui se le passaient de main en main, comme un instrument de règne, on se demande néanmoins si l'Église n'a pas trop temporisé en ne l'enterrant pas plus tôt par la proclamation du dogme contraire. Mais non, elle n'a pas trop tardé, et c'est le cas de la sublime parabole de Jésus-Christ, répondant à ses apôtres impatients d'arracher l'ivraie que l'homme ennemi était venu semer dans le champ : « Non, de peur que peut-être, en arrachant l'ivraie, vous « n'arrachiez aussi le froment. Laissez l'un et l'autre croître jusqu'à « la moisson, » où se fera le partage de ce qui est destiné au feu, et de ce qui doit être engrangé. C'est là l'économie de Dieu dans sa religion, et c'est aussi, selon les cas, l'économie de son Église, où il n'entre pas moins de puissance que de sagesse.

C'est ce qu'il nous a été donné de voir en 1870, qui a bien été, hélas ! l'époque de *la moisson*. A la veille de tous les débordements de l'impiété et de toutes les subversions sociales, en un temps où l'*homme ennemi* en personne se déclarait lui-même à découvert contre Dieu et contre tout ordre humain, n'était-ce pas l'heure, enfin, de tirer du fourreau évangélique cette divine parole, communicative de sa propre infaillibilité, et qui sans doute n'a pas été dite pour rien : « Simon ! Simon ! voilà que Satan t'a demandé pour te cribler comme « le froment : mais j'ai prié pour toi en particulier, afin que ta foi « *ne défaille point;* et *toi,* quand tu seras converti, confirme tes « frères (1) » de la même fermeté que tu tiendras de moi. Heure formidable dans l'histoire, où deux races s'entrechoquaient à faire trembler le monde, où l'empire français s'effondrait, où l'envahisseur de Rome, faisant son coup concerté, à la faveur de ce cataclysme, se précipitait sur la Papauté comme sur une proie, et où Satan allait, ce semble, faire de l'Église de Dieu comme sa curée ! Je le demande, autant une institution humaine, ne pouvant qu'y périr, devait se dérober, autant une institution divine ne devait-elle pas s'affirmer dans l'orage ? En même temps que sa foi, n'était-ce pas là sa preuve ? Et n'était-ce pas là aussi sa destination de salut pour le monde ? Honneur à l'Église de l'avoir si sagement compris à l'inverse de tous nos opportunismes ! Gloire et reconnaissance à Pie IX de ne pas y avoir failli ! Amour et filiale union à Léon XIII qui nous en dispense si grandement et si fermement l'héritage ! En ce grand jour, la Papauté a fait doubler à l'Église le cap des tempêtes.

Mais ne nous attardons pas à ce qui, ayant été résolu par l'Église universelle, dans un de ses plus mémorables conciles œcuméniques, déclarant que ce qui avait été jusque-là *de fait* serait désormais *de foi,* ne saurait trouver de contradicteurs que parmi ceux qui ne sont pas de l'Église. C'est de l'histoire et de la grande histoire, ancienne déjà, et vers laquelle on ne se retourne plus, mais d'où l'on procède. Le monde religieux est purgé de tous les ferments de division que lui avait légués un récent passé ; et l'antique unité, si nécessaire aux combats de l'ordre social chrétien, rassise sur son fondement pour être portée à son faîte, n'offre plus qu'un seul corps sous un seul chef, qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. Amis et ennemis le proclament à

(1) Luc, XXII, 31.

l'envi, par affirmation ou négation totale: il n'y a plus d'*églises* quelconques; il n'y a plus que l'Église, qu'on honore d'amour ou de haine, comme il n'y a de Dieu que par Jésus-Christ. C'est l'épreuve pour cette infidèle génération, mais c'est le profit pour l'éternelle Vérité qui, par l'épreuve même, sauve le monde, et dont la France est encore trop la Fille pour n'y avoir pas finalement sa noble part.

***

Voilà Rome, telle qu'elle est apparue à mes rapides regards, et les impressions et réflexions que j'en ai rapportées. Il n'y a pas une de ses pierres qui ne parle, pas un grain de poussière qui n'y soit éloquent, et qui ne la proclame *Pontificale*. Bien plus que sous ses Césars, elle est la Ville, *Urbs*, tout à la fois humaine et divine; terrestre par la catholicité de sa base, céleste par son sommet, sans qu'on puisse, quoi qu'on fasse, les diviser. C'est le lien du monde le plus près du Ciel, admirablement signifié par son *Ara cœli* qui domine l'ancien capitole, et où l'on se sent attiré de tous les points de l'espace et de la durée. On s'y promène dans les siècles écoulés, venant se fondre, sans se confondre, dans son Éternité, et de toute la terre on s'y sent chez soi, par tous les grands souvenirs qui intéressent l'humanité et par sa vocation à de plus hautes destinées. O vous qui êtes encore dans les langes du scepticisme ou dans les chaînes de l'incrédulité, si cet état n'est pas en vous de parti-pris contre tout ce qui peut vous en tirer, allez à Rome, notre Rome à tous! Mais n'y allez pas à la manière d'un touriste, voyant sans regarder: entrez en elle par l'intelligence, l'observation, la méditation; par le sens historique, philosophique, esthétique, moral, et, si peu qu'il vous en reste, religieux; en un mot, par tout ce qui distingue et honore l'âme humaine: cela faisant, je vous le déclare, vous vous y avouerez vaincu de la Vérité, et vous en reviendrez vainqueur de vous-même.

De retour de Rome, 1878.

(A suivre.) Auguste Nicolas.

JAFFA

Un fait inouï vient de se produire. Mille pèlerins se sont embarqués à Marseille sur deux navires à vapeur et sont partis pour la Terre-Sainte. Beaucoup de chrétiens les suivent par la pensée. Je crois leur faire plaisir en reproduisant quelques notes que je pris en 1858. On me dira peut-être que c'est bien vieux; mais qu'on se rassure: en Orient les choses changent peu, surtout en bien.

... Le 2 septembre, à trois heures du matin, je montai sur le pont du navire. Il marchait à toute vapeur. Je vis à ma droite une ligne noire: c'était le rivage dont nous n'étions éloignés que d'une centaine de mètres. La côte de Syrie, en cet endroit, est très basse et très sûre; on n'y trouve pas le moindre rocher. Comme la mer était calme, j'éprouvais un véritable plaisir à respirer la fraîcheur du matin. Bientôt une lumière parut à l'horizon: c'était le phare de Jaffa.

Le soleil se levait quand nous jetions l'ancre dans ce qu'on appelle la rade. La ville où se sont accomplis tant d'événements s'élève triste et solitaire au milieu des dunes. On dirait un cimetière dont les tombes ont été dévastées. Bientôt des embarcations partent de la côte et viennent s'amarrer au paquebot. Nous étions attendus. De vigoureux gaillards, revêtus d'une chemise bleue, nous prennent sur leurs épaules et nous déposent sur le sable du rivage. Là, selon la coutume, nous nous prosternons et nous baisons avec respect cette terre que nous étions venus chercher si loin. Quelques minutes après, nous étions reçus par les Pères Latins de Terre-Sainte, avec cette bonté qui, chez eux, est à l'état de tradition.

Le couvent ressemble à une forteresse; il domine complètement la mer et reçoit par ses larges ouvertures cette brise si bienfaisante pendant les chaleurs terribles de l'été. De plus, il perpétue un souvenir précieux: c'est en ce lieu que se trouvait Pierre, lorsque Dieu lui montra, dans une vision, qu'il devait convertir les idolâtres aussi bien que les Juifs. Un tableau, placé dans la chapelle, au-dessus du maître-autel, représente cette scène sublime.

La première fois qu'on arrive dans une ville d'Orient, on est comme

ébahi. Tout est si différent de ce qu'on rencontre en Europe, qu'on marche de surprise en surprise. Tout n'est pas admirable, bien loin de là, mais tout est singulier. C'est ce que j'éprouvai en parcourant les rues sales, étroites, tortueuses de Jaffa. Ces maisons à terrasses qui n'ont, du côté de la rue, que des ouvertures étroites et une porte où l'on entre en se baissant, ces fontaines où viennent s'abreuver pêle-mêle les animaux et les hommes, ces caravanes de chameaux qui traversent la ville ou restent des journées entières accroupis à la porte, ces cafés en plein vent, ces boutiques où les denrées sont empilées au hasard, ces costumes si variés et si caractéristiques malgré leur saleté : tout se dispute votre attention, tout vous montre des mœurs, des habitudes, une civilisation, si on peut employer ce mot, dont vous n'aviez pas la moindre idée.

Nous traversâmes le bazar encombré par une foule compacte. Partout des étalages, partout des boutiques, partout des portefaix, des cavaliers, des ânes qui vont, viennent, hurlent et bousculent la foule. Les femmes sont invisibles. Celles qui se hasardent hors de leurs demeures sont vêtues d'un linceul blanc et traînent d'affreuses bottines jaunes enchassées dans des babouches. J'ignore le délit qui a pu leur valoir un pareil supplice. On ne voit que leurs yeux et une partie de leur front ; mais je peux affirmer que l'usage du fard ne leur est pas inconnu.

Ce qui m'a le plus surpris, c'est la vue d'un santon qui se promenait en plein marché dans le costume d'Adam avant sa faute.

Les musulmans ont une très grande vénération pour ces hommes qu'ils regardent comme des fous. Ils les croient en relation avec la divinité. Souvent même ils implorent leur intercession avec une confiance qui pourrait être mieux placée.

Nous arrivons à la porte de Jérusalem. Là, sont des cafés en planches et quelques arbres qui conservent un peu de verdure, malgré la sécheresse. Des chevaux, attachés par la tête à des piquets plantés dans le sable, mangent quelques grains d'orge sous le feu d'un soleil dévorant. Des Turcs accroupis sur des nattes fument gravement leur chibouk. De temps en temps, ils absorbent une tasse de café microscopique. Ainsi se passe pour eux la journée.

Comme aux temps bibliques, les affaires commerciales, et bien d'autres, se traitent à la porte des villes. Pour les Orientaux, c'est ce que nous appelons la Bourse.

Après un déjeuner offert avec une gaieté parfaite, le *padre cura* voulut se constituer notre *cicerone*.

Il nous conduisit à la maison de Simon le corroyeur où résida saint Pierre. Cette maison était près du rivage. Il n'en reste rien, sauf quelques arcades ruinées dont il serait bien difficile de fixer l'origine. On nous fit monter sur une sorte de terrasse. De ce point relativement élevé, l'œil se promène à l'aise sur la mer, sur le lazaret, sur le cimetière grec et sur les grèves rayonnant sous les feux du soleil comme du métal en fusion.

Près de là se trouve l'école des Pères Latins. Nous y fûmes reçus par les directeurs et par une trentaine de petits Arabes qui nous chantèrent le *Salve* dans leur idiome national.

L'école des filles, dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, est à une faible distance. Nous y avons compté un nombre assez considérable d'élèves. Quel sera le sort de ces écoles d'Orient entretenues à si grands frais et où se dépensent tant de nobles dévouements ? Dieu seul le sait. Une religieuse, originaire de Toulouse, éprouva en nous voyant une émotion qui se trahit par des larmes et un rire nerveux. Pauvre enfant ! nous lui rappelions la patrie. Celle-là ne désespère pas de l'avenir. Elle aime passionément ses filles d'adoption, et elle espère en faire de bonnes chrétiennes qui travailleront à la conversion de leurs compatriotes.

De là nous passâmes à l'église des Grecs-unis. Elle est très petite. Le principal ornement est une suite de tableaux sur fond d'or. Le dessin fait complètement défaut et les figures sont extrêmement raides. Il faut en prendre son parti ; les Grecs n'ont jamais su faire autrement... excepté peut-être au temps de Zeuxis et de Praxitèle.

Les Grecs donnent la communion sous les deux espèces. Ils coupent le pain consacré par petits morceaux et le mettent dans le calice que le prêtre n'épuise pas entièrement. Le diacre le distribue aux fidèles à l'aide d'une cuiller.

Les Maronites ont aussi une école et une chapelle à Jaffa. Mais l'une et l'autre sont très pauvres. Eux-mêmes sont peu nombreux : ils ne dépassent pas le chiffre de cent cinquante.

Il n'en est pas de même du couvent grec. Il s'élève à côté du couvent latin, comme un véritable palais. Tout y est riche, confortable, somptueux. On voit que l'or de la Russie arrive jusque-là. Les Grecs schismatiques, m'a-t-on dit, sont assez nombreux à Jaffa.

Le bon *padre cura* voulut bien nous mener chez un de ses amis nommé M. Cassard.

M. Cassard, né d'une famille française établie depuis longtemps en Orient, a adopté la vie orientale, sauf les abus. Nous fûmes reçus dans une vaste salle donnant sur la mer. Nous prîmes place sur un divan, et des femmes, noires comme de l'ébène, vinrent nous présenter le chibouk et le narghilé. Puis vint la limonade, puis les confitures, puis enfin le café. Il paraît que les choses se passent ainsi dans toutes les visites : le cérémonial est stéréotypé. Du reste, pas de conversation ; elle pourrait devenir fatigante ! — Le silence est d'or, a dit un sage.

Les rafraîchissements offerts par le bon M. Cassard arrivèrent fort à propos. Nous traversâmes de nouveau la ville et nous sortîmes par la porte de Jérusalem.

Là nous attendait un affreux spectacle. Une douzaine d'hommes et de femmes, atteints de la lèpre, étaient rangés le long du chemin. Ces malheureux poussaient des cris gutturaux et tendaient vers nous leurs mains mutilées. La lèpre est encore commune en Orient. Elle dévore peu à peu le corps humain, en s'attaquant surtout aux parties cartilagineuses. Le nez, les oreilles, les lèvres, les pommettes des joues disparaissent, et il ne reste qu'un spectre horrible et infect. Les lépreux sont bannis des villes ou bien ils y habitent un quartier à part. Il leur est défendu de se rapprocher des passants. Ces précautions sont nécessaires, mais elles sont rarement suivies. Les Turcs sont trop fatalistes pour tenir compte du danger.

Chose étrange ! la ville de Jaffa, qu'on croirait envahie par le sable du désert, est entourée de jardins délicieux. Les puits y sont abondants et les *norias,* mises en mouvement par des bœufs ou des ânes, transportent l'eau dans des bassins d'où elle coule en petits ruisseaux.

Les jardins sont entourés de haies de cactus et d'aloës qui, sous cette latitude chaude, atteignent la hauteur des grands arbres. Je ne connais pas de meilleure palissade : celui qui voudrait la traverser serait percé de mille dards... et pourtant les chameaux, en passant, broutent ces feuilles armées d'épines formidables et les avalent sans sourciller. Ils ont reçu du Ciel une langue et un estomac exceptionnels. Il devait en être ainsi, puisqu'ils sont appelés à vivre dans le désert.

Le jardin des Pères est un des plus beaux et des mieux cultivés.

Bananiers, palmiers, orangers, vignes, grenadiers, etc., rien n'y manque : c'est la végétation de l'Orient dans sa fougue et dans sa beauté.

Nous vîmes le soleil disparaître dans le sable du désert où il semblait allumer un immense incendie. Une fraîcheur délicieuse succédait à la chaleur du jour. Comme il est imprudent de marcher dans les ténèbres, nous reprîmes le chemin de notre demeure.

Le soir, j'étais seul sur la terrasse et je cherchais à me rendre compte des événements de la journée, lorsque je fus abordé par un jeune homme avec qui j'avais déjà échangé quelques mots. Quel est son nom, sa patrie, sa profession ? je ne saurais le dire.

Je crus deviner qu'il voyageait pour quelque maison de commerce. Ce qui est certain, c'est qu'il connaissait très bien l'Orient ; il en parlait même avec une désinvolture qui ne manquait pas de charme.

Il me parla de Jaffa et des faits qui s'y sont accomplis. Il me montra du doigt l'endroit où Napoléon abandonna son armée dévorée par la peste ; il cita à la charge du grand homme d'autres faits qu'il accompagnait de commentaires énergiques. A force de parler de Napoléon, il arriva à Jonas. Comme il commençait à dérailler quelque peu, je lui adressai cette question : « Croyez-vous à Jonas ? — Oui, dit-il, je crois à l'histoire de Jonas ; mais non à la légende de Jonas. — Je ne vous comprends pas bien. — Je crois que Jonas est allé à Ninive : là, tout rappelle son souvenir ; j'y ai vu même son tombeau ; mais quant à la légende du poisson, vous me dispenserez d'y croire. — Alors comment expliquez-vous la chose ? — Rien n'est plus facile : Jonas est jeté à la mer pour apaiser une tempête. Un navire passe et le recueille. Ce navire, selon l'usage antique, portait à la proue l'image peinte ou sculptée d'un monstre marin ; telle est certainement l'origine de la légende. — C'est très ingénieux. Cependant, permettez-moi de vous le dire, bien des choses m'étonnent. D'abord ce navire qui, au beau milieu d'une tempête, arrive si à propos. Puis la route suivie par ce navire. D'après vous, il allait à Ninive. On doit le supposer. D'où il suit que, pour atteindre sa destination, il devait traverser la Méditerranée, entrer dans l'Océan par Gibraltar, doubler le cap de Bonne-Espérance, se hasarder dans la mer des Indes, entrer dans le golfe Persique, remonter l'Euphrate et le Tigre... Ce serait impraticable à notre époque. Avouez qu'à

l'époque de Jonas, c'était pour le moins impossible. — C'est vrai, je n'y avais pas pensé. — Vous y penserez à l'avenir. Un miracle suppose toujours l'intervention divine. Dieu embarque Jonas dans le ventre d'un poisson et il fait franchir par ce poisson un espace de trois mille lieues dans un intervalle de trois jours. Ici, je ne vois rien d'opposé à la raison, ni vous non plus; mais si, à la place de Dieu, vous faites intervenir l'homme, vous créez des difficultés insurmontables. Ce qui revient à dire que l'ennemi mortel de la raison est le rationalisme. »

Mon interlocuteur eut la bonté de bien prendre la chose et tout se termina par une double poignée de main.

J.-B. THIBAUT.

RÉTABLISSEMENT DES COURS

DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE BORDEAUX

(1669)

Dom Devienne et tous ceux qui, avant lui, ont touché ce point de l'histoire bordelaise, s'accordent à dire que les cours de Théologie, suspendus dans l'Université de Bordeaux, le 5 novembre 1660, à la suite de sa déclaration touchant l'orthodoxie des *Lettres Provinciales* de Pascal, traduites par Nicole, furent rétablis « deux ans après, » en l'année 1662 (1). D'autres gardent là-dessus un profond silence, ou laissent entendre que la restitution du pouvoir d'enseigner la théologie était, en 1664, un fait accompli.

Evidemment, aucun de ces auteurs, soit anciens, soit modernes, n'a vu l'*Arrest du Conseil d'Estat portant le rétablissement de l'exercice de la Faculté de Théologie en l'Université de Bourdeaux* (2); car, ils y auraient lu, imprimé en toutes lettres, que cet arrêt fut « fait au Conseil d'Estat du Roy, le quinzième jour de may *mil six cens soixante-neuf*, » et que l'ordre de l'exécuter fut « donné » par le roi, le même

(1) D. DEVIENNE, *Histoire de la ville de Bordeaux*, t. II, p. 142. Quant aux autres ouvrages, tant imprimés que manuscrits, auxquels je fais ici allusion, ils seront cités dans mes articles sur l'affaire des *Provinciales*.

(2) A Bourdeaux, par G. de La Court, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Archevesque et de l'Université; MDCLXIX, in-4° de 7 pages. Cet acte est aux Archives départementales de la Gironde, série H, cartons, pièces non classées.

jour, et l'an de son règne « le vingt-septième » commençant, puisque Louis XIV était parvenu à la couronne le 14 mai 1643 (1).

Importante par sa conclusion, cette pièce ne l'est pas moins par les considérants qui la précèdent, car ils résument avec ordre et précision les démarches faites et les pièces produites dans cet intéressant épisode de l'histoire de notre Université. Aussi ce document, à la fois très rare et très inconnu, m'a-t-il paru bon à conserver et avoir sa place marquée dans la *Revue catholique de Bordeaux,* où il a déjà été parlé de cette affaire, et qui, le jour où son humilité lui permettra de prendre des armoiries, pourra y inscrire cette devise : *Nova edo, antiqua recondo.* Je reproduis fidèlement le texte de l'édition originale imprimée, sans autres modifications qu'une ponctuation un peu meilleure, et la division en alinéas des membres d'une phrase dont la longueur atteint les dimensions par trop respectables de quatre pages in-4°.

ANT. DE LANTENAY.

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT

PORTANT LE RESTABLISSEMENT DE L'EXERCICE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE EN L'UNIVERSITÉ DE BOURDEAUX

Extrait des registres du Conseil d'Estat.

Veu par le Roy estant en son Conseil,

Le Placet qui luy a esté presenté par l'Université de Bordeaux, tendant à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner le restablissement des lectures publiques de Theologie en la dite Université, dont l'exercice a esté interdit par deux Arrests dudit Conseil, des 5 novembre 1660 et 13 février 1662; au bas duquel placet est le renvoy que Sa Majesté en a fait au sieur de Morengis, Conseiller ordinaire en ses Conseils, et l'un des commissaires establis pour la reformation et reglement des Universitez (2);

(1) La chose est confirmée par une lettre que Brassier, pro-recteur de l'Université, écrivait en 1668, à Matthieu Orlandi, Général des Carmes, alors à Paris, où il était venu visiter les couvents de son Ordre. Brassier y dit qu'il y a près de huit ans, *fermé octo anni sunt*, que l'Université de Bordeaux a fait parvenir au Conseil du roi ses plaintes sur la supppression des cours, et il ajoute qu'elle a délégué le P. André Touton, l'un des professeurs suspendus, pour aller de nouveau supplier le roi de rendre à la Faculté le droit d'enseigner.

(2) Le 24 octobre 1666, Louis XIV donna une *Commission à Monsieur le premier President (de Lamoignon), Monsieur le President de Longueil, Messieurs de Refuge, Saintot, de Saveuse, etc., pour proceder à la reformation de l'Univer-*

Lesdits Arrests des 5 novembre 1660 et 13 fevrier 1662, portans ladite interdiction, et que les titres en vertu desquels lesdites lectures de Théologie ont été faites, seront représentéz ;

Autre Arrest du Conseil privé du 11 octobre audit an 1662, rendu sur la Requeste des Recteur, Chancelier, et autres suppots de ladite Université, presentées aux fins dudit restablissement, et à ce qu'il pleust à Sa Majesté, en attendant qu'elle eust agreable de pourvoir d'un fonds certain et suffisant pour la nourriture et entretien de quatre Professeurs qui font lesdites lectures publiques de Theologie en ladite Université, leur permettre de recevoir les modiques contributions à eux ordonnées, sous le bon plaisir de Sa Majesté, par Arrest du Parlement de Bordeaux du 20 avril 1655, qui a été aussi representé avec l'Arrest du Conseil du 20 octobre ensuivant, qui en suspend l'execution ; sur laquelle requeste, il est ordonné qu'auparavant que de faire droict sur les fins d'icelle, le Procureur general du Parlement de Thoulouse envoyera un certificat de l'usage et pratique de l'Université de ladite ville, à l'instar de laquelle celle de Bordeaux a esté establie, touchant la maniere d'y admettre et instituer les Professeurs Royaux en Theologie, et le nombre d'iceux, outre les conventuels, pour, le tout rapporté et veu au Conseil, estre ordonné ce que de raison ;

Ledit certificat du 6 novembre de ladite année 1662, par lequel les sieurs de Pins et de Maniban, Advocats generaux audit Parlement de Thoulouse, certifient et attestent qu'outre le nombre des Professeurs en Theologie conventuels, il y en a trois autres de ladite Faculté de Theologie, qui sont gagez par Sa Majesté, lesquels sont éleus à la pluralité des voix et suffrages de ladite Université, après des disputes publiques, et qu'ils lisent publiquement par eux ou par leurs substituts ;

Autre requeste presentée par lesdits Recteur, Chancelier et autres suppôts de ladite Université, par laquelle ils énoncent les titres de son érection, et soutiennent que le rapport et la conformité de l'Université de Bordeaux avec celle de Thoulouse doit se prendre des termes de la

sité de Paris (Paris, 1667; in-4° de 6 pages) : nouvelle preuve que l'*Arrest portant le restablissement de l'exercice de la Faculté de Théologie en l'Université de Bourdeaux* est bien postérieur à l'année 1662. Voir, sur ce projet de réforme conçu par Louis XIV, Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au* XVII^e^ *et au* XVIII^e^ *siècle;* Paris, 1862-1866, p. 228-230.

Bulle de son érection, qui ordonne que les mesmes facultez, comme de Theologie Droict Canon et Civil, Medecine et autres qui sont en l'Université de Thoulouse, seront en celle de Bordeaux, ensemble le mesme droict et pouvoir de conferer les degrez de Bachelier, Licencié et Docteur, la maniere d'examiner ceux qui se presentent pour les degrés, et finalement le droict et pouvoir que les Graduez acquièrent, en vertu de leurs grades, de lire, enseigner et disputer en ladite Université et autres lieux convenables; mais que ce rapport et cette conformité ne doivent pas estre estendus à ce qui s'est fait en l'une ou en l'autre de ces Universitez depuis leur érection, ny à la maniere que chacune en son particulier s'est prescrite pour enseigner, ny pour la quantité des lecteurs, ces choses devant estre reglées suivant le besoin et l'estat des lieux; et quant à l'usage de l'Université de Thoulouse, où les élections se font à la pluralité des voix et suffrages après les disputes publiques, que cela ne doit pas estre tiré à consequence pour celle de Bordeaux, puisque cet usage n'a esté introduit en ladite Université de Thoulouse, que depuis quatre-vingts ans ou environ, que Sa Majesté a attribué des gages aux Lecteurs en Theologie de ladite Université; ce qui n'ayant pas esté fait en faveur de ceux de l'Université de Bordeaux, elle ne peut pas estre assujettie à d'autres lois que celles portées par les titres de son institution; outre que son usage est conforme à ceux des plus celèlbres Universitez du Royaume;

Et finalement, qu'il est d'une necessité indispensable de faire des lectures publiques de Theologie dans ladite Université de Bordeaux, puisque par l'Ordonnance de Blois, il est expressément porté, *que tous les ans, en chacune Université, seront faits Principes, et Lectures ordinaires en chacune des Facultez, dont elle est fournie, autrement sera interdite la promotion des degrez en la Faculté de laquelle les Principes n'auront point esté faits, ni les lectures ordinaires continuées* (1);

La Bulle de l'érection et fondation de ladite Université de Bordeaux, du Pape Eugene IIII de l'an 1441 (2);

(1) Article LXVIII de l'Ordonnance de Blois, donnée par Henry III, en 1579. Ici le mot *Principes*, signifie « l'entrée qu'on fait de la lecture de quelque livre dont la proposition se fait publiquement pour être faite et confirmée à tel jour et à telle heure », selon la définition, assez peu élégante, qu'en donne Guy Coquille dans son commentaire sur ladite *Ordonnance* (*Œuvres de Maistre Guy-Coquille*; Bordeaux, 1703, t. I, p. 487).

(2) Tous les bordelais qui connaissent l'histoire de leur pays savent assurément

Lesdites Lettres de confirmation de ladite Bulle du Roy Louis XI, du mois de mars 1472;

Deux extraicts des Statuts de ladite Université de l'an 1481, contenant les noms des docteurs destinés pour faire les lectures publiques de Theologie et les sujets qu'ils doivent traiter en ladite année;

Copie du decret de ladite Université de Bordeaux du 28 de fevrier 1658, par lequel elle déclare qu'elle reçoit, avec une parfaite soumission, et d'un commun consentement de tous ses Docteurs, les Constitutions des Papes Innocent X et Alexandre VII sur les differents de doctrine nouvellement survenus;

Le certificat des Maire et Jurats de Bordeaux, portant attestation de l'utilité des lectures publiques de Théologie en ladite Ville, et des grands fruicts qui en reviennent;

Ouy le rapport des sieurs de Morengis et Boucherat (1);

Et tout considéré;

LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, a Ordonné et Ordonne que, conformement à la Bulle du Pape Eugene IIII de l'an 1441, et aux Lettres Patentes du Roy Louis XI confirmatives d'icelle, du mois de mars 1472, les lectures de Theologie seront continuées en ladite Université de Bordeaux en la manière accoutumée, et comme auparavant lesdits Arrests du Conseil des 20 octobre 1655, 5 Novembre 1660, et 13 fevrier 1662.

que l'Université de Bordeaux fut érigée par Eugène IV, à l'*instar* de celle de Toulouse; mais savent-ils aussi bien que cette grâce fut accordée à la demande d'un carme de la province de Toulouse, nommé Jean Say, savant professeur en théologie, lequel avait été député vers le Pape à cette fin par la ville de Bordeaux? Telle est cependant la raison pour laquelle l'Université tenait toutes ses assemblées dans le couvent des Grands Carmes, *in ædc Carmelitarum*, comme portent souvent les actes. C'est là qu'elle célébrait ses messes solennelles, là qu'elle faisait ses élections, prenait ses délibérations, et conférait les grades académiques. Néanmoins, on n'y faisait d'autres cours que ceux de théologie; et même le carme, le dominicain, l'augustin et le prêtre séculier étaient seuls à y enseigner, le professeur jésuite enseignant dans le collège de la Madeleine. Cf. *Bibliotheca carmelitana notis criticis et Dissertationibus illustrata;* Aureliæ, 1752, t. II, col. 789.

(1) Louis Boucherat, né à Paris, le 19 août 1616, fut successivement Conseiller au Parlement, Maître des requêtes, Intendant de Guienne, de Languedoc, de Picardie, de Champagne, Conseiller d'État, trois fois Commissaire du Roy aux états de Languedoc, dix fois aux états de Bretagne, membre du Conseil royal des Finances, et enfin, Chancelier de France, le 1er novembre 1685. Il mourut à Paris, « dans son hôtel, rue Saint-Louis au Marais, le mercredi 2 septembre 1699, à cinq heures du soir, âgé de quatre-vingt-trois ans et quatorze jours » *(Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, par A. Jal, Paris, 1872, p. 257).

Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Saint-Germain en Laye, le quinzième jour de May mil six cent soixante-neuf. Signé, Phelypeaux.

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, A nos Chers et bien-Amez les Recteur, Chancelier, Professeurs et Docteurs en Theologie de l'Université de Bordeaux, et tous autres qu'il appartiendra, Salut. Par Arrest de nostre Conseil d'Estat, dont l'extraict est cy-attaché sous le contre-scel de nostre Chancellerie, ayant, pour les causes y contenues, Ordonné que les Lectures publiques de Theologie seront continuées en ladite Université, en la manière accoutumée; Nous vous Mandons et Ordonnons par ces presentes signées de nostre main, que ledit Arrest vous ayez à executer selon sa forme et teneur. De ce faire vous donnons pouvoir, autorité, commission et mandement special. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de signifier ledit Arrest à tous que besoin sera, et faire pour l'execution d'iceluy, tous Exploicts necessaires, sans demander autre permission : Car tel est nostre plaisir.

Donné à Saint-Germain en Laye, le quinzième jour de May, l'an de grâce mil six-cents soixante-neuf, et de nostre regne le vingt-septième. Signé, Louis. Par le Roy, Phelypeaux. Et scellé.

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(*Suite.*)

En 1453 il prit part à la révolte des Gascons contre le roi de France. « Il y a lieu, » dit l'abbé Baurein (1), « de penser que le château de Lan- « goiran soutint un siège lors de la seconde reddition de la Guienne, « sous le roi Charles VII, puisque Jean du Tillet, dans sa chronique « des rois de France, fait mention d'une charte, en date du 25 août 1453, « laquelle porte abolition accordée par le roi Charles VII aux habitans « de Langoiran et autres lieux qui avaient tenu parti des Anglais (2). »

(1) L'abbé Baurein, *Affiches de Bordeaux, 26 novembre 1778.*

(2) *Chronique abrégée des faits et gestes politiques et militaires des rois de France,* par R. P. en Dieu Me Jean du Tillet, évesque de Maulx *(Recueil des traités entre les roys de France et d'Angleterre,* p. 141, vo).

Cependant un procès qui durait depuis longtemps entre les d'Albret et les Montferrand, à propos des successions de Bérard et de Rose d'Albret, n'était pas terminé lors de la conquête de la Guienne, mais, le 2 décembre 1455, intervint une transaction entre Charles d'Albret et Bertrand de Montferrand, par laquelle la terre de Langoiran, entre autres, devait rester aux Montferrand (1).

Après la mort d'Isabelle de La Trau, Bertrand de Montferrand épousa Marguerite d'Astarac, fille de Jean, premier comte d'Astarac et de sa troisième femme Philippe de Cominges (2), après laquelle il se maria en troisièmes noces avec Petronille ou Pernell de Montferrand, sa parente probablement, — qu'il épousa peut-être en Angleterre après la conquête. Édouard IV, par lettres patentes du 30 avril 1465, fit à cette dame une pension annuelle de 20 livres sterling à prendre sur les revenus des comtés de Bedford et de Buk'. Il est probable que Pétronille ne garda pas, après la conquête et l'exil de son mari, les seigneuries que celui-ci avait possédées en Gascogne : les lettres patentes d'Édouard n'en disent mot (3). Le roi de France dut confisquer Langoiran et le garder. Louis XI le donna, le 3 août 1461, à Jean, bâtard d'Armagnac, seigneur de Lescun et comte de Cominges, amiral et maréchal de France, gouverneur général de la Guienne (4) ; mais, en 1474, voulant s'attirer l'amitié des Gascons, il accorda des lettres de grâce à plusieurs seigneurs dont les pères avaient été

(1) Archives de M. le comte Henri de Lur Saluces ; archives de M. Vitrac.

(2) Le P. Anselme, t. II, p. 619 : *Généalogie d'Astarac.*

(3) *Provided alwey, that this acte, nor any other acte made or tou be made in this present parlement, extend not nor be prejudiciall to oure graunte by oure lettres patentes beryng date the* XXX *day of aprill, the IIII*th *yere of oure reigne, made to oure oratrice Pernell Monferand, late the wyfe of Bertrand lord Monferand, of* XX *li. sterling, to be taken yerely duryng the life of her at II termes of the yere that is tou sey, ester and seint Michell, by even portions, of the issuez, profittez, fermez, revenuez and other commoditez of the countez of Bed'and Buk'to us comyng, by the handes of the shirrefs or approvers of the same counteez for the tyme beyng ; but that oure said graunte and lettres patentes, after the tenure and effect of the same, be and stand to the forseid Pernell, good effectuell and available ; the seid acte, or any other acte made to the contrary, ni any wise notwithstondyng. (Rotuli parliamentorum,* vol. V, p. 542-608, et VI, p. 77.) L'acte est reproduit dans ces différentes pages avec des variantes insignifiantes ; la plus importante est celle-ci consignée à la page 542...., *oure oratrice and bederroman Petronille Mountferrand.....* Nous n'avons trouvé nulle part la preuve que le roi de France avait laissé, par grâce spéciale, le château de Langoiran à la veuve de Bertrand de Montferrand.

(4) *Guienne historique et monumentale,* vol. I, part. II, p. 250.

bannis lors de la conquête. Il restitua à Gaston de Montferrand, fils de Bertrand, le château et la terre de Langoiran (1).

Gaston de Montferrand, outre la seigneurie de Langoiran, possédait celles de Veyrine et du Cubzaguès; il avait aussi été seigneur de la maison noble de Montbadon qu'il avait échangée avec Barthélemy Dieuzaide contre une maison située à Libourne, près de la Font neuve, dans la rue des Chais, et pour une certaine somme de plus value. Le 21 août 1495, noble homme Thomas de Pelet, écuyer, seigneur de Neyrac (2), comme fondé de procuration de Gaston, échangea cette même maison avec honorable homme Pierre Bélon, marchand et bourgeois de Libourne (3), contre une pièce de vigne dans la paroisse de Naujan (4).

Les d'Albret avaient conservé quelques droits sur la seigneurie de Langoiran jusqu'à la fin du xv[e] siècle: ceci résulte d'un acte de vente consenti, le 17 février 1498, par Monseigneur Alain, seigneur d'Albret, comte de Dreux, de Cahors, de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Tartas et de Limoges, seigneur d'Avesne, à noble homme Louis de Castetja, chevalier, seigneur du Puy et d'Audenge, de la *gentillesse* et *caverie* de Lagen, sise en la paroisse de Sainte-Eulaye (Sainte-Eulalie) en la prévôté de Born avec tous les fiefs, rentes, droits, etc., qui appartiennent au seigneur d'Albret dans les paroisses de Parentis et de Saint-Paul. Il lui vendit aussi tous les droits qu'il possédait au lieu de Langoiran, et dans les paroisses de Biscarrosse, de Parentis et Mezos, tous ses bois, étangs, eaux, passages, pacages, moulins, tous droits de justice, de naufrage, etc.; les fois et hommages et serment de fidélité, à la charge d'une paire de gants d'exporle (5).

A Gaston, succéda son frère (6) Pierre de Montferrand, seigneur dudit lieu et des baronnies de Cubzaguès, du Bouil, de Langoiran en Bordelais, et de Frespech en Agenais; il avait donné procuration à sa femme demoiselle Marie de Carmaing, le 15 avril 1510, pour recevoir les hommages de ses vassaux et tenanciers, et, tant elle que lui recevaient des reconnaissances, depuis 1510 jusqu'en 1529, pour des terres à Bassens où était situé le château de Montferrand, dans celle

(1) *Chronique bourdeloise*, par Delurbe, p. 38, édit. de 1629.
(2) Neyrac est maintenant nommé Pardaillan et situé dans la paroisse de Lugon.
(3) Pierre Belon devint plus tard grenetier du roi dans la même ville.
(4) Bibl. de Bord.: *Arch. de La Tresne*, mss.
(5) Archives de M. le comte de Marcellus.
(6) *Gén. mss. des Montferrand*, par M[me] la comtesse Marie de Raymond.

d'Ambarès et dans toutes les autres paroisses faisant partie de la juridiction de ce château (1).

A Pierre de Montferrand succéda Charles, son fils, baron de Langoiran, vicomte de Fontcaude et de Castelmoron, seigneur de Gironde et baron de Cancon en Agenais; il fut gouverneur de Bordeaux et, en 1573, maire de cette ville; il épousa, le 2 novembre 1526, Marie de Verdun, dame de Cacon en Agenais (2). Le 27 mai 1537, il donna 50 livres de dot à Jeanne Boyleau, sa vassale, se mariant avec Gilibert de Mérianne, neveu de M^re^ Jean de Mérianne, curé de Lestiac, qui fit don à son neveu de la maison noble du Peyrat, située à Bassens (3).

Son frère cadet, Guy de Montferrand, plus connu sous le nom de Langoiran, bien qu'il ne fût pas seigneur de cette terre, était passé du côté des Protestants et commandait presque toutes leurs troupes; Charles, gouverneur de Bordeaux, était au contraire à la tête de l'armée catholique; les deux frères se trouvèrent plusieurs fois en présence sur le champ de bataille; en 1574, dit Jean Gaufreteau, « fut faicte à Bordeaux une assemblée de toute la noblesse du Bourde- « lois, en laquelle M. de Montferrand, maire, y présidant, fut resoleu « qu'attendu les insolences insupportables des Huguenots, il falloit « mettre en pied une armée pour les exterminer (4). » C'est probablement par suite de cette résolution que, la même année, Charles de Montferrand asssiégea la ville de Montflanquin, défendue par Langoiran, et fut repoussé (5). Une autre fois, en 1575, Charles reçut l'ordre d'arrêter son frère qui ravageait le pays à la tête de ses troupes; l'ordre ne fut pas exécuté, et Guy continua ses déprédations (6). Dans le courant de cette même année 1575, dit encore Jean de Gaufreteau (7), « le mareschal de Montluc assiégea la ville de « Gensac, sur quoy est à noter que comme le sieur de Montferrand, « maire et gouverneur de la ville de Bourdeaux, eut mis audit siège « une belle et gaillarde troupe de soldats, levée en la ville de Bour- « deaux et pais bourdelois, le 10 juillet, ledit seigneur de Montfer-

(1) *Arch. dép.*, TERRIERS. — Bibl. de Bordeaux: *Arch. de La Tresne, mss.*

(2) *Gén. manuscrite des Montferrand*, par la comtesse Marie de Raymond.

(3) Archives de M. Honoré Schaffer.

(4) *Chronique bordeloise*, par Jean de GAUFRETEAU, publiée par la Société des Bibliophiles de Guienne, t. I, p. 190.

(5) *Guienne historique et monumentale*, vol. I, part. II, p. 93 et 256.

(6) Dom DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*.

(7) *Chronique bourdeloise*, *ut sup.*, p. 191.

« rand, estant allé recognoistre la bresche, fut tué d'une arquebu-
« sade ; son corps est porté à Bourdeaux, et enterré honorablement en
« l'église des Carmes. Mais est à noter, en second lieu, qu'avant
« mourir, il eut le contentement de voir la ville prise et saccagée en
« vengeance de sa mort. Lorsque son corps arriva sur le quay de
« Bourdeaux, l'archevesque et tout le clergé vindrent pour le recevoir,
« et messieurs les jurats aussi avec leurs livrées, et fut enseveli
« comme maire ; aussi le méritoit-il (1). » Les Huguenots se vengèrent bien de cet échec : le 6 août 1575, Guy de Montferrand prit la ville de Périgueux qu'il garda six ans moins onze jours ; elle fut reprise par le sieur des Fieux en 1581, le jour de sainte Anne (2).

Charles de Montferrand laissa plusieurs enfants : Jean, l'aîné, vicomte de Fontcaude, seigneur baron de Cancon, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, mourut célibataire ; il fit son testament, le 12 octobre 1590, en faveur de son frère puiné François (3).

Si l'on en croit Mary-Lafon (4), c'est au château de Langoiran qu'eut lieu, vers la fin d'août 1578, la rencontre du roi de Navarre et de Catherine de Médicis. Lorsque cette princesse vint en Guienne, « le roi s'était avancé pour la recevoir jusqu'au château de Langoi-
« ran, à la tête de six cents gentilshommes. L'escorte de Catherine,
« quoique moins nombreuse et désarmée, n'était pas la moins redou-
« table ; on voyait à sa suite, *en haut et superbe appareil, et cela tout
« brave, tout éclatant, tout reluisant comme estoiles au ciel en temps
« serein,* ces soixante demoiselles qui, par un étrange abus de mots,
« étaient appelées filles d'honneur. » De son côté, Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre, raconte dans ses Mémoires que le roi vint à la racontre de Catherine jusqu'à La Réole et ne dit pas un mot de Langoiran. L'entrevue, d'après elle, eut lieu en 1579 et à La Réole (5).

Charles de Montferrand dut vendre, vers 1591 ou 1592, la seigneurie de Langoiran à M. Étienne de Pontac, chevalier, seigneur d'An-

(1) Voir une relation de cet événement d'après les chroniques de Montluc, dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 413.

(2) Voir, dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, 3e année, 1855, p. 41, l'histoire de la prise de cette ville et des ravages que les Huguenots y firent.

(3) *Gén. manusc. des Montferrand*, par Mme la comtesse Marie de Raymond.

(4) *Hist. du Midi de la France*, t. IV, p. 59.

(5) *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. III, p. 536 (édit. Buchon).

glades, conseiller du roi et trésorier général de France en Guienne, ainsi qu'il résulte d'une vente consentie, dans le château de Langoiran, par Antoine Pralat, tailleur, habitant Bordeaux, d'une pièce de terre en *vimière* située au lieu du Jardan dans la paroisse de Langoiran, au dit Étienne de Pontac, qualifié dans cet acte, baron de cette seigneurie (1). Il ne la garda pas longtemps, ce qui donne à penser qu'elle ne lui avait été vendue qu'à pacte de rachat, car elle appartenait vers 1600 à M. Me Jean de Loupes qui la donna, le 16 mai 1602, à Catherine de Loupes, sa fille, en la mariant avec M. Me Jean d'Affis, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, fils de M. Guillaume d'Affis, chevalier, seigneur de Goudourville, conseiller du roi en son Conseil d'état et privé, et premier président au dit parlement. Il est dit dans le contrat qu'en faveur de ce mariage, le sieur de Loupes donne à sa fille et aux enfants qui en descendront ou à celui d'entre eux qu'elle choisira, la terre, seigneurie et baronnie de Langoiran, avec tous ses droits, noms, raisons et actions ainsi qu'il l'a acquise du seigneur vicomte de Fontcaude, sans aucune diminution ni réservation, et franche de toute dette et hypothèque; plus la somme de 10,000 écus et 2,000 livres (2).

Le notaire Dussaut qui a rédigé cet acte ne donne pas le prénom du seigneur de Fontcaude, de sorte que nous ne savons si la terre de Langoiran fut vendue par Jean de Montferrand, fils aîné de Charles ou par Charles, son fils puîné, héritier de Jean et mari de Claire de Pellegrue, fille d'Antoine de Pellegrue et de Jeanne de Balagnier (3).

Si l'on en croit le testament de Jean de Loupes, daté du 2 janvier 1630, sa fille ne fut pas heureuse avec le conseiller d'Affis, homme rapace, qui tourmenta sa femme, gravement malade, pour obtenir de son père une donation de 12,000 livres, bien que la dot que celui-ci lui avait donnée fut excessive eu égard à sa fortune; de Loupes céda pour obtenir le repos de sa fille; mais, après la mort de celle-ci, il se remaria, une première fois, avec Marie de Lange et, une seconde, avec Yzabeau de Gallateau dont il eut sept enfants; enfin, par son testament, il révoqua la donation des 12,000 livres qu'il avait faite à Jean d'Affis (4) qui était président au parlement de Bordeaux

(1) *Archives départementales de la Gironde,* TERRIER, n° 429.
(2) *Archives départementales,* registre des insinuations de l'année 1602.
(3) *Généalogie manuscrite,* par Mme la comtesse Marie de Raymond.
(4) *Archives historiques de la Gironde,* t. III, p. 74.

pendant la Fronde. D'Affis se conduisit pendant ces troubles comme il l'avait fait à l'égard de sa femme et de son beau-père; il se vendait aux princes et les trahissait, recevait des diamants de la princesse de Condé et écrivait à Mazarin; enfin, objet des défiances des chefs de l'Ormée, il se retira à Lombez, dont un de ses frères était évêque et où il mourut deux ans après, « sa charge fut supprimée faute d'acquit « du droit annuel par le titulaire (1). »

En 1649, le château de Langoiran fut assiégé et pris par Beauroche, un des écuyers du duc d'Epernon, « conqueste qui ne fut pas « bien difficile à faire n'estant gardé que par une vieille femme (2). » Quoi qu'en dise Fonteneil, à qui nous empruntons cette citation, et qui était, comme membre du Parlement, ennemi du duc, le château fut démoli et incendié à cette époque (3). Fut-il pris réellement par les ordres du duc d'Épernon, comme l'avance Fonteneil, ou plutôt par ceux du Parlement après une des nombreuses trahisons de Jean d'Affis; nous avons lieu de le croire, si la lettre qui suit n'est pas une nouvelle preuve de la duplicité du président sur le caractère duquel nous venons de lire, en note, les jugements portés par Lenet et Boscheron des Portes. Jean d'Affis était alors à Toulouse où il s'était réfugié; il écrivait le 2 janvier 1650, après la prise de son château, à son beau frère François-Arthus Le Comte, seigneur de la Tresne (4):

« Monsieur,

« J'escrips à Messieurs du Parlement ce que vous verrez par ma « lettre que je vous supplie prandre le paine de leur randre; oultre le « rasement de ma maison de Langoiran, on a baillé commission pour « me prendre mort ou vif, après m'avoir déclaré criminel pour les « emplois que je receus, et m'avoir fait faire querelles par beaucoup « de particuliers entre autre par le marquis de Rabat. Voyes jusqu'où « va la prétention, puisque après m'avoir osté tout mon bien on s'en

(1) Mémoires de Lenet; *Archives historiques de la Gironde;* C.-B.-F. Boscheron des Portes: *Histoire du parlement de Bordeaux*, t. II, p. 16 à 86, *passim*. — Voici le portrait que fait Boscheron des Portes du président d'Affis: « Une élo- « cution facile, qu'il aimait à faire briller, constituait à peu près tout son mérite. « La vanité avait aussi beaucoup de prises sur lui, mais il était dépourvu de fer- « meté d'âme et, ce qui était bien plus fâcheux, de moralité: quoique très riche, il « était esclave de l'avarice. »

(2) Fonteneil, *Histoire des mouvements de Bordeaux*, vol. Ier, p. 46.

(3) L'abbé Baurein, *Affiches de Bordeaux*, 16 novembre 1778.

(4) Le Comte avait épousé Marie-Catherine d'Affis, sœur de Jean.

« prand à ma personne pour avoir agi dans le service du roy, ce que « je debvois.

« Je suis, Monsieur, voltre tres humble et tres obeissant frere et « serviteur, « DAFFIS.

« De Tholose, ce 11 janvier 1650.

« *A Monsieur, Monsieur de la Tresne, chevalier, conseiller du roy en « ses conseils, président en sa cour de parlement de Bordeaux* (1). »

Jean d'Affis avait épousé en secondes noces Marie de Cordes qui était encore dame de Langoiran le 7 janvier 1680 (2).

Depuis sa prise pendant la Fronde, le château de Langoiran ne s'est pas relevé de ses ruines. Voici, en effet, ce qu'on trouve dans la réponse faite à la fin du XVIII^e^ siècle à un questionnaire envoyé par une personne qui voulait probablement acheter la seigneurie : « Il (le « château) fut détruit par M. le duc d'Épernon ; on pourrait le rebatir « à peu de frais, à cause de la quantité de pierres et materiaux qui y « sont. Les seigneurs de Langoiran n'ayant plus habité cette baron- « nie, les bâtiments, à l'exception des chais, cuviers et autres bâti- « ments de nécessité, ont été absolument négligés ; il n'y a point de « meubles (3). »

On voit dans le même manuscrit que la chasse appartenait de droit au baron de Langoiran sans partage quelconque, et que ce droit s'étendait dans les paroisses de Langoiran et de Lestiac ; que le roi était seigneur suzerain de ces terres ; que le domaine, dans sa totalité, était noble et n'était sujet qu'aux impositions des vingtièmes ; que ces terres n'avaient aucune servitude ni charge en faveur d'aucun seigneur particulier ni gens de main morte ; que six maisons nobles rendaient hommage au seigneur de Langoiran. Trois étaient situées dans la paroisse de Langoiran et trois dans celle de Lestiac (4). Ces maisons devaient un droit de lods en cas de mutation, puisque le droit d'échange était uni à la baronnie. On y voit aussi que la justice haute, moyenne et basse appartenait, sans aucun partage, au baron de Langoiran, qu'il nommait le juge, le lieutenant de juge et autres

(1) Bibliothèque de la ville de Bordeaux, mss., *Archives de la Tresne.*

(2) Registres de l'État civil de la paroisse de Langoiran.

(3) Archives de M. Roux, propriétaire du château.

(4) Anciennement, la juridiction de Langoiran s'étendait sur les paroisses de Langoiran, de Lestiac et de Haux ; elle ne s'étendait plus à la fin du XVIII^e^ siècle que sur ces deux premières (*Affiches de Bordeaux*, 26 novembre).

officiers, mais n'y avait point de conseil ni d'officiers municipaux; que les habitants de Langoiran et de Lestiac avaient une coutume particulière à laquelle ils étaient assujettis.

Nous trouvons aussi à la même époque que la baronnie de Langoiran avait droit de litre et de banc dans les églises de Langoiran et de Lestiac et que son revenu annuel était d'environ 10,000 livres (1). A partir des dernières années du XVII[e] siècle jusqu'en 1830 le château de Langoiran est resté entre les mains de la famille Jumillac; le marquis de Jumillac l'a vendu à M. Roux, ancien négociant et numismate fort distingué; son gendre, M. Chalès, y a fait quelques réparations, surtout dans la partie qui environne son habitation située dans la cour inférieure du vieux manoir.

Nous ne recommencerons pas ici la description du château de Langoiran que nous avons faite avec les plus grands détails dans la *Guienne militaires,* t. II, page 12 et suivantes, en l'accompagnant de nombreuses eaux-fortes et de gravures intercalées dans le texte; nous nous contenterons de dire qu'il est situé sur les côteaux qui bordent la rive droite de la Garonne, à vingt-cinq kilomètres au-dessus de Bordeaux et à un kilomètre environ des rives actuelles du fleuve. Un petit ruisseau, très encaissé dans un profond vallon, le protège au nord-ouest; une coupure artificielle l'isole complètement du côteau à l'est, et la grande vallée de la Garonne s'étend au sud-ouest. Les constructions commencent à mi-côte au-dessus du village qui s'étend à ses pieds sur le bord de la grande route de Bordeaux à Saint-Macaire. Il faut franchir quatre terrasses superposées, successives, protégées par des murailles épaisses ou des rochers à pic et passer sous cinq portes fortifiées pour arriver au donjon bâti sur le bord intérieur de la coupure. C'est la plus grosse tour du département de la Gironde. Circulaire à l'extérieur, elle renferme, entre ses murs, épais de près de quatre mètres, trois étages de salles octogones voûtées et d'une régularité parfaite. Un escalier, percé dans l'épaisseur du mur, met toutes ces salles en communication et se termine par un lanternon plus moderne que la tour qui a perdu son couronnement. Ce donjon est bâti à l'extrémité orientale du château; à l'extrémité opposée s'élève une autre tour très petite et très pittoresque, protégeant un angle de la terrasse inférieure.

(1) Archives de M. Roux.

Une portion du château, celle qui s'élève à l'angle occidental de la troisième terrasse, a été bâtie dans le courant du XVII^e^ siècle; alors ont été détruites bien des dispositions défensives des siècles précédents; ces constructions n'ont rien ajouté à l'harmonie du monument et lui ont enlevé une partie de son caractère.

Nous possédons un vieux dessin représentant la cour intérieure dont les murs sont depuis longtemps complètement tapissés de lierre et qui, il y a soixante-dix ans, en étaient dégarnis; nous avons pensé que la reproduction en serait agréable aux lecteurs de la *Revue catholique* (1).

(A suivre.) LEO DROUYN.

(1) Le dessin qui m'a servi pour exécuter cette gravure m'a été donné par M. Le Cauchois-Ferraud, intendant militaire de la 14^e^ division, et qui a péri dans un naufrage en allant en Afrique. Il est signé, sur l'appui d'une des fenêtres du bâtiment situé à gauche: *1810, Alaux, 25 septembre, 3 octobre.*

Jean-Paul Alaux, né en 1787, mort le 26 janvier 1838, a passé sa vie à enseigner le dessin à Bordeaux, A l'âge de vingt ans, il fut nommé professeur au lycée de cette ville. Pendant vint-sept ans, il a professé dans l'établissement des sourds-muets. M. Lacour ayant donné, en 1838, sa démission de directeur-professeur de l'école gratuite de dessin et de peinture de la ville, le maire choisit Jean-Paul Alaux pour le remplacer. Alors l'école se divisa en deux camps: l'un, le plus nombreux, aurait désiré voir un élève de M. Lacour, M. Colin, succéder à son maître; l'autre, formé en grande partie des élèves d'Alaux, connaissant et appréciant son talent de dessinateur, son bon cœur et les soins éclairés et dévoués qu'il avait pour eux, approuvait le choix de l'administration et s'en réjouissait. Alaux fut mal reçu par les élèves de M. Lacour, et ce n'était qu'à grand peine qu'il retenait l'ardeur belliqueuse de ses propres élèves. « Prenez patience, Messieurs, » leur disait-il, « cette cabale ne tardera pas à s'évanouir. » En effet, quinze jours environ après sa prise de possession, un jeudi, j'étais alors à l'école, Alaux déclara aux élèves, dessinant le modèle vivant, qu'il allait leur faire voir comment on exécutait à l'estompe une académie d'après nature; il fit poser le modèle et se mit à l'ouvrage entouré des jeunes gens, tous enchantés, les uns de constater l'incapacité du professeur, les autres de voir éclore un dessin habilement exécuté. Il fut, en effet, enlevé dans la séance si prestement, si habilement et si bien fini que quelques élèves de l'ancien professeur ne purent retenir leurs applaudissements. Le jeudi suivant, Alaux exécuta, non moins bien, une tête de vieillard. Il recommença ainsi pendant trois ou quatre semaines. Depuis lors, les récalcitrants furent gagnés et nous eûmes à l'école de dessin et de peinture de la ville un homme sachant professer et dessiner, et surtout pouvant joindre l'exemple à la parole, ce qui ne se trouve pas toujours; aussi, a-t-il fait des élèves dont la ville s'enorgueillit.

Un an environ avant la mort de Jean-Paul Alaux, le ministre de l'instruction publique songea enfin au vieux professeur, qui, depuis cinquante ans, enseignait le dessin aux élèves du lycée, à ceux de l'établissement des sourds-muets depuis vingt-sept ans, et, depuis vingt ans, à ceux de l'école gratuite de dessin et de peinture de la ville; et il lui envoya la palme d'officier de l'instruction publique, puis, la veille de sa mort, la croix de la légion d'honneur.

Alaux avait un frère, connu sous le nom d'Alaux-le-Romain, qui a été direc-

Société des Amis des Arts. — « Ces jours derniers, en entrant dans une des galeries du Salon,... j'allai contempler les deux beaux dessins à la plume de notre ami Leo Drouyn.

On ne saurait véritablement pousser plus loin l'art du dessin à la plume. Le trait a la finesse du burin ou de la pointe; jamais de lourdeur dans les ombres dont les tons sont fondus avec une harmonie parfaite. La lumière arrive vive et brillante pour éclairer la scène. Il y a quelque chose de magique dans cet admirable talent de parler aux yeux avec un peu d'encre.

J'ai rarement vu une page plus saisissante que *Le Cloître de Blasimont en 1850*. A gauche, une grande porte murée du XII^e^ siècle, avec ses élégantes colonnettes posées sur leurs socles, couronnées par des chapiteaux artistement fouillés; devant vous, le cloître avec ses arcades riches d'ornements; à droite, des arbres d'une rare vigueur qui puisent une sève abondante dans un terrain cultivé pendant des siècles par *ces fainéants de moines;* au second plan, un grand mur en ruines; par-dessus le tout, un ciel vivement éclairé et la lumière qui tombe à flots sur les volutes, sur les archivoltes et sur les colonnes. Jugez si cet ensemble ne vous arrête pas!

La fin de l'orage est un sujet d'un genre tout différent. Vous ne voyez plus les effets des passions de l'homme qui ont détruit l'ancienne maison de la prière, mais vous assistez aux majestueuses colères de la nature. L'ouragan vient de passer sur les géants de la forêt, profondément enracinés dans une clairière puisqu'ils n'ont pas été renversés. Leurs branches cependant sont tordues, leur sombre feuillage déchiqueté et tout frémissant encore du contact d'un vent furieux. Au loin, l'orage continue ses ravages et l'on aperçoit la pluie torrentielle déchirant les flancs noirs d'un nuage.

Les deux pages de M. Leo Drouyn ont chacune une beauté qui leur est propre. Quant à moi, je suis de l'avis de l'heureux mortel qui a acheté le *Cloître de Blasimont*, et ma préférence irait de ce côté... »

Pepin d'Escurac.

(*Guienne* du 27 avril 1882.)

---

teur de l'école française de peinture à Rome. Jean-Paul s'était marié avec M^lle^ Gué, dont le frère, Michel Gué, s'est fait à Paris une réputation dans la peinture d'histoire et le paysage, et dont le neveu, Oscar Gué, lui a succédé dans la direction de l'école de Bordeaux. Du mariage de Jean-Paul Alaux et de M^lle^ Gué, sont nées quatre filles, toutes musiciennes et peintres hors ligne. Qui ne se souvient d'Aline et de Clémence Alaux, toutes deux décédées à la fleur de l'âge et dans toute la puissance de leur talent. Son fils unique, architecte en renom, et qui vient de nous être enlevé cette année par une longue et cruelle maladie, a des fils qui ont déjà acquis, comme artistes et architectes, une réputation méritée.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de consacrer ces quelques lignes à Jean-Paul Alaux qui a été un de mes premiers maîtres et pour lequel j'avais une grande amitié et un profond respect. L. D.

UN POSTE INOCCUPÉ DANS LA LUTTE

« Nous vivons à une époque d'antithèses... Le moment ne nous « paraît plus très éloigné dans lequel les forces des antagonistes, sor- « tant d'un état de tension excessivement élevé, commenceront une « lutte formidable qui déterminera si dans l'avenir le monde deviendra « grec ou barbare...

« Les mouvements des soldats, les notes belliqueuses, les confé- « rences politiques sont peu de chose en regard du travail qui « s'accomplit actuellement dans le ressort de la pensée. Préparons- « nous à un avenir qui doit avoir pour lot la lutte la plus fatale que « l'histoire ait enregistrée (1). »

C'est ainsi qu'on nous annonçait, il y a quelques années, une grande lutte d'idées.

On nous l'annonçait comme suprême et devant avoir pour caractère particulier de n'admettre ni compromis ni tolérance.

« Les antithèses qui remuent et agitent le monde actuel sont de « leur nature irréconciliables. Elles ne présentent rien de nouveau. « Les plus essentielles ont déterminé déjà des luttes et des révolutions « de toute espèce; mais, à aucune époque de l'histoire, leur opposition « ne s'était présentée avec une telle force et une telle généralité, avec « une telle progression d'énergie et un caractère plus irréconciliable « qu'à l'époque actuelle (2). »

« La science ne peut plus tolérer davantage le christianisme (3); « car, tant qu'il y aura une religion dogmatique, toutes les conquêtes « de la civilisation moderne seront nulles (4). »

Ainsi s'exprimait-on, et, pour tenir ce langage sinistre, on se basait sur la découverte scientifique que « l'abîme qui paraît exister entre le « corporel et le spirituel n'existe pas en réalité, mais seulement dans

(1) Dr Louis Büchner, *Science et nature*, ch. II.
(2) L. Büchner, *loco citato*.
(3) E. Renan, *Etudes historiques*.
(4) Louis Feuerbach, *Leçons*.

« notre connaissance (1). » Du moment, en effet, que les matérialistes constataient ou du moins se croyaient en voie de constater cela, l'idée de Dieu et toutes les conceptions qui s'y rattachent ne pouvaient plus leur paraître qu'une création imaginaire des métaphysiciens. C'était logique. D'après eux, les métaphysiciens avaient raisonné sur l'évolution, au sein de la nature, comme « ce cocher qui « voulait absolument qu'un cheval fût caché dans la locomotive qu'il « voyait fonctionner sous ses yeux (2). » Ainsi avaient-ils dû vouloir que derrière la série des effets et des causes fût cachée une cause sans cause, décorée du nom de Dieu.

« Mon Père a eu un père, » s'étaient-ils dit, « lequel avait eu lui aussi un père ayant eu également un père, et ainsi de suite; puis, de guerre lasse, ils avaient fait un saut en dehors des faits sensibles et étaient passés à un père sans père, être idéal qu'ils avaient revêtu d'attributs humains portés à l'infini. Une fois sautés dans l'idéal, ils s'y étaient construit un monde d'idées nécessaires, avaient fait de ces idées les réalités véritables ou, tout au moins, les principes premiers des phénomènes, les avaient investies d'une certitude absolue au nom d'une révélation, et finalement avaient expliqué par elles, en dehors de l'expérience, les choses de notre monde sensible (3). »

Voilà comment, d'après les matérialistes, l'idée de Dieu, avec tout ce qui s'y rattache, avait dû naître et aboutir à l'explication dogmatique du monde.

— Vous le comprenez, mon cher lecteur : pour des savants convaincus que les choses avaient dû se passer ainsi, il ne pouvait plus y avoir de compromis possible entre le matérialisme et l'idéalisme religieux. Le oui et le non étaient pour eux en présence : ou la révélation continuant d'illusionner l'humanité en dépit de la science étouffée, ou la nature enfin prise pour guide, seule et absolument. Tel était le dilemme qui s'imposait à leur esprit par la constatation scientifique d'un seul ordre de faits : les faits matériels. De là, par suite, leur annonce d'une lutte d'idées portant les choses aux extrêmes, et ne pouvant se proposer moins que de tout réorganiser sur la base d'une radiation radicale de Dieu dans les idées humaines et de l'intronisation de l'humanité à sa place :

Diis extinctis, Deoque, successit humanitas (4).

(1) Büchner, *Science et nature*, 2e vol., p. 187.
(2) Büchner, *Science et nature*, 2e vol., p. 186.
(3) Louis Feuerbach, *l'Essence du christianisme*.
(4) Epigraphe de livres matérialistes.

La lutte annoncée ne s'est point fait attendre. Nous y sommes. La persévérance et l'intensité de l'agitation actuelle suffiraient, au besoin, pour révéler que derrière tout ce mouvement se cache, en effet, une doctrine qui en est, à la fois, et le principe et l'aliment. Il n'y a que des idées qui soient capables de grouper contre Dieu et son culte un parti aussi nombreux et d'y entretenir tant d'ensemble et de tenacité dans l'attaque. Evidemment, il y a là plus que des passions soulevées contre la sévérité de la morale évangélique, ou contre quelques prétentions politiques prêtées à l'Eglise.

Au reste, nos antagonistes ne s'en cachent plus et produisent au grand jour les théories qui leur servent de programme.

Nous en sommes donc bien réellement à une lutte d'idées. Or, de toutes les luttes, c'est l'espèce la plus dangereuse, et je tiens tout d'abord à vous le faire bien observer, mon cher lecteur, pour atteindre au but que je poursuis en cet article.

— L'ordre établi par Dieu, dit Suarez (1), est que les sentiments subissent la direction de l'esprit *(sensitiva virtus, ex naturâ suâ, ordinatur ad obediendum rationi)*, parole qui revient à dire que l'homme *veut* ordinairement *comme il pense* et que par suite ce sont les idées qui jouent le grand rôle dans le monde.

Toutefois, observe l'illustre docteur, la prépondérance de la raison ne s'exerce pas despotiquement *(non despotice sed politice)* (2).

Ce qui signifie que le sentiment dispute souvent à l'idée la prérogative d'inspirer la volonté et que, par suite, il arrive aussi à l'homme de vouloir *comme il sent.*

Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des hommes subissant avec un esprit attristé les entraînements d'un cœur passionné. Mais c'est là un désordre qui, bien que fréquent, n'empêche pas qu'il soit généralement exact de dire que l'homme, selon l'ordre établi, veut ordinairement comme il pense. En effet, le sentiment, même à l'état de passion, est loin d'exercer sur la volonté une influence aussi durable que celle de l'idée, et, en concurrence avec elle, c'est lui, à la fin, qui cède.

Les passions peuvent faire plus de bruit, mais en définitive ce sont les idées qui mènent. « Sur l'océan de la vie, » a dit le poète, « le sentiment est le vent qui pousse et la raison, la boussole qui guide (3). »

Aussi fut-il toujours remarqué qu'un homme est bien plus dangereusement égaré par son esprit que par son cœur.

(1) *De animâ*, l. V, c. x, n° 8.
(2) *De animâ*, l. V, c. vi, n° 2.
(3) Pope, *Essai sur l'homme.*

Cette réflexion, toutefois, est surtout vraie de l'homme pris collectivement, et tout est à craindre d'un peuple dont on pervertit les idées.

L'histoire est là pour l'attester, en nous montrant que les plus redoutables des perturbations sociales sont celles où le désordre, avant d'être matériel, commence par être intellectuel, et elle n'a pas de pages plus sombres que les pages où sont consignées les débauches de l'intelligence.

« Il n'y a de vraies révolutions que les révolutions d'idées » a dit Jouffroy (1). C'est parce qu'ils le savent, ceux qui complotent des bouleversements au profit de leurs convoitises, qu'ils ne se bornent pas à mettre les passions de leur côté, mais, de plus, se font sectaires pour avoir aussi et surtout, avec eux, les idées — convaincus que ce n'est que par elles qu'on remue efficacement les masses.

Cela est vrai, en bien comme en mal.

Lorsque les Apôtres se présentèrent pour révolutionner le monde, livré à la double dépravation de l'esprit et du cœur, ils ne s'effrayèrent pas d'avoir à prêcher une morale qui devait soulever contre eux les passions, parce qu'ils savaient que leur doctrine était de nature à gagner l'intelligence. Ils comptaient sur celle-ci pour triompher du cœur et ils ne se trompèrent pas. Du moment où les idées nouvelles eurent pénétré les esprits, les passions durent céder. Pour se défendre, elles armèrent les bourreaux; pour s'affirmer, les idées armèrent les martyrs. Les martyrs l'emportèrent.

Telle est la puissance des idées. Aussi n'a-t-on rien exagéré lorsqu'on a dit qu'elles sont le sang du corps social et que, pour juger des voies d'un peuple, on peut consulter la nature de celles dont le courant prévaut dans son sein, — à peu près comme pour juger de la santé d'un homme, on consulte le sang qui circule dans ses veines.

De là, à une époque comme la nôtre, l'intérêt suprême qui s'attache, pour une nation, à la question de savoir à quelle source se formera définitivement le courant de ses idées.

Aussi, je ne crains pas de dire qu'en ce moment, c'est sur ce terrain qu'il nous faut voir avant tout les intérêts du pays, là qu'il faut l'aimer, là qu'il faut le servir.

Je le dis avec d'autant plus de conviction que s'il est vrai que l'homme veut et vaut comme il pense, il n'est pas moins vrai qu'il pense *comme il est enseigné*, autre vérité d'expérience que je tiens aussi à faire ressortir pour arriver à mon but.

— L'homme pense comme il est enseigné ! Qu'est-ce à dire ? Tout simplement, mon cher lecteur, que les masses sont pour les idées,

(1) *Mélanges philosophiques; — Problème de la destinée humaine.*

aujourd'hui du moins, à la merci de ceux qui parviennent à s'en faire lire ou écouter de préférence, quels qu'ils soient et quoi qu'ils disent. Non pas qu'il demeure *absolument* vrai que les masses soient nécessairement vouées au servilisme intellectuel, car l'intelligence est une faculté active qui permet toujours à l'homme de penser par lui-même, s'il le veut; et, bien que les idées soient de leur nature des modifications passives de son âme qu'il n'est point en son pouvoir de ne pas recevoir des objets ou des paroles qui les lui apportent, il peut toujours, quand il veut, en faire les éléments de pensées, de jugements et de vouloirs personnels, *par la réflexion*.

Mais, s'il le peut, il ne le fait pas à cette heure, par suite de son irréflexion. Voilà seulement ce que je veux dire, et c'est beaucoup.

C'est beaucoup, car la réflexion, laissez-moi le rappeler, mon cher lecteur, pèse tant dans les choses humaines! et son absence est un si grand déficit social!

Je n'exprime là, du reste, qu'une pensée de l'Esprit-Saint. N'a-t-il pas dit qu'il y a « désolation au sein de l'humanité, lorsqu'on n'y réfléchit plus? » Oui, il y a désolation alors, car, sans réflexion, il ne reste que des masses serviles qui ne font plus le discernement des hommes méritant leur foi, qu'une jeunesse légère qui ne contrôle point les idées dont elle fait les principes de ses jugements, et, en général, que des esprits sans convictions qui « flottent à tout vent de doctrine, » éparpillent leurs forces et ne fournissent point d'*hommes*.

Les *hommes*, c'est la réflexion qui les fait.

« Le silence est la patrie des forts, » a dit quelqu'un (1). Parole profonde, entendue comme elle doit l'être, c'est-à-dire dans le sens de *réflexion* donné au mot *silence*. Tous ceux qui sont forts dans les arts, dans la science, dans l'industrie, dans la stratégie, dans la vertu, en un mot, tous ceux qui sont des *hommes* sortent en effet de la réflexion comme d'une patrie commune.

De là cette définition du Saint, le fort par excellence : « *Homo qui magna vidit, qui magna fecit, qui magna recepit.* » Vous entendez, la réflexion en tête, *qui magna vidit*. Avant de faire de grandes choses, il commença par *voir* de grandes choses, c'est-à-dire par réfléchir.

De là également cette parole appliquée au jeune homme qui paraît poursuivre un but bien arrêté dans son esprit : « Il a une idée, il fera « son chemin. » Comme si l'on disait : il a réfléchi, et, parce qu'il a réfléchi, il a vu une idée qui met de l'unité dans le jeu de ses facultés et lui assure la force.

Si, par contre, tant de jeunes hommes, ornés des plus précieuses

(1) Le P. de Ravignan.

aptitudes pendant les belles années de leur vie, n'offrent finalement à la société que des êtres vulgaires, traînant sur le pavé de nos rues des existences amoindries, n'est-ce pas, presque toujours, parce que là, faute de réflexion, a manqué une idée pour servir de but et donner une direction suivie aux efforts ?

Telle est donc l'importance sociale de cette faculté de la réflexion que Dieu a donnée à l'homme pour la surveillance de ses idées et pour le travail de la pensée !

— Sans doute, on ne peut pas attendre des masses qu'elles pratiquent la réflexion pour juger des doctrines, mais elles peuvent la pratiquer pour discerner les hommes.

Réduit à croire sur témoignage, le peuple pourrait du moins se donner, avec cette faculté, la satisfaction de reconnaître quels sont, parmi les hommes qui l'enseignent, ceux qui ont des titres à sa confiance et peuvent être auprès de lui, de par Dieu, les dépositaires de l'autorité doctrinale.

La vérité et l'erreur, l'apôtre et le sectaire n'ont-ils pas des caractères généraux assez distincts pour qu'il les puisse discerner ? Si limitée que soit son instruction, n'a-t-il pas tout ce qu'il faut pour reconnaître qu'une doctrine ne lui enseigne que ce qui l'honore et ne lui défend que ce qui le dégrade, pour peu qu'il y applique son bon sens et se donne la peine d'y réfléchir ?

S'il ne se donne pas cette peine, s'il ne daigne pas appliquer son bon sens à discerner les témoignages et se comporte comme un être sans libre arbitre, qui s'abandonne au hasard des influences, dans ce cas, le premier folliculaire venu, qui trempe sa plume dans la boue du ruisseau, peut l'emporter auprès de lui sur le saint et sur l'homme de génie.

Eh bien ! mon cher lecteur, nous en sommes là à l'heure présente. Le principe d'autorité doctrinale est perdu auprès des masses et nous avons le triste spectacle de les voir subir, avec le servilisme le plus misérable, l'influence des premiers venus qui parviennent à s'en faire lire ou écouter, quels qu'ils soient et quoi qu'ils disent.

Ni foi, ni respect, ni tradition ne protègent plus le jugement du peuple d'aujourd'hui ; ni calomnies, ni outrages, ni absurdités ne révoltent plus son bon sens et il n'a plus d'autre *credo* que celui de la feuille à un sou, quelle qu'elle soit, qui pénètre sous son toit et en devient l'habituée.

Dans un pareil état de choses, le courant des idées devait nécessairement dépendre de ceux dont les publications auraient l'avantage de s'introduire les premières auprès du peuple.

Or, nous ne sommes pas ceux-là, malheureusement. Aussi les masses nous échappent-elles rapidement. Et si déjà les idées que nous patronnons ont tant baissé pour avoir perdu le terrain de la presse, que sera-ce quand demain elles auront aussi perdu celui de l'école et après-demain, comme conséquence, celui du foyer domestique ?

— Jamais l'esprit antichrétien ne conçut rien de plus sinistrement habile que le plan de s'emparer ainsi de toutes les sources où se forme le courant des idées, plan dont il poursuit ouvertement l'exécution, à la faveur du servilisme qui le favorise.

Mais où veux-je en venir avec toutes ces réflexions ? Pas à ce que vous pensez, mon cher lecteur. Vous supposez sans doute que je vais conclure à la nécessité d'un redoublement de zèle et d'énergie pour reconquérir les masses par les moyens qui ont servi à nous les ravir. Cette conclusion, si bonne qu'elle soit et si digne qu'elle puisse être d'être rappelée aux esprits généreux, ne serait ici, si elle était la mienne, qu'un lieu commun au sujet duquel tout a été dit et mieux dit que je ne pourrais le faire.

Honneur aux vaillants (1) qui s'élancent en ce moment, sur ce terrain compromis de la lutte, au secours de ceux qui gardent toujours courageusement les positions qui nous restent et qu'il importe de ne pas perdre. Qu'ils soient loués et bénis de leurs efforts ! Ma pensée, toutefois, n'allait pas à eux en faisant ces réflexions, préoccupé que j'étais d'un autre terrain de lutte, jusqu'ici moins sérieusement abordé, mais où j'ai la conviction profonde que nos efforts seraient à cette heure, sinon plus méritoires, du moins plus heureux.

— Si les masses échappent en ce moment aux idées chrétiennes, ce mal ne prend-il pas sa source dans les régions intellectuelles plus élevées où les feuilles à un sou s'inspirent pour dire au peuple qu'on a *démontré* le matérialisme et les origines *purement humaines* du christianisme, démonstrations dont la conséquence logique est la nécessité de se débarrasser de la religion et du prêtre ?

Ce n'est point douteux : de là vient le mal.

Cela étant, s'il est possible de porter la défense avec succès dans ces régions intellectuelles plus élevées, n'est-il pas sage et urgent de le faire, et ce poste inoccupé dans la lutte ne s'impose-t-il pas à nous ?

Ce n'est point contestable, si réellement la lutte y est possible avec succès, c'est-à-dire avec un résultat probable de conciliation, car je n'entends point le succès autrement.

Eh bien ! mon cher lecteur, c'est le cas en ce moment.

(1) Les écrivains du *Nouvelliste de Bordeaux*.

C'est le cas, parce que d'abord les travaux scientifiques aboutissent tous les jours à des résultats qui nous sont de plus en plus favorables. Ecoutez-en la constatation par l'illustre cardinal Pitra : « Il se fait en « ce moment dans le monde scientifique, » écrivait-il, il y a peu de temps, « un vaste mouvement de recherches, d'expériences, de décou- « vertes qui touchent aux plus hautes questions religieuses et con- « firment de plus en plus les Livres-Saints...

« Au travail des hommes se mêle l'œuvre de la Providence, qui, sur « tous les points du monde ancien, fait sortir de terre les monuments « les plus inattendus. L'archéologie, la géographie, la géologie et « toutes les sciences physiques deviennent nos auxiliaires et pré- « parent une nouvelle apologie monumentale et scientifique du « christianisme (1). »

C'est le cas, parce que, en second lieu, dans les hautes régions intellectuelles, parmi les maîtres, les convictions matérialistes sont loin d'être aussi formées que le prétendent les folliculaires et les savants de seconde main qui exagèrent sciemment à ce sujet ou se méprennent sur la valeur de la terminologie matérialiste des ouvrages qu'ils lisent.

Aucune des thèses qui font tant de bruit sous les noms de monisme, évolutionnisme, darwinisme, préadamisme, n'est jugée *démontrée* par la haute science, aucune.

Qu'on y ait longtemps nourri l'espoir d'arriver aux démonstrations, je ne le conteste pas, mais à l'heure présente le découragement serait plutôt en progrès que l'espérance. En tout cas, ce qui est bien certain, c'est que si la plupart des maîtres usent dans leurs écrits et leurs discours d'une terminologie exclusivement matérialiste, ce n'est nullement chez eux un signe de conviction, mais bien le résultat de la règle que mentionne M. Herbert Spencer dans ses *Premiers Principes* (2) ; règle qui consiste à partir d'une idée posée *à priori* comme vraie, pour essayer ensuite à quelle explication on peut arriver avec elle. Ces savants traitent l'idée matérialiste comme vraie, c'est exact ; mais, pour eux, elle n'est vraie que par hypothèse et provisoirement. S'ils la pressent pour en extraire l'explication du monde et s'ils parlent d'elle comme nous parlons de Dieu, l'hypothèse est toujours dans leur esprit derrière une terminologie matérialiste, purement conventionnelle et de méthode.

Écoutez cette explication, de la bouche même de M. Th. Huxley, professeur à l'école royale des mines d'Angleterre et l'un des maîtres

(1) Lettre à M. l'abbé Moigno : *Univers* du 20 mars 1882.
(2) P. 144.

les plus cités par les vulgarisateurs comme champion avoué du matérialisme. C'est en terminant son fameux discours sur la *base physique de la vie* (1), où il cherche à expliquer celle-ci par une combinaison chimique. « Je puis bien être certain, » dit-il, « pour en avoir fait déjà « l'expérience, que les propositions que je viens de développer seront « traitées de matérialisme grossier et brutal, les plus modérées des « épithètes dont elles seront gratifiées. Il est parfaitement clair, au « reste, que dans les termes mes propositions sont manifestement « matérialistes. Pourtant, je ne suis pas matérialiste...

« Avec quelques-uns des plus profonds penseurs que je connaisse, « j'unis la terminologie matérialiste à la négation du matérialisme en « philosophie. » Puis, après avoir expliqué l'utilité qu'il croit trouver à employer cette terminologie pour les recherches naturelles, il ajoute : « Si nous trouvons qu'en employant telle terminologie ou « telle série de symboles plutôt que toute autre, nous arrivons plus « facilement à vérifier l'ordre de la nature, nous avons pour devoir « certain d'employer les signes et les termes les plus favorables, et il « ne peut en résulter aucun mal tant que nous n'oublierons pas que « ce sont seulement des termes et des symboles... Mais quand l'homme « de la science, oubliant les limites de la recherche physiologique, « glisse des formules et des symboles à ce que l'on entend commu- « nément par matérialisme, il me fait l'effet de se placer au niveau « d'un mathématicien qui prendrait les x et les y dont il se sert dans « ses problèmes pour des entités réelles. »

C'est ainsi que beaucoup de maîtres font des réserves sur la forme matérialiste de leur langage.

Ces réserves ne justifient pas, sans doute, cette forme dangereuse qui mystifie tant de lecteurs ; mais elles nous font comprendre qu'une discussion sérieuse et suivie, devant le grand public, avec ces savants, pourrait offrir beaucoup plus de chances de conciliation que ne le donne à supposer le bruit fait autour de leurs ouvrages, en certaines régions scientifiques.

Si, de l'école matérialiste, on passe à l'école critique qui prétend avoir trouvé les preuves historiques et psychologiques de l'origine purement humaine du christianisme, la lecture attentive des ouvrages prônés comme contenant les dites preuves ne fait également rien constater là qui soit de nature à rendre moins probable le succès d'une lutte sur cette grande question de l'origine du christianisme.

D'abord, les théories imaginées pour expliquer cette origine natu-

(1) *Les Sciences naturelles*, p. 205.

rellement sont multiples, ce qui ne leur est guère favorable, car une religion ne saurait avoir plusieurs naissances différentes.

En outre, elles sont contradictoires, ce qui rend contre elles la lutte facile.

Pendant que la théorie Bunsen (1) patronnée par M. E. Burnouf, fait du christianisme un antique plagiat des doctrines indo-persanes gardé à l'état de doctrine secrète parmi les Juifs et recueilli par Jésus, celle de l'école de Tubingue, patronnée par MM. Al. Réville et Reuss, ne le fait pas remonter plus haut que l'Evangile, d'où il sort sous la forme d'un germe qui va se développant avec les siècles sous l'action des Apôtres, des Pères, des Papes et des Conciles (2).

Pour M. Ernest Havet, le christianisme est une synthèse des doctrines de l'hellénisme, et il dépense trois volumes à le faire sortir de là le plus ingénieusement qu'il peut (3), tandis que le Dr Strauss n'y veut voir qu'un mythe arrangé par l'imagination populaire sur la légende d'un jeune Juif intéressant nommé Jésus (4), et que M. Louis Feuerbach, pour qui Dieu n'est qu'une ampliation idéale de l'homme, n'y reconnaît, lui, qu'un récit purement anthropologique de l'esprit humain *se pensant* et *se déifiant* lui-même (5). Telles sont les conceptions de la critique moderne. Elles n'ont rien d'effrayant.

Celle de ces théories qui exerce le plus de prestige, la théorie Bunsen-Burnouf, tombe d'elle-même à mesure que l'on connaît davantage les écrits sacrés indo-persans par les traductions qui s'en font peu à peu.

Quant à la soi-disant histoire naturelle des religions qu'on prétend baser sur ces théories et faire entrer désormais dans l'enseignement comme une de ses branches intéressantes, l'essai qui en est fait (6) promet plus de fatigues et de difficultés à ceux qui la composeront qu'à ceux qui la réfuteront.

Quoi qu'il en soit, je puis dire, pour avoir pris la patience de lire leurs ouvrages, que, pas plus sur le terrain de la critique moderne que sur celui du matérialisme, nos antagonistes ne sont aussi redoutables que les apparences le disent. Non pas que le savoir leur fasse défaut. A Dieu ne plaise que je veuille amoindrir les progrès et les développements de la science contemporaine. Savants, ils le sont;

(1) *La Doctrine secrète du christianisme*, par Ernest Bunsen.
(2) *Le Christianisme et l'Église chrétienne aux trois premiers siècles*, par F. Christian Baur, professeur à Tubingue.
(3) *Le Christianisme et ses origines*, par Ernest Havet (de l'Institut).
(4) *Vie de Jésus*.
(5) *Essence du christianisme*.
(6) *Prolégomènes de l'histoire des religions*, par M. A. Réville.

littérateurs et historiens, ils le sont; mais logiciens, quand il s'agit de tirer des faits les conclusions philosophiques ou religieuses, c'est autre chose! Ils manquent essentiellement de philosophie et de théologie, en général.

Enfin, mon cher lecteur, ce qui achève de nous faire la partie belle dans l'hypothèse d'une lutte intellectuelle ouverte avec nos antagonistes, c'est que les idées chrétiennes n'eurent jamais plus d'hommes aptes à les défendre, qu'en ce moment.

Toutes les sciences, j'ai eu le plaisir de le constater en faisant aussi l'investigation de nos forces, ont dans nos rangs des spécialistes distingués qui ne le cèdent en rien aux géologues, aux assyriologues, aux astronomes, aux hébraïsants, aux exégètes, aux métaphysiciens, aux chimistes, aux physiciens et aux indianistes du camp adverse. Les Universités libres de France et de Belgique ne sont-elles pas là comme des réserves scientifiques, où la lutte serait toujours assurée de s'alimenter et de se recruter en hommes prêts à faire justice, à mesure qu'elles paraîtraient, de toutes ces thèses à effet, dont les conclusions, détachées des prémisses, mystifient tant d'intelligences?

Il ne nous manque qu'un champ-clos où nous puissions nous rencontrer avec nos adversaires. Il ne nous manque qu'un puissant organe de publicité militante, dont ces adversaires soient contraints de tenir compte et qu'ils ne puissent pas dédaigner. En un mot, il ne nous manque qu'une *grande revue centrale de combat,* car c'est là où je veux en venir, et le servilisme populaire ne nous laisse plus d'espoir que là.

J'ai bien hésité à produire cette idée, car je sens parfaitement que des idées semblables ont besoin de se produire sous des auspices et dans des conditions plus favorables; mais elle me paraît si opportune et si réalisable, les intérêts qui s'y rattachent sont si grands, si pressants, que je fais taire toutes les considérations importunes qui m'ont dix fois arraché la plume des mains, pendant que j'écrivais ces lignes! — Après tout, si personne n'osait, rien ne se ferait. — Une bonne pensée, d'où qu'elle vienne, n'a-t-elle pas quelquefois le sort de la semence, emportée à tout hasard par le vent, qui va germer quelque part? J'achève donc.

Il y a bien actuellement, pour la lutte, la publicité du livre et celle des revues particulières, dont un grand nombre sont pleines d'intérêt et de valeur; mais, dans l'état actuel des choses, nos revues particulières et nos livres, il ne faut pas nous le dissimuler, ne sont pas lus par nos adversaires, parce qu'ils savent très bien qu'elles ne le sont pas par leurs lecteurs.

Que leur font, dans ces revues et dans ces livres, nos réponses et nos réfutations, si fortes qu'elles puissent être, du moment qu'elles n'y sont lues que par nos fidèles? Ce sont pour eux des coups qui ne portent pas et ils dédaignent cette note discordante au milieu des applaudissements qui leur arrivent de partout et qui les grisent.

Que fait à M. Burnouf qu'on lui prouve, dans une de nos petites revues, que son *Christianisme contemporain* et ses autres ouvrages, tout savant indianiste qu'il soit, fourmillent de méprises théologiques? Que fait à M. Jacolliot qu'on lui démontre qu'il ne sait pas un mot de la langue sacrée des Hindous dont il fabrique de prétendues citations à l'appui de ses rêveries; à M. Renan, qu'on le convainque de ne viser qu'à donner à l'erreur la nuance de la vérité; à MM. Réville et Reuss qu'on leur fasse remarquer que, par suite de l'impossibilité de faire une histoire des religions et des dogmes, ils sont réduits à éviter d'être logiques, à raisonner dans le vague et à conclure sur des à peu près?

Que font à ces messieurs de pareilles critiques, si elles n'altèrent en rien leur prestige, faute de portée, et si les rééditions de leurs livres n'en continuent pas moins? Leur amour-propre s'en console vite.

Mais il en serait autrement, si nous possédions une *grande revue centrale de combat,* appuyée sur la collaboration de toutes les Universités de France et de Belgique, patronnée hautement par l'épiscopat de ces deux pays, et, grâce à ce patronage et à cette collaboration, favorisée infailliblement d'une immense publicité européenne.

Le premier résultat d'une pareille institution serait l'arrêt soudain d'une foule de publications sans valeur qui cesseraient d'oser exploiter la crédulité du public.

Le second serait de contraindre une foule d'autres écrivains, beaucoup plus occupés d'amener les faits à prouver des idées préconçues qu'à chercher ces idées dans les faits, à devenir plus logiques et plus sincères, ou à garder le silence. De sorte qu'il ne resterait que la vraie et honnête science, avec laquelle pourrait s'établir une discussion loyale et courtoise, où la conciliation et le vrai seraient seuls visés, comme il convient à des intelligences qui ne se proposent d'étudier que pour éclairer leurs semblables et non pour les tromper.

Dans ces conditions, la conciliation aurait chance de se faire, car elle doit être possible du moment qu'il y a une *vérité* et qu'il n'y en a qu'une. Si de chaque côté on croit l'avoir, alors qu'elle ne peut être que d'un côté, n'est-ce pas l'indice qu'il y a des équivoques qui servent de bases aux antithèses? Ces équivoques seraient levées par une discussion sans détour et sans sophismes, où on ne laisserait plus les

nuances et la parure du style voiler des échappatoires. Avec les équivoques, bien des préjugés et des hostilités se dissiperaient.

Une chose certaine, mon cher lecteur, c'est que la perturbation sociale actuelle, ayant son principe dans un antagonisme d'idées, ne peut se terminer que par une conciliation sur le terrain de l'intelligence, ou par les orgies intellectuelles et matérielles, dans lesquelles les erreurs ont coutume de trouver leur fin en voulant s'actualiser.

Les luttes d'idées ne finissent que de l'une ou l'autre de ces deux manières. La première est assurément la plus désirable.

Mais alors, me dites-vous sans doute, pourquoi n'avons-nous pas cette puissante revue, si elle est à ce point nécessaire et réalisable?

Je me le demande comme vous. Pourquoi ne l'avons-nous pas, alors que nos antagonistes en ont une et combattent, grâce à elle, avec unité et ensemble contre nos forces éparpillées?

L'occasion de la fonder serait d'autant plus opportune qu'en ce moment nous avons une revue particulière d'une excellente allure qui pourrait parfaitement en devenir le noyau (1).

Qu'une initiative influente se produise et ce sera bientôt fait.

Qui donc ne se sent impatient de voir les idées chrétiennes sortir de leur état d'humiliation devant le grand public et vengées de tant de sottises!

Qui ne comprend qu'il est temps de ne plus laisser tout à faire à la Providence, mais de rallier nos forces pour combattre avec plus d'unité et reconquérir la prépondérance dans les régions intellectuelles où se forme le courant des idées?

Avec une puissante revue, sous la direction d'une demi-douzaine d'hommes d'élite, attentifs à l'apparition de toutes les attaques pour les signaler aussitôt aux spécialistes, nous posséderions un centre de vie intellectuelle, où les revues particulières et les livres trouveraient un appui en l'appuyant eux-mêmes.

L'éparpillement des forces cesserait, les travaux particuliers n'auraient plus le rôle de voix perdues et sans écho, les lutteurs trouveraient des armes et du courage, le talent sentirait doubler ses forces par la confiance en une plus grande efficacité de ses efforts, et la France reverrait peut-être enfin l'harmonie des idées. — Oh! s'il en était ainsi! si la France voyait tous ses enfants se nourrir intellectuellement des mêmes idées, puisées aux mêmes sources, comme elle les voit se nourrir du même pain produit par le même sol, sous les

(1) *La Controverse, revue des objections et des réponses en matière de religion.* — Lyon et Paris.

rayons du même soleil, comme elle redeviendrait bientôt la grande nation !

Comme chacun y retrouverait aux arbres du sentier plus d'ombrages, au chant des oiseaux plus de gaîté, aux rayons du soleil plus d'éclat, aux fleurs plus de parfum !

— Mon cher lecteur, il est plus que probable qu'en exprimant la pensée de cet article je n'aurai abouti qu'à produire un beau rêve. Du moins j'aurai eu la satisfaction d'en décharger mon esprit et, peut-être, d'en retirer un peu du mérite de cette simple femme que, dans une vision, sainte Gertrude aperçut au rang des Apôtres. Qu'a-t-elle fait, demanda la Sainte au divin Maître ? Le divin Maître répondit : « *Nihil fecit sed multum voluit.* »

E. PESNELLE.

DE JAFFA A JÉRUSALEM

En débarquant sur la plage de Jaffa, nous fûmes reçus par le *signor* Schembri, qui devait être notre guide principal. C'était un Maltais vif, intelligent, énergique, parlant à peu près toutes les langues et connaissant parfaitement la Terre-Sainte. Il avait pour aide Albengo. Albengo était né dans les États de l'Église. Un pèlerinage le conduisit à Jérusalem et il s'y fixa. Giorgio était le chef de tout le personnel subalterne. Il remplissait en outre les fonctions de cuisinier. C'était encore un Maltais. Il fit partie de l'expédition scientifique du capitaine Lynch et resta, avec l'illustre Américain, quinze jours sur la Mer-Morte. Le reste, moucres, palefreniers, ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Nous partîmes de Jaffa, le jeudi, à deux heures après midi. Nous suivîmes un sentier tracé à travers des haies de nopals et nous fîmes halte auprès d'un puits voûté, dont l'eau est excellente. Ce qui la rend meilleure pour les étrangers, dont l'admiration est sans cesse en éveil, c'est qu'elle est offerte par un santon au large turban qui ne manque jamais de réclamer son *bacchich*.

Plus loin, c'est la plaine de Sarons, autrefois si fertile et maintenant couverte en grande partie de folles herbes. Au milieu de ces herbes

brûlées par le soleil paraissent des fleurs d'une délicatesse extrême : on dirait des lis. La Providence les laisse là sans doute comme un gage d'espoir et pour montrer aux plus incrédules que le désert peut refleurir.

Quelques villages s'élèvent çà et là. Ils sont bâtis en terre. La mosquée seule, surmontée d'une coupole, est en pierre. Un de ces villages s'appelle Beith-Dagon. Ce nom rappelle un fait biblique. Les Philistins, ayant pris l'arche d'alliance, la placèrent dans le temple de Dagon qui était une de leurs divinités. Or, le lendemain, le pauvre Dagon fut trouvé par terre, fort mal accommodé. Ce fait encore renferme une leçon. Heureux si nous savons la comprendre !

Partout on fait le dépiquage de l'orge et du dourah. Les hommes poussent des hurlements, les femmes nous regardent avec curiosité et des enfants tout nus nous suivent en criant : *bacchich*. L'ancien pays des Philistins que nous traversons produisait autrefois du blé et toute espèce de récoltes ; il était renommé pour sa fertilité. Les infidèles ont tari la source de toutes ces richesses. Ils portent la malédiction avec eux. Un proverbe dit : « Partout où se pose le pied d'un Turc, la terre devient stérile. »

Cependant les environs de Loud, l'ancienne Lydda, sont un peu mieux cultivés. Les oliviers et les figuiers y croissent en très grand nombre. Quant à la ville, elle est comme toutes les autres, pauvre, sale, à moitié ruinée. Ce qui nous conduisait à Lydda, c'est le souvenir de saint Pierre. Bientôt la population nous environne et nous suit jusqu'à une place où s'élèvent des ruines imposantes. Ces ruines sont celles de l'église Saint-George, bâtie au temps des croisades. Il reste encore le rond-point de la grande nef et une arcade entière. En face de ces augustes débris, nous ouvrîmes les Actes des Apôtres et nous y lûmes l'histoire suivante : « Saint Pierre, parcourant le pays, arriva chez les saints qui habitaient Lydda. Il y trouva un homme nommé Énée qui était atteint d'une paralysie, et qui, depuis huit ans, ne quittait pas son lit. Et Pierre lui dit : Énée, le Seigneur Jésus-Christ te guérit : lève-toi et prends tes vêtements. Et le paralytique se leva. Et le peuple qui habitait Lydda et le pays de Sarons vit le prodige et se convertit au Seigneur. »

La foule regardait, mais elle n'avait pas, certainement, l'idée des souvenirs qui surgissaient dans nos âmes.

Nous nous dirigeons vers Ramleh, l'ancienne Arimathie, la patrie

de ce noble décurion qui réclama avec fermeté le corps le Jésus. A droite et à gauche se trouvent des champs et des jardins. Plus loin est un cimetière musulman où des femmes voilées et accroupies sur des tombes ont l'air de prier. Un jeune homme, monté sur un âne, joue sur un instrument tout à fait primitif un air plus primitif encore. Il croit sans doute nous faire plaisir : qu'il garde son illusion !

Enfin nous voyons s'élever, au milieu des oliviers et des sycomores, la ville de Ramleh. Elle aussi est à moitié ruinée. Les Turcs renversent tout et ne relèvent rien. Nous nous arrêtons en face du couvent où nous laissons nos chevaux pour aller, à un quart d'heure de là, visiter la tour des quarante martyrs. Cette tour, encore belle et majestueuse, domine un pays extrêmement curieux. Du sommet, la vue embrasse les montagnes de la Judée et s'étend, par-dessus la plaine de Sarons, jusqu'à la Méditerranée. Elle faisait partie d'une église dédiée aux saints Martyrs de Sébaste. On voit encore plusieurs arcades d'un cloître attenant à l'église. Le couvent, habité au temps des croisades par des religieux militaires, a tout à fait disparu, pour faire place à un cimetière. J'ai remarqué sur les pierres sépulcrales des cavités faites avec le ciseau. Parfois les parents du défunt y apportent des mets, dont les oiseaux du ciel profitent.

Le couvent des religieux Franciscains est le seul monument de la ville. Il s'élève au centre, dans sa lourde majesté ; c'est à la fois un caravansérail et une citadelle. Les Pères nous ont reçu avec cette bonté simple, franche et cordiale qu'ils tiennent de leur bienheureux fondateur à titre d'héritage. Le souper a été long et bruyant : on avait tant de choses à se dire ! Ensuite nous avons fait la prière en commun et nous sommes allés demander au sommeil les forces nécessaires pour le lendemain.

Le vendredi, 3 septembre, la clochette du président nous réveillait à deux heures du matin. A deux heures et demie, nous étions tous à cheval et nous partions pour Jérusalem. La nuit était très sombre ; tout le monde dormait dans la ville et le silence n'était troublé que par les aboiements des chiens et le cri plaintif du chacal.

Le soleil se levait, quand nous arrivâmes aux premières ondulations des montagnes de la Judée. Nous laissâmes à gauche le village de Cobeb et nous fîmes l'ascension d'un monticule recouvert d'un amas de ruines. C'était autrefois le village de Latroun qui justifiait parfai-

tement son nom. Pour assurer la sécurité des voyageurs, il a fallu exterminer les voleurs et détruire leur repaire.

C'est de là, dit la légende, qu'étaient les deux voleurs qui arrêtèrent la sainte Famille, alors qu'elle se réfugiait en Égypte. Indignés de ne rien trouver dans leur bourse, l'un voulait mettre à mort Joseph, Marie et le divin enfant; l'autre s'opposa à ses projets criminels. Plus tard, les mêmes personnages se rencontrèrent de nouveau, excepté saint Joseph: c'était sur le Calvaire. Un des voleurs était crucifié à la gauche du Rédempteur, l'autre à sa droite: c'est ce dernier qui l'avait arraché à la mort et qui entendit cette parole: « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. »

Nous voyons, à notre gauche, sur le sommet d'une montagne, le village d'Amoas. C'est l'ancien Emmaüs qui rappelle un beau fait d'armes. Judas Machabée, voulant délivrer sa patrie, avait réuni autour de lui trois mille hommes qui n'avaient ni glaives ni armures. « Nos ennemis, » leur dit-il, « ont pour eux le nombre et la force; mais nous, nous avons confiance en Dieu qui a délivré nos pères de tant de dangers. »

La bataille s'engagea et les Israélites furent vainqueurs. Ces faits sont fréquents dans l'histoire du christianisme; mais on doit toujours les rappeler, parce qu'on les oublie toujours.

Un peu plus loin, nous nous arrêtons pour faire boire nos chevaux à une citerne appelée puits d'Ayoub ou puits de Job. Le village de Giobé présente à quelques pas de là ses maisons dévastées. L'ancienne ville sacerdotale de Nobé, où David chercha un refuge, est assez mal remplacée par le village de Beith-Nouba: partout la misère et la dégradation la plus profonde.

Cependant, à force d'avancer dans des chemins pierreux et difficiles, nous arrivons au pied de cette chaîne de montagnes qui parcourt la Palestine du nord au sud. Rien n'égale l'aridité et la désolation de ce pays, où plane la malédiction divine. Nous suivons le lit d'un torrent desséché. Des troupeaux de chèvres, suspendues aux rochers, y broutent quelques herbes, et les bergers, le fusil à la main, le yatagan à la ceinture, nous regardent passer. Ils ont l'air de se demander s'ils ne feraient pas mieux de descendre jusqu'à nous et de fouiller nos poches.

Après une marche très pénible, nous arrivons sur un plateau où s'élève le village d'Abou-Gosch. Il y a quelques années, on ne passait

pas impunément dans ces parages. Le scheik du village, qui s'appelait aussi Abou-Gosch, ce qui veut dire le père du mensonge, descendait de sa demeure aérienne et faisait des razzias dont on conserve encore le souvenir. Il fallut entreprendre contre ce tyranneau une expédition en règle. Depuis qu'on l'a envoyé ramer sur les galères du Grand-Turc, le pays est tranquille. Le frère d'Abou-Gosch vint, avec d'autres Arabes, nous visiter sous le mûrier où nous avions étalé nos modestes provisions. Il assista à notre déjeûner, et, par l'intermédiaire d'un de nos interprètes, il conversa longtemps avec nous. Ces Arabes, accroupis par terre en demi cercle, revêtus de riches habits, nous observant avec une respectueuse curiosité, produisirent sur moi une certaine impression. Que pensaient-ils de nous? Si j'en crois un de nos guides, ils pensaient que nous sommes des sauvages, habitant un pays affreux et que nous allions chez eux pour avoir une idée de la vraie civilisation, de la belle nature et des belles manières. Voici, du reste, comment les Turcs expliquaient l'expédition de Crimée: Sa Hautesse le Sultan, voulant ménager le sang de ses sujets, ordonna aux souverains de France et d'Angleterre de préparer une flotte, de lever une armée et d'aller combattre pour les fils de Mahomet.

Une église, autrefois magnifique, s'élève à quelques pas du mûrier qui nous prêta son ombre bienfaisante. Elle était dédiée au prophète Jérémie. Elle conserve encore ses trois nefs ogivales; mais la voûte est par terre et l'édifice n'est plus habité que par les oiseaux de nuit.

Nous repartons à midi. La chaleur est excessive et le chemin devient plus raide et plus affreux. Deux caravanes marchent à notre suite: l'une est composée de Russes, et l'autre de Juifs polonais qui vont terminer leurs jours à Jérusalem et se faire enterrer dans la vallée de Josaphat. C'est là, comme on le sait, le rêve de tout bon Israëlite.

Après avoir monté pendant longtemps, il fallut descendre. Ici, le danger devient sérieux. Les chevaux bronchent à chaque instant sur des rochers lisses comme la glace ou sur des cailloux qui se dérobent sous leurs pieds. Ce qui est moins rassurant encore, c'est un précipice de plusieurs centaines de pieds de profondeur qui s'ouvre à notre gauche. Cependant, avec l'aide de Dieu, nos montures tiennent bon, et nous arrivons sains et saufs, mais moulus de fatigue, dans la vallée de Térébinthe.

C'est dans cette vallée que David lutta contre Goliath. Nous tra-

versâmes le torrent où le jeune héros ramassa les cinq cailloux qui vengèrent l'opprobre d'Israël et nous entrâmes dans une autre vallée plus profonde encore. Le ciel, sur notre tête, était d'un bleu splendide. Tous les objets, baignés dans l'azur, prenaient des dimensions colossales. Nous rencontrions, de temps à autre, des Arabes venant de la ville sainte. Ils portaient la main à leur tête et à leur cœur en disant : « *Salem-Aleïkom!* » et, faisant le même geste, nous disions gravement : « *Salem-Aleïkom.* »

Tout à coup, le rideau des montagnes se déchire. « Quel est cet édifice qui paraît à l'horizon ? » dis-je à un de nos guides : « Monsieur, » répondit-il, « c'est la montagne des Oliviers. »

Je ressens encore, après tant d'années, l'émotion que me causa cette parole. Jérusalem est donc là, derrière ces montagnes. Et, en effet, quelques minutes après

Ecco apparir Gerusalem si vede.

Nous descendons tous de cheval et nous nous prosternons devant la ville sainte, ***El Kods,*** comme disent les Arabes.

Le patriarche de Jérusalem avait eu la bonté d'envoyer à notre rencontre son chancelier M. Dequevauvilliers. Il se mit à notre tête et tous ensemble nous fîmes notre entrée dans la ville de David et de Salomon.

Hélas ! le cœur se serre quand on traverse ces rues et ces places encombrées de ruines et d'immondices. L'antique cité a été plusieurs fois renversée et on dirait que l'ennemi vient d'en sortir.

Nous arrivâmes à Jérusalem vers trois heures. Les Musulmans ferment les portes de la cité tous les vendredis, de midi à deux heures. D'anciennes traditions disent que les chrétiens reprendront possession de la ville sainte, un vendredi, vers le milieu du jour... Puisse la tradition se changer en véritable prophétie !

J.-B. THIBAUT.

UNE PROFESSION CHEZ LES PASSIONNISTES DE DEUSTO

LE FRÈRE JEAN-CHARLES DE SAINTE-ANNE

(M. Armand de Pichard de Latour)

14 MAI 1882

Le vendredi 12 et le samedi 13 mai 1882, les trains de l'admirable chemin de fer de Miranda à Bilbao amenaient les parents et les amis de M. Armand de Pichard qui, répondant à son affectueuse invitation, venaient assister à la cérémonie de ses vœux.

Par une faveur toute spéciale — car il était en retraite — la plupart ont pu l'entrevoir le samedi pendant quelques minutes et lui serrer la main. Il est grave, austère, mais résolu. Il nous donne rendez-vous pour le lendemain à quatre heures et demie du soir.

A cette heure, nous nous trouvons douze, assis aux pieds de la balustrade du chœur : à droite, sa digne fille et son gendre M. le marquis de Carbonnier de Marzac ; à gauche, quelques amis. Beaucoup ont été obligés de manquer à ce rendez-vous de la religion et de l'amitié et ont fait parvenir des lettres d'excuses et de regrets ; une place surtout reste vide, c'est celle du généreux et infatigable compagnon de bonnes œuvres de notre cher Passionniste, du spirituel et charmant historiographe de la cérémonie du 8 mai 1881 (1), ce regretté et si regrettable Ferdinand Rozat, qui, rappelé avant l'heure, est allé, nous l'espérons tous, recevoir la récompense d'une vie inachevée et déjà remplie.

La Cour de Bordeaux est représentée par l'un de ses membres : c'est la famille judiciaire de M. de Pichard, qui a laissé dans cette grande compagnie de vifs et durables souvenirs d'estime, d'affection, et dont les ancêtres siégeaient déjà avec honneur au Parlement de Guienne.

Dans le chœur, on aperçoit la sympathique et angélique figure de R. P. de Brizuela, Carme déchaussé, que Bordeaux n'a pas oublié,

(1) *Revue catholique de Bordeaux*, année 1881, p. 327-331.

et dont la présence fait songer au R. P. Xavier de Bengy et à son admirable sermon de prise d'habit de l'année dernière (1).

Quatre heures et demie sonnent; l'orgue se fait entendre : tous les Passionnistes pénètrent dans le chœur et viennent, prêtres, frères et novices, se ranger devant deux bancs de bois placés des deux côtés de l'autel, le long des murs blanchis de leur pauvre chapelle.

Un coup de cloche retentit et une porte s'ouvre au fond de l'église. Le supérieur s'avance en chape blanche, assisté de deux acolytes en surplis; l'humble novice le suit, vêtu de la robe de bure noire et du manteau : calme, recueilli, il marche avec une dignité modeste et franchit les degrés du sanctuaire à travers une foule expressive, mobile et agitée, de femmes et d'enfants espagnols. Le supérieur s'asseoit du côté de l'épître, adossé à l'autel. Le frère Jean-Charles s'est agenouillé au milieu du chœur, pendant que l'officiant bénit le *signe sacré* de la congrégation des Passionnistes que ces religieux portent sur leur robe et sur leur manteau.

Le P. Pacifique, apparaît dans la chaire : le récipiendaire s'asseoit sur une chaise, regardant l'autel, à la place où il était agenouillé.

Le prédicateur a pris son texte dans saint Paul : « *Christo confixus sum cruci,* je suis crucifié sur la croix avec Jésus-Christ, » et il commente la mort, le martyre et le crucifiement résumés dans les trois vœux de *pauvreté,* de *chasteté* et d'*obéissance,* qui sont « les trois clous » qui vont désormais attacher notre saint ami à la croix qu'il a choisie pour son partage.

Rappelant tout ce que le frère Jean-Charles va quitter, le prédicateur s'écrie : Cet homme est riche, il a reçu en partage tous les dons de la naissance et de la fortune, il est libre de disposer de tous ses biens comme il le veut, et, dans un instant, il ne possédera plus rien, pas même la goutte d'eau dont il ne pourra, sans permission, étancher sa soif, pas même son pauvre vêtement qu'il ne devra plus tenir que de l'aumône et de la charité; mais, en échange, il recevra — c'est le mystère de la vie de la croix — des trésors de vertu, de paix et de gloire.

Au lieu de l'orgueil qu'engendre la richesse, il connaîtra l'humilité, fille de la sainte pauvreté. Il suivra l'exemple d'un Dieu pauvre dans sa naissance, indigent pendant sa vie, mourant sur la croix, dénué,

(1) *Revue catholique de Bordeaux*, année 1891, pp. 358-364 et 387-390.

abandonné, mais ayant divinisé la Pauvreté. Aussi, soldats, généraux, princes, rois, populations entières s'en éprennent, et c'est par millions que se comptent les anachorètes et les moines voués à la pauvreté. On lui élève des basiliques et l'Église multiplie les inventions de son génie pour honorer cette vertu céleste.

L'orateur, retraçant les maux dérivant de la fortune, montre les ravages que font dans les États et les familles la cupidité, l'avarice et l'amour déréglé des biens de ce monde, *radix omnium malorum*.

Celui qui, au contraire, quitte tout, dit saint Jean Chrysostôme, est supérieur à tous les princes de la terre; il ne craint rien et n'a rien à craindre.

« La pauvreté vous tend la main, mon bien cher frère; prenez-la pour compagne et pour épouse, » vous serez riche en vertu, couronné de gloire, enivré de paix : *Quasi nihil habentes et omnia possidentes*.

Le deuxième vœu est plus crucifiant encore : si le vœu de *pauvreté* consiste dans l'abandon des biens extérieurs, c'est à des biens qui sont à nous, à nos sens, à notre corps qu'il faut renoncer par le vœu de *chasteté*. Il faut se priver des plaisirs même les plus légitimes et les plus licites; « vivre dans le corps sans le corps, » comme parle saint Jérôme; n'avoir de commerce et de liaison avec les créatures qu'en Dieu et pour Dieu; châtier son corps et le réduire en perpétuelle servitude. — Et pourquoi? — Pour engendrer, par ce martyre et cette mort de tous les instants, les délices d'une vie supérieure, contempler librement la Vérité et s'en rassasier. C'est de cette école que sont sortis les plus grands génies de la Vérité. C'est ainsi que l'homme entre en possession du premier de tous les biens, de Dieu lui-même. L'âme chaste est un ange, bien plus, c'est quelque chose de Dieu lui-même : c'est le sanctuaire de la divinité.

Enfin, l'*obéissance* est le fondement, la puissance, l'âme de la vie religieuse. En crucifiant sa volonté, l'homme se crucifie tout entier, c'est un sacrifice terrible qui fait frémir lorgueil; c'est l'anéantissement de l'égoïsme : il y faut de l'héroïsme.

Mais est-ce là de l'esclavage? Véritablement non.

S'il y a des esclaves dans le monde, il n'y en a pas dans le cloître.

Si le mondain est trop souvent esclave de l'or, de la vengeance, du respect humain, et de cette passion dont le nom même est banni de la chaire chrétienne, l'obéissance du religieux n'est que la soumission de la chair à l'esprit de Dieu. Ce n'est pas une obéissance de crainte,

mais une obéissance d'amour et d'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Et maintenant, mon bien cher frère, » dit en terminant l'orateur, « montez d'un pas ferme sur votre calvaire, présentez résolument votre cœur au glaive de l'amour divin, offrez-vous courageusement à ce coup mortel qui, en tuant le vieil homme, vous assurera une vie nouvelle plus heureuse que celle que vous quittez, vie pleine de paix, de gloire et d'espérances immortelles !

« Et vous, parents et amis qui l'assistez de votre présence et de vos prières, ne frémissez pas à la vue du drap mortuaire sur lequel il va s'étendre, au son lugubre des cloches qui vont sonner le glas funèbre; ne pleurez pas, mais imitez-le. Détachez-vous de cœur et d'affection des biens de la terre, dévouez-vous, fuyez le péché et les compagnies dangereuses, mortifiez vos sens et votre chair, rompez avec les vanités du siècle, rappelez-vous les promesses de votre baptême et soyez-y fidèles. Qu'importe à l'homme de posséder le monde, s'il vient à perdre son âme?

« O mon Dieu ! acceptez le sacrifice de cet homme généreux, de cette âme qui veut mourir, s'unir à votre Passion, être crucifié avec vous sur votre Croix ! Acceptez-le, et qu'il soit pour lui le principe d'une vie nouvelle et d'un bonheur éternel ! »

Le sermon est fini : les religieux entonnent le *Veni Creator,* pendant que l'un d'eux étend devant l'autel un drap mortuaire. A un signe, la noble victime s'y couche et reste prosternée pendant qu'un diacre en aube avec une étole violette lit à voix basse la *Passion* selon saint Jean.

Arrivé à ces mots : *tradidit spiritum,* le frère Jean-Charles se relève, s'agenouille aux pieds du supérieur resté assis devant l'autel, et, les mains dans ses mains, récite d'une voix claire, lente et solennelle, la formule des vœux simples de *pauvreté,* de *chasteté* et d'*obéissance* (1).

(1) Voici la formule de ces vœux :

« Ego, frater Joannes Carolus de Sancta-Anna voveo et promitto, voto et promissione simplice, Deo omnipotenti, Beatæ Mariæ semper Virgini, totique Curiæ Cœlesti, ac tibi Pater: *paupertatem, castitatem* et *obedientiam,* insuper et studium promovendi pro viribus in Fidelium cordibus devotionem Dominicæ Passionis, juxta Regulas et Constitutiones Congregationis Clericorum Excalceatorum sub invocatione Sanctæ Crucis et Passionis Domini nostri Jesu Christi. Amen.

« *Sacerdos, Professionem recipiens, respondeat :*

« Et ego, ex parte Dei, si hæc plene observaveris, promitto tibi vitam æternam. Amen. »

Il y joint l'engagement de se dévouer de toutes ses forces à propapager le culte de la Passion de Notre-Seigneur.

Le Supérieur lui répond :

« Et moi, de la part de Dieu, si vous observez fidèlement les engagements que vous venez de prendre, je vous promets la vie éternelle. »

Et il l'embrasse.

Puis il lui pose sur l'épaule droite une croix de bois noir en disant :

« Acceptez, mon frère bien-aimé, la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ; renoncez-vous vous-même, afin d'avoir part avec Lui à la vie éternelle. »

Lui plaçant ensuite une couronne d'épines sur la tête, il ajoute :

« Recevez, frère bien-aimé, la couronne d'épines du Christ; humiliez-vous sous la main puissante de Dieu, et, en son nom, soyez soumis à toute créature. »

Il lui attache enfin sur la poitrine et le manteau les insignes de leur Ordre, le chiffre du Christ et les trois clous de sa Passion.

Le chœur entonne alors le Psaume CXXXII : « *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum;* » puis la procession, formée de tous les Passionnistes, croix et flambeaux en tête, fait le tour de la chapelle en chantant le Psaume CXLVIII : « *Laudate Dominum de cœlis.* » Notre héroïque novice marche le dernier, portant la croix sur l'épaule droite et la couronne d'épines sur la tête.

Tous les cœurs se serrent et les yeux se remplissent de larmes ; lui seul, plein de grandeur dans son humilité, de dignité dans son sacrifice, s'avance l'âme haute et le front serein... Involontairement ces admirables paroles du P. Lacordaire reviennent à l'esprit :

« Il y a un homme mort et enseveli... dont chaque mot qu'il a dit « vibre encore et produit plus que de l'amour, produit des vertus fruc- « tifiant dans l'amour. Il y a un homme attaché depuis des siècles à un « gibet, et cet homme, des millions d'adorateurs le détachent, chaque « jour, de ce trône de son supplice, se mettent à genoux devant lui, se « prosternent au plus bas qu'ils peuvent, et là, par terre, lui baisent « avec une indicible ardeur les pieds sanglants. Il y a un homme fla- « gellé, tué, crucifié, qu'une inénarrable passion ressuscite de la mort « et de l'infamie pour le placer dans la gloire d'un amour qui ne dé- « faille jamais, qui trouve en lui la paix, l'honneur, la joie et jusqu'à « l'extase. Il y a un homme poursuivi dans son supplice et sa tombe

« par une inextinguible haine, et qui, demandant des apôtres et des « martyrs à toute postérité qui se lève, trouve des apôtres et des mar- « tyrs au sein de toutes les générations ! Il y a un hommme enfin, et « le seul, qui a fondé son amour sur la terre, et cet homme, c'est vous, « ô Jésus ! »

La procession rentre au chœur à travers les flots pressés de cette population espagnole dont la vivacité et la mobilité des impressions forme un contraste étrange avec la solennelle tristesse de cette émouvante cérémonie.

Le nouveau profès, pendant les dernières oraisons, dépose sa croix et sa couronne d'épines et va humblement s'agenouiller au milieu de ses frères. L'officiant bénit solennellement l'assistance. Puis quelques chants et oraisons suivis de la Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tout est consommé.

Quelques instants après, sa famille et ses amis attendaient, dans le parloir du couvent de Deusto, le héros de cette fête religieuse. Il arrive bientôt et se jette dans les bras de sa noble fille qui s'est montrée digne de lui, dans ce grand jour, par la virile et chrétienne énergie avec laquelle elle a su dominer les émotions qui agitaient son âme.

Le Frère Jean-Charles de Sainte-Anne vient alors à nous, et, avec une grâce et une aisance charmantes, il adresse à chacun un mot aimable, une parole venant du cœur. On sent, en le voyant, que Dieu se donne véritablement dans la mesure où l'on se donne à Lui.

L'homme du monde, le magistrat, le membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, le zélé président des patronages se retrouve à l'heure solennelle des adieux, et c'est avec une insistance d'une pénétrante douceur qu'il nous charge de ses meilleurs et de ses plus tendres souvenirs pour tous ses collègues de la Cour, ses confrères des conférences de Bordeaux, ses chers patronnés, tous ceux qu'il a connus et aimés.

Une légère collation est servie : il prend un verre, y trempe les lèvres et répond à la santé que tous nous lui portons du fond du cœur.

Il faut enfin se séparer. Il nous presse les mains avec un redoublement d'affection. Nous nous éloignons profondément émus, mais réconfortés et consolés par ce calme souriant, cette sérénité surhumaine, signes certains d'une vocation véritable, d'un sacrifice géné-

reusement offert à Dieu, accepté et béni par Celui qui ne se laisse jamais vaincre en générosité.

Il y a donc encore des saints sur cette terre. Et, en vérité, cela fait du bien à l'âme d'en rencontrer un sur son chemin !

***

BIBLIOGRAPHIE

On vient de publier sous ce titre : *Essai sur l'Atlantide de Jacinte Verdaguer* (Paris, Maisonneuve et Cie, in-8° de 132 p.) une étude critique très importante de l'Epopée catalane. Le mot *Essai* est ici, comme souvent, une pure coquetterie d'écrivain : cela veut dire un coup de maître. L'auteur, Mgr Tolra de Bordas, bien connu du monde littéraire, et qui est je ne sais combien de fois docteur, était désigné d'avance pour cette œuvre : membre de la *Société des Langues romanes* et de l'*Académie des Jeux floraux* de Barcelone, il devait y apporter plus de compétence que personne.

Qu'est-ce que *Jacinte Verdaguer?* Qu'est-ce que l'*Atlantide?* Il est fâcheux qu'un humble bibliographe soit obligé de l'apprendre à des Bordelais, cinq ans après que l'enthousiasme d'un peuple voisin a consacré la gloire d'un grand poète. L'abbé Verdaguer est né en 1845, à Vich, dans la province de Barcelone. Vraisemblablement inspirée par une page du *Critias* de Platon résumant une tradition mythique déjà fort ancienne, l'*Atlantide,* qui a paru en 1877, est un admirable poème sur la disparition légendaire du jardin des Hespérides et les origines de l'Hespérie nouvelle ou de l'Espagne. Un jeune matelot génois, jeté sur les côtes de la Lusitanie, écoute le récit du solitaire qui vient de l'arracher au naufrage ; et c'est le corps du poème : *l'Incendie des Pyrénées, le Jardin des Hespérides, les Atlantes, Gibraltar ouvert, la Cataracte, Hespéris, le chœur des Iles grecques, l'Engloutissement, la Tour des Titans, la nouvelle Hespérie,* passent successivement sous le regard terrifié et attendri. On rencontre là constamment une poésie de large envergure, et, chemin faisant, mainte page absolument belle, dont le coloris résiste sans pâlir à l'épreuve trop souvent fatale de la traduction. Le poème proprement dit s'achève avec le récit du vieux solitaire. Un dernier chant — le chant-épilogue — nous représente le jeune marin génois rêvant d'un monde inconnu qui l'appelle et que son âme devine au-delà de ce paradis englouti par les vagues. Finalement, Christophe Colomb — car c'était lui — s'embarque sur une caravelle achetée avec les joyaux d'Isabelle, la grande reine de Castille, et, béni par son ami le saint ermite, cingle à pleines voiles vers les profondeurs mystérieuses de l'Atlantique.

On avouera, si je ne m'abuse, que le cadre de l'Epopée catalane se prêtait merveilleusement à toutes les audaces du génie ; on conviendra

avec un éminent critique d'outre-monts « que la seule pensée d'exé-« cuter une œuvre pareille est déjà de l'héroïsme, et qu'un poème « écrit sur ces données doit être un grand poème, ou bien une grande « chute, mais, dans ce dernier cas, une grande chute d'un grand « poète. » Or, grâces à Dieu, l'*Atlantide* est tout l'opposé d'une chute: c'est un incontestable succès, une œuvre maîtresse, qui place bien haut le Troubadour de Vich, et cela, en dépit de sa modestie. Saluée dès son apparition par les applaudissements de la Catalogne, cette Epopée a conquis rapidement l'admiration de tout ce qu'il y a de lettré en Espagne et ailleurs : il suffit de nommer MM. Sardà et Menendez Pelayo, le jeune et déjà célèbre professeur de l'Université de Madrid, l'*Athenæum de Londres*, la *Revue générale de Bruxelles*, le savant jésuite russe Martinov, Frédéric Mistral, le chantre immortel de *Mirèio*, et M. le comte de Puymaigre, un écrivain justement cher à la littérature du Midi.

Certes, il serait à désirer que l'on pût lire le chef-d'œuvre de Verdaguer dans cette langue originale dont la puissance et la flexibilité harmonieuse surprendraient les esprits les plus prévenus; et à ce propos, relevons en passant un de ces anachronismes ineptes, encore aujourd'hui en faveur, et qui consiste à prendre le catalan pour une dérivation corrompue de l'espagnol, le provençal ou le gascon pour une dégénérescence du français: comme si ces idiomes n'étaient pas des idiomes frères — et des frères aînés — chacun avec sa part plus ou moins large de l'héritage paternel !

Quoi qu'il en soit, on voudra lire l'*Essai sur l'Atlantide*, et j'estime que l'on ne regrettera ni son temps ni son argent, loin de là. Les pages consacrées par l'auteur à la *poésie épique* en général, la biographie du vaillant poète de Vich, l'étude sur les transformations du mythe de l'Atlantide depuis Hésiode jusqu'à Verdaguer, en passant par Platon, Plutarque, Ortelius, Baër, Frédéric Klee, Kircher, Bacon, Bory de Saint-Vincent, Népomucène Lemercier et Edgar Quinet, intéresseront vivement tous ceux qui aiment à suivre la marche des grandes idées poétiques. Et quant aux fragments de traduction que l'on rencontre à chaque pas : le *chant préliminaire, la cataracte, les plaintes d'Hespéris, la ballade de Majorque*, et surtout *le songe d'Isabelle* — un diamant de la plus belle eau, — ils inspireront infailliblement le désir de connaître le poème tout entier. L'Espagne en possède depuis longtemps déjà une traduction castillane; l'Italie et la Russie ont les leurs; une version allemande se prépare, et celle de W. Bonaparte-Wyse est à la veille de paraître à Londres: c'est à M. Albert Savine que la France devra très prochainement le plaisir exquis de savourer l'*Atlandide*. Pour moi, je pense avec Mistral que l'*Essai* « est « le prodrome nécessaire de l'Epopée monumentale de Verdaguer, » et, comme lui, je voudrais que cette belle analyse devînt la préface de la traduction française.

A. Ferrand.

—

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le second volume du *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire du P. Cloyseault, publié par le R. P. Ingold* (Paris, Poussielgue frères, in-12 de

384 pages). Il comprend les Généralats du P. François Bourgoing et du P. Senault.

Outre les vies de ces deux illustres supérieurs de l'Oratoire, et celles d'autres hommes non moins célèbres, tels que les PP. Jean Morin, Jean Lejeune et Charles Lecointe, on y trouve d'intéressantes notices sur des oratoriens qui méritaient en effet d'être plus connus, les PP. Jean-Baptiste Languet, Antoine Perrin, Jacques de Rez, Jean Jaubert, Antoine Yvan, Jean Bertad, Charles de La Fontenelle, Claude Mitouard, Gaspard Audifredy, Nicolas Amaury, Louis Callo, Jean-Baptiste Dupin et Hugues Bouchard. Mgr Perraud, évêque d'Autun, dans sa lettre au R. P. Ingold et qui est en tête du volume, a d'ailleurs caractérisé l'ouvrage entier par un seul mot qu'il suffira de citer pour le recommander : « Pour l'Église de France, dit l'éminent Prélat, c'est un trésor d'édification sacerdotale. »

ANT. DE L.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le 24 mai, pendant la psalmodie un peu longue et — pour ce qui est de *Tierce* — inaccoutumée à ce moment et en pareille circonstance, de deux petites Heures, le chœur de Saint-André était silencieusement envahi par la première division de l'école Saint-Joseph de Tivoli, composée des philosophes et des rhétoriciens, ayant avec eux leurs professeurs et leurs surveillants. Déjà, sur un ordre de l'autorité compétente, l'un des vicaires de la primatiale avait introduit et placé en bon lieu M. Boutiton, directeur laïque du collège, le R. P. Gach, préfet des classes, le R. P. Antier, ancien supérieur, M. l'abbé Ballias, aumônier, M. le curé de Saint-Paul, entouré de ses vicaires, M. Valet, chapelain, plusieurs parents d'élèves et membres de la société civile, parmi lesquels nous avons reconnu MM. Lapène, Grossard, Edmond Blanchy, de Ferrand, Gaussel, etc.

Jamais peut-être l'enceinte canoniale n'avait été témoin, pour une installation, d'un si nombreux concours de prêtres réguliers et séculiers, de laïques à tête blanche ou d'âge mûr mêlés aux rangs d'une florissante jeunesse ; jamais sans doute, nouveau chanoine ne s'était présenté au vénérable Chapitre entouré d'une si fraîche et si charmante couronne de clients spirituels ; jamais, non plus, vicaire général n'avait eu, en félicitant et récompensant le vrai mérite, à

prouver les sympathies de l'autorité diocésaine pour une œuvre aussi intéressante, — puisqu'elle souffre persécution pour le *nom de Jésus*, et pour une cause aussi sacrée, — puisqu'elle est celle de la liberté de l'enseignement.

M. Gervais a parlé tour à tour le langage de l'estime et de l'amitié pour le supérieur de Tivoli, de la reconnaissance et de l'admiration pour les administrateurs civils, de la sympathie pour les maîtres persécutés, de l'espérance obstinée pour la « *cause* » générale et pour « *l'œuvre* » en particulier, avec une chaleur d'âme et une émotion d'accent qui ont vivement impressionné tous ses auditeurs, même les plus jeunes, mais aussi avec une modération dans la forme et un choix d'expressions qui dénotaient la pratique prudente des affaires et pouvaient rassurer les plus ombrageux.

Voici le texte de ce petit discours :

« MESSIEURS LES CHANOINES,

« Dimanche dernier, du haut de la chaire de Saint-Ferdinand de Bordeaux, M. l'abbé de Montigny, en quelques mots délicats comme il sait toujours en dire, remerciait Son Éminence de lui avoir donné des lettres de chanoine honoraire. Sa reconnaissance s'exprima en termes émus, mais peut-être un peu voilés, comme s'il eût craint de provoquer, de la part d'un auditoire où il pouvait se croire aimé, un mouvement de sympathie qui, en soulignant la bonne nouvelle, eût alarmé sa modestie.

« J'ignore si l'auditoire comprit, il est même permis d'en douter; mais ce que j'affirme, c'est que l'acte gracieux accompli par Son Éminence a été universellement applaudi. J'en appelle non seulement à l'aimable et pieuse population du collège Saint-Joseph de Tivoli, aux maîtres si regrettés d'hier et à ceux d'aujourd'hui si méritants et si dévoués, aux parents des élèves et aux vaillants chrétiens qui, aux jours de l'épreuve, ne firent pas en vain appel à la confiance des familles, mais à tous les prêtres et à tous les fidèles du diocèse.

« C'est que M. l'abbé de Montigny, outre ses qualités personnelles de cœur, d'intelligence, de distinction vraie et de piété, qui lui donneraient le droit d'aspirer à tout, s'il était autre que ce qu'il est, a eu le périlleux honneur d'être appelé à partager une mission des plus difficiles, et qu'il s'est acquitté de sa tâche avec un succès incontesté. Saint-Joseph de Tivoli est demeuré digne de son noble passé, grâce au concours religieux et discret que le supérieur ecclésiastique a su prêter au dévouement sans réserve et sans limite, mais non sans péril et sans gloire, du directeur responsable : tous ici sont heureux de s'associer à l'affectueux hommage que je rends à l'honorable M. Boutiton, au pied des saints autels et en présence des vétérans du sanctuaire. C'est tou-

jours le même esprit qui y règne, et, quand les chers proscrits, dont nous attendrons obstinément le retour, considérent — de loin, hélas ! — l'œuvre qui fut la leur, ils reconnaissent avec joie qu'elle n'a pas dégénéré et qu'elle prospère toujours, dans une pure et tranquille atmosphère de piété, de science, de patriotisme et de véritable esprit chrétien. Reconnaissance à tous ceux qui ont contribué et contribuent encore à des résultats si consolants ! La bénédiction de Dieu leur est acquise ; celle de Son Éminence, qui ne sépara jamais le collège Saint-Joseph des autres établissements diocésains si chers à son cœur, les accompagne dans leurs labeurs de chaque jour. Tous sont à la peine, mais ne puis-je pas ajouter qu'ils sont tous à l'honneur, quand celui en qui se personnifie si bien l'œuvre commune de l'éducation chrétienne à Tivoli, reçoit de son Archevêque un tel témoignage d'affection et d'estime.

« Mais, Messieurs, votre nouveau collègue ne me pardonnerait pas, quand je me plais à rendre un hommage mérité à ses collaborateurs eccclésiastiques, le vénérable Chapitre ne me pardonnerait pas lui-même, de passer sous silence ces hommes de cœur, ces soldats de toutes les saintes causes, qui, aux jours de péril, quand tout semblait perdu pour le collège de Tivoli, jurèrent de le défendre et de le sauver. La tâche était rude ; il y avait, chaque jour, presque à chaque heure, des surprises à redouter et à prévenir ; leur vigilance et leur courage ne se démentirent pas un seul moment. Le jour et la nuit ils étaient là, directeur en tête, comme des sentinelles sur les remparts d'une ville assiégée, armés tout ensemble de leur *Foi* et de leurs *droits*, s'inspirant de l'une, invoquant simplement et énergiquement les autres ; et aujourd'hui qu'à force de constance et grâce à une prudence qui coûta quelquefois à leur ardeur, ils peuvent considérer l'avenir avec quelque sécurité, ils veulent bien se réjouir, comme nous et avec nous, de la récompense accordée à celui en qui se résume, au point de vue religieux surtout, l'œuvre objet de leur dévouement. Je n'ai pas besoin de les désigner davantage : leurs noms sont dans vos cœurs ; ils doivent savoir d'ailleurs que Son Éminence, notre vénéré Cardinal, Monseigneur le Coadjuteur et tout le clergé les aime et les bénit. — Qu'ils président, avec une rare compétence, aux études et à la direction générale du collège, ou qu'ils protègent son existence en gérant sagement ses intérêts, ils ont un droit égal à notre reconnaissance et à nos prières.

« En finissant, Messieurs, je vous demande pardon d'avoir trop laissé parler mon cœur. Une chose me rassure, c'est que vos sentiments répondent aux miens, et que, dans la petite solennité qui nous rassemble, il s'agissait tout à la fois et de souhaiter la bienvenue, parmi vous, à l'un de nos confrères les plus distingués, et d'honorer, autant qu'il dépendait de nous, une grande œuvre et une noble cause, l'Œuvre de conservation du collège Saint-Joseph de Tivoli et la cause sacrée entre toutes, de l'enseignement chrétien ! »

ALMA MATER

Les exigences de la loi, vis-à-vis des établissements libres d'enseignement secondaire, — au sujet de leur personnel et des grades dont il doit être pourvu, — nous remettent en mémoire, au dernier moment, certains faits assez curieux. Il serait intéressant d'établir une statistique prouvant que le *plus grand nombre* des collèges universitaires ne remplissent pas les conditions imposées par la loi aux établissements libres, et que, si on voulait lui appliquer à elle-même les mesures qu'elle propose d'appliquer aux autres, l'*alma mater* serait obligée, dès demain, de fermer la plupart de ses collèges — ce qui ne serait vraiment pas grand dommage.

Voici quelques notes intéressantes et instructives que nous avons pu recueillir à la hâte, mais que nous avons tout lieu de croire exactes cependant. Un article plus approfondi et plus détaillé pourra, dans notre prochain numéro, achever d'édifier nos lecteurs sur la bonne foi, — comme sur les capacités, — de nos modernes universitaires.

Nous ne nous occuperons que de la seule Académie de Bordeaux, et des licenciés ès-lettres seulement. Que trouverions-nous, grand Dieu ! si nous descendions dans les bas-fonds des Académies de moindre importance !

Licenciés ès-lettres professant dans les collèges communaux de l'Académie de Bordeaux : Libourne, 3; Bergerac, 2; Blaye, 1; Sarlat, 1; Marmande, 1; Villeneuve, 1 (?) *peut-être* plus, mais c'est peu probable; La Réole, ???

Donc, 9 licenciés ès-lettres seulement, professant dans les 7 collèges communaux du ressort de l'Académie de Bordeaux : c'est faible, pour des gens qui font tellement les difficiles.

Maintenant, autre chose : la *Gironde,* dans un de ses derniers numéros, avouait sans détour que la susdite loi aurait pour résultat de faire immédiatement fermer un grand nombre de collèges ecclésiastiques : « Les licenciés, » ajoutait-elle, « sont presque introuvables dans le clergé. »

Pour toute réponse, jetons un simple coup-d'œil sur les comptes-rendus des examens de licence soutenus devant la Faculté des Lettres de Bordeaux depuis 1875. On pourra remarquer, de plus, que les *maîtres répétiteurs,* les enfants de l'Université, ceux en faveur

desquels ont été primitivement fondées les conférences préparatoires à la licence, sont reçus en petit nombre et n'occupent pas *toujours* les premiers rangs.

CANDIDATS REÇUS

(Ordre de mérite)

Juillet 1875 : MM. Pascal, étudiant libre; — Cazenave *(abbé)*; — Jarris *(abbé)*; — Campistron *(abbé)*; — Thernies *(maître répétiteur)*!!

Novembre 1876 : MM. Marc *(abbé)*, professeur au collège de Saint-Caprais; — Arnaud, étudiant libre. Maîtres répétiteurs (zéro).

Avril 1877 : Lamy, aspiant à l'Ecole normale supérieure; — Desgrez *(abbé)*, élève de la Faculté *libre* d'Angers; — Meynial *(abbé)*, professeur à Saint-Caprais (aujourd'hui *agrégé*, et professeur à Paris, au collège Stanislas); — Viguier *(maître répétiteur)*.

Juillet 1877 : MM. Roux, élève des Conférences; — Lanose *(maître répétiteur)*; — Barrau, étudiant en droit, élève de la Faculté *libre* de Paris; — Poulain *(abbé)*, élève de la Faculté *libre* d'Angers; — Sautet *(maître répétiteur)*; — Bricarel, élève de la Faculté *libre* d'Angers.

Juillet 1878 : MM. Estève *(abbé)*, professeur au Petit-Séminaire de Bordeaux; — Delmas (*maître répétiteur* à Bordeaux); — Géral (*maître répétiteur* à Périgueux; — Larrose (*maître répétiteur* à Bordeaux); — Delfour (*maître auxiliaire* à Bordeaux).

Décembre 1878 : MM. Rousselot *(abbé)*, professeur au collège ecclésiastique de Richemont (Charente); — Fouchaud, boursier de licence; — Poytevin-Desmartis *(abbé)*, professeur au collège ecclésiastique de Bazas. Maîtres répétiteurs, *zéro*.

Juillet 1879 : Mathieu *(abbé)*, élève de l'Ecole des Carmes, puis de la Faculté libre de Toulouse; — Dubuc, étudiant libre; — Caraman, maître auxilitaire; — Roche, étudiant libre.

Juillet 1880 : MM. Durrbach, boursier de Licence; — Chaussade (J.), boursier de Licence; — Chaussade (G.), boursier de Licence; — Flottes, maître répétiteur à Agen; — Gauly, étudiant libre de la Faculté de Paris; — Gimazane *(abbé)*, étudiant libre de la Faculté de Toulouse; — Riquiez, professeur d'allemand au Lycée de Bordeaux.

Avril 1881 : Desrennes, professeur au collège de Villeneuve (Lot); — Dégné *(abbé)*, professeur libre; — Mazens, ancien boursier; — Pitter, maître auxiliaire à Bordeaux; — Sireygeol, boursier; — Merrien *(abbé)*, professeur libre; — Casedepatx, ancien boursier; — Duthil, étudiant en droit.

Avril 1882 : Sur 17 candidats, 4 seulement ont été reçus, parmi lesquels 3 ecclésiastiques; les 2 premiers sont *prêtres*. Leurs noms seront insérés au compte-rendu des examens.

Dans les LYCÉES de Périgueux, Mont-de-Marsan, etc., des classes de philosophie et de rhétorique sont confiées à de simples licenciés : des agrégés SEULS y auraient droit, d'après les règlements universitaires.

ROME ET LA PAPAUTÉ

(Suite.)

CHAPITRE II

CONSIDÉRATIONS SUR LA QUESTION ROMAINE

Rome et la Papauté, nous l'avons vu, forment un concert à nul autre semblable dans ce monde de discordances, et d'autant plus merveilleux qu'il est fait de ces discordances mêmes, ramenées à l'unité dans la diversité des mondes, et à la perpétuité dans la succession des âges.

Voici cependant que ce concert semblerait pouvoir être rompu. Le Pontife-Roi du Vatican, pour sauvegarder la dignité et l'indépendance de la tiare, — et, chose inconcevable, au plus fort de la vénération et de l'amour de la Catholicité, autant que de la justice et de l'honneur que lui rendent les puissances dissidentes elles-mêmes revenant à traiter avec la sienne, — se verrait contraint, prisonnier déjà de la spoliation et de l'outrage, à tourner ses regards vers l'exil! Il se pourrait que Pierre reprît le bâton de voyageur sur lequel il s'appuyait, il y a dix-huit siècles, quand il entra dans Rome!

Admirons Léon XIII de ne pas anticiper, de retarder même par sa magnanime constance cette grave éventualité, et d'attendre qu'elle déborde de la situation, intolérable à tout autre, qui lui est faite à l'intérieur de Rome. Tout le monde la redoute, excepté lui; ou s'il la redoute, c'est pour ses ennemis qu'elle écraserait de leur propre crime; c'est pour les Puissances de la terre dont elle engage si fort la responsabilité, à proportion qu'elles la souffrent et qu'elles tardent à la conjurer. On reconnaît bien là le Père, le *Saint-Père!*

De là la *Question Romaine.*

Après mon précédent travail qui paraîtrait en recevoir un démenti, je ne pouvais, ce semble, ne pas la traiter. Et cependant, je ne

l'eusse pas fait, si je n'y eusse trouvé matière à une plus ample et plus riche justification de mon unique sujet : *Rome et la Papauté.* C'est le propre des grandes choses d'être mieux connues à l'épreuve, et c'est une occasion trop favorable à l'Église de l'y voir pour ne pas en profiter. On ne la connaît pas. Parce qu'elle est contemporaine de chaque génération, — ce qui est sa perpétuité, — on la renferme dans le cercle étroit d'une vie d'homme ou d'un siècle, la confondant avec les autres puissances de ce monde, sans remonter plus haut. Parce qu'elle y est éprouvée autant et même plus que celles-ci, — ce qui est son noble sort, ne l'étant que pour la justice et la vérité, — on est porté, toujours par cette fausse assimilation, à croire qu'elle peut pareillement y succomber, alors qu elle ne fait, comme l'aigle, qu'y renouveler sa jeunesse. Croyons-en son plus mortel ennemi, à qui il vient d'échapper de le dire : *L'Église n'en est pas à une défaite près : c'est une* RECOMMENCEUSE ÉTERNELLE (1).

La Question Romaine ouvre ainsi sur Rome et la Papauté des aperçus trop beaux pour que je ne m'en serve pas comme d'une clef pour y pénétrer plus avant par les *considérations* qui vont suivre.

* * *

L'univers, ce n'est pas trop dire, est en travail de la Question Romaine, comme s'il y était lui-même en question. Les Catholiques ont moins sujet d'en être anxieux que les politiques, que ceux qui n'ont foi qu'à eux-mêmes et qu'à leurs expédients humains, sous le nom caractéristiquement moderne de *Conservateurs,* conservateurs exclusivement soucieux de leur couronne ou de leur fortune. Et cela par la raison que les Catholiques ont pour eux l'Éternité, et que les autres n'ont pour eux que le temps, et à peine le temps.

Quelle est donc cette institution qui, sans peur pour elle-même, plutôt émue des maux et des dangers de ses ennemis ou de ses adversaires, affecte si profondément les intérêts humains de son importance, tout en les contrariant de sa règle? Ne serait-elle pas cette *Vertu céleste à qui les clefs du puits de l'Abîme ont été données,* et à laquelle il faut avoir recours pour y faire rentrer ces puissances subversives *dont le roi s'appelle l'*EXTERMINATEUR (2) ?

(1) M. Paul Bert, dans l' « Exposé des motifs » de son récent projet de loi sur la police des cultes.

(2) *Apocalypse,* IX, 1, 11.

On peut sourire de l'Apocalypse; toujours est-il que c'est comme s'il en était ainsi; que ce qui menace la Papauté menace bien plus encore tout le monde; que, si réduite qu'elle soit chez elle, elle n'en tient pas moins les clefs de la vie ou de la mort chez tous; et que, décidément, *c'est une puissance d'intérêt social* avec laquelle les plus fières sont amenées à compter, comme vient de le déclarer le Cabinet de la Grande-Bretagne, après ceux de Berlin et de Saint-Pétersbourg, forcées à se réfugier sous ses ailes.

Sans doute il se pourrait que la Papauté fût à la veille de quitter Rome. Mais là n'est pas finalement la question, et loin d'en être close elle n'en serait que plus ouverte. Elle serait en effet de savoir si la Papauté n'y rentrerait pas, par la force des choses, par les plus impérieuses nécessités de la politique, et aux acclamations de l'univers reprenant en Elle son centre de gravité. Mais à travers quelles ruines!

Le mieux est donc d'abréger la question et d'aborder résolument sa solution.

Quelle peut-elle être..? On le sait bien; car c'est parce qu'on le sait qu'on atermoie. Mais faut-il au moins la dire. Eh bien! cette solution, posée d'abord d'une manière générale, c'est le Droit. Le Droit! comment ces puissances pourraient-elles le refuser au Saint-Siège, alors qu'elles demandent au Saint-Siège de le faire respecter chez elles-mêmes? Comment pourraient-elles exiger de Lui qu'il en violât lui-même le dépôt; car ce n'est pas le droit de tel ou tel Pape, mais de LA PAPAUTÉ; et, fort heureusement; sans quoi il n'y aurait plus de droit sur la terre: violé diplomatiquement à Rome, il le serait partout. La Révolution, elle, l'a bien compris, en s'attaquant au Saint-Siège comme à la clef de voûte de l'Ordre social universel. Mais en cela, elle a tracé le devoir, à tout ce qui a intérêt au maintien de l'Ordre social, de rétablir le Saint-Siège dans son droit. — Cela est clair, ou rien ne l'est.

Mais la difficulté! — En ce cas il ne faut rien faire; car il en coûterait autant de faire peu que de faire tout. Il en coûterait même plus. Transiger en effet avec la Révolution et lui faire sa part, serait se priver contre elle de la force aussi simple qu'accablante du Droit.

Et puis, compte-t-on pour rien le poids, je ne dis pas seulement de la Catholicité, mais de la Chrétienté, mais de la conscience autant que de l'intérêt social universel, dont c'est la cause et qui attendent?

Enfin, il est un autre poids et une autre force, et celle-ci la plus immanquable, bien qu'on n'y songe guère. Ici, j'en demande bien pardon à tous les faiseurs de plans et donneurs de conseils, il est plus que jamais vrai de dire : *L'homme propose et Dieu dispose;* Dieu, non d'une manière générale, comme dans les destins de nos empires, mais d'une manière spéciale, comme dans les destins de son empire à Lui, de son Église, pour laquelle, fallût-il des miracles, il en ferait d'autant mieux qu'il en est, peut-on dire, coutumier à son égard, et qu'elle n'est elle-même, dans son principe, dans sa perpétuité et dans les vicissitudes qu'il lui a toujours été donné de traverser et de surmonter, qu'un composé de miracles. Miracles de deux sortes, si l'on veut : l'un interne et surnaturellement de la main de Dieu qui la porte sur les âges ; les autres occasionnels, pour ainsi parler, sous le jeu des volontés humaines et des événements, que cette main souveraine fait tourner providentiellement à la même fin.

Voilà le grand facteur qu'on néglige trop, si on ne l'oublie entièrement, dans tous les plans de solution de la Question Romaine. Napoléon l'avait un moment compris, à sa manière : « Il faut traiter avec la « Papauté, » disait-il à son ambassadeur auprès d'elle, « comme si « elle avait cinq cent mille hommes. » Et pour l'avoir lui-même oublié, ou s'être trompé dans son calcul, il s'y est brisé.

La Papauté est cela, en effet, ou elle n'est rien. Or, elle est quelque chose : donc elle est cela.

S'il plaît de faire de son sort actuel une *question,* pour être admis à l'honneur de la résoudre, autant que pour échapper au péril qu'elle soit tranchée de haute main sans nous et contre nous, c'est ainsi au moins qu'il faut l'envisager.

Après ces considérations générales, serrons-la maintenant, cette question, d'un peu plus près.

* * *

On l'appelle *Question Romaine.* Mais il ne faut pas s'y méprendre : bien que sous le même nom, elle n'est plus la même qui fit tant de bruit, il y a vingt ans. Elle en est plutôt le revers. Alors, en effet, elle se nouait, et elle tend maintenant à se dénouer ; elle était de savoir ce qu'on ne prendrait pas au Saint-Siège de ses possessions, et elle est aujourd'hui de savoir ce qu'on ne lui en rendra pas. Elle était le flux, et elle est le reflux de l'iniquité spoliatrice. Non du gré de

celle-ci, s'entend ; mais sous l'empire des choses et de l'opinion qui la domine, l'isole et la menace. Voilà bien la Question Romaine à cette heure ; et ce seul revirement témoigne singulièrement de la force de situation de la Papauté, d'autant qu'il s'est fait de soi, ou plutôt en raison de tout ce qui a été fait pour comprimer ce mystérieux ressort qu'elle porte en elle.

Mais si telle est la question, la solution en sort comme d'elle-même. Quelle peut-elle être, en effet, sinon que la mesure de la restitution doit être celle de la spoliation ?... Chacun de nous penserait-il autrement s'il s'agissait de son propre domaine, ne fût-il que *le Moulin de Sans-Souci?* Combien plus du patrimoine de la Papauté intéressant la catholicité tout entière !...

Il ne s'agit pas, en effet, d'un de ces territoires de nos États, pris et repris selon le sort aventureux des armes, et toujours précaires comme les titres douteux de leur possession entre rivaux : il s'agit du *Domaine de Saint-Pierre,* formé, nous le verrons, de ce qu'il y eut jamais de plus grand dans les destinées historiques de l'humanité, pour qu'y fût assise l'indépendance du Saint-Siège au regard du monde entier ; domaine qui, bien que temporel, est *sacré* par cette destination spirituelle (1).

Or, c'est un principe général pour le Saint-Siège, dont il ne s'est jamais départi, même en face de la Révolution, même en traitant avec Napoléon, principe applicable *à fortiori* au Saint-Siège même, que *la rapine dans les choses sacrées ne peut engendrer qu'une obligation: celle de restituer* (2).

Mais non, on dispose et on tranche comme s'il ne s'agissait que de la principauté la plus insignifiante et la plus éphémère. On n'oublie qu'une chose : c'est que la Papauté est autant en possession de son

(1) La seule sagesse humaine avait institué un domaine analogue au sein de l'antique Grèce. Je veux parler du territoire *Amphictyonique*, dont l'indépendance (destiné qu'il était au temple de Delphes, commun à tout le monde Grec) était garanti par douze nations, sous la foi de cet admirable serment : « Nous jurons « de ne jamais renverser les villes Amphictyoniques ; de ne jamais détourner, soit « pendant la paix, soit pendant la guerre, les sources nécessaires à leurs besoins : « *Si quelque puissance ose l'entreprendre, nous marcherons contre elle* et nous « détruirons ses villes. Si des impies enlèvent les offrandes du temple, nous jurons « d'employer nos pieds, nos bras, nos voix, toutes nos forces contre eux et contre « leurs complices. » (Œschin., *de Fals. leg.*, et Barthelemy, *V. d'Anach.*)
Quelle leçon pour nous de sens religieux et de sens social !

(2) *La Négociation du Concordat*, par le comte Boulay de la Meurthe.

droit qu'elle l'a jamais été ; qu'elle-même ne peut pas s'en départir parce qu'il est la provision des siècles passés aux siècles futurs ; qu'elle n'a cessé de l'affirmer par autant de protestations qu'il en a été commis de violations, et que toute restitution qui ne serait pas complète serait une récidive de spoliation dont la responsabilité brûlante s'attacherait à tous ceux qui y engageraient la main.

Il y a vingt-deux ans, alors qu'il ne s'agissait encore que de réduire le domaine du Saint-Siège à la même proportion que des publicistes officieux proposent de le lui rendre aujourd'hui, Lacordaire disait : « Il ne s'agit pas, » dira-t-on, « d'enlever au Pape sa couronne, mais « de la diminuer. Que répondrait la France (et aujourd'hui l'Alle- « magne) si on lui proposait d'abaisser la sienne ? Le territoire est « divisible, le droit ne l'est pas. La terre est un champ qui se partage, « l'honneur est une idée qui demeure ou qui périt tout entière. La « volonté de Dieu avait préparé à l'Église un patrimoine, de grands « hommes l'avaient servi dans ce dessein, les siècles avaient consacré « l'œuvre née de leur concours et donné au Père commun de deux « cents millions d'hommes un peuple et une patrie : qu'y avait-il de « plus sacré ? Ni la nationalité, ni l'unité de l'Italie n'étaient intéressées « à ce qu'on portât sur ce grand ouvrage une main qui l'ébranlât (1)... » Que ne dirait pas Lacordaire, aujourd'hui que l'iniquité a été consommée jusqu'à faire de la Ville sainte ce que la divine colère appelait *une caverne de voleurs* (2) ? Quand, par un si monstrueux excès, la spoliation a été jusqu'au tout, elle emporte le tout de la restitution, *restitutio in integrum,* et ne saurait être rachetée par celle d'une partie. Ce qui en resterait dans les mains du larron serait un outrage à ce qui en reviendrait dans celles du maître ; et non seulement un outrage, mais une atteinte. Mieux vaudrait laisser les choses comme elles sont, et s'en remettre à la Providence, dont la solution ne saurait tarder d'éclater au péril et risque de qui lui marchanderait ses services.

Une détestable origine aggrave, s'il est possible, le larcin des États-Pontificaux. Il a été le marché sacrilège de deux coupables : Sedan a fait justice de l'un ; que l'héritier de l'autre courbe la tête sous ce prophétique anathème du Savonarole français, mieux inspiré que le Florentin : « Pour un vain système d'unité numérique et absolue qui « n'intéresse en rien, je l'ai montré, votre nationalité et votre liberté,

(1) *De la liberté de l'Église et de l'Italie,* p. 45.
(2) Luc, IX, 46.

« vous avez élevé entre vous et deux cents millions de catholiques « une barrière qui grandit chaque jour. Vous avez mis contre vos « plus légitimes espérances plus que des hommes, vous y avez mis le « Christianisme, c'est-à-dire le plus grand ouvrage de Dieu sur la « terre, sa lumière et sa bonté visibles, l'empire des âmes, la pierre où « sont venus se briser tous les desseins ennemis. Sachez-le bien, c'est « Dieu qui a fait Rome pour son Église. Il n'y a pas un consul ni un « César dont la pourpre n'ait été prédestinée pour orner le trône où « devait s'asseoir le Vicaire de Jésus-Christ. Vous avez mis contre « vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez « pas (1) ! »

Cet oracle nous revenant après vingt-deux ans d'outre-tombe, avec un si haut accent de conviction, donne je ne sais quel frisson de vérité. Il découvre la Question Romaine à une singulière profondeur. Serait-il bien vrai que cette royauté pontificale dont nous réduisons si ridiculement le titre à un débat de mur mitoyen, remontât si loin et si haut? Comment? elle ne procéderait pas seulement de dix siècles et de Charlemagne, mais des Césars et des Consuls! — Elle n'aurait pas hérité seulement de leur Rome et de leur pourpre, mais leur Rome même aurait été faite pour elle, et leur pourpre pour orner le trône où elle devait s'asseoir! — Cette Rome enfin, ayant été faite elle-même de tous les empires antérieurs, les révolutions et le sort de ceux-ci, dès leur origine, auraient tourné à cette unique fin, tellement que ce serait se heurter à une volonté éternelle de Dieu que d'y porter la main... ! Mais c'est à donner le vertige. — Sans doute, mais n'est-ce pas le propre des choses de Dieu de donner le vertige quand elles ne donnent pas la Foi?

Pour moi, sur l'indication de cet éclair du génie, j'ai fouillé et j'ai trouvé la vérité sur tous ces points. — Fortuné client autrefois de l'illustre Père, je serai aujourd'hui le soutenant de sa Parole, qui me sera comme une riche étoffe à déployer dans les proportions nécessairement restreintes de cet écrit.

* * *

L'affectation de Rome à la Papauté est de destination, et plus encore de prédestination.

Est-ce là une vérité de foi? — C'est moins et plus que cela : moins

(1) *De la liberté de l'Église et de l'Italie*, p. 36.

pour les croyants, tant leur foi est contenue dans ses limites ; et plus pour les incroyants, de toute la prépondérance qu'il leur plaît à eux-mêmes de donner aux vérités historiques sur les vérités de foi. Aussi ne produirons-nous que des témoignages et des preuves qui leur aillent.

Dieu (dont la Libre-Pensée me permettra au moins l'hypothèse) a trois manières de se manifester aux hommes : la nature, la providence, la révélation. Or, sa volonté est manifestée ici par la providence. J'entends par là cette direction d'ensemble, se faisant jour souvent par des coups soudains, qui a fait dire à Fénelon : *L'homme s'agite et Dieu le mène ;* qui a inspiré à Bossuet des accents si retentissants, et qu'on pourrait appeler les *gestes de Dieu* dans l'histoire. Direction telle, en ce qui a trait à l'Église, qu'elle suffirait à donner la foi à ceux que le spectacle de la nature aurait le malheur de laisser athées.

Quel prodige historique d'abord n'offre pas la succession de la Papauté romaine au trône des Césars, comme si ceux-ci ne l'avaient porté si haut que pour elle, devant la porter plus haut encore. — Deux témoignages seulement à ce sujet, lesquels ne seront ni médiocres ni suspects.

Écoutons d'abord un païen moderne :

« Ceux qui contemplent d'un œil curieux, dit Gibbon, les révolu-
« tions du genre humain, peuvent observer que les jardins et le cirque
« de Néron sur le Vatican, qui furent arrosés du sang des premiers
« chrétiens, sont devenus bien plus fameux encore par le triomphe
« de la religion persécutée. Sur *le même terrain*, les Pontifes chrétiens
« ont élevé dans la suite un temple qui surpassse de beaucoup les
« antiques monuments de la gloire du Capitole. Ce sont eux qui,
« tirant d'un humble pêcheur de Galilée leurs prétentions à la Monar-
« chie universelle, *ont succédé au trône des Césars,* et qui, après avoir
« donné des lois aux conquérants barbares de Rome, ont étendu leur
« juridiction spirituelle depuis la côte de la mer glaciale jusqu'à
« l'océan pacifique (1). »

Voilà le moindre titre domanial de la Papauté, et je me garderai bien de l'affaiblir par aucun commentaire.

Je relèverai seulement l'importance de ce témoignage, rendu à la vérité, par son opposition avec le scepticisme de l'auteur. On sait, en

(1) *Histoire de la Décadence et de la chute de l'Empire romain*, t. III, p. 174.

effet, que Gibbon dans son *Histoire* prend toujours parti pour le paganisme contre le christianisme, soit expressément, soit implicitement en ne tenant nul compte de celui-ci. Et voilà qu'ici la vérité l'emporte jusqu'au lyrisme. On la voit sortir de son scepticisme même. « Ceux qui contemplent d'*un œil curieux,* » dit-il, « *les* révolu- « tions du genre humain *peuvent observer,* etc. ; » comme si ce qu'il dit ensuite n'était fait que pour intéresser des amateurs de « curiosités » ! Et il s'agit, non d'*une* révolution du genre humain, mais de *la* révolution du genre humain ! Et il s'agit du sujet même qu'il avait à traiter comme historien philosophe, *de la décadence et de la chute de l'Empire romain* aboutissant à cette rénovation du monde par *la succession des Pontifes chrétiens au trône des Césars!* Sur douze volumes, il n'accorde à cela qu'une parenthèse. Mais quelle parenthèse ! et comme elle ressort, en raison même des préventions de l'écrivain !

Le second témoignage auquel je dois me borner est d'une bien plus haute sincérité, quoique d'une plume dissidente : c'est celui du grand publiciste protestant et homme d'État Macaulay, dans son travail spécial sur la Papauté, paru dans la *Revue d'Édimbourg* en 1840. Il est connu de tout le monde. Cependant il a trop sa place ici pour que je ne le rappelle pas. Qu'on sache au moins, à ne la prendre encore que dans l'histoire moderne, quelle est cette Souveraineté Pontificale que la diplomatie du jour croit pouvoir peser dans sa balance !

« Il n'existe point, il n'a jamais existé sur cette terre une œuvre de « politique humaine aussi digne d'examen et d'étude que l'*Église* « *catholique* romaine. L'histoire de cette Église *relie ensemble les deux* « *grandes époques de la civilisation.* Aucune institution encore debout « ne reporte la pensée à ces temps où la fumée du sacrifice s'échap- « pait du Panthéon, pendant que les léopards et les tigres bondis- « saient dans l'amphithéâtre Flavien. Les plus fières maisons royales « ne datent que d'hier, comparées à cette succession des Souverains « Pontifes qui, par une série non interrompue, remonte du Pape qui « a sacré Napoléon au dix-neuvième siècle au Pape qui sacra Pepin « dans le huitième. Mais, *bien au-delà* de Pepin, l'auguste Dynastie « Apostolique va se perdre dans la nuit des ères fabuleuses (éclairée « par elle seule)... Tout ce qui était alors n'est plus, et la Papauté « subsiste. La Papauté subsiste, non en état de décadence, non « comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse...

« Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté « soit proche. Elle a vu le commencement de tous les gouvernements « qui existent aujourd'hui, et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est « pas destinée à en voir la fin. Elle était grande et respectée avant « que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, « avant que les Francs eussent passé le Rhin, quand l'éloquence « grecque était florissante à Antioche, quand les idoles étaient encore « adorées dans le temple devenu celui de la Mecque. Elle peut donc « être grande et respectée encore, alors que quelque voyageur venu « de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera, au milieu d'une vaste solitude, « contre une arche brisée du pont de Londres pour dessiner les ruines « de Saint-Paul... »

De quel poids n'est pas ce jugement, si on le mesure aux préjugés protestants de son auteur, surtout à sa fierté britannique faisant si bon marché de Londres et de son Empire, auprès de Rome et de la Papauté; mais voulant donner par là la plus haute idée de celle-ci, ce en quoi seulement cette fierté se retrouve! Et qu'on ne croie pas que ce soit là une hyperbolique hypothèse de sa part : non, mais c'est que, à moins de se taire sur la Papauté romaine, peur peu qu'on soit un observateur et un penseur, on ne peut en parler autrement (1).

C'est ce que démontre admirablement Macaulay par toute la suite considérable de son écrit, où, après un splendide parcours historique de toutes les épreuves qu'a traversées et surmontées l'Église romaine, depuis sa lointaine origine jusqu'à nos temps, à l'encontre de tous ses ennemis, y compris la Réforme, la Révolution, Napoléon, il arrive à cette surabondante conviction qu'elle ne saurait jamais périr, et qu'elle ne peut que grandir de tout ce qu'on lui oppose. « Une fable « des Arabes, » dit-il, « raconte que la grande pyramide fut bâtie par « des rois antédiluviens, et que, seule, parmi les œuvres de l'homme, « elle a survécu au déluge. Ainsi en a-t-il été du sort de la Papauté. « Alors que le cataclysme révolutionnaire faisait subir à toutes choses « en Europe un changement total, l'Église immuable était toujours « debout; et quand les eaux baissèrent, elle apparut, seule, au milieu « d'un monde qui venait d'être détruit. »

La conviction de l'éminent publiciste déborde enfin tous ses pré-

(1) Pour ne pas retarder notre marche, nous ne donnerons qu'en appendice un autre jugement, antérieur à celui de Macaulay et qui le lui dispute en éloquence et surtout en religieuse émotion, en marche vers la foi.

jugés anglicans, et, catholique d'admiration, il ajoute: « Quelque « historien à venir racontera, *nous l'espérons,* la résurrection catho- « lique au XIXe siècle; » et il tend la plume, peut-on dire, à cet historien futur par cette très judicieuse observation qu'il lui recommande: « Depuis le XVIe siècle, » où l'Église parut courir le plus grand péril, péril auquel elle fit tête et qu'elle contint, puis domina bientôt par le prodigieux renouvellement de son esprit intérieur de sainteté et de fécondité (1), « depuis le XVIe siècle, des peuples catholiques ont passé « du catholicisme à l'incrédulité, et repassé de l'incrédulité au catho- « licisme: *pas un n'est devenu protestant.* » Quarante-deux ans seulement se sont écoulés depuis que Macaulay transmettait cette remarque à l'historien futur; et celui-ci vient ajouter: « Les peuples qui étaient protestants, *ne le sont pas même restés;* on les voit tourner à l'incrédulité, sans pouvoir revenir à la foi autrement que par cette Eglise romaine qui seule en a gardé le dépôt pour le monde entier; si bien qu'il n'y aura bientôt plus que catholicisme ou nihilisme, et que l'*espoir de la résurrection catholique au* XIXe *siècle,* emportée par Macaulay dans la tombe, se trouve déjà réalisé (2). »

Voilà la grande porte d'entrée, pour ainsi parler, de la question romaine, qui pourrait en être déjà la porte de sortie.

D'une part, en effet, qui peut mesurer cette puissance de la Papauté, et encore moins s'y mesurer pour la réduire à soi? N'est-ce pas le cas de cette parole du Psalmiste: *Absorpti sunt juncti Petræ judices,* « Mesurés à la Pierre, ses juges en sont annihilés (3)? » Et d'autre part, tout ce que viennent de nous dire Gibbon et Macaulay, et tout ce qu'on peut dire historiquement de la Papauté, peut-il s'entendre autrement que de cette *monarchie ayant succédé au trône des Césars et y reliant ensemble les deux grandes époques de la civilisation,* c'est-à-dire Romaine au premier chef et au premier titre? Rome même, nous

(1) C'est ce phenomène qui a été le mobile du travail de Macaulay, analysant et s'appropriant l'ouvrage à ce spécial d'un autre protestant, l'historien allemand Ranke: *Révolution de la Papauté.*

(2) On se demande comment Macaulay, après cela, aussi bien que Ranke ont pu rester protestants, à la différence d'Hurter en Allemagne et de tant d'autres, en Angleterre surtout, qui ont abouti à la lumière de leurs propres travaux. C'est là un mystère de la conscience humaine qui prouverait seulement qu'elle ne se suffit pas. Sans désespérer cependant de ces âmes que je me représente comme dans les *limbes* de la foi, on peut dire que Dieu a permis qu'il en fût ainsi pour laisser plus de force à leurs témoignages.

(3) Ps. CXL, 6.

l'avons vu, ne le proclame-t-elle pas, par les mille voix de ses monuments et de ses ruines? Porter la main sur la Papauté, en tant que romaine, ne serait-ce pas s'attaquer à la Papauté même, telle qu'elle se comporte et se poursuit dans l'histoire, se heurter contre le destin manifeste des choses, et se briser à une volonté dix-neuf fois séculaire de Dieu?

Mais ce n'est encore là que la surface de la question. Le Saint-Siège s'enfonce bien plus profondément dans le sol romain; il remonte bien plus avant que le trône des Césars: ce n'est pas Rome à partir de ceux-ci seulement qui revendique la Papauté et que la Papauté revendique, par ce droit de réciproque destination qui prime déjà de si haut nos éphémères puissances. Voici que l'antique Rome intervient dans la question pour y jeter le poids de ses propres destinées, et qu'à la destination vient s'ajouter la prédestination des choses romaines au trône Pontifical. On se trouve dès lors en face, non plus seulement d'une volonté dix-neuf fois séculaire de Dieu, comme nous l'avons vu, mais d'une *volonté romaine* de Dieu, comme nous allons le voir.

* * *

« Tu racontes, dans ton poème, » dit Dante à Virgile dans le sien, « qu'Énée, revêtu de son enveloppe corruptible, descendit dans la « région des Mânes, le Maître sans tâche des destins voulant honorer en lui le fondateur d'une race illustre, l'aïeul de la féconde « Rome et de son empire. Rome et son empire étaient bien en effet les « protégés de Dieu: l'une et l'autre ayant été fondés, *en vérité*, en « faveur du Lieu Saint où siège aujourd'hui le successeur du premier « Pierre. Dans cette descente aux enfers, célébrée en tes vers immortels, ton héros recueillit les pronostics de son futur triomphe; mais « c'était en vue d'un autre triomphe devant passer le sien: celui du « Trône Pontifical. »

C'est cette vérité que lançait Lacordaire à l'Italie révolutionnaire; et c'est encore elle que l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* faisait entendre au sein de l'Assemblée gallicane de 1682 en ces mots: « *Il fallait* que Pierre vînt à Rome: Rome le chef de l'idolâtrie aussi « bien que de l'empire; mais Rome qui, pour signaler le triomphe de « Jésus-Christ, était *prédestinée* à être le chef de la religion et de « l'Église, *devait* devenir pour cette raison la propre Église de saint « Pierre. Ainsi fut établie et fixée à Rome la Chaire Éternelle. »

Dante, Bossuet, Lacordaire ne sont pas des autorités de peu de poids. Je me figure cependant nos diplomates autour du tapis où s'agiterait la question romaine, se récrier si on les y produisait. Fictions poétiques, figures oratoires, diraient-ils; que nous fait ici votre prédestination! — *Elle fait que vous y êtes,* pourrait-on leur répondre, comme Talleyrand au Congrès de Vienne. Elle fait qu'il y a un droit des gens chrétien dont vous êtes vous-mêmes nés, auquel sont suspendues vos destinées comme sur le vide, n'était son siège originel et universel à Rome auquel nous ne saurions trop nous rattacher. C'est donc de votre propre prédestination dans la sienne qu'il s'agit, *vestra res agitur.*

Nous n'admettons pas, d'ailleurs, que parce que Dante, Bossuet et Lacordaire sont des génies, ils ne sauraient être pris en considération. Qu'est-ce que le génie sinon une faculté supérieure d'intuition des choses de l'humanité; que cette humanité mieux sentie et mieux rendue? Que de choses dont on peut dire: *Je l'ignore, mais je l'affirme;* et combien serions-nous pauvres de vérités sans ce *mens divinior* qui, d'instinct et de haut coup-d'œil, prévient les investigations critiques qui viennent ensuite les confirmer, et sans lequel leur sujet même resterait lettre close?

Cela doit être, disons-nous de prime abord; puis après, nous reconnaissons, ce que nous n'aurions peut-être jamais découvert, que *cela est.* L'un de ces procédés ne nuit pas à l'autre, et tous deux se confirment réciproquement.

Eh bien! ici, d'abord, *cela doit être.*

Ce que nous venons de voir en effet de la Papauté depuis le siècle de Néron jusqu'à nous, se prolongeant indéfiniment au delà de nous, est chose trop grande pour ne pas devoir être plus grande encore. Il ne se peut pas qu'un tel phénomène, si hors de proportion avec nos institutions, ne remonte pas plus haut que sa manifestation et n'ait été qu'une improvisation dans l'histoire. Un tel arbre ne doit pas être sans racines antérieures dans le sol humain, en proportion avec sa hauteur, sa vigueur, sa persistance et sa résistance. La perpétuité en avant suppose l'antiquité en arrière. L'équilibre des choses dans le temps, cet équilibre dont la loi faisait affirmer à Christophe Colomb un autre monde inconnu dans l'espace, le veut ainsi. La Papauté, c'est la catholicité dans son centre et dans son siège; c'est (abstraction faite des hérésies, nouveautés parasites plus ou moins éphémères)

le monde moderne dans son régime moral et social à Rome : or, est-il possible que le monde moderne n'ait pas été en puissance, je ne dis pas de principe, mais de destin dans le monde ancien? Ce serait nier les grandes solidarités de l'histoire. — Comment en douter, d'ailleurs, lorsqu'on les voit tous deux, ces mondes, l'un finissant, l'autre succédant au même lieu, à Rome, et la Papauté y reliant ensemble les deux époques de la civilisation comme un isthme qui les joint autant qu'il les sépare? Comment en douter, lorsque l'unité du monde ancien ramené à une seule ville serait un prodige sans issue, alors qu'il répond si parfaitement au prodige du monde moderne ayant dans cette même ville son centre d'unité ; si bien que, des deux parts, c'est toujours LA VILLE, et que Rome ancienne ne fait que continuer, ou plutôt qu'accomplir dans la nouvelle ses antiques destins d'éternité et d'universalité? N'est-ce pas le cas de dire, sans crainte de faux argument : *post hoc, ergo propter hoc?*

Sans doute cette succession ne s'est pas faite par voie d'évolution et de progrès, comme l'aurait voulu le rationalisme ; non, et tout au contraire ; ç'a été une rénovation *ab integro* des choses humaines, religieuses, morales, sociales ; la création de toute pièce d'un monde nouveau, inspiré d'un nouvel *Esprit,* à l'encontre de tout ce qui s'est soulevé pour le repousser. Mais en cela même, et surtout en cela, apparaît l'appropriation de Rome païenne à Rome chrétienne. Les contraires, en effet, se manifestant mutuellement, c'était la prédestination de cette Rome — où, dit Tacite, venaient affluer de toute part, pour y être glorifiées, toutes les atrocités et toutes les ignominies de l'univers, *quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque*(1),— de servir, par cet amas d'erreur et de corruption, à l'éclatante manifestation de la lumière et de la sainteté évangéliques, à leur plus convaincante épreuve, et au triomphant témoignage de leur divin bienfait pour l'humanité : « *C'était là,* » comme le disait si excellemment le grand pape saint Léon, « que *devait* être posée « cette lumière de la vérité qui éclairerait tout le genre humain, « afin que, placée à ce centre de l'univers, elle répandît plus aisément « sa lumière de tous côtés. *C'était là* qu'*il fallait* terrasser les vains « mensonges de la sagesse humaine. *Là* qu'*il fallait* renverser le « culte des démons. *Là* enfin qu'*il fallait* anéantir l'impiété de toutes « les erreurs sacrilèges, puisque Rome en était le foyer. »

(1) *Ann.*, Lib. XV.

Ainsi Dante, Bossuet, Lacordaire, ne s'engageaient pas si aventureusement qu'on le pense, quand, d'intuition peut-être seulement, ils affirmaient la solidarité de la Rome des Papes et de celle des Césars: la même Rome a deux faces opposées l'une à l'autre, mais conjointes, comme le Janus de l'histoire, selon qu'elle nous est apparue dans ses monuments.

Mais il faut plus. Il faut évoquer Rome païenne elle-même, la Rome d'Auguste, des Scipions et des Tarquins; il faut l'interpeller sur cette question romaine qui n'est pas moins la sienne à titre de destination que la nôtre à titre de prédestination. Certes! c'est jouer gros jeu, et comme on dit vulgairement *cartes sur table.* Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette Rome-là fut muette, n'étant pas prophète, et étant tout enveloppée de ses préjugés païens. Il serait même fort surprenant qu'elle ne le fût pas. Eh bien, elle ne le sera pas, et nous allons avoir cette surprise: tant cette destination de Rome ancienne à une fin plus haute, plus vaste et tout autre que celle qu'elle poursuivait, était en élaboration dans la réalité des choses.

Nous avons vu que *cela doit être;* nous pourrons ajouter: *cela est.*

(A suivre.) Auguste NICOLAS.

JEAN AMELIN

UN CURÉ DE LA MAJESTAT SAINT-ANDRÉ AU XVII^{e} SIÈCLE

Jean Amelin était fils de Joel Amelin et de Judith de Montgaillard, qui tous deux, en 1643, demeuraient sur la paroisse de Saint-Pierre de Gimosac, prieuré-cure de l'ancien archiprêtré d'Arvert, au diocèse de Saintes. C'est là, selon toute apparence, que Jean naquit, au mois de juillet 1613. Il étudia à Bordeaux, au collège des Jésuites, où nous le voyons admis parmi les congréganistes de la Sainte-Vierge le 16 novembre 1626, nommé lecteur le 28 novembre 1627, conseiller le 3 décembre 1628, et de nouveau le 6 mai 1629, enfin assistant, le 26 janvier 1631.

Jacques Raoul, évêque de Saintes, lui conféra la tonsure, dans la

chapelle de son Palais épiscopal, le samedi des quatre-temps de l'Avent, 19 décembre 1643 (1). Amelin avait alors trente ans. J'ignore à quelle époque, en quel lieu et de qui il reçut les Ordres. Tout ce que je sais, c'est que dans l'assemblée capitulaire du jeudi 1er mars 1646, le Chapitre de Saint-André, en lui donnant acte de ce qu'il a fait insinuer « son nom et cognom », le qualifie « de prêtre gradué nommé. »

En 1653, il fut pourvu de la vicairie perpétuelle de l'église cathédrale Saint-André de Bordeaux et installé le vendredi 12 décembre de cette même année (2). Voici le procès-verbal de cette installation, tel qu'on le lit dans les *Actes capitulaires:* « Du vendredi 12 décembre 1653. M. l'archidiacre de Cernès (D'Allaire), ayant représenté que Mre Jehan Amelin, prêtre du présent diocèse, bachelier en théologie, a été pourvu par Notre Saint-Père le Pape de la vicairie perpétuelle de la Majestat de cette Église, laquelle signature ledit Jehan Amelin lui a mise en mains, en date *Romæ tertio nonas octobris anno decimo* » (5 octobre 1653), « avec le visa sur ce obtenu de M. D'Arche, vicaire général de Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine, donné le 22 novembre 1653..... que ledit Amelin est à la porte, prie le Chapitre de lui permettre l'entrée du chœur et l'exercice de ses fonctions, et le recevoir à prêter le serment accoutumé être rendu par les vicaires perpétuels de la Majestat; lequel étant entré, après avoir été revêtu d'un surplis par ledit sieur archidiacre de Cernès, ayant mis sa main dextre sur la poitrine, a promis et juré de recon-

(1) Les lettres de tonsure de Jean Amelin furent insinuées à Bordeaux le 25 janvier 1644. Peut-être est-ce l'époque à laquelle il fut agrégé au diocèse de Bordeaux.

(2) Les autres cures unies au chapitre Saint-André, dans la ville de Bordeaux, étaient les cures de Saint-Pierre, de Sainte-Colombe, de Saint-Siméon, de Saint-Éloi, de Saint-Projet et de Sainte-Eulalie. Lorsqu'une de ces cures venait à vaquer, le chapitre, ou plus exactement le chanoine qui était de semaine, la pourvoyait d'un titulaire que l'on désignait sous le nom de vicaire perpétuel. On l'appeloit *vicaire*, parce qu'il exerçait les fonctions curiales à la place du chapitre qui retenait le titre de *curé primitif* et les gros fruits du bénéfice, se contentant, en général, d'assigner au vicaire une portion congrue ; *perpétuel*, parce que ces vicaires étaient inamovibles et révocables seulement dans certains cas déterminés par le droit, différant en cela des vicaires *temporaires*, qui étaient chargés pour un temps de desservir une paroisse, et qui pouvaient être révoqués *ad nutum*. En 1647, les vicaires perpétuels dépendant du chapitre Saint-André ayant pris le titre de *curés* dans les permissions, attestations et autres actes qu'ils donnaient par écrit, le chapitre leur défendit de prendre d'autre qualité que celle de *vicaire perpétuel*, « à telles peines que de droit. » (*Actes capitulaires*, jeudi 23 mai 1647.)

noître le Chapitre pour son supérieur, et de faire tout ce à quoi les vicaires perpétuels de la Majestat sont tenus et obligés de faire, tout ainsi qu'ont fait ses prédécesseurs; et lui a été permis d'entrer au chœur et de faire ses fonctions en ladite église. De quoi lui a été octroyé acte. (Signé) *Amelin.* »

Cette entrée en fonction et surtout le serment qui l'accompagnait, indiquent déjà le rôle dépendant et subordonné du vicaire perpétuel du Chapitre; mais, si le lecteur veut bien parcourir avec moi les *Actes capitulaires,* il saura mieux encore ce qu'était « *un curé de la Majestat Saint-André au* XVII^e^ *siècle.* » Autant que possible, je citerai le texte même des actes, afin de conserver à ce petit tableau la couleur du temps.

« Le vicaire perpétuel n'est point chanoine. Il a sa place au bas du chœur » (26 juillet 1696), c'est-à-dire « dans les basses formes, à la tête des prébandiers » (16 juillet 1748), et immédiatement après « l'Aumosnier qui a la cure de Cestas, à deux lieues de la ville, et qui néantmoins, pour faire sa résidence à sa cure, n'a pas coutume de venir en cette église (1). » Cependant, le vicaire du Chapitre n'a pas le droit de porter l'aumusse, bien que « les autres vicaires perpétuels des paroisses de cette ville la portent, du consentement exprès du Chapitre (2), d'une couleur, à la vérité, bien différente de celle des chanoines, ne leur étant permis de porter d'aumusse que de peau de veau et de chevreau » (26 juillet 1696). Encore y a-t-il une différence dans la manière de la porter. « Sur la requeste présentée par maistre Jehan de La Chiesse, vicaire perpétuel de Saint-Éloi, tendant aux fins de porter l'aumusse dans ladite église et chaire d'icelle, le Chapitre permet audit La Chiesse, et aux vicaires perpétuels des églises de Bordeaux dépendant du Chapitre, de porter sur le bras l'aumusse faite de peaux de chevriers rouges et doublées de peaux d'aigneaux ou chevreaux noires, sans qu'ils la puissent porter sur la teste » (27 novembre 1601). Cette dernière manière de porter l'aumusse était, en effet, propre aux chanoines. « Suivant les ordonnances précé-

(1) Lopès, *L'Église métropolitaine... Saint-André;* Bordeaux, 1668, in-4°, p. 319.

(2) « Les chanoines sont en droit, possession et usage de porter l'aumusse, non seulement dans toutes les églises de la ville, mais même dans toutes celles du diocèse, lorsqu'ils y vont comme particuliers ou députés pour faire quelque fonction. Comme aussi pas un chanoine des églises collégiales ou d'abbaye séculière ou régulière, ne peut porter l'aumusse dans l'église métropolitaine, ni dans les autres de la ville, sans une permission expresse du Chapitre. » *Actes capitul.*, 3 février 1719.)

dentes, et aux peines portées par icelles, tous Messieurs, en célébrant la grand'messe les jours de dimanche et autres fêtes de commandement, porteront l'aumusse sur la tête, suivant la coutume ancienne » (16 décembre 1608).

La partie de la cathédrale laissée au curé de Saint-André pour l'exercice de ses fonctions curiales était la « chapelle de Saint-Martin » (14 août 1625) « qui est dans les ailes du chœur, et que le Chapitre lui a assignée à cet effet » (16 juillet 1748). Il lui « est enjoint de dire chaque dimanche la messe paroissiale, faire le prône, et publier tous mandemens, annonces, mariages, qui lui seront présentés, comme aussi de se faire assister à la messe et aux baptêmes par un clerc portant surplis » (11 mars 1627); mais « il n'est ni dans le droit, ni dans l'usage de se servir de la chaire du Chapitre pour faire ses instructions; il n'a pas même de chaire particulière à cette fin; et il paroit *même* qu'il n'y a jamais eu de dispute à ce sujet » (16 juillet 1748): argument tout-à-fait décisif dans la matière.

On sera moins étonné de l'exiguité du local accordé aux paroissiens du curé de Saint-André pour l'exercice du culte, lorsqu'on saura que « la paroisse du vicaire perpétuel de l'Église métropolitaine Saint-André de la ville de Bordeaux est d'une très petite étendue, n'y ayant que trois ou quatre maisons, auprès de l'église, qui en dépendent » (26 juillet 1696). Le successeur d'Amelin dans la cure de la Majestat, à la date du 27 avril 1703, déclarait son « détroit si petit » qu'il n'avoit « que cent cinquante communians ou environ. »

Un ministère déjà si restreint au point de vue du territoire, l'était encore sous le rapport des sujets qui y avaient leur habitation. « Les sacremens sont administrés aux dignités, chanoines et autres titulaires de l'église par les députés du Chapitre ou autres prêtres approuvés, le vicaire perpétuel n'ayant aucun droit, ni possession de les administrer aux uns ni aux autres, et ne retirant aucun émolument des fonctions curiales qui se font par le Chapitre ou ses députés » (26 juillet 1696). Ce droit du Chapitre va même encore plus loin: car « il administre par ses députés les sacremens aux chanoines et autres bénéficiers et habitués de ladite église » lorsqu'ils sont « malades, en quelque part de la ville qu'ils se trouvent, même dans le territoire de l'église collégiale (Saint-Seurin), et en cas qu'ils viennent à y mourir, il fait la levée du corps, sans que les curés ou chapitre de la collégiale s'en mêlent aucunement » (15 mai 1704). En un mot et en style juri-

dique, le Chapitre a, en quelque sorte, un droit *réel* sur la *personne* de ceux qui font partie *essentielle* ou *naturelle* de son corps.

La principale et plus importante fonction du curé de la Majestat consiste dans l'administration du saint baptême. « Il y a treize paroisses dans la ville, et il n'y a de fonts baptismaux que dans Saint-André et dans l'église paroissiale de Sainte-Croix de la même ville. Le vicaire perpétuel de Saint-André administre le sacrement de baptême à tous ceux qui se présentent, » ou sont présentés, pour le recevoir. « Toutes les chandelles provenant des baptêmes, même (du baptême) des enfants nés dans la paroisse, sont à la fabrique de l'église, dont les revenus s'administrent par les soins d'un chanoine que le chapitre nomme chaque année. Pour toute part aux chandelles, le vicaire perpétuel a vingt-quatre livres en argent ou vingt-quatre livres de cire, à son choix, qu'il reçoit du chanoine fabriqueur. Il n'a aucune portion congrue, ni prémice; tout son revenu consiste au point du chœur des choristes, — où il a sa présence comme un d'eux en servant, à moins qu'il ne soit occupé à ses fonctions curiales, — et dans l'honoraire qu'on lui donne en argent, aux baptêmes, étant d'usage que le parrain et la marraine donnent l'un à *(sic)* l'autre quelques pièces d'argent. Il jouit du droit d'expédition des extraits baptistaires, dans lesquels il se donne la qualité de *Curé de la Majestat Saint-André,* ainsi que dans tous les autres actes qu'il signe, dans lesquels le Chapitre n'est présent, ni par lui (même), ni par ses commissaires, auquel cas il (le curé de la Majestat) n'a que la qualité de *vicaire perpétuel.* Le Chapitre lui donne la rétribution pour sa messe, lorsqu'il la dit, à l'exception de celles qu'il dit pour sa paroisse. Il jouit d'une maison presbytérale qui, outre son logement, lui donne quelque revenu. » (26 juillet 1696.)

La plupart de ces dispositions étaient contenues dans la déclaration donnée, juste un an auparavant (26 juillet 1695), par le curé de la Majestat, lequel s'exprimait ainsi : « Je soussigné, recteur de la Majestat Saint-André de Bourdeaux, déclare n'avoir ni portion congrue, ni pension, ni revenu fixe, mais seulement le simple casuel des baptêmes, n'ayant que très rarement et par hasard des mariages ou des mortuaires, toutes les maisons de ma paroisse étant canoniales et mon détroit trop petit, n'y ayant qu'un seul clerc tonsuré qui ne soit titulaire ou officier du Chapitre, lequel s'appelle M. de Lavigerie, fils de famille et mineur, la légitime duquel ne m'est pas connue. Fait à

Bourdeaux, ce 26 juillet 1695 ; *Rest,* recteur de la Majestat Saint-André de Bourdeaux (1). »

On a vu plus haut que, en 1696, la part revenant au curé de Saint-André sur les *chandelles* données aux baptêmes administrés par lui était fixée à vingt-quatre livres en cire ou en argent. Il n'en était probablement pas de même en 1603 ; car ce qui devait lui « être donné pour faire sa charge, » fut alors l'objet d'un débat fort sérieux entre le Chapitre et le vicaire perpétuel, nommé Thomas Lissac (2), lequel porta l'affaire devant le Parlement de Bordeaux. Appelé à donner son avis sur « la requête présentée à ladite Cour par ledit Lissac le 21 août » (1603), le Chapitre répondit par une consultation insérée dans ses *Actes.* Elle est une description trop curieuse des mœurs canoniales de ce temps-là, pour que je ne la reproduise pas à peu près intégralement.

Le Chapitre dit donc, pour ce qui regarde « les considérations mentionnées en la requête dudit Lissac, qu'il ne lui peut être dû aucune portion des chandelles, comme aussi ses prédécesseurs n'en ont jamais eu ; car en ce qui concerne l'administration des sacrements à ceux qui sont dans le détroit de la vicairie du sieur Lissac, sa vicairie perpétuelle est de si petite étendue, qu'il est fort rarement occupé à porter le saint Sacrement aux malades de sa paroisse, n'ayant pour tous paroissiens que la maison de l'archevêque, et une ou deux autres au plus joignant la sienne, tout le surplus de la Sauveté et cloistre Saint-André étant de la paroisse de Notre-Dame de la Place ; il est vrai que, depuis quelques mois, à cause de l'union faite de ladite paroisse de Notre-Dame de la Place à l'Église Saint-Projet, le Chapitre lui (avoit) donné charge d'administrer les sacremens aux serviteurs et domestiques des doyens et chanoines demeurant en la Sauveté ; mais avec tout cela (!) ledit Lissac n'a été occupé que deux fois seulement à porter le saint Sacrement depuis deux ans et demi qu'il est pourvu dudit bénéfice, et les chandelles qui sont offertes aux baptêmes ne sont propres pour ce regard ; d'autant qu'elles ne pourroient être portées allumées hors ladite église, et faut, pour ce regard, se servir de flambeaux, lesquels ordinairement sont fournis par ceux

(1) Archives de l'archevêché, autographe.

(2) Thomas Lissac, fils de Gaudence Lissac, naquit à Saint-Angel, au diocèse de Limoges, aujourd'hui de Tulle, et fut tonsuré, le 10 juin 1568, par Henri de La Marthonie, évêque de Limoges.

qui emploient ledit Lissac, et qui demandent que le saint Sacrement soit porté ; et en leur défaut ledit Lissac en trouvera en la trésorerie de ladite église.

« Quant au second point de la requête, concernant le renouvellement du Saint-Sacrement, il n'est aussi besoin bailler aucunes chandelles audit Lissac, d'autant que le Chapitre a pourvu que le Saint-Sacrement sera renouvelé tous les dimanches au grand autel par celui qui dira la grand'messe. Pour la célébration des messes particulières, ledit Lissac, qui est du bas chœur, se devroit contenter comme les autres habitués en icelle, tant du haut que du bas chœur, auxquels le Chapitre fournit ornements, calices, hosties, vin et bougie pour la célébration des messes particulières; que si quelqu'un a volonté d'avoir chandelles, c'est aux dépens d'un chacun. Quant à la bénédiction de l'eau, ledit Lissac la doit faire tous les samedis avant vêpres ; mais il faut si peu de temps à cette cérémonie, qu'il ne devroit mettre cela en compte, étant certain qu'une chandelle de demi quart de livre serait suffisante pour toute une année.

« Pour le cinquième, qui est pour dire son office, ledit Lissac étant le premier du bas chœur et prenant les distributions ordinaires et extraordinaires comme les autres, est obligé de se trouver au chœur à Matines et autres heures canoniales pour dire son office, dans lequel, quand il est besoin de luminaire, le secrestain de la dite église est tenu d'en fournir; au moyen de quoi si ledit Lissac veut faire son devoir, il lui est satisfait pour ce regard entièrement. S'il n'assiste au service, les jours sont assez grands pour dire son office sans chandelle, et quand il le voudra dire de nuit en sa maison, il n'est pas raisonnable que les chandelles destinées pour le luminaire de l'église et pour le service public en icelle, lui soient baillées pour ses usages privés et particuliers.

« Quant au sixième article concernant les chandelles qu'il demande pour fournir aux baptêmes des enfants pour lesquels on ne porte point de chandelles, cela ne doit venir en aucune considération, d'autant que c'est chose qui n'arrive que rarement ; car, quoi qu'il die, il n'y a si pauvre qui ne porte chandelle d'une façon ou d'autre, sinon que ce soit quelque mendiant, ou femme accouchée à l'hôpital, ou enfant exposé; encore ceux qui procurent le baptême y pourvoient d'ordinaire. Il n'y a non plus d'apparence que les chandelles des baptêmes lui servent pour venir de son logis à l'église, quand il est appelé la

nuit pour faire quelque baptême, ce qui advient fort peu souvent, d'autant qu'en ce cas il faut qu'il se serve de chandelle ordinaire.

« Néanmoins, » — car le Chapitre veut être conciliant et il se croyait sans doute généreux, — « ledit Chapitre est d'avis, sous le bon plaisir de la Cour, que pour satisfaire et donner quelque contentement audit Lissac, ledit secrestain ou ses commis baillent tous les mois audit Lyssac quatre chandelles de cire jaune ou blanche, telles qu'elles seront offertes aux baptêmes ; et parce que communément, les chandelles qui sont offertes sont du poids de demi livre, que lesdites chandelles soient de ce poids, déduit ce qui pourra avoir été consumé de ces chandelles pendant la célébration du baptême ; lesquelles chandelles seront délivrées audit Lissac par le secrestain ou ses commis, chaque premier jour du mois, à l'issue de la grand'messe, en présence de celui qui aura présidé au chœur ledit jour, pour faire cesser les contestations qui pourroient advenir sur la délivrance des dites chandelles ; et moyennant ce. commandement et défense doivent être faites audit Lyssac de retenir aucunes chandelles par ses mains, suivant les arrêts du 27 avril 1575. »

Quels hommes avisés et profondément *pratiques,* que ces chanoines de 1603, et quel heureux temps que celui où la question de quelques onces de chandelle occupait et peut-être passionnait un Chapitre, un Parlement, la population d'une ville, autant et plus que ne ferait de nos jours la question d'Orient ou celle de Tunisie ! Quoi qu'il en soit d'ailleurs, la demande faite en justice par le vicaire perpétuel prouve au moins, que celui qui plaidait ainsi, non pas, à la vérité, *pro focis,* mais *pro luminibus,* n'était pas, — on me permettra ce mauvais jeu de mots, — n'était pas, dis-je, dans une position bien *brillante.* Assurément, il y a aujourd'hui en France plus d'un succursaliste, même en dehors de nos grandes villes, qui, s'il ne considérait que ses intérêts humains, refuserait d'échanger son poste contre celui de l'ancien curé de l'église Cathédrale et Métropolitaine, ou Majestat de Saint-André de Bordeaux. On n'y trouvait à gagner ni beaucoup d'honneurs, ni beaucoup d'argent. Et cependant ceux qui le remplirent furent parfois des hommes de grand mérite, des écrivains estimables, des Docteurs en Théologie, et des Docteurs formés à l'école et aux rudes exercices de nos anciennes universités.

Amelin fut tout cela. Deux ans après sa nomination à la vicairie perpétuelle de Saint-André, Henri de Béthune, archevêque de Bor-

deaux, le *continuait* dans les fonctions d'*examinateur* de sa congrégation (septembre 1655), et Amelin ajoutait à cette qualité celle de *substitut du promoteur,* lorsque, dix ans après, il signait avec tous ses collègues le Formulaire d'Alexandre VII. Dans la souscription qu'il donna séparément au même Formulaire, il se dit *Docteur en Théologie,* ainsi que dans l'ouvrage qu'il publia en 1668, sous ce titre: *Éloges du Sainct-Sacrement et de la Sainte Vierge, disposez en méditations pour tous les jeudys et samedys de l'année, par Mre Jean Amelin, prestre, Docteur en Theologie et Curé de la Majestat de l'Église Métropolitaine et Primatiale, Saint-André de Bourdeaux* (1). Ces divers éloges sont disposés par ordre alphabétique, et à la fin de chacune des deux parties, l'auteur les résume, sous forme de *Bouquet spirituel,* en quelques vers français qui valent mieux que sa prose (2). Pour donner un échantillon de celle-ci, je citerai quelques passages de la dédicace du livre, où l'on rencontre quelques détails historiques intéressants. L'auteur s'adresse à Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine, et il s'exprime en ces termes:

« S'il n'est jamais permis d'exposer le Saint-Sacrement sur un autel à la vue du peuple sans un ordre exprès de son prélat, bien que, par ma charge, je sois en droit de porter cet auguste mystère jusque dans votre Palais archiépiscopal, de le recevoir même assez souvent, et de le remettre en vos sacrées mains dans nos plus saintes cérémonies, j'ai cru que je ne pouvais, ni ne devais l'exposer à la vue de tous les siècles, sous tant d'éloges, comme en autant de soleils, sans demander le congé et la protection de Votre Grandeur, pour

(1) A Bourdeaux, par G. de La Court, imprimeur de Monseigneur l'Archevêque; 1668. in-12 de 186 pages pour la première partie, et de 182 pour la seconde, sans les liminaires, avec cet épigraphe: « *Christus carne cibat, Virgo nos ubere lactat.* » L'ouvrage est approuvé par Fonteneil, grand archidiacre, 27 octobre 1667; par Michel de Camain, théologien de la Compagnie de Jésus, Docteur Regent en l'Université de Bordeaux; François Cosso, aussi théologien de la même Compagnie, 25 octobre 1667; et enfin par Henri de Béthune (20 novembre 1667), archevêque de Bordeaux.

(2) Voici les premiers vers du *Bouquet spirituel à la Sainte Vierge, composé de ses éloges:*

Nous vénérons de cœur vos grandeurs non pareilles,
Arche du Dieu vivant, *Abîme* de merveilles,
Aurore du grand jour, la *Bouche* des savants,
Imprenable *Chiteau, Couronne* des vaillants,
Colombe sans nul fiel, *Directrice* des âmes,
Dame de la pitié et la Dame des Dames, » etc.

mettre de nouveau en lumière ces noms adorables du Très Saint-Sacrement de l'Autel et des titres vénérables de la Mère de Dieu. Je ne pouvais moins faire que d'employer le nom de votre illustre famille et l'éclat de votre dignité, puisque nous vous vénérons comme le premier ministre de l'Eucharistie en cette province, élevé depuis plus de trente-huit ans au sommet du Sacerdoce (1), où parmi les grands sacrificateurs, vous faites dans un degré plus éminent que le commun des prêtres, de votre sacrée bouche, sur les autels, celui-là même que Notre-Dame conçut dans son sein virginal.

« Ce petit ouvrage que je viens de composer à l'ombre de votre palais (2), aux heures que les affaires de vos Cours ecclésiastiques et mes fonctions m'ont donné quelque relâche, est sur le point de sortir et de rentrer; de sortir du cabinet d'un Théologien pour paraître en public, et de rentrer d'abord dans les oratoires des mystiques. Il ne fera jamais la première démarche sans votre licence, puisque vous êtes ici notre premier Docteur et le juge nécessaire des matières de foi et de piété, à qui il appartient de confirmer les vérités, de condamner les erreurs, de retrancher le superflu, et d'ajouter ce qui manque, ou pour la doctrine ou pour les mœurs. Pour rentrer dans le cabinet mystique de l'oraison, il implore le secours de vos bons exemples et de vos bénédictions, afin qu'il soit utile aux vrais adorateurs du Saint Sacrement et aux dévots de la Sainte Vierge...

« Si ce petit travail réussit, vous verrez, Monseigneur, qu'avoir soin du bien public de votre clergé et de procurer la gloire de Notre-Seigneur, ou dans ses Mystères ou dans le culte de sa Mère, ne sont pas des choses incompatibles dans un même sujet, puisque, depuis quelques années, je vaque au premier autant que je puis et en la manière qu'il plaît à Votre Grandeur, et que je me sens obligé au second office par mon caractère et par ma vocation qui m'a attaché au sanctuaire de cette

(1) Henri de Béthune fut sacré évêque de Maillezais, diocèse de la province ecclésiastique de Bordeaux, le 6 janvier 1630. Il y avait donc bien, en 1668, trente-huit ans qu'il était « élevé au sommet du sacerdoce. »

(2) Le palais archiépiscopal était alors contigu à la cathédrale, « appuyé contre la face latérale nord de l'église Saint-André, à l'ouest de l'ancienne porte royale, contournant l'angle nord-ouest » (Lamothe, *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde, pendant l'année 1848-1849*, p. 14), tel que le décrivait Lopès *(L'Église métropolitaine Saint-André*, in 4°, p. 28, 29) l'année même (1668) où Amelin écrivait sa dédicace, tel enfin que l'a représenté M. Leo Drouyn *(Archives historiques de la Gironde*, t. VIII, p. 463, 464), d'après un plan de 1672.

grande église (qui est la première de votre diocèse et de votre province), où le Saint-Sacrement ne fut jamais plus adoré, ni la Vierge plus honorée qu'elle est à présent dans sa dévote chapelle de la Nef. Quand je ne ferois autre chose que de mettre un peu de bois au feu de ces deux grandes dévotions, qui sont comme les deux grands luminaires du monde mystique, je demeure pleinement satisfait. »

Amelin n'était pas seulement auteur, il était encore censeur et approbateur d'ouvrages. Le 26 janvier 1662, il avait approuvé la *Réfutation du livre d'Asimont, ministre de la religion prétendue réformée à Bergerac, par Jean Chiron, prêtre et bachelier en Théologie;* et le 26 juillet 1672, il donna également son approbation à un livre du P. Anselme Buatié, religieux récollet, qui appartenait à une bonne famille de Bordeaux (1).

Vers la fin de l'année 1688, le vicaire-perpétuel de Saint-André, sentant probablement ses forces décliner, — il avait alors soixante quinze ans, — donna sa démission en faveur de Giraud Rest, prêtre du diocèse d'Agen, bachelier en théologie, et déjà prébendier de l'Église Saint-André de Bordeaux. Les lettres de provisions, expédiées de Rome en date du 27 novembre 1688, furent visées par l'archevêque de Bordeaux le 8 janvier 1689. Dès le lendemain, qui était un dimanche, Rest, après avoir été annoncé, comme successeur d'Amelin, au Chapitre assemblé dans la salle capitulaire, entra « revestu d'un surplis, attendu qu'il était déjà bénéficier dans cette église, » et il fit le serment ordinaire (2).

Amelin vécut encore près de quatre années qu'il employa à se pré-

(1) *Exercices spirituels pour la retraite de huit jours, contenant vingt-cinq méditations composées par le Père Anselme Buatié, prédicateur Recolé de la province de Guyenne;* à Bourdeaux, par G. de La Court (sans date), in-8° de 400 pages sans les liminaires. — Le P. Anselme Buatié ne figure pas dans la *Bibliotheca universa Franciscana*, non plus que François Buatié, auteur de l'ouvrage intitulé : *Paraphrase choisie entre les pensées des Pères de l'Église sur le* Miserere, *par le R. P. François Buatyé, Lecteur de la Sacrée Théologie, et ancien custode de la province des Recollets de Guyenne;* à Bayonne, chez P. Fauvet, 1707, in-8° de 272 pages. — Anselme et François étaient frères. « De sept enfants qu'ils étaient, l'aîné mourut en odeur de sainteté dans l'Ordre des Minimes, deux (Anselme et François) servirent Dieu dans l'Ordre des Récollets, un autre dans celui des Feuillants, l'aînée des filles se fit carmélite *(Lettre nécrologique de la mère Marie-Angélique Buatié);* enfin Marie-Angélique Buatié entra au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Bordeaux, où elle mourut le 2 janvier 1704, âgée de soixante-treize ans, dont cinquante-quatre passés en religion, parmi les sœurs choristes.

(2) *Actes capitulaires de Saint-André*, 9 janvier 1689.

parer à la mort. Il mourut effectivement le 6 août 1692. Sa sépulture eut lieu le lendemain, et dans l'acte qu'il en rédigea, son successeur, qui avait pu le connaître et apprécier son mérite, inséra un éloge qui, pour être court, n'en est pas moins complet. Voici l'acte entier, tiré du *Livre des baptêmes et sépultures de l'Église Saint-André,* déposé aux archives municipales de Bordeaux :

« Du jeudy, 7 août 1692. — Mr Me Jean Amelin, prêtre, Docteur en Théologie, et ancien curé de la présente Église, decedé dans la communion des fidelles, muni de tous les sacremens, âgé de septante-huit ans et onze mois, ayant dignement rempli cette cure pendant trente et cinq ans, a été enseveli dans cette église au milieu de la nef, entre les fonds baptismaux et la chapelle de Nostre-Dame (1). L'office a esté fait par Mr Me René de Pontac, chanoine de céans, docteur de Sorbonne. — Rest, *curé de la Majestat Saint-André.* »

Ant. de Lantenay.

HISTOIRE INÉDITE DU SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

PUISÉE AUX SOURCES DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, ETC.

I

SES ORIGINES

Le plus ancien établissement de ce genre, dont notre histoire locale fasse mention, remonte à l'épiscopat du bienheureux Pey Berland. Ce vertueux pontife, le dernier archevêque gascon du diocèse de Bordeaux sous la domination anglaise, le fonda en 1442; mais, comme le terme de *séminaire* n'existait pas encore dans la langue officielle de l'Église, il lui donna le titre de *prieuré-collège,* avec saint Raphaël pour patron. Cela veut dire que Pey Berland s'était proposé d'y *colliger,* en quelque sorte, un certain nombre de jeunes clercs, afin de les préparer aux sublimes fonctions du sacerdoce, et qu'un prieur devait être préposé à leur direction.

(1) Quelques lignes de Lopès serviront à délimiter cet emplacement. « Au milieu de la Nef, dit-il, et contre la muraille du cloistre, est la chapelle de Notre-Dame. Du mesme costé, tirant vers le chœur, ont esté elevez deux autels, l'un soubs le nom de Saint-Jean-l'Évangéliste, l'autre [sous celui] de Sainte-Anne... Vis-à-vis de cette chapelle de Nostre-Dame, est une grand porte de l'Eglise, qu'on nomme la Porte royale... Dans la même Nef, vis-à-vis de la chapelle Saint-Jean, sont placez les fonts Baptismaux. » (*L'Église métropolitaine Saint-André,* in-4°, p. 26, 27.)

Les documents de l'époque ne nous apprennent pas combien d'élèves payants le collège de Saint-Raphaël pouvait recevoir, si toutefois il y en avait. Ce que nous savons de son personnel, c'est qu'outre le prieur, notre première école ecclésiastique abritait douze étudiants pauvres, en faveur desquels Pey Berland avait créé pareil nombre de bourses, dont six pour des enfants du Médoc, son pays natal, et les six autres réparties sur tout le reste du diocèse. Nous ignorons encore quel était le programme *complet* des études, et si on les faisait comme dans une espèce d'internat; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les jeunes clercs devaient suivre, pendant dix ans, des cours de théologie et de droit canon, avant d'être admis aux saints Ordres. Ces cours étaient sans doute précédés d'un enseignement grammatical et littéraire, si restreint qu'il fût. D'un autre côté, leur longue durée nous porte à croire que, sous le nom des deux maîtresses branches de la science ecclésiastique, on comprenait l'Écriture sainte et la liturgie. En effet, la théologie classique et le droit canon proprement dits ne pouvaient exiger dix ans d'études exclusives.

Nouveau problème historique: le prieur donnait-il seul tout l'enseignement? c'est improbable. Il devait être secondé par des auxiliaires, ou internes, ou non résidants. Enfin, il ne serait pas impossible que, sous leur surveillance, les élèves plus avancés suivissent les cours de l'Université de Bordeaux.

Ces deux institutions pouvaient être appelées à se compléter l'une par l'autre. Pey Berland avait lui-même fondé, le 7 mai 1441, de concert avec le pape Eugène IV et les jurats, l'Université de sa ville métropolitaine sur le pied de celle de Toulouse, dont il s'était montré, dans son jeune âge, le disciple laborieux et plein d'avenir. La suite le prouva. Nos ancêtres eurent dès lors les quatre Facultés de théologie, de médecine, de droit et des arts libéraux. Eugène IV qui était, comme Souverain Pontife, le grand-maître des Universités de l'Europe chrétienne, statua que celle de Bordeaux aurait pour siège le second monastère des Carmes, situé ancien cours des Fossés de ce nom (1). Il en nomma Pey Berland le premier chancelier. C'est donc là probablement que ses clercs allaient se perfectionner dans la science ecclésiastique, d'autant plus qu'il y établit la chaire de théologie, avec les Carmes, reçus docteurs, pour donner ce haut enseignement. Or, toute l'institution témoigne, une fois de plus, du zèle de l'Église catholique à rayonner les lumières dont le Christ l'a faite le foyer impérissable.

Nous venons de voir comment les jeunes clercs de Saint-Raphaël purent développer leur culture intellectuelle, à l'ombre du sanctuaire. Il nous faut passer à celle du cœur, encore plus nécessaire que la précédente.

(1) Si l'on veut bien consulter le savant ouvrage de M. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, t. IV de nos Archives municipales, et les plans de notre ville au moyen âge, on verra qu'il y eut deux quartiers de Sainte-Eulalie, dont le couvent des Carmes-Vieils et celui remplacé par les maisons que borde la rue Honoré-Tessier furent les noyaux. L'estimable auteur d'une *Légende bordelaise* a donc eu tort de les confondre comme emplacements et origines, car ces deux genres de faits furent très distincts.

* * *

Pey Berland leur prescrivit d'assister aux offices de l'église paroissiale Saint-Paul, première du nom, et, les jours de grandes fêtes, à ceux de la cathédrale, pour s'y former aux cérémonies liturgiques. Quant à leurs exercices de piété, ils furent l'objet d'un règlement intérieur. Mais qu'était-ce que l'église Saint-Paul? Ceci va nous conduire à faire un peu de topographie dans l'espèce.

Sous l'épiscopat du bienheureux Pey Berland, la paroisse où il fonda le collège Saint-Raphaël figurait, par son plan géométral, un quadrilatère qui serait compris de nos jours entre les rues des Remparts, des Trois-Conils, Beaubadat, du Temple et Porte-Dijeaux. Il est facile de le reconstituer par la pensée. Bien que la superficie totale du terrain ne manquât point *de vastité,* comme disait Montaigne, cependant la paroisse ne renfermait que deux cents feux, à cause de ses nombreux vacants, ou des jardins qui séparaient les maisons les unes des autres. Parmi les édifices publics que son périmètre embrasserait aujourd'hui, nous pourrions citer la Permanance tout entière, la Caisse d'épargne, le nouvel archevêché (ancien hôtel du Gouvernement), le ci-devant local de l'Exposition des Beaux-Arts, etc. Plus tard, le chanoine Vital-Carles y fonda l'hôpital Saint-André.

Or, l'église Saint-Paul, en façade sur l'ancienne rue du même nom, était située à l'angle nord-ouest de la rue Montméjean prolongée. Un peu plus bas, la chapelle de Sainte-Marthe occupait une partie de la Permanence actuelle, vers son angle sud-ouest. Entre les deux se trouvait le collège Saint-Raphaël, mais contigu à l'église Saint-Paul (1), tandis qu'un espace libre le séparait de Sainte-Marthe. Ces trois édifices religieux ont disparu depuis longtemps; il n'en reste plus aucune trace.

La paroisse où nous sommes, avec les jeunes clercs de Pey Berland, relevait, au xv^e^ siècle, du Chapitre métropolitain, tandis que savoisine à l'Est, celle de Saint-Christophe, vulgairement appelée de Saint-Christoly, dépendait de la collégiale de Saint-Seurin. Il y avait donc une double raison pour que les élèves du prieuré-collège assistassent, quelquefois, aux principales cérémonies de la primatiale. D'ailleurs, ils y trouvaient, parmi les chanoines, un *censeur* de leurs études: c'était le *grand-escholâtre,* ou le *grand-maistre d'eschol.*

Voilà, tout à fait à l'origine, quelle fut la naissante pépinière des prêtres du diocèse. Les débuts en étaient modestes, comme il arrive à la plupart des œuvres de Dieu; mais si l'on réfléchit que Pey Berland a devancé de cent-vingt ans le décret du Concile de Trente pour la création des séminaires diocésains (15 juillet 1563), on admirera sa

(1) J'ai lu quelque part cette renversante assertion: le collège Saint-Raphaël n'a pu être fondé au xv^e^ siècle, puisque l'église Saint-Paul ne date que du xviii^e^. L'auteur n'a oublié qu'un point: non pas d'allumer sa lanterne, mais d'éviter une sorte de confusion entre deux églises distinctes. C'est absolument aussi fort que si l'on supprimait le couvent des Carmes-Vieils et l'époque approximative de sa fondation, au profit de l'opinion erronée qui tient pour le seul Carmel des Fossés de ville, au xiii^e^ siècle!

haute sagesse dans le premier essai de ce genre à Bordeaux. L'initiative de cette œuvre, la plus importante de toutes celles de son épiscopat, suffirait à sa gloire, car elle ne pouvait venir que d'un saint.

Enfin, une intéressante particularité va nous faciliter, encore plus, l'éloge de son entreprise. Pourquoi donna-t-il le nom de Saint-Raphaël à son petit collège? Ce fut par un sentiment de patriotisme local et de piété filiale, qui prouva chez l'évêque un noble cœur, joint à une humilité profonde.

En effet, Pey Berland était fils de pauvres laboureurs de la commune d'Avensan, Médoc. Il avait reçu le jour dans une chaumière isolée au milieu des landes, à neuf kilomètres de son clocher paroissial (1). Or, il se rendait souvent auprès de son curé, pour étudier ses premières lettres (2), et, comme ses parents l'avaient mis sous la protection de l'archange qui fut le guide du jeune Tobie, à cause de ses courses lointaines, le petit pâtre lui voua une dévotion spéciale. Devenu archevêque de Bordeaux, il voulut consacrer, par un monument, ses pieux souvenirs d'enfance et de jeunesse. En conséquence, il érigea en chapellenie la hutte paternelle, qu'il transforma décemment; puis, un prêtre, détaché d'Avensan ou de Castelnau, fut chargé de la desservir, pour la commodité des bergers d'alentour. Bientôt un village se groupa dans le voisinage immédiat du nouveau sanctuaire, qui, à la mort du vertueux pontife, acquit la célébrité d'un lieu de pèlerinage où l'on implorait ses faveurs et celles de saint Raphaël. Ce vocable, Pey Berland l'avait déjà imposé à la chapelle et au récent hameau qui désignent encore l'endroit où fut son berceau. Dès lors, il était aussi naturel que l'école de ses clercs se recommandât du patronage de l'ange. On est heureux de rencontrer dans la vie des saints toutes ces affinités secrètes et charmantes (3).

Du reste, quand l'archevêque, brisé de fatigues, eut donné sa démission, il vint prendre sa retraite dans une modeste chambre du prieuré-collège. C'est là qu'il mourut saintement, comme il avait toujours vécu, au milieu de sa tribu lévitique : tel le patriarche Jacob, à sa dernière heure, entouré de ses douze enfants qu'il bénissait. Mais, lorsque le bienheureux rendit son âme à Dieu, le 16 janvier 1457, (vieux style pour 1458), il y avait trois lustres que ses yeux voyaient croître et fleurir l'institution fondée par lui. Le berceau de nos séminaires fut donc tout embaumé des parfums de sa vie apostolique.

Pey Berland ne l'avait pas oublié dans son testament, d'où se dégage un nouvel arome de piété chrétienne. On l'y surprend tout préoccupé de la crainte qu'une influence ennemie ne vienne le détruire. Aussi tâche-t-il de conjurer la ruine possible de son œuvre par mille précautions. Il lui lègue sa bibliothèque, et, dans le cas où Saint-Raphaël serait dissout, ses livres passeraient du collège au palais archiépiscopal, pour servir aux prélats qui lui succéderaient.

(1) L'auteur des *Châteaux de la Gironde* le fait naître sur le domaine de Citran. C'est une erreur. Nous permettrait-il de le renvoyer à Baurein et à ses *Variétés bordelaises*?

(2) Son testament fait aussi mention d'un autre instituteur.

(3) A part une légère inexactitude, quant à l'endroit précis où naquit Pey Berland, M. Henry Ribadieu lui a consacré des pages pleines d'intérêt dans son *Histoire de la conquête de la Guienne*, 1868.

Il veut, en outre, que la donation de deux cents *nobles,* faite au prieur et aux étudiants sur sa cassette privée, soit payée avant tout autre legs; puis, qu'elle soit placée en lieu sûr, afin d'en acheter des rentes pour l'entretien du collège. Elle doit tellement rester insaisissable que, si, par aventure, Saint-Raphaël venait à disparaître, elle ferait immédiatement retour aux pauvres.

Enfin, il prescrit que, si l'Université, fondée par lui, précédait le collège dans les suppressions qu'il redoute, son neveu Jean Berland soit un des prêtres « élevés et ordonnés au lieu de sa retraite préparatoire à la mort (1). »

C'est ainsi que Pey Berland, au déclin de sa longue carrière, s'inquiétait surtout d'assurer l'existence de la chère maison où sa chambre se voyait encore vers la fin du siècle dernier.

* * *

Malheureusement, le collège des jeunes clercs tomba en décadence sous l'épiscopat de Pierre de Grailly ou de Gréelle, successeur de Pey Berland. Nos *écolâtres* secouèrent le joug de la discipline ecclésiastique, et, à la suite de diverses complications, la paroisse Saint-Paul fut détachée de la juridiction du Chapitre métropolitain, pour être assimilée à celle de Saint-Christoly, qui relevait de la collégiale Saint-Seurin (2).

Par contre-coup, le petit collège cessa d'être soumis au chanoine Grand-Écolâtre et d'assister aux offices de la Primatiale. Blaise de Grailly, en lutte ouverte avec le Chapitre, n'avait garde d'en faire dépendre ses clercs, puisqu'il voulait l'absorber dans son autorité unique. Pour ce motif et quelques autres, il surgit, entre l'archevêque, le prieur de Saint-Raphaël et les chanoines, tant de Saint-André que de Saint-Seurin, des discussions qui furent déférées au pape Pie II.

Celui-ci, mécontent du prélat, exempta les parties plaignantes, autres que l'archevêque, de sa juridiction, et leur conféra une certaine autonomie. Sa bulle porte la date du 26 février 1458 (3). C'était donc moins de quatorze mois après le décès de Pey Berland. Le saint manquait au diocèse de Bordeaux.

Blaise de Grailly, au lieu de se rendre à la décision du Souverain Pontife, se fit appuyer par le roi Charles VII pour en ajourner l'exécution. Ses tiraillements avec la cour de Rome et son haut clergé durèrent jusqu'à l'année de sa mort, 1467. Il est facile de concevoir tout ce que dut en souffrir l'école fondée vingt-cinq ans auparavant. Remarquons, en passant, que Pie II lui donnait, dans sa bulle précitée, le titre de collège. Quant à l'expression de *séminaire,* elle ne remplaça l'ancienne qu'à dater de 1583.

(1) Nouvelle preuve que, parmi les aspirants au sacerdoce, il y en avait qui suivaient les cours de l'Université de Bordeaux.

(2) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux,* t. XII, p. 79-85. — Cf. le *Gallia christiana* et la *France pontificale,* épiscopat de Blaise de Grailly.

(3) Vieux style, pour 1459. H. R.

L'honorable M. Ribadieu, à qui nous devons une foule de renseignements du plus vif intérêt sur Pey Berland et le collège Saint-Raphaël, a consacré tout un chapitre de son beau livre, l'*Histoire de la conquête de la Guienne,* au prélat qui vint après lui sur le siège métropolitaine de Bordeaux (1). Il y a là un tableau d'effet de contraste des mieux réussis. Voici comment il s'en exprime dans sa préface, p. 12:

« A côté de la vie du dernier pape gascon, j'ai placé celle du premier archevêque français. On verra ainsi se produire, dans un même cadre, deux hommes issus de races ennemies, aussi opposés de sentiments que de caractère, et qui, par le contraste de leur existence, offriront en quelque sorte au lecteur, dans un drame individuel, une image réduite du drame de la conquête. »

Notre maître en érudition a dit vrai. Son parallèle entre Pey Berland et Blaise de Grailly nous aide à parfaitement comprendre les progrès de Saint-Raphaël sous le premier, et sa décadence par l'autocratie jointe à l'impopularité du second. Pourquoi faut-il que l'œuvre de prédilection du Bienheureux ait payé les frais de l'antagonisme qui rogna son héritage?

Chose plus regrettable encore; la quasi-ruine de Saint-Raphaël subsista près d'un siècle. L'épiscopat de Mgr Prévost de Sansac (1561-1591) lui rendra seul un commencement de résurrection, sous l'influence d'un décret général du Concile de Trente (15 juillet 1563); mais c'est surtout avec les deux frères Nosseigneurs François et Henri de Sourdis, successivement archevêques de Bordeaux (1599-1645), que nous verrons surgir un vrai séminaire diocésain.

(A suivre). R. Corbin.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le 1er juin, M. l'abbé Gervais présentait au vénérable Chapitre M. Hay, aumônier du Dépôt de mendicité, qu'une décision de Son Éminence, en date du 20 mai, avait nommé chanoine honoraire.

Une modeste délégation du Dépôt accompagnait le nouveau chanoine. Comme ils paraissaient heureux, ces bons vieillards, en entendant M. le Vicaire général! leurs visages épanouis témoignaient clairement qu'ils avaient conscience de représenter tous les pen-

(1) Pages 430-436.

sionnaires de l'hospice et qu'ils se croyaient le droit d'être fiers, au nom de tous, de la distinction accordée à leur aumônier.

Voici presque textuellement l'allocution de M. Gervais :

MESSIEURS LES CHANOINES,

M. l'abbé Hay, qui a reçu de son Éminence des lettres de chanoine honoraire, vous demande, par ma bouche, de vouloir bien l'accueillir dans vos rangs.

Il se présente ici, après avoir parcouru une carrière sacerdotale déjà longue, puisque, le 17 mai dernier, il célébrait le vingt-sixième anniversaire de sa prêtrise. Par sa naissance, il aimera à me l'entendre proclamer, il appartient à cette vaillante race toujours fidèle à sa foi, qui a le droit de chanter, comme elle le fait, depuis que des jours sombres se sont levés sur l'Eglise : « Dieu pour sa cause aura des hommes, tant qu'il y aura des Vendéens. »

En 1861, il y a vingt-un ans, M. Hay devint membre du clergé de Bordeaux, et, depuis lors, il a occupé trois vicariats et desservi plusieurs paroisses, toujours à l'édification des fidèles. A Omet, où la confiance et l'affection des habitants l'avaient rappelé après une absence de deux ans, il a eu le bonheur d'édifier, Dieu sait au prix de quelles fatigues et de quels sacrifices personnels! une gracieuse église. Ce monument, honneur de la paroisse, perpétuera en cette contrée le souvenir du zèle, de l'habileté et de la générosité de M. Hay.

C'est à Omet que Son Éminence, toujours attentive à rechercher le mérite qui se cache, alla prendre notre confrère, pour lui donner l'aumônerie du dépôt de mendicité. M. Hay répondit à l'appel qui lui était adressé, et le voilà, depuis bientôt quatorze mois, adonné au ministère le plus difficile, j'allais dire le plus rebutant. Son dévouement a été à la hauteur de sa tâche; souvent il a eu le bonheur de changer en enfants de Dieu de pauvres êtres qui, après avoir vécu en dehors de tous les devoirs de la vie chrétienne ou même de la vie sociale, ont pu se sentir relevés et ennoblis par la grâce, consolés par les délicates prévenances de la charité et toutes les douceurs de l'espérance.

Votre nouveau collègue, Messieurs, regarde comme un grand honneur d'appartenir à votre corps. Il sera heureux, j'en suis sûr, d'occuper souvent la place que vous allez lui assigner, et, en s'édifiant de vos exemples, de chanter avec vous les louanges de Dieu.

ROME ET LA PAPAUTÉ

CHAPITRE II

LA QUESTION ROMAINE

(Suite.)

Dès sa fondation, Rome a toujours rêvé d'éternité et d'universalité pour son empire. Néanmoins, ses grandes ruines témoignent que si ce rêve a paru se réaliser dans des proportions qui passent tout, elle n'en a que plus grandement payé tribut au commun destin des nations, *dont les Rois, se relevant de leur nécropole pour l'y recevoir,* ont pu s'écrier : *Tu as donc été frappée aussi bien que nous, et te voilà devenue semblable à nous* (1) ! *Babylone est tombée, elle est tombée enfin, la superbe, qui nous enivrait tous du vin de sa prostitution et de la colère de Dieu* (2) ! — Mais à ce funèbre accueil Rome avait répondu d'avance : « Non ; mes destins à moi sont infaillibles ; infaillibles dans une plus grande Rome encore que moi, et où, non seulement je vous survivrai, me survivant à moi-même, mais je présiderai à un monde nouveau. »

Cela n'est pas une vaine prosopopée, adaptée après coup à l'événement. Rome ancienne a tout entrevu, tout pressenti, tout auguré, peut-on dire, de ses destinées modernes : — *le travail* de cette destination ; — *la main* qui l'opérait en elle ; — *l'objet* même de ce grand destin. Une seule chose lui en a complètement échappé, parce qu'elle en était l'antipode : *l'esprit*. Mais son profond aveuglement à cet égard était réservé au souverain miracle du christianisme.

Quelques mots sur chacun de ces aperçus.

Pour ce qui est du *travail* d'abord, cela ressort d'un témoignage des plus considérables aux yeux des plus exigeants, d'autant qu'il remonte haut, et que de haut par conséquent il nous fait assister au

(1) Isaïe, XIV, 9.
(2) Apocalypse, XIV, 8.

phénomène. Ce n'est pas en effet aux jours d'Auguste qu'il se rencontre, mais bien deux cents ans avant, au temps des Scipions, et à ce point des guerres puniques où les destins de Rome venaient de doubler ce redoutable cap de Carthage qui faillit en être l'écueil. Il est d'un homme, fait ce semble exprès pour témoigner de cette vérité : de Polybe, qui eut l'extraordinaire fortune de toucher à toutes les affaires *internationales* (comme on dit aujourd'hui) de son temps. Grec d'origine, après avoir été l'élève de Philopœmen, dont il porta l'urne cinéraire aux funérailles de ce grand homme qui furent celles de la Grèce, il devint à Rome, où il fut envoyé comme otage libre, l'ami et le maître du jeune Scipion l'Africain qu'il assista de ses conseils à la prise de Carthage (1). Il fut, en un mot, le modérateur, le sage et le politique discret de ce siècle, qu'il traversa presque tout entier. Or, de la même main qui avait pris part à ces grands événements, il en écrivit l'histoire en sa langue grecque. Il intitula cette histoire d'un nom qui la caractérisait, du même nom que Bossuet a intitulé la sienne, *universelle,* KATHOLIKEN, grand nom que l'Église seule a rempli : et ce seul nom, nouveau comme la chose dans le monde d'alors, était déjà de singulière signification. Mais l'explication justificative qu'il en donne, dans le prologue de son livre, est surtout à méditer :

« Les événements, » dit-il, « *amènent* le monde à une certaine *unité.* « *Avant cela,* les choses qui s'y passaient n'avaient aucune liaison. « Mais depuis, tous ces faits se sont réunis comme en *un seul corps.* « Les affaires de l'Italie et de l'Afrique n'ont formé qu'un tout avec « celles de l'Asie et de la Grèce : *toutes se rapportant à une même fin...* « La fortune a de nos jours *incliné* pour ainsi dire *d'un seul côté l'uni-* « *vers,* et *forcé* toutes choses *à tendre vers un même but* (2). »

Pris à sa date, c'est là une intuition de génie. Nous sommes habitués, nous modernes, à cette grande unité des choses sociales, dans leur universalité, grâce à l'Église qui, après avoir enfanté les diverses races de peuples à la loi évangélique, fait de tous une seule république, la *République chrétienne,* la CHRÉTIENTÉ, n'ayant de centre et de siège commun qu'à Rome. Mais à l'époque où écrivait Polybe,

(1) « Les merveilleux succès de ses conseils, dit Bossuet parlant de Scipion, « confirmèrent l'opinion qu'on avait qu'il conversait avec les dieux. » *(Discours sur l'Hist. univ.)*

(2) Prologue, et Liv. I, 4.

rien d'analogue ne s'était jamais vu. *Avant cela,* comme il le dit, les choses qui se passaient dans le monde n'avaient aucune liaison. Le premier, il a signalé l'apparition de ce phénomène comme devant avoir une grande portée ; le premier, il a écrit les mots d'*unité,* de *catholicité,* comme tendance des événements à *une seule fin,* à *un même but* qu'il ignorait. Cela, simplement pris, est très remarquable. Mais ce qu'il préjugeait, pouvait encore avorter. Rome, échappée comme par prodige à sa destruction par la prise de Carthage forçant Annibal à lâcher sa proie, n'avait pas lieu de croire ses destins si hors d'atteinte. Il n'en fut rien. C'est à partir de là surtout qu'elle ne connut plus de péril, et que, pour elle seule, *la Fortune* démentit son nom par sa constance.

La formation de l'Empire romain sort de toutes les régles ordinaires. Il n'en a pas été comme des conquêtes à peine viagères d'un Sésostris, d'un Alexandre, d'un Charlemagne ou d'un Napoléon. Non : les nations, jusque-là divisées depuis Babel, entrèrent alors dans un rapprochement résultant, non d'une tendance venant de chacune d'elles, loin de là, mais d'une force mystérieuse qui les assujettissait les unes après les autres à une domination, non rapide et passagère, comme celle de ces conquérants, mais successive, croissante et *gardée.* Ce travail *forcé,* contraire à toutes les dispositions essentiellement hostiles des peuples entre eux avant le christianisme, s'accomplissait de longue main par mille mains au profit du seul Peuple Romain, avec un succès unique dans son progrès et dans sa persistance. Les choses en vinrent à ce point d'universel aboutissement que, selon le mot d'un poète du temps, « ce qui était diverses « nations se changea en une seule patrie, et que ce qu'on appelait « auparavant l'Univers devint une seule ville, la Ville, *Urbs* (1) ; » et que, comme le disait un autre écrivain : « de même que la mer « reçoit tous les fleuves, Rome, au milieu du monde entier, comme « une métropole au milieu de ses provinces, recevait dans son sein les « hommes qui lui arrivaient de tous les peuples (2). » Le monde en cela était dominé par un sort irrésistible, dont l'instrument romain, si porté qu'il fût à se l'attribuer en le rapportant à sa valeur, à sa sagesse et à sa politique, était lui-même étonné.

(1) *Rutilius.*

(2) ARISTIDE, *de Urbe Roma.* — N'est-ce pas ce qu'on peut dire de Rome catholique aujourd'hui ?

Mais à la fin il cessa de l'être. Il comprit qu'un tel travail le dominait lui-même et partait d'une plus haute *Main* que celle de l'homme. Il la sentit en lui, cette Main ; il la nomma, et c'est de lui qu'il nous faut apprendre qu'elle ne pouvait être autre que celle de Dieu.

Polybe n'avait pas été sans l'y voir. Qu'est-ce en effet que *rapporter* toutes les affaires du monde *à une seule fin?* qu'*incliner d'un seul côté* l'univers? que *forcer* toutes choses *à tendre* vers *un même but?* Est-ce Fortune dans le sens de hasard, ou Fortune dans le sens de dessein, d'ordonnance, de Providence (1)? C'est ce que Plutarque, dans son livre *de la Fortune des Romains,* ne nous laisse pas à décider : — « Le cours heureux de leurs affaires, » dit-il, « et la vogue courante de « leurs progrès à un si haut degré de puissance et d'accroissement, « comme par un vent en poupe qui les hâtait, trophées sur trophées « érigés, triomphes continués d'un tenant à d'autres triomphes, le « premier sang des armes encore chaud lavé par un autre second, les « victoires comptées non par monceaux de morts ou de dépouilles, « mais par royaumes subjugués et par nations assujetties venant se « ranger à la grandeur de leur Empire, — montrent bien clairement, « à ceux qui savent discourir par raison, que ce n'a point été chose « conduite par les mains ni par les conseils des hommes, mais par « une guide et escorte divine (2). » — Il est vrai que Plutarque était Grec, et qu'on a pu voir dans le feu même de ce langage un sentiment de jalousie nationale, ne rapportant si fort le succès des choses romaines à la Divinité que pour en contester le mérite aux Romains. — Mais Cicéron était Romain, je pense. Or, bien avant Plutarque, écoutez ce qu'il disait en plein Sénat, comme chose qui ne souffre pas plus de doute que l'existence même d'un Dieu sur le témoignage de l'Univers : — « Quel est l'homme si stupide, qui, pour peu qu'il « lève ses regards vers le ciel, ne sente qu'il est des dieux, et ne recon- « naisse en même temps que ce n'est qu'à leur protection spéciale « que notre Empire immense a dû son origine, ses accroissements « et son maintien, *esse natum, et auctum, et retentum?* Nous avons « beau nous flatter, Pères conscrits, nous ne l'avons emporté ni sur « les Espagnols par le nombre, ni sur les Carthaginois par la ruse,

(1) Pour qui a lu Polybe, ce sentiment de sa part n'est pas douteux.
(2) Œuvres morales, *de la Fortune des Romains,* nomb. 33.

« sur les Grecs par les arts, sur les Latins eux-mêmes et les Italiens « par ce sens exquis, vertu du climat sous lequel nous vivons ; mais « par cette sagesse qui nous a fait reconnaître que tout est régi et « gouverné par une divine Puissance à laquelle nous *devons* d'avoir « dominé tous les peuples de l'univers (1). » C'était là enfin une vérité si manifeste que Rome avait fini par s'en faire un argument et comme une arme contre ce qui lui résistait : « Soumettez-vous à « Rome, » disait Agrippa aux Juifs révoltés : « *Dieu est pour elle !* Sans « le secours de Dieu, eût-elle vaincu le monde, et tant de nations « belliqueuses eussent-elles pu subir son joug ? Sans le secours de « Dieu, gouvernerait-elle le monde, auquel il n'est pas même besoin « qu'elle montre l'armure de ses soldats (2) ? »

« *Gesta Dei per Francos,* » a-t-on dit dans le monde moderne ; « *Gesta Dei per Romanos,* » disait-on dans le monde ancien.

Mais à quelle fin ? Après *le travail,* après *la Main,* Rome ancienne aurait-elle eu conscience de l'*Objet* de ses destinées ?... Ici l'intérêt de la question se concentre.

Montesquieu a mis son cachet sur ce qui lui apparaissait comme la vocation native de Rome : l'éternité et l'universalité. « Dans ses com- « mencements, » dit-il, « ce n'était qu'un amas sans ordre de huttes et « de cabanes pour renfermer le butin, les bestiaux et les récoltes. Mais « la grandeur de Rome parut bientôt dans ses édifices publics. Les « ouvrages qui ont donné et qui donnent encore aujourd'hui la plus « haute idée de sa puissance, ont été faits sous les Rois. On commen- « çait déjà à bâtir *la Ville éternelle* (3). » — « On ne peut jamais quitter « les Romains : c'est ainsi qu'encore aujourd'hui, dans leur capitale, « on laisse les nouveaux palais pour aller chercher des ruines (4). »

L'universalité, second caractère de la vocation de Rome, a été encore mieux mise en relief par lui : « Quoique tous les États aient « en général un même objet, qui est de se maintenir, chaque État en « a pourtant un qui lui est particulier. *L'agrandissement était l'objet*

(1) *Orat. de Arusp. Responsis,* IX.

(2) JOSEPHE, *de Bello Jud.,* II, 46. — Ces paroles n'étaient pas déplacées dans la bouche de ce grand Romain, aussi homme d'Etat qu'homme de guerre, qui érigea à la conviction qui les lui inspirait ce Panthéon où son nom a mérité de rester inscrit.

(3) *Consid. sur la Grand. et la Décad. des Rom.,* c. Ier.

(4) *Esp. des L.,* liv. Xe, c. XIII.

« *de Rome* (1). Il fut jusqu'à engloutir toutes les républiques dans « une grande (2). Aussi, Rome *n'était pas proprement une monarchie « ou une république, mais* LA TÊTE DU CORPS FORMÉ PAR TOUS LES « PEUPLES DU MONDE (3). »

Peut-on exprimer plus fortement cette destination que de lui subordonner Rome même jusqu'à lui faire perdre sa propre autonomie de monarchie ou de république, comme si c'était moins pour elle-même que pour tous les peuples du monde qu'il lui avait été donné de s'agrandir, et que sa domination ne fût qu'une *fonction*?

C'était bien là, en effet, la caractéristique de Rome, et Virgile avait admirablement devancé le jugement de Montesquieu lorsque, par l'oracle d'Anchise aux Enfers, il assignait ainsi au Romain sa mission propre entre tous les autres peuples de la terre : « D'autres, je le « crois sans peine, feront plus mollement respirer l'airain ; ils sauront « donner au marbre l'âme et la vie ; ils auront la gloire de la parole ; « leur compas décrira les courbes célestes, et ils diront l'apparition « des astres. Toi, Romain, souviens-toi que *tu es fait pour ranger les « peuples sous ton empire.* Voici tes arts à toi : dicter les conditions de « la paix, pardonner aux vaincus et dompter les superbes (4). » Et quelles seront les limites de cette Primauté de Rome? « Aucune, » dit le Maître des destinées, « aucune ne lui est par moi posée, ni dans « les choses, ni dans les temps ; c'est l'empire sans fin que je lui ai « donné... Telle est ma volonté. »

> His ego nec metas rerum, nec tempora pono :
> Imperium sine fine dedi.
> Sic placitum (5).

Ce sont là des paroles d'airain qui tranchent avec le *tenui meditaris avenâ* de Virgile, et on y reconnaît le génie même de Rome dans son poète.

Mais ici la question se pose plus étroitement, — comme le plus étroit du défilé est à l'entrée de la plaine.

Ce mâle et fier langage n'était précisément plus de saison. Rome

(1) *Id., ibid.*, c. XV.
(2) *Id.*, liv. XXIII^e^, c. XIX.
(3) *Grand. et Décad.*, c. VI.
(4) *Enéide*, liv. VI.
(5) *Id.*, lib. I^er^.

avait franchi dans César le Rubicon de la liberté, ressort de sa grandeur parvenue à son apogée, et entrait visiblement dans la plus ignominieuse décadence, s'avançant d'Auguste vers Tibère, Claude, Néron, Caligula... Il n'y avait plus, ce semble, qu'à dire et faire comme Caton... « C'est ici, dira Montesquieu, qu'il faut se donner le « spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome « tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples « détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de poli- « tique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage; ce projet « d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi « aboutit-il? qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres (1). »

Cela est-il admissible, comme dernier mot des destinées de Rome? L'éloquence même de ce langage ne semble-t-elle pas faite pour qu'on recule devant cette conclusion? Autrement, il faudrait pousser plus loin; car ces cinq ou six monstres-là ayant été *la tête du corps formé par tous les peuples du monde,* le monde finissait par eux; c'était fatal. Or, je ne demande plus seulement si cela est admissible, mais si cela *a été.* Non. Eh bien! alors, comment ce sort funeste du genre humain a-t-il été conjuré, et conjuré jusqu'à exalter plus que jamais pour le salut universel, cette même primauté de Rome qui entraînait tout dans sa propre ruine?... Voilà ce qu'il était digne de Montesquieu de se demander; ce qui se pose inéluctablement comme le plus grand fait de toute l'histoire qui en relie tous les temps, et ce dont on ne peut éviter la seule explication sans éluder l'Histoire même. Sans doute, pour la saisir dans ce passage du monde Romain en proie à la corruption au monde Chrétien surgissant de là comme d'un sépulcre, il faut *se donner le spectacle* non plus seulement *des choses humaines* prises de court, mais aussi des *choses providentielles* vues de haut. Mais est-ce trop demander à un Montesquieu que d'avoir vu à la lumière de dix-sept siècles ce qu'un Polybe avait entrevu dès les Scipions: cette *catholicité* des choses *forcées à tendre* vers un seul et même but d'Unité?

Il est vrai que Polybe écrivait aux temps héroïques de Rome et non à la veille des Tibère, des Claude et des Néron. Eh bien! à cette sinistre époque même, Rome ne s'est pas abandonnée comme Montesquieu semble l'abandonner. Ferme sur ses vieux destins d'*éternité* et d'*universalité* qu'il a lui-même si bien relevés, elle les a affirmés plus

(1) *Grand. et Décad.*, c. XV.

que jamais, en raison même de ce qui paraissait les démentir, et, s'appuyant pour ainsi dire sur eux, elle a conçu ou embrassé l'augure d'une Rome nouvelle qui serait comme la terre promise de l'humanité.

Elle s'en est exprimée par des voix qui méritent d'être entendues.

Virgile d'abord tout le premier :

« Les derniers temps prédits par la Sibylle sont enfin venus. — Des « siècles épuisés l'ordre se renouvelle. — Voici le retour de la vierge « Astrée, et le retour des temps primitifs; — Voici qu'une nouvelle « lignée est envoyée à la terre du plus haut des cieux. — Que ta nais- « sance, auguste Enfant, par qui l'âge de fer va prendre fin et l'âge « d'or se lever par tout l'univers, soit favorisée par la chaste divinité « dont c'est l'office! — Sous ta loi, ce qui restera de l'iniquité de notre « race ne fera pas que la terre ne respire affranchie de la terreur qui « la tenait enchaînée depuis si longtemps. — Issu du Ciel, il régira « l'univers pacifié par les vertus de son Père. — C'est ton consulat, « Pollion, qui aura l'honneur de cet âge d'où les grands mois vont « procéder, selon que les Parques, se conformant aux destins assignés « par la Divinité, ont dit à leurs fuseaux : Devidez de tels siècles! — « Viens donc, Enfant chéri des dieux, grand Fils de Jupiter, les « temps sont révolus, viens recevoir les grands honneurs qui te sont « dus! Regarde: à ta venue, le globe du monde se balance sur son « axe; regarde comme tout tressaille à l'approche de la nouvelle ère « qui va s'ouvrir!... »

Ce chant est dans toutes les mémoires, et sa beauté même, qui lui fait traverser les âges, en affaiblit l'impresssion comme vérité. De plus, cette beauté est grandement poétique, d'où on est porté à n'y voir qu'une fiction. Enfin et surtout, il est matière à controverse sur son héros, tant celui-ci est éclipsé par sa propre auréole, s'il n'est qu'un mortel. Chacun peut en penser ce qu'il voudra; là n'est pas la question. A part moi seulement, je reste frappé de cet éclair d'Isaïe dont je crois voir ici le reflet : « Un petit Enfant nous est né, et il « sera appelé l'Admirable, le Conseiller, Dieu, le Fort, le Père du *siècle* « *futur, le Prince de la Paix*. Son empire s'étendra de plus en plus et « il possèdera son Royaume pour l'affermir et le fortifier dans l'équité « et la justice jusqu'à jamais (1). » Mais je n'insiste pas, et j'ac-

(1) Isaïe, XI, 6, 7.

corde volontiers que Virgile n'a pas entendu célébrer nommément l'Enfant-Dieu, le Messie, naissant à l'heure même à Bethléem, où il fut inscrit sur les tables du recensement universel prescrit par César-Auguste (1).

Mais l'immortelle Églogue ne disparaît pas pour cela; et on ne pourra nier que Virgile n'y ait fait usage, usage romain, païen si l'on veut, d'un thème venant de là; qu'il n'ait mis en chant ce qui avait cours partout, et surtout à Rome, si largement ouverte alors à tous les courants d'opinion qui pouvaient intéresser ses destinées (2). Je me range tout à fait à cet égard au sentiment de M. Renan, en ne lui laissant que sa manière de le rendre, se ressentant de ce qu'il ne pouvait l'éviter: — « Le Messianisme, » dit-il, « faisait alors tra-« vailler toutes les têtes dans la Judée. Le monde, distrait par d'autres « spectacles, n'a *nulle* connaissance de ce qui se passe en ce *coin*. Les « âmes au courant de leur siècle sont *pourtant* mieux *avisées*. Le « tendre et *clairvoyant* Virgile semble répondre par un écho secret « à Isaïe; la naissance d'un enfant le jette dans des rêves de palingé-« nésie universelle. *Ces rêves étaient ordinaires.* »

Cela suffit. Rêves, soit; mais rêves de la réalité, de la grande réalité du monde moderne, dont l'ère chrétienne s'ouvrait à ce même instant où Virgile chantait: *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo!* Ces rêves étaient *ordinaires,* oui; mais c'est cela précisément qui est extraordinaire et concluant, que ce ne fût pas là un cas isolé de singulière *clairvoyance;* c'est cela qui donne à l'Églogue à Pollion une bien plus grande portée, la portée d'un chant romain, ne faisant que rendre le sentiment universel, épuisant toute expression, toute

(1) Luc, c. II.

(2) Qu'il y ait eu à Rome une large pénétration des prophéties, sous le nom d'Oracles Sibyllins, cela n'est pas douteux, et montre que Rome prenait les devants sur son avenir en se les appropriant sous cette forme. Il serait aussi aisé que curieux d'annoter l'Eglogue à Pollion de tous les passages des Oracles sacrés qu'on y retrouve. Virgile en particulier a dû en être directement informé. Nous savons, en effet, par Josephe (*Antiq. Jud.*, Liv. XIV, c. 25, et Liv. XV, c. 13), que Pollion était l'ami des Hérodes, qui descendaient toujours chez lui quand ils venaient à Rome, y apportant le souci et l'ambition qui firent de l'un le sanguinaire proscripteur de Jésus-Enfant, et de l'autre le tragique acteur de la Passion de l'Homme-Dieu. On se disputait pour ainsi dire alors la *Robe sans couture* du Messie dès son berceau. Rome ne pouvait y être indifférente; et comme les Hérodes y prétendaient par la *secte des Hérodiens*, comme plus tard, Josephe, renégat des espérances de Jacob, devait l'adjuger à Vespasien, Virgile pouvait bien la revendiquer pour sa Rome où elle devait devenir le Manteau Pontifical.

image de rénovation du monde entier sur la lyre du poète, jusqu'à en rompre, peut-on dire, les cordes, montées au diapason divin de l'*Ego enim creo cœlos novos et novam terram* d'Isaïe. — C'est aussi que Rome était en cela dans le vrai de ses propres destins dont elle rêvait plus que jamais, réagissant contre leur décadence. Elle ne se trompait qu'en un point : c'est qu'au lieu d'accommoder cette régénération universelle à son Régime, c'est elle qui devait s'y accommoder. Elle entra en fureur lorsque l'événement lui en apparut sous les traits d'un Crucifié, tant elle était aveuglée par son orgueilleuse corruption, dont c'était là précisément le divin remède ; mais ce devait être à sa gloire, lorsque, empourprée du sang d'un Dieu et de ses Martyrs, elle en deviendrait la Mère, et Maîtresse d'un nouveau monde. Virgile, en particulier, si Romain par son *Enéide*, devait y trouver la confirmation de l'oracle Olympien qui lui avait inspiré celle-ci :

> His ego nec metas rerum nec tempora pono :
> Imperium sine fine dedi.

et je me le représente aisément serrant la main à Dante, lorsque celui-ci, dans son *Enfer*, lui fait en ce sens les honneurs de Rome Pontificale.

Mais hâtons-nous de le dire, il devait les partager, ces honneurs, avec d'autres. Il n'avait été que le coryphée de son temps. Tout à Rome était sous cette fatidique impression. C'était dans l'air. Il y eut là comme une aurore boréale des Temps Nouveaux dans la nuit où achevait de s'enfoncer le vieux monde (1).

En voici un autre témoignage qui se présente avec le triple intérêt d'être inattendu, de ne pouvoir être le moins du monde taxé de fiction, et d'être aussi concis que complet. Il est d'un prosateur, d'un historien, et du grand historien même de Rome, nous disant, en trois mots, le tout de la vérité dont nous poursuivons la thèse.

« Qui doute, » écrivait Tite-Live, « qui doute, que LA VILLE, fondée « pour l'éternité, et n'ayant cessé de croître en immensité, ne soit « appelée à devenir le siège d'une nouvelle Puissance, d'un nouveau « Sacerdoce, d'un nouveau Droit des gens et de l'humanité. » *Quis dubitat quin, in æternum Urbe condita, et in immensum crescente, nova Imperia, Sacerdotia, Jura gentium hominumque instituantur* (2) ?

(1) Horace même n'a pu s'y soustraire ; voir son *Carmen sæculare*.
(2) Liv. IV, chap. IV. (Édition Lemaire.)

On est stupéfié de cette parole, dont chaque mot tombe d'aplomb sur la question Romaine. Il faut la peser, et la passer au creuset de la critique.

Qui doute?... C'est donc le sentiment public romain qu'énonce Tite-Live. Quel jour ce *quis dubitat* ne fait-il pas pour nous autour de la question, puisque ce n'en était pas une pour Rome païenne!

Et de quoi ne doutait-elle pas? — D'abord que ce ne pouvait être en vain que la *Ville* avait été *fondée* pour *l'éternité* et avait été toujours croissante en *immensité.* — Nous trouvons ici l'énergique confirmation de ce que nous avons montré précédemment par tant et de si importants témoignages romains et qu'a si bien caractérisé Montesquieu. Rome elle-même était sous l'impression de son propre prodige, unique entre tous les sorts historiques des empires. Comme elle y avait cru dès les Tarquins, elle n'avait cessé d'y croire à travers toutes ses vicissitudes intérieures et extérieures, et elle y croyait de même après César ouvrant l'ère de sa décadence. Elle n'admettait pas que rien pût infirmer ce fondement de ses destinées celles-ci devaient s'y ranger, et c'était comme un axiome d'où on partait pour en augurer l'*Objet.*

Cet objet, quel pouvait-il être, sinon adéquat à ces grands destins? La Ville Éternelle voulait un objet éternel, la Ville Universelle voulait un objet universel; et réciproquement, un tel Objet voulait une telle Ville. Il y avait, entre les deux, ce qu'on pourrait appeler une harmonie *préétablie.*

De là on augurait, devant avoir son siège à Rome, je ne sais quelle *nouvelle Puissance,* quel *nouveau Sacerdoce,* quel *nouveau Droit des gens et de l'humanité:* choses qui comprennent tout.

Le témoignage de Virgile à cet égard est plus explicite; mais celui de Tite-Live est plus instinctif: l'un et l'autre, on ne peut en disconvenir, merveilleusement remplis par l'événement, — celui-là de Jésus-Christ, — celui-ci de son Église: tous deux du monde chrétien.

Mais, nous attachant plus particulièrement ici à celui de Tite-Live, nous devons le dégager d'une double difficulté: l'une de forme, l'autre de fond.

Celle de forme résulte, nous ne devons pas le laisser ignorer, de ce que la parole en question ne paraît pas être de Tite-Live même: bien qu'en effet elle le soit. Elle est mise par lui dans la bouche du tribun

Canuleius, ayant proposé une innovation : celle d'autoriser par une loi les mariages jusqu'alors défendus entre patriciens et plébéiens. Le Sénat y faisait une violente opposition tirée du danger des nouveautés ; et c'est à l'encontre de cette opposition, que Canuleius, parlant devant le peuple, en vient à s'armer de ces grands destins de Rome, abaissant devant eux toute barrière, et visant, par dessus et par delà tout ce qui était, un ordre de choses entièrement nouveau. — Le mot est donc pris dans le grand courant Romain. En est-il pour cela moins pertinent? — Mais ai-je besoin d'ajouter que c'est Tite-Live qui l'y a mis ; que c'est lui qui parlait dans Canuleius, et qui lui prêtait cette grande vue, si hors de proportion avec ce qui était en débat ; lui qui a fait de sa belle histoire une tribune à ses propres harangues, comme on le lui a reproché en l'y admirant?

Venons-en donc à la difficulté de fond. — Il ne faut voir là, dira-t-on peut-être, que l'exaltation d'un historien patriote, épris des gloires qu'il raconte, et y ajoutant par renchérissement celles que lui aura fait rêver son orgueil national.

Nullement. Outre en effet qu'il serait déjà surprenant qu'il eût rencontré si juste ; outre qu'il serait singulier, dans l'hypothèse, que cet orgueil national lui eût fait sacrifier la réalité au rêve, le présent à un avenir où tout, absolument tout, serait nouveau et où il ne resterait du passé que la place, *campos ubi Roma fuit ;* combien cette superbe complaisance en sa Rome, à l'époque où il en composait l'histoire, était loin de l'âme du grave historien, telle qu'elle s'ouvre à nous dans sa Préface, véritable testament de patriotique tristesse où il se rejette en arrière de son temps comme d'un abîme où va disparaître la grandeur de son pays ! — Que la mélancolique éloquence de cette page, doublée pour nous de son analogie avec notre sort, fasse pardonner sa citation :

« C'est un travail immense que d'embrasser une période de plus de « sept siècles, de suivre le progrès d'un Empire qui, sorti de commen- « cements si faibles, s'est élevé à cette grandeur dont le poids aujour- « d'hui lui pèse ; et je crains encore que les commencements de « Rome n'offrent que peu d'intérêt au lecteur impatient d'arriver à ces « temps modernes où ce peuple, depuis longtemps parvenu au faîte de « la puissance, tourne ses forces contre lui-même. Mais moi, *au con-* « *traire,* occupé tout entier de l'étude de ces antiquités, je compte « pour beaucoup, dans ce travail, l'avantage d'être distrait des maux

« de mon temps... J'aurai à dire, comment l'affaiblissement insensible « de la discipline amena d'abord le relâchement des mœurs qui, « bientôt entraînées sur une pente chaque jour plus rapide, se précipi- « tèrent, jusqu'à ce qu'on arrive enfin à cette époque où nous ne pou- « vons plus souffrir nos maux, ni en supporter le remède... C'est de « nos jours que les richesses et l'excès des voluptés ont précipité et « entraîné tout avec soi dans un abîme de dissolution... Mais ces « plaintes pourraient déplaire, écartons-les de mon début. »

Ainsi donc, ce n'est pas l'infatuation de la Rome dont il retrace l'histoire qui a inspiré à Tite-Live la parole en question : c'est l'augure d'une tout autre Rome par delà celle-là, *Altera Roma,* comme Énée poursuivait une *Altera Troja;* c'est l'*indubitable* conviction, qu'une si grande merveille que cette Ville, devenue l'univers, ne pouvait pas ne pas être appelée à de grandes choses, nouvelles en tout, puisque en tout elle était caduque; c'est, enfin, le pressentiment universel du monde romain en ce suprême moment, travaillé de l'approche de son salut par l'excès même de son mal, de son mal dont le siège allait devenir celui de la régénération universelle par une *nouvelle puissance, un nouveau sacerdoce, un nouveau droit des gens et de l'humanité.*

Et voyez comme tout converge vers cette même vérité. Ce *nouveau droit des gens et de l'humanité* (expression si étonnante par son opposition avec le *particularisme* ancien) devant avoir son principat et son sacerdoce à Rome, cette *Vierge-Astrée* de la Justice allant faire retour sur la terre, le phénomène de cette conviction, à l'encontre de tout ce qui devait la décourager, a pour soi un autre témoignage trop spécial et trop considérable pour ne pas être au moins rappelé : celui de Cicéron. Comme l'historien et le poète, lui, philosophe et légiste, sentant toute vérité échapper à l'esprit humain par le scepticisme qui le dissout, toute notion du juste et du droit perdue dans leur violation, Rome et le monde s'effondrer dans la ruine de toutes les institutions (1), il en appelle à cette *Vérité Principe* dont le monde a si fort

(1) En voici le tableau tracé devant le Sénat de la main même de Cicéron. Nous laissons au lecteur français, à qui nous le présentons, de se demander si ce tableau ne serait pas un *miroir :*

« Il fut un temps où cette république, puissante et ferme sur ses fondements, pou- « vait supporter sans péril la négligence du Sénat, et même les excès des citoyens. « Elle ne le peut plus aujourd'hui. Le trésor est épuisé; l'autorité est à terre; la « discorde divise les classes; les tribunaux sont abolis; les suffrages ne sont pra-

besoin, et, pour la trouver et ne plus la perdre, à un *Guide unique* qu'il déclare ne pouvoir être qu'un Dieu (1); il ramène les prétendues lois humaines à cette RAISON PREMIÈRE, *co-éternelle à l'Intelligence divine,* d'où, entrant dans l'esprit humain, elle y devient LA LOI, *établissant une première société de l'homme avec Dieu* (2); puis, de toutes les puissances de son âme affamée de cette Loi divine, et attristée de ces mille décrets de la politique humaine qui s'en font un jeu, s'élevant à cette hauteur où peuple, sénat, république, Rome et son empire, se perdent à ses yeux dans l'espace et la durée; oubliant qu'il est Romain lui-même de cette Rome-là, pour appartenir tout entier à l'idéal de cette *Loi immuable et sainte,* il en proclame, *au futur,* le règne universel, le même sur tous les États, et le règne religieux : « *Dieu même en elle; Dieu, le Maître et le Roi du monde; Dieu qui l'a faite, discutée, sanctionnée, et qu'on ne pourra y méconnaître sans s'abjurer soi-même, sans fouler aux pieds sa nature, et s'infliger, par cela seul, le plus cruel châtiment, quand même on échapperait à ceux édictés par les lois humaines* (3). » Paroles, dit Lactance, à qui nous devons la conservation de cet étincelant morceau, qui seraient d'un prophète si l'esprit dans lequel elles allaient s'accomplir, n'eût été étranger à leur auteur.

Bornons là le rappel des principaux témoignages de cette régénération universelle devant transformer la Rome ancienne en une Rome toute nouvelle qui en consommerait les antiques destins. A force d'être reproduite par l'Apologétique, comme nous venons de le faire une dernière fois, cette vérité, peut-on dire, est aujourd'hui classique. Tout en était affecté, et affecté jusqu'à la superstition. C'est ainsi que, au rapport de Cicéron et de Suétone, d'après d'anciens oracles, dit le premier, d'après un prodige qui eut lieu publiquement à Rome, dit le second, « il avait été annoncé que la nature était en travail d'un Roi « qu'il *faudrait croire pour être sauvé,* ce dont le Sénat fut affolé (4). » Et la science adverse elle-même, ayant fouillé plus à fond cet état

« tiqués que par le petit nombre; les bons citoyens ne s'empressent plus de secon-« der nos efforts; un homme qui veuille s'exposer à la haine des méchants pour le « salut de la patrie, on le chercherait vainement. » (Péroraison du *Discours sur la Réponse des Aruspices.*)

(1) *Académique,* I, 2; — *Tusculanes,* I, 2.

(2) *Des Lois,* I et II.

(3) *La République,* XVIII.

(4) Cicéron, *De Divinatione,* liv. IIe, c. LIV; — Suetone, *Vita Octav. Aug.,* c. XCVI.

des choses et des esprits, en a rapporté cette confirmation : « Les « Romains, tout républicains qu'ils étaient encore, attendaient du « temps de Cicéron un Roi prédit par les Sibylles : les misères de « leur république devaient en être les annonces et la monarchie « universelle la suite (1). »

Cette Monarchie universelle de la Papauté, qui remonte par une suite si prodigieuse à la Rome des Césars, n'en part donc pas seulement : elle y était en prédestination comme *la fin* pour laquelle celle-ci avait été fondée, avait grandi, et était devenue, si prodigieusement elle-même, la Ville du Monde. Elle était le destin de l'ancienne Rome, dès son origine, et elle est aujourd'hui cette même Rome dans son objet final. Ces deux Romes, si opposées par l'esprit, n'en font qu'une par le cours. Le siège est le même, dressé et orné par ce qu'il y eut de plus grand par la fortune et par la gloire à la destination d'une Grandeur et d'une Majesté devant si fort les dépasser. Il n'y a de changé que le Régime ; et nous pouvons dire aujourd'hui aux sectaires ingrats qui contestent Rome à la Papauté, ce que notre saint Prosper d'Aquitaine, secrétaire de saint Léon le Grand, disait, il y a quatorze siècles, à ceux de son temps : — « Rome « est le siège de Pierre : devenue, sous ce titre, le Chef de l'ordre « Pastoral dans tout l'univers, elle s'assujettit par la Religion ce « qu'elle ne subjugue plus par les armes. »

> Sedes Roma Petri : quœ Pastoralis honoris
> Facta caput mundo, quidquid non possidet armis
> Religione tenet (2).

Cette même Rome, toute belliqueuse qu'elle fût pour subjuguer l'univers et le ramener de la dispersion à l'unité de la servitude, n'était pas d'ailleurs si étrangère, par la prétention, à cet ordre Pontifical dont elle devait devenir le siège pour l'universel affranchissement. Les Césars ne portaient-ils pas un triple diadème dont le plus éminent était le Souverain Pontificat ? — *Augustus, Imperator, Pontifex Maximus :* telle était la progression de leurs dignités. — Si bien que, ainsi que nous l'avons vu à Rome même, la Papauté n'a pas eu à effacer ce grand titre inscrit partout de la main des Césars sur leurs monuments : elle n'a eu qu'à le remplir pour la vérité et pour la vie, comme ils le remplissaient pour l'erreur et pour la mort.

(1). Boulanger, *Rech. sur le Despot. Orient.*, Sec. X, et *Asiatical Resch.* t. I.
(2) Carmen, *de Ingratis*, c. II.

Mais quoi ! eux-mêmes ne l'ont-ils pas résigné, bien avant Charlemagne, en faveur de la Papauté, lorsque, comme nous les montre saint Augustin, se prosternant au Tombeau du Pêcheur, chef de la dynastie apostolique, ils lui adressaient « diadème bas, » *submisso diademate,* leurs supplications? Tant, comme nous le disions, Rome était de destinée Pontificale !

Tite-Live dit magnifiquement de Tarquin l'Ancien : « Présageant « déjà par la pensée ce que Rome serait dans l'avenir, il occupe le « vaste espace du lieu où devait s'élever le Capitole par la largeur de « ses fondements. » *Jam præsagiente animo futuram olim amplitudinem loci occupat fondamentis.* Ce *præsagiente* n'était autre, dans Tarquin, que celui de la Providence de Dieu, creusant dès lors dans le sol romain les fondations du siège futur de son Église, de ce TRÈS SAINT SIÈGE, qui devait peser sur l'Enfer, dominer de sa pacifique Majesté toute la terre, et recevoir ses infaillibles inspirations du Ciel.

C'est ce que Rome et la Papauté professent traditionnellement depuis des siècles, le 21 avril de chaque année, par la célébration de *la Fondation de Rome,* où les grandes figures de son antiquité sont évoquées pour ainsi parler, dans l'illumination du Capitole, du Colysée, du Forum, des Arcs de triomphe et du Palatin, comme des ancêtres temporels pris à témoins de ce réciproque destin de notre Rome remontant jusqu'à eux, et de la leur se prolongeant jusqu'à nous, par une volonté manifestement *romaine* de Dieu.

Mais ce n'est pas encore assez dire, et pour avoir la pleine vue d'un tel sujet, il faut achever de le gravir jusqu'à son faîte, jusqu'à *une volonté éternelle de Dieu.*

(A suivre.) Auguste NICOLAS.

LE COMTE HENRI DE BONNEVAL

Le 13 de ce mois, au château de La Tresne, s'éteignait en la personne de M. le comte Henri de Bonneval une existence des plus actives et des mieux remplies. Deux jours après, dans *la Guienne,* M. Pepin d'Escurac consacrait quelques lignes rapides, mais émues,

à la mémoire du savant et de l'homme de bien qui venait de mourir. Aujourd'hui c'est un devoir pour la *Revue catholique de Bordeaux,* c'est aussi une consolation pour notre cœur d'ami de rappeler brièvement les qualités du penseur si sincèrement regretté par tous ceux qui savaient l'apprécier, et de faire particulièrement ressortir, en notre cher compatriote, le philosophe et le chrétien.

Issu d'une famille d'ancienne noblesse que ses alliances rattachaient à l'illustre maison d'Albret, comblé des biens de la fortune, ni les avantages de la naissance, ni les séductions enivrantes de la richesse ne purent corrompre ce descendant de vieille race et entraîner dans la voie dangereuse de l'oisiveté cette nature à la fois ardente et méditative. De bonne heure le comte de Bonneval sut comprendre la souveraine dignité du travail ; il en savoura dès sa jeunesse les joies austères, et, à peine âgé de vingt-cinq ans, il était déjà sous-directeur des haras à Strasbourg, quand, pour refus de prêter serment, le gouvernement de 1830 le destitua de ses fonctions.

Libre désormais de son temps et lié avec de jeunes hommes qui se préparaient ou se destinaient aux luttes diverses de l'avenir, M. de Bonneval ne profita de sa liberté que pour étendre et fortifier son instruction. Reçu licencié en droit, il se livra ensuite pendant deux ans à des études philosophiques, et, à cette époque où le spiritualisme et le matérialisme étaient aux prises, il se mêla souvent à leurs débats. Puis, induit à penser que la connaissance du moral de l'homme est nécessairement corrélative de celle de son organisation physique, il se sentit entraîné vers l'étude de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, et s'y livra avec ardeur, sans réussir toutefois à y trouver ce qu'il cherchait avidement, là comme partout, un *criterium* de vérité.

Quoique doué d'une forte constitution sous une frêle enveloppe corporelle, le comte de Bonneval ne put cependant résister à cet excès dans le travail. Atteint d'une fièvre cérébrale, contre laquelle il eut à soutenir une longue et rude lutte, sa santé se délabrait de plus en plus malgré les traitements divers auxquels l'avaient successivement soumis plusieurs célébrités médicales. Ce fut alors qu'une traduction de l'*Organon* d'Hahnemann étant tombée entre ses mains, après l'avoir lue tout d'un trait, il partit pour l'Allemagne, résolu de s'adresser au chef de l'école homœopathique et de lui demander, — suivant son expression, — « sur sa pauvre carcasse épuisée, la justifi-

« cation de ce qu'il avait déjà ressenti au dedans de son intelligence. »

L'épreuve fut, pour le comte de Bonneval, des plus décisives et des plus heureuses; au point que, guéri par Hahnemann en peu de mois, et témoin, durant son traitement, des résultats extraordinaires obtenus dans l'application de la nouvelle méthode médicale, il revint en France, en 1832, pour y reprendre avec une nouvelle ardeur ses études de médecine, décidé à tous les efforts dans le but de propager la découverte du savant docteur allemand.

Il se remit courageusement sur les bancs, passa tous ses examens, et après avoir soutenu, à Montpellier, de la manière la plus brillante, une thèse qui fut la première en France uniquement consacrée à la défense des doctrines homœopathiques, M. le comte de Bonneval, à l'unanimité, fut reçu docteur en médecine.

Quelque temps après il épousait l'une des filles du duc de Brissac, et, depuis lors, fixé à Bordeaux ou dans sa belle terre de La Tresne, le comte de Bonneval, avec une infatigable activité, s'occupa d'homœopathie et d'agriculture.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'insister sur ses travaux comme homœopathe et agronome, ni sur la nature ou la cause des luttes ardentes qu'il eut à soutenir, tant à l'occasion de ses doctrines médicales qu'au sujet de ses entreprises agricoles et des généreuses fondations dont il n'a pas dépendu de lui que la commune de La Tresne pût s'assurer à jamais la propriété. Eu égard au caractère spécial de ce recueil, ce qu'il nous paraît surtout utile de faire apprécier dans la vie de M. le comte de Bonneval, ce sont ses qualités comme philosophe et comme chrétien.

Sous ce double rapport notre œuvre sera d'autant plus facile que, l'an dernier, le comte de Bonneval, pressentant sans doute sa fin prochaine, publia l'exposé et la défense de ses doctrines dans un livre intitulé : *Considérations sur l'Homœopathie étudiée dans la philosophie, dans ses principes et dans les faits.* Au dire de l'auteur, comme on l'a justement rappelé, c'était son testament philosophique et médical. C'est en effet dans ce livre, — dont la forme, habituellement correcte et belle, pourrait n'être pas à l'abri de quelques critiques de détail, mais où la logique la plus rigoureuse sert d'appui à une singulière profondeur de pensée, — que l'on peut apprécier exactement la valeur du comte de Bonneval.

Nous en recommandons surtout la III^e^ partie : *Spiritualisme et*

matérialisme médical. Les lecteurs y trouveront, clairement déduits, les principes généraux des deux théories qui se partagent le monde scientifique, et de la première desquelles M. de Bonneval se fait l'énergique défenseur.

Reconnaissant dans l'homme, avec les plus éminents théologiens et philosophes, l'union de deux causes actives immatérielles, appelées l'une *âme*, l'autre *principe vital,* et d'un corps ou ensemble de parties matérielles qui sont *les instruments* de l'action de ces causes, le spiritualisme, d'après l'auteur, consacre la distinction de l'*esprit* et de *la matière:* il affirme l'infériorité de l'une à l'égard de l'autre. (p. 98, 99).

Puis, envisageant les conséquences pratiques du spiritualisme médical dans le développement de l'être humain et de sa conservation :

« Le développement de l'homme, » dit-il, « consiste dans le perfectionnement de son AME. Pour que l'éducation des *sentiments* soit conforme au principe fondamental, elle doit tendre sans cesse à les spiritualiser ou les dégager de l'influence du monde matériel. Nos besoins, nos goûts, nos passions diffèrent selon qu'ils ont pour but la satisfaction de l'*âme* ou celle du *corps*. Les besoins de l'âme sont nobles, ceux du corps sont grossiers: la règle générale est donc de comprimer les penchants sensuels et de favoriser ceux de l'ordre opposé; de tenir la *matière* subalternisée à l'esprit. La vertu consiste à limiter les jouissances matérielles; le vice est de s'y livrer. » (P. 104.)

« Donc, pour le spiritualiste, l'homme est composé d'une âme et d'un corps. Il distingue dans le corps un principe *actif* et des instruments passifs. Pour lui, l'Infini est un ESPRIT, présent partout, dominant tout ce qui est matériel... L'*esprit* seul est en Dieu. C'est en lui qu'est le bien. Le bien et le mal ont une existence absolue. Il y a scission radicale entre eux comme entre l'*esprit* et la *matière.* » (P. 110.)

Pour M. de Bonneval :

« La vie ou *force vitale* est un principe unique, indivisible et primordial, se manifestant par l'organisation à laquelle Dieu l'a unie, afin qu'elle pût entrer en rapports, en relations avec le monde matériel, en état de santé, et lui venir en aide en cas de maladie. » (P. 123.)

« Nos organes ne sont donc que les instruments au moyen desquels nous participons à la vie physique et nous mettons en rapport avec tout ce qui nous environne... Ils sont les moyens et non le principe de nos sensations, de nos pensées et de nos actions. » (P. 201.)

« Cette force vitale qui nous vient de Dieu, Dieu l'a donnée aussi « à « ces myriades d'organisations qui s'élèvent dans l'échelle des êtres par « des degrés inappréciables et sans lacunes... vaste chaîne composée

« d'anneaux innombrables qui passent par gradation insensible de l'un « à l'autre, et partent du Créateur pour revenir à lui. » (P. 204, 205.)

En reconnaissant donc un principe de vie animant l'organisme, l'auteur arrive à cette conclusion naturelle :

« Que la maladie consiste, dans la *perturbation* de ce principe, et que c'est à faire cesser ce trouble que la médecine doit s'attacher, et non à modifier l'organisation matérielle au moyen d'agents et de pratiques agissant matériellement. » (P. 206.)

Passant ensuite à l'exposition complète du matérialisme, dont les doctrines et l'application ont pour point de départ la prédominance de la matière sur l'esprit, M. le comte de Bonneval démontre les erreurs et les contradictions manifestes de ce système philosophique, si préconisé de nos jours. L'éternité de la matière, sa force immortelle, son infini, sa dignité, la matérialité de l'âme, l'immutabilité des lois de la nature, la négation de Dieu, en un mot tout ce que de notre temps on s'efforce d'ériger en dogmes est de la part de notre auteur le sujet d'un examen approfondi, d'une critique scientifique et morale des plus sérieuses.

Qu'on en juge plutôt par cette réponse à la question de savoir quelles conséquences pratiques aura le système du matérialisme médical dans le développement et la conservation des hommes :

« L'art d'élever l'être humain reposera sur la connaissance approfondie du milieu dans lequel il vit et de l'organisation qui en reçoit l'influence. Il s'agit de stimuler l'action des organes par un emploi bien entendu des agents du dehors. Pour modifier l'être, il faut modifier son milieu. Chaque organe a son éducation à faire.

« Au moral, les aptitudes sont des dispositions de l'organisation encéphalique : des excitations appropriées les mettent en jeu. L'intelligence est en proportion de l'exercice des sens et des parties encéphaliques qui en sont la continuation. Et il n'y a de positives que les sciences physiques ; les sciences métaphysiques doivent être rayées de nos cadres. Quant à l'éducation physique, elle se compose également d'une suite de stimulations combinées dans l'intention de favoriser le développement des organes et conséquemment leur action physiologique. Dans l'un et l'autre cas, l'éducation est toute puissante, car les organes vivants sont passifs et réagissent proportionnellement aux irritations qui leur sont adressées.

« Toutefois la réaction est d'autant plus marquée que des conditions organiques héréditaires ou autres la favorisent mieux. Les aptitudes natives étant, pour l'organisation, des manières d'être qui se traduisent

anatomiquement, lorsqu'il s'agira du libre arbitre il prononcera autrement que le spiritualiste. L'action des causes extérieures et de l'organisation est *impérieuse, inévitable,* selon lui; toujours un homme est poussé INVINCIBLEMENT, mais plus ou moins énergiquement, à l'accomplissement de ses actes. Dès lors il n'encourt nulle responsabilité. » (P. 144.)

Nous croyons en avoir assez dit pour faire connaître les doctrines philosophiques de M. le comte H. de Bonneval. Convaincu de la vérité du spiritualisme dans le sens religieux du mot, il en appliquait, dans la pratique de son art, tous les principes, et, non content de sacrifier sa vie à cette application, il voulut encore témoigner, par la fondation d'une œuvre à la fois grandiose et utile, de son dévouement à ses semblables et de son zèle pour la propagation d'une doctrine qui avait sa foi.

Alors, sous son active et généreuse impulsion, furent bâties à La Tresne, sur un magnifique plateau, une vaste église, un hospice pour les malades, un asile pour les vieillards et les invalides du travail, deux écoles, un pensionnat, une salle d'asile et un orphelinat, dans l'intention que ces diverses fondations, dont l'existence était assurée, fussent une œuvre communale.

Son intention à ce sujet fut malheureusement méconnue, et M. de Bonneval dut reconnaître avec une amère tristesse que « tenter de « faire le bien expose le dévouement le plus ferme à de très durs « ennuis, à de très fatigantes préoccupations (p. 18). » Cette œuvre, qui devait être en quelque sorte la gloire de sa vie, Dieu n'a pas permis qu'il pût l'accomplir. Elle n'en atteste pas moins la religieuse et noble pensée de son fondateur; et, quoi qu'il advienne, toujours est-il que l'église, au fronton de laquelle se trouve ingénieusement reproduit, comme légende du bas-relief de la Tentation, un passage de la *Préface* dite *de la Croix,* restera comme le meilleur souvenir des fermes et pieuses croyances du comte de Bonneval.

Ce que ses nombreux amis ne sauraient non plus oublier jamais, c'est sa simplicité dans les relations habituelles de la vie, sa fidélité à ses affections, son extrême franchise et sa réelle bonté. D'une nature d'esprit clairvoyante et droite, d'un caractère entreprenant et résolu, il avait une âme ardente qui le poussait dans des voies diverses à la découverte de la vérité. Le comte de Bonneval la cherchait avec une passion sans égale, ne se rebutant devant aucun obstacle, silencieux ou réservé, tant qu'elle ne lui apparaissait pas, mais enthou-

siaste, plein de verve, quand il croyait l'avoir trouvée, et devenant alors, pour la défendre, un opiniâtre et rude joûteur.

Son activité tenait du prodige, et, jusqu'à la fin presque de sa vie, étonnait même sa famille. La mort de sa femme, qu'il affectionnait tendrement, fut pour lui une épreuve aussi cruelle qu'imprévue; elle l'attrista profondément, et l'impression qu'il en éprouva contribua beaucoup à l'aggravation de la maladie dont il était atteint depuis quelque temps.

Jugeant bientôt son mal incurable, le comte de Bonneval ne voulut plus s'occuper que de bien mourir. En proie aux plus terribles souffrances, il trouvait encore le courage d'en cacher les manifestations à ceux qui l'entouraient, et, plein de chrétienne résignation, il ne demandait plus qu'à sa confiance en la miséricorde divine et au curé de la paroisse de La Tresne qui l'assistait, des motifs de consolation. Ses derniers moments, adoucis par la présence de ses enfants, furent ceux de l'homme de foi qu'il avait toujours été, et c'est le cœur plein d'espérance que le comte de Bonneval rendit paisiblement son âme au Seigneur.

Heureux sont ceux dont une telle fin couronne la vie: heureuse encore la famille, à laquelle son chef vénéré laisse de lui d'aussi précieux souvenirs!

M^is^ DE CASTELNAU-D'ESSENAULT.

LE JUGEMENT D'OLYMPIO

POÈME

I

Mille fois il avait, de sa géante main,
Vidé son encrier *énorme* et *surhumain;*
Il avait épuisé les flots de la mer Noire,
Et l'Atlantique enfin, titanesque écritoire,
Voyait sensiblement décroître son reflux:
Un demi-siècle encor, l'Océan n'était plus!

Des courants du Brésil jusqu'aux vagues plaintives
Du Fleuve-Bleu; de la Vistule, aux larges rives

Où l'Orange en hurlant tord ses brûlantes eaux,
Il avait ravagé le peuple des roseaux,
Et, pour jeter aux vents ses œuvres vagabondes,
Cent ans accaparé le papier des deux Mondes.

Quels furent ses sujets? Mille sujets divers.
Quels sa forme et son style? Et la prose et les vers
Dans sa cervelle en feu dansaient la farandole.
Salomon, Varron, Jean Pic de la Mirandole
Balbutiaient au prix du *Maître* universel,
Théroulde, peuh! Molière, un comique sans sel!
Corneille, un avorton! Racine, une perruque!
Bossuet, un gâcheur de doctrine caduque!
Lui, *Lui* seul, *Lui* toujours? Du ciron au mammouth,
De l'herbe au baobab immense, il savait tout;
Il avait tout dit, tout: sa prose de cyclope
D'un bout à l'autre aurait enveloppé l'Europe,
Et, de sa poésie au colossal circuit,
On aurait pu doubler le manteau de la Nuit.

Certe, il avait écrit des pages savoureuses:
Dès l'âge de quinze ans, aux heures bienheureuses
Où son esprit s'ouvrait, où son cœur était pur,
On l'avait vu tremper sa plume dans l'azur,
Et, souriant, dicter au vallon solitaire
Des hymnes que le Ciel enviait à la terre.
Plus tard, âme brunie au hâle des douleurs,
Son génie avait pris d'héroïques ampleurs:
Sur sa lyre d'airain, la voix de l'Epopée
Grondait au bruit des vents et des fracas d'épée;
Sa Muse avait été tragique, et quand sa main
Dans un drame d'acier tordait le cœur humain,
L'horreur et la pitié haletaient sur sa bouche.
Et maintenant encor, cet Eschyle farouche,
Quand les fils de ses fils, assis sur ses genoux,
L'étreignent à pleins bras, lui disant: « Conte-nous
Une histoire! » pareil aux bons vieillards d'Homère,
Il trouve dans son cœur des caresses de mère,
Sur ses lèvres, des mots attendris ou plaisants,
Et, dans leurs chauds baisers, son âme de quinze ans.

Mais, Dieu! que d'ombres pour une nuit étoilée!
Que de couplets rampants pour une strophe ailée,
Pour un sourire d'ange et pour un chant d'amour,
Pourquoi faut-il entendre et craindre tour à tour
Les clameurs de Satan et le rictus du Faune?
Pourquoi le chérubin devient-il Tisiphone?

II

Hélas ! voici : cet homme a trouvé son écueil :
Créé pour l'ambroisie, il s'est gavé d'orgueil.
Un jour, on l'appela du nom *d'enfant sublime,*
Et ce jour-là creusa dans son âme un abîme.
Il prétendit que, d'être homme, c'était trop peu,
Il voulut être plus que mortel : demi-dieu ;
Et comme il convenait aux grandeurs sibyllines,
Il eut son temple et son collège de Flamines.
Impeccable, il se crut le droit de tout régir.
L'Art étant trop étroit, il fallait l'élargir,
Emanciper l'esprit, et lui donner pour cible,
Au delà du Réel, l'idée inaccessible,
Au lieu du Grand, l'*Enorme*, au lieu du Beau, le *Laid ;*
Et si quelque profane alors se rebellait,
Olympio tonnait et foudroyait Zoïle.
Les princes oubliant de soudoyer son style
Et de codifier les rêves de Phébus,
Olympio se fit disciple de Brutus (1),
Aux peuples en révolte il sonna la diane
Et devint amoureux fou de la Marianne :
Amoureux jusqu'au point de la suivre en exil
Au roc de Jersey, fou jusqu'au coup de fusil (2).
Esprit dévoré par l'hydre du paradoxe,
Dieu lui-même, il voulait que l'Eglise orthodoxe
S'humiliât devant l'autel *olympien ;*
Et comme sur la foi Rome ne cède rien,
De par Olympio, cymbale de Dodone,
Le Pape eut nom Judas, Rome fut Babylone,
L'Eglise un dérivé corrompu de Brahma !
Et, durant les trois-quarts d'un siècle, il écuma,
Maudit, calomnia, mordit, jeta sa bave.
Avec la crudité poissarde de l'esclave
Et la haine du fils apostat de la Croix,
Il chevrotait : « Je hais les prêtres et les rois ! »

Or, il était quasi centenaire. En silence,
Perdu dans un brouillard vague de somnolence,
Et ne pressentant pas l'approche du péril,
Calme, grave, les yeux fixés sur son nombril,
Il rêvait... Ses dévots disaient : « Il se transforme
« Au contact de l'azur et de l'Idée *énorme :*

(1) V. H. reçut de la Restauration, à partir de 1820, une pension de deux mille francs. Son royalisme disparut le même jour que sa pension.

(2) Une proclamation, adressée de Jersey aux électeurs, datée du 31 octobre 1852 et signée *Victor Hugo*, se terminait par ces mots : « Le citoyen, digne de ce nom, « ne fait qu'une chose et n'a qu'une chose à faire : charger son fusil et attendre « l'heure. »

« A plat ventre ! Adorons ! »
Un hôte inattendu,
Au seuil, sans que nul bruit de pas fut entendu,
Parut, et, s'approchant de l'Idole immobile :
« Olympio, gâteux, cacochyme et débile,
Debout !
— Ton nom?
— La Mort, le sinistre artisan.
— Spectre, à demain.
— Non, c'est aujourd'hui : *Viens-nous-en* (1) ! »

III

Ah ! quand le vent mugit, laisser le coin de l'âtre,
C'est dur ! quitter un doux pays qu'on idolâtre,
C'est cruel ! Mais passer du saint des saints profond
Où l'encens d'Arabie et la graisse qui fond
Exhalent à l'envi leurs odeurs superfines
Et du Magot vivant dilatent les narines,
Au cloaque où pourrit la tourbe des faux dieux ;
Dégringoler soudain du socle radieux ;
En un instant, après tant de cérémonies,
Rouler du Capitole aux ordes Gémonies ;
De la nuit, où l'erreur vous flatte et vous séduit,
S'éveiller dans le jour implacable qui luit,
Et dont les traits ardents que la Vengeance active
Pénètrent comme un fer rouge dans la chair vive ;
Et, seul, aller devant la Justice, voilà
Le châtiment : *dies iræ, dies illa !*

IV

Il montait, il montait. Tout à coup sa paupière
Se baissa frissonnante : au sein de la lumière,
L'Ange de la Justice interrogea :
— Ton nom.
— Olympio.
— Tu mens !
— Le fils du dieu Pan.
— Non,
Tu mens ! Car tu le sais : ce vocable sonore
N'est qu'un vain mot. Dieu seul, que l'Univers adore,
Est l'éternel Principe et le Terme de tout.

(1) Ce solécisme singulier se trouve *passim* dans les Œuvres de V. H. :

Et lui, disait tout bas à Vénus : « Viens-nous-en. »

(*Légende des siècles*, le Satyre).

— Soit. Mon père était né gentilhomme (1).
— Du tout,
Tu mens : il le devint à la pointe du sabre.
Après.
— Ma mère fut *brigande*...
— De Calabre,
Peut-être ; mais non point de ce pays de feu
Qui lutta pour ses Rois et souffrit pour son Dieu.
— Mes fils n'ont pas souillé leur généalogie.
— Tu mens ! l'un d'eux mourut au sortir d'une orgie (2).
Poursuivons. Qu'as-tu fait ?
— J'abhorrai le trafic,
Et fus poète.
— Dis : empoisonneur public,
Et riche à millions.
— Souffleteur des infâmes,
Et tenant des purs.
— Non ! prostituteur des âmes !
Ecoute ; en ses desseins, Dieu, mon maître, rêvait
De faire de ta voix un oracle ; il avait
Dans ton génie enfant mis les ardentes fièvres
Du Beau, du Vrai, du Bien, et placé sur tes lèvres
Le langage sonore et le nombre divin.
Cent ans, il attendit tes œuvres, mais en vain :
Réponds.
— Je puis montrer mes *Odes et Ballades*.
— Tu mens ! tu les biffas comme sornettes fades,
De même qu'au fracas du plaisir étouffant
On rougit de ses jeux et de sa foi d'enfant.
Après.
— J'ai composé mes *Châtiments*.
— La haine.
Qui te les inspira sur ton dos les ramène.
Passons.
— J'ai recueilli des *Légendes*.
— Tu mens !
Tu ne recueilles pas ces vieux débris charmants
Où le Vrai se devine encor, tu les tortures
Au profit de ta secte et de tes impostures.
— Mes *Contemplations*...
— C'est faux : tes *casse-cou*,
Rêves malsains éclos sous le crâne d'un fou.
Ensuite.
— Mes *Chansons*...
— Des polissonneries

(1) V. H. se dit issu d'une maison princière de Lorraine : or, son grand-père était menuisier. Son père, le général baron Hugo, fut le premier *aristocrate* de sa famille. Il a voulu faire de sa mère une *brigande vendéenne :* or, c'était prosaïquement une bourgeoise de Nantes : *Cuique suum.*
(Voir *Victor Hugo avant 1830*, par Edmond Biré (*Correspondant*, 1882).
(2) A Bordeaux, en 1871.

Capables de flétrir des nations flétries.
— J'ai fait *Religions et Religion.*
— Oui,
Je sais : un roman, où, sur un ton inouï,
Affectant de jeter dans une même hotte
La Vérité du Christ et l'Erreur idiote,
Tu te prêches toi-même et poses sans pudeur.
— J'ai fait *le Pape.*
— Assez : une puante odeur
Condamne ce pamphlet aux égouts littéraires.
— J'ai chanté *l'Ane.*
— Bien ! il faut aimer ses frères.
— J'ai décrit *Notre-Dame* et pesé l'*Ananké.*
— Une Babel impure, où l'écrivain toqué
Blasphème, peint l'amour grotesque, et se débraille
Au milieu des truands et de la truandaille :
Encore un malfaiteur au pilori !
— J'ai fait
Les Misérables.
— C'est le mot juste, en effet :
Misérables! — le cri du déclassé, le rôle
De la vertu passant entre les mains d'un drôle.
— J'ai chanté...
— Je connais le reste ; un long défi
Au bon sens, à la terre, au Ciel : il eût suffi,
Sous les *tyrans de fer* que ta haine accompagne,
D'en faire cent fois moins pour mériter le bagne !
— Mais, ô vous qui scrutez le vice et la vertu,
Connaissez-vous Veuillot, Ségur ?
— Tais-toi ! Sais-tu
Que tes héros et toi pesez dans la balance
Moins qu'un cheveu de ceux que j'aime et récompense ?
Mais Borgia ! Voilà le sombre épouvantail
Que vous prenez en bloc et vendez en détail !
Borgia !... L'on choisit en un siècle barbare
Un sujet décrié sans honte ; on le prépare,
On amasse en un tas les rêves monstrueux,
Les on dit, les soupçons louches et tortueux :
Cela fait, on assemble un immense auditoire,
Et l'on crie : « Ecoutez ! ceci, c'est de l'histoire!
« Regardez ! cela, c'est le Pontife romain ! »
Et l'on y gagne gros, et l'on fait son chemin.
Un nom encor laissa la rage inassouvie :
Torquemada, le grand-prieur de Ségovie.
Le dramaturge entend le sanglot étouffé
D'un peuple entier rôti dans les auto-da-fé :
L'Inquisiteur lui-même est là — tâche enivrante ! —
Attisant de ses mains la flamme dévorante,
Et demain, on dira de ce vampire blanc
Qu'il mangeait de la chair et s'abreuvait de sang !

Et l'on ne songe pas — oh ! la bêtise humaine ! —
Que ces forfaits, contés par un énergumène,
N'existèrent jamais sous la clarté des cieux ;
Que si l'auto-da-fé fut parfois odieux,
C'est quand la politique y mêla ses colères ;
Que, pour une colombe, il périt cent vipères,
Et que l'Espagne, enfin, à la sévérité
Dut trois siècles de grande et sainte liberté !
L'Inquisition ! Mais, que la France compare
Celle du moyen âge à celle qui l'effare
Depuis longtemps déjà ; qu'elle compte en pleurant
Les milliers d'orphelins que le bras du tyran,
Pour obéir aux vœux d'un Hugo centenaire (1),
Plonge aux flancs du Moloch athée et sanguinaire !
Non ! Borgia n'est point placé sur les autels,
Torquemada n'est pas le plus doux des mortels :
L'un et l'autre jadis donna prise à l'envie :
Ici même, tous deux ont dévoilé leur vie,
Ils sont jugés ! Mais vous qui ricanez là-bas,
Ne soyez pas si fiers : vous ne les valez pas !

Eh ! bien, Olympio, fils de Pan le satyre,
Parle, réponds ! —
Le vieux ne trouva mot à dire.
Longtemps, il demeura morne, les yeux hagards ;
Enfin, ayant éteint l'orgueil de ses regards,
Il grommela, tordant sa mâchoire fossile :
« *Oui, vous avez raison : Je suis un imbécile* (2) ! »

— Tu l'as dit. Tiens, je suis touché de cet aveu.
Tu mérites cent fois le supplice du feu ;
Cependant il répugne à la Gloire infinie
De vouer aux Enfers ce qui fut un génie :
Je t'accorde un délai. Retourne sur tes pas,
Et prépare ton âme à ce dernier trépas.
Un an, au plus, avec le silence et la douche,
Calmera sûrement le poète farouche.
Allons, va.
— Mais pour moi c'est encore l'exil,
Hélas !
— J'en ferais moins pour un simple Taxil,
Rends-moi grâce.
— Mais où m'exile Dieu, ton Maître ?
Est-ce à Jersey, parmi les flots ?
— Non, à Bicêtre !

A. FERRAND.

(1) V. H., sénateur inamovible, a voté en 1882 la trop fameuse *Loi scélérate* élaborée par les Paul Bert et les Jules Ferry.
(2) *Les quatre vents de l'Esprit*, t. I, p. 138.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Au dernier moment, celui de notre mise en pages, étaient installés deux nouveaux chanoines. Voici, fidèlement reproduite, croyons-nous, l'allocution de M. l'Archidiacre de Bordeaux :

« C'est souvent mon tour de vous présenter les nouveaux collègues que vous donne Son Eminence. Cette mission m'est toujours douce à remplir, permettez-moi de dire qu'elle l'est particulièrement aujourd'hui. D'une part, c'est un contemporain, un compatriote, un condisciple et un ami que j'ai l'honneur d'introduire dans vos rangs ; d'autre part, il me semble qu'en cette circonstance, je suis en même temps et le représentant de notre vénéré Cardinal et le mandataire de Notre-Dame de Verdelais qui vous demande, par ma bouche, d'accueillir, avec votre bienveillance habituelle, le gardien dévoué de son sanctuaire, le père et le successeur de tant d'apôtres qui, depuis cinquante ans bientôt, ont acquis des droits si manifestes à la reconnaissance du diocèse.

« M. l'abbé Vidal et M. l'abbé Chalvet sont loin d'être étrangers l'un à l'autre. Leurs paroisses sont contigües ; ils eurent souvent le bonheur de se rencontrer aux pieds de l'image vénérée de Notre-Dame, et là se cimenta leur fraternelle union. Désormais ce sera mieux encore, puisqu'ils feront partie de la même famille canoniale, et qu'à Bordeaux, dans cette imposante basilique, comme à Verdelais et à Saint-Macaire, ils auront une raison de plus de goûter la vérité de cette parole du Psalmiste : « *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* »

« M. Vidal, demandez-le, Messieurs, aux habitants de Villeneuve de Bourg et à ceux de Bouliac, a excellemment le don de se faire aimer. C'est par là que non seulement son ministère a produit partout des fruits abondants de salut, mais qu'il a réalisé, pour l'embellissement de la maison de Dieu, de véritables merveilles. Ce qu'il fit dans les deux premières paroisses confiées à sa sollicitude, il l'a continué, à l'exemple de ses vénérés prédécesseurs, dans celle qu'il dirige en ce moment. Grâce à lui, la vaste et vénérable église qui est un des monuments les plus remarqués des rives de notre Garonne, a retrouvé une partie de sa splendeur première, Dieu sait au prix de quelles peines et de quels sacrifices ! Cette restauration a réjoui le cœur de Son Eminence. Elle a voulu que M. Vidal eût sa place dans cette enceinte où fut si longtemps vénéré le corps de saint Macaire, et où dorment, ignorés, hélas ! les restes de notre Pey Berland qui dirigea lui aussi, en son temps, la paroisse de Bouliac, avant d'être chanoine et archevêque de Bordeaux.

« M. l'abbé Chalvet, Messieurs, nous vient, je vous l'ai déjà dit, du sanctuaire bien-aimé qui est comme le centre de la piété en ce diocèse. Il se recommande à vous par les souvenirs que sa seule présence suffit à rappeler, par les services qu'il a rendus, depuis son arrivée parmi nous, et par *l'é*lan avec lequel il s'est donné à Son Eminence, ainsi que ses frères, quand il a dû s'imposer un sacrifice pénible à sa piété filiale, mais dont nous sommes heureux de recueillir les profits. Par lui, les insignes du canonicat deviendront l'ornement habituel des pieuses solennités qui se célèbrent devant l'image vénérée de Notre-Dame de Verdelais ; par lui encore, le sanctuaire si cher aux enfants de Marie et que notre vénérable Archevêque, émule du cardinal de Sourdis, a considérablement agrandi, enrichi et embelli, deviendra comme une succursale et une annexe de cette église métropolitaine.

« Nous y gagnerons tous, Messieurs, surtout si le nouveau Chanoine, que la sainte Vierge nous a envoyé, et les pieux missionnaires diocésains qui militent sous ses ordres veulent bien se souvenir, dans leur solitude et aux pieds de l'image miraculeuse, objet particulier de leurs hommages, du premier Pasteur de ce diocèse qui les entoura toujours d'une affection si paternelle, de son bien-aimé Coadjuteur, du vénérable Chapitre et du clergé de cette cathédrale. »

LE PRIX LA GRANGE

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ET M. L'ABBÉ E. ALLAIN

M. le marquis de La Grange a légué à l'Académie de Bordeaux une rente annuelle de 1,000 fr., pour récompenser l'auteur du meilleur ouvrage, publié à Bordeaux, pour la défense de la religion catholique et des principes conservateurs.

Ce legs a été accepté après l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi.

Le prix a été décerné cette année pour la première fois, et savez-vous qui l'a obtenu? M. l'abbé Allain, dont tous nos lecteurs connaissent les écrits, et qui vient de publier un très beau livre sur l'état de l'instruction primaire en France avant 1789.

Ce livre, par parenthèse, a été récemment l'objet d'un rapport des plus élogieux à la Sorbonne.

Nous ne surprendrons personne en disant qu'il y a, dans l'Académie, certains membres qui n'ont pu voir qu'avec un violent dépit le succès d'un clérical, qui pis est d'un prêtre. Certains membres ont découvert en même temps qu'un legs qui avait pour but de décerner une récompense à l'auteur d'un livre consacré à la défense de la religion et des principes conservateurs, était contraire aux statuts de l'Académie, à laquelle il est interdit de s'occuper de religion et de politique.

La conclusion nous semble un peu forcée, car, dans l'espèce, il n'y a ni religion ni politique à discuter, il s'agit seulement d'apprécier la valeur d'un ouvrage qui touche à ces questions.

Mais passons, les académiciens si susceptibles ont imaginé de dire que si l'Académie, autorisée par le ministre à décerner le prix fondé par le marquis de La Grange, continuait à remplir cette mission, tout subside gouvernemental ou départemental lui serait enlevé. Ainsi le veut, paraît-il, la liberté dans le temps où nous vivons.

Là-dessus le président de l'Académie a, conformément à l'avis de ses collègues, écrit au nom de la Compagnie à M^me^ la comtesse de Luppé, légataire universelle du marquis de La Grange, pour lui annoncer que l'Académie renonce au legs qui lui a été fait dans des conditions contraires à ses statuts.

M^me^ de Luppé s'est empressée de répondre au président de l'Académie qu'elle accepte cette renonciation, et que le capital, affecté au service du legs, devant, en ce cas, lui faire retour, elle s'empressera,

pour remplir autant que faire se pourra les intentions de son oncle, de l'offrir au Comité des écoles libres.

La question en est là, mais l'on ne doit pas se dissimuler que la solution rencontrera de nombreuses difficultés. L'Académie peut-elle valablement renoncer à un legs, qui n'est pas si contraire peut-être à ses statuts, puisqu'elle a cru devoir émettre un avis favorable à son acceptation et que le ministre, après examen, a régulièrement autorisé cette acceptation?

Il serait assez piquant de voir résoudre négativement la question; les académiciens anticléricaux seraient condamnés, par suite, à décerner chaque année un prix clérical.

Nous oserions presque croire qu'il en sera ainsi; car si le legs est annulé, comment empêcher Mme de Luppé de faire une libéralité au Comité des écoles libres? C'est ce qu'il faut avant tout éviter, et nos opportunistes préfèreront sans doute ce qui sera à leurs yeux le moindre mal.

Dans tous les cas, que la perspective de l'opulente aubaine qui pourrait arriver aux écoles libres n'arrête pas l'élan des souscripteurs. Ce ne sont peut-être que des rêves dorés, car il faut bien compter sur tous les obstacles possibles pour entraver la générosité de Mme la comtesse de Luppé.

A. Pepin d'Escurac. (Extrait de la *Guienne.*)

BIBLIOGRAPHIE

Vie de saint Paul, apôtre des nations, *d'après les Livres Saints, les Pères, les interprètes et les monuments de la Tradition,* par l'abbé P. Rambaud, prêtre du diocèse de Bordeaux. Paris et Bordeaux, librairies de l'Œuvre de Saint-Paul, 1882. 1 vol. pet. in-8° de xii-352 pages.

Il est encore parmi nous, Dieu merci, des hommes qui conservent le goût des hautes études, qui savent, après avoir rempli les devoirs de leur ministère, rechercher les joies austères du travail intellectuel. Ceux-là sont les vrais sages. Rien, en effet, ne console davantage au milieu des tristesses et des déceptions de l'heure présente que les laborieuses recherches à travers les livres. C'est une expérience que je conseille à tous nos amis. Le commerce avec les vivants n'est pas très sûr à l'heure où nous sommes, il vaut mieux à tous égards s'entretenir avec les morts qui ne nous parlent ni de la question Égyptienne, ni de la dénonciation du Concordat, ni du divorce.

Tel doit être l'avis de M. l'abbé Rambaud. Il aime assurément les livres et sait en faire un fort bon usage. Tout d'abord il s'est occupé de son pèlerinage de Saint-Michel de Rieufret; il a étudié l'histoire du culte du glorieux Archange et fouillé les pièces d'archives qui se rapportent à son église; puis il a embrassé un plus vaste objet, et, pendant de longs mois, il a consacré ses loisirs à la vie de l'Apôtre des nations. Comme il nous le dit lui-même, il a recherché dans les Livres Saints, dans les Saints Pères, dans les interprètes, dans les monuments de la Tradition, tout ce qui se rapporte à saint Paul; il n'y a pas épargné sa peine, et enfin il a eu la joie de donner au public un nouvel ouvrage que je voudrais louer comme il le mérite. Malheureusement

mon incompétence dans la question des origines chrétiennes ôte toute valeur à mon obscur suffrage. Je puis dire pourtant que la nouvelle vie de saint Paul est plus qu'un livre d'édification, c'est une œuvre sérieusement traitée, parce qu'elle a été sérieusement préparée. Grand nombre d'écrivains anciens et modernes ont été mis à contribution par l'auteur auquel pourtant je soumettrai à cet égard un *desideratum;* il ne paraît pas avoir usé des travaux des exégètes modernes allemands et anglais qui lui auraient assurément fourni un important contingent d'informations. C'est une lacune regrettable dans une œuvre comme celle qu'il a entreprise. Le récit est intéressant et bien mené, les analyses des Epîtres de saint Paul claires et suffisamment développées.

Fort bon livre en somme, qui fait grand honneur à son auteur et auquel la *Revue catholique* est heureuse de souhaiter la bienvenue.

E. A.

DEVOIRS DES CATHOLIQUES

A L'ÉGARD DE LA PRESSE

Sur la proposition de M. le chanoine Schorderet, directeur central de l'Œuvre de Saint-Paul (Apostolat par la presse), le vœu suivant a été émis par la commission de la presse de l'Assemblée des catholiques tenue à Paris, et ce vœu a été ratifié dans la séance générale du 13 mai :

« Considérant l'admirable encyclique de Sa Sainteté Léon XIII adressée aux archevêques et aux évêques d'Italie, dans laquelle le Pontife suprême trace, non seulement pour l'Italie, mais pour tous les pays, les devoirs des catholiques à l'égard de la presse;

« Considérant que le chef de l'Eglise a dit notamment :

« Il importe de publier et de répandre partout de bons écrits. Ceux « qu'une haine mortelle sépare de l'Église savent combattre avec la « plume et s'en faire une arme redoutable pour le mal. De là ce déluge « de mauvais livres, de là ces journaux de désordre et d'iniquité dont « les lois sont impuissantes à réfréner les excès et la pudeur à contenir « les tristes débordements...

« Ce mal immense gagne tous les jours du terrain; il faut en arrêter « la violence... De plus, aux écrits il faut opposer les écrits; que cet « instrument, si puissant pour la ruine, devienne puissant pour le salut « des hommes, et que le remède découle de la source même du poison. « Dans ce but, il est à désirer qu'au moins dans chaque province on « crée quelque organe d'enseignement pour instruire publiquement le « peuple des graves devoirs qui incombent à tous les chrétiens à l'égard « de l'Eglise, et cela par le moyen de publications fréquentes, et, s'il est « possible, quotidiennes.

« Quant à tous ceux qui, vraiment et de tout cœur, veulent voir « fleurir la religion et la société, défendues par le génie et par la presse, « que ceux-là protègent de leurs libéralités la fécondité de la presse et « du génie, chacun proportionnant ses largesses à sa fortune.

« Les soldats de la presse ont un *besoin absolu* de ces secours, sans « lesquels leurs travaux n'auraient pas de fruits ou n'auraient que des « fruits incertains ou chétifs. »

« L'Assemblée émet le vœu :

« *Que tous les catholiques conforment strictement leur conduite aux enseigne-* « *ments si précis partis de Rome au sujet de la presse.* »

C'est fini !

Nous revenons de la triomphale cérémonie des funérailles, brisé de fatigue et de douleur, les yeux pleins de larmes, la main toute tremblante, également incapable de préciser nos pensées et de tenir la plume.

Nous dirons plus tard ce que fut pour l'Église, pour le diocèse, pour les œuvres et en particulier pour cette *Revue* qu'il aimait tant, l'illustre et immortel Pontife, dont la vie terrestre a pris fin si subitement.

Aujourd'hui, nous n'essaierons pas d'exprimer notre désolation personnelle, au milieu du solennel concert de regrets, d'admiration et d'amour qui s'est élevé de partout et traduit de toute manière, soit dans l'empressement de la multitude, autour de la dépouille mortelle du saint Pontife pendant plusieurs jours, soit dans les articles de la presse quotidienne de Bordeaux, si noblement inspirés et si bien écrits, soit dans l'admirable *Lettre pastorale* publiée dès le lendemain de la mort de S. G. Mgr DE LA BOUILLERIE, et que nous sommes heureux de publier à notre tour, soit enfin dans la pathétique Oraison funèbre prononcée, le jour des obsèques, d'une voix puissante encore, mais entrecoupée de sanglots, par S. Ém. le Cardinal Donnet.

Nous avons reçu plusieurs articles sur l'immense malheur qui nous a tous frappés; nous regrettons de ne pouvoir les insérer dans cette livraison : nous les gardons précieusement, avec l'espérance de les utiliser en temps opportun. Merci à nos éloquents et dévoués collaborateurs ! Puisse le nom du grand et bien-aimé archevêque de Perga se retrouver souvent sous leur plume et sur leurs lèvres, mais surtout dans les études qu'ils publieront ici !

Qu'ils nous soit permis d'insérer, par exception, la lettre si courte et si pleine de M. Auguste Nicolas.

Le célèbre apologiste était lié depuis de longues années, et d'étroite amitié, avec celui que nous pleurons.

G. P.

12 juillet 1882.

Versailles, 10 juillet 1882.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je ne puis voir se poursuivre la publication de mon travail sur *Rome et la Papauté*, sous le coup affreux qui vient de nous ravir celui à qui je dois de l'avoir entreprise, et je viens vous prier de la suspendre, comme on rabat les voiles d'un navire en signe de deuil, pour faire la plus large place à l'expression de notre commune douleur. Ce n'est pas Bordeaux et le diocèse seulement, c'est l'Église de France, c'est l'Église entière, c'est *Rome et la Papauté*, dirai-je, qui viennent de perdre, dans Mgr l'Archevêque de Perga, une de ces lumières et de ces forces, un de ces modèles et de ces mérites dont on peut dire : le Ciel en est jaloux. Sa mort anticipée, eu égard à tout ce que réservait sa modestie et aurait donné son avenir, nous frappe plus que lui. Que le sentiment profond de ce qui est peut-être en cela un coup de justice nous attire un tempérament de miséricorde! Que Dieu lui-même se fasse le coadjuteur de notre vénérable et cher Cardinal, en attendant qu'il ait tiré des trésors de sa Providence un aussi digne héritier du siège des D'Aviau, des Cheverus et des Donnet!

Agréez, M. l'abbé, la très sympathique expression de mes bien dévoués sentiments.

A. NICOLAS.

LETTRE PASTORALE

de S. Ém. le Cardinal Archevêque de Bordeaux au Clergé et aux Fidèles de son diocèse, à l'occasion de la mort de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Perga, son Coadjuteur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les larmes ne permettent pas les longs discours; aussi me bornerai-je aujourd'hui à vous dire la douleur immense que me cause la mort, aussi cruelle qu'inattendue, de mon vénéré et bien-aimé Coadjuteur, Mgr ALEXANDRE-FRANÇOIS ROULLET DE LA BOUILLERIE, archevêque de Perga.

Il y a quelques jours encore, dimanche dernier, anniversaire du couronnement de Notre-Dame de Verdelais, il officiait pontificalement dans ce béni sanctuaire. Le lendemain, après la célébration des Saints Mystères, il épanchait son cœur, devant les pèlerins accourus en grand nombre, dans l'une de ces allocutions suaves et élevées qui ravissaient toujours ses auditeurs, et nous revenait, le soir, l'âme pleine de paix, pour nous communiquer les douces émotions qu'il avait puisées aux pieds de la Très Sainte Vierge. Hélas ! c'est là

qu'il devait terminer sa carrière épiscopale. On le revoyait, le jeudi suivant, à Notre-Dame de Bordeaux, présidant une touchante fête de famille; on entendait sa parole plus tendre et plus généreuse que jamais, mais c'était pour la dernière fois : moins de quarante-huit heures après, il n'était plus.

« Mon Dieu, votre sagesse est profonde, insondables sont vos jugements; « il ne nous appartient pas de discuter avec vous, vous nous l'aviez donné « et vous nous l'avez ôté, *que votre saint Nom soit béni !* » mais quel sacrifice vous imposez à ce diocèse et quelle blessure est faite à mon cœur !

Vous le savez, N. T. C. F., Monseigneur de Perga était bientôt depuis dix ans la consolation et l'appui de ma vieillesse. Il m'était doux de me reposer sur lui et de le voir déjà, au-delà de ma tombe, continuant l'œuvre à laquelle je l'avais associé, honorant cette grande Église de Bordeaux par ses lumières et ses vertus, et inspirant de plus en plus au clergé et aux fidèles l'amour de Dieu et celui de l'Église. Hélas ! cette joie du présent et cette sécurité de l'avenir se sont évanouies ! Nous voilà en présence d'une poignante réalité. Que Dieu nous soit en aide et qu'il veille sur nos derniers jours pour que les intérêts sacrés dont nous avons la garde ne périclitent pas en nos mains devenues débiles ! L'affection et les prières de nos enfants nous sont plus nécessaires que jamais, nous les implorons avec toute l'ardeur dont nous sommes capable !

Mgr de La Bouillerie a été et demeurera dans l'histoire l'une des grandes figures épiscopales de notre temps. Il eût occupé une place importante dans le monde par sa naissance et ses talents, il s'en fit une non moins distinguée dans l'Église par sa science, l'élévation de son caractère et l'inébranlable fermeté de ses convictions. A Rome, la nouvelle de sa mort, nous en avons la preuve touchante entre les mains, a profondément ému le Souverain Pontife qui l'appréciait et l'aimait; à Paris, où le souvenir de sa piété et de ses œuvres est toujours vivant, sa fin a produit une profonde émotion. Nous ne doutons pas qu'à Carcassonne, où pendant dix-sept ans il sut si bien être Père et Pasteur, les larmes coulent abondantes sur son cercueil.

Mais c'est à Bordeaux surtout que les sentiments de tous se sont déjà manifestés de la manière la plus touchante. La dépouille du prélat était à peine refroidie, qu'on accourait de toutes les parties de la cité pour demander si la fatale rumeur qui circulait était fondée, s'il y avait lieu de pleurer sur une si grande perte, si tant d'espérances étaient à jamais brisées.

Nous avons été touché jusqu'aux larmes d'un tel empressement et nous remercions du fond du cœur tous ceux, et ils sont innombrables, qui, sachant combien nous étions malheureux de voir se rompre si prématurément les liens si doux qui nous unissaient à Monseigneur de Perga, nous ont fait parvenir l'expression de leurs sympathies.

Ces pieuses manifestations de la douleur publique, nous les offrons comme une consolation, impuissante, hélas ! mais qui a son prix, à la noble famille si cruellement atteinte, dont les membres aimaient tant à se grouper autour de celui qu'ils considéraient comme leur gloire, leur chef et leur modèle.

Naguère encore, toujours pour édifier, consoler et bénir, il était au milieu

d'eux, et, en les quittant, il était loin de soupçonner qu'il ne les reverrait qu'au Ciel. Le dirai-je? ses joies domestiques étaient aussi les miennes, et quand il s'éloignait pour quelques jours, je ne pensais pas, sans attendrissement, au bonheur que sa présence allait procurer à ceux qu'il entoura toujours de sa sollicitude et de sa tendresse.

A cette famille qui porte si gloriensement un nom respecté entre tous, et à mon diocèse qui lui est, en cette circonstance, si intimement uni, j'offre encore le souvenir des services éclatants, des luttes glorieuses et des éminentes et aimables vertus de celui qui nous a si prématurément quittés et dont la fin a dignement couronné la vie.

Qu'ils ont été touchants les derniers moments de ce prélat vénéré! Avec quelle simplicité il a fait le sacrifice de sa vie! Comme il a reçu, avec consolation et amour, ce Dieu de l'Eucharistie qu'il a tant célébré, tant aimé et tant fait aimer pendant sa carrière terrestre. *Oh! oui, Notre-Seigneur a été bien bon pour moi,* répondait-il de ses lèvres mourantes, à ceux qui lui demandaient s'il était heureux de la visite qu'il venait de recevoir. Nous étions là, N. T. C. F., lui faisant nos derniers adieux, recevant les siens et ressentant, malgré l'amertume de la séparation, une douceur extraordinaire, au spectacle d'une agonie si douce et d'une mort si grande et si simple tout ensemble.

Vous prierez, N. T. C. F., pour celui qui n'est plus; c'est en priant que vous acquitterez la dette de votre reconnaissance. Tous ceux qui ont le bonheur de monter au Saint Autel se feront un devoir et une consolation d'offrir le Saint-Sacrifice pour celui qui devait être leur inspirateur et leur modèle. Les communautés religieuses, auxquelles il porta toujours un si tendre intérêt, celles surtout qui furent l'objet particulier de sa sollicitude, offriront leurs communions et leurs pénitences pour le repos de son âme.

Tous ceux qu'il édifia de sa parole, qu'il toucha ou éclaira par ses écrits et qui s'occupent des œuvres eucharistiques, objet de ses premières ardeurs sacerdotales, se souviendront de lui devant le Seigneur...

C'est mercredi, 12 juillet, à dix heures précises, qu'auront lieu, dans notre église primatiale, les funérailles solennelles. Nous comptons sur la présence de tous nos vénérés suffragants et sur celle de Nosseigneurs les évêques de Carcassonne et de Montpellier. Vous y viendrez en foule, N. T. C. F., afin que la solennité soit digne de vous et de celui que nous avons perdu.

Donné à Bordeaux, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing du Secrétaire général de notre Archevêché, le 9 juillet 1882.

† FERDINAND, Cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Par mandement de Son Éminence :
A.-C. PETIT, *chanoine, S. g.*

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a fait expédier de à S. E. le cardinal Donnet par S. E. le cardinal Jacobini, son secrétaire d'État, le télégramme suivant :

« Sa Sainteté, profondément désolée de la mort de votre digne « coadjuteur, prie Dieu pour le repos de son âme et pour le soulage- « ment de votre douleur paternelle, et s'empresse d'accorder de grand « cœur à Votre Éminence et à son diocèse la bénédiction apos- « tolique. »

FERDINAND ROZAT

ÉTUDIANT EN DROIT A PARIS

Les pages qui suivent offriront à nos lecteurs, croyons-nous, un doux et pieux intérêt.

Celui que S. G. Mgr de la Bouillerie, d'illustre, aimable et sainte mémoire, exaltait avec une si pénétrante éloquence, dans cette *Revue catholique de Bordeaux* que le docte Pontife appelait *sa Revue* et à laquelle il réservait ses travaux; celui qui nous honorait d'une collaboration fort appréciée et à qui nous avons rendu plusieurs fois hommage, M. Ferdinand Rozat revit dans cette étude, avec toute la séduction de sa belle âme, à l'âge critique et charmant de la jeunesse, lorsqu'il étudiait à Paris la science du Droit. La brusquerie du début s'explique par le fait que le récit est un chapitre détaché, sur notre demande, de la *Vie* que l'un de nos amis prépare, sans hâte comme sans bruit, pour les enfants et la famille du cher défunt. Nous le remercions d'avoir accédé à nos désirs et nous souhaitons que des travaux de ce genre viennent fréquemment apporter à nos études philosophiques, historiques et littéraires, avec cette note attendrie, un précieux élément d'édication.

G. P.

Notre jeune étudiant arriva à Paris, au commencement du mois de novembre 1857. Son père l'accompagnait, trop prudent pour ne pas vouloir guider les premiers pas de son fils dans une ville si féconde en scandales. — Plusieurs jours se passèrent en visites auprès des éminents professeurs de la Faculté de Droit et de la Sorbonne. — Cependant, le Dr Rozat était surtout préoccupé d'entourer d'influences chrétiennes la foi et la vertu de son Ferdinand. Il le recommanda à quelques amis de la famille bien connus pour leur piété et leur grande sagesse, et, chaque soir, le conduisit au cercle du

Luxembourg, au milieu d'une société choisie d'hommes qui avaient vécu dans l'intimité de Frédéric Ozanam et qui s'étaient constitués héritiers de son zèle et de sa charité. Sa mission terminée, il revint à Bordeaux.

Ici commence la seconde phase de la vie de Ferdinand. Le jour même du départ de son père, nous le voyons s'effrayer de se sentir isolé dans la capitale et « placé entre les mains de son conseil. » Pendant quelques heures, il éprouve les saisissements et les amertumes de la tristesse. « O mon Dieu, » s'écrie-t-il, quand il se retrouve seul dans sa chambre, et tombant à genoux aux pieds de son crucifix « me voici donc orphelin!... mais, je vivrai au milieu du monde sous « votre regard paternel... oh! vous protégerez ma pauvre âme! (1) »

Le Journal de Maurice de Guérin était sous ses yeux. Il le prend, et, par une miséricordieuse permission de la Providence, l'ouvre sur ce passage: « Mon âme est frêle au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. C'est le sentiment de ma faiblesse qui me fait chercher un abri et qui me donne la force de briser avec le monde pour rester plus sûrement avec Dieu. Deux jours au grand air, à Paris, mettent à bout toutes mes résolutions. Il me faut donc les cacher, les enfouir, les mettre à l'ombre de la retraite (2). » Il transcrivit aussitôt, dans ses notes, ces lignes qui convenaient si bien à l'état de son âme. Lui aussi avait le sentiment de sa faiblesse. Son imagination était ardente, son cœur ouvert à tous les enthousiasmes de la jeunesse et agité par les tressaillements d'une activité impatiente de se produire. Il comprit, mieux que jamais, comme il le déclara plus tard (3) en rappelant ces premières angoisses, que cette heure était pour lui exceptionnellement grave, et il pensa longtemps aux dangers qui l'attendaient dans sa nouvelle situation. Ce furent, sans doute, ces réflexions qui lui inspirèrent la forme précise du premier article de son règlement de vie: « Je passerai la plus grande partie de mon temps dans la solitude et le silence de ma demeure; parce que, là seulement, je trouverai le recueillement nécessaire à tout travail sérieux, et aussi le loisir de la réflexion pour entendre ces voix intérieures par lesquelles Dieu donne à qui veut les écouter les leçons quotidiennes de l'expérience. »

(1) Dans ses notes.
(2) Maurice de Guérin, *Journal, Lettres et Poèmes*, 6me édit.; Paris, p. 3.
(3) Dans son journal.

Il se promit, dès lors, pour protéger plus efficacement sa vertu, de l'envelopper d'obéissance. Il avait voulu que son père traçât lui-même le programme de ses journées: « Je ne suivrai, » lui écrit-il (1), « que tes instructions au sujet de l'emploi de mon temps. » Or, c'est merveille de voir avec quelle scrupuleuse exactitude il accomplit jusqu'aux moindres prescriptions de ce programme.

Le Dr Rozat avait tout réglé pour son fils: les heures de son travail, de ses repas, de ses récréations, de son repos. Ferdinand se soumit à tout, nous le verrons, comme il aurait fait à Bordeaux sous les yeux de ses parents. Plus d'une fois, il l'avoue simplement dans une de ses lettres, sa liberté d'action fut gênée: il ne s'en plaignit jamais et ne réclama d'indulgence que pour le temps qu'en vue de sa santé, on l'obligeait à consacrer au sommeil. « Sois au lit, le soir à « dix heures; ne te lève pas avant six heures en été, avant six heures « et demie en hiver. » Il eut de la peine à accepter cette loi qui lui paraissait trop rigoureuse, et il entreprit quelquefois, non pas de secouer le joug, mais d'en appeler de la tendresse de son père au jugement de sa science et de sa raison. Voici en quels termes il plaidait sa cause, dès le commencement de décembre 1857 (2); « La santé de l'étudiant parisien est florissante et voudrait bien, en considération de cette bonne note, qu'il lui fût permis de soustraire une demi-heure de repos à la dose que tu lui prescris d'ordinaire. Jusqu'à présent je me suis soumis; mais j'attends avec une certaine confiance le résultat de cet appel. »

« Je dois avouer, » ajoute-t-il, « que l'obligation d'être au lit à dix heures n'a été pleinement remplie que le deuxième jour qui a suivi ton départ. Dès ce soir-là, j'ai observé scrupuleusement une règle, à laquelle tu verras par mes lettres que je ne dérogerai plus, à moins que, pour le dimanche seulement, tu me donnes quelquefois un peu plus de latitude. »

Ce plaidoyer, si éloquent et si habile qu'il fût, ne persuada pas au Dr Rozat d'accorder à Ferdinand les deux dispenses qu'il demandait. Cependant ne jugeant pas à propos de demeurer inflexible, il répondit à son fils, le lendemain: « Tout en insistant sur ta fidélité à la règle, je comprends qu'il est des cas exceptionnels qui obligent quelque-

(1) Nov. 1857.
(2) 7 déc.. à son père.

fois à y apporter une légère modification ; je prends donc en considération ton avis au sujet de l'heure du coucher, que le thé aux brioches, la musique et les charades doivent retarder un peu le dimanche ; et pour ce seul jour, je viens appuyer de mon autorisation ton entrée au lit à onze heures. »

Heureux père qui pouvait commander ainsi à son fils sans avoir à craindre de n'être pas obéi !... Nous n'insistons sur ces premiers détails que pour mieux montrer jusqu'où Ferdinand portait la déférence et le respect à l'égard de ses parents. Sa conduite n'est-elle pas une leçon édifiante donnée aux jeunes gens de son âge? Les pères chrétiens, qui ont tant à redouter aujourd'hui pour leurs fils l'esprit d'égoïsme et d'indépendance, qui souffle dans notre siècle, ne pourront-ils pas, à l'heure si cruelle de la séparation, leur proposer en exemple l'obéissance de notre ami ?

Il habitait alors au n° 4 de la rue Honoré-Chevalier. — Le matin, on le voyait se rendre à l'église Saint-Sulpice. — Il aimait le silence de ce sanctuaire, le ton grave de son architecture, la majesté de ses voûtes : il s'y sentait à l'aise pour prier. Au fond se trouve une chapelle où le recueillement est toujours facile : on veille à ce que rien n'y puisse troubler la piété des fidèles : plusieurs lampes brûlent autour de l'autel ; le Saint-Sacrement est là. Ferdinand y avait sa place marquée ; on l'y voyait chaque jour à la même heure, pieusement incliné, l'*Imitation de Jésus-Christ* à la main. Il y entendait la messe, et, plusieurs fois la semaine, s'agenouillait à la table eucharistique.

Durant son séjour à Paris, il demeura fidèle à cette pratique. La méditation en présence du Tabernacle reposait son âme et la préparait pour les incidents de la journée ; la Communion retrempait les énergies chrétiennes de sa volonté, et, écrivit-il plus tard à un de ses amis (1), lui faisait oublier son isolement, le consolait même, à chaque fois, d'être éloigné de sa famille. « Je me souviens qu'aux jours où j'étais seul à Paris, mon bonheur était de me dire les jours de Communion, surtout quand je savais qu'ils étaient communs aux miens et à moi : Le Dieu, qui est maintenant dans mon cœur, est aussi dans le cœur de ma mère, de mon père, de mon frère, de mes

(1) 5 juillet 1866. — La discrétion nous fera un devoir de ne citer que très rarement les noms de ses nombreux amis.

sœurs; nous sommes donc réellement unis comme autrefois, aussi sûrement, aussi véritablement... et je retournais content aux labeurs de la vie. »

Sa piété d'ailleurs, quoique très vive, n'avait rien d'exagéré. Elle était sérieuse, profondément enracinée dans son âme, établie sur des convictions inébranlables; elle l'eût rendu capable, pour la religion, de tous les dévouements, et Dieu seul sait quels furent à cette époque ses généreuses aspirations vers la sainteté et son amour filial pour l'Église. Ferdinand nous révèle lui-même que, déjà, il avait soif du salut des âmes et qu'il s'était proposé d'être un exemple à ses amis, pour exercer autour de lui le ministère d'un apôtre. C'est pourquoi il voulut que sa dévotion parût toujours aimable et attrayante: alors que son cœur l'eût porté à multiplier ses pratiques de piété, il y renonçait volontiers pour le bien des autres. Ainsi fit-il toute sa vie. En 1867, il était à Bordeaux, dans sa paroisse, secrétaire de la Conférence de Saint-Vincent de Paul; or, un jour, il se démit de cette fonction qu'il aimait pourtant de tout son cœur. Il cédait aux injustes exigences d'un homme du monde, qu'il avait entrepris de convertir. Cet homme avait, comme tant d'autres aujourd'hui, ses théories sur le dévouement chrétien, et trouvait exagéré le zèle de Ferdinand. « Le devoir avant tout, » lui répétait-il souvent, comme si Ferdinand n'eût pas pratiqué la religion du devoir: « Soyons prudents; pourquoi se montrer? pourquoi engager sa responsabilité pour l'avenir? » Encore une de ses maximes favorites et dont il croyait très sage de faire la règle de sa conduite. Ferdinand se soumit, accepta généreusement des remontrances qu'il méritait si peu, et nous savons que son sacrifice porta bonheur à son censeur qui se convertit bientôt et s'adonna lui aussi aux œuvres de charité. « Seigneur, » lisons-nous dans le journal de Ferdinand, quand il rappelle cette circonstance de sa vie, « donnez-moi de pouvoir toujours faire abnégation de moi-même et de savoir sacrifier, en vue du bien des âmes et de votre plus grande gloire, même les œuvres de la foi et de la charité, dans une certaine mesure. »

D'ailleurs, rien de plus sage, à ce sujet, que le conseil qu'il avait reçu de sa sainte mère, conseil qui fut toujours la loi de sa religion et qu'il aimait, nous dit-il, à relire souvent: « Persévère, cher enfant. A la persévérance est promise la récompense. Aimons et servons toujours le bon Dieu; mais sans fatigue d'esprit, sans surcharge de

prières et de pratiques qui nous rendraient cet amour et ce service difficiles, qui pourraient peut-être à la longue nous en dégoûter. Que les devoirs de notre état remplis en vue de plaire à Dieu, après l'offrande de notre journée faite le matin et l'action de grâces du soir, nous tiennent lieu d'un détail de pratiques de dévotion que Dieu n'a pas faites pour nous, puisqu'il nous appelle à la vie active (1). »

Ses exercices de piété à peine terminés, Ferdinand avait hâte de regagner sa demeure pour y préparer ses leçons. Il aimait passionnément le travail ; et, quoique la froide étude du Droit n'eût pas pour lui de grands attraits, il s'y livrait néanmoins avec ardeur. Nous sommes heureux de pouvoir en donner à nos lecteurs un touchant témoignage.

L. H. était devenu son ami intime. Tous deux s'étaient rencontrés pour la première fois au cercle du Luxembourg. Après quelques jours leurs âmes étaient définitivement attachées l'une à l'autre. Deux frères ne sont pas plus unis. Chaque jour, on les voit se rendre ensemble à la Faculté. Pendant les cours, ils sont assis à côté l'un de l'autre, également attentifs. Ils se séparent à peine à l'heure des repas, et se retrouvent réunis, pour le reste de la journée, dans la chambre de Ferdinand. Là, ils travaillent en commun. L'un d'eux lit quelques pages de Droit, l'autre rend compte de la lecture, et ainsi à tour de rôle. « Puis, » raconte Ferdinand, « quand des questions controversées se présentent, nous pesons le pour et le contre, et, nous éclairant mutuellement, nous tâchons d'asseoir notre opinion et de nous décider pour le système le plus conforme au texte du Code et aux idées de nos professeurs. Nous nous habituons ainsi à exprimer nos idées..... Nous sommes bien résolus, » conclut-il, « de continuer ainsi jusqu'aux examens, et nous ne sommes point disposés à passer les derniers (2). »

Il n'avait pas assez, d'ailleurs, de cette étude du Droit. L'abbé Bautain, MM. Nisard et Demogeot illustraient alors la Sorbonne et attiraient autour de leur chaire un très grand nombre d'étudiants. Ferdinand était des plus assidus à leurs leçons. Il aimait la philosophie, et, plus encore, les attrayantes beautés de la littérature, mais par dessus tout les chefs-d'œuvre des grands orateurs. Les cours

(1) 4 juin 1858.
(2) A son père, avril 1858.

d'éloquence française avaient de beaucoup ses préférences. Avec quelle attention il écoutait l'analyse d'un beau discours ou la lecture d'une belle page. Ses yeux s'animaient, se remplissaient de larmes. A le voir immobile, le corps penché en avant, dans cette attitude qui témoigne du ravissement et presque de l'extase, on eût dit qu'il rêvait pour lui-même quelque triomphe oratoire. Assurément, son cœur battait très fort et son âme vibrait tout entière. Sans doute, qu'il sentit s'éveiller en lui, à cette époque, le noble désir d'atteindre un jour à la grande éloquence, afin de pouvoir plaider efficacement la cause des pauvres et des œuvres catholiques.

Au retour de la Faculté, il rédigeait soigneusement les cours de ses professeurs, avec cette fidélité de mémoire et cette précision que l'on a toujours admirées en lui : nous savons que ses rédactions étaient remarquables, et plus remarquables encore les commentaires dont il les accompagnait. Mais ce n'est pas ici le lieu de les reproduire, et nous ne pouvons leur donner qu'une mention.

Ferdinand se livrait à ces études, si différentes par leur objet, avec une infatigable activité.

« Je vois, » écrivait-il lui-même quelques jours après son arrivée à Paris, « se dessiner mes occupations de telle sorte qu'il ne me sera pas permis d'ouvrir ma porte à la mélancolie. » Son ardeur au travail était peut-être trop grande, et ne laissa pas que de préoccuper beaucoup ses parents. Il reçut même d'eux, à cette occasion, plus d'une sage recommandation.

« Je n'autorise pas, » lui observait son père, « un excès de travail. Ainsi donc, trêve de temps en temps à tes études et distractions variées, en vue d'une santé que, par amitié pour moi, je te conjure de ne pas compromettre. Ta soumission m'est connue : à elle s'adressent mes avis. » « Il ne faut d'excès en rien, » ajoutait sa mère, « pas même dans le bien : permets-moi donc de te dire que je crains que tu ne te sois imposé une trop grande besogne. Mets des bornes à ton ardeur. Il m'est bien doux assurément de n'avoir à insister que sur ce point, mais il m'est encore plus doux de compter sur ton amitié pour être persuadée qu'en cela, comme en tout le reste, tu te montreras docile à nos avis et empressé à t'y conformer (1). »

C'est qu'en effet notre ami avait le talent de multiplier ses occupa-

(1) Décembre 1857.

tions et il trouvait du temps pour toutes. Son oncle avait exigé qu'il réservât, dans la distribution de sa journée, « quelques demi-heures » aux arts d'agrément: l'étude de la musique, du piano et du dessin, avait ainsi place dans son programme. Et ce n'était pas assez, car tous les jours, il écrivait pour sa famille le journal complet de sa vie. Ce journal faisait le bonheur de sa mère bien-aimée; il arrivait à Bordeaux, chaque semaine, à des jours déterminés, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que, toujours, il était impatiemment attendu. « Rien ne m'est aussi agréable, aussi doux, aussi précieux, » répondait Mme Rozat à son fils, « que cette analyse de ta vie, qui me permet de te suivre depuis ton lever jusqu'à ton coucher; qui fait qu'à chaque instant du jour, jetant les yeux sur la pendule, je puis me dire: mon cher enfant est ici, va là, fait cela..... Oh, oui, ils ont été bien droit à mon cœur, ces renseignements! Et combien de fois, je te prends entr'ouvrant les yeux, le matin, pour ne plus te quitter qu'après la prière du soir, déposant alors par la pensée, sur ton front chéri, ce baiser qui a été si souvent pour toi le gage d'un doux sommeil (1). »

Hélas! de cette admirable correspondance, qui nous aurait fait connaître la vie intime de notre étudiant, ses pensées, ses aspirations, ses projets de jeunesse, comme tous les incidents de son séjour à Paris et ces « mille petits riens » si intéressants pour le cœur, quand il s'agit d'un ami aussi généreux et aussi édifiant que Ferdinand Rozat, il n'a pu nous parvenir que quelques lettres, bien précieuses assurément par les confidences que nous y avons recueillies, mais trop peu nombreuses pour nous permettre de satisfaire aux légitimes curiosités de nos lecteurs.

Or, les lettres de notre ami étaient longues, riches de détails, touchantes par les délicieux épanchements de sa belle âme: « Tu crains de me fatiguer, » lui écrit encore sa mère, « en m'obligeant à prendre sur mon sommeil le temps qne je mets à te lire!... Vilain mais trop cher Ferdinand! Je t'ai déjà dit et je te répète ici, que, très souvent, je lis et relis ces tendres et affectueuses pages où par les expressions les plus touchantes et les plus vives, les plus vibrantes, tu nous découvres ton âme tout entière, et nous donnes à apprécier tout ce que Dieu, dans sa miséricorde, a mis en toi de sentiments

(1) 13 janvier 1858.

dévoués, de reconnaissance et d'amour filial, de piété douce et solide, en un mot, de vertus bien consolantes pour le cœur d'une mère. Oui, cher enfant, à Dieu seul la gloire du bien qu'il a daigné mettre en toi ; mais aussi à toi les éloges et les encouragements de ta mère pour la fidélité que tu as mise jusqu'ici à y correspondre (1). »

Certes, notre émotion est grande à la lecture de ces lignes, éloquent témoignage rendu à la vertu de notre Ferdinand par le cœur brûlant de sa mère ! Combien plus grande serait-elle, si toutes les confidences qu'ils se sont écrites l'un à l'autre nous étaient révélées ! Quels charmes nous trouverions à lire, à relire aujourd'hui ces pages où se peignait si bien lui-même notre ami à l'âge de vingt ans. Pourquoi Dieu s'est-il montré jaloux de son mérite et a-t-il créé des secrets sur cette partie de sa vie angélique, alors que nous aurions eu tant de profit à la connaître et à la méditer ?

Car enfin telle était, à cette époque, l'exquise délicatesse de sa conscience, que, pour rien au monde, il n'eût consenti à défaillir dans la voie du devoir et de la vertu ; témoin ces nombreux hommages que ses amis de Paris ont rendus à sa mémoire et qui se résument dans ce bel éloge : « Rozat étudiant était un saint : son âme planait au-dessus de toutes les passions de la jeunesse (2). »

D'ailleurs, il se rappelait à lui-même, chaque jour, les sages leçons et les saints exemples qu'il avait reçus dans sa famille, tant cet héritage paternel lui paraisssait inaliénable et sacré ! « Qu'ajouterai-je, » écrit-il le 7 décembre 1857, après le compte-rendu ordinaire de ses journées, « sinon que votre pensée m'accompagnant partout, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour satisfaire les désirs de ceux auxquels je veux rendre en amour, en reconnaissance et en vertus, tout ce que je pourrai des biens qu'ils m'ont prodigués et qu'ils me prodiguent encore. »

Il multipliait à souhait sa correspondance ; parfois même sa vive affection pour sa mère le rendait ingénieux à lui ménager de délicieuses surprises. Ainsi, plusieurs de ses lettres arrivaient à Bordeaux, coup sur coup, et sans qu'elles fussent attendues. C'était, à chaque fois, un nouveau bonheur pour M^me^ Rozat de reconnaître sur l'enveloppe l'écriture de son fils : « Encore une lettre de Ferdinand, » s'écriait-elle.

(1) 10 janvier 1858.

(2) Un de ses amis. L'abbé V.. aumônier de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

« Une lettre de Ferdinand ! » répétait-on dans toutes les parties de la maison; et la famille était bientôt groupée, pour recueillir les nouvelles de l'aimable exilé.

« Merci mille fois, » répondait Mme Rozat, « pour tes lettres où ton âme se peint si bien tout entière, et par lesquelles tu sais à merveille nous communiquer ce bien-être, cette résignation constante, je dirai même ce contentement et cette joie que tu puises dans leurs véritables sources : en Dieu, d'abord ; puis dans l'occupation et le travail, qui, sans te faire oublier ceux que tu aimes, te sert comme un moyen de leur prouver ton amour et ta reconnaissance (1).

Et ne nous étonnons pas que Ferdinand ait consacré ainsi de longues heures à écrire pour sa mère son journal d'étudiant. On peut affirmer qu'il vécut à Paris du souvenir de ses parents. Sans doute, il eut des amis, et pour eux son cœur fut toujours grand et généreux. « Il savait se donner tout entier à tous, » nous a-t-on dit (2) ; mais, assure-t-il lui-même, « les vraies amitiés de la capitale ne m'ont jamais fait oublier les figures bénies de la maison paternelle (3). »

Il avait surtout, à l'égard de sa famille, le culte des anniversaires : les dates mémorables des événements heureux ou malheureux arrivés à chacun, étaient gravées dans sa mémoire et lui offraient périodiquement l'occasion de prodiguer les témoignages de sa tendresse. Une fête, la fête de son père ou de sa mère, quel jour de bonheur ! « Quel bonheur pour moi, » écrit-il à son bon père, à l'occasion de la saint Guillaume, « de m'associer à toutes les joies de la famille ! La proposition n'est pas nouvelle !... Or, je sais, qu'en ce moment, tu reçois de chacun de ses membres des félicitations auxquelles j'ai hâte de joindre les miennes... Oui, je confonds mes actions de grâces et mes vœux avec l'allégresse des cœurs qui connaissent le tien et je dépose en même temps sur tes joues deux baisers accompagnés de cette exclamation pleine de sincérité et de reconnaissance : Dieu soit loué !

« A Dieu, bien cher Papa. Oui, à Dieu ! Nul mot ne saurait mieux exprimer les sentiments d'un fils séparé de son père, et qui cherche à s'unir à lui par tous les élans de son âme ! »

Souvent une charmante poésie arrivait à propos pour honorer le roi

(1) 6 janvier 1858.
(2) Un de ses amis.
(3) 16 juillet 1858.

ou la reine de la fête. Grande et toujours agréable était la surprise; car Ferdinand excellait à traduire dans le beau langage de la poésie les sentiments délicats dont son cœur était rempli pour les siens. Nos lecteurs pourront en juger: nous nous proposons, en effet, de leur rendre compte, dans un chapitre spécial, de ses œuvres poétiques. Elles méritent d'être livrées à la publicité, au témoignage du Dr Rozat lui-même, qui écrivait à son fils: « Tes poésies sont empreintes de ce sentiment à la fois tendre et noble, modeste et sublime que l'on ne puise qu'à la source d'où découle toute véritable intelligence..... Tact exquis, naïve simplicité, heureux choix de mots et de pensées, rien ne manque à tes chants, que mon amour et mon orgueil de père m'ont fait communiquer à des personnes de bon goût et dont j'ai reçu pour toi des éloges mérités (1). » Cet hommage si simple, si touchant, et, on le verra plus tard, si juste, on nous saura gré de l'avoir comme dérobé au Dr Rozat et de le faire connaître à son insu. Nous voulions être dans le vrai et ne pas exagérer en appréciant le talent poétique de notre ami, pendant sa jeunesse; or, n'est-il pas naturel au cœur d'un père, surtout si ce père pratique scrupuleusement toutes les lois de la modestie chrétienne, quand il adresse des éloges à son fils, de ne lui dire que la vérité?

Sainte Thérèse était la patronne de Mme Rozat. Le 14 octobre 1857, quelques jours avant le départ de Ferdinand pour Paris, on fit dans la maison, pour le lendemain, les préparatifs d'une belle fête. Sur le soir, suivant les traditions de la famille, les enfants, petits et grands, se réunirent dans la chambre de leur mère: l'un d'eux portait un bouquet; un autre, c'était notre ami, tenait à la main un grand papier sur lequel était écrit le compliment d'usage. Il commence:

ADIEUX A MON VILLAGE

Camblanes, lieu charmant, berceau de mon enfance,
Témoin des plus beaux jours de mon adolescence;
Camblanes, dont le nom fait tressaillir mon cœur
Et monter à mes yeux des larmes de bonheur!
Il faut donc te quitter! . . . . . .
. . . . . .
On ne me verra plus courir sur le sillon;
Poursuivre dans son vol le léger papillon;

(1) 6 janvier 1858.

M'élever dans les airs par ce pouvoir magique
Qu'aux muscles de l'enfant donne la gymnastique !
Coco, coursier chéri, tu n'as plus à songer
Qu'à bien dormir la nuit, et le jour à manger.
A ton malheur passé ta fortune est pareille ;
Tu n'entends plus le fouet claquer à ton oreille ;
Ton maître ne vient plus t'arracher au repos,
Abréger tes repas et monter sur ton dos,
Te faire galoper, malgré toi, dans la plaine ;
Pour son plaisir à lui, te mettre hors d'haleine. . .
. . . . . .
Mais aussi pour sa part il n'aura plus à craindre.
On ne l'entendra plus de tes écarts se plaindre ;
Et grâce à son exil, de ta dévotion
Il ne maudira plus la démonstration.
Chantres joyeux des bois, dont les jeunes familles
Ont peuplé nos jardins, nos tilleuls, nos charmilles,
Vous allez vivre en paix ; restez, petits oiseaux,
Vous ne reverrez plus ni fusil, ni réseaux . . . .
. . . . . Adieu ! Mais qu'est-ce à dire ?
Quelle triste pensée en ce moment m'inspire ?
N'est-ce pas aujourd'hui la veille d'un beau jour ?
Sans doute. Tout ici m'annonce son retour.
Salut, jour désiré ! Salut, ô jour de fête !
Pour célébrer ma mère il faut que je m'apprête...
. . . . . .
Mais pourrai-je jamais dire à celle que j'aime
Quel sentiment répond à sa tendresse extrême ?...
. . . . . .
Si vous voulez savoir ce qu'est un cœur de mère,
Approchez ; contemplez cette femme en prière,
Dans son maintien pieux règne l'Humilité,
La Foi dans son regard brille avec majesté.
De ses lèvres, on voit s'envoler l'Espérance ;
On comprend qu'elle met en Dieu sa confiance,
Et qu'elle va puiser à l'ombre de l'autel
Les leçons de l'amour aux pieds de l'Éternel.
Rien ne peut égaler sa tendre vigilance ;
Elle est pour sa famille une autre Providence ;
On admire son zèle ; et c'est avec raison
Qu'on la nomme partout l'ange de la maison...
. . . . . .
Et quelle est cette mère ? Oh ! ma Mère, c'est toi.
. . . . . .
Oh ! que, si je pouvais, au gré de mon envie,
Passer auprès de toi tous les jours de ma vie,
Mon sort serait heureux !... Dieu le veut autrement
Dieu le veut, c'est assez ; je partirai content.
L'Espérance est le vent qui gonflera ma voile ;
Et toi, ma Mère, et toi, tu seras mon étoile

C'en est trop ! des larmes coulent de tous les yeux ; Ferdinand se jette dans les bras de sa mère et ils se tiennent longtemps embrassés ; puis le front de notre ami s'incline, et Mme Rozat, tremblante d'émotion, donne à son fils bien-aimé une de ces bénédictions maternelles qui portent bonheur pour la vie !

Nous avons rappelé à dessein cette scène si attendrissante, et cité longuement une des premières poésies de Ferdinand. On saura désormais quelle était l'affection de notre ami à l'égard de sa mère ; et quand on le verra dans Paris multiplier pour elle les témoignages de sa tendresse, s'appliquer, au prix des plus grands sacrifices, à la rendre heureuse par sa persévérance, on aimera à se souvenir que non seulement il en avait emporté l'image dans son cœur, mais qu'il l'invoquait, en effet, tous les jours, comme il se l'était promis à l'heure de son départ : « J'aimerai, » a-t-il écrit, « à répéter au matin de chacune de mes journées : « Jésus, Marie, Joseph, ma mère (1). »

Oh ! sa mère !... Il lui adressait, dès le 31 décembre 1857, une seconde pièce de vers, exquise au delà de ce qu'on peut dire. Mme Rozat l'apprit sans doute de mémoire, car elle aimait à la citer dans ses lettres :

AH ! SI J'ÉTAIS PETIT OISEAU !

Oui, votre sort me fait envie,
Êtres charmants, de qui la vie
Jamais n'a senti la douleur
Qui dans l'exil étreint le cœur !
Jamais les rigueurs de l'absence
N'ont pu troubler votre existence.
Lorsque vers de lointains climats,
L'un de vous doit porter ses pas,
Vous quittez tous le toit rustique,
Où vous vivez en république...
Des jours passés nul souvenir,
Point de crainte pour l'avenir...
. . . . . .
Petits oiseaux, vous que l'on voit
Tous les jours voler sous mon toit !
Qui remplissez ma solitude
Et me délassez de l'étude ;
Qui par un aimable babil,
Venez adoucir mon exil ;

(1) Dans son journal.

Si, comme vous, amis fidèles,
Si, comme vous, j'avais des ailes,
Je volerais vers mon berceau...
Ah! si j'étais petit oiseau!

D'heure en heure au nid solitaire
Vous allez revoir votre mère;
Lui raconter votre bonheur
Et vous réchauffer sur son cœur...
. . . . . .
Et cette mère, elle vous aime,
Dieu sait!... Et vous l'aimez de même,
Heureux oiseaux!... . . . . .
. . . . . .
Le temps a fui; d'une autre année
Voici la première journée;
Si de ma mère un doux baiser
Pouvait pour moi la commencer!
Et si, dans les bras de mon père,
Avec des sœurs, avec un frère,
Il m'était donné d'accourir,
Mon Dieu, quel ravissant plaisir!...
Que ne puis-je de ma chambrette
Toujours seule, toujours muette,
Partir sur les ailes du vent...
. . . . . .
Demain, je verrais ma patrie,
Je verrais ma cité chérie
Je verrais le toit paternel!
O bonheur! que n'es-tu réel!...
Mais non, pour mon âme rêveuse
Ce n'est qu'une image trompeuse
Du sort ici-bas le plus beau...
Ah! si j'étais petit oiseau!

On sera heureux, nous l'espérons, de lire ces poésies pleines de charmes aimables. Encore n'avons-nous pas la prétention de donner ici les plus belles du recueil qui nous a été confié. Nous avons suivi, pour notre choix, l'ordre chronologique: or, il ne faut pas oublier, qu'en 1857, notre ami n'avait que dix-neuf ans, et qu'il sortait à peine de collège.

Grande était la joie de M^me^ Rozat, quand elle recevait de son fils ces témoigages d'affection! Aussi, quels transports d'amour se soulevaient dans son cœur! « Ah! si j'étais, moi aussi, petit oiseau! » répondit-elle à Ferdinand: « Si je t'avais auprès de moi, je t'accablerais sous le poids de caresses, de baisers, de toutes les démonstrations possibles de tendresse, pour te remercier, comme tu le mérites, des

délicieux épanchements de ton cœur si aimant, si bon, si dévoué, et si admirablement peint dans tes poésies si gracieuses, si charmantes, qui vont si droit à mon cœur et me font verser de si douces larmes! » Toutes les mères comprendront ce langage.

C'est ainsi que Ferdinand passait sa journée à Paris; rendant scrupuleusement ses devoirs à Dieu, dès le matin, consacrant le reste de son temps à ses études et à l'amour de ses bons parents. Il ne se crut jamais dispensé de la méditation quotidienne, ni de la récitation du chapelet, ni de telle autre prière dont nous nous réservons encore le secret pour le révéler en temps opportun, et qu'il ajoutait à ses prières ordinaires. Il accomplissait son devoir sans faiblesse, et même le désir d'être agréable à sa famille, en écrivant pour elle de longues lettres, ne le lui fit jamais négliger. Il ne rédigeait son journal que dans ses moments de loisir: « Ne t'étonne pas de mon bavardage, » écrit-il à sa mère comme pour la rassurer, « je ne sacrifie rien de mon devoir pour ma correspondance. Il me suffit, pour cela, de consulter dans mon âme, à toute heure, le souvenir de tes exemples et de tes conseils. » Certes, il n'avait pas besoin de s'excuser auprès de Mme Rozat. « Je connais mon Ferdinand, » lui répondit-elle, « j'ai pu apprécier et j'apprécie encore tous les jours tout ce que Dieu a mis dans son cœur d'amour filial, de tendresse, de reconnaissance, de vertus douces et aimables, et, tout en remerciant ce Dieu si bon de ses dons précieux, je ne peux que te féliciter, mon fils bien-aimé, d'avoir si bien correspondu aux grâces qui t'ont été accordées. Oui, je sais que tu es toujours à ton devoir. Permets-moi donc de te dire de nouveau, et en déposant un baiser sur ton front béni, que je t'aime bien autrement que je ne saurais le dire, et que je défie en amour toutes les mères (2). »

Le soir, il se rendait soit au Patronage de Nazareth, soit au Patronage de Sainte-Mélanie, dont il fut longtemps le président; à moins qu'il ne se fût promis pendant la journée d'aller enseigner l'arithmétique à l'École où se réunissaient les militaires, ou bien encore d'apprendre à lire aux enfants pauvres du quartier Sainte-Geneviève. On le voyait souvent aussi au Cercle du Luxembourg; il en avait été nommé secrétaire, dès le commencement de son séjour à Paris. Là, il fit ses premières armes dans l'exercice de la charité chrétienne; là, il

(1) 4 janvier 1858.
(2) 7 février 1858.

devint l'ami intime d'hommes dont les noms sont aujourd'hui universellement honorés, qui ont bien mérité de l'Église et des œuvres catholiques ; là, il connut Cochin ; il vit aussi, pour la première fois, notre vénéré Archevêque, Mgr de La Bouillerie, qui devait plus tard l'honorer si généreusement de son amitié, et se faire, après la mort de Ferdinand Rozat, le consolateur si bon de sa famille (1).

« Vous souvient-il, Monseigneur, » lui disait notre ami dans un remarquable discours prononcé à Bordeaux, le 19 juin 1873, au Cercle Fénelon, « de cette réunion générale des conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, qui eut lieu le 19 juillet 1859. Cochin, ce grand explorateur de tous les rivages où fleurissait la charité, nous avait conduits, son Manuel en main, à travers les conférences du monde entier. Alors étudiant en Droit, comme le sont aujourd'hui mes plus jeunes confrères du Cercle Fénelon, je fus ravi de l'assaut d'amitié, d'esprit, d'éloquence émue et convaincue, que se livraient dans le champ clos de la charité, un magistrat municipal et un évêque de Carcassonne. »

Mais n'anticipons pas. Aussi bien, pour rendre compte de l'apostolat de Ferdinand dans Paris, il faut un nouveau chapitre. Notre pensée n'a été que de retracer ici sa journée d'étudiant, et de révéler, pour l'édification de tous ses amis, combien ravissante était, dès sa jeunesse, la beauté de son âme. Dieu veuille que nous y ayons suffisamment réussi.

TH. CARTAU.
Vicaire à Saint-Seurin.

ALMA MATER

(Suite).

I

Nous avons relevé dernièrement quelques légères irrégularités dans le recrutement et le fonctionnement du personnel de certains collèges universitaires : — nous plaisant à constater que si la Loi était la

(1) Au moment où nous écrivions ces lignes, nous étions loin de penser que la mort dut sitôt réunir dans une commune récompense le grand archevêque et le chrétien modèle.

même pour tous, que si, à l'heure présente, on n'avait pas en France deux poids et deux mesures, la plupart de ces établissements devraient être immédiatement fermés, comme ne remplissant pas les conditions que de nouveaux règlements prétendent nous imposer.

Nous voyons avec regret s'accentuer de plus en plus cette fâcheuse tendance au monopole et à la tyrannie, qui déshonore aujourd'hui l'Université, et flétrit pour jamais les maîtres incapables, mais violents, qu'elle s'est donnés. Le monopole, avec ce qu'il a de plus odieux, la tyrannie, avec ce qu'elle a de plus lâche, s'affirment sans pudeur et s'étalent au grand jour. On n'essaie pas de lutter avec l'enseignement libre ; on le supprime. Et comme la concurrence de l'Église a toujours été redoutable, on cherche encore tous les moyens, même les moins avouables, de lui imposer silence... Ce sont toujours le même système et les mêmes procédés. Julien l'Apostat n'est pas mort tout entier : il se survit à lui-même en des personnalités tristement célèbres !

Quoi qu'il en soit, il faut songer à nous défendre par tous les moyens, puisque par tous les moyens on nous attaque, puisque l'on fait flèche de tout bois pour tirer sur nous ! — Eh bien ! voici sur le chapitre des grades et des conditions exigés pour l'enseignement secondaire par les règlements de l'Université, quelques petits détails, tout à fait topiques et peut-être intéressants. Il est bon, parfois, d'avoir de la mémoire et de s'en servir à propos : or, nous avons pu avoir, autrefois, des conversations avec des personnes bien renseignées, et, par elles, apprendre bien des choses, dont nous pouvons faire usage aujourd'hui...

Certes, nous ne voudrions pas encourir le reproche d'ingratitude ou d'abus de confiance : nul n'ignore, en effet, qu'il y a quelque quinze ou vingt ans, sous un gouvernement ami de la Religion et protecteur de l'Église de France (1), un grand nombre d'ecclésiastiques étaient heureux d'entretenir de bons rapports avec plusieurs membres très respectables du corps enseignant de notre Académie. Mais, hélas ! que les temps sont changés ! et que les employés des Paul Bert et des Jules Ferry seraient à plaindre, s'ils étaient soupçonnés et convaincus d'avoir des relations avec le clergé.

Toujours est-il que ce que nous savons, nous le savons bien, et encore une fois, puisqu'on nous attaque, il faut nous défendre.

(1) La Rédaction laisse à l'auteur la responsabilité de cette appréciation toute personnelle.

Or, voici ce que nous ont appris, autrefois, quelques conversations qui seraient, aujourd'hui surtout, pleines d'actualité.

Jusqu'ici, comme de vrais cléricaux que nous sommes, nous avions cru naïvement, sur la foi de l'Évangile, qu'il fallait être sans péché pour jeter la première pierre à celui qui a failli, qu'il fallait, avant de retirer un fétu de l'œil de notre frère, enlever la poutre qui nous aveugle nous-mêmes.

Ce n'est plus seulement dans les petits collèges universitaires que les Licenciés sont presque *introuvables,* comme dirait la *Gironde;* voici que de grands lycées eux-mêmes offrent ou ont offert le lamentable spectacle d'un personnel incomplètement pourvu de ses grades et des titres requis pour professer licitement dans des établissements de ce genre.

Nous avions peine à en croire nos oreilles, lorsqu'on nous racontait que, dans une des plus grandes villes de France, qui n'est ni Paris, ni Lyon, ni Marseille, une classe *supérieure* était faite par un monsieur, qui n'était que simple agrégé de *grammaire.* — C'était un fort bon professeur, nous dit-on, et qui, même aujourd'hui, toujours agrégé de grammaire, professe toujours aussi une classe supérieure dans un des plus illustres Lycées de la capitale. — Il y a donc des cas, où l'*Alma Mater* se plaît à reconnaître qu'il est avec elle, comme avec le ciel, des accommodements ; qu'il ne faut pas toujours mesurer la capacité des professeurs aux dimensions de leur diplôme ; et que ce simple parchemin est la constatation d'un fait qui peut se démontrer et s'établir autrement : à savoir que l'on peut être un maître excellent, un parfait pédagogue, sans avoir franchi les degrés, exigés en principe, de la licence ou de l'agrégation. — Mais alors, pourquoi cette rigueur et cette pharisaïque observation du règlement, lorsqu'il s'agira d'un instituteur libre? De quel droit viendra-t-on exiger, par un esprit de tyrannique vexation, ces garanties de capacité *a priori,* pour lesquelles les enfants de l'Université eux-mêmes invoquent trop souvent, mais toujours avec succès, le privilège de l'exception ?

On nous disait encore que, dans le même Lycée, une autre classe supérieure avait été dirigée par un *quidam,* sorti *fruit sec* de l'École normale supérieure, — qui traduisait bravement *portitor orci,* par ces mots : *portier de l'enfer ;* qui, dans une édition incorrecte de Virgile, prenait les fautes d'impression pour des archaïsmes, et se réservait,

aux jours de distribution des prix, de se venger *loyalement* de ceux de ses élèves qui se permettaient d'avoir plus d'esprit que lui! Ce personnage, *hardi contre Dieu seul,* passait fièrement le chapeau sur la tête devant le Saint-Sacrement, lorsqu'il le rencontrait sur son chemin, mais il était en revanche d'une platitude dégoûtante vis-à-vis des inspecteurs généraux. Hélas! ses courbettes et ses génuflexions ne le sauvèrent pas; et un jour, à la suite d'une inspection pour lui désastreuse, il fut envoyé en disgrâce à Pezenas ou à Brives la Gaillarde. Ce n'était que justice; mais il n'est pas moins vrai que, durant plusieurs années, il avait détenu une place à laquelle il n'avait aucun droit.

On nous parlait enfin, — et nous marchions de surprise en surprise, — d'une classe de grammaire occupée longtemps, toujours dans le même très grand Lycée, par un cuistre, cinq ou six fois refusé à l'agrégation de grammaire, maintenu dans son poste par des interventions bienveillantes. — Il se recommandait autrefois (sous l'Empire!) du nom de son père, dévoué serviteur du régime alors existant. Il nous est revenu qu'il est aujourd'hui républicain féroce, ne parlant qu'avec horreur du *régime corrupteur* qui opprima la France durant dix-huit ans, ce qui nous semble peu respectueux pour la mémoire de son digne père, « ... *in patrios cineres* » et qu'enfin il est un des plus résolus et déterminés partisans de toutes les réformes, comme de toutes les tyrannies ferrystes. — Encore un qui n'avait pas les grades voulus pour professer dans le susdit établissement, et qu cependant y a coulé de longues années.

Voilà, joint à ce que nous disions dernièrement et à tout ce que nous pourrions dire encore — si l'Université de France en général, et l'Académie de Bordeaux en particulier pouvaient le désirer, — voilà un petit aperçu des irrégularités dans lesquelles tombent parfois ces Messieurs si exigeants, si menaçants, lorsqu'il s'agit d'établissements libres, — mais surtout, hâtons-nous de le reconnaître, pour être justes — d'établissements ecclésiastiques. C'est alors qu'ils ressentent l'impérieux besoin de se montrer inflexibles comme le destin, inexorables comme la justice. C'est aujourd'hui surtout, où la fondation des bourses d'agrégation a retiré du professorat presque tous les jeunes licenciés des collèges universitaires, c'est aujourd'hui qu'ils osent parler — avec une hypocrisie qui n'a d'égale que leur malice — de l'obligation pour les établissements libres de fournir un personnel complet de bacheliers et de licenciés.

Soit! nous relevons le gant; nous acceptons le défi! Nous crions seulement: « *A bas les masques!* » Il est vraiment fâcheux pour vous, Messieurs de l'Université, ainsi que nous le disions en commençant, que l'on puisse parfois se souvenir de ce que l'on a autrefois entendu, — j'ai presque dit, vu — et discerner clairement ce que l'on a aujourd'hui, plus que jamais, sous les yeux. — Vous nous donnez assurément la partie belle; nous n'aurons garde de laisser échapper une occasion si propice de vous dire vos vérités, et de vous jeter à la face votre propre ignominie!

II

Il nous resterait encore un mot à ajouter au sujet des membres du clergé pourvus de leurs grades, et du diplôme de licencié en particulier. — Notons d'abord que ces degrés, nécessaires pour obtenir dans l'enseignement universitaire une position convenable, plus ou moins élevée, ne s'obtiennent, comme les grades en droit ou en médecine, qu'après un certain laps de temps, et aussi, après une préparation spéciale, facilement accessible à ceux-là *seuls* dont le service et les travaux sont organisés de telle sorte qu'ils puissent assister régulièrement aux conférences préparatoires. — Les séminaristes, occupés à leurs études en vue du sacerdoce, les prêtres, lancés dans les travaux incessants du ministère ou les pénibles labeurs du professorat, ne peuvent qu'au prix de grands sacrifices de temps, et de santé parfois, se préparer à ces grades spéciaux. Et pourtant, nous en avons mentionné il y a un mois et nous en citerons plus d'un tout à l'heure, qui sont venus à bout de cette difficile entreprise. Et leurs notes aux conférences, leurs places dans les compositions, le rang enfin dans lequel ils ont été reçus, prouvent qu'ils s'étaient autrement préparés que la plupart de ceux à qui étaient particulièrement offertes ces ressources, et qui n'avaient à faire autre chose que d'en profiter. Au surplus, le grand nombre de prêtres pourvus de leurs diplômes du baccalauréat ne permet-il pas d'induire, sans jugement téméraire, que si le temps ne leur manquait, ils pourraient, pour la plupart, avancer encore, et prendre le degré supérieur.

Nos adversaires savent tout cela aussi bien que nous. Mais, fidèles au mot d'ordre de leur maître, se faisant les coryphées du mensonge et les apôtres de la calomnie, ils confirment et débitent à foison ces

erreurs volontaires, ces faussetés voulues et raisonnées, *dont il reste toujours quelque chose,* et que d'ineptes folliculaires se chargent de répandre dans le public.

Les renseignements que nous avons publiés, comme ceux que nous publions plus bas, sont empruntés aux comptes rendus officiels de nos Facultés, qui se trouvent dans les archives de toutes les maisons d'éducation, et dans bon nombre de bibliothèques particulières. Nos recherches, cette fois, ont remonté un peu plus haut. Quelques années manquaient, cependant, à la collection qui nous est tombée sous la main. Nous serions reconnaissants à ceux qui nous aideraient à compléter ces notes, à fixer nos souvenirs.

Voici donc encore quelques-uns de ces *introuvables* que nous avons cependant découverts sans trop de peine :

ECCLÉSIASTIQUES REÇUS LICENCIÉS A LA FACULTÉ DE BORDEAUX
(1852-1869.)

Novembre 1852. — Abbé Vayssière, professeur au Petit Séminaire de Saint-Pierre, près Rodez.

Juillet 1854. — Abbé Campagne, professeur de Rhétorique à l'Institution ecclésiastique de Bayonne.

Juillet 1859. — Abbé Fontaine ; — abbé Lapats, ancien élève et professeur de l'Institution libre de Bétharram.

Juillet 1863. — Abbé Bersange, professeur au Petit Séminaire de Bergerac.

Novembre 1863. — Abbé Simler, de la Congrégation des Frères de Marie.

Novembre 1865. — Abbé Bruzat, élève de l'École des Carmes.

Novembre 1867. — Abbé Fontan, du diocèse d'Auch.

Juillet 1869. — Abbé Pécharman, professeur au collège de Saint-André de Cubzac.

Novembre 1869. — Abbé Sterling, vicaire à Saint-Nicolas de Bordeaux.

Que nos lecteurs se rassurent donc sur le sort des établissements ecclésiastiques. Quels que soient le mauvais vouloir, la haine de nos adversaires, nous sommes en mesure de répondre à leurs exigences et de remplir même les conditions iniques qui nous sont imposées.

Pour ce qui est du diocèse de Bordeaux, en particulier, ils ne sont pas rares, Dieu merci, soit dans le ministère paroissial, soit dans le professorat, ceux qui pourraient, à un moment donné, produire leurs diplômes et nous fournir un personnel très complet, très capable, qui

ne souffrirait précisément pas de la comparaison avec celui des collèges universitaires dont nous avons montré, pièces en main, l'insuffisance manifeste dans le ressort de l'Académie de Bordeaux. Il est vrai que, pour enseigner l'impiété, on n'a pas besoin d'être licencié ni même bachelier : c'est pour cela, sans doute, que l'*Alma Mater* se contente de peu.

Nous continuerons quelque jour, peut-être, cette statistique et ces petites observations. Si nos adversaires ont pour eux la force, le bon droit est de notre côté. Nous ne nous laisserons pas égorger sans résistance et sans protestation. Que les vivisecteurs se le tiennent pour dit.

***

PROMENADE AUTOUR DES MURS DE JÉRUSALEM

Jérusalem était bâtie sur un terrain montueux. Il y avait donc des sommets élevés et des vallées profondes. David et Salomon promenèrent le niveau sur ces aspérités et les firent disparaître en partie. Les conquérants ont si bien achevé l'œuvre qu'il est impossible de reconnaître le sol de l'ancienne cité. Les vallées, comblées de débris, se sont élevées à la hauteur des montagnes : c'est l'égalité dans la désolation.

Cependant le mont Sion conserve une physionomie particulière. Il se dresse hardiment en dehors de la ville et présente à la pieuse curiosité du pèlerin des sanctuaires de premier ordre.

Pourquoi la montagne de Sion que David, après l'avoir conquise, embellit et fortifia avec tant de soin, pourquoi cette montagne est-elle en dehors du rempart ?

Ici, nous assistons à un fait vraiment étourdissant. Isaïe prédisant les malheurs qui devaient frapper le peuple « à la dure cervelle, » prononça ces paroles : « Sion sera labouré comme un champ. » Au moment où le prophète parlait au nom du Seigneur, Sion était uni à la ville par un rempart inexpugnable, il était couvert de somptueux édifices ; comment la menace pouvait-elle se réaliser ?... Rien n'est plus simple. En 1534, le sultan Soliman, maître de Jérusalem, voulut en relever les murs. Il chargea de ce soin un de ses ingénieurs qui, au lieu de suivre la ligne des anciennes fortifications, jugea à propos de laisser en dehors de l'enceinte la montagne de Sion. C'était une énorme faute de stratégie qu'il paya de sa tête ; mais la prédiction se

réalisa : Sion est maintenant un champ planté de quelques maigres oliviers et où j'ai vu récolter de l'orge. Le même prophète dit que les fils de Jacob, après avoir subi mille calamités, seront comme les épis qui restent, après la moisson, dans la vallée de Raphaïen ou comme les olives qui demeurent sur l'arbre après qu'on l'a violemment secoué. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir l'accomplissement de ces prophéties.

Plusieurs constructions (je n'ose pas dire édifices), couronnent le mont Sion et toutes rappellent de précieux souvenirs. Là, dit-on, est le tombeau de David. On le reconnaît à une chambre sépulcrale, surmontée de petites coupoles ; il est impossible de le visiter.

Là aussi se trouve le cénacle où Jésus institua la Sainte-Eucharistie et où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres. C'est le premier étage d'une maison habitée par des Turcs. Il est bien entendu que la porte ne s'ouvre que devant un bacchich. La salle à manger, où s'accomplirent de si augustes mystères, est devenue une église. La voûte est à nervures ; les deux nefs sont formées par deux pilastres : tout annonce le temps des croisades. Du reste, la conservation de l'église est comptète, et, quoiqu'en la possession des Turcs, elle est très bien tenue. Dernièrement, le jour de la Pentecôte, les pèlerins de la pénitence s'y sont donné rendez-vous, et les échos de la sainte montagne ont répété nos mélodies sacrées qu'ils avaient oubliées depuis longtemps.

En traversant le cimetière des Grecs, nous nous arrêtons devant une pierre sculptée. Là s'élevait autrefois une église et cette église remplaçait la maison de la bienheureuse Vierge Marie. Elle y mourut à l'âge de 70 ans.

Ici, nous sommes au milieu des tombeaux. Grecs, Arméniens, Latins, Juifs, Musulmans, tous veulent être enterrés en face de la vallée de Josaphat.

Le palais de Caïphe est devenu un couvent arménien. Nous y sommes reçus par un portier très élégant qui verse sur nos mains plusieurs flacons d'eau de rose. C'est sans doute un souvenir de l'ancienne hospitalité, mais le rite a singulièrement changé. Avant d'entrer dans l'église, on traverse une cour qui servait autrefois d'*atrium*. Les soldats y allumèrent du feu pendant que Jésus comparaissait devant le Sanhédrin, et Pierre y renia son Maître. L'église n'est autre chose que la salle du tribunal. Elle est très ornée. A droite, on montre un petit réduit, où Jésus fut, dit-on, enfermé quand le conseil l'eut jugé digne de mort.

Ici tout rappelle d'antiques souvenirs. En sortant de la maison de Caïphe, nous rencontrons à l'extrémité d'un petit escalier un tronçon de colonne. Voici ce qu'on nous raconta : La sainte Vierge venait de s'endormir pour la dernière fois. On portait son corps dans le tombeau qui lui était destiné au fond de la vallée du Cédron. Un Juif veut

arrêter le convoi : aussitôt son bras se dessèche ; mais il se repent et il est guéri.

Nous descendons dans la vallée de la Géhenne dont le Christ a si souvent parlé. Elle présente un coup d'œil effrayant et peut être considérée comme l'image de l'Enfer. Le point le plus sauvage et le plus profond se nomme Tophet. Là, on éleva des statues d'airain au dieu Moloch ; on y allumait des brasiers, et quand le monstre était incandescent, on plaçait des petits enfants entre ses bras.

Tel est le progrès réalisé par les Israëlites quand ils abandonnaient la loi du Seigneur. Que gagnent les peuples modernes, quand ils veulent suivre les mêmes fantaisies ?

Nous gravissons le versant méridional de la vallée et nous arrivons à l'Haceldama. Le champ du potier est couvert de débris de vases antiques. La terre est blanchâtre. On y voit une construction massive appelée le tombeau des Templiers ; c'était probablement un charnier. Les trous qu'on remarque dans la voûte servaient à introduire les cadavres.

Tous les rochers qui nous environnent sont criblés d'ouvertures qui furent autrefois des tombeaux. Plusieurs servirent d'asile à des vivants, comme l'indique la fumée dont ils sont noircis. Tous ont été profanés et dévastés.

Au point où la vallée de la Géhenne s'unit à celle du Cédron, on rencontre le puits de Néhémie. Quel délicieux souvenir ! Quand les Hébreux partirent pour la captivité ils ensevelirent dans un puits le feu sacré qui brûlait dans le Temple. Ils revinrent au bout de soixante dix ans, et le feu se ralluma de lui-même. Ainsi les hommes ont beau faire, les peuples prédestinés conservent toujours dans leur sein une étincelle de vie, et cette étincelle se ranime au souffle du Tout-Puissant.

Près de là on vénère le lieu où Isaïe fut martyrisé. Il avait le tort de parler au nom du Seigneur et de dire la vérité. Les tyrans n'aiment pas ce langage et ils s'en délivrent à leur manière. Le lieu où le prophète fut scié en deux par ordre de Manassès est maintenant une plate-forme en pierre qu'un mûrier couvre de ses rameaux touffus. Quand nous y arrivâmes elle était occupée par plusieurs femmes turques accroupies en cercle et fumant force cigarettes qu'elles accompagnaient de tasses de café microscopiques. C'est ce qu'on appelle la promenade. En nous voyant, elles interrompirent leur conversation, se couvrirent le visage de leurs évantails et se mirent à pousser des éclats de rire qui ressemblaient au gloussement des poules. Évidemment notre vue leur faisait plaisir. Nous fûmes enchantés de leur procurer cette petite satisfaction.

Quelques pas nous conduisirent à la piscine de Siloë qui est restée si célèbre dans les annales évangéliques. C'est un bassin mesurant sept mètres de long et quatre de large. On y descend par plusieurs degrés.

La piscine de Siloë est alimentée par la fontaine de Marie qui est à une centaine de mètres dans la direction du Nord. Cette fontaine est creusée dans le flanc d'un rocher et on y descend par un escalier d'une vingtaine de marches. Elle est intermittente: d'où il suit que la piscine de Siloë n'a d'eau que lorsqu'il plaît à la fontaine de lui en donner. On supposait autrefois qu'un dragon se glissait dans le conduit et interceptait l'eau. Les Bédouins du village de Siloan attribuent le phénomène à un mauvais génie. On m'a raconté sur place une histoire assez intéressante.

Plusieurs de nos lecteurs ont certainement connu le Père Desmazures, cet héroïque pèlerin qui plaidait avec tant d'éloquence la cause des Lieux-Saints. Un jour, il eut la fantaisie de suivre le canal dans toute son étendue. Il profita du moment où les eaux étaient très basses, et partit de la fontaine. Juste au même moment une foule de femmes, munies de leurs vases, s'étaient groupées autour de la piscine et attendaient le *mouvement de l'eau*... Tout à coup, au lieu de ce ruisseau bienfaisant après lequel elles soupiraient, elles voient apparaître une tête monstrueuse couverte d'herbes marines et munie d'une énorme barbe blanche. Cette tête traînait après elle un corps informe et tout couvert de boue... Jugez de la surprise générale! Tout le monde s'enfuit en poussant des cris de terreur. Les habitants de Siloan sortirent de leurs cavernes, munis de bâtons, et le Père Desmazures eut juste le temps de se refugier en lieu sûr.

En longeant le rempart, on rencontre la porte Dorée, composée de deux arceaux ornés de feuillage. Les Turcs les ont murés parce que, d'après leurs traditions, c'est par cette porte que les chrétiens doivent rentrer dans la Ville Sainte.

Près de là une pierre fait saillie sur le rempart. C'est sur cette pierre que Mahomet prendra place au jour du jugement. Un pont sera jeté sur la vallée de Josaphat et les âmes devront passer sur ce pont, aussi mince qu'un cheveu. Telles sont les croyances musulmanes. Voici les croyances juives; c'est le prophète Joël qui parle au nom du Seigneur: « J'assemblerai tous les peuples; je les ferai descendre dans la vallée de Josaphat et j'entrerai en jugement avec eux. »

Les chrétiens sont plus précis encore; ils citent les paroles de l'ange aux Apôtres: « Hommes de Galilée pourquoi regardez-vous ainsi vers le Ciel? Ce Jésus qui, du milieu de vous, s'est élevé vers le Ciel, reviendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. »

Donc le Jugement suprême aura lieu dans la vallée de Josaphat et le Christ, descendant sur les nuées du Ciel, occupera le sommet de la montagne des Oliviers. Ceux qui seraient tentés d'objecter que l'espace sera trop étroit, n'auront qu'à se rappeler que, selon la prédiction de l'Apôtre, avant la venue du Juge, l'univers sera la proie des flammes, *elementa calore solventur*. Cet événement amènera bien des modifications.

A l'endroit où nous sommes, on remarque dans le rempart des pierres d'une dimension énorme. Elles faisaient, dit-on, partie du temple. Ce sont ces pierres que les Apôtres montrèrent au Christ quand il leur fit cette réponse : « Vous voyez ces constructions ; bientôt il n'en restera plus pierre sur pierre. »

La prophétie s'est réalisée de point en point. Titus détruisit le temple ; Julien arracha les fondations du temple pour le rebâtir. Quand l'œuvre de destruction fut accomplie des globes de feu jaillirent de terre et dispersèrent les ouvriers. Les libres-penseurs expliquent cavalièrement la chose, comme à leur ordinaire. Les globes de feu étaient tout simplement des gaz enflammés qui sortaient des souterrains du temple. Soit. Mais les croix de feu qui s'imprimaient sur les vêtements des spectateurs ; mais cette croix de feu qui s'étendait de l'emplacement du temple à la montagne des Oliviers, comment l'expliqueront-ils ? De la même façon, sans doute. Pour réussir dans la libre-pensée, il faut avoir une dose de crédulité peu commune.

Le temple est remplacé par la mosquée d'Omar, édifice octogone surmonté d'une coupole très élevée. Il se présente avec une grâce infinie, surtout lorsque le soleil fait resplendir sa brillante toiture. Il se déploie à l'aise au milieu d'une vaste enceinte où, il est défendu aux chrétiens de pénétrer.

Un soir (j'étais seul), je voulus m'affranchir de la consigne ; j'avais fait à peine trois pas, que j'entendis une voix formidable. Je me retournai et je vis une sentinelle turque qui me couchait en joue avec son fusil. Je renonçai à mon dessein. Cependant, que mes lecteurs se rassurent ; je ne courus pas le moindre danger. J'avais affaire à un Turc et à la distance où nous étions l'un de l'autre, il n'aurait certainement pas touché la tour de Pey-Berland.

Il y a quelques années, on répandit avec fracas une grande nouvelle. Il s'agissait de faire mentir les prophéties, de faire mentir le Christ lui-même, en rebâtissant le temple de Jérusalem. Pour cela, il ne fallait que de l'argent, et des Juifs, rois de la finance, se chargeaient de le fournir : rien n'était plus simple... nous allons voir. Pour rebâtir le temple il faudrait en déblayer l'emplacement, c'est-à-dire supprimer la mosquée d'Omar : c'est un peu difficile. Il faudrait ensuite retrouver les anciens matériaux : c'est pour le moins aussi difficile. Contentons-nous de ces deux difficultés et disons avec le Prophète : « Oui, l'abomination de la désolation sera dans le lieu sacré et la désolation s'y perpétuera jusqu'à la fin des siècles. »

C'est bien ce que pensent les Juifs. Tous les vendredis, à trois heures, ils se réunissent sur une place étroite et longue, qu'on appelle la place des Pleurs. Un côté de cette place est formé par un mur où se trouvent des pierres semblables à celles dont nous parlions tout à l'heure. Ils se prosternent devant elles ; ils les baisent avec passion ; ils les frappent de leur front dénudé. Des femmes sont là

accroupies sur leurs talons et immobiles comme des statues. Elles pleurent à chaudes larmes. D'autres traînent leur chevelure dans la poussière et s'abandonnent au plus violent désespoir. Parfois elles unissent leurs voix et poussent ensemble une clameur lugubre que Virgile appelle *femineo ululatu*. Des vieillards lisent dans leurs Bibles manuscrites les malheurs de Jérusalem et pas un ne se rappelle la parole qui explique tout : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. »

Près du temple était la piscine probatique entourée de cinq portiques. Elle était entretenue par un aqueduc qui y conduisait les eaux des réservoirs de Salomon. Ces splendides constructions existent encore en entier. L'aqueduc lui-même remplit ses fonctions; mais la piscine a disparu. Elle a fait place à une fosse large et profonde où l'on jette les débris des démolitions qui s'accomplissent dans la ville.

Les agneaux qu'on immolait dans le temple étaient lavés dans la piscine. Les malades y trouvaient aussi leur guérison : le fait est attesté par l'Évangile. Que faut-il entendre par ce mouvement de l'eau dont parle l'apôtre saint Jean? La chose est difficile à expliquer. Quelques auteurs ont cru se tirer d'affaire en mettant en avant la fontaine intermittente dont nous avons parlé; mais la chose est inadmissible par la raison bien simple que la fontaine de Marie est située bien au-dessous de la piscine. Alors il faut admettre qu'un ange venait réellement remuer l'eau... Pour moi, je n'y vois pas d'inconvénient; mais que dira la libre-pensée? On peut, je crois, lui faire une concession. Les Juifs expliquaient un grand nombre de phénomènes par l'intervention des esprits; ils pouvaient donc admettre que lorsqu'on introduisait l'eau dans la piscine, un ange lui communiquait le pouvoir de guérir. On racontait aussi que lorsque Nabuchodonosor détruisit le temple, un pilier en cèdre, sur lequel Salomon s'était appuyé, fut jeté dans la piscine et lui communiqua le pouvoir qu'on a constaté si longtemps. Ainsi la croyance des Juifs s'accorde avec la foi chrétienne et entoure le fait de tous les caractères de la certitude.

Dans cette promenade que nous venons de faire, nous avons très peu parlé des tombeaux. Ils sont innombrables cependant : plusieurs ont un caractère monumental; ils portent même des noms célèbres; mais il est difficile d'en désigner le véritable propriétaire. Un seul fait exception, parce que la vindicte populaire s'est chargée de proclamer de siècle en siècle son authenticité, je veux parler du tombeau d'Absalon. Il a la forme d'une pyramide très irrégulière et disparaît à moitié sous un monceau de pierres. Depuis bien des siècles quand les Juifs passent devant ce monument, ils prononcent une malédiction et lancent une pierre. Ainsi la justice poursuit jusque dans sa dernière demeure le souvenir du fils ingrat.

J.-B. THIBAUT.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas archéologique de la Bible *d'après les meilleurs documents, soit anciens, soit modernes, et surtout d'après les découvertes les plus récentes faites dans la Palestine, la Syrie, la Phénicie, l'Egypte et l'Assyrie, destiné à faciliter l'intelligence des saintes Ecritures, par M. L. CL. Fillon, prêtre de Saint-Sulpice, professeur d'Ecriture-Sainte au Grand Séminaire de Lyon;* Lyon, Charrat, libraire, Avenue de l'Archevêché, 3; grand in-4°.

M. Fillion n'est certainement pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue*, qui ont lu et admiré ses savants commentaires sur les trois premiers Evangélistes, ainsi que d'autres études aussi remarquables et peut-être plus intéressantes encore sur certaines coutumes juives et sur certains lieux de la Palestine... Le nouvel ouvrage qu'il publie aujourd'hui lui acquerra un nouveau titre à la reconnaissance de tous ceux qui aiment la Sainte-Ecriture et s'occupent des antiquités bibliques. Pour en donner une juste idée, nous n'avons rien de mieux à faire que de laisser parler l'auteur lui-même, en citant un extrait de sa *Préface.*

Le prix de l'*Atlas archéologique* est fixé à 20 fr. Néanmoins, pour les SOUSCRIPTEURS, ce prix est abaissé à 13 fr. net, payables à la livraison de l'ouvrage. C'est afin que nos lecteurs puissent profiter de cette réduction considérable de prix, que nous nous empressons de porter à leur connaissance ce magnifique ouvrage, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

ANT. DE L.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner dans ce fascicule la préface magistrale de cet *Atlas*. Nous l'insérerons la prochaine fois et nous engageons nos lecteurs à profiter de la réduction offerte aux souscripteurs de ce splendide ouvrage.

ROME ET LA PAPAUTÉ

CHAPITRE II

LA QUESTION ROMAINE

(Suite.)

La prédestination de Rome à la Papauté, avons-nous dit en commençant, n'est pas une *vérité de foi*. Nous tenons à le redire; car on pourrait s'y tromper: tant Dieu y transparaît! tant cette vérité gravite vers la foi et y confine! Mais l'égalité des trois angles d'un triangle à deux angles droits non plus n'est pas une vérité de foi; en est-elle moins pour cela une vérité? Cependant, et la réflexion est de Malebranche, « si les hommes avaient quelque intérêt à le contester et que la fausse géométrie fût aussi commode pour leurs inclinations perverses que la fausse morale, il se pourrait bien qu'ils donnassent dans cette absurdité, parce qu'elle leur serait agréable, et que la vérité ne ferait que les embarrasser, que les étourdir et que les fâcher (1). » Sans doute, il ne s'agit pas ici d'une vérité mathématique; aussi peut-on d'autant plus aisément la contester si on y a *intérêt;* ce qui est le cas de la *libre-pensée.* Mais, aussi féconde en chimériques hypothèses qu'en négations des vérités les mieux établies, ce n'est pas elle précisément que nous prendrons pour guide, bien que cependant, nous le verrons, elle ait laissé ici quelques plumes de ses ailes.

Il ne s'agit donc ni d'une vérité de foi, ni d'une vérité mathématique. De quelle donc? Toujours, comme précédemment, d'une vérité historique; mais d'une vérité telle, que, compensant en proportions ce qui semble lui manquer en rigueur, on peut avancer, sans craindre

(1) *Recherche de la Vérité,* liv. IV^e^.

un démenti, et sans s'étonner d'un aveu, qu'elle est moins *une* vérité historique que *la* vérité historique même; ce qui doit être, le sujet étant donné.

Un génie scientifique qui honore notre siècle par son caractère autant que par ses belles découvertes, riches de bienfaits pour l'humanité, M. Pasteur, dans son mémorable discours à l'Académie française, où il succédait à l'honorable M. Littré et était reçu par M. Renan, a dit avec justesse, que ses sciences, à lui, étaient en possession de deux *organums:* l'observation et l'expérimentation: à la différence des sciences historiques qui n'auraient pour elles que l'observation. Il disait vrai d'une manière générale, surtout au regard du positivisme, qui se passe même de l'observation, inventant de toutes pièces ses systèmes.

Par contre, ou par exception, nous revendiquons pour notre sujet ce privilège des sciences naturelles: l'observation, qui sert à induire, et que nous appellerons pour cela l'induction; et l'expérimentation qui éprouve et détermine les données de l'induction (1).

Nous ne ferons en cela que continuer ce que nous avons fait jusqu'ici. Ainsi, en observant, avec Macauley, ce prodige historique de la Papauté remontant, sans interruption, de nos jours à la Rome des Césars, nous ne nous sommes pas bornés comme lui à cette stérile observation. Nous en avons *induit* d'abord, qu'un tel prodige devait être *contenu* en avenir dans l'ancienne Rome, prodige historique elle-même de domination. Puis, modifiant les conditions du phénomène, nous avons *expérimenté* cette induction, en ouvrant pour ainsi parler les entrailles de cette Rome-là, comme la science ouvre celles de ses sujets pour en vérifier l'organisme, comme Rome même ouvrait celles des victimes pour y lire la volonté des dieux, et nous y avons trouvé des pronostics certains de sa prédestination à un régime de régénération dont la *nouveauté* en tout serait l'exclusif caractère, et où ses vieux destins d'éternité et d'universalité émergeraient de leur naufrage au véritable Port.

Repartant de là maintenant pour remonter plus haut que Rome

(1) « *Observer,* » disent de concert Claude Bernard et M. Littré, « c'est constater « des faits qu'on ne modifie pas ou qu'on ne peut modifier. *Expérimenter*, c'est « modifier les conditions des phénomènes pour reconnaître comment ils se passent « dans le but de faire naître une idée. »

ancienne même, nous allons procéder de la même manière: par induction d'abord; puis par expérimentation.

A ne se placer qu'au point de vue des choses et des événements humains, tels que le monde romain en offrait le spectacle, il ne se pouvait pas que ce sort de tous les peuples venant se fondre en une seule ville, ne partît pas de très loin et de très haut, et n'eût pas été virtuellement dans toutes les révolutions antérieures des empires, comme l'eau de la mer est dans tous les fleuves qui, si séparés qu'ils soient par leurs sources, vont, à travers leurs divers parcours, s'y jeter. Un phénomène si grand, si étrange et si suivi, accuse un dessein préordonné. Ce dessein n'a été vu que lorsqu'il a commencé à prendre forme aux regards humains, et Polybe a eu le mérite d'avoir été le premier à le signaler; mais, à calculer l'impulsion par la portée et la direction par le but, ce n'est pas le reporter trop antérieurement que de lui assigner pour départ l'origine même des choses, comme il ne devait avoir pour terme que leur fin; et il est d'une bonne philosophie d'y reconnaître la loi synthétique de l'Histoire reliant les deux phases antique et moderne de l'humanité; loi qui doit exister, et qui n'apparaît, même hypothétiquement, nulle autre part.

Qu'on ne recule pas ici devant le prodige. Au point où nous en sommes il n'est plus temps. Nous sommes engagés. Rome pontificale n'est-elle pas déjà un prodige? L'ancienne Rome n'était-elle pas en soi un autre prodige? La succession de celle-là à celle-ci n'est-elle pas un redoublement de prodige? Dans une telle situation il faut avancer. Il est logique que le prodige appelle le prodige jusqu'à ce qu'on ait atteint le *prodige intégral,* alors seulement normal, par l'équation de l'effet avec la cause. Autrement, on aurait en quelque sorte le monstrueux, comme un enfantement sans conception, *prolem sine matre creatam.* Tel serait ce que nous avons appelé transitoirement une volonté *romaine* de Dieu, si nous nous y bornions. Il ne se peut pas qu'il n'y ait un plan primordial qui comprenne le genre humain de l'origine à la fin de son existence, et dont Rome pour en être manifestement le pivot ne saurait circonscrire à elle seule le dessein. Nous ne le saurions pas que nous devrions l'affirmer.

Mais il nous est donné de le savoir; et ici nous passons de l'induction à l'expérimentation.

L'expérimentation! Mais comment expérimenter, c'est-à-dire ici

déchiffrer les destins que les diverses races et nations disséminées sur la surface de la terre portaient en elles avant qu'elles ne fussent réunies en un seul corps, comme nous l'avons fait en ce dernier état?... — J'avouerais la témérité de cette entreprise, et elle ne me serait pas même venue à la pensée, si j'avais eu autre chose à faire qu'à enregistrer la plus décisive des expériences : celle qui nous a été manifestement fournie, non après, non durant, mais avant même la production de ses sujets, *ante factum,* par leur Auteur même, celui que Dante a si bien appelé *le Maître sans tache des destins,* DIEU. — Mais alors, m'objectera-t-on, vous quittez le terrain de la question : de l'ordre historique vous la transférez dans l'ordre de foi. Nullement. Si bien que je m'engage à ne rien dire qu'un athée même, et nous l'aurons sous la main, ne soit forcé d'avouer. Que la Foi en profite, cela n'est pas douteux; l'expérience n'ayant été faite que dans ce but. Mais par là-même cette Foi n'y sert pas. Cela bien entendu, entrons en matière.

C'est un lieu commun de l'histoire, tant son importance en a multiplié le rappel, que ce triple témoignage de Tacite, de Suétone et de Josèphe, ayant consigné tous trois dans les mêmes termes, la même notoriété les leur dictant, que « d'après de très anciens oracles, con-« tenus dans d'antiques écritures sacerdotales, *antiquis sacerdotum* « *litteris contineri,* il n'était bruit dans tout l'Orient que de cette « opinion, aussi reculée que persistante : qu'il était dans les destins, « *esse in fatis,* que, vers ce même temps, surgirait une puisance dont « les envoyés, partis de la Judée, régiraient l'univers, *ut, eo tempore,* « *Judææ profecti rerum potirentur.* »

Cela n'était pas fait assurément pour flatter Rome, et aurait dû être traité par elle avec dérision. Jugez donc ! l'empire de l'univers, son empire à elle, passer dans d'autres mains ! Et dans quelles mains ! dans celles de gens issus de la Judée, de cette vile Judée sur laquelle, en ce même temps, s'accomplissait le souverain triomphe de sa politique et de ses armes; qu'elle menait enchaînée à son char, et dont elle portait devant elle les dépouilles opimes, s'il en fut jamais, telles que nous les voyons encore sur cette colonne triomphale qui perpétue l'événement !... Mais non, nous ne voyons nulle part que Rome n'ait pas pris au sérieux ces oracles hébraïques qui disposaient d'elle ainsi. — C'est que, d'autre part, ses propres destins à elle la rassu-

raient en répondant à ceux-là jusqu'à lui permettre de se les adjuger comme nous l'avons vu par Virgile, Tite-Live, Cicéron, et Josèphe même les transférant à Vespasien; c'est en réalité que le rôle qu'elle devait y jouer comme centre et siège de leur accomplissement l'y rendait participante; c'est enfin qu'en cela toutes les nations ne cesseraient pas, en un sens, d'être ses tributaires, et que même elle renouvellerait sur elles le titre de son ancienne domination épuisée. Tout cela si confus, si perverti même qu'il fût dans son esprit, la portait à s'y accommoder en se l'accommodant.

Qu'en était-il cependant en réalité?

Pour le savoir pertinemment, nous n'avons qu'à ouvrir ces *antiques écritures sacerdotales* si fort réputées contenir de longue date les destins du monde. Nous les avons tous sous la main. C'est tout simplement la Bible. — Bibliographiquement, c'est le plus *historique* de tous les livres, environné de partout d'une *haie* de précautions et de contrôles les plus divers pour que, toujours ouvert et toujours lu, il ne pût être jamais contesté dans ce caractère d'être par excellence Le Livre. — Ce que nous allons en extraire n'est pas une doctrine, mais un fait historique au plus haut point; historique par son sujet, historique par son objet: c'est l'histoire même, toute l'histoire, tant ancienne que moderne. — Il est vrai que c'est un prodige, et un prodige, celui-ci, directement et ouvertement divin; car c'est l'histoire avant l'histoire; l'histoire des empires anciens, y compris le Romain, devant qu'ils ne fussent; et l'histoire de Jésus-Christ et de son Règne dans son Église leur succédant à jamais. Mais merveilleuse combinaison que je vous prie de bien remarquer! plus c'est un prodige, plus il fournit sa preuve, et plus celle-ci le fait ressortir. Si l'événement, en effet, prouve la vérité de la prédiction, la vérité de la prédiction prouvera la prédestination de l'événement, et le cercle de l'expérimentation en emportera l'évidence. Bien plus, loin de s'affaiblir en grandissant, ce cercle de l'événement étant, par rapport au centre immuable de la prédiction, *en raison du carré de la distance,* nous aurons, nous, si tard venus, un singulier avantage d'expérimentation que n'avaient pas les anciens: il leur fallait croire, en effet, au plus incroyable avenir; et il nous suffit de croire au plus indubitable passé, à notre propre histoire. — Dans une telle situation, comment reculer? comment hésiter?

Maintenant nous n'avons qu'à citer, ou plutôt qu'à indiquer, tant

elle est vue de partout, la pyramidale prophétie *des Royaumes,* ramenés de toutes leurs révolutions à l'Unité romaine, pour y faire place à un Royaume devant les primer tous éternellement.

Pour que cette prophétie des Royaumes ne pût être suspectée, elle eut lieu, sans conteste, très antérieurement à leur formation. Et pour qu'elle fût plus éclatante et plus mémorable, elle se fit entendre sur le théâtre même où devaient se jouer leurs futures destinées, en pleine *Gentilité,* durant la captivité du peuple juif en Assyrie.

La statue rêvée par Nabuchodonosor, devinée, à la grande stupéfaction de celui-ci, en même temps qu'expliquée par Daniel, est la statue de l'Histoire même, coulée, de la tête aux pieds, partie en or, partie en argent, partie en airain, et partie en fer (celle-ci subdivisée mi-partie en fer et mi-partie en fer mêlé d'argile), signifiant l'Assyrie; la Grèce, *moindre* que celle-là; l'empire d'Alexandre *devant commander à toute la terre;* et enfin Rome devant *réduire en poudre* tous ces divers royaumes, *comme le fer brise et dompte toutes choses,* Rome, avec la distinction de la République, signifiée par les jambes en *pur fer,* et de l'Empire, signifié par les pieds, *en fer mêlé d'argile,* sur lesquels tout porte (1). — C'est à ce point, en effet, qu'en vinrent les divers Royaumes du monde ancien réduits en Un.

Mais la prophétie ne se borne pas là. Et, chose des plus remarquables, elle devient de plus en plus claire à proportion qu'elle vise plus loin; claire en raison de la distance; mais en raison aussi de son objet, qui est son foyer: Jésus-Christ et son Église; Jésus-Christ et son Église, cachés cependant, à cette heure-ci, aux regards de plusieurs, tellement qu'il faut que la lumière leur en vienne, comme par réverbération, de la prophétie même. Tant l'Incrédulité est comme frappée de cécité, même naturelle, pour qu'il y ait toujours un certain mérite à la Foi! Où est ce mérite cependant, après ce qui suit?

« Dans le temps de ces royaumes (en cet état), » reprend Daniel, « le Dieu du Ciel suscitera un Royaume, lequel, jamais ne sera « dissipé, celui-là; un Royaume dont le sceptre ne passera point à « un autre peuple; qui renversera et pulvérisera tous ceux que « vous venez de voir, et Lui sera stable éternellement. *Et regnum « ejus alteri populo non tradetur, comminuet autem et consumet omnia « regna hæc, et Ipsum stabit in æternum.* — Et la chose arrivera

(1) Daniel, c. 11.

« de la façon qui vous a été montrée dans votre songe : une *pierre* « se détachera de la montagne sans aucune main d'homme, et « venant frapper la statue à ses pieds faits de fer et d'argile elle les « mettra en pièces : aussitôt quoi, le fer, l'airain, l'argent et l'or « brisés tout ensemble deviendront comme la menue paille que le « vent emporte hors de l'aire pendant l'été : cependant que la *pierre*, « elle, deviendra une montagne immense, et remplira toute la « terre (1). »

Et petra erat Christus (2); le Christ, divin aérolithe, qui, se détachant sans aucune main d'homme et contre toute main d'homme du Golgotha, en raison de la force qu'il y avait apportée en se détachant du Ciel, est venu frapper le colosse romain par le pied, en déblayer son aire, et y asseoir son Église universelle sur Pierre et ses successeurs à jamais.

Daniel ne nous laisse pas même le facile mérite de cette interprétation. Voici en effet que, dans deux visions parallèles à la prophétie des Royaumes, il nous montre : — d'une part, « *le Fils de l'homme*, « s'avançant escorté des nuées du ciel jusqu'à l'Ancien des jours, « lequel lui donna la Puissance, et l'Honneur, et le Règne, et tous « les peuples, et toutes les races, et toutes les langues devant le servir : « sa Puissance devant être une puissance éternelle, qui ne lui sera « pas retirée, et son Règne sans déclin (3) ; » — et d'autre part, le même Fils de l'homme sur la terre, « LE CHRIST, » historiquement introduit à son jour et à son heure dans le monde, son apparition, sa prédication, son immolation faisant cesser partout les anciens sacrifices par la seule suffisance du sien ; le peuple déicide, sa ville et son sanctuaire mis en dispersion par *le Peuple et son Chef devant venir* à cet effet, et l'abomination de la désolation s'asseyant sur leurs ruines jusqu'à la fin : tout cela chronologiquement découpé en une précision de siècles, d'années, de mois, si prodigieusement exacte, que le Cycle de Daniel, vérifié par les sciences astronomiques modernes, a servi à son tour comme d'*Observatoire* à leurs propres vérifications.

Qu'y a-t-il de discutable dans tout cela ? Est-ce le fait de ce groupe de prophéties se rattachant si étroitement à celle *des Royaumes* ? ou leur date ? ou leur interprétation ? ou leur application ?... Rien. Toute

(1) Daniel, ch. II.
(2) Saint Paul.
(3) Daniel, C. VII. 14

discussion là-dessus a été close, de nos temps, par les aveux formels de la Libre-Pensée, forcée de passer sous ces Fourches Caudines de notre Foi. — « Le livre de Daniel, » a-t-elle dit, « fut comme une « renaissance du prophétisme, avec un sentiment bien plus large des « destinées du monde. Ce fut un *Fils de l'homme* apparaissant dans la « nue, un être surnaturel revêtu de l'apparence humaine, chargé de « juger le monde et de présider à l'âge d'or (1). » — Et la prophétie si historique des *Semaines,* où le Fils de l'homme n'est pas revêtu seulement de l'*apparence* humaine et dans les nuages, mais bien *sur terre,* l'*Oint* de Dieu, le Christ et le *Christ occis,* et le reste, qu'on pourrait appeler la gravure *avant la lettre* de l'histoire? Rien à y objecter.

Mais revenons à la *Prophétie des Royaumes,* qui est celle de notre sujet. — Il y en a deux de Daniel, qu'il ne faut pas confondre. — La première est celle de la Statue, en interprétation du *songe* de Nabuchodonosor, au chapitre II : c'est celle-là que nous produisons parce qu'elle a pour objet l'avènement du Royaume de Jésus-Christ et de son Église succédant à tous les empires anciens subjugués par les Romains. — La deuxième, au chapitre VII, sous la figure de quatre animaux qui se dévorent successivement, ne vise finalement que le règne d'Antiochus Épiphane, persécuteur des Juifs, et n'intéressait qu'eux. — Or, ce n'est que celle-ci qu'on a tenté de contester : non qu'elle ne fût claire, mais parce qu'elle l'était trop ; aussi ne s'est-on attaqué qu'à sa date. Mais, outre que cette discussion ne touchait pas à la Prophétie universelle de la statue de Nabuchodonosor, elle lui a servi. Mal en advint, en effet, à Porphyre qui s'y risqua le premier : forcé qu'il fut de lâcher prise sur la réclamation unanime des Juifs, dépositaires non suspects de l'Oracle sacré qui les confond eux-mêmes. Et cette réclamation embrassant toutes les prophéties de Daniel, se trouva profiter par occasion à la grande prophétie des Royaumes en ratifiant le silence gardé sur celle-ci. — L'une et l'autre d'ailleurs, avant cette éphémère discussion, se trouvaient couvertes par cette déclaration de Josèphe : « Tous ces malheurs fondirent sur notre « nation, sous le règne d'Antiochus, comme Daniel l'avait prédit « *longtemps auparavant.* — Il a parlé AUSSI *de la puissance des « Romains et de leur Empire,* et il a prédit tous les maux dont ils

(1) Renan, *Vie de Jésus*, p. 14.

« devaient nous accabler. — Tous les écrits que Daniel nous a laissés « se lisent encore dans nos assemblées (1). »

En face de tels contrôles, la Libre-Pensée n'a pu que s'exécuter: « Grâce à *une espèce de sens prophétique,* » a-t-elle dit, « qui rend, *par « moments,* le *Sémite* merveilleusement *apte* à voir *les grandes lignes de « l'avenir,* le Juif a fait *entrer l'histoire dans la religion* (2). »

Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir la force de cet aveu, doublé de sa mauvaise grâce sous l'étreinte de la Vérité. Ne pouvant pécher par négation, M. Renan pèche par exagération: il se précipite dans la crédulité de prétendre que tout Sémite, le Sémite en général, est naturellement prophète, pour ne pas s'arrêter à convenir que tel Sémite l'a été surnaturellement. Comme on dit vulgairement, c'est se jeter dans l'eau de peur d'être mouillé par la pluie. Passons.

Donc, Daniel a *vu les grandes lignes de l'avenir* jusqu'à ce prodige de *faire entrer* (par avance) *l'histoire dans la religion:* ce qui ne peut être manifestement que par l'inspiration de Celui-là seul qui, du centre immuable de son Éternité, voit tout commencer et tout finir, Dieu, voulant par là se témoigner à l'humanité autrement qu'il ne le fait dans la nature, pour mettre sa libre Personnalité en rapport avec les nôtres. C'est beau cela, et de soi seul suffisamment croyable! Mais c'était en vue de quelque chose de plus beau et de plus touchant encore: en vue d'entrer Lui-même, en Personne, dans l'histoire; de s'y faire Fils de l'homme, pour faire l'homme Enfant de Dieu; de s'y faire voir, entendre, toucher, aimer évangéliquement, et d'y rester, après cela, socialement dans son Église. — Ainsi, chose admirable, *faire entrer l'histoire dans le plan de la religion,* pour *entrer Lui-même dans le plan de l'histoire,* voilà, à la fois, de la part de Dieu, toute la Religion et toute l'Histoire en deux Actes: le premier est l'histoire ancienne, ou l'Ancien Testament; le second est l'histoire moderne, ou le Nouveau: de telle sorte que toute l'Histoire tourne ainsi sur la Religion comme sur son Axe, et que JÉSUS-CHRIST en est comme l'Équateur.

« L'HISTOIRE ENTIÈRE EST INCOMPRÉHENSIBLE SANS LUI. » — Qui a

(1) *De bello Judaico* Lib. X, C, XII. — Notez que les prophéties de Daniel font partie de la traduction des *Septante,* et existaient ainsi notoirement dans le monde païen depuis près de trois cents ans.

(2) Renan, *Vie de Jesus,* p. 47.

dit cela ! — L'honneur en est à M. Renan (1). A la bonne heure ! Oh ! qu'il s'en souvienne, pour y revenir comme à l'Ithaque de sa funeste Odyssée. Il l'a dit lui-même admirablement : « Au fond, je sens que « ma vie est toujours gouvernée par une foi que je n'ai plus... Après « qu'Orphée, ayant perdu son idéal, eut été mis en pièces par les Mé- « nades, sa lyre ne savait toujours dire qu'Eurydice, Eurydice (2)... » Jésus-Christ, Jésus-Christ, oui, voilà le divin idéal de l'humanité, réalisé dans son Évangile et dans son Église pour être réalisable en chacun de nous ; et si bien réalisé, que l'histoire, et l'histoire entière, est incompréhensible sans Lui. Dans sa brièveté, ce seul mot-là emporte tout. L'histoire *entière,* entendez-vous bien : non pas tel ou tel événement, tel ou tel siècle, tel ou tel monde : à cet égard la philosophie de l'histoire peut se donner carrière au risque d'échouer ; mais l'Histoire entière ! qui a jamais rêvé la folle entreprise d'en saisir le fil, et le nœud, et la loi ? Mais que dis-je ? Ce n'est pas de trouver la loi, c'est *d'être la Loi* de l'Histoire qu'il s'agit ; ce n'est pas de débrouiller ce chaos et d'expliquer le labyrinthe de ce grand drame de l'humanité, mais d'en être l'Acteur, ayant influé, influant et devant influer sur cet Océan, d'un rivage à l'autre rivage ; Acteur tellement Principal, ou plutôt Unique, que tout se rapporte à Lui pour en être dominé et régi par dessus et par delà toutes les agitations et toutes les révolutions de nos sociétés et de nos empires ; tellement que l'Histoire entière, incompréhensible sans Lui, par Lui seul soit compréhensible. A vrai dire, le problème se simplifie et se résout par lui-même en grandissant, et il faut être la Loi de l'histoire pour l'expliquer. — Tel est Jésus-Christ, le Miracle en Personne, *dirigeant encore, à l'heure qu'il est, les destinées de l'humanité* (3). »

Mais pour le voir ainsi dans la plénitude de son aspect, il ne faut pas borner son théâtre.

M. Renan, — que nous sommes heureux de prendre ici à témoin plutôt qu'à partie, — vient de nous dire plus récemment, remuant les tristes cendres de sa foi : « Depuis longtemps, je ne croyais plus « au miracle ; *cependant,* la destinée unique du peuple juif aboutis- « sant à Jésus et au christianisme m'apparaissait comme quelque

(1) *Vie de Jésus,* Indroduction, p. LIX.
(2) *Souvenir d'enfance et de jeunesse* (Revue des deux Mondes).
(3) *Vie de Jésus,* p. 46.

« chose de *tout à fait à part* (1) » On le comprend, car c'est là le grand témoignage disposé tout exprès pour frapper et convaincre; témoignage tout à fait à part, en effet, par son caractère surnaturel. Toutefois, il ne faudrait pas qu'il fût envisagé trop *à part,* et que son éclat même éclipsât son objet; son objet primordial, parce qu'il devait être final. Dans ce grand rôle, de pontife de Dieu et de prophète de Jésus-Christ devant sortir de lui, le peuple Juif n'a fait que *gérer* les intérêts universels de l'humanité. Ce n'est pas pour lui, c'est pour toutes les nations qu'il a été élu dès son origine: si bien que, pour avoir été infidèle à sa propre élection et avoir voulu se l'approprier judaïquement, lui seul, comme nation, a été forclos, et que ce sont les Romains qui ont exécuté la sentence. Ce n'est donc pas là l'histoire entière dont il nous a été dit qu'elle était incompréhensible sans Jésus-Christ. C'est pourquoi on peut dire qu'il est un autre peuple dont la destinée, dans son ordre historique, apparaît *unique* aussi, comme moyen devant servir à la même fin: et c'est le Romain, qui, comme le Juif était appelé le *Peuple de Dieu,* pourrait être appelé, lui, *le Peuple des peuples.*

Dès l'origine des choses, le Maître des événements s'est proposé, devant être réalisé dans la plénitude des temps, Jésus-Christ et son Église; car Jésus-Christ n'a jamais été et n'ira jamais sans son Église: c'est là l'œuvre de Dieu, *Domine, Opus tuum, in medio annorum vivifica illud,* dit le prophète (2). Deux grands courants diversement divins ont été dès lors dirigés par la Main souveraine vers cet unique but: l'un surnaturel prophétique dans le monde juif, devant aboutir au règne spirituel de Jésus-Christ; l'autre providentiel historique dans le monde païen devant aboutir au siège temporel de son Église; tous deux devant se rencontrer à la même heure et au même point: Rome d'Auguste et de Tibère, devenue la tête de l'univers perdu pour être la tête de l'univers sauvé; devenue l'Église du Mal, pour servir à l'Église du Bien. C'est là *cette seule et même fin* à laquelle *se rapportaient* toutes les affaires du monde, aux regards de Polybe, et *les amenaient à une certaine unité;* c'est là ce qui *inclinait d'un seul côté l'univers* et *forçait toutes choses à tendre vers un même but* et à *se réunir comme en un seul corps,* par une Puissance supérieure aux événements, et que tout le monde ne tarda pas à appeler divine. Les peuples de toutes

(1) *Souvenir d'enfance et de jeunesse* (Revue des deux Mondes).
(2) *Habac.*, III, 2.

races se sentaient subjugués par le sort, et comme poussés par une main invisiblement sensible vers la domination Romaine, ainsi que des troupeaux dispersés vers une boucherie, n'eût été le CHRIST disant aux Juifs : « J'ai *d'autres brebis* qui ne sont point de cette bergerie, « et il me les faut amener, et qu'elles entendent ma voix, et qu'il n'y « ait plus qu'UN BERCAIL et qu'UN PASTEUR (1). »

Ces paroles sont d'une clarté égale à leur sublimité. Ces *autres brebis,* ce sont toutes les nations de la terre errantes dans la perdition, les Gentils, n'étant point en effet de *cette Bergerie* d'Israël à qui parlait le Christ. Non contents d'être les prémices du salut, les Juifs auraient voulu s'en faire un majorat. Mais non : « J'ai d'autres brebis que vous, et il me les faut amener et qu'elles entendent ma voix, celles qui sont au plus loin autant que celles qui sont proches ; il faut que cette bergerie provisoire se dilate jusqu'aux extrémités du monde, et que pour toute créature il n'y ait qu'un Bercail (qu'une Église) et qu'un Pasteur. »

Voilà cette volonté éternelle de Dieu que nous cherchions. Pour la formuler par son objet, nous dirons que c'est la *Vocation des Gentils ;* et, dans cette Vocation des Gentils, *la Vocation particulière de Rome ;* celle-là surnaturelle, celle-ci providentielle.

La Vocation des Gentils. — Les Juifs, originairement tirés de la Gentilité, n'avaient été constitués en nation choisie que pour y servir. Abraham lui-même était incirconcis, Gentil, dès lors, lorsqu'il fut établi *le Père des Nations* par *la foi,* avant que, circoncis, il ne devînt le Père de la nation juive par *la loi :* de telle sorte que, tous, nous pouvons nous réclamer de lui, tous croyants ou appelés à l'être, *universum semen Jacob, universæ familiæ gentium* (2). Et *la loi* ne fut faite temporairement qu'à la même fin ; que pour qu'Israël, surnaturellement préservé par elle de la contagion universelle, fût la souche de cet *Olivier franc* sur lequel devaient être *entées* toutes les *branches* des nations devenues *sauvages* par leur rupture de la primitive unité, et que tous, sans distinction de Juif ni de Gentil, de Grec ni de Barbare, de libre ni d'esclave, d'homme ni de femme, tous humains, nous ne fissions plus qu'UN en Jésus-Christ, pour en recevoir la divine sève de grâce et de gloire. — Dessein de libre miséricorde, si

(1) Jean, X, 16.
(2) Ps. XXI, 28.

absolu dans ce grand caractère d'unité, que les branches même de l'Olivier franc, les Juifs, devaient en être retranchés, y devenant infidèles, et n'être plus que *quasi folium universi* parmi les nations qui en reflorissaient. — C'est cet insondable mystère de gratuite dispensation qui, émouvant les entrailles de saint Paul, juif de race, gentil d'apostolat, et ne trouvant à se rattacher pour sa nation qu'à la promesse du retour de celle-ci à l'unité à la fin des temps, lui faisait pousser ce cri sublime : *O Altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei!* « O Abîme des trésors de la sagesse et de la science de « Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles et que ses voies « sont au-dessus de tout ce qu'on en peut découvrir ! »

Et qu'on n'argue pas ici de cette incompréhensibilité du mystère pour le révoquer en doute ; car il est expérimentalement démontré. Je dis démontré : non seulement par l'événement, ce qui ne suffirait pas à fermer la bouche, puisqu'on pourrait rétorquer qu'il a été moulé à *posteriori* sur celui-ci ; mais démontré par ce qui ne peut avoir été moulé que sur la volonté de Dieu : par la prophétie de cette vocation des Gentils ; et quelle prophétie ! — Qu'on ne s'effraie pas ; je n'entreprendrai pas de la dérouler ; la matière est trop riche pour qu'il en soit besoin. — Il faut n'avoir jamais ouvert les Écritures, même au hasard, pour n'y avoir pas vu partout, depuis le premier feuillet jusqu'au dernier, qu'il n'y est pas question d'autre chose. Ce n'est pas telle ou telle prophétie : c'est *La Prophétie,* avec une splendeur, une largeur et un relief si conformes à l'événement que, l'espace immense qui les sépare supprimé, on ne saurait démêler l'un de l'autre. Et cependant quoi de plus impossible à prévoir, puisque en soi c'est si impossible à comprendre ? Le surnaturel de la vocation des Gentils est ainsi prouvé prophétiquement, en raison de l'incompréhensibilité de son mystère.

Et maintenant la Vocation providentielle de Rome dans cette Vocation surnaturelle des Gentils. — Il suffirait presque de dire que Rome faisait plus que partie des Gentils : elle était devenue *les Gentils mêmes ;* avec ceci de significatif, c'est Montesquieu qui nous l'a dit, qu'elle était moins elle-même que cela ; moins un gouvernement quelconque, *Monarchie ou République, que la tête du corps formé par tous les peuples de la terre.* La domination qu'elle avait acquise sur eux s'était tournée en charge pour elle jusqu'à y succomber, et le poids de sa grandeur, comme disait éloquemment Tite-Live, lui

pesait. Ajoutons que c'était dans ses *destins* dès son origine, et qu'il n'y avait au monde qu'une voix pour proclamer cela *divin*. Vous ne croyez pas à la Providence? eh bien! voilà une riche occasion de revenir de ce sentiment.

Nous référant à cet égard à tout ce que nous en avons dit, il nous suffit ici, pour faire éclater l'évidence, de rapprocher de cette marche des choses romaines, *l'objet* auquel elles ont abouti, avec cela de bien frappant que Rome elle-même, en un sens, se le prophétisait: cette universelle et totale rénovation du genre humain devant venir de la Judée, *pôle de l'espérance de toutes les nations,* selon le mot de la science adverse elle-même. — Et à cette égard une observation. — Rome n'a pas abouti seulement au règne de Jésus-Christ et de son Église, mais tout ce qu'elle faisait de longue date pour sa propre domination, elle se trouvait le faire temporellement pour le DOMINATEUR: « Préparez-Lui la voie, » avait crié Isaïe et répété d'une manière plus précise le Précurseur, « toute vallée sera comblée, tout mont et toute « colline seront abaissés, les chemins tortueux rendus droits et les « raboteux unis, pour que, quand la gloire du Seigneur apparaîtra, « *toute chair* voie en même temps que c'est la bouche de son Sauveur qui a parlé (1). » — Or, je n'ai qu'à le demander, les Romains n'ont-ils pas été en cela les pionniers de l'Évangile? N'ont-ils pas été aussi, par la puissante diffusion de leur langue imposée par eux à toutes les nations vaincues, comme dit M. Villemain après saint Augustin, le moyen providentiel qui préparait la propagation générale et rapide de la foi chrétienne, et la catholicité de cet idiome romain, de ce verbe latin, devant être celui du VERBE même de la vérité dans son Église, ne se survivant qu'en Elle, et portant partout et toujours l'abondant témoignage qu'Elle seule a hérité de ce dont Elle seule a gardé, sauvé, consacré, éternisé la langue. *Opera data est ut imperiosa Civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis, imponeret, per quam non deesset, imo et abundaret interpretum copia* (2).

Les destinées de la Papauté s'adaptent si bien sous tous ces rapports à celles de Rome, qu'on pourrait appliquer à celle-ci le *Sic vos non vobis* de son poète. L'Aigle romain ne faisait son aire que pour

(1) Isaïe, XL, 3. Luc, III, 4.

(2) S. Augustin, cité par M. Villemain *Cours de Littérature au Moyen-âge*, t. I, p. 5.

la céleste Colombe de l'Église. Et à bon droit; car, outre que la Colombe a sauvé l'Aigle des vautours de la barbarie dont elle préserve encore aujourd'hui le monde entier, la Providence des Empires, nous l'avons vu, n'a fait que se servir de l'Aigle à cette grande fin.

On n'est pas porté à le voir par un abus de ce sentiment supérieur, que Dieu pouvait se passer de cette involution, surtout dans sa Religion où il devait agir si miraculeusement par lui-même. C'est là une fausse vue. Dieu peut tout, mais il ne fait communément rien sans l'homme en ce qui regarde l'homme, et il le met toujours de part dans son action. Il est économe pour ainsi parler de son surnaturel, par *révérence* pour notre nature libre devant coopérer à son propre destin, toujours libre qu'il est Lui-même, Dominateur souverain, d'user de sa puissance quand il lui plaît: *Tu autem Dominator virtutis cum tranquillitate judicas, et cum magna reverentia disponis nos; subest enim tibi, cum volueris, posse* (1). Ce n'est pas que Dieu abdique jamais, même dans cette part qu'il laisse à l'homme; non: de toute éternité, *usque adhuc,* « mon Père agit sans cesse, » a dit son Verbe, « et moi pareillement (2). » Mais il agit alors par sa Providence dans l'humanité, faisant tout tourner historiquement à la fin surnaturelle de son Église: *Omnia propter electos.* — Ainsi de l'Empire Romain entre toutes les révolutions des Empires; ainsi de sa vocation exceptionnellement providentielle pour la grande Vocation surnaturelle des Gentils.

Un double témoignage, un double fait va clore ces *considérations* et les confirmer.

Le Christ avait quitté la terre laissant à ses Apôtres le mandat de l'évangéliser jusqu'à ses derniers confins. Son divin *Esprit* à cet effet était en eux tous, et en chacun d'eux suivant sa mission: Pierre et Paul avaient pour mission, celui-ci, d'être l'Apôtre des Gentils connus et fréquentés par les Juifs; celui-là, d'être le fondement de l'Eglise universelle. Or, d'une part, Paul, ayant à expliquer aux Gentils ce grand mystère de leur Vocation, à leur faire à cet effet le procès de leur aberration et de leur corruption; puis à leur dérouler les promesses et les inventions de la divine Miséricorde à leur égard, comparativement à la réprobation des Juifs, le fait dans une Épître

(1) *Sapientia,* C. XII, 18.
(2) Jean. V, 17.

qui passe pour le plus achevé des monuments apostoliques. Or, cette Épitre, à qui est-elle adressée? Ce n'est ni aux Corinthiens, ni aux Galates, ni aux Éphésiens, ni aux Thessaloniciens, etc., mais *aux Romains,* comme à la Gentilité même visée à la tête; car, d'ailleurs, il n'y a rien de particulier aux Romains comme Romains; si ce n'est la promesse d'aller les visiter et les nombreux saluts qu'il leur envoie. — C'était naturel, dira-t-on. — J'en prends acte : oui, c'était naturel d'aborder ainsi de front les Romains, la Ville maîtresse de tous les peuples de la terre. Mais pourquoi, sinon parce qu'il était providentiel qu'elle le fût devenue à ce point, et parce que c'était la fin surnaturelle pour laquelle elle l'était devenue? L'Esprit de Dieu dans saint Paul ne se trompait pas en venant surnaturellement ensemencer ce champ Romain qui avait été si providentiellement fait le champ du monde.

Et saint Pierre, où était-il dans le même temps? que faisait-il? — Saint Pierre, il y avait longtemps qu'il était à Rome, quinze ans, l'Épître de saint Paul *aux Romains* étant de l'an 58. Et c'est Pierre lui-même qui nous l'apprend par sa première Épître, écrite de Rome même, environ l'an 44 de Jésus-Christ, dix ans après la Passion, dix ans employés par lui à fonder sur son chemin plusieurs Églises d'Asie (1). Fidèle au mot d'ordre à lui donné par le divin Maître lors de la pêche miraculeuse : *duc in Altum!* le vaillant « Pêcheur d'hommes » avait poussé droit à l'Océan de Rome, cette Babylone des Gentils comme on l'appelait alors. On a dit de son Épître qu'elle mériterait d'être écrite en lettres d'or, et mieux encore, s'il était possible, avec les rayons du soleil. Il suffit à notre sujet d'en mentionner le commencement et la fin. Elle commence ainsi : *Pierre, apôtre de Jésus-Christ, aux fidèles qui sont répandus dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans l'Asie et dans la Bythynie, — qui sont élus selon la prescience de Dieu le Père, pour être sanctifiés par le Saint-Esprit, pour obéir à Jésus-Christ et pour être arrosés de son sang; — que la grâce et la paix vous soient données avec abondance.* Et elle se termine ainsi : *L'Église* QUI EST A BABYLONE *et qui a été choisie avec vous, vous salue; Marc, mon*

(1) On a justement fait remarquer que, outre le témoignage d'Eusèbe, cette antériorité de la prise de possession de Rome par saint Pierre s'induit de ce passage de l'Épître de saint Paul *aux Romains* où il leur dit que ce qui l'avait empêché d'aller les visiter était la loi qu'il s'était faite de ne point prêcher l'Évangile dans les lieux qui l'avaient *déjà* reçu, pour ne point bâtir *sur le fondement d'autrui* (ch. xv, 20). *Biogr. Univ.* Article SAINT-PIERRE par M. de Gérando.

fils vous salue aussi. — Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Que la grâce soit avec vous tous qui êtes en Jésus-Christ. Amen!

Ne dirait-on pas un capitaine venant de planter l'étendard de son Roi au faîte de la citadelle ennemie où il est monté le premier, et envoyant de là-haut un salut d'encouragement à son armée! — Cela se passait, l'imbécile Claude souillant le trône et Néron allant en faire l'exécration de l'univers, — à l'heure marquée de toute éternité, où l'Astre divin venait de se lever dans les hauteurs de son Orient pour illuminer des rayons apostoliques de son Église ceux qui gisaient dans les ténèbres et l'ombre de la mort.

Voilà la première Encyclique de la Papauté; voilà la première bénédiction Pontificale *urbi et orbi;* et voilà la confirmation éclatante, sublime, de ce que nous n'avons fait qu'ébaucher.

Il ne nous reste qu'à redescendre de là sur le terrain actuel de la Question Romaine d'où nous sommes partis, pour y faire valoir, dans un *Épilogue,* tout ce qui doit lui profiter de cet écrit.

(La fin prochainement.) Auguste Nicolas.

TORQUEMADA

VICTOR HUGO DRAMATURGE

Certains vieillards sont un peu comme les enfants. Ils veulent qu'on s'occupe d'eux sans cesse, et, plutôt que de rester inaperçus, ils toussent et font du bruit pour qu'on n'oublie pas leur présence.

C'est le cas de celui qui fut Victor Hugo. De temps à autre, il lance une lettre, en style sibyllin, produit un volume de vers, éructe un court oracle. Sa vieillesse est aussi féconde que sa jeunesse. On le croirait, à en juger par le nombre des ouvrages lourds ou légers qu'il a donnés (reprenons-nous), vendus au public, depuis quelques années.

Il est vrai que plusieurs de ces œuvres séniles sont juvéniles par le ton, viriles seulement par l'âge où il les composa.

Dans le livre biographique intitulé : *V. Hugo raconté par un témoin*

de sa vie, il y a un chapitre : *Bêtises que M. V. Hugo faisait avant sa naissance.* Ce chapitre contient une faible partie des essais poétiques de tout genre, par lesquels ce précoce génie préludait à ses *Odes* et *Ballades,* à ses *Orientales* et à ses *Feuilles d'Automne.* On en pourra plus tard ajouter un : *Bêtises que M. V. Hugo a faites depuis sa mort.* On discutera sur la date de cette mort. Les uns la placeront vers 1850, à l'époque de sa rupture définitive avec les conservateurs et les catholiques; les autres, à cause des beaux endroits des *Châtiments* et de la *Légende des siècles,* ne le feront mourir qu'après son retour à Paris, au commencement de l'*Année Terrible.*

Le drame qu'il a mis au jour récemment existait depuis longtemps en manuscrit. Il nous souvient de l'avoir vu annoncer jadis au verso des *Travailleurs de la Mer* ou de *Quatre-vingt-treize.* — Mûrissait-il en portefeuille ? — Le novateur littéraire, qui a tant vomi d'imprécations contre les *cuistres,* les *dogues* (1), qui lui infligeaient, en *pensum,* l'*Art poétique* d'Horace à transcrire, pratiquerait-il le conseil de ce législateur démodé ?

Nonumque prematur in annum.

Non. Bon opportuniste, il attendait l'heure favorable.

J'ai eu occasion de dire ce que je pense de son esprit d'initiative, moins prompt, moins éveillé qu'on ne l'a cru, qu'il ne le croit lui-même. Il s'est approprié beaucoup d'idées d'autrui, en les revêtant d'une parure éclatante, en les exprimant par une formule sonore, quelquefois bizarre et brutale. Je ne serais pas surpris que le *Galilée* de ce pauvre Ponsard lui ait suggéré la pensée et le titre de *Torquemada.* La tragédie faite, il aura attendu que le *Galilée* allât s'ensevelir dans ces limbes d'oubli, où vont dormir leur éternel sommeil les pièces lourdes et ennuyeuses. Il y gagnait d'éviter la comparaison et le parallèle ; puis de pouvoir saisir une opportunité quelconque. Car il a le flair de ce qui sera populaire dans son parti. Or, justement, cette année, le Père Monsabré, frère, en saint Dominique, du fameux inquisiteur Espagnol, a fait une conférence à Notre-Dame sur le *Pouvoir répressif dans l'Église,* et l'ex-père Hyacinthe a provoqué l'orateur, sur le sujet de l'*Inquisition,* par un cartel retentissant. — C'est le moment. Intervenons. Décochons la flèche réservée. Voici

(1) *Contemplations.*

Torquemada ! Est-ce bien cela ? — Je n'en sais rien ; mais j'oserais dire : *Je l'affirme.*

Parlons un peu de ce drame, et, à ce propos, hasardons de brèves réflexions sur la *Dramaturgie* de l'Aristote romantique.

Résumons d'abord le prologue.

Nous sommes devant l'*In pace* d'un monastère de religieux augustins. C'est un caveau ouvert dans un cimetière, dont un homme franchit la clôture. Cet homme est le roi *Ferdinand*, celui qui réalisa l'unité de la monarchie espagnole, l'époux d'Isabelle la catholique, le conquérant du royaume de Grenade. Il révèle son autorité souveraine en ordonnant de pendre le prieur, qui lui reproche d'avoir violé en y pénétrant, une enceinte sacrée. Puis il se ravise et fait grâce, à condition qu'on lui apprendra quel est le couple enfantin, qui court après les papillons, dans les jardins du couvent. C'est la nièce du roi de Navarre ; c'est le petit fils supposé du roi de Burgos, en réalité, rejeton du courtisan-ministre, le marquis de Fuentel. Passe un moine blanc au milieu des moines noirs ; c'est le dominicain Torquemada, maniaque entêté, qui rêve de l'enfer partout et s'imagine qu'il sauverait les âmes, si on lui permettait de brûler les corps. L'évêque de la Seu d'Urgel le sermonne pour le faire renoncer à ses visées anti-évangéliques. L'halluciné refuse et, sur son refus obstiné, il est enfermé dans l'*In pace*, pour y mourir. Heureusement pour lui, l'instant d'après, le couple dont nous avons parlé arrive, et le jeune don Sanche, entendant parler sous la pierre sépulcrale, la soulève, à l'aide d'une croix de fer, arrachée à une tombe. Le déterré, sortant du souterrain, regarde ses sauveurs et leur dit :

Vous me sauvez. Je jure, enfants, de vous le rendre.

Il le leur rendra, en les livrant au bûcher, lorsqu'il saura que l'instrument de sa délivrance était une croix :

Sacrilège majeur ! Une croix arrachée !

Mais procédons avec ordre.

Au premier acte, le roi feint de vouloir marier don Sanche à dona Rose. En réalité, il veut se défaire de l'un et s'approprier l'autre. Le marquis de Fuentel, aïeul du jeune comte, sachant que Ferdinand prend d'ordinaire le contre-pied des conseils qu'on lui donne, l'engage à tuer don Sanche. Le roi, naturellement contrariant et soup-

çonneux, se décide aussitôt en sens contraire, et, au moment où l'évêque va bénir l'union annoncée, il s'écrie :

Emmenez-les tous deux, chacun dans un couvent !

Il se propose d'en tirer bientôt dona Rose, et le marquis se flatte en secret d'en tirer don Sanche.

Le second acte nous transporte dans l'ermitage de saint François de Paule, en Italie.

Torquemada, qui a écrit au Pape, pour lui demander l'autorisation de brûler les Juifs, se trouve là, on ne sait comment. Les deux religieux échangent leurs vues sur les vrais moyens de sauver le monde. L'un estime qu'il faut expier pour les pécheurs; l'autre qu'il faut les griller. Un chasseur qui les écoute, sans être vu, éclate de rire et se moque de tous les deux. Il leur expose sa théorie du bonheur égoïste, consistant dans la jouissance. L'inceste, le poison, tout est permis pour satisfaire sa faim de jouir,

« Vaste, ardente, inassouvie. »

Ce *bandit,* c'est Alexandre VI, qui, tout en ricanant, accorde au futur grand inquisiteur la permission sollicitée. C'est là le seul lien qui rattache cet acte à l'action principale.

Le troisième nous ramène à Séville. Torquemada terrorise l'Espagne. Les Juifs ont offert trente mille écus d'or pour obtenir leur grâce. Ferdinand ne pense qu'à dona Rose, qu'il veut enlever du couvent où il la renferma. Le marquis, son favori, lui dépeint le pouvoir du grand inquisiteur, dominant celui du roi même, protégeant grilles et clôtures. Mais la passion l'emporte sur la crainte et le marquis reçoit un mandat, dont il compte se servir pour délivrer don Sanche :

Cédez, de par la loi.
Ce que veut le marquis, c'est ce que veut le roi.

Cela fait, Isabelle et Ferdinand délibèrent sur l'offre des Juifs. Ils vont se déterminer à accepter la rançon proposée, lorsque Torquemada, entrant brusquement, jette son crucifix dans le plat, où brillent les besans d'or, en s'écriant :

Judas vous a vendu trente deniers.
Cette reine et ce roi sont en train de vous vendre,
Trente mille écus d'or.

Il les écrase sous ses anathèmes, les oblige à se prosterner et à

baiser la terre, en implorant l'absolution de leurs coupables hésitations, et quand le roi terrifié lui dit :

> Les Juifs seront bannis, et nous permettons, père,
> A vous, au saint office, à votre saint clergé,
> D'allumer le bûcher sur l'heure.

Il répond superbement :

> Est-ce que j'ai
> Attendu ?

Puis, soulevant le rideau de la fenêtre de l'appartement royal, il montre au couple couronné le spectacle du supplice de six cents Juifs, consumés par les flammes, et déclame, dans un monologue d'un lyrisme frénétique, sur les beautés du bûcher sauveur et les bienfaits de la conflagration rédemptrice.

Enfin, au quatrième et dernier acte, le marquis s'apprête à conduire à la frontière les deux infortunés qu'il a tirés du cloître. Il les a introduits dans le parc secret du palais. Torquemada y est entré aussi, grâce à une clef, dérobée par le bouffon du roi, lequel bouffon cherche à gagner les faveurs de l'inquisition, de peur de payer cher quelques méchantes railleries. C'est alors, en pleine extase, que les jeunes fiancés tombent brusquement du ciel de leurs rêves. Torquemada, qui se chargeait naguère de les soustraire aux infâmes passions du prince, apprenant quel rôle a joué la croix dans leurs mains :

> J'ai pris la croix, bon levier, certes!
> . . . . . .
> A nous deux, moi levant
> La pierre, elle pesant sur la barre et penchée,
> Nous ouvrîmes la fosse.....

se résout à les sauver « *autrement,* » en les livrant au saint office.

Tel est ce drame.

Quel but s'est proposé le poète, en mettant sur la scène l'appareil atroce qu'exhibent certains théâtres forains, et, dans la bouche de ses personnages, le langage que leur prêtent les romanciers et les pamphlétaires ?

M. Renan nous l'a révélé.

Dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* il parle d'un doux vieillard de son pays, pourvoyeur de la guillotine, pendant la période révolutionnaire, et il ajoute : « *Tant il est vrai que l'homme, pour être « bon, n'a pas besoin de trouver une base logique à sa bonté, et qu'on peut*

« *devenir brûleur d'hommes par sensibilité, charité, comme on le verra,*
« *quand notre grand maître, V. Hugo, donnera son Torquemada.* »

Ces lignes nous apprennent une chose que nous ignorions, à savoir que l'écrivain athée est un des confidents d'*Olympio*. Elles énoncent bien une petite contre-vérité. Mince détail pour le spirituel sceptique! C'est justement parce qu'on veut donner à sa bonté *une base logique,* qu'on peut devenir terroriste et *brûleur d'hommes,* si l'on a l'esprit faux et que, partant d'un principe vrai, on en déduise des conséquences absurdes; ou si, d'un principe faux, admis par erreur, on déduit les conséquences qui logiquement en découlent.

Quoi qu'il en soit, nous sommes avertis qu'au fond de ce drame il y a une thèse, ce qui le rend parfaitement ennuyeux. Cette thèse est la même que soutenait Voltaire dans ses vieux jours. Dominé par sa haine du christianisme, il le poursuivait, sous les noms odieux de *fanatisme* et de *superstition,* dans de pitoyables tragédies, qui sentaient la décrépitude: *Irène, les Guèbres, les Lois de Minos.*

Certes, nous ne prônons point la théorie de l'*art pour l'art*. Nous sommes d'avis que toute belle œuvre doit renfermer une leçon morale. Mais l'intention et le parti-pris gâteront tout, s'ils sont trop visibles. Un drame n'est pas un sermon. M. V. Hugo s'insurgerait contre ces restrictions, lui qui professe d'un ton magistral que « *le théâtre est* « *une tribune et une chaire... qu'il a une mission nationale, une mission* « *sociale, une mission humaine* (1), » oui, la mission, apparemment, de travestir l'histoire, de bouleverser la société et de placer le cœur humain à droite.

Œuvre de *basse* fantaisie, sa dernière pièce est bien sa *dernière,* sous tous rapports.

Réduit à se copier lui-même, il nous présente de pâles épreuves de son *François Ier* et de son *Louis XIII,* dans le roi *Ferdinand;* de son don *Salluste* et de son *Ruy-Blas,* dans le marquis de *Fuentel;* des nains peu amusants de son *Cromwell,* dans le bouffon *Gucho,* moins récréatif encore. — Son quatrième acte est renouvelé du cinquième d'*Hernani*. — Les deux innocentes victimes du monarque et de l'inquisiteur ne sont guère intéressantes, n'ayant aucun caractère. Dona *Rose* n'est pas même une dona *Sol* de quinze ans, et don *Sanche* est moins Castillan que certain *don Juan* et certain *Rodrigue* de Casimir Delavigne, que V. Hugo, n'en déplaise à ses admirateurs, a

(1) Préface de *Lucrèce Borgia.*

grandement mis à profit ici, pour l'invention, la conduite et les incidents de son drame (1). — Torquemada est fou au-delà de toute vraisemblance. Qui jamais a cru, dans l'Église, à l'efficacité des tortures pour racheter de l'Enfer quiconque les subit malgré soi?

La donnée fondamentale est donc ridicule.

Si Ferdinand et Isabelle cherchèrent à se débarrasser des Juifs, ou plutôt des *judaïsants* (2), c'est que ceux-ci pactisaient avec les Maures, ennemis-nés des fils de Pélage.

Si le moyen-âge brûla des hérétiques récalcitrants, ce fut pour les punir et non pour les sauver. Il espérait, en même temps, préserver la foi des faibles, menacée par la prédication audacieuse de l'hérésie. La question n'est pas de savoir si l'on eut raison d'agir de la sorte, mais si vraiment des souverains, qu'on ne range point parmi les médiocres et qui n'avaient rien de Tibère et de Claude, furent cruels par système et imbéciles jusqu'à l'idiotisme. Ferdinand et Isabelle crurent conjurer un danger public en demandant au pape Sixte IV, non point à son successeur, d'autoriser l'institution d'un tribunal, qui instruirait les causes d'hétérodoxie. Ils chargèrent le dominicain Torquemada, confesseur de la reine, plus tard cardinal, d'en rédiger les statuts. Les pénalités attachées aux sentences de ce tribunal ne furent pas autres que celles qui alors punissaient tous les crimes. La sévérité espagnole est plus près de la cruauté que la sévérité française. Cependant, il n'y a que deux siècles, en France, on décernait la peine du feu; il y a tout au plus un siècle, on rouait vif, et la torture n'a été définitivement abolie que par Louis XVI. Balmès, dans son beau livre *du Protestantisme comparé au catholicisme* (3), fait mieux que plaider les circonstances atténuantes, en faveur de ses compatriotes des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Il explique leur conduite et ramène à de justes proportions les assertions mensongères de leurs accusateurs.

M^gr^ Héfélé, dans son *Histoire de Ximenès* (4); le protestant Ranke, dans son curieux travail sur l'*Espagne sous Charles-Quint, Philippe II* et *Philippe III* (5), nous offrent, à cet égard, des modèles de critique exacte, judicieuse, fondée sur les faits et les textes (6).

(1) Voir Cas. Delavigne: *La Fille du Cid; Don Juan d'Autriche* et *Louis XI.*
(2) Juifs convertis en apparence, fidèles en secret à leur ancien culte.
(3) Tome III, chap. XXXVI et XXXVII.
(4) Chap. XVIII.
(5) Chap. III.
(6) Voir aussi Lacordaire, *Mémoire sur le rétablissement des F. Prêcheurs,* et J. de Maistre, *Lettres sur l'Inquisition espagnole.*

Il est indigne d'un grand poète de laisser tout cela dans l'ombre; de ramasser, pour salir d'augustes mémoires, les allégations fantaisistes des *Léo Taxil* d'autrefois; de choisir, pour flétrir la royauté, l'heure où les rois sont en butte aux conspirations nihilistes; et, pour vilipender l'Église, le moment où l'impiété s'acharne à la dépouiller, à la calomnier, à essayer de l'asservir.

A côté de cette falsification éhontée de la grande histoire, que sont les menus mensonges et les fictions moins importantes? Paul II permettant de trahir le secret de la confession, dans les cas graves; les moines insoumis, enterrés vivants par les évêques; Alexandre VI, en habit de chasseur, ne prenant pas la peine d'être hypocrite, et approuvant, après 1492, date de son avènement au trône pontifical, les délires d'un homme qui mourut en 1468; François de Paule, ermite, en Calabre, à une époque où il était à la cour de Louis XI; les Ursulines, voisines des Augustins, en Catalogne, cent ans avant la naissance de leur fondatrice.

Quand on traite ainsi de haut la vérité historique, on est digne de s'entendre avec le critique transcendant qui prétend la découvrir, non dans les feuillets des documents, mais au travers.

Étrange affinité entre deux hommes de trempe si différente, Hugo et Renan! Infatués d'eux-mêmes, convaincus de leur propre infaillibilité, ils étudient les monuments authentiques, car certainement ils les connaissent; puis, fermant les yeux, rejetant chartes et parchemins, ils rêvent, arrangent, combinent, et s'écrient, en contemplant les chimères qu'enfante leur imagination: « *Euréka, j'ai trouvé!* « *Voilà le passé!* »

Le défaut principal du théâtre de V. Hugo, c'est donc le manque de vérité.

Il a réhabilité la couleur locale. Il nous rend le paysage et le costume des siècles écoulés. Pure affaire de décor. Il n'en rend pas le génie.

Tyran, et non roi, de l'art dramatique, il plie au gré de ses haines les événements et les caractères.

Il défigure les personnages, afin de pouvoir dire: « *Ils sont miens.* » S'il les emprunte à la légende ou aux antiques annales, il les démarque, par une opération analogue à celle dont son *Homme qui rit* a été l'objet. Il leur met une bosse au dos ou à l'esprit, une verrue au jugement ou au visage. Je les reconnais sous leur déguisement forcé,

malgré leur difformité imposée. Ils m'apparurent dans Shakespeare ou dans Walter Scott, n'importe où; seulement là ils marchaient droit et ne riaient pas à contre-temps. Tels qu'ils les a faits, défaits, contrefaits, ils sont bien à lui. Que son châtiment soit de les garder.

La même rage d'orgueil qui substitue ses suppositions malveillantes aux témoignages désintéressés des contemporains, nuit également à la vérité psychologique.

Nos anciens, Corneille et Racine, celui-ci surtout, savent leur cœur humain à fond. Si leur don Diègue ou leur Agamemnon ne sont pas vrais, ils sont vraisemblables. Ce sont des hommes et des pères. On aime à se retrouver dans ces portraits, trop peu flattés pour être menteurs; assez nobles, pour qu'on s'y reconnaisse, sans être humilié de la ressemblance.

« Pas de types, « hurle le drame nouveau »; vos héros sont des abstractions. » Et, sous prétexte de photographie et de dissection, lui nous sert des monstres et des caricatures. — Comment le contester en effet? — Des pères, tels que *Triboulet;* des mères, telles que *Lucrèce Borgia*, sont des exceptions monstrueuses. Elles ne vivent pas de la vie de tous. Automates, dont le poète tient la ficelle et dont il fait ses porte-voix; lyriques hors de propos, s'emballant avec lui dans des tirades sans fin et des monologues à perte de vue, ils n'ont qu'une vie factice.

Je sais qu'on allègue, pour les justifier, la fameuse théorie des contrastes. « *Prenez la plus grande difformité physique ou morale;* « *ennoblissez-la par le plus généreux des sentiments, vous la rendrez intéressante* (1). » On insistera sur la nécessité d'opposer au beau et au sublime le laid et le *grotesque,* non moins réels, non moins existants. « *Ce n'est pas à l'homme à rectifier Dieu,* » dira-t-on, dans des manifestes solennels (2).

Il y aurait beaucoup à redire à tout cela.

D'abord le but du théâtre n'est pas de nous émerveiller par des tours de force.

Ensuite, il est d'autres contrastes possibles que celui du bien absolu et du mal complet, de la nuit et du jour, du vacarme et du

(1) Préface de *Lucrèce Borgia*.
(2) Préface de *Cromwel*.

silence. Pourquoi supprimer l'aurore et le crépuscule? Pourquoi dédaigner les nuances ?

Enfin, Dieu n'est nullement l'auteur du *grotesque* et du *laid*. La dégénérescence est le résultat de la chute première.

Est-il nécessaire que *Burrhus* soit louche et bolteux, pour que sa vertu m'inspire l'estime? que *Narcisse* soit aussi beau que son patron mythologique, pour mériter l'exécration? Est-ce là ce qu'on appelle: *revenir à la nature,* à la nature qui ne fait rien *per saltum?*

Que gagne-t-on à nous attendrir sur *Marion Delorme,* à nous courroucer contre *Marie Tudor?* On fausse le jugement du spectateur. A toute force; il veut généraliser, et il incarnera, dans la première, toutes les Madeleines non repentantes; dans la seconde, toutes les reines catholiques. De là, des indulgences sans nom, et des rigueurs d'appréciation non moins iniques.

Je m'abstiens de passer en revue toutes ces personnalités, masculines ou féminines, qui, dans la *Comédie* de V. Hugo, parlent et agissent à l'encontre du bon sens et de la raison. Ce serait abuser de la patience du lecteur et entreprendre une tâche ardue. Un mot suffit pour tout caractériser: « C'est faux. »

Restent à l'actif de V. Hugo des innovations et des réformes d'un ordre inférieur, tentées avant lui, mais que son talent hors de pair a définitivement accréditées : mise en scène éclatante, familiarité de ton, disparition des fausses élégances, affranchissement des unités conventionnelles de temps et de lieu. Pour réaliser ces émancipations et ces conquêtes, était-ce la peine de mener un si beau tapage ? Tout cela s'en allait peu à peu. Parcourez, si vous en avez le courage, les œuvres dramatiques d'Ancelot, Guiraud, de Soumet surtout et de Népomucène Lemercier : vous en aurez la preuve. Il suffisait de souffler dessus. On s'est démis les bras à asséner des coups de massue.

C'est l'histoire de toutes nos révolutions : des impatiences qu'on surexcite et qui se tournent en fureur, pour des abus déjà sapés et qui croulent. Pauvres têtes humaines ! Pauvres têtes françaises surtout ! Tout *per saltum !*

P.-G. Deydou.

A PROPOS D'UN BANQUET A MUSSONVILLE

Le mardi 4 juillet a eu lieu, à Mussonville, le banquet des anciens élèves du Petit Séminaire. Tous les ans ils reviennent là, comme les hirondelles reviennent à leur nid au printemps. Cette année je n'y étais pas. Mais le banquet de Mussonville, c'est une de ces choses qu'on n'a pas besoin de voir pour les connaître, et je pourrais vous décrire par le menu ce repas de famille, sauf pourtant les plats et les vins, lesquels peuvent varier avec les années et les économes. Pour le reste, je vous jure que c'est comme il y a dix ans. Et quel bonheur, mon Dieu! au milieu des changements perpétuels de notre siècle, de retrouver une chose qui ne change pas, de respirer, avec l'odeur des foins et des acacias, ce parfum du vieux temps qui vous ramène d'un coup à quinze ou vingt ans en arrière, et vous fait pleurer de ces bonnes larmes que vous ne connaissiez plus! Donc, ils étaient là une soixantaine, peut-être un peu plus, dans le même réfectoire enguirlandé; les mêmes lampes étaient sur les mêmes consoles, et les mêmes tables portaient les mêmes couverts. Il y avait bien aussi un président, je ne sais lequel, mais peu importe; ce n'est que pour la forme. Ceux qui président vraiment, ce sont ces deux prêtres dont l'image est suspendue aux murs du réfectoire, comme dans les châteaux le portrait des ancêtres. Ils sont morts depuis longtemps; mais ce soir-là, ils quittent le tombeau où ils dorment ensemble, et ils s'en viennent s'asseoir à table et donner aux enfants le *Deo gratias!* Pauvres vieux! c'est eux qu'on va voir chaque année, c'est d'eux qu'on parle, c'est eux qu'on aime; et, lorsque après le repas bruyant, vous allez chercher la solitude dans la grande plaine ou au bord du vivier, tandis que les feuilles frissonnent sur votre tête au vent du soir, vous sentez les calmes souvenirs qui vous reviennent, les jeux de votre enfance, les illusions de vos quinze ans, toutes les choses vues ou rêvées sous ces arbres, à l'ombre du vieux château, au bord des eaux claires, et, parmi tout cela, une figure de vieillard à cheveux blancs qui vous regarde, qui vous sourit comme autrefois, et vous oubliez pour une heure les âpres combats de la vie.

* * *

C'est ainsi que dans mes souvenirs je revois M. Lataste, *le vieux*, comme nous l'appelions dans notre langage trivial d'écoliers. Quoique pas très âgé à l'époque dont je parle, il avait les cheveux blancs comme neige, une belle figure tourmentée quelquefois par la toux qui rongeait sa poitrine, une physionomie froide au premier abord et un peu dure aux gens de dehors, mais qui prenait dans l'intérieur de la famille une singulière expression de tendresse et de bonté. Il était superbe de taille, avec ce grand air sacerdotal qui disparaît de plus en plus dans notre société démocratique. Nous admirions beaucoup le ruban rouge de la Légion d'Honneur qui ornait sa boutonnière, et cela nous rendait très fiers; en sorte que, s'il lui arrivait de faire avec nous quelques tours de promenade sur la chaussée de la grande cour, ce n'était pas sans une certaine gravité que nous revenions à nos jeux et à nos condisciples. Nous l'aimions tant, ce prêtre qui nous sacrifiait le plus pur de son intelligence et de son cœur, mêlé tout jeune encore aux origines du Séminaire, et, depuis quarante ans, vivant de la même vie monotone, passionné comme nous pour la poésie et l'éloquence, comprenant nos misères, pleurant sur nos fautes de vraies larmes de mère qu'on ne peut pas oublier, quand on les a une fois senties tomber sur son cœur; et avec cela vif, alerte comme à vingt ans, le premier rendu au poste du devoir, les matins d'hiver comme les soirs d'été, dans la boue, dans la neige, sous la pluie battante, comme sous les rayons brûlants de juillet. — Cette exactitude mathématique n'était pas sans nous gêner quelquefois. Vous rappelez-vous comme il faisait bon dormir dans nos petits lits de fer entourés de rideaux blancs! Et comme c'était dur, à cinq heures du matin, de sortir de sa couchette pour revenir aux thèmes et aux versions! Quelquefois la cloche sonnait, sonnait, et l'on dormait toujours, ou l'on faisait semblant. Tout-à-coup la porte du dortoir s'ouvrait avec fracas. — Allons! allons! Debout! — criait une voix. C'était lui, avec son surplis blanc et son bonnet carré sur la tête. Il fallait voir alors comme ces rideaux s'abattaient soudain, et comme ce petit monde pétillait dans le dortoir tout à l'heure si calme! Lui passait comme un ouragan, battant des mains, émoustillant les retardataires et répétant son : Debout! qui nous faisait frémir. Il n'était guère de jour qu'il ne surprît au lit quelque amateur de la grasse matinée. Il

avait fait froid la veille ; ou bien c'était la *sabbatine ;* sans compter les punitions : *pensum* du professeur, *pensum* du sous-préfet des classes, arrêts du préfet de discipline ; et puis, la bonne chose que l'infirmerie, avec la bonne tisane que faisait la bonne sœur Saint-Bernard, et un bon poële bien chaud, et le doux *farniente!...* et l'on ronflait ferme. — Quelquefois le vieux père se laissait prendre, et refermait doucement le rideau sur la figure rose. Mais le plus souvent, connaissant son homme, il flairait le vrai motif ; et il fallait le voir riant aux éclats, écartant les rideaux de sa main de fer, jetant à bas le lit et son propriétaire ; et Dieu sait les fraîches gammes qui s'égrenaient tout le long du dortoir, lorsque le pauvre dormeur, se dégageant à grand peine de l'amoncellement des matelas, des coussins et des couvertures, reparaissait à l'horizon, tout rouge ! Alors le bon supérieur reprenait sa course, distribuant de droite et de gauche quelques horions, laissant pendre sa main que les enfants touchaient au passage comme une relique, grondant quelquefois pour se tromper lui-même et se faire croire qu'il n'était pas trop bon.

* * *

Oh ! ce dortoir du Petit Séminaire, pas luxueux, c'est vrai, carrelé en rouge, mais tout rempli d'air et de chauds rayons, avec ses murs fraîchement blanchis en octobre, et, à chaque fenêtre, un rideau de ciel bleu et de feuilles vertes !

Ce n'était pas cette affreuse salle obscure des collèges où l'on n'entre jamais que pour dormir, comme dans une chambrée de caserne. Là nous étions chez nous, comme au foyer paternel, avec chacun son lit, son armoire, sa clef, son pot à eau..... et le reste ; dans cette armoire, il y avait le linge, les habits, et, dans un coin bien connu des amis, le chocolat et les confitures que l'amour maternel avait soin d'entretenir. Ce dortoir faisait partie de notre vie. On y montait à toute heure du jour, ou à peu près ; car chacun étant chargé de sa garde-robe, il fallait bien faire son lit, cirer ses souliers, et, de temps en temps, poser un bouton, faire un point à son pantalon ou à sa veste. On faisait bien encore un brin de sieste, les après-midi d'été, à moins que le vieux père n'arrivât comme le matin et ne nous chassât dehors comme un essaim effarouché. Quand le soir venait, les bons sommes que nous faisions là, dans nos chaudes couvertures,

et les doux rêves, tandis que la pluie battait les vitres, ou que les giboulées de mars faisaient rage dans les branches des tilleuls !

> Quam juvat immites ventos audire cubantem,
> Aut gelidas hibernus aquas quum fuderit auster,
> Securum somnos, imbre juvante, sequi !

Pourtant je ne dormais pas toujours. Que de fois, durant les nuits d'été, je suis allé rêver au clair de lune, sous les platanes ! Mais ces équipées étaient rares, parce qu'elles n'étaient pas sans péril. Le plus souvent, la retraite sonnée, quand le surveillant était au conseil, dans sa chambre, ou ailleurs, je me dressais sur mon lit, je levais doucement la lampe placée au-dessus, et je lisais. C'est à ces heures calmes du soir, lorsque tout dormait autour de moi, que j'ai fait connaissance avec Corneille, Racine, Gilbert, André Chénier, le bon Rollin, que je n'ai jamais mieux goutés ni plus aimés qu'alors. Plus tard le souvenir m'est revenu de ce dortoir à qui je devais quelques-unes des meilleures heures de ma vie.

Lorsque le rêve d'une de mes nuits d'enfance fut devenu une triste réalité, et que, pour être bachelier, je dus m'abrutir sur des manuels de science, il m'arriva plus d'une fois de laisser dormir les théorêmes et les équations, pour dire au vieil ami un adieu plein de larmes. L'autre jour, sur un papier de ce temps-là, au milieu d'un galimatias barbare de formules de chimie, à côté de l'*hyposulfite de soude et du chloridrate de potasse,* je retrouve ces vers qui sentent leurs vingt ans, mais que je n'ai pas relus sans plaisir.

> Là-haut c'est le dortoir où, dans nos rideaux blancs,
> Paisibles nous dormions comme on dort à douze ans.
> Plus tard, quand j'eus grandi, quand je connus la vie,
> A mon chevet parfois vint s'asseoir l'insomnie.
> Alors, me soulevant, j'écoutais... pas un bruit !
> Rien que les cris mourants du plaisir, ou minuit
> Qui sonnait lentement à l'horloge lointaine,
> Ou le vent qui bramait ainsi qu'une âme en peine,
> Et puis, autour de moi qui rêvais à demi,
> Le souffle régulier de chaque ange endormi.
> Et mon cœur se gonflait : « Dormez, dormez. disais-je,
> Tant que nulle souffrance encor ne vous assiège,
> Tant que des passions le souffle destructeur
> Jusqu'à demain peut-être épargne votre cœur.
> Les toits peuvent gémir sous les vents et l'averse,

La tempête est pour vous une voix qui vous berce,
Et quand l'aube demain sur vos fronts aura lui,
On vous verra demain joyeux comme aujourd'hui.
Ah ! puisqu'un ange ainsi vous berce dans vos rêves.
Puisque vos cœurs sont purs des fanges d'ici-bas,
Dormez comme la mer sur le sable des grêves,
Dormez, pauvres petits, ne vous réveillez pas.
Hélas ! des jours viendront, pleins de trouble et d'alarmes,
Où les échos muets oublîront votre voix ;
D'autres plaisirs peut-être auront pour vous des charmes ;
Vous songerez souvent, vous pleurerez parfois.
Alors l'onde qui fuit, la forêt qui soupire,
La brise qui gémit, douce comme une lyre,
Remplira votre cœur de rêves inconnus ;
Vous souffrirez ces maux que l'on n'ose pas dire,
Et quand ces jours viendront, vous ne dormirez plus.
En attendant, dormez du sommeil de l'enfance,
Laissez l'heure s'enfuir, enfants, dormez encor ;
Et que, des cieux d'azur, l'ange de l'innocence
Sur vos fronts souriants verse les rêves d'or.

* * *

Oui, c'était un bon père, ce vieux prêtre qui veillait sur nous nuit et jour comme fait une mère auprès du berceau de ses fils ; un brave cœur, toujours grand ouvert pour nous pardonner quand nous étions coupables, pour nous recevoir quand nous avions des larmes à verser. Vous autres qui vous moquez des larmes de l'enfance, vous ne savez donc pas qu'elles sont bien amères quelquefois. C'est une version grecque qui vous chiffonne, la prosodie à réciter, un examen à subir, les arrêts au pied d'un arbre, quand les moineaux piaillent dans les branches pour vous narguer, et qu'une bande d'enfants tourbillonne autour de vous. Et puis, on a sa mère malade là-bas, ou sa sœur ; et si l'image du foyer vous revient avec sa misère, la mère au lit, les petits frères mal habillés qui s'en vont tristement à l'école, et le père qui travaille chez les autres, du matin au soir, pour joindre les deux bouts, tandis que vous, rien ne vous manque dans cette grande maison du Séminaire, alors la tristesse, une tristesse morne vous serre le cœur, par moments, à l'étouffer, et vous pleurez quand vous êtes seul, sous le cloître, à la chapelle, le soir, lorsqu'il fait noir presque dans le dortoir et que tous les autres sont endormis.

Et comme vous êtes heureux, quand vous pouvez trouver un cœur où cacher vos pauvres larmes !

J'avoue que pendant longtemps j'avais dévoré les miennes tout seul. Je voyais bien les autres qui s'en allaient chez M. Lataste, lorsqu'ils avaient de la peine ; mais je n'osais pas, étant pauvre et timide. Il comprit mon embarras sans doute, car un soir, pour un rien, une espièglerie de jeune homme, il m'envoya chercher à l'étude. J'étais alors en seconde, grand garçon de dix-huit ans, travaillant par boutades, professant un mépris profond pour l'histoire moderne de Drioux et les mathématiques, mais en revanche amateur fou de poésie, avec des vers français plein la tête, et des rêves plein le cœur. Heureux jours que ceux-là, où nous avions le temps de ne rien faire ! Les bonnes heures j'ai passées avec Châteaubriand, Lamartine et Brizeux et tant d'autres ! Et quelle ivresse c'était de respirer ces parfums qui montaient, les soirs de printemps, de la plage de Sorente ou du Golfe d'Ischia, et les grandes brises des forêts vierges de l'Amérique, et les âpres senteurs de la lande, près du Pont Kerlo, où Marie avait passé,

> De ses deux sœurs enfants, sœur prudente, entourée,
> Belle comme un fruit mûr entre deux jeunes fleurs.

Ce soir-là, je lisais les *Feuilles d'Automne*. J'étais en plein idéal, avec le cher poète dont on dit trop de mal aujourd'hui, quoiqu'il le mérite. Oh ! ne disons pas de mal de ces vieilles choses tant aimées ! Je lisais la *Prière pour tous :*

> C'est l'heure où les enfants parlent avec les anges,
> Tandis que nous courons à nos plaisirs étranges,
> Tous les petits enfants, les yeux levés au ciel,
> Mains jointes et pieds nus, à genoux sur la pierre,
> Disant à la même heure une même prière,
> Demandent pour nous grâce au Père universel !

Hélas ! un signe du surveillant d'étude me rappela que j'étais encore de ce monde. — « Monsieur le Supérieur vous demande, » — me dit-il à voix basse. Or, les enfants étant comme les oiseaux, toujours en éveil, voici que toutes les têtes s'étaient dressées soudain, un grand silence s'était fait dans cette étude pleine tout à l'heure de bruits de plumes, de grincements de pupitres, de chuchotements vagues et de frais rires dans les coins. Quand le supérieur demandait un *grand,* on

savait que c'était pour quelque chose de grave; et les commentaires allaient leur train. « C'est pour prendre la soutane » — disaient les uns. « Il a fait un *coup* » — disaient les autres. « Il est chassé » — pensaient les enfants. Et de fait, cela s'était vu, des élèves appelés dans la chambre du supérieur, et qui de là avaient pris le premier train pour la maison paternelle. Voilà pourquoi tout le monde me regardait, quand je quittai mon banc; et moi je me disais, en fermant mon volume: Le Supérieur me demande! Que me veut-il donc?

* * *

Ce qu'il me voulait, mon Dieu! c'était bien simple. Au milieu de tout le bruit que les écoliers font dans les cours, comme les abeilles dans leur ruche, son regard toujours soucieux était tombé sur moi par hasard. Il avait compris que je n'étais plus un enfant; que le moment était venu de m'apprendre que les narrations, les vers latins et les mathématiques ne sont pas tout en ce monde, mais qu'il y a encore d'autres choses pour lesquelles un cœur de jeune homme doit s'éprendre et qu'il doit aimer; et, par une de ces intuitions merveilleuses que Dieu donne au cœur des mères et au cœur des vrais prêtres, il avait choisi l'heure la plus propice à cette révélation austère de la vie. Je pense qu'il ne s'en rendait pas compte. Moi-même je l'ignorais certes, lorsque je montai son escalier et que je frappai à sa porte, tout en retenant des deux mains mon pauvre cœur prêt à se rompre.

J'avais bien tort de trembler ainsi. Ce fut, après le petit reproche que je méritais, un épanchement de chaude tendresse de la part du vieux prêtre dans mon âme de dix-huit ans. Il me fit asseoir à côté de lui, près du feu, et je vois encore, je verrai toujours cette belle tête blanche, ces lèvres qui me souriaient par moments, ces yeux qui me regardaient avec une tendresse infinie, cette main qui pressait la mienne, tout cet être enfin, transfiguré par le dévouement, par la souffrance, par la passion du devoir, qui voulait faire passer dans un autre être quelque chose de sa flamme sacrée. Pardonnez-moi, mon Dieu! si je raconte ces choses; mais je jure que cette fois au moins, il ne perdit pas son temps. Sept ans plus tard, un autre prêtre devait donner une direction à ma vie sacerdotale. Ce soir-là ce vieillard si bon me prit au milieu de mes passions frémissantes, et, dans une

heure, il fixa ma vie intellectuelle et cordiale; c'est-à-dire qu'en quittant cette chambre et en recevant au front le dernier baiser de mon père, j'emportai plein le cœur de poésie, d'enthousiasme, d'idéal, de toutes ces saintes choses qui font vibrer et chanter une âme de vingt ans.

Pauvre chambre! Depuis lors elle ne fut plus pour moi une étrangère. Je la revis un an plus tard, le 30 novembre 1870, en partant pour l'armée de la Loire, et je me souviens que le vieillard pleura en bénissant son fils devenu soldat. Et ensuite, je l'ai revue bien souvent dans mes peines, dans mes joies, dans mes luttes, jusqu'au jour où j'allai dire un dernier adieu au pauvre vieux père, couché sur son lit funèbre, mort avant l'âge, hélas! mort pour avoir trop aimé!

* * *

Bien des jours ont passé depuis ces jours, et bien des ans. De ceux qui étaient alors mes camarades, chacun s'en est allé de son côté, creuser son sillon sous l'âpre soleil. Mais chaque année, quand les blés sont mûrs, on revient à Mussonville, ceux du moins qui ne sont pas trop loin, ceux qui ne sont pas morts, ceux qui se souviennent. On se serre la main, on cause une heure ou deux, on s'asseoit à la même table comme autrefois. Puis, après le banquet assaisonné de bonne humeur et de bon vin, on se répand en groupes, sous les ormes, et l'on respire, avec la fumée des cigares, le parfum des vieux souvenirs. J'y fus, l'an dernier. Lorsqu'il fit nuit noire, je me séparai de mes amis, et je revis un à un tous ces lieux chéris, le bois, le coin de prairie, l'allée solitaire où j'avais joué, rêvé ou pleuré, étant enfant. Le ciel était pur et sans lune. Longtemps je me promenai ainsi sur le bord du fossé courant, écoutant toutes les voix aimées, revoyant toutes les douces images du passé, tandis qu'une petite brise folâtrait dans les branches et que les étoiles tremblaient dans les eaux tranquilles.

Dr Vincenti.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nous avons pu craindre, pendant plusieurs jours, que le corps de Mgr de La Bouillerie, confié au caveau de la chapelle privilégiée du Sacré-Cœur, dans l'église primatiale, ne fût enlevé à la piété reconnaissante du diocèse de Bordeaux par la famille du noble défunt. Les droits de celle-ci étaient évidents; elle voulait rapporter au lieu de naissance et déposer sous l'autel d'un sanctuaire domestique la chère dépouille de celui qui était son légitime orgueil et qui a immortalisé dans les fastes de l'Église, un nom dès longtemps glorieux dans les annales de la France.

Il y a eu, à ce sujet, entre Son Éminence et le clergé diocésain d'une part, et le chef de la famille de La Bouillerie d'autre part, une lutte des plus touchantes et des plus courtoises: elle a si bien prouvé l'indissoluble affection qui liait étroitement l'archevêque à sa famille sacerdotale, que la famille selon la nature a fait enfin l'abandon de ses droits en notre faveur. Qu'elle daigne agréer l'expression de notre éternelle gratitude. Voici quelques détails sur les instances qui ont si heureusement abouti:

Au moment où le cercueil allait être descendu dans le caveau, en attendant le sarcophage que Son Éminence promet d'élever à la mémoire de son très dévoué coadjuteur, M. Gervais a prononcé d'une voix pleine de larmes, et au milieu de l'émotion générale, ces paroles qui renfermaient déjà l'expression d'une demande:

« En ce moment solennel et sur le bord de cette tombe où vont s'engloutir tant et de si chères espérances, qu'il me soit permis d'exprimer un vœu qui est au cœur de tous: à savoir que cette dépouille vénérée soit à jamais confiée à la garde de notre piété filiale.

« En parlant de la sorte, je suis l'interprète autorisé des désirs les plus intimes et les plus vifs de Son Éminence, du clergé tout entier, des fidèles de la ville et du diocèse de Bordeaux.

« Je sais, nous savons tous, que c'est là demander un grand sacrifice à une famille cruellement éprouvée, mais nous promettons que l'oubli ne se fera jamais autour de cette tombe. Pendant que le prélat tant aimé priera au Ciel pour ceux dont il devait être le pasteur, nous viendrons ici nous édifier au souvenir de ses vertus et payer, chaque jour, à sa mémoire, en notre nom et au nom des siens, le tribut de notre admiration, de notre reconnaissance et de nos larmes. »

Le surlendemain, une lettre, écrite de la main de M. Gervais, circulait parmi les prêtres réunis au grand Séminaire pour les saints exercices de la retraite, et se couvrait rapidement de signatures, selon l'ordre hiérarchique.

En prenant copie de cette supplique, à l'intention des confrères absents dont nous savons qu'elle exprime au parfait les sentiments et les désirs, nous avons lu, à la suite des noms des vicaires généraux, du doyen du Chapitre, de l'archiprêtre de la Primatiale et des chanoines, ceux de tous les curés de ville, d'arrondissements et de cantons, présents au grand séminaire. Le clergé diocésain ne pouvait être plus dignement représenté. Monseigneur le Cardinal, à qui la lettre était adressée, a bien voulu la porter lui-même à M. le comte de La Bouillerie qui s'est hâté, avec une joie douloureuse, de déférer à la prière de Son Éminence et de céder au vœu unanime du diocèse.

Voici le texte de cette touchante lettre, qui sera conservée précieusement dans les archives de la famille de La Bouillerie :

« Eminence,

La mort de Mgr l'Archevêque de Perga, votre bien-aimé Coadjuteur, a plongé tout le clergé diocésain dans la désolation ; mais sa douleur, qui s'augmente de la vôtre, serait plus grande encore, s'il ne pouvait pas avoir l'espérance d'entourer toujours de ses hommages la dépouille vénérée de celui qu'il pleure.

« Nous le savons, Eminence, puisque vous l'avez dit d'une manière si touchante, vos vœux à cet égard ont précédé les nôtres ; aussi nous osons vous demander de vouloir bien vous faire l'interprète de nos sentiments auprès de la noble famille qui peut et qui voudra certainement nous accorder la consolation que nous attendons de sa bonté.

« Dites, Éminence, avec l'autorité qui vous appartient, à M. le comte de La Bouillerie, que pendant que la mémoire de son frère sera toujours aimée et bénie parmi nous, ses restes, confiés à la garde de notre piété filiale, ne seront jamais sans affection et sans honneur. Pour remplacer la famille absente, nous aimerons à les visiter et à répandre sur eux le parfum de nos prières. Ceux à qui nous serons redevables de ce bonheur, et qui déjà sont unis à ce diocèse par des liens sacrés, ne seront pas oubliés ; nous demanderons au Cœur de Jésus de leur accorder ses plus tendres bénédictions en retour du sacrifice qu'ils se seront imposé en notre faveur.

« Daignez nous bénir, Eminence, et nous croire plus que jamais,

« Vos fils respectueux et tendrement dévoués. »

(Suivent les signatures.)

Enfin, dans une allocution adressée aux membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, réunis le 24 juillet 1882, Son Éminence annonçait l'heureuse issue de ces négociations en des paroles élevées que nous nous sommes efforcé de reproduire à peu près textuellement, d'autant qu'elles contiennent la promesse d'un grand monument qui perpétuera dans notre cathédrale le souvenir de Mgr de La Bouillerie.

« Tout a été dit sur le Pontife auguste que nous pleurons et que nous pleurerons longtemps encore.

« En acceptant votre invitation de ce jour, je croyais voir la continuation de la solennité qui nous réunissait dans cette même enceinte, il y a un an à peine écoulé. Un Pontife bien cher à celui que nous avons perdu, Mgr Mermillod, nous faisait entendre dans cette salle capitulaire de sublimes accents; il va reprendre la parole dans la chaire de Saint-André; car il nous promet, dans une lettre reçue ce matin, de s'associer à la cérémonie de la quarantaine qui aura lieu non pour le transfert de notre illustre défunt dans un caveau de famille, mais pour le fixer à tout jamais dans un monument impérissable, à la suite de nos deux prédécesseurs d'immortelle mémoire.

« On s'est plu — et nous avons singulièrement approuvé cette pensée — à rappeler dans toutes nos feuilles publiques les œuvres philosophiques, symboliques et littéraires du Coadjuteur de Bordeaux. Moi, je tiendrai à graver sur le marbre du sarcophage que nous allons lui élever, dans notre église primatiale, ces stances pieuses échappées à la muse facile et brillante de Mgr de La Bouillerie; je veux dire le *Ciboire doré* et le *Ciboire de cire*: compositions naïves, légendes pleines de fraîcheur et de grâce, capables de réveiller dans les âmes la foi au plus auguste de nos mystères. Ne seront-elles pas là bien à leur place, ces belles stances, qui se liront à la lueur de la lampe du divin Tabernacle:

Divin Jésus, par ta parole,
Par ta grâce, par ton amour,
Prends-moi comme la cire molle
Pour te recevoir chaque jour.
Mon âme, au ciboire pareille,
Veut conserver soigneusement
Comme la cire de l'abeille
Le doux miel de ton Sacrement.

« Ne voyons-nous pas, dans ces paroles, que l'Eucharistie a été le terme dernier des méditations quotidiennes comme des essais poétiques de Mgr l'archevêque de Perga? Les jeux de son esprit sont encore un hommage à la divine Hostie. Et l'un des actes suprêmes de sa vie a été de s'engager à présider, sous l'invitation de Mgr l'archevêque d'Avignon, du 13 au 17 septembre prochain, le Congrès des Œuvres eucharistiques...»

* * *

Pendant l'exposition à l'archevêché et le jour des funérailles, bon nombre d'ecclésiastiques et de fidèles se sont demandé pourquoi le lit de parade et la bière qui renfermait le corps de Mgr de La Bouillerie étaient recouverts, contrairement à l'usage, d'un drap *noir*. La réponse se trouve dans l'article 83e de l'*Ordonnance* publiée par *Mgr l'archevêque de Bordeaux* (François-Ferdinand Donnet), *portant quelques modifications à l'Ordonnance de Mgr d'Aviau sur le rétablissement du Chapitre métropolitain auquel nous rendons le titre de Chapitre Primatial.* Nous croyons bien faire en donnant les termes mêmes de cet article placé sous la rubrique particulière: *Maladie, administration et mort de l'archevêque, vacance du siège.* C'est à cette ordonnance archiépiscopale, ainsi qu'au cérémonial suivi pour les obsèques de

Mgr d'Aviau et de Mgr de Cheverus que l'on a obéi en substituant au drap blanc le drap noir.

« Article 83. — Le corps, revêtu d'ornements pontificaux violets, avec la mître d'argent, sera exposé dans le grand salon, sur un lit, couvert *d'un drap noir,* avec croix violette et galons d'argent, et entouré de cierges. »

* * *

PRIÈRE DU SOIR (1)

A L'USAGE DE S. G. MONSEIGNEUR DE LA BOUILLERIE

Composée et dictée par lui-même.

Mettons-nous en la présence de Dieu et adorons-le.

Je vous adore, Dieu unique, infini, éternel, immense;

Je vous adore, Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit;

Je vous adore, Dieu, Fils de Dieu qui vous êtes incarné et qui avez bien voulu naître, vivre, souffrir et mourir pour moi;

Je vous adore, Dieu de l'Eucharistie;

Je vous adore avec tous les anges et tous les saints du Ciel, qui contemplent votre lumière dans votre lumière et vous adorent;

Je vous adore avec toutes les âmes du purgatoire qui souffrent, qui prient, qui espèrent en vous et vous adorent;

Je vous adore avec toutes les âmes pieuses, qui, en union avec moi, font leur prière du soir et vous adorent;

Je vous adore avec tout moi-même, avec mon âme qui est en moi la grande adoratrice, et tout ce qui est en moi.

Je crois en Vous, Vérité suprême, j'espère en Vous, Bonté suprême, je vous aime, Beauté suprême, j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

Je vous remercie des dons que vous m'avez faits dans le cours de cette journée, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce.

Je vous demande pardon des fautes que j'ai eu le malheur de commettre.

Examinons ces fautes :

Acte de contrition. — Notre Père, etc. — Je vous salue, Marie, etc. Je crois en Dieu, etc. — Je me confesse, etc.

(1) Nous tenons la pièce suivante de Mme la marquise de C. qui veut bien nous permettre de la publier et nous promettre communication de nombreux autographes, allocutions, discours inédits, de Mgr de La Bouillerie.

Ce nous serait une grande consolation de pouvoir ranimer cette voix éteinte et lui rendre, avec les accents de sa pieuse éloquence, l'auditoire de choix que ses moindres paroles avaient toujours le don d'instruire et de charmer.

O mon Dieu, je vous demande le repos dont j'ai besoin pour vous mieux servir demain ; je vous offre ce repos, et je vous prie de le bénir ; je vous le recommande, ô mon Dieu ; je le recommande à la très sainte Vierge, à saint Joseph, mon bon ange, mes saints patrons, tous les anges et tous les saints du Ciel. Environné de ce beau cortège, je me jette entre vos mains et me repose en vous.

Prions pour tous ceux pour lesquels nous sommes obligés de prier, et qui se sont recommandés à nos prières.
Prions pour nos parents, nos amis, nos ennemis.
Prions pour le Souverain-Pontife, pour l'Eglise, pour la France.
Prions pour tous les pauvres, les affligés, les malades, les agonisants.
Prions pour nos chers défunts et pour les défunts les plus abandonnés.

De profundis. — Litanies de la sainte Vierge. — *Sub tuum.* — Souvenez-vous.

***

Lettre de Son Éminence au Saint-Père à l'occasion de la mort de Mgr de la Bouillerie.

Bordeaux, le 15 juillet 1882.

TRÈS-SAINT PÈRE,

A peine remis du coup qui m'a frappé par la mort de l'archevêque de Perga, mon bien-aimé coadjuteur, j'éprouve l'irrésistible besoin de chercher aux pieds de Votre Sainteté les consolations nécessaires à mon cœur.

Bénissez ma douleur, Très-Saint Père ; bénissez l'Église de Bordeaux, qui vient d'être soumise à une si cruelle épreuve, alors que son avenir paraissait si heureusement assuré !

Comme j'étais loin de m'attendre à une telle catastrophe ! Combien la cruelle réalité diffère des espérances sur lesquelles se reposait mon extrême vieillesse !

Mon successeur est mort, pour ainsi dire, plein de vie, tant a été foudroyant le mal qui l'a emporté. Il a pu cependant recevoir tous les secours de notre sainte religion, et, avant l'arrivée de la bénédiction apostolique que Nous avions eu le temps de solliciter, donner tous les signes de la plus édifiante piété !

Sa pensée s'est tournée, à ce moment suprême, vers le Vicaire de Jésus-Christ, auquel il était attaché par des liens si anciens et si doux. Avant d'aller contempler Celui qu'il avait tant aimé et fait aimer, il a jeté un regard plein de tendresse sur ce Siège pontifical, qui ne cessa d'être l'objet de sa vénération et de son dévouement.

Quelle perte pour mon diocèse et pour l'Église ! Comment se pourra remplacer cet évêque à la doctrine si sûre, à la parole si persuasive, à la piété si entraînante ? Dix ans, nous avons été abrités sous le même toit, avons mangé à la même table, été associés aux mêmes travaux ; et jamais je ne surpris une défaillance dans son cœur, une parole d'humeur sur ses lèvres. Dieu l'avait doué merveilleusement pour charmer et entraîner les foules. Quel bien il eût pu faire encore !

Nos chers Bordelais, Très-Saint Père, et c'est là pour la noble famille

qui pleure avec Nous, une grande consolation, lui ont fait de splendides funérailles. Huit évêques m'entouraient ; plusieurs étaient venus de loin unir leur douleur à la mienne ; ils reviendront m'assister encore le jour où aura lieu un service solennel suivi d'une oraison funèbre, dont voudra bien se charger, je l'espère, l'illustre évêque d'Hébron.

En attendant, Très-Saint Père, que vos bénédictions soient mon soulagement et ma force, je me dévouerai jusqu'au bout à mes bien-aimés diocésains, et, fidèle à vos inspirations et à vos ordres, grâce au précieux concours que m'ont offert tous mes suffragants, auxquels a bien voulu s'unir mon respectable collègue et ami, le cardinal de Toulouse, je m'efforcerai de rester le pasteur vigilant du troupeau confié à ma garde.

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, etc.

† Ferdinand Cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

M. l'abbé Lenfant, nouvellement nommé chanoine par Son Éminence, a été présenté au vénérable Chapitre par M. l'abbé Buche.

M. le Vicaire général a prononcé la petite allocution d'usage avec le bon sourire et le ton familier d'un causeur qui s'abandonne au charme des souvenirs. Ce genre est tout à fait le sien et lui sied à ravir.

Voici ce que nous avons pu recueillir de ces aimables paroles :

« Messieurs les Chanoines,

« En vous présentant aujourd'hui un nouveau confrère, j'ai de plus la bonne fortune de vous présenter un ami. Etranger au diocèse par sa naissance, mais devenu nôtre par son ordination, M. Lenfant n'a cessé de se dévouer aux œuvres du saint ministère. Il a été d'abord vicaire de Landiras, en pleines landes, où il a secondé de tout son pouvoir le pasteur, affaibli par les ans, à qui il avait été donné comme collaborateur. Puis il a desservi une bonne petite paroisse aux environs de Bordeaux. Dans ces deux premiers postes, il a laissé d'excellents souvenirs.

« Pour la suite de sa vie sacerdotale, nous sommes deux ici qui pouvons lui servir de témoins. Je l'ai connu professeur au collège de Bazas où il a enseigné les belles-lettres avec une rare distinction. Alors encore il s'est fait volontairement le troisième vicaire de l'archiprêtre de la ville, et il nous a prêté un précieux concours non seulement en disant la messe à la paroisse, mais encore en prêchant dans notre vieille et charmante cathédrale de Bazas.

« Aussi bien que l'archiprêtre de Bazas, l'archiprêtre de Blaye peut lui rendre témoignage. Dans une position laborieuse et délicate, il s'est acquitté de sa tâche de manière à conquérir toutes les sympathies. Et ces sympathies s'adressaient non moins à l'aumônier des Dames de Nevers qu'à l'aumônier du collège de Blaye. Enfin, la dignité que Son Éminence lui a conférée et dont je suis chargé de l'investir aujourd'hui est la juste récompense de son zèle dans le nouveau poste confié à sa sollicitude. Aumônier au collège de Libourne, il a su dès l'abord y rendre fructueux son ministère d'apôtre par son tact et ses talents, par un heureux mélange de modération et de fermeté : il s'est concilié l'estime et l'affection universelles.

« Voilà le nouveau confrère que je vous présente. Il est très heureux d'appartenir au corps illustre qui est la gloire du diocèse, et je suis assuré que lui-même en sera l'ornement. »

La lettre suivante dit très bien comment le précieux autographe que nous publions est venu dans nos mains, et à qui nos lecteurs sont redevables de ces pages, malheureusement incomplètes, auprès desquelles pâlira toute biographie.

Qui pourrait, en effet, mieux que Mgr de La Bouillerie lui-même, surprendre et révéler le secret de son âme tout intérieure, indiquer les origines de sa piété envers le Très-Saint Sacrement et de sa vocation à l'état ecclésiastique, dépeindre la maternelle sollicitude de l'ange sauveur qui l'a « conduit et ramené » à l'autel, raconter les débuts de ses œuvres eucharistiques, adorations perpétuelles, adorations nocturnes, etc., maintenant répandues dans la plupart de nos diocèses de France, traduire en un dernier mot, un seul mot emprunté à la tristesse du Patriarche, la mélancolie qui fut le fond de sa destinée? Nul, sans doute, du moins avec cette sûreté de vue et cette délicatesse de touche; pas même l'incomparable orateur qui, plusieurs fois déjà, du haut de la chaire métropolitaine, nous a transportés et comme électrisés aux sublimes accents de son éloquence, et qui, le 11 septembre, doit prononcer l'oraison funèbre de Mgr l'Archevêque de Perga. Avec les ressources de son merveilleux esprit, les séductions pieuses de son âme d'apôtre, les souvenirs de son amitié fraternelle, le pathétique vrai de son cœur de feu, Mgr Mermillod réalisera certainement un beau et véridique portrait, un vivant portrait du docteur, du poète, de l'évêque et du saint, chef-d'œuvre qui traversera les âges, sauvé de l'oubli par sa ressemblance avec le modèle immortel et par son artistique perfection. Mais le plus intime de l'être, les ressorts cachés de l'activité, le but idéal, l'impression sincère, toutes ces choses insaisissables et fugitives au regard étranger, sont ici indiquées, marquées d'un mot, — que, seul, Mgr de La Bouillerie pouvait dire, si simple et si vrai, si humble et si naturel, si touchant! G. P.

« Bordeaux, 15 août (fête de l'Assomption).

« Monsieur l'Abbé,

« Vous me demandez de vous communiquer, pour la faire paraître dans la *Revue catholique*, la petite et intéressante Biographie de notre éminent et à jamais regretté Pontife et Père, Mgr l'Archevêque de Perga.

« Ce précieux manuscrit me fut donné, il y a bien des années déjà, par Sa Grandeur; il est tout entier écrit de sa main.

« Je cède, mais non sans une vive émotion, à votre désir. Comme vous, Monsieur l'abbé, je pense que cet autographe sera précieux à consulter par l'écrivain dont la plume exercée racontera, en détail, la vie et les œuvres de ce beau génie qui fut une des gloires de l'Épiscopat français en même temps qu'un grand Saint!

« Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes respectueux et distingués sentiments.

» Mlle DE C. »

AUTOBIOGRAPHIE DE MGR DE LA BOUILLERIE [1]

(1810-1868)

Je suis né à Paris le 1er mars 1810. Mon père, le comte de La Bouillerie, qui, sous le règne du roi Charles X, a été Intendant général de la maison du Roi, pair de France et ministre d'État, était alors trésorier de la couronne de l'empereur Napoléon Ier. Il avait épousé Mlle Anne Mélite de Foucault, fille du marquis de Foucault. C'est, après Dieu, à ma pieuse mère que je dois tout ce que je suis dans l'ordre de la grâce. Elle n'a négligé aucun soin, pour que ma première éducation fût chrétienne; elle a favorisé mes goûts naissants pour le sacerdoce; elle a su m'inspirer à la fois une très vive tendresse pour elle, et une crainte extrême de lui déplaire. Ces deux sentiments m'ont sauvé en plusieurs circonstances de ma vie.

Le premier acte de mon enfance que j'aime à me rappeler, est celui de ma première Communion. Je demeurais alors au palais de l'Élysée-Bourbon que le Roi avait assigné à mon père. Je suivis les catéchismes de Saint-Thomas-d'Aquin, sous la direction de l'abbé de la Bourdonnaie, trop tôt enlevé à l'Église. Ma première Communion m'a laissé un souvenir profond et bien cher. J'ai cherché à l'exprimer dans ma *Méditation des deux Communions*. Et chaque fois que je parle à des enfants qui s'approchent pour la première fois de la table

(1) Reproduction absolument interdite.

eucharistique, j'essaie de me rappeler les sentiments que j'avais alors. C'est le même jour que je demandai à Notre-Seigneur de me consacrer à lui sans partage, et j'ai toujours attribué ma vocation à l'immanquable efficacité d'une demande faite à Dieu le jour d'une première Communion.

A partir de la cinquième, j'ai fait toutes mes études dans l'établissement de M. l'abbé Poiloup, qui n'était alors qu'un modeste petit séminaire et qui est devenu depuis l'une des maisons d'éducation les plus célèbres à Paris.

Le peu d'esprit que le bon Dieu m'a donné s'est développé très tard. Je n'ai obtenu aucun succès dans mes premières classes, et c'est seulement en rhétorique que j'ai pu mériter quelques prix. C'est alors que je remarquai en moi une faculté que j'ai toujours conservée, celle de composer et de fixer en même temps dans ma mémoire de très longs discours sans recourir jamais à une seule note écrite. Je remettais à mon professeur la copie de mes devoirs sans jamais les écrire ailleurs, et je me souviens de son étonnement, lorsqu'il s'aperçut pour la première fois en classe que je lisais, sans faire aucune faute, sur un papier entièrement blanc, la copie d'un long devoir qu'il tenait lui-même à la main.

Lorsque, plus tard, je suis devenu prêtre, je me suis aperçu que les discours que j'avais essayé d'écrire d'avance et d'apprendre, manquaient presque toujours de suite et d'ensemble. Je ne suis sûr de moi et de ma parole que lorsque je n'ai absolument rien écrit. Je ne voudrais pas cependant conseiller cette méthode à tous les jeunes orateurs chrétiens. Plus encore que le *style*, la parole est l'homme tout entier. Chacun parle comme sa nature parle.

En terminant mes études classiques, je n'avais d'autre désir que d'embrasser l'état ecclésiastique, et j'entrai immédiatement au séminaire d'Issy près Paris.

Hélas! Dieu m'appelait à lui par une voie très directe, et je n'y devais arriver que par des chemins très détournés!

La vie du séminaire, si différente de celle que j'avais menée

jusqu'alors, ne put convenir à ma santé et je revins dans ma famille très gravement malade.

Peu de mois après éclata la Révolution de juillet. Elle vint surprendre mes parents au château de Meudon qu'ils habitaient alors. Un matin, tandis que mon père accompagnait le Roi partant pour l'exil, ma mère, mes frères et moi, nous nous éloignâmes du château, et nous allâmes nons cacher au fond d'un petit village, dans un asile que nous avait offert l'auteur dramatique si célèbre alors, M. Scribe.

Bientôt je suivis mes parents en Anjou, et lorsque je revins l'année suivante à Paris, je commençai mes études de Droit; mais c'est aussi alors que commença pour moi cette vie mondaine, qui se prolongea huit ans, et qui, hélas! me fit oublier, sinon les principes, au moins les saintes aspirations de mon enfance.

Je voyageai beaucoup, je parcourus l'Allemagne et la Russie, accompagné de l'un de mes amis, Alfred de Falloux. A Paris, je partageais mon temps entre le monde et la littérature; je m'occupai surtout de poésie, et j'écrivis, en les jetant au vent, une multitude de vers qui, grâce au Ciel, sont aujourd'hui perdus. Ils étaient bien légers, et le vent en a fait justice.

Je me souviens cependant que, même à cette époque, mon esprit, tout en s'éparpillant un peu, gardait cependant l'empreinte d'une éducation sérieuse et chrétienne. L'influence de M^me^ Swetchine me fut alors extrêmement utile; je la voyais presque chaque jour et je causais souvent avec elle: elle ne cessait de me témoigner une affection touchante; elle prétendait *qu'elle espérait en moi.* Et combien de fois, depuis lors, ne m'a-t-elle pas répété qu'elle avait prophétisé ma vie. Je m'étais mis également en rapport avec l'abbé Lacordaire; j'avais été l'un de ses premiers et de ses plus *fougueux* auditeurs. Je suivis ses conférences avec un soin extrême. Enfin, je me rappelle surtout que ma bonne mère, qui s'effrayait de ma vie et qui veillait sur elle avec une sollicitude inquiète, conservait toujours sur moi sa souveraine influence.

Un matin, elle me fit remettre un mot écrit, qu'elle n'avait pas osé me dire, où elle me suppliait de quitter immédiatement Paris et de partir pour Rome avec sa sœur, la comtesse de Foucault, qui devait se rendre en Italie. J'obéis, et je me dirigeai vers Rome. J'y arrivai avec des habitudes très mondaines et sans aucune pensée ultérieure. Mes premières semaines furent bien vite écoulées en d'intéressantes promenades de touriste. Je visitai Rome, un peu frivolement, il est vrai, et cependant avec cet intérêt que tout esprit, le moins du monde ouvert, attache à cette cité immortelle.

Mais au bout de très peu de temps, je sentis ma vie s'alanguir, et je ne sais quel vide se faisait en moi. Un jeune ecclésiastique que j'avais connu à Paris, et qui suivait au Collège romain les cours de théologie, venait me voir de temps en temps, et, un jour qu'il avait remarqué mon profond ennui, il m'engagea, pour me distraire, à l'accompagner au Collège. Il me dit que les cours de ce Collège n'étaient pas, comme ceux de nos séminaires, uniquement destinés aux jeunes ecclésiastiques, que les laïques pouvaient y être admis; il me promit une carte d'entrée.

Cette pensée, qui m'était suggérée alors que je n'en avais plus aucune, me plut extrêmement. Elle m'offrait le moyen d'employer facilement un temps qui était devenu mon plus grand ennemi, et le sérieux des études que j'allais entreprendre ne me déplaisait pas. Je profitai de la carte qui m'était offerte, et je commençai ainsi ma théologie, étudiant très gravement le matin, et le soir promenant de salon en salon ma vie mondaine.

C'était cependant en ce lieu béni, où saint Louis de Gonzague avait étudié, que Dieu, dans sa bonté, devait me poursuivre et m'atteindre.

« Et quoi, » me dis-je, « pourquoi ne ferai-je pas ce que ceux-ci vont faire? » J'allai me jeter aux pieds du R. P. de Villefort; et là, à l'exemple de Pierre, je pleurai amèrement!...

Quand je me relevai, le Père me dit: « Je n'hésite pas un

un seul moment: vous serez prêtre! » Et, en effet, depuis ce moment, je n'ai plus regardé en arrière!..... Douces et délicieuses heures qui s'écoulent les premières pour l'âme convertie et fervente! premières caresses d'un Dieu qu'on a retrouvé! premières joies et premières larmes, qui dira votre charme infini ? mais bien mieux vaut l'éprouver que le dire!...

J'écrivis à ma mère la résolution que j'avais prise: quelle joie immense ce fut pour elle! J'étais bien moins qu'Augustin, mais elle était autant que Monique!...

Joignant la prudence à l'expression de sa joie, ma mère me demanda de ne prendre l'habit ecclésiastique qu'à la fin de ma première année d'étude. Et je ne quittai en effet l'habit et l'extérieur du monde qu'à cette époque, la veille du jour où je recevais la tonsure. Je me souviens que, peu de jours avant, un bon Père Jésuite, qui s'amusait beaucoup de voir un élégant jeune homme du monde suivre ses cours de théologie, me disait: « Quel dommage que vous preniez la soutane et que vous coupiez vos moustaches!... »

Je reçus la tonsure au couvent de la Trinité-du-Mont, des mains de S. E. le cardinal de Bonald, le 16 juin 1838.

Je pris successivement, et pendant quatre années, mes grades en théologie et les saints ordres. La science théologique était devenue pour moi une passion; je commençai alors un long travail sur saint Thomas; mais il ne me reste rien de ce travail que j'ai perdu presque entièrement à mon retour en France.

Parmi tous les grands souvenirs de mon séjour à Rome, il en est un, plus profond et plus doux, que je ne puis manquer de rappeler, parce que c'est lui qui a décidé de toute ma vie sacerdotale.

J'avais pris l'habitude, à Rome, de me rendre chaque soir, sur le Mont-Quirinal, dans une petite chapelle du couvent des Sacramentines, où le Saint-Sacrement était tous les jours exposé. C'est vraiment dans cette pieuse chapelle que j'ai puisé toute ma dévotion envers la sainte Eucharistie. Et c'est là, aux pieds du Sacrement de l'Amour, que j'ai si souvent promis à

Dieu de ne rien négliger plus tard pour répandre à Paris et en France le culte aimable vers lequel je me sentais un si puissant attrait.

Je m'étais fait inscrire dans la pieuse Confrérie de l'Adoration nocturne, et j'admirais l'incomparable éclat des exercices des Quarante-Heures dans les diverses églises de Rome. Mais je revenais, chaque jour, prier à la chapelle des Sacramentines : toutes les œuvres eucharistiques que j'ai entreprises dans ma vie datent pour moi de ce pieux sanctuaire.

Je célébrai ma première Messe le jour de Pâques de l'année 1840, dans la chapelle Borghèse de Sainte-Marie-Majeure. Le plus beau jour de la vie du chrétien est celui de la première Communion ; le plus beau jour de la vie du prêtre est celui de sa première Messe. Mais entre ces deux jours, que d'affinités admirables : même joie, même bonheur, même ivresse, mais avec plus de candeur et d'innocence dans l'enfant, avec un plus complet épanouissement de l'esprit, du cœur, de l'âge et de la dignité, dans le prêtre.

Ma mère assistait à ma première Messe, et nulle âme, en ce beau jour, ne tressaillit d'une joie plus vive à l'unisson de la mienne. Ma mère avait été pour moi l'ange de Tobie : elle m'avait, dès mon enfance, dirigé vers l'autel ; et c'est elle aussi qui m'y avait ramené « *me duxit, et reduxit.* »

Lorsque, après quatre ans d'études passés à Rome, je revins à Paris, je descendis au Petit-Séminaire de la rue Saint-Nicolas, dont l'abbé Dupanloup, depuis évêque d'Orléans, était alors supérieur. C'est là que je commençai à exercer auprès des enfants le ministère de la parole. Mais au bout de quelques mois, l'archevêque de Paris, M^gr^ Affre, désira que je fisse partie de son administration, et m'attacha à l'officialité diocésaine.

L'usage était alors que le rapport général des conférences du diocèse se fît chaque année, à l'archevêché, en présence du clergé réuni. Dès la seconde année de mon arrivée à Paris, M^gr^ Affre me chargea de ce rapport, et, le lendemain du jour où

j'en avais fait la lecture, il me nomma Vicaire général honoraire. Peu de temps après, l'abbé Dupanloup, qui était lui-même devenu archidiacre, ayant résigné ses fonctions pour occuper une chaire à la Sorbonne, je fus appelé à le remplacer en qualité d'archidiacre.

J'ai passé de très bonnes années dans l'administration de Mgr Affre et auprès de sa personne; mes collègues et moi, nous étions extrêmement unis et attachés du fond du cœur à un prélat que nous aimions et vénérions. Mgr Affre, dont les idées, les opinions et les doctrines étaient assurément loin d'être les miennes, joignait à un esprit sage et ferme, un cœur excellent et très sûr. Je n'ai jamais vu réunies au même point la sécheresse un peu dure du dehors, avec la tendre bonhomie du dedans. Gêné dans le monde, dont il n'avait ni les allures ni le goût, il était dans son intérieur d'une ouverture et d'une simplicité d'enfant. Peu accessible aux entraînements, et d'ailleurs lent et timide par nature, il courait au-devant du devoir, si pénible qu'il fût, et c'est ainsi qu'il a couru à son héroïque mort. Personne n'en a moins compris l'héroïsme, personne n'y a vu plus clairement un grand devoir accompli.

Une légère indisposition qui me retenait chez moi à l'époque des journées de juin, ne me permit pas d'accompagner l'Archevêque à la place de la Bastille. Je n'appris sa noble action qu'en apprenant sa blessure mortelle. Je me hâtai de me rendre à l'archevêché, en franchissant les barricades encore élevées de toutes parts; et j'arrivai au moment où le corps du prélat mourant était placé sur un brancard; je ne le quittai plus qu'après lui avoir fermé les yeux.

Je fus nommé, ainsi que mes deux collègues, Vicaire général capitulaire, et avec eux j'administrai le diocèse de Paris jusqu'à l'arrivée de Mgr Sibour.

A peine ma position de Grand-Vicaire m'eut-elle permis d'exercer autour de moi une certaine influence, que je songeai à préparer de loin la grande œuvre que j'avais en vue, l'institution de l'Adoration perpétuelle à Paris. Le culte du Très

Saint-Sacrement m'avait paru profondément délaissé; et le relever dans l'esprit et dans le cœur des fidèles, me semblait le principal objet que dût se proposer ma vie sacerdotale.

Je commençai par former, très en secret, une association de personnes pieuses qui successivement adoraient le Très Saint-Sacrement chez elles, pendant une heure de la nuit. Nous nous réunissions dans une chapelle, chaque deuxième vendredi du mois; je parlais aux associés, soit avant, soit après la sainte Communion. On prit des notes sur quelques-unes de mes instructions, et c'est d'après ces notes que j'écrivis plus tard mes *Méditations sur l'Eucharistie*. Ce petit volume a dépassé sa trentième édition et a été traduit en plusieurs langues.

Après la messe du deuxième vendredi, l'une des associées faisait une quête, et avec le produit des quêtes nous achetions pour une pauvre église de campagne, soit un calice, soit un ostensoir. Telle a été la modeste origine de la grande Œuvre des tabernacles et des églises pauvres, qui aujourd'hui fournit à un très grand nombre de diocèses des ornements et des vases sacrés.

Quand je me fus aperçu que ma petite Association avait déjà répandu au loin le divin parfum de l'Eucharistie, j'essayai de faire un pas en avant. Je choisis à Paris trente sanctuaires, églises ou chapelles, et, avec l'assentiment de l'Archevêque, j'obtins que dans chacun de ces sanctuaires le Très Saint-Sacrement fût exposé un jour par mois. Nos associées se chargèrent de l'adoration. Beaucoup d'âmes pieuses se joignaient à elles, et, peu à peu, l'habitude se prenait d'aller d'un quartier à l'autre adorer chaque jour le Saint-Sacrement exposé.

Cette première Adoration mensuelle ne cessa que lorsque, à l'avènement de M^gr^ Sibour, j'obtins que l'Œuvre devînt diocésaine, et que tous les sanctuaires de Paris eussent successivement leurs trois jours d'adoration solennelle.

L'Œuvre s'inaugura avec une pompe incomparable et obtint un succès inouï. Je n'oublierai jamais que l'ordonnance archiépiscopale pour son établissement fut rendue le 4 octobre, jour

de saint François. Je remerciai avec l'effusion de la joie mon séraphique patron.

Afin de faciliter aux fidèles l'exercice de l'Adoration et de la visite du Très Saint-Sacrement, je publiai alors mes *Sujets de Méditations* qui, depuis, ont été admirablement développés par M. l'abbé Ricard.

C'est à peu près vers la même époque que le P. Hermann, encore dans le monde, me suggéra la pensée d'établir l'Adoration nocturne dans les églises. Nous convoquâmes une douzaine de jeunes gens, et nous nous réunîmes dans la petite chambre d'artiste qu'Hermann occupait alors. Là nous posâmes les premières bases de l'Œuvre ; nous choisîmes Notre-Dame des Victoires pour y faire nos adorations. Nous convînmes de nous procurer douze lits de camp qui seraient placés dans la sacristie. Deux d'entre nous devaient successivement adorer pendant une heure le Saint-Sacrement exposé, les autres, successivement aussi, se reposeraient sur les lits de camp. Je présidais moi-même cette troupe fervente d'adorateurs. Le soir, j'exposais le Très Saint-Sacrement, et je commençais l'adoration à dix heures. Le matin, je faisais l'oraison, je célébrais la sainte Messe, et, après la bénédiction, nous nous séparions pour rentrer dans nos demeures. Ah ! que ces nuits de Notre-Dame des Victoires étaient belles et qu'elles nous ont laissé à tous un ineffable souvenir ! comme celles dont parle David, elles étaient notre lumière au milieu d'ineffables délices.

Ce premier essai de Notre-Dame des Victoires a également été le principe de la grande Œuvre de l'Adoration nocturne qui est aujourd'hui l'une des gloires du diocèse de Paris.

Ma mère, de retour à Paris, avait continué de s'occuper d'une foule d'œuvres auxquelles elle avait consacré sa belle vie ; et dès lors, une sorte de tradition de famille venant se joindre à mon titre officiel et à mes nombreuses relations avec le monde parisien, il était naturel que les bonnes œuvres me fussent spécialement confiées. Effectivement, il en est peu qui ne se soient alors placées sous ma direction. Quelques-unes

furent cependant l'objet plus particulier de mes soins. Ainsi, avec l'aide de quelques jeunes gens, parmi lesquels j'aime à rappeler les noms de Georges de la Rochefoucault, que la mort nous a trop vite enlevé, d'Augustin Cochin, aujourd'hui membre de l'Institut, de mon cousin, Joseph de la Bouillerie, etc., etc., je fondai l'Œuvre des Enfants convalescents qui a pris aujourd'hui un développement énorme. De même, avec l'aide d'Armand de Melun, je donnai une très grande extension à l'Œuvre des jeunes Apprentis, et je fondai celle des jeunes Ouvrières, qui, commencée avec une dizaine de jeunes filles, qu'une bonne demoiselle consentit à recueillir chez elle le dimanche, compte aujourd'hui des milliers d'ouvrières réparties entre les différentes paroisses de la ville.

Peu à peu, les Œuvres m'absorbèrent tellement qu'elles devinrent presque mon unique ministère, et, lorsque un excès de travail, joint à quelques dissentiments d'opinion, m'obligea, sous l'administration de M^gr^ Sibour, à résigner mes fonctions d'archidiacre, je demeurai, en qualité de Vicaire général honoraire, chargé du *département des œuvres,* et je le conservai jusqu'au jour où je fus nommé à l'évêché de Carcassonne.

Je fus sacré le 20 mai 1855, et j'arrivai à Carcassonne dans la semaine de la Pentecôte. Ma première parole fut pour dire que je venais allumer dans le diocèse le beau feu de la piété, de la charité et du zèle. Hélas! ne me suis-je pas trompé et ne sommes-nous pas demeurés froids ?

Préoccupé des œuvres dont j'avais pu contempler à Paris les merveilleux effets, je voulus que l'un de mes premiers actes fût l'organisation de la charité dans mon diocèse. Ma lettre pastorale créa nos œuvres de patronage.

Mais je ne pouvais oublier l'Œuvre qui m'était chère entre toutes les autres, je ne tardai pas à instituer l'Adoration perpétuelle, et j'ai eu la consolation de voir successivement tous les diocèses voisins imiter mon exemple.

J'ai pu également fonder une Œuvre de missionnaires dio-

césains, une caisse de retraite pour les prêtres infirmes et les conférences du clergé.

Dès mon arrivée dans le Midi, je me trouvai en relation de voisinage avec deux hommes que j'avais beaucoup connus et appréciés à Paris, le P. Lacordaire et Mgr Gerbet.

J'ai déjà parlé plus haut de l'abbé Lacordaire et de l'incontestable action qu'il exerça sur ma première jeunesse, et depuis, j'ose le dire, sur ma parole. Plus tard, je le rencontrai à Rome, et lorsqu'il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique, j'assistai à sa prise d'habit. Les années s'écoulèrent et lorsque je vins à Carcassonne, le P. Lacordaire dirigeait l'école de Sorrèze.

Je considère comme le meilleur titre de ma bien modeste gloire d'orateur, d'avoir pu, en deux occasions, prendre la parole en même temps que lui : d'abord à la distribution de prix à Sorrèze ; puis à la fondation du monastère de Prouille. Lorsque cet homme illustre fut enlevé à l'Église, je fus chargé de prêcher son oraison funèbre.

Hélas! je dus bientôt m'acquitter du même office, à l'égard de Mgr Gerbet, l'un des plus grands évêques que l'Église ait eus en ces derniers temps.

La vie réglée et presque monacale que j'ai adoptée à Carcassonne m'a permis de consacrer quelques instants à des écrits qui m'ont paru pouvoir être de quelque utilité pour les âmes. J'ai ajouté quatre méditations aux douze premières que j'avais publiées, et j'ai successivement fait paraître mes deux volumes sur le *Symbolisme de la nature.* Ce livre, que j'ai la faiblesse d'aimer un peu, je l'avoue, demeurera, plus que mes autres œuvres, *mon livre,* car un homme n'écrit *qu'un livre.* Tout ce que Dieu a mis en moi, je l'ai fait passer dans cet ouvrage, et, si le livre n'est pas meilleur, c'est que je ne suis pas meilleur moi-même.

C'est à la suite de cette publication que l'Académie de Toulouse voulut bien m'admettre au nombre de ses membres.

Je m'occupe en ce moment d'un petit traité de la vie chrétienne, dans ses rapports avec l'Eucharistie.

Quand la guerre d'Italie vint me révéler, ainsi qu'à mes collègues, les injurieuses tendances du gouvernement français à l'égard du Souverain-Pontife, je n'hésitai pas à entrer dans la lutte que l'Église allait devoir soutenir contre une politique désastreuse.

Je multipliai mes écrits pour la défense des droits du Saint-Siège. Je prononçai à ma cathédrale l'éloge funèbre des héros chrétiens morts à Castelfidardo. Je me rendis à Rome chaque fois que le Pape y convoqua les évêques, et je ne perdis aucune occasion pour me ranger ouvertement dans la fraction de l'Épiscopat qui adopta hautement, et *dans le sens de Pie IX* (ainsi que je le disais dans l'un de mes plus récents discours pour l'oraison funèbre de Mgr Berneux), les maximes et les doctrines de l'Encyclique et du Syllabus que l'Église doit à cet immortel Pontife.

Le dernier acte de mon épiscopat a été l'institution de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre.

En terminant cette note, je me sens pressé de répéter le mot de Jacob : *Mes jours ont été petits et mauvais : Dies mei parvi et mali ;* mais la miséricorde divine est grande et bonne ! Elle prend pitié des petits, et accueille le repentir des méchants.

Avril 1868.

ROME ET LA PAPAUTÉ

ÉPILOGUE

Nous ne nous étions proposé d'abord que les *Impressions et Réflexions* par nous rapportées de notre trop rapide voyage à Rome ; à Rome dépouillée, par une occupation sacrilège, de l'éclat extérieur de la Papauté, mais possédant encore la Majesté Pontificale, rehaussée de la gloire du martyre dans ce qu'on pourrait appeler les catacombes du Vatican. Ce que Rome, même dans cet état, nous a montré de sa destination à la Papauté, débordait immensément ce premier cadre,

et réclamait, par les mille voix de ses monuments de tous les âges et de tous les mondes, une étude plus approfondie de ce grand sujet.

Cette étude a pris le caractère d'un devoir par l'éventualité imminente de l'exil de la Papauté, alarmant toutes les consciences et tous les intérêts du monde entier, et il nous a fallu dire un mot de ce qu'on est convenu d'appeler la *Question Romaine*. Mais il est arrivé que le sujet lui-même s'est emparé de nous, et que, de son rivage où nous aurions voulu nous tenir, nous avons été emporté dans sa haute mer. Tous nos efforts ont tendu alors à circonscrire ses développements, et si ceux-ci ont encore paru considérables, il ne faut pas l'imputer à notre prétention, mais l'attribuer à la vérité dont nous sommes encore bien loin d'avoir donné la mesure.

Fort des considérations qui précèdent, il ne nous reste plus maintenant qu'à en dégager les conclusions et qu'à en appliquer la sentence.

Tel va être l'objet de ce rapide Épilogue.

* * *

Donc, comme Jésus-Christ et son Église forment l'indissoluble nœud spirituel de la Religion, de même l'Église dans son Institution fondamentale, la Papauté, en forme avec Rome le nœud temporel.

Cette seconde vérité résulte moins de chacun des aperçus et des témoignages historiques que nous avons exposés, et de tant d'autres auxquels nous n'avons pu suffire, que de leur nombre et de leur ensemble convergeant tous au même point. Ils font corps, et, comme par une sorte de cristallisation, ils arrivent à manifester un dessein et une loi.

Cette loi, c'est la connexité temporelle de Rome et de la Papauté.

J'entends qu'on dit: vous associez là deux choses qui sont d'un ordre trop différent pour pouvoir être ainsi rattachées: Rome, chose contingente et casuelle, à laquelle vous ravalez la Papauté, institution immuable et nécessaire.

Je réponds tout d'abord: Ce n'est pas une doctrine que j'émets: c'est un fait qui s'impose; et un fait si grand, si saillant, en même temps que si soutenu et si suivi dans sa contingence même, qu'il accuse en lui une volonté maîtresse des événements, et qu'il contracte par là quelque chose de nécessaire.

Mais puisque nous avons prononcé le mot de *doctrine,* allons à cet

égard plus au fond des choses, et, à cet effet, généralisons la question; après quoi, elle se précisera comme d'elle-même.

Divine par son principe, céleste par sa fin, historiquement surnaturelle par son indéfectible permanence dans l'humaine fragilité des choses de ce monde, oui, la Papauté, prise en soi, c'est-à-dire l'Église prise dans son fondement, sans lequel elle ne serait pas, est et sera toujours supérieure aux accidents. Elle a *les Promesses;* et il serait difficile de dire qui doit le savoir le mieux, de ses croyants qui s'y confient, ou de ses ennemis qui l'appréhendent.

On le reconnaît, en effet, jusqu'à s'en prévaloir en s'en faisant un perfide argument contre la Papauté même. — « Si tu es le Vicaire du « Fils de Dieu, » dit-on à l'Hôte auguste du Vatican, « jette-toi en « bas; car il est écrit: Il a chargé ses Anges du soin de ta personne, « et ils te porteront dans leurs mains de peur que ton pied ne se « heurte contre la pierre. » A quoi le Fils de Dieu lui-même a répondu pour son Vicaire: « *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu* (1). »

Toute la Question Romaine est plus ou moins là, dans sa mauvaise inspiration et dans sa fausseté démasquée.

Illusion ou prétexte, c'est une hérésie satanique de ce siècle, renouvelée de *la tentation au désert,* de prétendre que *le spirituel* du pouvoir de la Papauté lui suffit sans *le temporel,* et qu'on peut impunément lui soustraire ce dernier. Les raffinés ne vont-ils même pas jusqu'à dire que le spirituel ne s'en comporterait que mieux? Ultra-catholiques par horreur de passer pour Ultramontains, ils n'arrivent par là qu'à former une petite église d'*Extra*-catholiques. L'exagération du spirituel, comme celle de la grâce, dans l'économie du salut humain, fut toujours la tangente des plus malignes hérésies, s'échappant par là de l'orbite de l'Église et de la foi.

Je dis de la foi: c'est ignorer, en effet, les premiers éléments du christianisme.

Le christianisme a pour objet dominant le culte de Dieu *en esprit et en vérité,* le spirituel par excellence: caractère exclusif qui le signale comme la seule Religion véritable. Mais, à cette fin même, il a pour moyen fondamental le Médiateur, qui a dit de lui: « Je suis « la voie... *nul* ne vient au Père que par moi (2). » Or, qui est le

(1) Math., IV, 6, 7.
(2) Jean, XIV, 6.

Médiateur? C'est le Fils de Dieu *fait homme,* le Verbe *fait chair* étant venu HABITER *parmi nous,* la Sagesse éternelle faisant ses délices *d'être avec les enfants des hommes.* Et cette divine cohabitation est tellement caractéristique du christianisme, que le même Médiateur en a fait son nom : *Emmanuel,* DIEU AVEC NOUS (1). On sait par quels adorables témoignages de miséricordieuses relations avec les hommes il l'a justifié dans sa vie évangélique en Judée. Mais devait-il s'en tenir là? En disparaissant aux regards de ses contemporains, nous a-t-il laissés *orphelins* en nous frustrant de sa présence parmi nous? Aucunement. « Je viendrai à vous, » a-t-il dit (2). A cet effet, sa vie catholique est venue se nouer incontinent à sa vie évangélique. Elle s'est étendue à toutes les nations et à tous les siècles. Comment? Par cette Église à laquelle il a dit si expressément : « Voici que, moi-même, je suis « *avec vous,* — toujours *avec vous,* — jusqu'à la fin du temps. » Avec vous dès lors dans les conditions du temps, temporellement. L'Église est ainsi comme le pavillon royal du Fils de Dieu fait homme parmi les hommes ; c'est ce pavillon, cette tente dont Isaïe disait : « Agrandis « le *lieu* de la tente et les voiles qui la couvrent ; ne ménage point « l'espace ; prolonge les cables ; affermis les pieux : va, étends-toi à « droite et à gauche. Ta postérité aura les nations pour héritage et « elle habitera jusqu'aux cités désertes (3). » C'est l'extension de l'Incarnation à la postérité. Comme Dieu s'est fait homme, il s'est fait Église pour embrasser l'humanité. C'est sa forme sociale dans le monde. Je dis sociale, non seulement parce qu'il en est ainsi, mais par un sublime dessein bien fait pour satisfaire les *spirituels :* parce que Dieu, en lui-même, est *société* trois fois sainte ; parce que, ne s'étant proposé rien moins que de nous élever par son Christ à cette société avec lui dans la gloire, il nous y prépare, dès ici-bas, par le même Christ en société avec nous dans son Église, et que, conformément à notre nature autant qu'à la sienne, dont elle est l'image, il agit toujours *socialement.* Saint Paul a dit de la nature que c'est *un système de choses invisibles manifestées visiblement ;* ainsi peut-on dire de l'Église, que c'est *un système de choses spirituelles manifestées temporellement.*

Le spirituel de l'Église est donc de telle sorte qu'il ne doit pas

(1) Isaïe, VII, 14. Math., I, 23.
(2) Jean, XIV, 18.
(3) Isaïe, LIV, 2, 3.

pouvoir se passer du temporel, qu'il le réclame comme son revêtement et son organisme, et qu'en cela l'Église ne fait que continuer Dieu lui-même descendu à la condition humaine d'habiter avec nous temporellement et terrestrement, pour nous élever à habiter avec lui spirituellement et célestement.

En fait, il en est ainsi de tout ce qui constitue l'Église : sacrements, temples, culte, liturgie, ministres, hiérarchie; depuis le simple missionnaire avec son bréviaire sous le bras et sa croix à la main, allant planter la civilisation avec cette croix dans les régions les plus sauvages, jusqu'au centre et au sommet du Pouvoir spirituel d'où il est parti, — tout s'y produit dans les conditions du temps. — Ce que nous avons voulu montrer seulement, c'est qu'il n'en est pas absolument ainsi par nécessité de nature, mais par l'économie de la Religion. Dieu a voulu en cela traiter *humainement les choses humaines,* et ce serait le tenter, à notre dam, que de nous autoriser de sa puissance, qui aurait pu agir autrement, contre sa sagesse, dont c'est le plan aussi admirable que manifeste.

De cette divine économie du christianisme, la solution de la Question Romaine se dégage maintenant comme d'elle-même. Ce n'est plus qu'affaire de bon sens.

* * *

S'il en est ainsi, en effet, de tout dans l'Église, comment en serait-il autrement de son Siège, de son Fondement et de son Chef? Comment en serait-il autrement du Gouvernement de la Papauté? Comment ce sur quoi tout porte serait-il en l'air et dans le vide?...

Il fallait donc à la Papauté un lieu quelconque dans ce monde, un territoire à elle, dans des conditions et des proportions d'accès, de fixité, d'indépendance, d'honneur et de dignité, qui répondissent à la plus haute et à la plus vaste souveraineté de la terre. Non sans doute à l'instar des autres souverainetés, parce qu'elle en diffère par son caractère spirituel qui l'affranchit de nombre de leurs exigences terrestres; mais aussi non sans tenir compte de tout ce que l'exercice même de ce pouvoir spirituel réclame de moyen et dès lors de Pouvoir temporel.

Ce n'était plus dès lors qu'une question de demeure, de domaine, de siège souverain. — Si ce n'est que cela, dira-t-on, on peut s'entendre. — Permettez. Vous en êtes dispensés. Un plus grand que vous

y a pourvu. La chose est faite. Cette question du siège temporel de son Église tenait de trop près à son régime spirituel, pour que Dieu laissât aux hommes de la résoudre. Elle aurait trop participé de la fluctuation de leurs intérêts et de leurs passions qu'elle doit dominer. Il se l'est réservée. Il disposait providentiellement et de longue main cette assiette de son Église, en même temps qu'il concevait et édifiait surnaturellement son Église même; et il le faisait en Dieu. Nous l'avons assez montré pour qu'il n'y ait pas à y revenir. Il a agi en cela conformément au caractère de l'objet même qu'il se proposait temporellement, pour le siège, comme il a agi spirituellement pour l'Eglise; mais c'est la même main qui apparaît des deux parts prises séparément, autant que dans l'ensemble de leur prédestination réciproque. Rome et la Papauté forment comme une seule merveille en deux ordres. Qui n'en est frappé, pour peu qu'il ait le sens de l'observation et de l'admiration? Qui oserait prétendre à faire mieux? Qui se risquerait impunément à séparer ce que Dieu a si manifestement uni?

Nous avons déjà dit qu'une telle merveille confine à la foi. D'une manière générale, il est de foi même, nous l'avons vu ci-dessus, que le spirituel chrétien implique comme moyen le temporel. Mais, d'une manière spéciale, le temporel romain se présente aussitôt comme approximation sans rivale de la foi. L'Église, en effet, dans sa généralité est *catholique et apostolique*. Mais autant elle est unie à son Chef (ce sans quoi elle ne serait pas), autant se dit-elle *romaine*. — « Où est Pierre, là est l'Église. » Or, où est Pierre? A Rome. Depuis quand? Depuis toujours. Pierre est à Rome, d'abord, depuis qu'il en a pris possession pour toute la dynastie Pontificale, à l'impulsion de l'Esprit-Saint qui dirigeait toutes ses démarches, et capitalement celle-ci; ce qui, à ce point de vue, est surnaturel. Mais, bien avant, Rome était prédisposée à cet empire dont *les envoyés partis de la Judée devaient régir l'univers* (1). Et en remontant à l'origine des choses on voit les événements tourner à cette fin, prophétiquement *annoncée dans de très anciens oracles sacrés dont retentissait si fort le vieil Orient* (2); ce qui n'est pas moins surnaturel. On le voit donc par ce simple rappel de ce que nous avons plus explicitement déroulé, il faut être bien sobre de foi pour ne pas en attacher le caractère au temporel romain de l'Église et de la Papauté.

(1) Tacite, Suétone, Josèphe.
(2) *Id., Ibid.*

C'est pourquoi, avec sa laconique profondeur, Dante n'a pas craint de dire : LE CHRIST EST ROMAIN. En effet : le Christ fut Juif et nationalement Roi des Juifs, comme « Fils de David (1). » Mais comme « Fils du Très-Haut, *Roi et Pontife* selon l'ordre de Melchisédech, » il devait avoir *toutes les nations pour héritage.* Cette extension de sa Royauté pontificale à l'univers s'opéra comme on le sait. Le même déicide par lequel son peuple le rejeta, rejeta son peuple. L'irrévocable inscription : *Jésus de Nazareth Roi des Juifs,* clouée par la main romaine de Pilate au haut de sa Croix, à l'encontre de toutes les réclamations du Sanhédrin, fut la sentence de réprobation sur l'instrument même du crime. Exécuteurs de cette sentence, les Romains opérèrent le *movebo candelabrum* de Jérusalem à Rome. Mouvant lui-même son Église dans son Chef, le Christ la fit romaine par son siège, succédant au trône des Césars. Lui-même enfin étant avec elle jusqu'à la consommation des temps, il est ainsi vrai de dire : le CHRIST EST ROMAIN. — Telle fut la politique sacrée de Dieu dans l'établissement de sa religion sur la terre.

De tout cela résulte finalement ce qu'on pourrait appeler « une communication de propriétés (d'*idiomes,* comme on dit dans l'école) » entre Rome et la Papauté. En retour de ce caractère temporel romain que le Saint-Siège reçoit de Rome, il imprime à Rome son propre caractère spirituel de Catholicité. — Rome, il n'y a qu'à la voir pour en être frappé, jusque dans ses entraves, est une ville *franche;* franche de toute nationalité, pour être à toutes les nations. Je ne dirai pas qu'elle est *internationale,* ce mot ayant pris de nos jours une signification funeste de négation et d'hostilité sociale; non, et tout au contraire, Rome est *omninationale.* Et n'est-ce pas ce que témoigne ce vieux dicton de la chrétienté, plus que jamais justifié de nos temps : *Tout chemin mène à Rome?*

Aussi je ne connais pas de reproche plus inepte, s'il n'était pervers, à moins qu'il ne soit l'un et l'autre, que celui qui est fait aux catholiques des diverses nations de *relever de l'Étranger.* D'autant qu'il est fait d'ordinaire par ceux à qui rien n'est étranger que leur propre pays, jusqu'à pactiser avec ses vainqueurs. Relever de la Papauté, c'est relever du Christ, c'est relever de Dieu : voilà l'Étranger pour eux, et plus encore l'*Ennemi.* Autrement, autant vaudrait dire que parce que la lumière nous vient du même soleil qu'à l'Italie nous la

(1) Luc I, 32.

recevons de l'Étranger. Et c'est là précisément ce qui fait de l'invasion et de l'occupation de Rome par l'*Étranger* un crime de lèse-nations : chacune a le droit de le repousser et de lui dire : *Ote-toi de mon Soleil!*

Rome n'appartient à l'Italie que pour sa part de catholicité, ni plus ni moins qu'aux habitants du pôle ou de l'équateur. Que si elle a toujours été comblée des bienfaits de la Papauté, cela ne lui constitue qu'un devoir d'exceptionnelle fidélité ou qu'un crime d'ingratitude. Quant aux sacrilèges envahisseurs de Rome, excommuniés par ce fait même, il ne leur revient rien que l'universelle réprobation. Nouveaux Héliodores, et cupides profanateurs, comme l'ancien, de la Ville-Sainte, les verges qui doivent les flageller sont déjà levées sur leurs têtes.

Cet état de choses engendre en effet des responsabilités formidables, qui croissent d'heure en heure, et qu'il faut examiner.

* * *

Les conséquences ne sont pas seulement la justification logique des principes : elles en sont la sanction.

Ce que nous avons dit de Rome et de la Papauté va se traduire en drame.

Tout ce qui est fait en diminution de la Souveraineté pontificale à Rome, y est fait en décapitation de Rome et de l'Italie. Rome sera exclusivement pontificale ou elle ne sera pas. Elle est encore, grâce à la magnanime longanimité de Léon XIII, la capitale de l'univers catholique, chrétien, moral, social. Pourquoi ? Uniquement parce que l'auguste personne du Pape la consacre encore. Que demain le Pape s'en exile, que sera-t-elle ? Rien. Mais Rome, œuvre des siècles, concentration des mondes, patrimoine accumulé de l'humanité de tous les temps et de tous les lieux, visiblement faite exprès pour cette Papauté qui seule peut en remplir la destination et en soutenir la charge pour l'univers, ne peut pas ne pas être quelque chose. Oui, mais quelque chose alors de si désordonné et de si funeste que l'équilibre général s'en ressentira.

L'usurpateur lui-même a conscience du sort qui l'attend et qui l'atteint déjà. Sa haine contre le Pape n'a rien d'égal que sa peur de le voir l'abandonner. En attendant, jamais il ne fut plus vrai de dire que la même chaîne qui lie le captif asservit le geôlier ; ou plutôt.

c'est le geôlier ici qui est mis au supplice par la majesté accablante du captif. Quel spectacle de justice! Plus on outrage le Pape à Rome, plus on lui vaut la vénération, l'amour, la réparation du monde entier. Plus on l'y resserre, plus on l'élargit, en faisant affluer à lui les hommages de l'univers. Ils veulent faire de son sort une question intérieure; et ils la font plus que jamais extérieure à travers eux: les portes de la Ville et du Vatican s'ouvrent d'elles-mêmes et se dilatent pour laisser passer l'ange lumineux de la liberté du monde chrétien communiquant avec son Père et lui faisant ainsi à lui-même un nouveau genre de liberté. Et ce sont eux, satellites sans pudeur de sa captivité, qui subissent ses honneurs, qui en boivent la honte, qui les font ressortir par le contraste de leur chétive royauté, rejetée dans l'ombre de son Quirinal! Et tout cela, rien que par la force morale de la Papauté! Je ne sais s'il y eut jamais, dans la longue histoire de la Papauté, une épreuve tout à la fois aussi prodigieuse et aussi sensible de la divinité de son Institution.

Mais ce n'est là que le prélude. Cette situation ne tient plus qu'à un fil; et elle est trop perturbatrice de l'ordre universel pour pouvoir se prolonger. De deux choses l'une: ou la Papauté mettra fin par son exil à sa captivité, de jour en jour plus intolérable; ou, sans quitter Rome, elle y sera rétablie dans l'intégrité de son indépendance et du domaine temporel qui la lui garantit.

Il est à craindre que cette seconde alternative se laisse devancer par la première. Le Pape *peut attendre,* se disent les puissances politiques de l'Europe, bien qu'il soit dans une situation intolérable et où elles-mêmes auraient cent fois péri. Hommage peu méritoire rendu à la vérité; car cela équivaut à reconnaître, jusqu'à en abuser, que dans son Vicaire apparaît ce caractère de Dieu lui-même: « *Patiens quia æternus.* » — Mais la question est de savoir si elles-mêmes et le monde peuvent attendre. — Si on les en laissait entièrement juges, il se pourrait qu'elles se rendissent trop tard, pour elles, à l'évidence du péril qui les menace, comme le malade à prendre le remède qui lui répugne plus que son mal. C'est pourquoi l'exil du Pape peut survenir salutairement, comme une *carte forcée* de la Providence, pour ainsi parler, à l'exigence de laquelle nul ne pourrait se soustraire, à commencer par Rome et l'Italie.

Se fait-on bien l'idée de ce que serait Rome le jour où elle se réveillerait vide de la Papauté?... Il n'y aurait, pour rendre une telle cala-

mité, que ces lamentations du Prophète : « *Quomodo sedet sola civitas plena populo !... Facta est quasi vidua, Domina gentium... Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem...* — La captivité du Pape cessant, en effet, c'est la captivité de Rome et de l'Italie qui commencerait ; cette fameuse *captivité de Babylone,* ainsi qualifiée par les Romains eux-mêmes, qui l'ont éprouvée comme le plus grand des maux qui puissent les affliger : non qu'ils fussent transférés comme les Juifs chez des vainqueurs ; mais parce que, rien qu'en se retirant, la Papauté les ferait captifs d'eux-mêmes, leurs pires ennemis ; de leur propre excommunication, de leur séquestration, de leur solitude, de leur misère, de leur faim, et tout cela compliqué de leurs dissensions... Nouveaux Ugolins, ils se dévoreraient eux-mêmes, et ce serait l'enfer du Dante. Rome enfin, Rome même les repousserait de son sein comme de parricides apostats de ses destinées, — en même temps que l'auguste Exilé leur serait comme un remords par toutes les ovations vengeresses qu'il recevrait et les bénédictions célestes qu'il verserait sur son chemin, en quelque lieu qu'il portât ses pas y faisant pencher le monde.

Peut-être faudra-t-il qu'ils en passent par là pour recouvrer le sens, et pour que Rome soit purgée du mauvais esprit qui la tient en convulsion ; car c'est précisément cet esprit d'impiété dont il a été dit : « Cette sorte de démon ne se chasse que par *le jeûne* (1) ; » alors, sans doute, ils seront les premiers à s'écrier : *adveniat Regnum tuum!*

* * *

Mais d'autre part ils auront à compter avec la pression ou même l'intervention de l'Europe, par trop intéressée à ne pas laisser aller les choses à cette extrémité ou à les rétablir au plus tôt, travaillée qu'elle est, elle-même, dans ses divers États, du même mal, la Révolution : cette sorte de peste moderne qu'engendre la décrépitude des sociétés et qui la précipite, quand le sens conservateur ne réagit pas assez vite et assez fort, en se reprenant au surnaturel, son seul antidote.

Qu'est en effet la Révolution, sinon l'impiété souterraine de l'Enfer ayant miné le sol social jusqu'à l'écorce et sortant de partout en éruptions volcaniques? — On a dit que c'était le paganisme moderne. Je proteste en faveur du paganisme. Au fond, sans doute, c'est, de part et d'autre, le mal. Mais le paganisme était le mal par adultération du vrai et du bien dont il retenait quelque

(1) Math. XVII, 20.

chose : la Révolution, c'est le mal à face découverte et à tête levée; c'est le tout du mal contre le tout du bien. Le paganisme était Dieu inconnu et sa notion pervertie, non la Divinité niée. C'était *le faux:* ce n'était pas *le vide.* Aussi les sociétés antiques ont-elles pu jusqu'à un certain point subsister. Leurs faux dieux n'ont pas disparu sans combat, et un combat tel que le vainqueur n'a pu être que le seul Dieu véritable. Grâce à son Église, établie par lui pour assurer à toujours cette victoire, le faux dès lors n'a pu reparaître sans être stigmatisé, combattu, poussé au vide. Le mal, sous la forme du paganisme, n'est plus chose possible. Alors et en fin de compte, s'attaquant à cette Église, il a été réduit à se montrer à nu, dans sa nature originelle. Il s'est posé, ainsi qu'au premier jour, comme la *section* radicale de tout lien unissant la terre au ciel, l'homme à Dieu, l'esprit à l'idéal, la matière à l'esprit... C'est la *sécularisation* ou *laïcisation,* comme ils disent en leur espèce de langue; c'est-à-dire, en français, l'élimination de tout souffle surnaturel et spirituel même (ce qui doit être, tant le spirituel réclame le surnaturel) du corps social jusqu'à l'asphyxie; l'athéisme brutal, le matérialisme éhonté, ce qui était un monstre autrefois, érigé en dogme politique et national, et s'attaquant jusqu'au for intérieur des foyers et des consciences. C'est l'éclipse totale de l'astre divin par la noire vapeur de l'abîme. C'est le nihilisme religieux.

Mais le nihilisme religieux, c'est le nihilisme social à courte échéance; le nihilisme dynamique et fulminant, contre lequel les divers États qui en sont si fort menacés veulent réagir sans le pouvoir d'eux-mêmes. Ce sont eux qui sont visés dans le gouvernement de l'Église, type hautement maintenu de tout gouvernement, par sa merveilleuse constitution à la fois démocratique, oligarchique et monarchique, se prêtant à ces divers régimes, et les sauvegardant tous par cette union du spirituel et du temporel, dans leur distinction même, dont le Pontife-Roi est la personnification vénérable.

Par une fallacieuse illusion, qui a eu ses excuses, mais dont la persistance a reçu trop d'avertissements et de leçons pour ne pas engager désormais d'inexpiables responsabilités, le libéralisme *français,* tout autre en effet que celui des autres nations qui nous ont dévancés en vrai libéralisme, a poursuivi le songe creux de la *neutralité* d'État, entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal; la nature humaine, selon lui, étant assez saine dans les peuples pour

ne pas user de la liberté du choix en mal, et assez intègre dans les gouvernements pour ne pas la leur laisser toujours en bien. — Passant sur ce pont, la Révolution a marché droit à Rome, gouvernement des gouvernements en cela, pour y retrancher le régime de la vérité et du bien dans leur magistère infaillible, comme n'étant plus qu'une superfétation d'ancien régime. Aussitôt, en même temps que les peuples ont connu la pire servitude, forgée de liberté, les gouvernements ont senti le sol se dérober sous leurs bases, et ont vu s'agiter sur leurs têtes ce fameux *deposuit potentes de sede* dont notre siècle a vu de si tragiques exécutions (1).

Heureusement pour eux, s'ils savent enfin le comprendre : la Révolution a affaire ici à plus forte partie qu'eux, au Christ-Dieu dans son Vicaire. On peut le crucifier et le recrucifier ; mais renouveler sa Passion, c'est renouveler sa Résurrection. Autant de fois il est vainqueur de cette victoire qui a sauvé le monde, et vainqueur avec lui tout ce qui se rallie sous son étendard.

Il est même extrêmement remarquable et convaincant que le pire danger des États, la Révolution à cette heure, soit le moindre pour l'Église, ou plutôt soit l'épreuve décisive de sa triomphante vérité. Philosophiquement, rien de plus facile à comprendre. Ce monde est comme un champ clos de combat singulier entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal. Dans l'état *naturel* des choses, c'est l'erreur et le mal qui l'emportent, sinon entièrement, du moins dans des proportions considérables. Que si l'Église, comme elle le prétend, a, par devers soi, plus que la vérité et le bien dans cette condition naturelle, elle peut être éprouvée sans doute, et il faudra même qu'elle le soit pour que l'expérience se fasse ; mais, à coup sûr, l'épreuve ne pourra que lui profiter à proportion même qu'elle grandira. Voici en effet ce qui devra se passer. L'erreur ne peut avoir de vie que ce qu'elle en peut tirer de la mixture du vrai qu'elle retient encore en elle, et le mal pareillement de ce qu'il retient de bien. Que si, poussés à bout par la résistance et le combat, l'erreur grandit jusqu'à être

(1) « Tenez, » dit un jour avec emportement le roi Louis-Philippe à Mgr Affre, « je ne veux pas de votre liberté d'enseignement, je n'aime pas les collèges ecclé- « siastiques ; on y enseigne trop aux enfants le verset du *Magnificat :* DEPOSUIT « POTENTES DE SEDE. » L'Archevêque se leva, salua et se retira. (*L'Église et l'État sous la monarchie de Juillet*, par M. Thureau-Dangin.) » — Pauvre royauté, qui en était encore à apprendre, à ses dépens, que le *Deposuit* ne s'exécute jamais que par les mains de ceux auxquels *on ne l'enseigne pas.*

totale, le mal total, l'une et l'autre meurent fatalement de soi, faute de vrai, faute de bien, autrement dit, faute d'*être*. — Il en est comme du *caput mortuum* dans un précipité chimique. — Par contre, si la même puissance qui les a ainsi acculés au vide, bénéficie, seule, de toutes ces déperditions de l'erreur et du mal, tellement que leur retour au néant soit l'éclatante justification de ce qu'elle a toujours professé et opposé, c'est décidément qu'elle est la vérité : non pas cette pauvre vérité contingente et naturelle qui prête si souvent à l'erreur ; mais la vérité intégrale, substantielle, surnaturelle, éternelle ; LA VÉRITÉ-DIEU, pouvant dire au monde : *Ego sum veritas et vita.*

Tel est Celui qui s'est posé ainsi du premier jour : Jésus-Christ, le bien pur, en face aujourd'hui de la Révolution, le pur mal ; telle est son Église, regagnant dans la conscience et le crédit des peuples tout ce qu'y perd la Révolution ; telle la Papauté, voyant revenir à elle les flots les plus lointains et les plus hautains soulevés contre elle.

En ces heures sombres où tout se précipite et menace ruine, la Question Romaine n'est pas uniquement une question de foi et d'orthodoxie, mais d'intérêt social et politique au premier chef. Si bien que ce sont les États non catholiques, anticatholiques même, qui sont les premiers à la prendre en main. Ils ne croient pas doctrinalement aux *Promesses,* mais ils y croient expérimentalement, assez pour juger devoir en bénéficier et pour estimer l'Église et la Papauté un assez bon appareil de sauvetage. Quel admirable jeu de la Providence ! La sagesse païenne ne fut pas sans avoir le sens de la nécessité de ce secours et de son espoir. « Il faut, disait Platon, nous faire comme une nacelle des débris de traditions et de vérités qui nous restent, *en attendant qu'on puisse trouver un vaisseau à toute épreuve,* UNE RÉVÉLATION DIVINE, *pour achever heureusement la traversée orageuse de cette vie* (1). » Et aujourd'hui que toute nacelle, toute épave de principes et d'éléments sociaux sont brisés par la tempête déchaînée du mal, s'attaquant à la Papauté pour atteindre en elle tout ordre humain, à cette grande Papauté qui soutient si magnanimement pour tous l'effort désespéré de l'ennemi commun, comment le monde en perdition tarderait-il encore à se tourner vers ce VAISSEAU dont la Sagesse sacrée, bien mieux que Platon qui n'en était que l'écho, a si bien dit : « C'est votre sagesse, ô Père ! qui le gouverne : « de même qu'au commencement du monde, lorsque vous fîtes périr

(1) *Le Phédon.*

« les géants superbes, un vaisseau fut l'asile et l'espérance de l'uni-
« vers, et, gouverné par votre main, conserva au monde la semence
« d'où il devait renaître. Car le bois qui sert à la Justice est un bois
« béni (1) ! »

* * *

Nous aurions fini, n'était la France. Comment ne pas grandement nous préoccuper, nous tous ses fils par les entrailles de la nature et de la foi, du sort qui peut lui revenir dans l'équilibre universel de l'Europe et du monde, par la solution de la Question romaine selon la part qu'on y prendra !

Mais qu'ai-je à dire à ce sujet qui n'ait été préjugé, il y a *dix ans* déjà, dans un livre qui s'ouvre à cette heure comme de lui-même devant moi, et que je n'ai qu'à citer ; citation dont la trop véridique portée, si fort aggravée depuis, demande grâce pour sa longueur. — Je n'ai pas à dire l'auteur : la vérité est anonyme.

. . . . . .

« La victoire pour le christianisme est donc indubitable et on peut déjà l'escompter.

« Reste à savoir à qui en reviendront les parts ; et c'est ici que l'intérêt politique de la France est hautement lié à son devoir.

« Nation du droit, de la vérité, de la justice universelle, qui s'est toujours portée en avant à leur propagation ou à leur défense, elle est bravée et insultée partout où ils le sont ; et rien n'accuse son humiliation et sa faiblesse comme de le souffrir.

« Nation vaincue en ce moment par la même force qui étend et consomme cette oppression du droit, elle doit y être d'autant plus sensible qu'on étend et consomme par là sa défaite.

« C'est cependant la raison qu'on donne pour qu'elle y soit indifférente ! Une telle aberration ne peut, de soi, s'expliquer.

« Et ici, point d'équivoque.

« Sans doute, notre état *actuel* ne nous permet pas d'intervenir ; mais il nous permet au moins de ne pas applaudir !

« Car, et c'est en cela qu'apparaît la démence ou le crime, nous ne sommes pas indifférents dans la question du Saint-Siège et du Catholicisme opprimés ; non, nous ne sommes pas indifférents, nous sommes sympathiques : mais sympathiques à cette odieuse oppression.

(1) *La Sagesse*, XIV, 3-6.

Nous sommes du côté de nos propres vainqueurs contre cette Église, notre Mère, en qui nous continuons à être vaincus, nous deshéritant nous-mêmes de la part si considérable que nous aurions demain à son infaillible victoire. Cela n'est pas croyable, et cependant cela est.

« Quand je dis *nous*, on me comprend, j'entends le régime que nous subissons, la Révolution à tous ses degrés, et Dieu sait jusqu'où ils s'étendent !

« La France catholique est admirable de protestations et de témoignages : elle sauve l'honneur national et le droit. Mais elle n'est précisément si admirable que parce qu'elle lutte en cela contre cet esprit révolutionnaire qui prévaut ; je dirai plus, contre un certain libéralisme qui prend ombrage de ces protestations et de ces témoignages, et qui le dissimule mal. Il y a là des mystères d'infidélité que je livre à la conscience de chacun et de tous.

« Toujours est-il que nous donnons le spectacle d'une nation dont tous les intérêts politiques ont été toujours et sont surtout, à l'heure qu'il est, manifestement catholiques, et qui poursuit follement, — au profit de ses vainqueurs, — la politique anticatholique des gouvernements qu'elle renverse chez elle-même, à travers tous les désordres que cette politique lui a valus. Ses révolutions ne sont que des surenchères du pire sur le mal.

« Elle ne saurait mieux s'y prendre pour abdiquer, pour exercer sur elle-même, par la honte et par la ruine, la vengeance de l'honneur et du bon sens.

« Que si elle avait le moindre sentiment de sa dignité autant que le souci de son intérêt, que devrait-elle faire ? Le voici :

« Relever son drapeau chez elle au moins : le drapeau catholique, qui domine tous les drapeaux, et le consoler, le venger, par son culte, des outrages et des violations qu'il subit, pour un temps, partout ailleurs.

« Généraliser ces protestations et ces témoignages en faveur de l'Église et de la Papauté, et en faire une grande manifestation nationale, vraiment française, de libre et patriotique opinion.

« S'en inspirer ensuite dans sa politique extérieure, dans toute la mesure du possible, par le caractère et l'à-propos de sa diplomatie sur tous les points, de manière à ne pas perdre de terrain, à en gagner même, et à se donner, aux yeux du monde entier, l'attitude et le mérite de la fidélité au Droit.

« On peut toujours, si faible qu'on soit, faire cela ; car quand on est catholique, et la première nation catholique, — ou rien, — et que dans le catholicisme se joue une question, non seulement religieuse, mais de race, mais d'existence nationale, sociale même, c'est le moins qu'on soit ce qu'on est, et qu'on ait le facile courage de se tenir debout ! — Qui peut oser trouver mauvais que nous ne soyons pas un peuple sans foi et que nous nous relevions chez nous-mêmes : ce qui ne fait qu'un avec notre politique extérieure et l'entraîne logiquement ? . . . . . .

« Maintenant, est-il nécessaire de montrer les avantages qui en résulteraient immédiatement pour nous au point de vue de notre relèvement dans l'Europe et dans le monde ? — Ils seraient immenses sans que nous ayons beaucoup à faire pour les provoquer et les recueillir.

« Élevons-nous un peu pour le mieux voir.

« Indépendamment des nationalités et à travers les nationalités, il y a, dans le monde entier, les deux *Cités* dont saint Augustin a tracé le grand tableau : la *Cité de Dieu,* par opposition à la Cité ennemie de Dieu. Ces deux cités sont souvent entre-mêlées ; mais, à l'heure actuelle, elles se dégagent, l'une en face de l'autre, de la décomposition des sociétés. La Cité de Dieu comprend alors, non seulement les parfaits croyants, les catholiques de tous les pays ; mais encore les croyants de toutes les religions, les honnêtes gens de toutes les convictions, les sensés et les prudents de tous les partis et de toutes les situations, etc. ; car sous le nom de Dieu, de l'Église et de la Papauté, cette Cité-là apparaît alors comme la cité de l'ordre, du droit, de la justice, du bien dans toutes ses acceptions, par opposition à la Babel du désordre, de l'iniquité, de la violence et de l'insécurité. Le catholicisme, par le juste honneur qui lui est fait, d'être pris partout comme objectif de la Révolution, à proportion qu'elle se découvre plus bestiale, se trouve être ainsi, socialement et humainement, ce qu'il est essentiellement et divinement : cette Cité de Dieu et de l'Ordre dans son sens le plus compréhensif. C'est la preuve du Rocher contre les flots et par les flots mêmes. Jamais plus grand et plus convaincant spectacle. Aussi voyons-nous tout ce qu'il y a d'honorable, de digne, de généreux, de libre, même parmi ceux qui ne connaissent de l'Église que son attitude présente, se déclarer pour elle, et la bénir de son courage à sauver en elle le droit humain social tout entier. Attendons-nous à lui voir revenir les masses.

« Il en résulte que se prononcer pour l'Église, comme il est dans son rôle de le faire, serait, pour la France, se concilier les sympathies de tous ces citoyens universels de la justice et du droit ; serait s'accroître, en quelque sorte, de tous les catholiques, de tous les honnêtes gens, de tous les hommes d'ordre du monde entier. Elle se ferait d'un coup la plus grande place dans le monde.

« En fin de compte, on peut prédire avec assurance que le droit chrétien ne tardera pas à triompher dans son siège immortel, et qu'alors que tous les empires de la violence et de l'astuce, après avoir imposé au monde, tomberont tôt ou tard pour ne plus se relever; l'impérissable puissance de l'Église et de la Papauté, rajeunie par les tempêtes qui emportent toutes les autres, manifestera, pour la dix-neuf centième fois, son intégrité première. La Providence, qui ne fut jamais à court pour elle, jusqu'à se faire un jeu de la déception de ses ennemis, ne sera pas plus embarrassée cette fois-ci que les autres, pour trouver les instruments de cette magnifique résurrection. *Il est même probable* qu'à notre défaut, plusieurs autres nations, *même hérétiques ou schismatiques,* disputeront alors d'empressement à la servir, par cet intérêt politique de tout ce qui est caduc à se redonner le prestige de la justice et du droit auxquels les affaires de ce monde reviennent toujours, et dont elles éprouvent le besoin de racheter la violation ! Que la France ne se laisse pas ravir ce patrimoine ! Elle n'en saurait subir, sans le plus fatal préjudice, l'exhérédation. Prenons-y garde ! le phare de l'Église, qui fut toujours celui de la civilisation, est à feu tournant (1). »

Il ne me siérait pas de laisser le lecteur sur cette citation, pouvant l'appuyer de cette grande parole de Lacordaire :

« Hélas ! qui le sait mieux que nous, Français ! Voilà soixante-dix « ans (quatre-vingt-treize ans aujourd'hui), que nous poursuivons « dans notre patrie l'édifice de notre liberté, et jamais nous n'avons « pu obtenir du temps la consécration de nos efforts. Quand nous « croyons avoir bâti, un vent se lève sur notre ouvrage et nous fait « des ruines qui étonnent tous les témoins de nos tragiques mécomptes. « Qu'est-ce donc qui nous manque ? Ce n'est ni le courage militaire « sur les champs de bataille, ni l'heureux succès dans les hasards, ni « les orateurs inspirés, ni les grands poètes, ni les jurisconsultes

(1) *La Révolution et l'Ordre chrétien.*

« habiles à discerner le droit, ni rien de l'homme et de l'art : nous « avons tout, excepté Dieu. Et Dieu nous manque parce que nous « n'avons pas voulu *placer dans nos fondements* son Évangile, son « Église et son Christ (1). »

(Fin.) AUGUSTE NICOLAS.

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE SAINTE THÉRÈSE

I

Le 15 octobre prochain, il y aura trois cents ans que sainte Thérèse entrait dans le Ciel. L'Espagne s'apprête à célébrer dignement cette fête dont aucun de nous ne verra le retour. Le monde catholique tout entier y veut prendre part. Rome a ouvert le trésor de ses plus précieuses indulgences. Ce jour-là nos couvents fermés de Carmes ne pourront pas orner de fleurs leurs autels abandonnés, mais du moins nos religieuses Carmélites seront libres de chanter, derrière leurs grilles, la gloire de leur sainte mère. Qui sait si alors, à la différence des fêtes du monde, elles ne retrancheront pas encore quelques parcelles de leur pauvre nourriture, et n'ajouteront pas à leurs mortifications quelque sévérité de plus?...

Pour nous, chrétien perdu dans la foule, nous sentons, à l'occasion de cette fête centenaire, notre cœur attiré plus que jamais vers sainte Thérèse. D'autres plus heureux iront en grand nombre s'agenouiller au pied de son tombeau, prier devant ses reliques. Ils verront ces lieux bénis où elle a tant aimé et tant souffert, ceux où elle a fini de souffrir en montant au Ciel. Ils iront dans cette vieille cité d'Avila où son cœur d'enfant commença d'abord à battre pour Dieu, dans celle d'Alba où il cessa de battre, consumé d'amour. Pourrons-nous les suivre, comme nous le voudrions?... Nous remercierons toujours Dieu s'il nous accorde de contempler seulement quelques instants cette grande âme de sainte Thérèse. On craint de ne pas pouvoir s'élever jusque-là. Quand on va dans les montagnes, on aime à voir leurs sommets tout blancs de neige resplendir comme des diamants dans l'azur des cieux. On voudrait monter, monter jusque sur les

(1) *De la Liberté de l'Église et de l'Italie*, p. 37.

hautes cimes, comme le font les marcheurs intrépides ou comme les aigles y volent. Mais souvent les forces n'y suffiraient pas, et il faut se contenter de contempler d'en-bas ces hauteurs inaccessibles. On s'efforce cependant de gravir les premières pentes de la montagne, et de là, quoiqu'ils soient encore bien au-dessus, les hauts sommets se découvrent mieux aux regards dans leur céleste beauté, et on dit avec David : « *Mirabilis in altis Dominus.* »

Pour comprendre, autant qu'il était en notre pouvoir, les vertus admirables de sainte Thérèse, nous avons lu quelques pages de ses écrits et nous en avons cherché l'explication et les commentaires plus à notre portée dans ses traducteurs et ses historiens.

La plus profonde et plus durable impression qui reste après ces lectures, c'est que sainte Thérèse était une âme aimable, et on goûte les mêmes sentiments qui ont inspiré cette phrase à M. l'abbé Plasse dans ses *Souvenirs du pays de sainte Thérèse:* « C'était un esprit large et distingué, un cœur aimant, généreux, intrépide, et qu'il faut suivre jusqu'au Ciel. »

Sainte Thérèse était aimable; elle était bonne, douce, extrêmement attachée à ses parents, à ses frères, à toute sa famille. Elle avait pour ses amis une affection tendre et qui ne se démentait jamais. Que d'exemples charmants on pourrait citer! Elle renonce, il est vrai, aux joies de la famille et à ses amitiés du monde, et tandis que ses frères vont guerroyer bravement sur tous les champs de bataille d'Europe et d'Amérique, elle se consacre de son côté au service de Dieu. La foi nous enseigne que ces sacrifices sont agréables au Ciel, et qu'ils profitent au monde, quoique le monde ne le comprenne pas toujours. Ce n'est pas du reste dans la religion chrétienne seulement qu'on trouve le mystère de l'expiation, c'est le fond de toutes les religions. Partout il y a un autel, des sacrifices, et une flamme qui consume les victimes. Dans le christianisme, cette flamme c'est l'amour de Dieu.

Si sainte Thérèse était aimable autant qu'une créature puisse l'être, après son amabilité et sa bonté, ce qui nous a le plus frappé peut-être c'est son bon sens.

On est trop porté à considérer l'ascétisme et le mysticisme comme les rêves généreux d'une imagination malade, comme des fantômes qu'il faut chasser de la vie réelle. Il y en a qui supposent volontiers que les saints de l'Église catholique ont vécu dans les abstractions. La vérité est que l'Église a toujours sévèrement surveillé les exagéra-

tions et les écarts de ce genre; elle n'a pas craint d'en reprendre quelquefois le génie, et même la vertu. Le véritable ascétisme consiste dans le perfectionnement de l'être humain, et quant au mysticisme, l'Église ne laisse rien à l'imagination, elle défend avec vigueur les frontières qui séparent notre bas monde de celui des esprits, et n'admet qu'après toutes les résistances l'évidence démontrée des relations sensibles du Ciel avec la terre.

Sainte Thérèse était, comme l'Église le veut dans ses saints, douée d'un grand bon sens.

D'où vient que son âme ait éprouvé ces ravissements célestes, ces extases où nous nous plaisons à la voir?

Il y a un verset de l'*Imitation* qui, comparant l'âme à un oiseau, nous dit : « *Duabus alis homo sublevatur a terrenis, simplicitate scilicet et puritate.* »

Demandons-nous à la colombe comment elle peut s'élever dans les airs d'un vol si léger? Elle vole parce qu'elle a des ailes. De même l'âme des saints monte à Dieu naturellement. Nous pensons surtout que si l'homme peut s'élever un peu vers Dieu, Dieu infiniment bon s'abaisse infiniment vers l'homme. Sainte Thérèse portait dans sa poitrine un cœur si brûlant d'amour que Dieu, dans sa miséricorde, jugea qu'il lui devait en quelque sorte ses consolations. Son âme aimait tellement Dieu qu'elle languissait loin de sa présence, et Dieu fut assez bon pour lui en faire sentir dès ce monde un avant-goût.

Cet immense amour était pour sainte Thérèse un bonheur ineffable, mais écrasant. Elle passa sa vie dans des alternatives qui paraissent au-dessus des forces humaines, et de fait, le cœur transpercé par le dard enflammé d'un séraphin, elle vécut par miracle, et mourut à force d'aimer Dieu, comme on le sent dans une de ses dernières paroles : « *O mon Seigneur et Époux, il est temps de nous voir!* »

Nous avouons encore notre infirmité pour entrevoir seulement les beautés de cette âme incomparable; il nous a semblé cependant qu'au milieu de ces éblouissements il se dégageait quelques rayons d'une lumière profitable.

Une remarque qu'on fait bientôt, quand on lit la Vie de sainte Thérèse, c'est qu'en présence des terribles calamités qui affligent l'Église de son temps, et dans la peine extrême qu'elle en éprouve, elle ne connaît qu'un remède: la conversion et le perfectionnement de soi-même. Il semble que ce soit tout à ses yeux, et chaque jour

on la voit travailler à faire d'abord régner Dieu d'une manière plus parfaite sur son cœur. Même morte, elle parlera à la supérieure de son couvent de Véas pour lui redire : « Il n'y aura de sauvé que celui qui accomplit la loi et les commandements. » La bulle de canonisation le constate et le dit : « Et, comme pour élever l'édifice sublime des vertus chrétiennes, il faut d'abord placer le fondement de la foi, Thérèse le rendit si ferme, si inébranlable, qu'elle doit être comparée, selon la parole du Seigneur, à l'homme sage qui bâtit sa maison sur le roc. »

Un jour elle entend raconter l'orgueilleuse révolte d'un moine saxon, Luther ; on lui dit qu'une femme vouée au Seigneur s'y est associée ; elle voit la France envahie par les débordements de l'Allemagne ; elle ne peut pas ignorer que le monde catholique s'efforce d'élever des barrières pour arrêter le flot qui monte ; elle sait aussi avec quelle terrible énergie Philippe II porte partout la main pour soutenir le vieux monde qui croule ; elle sait comment il est servi dans ses desseins par des hommes de fer comme lui ; elle sait quels moyens, quels juges il emploie, car elle-même sera suspecte à l'Inquisition et prisonnière du Saint-Office, parce qu'elle est de trop pour quelques gens d'Église, à qui sa sainteté fait peur... Sainte Thérèse s'obstine à ne voir qu'un seul moyen agréable à Dieu et capable de sauver le monde, et elle avance avec une aimable douceur, mais avec une inébranlable constance, dans la voie de la sainteté. Elle prend par la main ses compagnes, et marche à leur tête, en leur disant : « O mes sœurs en Jésus-Christ, aidez-moi donc à prier pour tant d'âmes qui se perdent. C'est dans ce but que Notre-Seigneur nous a réunies dans cette maison ; c'est à cette fin que doivent tendre tous nos désirs, toutes nos larmes, toutes nos demandes, c'est là l'objet de notre vocation. Il ne s'agit pas ici d'intérêts temporels. Eh ! quoi, la chrétienté est en feu, on voudrait de nouveau condamner le Sauveur ; déjà l'on porte contre lui mille faux témoignages ; l'on essaie de détruire ainsi son Église de fond en comble, et nous perdrions notre temps à adresser à Dieu des demandes pour de si misérables intérêts ! » Ne dirait-on pas l'allocution d'un capitaine aux soldats qu'il entraîne à l'assaut ? Heureux si nous pouvions bien apprécier dans son énergie le texte espagnol : *O hermanas mias en Cristo !... Estase ardiendo el mundo : quieren a sentenciar a Cristo...*

Mais nous insistons sur cette remarque : c'est par le sacrifice de

soi-même et par la pratique des vertus les plus généreuses et les plus humbles, et non par l'orgueilleuse prétention de la réforme des autres, que sainte Thérèse espère remporter la victoire, et nous croyons que c'est en effet ce que veut l'Église, ce que Dieu veut de chacun de nous. Écoutons encore sainte Thérèse :

« ... Comme je n'étais qu'une faible femme, et complètement incapable d'accomplir ce que j'aurais désiré faire pour la gloire de Dieu, tous mes désirs eurent pour but, puisque le Seigneur avait tant d'ennemis et si peu d'amis, *que ces derniers au moins fussent bons.* Je pris donc l'inébranlable résolution de réaliser le peu qui était en mon pouvoir, en pratiquant avec la plus grande perfection les conseils évangéliques et en veillant à ce que le petit nombre de religieuses qui sont ici fissent de même. »

On pense malgré soi, en présence de cette réforme du Carmel par sainte Thérèse, à Dieu disant à Gédéon : *Qui formidolosus et timidus est revertatur.*

Le but que se proposait sainte Thérèse est bien marqué dans sa Vie écrite par le P. François de Ribera, quand il dit :

« La première intention de la Sainte ne fut d'abord que de fonder un monastère où elle et celles qui voudraient la suivre pourraient, à l'aide d'une clôture plus étroite et d'une vie plus austère, garder ce qu'elles avaient promis au Seigneur, conformément à la vocation de leur Ordre. »

« Plus tard, ajoute Ribera, considérant les grands besoins de l'Église, et désirant avec sa grande charité venir au secours de ceux qui combattent pour elle, en tout ce qui serait en son pouvoir, elle porta plus haut ses pensées... elle éleva si haut son premier dessein par cette nouvelle fin et cette nouvelle destination qu'elle lui donna, qu'à peine pouvait-on trouver dans un Ordre quelconque de femmes une perfection plus grande ni une vocation plus élevée... Aucun Ordre de femmes ne peut avoir une fin plus haute que celle de prier toujours, de jeûner, d'embrasser les austérités, pour la conservation de la foi catholique et pour le salut des âmes... »

Le concile de Trente avait ordonné des réformes générales. Les guerres de religion et les affreux désordres qui suivirent en empêchèrent en France et en Allemagne la désirable exécution. Mais l'Espagne était en paix. Sainte Thérèse était encouragée par Rome et par ses supérieurs légitimes dans la réalisation de son entreprise ;

aucun obstacle ne put résister à sa sainteté, à son énergie et à son bon sens. L'Inquisition même, en venant pour la saisir dans son couvent de Séville, ne lui fit pas peur. Que pouvait-on contre elle et contre les saints qui marchaient avec elle, saint François de Borgia, saint Pierre d'Alcantara, saint Jean de la Croix ? Les monastères se multipliaient rapidement, et, bientôt après sa mort, sa réforme débordait de l'Espagne sur tout le monde catholique. Dès l'année 1604, plusieurs saintes carmélites, élevées à son école et témoins de sa vie, appelées par les pieux désirs de l'abbé de Bérulle, de la princesse d'Orléans et de madame Acarie, s'échappaient des monastères d'Espagne qui s'efforçaient de les retenir, et venaient faire fleurir à Paris les vertus héroïques du nouveau Carmel.

II

Le chemin de fer a bientôt emporté le pèlerin jusqu'à Avila... Les hauteurs froides et neigeuses du Guadarrama se dressent à l'horizon. Le paysage est d'une beauté sévère. On dit en Espagne : *Avila cantos y santos*, Avila est le pays des saints et des rochers. La vieille cité est encore entourée de ses remparts brunis par huit siècles ; mais ces tours, ces créneaux, lui donnent plutôt l'air vénérable que redoutable. On dirait de ces vieux soldats, décrépits par l'âge, qui ne sauraient plus inspirer aucune crainte, mais dont on n'approche qu'avec respect. On répéterait ici volontiers ce que Rodrigue disait de son père don Diégue :

> Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu,
> La vaillance et l'honneur de son temps ? le sais-tu ?

C'est là que sainte Thérèse est née, dans cette bonne famille qu'elle aime tant, et qu'elle nous fait aimer dans ses écrits. Il faut lire le premier chapitre de sa Vie ; il faut lire le chapitre huitième, où elle raconte la mort de son père ; on croirait être transporté à Nazareth et assister à la mort de saint Joseph. Où trouver des pages plus émues et plus émouvantes, une peinture plus délicate et plus achevée de cet intérieur d'une famille de saints ? Et comme elle aime ses parents, ses sœurs et ses frères ! Et quelle humilité, si grande qu'elle pourrait nous tromper, si nous n'y prenions garde, sur la gravité de ses fautes, quand elle écrit : « ...Tous, par la vertu, ont ressemblé à leurs parents, excepté moi. » Heureusement pour la vérité, on sait

que la sainte s'exagère immensément la proportion de ses péchés. Tous ceux qui l'ont connue ont témoigné de l'incomparable innocence de sa vie, et un aveu qui lui est échappé à elle-même suffirait pour l'établir : « A vrai dire pourtant, durant toute cette époque de ma plus grande dissipation, jamais, en sondant ma conscience, je ne me vis un instant en péché mortel. »

Avila possède encore la maison où est née sainte Thérèse. Cette maison devint peu de temps après sa mort un couvent de Carmes, dont l'église fut bâtie par le comte d'Olivarés en 1630. Elle est située près d'une des portes de la ville que la piété espagnole a nommée *la puerta de la santa*. La Révolution avait expulsé les religieux ; mais aujourd'hui le zèle des fidèles va racheter la maison natale de sainte Thérèse. Toutes les femmes qui portent son nom béni s'empressent de réunir leurs offrandes. La ville est disposée à vendre la maison. Afin de réparer une trop longue profanation, on y réunira, pour les exposer à la pieuse curiosité des fidèles, tout ce qu'on pourra recueillir des souvenirs de sainte Thérèse et de sa famille. Les Carmes, protégés par la tolérance d'un gouvernement plus équitable, et surtout par la foi d'un peuple toujours profondément catholique, y feront monter vers le Ciel les plus ferventes prières, suivant les intentions de leur sainte réformatrice, pour le monde catholique tout entier, et en particulier pour les âmes qui offrent à sainte Thérèse un culte filial et se sont placées sous son vocable et sous sa spéciale protection. Les pèlerins trouveront ici des religieux de tous les pays, qui pourront leur offrir l'hospitalité, entendre dans leur langue leur confession et leur montrer ces lieux bénis.

Voilà le jardin qui a vu s'allumer les premières ardeurs de sainte Thérèse, quand, avec son frère préféré, elle élevait de fragiles ermitages bientôt renversés par le vent du Guadarrama. Voilà le chemin où leur excellent oncle surprit les fugitifs en train d'aller se faire martyriser au pays des infidèles pour être sûrs de gagner le Ciel.

Sainte Thérèse fut confiée par son père aux religieuses Augustines du couvent de Notre-Dame-de-Grâce. Là, une pieuse et bonne sœur lui parlait si bien de Dieu, qu'elle prenait, dit-elle, un inexprimable plaisir à l'écouter.

Elle revint dans sa famille et passa quelque temps chez un frère de son père, qui avait de bons livres. Elle y put lire, « pour lui faire

plaisir, » les lettres de saint Jérôme, qui l'affermirent dans sa résolution de se donner tout entière à Dieu.

Quand on recherche les voies mystérieuses par où la Providence a conduit cette âme, on est curieux de voir d'abord son excellente mère payer tribut à la mode du jour et perdre son temps à lire des romans de chevalerie, que son mari n'aimait pas. Sainte Thérèse aurait pu être entraînée par ces lectures, mais voici que son oncle lui met entre les mains les lettres de saint Jérôme. N'est-on pas tenté de les lire avec la Sainte ?

Si nous ouvrons seulement ces lettres de saint Jérôme, nous y trouvons en vérité des pages magnifiques dont la lecture était bien propre à allumer dans son âme les sentiments les plus purs et les plus élevés. De quelle ardeur ne se sentait-elle pas embrasée quand elle lisait ces passages :

« O désert ! toi qui es couvert des fleurs du Christ ! O solitude, dans laquelle se forment et s'élaborent ces pierres dont l'Apocalypse nous apprend qu'est bâti le palais du Roi ! O retraite paisible, où Dieu se communique plus familièrement à ceux qui viennent l'y servir, puisse mon frère se réunir à moi dans ton heureux asile !

« Mon ami, qui vous retient encore dans le siècle, vous dont la belle âme n'est pas faite pour le monde ? Jusques à quand vous ensevelirez-vous dans les habitations des hommes ? Jusques à quand resterez-vous prisonnier dans ces villes, digne séjour des vanités mondaines ! Croyez-moi, venez vous rejoindre à votre ami.

« Ici la lumière du jour a je ne sais quoi de plus pur et de plus brillant ; ici je suis heureux de pouvoir sans obstacle déposer le poids de ce corps de terre pour m'élever par de pieuses méditations jusqu'au céleste séjour ! Venez. Craindriez-vous donc la pauvreté ? Eh ! avez-vous donc oublié que les pauvres sont appelés heureux par le Christ lui-même ? La peine d'un semblable genre de vie vous épouvanterait-elle ! Mais nul athlète ne saurait être couronné sans combat. Regretteriez-vous les choses nécessaires à la vie ! Mais la foi est au-dessus du besoin. Auriez-vous de la peine à coucher sur la dure ? Le Seigneur y sera auprès de vous. L'immensité de la solitude vous inspirerait-elle des terreurs ? Votre esprit sera continuellement au milieu des habitants du paradis ; et vos méditations, en vous élevant vers ce fortuné séjour, ne vous laisseront jamais seul... »

La citation est longue, mais la lecture ne paraît pas l'être, si

surtout on la fait en compagnie de sainte Thérèse. Ne la voit-on pas, les yeux sur ces pages de saint Jérôme, et l'âme prête à s'envoler vers le désert?

La Sainte nous raconte aussi qu'elle aimait beaucoup à lire l'Évangile où saint Jean nous montre Notre-Seigneur près du puits de Jacob; elle contemplait avec bonheur une image qu'elle avait de la Samaritaine, et répétait souvent avec elle: *Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam.*

Quand elle eut répondu à l'appel de la grâce et cédé à son attrait pour la solitude, quand elle fut entrée dans ce couvent de l'Incarnation d'Avila (où elle devait passer la moitié de sa vie) qu'on voit encore à quelque distance en dehors des remparts, ses épreuves n'étaient pas finies. Dieu se sert de nouveau, pour soutenir son âme, d'un livre, les *Confessions* de saint Augustin. Elle avait pour saint Augustin une grande dévotion. Elle avait été élevée par des religieuses qui suivaient sa règle et qui portaient son nom. A force d'humilité, elle se croyait très coupable comme il l'avait été, et elle demandait sans cesse à Dieu de l'aimer avec la même miséricorde. La vérité était que son esprit supérieur comprenait celui de saint Augustin, comme son cœur aimant battait à l'unisson du sien. Comme lui, elle était possédée d'un brûlant désir de voir Dieu, et sans doute elle était bien près des ravissements et de l'extase quand elle contemplait avec lui et sa mère, qui allait le quitter, la mer et le ciel, de leur fenêtre du port d'Ostie.

Enfin (toujours à Avila), Notre-Seigneur Jésus-Christ vint la chercher lui-même. Il se montra à elle comme au jour de sa Passion, couvert de plaies.

« A la vue de ce tableau, » dit-elle, « le sentiment de la douleur fut si grand que mon cœur semblait se briser. Je me jetai à ses pieds avec une grande abondance de larmes, le suppliant de me donner désormais une si grande force que je ne pusse plus l'offenser. »

Sainte Thérèse avait sans cesse devant les yeux la Passion de Notre-Seigneur. « La pensée de ses souffrances, » disait-elle, « me donnait une plus grande envie de le servir que la peur ne l'a jamais fait. »

Elle montre bien ces sentiments dans le sonnet *à Jésus-Christ crucifié*, dont nous empruntons la traduction à un poète regretté:

« Ce qui m'excite, mon Dieu, à t'aimer, ce n'est pas le Ciel que tu

me promets ; ce n'est pas l'Enfer si redouté, qui m'excite à ne point t'offenser !

« Ce qui m'émeut, c'est toi, mon Dieu ! Ce qui m'émeut, c'est de te voir cloué sur cette croix et bafoué ; ce qui m'émeut, c'est de voir ton corps couvert de tant de blessures ; ce qui m'émeut, ce sont les angoisses de ta mort.

« Ton amour, enfin, m'émeut de telle sorte que, lors même qu'il n'y aurait pas de Ciel, je t'aimerais ; que, lors même qu'il n'y aurait pas d'Enfer, je te craindrais.

« Tu n'as pas à me rien donner pour que je t'aime : car je n'espérerais pas autant ce que j'espère, que je t'aimerais encore autant que je t'aime. »

L'aimable Ozanam fait cette remarque dans son *Pèlerinage au pays du Cid :* « Les Espagnols, parce qu'ils sont hommes, aiment les dévotions qui tombent sous les sens. Ils ont un culte familier pour la Vierge et les Saints ; mais leur piété la plus ardente s'attache à ce qu'il y a de plus immatériel dans le christianisme, c'est-à-dire le sacrifice du Christ. »

Une statue de Hernandez, placée sur l'autel de la chapelle de son couvent d'Avila, représente sainte Thérèse dans ce moment où elle voit Notre-Seigneur couvert de plaies. Sa figure a l'expression d'une *Mater dolorosa.*

Qui pourrait raconter ou seulement comprendre les mystères qui s'accomplirent dans ce couvent d'Avila ? C'est là que Jésus-Christ lui dit qu'il la prend pour sa fidèle épouse ; c'est là qu'il lui envoie un séraphin qui, avec un dard enflammé, lui fait au cœur une incurable blessure ; c'est là qu'elle établit la réforme du Carmel, en confiant le succès à Marie qu'elle a prise pour mère dès la mort de la sienne, et à saint Joseph qu'elle n'invoquera jamais en vain : elle avait alors quatre compagnes seulement, qui étaient quatre saintes. Peut-on lire, en effet, sans être touché de leurs vertus, les courtes mais excellentes notices que le P. Bouix nous a données sur ces saintes filles, particulièrement celles d'Antoinette de Henao et de sa sœur ?...

En quittant Avila, le pieux pèlerin aura hâte peut-être de se rendre à Alba de Tormès, où sainte Thérèse est morte et où ses reliques et son cœur sont exposés à la vénération des fidèles.

Il ne pourra donc pas suivre la Sainte dans le cours de toutes ses pérégrinations et dans les merveilleux travaux de ses fondations. Il

trouverait pourtant autant d'intérêt que d'édification dans ces voyages qu'elle fait sans cesse malgré les difficultés qui l'arrêtent. A Burgos, à Séville, à Tolède, partout, il serait charmé par les ressources de son esprit autant que par la bonté de son cœur, s'il la suivait en lisant le récit qu'elle a fait de sa vie et de ses fondations, ou ses nombreuses lettres, pleines de tant d'agrément qu'on a pu quelquefois les mettre au-dessus de celles de M^me^ de Sévigné. Il aimerait à tenir dans ses mains les nombreux autographes de ses ouvrages, d'une écriture fière et rapide, conservés dans ses monastères ou à la bibliothèque de l'Escurial. Il verrait à Séville son portrait que peignit, dit-on, vers la fin de sa vie, quand elle disait qu'elle n'était plus qu'une pauvre vieille, un frère lai des Carmes. On lui montrerait à Salamanque un autre portrait, qui n'est peut-être qu'une copie de celui de Séville comme celui du Carmel de Paris, avec cette particularité que la sainte y est coiffée, en dépit de la vérité historique, d'un bonnet de Docteur. Ce qui explique ce déguisement, c'est d'abord son véritable génie littéraire, sa science surprenante en théologie, plus encore peut-être le prix infini qu'elle attachait à cette science, et les efforts qu'elle fit pour acquérir une maison où les religieux de l'Ordre du Carmel pourraient suivre à Salamanque les cours de l'Université: «Plus, disait-elle, on est avancé dans les voies de Dieu, plus on a besoin des lumières de la science pour se conduire... J'aimerais mieux traiter avec un homme savant qui ne serait pas pieux, qu'avec un homme pieux qui ne serait pas savant, etc... *gran cosa es el saber y las letras para todo.* »

C'est à Salamanque que le pèlerin pourrait voir encore le cloître où se passa cette scène si poétique et si pieuse.

Le soir d'une fête de Pâques, une des religieuses du monastère se mit à chanter un cantique qu'elle venait de composer, et qui se terminait comme il commençait par ces vers:

Jésus si doux, la bonté même,
Mes yeux ne veulent plus s'ouvrir
Que pour te voir, beauté suprême;
Oh! fais-moi donc bientôt mourir!

Sainte Thérèse, en écoutant ces chants, fut ravie en extase. Ses compagnes durent l'emporter dans sa cellule. Le lendemain, à son tour, elle leur chantait son cantique: *Vivo sin vivir en mi,*

Je vis, mais hors de moi ravie,
J'attends de Dieu si haute vie
Que je meurs de ne pas mourir.

N'y a-t-il pas dans un pareil spectacle de quoi émouvoir l'âme la plus froide ?

Le pèlerin gravirait ensuite les sept collines où est encore assise, dans la majesté de sa gloire passée, Tolède, la Rome de l'Espagne, et là, du haut de l'Alcazar en ruines de Charles-Quint, il chercherait à retrouver dans les grandes lignes de ce tableau incomparable ce qui inspira à la Sainte son livre, le *Château de l'âme*.

Si l'on voulait enfin suivre bien sainte Thérèse, quelques lignes de M. A. de Latour, dans ses *Études sur l'Espagne,* seraient utiles à lire, autant qu'agréables, pour comprendre comment la Sainte faisait ses voyages.

« Quant au voyage, il se faisait de la manière suivante : on s'arrangeait tant bien que mal dans un de ces chariots couverts qui portent le nom de *galeras*. C'était bien dur pour peu que la route fût longue, que le chemin fût rude, mais d'autant plus conforme au vœu de pauvreté. Dès que les saintes voyageuses y avaient pris place, le chariot devenait un vrai couvent où la règle était sévèrement gardée; chaque sœur maintenait son voile sur sa figure, hormis au moment des repas. L'emploi de la journée était le même que dans le cloître. Une horloge de sable mesurait les heures du silence, de la prière, du recueillement que sonnait une petite clochette suspendue à la couverture du chariot. Les muletiers eux-mêmes tombaient vite sous le charme de cette piété simple, et en respectaient toutes les habitudes. Mais quand le moment du repos était venu, c'étaient des chants d'une pénétrante douceur, c'étaient de gracieux entretiens qui empruntaient aux moindres incidents de la route une poésie expressive et naturelle, à laquelle s'élevait en s'épurant l'imagination grossière de leurs guides. »

Pourquoi ne pas achever la page? il nous semble que cette lecture fait plaisir.

« Le soir, quand on arrivait au terme de la journée, on choisissait dans l'hôtellerie le lieu le plus retiré, pour y continuer les saintes pratiques de la route. Si la maison ne se prêtait pas à ces pieux arrangements de la vie monastique, avec leurs manteaux, avec leurs voiles, ces chastes filles élevaient entre elles et le siècle des murailles que le respect rendait infranchissables. Lorsque sa santé le lui permettait, c'était Thérèse elle-même qui apprêtait le repas commun, se faisant une joie maternelle de nourrir le corps de ses filles, comme elle nourrissait leurs âmes de ses enseignements... »

III

Il ne nous sera peut-être jamais donné de prier dans ces lieux bénis où vécut sainte Thérèse, et de nous agenouiller devant son cœur. Notre âme trop froide se serait un peu réchauffée près de ce foyer où brûla tant d'amour. D'autres goûteront là de pures et salutaires jouissances. Nous nous soumettrons à la volonté de Dieu qui permettra ce bonheur à ces âmes plus capables de le sentir et d'en profiter. Si les nécessités de la vie retiennent nos pas, nous relirons cette lettre admirable où la sainte disait à son frère Laurent de Cepeda :

« ... N'allez pas vous imaginer que si vous aviez plus de temps à vous, vous feriez plus d'oraison. Désabusez-vous de cette idée, un temps aussi bien employé que celui qu'on passe à prendre soin du bien de ses enfants ne nuit jamais à l'oraison. Souvent Dieu donne dans un moment d'oraison plus de grâces qu'il n'en accorde dans une oraison de plus longue durée. Les œuvres ne se mesurent pas sur le temps.

« ... Le temps que vous emploierez à améliorer votre terre sera bien employé, et vous serez charmé d'y aller passer quelques jours. Vous avez du dégoût pour une chose dont un autre que vous se ferait un plaisir. Il ne faut pas perdre courage, car nous devons servir Dieu de la façon qu'il veut, et non pas à notre fantaisie... » Quel aimable bon sens dans cette lettre !

Ne pourrons-nous pas au moins retrouver sainte Thérèse dans ses écrits ? Ces ouvrages mystiques sont-ils trop au-dessus de notre portée ?... L'abbé de Lamennais a placé quelques lignes qui nous encouragent en tête de sa traduction du pieux ouvrage d'un saint contemporain de sainte Thérèse, Louis de Blois, dont il dit : « Plus heureux que le monarque près de qui s'écoulèrent ses premières années, il trouva dans le silence du cloître les consolations et la paix que ce même monarque y chercha vainement, vers la fin triste et douloureuse d'une vie tourmentée par la gloire. » Voici comment notre admirable écrivain apprécie les auteurs spirituels. Remarquons que ce nom s'applique bien à sainte Thérèse. Pour sa canonisation, Rome lui éleva une statue à l'entrée de Saint-Pierre, et écrivit sur le piédestal : « *Mater spiritualium.* »

« L'éloquence de l'homme, » dit l'abbé de Lamennais, « toute passionnée parce qu'elle s'adresse aux passions, échauffe, exalte, remue,

bouleverse; sa force est dans sa violence; c'est un torrent qui dans sa course froisse, brise et entraîne les cœurs. Mais écoutez un pauvre moine parlant du Sauveur Jésus: son front est calme et serein, ses paroles sont simples et douces; et toutefois à peine a-t-il dit deux mots que vous vous sentez tout ému, et que vos larmes coulent délicieusement. Avec des moyens en apparence si faibles, comment produit-on de si merveilleux effets? Il faudrait, pour expliquer ce miracle spirituel, dévoiler tout le fonds de l'âme pieuse et fervente; il faudrait entrer dans le secret de la grâce, montrer par quelles voies cachées, par quels mystérieux canaux elle se communique et passe d'un cœur dans un autre: toutes choses presque ineffables, et qu'il n'est donné qu'à très peu d'hommes de connaître et de révéler. »

Il ajoute pour notre encouragement:

« Si les mystères de la vie intérieure sont tellement au-dessus de notre intelligence que nous ne puissions, en aucune façon, les concevoir, il n'est du moins personne qui ne puisse facilement les sentir et les goûter, s'il s'applique à cette étude avec un cœur droit et humble, avec un cœur brûlant d'amour... »

Nous retrouvons donc sainte Thérèse dans ses écrits. Ne pouvons-nous pas encore la retrouver ailleurs?

Il est un monde aussi réel que celui que nous touchons de nos mains, qu'il ne faut pas confondre avec celui des rêves qu'invente à chaque instant notre imagination: c'est celui où vivent les âmes. Si les sens de l'homme ignorent les routes mystérieuses qui y conduisent, la plus intime partie de nous-même, l'âme, comme si elle se souvenait, au milieu des ombres qui l'environnent, du pays de la lumière où fut son berceau, tend à y retourner et quelquefois s'élance d'un vol jusqu'à ses rivages, pour s'y reposer des ennuis et des fatigues qui l'accablent ici-bas. Elle ne saurait y séjourner qu'un instant, parce que le monde matériel la réclame et l'en rappelle aussitôt; fidèle aux devoirs qui lui sont imposés, elle s'arme d'un nouveau courage et se jette encore dans la mêlée de la vie, mais toujours prête à se servir de ses ailes. C'est ainsi qu'on voit dans nos champs les petits oiseaux s'abattre sur le sol pour y chercher leur nourriture, mais aussitôt après s'élever joyeusement vers les cimes des arbres et s'envoler dans les airs.

Et comment notre âme ne remonterait-elle pas ainsi vers ce monde où vivent les âmes? N'est-ce pas là qu'elle retrouve sa mère, son père

et ses amis? N'est-ce pas là qu'elle va leur raconter ses peines, là qu'elle reçoit d'eux les encouragements qui la soutiennent?

Encore une fois, rien n'est plus réel que ce monde des esprits. Le monde matériel où nous vivons se montre à nous par des apparences; que savons-nous de sa réalité? Nos sens nous trompent ou sont abusés bien souvent. Qui a touché la substance des choses? Notre âme se connaît mieux elle-même, elle connaît mieux les autres âmes, et celles qui l'ont quittée, elle sait qu'elles vivent toujours, et elle va les retrouver où elles sont.

Ce n'est donc pas seulement dans ses écrits que nous pouvons voir sainte Thérèse, mais encore dans ce monde des saints jusqu'où notre âme peut du moins s'élever par la prière.

C'est ainsi qu'on raconte que les pieuses filles du monastère d'Alba vont frapper du doigt au marbre de son tombeau, en lui demandant avec une confiance touchante: « *Madre, oies?* Mère, entends-tu?... »

Mais n'y a-t-il pas ici, tout près de nous, à Bordeaux, un couvent de Carmélites dont la chapelle resplendira de lumières et de fleurs pour ces fêtes du troisième centenaire? C'est vers le même Dieu, que tant aimait sainte Thérèse, que s'élèvent à travers ces grilles les mêmes voix pures, les mêmes cœurs embrasés d'amour. Qui ne connaît le chemin du Carmel? Tous ceux qui ont des peines à consoler ou des grâces à demander, y savent aller solliciter les prières de ces vierges qui intercèdent pour nous.

Autrefois nous avons vu, quand nous étions enfant, le couvent des Carmélites au milieu d'un vieux quartier de la ville; des maisons toujours plus hautes s'élevaient autour de leur jardin. Les religieuses n'y pouvaient guère plus sortir, et leur vie ressemblait trop à celle des pauvres prisonniers. Leur mère sainte Thérèse avait toujours tenu, dans ses fondations, à placer ses filles dans un endroit sain et même agréable, avec de bonne eau, un grand air et autant que possible une vue assez étendue sur la campagne. La chapelle si pieuse de la rue Permentade était envahie par le bruit des fabriques trop voisines. Les Carmélites entreprirent de bâtir un nouveau monastère dans le quartier alors peu habité de Saint-Genès. Leur supérieure était animée des mêmes sentiments que sainte Thérèse qui jamais n'entreprenait avec plus d'ardeur une fondation que là où manquait tout secours humain. Enfin elles purent se transporter dans leur nouvelle maison avec l'image de *Notre-Dame du peuple* (que la ville aimait à vénérer

avant la Révolution dans l'église des religieux Cordeliers), avec leurs reliques, avec leurs sœurs vieilles et infirmes, avec toute leur pauvreté et leur amour de Dieu. C'est là que nous irons retrouver sainte Thérèse.

Mais si même nous étions éloignés de ces lieux privilégiés, où les vertus et le souvenir de sainte Thérèse se conservent tout vivants dans ses filles, fussions-nous relégués au fond d'une solitude comparable à celle dont saint Jérôme vantait la beauté, notre âme saurait encore la chercher et la retrouver dans ces jours bénis ; la contemplation même de la nature ne ferait que nous aider à mieux penser à elle. L'aimable Sainte ne disait-elle pas :

« Un secours pour moi, c'était la vue des champs, de l'eau, des fleurs ; ces objets m'élevaient vers le Créateur, ils me faisaient entrer dans un saint recueillement, et ils étaient pour moi comme un livre où je lisais les bienfaits et la grandeur de Dieu, mon ingratitude et mes offenses. »

Oui, partout nous dirons pendant ces jours de fête :

Sainte Thérèse, priez pour nous ! A. P.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Les distributions des prix, dans les nombreux collèges, pensionnats et couvents qui relèvent de l'Archevêché, se sont accomplies avec la solennité et le concours accoutumés : chants, musique, dialogues, exercices intellectuels de tout genre. Certes, au milieu des éloges et des applaudissements accordés d'abord aux interprètes habiles de la pensée des grands maîtres, puis aux fronts ceints du docte laurier, enfin aux aînés qui avaient récemment conquis brevets et diplômes, la joie des parents et des enfants paraissait grande. Mais la joie, cette année, n'était pas sans mélange. Pourquoi commençait-on sans le Père qui s'était engagé à présider la fête, et devait en être comme toujours, le complément, l'honneur et l'âme ? Hélas ! tous ne le savaient que trop ! la mort avait glacé le cœur si chaud et si dévoué du grand Archevêque, fermé ses lèvres divinement inspirées, condamné à l'éternel silence cette bouche d'or. Il n'apparaîtra plus jamais pour donner aux classes réunies avant le départ, sous les regards des parents et des maîtres, la dernière leçon de l'année studieuse, — cette leçon dont le charme avait le don si rare de suspendre la perpétuelle mobilité de l'étourderie écolière, et aussi de faire oublier l'heure enivrante et

prochaine des grandes vacances, — cette suprême leçon qui résumait toutes les autres, en dégageait le sens supérieur, en montrait l'unité profonde, dans un discours plein de vie, tour à tour simple et caressant comme la voix de la famille qui réclamait les enfants, facile et gracieux, naïf même, comme les pensées, les imaginations et les sentiments du jeune âge, correct, harmonieux, éloquent comme la parole des orateurs étudiés par cette brillante jeunesse, sérieux et suave comme la religion qui le dictait, noble et distingué comme celui qui parlait et se livrait tout entier dans ces merveilleuses improvisations.

MM. les vicaires généraux se sont faits partout les interprètes autorisés des regrets universels, et leurs pathétiques accents ont dégagé, réveillé, fixé pour longtemps dans les cœurs, les aimables souvenirs qui se rattachent au nom immortel de Mgr de La Bouillerie.

Il serait infiniment regrettable qu'à Bazas et à Toulenne, à Saint-André de Cubzac et à Sainte-Foy-la-Grande, ainsi que dans les autres maisons d'éducation où la belle vie de Mgr l'archevêque de Perga a été si magnifiquement célébrée, on n'eût pas cherché à sauver de l'oubli ces discours qui auraient témoigné plus tard de notre piété filiale envers l'illustre défunt. La *Revue* aurait été très honorée et très heureuse de pouvoir consacrer toutes ses pages à la reproduction de ces hommages.

Nous devons et nous offrons nos sincères remerciements à M. l'abbé de Montigny, supérieur ecclésiastique de l'ancien collège des RR. PP. Jésuites : il a bien voulu nous communiquer le discours prononcé à la distribution des prix de Saint-Joseph de Tivoli par M. l'abbé Gervais. Nos amis liront ces belles et courtes pages avec grand bonheur. Ils trouveront, à la suite de cet éloge, le résumé d'une allocution prononcée, l'an passé, par Mgr de La Bouillerie, au pensionnat de Lorette. Cette maison est de celles dont M. Gervais a dit « qu'on y recueillait avec un soin pieux les allocutions si fortes et si suaves » de l'illustre Pontife. Dans ce petit travail, rédigé par une élève dont on nous prie de ne pas révéler le nom, et communiqué par Mme la Supérieure, « comme un faible hommage rendu à cette mémoire vénérée », l'éloquence de l'Archevêque n'a pas retenu, peut-être, tout le nerf et toute l'ampleur du développement oratoire, mais, en revanche, en passant par ce jeune esprit et cette belle âme, elle s'est revêtue, surtout à la fin, d'une grâce, d'une fraîcheur et d'une poésie que le grand orateur aurait certainement enviées. G. P.

« Jeunes Élèves,

« S'il suffisait de vous aimer et d'aimer cette chère maison de Saint-Joseph de Tivoli, pour avoir le droit d'être à la place que j'occupe, je n'éprouverais en ce moment aucun embarras. Mais mon affection ne remédie en rien à mon insuffisance ; j'ai besoin de me recommander de l'autorité que je représente et de vous dire que, quoique absente de

corps, Son Éminence est de cœur ici, et que de loin, au seuil de cette année scolaire qui finit sous les bénédictions du Ciel, Elle vous envoie les siennes plus tendres et plus paternelles que jamais.

« Hélas ! ces bénédictions que je vous porte, le saint vieillard qui gouverne depuis bientôt cinquante ans l'Église de Bordeaux, les a tirées de son cœur naguère cruellement éprouvé; mais pour être humides de ses larmes, elles ne vous en seront sans aucun doute que plus précieuses. Recevez-les, jeunes élèves, comme une récompense de vos efforts ; gardez-les en vos âmes pieuses, comme un gage de votre persévérance dans la vertu et du bonheur sans mélange que vous allez tout à l'heure apporter au foyer de vos familles.

« Pourquoi ne l'ajouterais-je pas, au risque de jeter un voile de tristesse sur cette fête où tout ordinairement convie à la joie ? Il est aussi au milieu de vous, Celui dont nous pleurons encore, dont nous pleurerons toujours le trépas prématuré. Il devait présider cette réunion, vous deviez entendre sa parole toujours si heureusement inspirée; soyez sûrs qu'il ne manque pas au rendez-vous et que sa présence, pour être invisible, n'est pas moins réelle.

« Il aimait tant cette chère institution de Tivoli ! C'est là, semble-t-il, qu'il respirait le plus à l'aise, qu'il se consolait des tristesses du présent, par l'espérance que vous lui donniez d'un meilleur avenir, et que les ardeurs de sa foi et de sa piété trouvaient à s'épancher, sans aucune contrainte. Vous étiez l'auditoire qui lui convenait le mieux ; dans ce collège, dans cette communauté où tout était à l'unisson de ses sentiments et de ses convictions, il saluait l'un des germes de cette société chrétienne dont il attendait l'épanouissement avec une confiance indestructible. Près de vous, il voyait vos maîtres dont il savait si bien apprécier l'intelligence et l'abnégation ; derrière vous, les hommes qui, aux jours du péril, avec une intrépidité qui ne saurait être assez louée, se vouèrent à la conservation de cet asile de l'éducation chrétienne, et devinrent et furent jusqu'à la fin ses amis les plus chers ; un peu plus loin, vos familles toutes aussi chrétiennes les unes que les autres, et qui avaient fait ce grand acte de foi en la Providence, de confier ce qu'elles avaient de plus cher à un établissement que quelques-uns croyaient à la veille de crouler. Tout cela avait captivé son cœur ; il était de la maison, je le sais, pour avoir été maintes fois honoré de ses confidences à ce sujet, comme vous, autant que vous, plus que vous.

« Quelque cruelle qu'elle soit, jeunes élèves, la mort ne détruit pas de tels liens. Si vous ne voyez plus de vos yeux l'imposante et douce figure de l'Archevêque de Perga, vous saurez la faire revivre en vos souvenirs ; si vous n'entendez plus sa parole, vous aurez la ressource de lire ses immortels écrits, en particulier les allocutions si fortes et si suaves que vos maîtres recueillirent avec un soin pieux, pour votre édification, après qu'elles avaient été le charme et la gloire de vos plus grandes solennités ; s'il ne vous est pas donné de livrer vos âmes aux entraînantes séductions de son éloquence, vous aurez la ressource de vous rappeler les exemples de foi, de vertu, de dévouement à l'Église, de zèle apostolique qu'il ne cessa de vous donner.

« Et pour nous aussi, jeunes élèves, c'est là un précieux héritage. Si nos espérances par rapport à lui ont été cruellement trompées ; si, au lieu d'aller à son âme et à son cœur pour en recueillir les plus

intimes épanchements, nous en sommes réduits à prier sur la pierre qui cache ses restes vénérés, du moins l'histoire de sa vie est là qui nous parle, qui nous instruit, qui nous excite à la pratique des vertus qui furent l'honneur de sa jeunesse, de son sacerdoce, de son long épiscopat.

« Dès son adolescence, jeunes élèves, celui qui devait être l'ange de l'Église de Carcassonne, la consolation et l'espérance de celle de Bordeaux, se montra digne de ses hautes destinées. Dieu l'avait choisi pour être l'ornement de son sanctuaire, le défenseur de la pure doctrine, le chantre inspiré du miracle eucharistique, *l'un des forts, parmi les forts préposés à la garde du temple, l'un des soixante qui veillent autour du lit d'or du nouveau Salomon*, je veux dire, autour du trône du Vicaire de Jésus-Christ; mais la grâce prévenante dont il fut l'objet, suscita en son âme les coopérations généreuses sans lesquelles la grâce elle-même eût été impuissante. Ainsi préparé, il attendit son heure, mais quand elle sonna, il se donna à Dieu sans retour et sans partage; et foulant aux pieds toutes les espérances terrestres, il dit à la piété, à la vertu, à la science divine, à nos tabernacles, à la sainte Église notre Mère: « Vous êtes mon bien, mon trésor et ma vie, *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.* C'est à Rome, ce sanctuaire universel où l'inspiration d'en haut se fait sentir d'une manière souveraine aux âmes jugées dignes de la recevoir, que s'accomplit et se consomma ce sacrifice d'agréable odeur. Le reste ne fut que la suite d'un si beau commencement. L'enfant qui assistait le prêtre à l'autel, dans la chapelle des Rois, avec une piété admirée de tous, devint prêtre; le prêtre qui avait tourné son cœur vers les seuls biens spirituels, et qui consacra les premières ardeurs de son sacerdoce aux œuvres eucharistiques, notamment à celle de l'adoration nocturne, reçut bientôt l'onction des pontifes; le pontife devint un Grégoire de Nazianze, un François de Sales, un docteur à la bouche d'or, l'un des fils préférés de Pie IX et de Léon XIII, l'appui et la consolation du Prince de l'Église, vénérable entre tous, qui l'avait choisi pour être un autre lui-même et porter, après lui, en ce beau diocèse, la houlette pastorale. Tout cela par un enchaînement de circonstances providentiellement ménagées, et parce que, au début, l'enfant et le jeune homme avait répondu à Dieu, avec simplicité et énergie : *Seigneur, me voilà, car vous m'avez appelé.*

« Quand vous visiterez, jeunes élèves, les chefs-d'œuvre dont abonde la Capitale de la France, il vous arrivera peut-être de rencontrer un tableau que des pouvoirs ombrageux, je ne sais pour quel motif, tinrent longtemps voilé, bien qu'il fût l'œuvre d'un grand maître. Ce tableau représente le sacre de Charles X, de ce Roi qui, partant pour un exil immérité, léguait à son pays une France nouvelle. La scène est magnifique; ce fut en effet l'aurore douce et éclatante tout à la fois d'un règne qui devait finir par un épouvantable orage. Les princes du sang, les pairs du royaume, les représentants des nations étrangères, les chefs de l'armée sont là qui font cortège à la royauté nouvelle. Tous sont autour du trône, mais le trône s'incline et s'humilie devant la majesté du Dieu vivant. Perdu dans la foule des ministres sacrés qui entourent l'autel, se trouve un enfant à la tête couronnée de cheveux blonds, à la démarche noble et pieuse. Regardez-le : ce n'est pas Louis de Gonzague, placé là par un touchant caprice d'artiste, mais un clerc de la chapelle royale peint

d'après nature, le futur archevêque de Perga, François de La Bouillerie.

« Certes, il y a loin de cet adolescent au pontife que vous avez contemplé, dans les splendeurs du sanctuaire, *les reins entourés d'une ceinture d'or,* comme le vieillard de l'Apocalypse, *ayant dans la bouche un glaive à deux tranchants,* image de la puissance de sa parole, *tenant en ses mains sept étoiles,* brillantes comme son génie et sa vertu, et portant le bâton du commandement, avec une incomparable dignité; cependant si vous regardez d'un peu plus près, vous retrouverez l'Évêque dans le jeune lévite, car l'âme qui illumine le front ingénu de l'enfant et le front ridé du vieillard, c'est la même âme, l'âme qui vient de nous quitter pour s'en aller triompher dans le Ciel, et qui, au jour de la royale solennité dont nous parlons, avait déjà mérité, par son innocence et sa fidélité, à suivre les inspirations de la grâce et les leçons d'une mère éminemment chrétienne, de devenir le prophète, le docteur et le saint que vous savez.

Encore un trait à ce tableau. C'est un privilège des natures supérieures de savoir allier à la sublimité des pensées et à la perfection des vertus une certaine candeur de sentiments qui rappelle l'innocence des jeunes années. — A ce titre, la physionomie de Mgr de La Bouillerie a un charme particulier. — Il aimait les obscurités de la métaphysique; il dissertait avec une autorité sereine sur les problèmes redoutables où l'Ange de l'école a répandu d'admirables clartés; il se jouait au milieu des difficultés du dogme; mais, avec quelle grâce il se livrait aux douces inspirations de la poésie et de la piété, pour mettre en regard *les joies du Ciel et les joies eucharistiques,* pour chanter le *Ciboire de cire* et nous donner tant d'autres charmantes productions qui rappellent les petits poèmes de saint Grégoire de Nazianze, si gracieusement loués par un autre docteur, le grave et austère évêque de Césarée! — En cela, il nous est encore un modèle. — Malheur à celui qui ne sait pas demeurer simple en devenant sérieux, à l'enfant qui ne sait pas être de son âge, à l'homme fait qui n'a rien gardé des douces émotions de son adolescence. — Saint François de Sales fut un grand saint, un écrivain admirable, un docteur inspiré, un apôtre infatigable, mais il aima toujours la simplicité évangélique; en cela, comme en beaucoup d'autres choses, il n'eut pas de meilleur disciple que l'Archevêque de Perga!

« Pardonnez-moi, Messieurs, de prolonger aussi longtemps ce discours. Mon excuse, c'est ma douleur, surtout celle du vénéré Cardinal qui m'a député vers vous et dont je remplis les intentions en vous parlant de celui qu'il a perdu. Il m'a semblé, inconsidérément peut-être, que j'avais mission, pour me faire l'interprète des sentiments de tous, en cette circonstance. J'ai passé dix ans sous le même toit que Mgr l'Archevêque de Perga, et sa bonté, s'inspirant de celle de Son Éminence, ne me fit jamais défaut. Le jour où il vint au milieu de nous, j'eus l'honneur et le bonheur d'être envoyé à sa rencontre pour lui souhaiter la bienvenue; le jour où il nous quitta, j'étais là pour lui donner le Pain de l'éternelle Vie, ainsi que le sacrement des mourants, et lui fermer les yeux. Les suprêmes adieux prononcés sur sa tombe, au moment où son cercueil allait disparaître à nos regards, l'ont été par moi. Ne sont-ce pas autant de raisons qui excusent la témérité dont je viens de me rendre coupable. Ce n'est pas d'ailleurs un panégyrique que j'ai eu le

dessein de faire, en écrivant à la hâte ces pages informes et incomplètes, mais un soulagement que j'ai voulu donner à mon cœur et aux vôtres, en attendant qu'un orateur, aimé et célèbre entre tous, répondant à l'appel de Son Éminence, vienne célébrer devant vous le père, le docteur, le héros et le saint que nous pleurons.

« En finissant, jeunes élèves, je n'ai qu'une recommandation ou une prière à vous adresser au nom de celui qui vous bénissait avec tant d'amour. Sachez profiter de la grâce insigne qui vous est accordée ici, d'une éducation éminemment chrétienne, et demeurez-lui toujours fidèles. Poursuivez le mal d'une haine vigoureuse; aimez la piété qui vous maintiendra en rapport continuel avec Dieu; pratiquez la pureté et la simplicité du cœur qui sont la beauté et le charme de votre âge, c'est le meilleur et l'unique moyen de ne pas contrarier les desseins du Ciel sur vous. Attachez-vous à la foi de l'Église comme au bien suprême. La foi est lumière; elle dispose merveilleusement l'esprit à recevoir la science, pendant qu'elle est la condition première de notre salut et l'indispensable gardienne de notre dignité!

« J'ignore quelle destinée vous est réservée, je désire qu'elle soit la meilleure que puissent rêver vos pères et vos mères; mais je sais :

« Que votre avenir est entre vos mains;

« Que le don de Dieu, qui vous est si abondamment départi, en cette maison, contient en puissance tout ce qu'une vie d'homme peut renfermer de sainteté, d'honneur, de patriotisme, de bonheur pour soi et pour ceux que chacun doit aimer.

« Ce que je sais enfin, pour l'avoir appris du Saint-Esprit, c'est que l'adolescent marchera dans la voie qu'il aura choisie, et que, même aux jours de sa vieillesse, il ne saura pas s'en écarter:

« *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* »

RÉSUMÉ D'UNE ALLOCUTION DE MONSEIGNEUR DE LA BOUILLERIE AU PENSIONNAT DE N.-D. DE LORETTE, LE 2 AOUT 1881.

« MES ENFANTS,

« En assistant aujourd'hui à la distribution des prix que le travail persévérant d'une année vous a mérités, je suis heureux d'avoir à couronner dans cette maison de Notre-Dame de Lorette, si chère à mon cœur, une instruction chrétienne aussi éclairée que pratique, jointe à tous les éléments d'une solide et brillante éducation. J'essaierai donc aujourd'hui, en quelques mots de félicitation et d'encouragement, de développer devant vous cette parole d'un auteur moderne: *La Religion est l'arome de toutes les sciences.*

« Vos fronts, ceints à cette heure des lauriers d'une victoire parfois si vaillamment disputée, sont les preuves incontestables de la vérité qu'il m'est facile de démontrer à votre intelligence et à votre cœur.

« La Religion est l'arome de toutes les sciences; » En effet, mes Enfants, que devient l'histoire écrite et étudiée sans Dieu? Une longue suite de dates et de faits que la mémoire se fatigue à apprendre, pour les oublier bientôt après les avoir récités. Celle de notre patrie elle-même nous est d'un intérêt médiocre, si on ne nous montre pas en elle la

nation très chrétienne, et nous demeurons froids et indifférents, si l'auteur et le maître nous cachent le premier principe qui inspire les nobles dévouements et les vertus sublimes.

« Mais si, avec Bossuet, nous étudions l'histoire se déroulant dès l'origine sous la main et la direction de Dieu, notre intelligence est ravie de voir la suite providentielle des événements, et notre ardeur s'enflamme d'un patriotisme généreux à la connaissance de ces traits que le génie chrétien a marqués, recueillis, élevés, unis par ce lien de la charité, qui fait les peuples héritiers du même royaume dans la même patrie, qui fait les hommes enfants d'un seul Père en Jésus-Christ Notre-Seigneur, son Fils et notre Frère.

« Ah! la Religion est bien l'arome de l'Histoire; elle l'est aussi de la Littérature. Nos saintes Lettres tiennent toujours le premier rang, et les poètes qui, de nos jours, ont le mieux écrit, sont ceux qui ont puisé à la source féconde des prophètes et des martyrs, ceux qui ont emprunté à la plume de Moïse ou à la harpe de David. N'est-il pas vrai, mes Enfants, que le sentiment religieux est l'arome qui vous a charmées dans l'étude que vous avez faite de nos bons écrivains? Enlevez ce sentiment, et la meilleure poésie nous devient un son monotone qui ramène la rime, une pensée que coupe le vers, ou une série de périodes bien alignées, mais sans enthousiasme, sans chaleur, sans écho dans votre âme. La Religion est donc l'arome de la Littérature.

« Vous étudiez les Sciences naturelles et physiques, mes Enfants, et vous avez pu, comme moi, vous convaincre que là encore, et là surtout, la Religion est l'arome indispensable à l'intelligence du grand livre de la Création. De la considération du firmament et de ces globes qui roulent dans l'espace, à l'analyse de l'insecte que cache le brin d'herbe, le sentiment religieux s'impose naturellement comme l'objet qui le fit naître, et celui qui étouffe en soi ce sentiment ne sait pas lire dans ce vaste univers. Sa vue raccourcie limite l'infini des cieux, des mers et des monts; ses yeux aveuglés privent les astres de leurs feux les plus purs; ses sens affaiblis n'entendent pas la note harmonieuse du concert des oiseaux, et ne respirent pas le parfum le plus suave des fleurs de la Religion; par ce culte qui relie la terre au Ciel, l'âme chrétienne au contraire voit, dans la fleur des champs, ce Lis plus beau dans sa corolle que le roi Salomon revêtu de sa gloire; dans l'hirondelle qui n'a pas semé la graine amère, l'emblème de la Providence qui veille sur l'homme et pourvoit à tous ses besoins; l'esprit vivifie la lettre, et la Création devient un livre toujours nouveau dans lequel on découvre des beautés inconnues chaque fois que les saisons en tournent les pages.

« Je pourrais poursuivre le sujet et vous démontrer, mes Enfants, la Religion elle-même, arome de toutes les sciences qu'embrasse votre instruction et le génie humain. Je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Vous avez hâte de porter à vos chers parents ces prix et ces couronnes, fruits de vos labeurs et de leurs sacrifices; et ce désir de votre piété filiale est trop louable pour que je retarde l'heureux moment de sa réalisation. Allez donc, mes Enfants, recevoir dans leurs caresses votre plus douce récompense; mais avant, laissez-moi bénir, avec vos personnes, ces témoignages de votre application, et souhaiter que ces couronnes, qui ornent aujourd'hui vos jeunes têtes, se changent au ciel en « couronnes de gloire et d'immortalité. »

Le 9 août, M. l'abbé Gervais a présenté en ces termes M. l'abbé Balestard au vénérable Chapitre :

« MESSIEURS LES CHANOINES,

« C'est au chevet des malades, dans l'exercice d'un ministère qui réclame plus d'abnégation que tout autre, que, le jour de la Saint Vincent de Paul, Son Eminence, à qui les plus délicates inspirations du cœur ne font jamais défaut, est allée prendre le nouveau chanoine que j'ai l'honneur de vous présenter en ce moment.

« Par le fait de la nomination de monsieur Balestard et de son introduction dans vos rangs, l'aumônerie de l'hôpital Saint-André se trouve complètement rattachée au Chapitre; c'est là un résultat auquel j'ai à cœur d'applaudir. Les serviteurs des pauvres, ceux qui se dévouent aux membres souffrants de Jésus-Christ, ne méritent-ils pas toute considération? Les honorer, n'est-ce pas honorer les pauvres, et, par conséquent, le Sauveur lui-même? Le poste qu'ils occupent est d'ailleurs trop souvent un poste périlleux, et quand ils s'y tiennent bravement, comme des soldats sous le feu de l'ennemi, n'ont-ils pas droit à une récompense?

« Une autre raison, Messieurs, pour laquelle je me réjouis de voir MM. les Aumôniers de l'Hôtel-Dieu occuper une place au milieu de vous, c'est que la maison où ils s'adonnent aux œuvres de miséricorde les plus méritoires a été longtemps comme une *annexe* de cette église métropolitaine et une fille de ce Chapitre. Naguère encore, c'est à l'ombre de Saint-André que les malades étaient recueillis, dans l'asile que l'un de vos ancêtres, Vital Carles, leur avait ouvert au prix des plus grands sacrifices. Pendant des siècles, Archevêques et Chanoines ne cessèrent d'entourer de leur sollicitude et de combler de leurs bienfaits les malheureux qui allaient demander à l'hôpital Saint-André le soulagement de leurs maux ou un abri pour y mourir dans la paix du Seigneur.

« Les temps sont changés, sans doute, mais l'Eglise est toujours la même pour ceux qui souffrent. Vous inspirant d'elle, Messieurs, vous aimez d'une affection particulière l'Hôtel-Dieu de Bordeaux, et vous éprouvez une joie légitime quand se renouent ou se fortifient les liens antiques qui vous unissaient à lui.

« Ce sont là des considérations d'un ordre général, j'en peux invoquer de tout à fait personnelles, en faveur de M. l'abbé Balestard, comme je le fis en faveur des deux Prêtres dont il partage les travaux.

« Ce cher confrère nous appartient entièrement par sa naissance et son éducation cléricale. Il a été tour à tour professeur au Petit-Séminaire, vicaire de Caudéran, vicaire de Saint-Nicolas, curé de Romagne, aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, enfin aumônier du grand hôpital; partout, il a su se faire aimer et bénir. Demandez-le plutôt à votre vénéré et si cher collègue, Monsieur Dubroqua, qui l'a eu pour collaborateur, qui le suivit toujours du regard dans la carrière, dont il est le compatriote, l'ami, j'allais dire le fils, et pour qui cette petite cérémonie est une fête de famille à laquelle nous sommes si heureux de prendre part. Il vous dira, et personne n'essaiera d'y contredire, que le nouveau Chanoine est tout à fait digne de l'honneur qui lui est accordé par sa piété, son dévouement absolu à son devoir, son intelligence, et les qualités remarquables qui le distinguent comme prédicateur.

« Ma tâche est remplie. A vous, Messieurs, d'accueillir comme toujours avec bienveillance et affection, le nouveau frère que vous donne Son Eminence. »

ORAISON FUNÈBRE

DE MONSEIGNEUR

DE LA BOUILLERIE

PRONONCÉE PAR

S. G. MGR GASPARD MERMILLOD

LE 11 SEPTEMBRE 1882

DANS L'ÉGLISE PRIMATIALE DE BORDEAUX (1)

Eruditus est omni sapientia, erat potens in verbis et in operibus.

Il fut orné de la sagesse intégrale, il était puissant en paroles et en œuvres.

(Act. VII, 22).

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (2),

Deux éloges devant lesquels toute louange pâlit ont célébré les mérites du pieux Archevêque que vous pleurez; l'un s'est fait entendre sur les hauteurs du Vatican en fête, l'autre a retenti naguère sous les voûtes de votre Primatiale en deuil.

C'était à Rome, à l'époque des solennités qui rappellent le retour dix-huit fois séculaire de la mémoire du martyre de saint Pierre et de saint Paul: le Chef suprême de l'Église avait réuni autour du tombeau des saints Apôtres les pha-

(1) Reproduction absolument interdite.

(2) Son Eminence le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux. Etaient présents: NN. SS. de Langalerie, archevêque d'Auch; Duquesnay, archevêque de Cambrai; Dabert, évêque de Périgueux; Fonteneau, évêque d'Agen; et Catteau, évêque de Luçon.

langes de l'épiscopat catholique. L'immortel Pie IX, apercevant deux pontifes qui venaient à lui, les salue par ces mots: « Ce sont deux oliviers aux rameaux puissants; ce sont deux lumières éclatantes..... leurs paroles sont les clefs du Ciel (1)! » Il les félicitait de leur fraternelle affection, de leur vivante et sûre doctrine, de leur vaillance à soutenir les droits de la sainte Église, de leurs vertus répandant la bonne odeur du Christ. L'ange de Nîmes et l'ange de Carcassonne apparaissaient comme saint Basile et saint Grégoire de Nazianze dans leur amitié fidèle et dans leur généreuse émulation au sein de la lutte. L'un, au visage amaigri, au regard d'aigle, à la taille modeste et courbée encore par l'infirmité et les labeurs; l'autre, à l'attitude élancée, à la physionomie attirante, flèche d'or dans le carquois de Dieu: tous deux étaient bien, dans cette assemblée du monde chrétien, la lumière projetant ses clartés sur nos ténèbres modernes, l'arbre aux parfums odoriférants embaumant les âmes meurtries dans les tendresses de la charité.

Tous deux sont tombés au fort de la mêlée.

Mgr Plantier est mort; son diocèse, la France et l'Église ont célébré sa mémoire; l'héritier de son siège et de son éloquence fait revivre cette existence sous les traits du marbre et dans des pages admirables qui transmettent ses exemples à la postérité.

Naguère, quand la mort imprévue de votre Coadjuteur retentit comme un coup de foudre, votre cité, l'Église entière s'émurent; vous avez fait son éloge avec la plus attendrissante unanimité dans la pompe de ses funérailles. Rien n'a manqué à cette fête des larmes, ni la présence de nombreux évêques, ni les regrets du clergé, ni le concours de l'État, de l'administration, de la magistrature et de l'armée, ni surtout les sanglots des pauvres, ni même cette auréole d'une

(1) Isti sunt duæ olivæ, et duo candelabra lucentia. (Liturgie des SS. Jean et Paul.) — Voir la *Vie de Mgr Plantier* par M. Clastron, Vicaire général.

émotion populaire. Votre éminent Cardinal, dominant sa douleur, d'une voix brisée, se fit l'écho de tous et traduisit dans son éloquent langage l'expression des regrets universels.

Ce n'est pas assez : une famille, prédestinée à envoyer des élus au Ciel, réclamait l'honneur de garder les saintes dépouilles ; mais elle dut céder aux prêtres de cette métropole la gloire de lui offrir une tombe, d'en être les gardiens et de venir y puiser l'enseignement d'un Docteur et la bénédiction d'un Père.

Hélas ! l'Église de France n'est plus à compter ses deuils ; quand le jour décline, que l'orage est plus fort, que le navire est plus secoué sur les vagues, Dieu appelle à lui les pilotes les plus fermes et les guides les plus sûrs. Ne nous attristons pas, et sachons nous consoler par l'étude de ces hommes intrépides, par l'exemple de ces vaillants d'Israël.

Vous me pardonnerez de n'être ni à la hauteur de votre illustre défunt, ni à celle de votre incomparable douleur ; votre bienveillance me soutiendra dans cette tâche périlleuse de soulever un coin du voile qui cachait cette âme si belle et cette existence si pleine.

La peinture de son âme et de son action publique, voilà l'éloge que nous consacrons à la mémoire de NOTRE ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR, ALEXANDRE-FRANÇOIS-MARIE ROULLET DE LA BOUILLERIE, ARCHEVÊQUE DE PERGA, COADJUTEUR DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

I

Nul de nous n'échappe aux traditions de la famille, au souffle de l'amitié, au prestige de son pays et à l'atmosphère de son époque. Tout homme, si ferme soit-il, subit l'empreinte des joies, des larmes, des luttes et des orages qui ont enveloppé son enfance et mûri sa jeunesse; sans doute, il y a des âmes plus hautes que leur temps, mais jusque sur ces sommets d'où elles dominent leur siècle, elles gardent un signe de leur heure; la physionomie et les livres de saint Irénée, de saint Augustin, de saint Bernard et de saint François de Sales révèlent la date de leur passage dans l'histoire.

Ce fut le mérite de votre pieux Coadjuteur de traverser des influences diverses en sachant discerner les courants contraires, en extraire les secours et en écarter les périls; à l'aide d'une doctrine sûre, son âme se forma tout entière, et on peut répéter de lui une parole de Bossuet, en la complétant : « Ce fut une âme catholique, épiscopale et française (1). »

Pénétrons dans l'intime de cette vie, cherchons par quelles opérations Dieu, les hommes et lui-même y ont versé à flots la tendresse, la force et la lumière. On l'a dit avec justesse : « L'histoire des peuples est une grande chose, leurs révolutions, leurs destinées, leur mission, leur gloire, leurs châtiments, leurs héros, leurs dynasties, leurs batailles, tout cela

(1) *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*

est beau, vaste et fécond. Mais combien l'histoire des âmes n'est-elle pas plus vaste et plus féconde encore ! »

Au sein d'une noble famille, riche de foi, d'honneur et de patriotisme, naquit François-Alexandre de La Bouillerie ; son père, trésorier de la Couronne, plus tard intendant général de la maison du Roi, pair de France héréditaire et ministre d'État, élevait ses fils dans les principes d'une probité sévère, d'une loyauté sans tache, d'une fidélité inviolable à la maison royale et d'une vertu à toute épreuve. Sa mère, humble femme et grande dame, tendre et ferme chrétienne, possédait une merveilleuse intuition des exigences de la nature de cet enfant prédestiné ; lui-même l'a raconté dans des pages confidentielles : « C'est, après Dieu, à ma pieuse mère que je dois tout ce que je suis dans l'ordre de la grâce. Elle n'a négligé aucun soin pour que ma première éducation fût religieuse, elle a favorisé mes goûts naissants pour le sacerdoce, elle a su m'inspirer à la fois une vive tendresse pour elle et une crainte extrême de lui déplaire ; ces deux sentiments m'ont sauvé dans plusieurs circonstances de ma vie (1). »

C'est surtout à l'époque de la première Communion que M^me^ de La Bouillerie prodigua à son jeune fils les plus ardentes sollicitudes maternelles ; cette fête de l'âme lui laissa les plus profondes impressions et après bien des années il en ravive la mémoire dans une peinture pleine de fraîcheur. « C'est alors que nos larmes ont été si douces, nos chants si angéliques, nos prières toujours exaucées ; c'est alors que notre foi était plus vive, notre espérance plus ardente, mais c'est alors surtout que nous avons le plus aimé. Devant la première Communion tout s'efface... elle est comme la plus précieuse perle jetée au fond de notre vie. »

Dieu semblait le conduire au sacerdoce par une voie aisée : son adolescence s'abrite dans les asiles de la piété et de la science ; il fait ses premières études chez les jeunes clercs de

(1) *Autobiographie de M^gr^ de La Bouillerie.*

la chapelle royale; il eut le privilège de servir à l'autel aux solennités du sacre de Charles X, au milieu des splendeurs de la cathédrale de Reims. N'eut-il pas alors comme une vision du glorieux passé de la France? le baptême de Clovis, les exploits de Jeanne d'Arc, tous ces fastes héroïques enthousiasmaient le jeune Eliacin et ont imprimé à sa vie cette fidélité traditionnelle de sa famille, cet amour pour l'alliance indissoluble de l'Église et de la France.

Il ne fait que passer à la petite communauté de la rue du Regard, puis au séminaire d'Issy : la Providence lui inflige une épreuve et veut marquer du sceau de la lutte cette vocation sacerdotale. Sa santé le force au repos du foyer, aux distractions du voyage ; il parcourt l'Allemagne, plus tard la Russie avec un ami qui ira s'asseoir dans les conseils de l'État et dans le sein de l'Académie française (1).

A son arrivée à Paris, quelques années après la révolution de juillet, tout sourit à sa bouillante jeunesse ; riche, doué d'un esprit vif, d'un cœur délicat et généreux, enivré de précoces succès littéraires, adulé même par les princes de la littérature contemporaine, il n'a qu'à suivre la pente facile de son existence : les plus riantes perspectives s'ouvrent devant lui. Il l'a confessé lui-même, et cette page ne peut être oubliée :

« J'étais très jeune à cette époque, merveilleusement littéraire, qui précéda et suivit de très près la trentième année de notre siècle. En d'autres temps, la France a pu produire de plus grands poètes, jamais peut-être elle n'a autant aimé la poésie. Nous vivions en une sorte d'atmosphère sonore où chaque parole était un chant, où le moindre écho apportait une rime. Paris avait alors de très brillants salons, qui ressemblaient à des académies. Les salons me furent ouverts, les académies ne pouvaient m'être fermées ; et au milieu de cette société aimable où tout le monde était poète, je m'imaginai l'être aussi. Nous nous groupions autour de quelque

(1) M. Alfred de Falloux.

poète aimé, comme une pléiade plus que modeste dont lui seul était l'éclat. Ah ! que la jeunesse et la poésie s'entendent bien pour se créer des joies faciles ! Une rime heureuse était pour nous une gloire ! Un sonnet réussi... Ah ! Boileau avait parlé pour nous, un sonnet réussi, une Iliade !... Je me souviens que les vers de mes amis étaient presque toujours charmants. Quant aux miens, je ne vous le dirai pas. Je ne suis pas un saint Augustin, je ne vous dois pas mes confessions ! »

Dieu l'attend sur cette route semée de périls : des anges visibles lui sont envoyés, et les séductions de Babylone seront vaincues par les grâces de Jérusalem. Une amie, un prêtre et une mère seront là, près de lui, écartant les dangers et lui montrant au loin Jésus-Christ, l'Église et les âmes qui le convient à l'apostolat.

Une femme étonnante par sa mission, chrétienne intelligente, au sens délicat et à l'esprit ingénieux, qui passa du schisme dans les clartés catholiques, conduite par la main qui a écrit l'immortel livre du *Pape* et les *Soirées de Saint-Pétersbourg,* Béatrix arrachée aux ombres et aux glaces de l'erreur, reçoit pour destinée d'être un appui doux et secourable à des apôtres; elle fera descendre la lumière, la paix et l'espoir en des natures ardentes et généreuses que le purgatoire du monde moderne troublait et décourageait souvent. Le gentilhomme parisien se plaisait dans les salons de M^me^ Swetchine, et il en sortait l'esprit plus serein, le cœur plus élevé et sentant le besoin de devenir un ouvrier de Dieu.

Surtout ce qui le saisit et dompta ses élans d'indépendance, ce fut la parole du plus grand orateur de notre siècle ; il en était l'auditeur le plus assidu et le plus enthousiaste : « Dieu, » a-t-il dit quand il le glorifia sur son sépulcre à Sorèze, « Dieu avait fait vraiment cette parole pour les hommes jeunes, aussi l'avait-il empreinte de ce je ne sais quoi de fougueux et de jeune qui nous charmait et nous entraînait. Elle ne parlait pas seulement à notre esprit et à nos cœurs, elle fasci-

nait nos sens ; ou plutôt ce n'était pas seulement sa parole, c'était son œil, c'était son front, c'était sa main si magistrale, c'était tout en lui qui faisait frémir toutes nos fibres, afin qu'il n'y en eût pas une qui ne tressaillît pour Dieu (1). »

Plus tard, à Rome, tous deux se rencontreront sur les hauteurs de Sainte-Sabine, près de l'oranger de saint Dominique, et Lacordaire écrit de lui : « Voilà que l'aimable abbé de La Bouillerie est tombé dans mes bras avec une effusion, une amitié, un abandon que je lui rendais de toute mon âme (2). »

Plus pénétrante que le regard ami, plus influente que le prestige de l'orateur, la mère discerne quels périls menacent cette existence tout à la fois généreuse, littéraire et frivole. Elle lui écrit un mot qui rappelle l'accent de la mère de saint François de Sales lorsqu'elle le consacra par une bénédiction maternelle au seuil de ses études : « Mon fils, pars pour Rome, évite les hommes oisifs, leurs paroles tuent l'âme. » Il obéit sans retard, mais il entre dans la Ville éternelle en brillant désœuvré, avide des émotions de l'artiste et du voyageur. A travers ces ruines, témoin muet des décadences humaines et des grandeurs chrétiennes, l'invisible lui apparaissait ; son âme inquiète, lasse même des premiers sourires de la gloire, travaillée par cet inexorable ennui qui est le fond de la vie humaine, cherche quelque chose de meilleur que des ambitions satisfaites. C'est l'infini qui se remue dans ce cœur de vingt ans.

La curiosité, un appel d'ami entraînent le jeune littérateur dans une classe de théologie; sa raison s'éveille, son intelligence s'ouvre; elle a des coups d'ailes qui la portent dans les horizons lumineux de la science sacrée. De la chaire du Collège romain où saint Thomas le passionne déjà, il aborde la cellule d'un religieux doux et austère. Le Père de Villefort,

(1) *Oraison funèbre du R. P. Lacordaire,* par Mgr de La Bouillerie.
(2) *Lettres de Lacordaire à Mme Swetchine.*

ce Ravignan romain, lit dans cette âme loyale, éprise de généreux renoncements; il prononce la parole du sacrifice: « Vous serez prêtre, » lui dit-il, « En effet, depuis ce moment je n'ai plus regardé en arrière!..... Douces et délicieuses heures qui s'écoulent les premières pour l'âme convertie et fervente! premières caresses d'un Dieu qu'on a retrouvé! premières joies et premières larmes, qui dira votre charme infini? mais bien mieux vaut l'éprouver que le dire!..... (1) »

Quatre ans se passèrent dans la préparation au sacerdoce; à la Trinité-du-Mont, près de l'urne où repose le cœur du pieux cardinal de Rohan, sous le ciseau pontifical de M^gr^ de Bonald, sa chevelure tombe et sa tête est ornée de la couronne du lévite (2). N'est-ce pas là une rencontre des vieilles races de la France rajeunissant à Rome leur dévouement au service de l'Église?

On dirait qu'il a entendu les conseils de saint Paulin, écrivant à son ami: « Changez de goûts, donnez une autre direction à l'amour que vous avez pour la science; continuez à étudier la philosophie, mais que ce soit avec un esprit de foi et de religion; lisez les écrits des sages, mais pour devenir philosophe, poète de Dieu (3). »

L'étudiant fait pressentir l'apôtre du tabernacle. Chaque jour, il prenait le chemin d'un petit sanctuaire, modeste chapelle des Sacramentines, où le Saint-Sacrement était tous les jours exposé; dans ces doux et mystérieux colloques de l'âme reconquise à l'Eucharistie, il se prépare par ces saintes veilles à en devenir le chevalier fidèle.

L'heure du sacerdoce a sonné; la consécration est complète; sa mère accourt à cette fête de Pâques, à ce joyeux *alleluia* de son premier sacrifice; il monte à l'autel de cette chapelle

(1) *Autobiographie.*

(2) « Je pris mes grades en théologie et les saints ordres pendant ces quatre ans. La science théologique était ma passion; je commençai alors un grand travail sur saint Thomas. » *(Autobiographie.)*

(3) Saint Paulin à Jove, lettre XVI, p. 336; *Étude historique sur saint Paulin,* par l'abbé Souiry.

étincelante de Sainte-Marie-Majeure, où la munificence des Borghèse a fait une splendide parure à la Vierge de saint Luc. « Le plus beau jour de la vie du chrétien est celui de la première Communion; le plus beau jour de la vie du prêtre est celui de sa première Messe. Mais, entre ces deux jours, que d'affinités admirables : même joie, même bonheur, même ivresse, mais avec plus de candeur et d'innocence dans l'enfant, avec un plus complet épanouissement de l'esprit, du cœur, de l'âge et de la dignité dans le prêtre (1). »

Voilà le travail de la grâce et de sa liberté; son âme est prête; allons jusque dans les profondeurs de cette vie intime; écartons le voile d'une main respectueuse et fraternelle; contemplons les merveilles de cet intérieur où Dieu s'est plu à verser les effusions que demandait le Roi-Prophète : « Seigneur, enseignez-moi la bonté, la discipline et la science (2). »

La bonté : n'est-ce pas sous ce caractère que s'est montré le Sauveur aux yeux des peuples? Sa bénignité nous est apparue. Créé à l'image de Dieu, l'homme reçoit une participation de cet attribut divin; c'est ce que Bossuet exprime si bien : « Lorsque Dieu forma les entrailles et le cœur de l'homme, il y mit premièrement la bonté, comme le propre caractère de la nature divine et pour être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons. La bonté devait donc faire comme le fond de notre cœur et devait être en même temps le premier attrait que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. La grandeur qui vient par-dessus, loin d'affaiblir la bonté, n'est faite que pour la communiquer davantage, comme une fontaine publique qu'on élève pour la répandre. »

Nul n'approche de lui sans subir l'irrésistible empire de son aménité charmante; elle rayonnait sur son front, dans son regard pur, dans son affectueux sourire, jusque dans sa

(1) *Autobiographie.*
(2) Bonitatem, disciplinam et scientiam doce me. (Ps. CXVIII, 65.)

conversation étincelante. Il avait le besoin de ne froisser personne; comme saint François de Sales, il n'eut voulu porter atteinte « à la première peau du cœur » du plus chétif des hommes; mais il s'inclinait avec prédilection sur les esprits chagrins, les cœurs souffrants, les consciences malades, heureux de prodiguer autour de lui toutes les exquises et charmantes délicatesses de sa bonté. Nature impressionnable et aimante, il domine tout cet égoïsme et cet orgueil qui s'agite au fond de notre être. Malgré les déceptions qui tombent sur le cœur humain comme les neiges sur les cimes de nos grandes montagnes, malgré les mécomptes et les ingratitudes, il ne connaît pas l'amertume, cette faiblesse des cœurs étroits; toujours il sut conserver cette charité qui croit tout, attend tout et espère tout. Elle est rehaussée encore par les parfums d'une candeur presque enfantine, et il a pu dire avec naïveté cette parole incomparable : « Je ne comprends pas qu'on puisse être méchant. » N'est-ce pas le langage de saint François de Sales : « Si quelqu'un m'arrache un œil, il m'en restera un pour le regarder de bon cœur! »

Ce cœur bon possédait de véritables amitiés, remède de vie et d'immortalité si rare et si utile dans nos tristesses d'ici-bas; il aimait et il était aimé fidèlement. L'archevêque-martyr, M^gr^ Affre, dont on a dit qu'il était de marbre, mais du marbre dont on fait les statues, lui répétait souvent : « Je ne suis pas un ardent ultramontain comme vous, mais je vous aime plus qu'aucun des modérés qui m'entourent. » Son amitié était un trésor; son souvenir repose sur nos lèvres comme un rayon de miel (1).

Ne croyez pas que cette bonté soit la faiblesse qui pactise avec l'erreur, ou la bienveillance banale qui nivelle toutes les relations, qui ne distingue ni les nuances du cœur, ni la diversité des âmes. Sa clairvoyance discerne les esprits; si, vis-à-vis de tous, il revêt d'indulgence sa parole et ses actes, c'est qu'il

(1) Eccli., VI, 14; XLIX, 2.

brise les antipathies naturelles, c'est qu'il domine les légitimes répulsions, c'est qu'il arrête les saillies du dédain, et que de sa force intime découle le miel de la bonté qu'il répand autour de lui : *De forti dulcedo.* Il a gouverné son cœur, le conduisant au Seigneur (1); il a discipliné sa nature aimante et communicative : « S'il y a dans mon être une seule fibre d'affection qui ne soit en Dieu et pour Dieu, je l'en arracherai aussitôt. »

Sa vie extérieure est le reflet de la discipline de son âme; sous l'élégante apparence du grand seigneur se cache l'homme de la règle inflexible que les témoins de sa vie n'ont jamais vu briser que pour le bon service du prochain (2). Il impose à ses jours une fidélité ponctuelle, une simplicité d'habitude, une régularité de cénobite qui ne se démentira jamais. Les colloques de l'oraison matinale, les longues préparations et actions de grâces du Sacrifice, les rites sacrés accomplis avec majesté et ferveur, les visites prolongées au Tabernacle, la filiale dévotion du rosaire, fruits savoureux dont se nourrit sa conscience, avide de vigueur dans sa bonté : *Bonitatem et disciplinam doce me...*

La vigueur des âmes, n'est-ce pas le besoin de notre siècle? les contours indécis de la pensée, les nuances vagues et flottantes, les adulations rapides des triomphateurs, les courtisans pressés du succès, les défaillances qui s'abritent derrière de prudentes pusillanimités, cette épidémie de faiblesse universelle qui se console d'une lâcheté présente parce qu'on se fait l'illusion qu'une faiblesse opportune apaisera la tempête du lendemain : jamais on n'a plus multiplié les doléances sur l'abandon de l'honneur, sur la déchéance des caractères; on ne sait plus comprendre que le christianisme, en formant des saints, garde la dignité des âmes; que le surnaturel relève les ruines et perpétue la race des forts, des magnanimes qui n'ont d'autre ambition que celle qu'apportent le sacrifice et le devoir accompli.

(1) Et gubernavit ad Dominum cor ejus. (Eccli., XLIX, 4.)

(2) Témoignage de M. Graulle, son fidèle ami et vicaire général pendant dix-sept ans.

L'archevêque de Perga était de ces forts ; jamais son âme ne sut immoler à la perspective d'un succès humain ce que réclame le caractère épiscopal. Étranger aux complaisances funestes comme aux agressions intempestives, il allie à un haut degré le courage apostolique à la modération. Sa bonté et sa vigueur s'harmonisent. Au lendemain de cette lutte qui fit des plaines de Castelfidardo un cimetière de martyrs, il monte dans la chaire de sa cathédrale ; son âme ne peut contenir son émotion ; elle se révèle dans toute sa fermeté, et il affirme que ces nobles vaincus ont remporté la plus éclatante victoire. « Une victoire ? oui ; car la victoire pour nous, ce n'est pas seulement de prendre des villes et de gagner des batailles ; notre victoire, c'est de triompher de l'incrédulité par la foi, de l'engourdissement et de la torpeur par l'héroïsme, de la sensualité par le martyre. Eh bien ! dans ce siècle où nous sommes, siècle si froid qu'à juste titre on pourrait le nommer le pôle glacé des temps, siècle où nulle fibre humaine ne vibre plus pour les saintes causes, siècle d'affaiblissement et d'affadissement, siècle où pullulent les fils de Voltaire, où sont rares les fils des Croisés, voir ces fils des Croisés reprendre d'une main haute le blason et le drapeau de leurs pères ; frissonner à l'appel d'une sainte cause, dont les succès et les revers ne se cotent pas à la Bourse ; tout quitter pour cette cause : patrie, famille ; marcher au feu ; se battre comme des héros ; je dis qu'un tel spectacle donné au monde, c'est une victoire ! Une victoire ? Pourquoi encore ? c'est que, dans ce grand jour, nous avons semé du sang pour qu'il germe des chrétiens ; c'est que nous avons prouvé que cette foi n'était pas morte, qui enfantait de tels courages ; c'est que nous avons protesté contre l'hypocrisie et l'iniquité de nos vainqueurs ; c'est que nous avons donné à l'Europe et au monde une leçon dont ils avaient besoin : leçon d'honneur, de dévouement et d'attachement à l'Église de Dieu (1). »

(1) *Éloge funèbre des volontaires pontificaux*, 23 novembre 1869.

Quelque doux et pacifiques que soient les évêques, il est un point, dit saint Grégoire de Nazianze, sur lequel ils ne souffrent jamais de devenir accommodants et faciles, c'est quand, par le silence et le repos, la cause de Dieu est trahie.

Cette bonté et cette vigueur de son âme s'alimentaient aux sources de la science; la parole du Seigneur était « le flambeau qui guide ses pas et la lumière qui éclaire ses sentiers (1). » Là fut donc le foyer de sa vaillance sans mesure, de sa merveilleuse mansuétude, de cette bienveillance chevaleresque; il avait l'intelligence des principes et jamais il ne substitua les expédients aux doctrines. Sa raison et son cœur s'abreuvaient à plein calice aux sources d'eaux vives; son regard ne quittait jamais trois livres toujours ouverts : la nature, ce monde visible qui raconte la gloire du Créateur; la *Somme* de saint Thomas, cette cathédrale bâtie par la foi, la raison et la pureté; le Tabernacle, où réside l'éternelle Vie de l'humanité.

Ne soyez donc pas surpris qu'il s'attache à ces études du *Symbolisme chrétien;* il a la noble ambition, selon le mot de Châteaubriand, de déchirer le rideau des mondes et de contempler l'invisible à travers le voile de la création. Il a écouté les bruits de notre siècle qui bercent dans un vague panthéisme les âmes rêveuses et blasées; il a entendu les clameurs des réalistes qui font de cette terre un champ de bataille pour la fortune et le plaisir. Il chante à ces découragés et à ces satisfaits le sublime *sursum corda.* Docile à la tradition chrétienne et à son maître saint Thomas qui déclare que les choses spirituelles nous sont décrites par les similitudes des objets sensibles (2), il écrit ce livre qu'il appelle « son livre, » parce qu'il y a versé toute son âme: *Scientiam doce me!*

Ce ne sont pas de simples exercices de la pensée, d'ingénieuses recherches de l'esprit; l'évêque vise plus haut et plus loin; il appelle les cœurs tourmentés, surtout les âmes chré-

(1) Lucerna pedibus meis et lumen semitis meis. (Ps. CXVIII, 105).

(2) Per similitudinem sensibilium rerum in divinâ scripturâ spirituales res nobis describuntur. (S. Thomas, 3ª p., quest. IX, art. 4).

tiennes, celles qui, de cette vallée de larmes, ne songent qu'à s'élever par degrés jusqu'à la montagne de Sion, celles qui, à l'aspect des choses terrestres, sont parfois tentées de s'affliger et de se troubler en disant : Où est mon Dieu ? et qui, à la lecture de ces pages, voyant son nom béni inscrit au front de chaque créature, répèteront avec Jacob : « Le Seigneur était « là et je ne le savais pas. »

Mais cette âme ne pouvait rester au vestibule du temple; elle bondit comme le cerf altéré, elle s'élance comme la colombe. Tout en lui réclame le Dieu vivant. « Il m'est facile, » s'écrie-t-il, « de nommer le Dieu de l'Eucharistie, et c'est avec bonheur que j'ai vu comme s'épanouir dans la nature entière le Dieu qui se cache au tabernacle (1). »

Cette âme, pétrie de tendresse, de vigueur et de lumière, où la bonté, la discipline et la science règnent en souveraines, a les essors de l'aigle et la simplicité de la colombe. Cette gracieuse faveur, que le Ciel départit à quelques existences d'élite, d'une apparition sensible de leur beauté intérieure, il l'eut un jour. Saint Grégoire le Grand vit une colombe se reposer sur ses épaules; saint François de Sales en aperçut une voltiger sur sa tête au moment du Sacrifice; sous les cloîtres aimés du couvent de Notre-Dame à Carcassonne, en présence des épouses du Christ et des élèves en allégresse, une colombe s'abrita dans les mains et sur la poitrine de l'Évêque. Sans doute, il ne faut pas exagérer ces coïncidences, mais ne pouvons-nous pas y saluer un symbole de cette simplicité évangélique qui conserve, sous le poids des dignités, des travaux et des déceptions, la naïveté des émotions douces de l'enfance : c'est le privilège des Saints de garder une inflétrissable jeunesse !

Voulez-vous la peinture de cette âme, faite il y a trois siècles ?

« O Jésus, que l'ordre que Dieu avait mis en cette bien-

(1) Pie IX, dans un Bref magnifique, l'a félicité de son savant et pieux ouvrage : *Le Symbolisme chrétien*. Mgr Landriot et S. E. le cardinal Pitra ont écrit et publié de beaux travaux sur le même sujet.

heureuse âme était admirable ! tout était si rangé, si calme, et la lumière de Dieu si claire, qu'il voyait jusqu'aux moindres atomes de ses mouvements. Il avait une vue si pénétrante pour ce qui regardait la perfection de l'esprit, qu'il la discernait entre les choses les plus délicates et épurées ; et jamais cette pure âme ne souffrait volontairement ce qu'elle voyait de moins parfait, car son amour plein de zèle ne le lui eût pas permis. Ce n'est pas qu'il ne commît quelque imperfection, mais c'était par pure surprise et infirmité. Mais qu'il en eût laissé attacher une seule à son cœur, pour petite qu'elle fût, je ne l'ai pas connu ; au contraire, cette âme était plus pure que le soleil et plus blanche que la neige, en ses actions, en ses résolutions, en ses desseins et affections. Enfin ce n'était que pureté, qu'humilité, simplicité et unité d'esprit avec son Dieu (1). »

Est-ce saint François de Sales ou votre Coadjuteur qui est décrit ? la similitude est complète.

Aussi, aux sommets glacés de la vie, cette âme n'a pas perdu son feu et son élan; elle ne se traîne pas, attachée au sol, elle a ses battements d'ailes; mais ce n'est plus seulement le rythme aux mots vides et sonores, c'est le penseur qui prend son vol, c'est l'aigle qui provoque les aiglons à la course vers le Soleil des esprits.

Entendez-le !

« Oui, si la poésie et la littérature ne sont que l'éphémère passe-temps d'une imagination frivole : si l'unique but qu'elles se proposent est de charmer nos oreilles avec des rimes ou avec des périodes ; si, surtout, elles ne font servir toutes les séductions de l'art et toute la magie de la parole qu'à endormir les âmes en de criminels enchantements, croyez-le bien, elles ne seront jamais que ces fleurs stériles et dangereuses dont la beauté souille le regard et dont le parfum donne la mort. Mais si vos œuvres, au contraire, dictées par une conscience

(1) Sainte Jeanne-Françoise de Chantal.

droite, sous l'inspiration du talent, savent exciter en nous l'ardente passion du vrai, l'horreur du vice et du mensonge ; si elles apprennent le respect du droit et la pratique du devoir, et si, flétrissant l'égoïsme, elles nous enseignent à aimer Dieu et aimer nos frères, oh ! alors, qui que vous soyez, prêtres, orateurs, écrivains, vous aussi, vous partagez les privilèges de la sagesse. Vos plumes sont immortelles, et sans rien perdre de leur éclat, elles sont devenues des fruits (1). »

Cette âme pense et chante ; elle passe des problèmes redoutables de la métaphysique aux célestes inspirations de la poésie. On l'a répété après Châteaubriand : le son d'une lyre n'a jamais rien gâté. N'a-t-il pas sa place dans le concert de l'humanité ? Les saints sont des lyres vivantes que la pensée fait vibrer et que la tendresse anime. Il appartient à la lignée de saint Grégoire de Nazianze, de saint Paulin, de saint Bernard, de saint François d'Assise, de saint Bonaventure, qui chantent parce que s'exaltent leurs puissances vers Dieu ; ces nobles âmes savent que la création est un poème, que la poésie est bénie par l'Église, qu'elle a la première place dans son culte, dans le chœur même de ses basiliques et au pied de ses autels, tandis que l'éloquence reste dans la chaire, plus près de la porte et de la foule. N'a-t-il pas, dans son immortel maître, l'Ange de l'école, dans le théologien à la pensée profonde et précise, un poète qui transforme le latin de sa scolastique et jette au Tabernacle ce cantique d'amour que les siècles, les génies et les foules ne se lassent pas de chanter :

Jesu, quem velatum nunc aspicio...

Pourquoi emprunter aux âges disparus d'anciens exemples ? Ecoutez, écoutez. Là-haut, sur les sommets du Vatican en souffrance, la main qui bénit la Ville et le Monde, qui ouvre de lumineux horizons aux philosophes, qui trace ces encycliques immortelles, écrit aussi des poèmes où nous retrou-

(1) *Discours de réception à l'Académie des Jeux Floraux*, juin 1865.

vons la fraîcheur, le parfum, les splendeurs chrétiennes, sous la forme pure des beautés antiques (1).

O noble et doux frère, vous êtes l'élève de saint Thomas, le disciple aimé de Léon XIII ; votre place est marquée là. Comme eux, votre âme chante et pense.

Naguère il a été dit que la poésie est l'accent mélancolique des cœurs meurtris ; mais c'est plus encore le cantique qui jaillit des âmes passionnées de l'amour divin. Votre Coadjuteur répète avec le Dante : « Je suis un homme qui note ce que l'amour divin m'inspire, et qui résonne au dehors ce qui s'agite en lui. (2) » Oh ! non, la mélodie n'est pas seulement le cri du désespoir qui retentit d'un immortel écho parmi les hommes (3) ! Les saints dominent la douleur et célèbrent l'espérance ; ils le proclament avec saint Bernard : « L'amour chante dans ce cantique, et si quelqu'un veut le comprendre, il faut qu'il aime ; en vain celui qui n'aime pas écoutera ce cantique d'amour ; ces discours enflammés ne peuvent être compris par une âme froide (4). »

Voilà donc le sanctuaire intime, la vie cachée de votre immortel Coadjuteur. A l'heure suprême, quand les ombres de la mort s'approchent ; luttant contre l'infirmité qui brise nos ressorts, il recueille tous les rayons de son intelligence lucide ; il dit à son serviteur fidèle : « Donnez-moi un livre, JE NE PUIS PLUS PENSER. » Puis, après avoir reçu Jésus-Hostie, le Bien-Aimé de sa vie, il s'écrie : « Dieu de l'Eucharistie, vous avez été bien bon pour moi. »

Que la pensée de la terre s'élève ; que la poésie de la foi aille plus haut ; que les voiles tombent, que les plaintes cessent. Montez, Penseur et Poète, contempler l'éternelle Lumière et chanter l'éternel Amour !

(1) Voir les *Poésies latines* de S. S. Léon XIII.

(2) Ed io a lui, l'io son che quando
Amore spira, noto ed a quel modo
Che detto dentro, va significando.
(Dante, *Purgat.*, XXIV.)

(3) Maxime du Camp : *Souvenirs littéraires.*

(4) Saint Bernard, *in Cant.*, sermo 97.

II

Avons-nous réussi à faire passer sous vos yeux la vision de cette âme dans toute sa beauté? Nous n'osons l'espérer; mais vous l'avez entrevue quelques années trop courtes; vous pouvez achever cette imparfaite ébauche par vos souvenirs, par la mémoire des allocutions qui révélaient son commerce doux et soutenu avec la nature, miroir du Créateur, avec le Docteur angélique, avec le Dieu de l'Eucharistie dont il fut le chantre passionné. Ses dons brillants, ses qualités aimables, sa pénétration d'esprit, sa vivacité du cœur, faites-les resplendir de la grâce divine qui les élève dans un éclat que la mort revêt d'immortalité. C'est bien une âme de la parenté des saints. On a dit de saint Anselme (1) qu'il ne connut que deux choses: les affections et les principes; aimer et penser: n'est-ce pas le portrait fidèle de votre Coadjuteur?

Cet éloge si incomplet suffirait à une gloire humaine, mais s'il fut doté de la sagesse, il fut encore puissant en œuvres (2); sa vie publique n'a pas trahi les trésors de sa vie cachée. Sans poursuivre la bruyante renommée de quelques-uns de ses contemporains, il eut une part considérable dans le réveil religieux de notre temps: la suprématie de son influence s'est produite à Paris, à Carcassonne, à Bordeaux et à Rome; sur

(1) M. DE RÉMUSAT, *Saint Anselme de Cantorbéry*.
(2) Eruditus omni sapientia, erat potens in verbis et in operibus.

ces théâtres divers, il est facile de suivre l'empreinte vivante de son action apostolique, pastorale et doctrinale.

Jadis, un illustre évêque de Chartres, à la vue de la France en détresse et de l'Église en souffrance, laissait échapper de son âme des plaintes excessives peut-être : « Il n'y a pas d'évêque dans les Gaules, » s'écriait-il, « d'évêque enflammé du zèle de la loi sainte, qui se lève pour briser le choc des erreurs et pour animer le courage et l'espérance des fidèles qui sèchent de douleur (1) ! »

Notre époque n'a pas le droit d'entendre ces lamentations; ce sera l'immortel honneur du clergé français d'être resté debout, à la hauteur des devoirs et des périls. Après avoir traversé la grande tribulation du siècle dernier, après avoir écrit le témoignage de l'amour invincible à l'Église, sur les chemins de la déportation et sur les degrés de l'échafaud, il a repris avec simplicité le travail des reconstructions chrétiennes. Décimé et appauvri, mais riche du sens sacerdotal et de l'ardeur du zèle, il perpétue les phalanges lévitiques, relève les sanctuaires, réforme les asiles de la piété et de la science, fait refleurir les missions et les ordres religieux; chaque diocèse a son Néhémie. Depuis quatre-vingts ans, le clergé s'est renouvelé, les anciens se sont couchés dans la tombe, de plus jeunes leur ont succédé, mais sous ces visages divers, sous ces physionomies différentes, apparaissent les mêmes vaillances, les mêmes énergies: d'une main, travaillant aux remparts et de l'autre tenant le glaive sacré de la parole toujours trempé dans les forces célestes. Sur le sol mouvant des formes changeantes du pouvoir, mais sur le roc indestructible d'un invincible patriotisme et d'une ardente fidélité à la chaire de Pierre, l'épiscopat de notre temps et de votre pays n'interrompt pas son noble labeur qui, parfois, semble stérile, mais dont l'avenir proclamera la fécondité. Que ce soit dans les

(1) Nec est prœsul in Galliis, qui consurgat ad frangendos impetus errorum, ad relevandas spes dolore tabescentium. (Fulbert, Carnot., Epist. 2, *olim* 21. ad Abbonem).

sillons obscurs ou au soleil de la publicité, votre épiscopat ne se repose jamais. Rien ne l'a détourné de son auguste mission; les faveurs du despotisme, les menaces de la démagogie, les violences et les mépris n'ont pu ni énerver son courage ni amoindrir son ardeur. C'est vainement que les Samaritains, qui, par delà le fleuve, regardent avec étonnement ces magnifiques créations de la pauvreté et de la liberté, s'écrient: « Faisons cesser leur travail (1). » Vos pontifes continuent l'œuvre de leurs devanciers; désintéressés, libres de toute préoccupation personnelle, uniquement soucieux du salut des âmes et de l'honneur de la France, ils apportent leur loyal et persévérant concours à soutenir cette grandeur nationale que les évêques ont fondée comme les abeilles font une ruche; ils l'ont accomplie, alors que le monde n'était qu'un champ de ruines, alors que l'empire romain s'affaissait sous sa propre corruption et sous les pieds insolents des barbares vainqueurs. Quand le vingtième siècle se lèvera, la France des temps nouveaux leur devra sa place au concert des nations; arbre à la floraison puissante où se reposeront encore les oiseaux du ciel, ses rameaux auront reverdi, parés de leurs fleurs et de leurs fruits, parce que, sur ses séculaires racines, seront tombées et la rosée du Dieu qui voit vos sacrifices et entend vos prières, et la pluie fécondante des sueurs et du sang généreux de vos pontifes.

Mais que parlé-je de sang? Ah! ce n'est pas en vain que ce mot s'échappe de mes lèvres; le jeune prêtre de La Bouillerie n'est-il pas accueilli avec prédilection par l'Archevêque-martyr qui a offert au Ciel l'holocauste de sa vie sur les sanglantes barricades?

M^gr^ Affre portait avec une dignité modeste la couronne de saint Denys; il n'avait pas, vis-à-vis du pouvoir nouveau, cette attitude haute et fière de M^gr^ de Quélen, le grand seigneur qui ne forligne pas; mais il se tenait debout, ferme, calme, évitant

(1) II *Esdr.*, IV, 11.

le bruit, sans faiblesse jamais, sans rayonnement au dehors, sans grande influence au dedans, parce que, a-t-on dit, sous un régime de publicité, comme celui d'alors, le gouvernement ne tient compte que des résistances qui l'embarrassent et qui suscitent les échos du forum.

Mgr Affre eut un regard de prédilection pour le jeune prêtre nourri de la moëlle de la théologie romaine; il l'associe à l'abbé Dupanloup qui jetait sur le petit séminaire de Paris les premiers rayons de son éclatante renommée. On entrevoit l'aurore du futur évêque de Jeanne d'Arc, aux généreuses ardeurs, à la parole retentissante. Ce ne fut qu'une halte pour l'abbé de La Bouillerie. Il est appelé dans le conseil épiscopal; il y aura bien vite une grande place. Certes, ce fut un mérite dont l'histoire saura gré à l'humble et magnanime Archevêque, d'avoir choisi et groupé autour de lui des hommes éminents par le sens sacerdotal, par la science sacrée, l'expérience des choses et la flamme apostolique des œuvres. D'un côté, une pratique des affaires administratives, la souplesse et la flexibilité d'esprit, une circonspection toujours vigilante, un calme inaltérable; de l'autre, l'élévation et la délicatesse du cœur, toutes les inspirations du zèle avec les conseils d'une sagesse éclairée (1). Aussi, le jeune Vicaire général s'est félicité d'avoir pu asseoir son imagination près de cet esprit mâle et austère; il éleva dans son cœur un monument sacré à sa mémoire, comme autrefois les patriarches élevaient un autel où Dieu avait passé!

Dans cette capitale où Jérusalem et Babylone se mêlent, où les plus rudes austérités cachées, les dévouements les plus tendres coudoient les plus séduisants égoïsmes de la fortune et de la volupté, au sein de cette cité, la grande enchanteresse du monde moderne, quel vaste champ s'offre au regard de l'apôtre qui aperçoit en bas la misère matérielle écrasante, et en haut le paupérisme des âmes sous les splendeurs de la

(1) Mgr Cruice: *Histoire de Mgr Affre.*

richesse. L'Archevêque a deviné les merveilleuses aptitudes de son jeune Vicaire général, et il le lance comme le coursier de Job au service de la souffrance et à la conquête des âmes. Un souffle printanier de vie catholique passait sur la France entière; la chaire de Notre-Dame, tout éblouissante de son apologie nouvelle, avait la nation pour auditoire; l'épiscopat faisait entendre des cris d'alarme et de respectueuses réclamations pour l'enseignement; la presse, la tribune, les Facultés possédaient leurs athlètes éloquents et intrépides; l'enthousiasme religieux passionnait les jeunes et entraînait les vieillards, les cœurs battaient à l'unisson dans les viriles énergies pour la liberté de l'Église et les droits de la conscience chrétienne. Les luttes du rempart n'étaient pas seules, le travail mystérieux et fécond des fondations catholiques s'unissait au combat et l'on pouvait apercevoir les gerbes dorées de la moisson des œuvres, comme au lendemain des catacombes on vit surgir les coupoles de nos basiliques.

C'est là surtout que l'abbé de La Bouillerie marque sa force et sa bonté; il inspire toutes les associations, il en organise les bases, il anime les découragés, il discipline les impétueux; partout où l'on porte, avec le bon de pain, le secours de la foi, les joies de l'espérance, l'honneur de l'affection aux déshérités de la vie, vous êtes sûrs de rencontrer le Vicaire général comme guide, comme soutien et comme inspirateur. Ces œuvres variées, parure et paratonnerre de Paris, lui doivent, en grande partie, leur origine ou leur progrès. Que ce soient ces patronages qui confient à la jeunesse riche la fraternelle surveillance pour écarter des pauvres les dangers d'un foyer sans foi, les périls d'un atelier sans Dieu, que ce soient les associations d'apprentis, les cercles d'ouvriers, ces nobles arsenaux où se préparent, dans la rencontre de l'intelligence et du travail, les artères d'une civilisation chrétienne rajeunie, que ce soit cette moderne chevalerie de la communion de la fortune avec la pauvreté sous la bannière de saint Vincent de Paul, sa tête dirige, son cœur excite et

sa main gouverne ces héroïques milices de la charité contemporaine.

Loin de craindre ces coopérateurs laïques, ces pieuses auxiliaires, émules des chrétiennes des premiers âges, il les recherche, il les découvre, il les attend sur la margelle du puits de Jacob : bien des Samaritaines, arrachées aux frivolités parisiennes, lui doivent la beauté de leur âme renouvelée et la joie d'une vie utile qui suit la misère et console la douleur. Si naguère, dans la chapelle de Drancy, environné des légions nombreuses du patronage de Notre-Dame Auxiliatrice, il a fait l'éloge de celui qu'il appelle un de ses plus chers amis et son infatigable collaborateur, ne s'est-il pas, en quelques mots, peint lui-même : « Il a été donné à ce siècle, pour ranimer de son souffle le feu sacré de la charité catholique..... rarement il y eut une intelligence plus charitable et une charité plus intelligente (1). »

Mais il y a, pour le Vicaire général, au milieu des innombrables délaissés du grand Paris, du Paris entraînant et oublieux, le Délaissé par excellence, le Pauvre du sanctuaire, Celui qui est dans le monde et que le monde ne connaît pas ! A l'aide de femmes fortes (2) qui ne veulent pas manger leur pain dans l'oisiveté, il crée et développe cette *Œuvre des Tabernacles*, si nécessaire pour voiler la nudité des autels de campagne, l'indigence du culte eucharistique dans ces modestes maisons de la prière où réside le Consolateur qui appelle à Lui tous les blessés de la vie.

Son chef-d'œuvre, surtout, n'est-ce pas cette Adoration nocturne, cette Adoration perpétuelle qu'il avait tant aimée à Rome ? Il avait promis alors de ne rien négliger afin de les fon-

(1) Éloge de M. Armand de Melun. — Il aimait à rappeler aussi les noms de Georges de La Rochefoucault, de Cochin, de Joseph de La Bouillerie qui furent ses collaborateurs. M. l'abbé Le Rebours continua son action dans ce département des œuvres ; Mgr de Ségur y apporta plus tard son activité sans trève.

(2) Mme la marquise de Rastignac, aidée de Mlle Vagner, fut son auxiliaire dans cette œuvre qu'elle préside encore avec un dévouement qui ne faiblit pas.

der à Paris et de les dilater dans la France entière. Que de fois, traversant solitaire ces rues sillonnées par les foules fiévreuses, apercevant les multitudes se presser sur les théâtres de la politique, de la science et des plaisirs, attristé par tout ce qui se dépense de vie intellectuelle, de charmes du cœur, d'énergie de volonté, à la poursuite de triomphes éphémères, il jette un regard mélancolique sur l'église déserte et l'autel abandonné, et il entend à ses oreilles les plaintes immortelles de Gethsémani : « Eh! quoi, vous ne pouvez veiller une heure avec moi..... » De son cœur s'exhale ce cri de guerre : « Vos autels, ô mon Dieu, vos autels! *Altaria tua, Deus meus!* »

« L'exilé partout est seul, » a-t-on dit. L'apôtre n'est jamais seul, les disciples lui viennent, et de tous les rangs se groupent autour de lui les ambitieux des saintes veilles eucharistiques. Le Paul du Tabernacle aura bientôt son Timothée fidèle que l'Hostie aura vaincu sur le chemin de Damas : artiste jeune, né dans le judaïsme, belle âme, intelligence exquise, intéressante figure, adolescent célèbre qui grandit entre deux séduisantes amitiés qui l'enveloppent de leur auréole et de leur tendresse; Benjamin que le brillant romancier aime et admire, près de l'illustre maître dont les doigts puissants sèment des merveilles sonores au milieu de l'enthousiasme de l'Europe élégante et aristocratique. Elle l'a peint elle-même, le contemplant pâle, ému, immobile comme un marbre, et cependant tremblant comme une fleur prête à s'effeuiller, aspirant par toute sa nature la vibrante harmonie que jette son maître à son auditoire enivré (1). Mais pour l'adolescent la terre est morne, les fêtes sont tristes, il a la nostalgie du Tabernacle; âme que le monde ne peut garder, lyre suspendue aux arbres de l'exil, elle vibrera plus douce et plus puissante à Jérusalem. Bientôt l'apôtre et le

(1) Le jeune Hermann était alors sous la fascination de Georges Sand, et il était l'élève privilégié du célèbre maître List. — Voir sa belle Vie publiée naguère.

chantre du Tabernacle se sont reconnus devant l'autel, comme autrefois, sous le portique de Latran, saint Dominique et saint François d'Assise.

Qu'elle fut douce cette première nuit! le prêtre, l'artiste, d'autres amis s'abritent dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-Victoires que leur ouvre un pasteur vénérable, vieillard à la blanche couronne et au visage sympathique, à l'âme d'enfant et au cœur de flamme. Qui peut redire l'histoire de cette nuit, les saintes veilles délicieuses, ces plaintes, ces oraisons, ces cris d'amour et de réparation, ces parfums du vase de Madeleine, ce voile de Véronique essuyant les injures qui couvrent la face de la grande Victime, de Celui qui abreuve l'humanité avec le calice de son sang et de son amour, et qui reçoit en échange la coupe de fiel pleine de l'amertume des trahisons. Quelle joie incomparable pour notre apôtre lorsque, sous les voûtes de Notre-Dame, s'inaugura la fête des adorations perpétuelles! Le vœu de l'étudiant romain était accompli; et désormais, au sein de la capitale immense, ni le jour, ni la nuit, la louange et l'amour ne se tairont devant le Dieu du Tabernacle. L'artiste, sous le manteau de sainte Thérèse, ira glorifier et chanter l'Eucharistie sur les chemins de la pauvreté, de la pureté et de l'obéissance fidèles; et, à l'heure des grandes infortunes de votre nation, il prendra le chemin du Nord, sur ce sol de glaces, pour consoler vos soldats captifs et mourir à Spandau, martyr de son zèle pour le Captif du sanctuaire, pour l'Église opprimée, pour la France en détresse!...

Rome a mûri l'abbé de La Bouillerie dans la vie d'études et de prière, Paris l'a trempé dans l'apostolat fécond; il est préparé à un périlleux honneur pour lequel la Providence et la voix populaire le désignent; lui seul le redoute, car s'il fut un pieux et puissant Évêque, c'est qu'il avait tout fait pour écarter de lui cette mission sublime. Il savait que nul n'est digne de cette élévation « s'il n'est appelé de Dieu comme Aaron; » celui qui recherche les charges sans la vocation divine n'aura le courage ni de les honorer ni de les porter; c'est un

malheur pour les peuples, quand les lâchetés s'abritent derrière le voile de la prudence, pour fuir les responsabilités. On ne porte bien, a-t-on dit, que les fardeaux que l'on n'a pas brigués. L'âme la plus tranquille, au milieu des plus terribles épreuves de la Révolution, dut être celle de Louis XVI, car seul il pouvait dire : « La responsabilité sous laquelle je succombe, je ne l'ai point cherchée (1). »

Là fut le secret de sa paix, de sa force et de son autorité; au jour de sa consécration, il décrit les noms et les devoirs de l'Évêque, il saura mériter les uns et accomplir les autres! Père, Prince et Docteur, il s'avance vers son Église de Carcassonne, la saluant de titres gracieux et appelant à son cortège toutes les gloires catholiques de sa chevaleresque histoire (2). Il n'oublie pas l'antique cathédrale de Narbonne, que sa modeste houlette ose à peine toucher, tant elle est fière du glorieux sceptre de ses archevêques et de Sergius Paulus, converti par saint Paul, à qui il donna son nom, comme autrefois l'Afrique conquise par un général romain lui donnait le sien. Il entre dans des sillons qu'une main habile a creusés, la moisson est préparée par un robuste semeur; il succède à un pontife qui unit au regard pénétrant des ressorts de la politique l'inflexible justice du magistrat et les paternelles sollicitudes, et qui, dans trois diocèses, d'une trace profonde marquera son passage et fera briller sur un grand siège les gloires de la pourpre romaine (3).

M^gr de La Bouillerie se met résolument à l'œuvre, il se livre au ministère pastoral avec sa foi ardente, avec une particulière modestie, avec l'intrépidité qui s'appuie sur la grâce de Dieu. « Nous venons à vous, » dit-il, « *humblement, petitement, avec notre pauvreté et notre faiblesse,* mais nous vous jurons, ô divin Maître, qu'ayant reçu la vérité pour ce peuple, nous ne reviendrons pas à Vous les mains vides, à Vous qui serez

(1) *Discours de M. Renan à la réception de M. Cherbuliez à l'Académie française.*
(2) *Lettre pastorale de prise de possession.*
(3) S. Ém. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

dans l'Éternité notre récompense magnifique (1)... Ah ! si nous ambitionnons parmi vous un honneur, c'est assurément d'être nous-même à la tête de vos bonnes œuvres, de les inspirer, de les encourager, de relever celles qui déclinent, de susciter celles qui sont à faire, d'être en un mot le centre de la charité diocésaine (2). »

Ce n'est pas un vain programme ; toutes les entreprises secourables aux malheureux, de la crèche à la tombe, s'abriteront sous sa houlette et sous ses générosités ; surtout ce qui sera la sève de son action pastorale, c'est l'amour surnaturel et divin pour les âmes ; bon pasteur, il les poursuit, il les transforme et les élève dans les hauteurs de la perfection : c'est là son labeur et sa félicité ; il se révèle aux premiers jours de son épiscopat par cet accent : « Une âme n'est-elle pas plus qu'un monde ? » Cette beauté des âmes l'attire dans sa fleur, il la recherche dans l'enfance, il l'élève dans les mystérieux dialogues du catéchiste, dans ces fêtes de la première Communion, où Dieu descend et imprime aux jeunes générations, avec le trésor de sa présence réelle, les plus doux souvenirs et les meilleures espérances.

Que dire de ces courses évangéliques, si bien nommées dans le langage chrétien les visites pastorales, de ces paroisses en allégresse ? la présence du Pontife ranime le curé dans sa solitude et dans ses luttes, elle fait passer un souffle nouveau de fécondité surnaturelle dans les familles et dans les peuples. L'Évêque de Carcassonne apparaissait dans la dignité du Pontife, mais sa distinction personnelle, la gravité tendre de sa parole, l'aménité de sa nature attiraient autour de lui, comme le Sauveur lorsqu'il traversait la Judée, bénissant les foules et faisant le bien.

Les pauvres surtout furent ses privilégiés ; il prodigue les secours à tous ceux qui les sollicitent ; l'infortune voilée et

(1) *Lettre pastorale de prise de possession.*
(2) *Lettre pastorale sur l'organisation de la charité.*

la misère connue vivent de ses générosités qui ignorent le calcul et qui dépassent les ressources dont il dispose; son clergé a pu lui dire à son départ: « Vous versiez sur nos pauvres des largesses avec un cœur de roi. »

La glorieuse élite de son diocèse, ses prêtres sont l'objet de ses sollicitudes fraternelles; aidé d'auxiliaires qui lui ont voué les plus respectueuses tendresses, qui furent les instruments de son zèle, il développe les vocations, garde le nerf de la milice sacrée, protège ses prêtres contre les vexations renaissantes et prépare des abris consolateurs à ceux que l'âge ou l'infirmité ont brisés; il leur inspire les secrets de cette absolue immolation du sacerdoce par l'intimité avec la Victime de l'autel; il excelle à les élever dans la vérité intégrale; en les quittant, sa voix émue leur jetait ces adieux d'une âme d'Évêque: « Je laisse sur ce sol qui m'est cher un clergé pieux, instruit, dévoué, fortement, irrévocablement attaché aux solides doctrines du Siège apostolique. »

Où son cœur l'entraîne, c'est vers ces solitudes sacrées où germent et fleurissent les vertus des conseils évangéliques; ni les violences, ni les calomnies ne l'arrêteront: il sera le guide et le défenseur de ces passionnés de la pauvreté, de l'austérité et de l'obéissance, de ces serviteurs et de ces épouses du Christ, voués dans un libre holocauste à la prière publique, à l'enseignement chrétien, à la consolation de la souffrance et à l'apostolat des âmes. C'est là, dans des épanchements intimes, que s'échappent ces gracieuses et suaves allocutions? Il s'élève sur les cimes du Carmel, il gravit les sommets de la perfection, les cordes de sa lyre intérieure résonnent sous les touches délicates de l'Esprit-Saint. Il parle avec l'élan de l'aigle qui provoque ses petits à voler, qui vole au-dessus d'eux, qui étend ses ailes sur son peuple et l'emporte sur ses épaules. Aussi, avec quelle joie n'accueille-t-il pas cette héroïque chrétienne (1) qui, parée du voile de la

(1) Mme Jurien de la Gravière.

veuve, se détache sur le fond grisâtre de notre époque, rayon et flamme de sainte Catherine de Sienne, égarée au milieu des caractères effacés de notre siècle ; elle sème, avec une munificence plus que royale, des sanctuaires, des hospices à Paris, à Rome, à Lorette, à Aden, dans les colonies lointaines. L'Évêque est attendri, il comprend cette foi qui transporte les montagnes, qui affronte les tempêtes de l'Océan, les gorges des Apennins et qui jette sa fortune, son repos et sa vie dans le noble service de l'Église. Elle n'a pas attendu le malheur pour être humble et sacrifiée. Le monde a regardé avec dédain cette folie de la Croix ; mais les anges de Dieu ont souri au martyre de sa vie et à la pauvreté de sa mort. Les vallées désertes de Prouille et de Fangeaux, où avait prié et souffert saint Dominique, voient leur passé renaître, leurs ruines se relever, les lis de la sainteté dominicaine refleurir sous les prodigalités de la chrétienne et sous les bénédictions de l'Évêque.

Il faudrait pouvoir raconter encore les restaurations et les œuvres se succédant à propos sous son ministère pastoral, signaler ces lettres si opportunes où circulent l'amour de l'Église, l'intelligence des temps et la paternité des âmes.

Carcassonne va le perdre ; prêtres et peuple voudraient le retenir : « Où est désormais cette douce placidité des yeux, » disent-ils avec saint Grégoire de Nysse, « où est ce sourire fin, délicat et si franchement épanoui ? où est ce geste plein d'affabilité qui envoyait une parole de bénédiction avec le mouvement des mains (1). »

Son diocèse le pleure avant sa mort, et ne se console qu'en voyant son bâton pastoral confié à des mains vaillantes et dignes de perpétuer l'héroïsme épiscopal (2).

(1) Ubi dulcis illa oculorum serenitas ? ubi jucundus ille ac lepidus in labiis risus ? ubi comis illa et ad salutandum facilis dextera, quæ unà cum oris benedictione digitos intentare solebat. (S. Greg. Nyss., *de Meletio,* VIII, p. 855.)

(2) S. G. Mgr Lheuilleux, actuellement archevêque de Chambéry.

Bordeaux l'attend; tous l'appellent; la Providence le destine à monter sur votre antique pavois archiépiscopal; ce n'est pas sans appréhension qu'il cède à l'appel divin. Certes, votre contrée opulente, votre sol fertile, votre ciel si doux, célébré par les poètes (1), vos populations si généreuses et si vives, votre histoire chrétienne qui fait remonter vos origines jusqu'à l'apostolat de saint Martial; ces monuments antiques et modernes, témoins de munificences intarissables, ce clergé des paroisses si dévoué et si actif, ces communautés florissantes dans l'orage, cette dynastie d'archevêques, les Delphin, les Amand, les Seurin, les Léonce, jusqu'à ces pontifes des derniers temps, les d'Aviau de Sanzay, les de Cheverus, dont les noms sont synonymes du martyre épiscopal et de la sainteté populaire; toutes ces merveilles de votre vaste diocèse peuvent tenter une âme intrépide comme la sienne, mais ce qui le séduit surtout, c'est qu'il aspire à descendre et qu'il aura la joie d'être l'ouvrier inconfusible, le coopérateur docile de votre illustre Métropolitain.

On ne saurait dire lequel fut le plus grand, de celui qui choisit le successeur à qui il transmettra son sceptre pastoral, ou de l'évêque qui renonce à la primauté sur son siège, descend au second rang, heureux d'être le Timothée de votre infatigable Paul. Avoir l'audace de regarder la mort, de préparer avec sérénité sa survivance, de prendre près de soi non pas une infériorité qui flatte, mais un mérite qui sert, placer à ses côtés un grand seigneur, un prince de la parole, un pontife *orné de la doctrine complète, puissant par la science et par les œuvres*, c'était pour votre Cardinal jeter un regard d'aigle sur les incertitudes de l'avenir, accomplir un acte de haute prévoyance, de magnanime désintéressement, et couronner saintement l'existence la plus active et la destinée la plus glorieuse. Votre Archevêque a entendu la voix du Ciel lui

(1) Burdigala est natale solum, clementia cœli
Mitis ubi, et riguæ largo indulgentia terræ...
(Ausone.)

parler comme autrefois à son prédécesseur saint Amand : « Va au-devant de mon serviteur Seurin, honore-le comme l'Écriture Sainte enseigne d'honorer un ami de Dieu (1)... » Tous deux se rencontrèrent, tous deux se saluèrent par leurs noms, se tenant étroitement unis, entrant dans l'église au milieu des chants et de l'allégresse générale.

Ils étaient beaux ces jours qui ressuscitaient la fraternelle existence de saint Amand et de saint Seurin, cette vie commune de la prière et du labeur! Là se confondaient, dans une intimité charmante, les récits pleins de verve du vieillard vigoureux racontant tous les fastes de l'Église contemporaine dont il a été le témoin ou l'acteur et les vues élevées du Coadjuteur expliquant le drame des révolutions successives à la lueur des principes. Tous deux quittaient le palais épiscopal et sillonnaient votre magnifique Aquitaine, vous versant leurs conseils, leurs œuvres et leurs bénédictions.

L'Archevêque de Perga possédait à un haut degré ce tact qui, dans un poste élevé, permet de se subordonner à la pensée et à la volonté d'autrui, sans rien abdiquer de ce qui fait la dignité personnelle, et cette modestie qui s'efface afin de ne laisser paraître dans l'action que l'autorité qui inspire et Dieu qui bénit. Il est difficile de redire l'histoire de ces années trop courtes, où les deux Pontifes alliaient leur activité comme

(1) Sanctus Severinus... de partibus Orientis ad urbem Burdigalensem destinatur. Dum autem iter ageret, et Ecclesiam Burdigalensem Amandus episcopus regeret, apparuit ei Dominus in visu noctis dicens : Surge et egredere in occursum famulo meo Severino et honora eum sicut honorari Scriptura Sancta docet amicum Divinitatis... Exsurgens autem Amandus Episcopus, accepto bacillo in manu sua, perrexit in occursum ejus, nihil de viro sancto sciens nisi quæ Dominus revelasset. Et ecce sanctus Severinus veniebat quasi obviam ei. Tunc appropinquantes sibi, ac propriis se nominibus salutantes, ruunt pariter in amplexus, deosculatique, ecclesiam cum magno psallentio sunt ingressi. Quem deinceps in tantum dilexit ac veneratus est Amandus Episcopus, ut eum in locum suum substitueret, ac ipse quasi junior habebatur.

Denique post paucos annos obiit beatissimus Severinus. Quo sepulto, Amandus episcopus recepit locum suum, quem ei non dubium est per obedientiam redditum, quam in Dei sanctum exercuit... (Ex libro S. Gregor. Turon, *De gloria confess.*)

deux orangers qui entrelacent leurs rameaux, comme deux astres qui confondent leurs rayons. Il semble que ces deux existences eussent dû se terminer ensemble, mais, par un décret impénétrable de la Providence, le plus jeune succomba le premier; l'histoire de saint Seurin se renouvelle, et Amand a la douleur de lui fermer les yeux : « Vous le savez, » dit-il, « il était depuis dix ans la consolation et l'appui de ma vieillesse, il m'était doux de me reposer sur lui, et de le voir déjà au-delà de ma tombe continuant l'œuvre à laquelle je l'avais associé, honorant ce grand diocèse de Bordeaux par ses lumières et par ses vertus, et inspirant de plus en plus au clergé et aux fidèles l'amour de Dieu et celui de l'Église. Hélas ! cette joie du présent et cette sécurité de l'avenir se sont évanouies (1) ! »

Pontife, qui le pleurez comme saint Amand pleura saint Seurin, il ne m'appartient pas de vous dire : Courage ! Vous restez debout pour soutenir le diocèse dans son sacrifice. Léon XIII, votre clergé et votre peuple versent le baume dans la blessure faite à votre cœur.

(1) *Circulaire de S. Em. le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sur la mort de son Coadjuteur.*

III

Je n'ai pas achevé; il me reste à vous peindre l'action doctrinale de celui qui restera comme une des belles figures épiscopales de notre temps. L'influence de l'évêque n'est pas solide, ses œuvres ne sont pas durables, si elles ne sont vivifiées par la piété intime, surtout par une doctrine sûre et vivante. Son enseignement fut toujours nourri de la science sacrée qui n'hésite pas et qui ne transige jamais. Ne mérita-t-il pas les louanges connues que décerna saint Grégoire de Nazianze: « Élevé à l'Épiscopat, il appliqua toute la force de son esprit à la méditation des lettres divines...; il reçut de Dieu cette grâce de devenir un père et un maître en orthodoxie, ne se pliant pas comme les habiles aux préjugés du temps et ne défendant pas notre foi par des artifices mondains. On peut dire qu'il surpassait les doctes par sa piété et les pieux par sa doctrine (1). »

C'est là qu'excellait votre Coadjuteur; il étudiait encore, à travers nos bruyants progrès, les causes logiques qui relient aux erreurs philosophiques l'amoindrissement des prérogatives du Vicaire de Jésus-Christ et la décadence de nos institutions publiques. Il voulait que la doctrine relevât l'ordre intellectuel de ses ruines, qu'elle resplendît dans l'affirmation

(1) Non, ut hujus temporis sapientes, una cum temporibus se inflectens, nec fidem nostram medio quodam et artificioso modo defendens. (Greg. Naz., *Orat.* XVIII, XVI, p. 1005, 1006).

de la constitution divine de l'Église, et qu'elle animât de sa sève toutes les artères de la vie sociale.

Il a noblement travaillé dans ces trois ordres, et sa gloire grandira avec le temps qui ne servira qu'à la confirmer.

Au risque de vous fatiguer par des redites que votre piété filiale me pardonnera, ma parole s'abritera derrière la sienne et vous écouterez un écho affaibli du chant du cygne, chant que les voûtes de Saint-Sernin ont entendu naguère, en face du chef de saint Thomas d'Aquin, que les siècles, l'art, l'éloquence, la foi et l'amour couronnent d'un diadème chaque jour plus étincelant.

« C'est au milieu des grands siècles où les maîtres s'en allaient, pèlerins de la science, porter de ville en ville leurs thèses superbes et leurs difficiles théorèmes, tout un peuple d'écoliers s'attachaient à leurs pas, ils assiégeaient les cités où leurs maîtres avaient posé leurs chaires, ils se suspendaient à leurs lèvres et se rassasiaient à loisir de cet enseignement robuste et substantiel. C'est en ce beau milieu que resplendit le génie de saint Thomas, il règne en souverain sur les intelligences et personne ne conteste cette royauté de la vérité.

« Plusieurs siècles s'écoulent ainsi, pendant lesquels la pensée de saint Thomas est la pensée du monde chrétien et du monde savant tout entier. Cependant, un jour vient où un homme se rencontre qui, avec un tout petit mot, *je pense, donc je suis,* prétend renverser le colosse ; heureusement, si le colosse a la tête d'or, il n'a pas des pieds d'argile. Le colosse ne tombe pas, néanmoins il est touché. Une philosophie nouvelle, pas très forte en métaphysique et moins forte encore en physique, une philosophie plutôt de salon que d'université, mais qui parle un très beau français et fait tort au latin de la scolastique, une philosophie qui d'ailleurs vient en son temps, au lendemain de la Réforme, dont l'un des coryphées avait dit : « Débarrassez-moi de saint Thomas et je détruirai l'Église de Dieu, » une philosophie qui paraît à l'aurore de nos siècles modernes, plus frivoles et moins chré-

tiens, cette philosophie, dis-je, envahit nos écoles; et Leibnitz, le grand Leibnitz croit faire honneur à la scolastique en concédant que « parmi tout ce fumier on peut encore trouver des « perles »..... Des erreurs s'abritent sous le nom de Descartes. Et, en effet, bientôt la France, l'Angleterre, l'Allemagne embrassent les doctrines nouvelles, les poussent jusqu'à leurs plus périlleuses conséquences; de sorte qu'en trois mots, voici notre état philosophique moderne: d'une part, un faux idéalisme qui va jusqu'à nier les réalités extérieures; d'autre part, un matérialisme grossier qui nie l'âme et qui nie Dieu; et, entre ces deux termes, la raison et le bon sens cherchant un refuge qu'ils ne trouvent plus.

« Faut-il, dès lors, être surpris que de nos jours on ait essayé de réagir contre tant d'absurdités et de folies? L'Italie, patrie de saint Thomas, a été le premier centre de la nouvelle école thomiste. Des esprits de premier ordre, les Zigliara, les Cornoldi, les Liberatore, les Sattoli, les Thalamo ont essayé de remettre en mémoire et en honneur les enseignements du Docteur angélique, et leurs beaux écrits, partout répandus, éveillent l'attention du monde savant.

« Toutefois, du milieu de ce chaos philosophique, il fallait qu'une voix plus haute, plus puissante que toutes les autres, sortît pour refaire la lumière; cette voix, vous le savez, a été celle de notre immortel Pontife Léon XIII (1). »

N'est-ce pas là le guide sûr qui nous conduit sur les cimes sereines de la vérité :

Edita doctrinâ Sapientum templa serena.

Marchons avec lui, et nous sommes assurés qu'il nous fera goûter, comprendre et aimer le grand Docteur, celui à qui les théologiens de Salamanque s'adressaient comme au prince de la théologie : « O Thomas, quand nous suivons vos traces,

(1) Panégyrique de saint Thomas, prononcé à Saint-Sernin de Toulouse, le 7 mars 1882.

nous adhérons à la vérité complète; en vous est le vaste océan où se précipitent tous les fleuves de la science (1). »

Les profondes études de votre Coadjuteur sur le Verbe, son beau livre : *L'Homme,* que Léon XIII loua comme un travail servant la foi et la raison, toutes ces lumineuses et fortes études manifestent bien qu'il méritait, un des premiers et des plus dignes de l'épiscopat français, d'avoir sa place dans cette grande Académie Pontificale de saint Thomas qui, dans sa gloire naissante, honore la science sacrée et l'illumine de nouveaux rayons.

Son action doctrinale se fit sentir dans la défense de l'Église; il connaissait les périls des fausses notions sur son organisme divin, sur les prérogatives du Vicaire de Jésus-Christ; attristé d'avoir rencontré des esprits d'élite, de nobles cœurs méconnaissant les glorieux apanages du successeur de Pierre, il ne pouvait se lasser de promulguer les droits de Celui qui a la charge souveraine de paître les agneaux et les brebis.

« Nous ne sommes » disait-il, « qu'un atome dans cette immense et brillante pléiade de l'Église enseignante, mais nous sommes Évêque et nous participons de ce glorieux privilège. »

Comme il aime à mettre en relief la divine constitution de l'Église, la plénitude des prérogatives de son chef visible! Lorsque notre époque fut le témoin de cet émouvant spectacle de la résurrection d'un concile, que les représentants de toutes les races, que les chefs religieux des nations vieillies et des peuples adolescents tinrent ces assises solennelles devant la haine qui menace l'Église, devant les pouvoirs qui l'épient, devant la publicité qui la discute, un souffle d'angoisse passa sur les consciences catholiques alarmées de nos libres et vivantes discussions. Quelques pontifes redoutaient pour les yeux affaiblis de notre société moderne le trop vif éclat de la

(1) Dum tua vestigia sequimur, verioribus omnium sententiis adhæremus; in te enim velut in capacissimum oceanum cuncta sapientiæ flumina congregantur. » (*Collat. Salmant.,* tom. II, Epis. dedi.)

vérité; soucieux du retour de quelques âmes pusillanimes, préoccupés de ne pas exciter les ombrageuses exigences de l'opinion ou des pouvoirs, ils attendaient avec anxiété la résolution du Concile. L'Évêque de Carcassonne, d'un regard clairvoyant, discerne les besoins et les dangers de l'Église à la veille d'un grand orage. Aussi, avant de prendre sa place dans la basilique de Saint-Pierre, il ne tait pas ses pensées intimes, il annonce à son clergé et à son peuple que rien ne fermera ses lèvres à la promulgation de la vérité intégrale qui seule peut donner au monde malade la liberté, la paix et l'honneur: *Veritas liberabit* (1); la vérité le délivrera.

« Il me semble qu'en ces temps mauvais où nous sommes, lorsque tous les principes s'affaissent, et que notre société se meurt parce qu'elle n'en a plus, il ne serait pas inopportun de relever et d'affermir ce principe sacré de l'Église: — l'infaillible autorité de son Chef.

« Il me semble qu'en ces jours où tous les esprits se divisent, et où les meilleurs, — nous le voyons, — s'égarent en se divisant, il serait bon que l'Église resserrât plus que jamais les liens de son Unité.

« En fait, pas un souverain Pontife qui du haut de sa chaire ait enseigné l'erreur; une saine théologie l'a démontré cent fois.

« En droit, pas une croyance ni plus ferme ni plus ancienne, ni plus universelle dans l'Église que celle de l'infaillibilité doctrinale des Papes... Et comment, je vous le demande, comment la parole de Celui qui seul gouverne l'Église universelle, seul a le droit de l'enseigner, seul la confirme dans sa foi, — comment donc cette parole ne serait-elle pas un infaillible oracle?...

« Mais vous dites: si l'Église définit, que pensera le monde? Que pensera la société moderne? Que pensera l'hérésie? Que pensera le schisme?... Ah! vous avez cette manie fatale de

(1) S. Paul.

toujours ménager l'erreur en sacrifiant la vérité... Pour moi, je l'avoue, quand il s'agit de l'Église, j'ai la passion de la vérité... Je me souviens qu'à l'époque de ma dernière retraite pastorale, je disais à mon clergé réuni : — et il frémissait d'aise en m'écoutant! — « Si vous apprenez qu'au Concile le « Dogme de l'infaillibilité doctrinale des Papes a été proclamé, « sachez que votre Évêque aura signé le premier... » Je ne rétracte pas cette parole, et je m'imagine que vous serez bien aises de savoir que toutes les fois qu'il s'agira au Concile des droits et de l'autorité du Pape, votre Évêque sera au premier rang (1)!... »

Il fut fidèle à cette parole; l'histoire redira quelle part publique et secrète il eut dans ces délibérations si sages, si patientes, si dignes de l'Esprit de lumière et de force qui anime l'Église. Nous avons été le témoin ému et consolé de ses labeurs, de ses prières et de ses larmes; nous étions près de lui lorsque, au milieu des éclairs qui sillonnaient le ciel assombri, et des coups de la foudre qui retentissaient, en présence de Pie IX, en face des reliques de saint Pierre, toutes les voix de l'Église réunies de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion et du Midi acclamaient la tradition catholique; nous nous souvenons avec quel ferme accent, avec quelle note vibrante le *placet* tomba de ses lèvres et le *Te Deum* jaillissait de son âme, débordant de foi et d'allégresse sur ce Sinaï nouveau, heureux de voir l'Arche tutélaire de la vérité dominer les eaux du déluge et les catastrophes qui menacent les sociétés de guerres désastreuses et du socialisme grandissant.

Ce n'est pas un enthousiasme passager. Attentif aux enseignements de la Chaire apostolique, il aime à s'en nourrir et à les verser sur les peuples dans tout leur éclat et toute leur force. Il sait que le Saint-Siége a la clef des desseins éternels, qu'il est la boussole de l'humanité, le fanal de l'avenir. Quoi-

(1) *Œuvres de Mgr de La Bouillerie*, publiées par Mgr Ricard, professeur à la faculté d'Aix, son collaborateur, son disciple et son ami, t. I, p. 296.

qu'il se concentre dans le culte de la théologie et l'activité de ses œuvres, quoiqu'il reste en dehors et au-dessus des agitations stériles, il pénètre d'un regard perspicace l'état moral de l'Europe. Comme son illustre frère, l'Hilaire de notre époque, le cardinal Pie, il dénonce les dangers qui menacent les peuples, l'autorité qui tombe et la liberté qui périt; il comprend avec le Père Lacordaire que « les révolutions modernes, étant doctrinales, ne finiront pas comme celles de l'antiquité, par un homme ou un accident, elles ne finiront que par une doctrine (1). » Il en donne la raison, il entrevoit le remède à nos maux, car si le naturalisme social essaie de saper par la base les sociétés chrétiennes, la Papauté, qui les sait guérissables, a dicté l'acte immortel qui sera l'unique salut des sociétés. « Laissons passer la justice de Dieu et sa colère; » s'écrie-t-il, « entre le Pape et la Révolution, c'est l'avenir qui décidera... »

Les signes des temps correspondent à cette vue prophétique; la division des esprits et la *confusion des langues* (2) planent sur nos sociétés tourmentées par l'orage. Le naturalisme a tenté des constructions sociales; les puissances terrestres le servaient; rien ne lui a manqué, rien, excepté Dieu, Jésus-Christ et son Église; ni les ressources de l'or et de l'épée, ni les progrès merveilleux de l'industrie, ni les habiletés politiques, ni le prestige de la parole, ni l'éclat littéraire; après quatre-vingts ans de prodigieux labeurs, il aboutit au désarroi universel : les terreurs en haut, les conspirations en bas sont partout; l'autorité aux appuis séculaires se demande anxieuse si elle ne croulera pas demain sous les coups des sociétés secrètes; les multitudes, avides *de pain et de plaisirs,* se demandent si elles ne seront pas bientôt la proie du plus habile et du plus fort. L'équilibre des peuples est brisé, l'Orient se soulève, les nations de l'Occident s'épient, se

(1) *Conférences de Notre-Dame,* 60e conférence.
(2) Divide linguas eorum. (Psal. LIV, 10.)

jalousent et se menacent. Ce n'est pas en vain qu'on a rejeté la pierre de l'angle ; les murailles lézardées chancellent et les ruines pendantes de l'Europe inquiète réclament l'ARCHITECTE PONTIFICAL qui seul peut refaire des institutions publiques et reconstruire la chrétienté.

Notre pieux et savant ami en était convaincu ; il regardait avec amour les deux pierres fondamentales, les deux foyers de la vie religieuse et sociale, de la sainteté et de la civilisation. Il se tournait sans cesse vers le Tabernacle eucharistique qui est la cité spirituelle des âmes, vers Rome qui est la cité terrestre et comme la capitale de leur empire. L'Eucharistie fut sa première et sa plus haute inspiration, Rome en fut la plus constante et la plus glorieuse (1).

Aussi avec quelle filiale ardeur il aimait à être le reflet des lumières de Pie IX sur notre époque si brillante et si agitée ; ce que saint Grégoire VII a dit de Bernard de Saint-Victor de Marseille s'applique à lui : « Il fut un véritable ami et un soldat fidèle du Prince des apôtres, ne désertant jamais le champ de bataille (2). »

Quand Dieu appela à lui Pie IX, couronné de l'auréole des années de Pierre, la terre fit silence ; un courant de stupeur circule dans les rangs ennemis et un deuil général s'impose.

« Un seul être nous manque, et tout est dépeuplé ! »

Il n'était plus là, il était au Ciel, ce conquérant aux initiatives hardies, à l'activité sans repos, cet athlète à la vigueur que rien n'a énervée, ni les hosanna des triomphes populaires, ni les séductions des princes, ni les épines du travail, ni les douleurs de la captivité : Apôtre qui a soif de donner le monde à Jésus-Christ, Docteur des nations qui dévoile leurs blessures ; Père des peuples et des pouvoirs, qui tient à tous le langage

(1) Ces paroles sont celles qu'il a dites de l'illustre Mgr Gerbet dans l'Oraison funèbre qu'il prononça à Perpignan.

(2) Pater vester revera Apostolorum Principem diligens, in ejus acie nobis adhæsit. (S. Greg., VII, lib. VI, ep. xv.)

des énergies divines ; Portier du ciel, montrant les Saints, ces étoiles du firmament de l'Église, paré des grâces de la virginité, de la pauvreté et du martyre ; Pasteur miséricordieux, cœur tendre, redisant comme saint Grégoire VII : « Nous voulons tous ensemble que Dieu soit glorifié en nous, et qu'il daigne nous admettre, avec nos frères, même avec ceux qui nous persécutent, à la vie éternelle... Redoublons donc d'aumônes et de prières ; cherchons par tous les moyens à fléchir notre Rédempteur, afin d'obtenir que nos ennemis, qu'il faut aimer selon son précepte, rentrent au giron de la sainte Église, cette épouse pour laquelle il a daigné mourir ; car, encore une fois, nous ne voulons la perte de personne, mais bien le salut de tous dans le Christ (1). »

Pierre ne meurt pas ; la prison Mamertine, les Catacombes, le Vatican en deuil sont les berceaux de cette vie renouvelée et de cette dynastie impérissable qui a les clefs du royaume des Cieux et de la paix de la terre.

Vos deux pontifes étaient à Rome ; l'un, prince de l'Église romaine, apportant son suffrage à une élection providentielle, l'autre fidèle gardien et témoin heureux de ce conclave hardi où est acclamé le Vicaire de Jésus-Christ. Léon XIII hérite de la triple couronne, et aussi des chaînes, mais il porte dans ses mains la puissance libératrice de l'humanité.

Le Chef suprême de l'Église a depuis longtemps étudié les plaies, le travail étrange, les aspirations contradictoires de notre temps. Quoique délaissé et captif, avec le coup d'œil surhumain du gouvernement apostolique, il offre à tous son secourable et nécessaire appui. Il promulgue les lois constitutives de la famille que menacent la légalité et les mœurs ; il signale à la science enivrée d'elle-même la dispersion de ses forces et la faiblesse de ses efforts parce qu'elle ne s'inspire

(1) Jam dandæ sunt frequentissimæ orationes et largissimæ dandæ eleemosynæ... ad gremium sanctæ Ecclesiæ redeant, suæque sponsæ pro qua mori dignatus est... Nullius enim hominis perditionem quærimus, sed omnium salutem in Christo desideramus. (Ep. IX, 3, S. Greg., VII.)

plus au foyer traditionnel de la philosophie catholique ; il éclaire les redoutables problèmes économiques de la richesse et du travail, et prépare leurs solutions ; il montre la boussole aux peuples qui sombrent sur les écueils de leurs progrès matériels et de leurs convulsions révolutionnaires ; il désigne aux pouvoirs la fragilité de leurs assises et leur indique où est la base solide de leur durée ; il excite les soldats de l'armée catholique des œuvres et de la presse (1) ; il inspire au clergé le culte de la piété et des études fortes ; il anime l'épiscopat, sollicitant l'union de ses forces par la doctrine sans mélange et la charité sans faiblesse. N'est-ce pas la Lumière du Ciel, *Lumen de Cœlo,* qui jaillit de la Croix de son immortel prédécesseur, *Crux de Cruce,* sur les ombres et les orages de notre temps.

Mgr de La Bouillerie ne fut jamais découragé ; il a souvent lu sur l'obélisque de la place de Saint-Pierre les victoires que présagent le nom du Pontife suprême. Oui, que les erreurs et les idées fausses s'évanouissent devant les enseignements de Pie IX, devant les clartés du Concile, devant la parole de Léon XIII ; qu'elles disparaissent de l'ordre rationnel où elles détruisent la foi et affaiblissent la raison, de l'ordre révélé où elles amoindrissent le sens catholique et l'amour de l'Église, de l'ordre social où elles conduisent les nations aux abîmes :

Fugite partes adversæ...
Vicit Leo de tribu Juda!

Votre Coadjuteur, ami et disciple de deux grands Papes, saluait l'avenir avec confiance, il entrevoyait l'aurore à travers les ténèbres, pressentant que nous marchions à la lumière par la souffrance : *Per Crucem ad Lucem.* Oui, il était bien de son temps et de son pays, mais comme l'Église, avec ses instincts de mère et son intuition de maître, il discerne les

(1) Voir l'admirable Encyclique de S. S. Léon XIII aux évêques d'Italie, qui, évidemment, est un conseil pour l'Episcopat.

illusions, les blessures et les élans généreux. Il m'appartient à moi, fils loyal de notre antique Helvétie, notre vieille république aux libertés populaires, de déposer sur la tombe du noble athlète le témoignage qu'il a écrit et prêché sans relâche pour la guérison de son siècle et la grandeur de son pays.

L'heure du repos va sonner pour ce grand ouvrier de Dieu; brisé par le travail, il ne songe pas à suspendre ses fatigues; pieux pèlerin, il s'agenouille dans votre sanctuaire de Notre-Dame de Verdelais; sa parole plus suave encore émeut et attendrit les foules; il bénit les fêtes nuptiales d'une famille privilégiée; ce sont là les actes précurseurs de sa mort.

Il est frappé; au milieu de la nuit, accourt près de ce lit de souffrances votre Cardinal en larmes; là se reproduit cette émouvante scène religieuse de l'histoire du monde. Quand le prophète Élie fut emporté par son char de feu sur les hauteurs du ciel, son disciple Élisée agenouillé et tremblant lui jetait les plaintes filiales: « O Élie, ô mon père, vous, le char d'Israël, vous, son guide, vous prenez votre essor, et vous nous laissez: *Pater mi, pater mi, currus Israël et auriga ejus* (1). »

Maintenant c'est Élisée qui monte, c'est Élie qui veut le retenir.

Votre Archevêque, à la blanche couronne, à qui Dieu a donné, comme à Caleb, une vigueur que l'âge respecte (2); ce vieillard, qui porte sans fléchir, après un demi-siècle de labeurs apostoliques et d'une exceptionnelle activité, son sceptre pastoral; il est debout près de cette couche funèbre; il presse sur sa poitrine le pieux agonisant; n'est-ce pas là comme une apparition de l'Église militante dans la présence de ce vieux Pontife dont Pie VI a béni l'enfance, qui a baisé les pieds de Pie VII sur les routes triomphales de la France,

(1) IV Reg., II, 12.

(2) Et dedit Dominus Caleb fortitudinem; usque in senectutem permansit illa virtus. (Eccli., XLVI, 11.)

que Léon XII a accueilli, à qui Grégoire XVI a confié votre Métropole, que Pie IX a couvert de la pourpre romaine? n'est-ce pas l'Église de la terre qui dit au mourant : « Restez avec nous, il se fait tard dans les âmes et dans les peuples, restez; mon cœur a besoin de vous, il m'est doux de vous transmettre ma houlette avec sécurité; Bordeaux que vous aimez et qui vous aime vous supplie; Rome (1) que vous servez et qui vous honore vous réclame : restez avec la France qui appelle des Apôtres, restez avec l'Église qui compte sur vos lumières et sur votre vaillance, restez donc avec nous, vous êtes cher à tous!..... » La voix se brise, les sanglots achèvent la parole...

Près de là se rencontre le prêtre aimable et austère qui l'accueillit jadis au seuil de la cité, l'hôte et l'ami du cénacle épiscopal, le collaborateur constant de l'infatigable Archevêque (2); il tient le Viatique céleste, le Pain vivant, Jésus-Hostie. En vain la terre dispute à l'Église triomphante cette âme prête à s'envoler. La sainte Eucharistie qu'il a tant aimée, prêchée et chantée est son char de feu, elle l'enlève aux luttes et aux ombres d'ici-bas; elle l'emporte dans les tabernacles de l'éternelle Communion.

Nous, Éminentissime Seigneur, avec Vous, les yeux pleins de larmes, le cœur brisé mais consolé, nous suivons le vol lumineux de ce Prophète disparu. A la mort de votre saint Paulin, poète et théologien, Uranus s'est écrié : « Si l'Église regrette un si grand évêque, le Ciel se félicite de l'avoir recueilli; si les hommes sont affligés, les anges chantent, la joie règne dans la patrie de la vision, où il brûlait de monter, redisant : « Qu'ils sont aimés vos tabernacles, ô mon Dieu;

(1) Diligo Burdigalam, Romam colo. (Auson., apud Migne, t. XIX, 872).
(2) M. Gervais, Vicaire général.

« mon âme altérée soupire et défaille à la pensée de vos « demeures éternelles. »

Éminent Pontife qui le pleurez, joignez encore vos mains, unissez vos bénédictions, elles nous sont nécessaires dans ces jours d'angoisse. Que notre Sauveur Jésus perpétue pour son règne, pour la défense de son épouse la sainte Église, pour la vie des âmes et le salut des peuples, la succession des évêques qui, à son exemple, nous illuminent de leurs clartés, nous relèvent par leur vigueur et nous embaument de leur tendresse.

Erratum. — Dans l'AUTOBIOGRAPHIE DE Mgr DE LA BOUILLERIE, numéro du 1er septembre, p. 505, lig. 26-27, entre les mots « m'atteindre » et « Eh! quoi » le passage suivant a été omis:

Une circonstance minime, un avis donné par le professeur aux jeunes élèves ecclésiastiques, pour qu'ils eussent à se rendre, suivant un usage mensuel, auprès de leurs confesseurs, un avis qui ne me regardait même pas, fut la voix que Dieu m'adressa et que j'eus le bonheur d'entendre.

FERDINAND ROZAT [1]

ÉTUDIANT EN DROIT A PARIS

II

Ferdinand Rozat avait attiré sur lui l'attention. Tandis que, parmi ses compagnons d'étude, les meilleurs ambitionnaient de devenir ses amis, M. Beluze, président du Cercle du Luxembourg, et M. Paul Decaux, président des Patronages de Paris, avaient pensé à utiliser son zèle pour les œuvres catholiques qu'ils dirigeaient.

Il est vrai qu'avec la naturelle distinction de ses manières, sa parfaite urbanité, son affabilité si cordiale, son exquise délicatesse, avec son limpide et profond regard, son front pur, témoignage irrécusable de la candeur de son âme, ce nouveau venu de la province devait plaire; d'ailleurs, la réserve et la grande modestie de son maintien ajoutaient encore aux charmes de sa personne. « Je puis dire, » a écrit l'abbé Vimart (3), « que jamais depuis je n'ai rencontré un jeune homme d'une telle délicatesse, ayant une âme d'une telle grandeur, un cœur d'un égal dévouement. »

L'abbé Vimart s'occupait, à cette époque, des Œuvres militaires établies à Paris par Mgr Affre et continuées par la sollicitude du cardinal Morlot. Il vit Ferdinand, pour la première fois, au Cercle du Luxembourg. Remarquant aussitôt sa foi ardente et l'irrésistible

(1) Voir le numéro du 16 juillet, p. 533. — Le 22 octobre prochain est le premier anniversaire de la mort de Ferdinand Rozat. A cette occasion, nous sommes heureux de déposer sur sa tombe, en notre nom et au nom de ses nombreux amis, ce nouvel hommage de cœur, et d'offrir à sa famille un gage modeste que celui qu'elle pleure pourra peut-être revivre dans le livre que nous préparons.

(2) 13 mars 1882.

ascendant de sa nature supérieure, que subissaient l'un après l'autre les jeunes gens de son âge, il l'étudia de plus près et ne tarda pas à reconnaître qu'il méritait la plus entière confiance. Un jour, il lui propose de s'associer à son ministère auprès des soldats. Ferdinand, au comble de la joie, se hâte de s'en ouvrir à son père qui n'avait pas encore quitté la capitale ; pleine autorisation lui est accordée de s'enrôler dans cette Œuvre : dès le soir, il commençait son nouvel apostolat.

Pendant cette première année, il alla, trois fois par semaine, passer ses soirées à l'École où se rendaient les militaires, rue de Pontoise. On le chargea d'abord d'instruire les plus ignorants. Son programme d'enseignement comprenait l'A B C D et les premières notions d'arithmétique. Modeste début, en vérité, pour le jeune professeur, et rude épreuve pour sa vocation. Mais il se mit à l'œuvre sans hésiter, se souvenant qu'aux yeux du bon Dieu les choses ne valent que ce qu'elles coûtent. Là se manifestèrent, pour la première fois, les merveilleuses ressources de son âme si apostolique. Entrain, bonne humeur, souplesse de cœur et d'esprit, charitable condescendance, il avait tout pour lui. Et la patience, comme elle lui était nécessaire au milieu de ces élèves à tête dure, dont les uns, nouvellement arrivés, avaient résisté longtemps aux leçons de l'instituteur du village, et les autres vieux, blasés, n'avaient plus foi qu'à leur solde ! Le jeune maître d'école ne se décourageait pas : il allait de l'un à l'autre, répétant trois et quatre fois ses explications les plus simples et les plus claires. Il fallait bien qu'on apprît quelque chose. D'ailleurs, pour reposer l'intelligence fatiguée des difficultés ardues de l'addition et de la soustraction, on se permettait quelque digression sur le terrain de la morale ; après l'alphabet, on expliquait l'abécédaire bien autrement utile de la doctrine chrétienne ; à la suite, venaient une anecdote édifiante, un bon conseil, un mot de la famille et du pays qui soulageait de quelques larmes le cœur un peu gonflé de ces braves soldats ; et la soirée était passée. Tous se retiraient contents, et revenaient le lendemain avec joie s'asseoir sur les bancs de la classe. Leur maître les aimait tant et ils aimaient tant leur maître ! Aussi, s'élevèrent du cœur de tous ces élèves d'unanimes protestations, quand on le leur enleva, pour lui confier un enseignement plus relevé.

Après quelques semaines, en effet, l'abbé Vimart jugeait que Fer-

dinand était digne d'une destination plus haute; et, dès la fin du mois de janvier 1858, il lui donnait un poste d'avancement. « J'ai vu avec plaisir, » lit-on dans une lettre de félicitations, adressée par le Dr Rozat à son fils, « que le lot de professeur qui t'est échu auprès des soldats, sympathisait avec tes goûts pour l'étude, et j'ai appris avec une nouvelle satisfaction ta promotion à la chaire d'histoire et de géographie pour les caporaux. »

Le jeune Rozat était préparé à ce genre d'enseignement par les fortes études qu'il avait faites au collège. Ceux qui l'ont connu savent de quelle facilité d'assimilation il était doué, combien il était ingénieux à trouver les rapprochements, à généraliser les points de vue. Son savoir était si personnel que toute question paraissait neuve, dès qu'elle était traitée par lui. C'est par ces facultés alors naissantes qu'il étonna et captiva ses nouveaux auditeurs. Vraiment, il paraissait manier la science comme un maître ; ses notes en font foi. Intéresser même des caporaux à des dissertations « sur les rapports de l'histoire et de la géographie, sur la conformation de la terre au point de vue orographique et hydrographique, » etc., n'est pas chose facile. Rozat y travailla de son mieux et y réussit autant que possible. Toujours précis, il n'abandonnait jamais le ton de la familiarité afin de se maintenir à la portée des plus humbles esprits. D'ailleurs, telle était sa verve, telle la variété de ses images et l'abondance de sa parole, qu'un soir, en sortant du cours, un vieux caporal disait : « Eh ben, en voilà un jeune, qui en sait et qui en dévide ! »

Cependant le cours d'histoire et de géographie dut être suspendu. Laissons Rozat lui-même rendre compte à son père des raisons qui le déterminèrent à modifier son programme : « Mes fonctions auprès de mes élèves sont encore changées. L'histoire et la géographie n'ont pas pour eux le même attrait que les chiffres, parce qu'ils cherchent, avant tout, comme beaucoup de gens d'aujourd'hui, les choses dont ils voient l'utilité pratique et immédiate. Aussi, après m'être embarqué avec les Croisés et les avoir accompagnés jusqu'à Jérusalem, j'ai dû les planter là, sous la garde de Godefroy de Bouillon, et rentrer en France avec mes soldats, plus désireux de connaître l'addition et la paie-dette que les beaux faits d'armes des preux chevaliers (1). »

(1) 6 mars 1858.

Durant le Carême de cette même année, l'abbé Vimart prêcha successivement plusieurs retraites dans quelques forts de la banlieue de Paris. C'était assez ordinairement le soir. Il n'y a guère de sécurité pour un ecclésiastique à traverser seul, à une telle heure, les faubourgs de la capitale et à parcourir la campagne environnante. D'ailleurs le trajet était long et pénible. Ferdinand voulut être le compagnon de route de M. l'aumônier et partager avec lui les fatigues de ce ministère. Arrivé dans les casernes, il s'improvisait maître de chant, adressait un pressant appel aux soldats de bonne volonté et les réunissait dans une salle d'armes ou au milieu d'une cour, pour leur apprendre quelques cantiques populaires. Puis, pendant la cérémonie religieuse, avant et après l'instruction, il entonnait solennellement un de ces cantiques, et ces braves chantaient à pleine voix! « Quand je voulais lui exprimer ma gratitude pour son précieux concours, » ajoute l'abbé Vimart, « il me répondait invariablement qu'il était mon obligé, et que je lui faisais grand honneur en consentant à l'associer aux mérites de l'apostolat. »

Cependant, la popularité de Ferdinand auprès des militaires de la rue de Pontoise allait croissant. La salle de classe était toujours comble: bientôt même, comme il l'écrivit à sa mère (1), elle fut trop petite. Ce succès extraordinaire, le jeune instituteur le devait moins au charme de ses leçons qu'aux rapports intimes qu'il entretenait avec ses élèves. Il était leur ami, leur confident: à ceux qui ne savaient pas lire donnant lecture de leurs lettres, écrivant au pays pour ceux qui ne savaient pas écrire. Même, il avait gagné le cœur de quelques officiers qui, comprenant son dévouement, entraient volontiers dans ses vues. Et il usait discrètement de son influence pour obtenir en faveur de ses chers soldats des permissions, et parfois des congés. Une permission de quelques heures, un congé de quelques jours, quel important service! Aussi tous les cœurs étaient enchaînés par la reconnaissance.

Rozat allait encore jusqu'à accepter d'être de leurs fêtes. Il pensait avec raison que sa présence préviendrait tout désordre: il avait à cœur, en même temps, pour compléter ses leçons de morale, d'apprendre à ses élèves l'art et le goût des récréations innocentes. Ici l'exemple devait être plus efficace que les paroles. Et, en effet,

(1) 27 novembre 1858.

Rozat payait de sa personne, dirigeait et animait tous les jeux; il était le boute-en-train de la bande joyeuse. Comme son esprit était fécond en combinaisons comiques et réjouissantes! Comme il riait de bon cœur! — C'est aujourd'hui mardi-gras. S'ils étaient dans leurs familles, ces braves gens ne manqueraient pas de fêter carnaval. Qu'imaginer pour leur offrir une compensation?... Son plan est fait. D'un coup d'œil il se rend compte de l'état de ses ressources, s'approche de l'aumônier, obtient son agrément et quelques subsides, et reparaît bientôt aux applaudissements de l'assemblée, les mains chargées de pains d'épices, d'oranges, de cigares et autres provisions. Puis, ayant réclamé le silence, il prononce une martiale harangue, en vrai général d'armée, et ordonne gravement que le butin soit distribué. On fait des lots et l'on convient de s'en remettre à la décision du sort. Inutile de dire que le tirage fut fréquemment entremêlé de plaisanteries aimables et de gaies chansonnettes. Bref, Rozat avait atteint son but: aucun des soldats présents à la séance n'eut trop à regretter de n'être pas au village. Et si l'on veut savoir quels mobiles généreux le faisaient agir, quelle âme toujours recueillie et grande il cachait sous le voile de cette gaîété enfantine, qu'on lise ce qu'il écrivait à Bordeaux, au soir de ce jour: « Qu'il est doux, lorsqu'on aime sa mère, de se trouver dans ces occasions au milieu de ces bons militaires, sur lesquels est tout puissant le nom de cette mère, qu'ils ont quittée avec tant de regrets et à laquelle ils doivent de conserver les fruits de leur première Communion (1). »

Son désir, en gagnant la confiance des soldats, était, on le devine bien, de préparer les voies à l'aumônier. Tous ceux qui se laissaient approcher tombaient dans ses filets et faisaient leurs Pâques. Il les vit, surtout le Jeudi-Saint, 22 avril 1859, se presser en grand nombre autour de la Table-Sainte. Napoléon III allait déclarer la guerre à l'Italie: la patrie les appelait aux armes, et leur régiment devait quitter Paris le lendemain, pour se rendre à la frontière. Au sortir de l'église, où le Dieu des armées avait daigné descendre dans leurs âmes, ils se donnent rendez-vous pour le vendredi à l'école de la rue de Pontoise. Tous arrivent à l'heure dite. Rozat est déjà rendu. C'est l'anniversaire du jour où l'Homme-Dieu s'est dévoué jusqu'à la mort. Grande leçon, et pour ces braves militaires plus opportune que

(1) 27 mars 1859.

jamais. Rozat détache de la muraille le crucifix et le remet à l'abbé Vimart. Ils tombent à genoux : l'aumônier leur adresse des adieux touchants qui sont, pour beaucoup peut-être, les derniers. Alors, ils adorent la croix ; la baisent respectueusement ; puis, les larmes aux yeux, ils viennent l'un après l'autre, dans le plus profond silence, embrasser le prêtre qui les a convertis et le jeune apôtre qui a sauvé leur vertu, au milieu des dangers de la vie de caserne. Ils partaient ; mais munis sous leur humble uniforme d'une médaille de la sainte Vierge, emportant dans leur sac le *Manuel du soldat chrétien*, et dans leur cœur le souvenir fortifiant de cette scène. « Bénie soit » s'écrie à ce sujet Ferdinand, « la charité de Jésus-Christ, qui nous procure de si douces et de si pures jouissances ! *Alleluia !* » Le surlendemain, il communiait encore avec d'autres soldats.

On voit déjà à quel point la charité de Rozat était ardente : il faudrait presque dire impétueuse. L'amour de Dieu et des âmes le poussait en avant, comme malgré lui. Il fit plus d'une fois la confidence de ces divines obsessions au R. P. Bailly, alors étudiant en Droit comme lui, aujourd'hui membre éminent de la Congrégation de l'Assomption. Celui-ci écoutait son jeune ami, dissertant avec feu sur les malheurs des temps, sur les misères qu'il faudrait soulager, sur les honteuses faiblesses et les folies des hommes, sur la Foi, sur l'Église et sur le Pape. Rozat était toujours éloquent. N'avaient-ils pas tous deux des devoirs glorieux à remplir ? leur vie à consacrer à une régénération sociale ? des pauvres à secourir, des enfants à instruire, des jeunes gens à préserver des séductions du monde, des ouvriers à maintenir dans l'honnêteté et les vertus chrétiennes, des vieillards sur le bord de la tombe à ramener à Dieu ? Tel était le programme qu'ils étudiaient ensemble, et ils se laissaient aller à l'enthousiasme du bien, s'exaltaient, s'encourageaient l'un l'autre, ne se séparaient guère sans avoir renouvelé la promesse de rivaliser d'exactitude et de fidélité dans l'accomplissement de leur mission.

Il eût fallu l'entendre, ce cher Ferdinand, dire avec son cœur et sa foi, dans un de ces entretiens intimes, ce qu'il écrivit si bien, le 26 décembre 1866, à un autre de ses confidents : « Mon ami, il y a partout ici-bas pour le chrétien un sacerdoce, c'est-à-dire, un ministère sacré à remplir. Gardons le sentiment de cette dignité ; travaillons avec la force que Dieu promet à ses enfants et qu'il ne leur refuse jamais ; travaillons avec cette humble modération, qui

nous fait concentrer nos efforts dans la sphère spéciale d'action que Dieu nous assigne, en nous appelant soit à la vie religieuse dans le cloître, soit dans le monde, à la dignité de chef de famille, d'époux, de père, à l'exercice de telle ou telle profession, et soyons bien persuadés que le secret de la sainteté consiste à être simplement un homme et un chrétien, c'est-à-dire, à faire en chrétien ce que tout le monde fait, hormis le mal. »

C'est ainsi, en effet, qu'il comprit et pratiqua le dévouement chrétien : se donnant aux œuvres sans compter non seulement avec ses forces, mais même, ce qui est plus rare, avec l'amour-propre. Il se considérait comme un ouvrier à gage, ayant part au travail, mais n'en pouvant pas avoir aux bénéfices. Il entendait toujours au fond de son cœur cette réponse d'humilité, qui résonne dans toutes les âmes vraiment prédestinées au bien : « Nous sommes des serviteurs inutiles, *servi inutiles sumus.* » Le succès ne lui importait guère. Il ne songeait qu'au labeur et au combat, se contentait de remercier Dieu de ne pas le laisser sans emploi : « Il y a tant à faire, » disait-il, « dans le champ des âmes. Dieu a daigné nous choisir pour ses moissonneurs ; prions le Maître de la moisson de nous garder fidèles à l'ouvrage. »

Il avait été élu secrétaire du Cercle du Luxembourg, dès le commencement de son séjour à Paris. Le 8 janvier 1878, il devenait membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul qui tient ses séances dans un des salons du Cercle. A ce titre, il se fit agréger à l'Œuvre des Patronages, et prit place, tout d'abord, dans le Patronage de Nazareth, à côté de M. Maignan, cet ami de Mgr de Ségur, qui devait nous faire sur ce saint prélat de si touchantes révélations, et écrire une si belle page pour l'auteur *des Souvenirs et récits d'un frère.*

Or, à Nazareth, l'Œuvre était depuis longtemps en pleine prospérité, grâce au zèle et à l'intelligente direction de M. Decaux, président général des Patronages. Celui-ci, comme l'abbé Vimart, discerna dans le jeune Ferdinand un auxiliaire d'élite. Il vit qu'il vaudrait mieux pour son activité débordante s'employer à relever des ruines, que s'épuiser dans les devoirs faciles du simple patron. Aussi le nomma-t-il président du Patronage de Sainte-Mélanie.

Ici tout est mobile et chancelant. La Direction de l'Œuvre est confiée à des étudiants, la plupart sans expérience, sans prestige, inhabiles et inconstants dans l'exercice de leur mandat. Les jeunes

apprentis méconnaissent quelquefois l'autorité de leur président, se montrent peu dociles, et dès qu'il est question de leur infliger une peine disciplinaire pour infraction au règlement, ils n'hésitent pas à déserter le Patronage, afin de n'avoir pas à la subir. On le voit, Ferdinand va trouver dans cette maison un ministère très laborieux, plein de difficultés et peut-être bien peu fécond. Il ne balance pas cependant et accepte ce poste de combat.

Le Patronage de Sainte-Mélanie a été le premier fondé par la société de Saint-Vincent de Paul : il est situé à côté de l'École de Droit et tient ses réunions, chaque dimanche, précisément dans le local où Ozanam et ses amis établirent leur première Conférence. Quelle bonne fortune pour Ferdinand ! Ozanam est « son homme de prédilection » ; or, tout lui parle de ce grand chrétien dans ce berceau de l'Œuvre des conférences répandue aujourd'hui dans le monde entier. S'étonnera-t-on qu'il se soit proposé, à cette époque, d'égaler Ozanam dans sa charité ? Il se l'avouait à lui-même, quelques années après, et ajoutait dans son journal : « Soyons sur la brèche ; n'ayons d'autre prudence que celle du chrétien qui croit en Dieu, l'aime et le sert. »

Le jour de son installation, le nouveau président voulut payer sa bienvenue en récitant une pièce de vers, où se montrent à la fois son talent poétique et ses vues si chrétiennes sur la vie morale des apprentis. Il définit ainsi le Patronage :

Sur l'Océan du monde,
Sans craindre le courroux des flots,
A l'espérance abandonnant leur voile,
Avec Dieu pour pilote et la Foi pour étoile
S'avancent nos gais matelots.
C'est le jeune âge
Qui voyage
Dans la barque du Patronage.

Ce n'était pas assez pour Ferdinand d'avoir dominé son auditoire, dès la première entrevue, par l'ascendant d'un esprit supérieur. Il se proposait surtout de le séduire et de gagner son cœur, pour mieux faire accepter une réforme qui devait être presque radicale. Dans ce but, il s'était tracé un plan de direction, plan large et généreux, qu'il avait élaboré, comme il élabora depuis tous ses autres projets, aux pieds de son crucifix. Il l'exposa, plus tard, dans une lettre à un de ses amis d'Annecy, qui voulait fonder un patronage dans cette ville. Nous sommes heureux d'en pouvoir mettre sous les yeux

de nos lecteurs une partie importante. « A mon avis, et j'en ai fait l'expérience pendant que j'étais président de Sainte-Mélanie à Paris, le moyen pour un confrère de Saint-Vincent de Paul de prendre place au Patronage, de s'y faire accepter et d'y trouver toujours un aliment nouveau pour son zèle, c'est d'assister régulièrement aux séances ; de causer beaucoup avec les apprentis ; de s'intéresser à leurs familles ; d'apprendre à les désigner par leurs noms ; de se faire rendre compte par eux de leur profession ; de les visiter, autant qu'on le peut, dans leurs ateliers; de leur adresser en séances de petits discours, ou de leur faire des conférences d'histoire, d'économie chrétienne, d'hygiène domestique ; de prendre part à leurs joies et à leurs jeux. Tout cela est pénible, difficile à mettre en pratique, mais, Dieu aidant, on en vient à bout, et le bien se fait (1). »

Par une belle après-midi de dimanche, un étudiant rencontre Rozat aux portes du Luxembourg. — D'où viens-tu ? lui demande-t-il, tes habits sont couverts de poussière et ton front mouillé de sueur. Ferdinand le regarde et sourit. — A dimanche prochain, répond-il mystérieusement ; tu viendras avec moi ; n'y manque pas. — Ne comprenant rien à cette énigme, notre jeune homme promit d'être fidèle au rendez-vous. Il y vint en effet, le dimanche suivant, et se laissa conduire au-delà des boulevards de Paris, sans que son ami eût consenti à lui livrer son secret. Tout à coup apparaît sous une allée de charmille un groupe d'apprentis. Ferdinand part, court à toutes jambes pour les rejoindre ; il est acclamé ; une partie de barres commence aussitôt, et pendant plus d'une heure ces jeunes gens, animés par l'exemple de leur président toujours ardent au jeu, et qui mettait à contribution tous les ressorts de son agilité, se croisèrent en mille sens sur leur champ de bataille. L'étudiant était ravi ; il s'enrôla, dès ce jour, sous la bannière du Patronage. « Qu'il fait bon, » lui avait dit Rozat, en passant près de lui au plus fort de la mêlée, « qu'il fait bon oublier auprès des pauvres, après une semaine de travail, et Justinien et la Faculté ! (2) »

Chaque dimanche, presque du matin au soir, Ferdinand était avec

(1) 10 janvier 1871.

(2) Il a chanté lui-même cette ardeur dans la poésie déjà citée : *Le Patronage*

Aux barres ! Ah ! c'est là, c'est là que ma valeur
En maints combats fameux signale son ardeur.
C'est là qu'il faut me voir défendre un territoire,
En vrai soldat français disputer la victoire...

ses chers apprentis. La messe se disait assez tard à Sainte-Mélanie : quel que fût son état de fatigue, il ne manqua jamais d'y communier, pensant que cet exemple porterait ses fruits. Et, en effet, il put, après quelques mois, organiser des séances de piété ; une cloche les annonçait au milieu du jour ou dans la soirée ; les membres du Patronage se réunissaient, récitaient une prière dans le plus grand recueillement et chantaient des cantiques. Puis Rozat, qui était le prédicateur de la circonstance, leur adressait une exhortation, choisissant pour thême ordinaire de ses discours la confession et la communion fréquentes.

Sa conduite et ses petits sermons opérèrent bientôt des conversions nombreuses. Aux grandes fêtes et même plus souvent dans l'année, il avait la consolation de voir à la Sainte-Table tous « ses patronnés ». D'ailleurs, pour obtenir ce résultat, il usait quelquefois vis-à-vis d'eux de touchantes industries. Un jeune apprenti était-il dans la peine, sans pain, sans travail, Ferdinand l'aidait de ses conseils, de ses ressources, lui cherchait une place, se réservant le droit, s'il réussissait, de demander une communion en temps opportun (1).

Le 25 décembre 1858, sa mère lui écrivit : « Tu auras eu le bonheur d'adorer, cette nuit, notre Dieu Sauveur et enfant, à l'heure même où, par un prodige d'amour infini et inappréciable, il a bien voulu naître parmi nous. Tu as pu mêler ta voix à celle des anges, louer et bénir ce Dieu de miséricorde, qui te traite en enfant gâté dans une ville, où tant d'autres, hélas! viennent consommer leur perte! » La bonne mère avait pensé que son fils était allé fêter Noël à Saint-Sulpice. Il aimait tant cette église et il était si fidèle à s'y rendre, pour les moindres cérémonies. M^me^ Rozat s'était trompée. Ferdinand avait « sacrifié sa messe de minuit dans sa paroisse, pour assister à celle de huit heures à Sainte-Mélanie. » Là, il avait pris place au milieu de ses pauvres apprentis, « afin de mieux ressembler aux bergers, qui les premiers furent admis à adorer l'enfant Jésus. » La chapelle plus que modeste, même avec ses parures les plus belles, lui avait rappelé la crèche et l'étable de Bethléem. En communiant à côté de ces jeunes gens qu'il entraînait par son exemple, il les avait présentés au « Dieu enfant et pauvre » comme sa famille d'adoption. Sa joie était au comble. Il ne manquait plus pour compléter la fête

(1) Témoignage du R. P. Bailly.

que d'aller en troupe au bois de Boulogne, rejoindre les patineurs ou faire la petite guerre avec des boules de neige. On partit, en effet, Ferdinand toujours en tête: on joua beaucoup, sans que Dieu fût offensé; et le soir, chacun revint, épuisé de fatigue, mais le cœur aussi léger que le matin. Jésus les attendait au fond de son modeste Tabernacle. Quand ils furent groupés, il les bénit, et tous comprirent, aux tressaillements de joie pure qui faisait frémir leur âme sous cette bénédiction, qu'ils venaient de passer une journée chrétienne.

Pendant la semaine, il visitait ses apprentis dans leurs ateliers, exerçant sur eux une surveillance active. Il ne voulait pas perdre cette occasion de les encourager et de les recommander à leurs patrons. Quelques-uns, qui avaient appris de lui la science de la charité, lui confiaient alors les économies qu'ils avaient pu réaliser, pauvres eux-mêmes, pour secourir les pauvres; et, au premier moment libre, couraient avec lui apporter le fruit de leur héroïque épargne dans de misérables mansardes.

Ils savaient que Rozat réservait lui-même pour les malheureux l'argent qu'il recevait de sa famille pour ses menus plaisirs. Plus d'une fois, ils l'avaient vu, en présence d'une grande misère à secourir, vider sa bourse sans compter. Ils connaissaient les jours où, en sa qualité de membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul, et souvent aussi par une charité de surérogation, il visitait certaines rues étroites et tortueuses du vieux Paris, et les pauvres avaient redit la générosité de leur visiteur.

Oui, Rozat était généreux. Néanmoins, dans la crainte délicate de l'être aux dépens de sa famille, il aurait réduit volontiers les subventions qui lui étaient envoyées de Bordeaux. Il lui semblait avec raison que sa charité serait plus féconde si elle était le prix de son industrie et de ses privations personnelles. « Je te prie » écrivait-il à sa mère « d'attendre mes demandes pour m'envoyer de l'argent. Il est imprudent pour un écolier d'être aussi riche que je le suis (1). » Suivait, à l'appui de son observation, un compte rendu exact de l'état de ses finances. M^me^ Rozat, qui ne voulait pas être moins généreuse que son fils, lui répondait: « Décidément, tu as un talent particulier pour la conservation de tes fonds. A t'entendre, ta bourse est toujours pleine; c'est à n'y pas croire, à moins que tu ne battes monnaie. » Et

(1) 15 avril 1839.

elle envoyait à son adresse un nouveau mandat sur la poste, ne doutant pas du bon emploi de ces libéralités. La plupart du temps, elle recommandait « à son exilé de se payer de nombreuses distractions. » C'était une recommandation et non pas un ordre. Pour cette fois, Ferdinand prenait les mots au plus juste, tenait compte de la nuance, et, sans désobéir, il renonçait aux distractions pour secourir les pauvres.

Grâce à cette mauvaise foi, ses parents ignorèrent longtemps les actes de sa charité. Il se gardait d'en rien dire dans ses lettres, si bien qu'un jour, son père crut devoir lui donner indirectement le conseil de penser quelquefois à faire l'aumône : « Sur la somme que je t'envoie » lui disait-il, « je te prie de prélever quinze ou vingt francs, en faveur de l'Œuvre du vénérable curé de Saint-Sulpice. Ce que l'on fait pour Dieu, — c'est bien une de mes plus intimes convictions — a toujours amplement sa récompense (1). »

Ferdinand accepta la leçon et savoura en lui-même la joie d'avoir réussi à cacher à sa main droite ce qu'avait fait sa main gauche. Le tendre regard du Père qui voit dans le secret suffisait à sa récompense.

Bientôt pourtant un des oncles de Ferdinand devina la vérité. Au commencement de l'année suivante, il lui envoyait cent francs, à titre d'étrennes, sous la condition expresse qu'il les emploierait « à s'amuser et à se distraire » et il ajoutait avec une défiance maligne : « Hélas ! je crains que tu ne tiennes pas grand compte de mes recommandations à cet égard. » — En même temps, révélation fut faite à la famille de la générosité de Ferdinand. Et comme le coupable, ne se croyant pas découvert, continuait à expliquer très ingénieusement dans ses lettres ses comptes-rendus financiers, M^me^ Rozat, heureuse et fière autant qu'a droit de l'être une mère chrétienne, après avoir joui quelque temps et ri de bon cœur des habiletés toujours irréprochables de son fils, lui écrivit enfin : « Mon bien-aimé, je sais tout et suis vivement émue de ta charité. — Continue ..... Tu me rends la plus heureuse des mères ; je rêve de toi de jour et de nuit (2). » Le D^r^ Rozat n'était pas moins heureux ; mais la santé de Ferdinand le préoccupait ; il redoutait les excès. Aussi, sans rien blâmer de ces libéralités, il se réserva de régler par lettre jusqu'aux

(1) 26 mars 1858.
(2) Avril 1859.

plus petits détails du ménage de son parisien, et lui prescrivit souvent au nom de l'obéissance tel soin, telle douceur dont Ferdinand se serait assurément passé. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'Épiphanie, il lui fit un devoir « de délier les cordons de sa bourse, pour acheter un beau gâteau des Rois, qu'il arroserait avec du nectar de choix. »

Rozat n'avait aucun goût pour les plaisirs et les fêtes du monde. Son âme était trop haute et trop fière pour se laisser prendre aux vaines séductions de ce qui passe. Là où tant de jeunes gens se réjouissent avec fracas et au prix de folles dépenses, lui ne trouvait qu'ennui et amertume. C'est ailleurs qu'il allait chercher le repos. Il lui fallait la nature, le grand air, la joie franche et la liberté. Il écrit à sa mère, le 18 août 1860 : « Je n'ai vu qu'un petit coin des fêtes nationales du 15, mais si petit que je suis incapable de t'en rien dire. Je n'ai pas même assisté au feu d'artifice de la place du Champ de Mars. J'ai passé quelques heures de l'après-midi à Saint-Cloud, et je t'assure que le plaisir de humer le grand air, et de courir tout à l'aise en plein vent ne m'a pas permis de regretter, un seul instant, le bruit, la foule et les spectacles de Paris. »

Nous avons déjà vu comment il vivait, le dimanche, auprès de ses chers apprentis. Quand arrivaient les stations de l'Avent et du Carême, il voulait être, pour l'exemple, l'auditeur le plus assidu des prédicateurs en renom. Le P. Gratry prêchait, à neuf heures du matin, dans la chapelle de l'Oratoire. Ferdinand y courait avec Harivel et quelques amis pour entendre la parole du « grand religieux ». A une heure de l'après-midi, Rozat était dans la nef principale de Notre-Dame, écoutant avec une attention passionnée les belles conférences du P. Félix. A trois heures, on le retrouvait dans l'église Saint-Sulpice, ne voulant point manquer à ses devoirs de bon paroissien. Quelquefois même, ses excursions à travers les églises de Paris ne suffisaient pas à satisfaire sa soif d'édification et d'éloquence. C'est ainsi qu'un dimanche du Carême de 1858, dès sept heures du matin, il avait assisté dans la chapelle de Notre-Dame de Nazareth à une réunion de la Sainte-Famille, en qualité de membre délégué de la Société de Saint-Vincent de Paul, et le soir à huit heures il était présent encore à la réunion générale des Conférences, qui a lieu, tous les trois mois, dans les salles souterraines de Saint-Sulpice. Sans doute il avait, ce soir-là, pour excuse la curiosité bien légitime de voir et d'entendre un missionnaire aposto-

lique de Cochinchine, qui devait présider la séance, et parler des conquêtes et des espérances de l'Église en ces contrées lointaines. La pensée de l'apostolat et la vue d'un apôtre faisaient toujours battre son cœur. Mais cinq discours en une journée même de Carême, cinq longues séances dans une atmosphère même d'église, c'était trop.

Sa mère le supplia de mettre des bornes à sa piété, et de ne pas se surcharger de sermons et de conférences. Le Dr Rozat, plus concluant, lui ordonna « d'employer ses après-midi de dimanche, à moins de raison majeure, à quelques promenades utiles à sa santé et indispensables au repos de son esprit. » L'étudiant parisien se soumit comme toujours; « il sacrifia le sermon de sa paroisse » qui partageait trop inégalement sa soirée, et tâcha de se dédommager en arrivant plus tôt au rendez-vous de Sainte-Mélanie, qui était sa distraction préférée.

Le temps que lui laissaient toutes ses œuvres, il le passait au Cercle du Luxembourg. « Le Cercle » disait-il aimablement, « est mon salon de réception. J'y viens souvent, après mon déjeuner, établir mon domicile pour quelques heures. Là, je m'installe devant une grande table et je travaille. L'hiver, je profite de la lumière et de la chaleur. N'est-ce pas plus économique?... Et puis, je retrouve là comme une famille, qui me rappelle le bonheur que je goûtais à l'ombre du toit domestique, auquel j'ai dit pour trop longtemps adieu. »

Tant de qualités et de vertus lui avaient attiré une estime et une confiance universelles. Quand il s'agissait d'une mission honorable ou délicate à remplir, son nom groupait tous les suffrages. Le président des Conférences de Saint-Vincent de Paul à New-York étant venu à Paris, le 7 janvier 1860, on l'adressa à Ferdinand, qui fut son guide dans la capitale et un de ses conseillers pour l'organisation des œuvres en Amérique.

C'était là pour lui un précieux honneur : mais il ne valait pas, à ses yeux, celui que la Providence lui procura, quelque temps après, comme récompense de son zèle et comme gage de sa popularité déjà considérable. Un matin, un soldat de la garde impériale, récemment libéré, frappe à sa porte : — Ferdinand Rozat? demande-t-il. — C'est moi, brave militaire, que désirez-vous? Et il le fait asseoir. — Je veux me confesser. Sans attendre aucune réponse, il ouvre sa conscience et raconte avec larmes la longue histoire de ses malheurs et

de ses égarements. Ferdinand, improvisé confesseur malgré lui, éprouvait un peu d'embarras : néanmoins, il fit bonne contenance. Sans être casuiste, il était prêtre à moitié par le cœur, au moins de ce sacerdoce dont il a parlé lui-même (1), et qui est commun à tous les membres vivants de la société chrétienne. Il sut trouver en lui, dans cette occasion, l'onction et la paternité du vrai prêtre. A la fin de la confession, le pénitent contrit, mais non absout, fit connaître son dessein d'entrer dans l'Ordre du Carmel. « Conduisez-moi, » dit-il, auprès d'un Père Carme : je veux être recommandé par vous. » Qu'on juge du bonheur de Ferdinand, à la pensée qu'il allait être l'introducteur d'une âme dans le sanctuaire de la pénitence et de la perfection. Ils partent sur le champ, et arrivent bientôt chez les Carmes. Sur la foi de son ange gardien, le Père Prieur admit le militaire sans autre recommandation. Rozat vint savoir, le lendemain, si la confession faite avec lui la veille, avait été complétée et validée, et se retira en bénissant Dieu.

Non seulement, il avait conquis l'estime générale, mais il comptait encore beaucoup d'amis. Parmi eux, il avait fait un choix et n'admettait dans son intimité que les plus chrétiens. A cette époque, le libéralisme religieux faisait école. Il se présentait aux jeunes âmes de cette génération sous les auspices de noms illustres, beaucoup moins comme une nouveauté doctrinale qui les eut effrayés, que comme une tendance généreuse à la conciliation entre la vieille foi de l'Église et les préjugés de l'esprit moderne. L'illusion, car c'était une illusion, avait séduit le plus grand nombre. Rozat faisait partie de la minorité. « C'est un ultramontain » disait-on ; et il se flattait de l'être. D'ailleurs, l'ardeur de ses convictions ne lui fit jamais aucun ennemi. Il les défendait avec franchise et vigueur, mais aussi avec une courtoisie si parfaite que nul n'en pouvait être blessé. Il avait des amis dans les deux camps. Toutefois ses intimes, ses confidents, étaient tous comme lui ultramontains. Il lui semblait que l'opinion contraire, avec ses odieuses restrictions vis-à-vis de l'autorité de l'Église et du Pape, trahissait dans ses amis gallicans une lacune de l'esprit et comme un défaut du cœur.

Pour ceux des condisciples de Rozat qui ne partageaient pas ses croyances et prodiguaient leur jeunesse à d'autres plaisirs, nous savons qu'il leur imposait au moins le respect. C'est le privilège de

(1) Voir plus haut, p. 604.

certaines âmes supérieures d'éveiller partout sur leur passage le saisissement et la vénération. « Taisons-nous, » disaient autrefois les étudiants débauchés de l'Université de Bologne, « voici Bellarmin. » — « Taisons-nous, voici Rozat » disaient aussi les étudiants de Paris.

Un soir, revenant de la Faculté de Droit, il aperçoit un de ses anciens amis de collège. Il l'avait connu bon et pieux. Ensemble ils avaient rivalisé d'ardeur au travail et d'obéissance; ils s'étaient encouragés souvent à devenir, pendant leur jeunesse, la gloire et la joie de leurs parents. Il le presse dans ses bras avec tendresse, heureux de lui témoigner une amitié qui pour lui n'avait pas vieilli. Celui-ci reste froid et répond à peine aux attentions délicates dont il est l'objet. Ferdinand se sent alors le cœur brisé, et une pensée douloureuse l'émeut jusqu'aux larmes : « Mon ami est-il encore chrétien? » Il le lui demande avec douceur. Le jeune homme s'étonne et se récrie. Rozat comprit alors que son ami n'était plus le même; il rentra chez lui, les yeux en larmes, s'agenouilla aux pieds du crucifix, pria pour la conversion du prodigue et écrivit dans son journal ces notes empreintes d'une charitable tristesse : « Oh! qu'elle laisse à désirer la camaraderie d'où Dieu semble exclu, et comme l'épanchement du cœur est arrêté, quand on est sur la réserve qu'inspire le doute des sentiments. Seigneur, donnez-moi d'avoir toujours cette inquiétude amicale sur le règne de votre grâce dans les âmes. »

Dieu l'exauça pleinement. Ferdinand garda toujours la conviction que l'union des cœurs ne pouvait être complète sans l'unité de foi et de vie chrétienne. Cette pensée le rendit difficile dans le choix de ses intimes; aussi n'eut-il à souffrir que rarement de l'inconstance des fausses amitiés. Il avait de plus, outre son flair naturel, la louable habitude d'en référer à ses parents avant de contracter aucun engagement de cœur. Et, pour les mettre en mesure de prononcer en connaissance de cause, il leur adressait un état complet sur l'âge, les origines, l'éducation, le genre de vie des nouveaux prétendants à son amitié : ses parents jugeaient en dernier ressort. Ainsi sanctionnées par l'obéissance, les relations de Ferdinand furent toujours bénies de Dieu; en sorte qu'il put dire en toute vérité après son retour dans la maison paternelle : « J'ai vécu dans l'épanouissement de l'amitié, sanctifiée par la prière et la communion, et j'ai savouré des joies d'une pureté sans mélange (1). »

(1) Journal.

L'amour de Dieu, en effet, était le principe de ses affections. « En ses amis » a écrit (1) son confident le plus intime, celui qu'on pourrait appeler le *dimidium animæ* et qu'il aimait comme un frère, « en ses amis, il voyait avant tout des créatures de Dieu, capables de l'aimer et de le servir ; et il s'efforçait, par les témoignages de son dévouement, de faire passer dans leurs âmes l'amour divin, dont la sienne était embrasée. » Plusieurs de ceux qu'il a aimés pendant sa jeunesse, sont aujourd'hui prêtres ou même religieux ; quelques-uns sont missionnaires et exercent loin de la patrie leur zèle héroïque. « C'est auprès de ce cher Rozat, » a assuré le R. P. Bailly, « qu'ils ont puisé l'amour dévorant des âmes. Ses grands exemples leur ont montré le chemin, et il est certainement pour beaucoup dans les vocations de ses confrères (2). Il ne faut pas s'en étonner. Nous avons raconté les exemples qu'il leur donnait ; mais on ne saurait dire sa délicatesse et son désintéressement. Pour ses amis, il ne regardait jamais aux sacrifices ni à la fatigue. L'un d'eux tombe gravement malade à Paris. Ferdinand court à son chevet, le soigne comme aurait fait sa mère, veillant avec tendresse et le jour et la nuit. Une autre fois, il apprend qu'un étudiant, arrivé depuis peu à Paris, et déjà tendrement aimé, vient de repartir pour la Normandie, sa patrie natale, où une maladie mortelle va peut-être le conduire au tombeau. — Que faire ? Le voyage est long et dispendieux pour un étudiant. Mais ce jeune homme, qui est sur le point de mourir, dans quel état paraîtra-t-il devant Dieu ? N'est-ce donc rien que de contribuer, si on le peut, à la consolation et aux joies suprêmes d'un cœur ami qui va cesser de battre ? Rozat n'y tient plus, il part, il arrive auprès du lit d'agonie, serre la main du mourant, pourvoit au salut de son âme, court à la mère presque défaillante sous le poids de sa douleur, l'exhorte, la relève dans l'espérance et se retrouve, le lendemain, à Paris sur les bancs de la Faculté (3).

Il aimait à composer avec quelques jeunes gens d'élite des associations pieuses, dans le but d'entretenir et d'augmenter en eux l'esprit de foi et l'amour de Dieu. A l'Oratoire, il était le président d'une petite réunion, dite de Saint-Philippe de Néri (4). A Saint-Sulpice,

(1) 10 mars 1882.
(2) Paris, 14 janvier 1882.
(3) Témoignage du P. Bailly.
(4) Témoignage du R. P. Lescœur.

chaque semaine, de grand matin, il conduisait plusieurs étudiants devant l'autel de la Sainte-Vierge. Ils devaient là prier les uns pour les autres et s'encourager à la vertu sous le regard de Dieu et de Marie. Puis, quand sept heures sonnaient à l'horloge de l'église, un prêtre montait à l'autel pour dire la messe à l'intention de leurs familles. « Oh ! qu'il est doux, » lit-on dans une lettre de Ferdinand (1) « de se trouver ainsi réunis, pour demander au Ciel de conserver un père et une mère, auxquels, après Dieu, on doit tout. Avec quelle énergie nouvelle on se relève ensuite pour aller au travail ! »

Ce serait une erreur de croire que cette multitude de préoccupations charitables absorbaient son âme et ses conversations. Rozat paraissait toujours serein, et nul ne parlait moins que lui des œuvres de zèle. Ce qu'il était au bois de Boulogne avec ses apprentis, il voulait l'être avec ses camarades, sauf les jeux, qui pour les doctes disciples de la Faculté de Droit devaient être plus relevés. On jouait beaucoup la charade: Ferdinand y excellait, grâce à la fécondité de sa riante imagination, à son esprit, à sa facilité de réplique et à l'intarissable abondance de sa parole. Il s'était fait une réputation de franc rieur et d'artiste. Les étudiants l'invitaient dans leurs petites soirées; on lui réservait habituellement le principal rôle comique, qu'il acceptait, et dont il s'aquittait avec la simplicité d'un enfant.

Hélas! le temps vint où il ne pouvait plus répondre que très rarement à ces fraternelles invitations. Le loisir lui manquait.

Dans ses courses à travers le quartier Sainte-Geneviève, Ferdinand avait remarqué un certain nombre d'enfants couverts de haillons, qui vivaient misérablement dans les rues, du matin au soir, rassemblés par bandes tapageuses, troublant quelquefois la paix publique par leurs cris et leurs disputes, disposés, à la moindre occasion, à insulter les passants. Un jour, il s'arrête et interroge les plus âgés. Son cœur s'émeut de leur ignorance et plus encore de leur impiété. — Savez-vous lire et écrire, leur demande-t-il. — Non, Monsieur. — Me voudriez-vous pour votre maître d'école? — Oui. — Trouvez-vous ici ensemble, demain, à la même heure. — Le lendemain, il revenait auprès de ses nouveaux protégés, mais, avec un précieux renfort,

(1) 9 avril 1839.

c'était son ami Bailly, qui d'emblée avait accepté d'être son frère d'armes dans la périlleuse campagne qu'il avait résolu d'entreprendre. A eux deux ils fondèrent une école, et depuis, chaque soir, de sept heures et demie à dix heures, les appartements de Bailly furent ouverts « aux gamins de Paris. » Ces deux amis, dignes l'un de l'autre, étaient eux-mêmes les instituteurs, apprenant à leurs élèves écriture, lecture, calcul, histoire sainte et avant tout le catéchisme. Ils en préparèrent plusieurs à leur première Communion. Pour se dévouer plus librement à cet honorable ministère, Ferdinand se décida à ne plus donner qu'une soirée aux soldats de la rue de Pontoise, qui maintenant avaient assez de professeurs.

Tant d'œuvres à mener de front exigeaient de sa part une incroyable activité et du temps. Aussi, comme il ménageait les heures et les minutes! Prendre sur son sommeil, il ne le pouvait pas: la volonté de son père était formelle. Souvent alors, il ne craignait pas d'abréger ses repas, ou encore de les terminer dans la rue. Il l'avouait à sa mère en ces termes; « Tu pourrais me voir, de temps en temps, cheminant par des rues qui me sont bien connues, tout en croustillant le dessert d'un déjeuner ou d'un dîner, avec ce sans-façon que tout le monde a la liberté de prendre dans Paris, sans craindre d'attirer sur lui des regards curieux ou railleurs. » Quelquefois même, le dirons-nous, mettant de côté tout scrupule de dignité, il allait au pas de course pour arriver exactement à ses rendez-vous d'œuvres charitables.

Un tel excès de zèle aurait pu, à son âge, compromettre sa santé. M. Beluze et quelques hommes sérieux, dévoués à la famille, lui en firent l'observation, lui recommandant sagement de compter avec ses forces. A son tour, sa mère lui écrivit: « Fais le bien, mon cher Ferdinand, l'exemple est puissant, bien puissant à ton âge: mais pas d'excès, je t'en conjure, pour toi d'abord, et pour ceux qui voudraient t'imiter. Je sais que tu m'obéis scrupuleusement. Cette assurance de ton exactitude à suivre mes conseils, toujours dictés pas l'expérience et la tendresse, est pour moi un grand sujet de sécurité. Il en sera longtemps ainsi, je l'espère; crois avec moi que c'est à ta docilité à te conformer aux avis de tes parents, que le bon Dieu a bien voulu accorder cette protection si marquée, dont il t'a entouré jusqu'ici (1). » Rozat essaya de suivre ces prescriptions; et Dieu lui tint compte de

(1) 17 avril 1859.

sa bonne volonté; car, quoiqu'il ait encore ajouté, dans la suite, aux fatigues de son apostolat, il ne fut pas malade à Paris, chose presque inexplicable.

Malgré ses travaux extérieurs, il n'apportait aucune négligence dans ses études. On avait improvisé, au Luxembourg, un barreau avec son jury et ses juges, pour stimuler sans doute l'ardeur des étudiants en Droit, qui faisaient partie du Cercle. La première année, Ferdinand plaida éloquemment plusieurs causes, et son père, dès le 9 février 1858, le félicitait d'en avoir gagné deux sur quatre, l'assurant « que le bon Dieu couronnerait son travail et mettrait le comble à ses vœux en raison de ses vues généreuses et pures. » C'est ce qui devait arriver: le succès, à l'époque de ses examens, dépassa toujours ses espérances.

Il faut dire qu'à l'approche de chacune de ces épreuves, le cher étudiant redoublait d'ardeur pour l'étude. Quand, le 24 juillet 1858, il dut se présenter, pour la première fois, devant ses juges de la Faculté, son père se crut obligé de lui écrire: « Comparée aux deux épreuves qui t'ont valu deux mentions glorieuses (1), dont le mérite revient sans contredit à Celui d'où découle toute science et toute vertu, la lutte qui se prépare pour toi, à l'école de Droit, n'a rien qui doive te faire froncer le sourcil, ajouter un battement de plus aux mouvements de ton cœur, ni t'enlever une heure de sommeil, encore moins, te faire perdre un seul coup de dent. »

C'est que Ferdinand, à la suite de ses premiers succès, avait adopté pour devise: « Noblesse oblige (2), » et il ne voulait pas se démentir. Par une fiction louable, qui venait chez lui d'un sentiment du cœur, il croyait dans un examen public représenter sa famille — toujours sa chère famille! — et il ambitionnait d'être digne d'elle sur ce théâtre; aussi n'acceptait-il de s'y présenter qu'avec honneur. L'année suivante, il lui fallait subir, à la même époque, un second interrogatoire devant la Faculté, et conquérir son diplôme de bachelier en Droit. A ses yeux, on a vraiment lieu d'en être surpris, c'était une grosse affaire. Il y pensa longtemps à l'avance: escomptant les heures de ses promenades, abrégeant ses visites au Cercle, se rendant

(1 Il avait été reçu bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences avec la mention « bien ».

(2) Il le révéla naïvement en séance publique, au Cercle du Luxembourg, le 17 décembre 1858.

quelquefois invisible à ses amis, pour travailler plus à l'aise. Le Dr Rozat lui écrivit encore, à cette occasion : « De grâce, au nom de l'amitié dont tu me sais pénétré à ton égard, sacrifie, s'il le faut, quelques fleurons de ta couronne; car les plus brillantes palmes, obtenues au détriment de ta santé, seraient pour mon cœur de père de tristes trophées. Ton assiduité, pendant toute l'année, aux leçons de tes professeurs, la distribution méthodique de ton travail, ta mémoire exceptionnelle et divers autres privilèges que t'a accordés la Providence, t'assurent le succès. Que tu figures au premier, au second, ou au troisième rang des vainqueurs, ceci ne modifiera nullement des vues depuis longtemps arrêtées sur ton compte. Tu es le protégé du bon Dieu et de sa bonne Mère, le bien chéri de tes parents, la consolation de tes maîtres, sois satisfait. Remercie qui de droit; et conserve-toi pour ceux qui, avec instances, te supplient d'avoir constamment dans tes souvenirs le programme tracé par leur amitié (1). »

Son examen fut des plus brillants: des boules blanches témoignèrent du verdict de ses juges et de leur satisfaction: et quelques jours après, il recevait comme récompense, à la distribution des prix de l'école de Droit, une médaille d'argent. Nous tenons à remarquer que ces préoccupations ne lui étaient pas inspirées par l'amour-propre, mais par une noble émulation. La preuve en est dans la réserve modeste avec laquelle il jouissait de ses triomphes et dans ses dispositions de résignation tranquille, au cas d'une défaite, ce qui, d'ailleurs, n'arriva pas une seule fois. Citons ici la noble lettre qu'il adressa à sa mère, le 30 juillet 1859: « Quelle que doive être l'issue du nouveau combat pour lequel j'aiguise encore mes armes, je suis par avance résigné à la volonté de Celui qui tient entre ses mains le sort des batailles et des examens. Vos bonnes prières seront pour moi, j'en ai la conviction, le plus précieux des talismans: Vous réciterez jusqu'à mercredi, l'*Ave Maria* de fondation; si la sainte Vierge veut se charger de ma cause, elle m'en apprendra plus, à l'heure voulue, que tous les livres de Droit. Après cela, l'on peut être vaincu; l'on est toujours content, et si l'on n'a pas un diplôme, on s'en console aisément, en embrassant son père et sa mère. Ce que Dieu refuse aujourd'hui, il le donnera demain. »

(1) 23 juillet 1859.

On l'a vu, Dieu et la sainte Vierge ne voulurent pas de délai. L'année suivante, ils répondirent encore à la filiale confiance de Ferdinand, en lui ménageant un nouveau succès aux épreuves plus redoutables de la licence. Le candidat, béni du Ciel, reçut de nouveaux éloges de ses interrogateurs, et pour la science dont il avait fait preuve par ses réponses, et pour sa thèse qui fut jugée remarquable. « La fin couronne l'œuvre, » lui écrivit à cette occasion Mme Rozat. « A toi, après Dieu, fils bien-aimé, tout honneur et toute gloire pour l'issue admirable du combat qui vient enfin de terminer trois ans d'études constantes. Répétons ensemble que Dieu n'abandonne jamais les siens et paie avec usure ceux qui travaillent pour sa plus grande gloire. S'il a voulu, cet incomparable Père, te couronner d'un plein succès, nul doute qu'il a eu en vue de récompenser ta conduite irréprochable, et toutes les bonnes œuvres auxquelles tu as su consacrer des moments si tristement perdus pour le plus grand nombre. »

Il faut croire, cependant, que Ferdinand ne mettait pas à très haut prix la gloire qui lui pouvait revenir de ce dernier triomphe, car il observait à propos de l'obligation d'imprimer cette thèse : « Mauvaise affaire, qui met ma bourse à peu près à sec ; et cela, pour un pauvre titre de licencié, qui n'ajoute pas un iota à la maigre science que l'on avait à l'instant où l'on s'est présenté pour le revendiquer. Il en est ainsi de tous les titres conférés par les hommes. Aux yeux de Dieu, nous ne sommes jamais que ce que nous sommes, et rien de plus (1). »

Un concours s'ouvre chaque année, vers la mi-juillet, dans la Faculté de Paris, pour le Droit romain et le Droit français. Sont seuls admis à se présenter comme candidats, ceux qui ont obtenu dans les quatre examens de la licence majorité de boules blanches; c'est donc un honneur déjà de pouvoir concourir, et, comme on le pense bien, les concurrents ne sont jamais nombreux. Sans compter que plus d'un se laisse décourager par les difficultés exceptionnelles de cette lutte entre combattants d'élite, et n'aborde même pas le champ de bataille.

Ferdinand avait le droit de prendre part au concours du 16 juillet 1860. Mais il se persuada qu'il ne pouvait prétendre à remporter

(1) 28 juillet 1860.

le prix, et résolut de se tenir à l'écart. — Une demi-heure avant le concours, comme il passait aux abords de la Faculté, il fut aperçu par quelques étudiants qui étaient venus devant l'école en simples curieux, pour voir et encourager les candidats. — Est-ce que Rozat ne concourt pas? se demandèrent-ils en le voyant s'éloigner d'un pas rapide. — Je ne crois pas qu'il y ait pensé, assura l'un d'eux. — Aussitôt, d'un commun accord, ils décident que Rozat doit prendre part à l'examen. Ils courent, l'appellent, le rejoignent, l'interrogent, lui reprochent ses hésitations, et, sans vouloir entendre ses excuses ni ses raisons, ils le ramènent avec eux devant la Faculté. L'un lui présente le Code, un autre le Digeste; on lui procure encre, plume et papier, et, de force, on le fait entrer dans la salle où déjà ont pris place les concurrents. Voici Rozat en champ clos. Mais malgré la surprise, celui-ci n'est pas homme à faire mauvaise contenance, et en quelques instants il est préparé à la lutte (1).

Selon l'usage, chacun doit écrire en tête de sa copie deux devises, qu'il reproduit sur une enveloppe dans laquelle son nom reste caché. — Ferdinand prit la devise que son père avait choisie pour sa thèse de Doctorat en médecine. Pouvait-il mettre son concours sous de plus heureux auspices? Quand le sujet (2) eut été dicté, il adressa à Dieu et à Notre-Dame du Mont-Carmel une prière fervente, désespérant de son succès, s'ils ne venaient à son aide. La question se rapportait aux matières de l'enseignement de seconde et de troisième année; on l'avait à peine traitée aux cours de la Faculté: Ferdinand avoua qu'il ne se rappelait que très vaguement les explications du professeur. « Je ne sais, » continue-t-il « comment j'ai pu bâtir une théorie sur ce problème dont j'ignorais la solution; ou plutôt, je sais comment j'y suis arrivé; le bon Dieu était tout dans l'affaire, et, sans m'en douter, j'ai écrit ce qu'il fallait écrire (3). »

On ne saurait être plus humble. Cette fois encore, sa composition mérita des éloges unanimes, et il obtint dans ce concours le second prix de Droit français. Les journaux de Paris publièrent les noms des lauréats; et à Bordeaux, le rédacteur en chef de la *Guienne,*

(1) Ce fait a été raconté par un témoin oculaire à M. Pourcher, notaire à Clermont.

(2) De l'application du principe de la subrogation entre la caution et le tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué.

(3) 18 août 1860.

après avoir annoncé le succès du jeune Rozat, lui adressa les plus flatteuses félicitations. Ferdinand offrit à sa mère cette nouvelle couronne : « Je la dépose à tes pieds, » lui dit-il dans la touchante lettre que nous venons de citer. « Puisse cette offrande de mes travaux être, pour toi et pour mon cher papa, ainsi que pour mon oncle *Ami*, que tu me permettras de ne point séparer de vous, un gage de ma reconnaissance filiale, qui vous soit agréable! »

On comprendra les transports de bonheur de Mme Rozat et sa légitime fierté d'être la mère d'un tel fils ! Nous nous sentons ému en transcrivant ici la prière ardente qui s'exhalait de son cœur lorsque, à la fin de l'année scolaire et à l'approche des vacances, lui arrivaient à Bordeaux les grandes nouvelles des succès du bien-aimé parisien. « O mon Dieu, à bientôt son retour ! Vous me permettrez, n'est-ce pas, de l'accabler de baisers, d'amitiés et de caresses. Seigneur, protégez le retour de ce bien cher enfant, comme vous avez protégé son absence ; ramenez-le vous-même au foyer de la famille et préservez-le, jusqu'au terme du voyage, de tout danger et de tout accident. Quelles actions de grâces ne vous devrons-nous pas ! Avec quelle reconnaissance nous irons tous nous prosterner à vos pieds et vous remercier des faveurs sans nombre dont vous aurez comblé ce digne objet de notre incessante sollicitude ! »

En effet, les examens sont passés ; les cours n'ont plus lieu ; Ferdinand a pourvu avec soin au service de ses œuvres de charité. Avec quelle impatience il attend l'heure où il pourra revenir sous le toit paternel ! Il n'eut pas consenti pour beaucoup à prolonger dans la capitale un séjour qui n'y avait plus aucun but utile. C'était assez que la distribution des médailles à la Faculté retardât son départ de quelques jours. — Le 15 août 1859, devait avoir lieu à Paris, par ordre de l'empereur, une fête nationale, pour honorer les vainqueurs de Magenta et de Solférino. Les préparatifs étaient immenses et le programme très attrayant. Rozat écrivit le 27 juillet à sa mère ; « Je suis tout prêt à céder la place aux émigrés bordelais, dès que la Faculté de Droit me permettra de faire mes paquets et de filer. Je suis loin de critiquer ceux et celles qui courent après les fêtes nationales d'aujourd'hui, mais celles de la famille, je ne le cache pas, ont pour moi bien plus d'attraits, et je vois d'ici trois Marie (1), à

(1) Ses trois sœurs.

qui j'aime mieux dire de bouche que par lettre des souhaits qu'un frère ne se lasse jamais de répéter. »

Les vacances de Ferdinand! Quelle belle saison pour la famille Rozat! Dès que « l'exilé » apparaissait sur le seuil, à son retour de Paris, quels cris de triomphe dans la maison! Père, mère, frère, sœurs, se précipitaient ensemble, ouvraient leurs bras, semblaient se le disputer. Que de baisers échangés, que de caresses, que de larmes de bonheur!

Sans retard, on partait pour la propriété de Camblanes « le domaine de distraction. » La vie de famille y était moins troublée qu'à la ville, le repos plus profitable et plus doux. Le matin, au retour de la messe, on commençait par faire une courte prière devant la Vierge de la charmille, présidente des jeux, et qu'à ce titre on saluait ainsi plus d'une fois durant la journée. Après, c'étaient des courses rapides à travers champs, en plein soleil ou sous la pluie. Coco reprenait la selle ou le harnais, et payait chaque jour son tribut. Quelquefois on bouleversait le jardin, on arrosait les fleurs, on creusait un bassin, on plantait un arbre: Ferdinand était l'ingénieur en chef; infatigable et intrépide, il ne savait pas s'épargner; le premier à la fatigue, il était le dernier au repos. Son entrain tenait chacun en haleine, et il fallait qu'à toute heure on fût prêt à de nouveaux ébats.

Il est rare qu'un jeune homme, à vingt ans, se contente de plaisirs aussi simples. Rozat n'en voulait point d'autres. L'intérieur de la famille lui suffisait. Là, à côté de son frère et de ses sœurs, il tenait à n'être qu'enfant. Heureux les fils qui, en grandissant, ne perdent pas ces goûts de leur enfance; c'est un signe qu'ils en gardent au fond de l'âme l'innocence et la fraîcheur d'affection!

Habituellement, M^me^ Rozat voulait être témoin de ces jeux. Son point d'observation était un siège gracieux, que Ferdinand avait établi pour elle sous un cèdre, tout près d'un réservoir qu'ombrageait un saule pleureur. Site charmant, solitude, ombre mystérieuse, tout provoquait aux doux épanchements. C'est là que la mère attirait souvent son cher fils, pour prendre elle aussi sa récréation. Il accourait au premier signal: elle essuyait son front ruisselant de sueur, le faisait asseoir à côté d'elle, le ramenait peu à peu à lui-même, l'invitait aux effusions et cherchait à lire dans son âme. Quel beau livre pour une mère que l'âme de son fils! Elle le faisait parler de Paris, des dangereuses illusions auxquelles est exposé le jeune

étudiant dans cette capitale, des nombreux moyens qu'il y trouve de protéger sa vertu, du zèle qu'il y peut exercer dans le champ immense de la charité; elle le provoquait aux rêves d'avenir, pour le temps assez prochain où Ferdinand aurait terminé ses études de Droit; elle s'assurait que sa piété était toujours la même, que rien n'avait terni la pureté de sa conscience; elle passait ensuite à ses résolutions, pour voir si elles demeuraient toujours inébranlables; elle l'attaquait sur son amour filial, pour se donner le plaisir d'entendre ses affectueuses répliques. Quand elle avait ainsi joui de son fils, elle le renvoyait à ses compagnons de jeux, rentrait à la maison, pour prier à son aise et remercier Dieu de son bonheur: « Oh non, » écrivait-elle à Ferdinand, après les vacances, « je ne puis oublier les délicieux moments que nous avons passés ensemble, sur ce banc si gracieux que nous tenons de ton bon goût et de l'activité de tes bras. Je viens de m'y asseoir pour t'écrire; et de là, levant les yeux sur le chevelu mélancolique de notre saule pleureur, dont l'aspect est en si bonne harmonie avec les sentiments de mon cœur, je me rappelle tes confidences et mes joies trop vite envolées. »

TH. CARTAU,
Vicaire à Saint-Seurin.

LE CLOCHER DE PIERRE BERLAND

La belle gravure du clocher de Pierre Berland, dont la *Revue catholique* est redevable à l'habile burin de M. le baron de Verneilh, nous offrait une excellente occasion de soumettre à nos lecteurs, sur l'origine et la construction de cette magnifique tour, quelques remarques de nature à faire particulièrement apprécier son intérêt et sa valeur archéologiques.

Cette occasion, nous avons cru devoir la saisir, et, bien que ces observations aient été déjà, de notre part, l'objet d'une étude plus générale, cédant néanmoins aux sollicitations de quelques amis, nous essaierons d'en exposer ici les points essentiels et d'en préciser les conclusions.

S'il est un fait remarquable tout d'abord pour l'histoire de l'archi-

tecture religieuse du moyen âge dans le Bordelais, c'est bien celui de l'érection de ces clochers *isolés* de Saint-Émilion, de Saint-Michel et de Pierre Berland, dont il n'existe en France, que nous sachions, d'autres exemples nulle part.

Des auteurs ont cru voir dans ce fait, en ce qui concerne la tour de Pierre Berland, une influence étrangère, ou du moins une pensée d'imitation, un souvenir, de la part du saint archevêque, des campaniles d'Italie qu'il avait eu l'occasion d'admirer en parcourant ce beau pays. Une telle opinion ne nous semble guère admissible. Beaucoup d'autres prélats français, avant et depuis Pierre Berland, ont été appelés en Italie, mais nous ne voyons aucun d'eux tenter, à son retour dans son diocèse, de reproduire des clochers isolés comme ceux de notre région.

Le clocher de Saint-Émilion, de fondation romane et, depuis longtemps, célèbre dans le Bordelais, pouvait, à bien plus juste titre que les campaniles de l'Italie, servir de modèle et provoquer l'émulation. Son isolement constituait déjà une sorte de tradition. Bâti sur le sol même d'un ancien cimetière, au-dessous duquel est une vaste église monolithe comprenant dans ses dépendances une chapelle sépulcrale, des catacombes et un charnier, ce clocher communiquait avec cette immense crypte. C'était donc, en même temps qu'un clocher, une véritable et gigantesque *lanterne des morts* que des fanaux, pendant la nuit, pouvaient éclairer afin de signaler au loin sa présence; le son des cloches qu'elle renfermait rappelait en outre, à certaines heures et à diverses époques, la salutaire pensée de la prière et sa religieuse destination.

Construite, elle aussi, dans un ancien cimetière, au-dessus d'un charnier et d'une chapelle sépulcrale de date bien antérieure, la tour de Saint-Michel participait également de ce double caractère.

Il en était de même, suivant nous, pour le clocher de Pierre Berland.

Ce clocher, en effet, comme ceux de Saint-Émilion et de Saint-Michel, a été bâti sur l'emplacement d'un cimetière qui, sous le nom gascon de *porge,* existait dès la fin du xi[e] siècle (1). Puis, si l'on étudie avec attention son étage à rez-de-chaussée, il est impossible de méconnaître que l'architecture, l'appareil et la nature des maté-

(1) L. Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* p. 375.

riaux, les profils des moulures à la base des contreforts, le caractère et la décoration de sa grande porte au couchant se rapprochent bien plutôt du style et des traditions artistiques de la fin du XIV^e^ siècle que de ceux usités vers le milieu du siècle suivant.

Ce rez-de-chaussée est donc très antérieur au reste de la tour, et la salle qu'il renfermait a certainement précédé, comme chapelle funéraire, la partie supérieure du clocher actuel.

On aurait peine à s'expliquer autrement l'importance et la richesse exceptionnelle de sculpture de sa belle porte ogivale, qu'il n'était nullement besoin de décorer avec un tel soin, si elle devait être affectée uniquement au passage des cloches. On ne comprendrait pas davantage l'utilité de la voûte qui recouvrait cette salle, celle de la petite baie carrée prenant jour au levant, et la disposition particulière de l'escalier extérieur.

Il convient enfin d'ajouter que cette porte donne entrée seulement dans la chapelle, et que, de celle-ci, on ne pouvait point communiquer dans l'escalier à vis qui, desservant les étages supérieurs de la tour, a sa petite porte en dehors et au bas de la tourelle accolée à l'angle nord-ouest.

L'origine de cette chapelle, évidemment distincte du reste du clocher; son affectation à un service spécial; les caractères de son architecture; sa porte réservée, tout concourt à prouver qu'elle a précédé, de plus d'un demi-siècle, la construction des étages supérieurs auxquels ses murs servent aujourd'hui de soubassement.

Qu'on veuille bien, toutefois, ne pas donner à notre pensée et à nos remarques un tout autre but que celui dont il s'agit en réalité. Est-ce à dire, par exemple, que, nous posant en contradicteur de l'histoire, de la tradition et des faits, nous prétendions enlever à notre illustre compatriote le mérite d'avoir fait élever le clocher auquel les Bordelais reconnaissants ont attaché son nom? A Dieu ne plaise! Une telle prétention serait absurde à tous égards; et la profonde vénération que nous avons toujours éprouvée pour la mémoire de ce grand homme, dont l'intelligence supérieure, les nombreux bienfaits, le patriotisme admirable et les éminentes vertus attendent encore leur historien, nous affranchirait, au besoin, d'un pareil soupçon!

Notre unique but est de démontrer que, dans le clocher de Pierre Berland, la construction n'est pas entièrement homogène; que son étage à rez-de-chaussée date d'une époque plus ancienne que la partie

supérieure du monument; et que cet étage avait reçu, antérieurement à l'achèvement de la tour actuelle, une destination analogue à celle déjà reconnue dans les autres clochers isolés du Bordelais.

Que, dès le XIV^e^ siècle, le Chapitre de Saint-André ait eu l'intention de construire un clocher, et même que le soubassement de l'édifice actuel soit un commencement d'exécution de ce projet, il n'en est pas moins vrai que, par suite de circonstances inconnues aujourd'hui, les travaux furent interrompus ou le projet lui-même abandonné.

Mais ce qui est aussi certain, c'est que, plus tard, Pierre Berland, devenu archevêque de Bordeaux, tint à honneur ou regarda comme un pieux devoir de réaliser les intentions anciennes du Chapitre, dont il avait longtemps été membre, et *acheva* le beau clocher qui porte son nom.

On comprendra pourquoi nous disons: *acheva,* plutôt: que *construisit.* Des précédents nous y autorisent, car, en dehors des motifs résultant de nos observations archéologiques, nous savons que, dès 1429, le Chapitre prit à ce sujet une décision, transcrite sur le registre des actes capitulaires de la main même de Pierre Berland, et dont voici le texte:

« *Fuit conclusum per omnes dominos quod campanile sive pinnaculum « novum perficeretur juxta formam traditam per magistrum* (1)... »

Ces deux mots: *pinnaculum novum,* rapprochés du verbe: *perficeretur,* ne semblent-ils pas indiquer clairement un clocher déjà commencé, et qu'il s'agit d'achever?

Sans doute, on pourra bien nous objecter les termes mêmes de l'inscription gravée sur la face nord du clocher: « *Huic quoque* PRIMUM *subjecit lapidem...* » Mais cette inscription, toute contemporaine qu'elle puisse être du monument, ne paraît point tellement claire, dans son ensemble, qu'il soit hors de propos d'en soumettre le texte à une courte discussion.

Voici d'abord son énoncé, tel que l'ont publié Darnal, Lopès, Baurein et plusieurs historiens bordelais:

Bisquadram quicumque oculis turrim aspicis æquis,
Mille quadringentis quadraginta labentibus annis,
Fælicibus cæptam auspiciis, nonasque secundo
Octobris, tantum certo scito esse profundam

(1) *Arch. hist. de la Gironde,* t. VII, p. 451.

Fons prope prosiliens quantum tenet. Huic quoque primus
Subjecit lapidem Petrus archipræsul in urbe
Burdigalæ, cujus plebs collætetur in ævum.

Peu satisfait de cette reproduction, copiée sans contrôle d'un auteur sur l'autre, et qui, sous bien des rapports, nous paraissait différer de la lecture par nous faite sur l'original, nous nous sommes procuré, grâce à l'obligeance de l'architecte de la ville, M. Ch. Durand, en estampage en papier de cette inscription, estampage très réussi, dont M. Jabouin nous a donné un excellent surmoulage en plâtre, et d'après lequel, désormais, l'inscription doit être ainsi reproduite, suppression faite de ses tildes abréviatifs :

Disquadram quicumque oculis turrim aspicis equis
Mille quadringentis quadraginta labentibus annis
Felicibus ceptam auspiciis nonasque secundo
Octobris tantum certe scito esse profundam
Fons prope prosiliens quantum tenet. huic quoque primum
Subiecit lapidem Petrus Archipresul in urbe
Burdegala cuius plebs colletetur in evum.

Qu'il nous soit permis ici de faire observer que le premier mot : *Disquadram,* constitue une sorte de barbarisme. A vrai dire, il est aisé d'en comprendre le sens par à peu près, mais ce sens interprété ne saurait-il s'appliquer exactement à la cour, qui est, évidemment, plutôt carrée qu'octogone.

Puis, cette profondeur de fondement, énoncée sans autre élément de comparaison que la profondeur d'une fontaine voisine, est-elle donc suffisamment indiquée; et ne doit-on pas voir là un obscur souvenir légendaire ou quelque licence de poète, au génie duquel, avouons-le, ces sept vers hexamètres, d'une invention quelque peu bizarre et d'une correction grammaticale ou métrique parfois douteuse, ne font guère honneur ?

Reste, il est vrai, le passage déjà cité : « *Huic quoque primum subjecit lapidem,...* » passage dont la clarté et la précision semblent telles qu'il devienne inutile de le soumettre à une discussion.

Jusqu'au dernier moment, toutefois, nous avions pensé qu'au lieu du pronom : *huic,* s'appliquant à la cour entière, c'était l'adverbe : *hinc (à partir d'ici, de be niveau),* qu'il fallait lire et traduire. Et remarquant, en outre, que le marbre sur lequel est gravée l'inscription se trouve précisément placé au niveau des premières assises de la

construction reprise vers le milieu du xv[e] siècle, nous avions dès lors cru trouver, dans le rapprochement de ces faits, la confirmation des inductions tirées par nous de l'histoire et de l'analyse du monument. Mais en présence de l'estampage, où la lettre: *i,* du mot: *huic,* est pointée comme l'est cette même lettre dans la plupart des autres mots de l'inscription, notre opinion n'était plus admissible, et nous avons dû l'abandonner.

Si grande, cependant, que puisse être l'autorité de ce texte, celle qui résulte des caractères archéologiques de l'édifice lui est encore, à notre avis, supérieure; et, d'accord sur ce point avec nos meilleurs critiques, nous persistons à croire que, dans le clocher de Pierre Berland, il existe un souvenir et des restes incontestables d'un monument antérieur, monument dont la première pensée appartient au Chapitre de Saint-André, mais que, plus tard, le saint archevêque eut seul le mérite et la gloire d'achever.

Suivant la tradition en honneur parmi nos compatriotes, comme d'après l'archéologie et l'histoire, c'est donc à bon droit que le clocher de notre belle cathédrale porte le nom immortel de Pierre Berland.

M[is] DE CASTELNAU D'ESSENAULT.

UNE VISITE A L'ÉGLISE DE POISSY

La petite ville de Poissy, située sur les bords de la Seine, ne présente rien de bien remarquable à l'étranger qui la traverse: mais sa belle église romane mérite la visite du touriste voyageur. La vieille basilique est d'un style très pur. Elle se compose d'une vaste nef à voûte élevée. Les bas-côtés, bien proportionnés, l'environnent de partout, et de nombreuses chapelles rayonnent autour de l'abside. Ce serait parfait, si le bas-côté gauche n'était du style de transition. Ce beau monument a été restauré, il y a quelques années, par M. Violet Le Duc.

Nous avions dirigé non pas vers le saint lieu. On entre par une porte latérale, car le fond de l'église est fermé par la masse du clocher.

Après un premier coup d'œil sur l'ensemble, afin d'étudier le détail avec plus de soin nous suivions les bas-côtés, et nous exami-

nions avec le plus grand soin les sculptures, les peintures murales, les tableaux qui ornent les chapelles. A notre grand étonnement, partout les artistes rappelaient dans leurs travaux, la vie et les actes de Louis IX, roi de France. Notre étonnement a fait place à l'admiration et au respect quand nous avons appris que nous étions dans l'église même où le saint roi, porté après sa naissance, reçut par la grâce de Dieu la seconde vie que donne le Baptême.

On doit penser que notre premier mouvement a été de chercher le vieux baptistère. Hélas! il n'existe plus entier; mais dans une chapelle du côté sud, on en voit encore les restes précieux.

Dans ces fonts sacrés, celui que les hommes appelaient fils de Roi, reçut la grâce de devenir enfant de Dieu. Cette grâce, Louis la préféra aux richesses royales et à la plus noble des couronnes, puisqu'il aimait à s'appeler Louis de Poissy.

La reine sa mère habitait un palais situé non loin de l'église; il n'en reste plus de traces. Tout ce qu'on vous montre, comme souvenir de Blanche la pieuse, ce sont deux moulins qui furent bâtis par ses soins sur la Seine. Ils s'appellent encore: « les moulins de la Reine. »

Nous aurions été heureux de visiter le lieu où Louis vécut ses premières années: car la maison chrétienne est aussi un sanctuaire. Combien fut digne de respect l'habitation où sa pieuse mère fit l'éducation d'un fils qui fut un grand roi et un grand saint; où elle lui apprit, non pas la politique des hommes, mais la haute philosophie chrétienne, qui consiste à savoir craindre Dieu et à le servir! C'est là qu'une mère accepta le sacrifice de son bien-aimé Louis, plutôt que de le savoir coupable d'un seul péché mortel. Oh! que la prière d'une telle mère a dû plaire au Tout-Puissant!

Ce fait de la vie de saint Louis est admirablement rendu par une peinture à fresque, qui se trouve à l'église de Sainte-Geneviève de Paris, église que les mondains appellent le Panthéon.

Dans l'abside gauche de cette maison de Dieu, on voit Blanche, tenant la main sur l'Évangile, et enseignant à son fils la doctrine de Jésus. Louis est tout attentif, les paroles de sa mère font sur lui une profonde impression.

Tel fut le premier principe de sa sainteté. Mères! redites donc à vos enfants les mêmes paroles de la foi, et vous serez bénies dans ces enfants.

Louis chérissait le lieu de sa naissance, et par-dessus tout, l'église de son baptême.

Quand il fut roi, il aimait à rendre la justice à ses vassaux dans la forêt voisine, sous un chêne devenu légendaire. Le souvenir de Louis est en bénédiction. Un homme du pays, à qui j'en parlai, me dit: « Je n'aime pas les rois ; mais pour notre Louis, c'est différent; celui-là était le père du peuple. »

J'allais me retirer, après avoir invoqué la protection du saint Roi, quand mes yeux s'arrêtèrent sur une vaste pierre tombale, où une longue épitaphe latine était inscrite. Hélas! souvent nous avons peu de temps à donner à ceux qui ne sont plus. Cependant, je me rappelai le devoir de prier pour les chers défunts qui furent nos frères, car l'expiation de leurs fautes peut durer longtemps. Je récitai quelques prières, les yeux fixés sur l'épitaphe ; étonné de son contenu, je m'arrêtai pour la lire avec attention. Je l'ai copiée pour ceux qui ne pourraient visiter la belle église de Saint-Louis de Poissy. Voici ce qui est écrit :

Siste viator mirare et erudire
Hic jacet Remigius Henault
Mortuus anno circiter MCXXX, bis vivus bis mortuus.
Derelictum pro mortuo
Et jam paleæ frigenti commissum et prostratum
Arte innocenti reddidit usuræ lucis
Filius non frustra pius,
Et arte melior Genovefa
Votis sollicitata fidelibus.
Annos trigenta, ipsos explevit novus Lazarus
Et est cognomine redivivus,
Filius Remigii item Remigius
Paternæ pietatis hæres
Deique et Genovefæ non immemor
Annuo quoad vixit Divam prosecutus est officio
Quiescunt in hac æde sacrâ
Remigii utriusque cognati cineres.

Que nous raconte cette vieille légende? Nous voyons qu'un certain Remigius Henault, avant sa mort arrivée en 1630, fut deux fois vivant et deux fois mort. Le fait se passa ainsi :

On l'avait, comme mort, jeté et confié à la froide paille, quand son fils le rendit à la vie de concert avec la puissante Geneviève qu'on avait invoquée.

Au premier abord, on verrait contradiction dans la résurrection, opérée par le fils et par la sainte bergère : car les saints font des prodiges, et un fils, quoique pieux, ne peut, hélas ! rendre la vie au père chéri qu'il vient de perdre.

Tout s'expliquera, en ne voyant dans le célèbre défunt qu'un homme en sommeil léthargique, qui était sur le point d'être jeté sous terre pour toujours, quand la science des hommes, qui dans le cas présent s'était recommandée à sainte Geneviève, le rendit comme à une seconde vie.

Nos explications étant acceptées, nous donnons la traduction de l'épitaphe :

« Arrêtez, vous qui passez, admirez, instruisez-vous. Cigît Rémy Hénault, mort vers l'an 1630. Deux fois il fut vivant, deux fois mort, abandonné comme mort, et déjà étendu et confié à la froide paille ; son fils qui ne fut pas pieux en vain, le rendit par une science innocente à l'usage de la lumière ; mais ce fut surtout l'œuvre de Geneviève, plus puissante que la science, et qu'on avait invoquée par de pieuses prières. Ce nouveau Lazare vécut encore trente ans, étant de fait et de nom un ressuscité. Le fils de Remigius, qui s'appelait lui-même Remigius, héritier de la piété paternelle, se souvenant de Dieu et de sainte Geneviève, offrit à la Sainte un culte annuel. Dans ce saint lieu les cendres des deux Remigius, unis par les liens du sang, reposent en paix. »

La lecture de cette épitaphe avait rempli mon esprit de mille pensées. Je me disais : Voici la tombe du pauvre Remigius qui, de son vivant, sous le coup d'une terrible léthargie, allait être précipité dans le tombeau pour y périr de la mort la plus affreuse, quand la protection de sainte Geneviève vint l'en arracher. Il n'eut pas trop de trente ans de vie pour remercier la Sainte de la grâce qu'elle lui avait obtenue ; car la seule pensée du danger qu'il avait couru fait frémir.

Hélas ! au moment où tout un pays semble sur le point d'être abandonné, comme mort, la sainte Patronne ne voudrait-elle pas lui venir en aide. Que de gens qui agissent pour opérer le salut par des moyens humains ? Oh ! que ce soit celle qui est plus savante que toute science, plus puissante que toute politique, qui vienne à son secours.

Il est dit du pieux Remigius : « *Deique et Genovefæ non immemor.* » Nous aussi nous serons reconnaissants, et nous n'oublierons jamais après une telle faveur, ni Dieu ni sainte Geneviève.

D. L.

« BON PAPA »

A MONSIEUR LEO DROUYN

Bon papa — c'est ainsi, je crois,
Que vos petits-fils vous appellent,
Vous avez beau dire cent fois :
« Je vieillis ! » Mais, sabre de bois,
Point de ceci ne m'aperçois :
Les hivers qui se renouvellent,
Congelant hommes de carton,
Et femmelettes de coton,
Et Républiques, ce dit-on,
A côté de vous, en déveine,
Passent bredouille : c'est à peine
S'ils vous argentent le menton.

Or, serait-ce un cas rarissime,
Pour les grands arbres chevelus,
Que d'avoir à leur haute cime
Quelques feuilles jaunes de plus?
Hélas ! j'ai dans mon voisinage,
Un gros platane de trente ans
Qui n'a plus ombre de feuillage
Voire aux plus beaux jours de printemps !

Dans une note délicate,
Meilleure que bien des tableaux,
Où vous faites revivre Alaux,
J'ai pu lire — indiscrète date ! —
Que vers l'an mil huit cent trente-huit,
Bambin que l'Art divin séduit,
Déjà Léo menait du bruit
Et déjà fréquentait l'école :
Vers l'an *trente-huit,* me dites-vous,
Vois si je suis vieux ! — Babiole !
Allons, répondez : entre nous,
Est-ce que, dans sa soixantaine,
Le bon papa Drouyn n'a pas
Le teint poupard et les appas
Du plus gros marmot d'Aquitaine ?
Et lorsque ses petits-enfants,
Le matin, aux rayons de l'aube,
Courent à lui, fripent sa robe,
Et l'escaladent triomphants,

Avec des soubresauts de fièvre,
Comme une paire de cabris,
Pour tirer sa barbe de chèvre
Et pour baiser sa bonne lèvre,
Quels sont les traits les plus fleuris :
Les fils blonds ou le papa gris ?

Et cet esprit de fine race,
Curieux, au regard de lynx,
Sondant sous la mousse et la crasse
Le cromlech ou la paperasse,
Œdipe interrogeant le Sphinx
Avec la bonne humeur d'Horace ?

Et cette main d'artiste, main
Habile à la plume, à l'échoppe,
Cette main qui jamais ne choppe
Sur le cuivre et le parchemin
En semant la lumière ou l'ombre :
Main fée, et dont maître Rembrandt,
Charles Jacque et Gérard Audran
Signeraient les œuvres sans nombre ?

Et ce cœur aimable, toujours
Prêt à se dévouer aux autres,
Cette bonne âme de velours
Si douce en effleurant les nôtres ?
Puis, puis, puis... car, sans contredit,
Je n'ai point encore tout dit :
Tout cela, c'est-il la vieillesse ?
Non, bon papa : les ans passés,
Par un excès de gentillesse,
N'eurent point de souffles glacés
Pour déparer votre couronne.
Non ; les jours qu'ils vous ont laissés
Sont jours de printemps et d'automne,
O maître, et vous rajeunissez !

A. Ferrand.

18 mai 1882.

Depuis la publication de notre dernier numéro, — en quinze jours, trois éditions successives du Panégyrique de Mgr de La Bouillerie ont à peine suffi pour répondre aux demandes empressées du public.

Les fidèles Bordelais ont ainsi témoigné tout à la fois le filial amour qu'ils gardent au bien-aimé Coadjuteur, Archevêque de Perga, et leur admiration pour la chaleureuse et pénétrante éloquence de Mgr Mermillod.

ALMA MATER

III

Ainsi que nous l'avons établi dans nos précédents articles, le nombre des professeurs de l'Université possédant leurs grades règlementaires est relativement fort restreint.

Mais, du moins, les rares détenteurs de ces titres sont-ils des savants de premier ordre? Sont-ils même des maîtres vraiment distingués? Voyons ce qu'en pensent les universitaires eux-mêmes; et, pour cela, reportons-nous à la séance du 22 mai 1882, à la Chambre des députés.

Mgr Freppel donnait lecture de quelques extraits d'un rapport adressé, l'année précédente, au ministre de l'Instruction publique, par M. Girard, président du jury d'examen pour l'agrégation des lettres. Ce rapport, ainsi que le disait l'éloquent orateur, est bien de nature à jeter les plus vives lumières sur la situation des études dans les lycées et les collèges de l'État: « *Plus des deux tiers* des candi- « dats, » écrivait M. Girard, « *n'ont pas compris* un texte latin de « difficulté moyenne. *Trois seulement* l'ont assez bien entendu et « traduit..... Ce qui fait la faiblesse de la composition latine, c'est « moins le manque de connaissance ou d'intelligence du sujet et « l'insuffisance du développement que les défauts du style, et même « l'incorrection... *On sait moins le latin qu'on ne le savait il y a « quelques années;* la propriété de l'expression, le tour de la phrase, « l'habitude de la langue, la sûreté grammaticale manquent *au plus « grand nombre.* »

Pour le français, cela ne vaut guère mieux: l'éminent rapporteur parle « d'une *incapacité croissante* de choisir, dans un sujet, les

« points particuliers à traiter, d'y ramener toute la composition, et « de leur donner leur valeur par un raisonnement à la fois simple « et nourri, » — « d'une absence de vigueur, d'originalité, d'élé- « gance soutenue et de distinction, que sont loin de compenser une « certaine facilité banale, ni même un certain agrément qui fait le « mérite des meilleures pages. »

C'était un haut dignitaire de l'Université qui s'exprimait en ces termes ; aussi ne trouva-t-on à répondre rien de bien satisfaisant. M. Mézières, l'académicien gambettiste, commit une erreur matérielle en soutenant que les termes désobligeants du rapport s'appliquaient uniquement aux candidats refusés : en effet, M. Girard disait que *trois* candidats seulement avaient compris la version latine ; or il y avait eu, si nos souvenirs sont exacts, *une vingtaine* de candidats admis définitivement ! Et qu'on ne vienne pas dire, avec M. l'ex-ministre, Jules Ferry, « cela prouve la sévérité du jury ; » car, ainsi que répondit fort justement Mgr Freppel : « les examinateurs n'ont « pas le droit de refuser à un candidat la note qu'il a méritée. »

Est-il donc possible, grand Dieu ! que des reproches si graves et si humiliants aient été encourus par des candidats dont les uns ont passé par l'École normale supérieure, d'autres ont suivi les cours des Facultés de l'État, d'autres enfin ont consacré à une préparation ingrate tous les moments de loisir que leur laissaient leurs fonctions.

Ces maîtres, présents ou futurs, ne comprennent pas une version *de force moyenne !* Ils commettent en latin de *nombreuses* et *grossières incorrections !* Et, en français, leur mérite se borne *à une certaine facilité banale !* En vérité, on se demande comment des gens si peu instruits ont pu jamais être reçus au baccalauréat et à la licence ; et l'on serait tenté de croire que, si l'on a retranché l'épreuve latine du baccalauréat ès-lettres, c'est pour faciliter, dans l'avenir, le recrutement des universitaires.

Dans tous les cas, il n'est pas surprenant que les professeurs de l'Université *jouissent,* auprès de leurs élèves, d'un manque de crédit et de considération, attesté d'une façon péremptoire par les fréquentes séditions et les nombreuses algarades auxquelles se livrent les jeunes potaches. Après le réquisitoire dont on vient de lire quelques passages, un professeur, même reçu agrégé, ne ferait déjà pas trop bonne figure dans sa chaire. A plus forte raison, un pauvre diable qui a eu le désagrément d'être *ajourné,* se trouve dans une situation

ridicule et lamentable. Cet homme, qui ne sait pas confectionner une dissertation, qui ne comprend pas une version « de force moyenne, » et à qui « le sentiment de l'art » fait défaut, comment pourrait-il être écouté lorsqu'il donne des conseils sur la composition et le style, qu'il indique le sens d'une phrase latine, ou qu'il hasarde quelques commentaires sur un auteur classique?

On prétend, il est vrai, — nous le répétons sous toute réserve et sans vouloir prendre la défense des candidats qui, en somme, ne nous sont pas plus sympathiques que leurs juges, — on prétend, disons-nous, que les examinateurs ne prennent pas toujours pour unique base de leurs décisions les compositions qui leur sont soumises; il y a, en outre, un certain nombre de raisons plus ou moins plausibles auxquelles ou aurait recours pour motiver des exclusions. Si, par exemple, un candidat était trop jeune, ce serait une mauvaise note pour lui. Il semblerait pourtant que s'il s'est mis de bonne heure, et sans passer par une école spéciale, en état de subir un bon examen, il n'en a que plus de mérite; mais tout dépend du point de vue auquel on se place. — Si un candidat se laisse troubler par l'aspect imposant de ses juges, — qui, à aucune époque, croyons-nous, n'ont péché par un excès d'aménité, de courtoisie, — alors il est censé manquer de l'autorité qui convient à un professeur. D'autres enfin seraient refusés à cause de leur physique peu avantageux. Certains spécimens de candidats reçus prouvent que, sur ce point, la règle souffre de fortes exceptions: on nous affirme cependant qu'elle existe, et plusieurs faits qui nous ont été cités permettent difficilement d'en douter. N'y aurait-il pas lieu de soupçonner que des griefs de ce genre sont parfois invoqués lorsqu'on éprouve le désir d'éliminer un candidat qui ne serait point *persona grata*?

D'ailleurs, quand il y aurait quelque peu d'arbitraire dans les jugements des examinateurs, faudrait-il s'en étonner? Ces messieurs ne feraient, après tout, qu'appliquer le principe formulé à la tribune de la Chambre des députés par le ministre qu'ils ont longtemps adulé, M. J. Ferry, déjà nommé: « On peut toujours refuser qui on veut à « un examen. » (Séance du 11 juillet 1882.) Quelque temps auparavant, M. Humbert, alors garde des sceaux, disait à la même tribune, parlant de l'agrégation de Droit, que « lorsque les candidats avaient « produit leurs titres, on faisait une enquête sur chacun d'eux, et « que ceux qui ne paraissaient pas susceptibles de faire de bons

« professeurs étaient exclus du concours. » C'est encore plus simple, comme on le voit.

En résumé, y a-t-il incapacité réelle de la part des candidats, ou rigueur systématique de la part des juges? Probablement, il y a des deux: on conçoit fort bien que, ainsi que cela se passait dans les anciennes corporations, messieurs les examinateurs ne soient pas pressés de conférer la *maîtrise* à leurs jeunes collègues, et de se donner à eux-mêmes des rivaux. Mais il faut aussi reconnaître qu'il y a nécessairement du vrai dans le rapport que nous avons cité. Des examinateurs, même peu bienveillants, n'auraient sûrement pas émis de telles accusations si elles ne reposaient sur un fondement sérieux; ils n'auraient point proféré des critiques aussi dures contre le personnel enseignant, s'ils n'avaient été contraints, en quelque sorte, de rendre hommage à une fâcheuse vérité.

Les universitaires, par leur attitude dans les conseils académiques et supérieurs, nous ont donné la mesure de leur valeur morale; nous savons maintenant, d'après leur propre témoignage, à quoi nous en tenir sur leur valeur intellectuelle. L'une est à la hauteur de l'autre.

(A suivre). ***

LOUIS BONNET

CURÉ DE SAINTE-EULALIE DE BORDEAUX

(1604-1650).

Louis Bonnet était fils d'un ancien secrétaire du prince de Condé, gouverneur de Guyenne. On sait qu'il naquit à Poitiers; mais en quelle année? Est-ce, comme on le dit communément, vers « 1595? » Louis Bonnet fournit les éléments de la réponse dans sa déposition touchant la vie et les mœurs de Jean-Jacques de Mullet, dont nous avons parlé dans notre notice sur Lancelot de Mullet; car, avant de la signer, il a lui-même rempli l'espace laissé en blanc par le secrétaire pour indiquer l'âge du témoin, et, de sa propre main, devant les mots, *annos natus,* il a écrit très nettement et très lisiblement le nombre « 43. » C'était au mois d'août 1647: ce qui oblige à placer

la naissance de Louis Bonnet en 1604, et réduit la durée de sa vie à quarante-six ans au lieu de cinquante-cinq, sa mort étant arrivée à la fin de l'année 1650.

Il fut admis dans la congrégation de l'Oratoire, nous ne savons en quelle année ; « mais, » dit D. Devienne, « ne trouvant point dans cette congrégation ce qui convenoit à son caractère, il la quitta, et vint offrir ses services au *cardinal* de Sourdis. Il entra dans les démêlés de cet archevêque avec le Parlement, et publia divers écrits dans lesquels il avançoit des propositions contraires à l'autorité royale, et qui furent jugées scandaleuses et séditieuses » (1). De ces deux assertions également dénuées de preuve, la seconde paraît peu vraisemblable, et la première est absolument fausse. En effet, le cardinal de Sourdis mourut le 8 février 1628 (2) ; Louis Bonnet avait alors tout au plus vingt-quatre ans : or, employer pour une pareille lutte un tel auxiliaire, c'était, à la vérité, opposer au Parlement un champion bien précoce sans doute, mais aussi bien jeune (3). D'un autre côté, les

(1) D. Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, t. I, p. 434.

(2) Et non 1629, comme une erreur de typographe le fait dire à M. J. Delpit (*Un curé Bordelais ; recueil de Mazarinades publiées sur Louis Bonnet, Curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux ;* Sauveterre-de-Guyenne, 1881, in-8°, p. 92). A la page 136 de ce volume, il y a également une autre très légère faute d'impression, qui probablement existait déjà sur le premier imprimé. L'auteur de l'*Apologie pour le Parlement de Bordeaux* citant un mot d'un célèbre docteur de Sorbonne, dit cette « parole digne certainement de la Chaise où il parle avec tant d'approbation. » Cette majuscule du mot *chaise* pourrait, en effet, dérouter le lecteur qui, à ce moment, aurait oublié le vers de Martine dans les *Femmes savantes* (Acte V, scène IV) :

Les savants ne sont bons que pour prêcher en *chaise*,

et la note d'Auger sur ce vers : « *Chaise* n'est point une erreur de Martine. Autrefois on appelait ainsi ce que nous nommons aujourd'hui *chaire*, on disait : *une chaise de prédicateur*, de régent. »

(3) On m'objectera peut-être que, dès 1628, Louis Bonnet publiait, à Paris et en latin, un éloge funèbre de Marguerite Veny d'Arbouze, abbesse du Val-de-Grâce, morte le 16 août 1626. Je réponds en demandant si Louis Bonnet, de l'Oratoire, était, en 1628, avocat au Parlement de Paris ; car telle est la qualité que prend l'auteur de cet écrit dont le titre est indiqué beaucoup trop sommairement par la *Bibliothèque de la France* (t. I, n. 14798), mais que je donnerai ici en entier, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (Ln^{27}, n. 521) : *Beatæ Margaritæ Arbouziæ à Sanctâ Gertrude Vallis Gratiæ et aliarum cœnobiticarum familiarum Restauratricis Panegyricus, Illustrissimo D. D. Michaëli Marillaco summo Galliarum Jurisprœfecto et nomophylaci inscriptus ; authore Ludovico Bonnet,* in supremâ Parisiensi Curiâ Patrono ; *Parisiis, apud Joannem Moreau, viâ Jacobeâ, sub signo Globi cœlestis ;* 1628, in-12 de 166 pages, avec portrait de Marguerite d'Arbouze. Le permis d'imprimer est daté du mois d'avril 1628.

listes de l'ancien Oratoire nous montrent, en l'année 1641, le P. Bonnet à la tête de la maison de Marseille, avec le titre de supérieur, et par conséquent, de membre de la congrégation (1). Comment d'ailleurs en douter devant la pièce autographe que le R. P. Ingold vient de découvrir? C'est une attestation de prix donné à un élève de troisième du collège de Marseille, le 10 septembre 1642: elle est écrite en entier de la main du P. Bonnet; au commencement, il y prend le titre de *moderator collegii Massiliensis,* et à la fin celui de « *presbyter orat. Dni Jesu.* » On lit également cette même qualification, « père de l'oratoire de Jésus, » au bas d'une lettre, écrite, en 1641, par le P. Bonnet, à Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, alors retiré « dans les Jésuites de Carpentras (2), » à cause de la disgrâce qu'il avait encourue après la défaite, devant Tarragone, le 21 août 1641, de la flotte qu'il commandait (3).

Cette lettre de l'oratorien à l'archevêque de Bordeaux témoigne, comme l'a fort bien dit M. J. Delpit, « de la confiance de celui-ci et du dévouement de celui-là. » Le P. Bonnet y dit qu'il préfèrera toujours « à toutes sortes d'emplois, l'honneur du service » de l'archevêque. Aussi Henri de Sourdis se l'attacha-t-il en lui donnant la cure ou vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie de Bordeaux, vacante par la mort ou par la résignation de René Morin, qui avait succédé au P. Jean-Baptiste Gault, lorsque celui-ci fut nommé évêque de Marseille. C'est au mois d'avril 1643, que Louis Bonnet prit possession de sa cure (4).

(1) Ici et plus loin, tout ce que je tire des archives de l'Oratoire, je le tiens du R. P. Ingold, qui va bientôt nous donner la fin, si impatiemment attendue, de son *Essai de Bibliographie Oratorienne.*

(2) Lettre d'Henri de Sourdis à Charpentier, secrétaire du cardinal de Richelieu, du 24 septembre 1641. Cfr. *Archives historiques de la Gironde,* t, II, p. 215.

(3) *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux;* Paris, 1839, t. III, p. 66-68. Dans le texte, l'éditeur a placé la lettre du P. Bonnet entre deux lettres, dont l'une est du 19 septembre, et l'autre du 29 septembre 1641; mais à la *Table chronologique* (p. 567), il la date du 21 novembre.

(4) C'est une erreur commune, mais néanmoins une erreur, de regarder l'oratorien Louis Bonnet comme le successeur *immédiat* de l'oratorien Jean-Baptiste Gault dans la cure de Sainte-Eulalie. Au reste, il règne dans tout ce que l'on a écrit sur la vie de l'un et de l'autre à Bordeaux, beaucoup de vague et de confusion sous le rapport chronologique. Voici quelques dates authentiques qui serviront à préciser les faits et à rectifier ce qui serait en opposition avec elles.

Le 4 août 1634, J. B. Gault est nommé curé de l'église Saint-Symphorien de Cussac et de Sainte-Gemme, son annexe, situées dans l'archiprêtré de Moulis; mais

La paroisse Sainte-Eulalie dépendait du Chapitre métropolitain, et par conséquent le vicaire-perpétuel devait, d'après le droit ou d'après les usages, « faire apparoir au Chapitre de ses provisions, et prêter le serment accoutumé (1). » Cependant, le mardi 14 avril 1643, en séance capitulaire, le promoteur du Chapitre Saint-André disait avoir été averti que « Me Louis Bonnet, prêtre de l'Oratoire, s'est ingéré depuis trois semaines ou environ, à faire les fonctions de vicaire-perpétuel de Sainte-Eulalie, » sans avoir rempli aucune de ces formalités. De plus, le promoteur se plaignait que le même L. Bonnet n'eût pas assisté, ainsi qu'il y était obligé, à la procession que le Chapitre avait faite le dimanche précédent, pour obtenir de Dieu la cessation de la peste qui désolait Bordeaux. Il fut donc ordonné par le Chapitre que le nouveau curé serait cité à comparoir le jeudi 23 du même mois d'avril ; mais le coupable fit défaut ce jour-là, aussi bien que le 30, jour qui avait été fixé le 23, pour la comparution.

Avant même d'avoir rendu compte au Chapitre de ces deux premiers péchés d'*omission,* L. Bonnet se rendait coupable d'un péché de *commission.* A la procession des Quarante-Heures, qui eut lieu au commencement du mois de mai suivant, il osa entrer dans le chœur de Saint-André, étant revêtu de l'étole ! Ajourné pour le mardi 12 mai, il fit encore défaut, fut condamné à donner vingt-cinq

le 10 septembre de la même année, on lui confère la cure de Sainte-Eulalie, vacante par la résignation de Pierre Frapereau, chanoine prébendé de l'église Saint-André de Bordeaux, qui accepte en échange ladite cure de Saint-Symphorien et de Sainte-Gemme.

Eustache Gault, frère de Jean-Baptiste et oratorien comme lui, est nommé à l'évêché de Marseille au mois de mars 1639, et meurt à Bazas le 13 mars 1640, sur les trois heures de l'après midi.

La même année 1640, Jean-Baptiste Gault est appelé par le roi à succéder à son frère ; il signe les registres de sa paroisse jusqu'au sept février de la même année ; puis il quitte sa cure, et par des missions faites à la campagne, par des pèlerinages et une retraite de plusieurs semaines dans une solitude, il se prépare à son sacre qui eut lieu à Paris, le 5 octobre 1642.

René Morin, prêtre du diocèse de Poitiers, licencié ès-décrets, est pourvu de la cure de Sainte-Eulalie par bref daté de Rome le 22 juillet 1640, et visé à Bordeaux le 20 novembre suivant. Sa signature sur les registres va du 22 novembre 1640 au 15 juin 1642.

Louis Bonnet obtient pour la même cure des lettres en date de Rome, *quarto calendas aprilis, anno quarto,* c'est-à-dire 29 mars 1643, et l'on voit son nom figurer au bas des actes de mariage et de décès, le 19 avril 1643 pour la première fois, et le 24 novembre 1650 pour la dernière.

(1) *Actes capitulaires de Saint-André,* 14 avril 1643. Pour les détails qui suivent, voir ces mêmes *Actes,* à la date indiquée dans le texte.

livres pour la nourriture des pauvres de l'hôpital Saint-André, et assigné à comparaître au premier Chapitre, assignation qui, comme les précédentes, demeura sans effet.

L'année suivante 1644, le P. Bonnet retomba dans un péché semblable, mais avec circonstance atténuante. Le 2 mai, jour des Rogations, le Chapitre s'étant rendu processionnellement à Sainte-Eulalie, il fut reçu, à l'entrée de l'église, par le vicaire-perpétuel revêtu du pluvial et de l'*étole,* « quoique, disent les *Actes capitulaires,* il dût porter le pluvial seulement, et que le chapitre de l'église maîtresse étant son supérieur, il n'ait pas le droit de porter l'*étole* en sa présence. » Le lendemain, il n'assista pas en personne à la procession des Rogations, et ne s'en excusa pas auprès du Chapitre. Pour ces deux motifs, il fut, ce même jour, assigné à comparaître en assemblée capitulaire, le vendredi suivant, 6 mai, à sept heures du matin. Le curé de Sainte-Eulalie répondit en envoyant un acte passé devant notaire, acte que le Chapitre trouva « plein de mépris et irrévérence, » et qui le fit persister à exiger que le P. Bonnet comparût en personne.

Il était d'usage que les vicaires perpétuels assistassent aux offices de la Cathédrale, le 27 décembre, fête de saint Jean, apôtre. Selon son habitude, le vicaire-perpétuel de Sainte-Eulalie s'en dispensa en 1645 ; mais appelé à rendre raison de sa conduite, contre son habitude, il comparut en Chapitre, le jeudi 4 janvier 1646. « Interrogé par le doyen pourquoi il n'avoit assisté aux offices du jour et fête de saint Jean dernier, il répondit qu'il étoit occupé près la personne de feu M. D'Andrault, Conseiller du Roy en la Cour, qui étoit moribond, et qu'il prioit le Chapitre de l'excuser. » La réponse était bonne : néanmoins elle ne convainquit pas le promoteur, qui représenta, que « ledit Bonnet ne manqueroit jamais de prétexte, soit pour s'exempter de ladite assistance, soit aussi pour ne pas se rendre aux processions ; que celui qu'il alléguoit étoit frivole, attendu qu'il n'y a pas d'apparence qu'il ait été si fort attaché proche le sieur d'Andrault, qu'il n'ait pu assister à l'une des heures de l'office pour le moins, comme ont fait ses confrères ; que d'ailleurs, il y avoit d'autres personnes que lui sur lesquelles il lui eût été facile de se décharger » du soin d'exhorter le moribond. C'est pourquoi le promoteur requit que le vicaire-perpétuel de Sainte-Eulalie fût condamné à « assister le jour et fête des Rois prochains en l'Église métropolitaine Saint-André ; »

ce qui fut, en effet, décidé par le Chapitre, et notifié ensuite par le doyen au P. Bonnet.

On pense bien qu'il n'en tint aucun compte. Il fit plus: le Chapitre avait député ce jour-là, dans l'église Sainte-Eulalie, Étienne Martini, chanoine et « secrestain » de la cathédrale: « En haine de cette ordonnance, » selon les *Actes,* non seulement le P. Bonnet empêcha « la prédication d'être faite, mais encore il monta en chaire, à dessein de faire entendre au peuple que (si elle ne se faisoit pas) c'étoit à l'occasion dudit sieur député, et qu'elle se feroit le lendemain sur la vanité, qui étoit une étrange chose, auroit-il dit; ce que beaucoup de personnes estimèrent avoir été ainsi dit pour offenser le Chapitre ou son député. » Ici revient la série des actes que nous avons déjà vus: citation à comparaître ; refus de le faire, suivi cette fois de recours au Parlement qui, paraît-il, arrangea cette affaire, la dernière, je crois, de celles que le P. Bonnet eut avec le Chapitre Saint-André. Si, d'une part, celui-ci se montra dans toutes peut-être trop jaloux de ses droits, le P. Bonnet, de son côté, se montra généralement trop peu soucieux de les respecter: en ce sens au moins, il était frondeur bien avant la Fronde.

Il porta le même esprit en chaire et dans ses prédications.

« En l'année 1644, dit la *Chronique bourdeloise,* il se meut une contestation entre les prédicateurs qui preschoient pendant le Caresme en cette ville sur le sujet de la fréquente communion, en laquelle ils s'échauffèrent tellement les uns contre les autres, que cela émust les esprits des auditeurs, et cuida troubler la tranquillité publique ; ce qui obligea Messieurs les Jurats d'en avertir le Parlement afin qu'il y pourveut par son authorité ; et neanmoins fut fait deffense tant au sieur Bonnet qui preschoit alors dans l'église Saint-Pierre et qui avoit commencé la querelle, qu'à tous les autres prédicateurs de la ville, de traiter plus cette matière dans leurs chaires, pour ce que tels sermons tendoient à introduire un schisme dans l'Église, et pouvoient causer de grands troubles parmy les habitans et le peuple qui se trouvoit aussi partagé en zèle et devotion, que les docteurs le pouvoient estre en leurs opinions (1). »

Le « sieur Bonnet qui prêchoit alors le Carême dans l'église Saint-Pierre » n'était autre que le curé de Sainte-Eulalie, comme l'affirme en termes exprès un mémoire manuscrit composé cette même année 1644,

(1) *Chronique bourdeloise*, édit. de 1672, p. 62.

et que je citerai ailleurs. Dans cette « querelle » qu'il avait « commencée, » le P. Bonnet dut se déclarer pour la doctrine de la *Fréquente Communion,* ouvrage qu'Antoine Arnauld avait publié l'année précédente. Cette présomption fondée sur l'initiative prise par le prédicateur de Saint-Pierre, est d'ailleurs confirmée de bien des manières.

Selon un anonyme qui, dans une brochure imprimée à Bordeaux en 1667, disait en avoir été « témoin, » le même sieur « Bonnet, si fameux dedans cette ville, parmy ses belles maximes, prêchoit une église à deux chefs, » c'est-à-dire l'égalité, sous le rapport de l'autorité, de saint Pierre et de saint Paul, doctrine contenue dans la préface du livre d'Arnauld, et condamnée comme hérétique, d'abord par Innocent X le 24 janvier 1647, et ensuite par un décret de l'Inquisition le 29 janvier 1674. Le P. Rapin dit aussi que le curé de Sainte-Eulalie « s'étoit altéré l'esprit des nouvelles opinions (1), » lesquelles avaient d'ailleurs la sympathie de son archevêque ; car, il faut bien l'avouer, puisque le fait est constant et public, Henri de Sourdis figure parmi les approbateurs de la *Fréquente* — c'est-à-dire rare — *Communion.* Il déclare même avoir jugé ce livre « très utile et très *nécessaire* pour le bien de l'Église, afin que ses enfants puissent connaître et pratiquer ces règles saintes qu'elle leur apprend dans cet ouvrage par la bouche de ses Pères (2). » Cette approbation fut donnée à Paris, le 17 juillet 1643 (3).

(1) *Mémoires du P. René Rapin ;* Paris, 1865, t. I, p. 292.

(2) L'intendant de l'artillerie au siège de La Rochelle était probablement plus versé dans la science militaire que dans la science théologique, et cette approbation, si toutefois elle est bien son œuvre, en serait une preuve. Tallemant des Réaux, avec cette finesse qui exprime le plus pour faire entendre le moins, dit même que l'Archevêque de Bordeaux « avait appris *un peu* de théologie dans son exil » (*Historiettes;* Paris, 1840, t. III, p. 118) ; mais tout le monde sait que Tallemant des Réaux était une mauvaise langue.

(3) Il y a dans la *Préface historique et critique* placée en tête du tome XXVI des *Œuvres* d'Antoine Arnauld (Lausanne, 1779, pag. XXXV), une note que l'on me permettra de citer ici, à cause de ma sympathie, trop connue peut-être, pour celui qui y est critiqué : « Le sieur Le Clerc, prêtre sulpicien de Paris, a prétendu dans ses *Remarques sur le Dictionnaire historique* (1718, p, 204), que le nombre des contradicteurs du livre de la *Fréquente communion* étoit plus grand que celui des approbateurs. Pour cet effet, comptant les voix sans les peser, il ne craint pas d'opposer aux plus célèbres (?) évêques de France, approbateurs de ce livre, les Raconis, les Lescots, les Haberts, les Abellys, etc., et jusqu'à des Jésuites. » — Hé oui! *jusqu'à des Jésuites,* et même jusqu'à des Jésuites tels, par exemple, que le savant P. Pétau, pour ne citer que celui-là ! Quant aux évêques, sans perdre

La contestation à laquelle le curé de Sainte-Eulalie prit une part active, avait encore un autre objet que j'exposerai ailleurs. Il y porta, paraît-il, un zèle amer, et qui eût compromis le succès d'une meilleure cause. Le P. Batterel le donne clairement à entendre dans un passage de ses *Mémoires manuscrits,* et il montre en même temps que l'on ne doit pas rendre une communauté toute entière responsable des écarts de quelques-uns de ses membres. Après avoir parlé de la circulaire donnée par le P. Bourgoing vers la fin de l'année 1645, et dans laquelle le troisième Général de l'Oratoire adresse des menaces à ceux qui parleraient contre les communautés, le P. Batterel ajoute : « Ce n'était pas là de sa part de vaines menaces. Ayant appris qu'à Bordeaux un Père Bonnet, qui avait succédé au P. Jean-Baptiste Gault dans la cure de Sainte-Eulalie, était précisément dans ce cas, il lui signifia, par deux fois, ordre d'exclusion ; ordre motivé du tort qu'il faisait à la Congrégation dans ce pays-là, à cause qu'il était toujours du parti formé, avec aigreur, contre les communautés religieuses, tant en public par ses prédications, que dans ses entretiens privés, et que, sur les diverses plaintes reçues de la part de leurs supérieurs, lui ayant été donné l'option de quitter sa cure, pour rentrer dans quelqu'une de nos maisons, ou de quitter l'Oratoire en demeurant dans sa cure, il lui avait fait sur cela des réponses peu pertinentes, sans vouloir se mettre en voie d'obéir (1). »

Le P. Bonnet ne quitta pas sa cure, mais selon toute probabilité, il dut quitter l'Oratoire, car « nos listes mortuaires, dit le R. P. Ingold, ne mentionnent pas son décès. » Par conséquent, le titre de « Père de l'Oratoire » avait très probablement cessé de convenir au curé de Sainte-Eulalie, lorsque la Fronde éclata à Bordeaux.

On sait assez le rôle qu'il y joua ; je n'ajouterai qu'un trait à ce qu'en disent les historiens. Je le puise dans un manuscrit de Mon-

le temps à contrôler la *balance* et la *pesée* de l'éditeur janséniste, je me bornerai à faire observer que, dans le plateau où il met les *Habert* et les *Abelly,* il oublie de placer certains évêques dont l'autorité a pourtant quelque poids aux yeux des catholiques, savoir, les évêques de Rome, lesquels, s'ils n'ont pas mis à l'*Index* l'ouvrage d'Arnauld, ont du moins condamné plusieurs propositions qui y sont certainement contenues. Voir, entre autres, les propositions 16, 17, 22, 23, condamnées par Alexandre VIII, le 7 décembre 1690 : elles renferment tout le système du livre de la *Fréquente communion.*

(1) Batterel, *Mémoires manuscrits,* 2e partie, t. Ier, no 27.

tassier, secrétaire de l'Archevêché de Bordeaux. « Le 1er mai 1649, dit-il, à une heure après midi, prédication a été faite dans la grande nef de l'église Saint-André par le sieur Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, à la requête de Messieurs de la Cour et de la bourgeoisie, laquelle Cour y assista par ses députés, MM. de Lescure et de Guyonnet, conseillers du roi, et de M. Du Sault, avocat général, et toute la bourgeoisie de Bordeaux et le peuple en grande foule. La dite prédication fut faite pour exciter tous les citoyens et Bourdelois à se bien unir ensemble, pour se défendre contre les troupes de M. d'Épernon, et contre les saccagements, incendies et dégâts qu'elles faisaient aux environs de la ville. La dite prédication finie, les commissaires de la Cour s'approchèrent du grand autel de l'église Saint-André pour recevoir le serment de toute la bourgeoisie de la ville. Il y eut quelque débat et différend en ce que les bourgeois requéraient que MM. de la Cour de Parlement commençassent les premiers à rendre le serment, et les Jurats ensuite, et qu'ils étaient tout prêts à les suivre. Après plusieurs grandes contestations, il fut ordonné que les Jurats prêteraient le serment, ce qui fut exécuté; et que, pour Messieurs de la Cour, ils le prêteraient dans la chapelle du Palais, conformément à l'arrêt de la Cour. A laquelle résolution tous ayant consenti, partie des bourgeois ont prêté le serment, et les autres absents remirent au lendemain (1). »

Louis Bonnet mourut dans sa cure le 19 décembre 1650 : le lendemain il fut enterré dans son église, devant l'autel de la chapelle de Saint-Clair (2). Docteur en Théologie et en Droit canon (3), Louis Bonnet était certainement un homme de talent, et comme son prédécesseur, le P. J.-B. Gault, il avait une grande puissance de parole; mais il s'en servit d'une manière bien différente. C'était en 1635 : une sédition s'était élevée dans Bordeaux à l'occasion d'un impôt établi par le Roi sur les cabaretiers : « le généreux pasteur, » — on devine

(1) *Premier cayer des Actes de l'Archer. de Bourdeaux soubs Mgr Henry de Béthune, archevêque de Bourdeaux.* (Archives de l'Archevêché.)

(2) Voici l'acte de son décès, tiré des registres de la paroisse Sainte-Eulalie : « 20 décembre 1650. Messire Louis Bonnet, presbtre, Docteur en Théologie et curé de Sainte-Eulalie, a esté enterré devant l'autel de la chapelle Saint-Clair. L'office lui a été fait par Messieurs les curés de la ville presens, Messieurs les beneficiers et plusieurs autres presbtres. »

(3) Ce sont les titres qui lui sont donnés dans la déposition dont il est parlé au commencement de cette notice.

bien qu'il s'agit de J.-B. Gault, — « le généreux pasteur ne vit pas plutôt ces désordres, qu'il monta en chaire pour en reprendre le peuple et pour tâcher d'arrêter sa fureur (1). » Tout autre fut la conduite de Louis Bonnet durant les troubles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIV ; il était, dit Lenet, « grand devot de profession et encore plus grand frondeur (2). » Aussi, tandis que nous voyons J.-B. Gault, après sa mort, proclamé saint par la voix unanime des peuples, et que les évêques qui lui succèdent sur le siège de Marseille, imitant ceux de l'Assemblée générale de 1645, demandent instamment au Pape la canonisation d'un Prélat victime de sa charité (3), Louis Bonnet, au contraire, n'a reçu le titre de saint que dans son parti, lequel était celui d'hommes rebelles à l'autorité légitime ; et sa mort, bien loin d'apaiser les discordes qu'il avait fomentées pendant sa vie, ne fit que les ranimer, en devenant l'occasion d'une nouvelle guerre de plumes qui s'exercèrent à l'envi, les unes à déprécier, les autres à exalter outre mesure le « prédicateur de la Fronde, » le prisonnier de Libourne (4), le « grand défenseur de la cause de Messieurs de Bordeaux (5). »

Pour conclure, je citerai quelques vers latins composés à sa louange. Ils doivent être peu connus, même des érudits bordelais, car

(1) Giry, *La vie de Messire Jean-Baptiste Gault*, à la suite de son ouvrage intitulé : *Les vies des Saints*, t. III, 23 mai.

(2) Lenet, *Mémoires*, Collection Michaud et Poujoulat, t. II, p. 304.

(3) Mgr de Mazenod en 1856, et son successeur actuel sur le siège de Marseille en 1881, ont tous deux travaillé à renouer les négociations commencées à ce sujet en 1645, reprises en 1846, et interrompues par la Révolution en 1848. Le nouvel Oratoire, qui continue tout ce qu'il y avait de bon dans l'ancien, a joint ses vœux à ceux des évêques, et les a exprimés dans une belle lettre adressée au Pape, le 25 mars 1881. (V. *Annales de l'Oratoire*, avril 1881, p. 16).

(4) Je ne trouve pas dans Fonteneil que Louis Bonnet, à la bataille de Libourne, ait été fait « prisonnier, *tenant encore une pique à la main ;* » mais je lis dans l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, de M. Boscheron Des Portes, (t. II, p. 36) : « Parmi les prisonniers faits en assez grand nombre, se trouvaient le curé Bonnet et le conseiller *Andrault, à qui* le gouverneur dit : « *Monsieur*, on vous a pris la pique à la main, et c'est dans cet état que je veux vous montrer au roi. »

(5) Voici les titres de ces mazarinades recueillies et éditées par M. J. Delpit : *Éloge funèbre du révérend Père Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — Le Curé Bourdelois, grand défenseur de la cause de Messieurs de Bordeaux. — Apologie pour le Parlement de Bordeaux et pour le Père Bonnet contre le* **Curé Bourdelois**. *— Arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux portant que le libelle diffamatoire intitulé,* **Le Curé Bourdelois**, *sera brûlé par la main du Bourreau. — Jugement du* **Curé Bourdelois**, *pour servir à l'histoire des mouvements de Bordeaux.*

ils sont à la fin d'une plaquette in-4° de 16 pages, probablement fort rare, et enfouie dans un recueil factice de *Diverses poésies latines et françaises,* inscrit sous le n° 3514 du *Catalogue* (partie des *Belles-lettres)* imprimé de la bibliothèque municipale de Bordeaux. Cette mince brochure est une suite de chants funèbres, *Epicedia* (1), composés de quelques vers élégiaques, en l'honneur des principaux héros de la Fronde, morts en 1649 et 1650, et dont voici les noms : le marquis de Chambret; Jacques-André Blanc; Jean André; Gabriel Ledoux, prêtre de Bordeaux, mort avec Chambret, à la bataille de Libourne (2); Jean-Joseph Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux; Georges de Castres, portugais, commandant de l'artillerie bordelaise; Guillaume Cursol, conseiller au Parlement de Bordeaux; Jean Robert, procureur au même Parlement; Jean Philipon; Gabriel Bétulaud, conseiller au Parlement de Bordeaux; Saint Richon; Daniel Vigier; Jean Fayet, prêtre de Bordeaux, mort le 23 octobre 1650; enfin Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, auquel l'auteur s'adresse en ces termes :

« *Sic nobis ereptus obis, cui semper adhæret*
Unica supremi cura, BONETE, *boni?*
Qui pietatis amant, Regis, regnique ruinam,
His tua lætitiam mors celerata parit.
Christicolæ populo si pristina jura redissent,

(1) *Epicedia in viros illust. quibus in nupero bello civili, curae fuit Burdigalae salus. Authore Godofr...* La suite du frontispice est déchirée, ce qui ne permet pas de dire d'une manière certaine le lieu de l'impression, qui est sans doute Bordeaux, ni l'année qui doit être 1651. L'auteur dit avoir composé un ample éloge funèbre de Saint-Richon, une *élucubration* qui a pour titre, *Miles sacerdos,* et une élégie intitulée *Noacum,* qu'il a publiée au commencement de l'année précédente, sous forme d'étrennes, comme il est dans l'usage de le faire chaque année, au premier jour de l'an. Dans le recueil 3514, il y en a une intitulée, *Pax, strenæ anni MDCXLVII,* signée G. G.; ce qui m'incline à penser, et qu'elle est de l'auteur des *Epicedia,* et que l'auteur des *Epicedia* pourrait bien n'avoir imprimé que l'initiale de son nom propre. De plus savants diront si cette conjecture est vraie ou fausse. — J'ajoute que, d'après l'auteur, le marquis de Sauvebeuf qui commanda à la prise du Château-Trompette, était appelé *Sauve-peuple* par ceux de son parti.

(2) « Gabriel Ledoux, fils legitime et naturel de Pierre Ledoux, procureur en la Cour, et de damoiselle Isabeau de Poyfevre, filleul de M. Peyrissac, ageant de M. le cardinal, et de damoiselle Marie de Chavalier, nasquit le mercredy 19 septembre 1618, entre 1 et 2 heures après-midy » *(Registre baptistaire de Saint-André,* Archives départementales). Il fut pourvu du prieuré-cure de Cantenac, de l'Ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Bordeaux, par lettres datées de Rome le 13 janvier 1647, et visées le 24 avril suivant par les vicaires capitulaires.

Summus Aquitano præsul in orbe fores.
Vivisci cor ô populi, tutela, salusque,
O!... sed plura loquar ne tibi, fletus obest.
« *Obiit vir sanctissimus, Ann. salutis, CLeMente Deo,* XIV *cal. jan.* »

Le lecteur aura compris que les majuscules des mots *clemente Deo* expriment l'année MDCL. Quant à l'épithète de *très saint, sanctissimus,* donnée à l'un des plus ardents soutiens de la Fronde bordelaise par un poète évidemment frondeur lui-même, elle surprendra ceux-là seulement qui ignoreraient qu'il entre toujours dans l'esprit et les habitudes d'une coterie ou d'un parti, quel qu'il soit, politique ou religieux, de faire passer ses moindres soldats pour des héros, ses orateurs ou ses écrivains les plus médiocres pour des génies de premier ordre, et ses adeptes enthousiastes pour des personnes consommées en vertu et en sainteté.

ANT. DE LANTENAY.

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(*Suite.*)

Faubernet. — La maison noble de Faubernet, située dans une vallée pittoresque, sur la limite septentrionale de la paroisse de Langoiran, est nommée dans les vieux titres: *Fabernet, Fauernet, Faubernet, Faubornet, Fabronet, Frabronet;* dans les cartes de Cassini, de Belleyme et de l'État-major, elle est inscrite sous le nom de *Fontbrunet.* Nous adoptons celui de Faubernet sous lequel elle est connue maintenant, bien qu'elle ait porté celui de Fabernet depuis le XII^e^ siècle jusqu'au milieu du XVI^e^.

Le document le plus ancien que nous connaissions sur les seigneurs de Faubernet remonte au commencement du XII^e^ siècle. Geoffroy de Laon, quatrième abbé de La Sauve, qui gouverna l'abbaye de 1106 à 1119, avait entrepris de construire le moulin de Daignac; Pierre de Castillon à qui appartenait la moitié de la colline qui domine le ruisseau, lui donna de cette colline autant qu'il était nécessaire pour y

appuyer la chaussée du moulin; l'autre moitié, ainsi que les prés, furent cédés à l'abbé, moyennant vingt sous, par Julien de Faubernet et par Arnaud et Béraud de Bunasse, frères. Ils mirent pour condition que si le moulin venait à être détruit, Geoffroy donnerait aux uns et aux autres deux muids combles de froment. Cinquante ans environ plus tard, Guillaume-Pépin de Faubernet, fils de Julien, et Guillaume-Garsie, son fils, donnèrent un muid de froment pour le moulin de Daignac à Pierre de Didone, qui fut abbé de La Sauve de 1156 à 1182 (1). Le moulin de Daignac, dont j'ai donné un dessin et une description dans la *Guienne militaire,* t. II, p. 174, est encore en activité, et bien qu'il soit certainement un des plus vieux moulins de notre pays, il porte le nom de *Moulin neuf*.

Bos de Faubernet est témoin, en 1209, de l'acte par lequel Guillaume-Seguin d'Escoussans restitua, en présence de Guillaume, archevêque de Bordeaux, à l'abbaye de La Sauve, la dîme de l'église de Saint-Sidoine qu'il retenait injustement (2).

Vers 1220, Guillaume-Garsie de Faubernet vend la sixième partie de la dîme de Toutigeac (3) à Guillaume, prieur de Campaigne (4), successeur, dans le prieuré, de Raymond de Laubesc, neuvième abbé de La Sauve (5); en 1273, il figure parmi les témoins de l'hommage que la ville de Bordeaux rendit au roi d'Angleterre (6).

Le 24 mars 1274, Auger de Faubernet est témoin de l'hommage rendu au même monarque par Arnaud de Bouliac (7). Le 17 janvier 1275, il est encore témoin d'un accord fait entre Arnaud-Bernard du Cros, clerc, et son frère Bernard de Ségur, fils et héritiers de Bernard de Ségur, par lequel Bernard s'engage à payer à Arnaud-Bernard, annuellement et pendant dix ans, la somme de dix livres bordelaises pour continuer ses études (8). Auger fut également

(1) Bibliothèque de Bordeaux, mss., *Petit cartulaire de La Sauve,* p. 18.

(2) Archives communales de La Sauve: *Histoire,* mss. *de La Sauve par le père Dulaura.* — *Petit Cartulaire,* p. 42.

(3) Ancienne paroisse faisant actuellement partie de la commune de Targon.

(4) Prieuré sur l'emplacement duquel est actuellement situé le domaine de Jourdan, appartenant à M. Cardez, maire de Rions.

(5) *Petit cartulaire de La Sauve,* p. 225, et le père Dulaura.

(6) L'abbé Baurein, notice sur la maison noble de Faubernet: *Affiches de Bordeaux,* 1er septembre 1778.

(7) *Archives historiques de la Gironde,* t. V, p. 325.

(8) Archives du château du Cros, à Loupiac, appartenant à M. le comte Henri de La Chassaigne.

témoin, le 2 mars 1278, d'un échange de terres entre Bernard de Ségur, seigneur de Loupiac, et Bertrand du Mont, seigneur de Sainte-Croix-du-Mont (1), et enfin, le 4 novembre 1289, du contrat de mariage passé entre Bertrand d'Escoussans, le jeune, écuyer, fils de Bernard d'Escoussans, écuyer, seigneur de Langoiran, et Trancaleon Colom (2).

Le 3 février 1304, Guillaume de Faubernet, écuyer, est témoin d'une baillette consentie par Bernard de Ségur, chevalier, de Loupiac (3). Le 11 juillet 1308, il rend au seigneur de Bénauge hommage du moulin de Fontairal. Le même hommage fut rendu, le 13 août 1320, par Guillaume de Faubernet lequel est cité, le 24 avril 1359, dans une confrontation de biens fonds. Enfin, en 1360, il payait un certain cens à l'archevêque de Bordeaux pour des dîmes inféodées qu'il levait dans les paroisses de Saint-Hilaire (Paillet) et dans celle de Capian, sur le tenement de Pomès (4).

Bérard d'Albret, seigneur de Langoiran, par son codicille du 24 novembre 1377, donne à Blanche Seguin d'Escoussans, femme de Guillaume de Faubernet, la Motte de Moulon appelée aussi la Motte de Rions, située dans la paroisse de Moulon (5).

Le 3 août 1422, Jean de Faubernet, seigneur de Reignac à Saint-Loubès, est cité dans une confrontation de terres situées dans cette paroisse (6); il avait épousé vers 1430 Sibile de Montferrand (7), dont il eut cinq fils et une fille. Celle-ci, nommée Agnès ou Annette de Faubernet, fut héritière universelle de son père, épousa Jean de Palanque, damoiseau (8), et lui apporta les seigneuries de Faubernet et de Reignac. Annette était, en 1459, en procès avec Jean de Verdun; et, en même temps, Jean de Palanque, plaidait contre David de Faubernet, peut-être frère d'Annette (9).

(1) Archives du château du Cros, à Loupiac, appartenant à M. le comte Henri de La Chassaigne.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. 15, p. 188.

(3) Archives du château du Cros.

(4) Archives du Cros; — Archives départementales de la Gironde: *Comptes de l'Archevêché de Bordeaux*. — Paillet portait alors le nom de Saint-Hilaire-de-Seroa.

(5) L'abbé Baurein: *Affiches bordelaises*, 26 novembre 1778.

(6) *Arch. du château d'Anglades*: Collection de M. Jules Delpit.

(7) « On ignore, » dit Baurein, « si c'est la branche des Montferrand de Bordeaux « ou du Périgord. »

(8) *Affiches bordelaises*, ut sup.

(9) *Arch. hist.*, t. III, page 358 et suivantes.

Vers 1460, le sieur de Faubernet et plusieurs gentilshommes du pays furent témoins de la donation faite par le seigneur de Fronsac, à sa fille Jeanne, des vicomtés de Fronsac et d'Uza et des seigneuries de Belin et de Biscarrosse (1).

Il paraît résulter d'un bail à fief du 22 février 1479, que la Motte de Moulon était alors indivise entre plusieurs seigneurs. En effet, Bertrand de Mandosse, seigneur de Montlaur, tant pour lui que pour noble homme Brandelis de Faubernet, seigneur de Faubernet, de Rignac, de la Motte de Rions située à Moulon, et pour honorable homme Martin de Vaquey, bourgeois de Bordeaux, tenant le fief de la maison noble de Vaquey *(tenens so de la taula de Baquey)*, baillent à fief nouveau à Hélie du Puch, de la paroisse de Moulon, une pièce de terre couverte de bois, de brousaille et abandonnée *(bosc, segues et deserts)*, située dans la paroisse de Moulon, au lieu appelé au Brena, près de la propriété *(la causa)* d'Étienne Piganeau, paroissien de Moulon (2). Jean Piganneau reconnut ce bois de Bertrand de Mandosse et de Jean de Faubernet, le 3 février 1486 (3).

Au commencement du XVI^e^ siècle, la famille de Faubernet disparaît ou se fond dans celle des Montferrand du Périgord; du moins, ne possède plus ni Reignac ni la Motte de Rions ni la maison noble de Faubernet dont elle portait le nom et qui était en ses mains depuis le XII^e^ siècle au moins.

(A suivre.) LEO DROUYN.

(1) *Arch. du château de La Tuste,* à Tizac de Galgon.

(2) *Arch. du château de Montlaur,* à Moulon.

(3) « Agnès de Faubournet, » dit l'abbé Baurein dans les *Affiches bordelaises,* « mourut sans doute sans enfant, puisqu'en 1491, Jean de Faubournet, seigneur de « Montferrand de Périgord, se qualifie seigneur de Faubournet en la juridiction de « Langoiran, et un abbé de Grolles ou de Beaulieu dans l'Entre-deux-mers, est « appelé tantôt Guadiffer de Faubournet et tantôt Montferrand. Cette maison prit « aussi le nom de Biron, puisque Jean de Montferrand est qualifié en 1514: Jean « de Biron, seigneur de Montferrand en Périgord, de Faubournet, de Reignac, de « La Motte de Rions et de Caussade. En 1778, une branche de la maison de Fau- « bournet subsistait encore en Périgord, en la personne de M. de Montferrand, « marquis de Montreal, près Mussidan. »

LA LÉGENDE DE LA DURANDAL [1]

MAITRE VELAND

Le logis est étroit, silencieux et sombre;
Mais lorsque, dissipant les mystères de l'ombre,
Un rayon de soleil y pénètre, l'on voit,
Des murailles de pierre aux solives du toit
Courir, étinceler des ondes lumineuses :
Pêle-mêle appendus, dépouilles glorieuses,
Cuirasses, bacinets, heaumes et morions,
Rondaches à crochet, dagues, alérions,
Pertuisanes, brassards, gantelets, javelines,
Cimeterres d'acier et haches sarrazines
Dardent aux feux du jour de livides éclairs.
Plus bas, sur des trépieds, des moules entr'ouverts,
Des tenailles, de lourds maillets près d'une enclume,
Et, dans un coin, la forge où le brasier s'allume.
Sur un coffre de chêne, à demi déroulés,
Des parchemins jaunis, des compas ciselés,
Et des blocs de granit aux nervures de cuivre.

Parfois, dans ce réduit, un démon semble vivre.
Le vent bruit, le feu ranime son ardeur,
L'âtre flambe et projette une rouge lueur :
Le fer bout; et bientôt un grand vieillard, nu-tête,
Bras nus, front dégarni, barbe d'anachorète,
Les flancs enveloppés d'un vêtement grossier,
Sous les robustes coups de son marteau d'acier
Amollit le métal ou le broie en parcelles,
Et fait jaillir au loin des gerbes d'étincelles.

(1) Cette œuvre, — où les curieuses recherches de l'antiquaire et les fines ciselures du styliste ne gênent en rien, mais plutôt provoquent et servent l'enthousiaste inspiration du poète, — est inédite jusqu'aux *Fiançailles*. Le chant V a été détaché du poème et présenté aux *Jeux Floraux*, puis imprimé dans le Recueil de l'Académie de Toulouse. Bien que séparé de tout ce qui devait l'amener et l'expliquer, ce fragment lyrique a été apprécié comme suit, par M. F. de Rességuier dans le rapport de l'année 1881 :

« ...Heureusement pour nous, une plus grande variété d'impressions nous attend dans la lutte qui s'est engagée entre les poèmes et les épîtres.

« Ici, c'est incontestablement au poème intitulé : *Les Fiançailles de Roland et de Durandal*, que revient de droit la première place dans le compte-rendu. Par les souvenirs épiques qu'évoque M. A. Ferrand, professeur au Petit-Séminaire de Bordeaux, par les grandes figures qu'il met en scène, par sa forme magistrale et sa coupe savante, cette composition attirait le regard. Bien composée, bien divisée, ornée de recherches archéologiques et d'inventions romanesques, équilibrée avec art et placée dans ce cadre solennel du cycle carlovingien, que M. Henri de Bornier a eu récemment le talent de rajeunir, c'était un morceau friand et une véritable pièce de concours destinée à amorcer des académiciens... » LA RÉDACTION.

Cet homme, c'est Veland, l'armurier de Pépin.

Maître Veland, issu d'un forgeron du Rhin,
Avait, dans sa jeunesse éprise de science,
Visité l'Orient, et le Nord, et la France.
L'art de fondre au creuset les minerais danois,
De battre sur l'enclume une lame de choix
Et d'incruster dans l'or des figures d'ivoire,
Il avait tout appris ; même, on feignait de croire
Que pour tremper l'acier et polir les métaux,
Il avait à Damas fait bénir ses marteaux,
Et qu'il chantait tout bas de magiques formules...
Parfois, en écoutant ces contes ridicules
Le vieillard souriait : car il était chrétien,
Et son cœur, en pays musulman ou païen,
Fidèle obstinément à ton Dieu, *doulce* France,
Garda toujours la Foi, l'Amour et l'Espérance.
Le secret de mêler les divers éléments
Ou de les séparer, c'étaient ses talismans :
Pour travailler avec une sainte énergie,
Il priait ; et voilà qu'elle était sa magie.

Ayant ouï parler de l'armurier Veland,
Pépin l'avait mandé près de sa Cour, à Laon ;
Et de ceux qui battaient la cuirasse et le heaume,
Maître Veland était le premier du Royaume.
Point de haut baron, point de Franc ni de Germain
Qui ne voulût avoir un estoc de sa main.

Plus tard, le nouveau Roi, surnommé Charlemagne,
Résolut de fixer sa Cour en Allemagne :
Il emmena Veland ; et le vieux forgeron,
A sa gloire ajoutant le plus noble fleuron,
De ses habiles mains cisela, radieuse,
L'héroïne d'acier qui s'appela *Joyeuse*,
Et que, dans cent combats livrés aux mécréants,
L'invincible Empereur brandira cinquante ans.

L'armurier discourait comme un maître en clergie :
Il aimait le latin, les arts, l'astrologie,
Et le Roi le savait ; aussi, parfois, le soir,
Près du brasier éteint Charles venait s'asseoir.
L'ouvrier et le Roi parlaient de météores,
Du prophète David, de Virgile, des Mores,
De Rome et d'Al-Manzor, Kalife d'Orient.
Mais, plus souvent encore, arrivait chez Veland
Un petit page imberbe à chevelure blonde,
Un héros qui, demain, étonnera le monde.
Roland — c'était son nom — n'était jamais lassé

D'entendre le récit des gloires du passé.
Lui-même du vieillard éveillait la mémoire;
Il fallait lui conter histoire sur histoire,
Lui dire les hauts faits de nos bons paladins,
Les défis par les Francs jetés aux Sarrazins,
Et, selon que pour nous le rude jeu des armes
Etait triste ou joyeux, Roland versait des larmes,
Ou, redressant le front, rayonnait de plaisir.
Parfois, il se levait : on le voyait saisir
D'une main une targe et de l'autre une épée,
Puis, fier comme un héros de l'antique Epopée,
L'œil en feu, d'une voix mâle :
« — Maître Veland, »
Criait-il, « que dis-tu du paladin Roland? »

Et déjà le vieillard souriait à sa gloire.

II

COMME QUOI ROLAND LUI DEMANDA UNE ÉPÉE

Cependant l'ennemi s'avançait vers la Loire.
C'étaient les Aquitains, soldats au bras de fer
Qu'Hunald avait armés pour venger Gaïfer.

Charlemagne partit avec vingt mille lances.
Or Roland, qui croyait toutes ses espérances
Au point de s'accomplir, voulait suivre le Roi.
Au moment de monter sur son blanc palefroi,
Charles dit à Roland :
« — Beau neveu, la bataille
« Ne convient pas encore aux preux de votre taille :
« Restez. »
« — Je veux marcher sur vos pas, dit Roland! »
Et le jour du combat le vit au premier rang.
Le choc fut meurtrier, rude fut la mêlée;
Mais quand tomba le soir, au fond de la vallée,
Rencontrant son neveu debout parmi les morts,
Le glaive en main, et sourd au long rappel des cors,
Charlemagne comprit qu'un enfant *de sa taille*
Devenait un géant sur le champ de bataille.

Les Aquitains vaincus, parurent les Saxons.
Charles leur infligea de terribles leçons,
Et les bords du Wéser, comme ceux de la Loire,
Virent Roland voler de victoire en victoire.
Quand on fut de retour, Nayme, Ogier le Danois,
Anséis et Turpin, d'une commune voix

Disaient:

« Par saint Denys et madame Marie,
« Roland sera demain la fleur de la Patrie,
« Car nul, après le Roi, n'est meilleur chevalier! »

Un jour, le preux Roland dit au vieil armurier:
« Maître Veland, tu sais: j'aime les estocades.
« Courir sus aux païens, franchir les palissades,
« Fondre l'épée au poing au plus fort du combat,
« Se relever plus fier quand le cheval s'abat,
« Voir son haubert souillé de sang et de poussière
« Et ne compter jamais ses ennemis qu'à terre,
« C'est mon destin; le cœur me dit: l'honneur est là!
« Et je serai fidèle à mon cœur; mais voilà:
« Quand la main d'un baron travaille dans la lice,
« Hélas! pourquoi faut-il que le fer la trahisse?
« La mienne frappe fort: Aquitains ni Saxons
« N'oseraient sur son compte élever des soupçons:
« Pourtant j'ai vu trois fois se briser mon épée,
« Et trois fois mon ardeur inutile, trompée,
« Dut laisser sans réponse une insulte!... Veland,
« Bon Veland, c'est de toi que la main de Roland
« Espère recevoir l'arme mystérieuse
« Dont mon orgueil veut faire une sœur de *Joyeuse*.
« Et quand j'aurai le fer préparé par tes soins,
« J'en prends ici le Ciel et la terre à témoins,
« Je jure que jamais ennemi de la France
« Ne me verra faiblir devant son arrogance,
« Que jamais Sarrazin au sortir des combats
« Ne dira de Roland: « Il recula d'un pas! »

Et l'enfant, tête haute et d'azur inondée,
Rêvait: sa taille avait grandi d'une coudée.

Veland lui répondit:

« Sire Roland, c'est bien!
« Le soldat de la France et du monde chrétien
« Doit porter en sa main une lame sacrée:
« D'avance mon amour te l'avait préparée,
« Va, mon fils; et plus tard, on dira de Veland:
« C'est celui qui forgea l'armure de Roland! »

III

BLANCHE ET CLAIRE

Comme s'il méditait une œuvre grandiose,
Durant un mois Veland tint sa demeure close.
Ouvrier de génie, amoureux de son art,
Il ne livrait jamais son idée au hasard,

Et savait que pour faire un estoc sans reproche
Il faut un lieu sacré dont personne n'approche.
Donc, la porte resta muette aux indiscrets :
Pages, comtes, marquis, bas et hauts bannerets
Y frappèrent en vain : le roi Charles lui-même,
Charlemagne, le front couvert du diadème,
Aux droits de l'armurier sacrifia ses droits.
Roland, seul, connaissait le mystère ; et parfois,
Le soir, comme un larron que la nuit encourage,
Il venait, de sa main soulevant le feuillage,
Ecouter si Veland s'était mis au travail ;
Et lorsque, à la faveur d'un étroit soupirail,
Son regard avait vu le reflet d'une flamme,
Il s'en allait, la joie ensoleillait son âme.

Certes, pour un mortel, c'est un labeur d'enfer
Que de tirer l'acier des entrailles du fer :
Il faut du temps, des soins et de l'expérience.

Allons, le feu pétille et la fonte commence.
Près d'un fourneau d'argile enfoncé dans le sol,
Voici le minerai renommé du Tyrol.
Veland saisit un bloc et le jette dans l'âtre
Avec quelques débris d'une pierre rougeâtre
Extraite par ses mains des solfatares d'Aix,
Et des fragments de fer mêlés à du silex.
La matière rougit, devient incandescente,
Son volume s'accroît, se boursoufle et fermente,
Tandis que sans répit travaillent les soufflets ;
Et bientôt, s'écroulant avec de blancs reflets,
La mine se dissout : c'est un flot qui bouillonne,
Epais, écumeux ; puis, la chaleur l'abandonne,
Et la lave de fer se fige lentement.

Ce n'est point de l'acier encore : en ce moment,
Le minerai fondu paraît aigre, rebelle,
Cassant, et doit subir une épreuve nouvelle.
Le fourneau se rallume et le creuset s'emplit.
Une seconde fois le métal s'amollit ;
Mais alors, dans ses flancs, tout impur alliage
Se démêle, l'écume en jaillit et surnage :
C'est l'écorce du fer qui s'évapore.
Allons !
En avant les marteaux ! frappez, battez, pilons !
Sous l'énorme maillet qui se lève et replonge,
La fonte se pétrit, se resserre, s'allonge,
Et devient une barre aux robustes contours.

Mais ce n'est point encor l'acier : du feu toujours !
Sur un gril recouvert d'une houille embrasée,

A des ardeurs d'enfer la barre est exposée.
Et tantôt, suivant l'art du fondeur sarrazin,
Veland sur les charbons jette du sel marin,
Et tantôt il dirige à travers la fournaise
D'énergiques courants qui ravivent la braise :
C'étaient là les secrets de l'armurier Veland,
Il les met tous en œuvre en faveur de Roland.
Et quand la barre, enfin, sur sa couche empourprée
Etincelle, de sel et de feu saturée,
Lorsque le fer, vaincu, devient acier, allons !
En avant les marteaux ! frappez, battez, pilons !

Et Veland s'applaudit, car, dans sa main habile
La lame s'applatit, se modèle et s'affile.

Depuis dix jours, au seuil de son vieil armurier,
Roland était venu chaque soir épier.
Il écoutait le bruit des marteaux, et son âme
A travers ses yeux bleus passait comme une flamme.
Son cœur battait d'amour, d'un amour innocent ;
Et quand il s'en allait, le bel adolescent,
Tressaillant de plaisir, perdu dans sa pensée,
Il se disait : « Demain j'aurai ma fiancée,
« Et je l'épouserai bientôt au champ d'honneur. »

L'ouvrier touche au but de son rude labeur.
Au-dessus du foyer où pétille la flamme
Une dernière fois il expose sa lame :
L'acier en s'échauffant par degrés devient blanc ;
De blanc, jaune pâli, puis, couleur de safran ;
De safran, jaune d'or ; de jaune d'or, orange ;
D'orange, violet, et de violet, bleu,
Bleu d'azur, comme un pan du firmament de Dieu ;
Enfin le bleu s'efface, et la lame livide
Prend le ton cristallin d'une source limpide.
Sur elle, tout à coup, Veland s'est élancé :
Il la saisit, aux flots d'un liquide glacé
Il la plonge, et bientôt l'en retire, flexible
Comme un jeune rameau d'osier, dure, infrangible
Comme si tous ses grains étaient des diamants.

Or, la poignée était prête depuis longtemps :
Elle avait des reflets ondés comme la moire,
Et des fibrilles d'or s'y mêlaient à l'ivoire.
L'artiste avait eu soin d'enchâsser au milieu
Les deux lettres formant le symbole de Dieu,
Et qu'invoquaient nos preux dans les moments critiques.
Mais la perle, c'étaient la garde et les reliques ;
On voyait là, dans l'or et l'améthyste unis,
Du sang et des cheveux de monsieur saint Denys,

Saint Denys dont le nom fut notre cri de guerre ;
Du sang de saint Basile, une dent de saint Pierre,
Présent du pape Etienne au défunt roi Pépin,
Et que, du roi, Veland, avait reçue. Enfin,
Quelques fils du manteau de la Vierge Marie.

C'était un beau matin de la saison fleurie.
Les oiseaux gazouillaient leur hymne du réveil
Et buvaient en chantant les rayons du soleil.
Après un mois de peine et de travail dans l'ombre,
Las de vivre à l'étroit dans sa demeure sombre,
Veland ouvrit sa porte aux caresses de Mai.
Il respira longtemps le souffle parfumé,
Et lorsqu'il présenta l'épée à la lumière,
L'épée au cœur d'acier flamboya blanche et claire !

IV

LA COUR D'AIX-LA-CHAPELLE. — L'ÉPREUVE DE L'ÉPÉE.

« — Nobles pairs, seigneurs ducs, marquis, comtes, barons,
« Vous jurez que Roland est brave ? »
« — Nous jurons
« Que par sa loyauté, sa fierté, sa vaillance,
« Roland doit être l'un des douze Pairs de France. »
— « Bien ! merci pour Roland et pour moi. Beau neveu,
« Vous êtes Pair, au nom de la France et de Dieu ! »

Ainsi, sur le perron d'acier d'Aix-la-Chapelle,
Sous un dais de velours où la pourpre étincelle,
Charlemagne, debout, parlait à haute voix.

Or, jamais le soleil à la Cour de nos rois
N'éclaira plus illustre et plus belle assemblée.
L'Empereur était là. Comme dans la vallée,
Un vieux chêne, vainqueur de la hache et des ans,
Se dresse et couvre tout de ses rameaux géants,
L'Empereur dominait cette foule sans peine.
Sur ce front lumineux, où la grandeur sereine
S'alliait avec grâce à l'exquise bonté,
Le diadème d'or projetait sa clarté.
Son regard reflétait sa pensée attendrie ;
Ses cheveux étaient blancs, et sa barbe fleurie
Sur sa mâle poitrine étalait ses flots blancs ;
Un justaucorps de loutre enveloppait ses flancs,
Et jusque sur ses pieds, à la façon Germaine,
Descendaient les replis d'une robe de laine.
Ce jour-là, Charlemage avait dû revêtir
Le long manteau des Francs, blanc et bleu de saphir ;

Retenu par les nœuds d'une étoffe soyeuse,
A sa gauche, pendait le fourreau de Joyeuse,
Mais l'invincible fer flamboyait dans sa main.

Autour de lui rangés, près du trône d'airain,
Se tenaient ses trois fils : l'aîné, comme son père
Portant le nom de Charle, était roi de Bavière ;
Près de Charles, Pépin, que le pape Adrien
Créa patrice et roi du peuple Italien ;
Venait enfin Louis qui fut roi d'Aquitaine,
Et revêtit plus tard la pourpre souveraine.
Non loin, aux chevaliers souriant tour à tour,
Les filles du grand Roi, belles comme le jour :
Rothrude, aux noirs cheveux, qui, depuis son enfance,
Avait promis sa main au César de Byzance ;
Berthe, vierge au regard viril, au front altier,
Qui courait dans les bois l'ours et le sanglier ;
Théodrade, une fée à la voix de sirène,
Qui, rieuse, chantait en filant de la laine ;
Gisèle, à l'œil candide, aux pâles cheveux blonds,
Qui préférait rêver dans le creux des vallons,
Ecouter le savant Alcuin, discuter, lire,
Ou confier sa peine aux cordes d'une lyre.

De nobles étrangers, venus à la cour d'Aix,
Se trouvaient là : c'étaient Egbert, roi de Sussex,
Chassé par ses barons ; Fergus, prince d'Ecosse ;
Soliman-Arabi, vali de Saragosse ;
Le superbe Eardulf, duc de Northumberland ;
L'Emir de Barcelone et l'envoyé du Khan.

Enfin, rangés selon l'ordre du majordome,
Venaient les grands seigneurs et les pairs du royaume ;
Et le plus beau de tous, le héros favori,
Roland, vers l'Empereur s'avançait, lorsqu'un cri
Immense s'éleva du milieu de la place :
« — Barons et chevaliers, c'est maître Veland, place! »

On regarde, et l'on voit, d'un éclat sans pareil
Une lame d'acier qui brillait au soleil.

Au milieu des bravos dont le bruit l'accompagne,
Le vieil armurier tombe aux pieds de Charlemagne :
« — Sire Empereur, dit-il en relevant le front,
« Que Dieu vous garde!... Moi, Veland le forgeron,
« J'ose vous présenter une sœur de Joyeuse,
« Moins belle que l'aînée, encor moins glorieuse,
« Mais qui pourtant, placée en une noble main
« Veut aller à l'honneur par le même chemin. »

— « Maître Veland, merci. Large et claire est l'épée,
« Et ton habile main l'a rudement trempée ;
« Mais pour que ta Joyeuse au milieu des combats
« Suive la mienne sans faiblir, ne sais-tu pas
« Qu'il me faut éprouver la force de sa lame,
« Ne sais-tu pas, dis ? »
« — Sire Empereur, sur mon âme,
« Ce fer est infrangible et l'on peut s'y fier.
« Ducs, voyez les gradins de ce perron d'acier :
« Vous riez... après tout, qu'importent vos sourires ?
« Vos bras sont vigoureux ; eh bien ! venez, messires,
« Soulevez à deux mains cette épée ; à grands coups,
« Frappez sur ces degrés tour à tour, frappez tous,
« Comme on vous voit frapper le jour de la bataille :
« Le glaive de Veland n'aura pas une entaille ! »
— « C'est bien, dit l'Empereur. Hugues de Cotentin,
« Gérard de Roussillon, Engélier, Gérin,
« Approchez, mes lions, et que, par vous, j'apprenne
« Si cette autre Joyeuse est digne de la mienne :
« Allons ! »

Hugues, Gérin, Gérard, Engélier
Se présentent : chacun veut frapper le premier.
Quels chocs ! un bruit d'enfer retentit aux oreilles :
Non, jamais on ne vit estocades pareilles.
Un coup ! contre l'acier, l'acier a rebondi.
Deux coups !... bravo ! le glaive avec fureur brandi
A résisté sans perdre une seule parcelle.
Trois coups !... on a pu voir jaillir une étincelle,
Mais l'épée est intacte, et Veland, radieux,
Dans un dernier assaut l'accompagne des yeux :
Quatre coups !...

L'Empereur applaudit et se lève :
Le perron a gardé la morsure du glaive !

V

LES FIANÇAILLES DE ROLAND ET DE DURANDAL. — LE DÉPART.

— « Veland, dit Charlemagne, elle est digne de toi,
« Cette œuvre de génie ; et si je n'avais, moi,
« Joyeuse pour fidèle et divine compagne,
« J'en atteste les saints de France et d'Allemagne,
« Tout mon orgueil serait d'épouser celle-là. »

Dans les yeux de Veland une larme roula.
Il vint s'agenouiller près du trône :
« — Cher Sire,

« Pardonnez à mon cœur ce qu'il ose vous dire :
« Cette vierge d'acier, fille de mon labeur,
« Avant tout, je devais l'offrir à l'Empereur :
« La main d'un souverain bénit ce qu'elle touche
« Et la sagesse parle aux hommes par sa bouche ;
« Mais, Sire, et nul ici ne blâmera Veland,
« La chaste fiancée est promise à Roland ! »

Comme le bruit des flots qui monte et se déroule,
Une immense clameur s'éleva dans la foule :
— « Roland ! Vive Roland ! » — Et, d'échos en échos,
Retentissait le nom de l'aimable héros.

Charlemagne, tourné vers la noble assistance,
D'un geste solennel commanda le silence,
Et s'écria :
« — Roland, approche, beau neveu.
« La voix d'un peuple juste est l'oracle de Dieu,
« Nul ne peut l'étouffer sans se rendre anathème.
« Cet oracle a parlé deux fois aujourd'hui même :
« Il vient de t'octroyer la dignité de Pair,
« Et te remet en main ce glaive : sois en fier,
« Car si l'on t'a choisi, c'est que tu le mérites ;
« Sois modeste, pourtant : il faut que tu t'acquittes
« Envers le peuple et Dieu de devoirs plus étroits :
« Les honneurs ne sont pas des hochets, c'est un poids !
« Et celui qui, prenant la place souveraine,
« Ne se montrerait pas le premier à la peine,
« Fût-il grand, investi d'un pouvoir colossal,
« Celui-là, par le cœur, ne serait qu'un vassal !
« Ecoute, Chevalier, car les moments sont graves :
« Te voilà Pair : eh bien ! à la tête des braves,
« Dans le champ que bientôt la gloire va t'ouvrir,
« Tu dois marcher toujours, toujours prêt à mourir.
« Cette épée où Veland a fait passer son âme,
« Elle est *dure,* et l'acier *darde* une vive flamme :
« Elle s'appellera *Durandart*, reçois-la :
« *Force* et *rayon,* l'espoir de l'avenir est là !
« Quand la force a conquis des peuples à l'Eglise,
« Il faut que le rayon éclaire et civilise.
« Avance, avance, prends ce glaive ; et que demain,
« En te voyant partir, Durandart à la main,
« Faisant des mécréants bonne et prompte justice,
« Humiliant l'erreur et soufflетant le vice,
« Chacun dise : cet homme est le digne neveu
« De Charles le roi Franc et le sergent de Dieu ! »

Alors le preux Roland, des mains de Charlemagne
Reçoit l'épée, et dit :
« — Que le Ciel m'accompagne

« Et garde l'Empereur! Je jure sur ma foi
« Que la France ni Dieu ne se plaindront de moi! »

L'Empereur, relevant sa tête radieuse,
De son fourreau d'ivoire a dégaîné Joyeuse;
Il descend lentement, et, d'un revers d'acier,
Joyeuse à Durandart vient donner le baiser;
L'archevêque Turpin, à son tour, tire *Almace,*
Incline vers Roland sa noble épée, et passe;
Ogier le Danois suit l'exemple de Turpin,
Et rend à Durandart l'hommage de *Courtain;*
Renaud, vaillant baron, simple comme une vierge
S'approche en abaissant la pointe de *Flamberge;*
Puis viennent Anséis, Gérard de Roussillon,
Hugues, Nayme et Gérin; après eux, Ganelon,
Fidèle encor, salue et donne avec noblesse
Au glaive de Roland une mâle caresse;
Mais on dit que Roland, à ce contact, soudain
A senti Durandart frissonner dans sa main.
Enfin Engélier le Gascon, majordome,
S'avance, et, le dernier, c'est le baron Guillaume
Qu'on appela Court-Nez, la terreur des méchants,
Et qui fut le vaincu glorieux d'Aliscamps.

Les douze Pairs ayant fait le salut des armes,
Roland, le cœur ému, les yeux baignés de larmes,
De ses deux mains saisit l'épée au cœur d'acier,
Imprime sur sa lame un virginal baiser,
Baise la garde d'or, tombe à genoux, et prie.
Puis, se levant, le front rayonnant, il s'écrie:

« Oh! la première fleur d'amour
« Qu'en pleurant je reçois de toi, ma fiancée,
« Je la garde à jamais dans mon cœur; nuit et jour,
« Elle embaumera ma pensée!

« Oh! le premier serment d'amour
« Qu'en pleurant je confie à ta lame adorée,
« Garde-le dans ton cœur, car il est sans retour,
« Le serment de la foi jurée!

« Viens avec moi, ma Durandart!
« Je veux chanter nos épousailles
« Et te conduire sans retard
« A l'autel sacré des batailles!
« Ta chaste couronne de lys
« Et ta robe blanche aux longs plis,
« Je veux, pour des fêtes nouvelles,
« En voir s'empourprer les pâleurs
« Sous des bouquets de roses, fleurs
« Rouges de sang, mais immortelles!

« Ah ! qu'elle est belle, ô Durandart,
« Dans la poussière qui se lève,
« Au souffle qui tord l'étendard,
« La noce effrayante du glaive !
« Vois, vois : en épais escadrons,
« Ils se rassemblent, les barons ;
« Ecoute : les cors retentissent,
« Les heaumes de fer et d'airain
« Résonnent, et, rongeant le frein,
« Les fauves cavales hennissent !

« Regarde ! vois-tu, Durandart,
« S'ouvrir la danse échevelée,
« Et Français, païens, au hasard,
« S'élancer dans l'âpre mêlée ?
« Dieu ! quelles prouesses ! quels chocs !
« Vois-tu, sous le coup des estocs,
« Voler les têtes dans la plaine,
« Et, sur les mourants et les morts,
« Vois-tu le vainqueur sans remords
« Redressant sa taille hautaine ?

« Pourtant, souviens-toi, Durandart,
« Que ton époux, fils de l'Eglise,
« A pris, la veille du départ,
« Pour inviolable devise :
« *France et Dieu !* — Durandart, allons,
« Malgré l'Enfer et les félons,
« Beaux de jeunesse et d'espérance,
« Allons ensemble en traits de feu
« Ecrire la *Geste de Dieu*
« Dans le grand Livre de la France !

« Avec ma Durandart, demain,
« Je cours à mon destin de Soldat et d'Apôtre ;
« Et, notre œuvre finie, en nous donnant la main,
« Nous tomberons l'un près de l'autre.

« Alors, barons, souvenez-vous
« Que cette vierge fut mon épouse fidèle,
« Et que, dans le cercueil, moi, son fidèle époux,
« Je veux dormir à côté d'elle ! »

Le lendemain, au bruit du clairon féodal,
Partirent radieux Roland et Durandal.

A. FERRAND.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le 20 octobre, M. l'abbé Buche a procédé, au nom de Son Éminence, à l'installation de deux nouveaux chanoines. Nous nous sommes efforcé de reconstituer, sans aucun retard, la charmante improvisation de M. le Vicaire général, et nous croyons l'avoir reproduite sans notables changements :

MESSIEURS LES CHANOINES,

Je vous présente deux nouveaux confrères, M. Merle, doyen de Saint-Ciers-Lalande, et M. Sarrail, curé de Portets.

M. Merle : en remontant dans mes souvenirs, je le retrouve au Petit-Séminaire, d'abord excellent élève, doux, pieux, appliqué; puis, professeur bienveillant, zélé, doué d'un heureux caractère, plein de grâce et d'aménité, toujours prêt à obliger, s'attirant ainsi l'estime et l'affection de ses élèves aussi bien que de ses confrères.

Nommé vicaire d'Ambarès à son ordination, il mérita bientôt d'être transféré au vicariat de Saint-Michel de Bordeaux, où, sous la direction paternelle de ce confrère éminent et vénérable entre tous, M. Meynard, aujourd'hui doyen des curés de Bordeaux et l'une des gloires de ce Chapitre et du diocèse, il put s'initier à tous les secrets d'une ferme et sage administration. Là, il a vu ce qui fait la force et la vie d'une paroisse bien organisée; il a assisté à la transformation de cette antique et splendide église; il a été témoin de la résurrection glorieuse de ce clocher sans rival, l'une des merveilles de l'Europe monumentale. Si vous me permettiez, en si grave assemblée, une citation profane, je vous dirais avec le poète :

Fortes creantur fortibus et bonis.

Le bon vicaire présage et prépare le bon curé : toutes les qualités qui s'étaient révélées en M. Merle dans ces deux premiers postes, se développèrent, pour le plus grand bien des âmes, dans les différentes cures où il fut appelé et où il devait laisser les meilleurs souvenirs, d'abord à Fargues-de-Créon, puis à Saint-Médard de Guizières; si bien que Son Éminence crut devoir lui confier l'importante paroisse de Saint-Ciers-Lalande.

Monseigneur, qui lui avait déjà donné un témoignage de son estime en le nommant vice-archiprêtre, lui décerne aujourd'hui une récompense plus haute, et plus digne de ses mérites, en le nommant Chanoine honoraire.

M. Sarrail appartient, comme M. Merle, par sa naissance et son ordination au clergé Bordelais. Élevé par des parents chrétiens, il fut

regardé comme un modèle pendant les années de son Petit-Séminaire. Dans son premier poste, à Saint-Foy-la-Grande, il trouva, comme règle de conduite et comme encouragement, les précieux et ineffaçables souvenirs laissés par plusieurs vicaires, qui devaient prendre place au milieu de vous, Messieurs; l'un d'eux, — je me plais à lui rendre hommage dans ce petit mot d'amitié — est le très digne et très cher doyen du Chapitre. Fidèle aux exemples de ses prédécesseurs, M. Sarrail sut, par son zèle et sa prudence, par son tact et sa piété, se ménager l'affection de tous. Il fut successivement curé de Saint-Pey-de-Castets et de Saint-Sulpice de Faleyrens, où sa mémoire est en bénédiction. Il dut quitter plus tard les bords gracieux de la Dordogne, auxquels on s'attache si facilement, mais ce n'était que pour occuper un poste de choix sur les bords enchanteurs de la Garonne. Afin de ne pas trop effaroucher sa modestie, je ne vous dirai pas tout le bien qu'il a accompli à Castets; mais si je me taisais complètement, les *pierres parleraient* d'elles-mêmes. En remontant le cours de notre beau fleuve ou en suivant les lignes du chemin de fer, au milieu de cette floraison de clochers qui sera la gloire incomparable de l'épiscopat de Son Éminence, le voyageur aperçoit une flèche élancée, une église aux formes tout à la fois gracieuses et sévères; à la vue de ce magnifique monument, il se dit qu'il y a là, sans doute, un excellent troupeau et un excellent pasteur. Du reste, la paroisse tout entière, il n'y a que quelques jours, décernait à son curé, dans une manifestation solennelle, le plus parfait éloge. C'était un jour de fête; l'église s'était parée comme une épouse pour son époux: jour de noces, en effet, noces d'argent du bon curé. L'enceinte était trop petite pour contenir la foule; les enfants avaient leurs plus gracieux sourires; tous contemplaient avec attendrissement le Père bien-aimé qui montait à l'autel pour renouveler, avec le serment de son amour, sa jeunesse sacerdotale. Des larmes coulaient de tous les yeux, quand, se retournant vers son peuple, il lui adressait cette parole qui, d'après Châteaubriand — permettez-moi de la rappeler encore au sujet de M. Sarrail — est l'éloquence du pasteur: *Mes enfants, mes chers enfants;* au fond de son cœur, il disait à Dieu: « Me voici avec les enfants que vous m'avez donnés: *Ecce ego et pueri mei quos dedit mihi Deus.* Je n'ai qu'une ambition, celle de travailler à leur salut. Je suis prêt à me dévouer encore davantage et à me sacrifier pour eux, s'il le faut. »

Vous accueillerez, Messieurs, avec votre bienveillance accoutumée, M. Merle et M. Sarrail, qui seront un nouveau lustre pour l'insigne Chapitre de Bordeaux.

AMICUS.

Erratum: Dans le numéro précédent, p. 603, l. 30, lire *guerre à l'Autriche,* au lieu de *guerre à l'Italie.*

La *Revue catholique* doit à la collaboration de M. Auguste Nicolas le suprême honneur d'avoir été présentée à Sa Sainteté Léon XIII, par un illustre évêque, ami particulier de l'auteur de *Rome et la Papauté*, et dont le nom ne saurait plus être prononcé sans quelque émotion dans l'archidiocèse de Bordeaux.

En publiant le Bref ci-après dans le texte original, nous avons voulu conserver à la Parole pontificale toute la majesté pleine de grâce qui distingue le beau latin de la Cour romaine, et qu'une traduction, si habile fût-elle, n'aurait pu que *trahir*.

Les « écrivains catholiques Bordelais, » laïques et prêtres, auxquels cette lettre fait allusion, déposent aux pieds du Saint-Père l'hommage de leur très profonde et filiale reconnaissance, et ils renouvellent à M. Auguste Nicolas l'expression de leurs très affectueux remercîments.

LA RÉDACTION.

LEO PP. XIII

DILECTE FILI SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Lucubrationes quas ad Nos misisti sub titulo: « Rome et la Papauté » *in ea editione comprehensas, cujus scriptores catholici Burdigalenses curam gerunt, egregium Nobis testimonium tuæ devotæ voluntatis erga Apostolicam Sedem, tuique studii erga causam Ecclesiæ præbuerunt. Agnovimus enim tum ex gravi argumento quod tibi ad scribendum proposuisti, tum ex litteris quæ tuo muneri erant adjectæ, te eo animum intendisse ut debitam venerationem erga Pontificatum Maximum promoveres, et legentium mentes erigeres ad suspiciendam in eo salutarem illam potestatem quæ non Ecclesiæ solum sed civilis etiam societatis bonum complectitur, et cujus dignitas, auctoritas et libertas cum prosperitate et salute Orbis Universi conjungitur. Quod scriptionis genus cum valde opportunum et accomodatum sit miseræ conditioni temporum, gavisi sumus, Dilecte Fili, te ei elucubrandæ ingenium et operam contulisse, nec dubitamus ejus Nobis lectionem, ubi id curæ ministerii Nostri patientur, jucundam futuram, cum ex aliis scriptis quæ tuum nomen illustrant, de tua prudentia et gravitate præclare existimemus. Interea autem cum tuum zelum pro causa Religionis gratum admodum habeamus, eum Nostra laude perlibenter prosequimur, ac, pro tuo filiali in Nos officio paternam tibi benevolentiam testantes, Apostolicam Benedictionem in auspicium cœlestium gratiarum tum tibi, tum universæ familiæ tuæ, peramanter in Domino impertimur.*

Datum Romæ apud S. Petrum, die 17 Octobris An. 1882, Pontificatus Nostri anno quinto.

LEO PP. XIII.

Dilecto Filio Augusto Nicolas. — Versalicas.

LES « LETTRES PROVINCIALES »

DEVANT LE PARLEMENT ET L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Si l'impartialité est chez un historien le premier de tous les devoirs, elle est aussi le plus facile lorsqu'il ne reconnaît, en matière de dogme, d'autre maître que l'Église et son chef infaillible, et que, touchant les faits, il ne cherche autre chose que la vérité. Mais autant il lui est aisé de vouloir être impartial, autant lui est-il difficile de le paraître, lorsque les sources où il est forcé de puiser ont été empoisonnées par l'esprit de secte et d'hérésie. Tel est malheureusement le cas où je me trouve par rapport au point d'histoire dénoncé en tête de cet article. Jusqu'ici il n'a été raconté que par des écrivains jansénistes et des plus ardents par Nicole que les autres n'ont guères fait que copier en l'abrégeant (1), par Dom Gerberon (2), par l'abbé Racine (3), et par Hermant dont les *Mémoires* manuscrits m'ont fourni plusieurs détails qui ne sont pas contenus dans les auteurs précédents (4). Il est vrai qu'ils n'ont pas été contredits : il est vrai aussi que l'on peut répudier, — et pour ma part je n'y ai pas manqué, — leurs jugements sur les intentions qu'ils prêtent à leurs adversaires, et leurs appréciations des faits racontés par eux. Mais ces faits eux-mêmes n'ont-ils pas été altérés

(1) *Ludovici Montaltii Litteræ provinciales de morali et politica Jesuitarum disciplinâ, à Willelmo Wendrockio Salisburgensi Theologo è Gallicâ in latinam linguam translatæ et theologicis notis illustratæ ; Coloniæ apud Schouten,* 1679 in-8° : *Præloquium quartum, quo refertur infelix Jesuitarum apud Burdigalensem Senatum in Wendrockium molitio.* Cette quatrième préface, datée « *Coloniæ, 5 kal. sept.* (28 augusti) A. D. *1660,* » est devenue le paragraphe V de l'*Histoire des Provinciales* mise en tête des éditions françaises des *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis, avec les notes de Guillaume Wendrock.* J'ai suivi celle qui a été donnée en 1753, sous la rubrique d'Amsterdam, tome I^er^, page 52-113.

(2) *Histoire générale du Jansénisme ;* Amsterdam, 1700, t. II, p. 444, 445, et 455-466.

(3) *Abrégé de l'histoire ecclésiastique contenant les événements considérables de chaque siècle, avec des réflexions ;* Cologne, 1755, édition in-12, t. XII, p. 176-186.

(4) Hermant, *Hist. du Jansénisme,* liv. XXII, ch. XVI ; liv. XXIII, ch. XIII, XIX, XXI ; liv. XXIV, ch. I, II, VIII, X ; liv. XXV, ch, III ; liv. XXIX, ch. VIII ; liv, XXXI, ch. II. (Bibliothèque Nationale, *Manuscrits,* Fonds français, n° 17728, 17729.)

en quelque point pour le besoin de la cause ? Sont-ils présentés sous leur véritable jour et avec toutes les circonstances qui leur laissent leur caractère propre et leur vraie physionomie ? Grave question, que l'on peut toujours se poser, mais à laquelle on ne peut jamais répondre affirmativement avec une certitude entière. Je me devais à moi-même ces observations préalables aussi bien qu'à mes lecteurs, afin qu'ils ne m'imputent pas ce qui, dans la partie du récit où je parle en mon nom, leur semblerait, à mon insu, exhaler quelque odeur de jansénisme, c'est-à-dire d'une secte dont j'ai toujours, grâce à Dieu, détesté l'esprit autant pour le moins que les dogmes erronés.

Grâce à la vigilance et à la fermeté de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune, « il n'y avoit, » dit Nicole, « point de ville dans le royaume qui fût jusque-là demeurée plus tranquille. Elle n'avoit pris aucune part aux contestations » soulevées depuis quelque temps : « on n'y entendoit parler ni de jansénistes ni de molinistes. On n'y étoit point divisé en différents partis : il n'y en avoit qu'un seul, qui étoit celui des jésuites, » c'est-à-dire des catholiques soumis aux Constitutions des Papes. « Les lettres même de Montalte et toutes les censures des évêques contre les casuistes, ne leur faisoient pas grand tort dans cette ville, ou parce qu'ils avoient pu prendre des mesures pour en prévenir les suites, ou plutôt, » — c'est toujours Nicole qui parle, — « parce qu'on y est naturellement peu curieux de ces sortes de choses. »

Cependant les jésuites, — car c'est à eux que les jansénistes attribuent l'initiative et la principale part dans cette affaire, — les jésuites entreprirent de faire flétrir par le Parlement de Bordeaux les *Lettres provinciales* de Pascal, ainsi que les notes et dissertations qu'y avait ajoutées Nicole, caché sous les noms de Wendrock et de Paul Irénée. « Par le crédit dont ils jouissaient à la Cour de France, ils firent donner ordre à l'avocat général de ce Parlement de requérir que le livre de Wendrock fût condamné au feu. » Selon la narration inédite du janséniste Hermant, « au commencement de septembre 1659, le Roi étant à Bordeaux, manda son procureur et son avocat généraux, et leur ordonna de poursuivre l'exécution des édits contre les duels, et d'empêcher qu'on débitât dans la même ville les écrits des Curés de Paris. » En conséquence de cet ordre du Roi, « le vendredi 5 septembre (de la même année), M. de La Vie, avocat général, qui étoit aussi premier président au Parlement de

Pau et neveu du P. Camain, jésuite, magistrat ambitieux et mélancolique, qui s'étoit signalé dans les mouvemens de Bordeaux dont il étoit été le principal boute-feu contre le service du Roi, voulant faire ses affaires et relever sa fortune sous prétexte de piété, présenta au Parlement le livre de Wendrock,... et dit qu'il lui avoit été mis en main par le Roi pour le faire brûler par la main du bourreau, ainsi qu'il le méritoit... A cette proposition, douze des juges qui ne savoient pas qui étoit ce Wendrock, n'eurent pas de peine à ajouter foi au témoignage d'un avocat du Roi, et dirent qu'il falloit brûler le livre. Quelques-uns cependant demandèrent qu'on le lût avant de le condamner. Enfin, après plusieurs contestations, il fut décidé que le livre seroit mis entre les mains du sieur Pomiers, doyen du Parlement, qui en feroit son rapport à la Compagnie (1). »

Le lendemain, dernier jour de séance du Parlement, Pomiers lut en effet un rapport qui fut ensuite imprimé, et dans lequel il était prouvé que le livre dénoncé méritait le feu « par ces quatre titres d'*hérétique,* de *diffamatoire,* de *scandaleux* et de *factieux* contre l'État et contre l'autorité royale (2). » Les conseillers furent fort partagés dans leurs avis, et après une longue contestation, l'affaire fut remise après la Saint-Martin, c'est-à-dire après les vacances de la Cour.

Au nombre et en tête de ceux qui se montraient opposés à la condamnation du livre, était le premier président de Pontac. Ayant reçu sur ce sujet une lettre de M. d'Andilly « son ami, à qui on avait mandé cette histoire dans sa retraite », de Pontac lui adressa, le 13 du mois d'octobre 1659 la réponse suivante qu'Hermant nous a conservée : « J'ay receu, Monsieur, vostre lettre du 28 du mois passé, dans laquelle vous me temoignez quelque joye de la resistance que j'ay faite à la resolution que l'on vouloit faire prendre à nostre compagnie pour faire brusler un livre qui mérite, à mon avis, un traitement fort différent. J'avoue que je trouvai cette proposition

(1) Hermant, *Histoire du Jansénisme,* liv. XXII, ch. XVI, tom. IV, p. 1072. Il ne m'a pas été possible de contrôler ce récit d'Hermant, parce que la partie des *Registres secrets du Parlement de Bordeaux* correspondant aux années 1659 et 1660 manque à l'exemplaire de la bibliothèque de la ville.

(2) *Les raisons pour la condamnation d'un livre qui porte pour titre :* « Ludovici Mentaltii litteræ provinciales, de morali et politica Jesuitarum disciplina à Willelmo Wendrockio ex gallicâ lingua in latinam translatæ, etc., et Pauli Irenæi disquisitiones tres, » *présentées à Nos Seigneurs de la Cour du Parlement de Bordeaux ;* in-4° de 11 pages, signées à la fin : « *Monsieur de Pomiers, doyen de la Cour, rapporteur.* » (Archives départementales de la Gironde, *Université.*)

bien extraordinaire. Je me servis pour la détruire, à peu près des mesmes raisons que vous me faites l'honneur de me mander, lesquelles sont si essentielles à la chose, qu'il me semble qu'il en faut demeurer convaincu. Je crois pourtant que l'on en fera encore parler à la Saint-Martin, si cette nouvelle censure faite par le Saint-Père ne les arrête (1) ; à quoi je ne vois pas que l'on puisse trouver de réponse. J'en ay dit mon sentiment aux personnes intéressées, et que je croyais qu'ils vouloient avoir un titre qui leur fust plus préjudiciable qu'utile, et à vous très avantageux. Je vous honore avec tout le respect et toute l'estime qu'il est possible (2). »

Il ne fut pas parlé de l'affaire à la Saint-Martin, et les choses en restèrent là jusque dans les premiers mois de l'année suivante. Mais « le 3 mai 1660, à huit heures du matin, le premier président du Parlement de Bordeaux commanda au greffier d'appeler ceux de Messieurs de la Grand'Chambre qui servaient à La Tournelle. Aussitôt qu'ils furent venus, on commença par lire un grand discours de M. de La Vie, avocat général, et les endroits du livre de Wendrock qu'il avoit marqués ; mais on reconnut, » au rapport d'Hermant, « qu'il y avoit falsification au dire, et que l'avocat général tronquoit et falsifioit les passages, en augmentant et ajoutant et n'observant pas les ponctuations et les virgules. Après deux heures de lecture, on vint aux opinions. M. le doyen, rapporteur de cette instance, fit tout ce qu'un homme de sa profession pouvoit faire dans une rencontre de cette importance ; mais il conclut que pour juger si le livre étoit hérétique, il falloit le renvoyer à la Faculté de Théologie... Cet avis fut appuyé et suivi par MM. de Geneste, sous-doyen, par le premier président, par le président Grimart, par MM. de Tarneau, Du Verdier, d'Arche, Marran, Martin, Taranque, qui faisoient dix en tout. Sept furent d'avis de faire brûler ou lacérer le livre, savoir, M. le président Lecomte, MM. Dubernet, de Massiot, de Montagne, Du Val, Boucault, et enfin Lescure, dont le suffrage néanmoins fut *singulier,* car il proposa de renvoyer l'examen aux docteurs en théologie pour les points de théologie, et de lacérer l'ouvrage pour la diffamation contre les Jésuites. Il fallut ensuite opiner à qui on

(1) Allusion à la condamnation faite, le 21 août précédent, par le pape Alexandre VII, du livre du P. Pirot, jésuite, imprimé sur la fin de 1657, et intitulé : *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes.*

(2) Hermant, t. IV, p. 1019.

renverroit le livre pour l'examen d'hérésie. Les uns vouloient que ce fût à l'assemblée du clergé (1), les autres à l'archevêque de Bordeaux, quelques-uns à la Sorbonne. Mais il passa de cinq voix qu'il seroit renvoyé à la Faculté de Théologie de Bordeaux, composée de quatre personnes savantes qui lisent tous les jours dans les écoles, à savoir du théologal Hiérôme Lopès ; du P. Gonet, jacobin ; du P. Arnal, augustin, et du P. Touton, carme (2). »

Aussitôt l'on rédigea un arrêt daté du même jour, 3 mai 1660, et signé, *De Pontac, premier président,* par lequel le Parlement « ordonne que, à la diligence du Procureur général du Roi, le livre sera remis devers les professeurs de Théologie dans l'Université de cette ville, pour examiner la bonne ou mauvaise doctrine d'iceluy et donner leur avis sur le crime d'hérésie prétendu par ledit procureur général, pour leur décret veu et à la Cour rapporté, estre ordonné ce que de raison. » Le premier président se chargea d'écrire au Roi et au cardinal Mazarin, pour leur rendre compte de ce qu'avoit fait le Parlement, « et leur faire voir qu'il n'avoit pas pu juger autrement, n'ayant rien trouvé dans le livre contre le service du Roi et de l'Etat, non plus que rien de factieux ni de diffamatoire (3). »

La Faculté ayant, non sans quelque répugnance, entrepris le travail qui lui était imposé, délibéra d'abord si elle admettrait à siéger parmi les juges le P. Camain, jésuite, membre de la Faculté; et le 30 mai 1660, dans « l'assemblée générale de l'Université, » il fut décidé « que le susdit P. Camain sera exclu de l'examen de ce livre (4). » Ensuite les autres professeurs s'appliquèrent à examiner le livre de Montalte, mais toujours, s'il en faut croire Nicole, sous la pression des Jésuites. Car, selon lui, « ils déclarèrent à M. Lopez, l'un de ces docteurs, homme d'un grand mérite, chanoine et théologal de l'église de Bordeaux, qu'il ne devoit plus compter sur son bénéfice s'il renvoyait Wendrock absous ! » — Lopès renvoya « Wendrock absous, » et pourtant il ne perdit pas son bénéfice. — Selon Nicole encore, on essaya aussi de peser sur la conscience des autres professeurs : ceux-ci, étant religieux, « avaient, » dit-il, « moins à craindre

(1) Elle était alors sur le point de se réunir, et elle commença effectivement ses séances le 25 du mois de mai, à Pontoise, la Cour étant alors absente à cause du mariage du roi.

(2) Hermant, t. IV, p. 1074.

(3) Hermant, *loc. cit.*

(4) Le texte latin de ce décret est rapporté par Hermant, t. V, p. 1077.

pour leur fortune, » mais on tâcha de les « intimider en les menaçant du ressentiment de leurs supérieurs. Après donc qu'ils eurent arrêté entre eux que le livre ne contenait aucune hérésie et qu'ils en eurent dressé l'acte, ils crurent devoir le porter à l'assemblée générale de l'Université, afin de rendre leur déclaration plus authentique. Ainsi, il se tint, le 6 juin, une seconde assemblée de l'Université sur cette affaire. Lorsque le Recteur en eut, selon la coutume, exposé le sujet en peu de mots, les professeurs en théologie requirent qu'il leur fût permis d'en rendre compte avec plus d'étendue à l'assemblée. Alors le théologal expliqua avec beaucoup de netteté l'état de la question. Il montra quel jugement on devoit porter de la censure de la Sorbonne » (contre les Lettres d'Arnauld). « Il fit voir que ce corps n'avoit aucune autorité sur les autres Facultés de théologie; que la proposition de M. Arnauld étant tirée de saint Augustin, elle ne devoit pas être plus hérétique dans M. Arnauld que dans saint Augustin, puisqu'elle étoit la même dans l'un et dans l'autre; qu'ainsi la Sorbonne ne s'attribuoit pas le droit de former des articles de foi. Il passa ensuite à la dispute du jansénisme. Il distingua très savamment la question du fait d'avec celle du droit. Il fit voir que jamais aucun théologien n'avoit accordé au Pape l'infaillibilité dans les faits (dogmatiques); que les faits par conséquent ne pouvoient jamais être matière d'hérésie, et qu'ainsi le livre de Wendrock en étoit entièrement exempt, puisqu'on ne pouvoit lui rien reprocher, sinon d'avoir douté d'un fait, et qu'il contenoit d'ailleurs une doctrine très saine et une morale très pure. Les autres professeurs approuvèrent ce qui venoit d'être dit par M. le Théologal (1). »

Lopès tint-il, en réalité, même pour le fonds, le langage que lui prête ici Nicole, et qui exprime si bien la pensée de ce sectaire? Pour le croire, je voudrais un témoignage moins suspect. Néanmoins, s'il faut ajouter foi à un autre témoin qui, s'il était suspect, ne le serait pas, à coup sûr de jansénisme, Lopès avait bien quelque chose au moins des sentiments que Nicole lui suppose. Voici, en effet, ce que je lis dans un mémoire manuscrit, dont l'auteur est peut-être le R. P. Camain, et qui fut composé à propos de la suppression des cours de théologie dans l'Université de Bordeaux : « Il est hors de doute que cette multiplication de docteurs régents en théologie est

(1) Nicole, *Histoire des provinciales*, p. 92, 93.

contre le bien public, nommément à Bordeaux, pour ne point parler de Paris, où la multitude infinie d'écoliers, et beaucoup d'autres raisons, qui ne sont pas communes à Bordeaux, peuvent souffrir cette multiplication, quoique là même, on n'ait pas pu empêcher qu'à cause de cela, quelques docteurs régents n'aient enseigné le jansénisme, au grand préjudice du bien public. La raison particulière pour Bordeaux est que ces chaires n'ont été érigées qu'à l'occasion de cette nouvelle doctrine, naissante dans cette ville, et de l'opposition que lui faisaient les docteurs régents des jésuites ; et qu'on a choisi, pour enseigner, des personnes suspectes de cette mauvaise doctrine, entre autres, le sieur Lopès, qui s'est entièrement déclaré contre les jésuites, quoiqu'il y ait fait toutes ses études, même de théologie, et ait été grandement favorisé d'eux, nommément du P. Camain, l'un de leurs professeurs ; cet homme étant de la race des Portugais habitués à Bordeaux, qu'on soupçonne être juifs : aussi a-t-on remarqué que, pendant qu'il a régenté, ces années passées dans ces chaires, jamais il n'a voulu lire la troisième partie de la Théologie, qui est de l'Incarnation de Jésus-Christ, notre Messie » (Oh! oh!). « Le soupçon qu'on avoit que ces nouveaux docteurs enseignaient le jansénisme a passé en vérité connue, tant par diverses autres preuves que par l'approbation que ces nouveaux docteurs ont donnée et signée de leur main (et qu'on produira), par laquelle ils déclarent qu'ils n'ont point trouvé d'hérésie dans le livre de *Ludovici Montaltii litteræ provinciales,* etc. »

Ce dernier fait est malheureusement incontestable, et quoi qu'il en soit de la doctrine et des sentiments antérieurs du Théologal de Saint-André, on ne peut le nier, et il faut bien convenir que Lopès, à la suite des PP. Arnal et Gonet, signa, le 6 mai 1660, l'acte par lequel tous trois déclaraient n'avoir découvert aucune hérésie dans l'ouvrage soumis à leur examen, acte que l'Université de Bordeaux tout entière approuva le même jour (1).

(1) Le texte de cet acte et celui de l'arrêt du Parlement daté du 3 mai 1660, ont été publiés comme inédits dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. II, p. 223), par M. Tamizey de Larroque qui avait vu ces deux pièces en manuscrit à l'Institut *(Collection Godefroy,* portefeuille 15), et les avait communiquées à Sainte-Beuve. Cependant, sans parler de la traduction française qui se lit au commencement des éditions des *Lettres provinciales* données en 1712, 1734, 1735, 1757, 1767, le texte *latin* et original de la déclaration de la Faculté a été publié il y a plus de deux cents ans par Nicole, dans le *Prœloquium quartum* de la troisième édition

Dès le 22 de ce mois de juin, on vit paraître à Bordeaux un opuscule intitulé : *Lettre d'un théologien à un officier du Parlement, touchant la question si le livre intitulé :* « Ludovici Montaltii litteræ, etc., » *imprimé à Cologne chés Nic. Schouten, l'an 1658, en 608 pages, sans comprendre la préface et l'admonition au Lecteur, est hérétique* (1). L'auteur donne d'abord la traduction de la bulle *Ad sanctam B. Petri Sedem,* datée du 16 octobre 1656, par laquelle le pape Alexandre VII, confirmant la Constitution *Cum occasione* du Souverain Pontife Innocent X, déclare et définit que les cinq propositions de Jansénius ont été tirées de son livre intitulé *Augustinus,* et qu'elles ont été et sont de nouveau condamnées dans le sens auquel l'évêque d'Ypres les a expliquées. Il reproduit également la Déclaration du Roi, en date du 18 décembre 1657, ordonnant au Parlement de Paris de recevoir et enregistrer cette bulle. Il cite aussi la censure faite par la Sorbonne de la proposition d'Antoine Arnauld, — savoir, que la grâce a manqué à saint Pierre, — le formulaire dont la souscription a été imposée, et la lettre de l'Assemblée du clergé qui l'ordonne. Ensuite le « théologien » prétend faire voir que « cet auteur, » — c'est-à-dire Pascal et Nicole qui, dans sa pensée, ne font qu'un, — « soutient ouvertement et opiniastrement ce que la Sorbonne, les Évesques et le Pape mesme condamnent d'hérésie. » En effet, « ce livre, » dit-il, « doit passer pour hérétique : 1° s'il a été fait après la bulle; 2° si son auteur a eu connaissance de cette bulle; 3° s'il la combat avec opiniastreté. » Or, 1° d'une part, la bulle est du 16 octobre 1656; d'autre part, les lettres XVII^e^ et XVIII^e^ de Montalte sont du 23 janvier et du 1^er^ avril 1657; les *Notes* de Wendrock sont postérieures au 29 août 1657, et la seconde *Disquisition* d'Irénée est du 4 février 1657. 2° L'auteur avait connaissance de la bulle d'Alexandre VII, puisque les deux dernières lettres de Montalte en font mention jusqu'à quatre fois, et qu'elles citent ce Pape par son

latine des Lettres de Montalte. Il est surprenant qu'un acte si souvent imprimé ait été si tardivement connu par un homme aussi au courant des choses et des livres jansénistes que l'était l'auteur de *Port-Royal.* Il est plus surprenant encore qu'il ait été totalement ignoré d'un érudit tel que *mon illustre et intime ami* Laurent Josse Le Clerc, qui, cette fois, a eu tort contre Bayle, en révoquant en doute l'existence de cette déclaration (Cfr. *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle,* art. *Gonet.)*

(1) In-folio de 27 pages, sans frontispice. A la fin, il est daté : « *A Bourdeaux, ce 22 juin 1660.* » Cet opuscule doit être fort rare : je n'en connais qu'un seul exemplaire, et encore il n'appartient à aucun de nos dépôts publics.

nom; il en est de même, et à plus forte raison, pour ce qui concerne Wendrock. Enfin, 3° ce livre est en contradiction manifeste avec cette même bulle, avec la lettre des évêques et la censure de la Sorbonne : l'auteur le démontre « par le parallèle et opposition » qu'il fait, « mettant d'un côté les propres mots de ces décisions, et de l'autre côté les propres paroles de ce livre » : d'où il résulte « que la lumière n'est pas plus opposée aux ténèbres, que la vérité de ces décisions à la fausseté de ces erreurs. »

La réplique à cette attaque ne se fit pas longtemps attendre. Au mois de juillet suivant, on publia une *Défense des professeurs en Théologie de l'Université de Bordeaux contre un écrit intitulé :* « Lettre d'un Théologien à un officier du Parlement touchant la question si le livre intitulé *Ludovici Montaltii Litteræ,* est hérétique. » La *Lettre d'un Théologien* y est attribuée aux Jésuites, et la chose est fort probable. J'irai même plus loin, et au risque de commettre un jugement téméraire dont il ne me sera demandé compte, j'en ai la confiance, ni par Dieu ni par les Révérends Pères, j'oserai soupçonner ce « théologien » d'être le P. Moïse Du Bourg, né à Saintes, mort à Limoges en 1662, lequel, deux ans avant la déclaration de l'Université, en 1658, avait publié à *Bordeaux,* chez Millanges, un excellent volume in-12, intitulé : « *Le Jansénisme foudroïé par la bulle du Pape Innocent X, et l'Histoire du jansénisme, contenant sa conception, sa naissance, son accroissement et son agonie.* » Quoi qu'il en soit, tout le plan de la *Défense* consiste à avancer que les Jésuites n'ont pas trouvé de proposition *hérétique* dans le livre de Wendrock, pas même la proposition par laquelle Arnauld soutient que la grâce a manqué à S. Pierre; que c'est une opinion téméraire et erronée d'enseigner que le Pape est infaillible dans la décision des faits particuliers non révélés; et enfin que l'opinion que les Jésuites veulent introduire de l'infaillibilité de l'Église dans les faits est une erreur très dangereuse. Cette Défense est datée : « A Bordeaux, ce 14 juillet 1660. » Elle est suivie immédiatement et sans discontinuité de pagination, d'une *Seconde défense des professeurs en théologie de l'Université de Bordeaux contre divers écrits dictés par les Jésuites, où l'on fait voir l'absurdité de la prétention de ces Pères, que le fait de Jansénius soit inséparablement joint à la foi.* La *Seconde Défense* est datée du « 4 août 1660. » Toutes deux forment un in-4° de 64 pages. Elles sont écrites d'un style fort vif, sous forme de lettres adressées aux Révérends Pères.

« Quel en est l'auteur? » demandait en septembre 1878, un savant qui, dès lors, — mais ça été bien inutilement, — signalait cet ouvrage « à ceux qui, dans la suite, voudraient s'occuper de ces questions (1). » Le sujet, le titre de l'écrit, surtout le lieu d'où il est daté, portent naturellement à imputer l'ouvrage aux professeurs signataires de la déclaration, ou au moins à l'un d'entre eux. Cependant il n'en est rien. Les *Défenses* n'ont pas même été composées à Bordeaux, mais à Paris (2), et elles ont pour auteur Nicole ou Antoine Arnauld, ou plus probablement l'un et l'autre, bien qu'il soit assez difficile de déterminer précisément la part qui revient à chacun d'eux dans cet ouvrage (3).

Mais les professeurs de Bordeaux, et particulièrement Lopès, y furent-ils absolument étrangers? C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

(A suivre). ANT. DE LANTENAY.

JÉRUSALEM

PROMENADE AUTOUR DES MURS

(Suite.)

Quand on sort de la Ville-Sainte par la porte de Jaffa, on laisse à gauche une tour gigantesque qui s'appelle tour de David. Que le saint prophète ait bâti la principale partie de ce monument, qu'il y

(1) *L'Aquitaine,* numéro du 14 septembre 1878.

(2) Elles n'ont pas même été imprimées à Bordeaux, comme on en aura bientôt la preuve : les mots « *A Bordeaux,* » qu'on lit à la fin de la première *Défense,* auront sans doute induit en erreur sur ce point l'auteur de l'article *Bibliographie Bordelaise,* inséré dans la *Revue des bibliophiles,* du mois d'avril 1882, p. 120.

(3) Voir, touchant cette question, les divers sentiments, avec les autorités à l'appui de chacun, dans la *Préface* du tome XXI, p. XXVI, des *Œuvres d'Antoine Arnauld,* édit. de Lausanne, in-4°. Le texte des *Défenses* est aux pages 106-181 de ce même volume. Quant à l'édition originale, on la trouvera dans le numéro 3277 du *Catalogue de Théologie* de la bibliothèque municipale de Bordeaux. — « Ce différend, dit Hermant, produisit encore trois autres écrits d'une assez grande étendue, qui ne furent pas imprimés, » et dont voici les titres : 1. *Réflexion sur la poursuite que les Jesuites font au Parlement de Bourdeaux, pour faire condamner les Lettres provinciales traduites en latin, par Wendrock.* — 2. *Réfutation des raisons allegués par les Jésuites pour obtenir la condamnation des Lettres de Montalte, traduites en latin par Wendrock, avec des notes théologiques.* — 3. *Motifs de la déclaration qu'ont donnée les professeurs en Théologie de l'Université de Bourdeaux touchant le livre de Montaltius.*

ait même fixé sa demeure, ce sont des faits au moins probables. Ce qui le prouve, c'est la piscine de Bethsabée qui se trouve près de là et qui rappelle des souvenirs tristes et touchants.

David voit Bethsabée se baigner auprès de la piscine attenante à sa maison. A cette vue, il conçoit les projets les plus criminels. Quel exemple de la faiblesse et de la perversité humaines!

Dieu envoie à David un de ses prophètes; le coupable se prosterne en disant: *Peccavi Domino.* Quel exemple d'humilité! David se retire dans la solitude en murmurant ce psaume devenu immortel: *Miserere mei Deus!* Quel exemple de pénitence!

Jérusalem avait un grand nombre de piscines, les unes au dedans, les autres au dehors. Comme Rome, c'était la ville des grandes eaux. En revanche, les sources faisaient défaut. Il existe encore une tradition curieuse à cet égard; quand les chrétiens auront découvert trois sources dans Jérusalem, la ville leur appartiendra. Or, M. l'abbé Ratisbonne, en faisant des fouilles dans le couvent des Filles de Sion, dont il est le fondateur, en a découvert une. Il n'en reste plus que deux à découvrir.

Les mulsumans se sentent si peu chez eux à Jérusalem, que tout se transforme en présage d'un départ prochain.

Mais nous avons à parler d'une piscine tout autrement importante.

Au temps d'Achab, roi de Juda, sept siècles environ avant Jésus-Christ, Jérusalem fut assiégée par deux ennemis puissants.

Et le Seigneur dit à Isaïe: « Va à la rencontre d'Achab à l'extrémité de la piscine supérieure, sur le chemin du champ du Foulon et tu lui diras: Ne craignez pas les menaces de vos ennemis, car dans peu de temps, ils ne seront plus. » Achab demeurait hésitant. « Eh bien, » dit le prophète, « demande un prodige au Seigneur ton Dieu, soit au fond de l'abîme, soit dans les hauteurs des cieux. » Achab répondit: « Je ne tenterai pas le Seigneur. »

Le Prophète s'écrie: « Eh bien, Dieu lui-même vous donnera un signe. Voilà que la Vierge concevra, elle enfantera un fils et son nom sera: *Dieu avec nous.* Il se nourrira de lait et de miel (comme un enfant ordinaire), jusqu'à cet âge où l'enfant sait choisir le bien et éviter le mal. Dans ce nombre d'années qui sépare l'enfance de l'âge de raison, cette terre sera abandonnée par les deux rois qui la dévastent en ce moment. »

La prophétie se réalisa et Jérusalem fut sauvée.

Mais l'oracle est double; il ne s'agit pas seulement de la Ville-Sainte, il s'agit de toute l'humanité.

« Voilà que la Vierge concevra et elle enfantera un fils. » Ce Fils, nous le connaissons et nous l'adorons du fond du cœur. Isaïe l'avait prédit plusieurs siècles à l'avance. L'ange Gabriel annonça sa naissance à la Vierge qui devait le mettre au monde. Les anges chantèrent sa gloire au-dessus de l'étable de Bethléem : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus.*

Tel est le souvenir que rappelle la piscine supérieure située près du chemin du Foulon.

Elle en rappelle un autre. C'était au temps du pieux roi Ézéchias. Sennachérib arriva d'Assyrie avec une armée innombrable et assiégea Jérusalem.

Le roi s'adressa au Seigneur, et le Seigneur parla à Isaïe : « Va dire à Ézéchias : Le roi d'Assyrie s'est élevé contre moi, c'est pourquoi je mettrai un cercle à son nez et un mors à sa bouche et je le ramènerai dans son pays. Quant à toi, Ézéchias, mange cette année ce qui a échappé aux ravages de l'ennemi ; mais l'année prochaine tu vivras dans l'abondance. »

Cette nuit même l'ange du Seigneur descendit dans le camp des Assyriens et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Sennachérib se leva à l'aube du jour, et voyant tous ces corps morts se retira à Ninive.

La piscine supérieure est ordinairement à sec ; on peut donc la parcourir et la mesurer à l'aise. J'y ai compté cent trente-sept pas de long et vingt-neuf de large. Elle n'a pas moins de dix mètres de hauteur. La pierre dont elle est construite est très blanche et très belle, on dirait du marbre blanc.

Quelques pas nous conduisent au rempart du nord, où se trouve la porte de Damas. Il fait face à la vaste plaine de Bézéta.

Autrefois Bézéta était un faubourg de Jérusalem. Il n'avait pas de limites proprement dites. Les tentes s'y mêlaient aux habitations ordinaires. C'est ce qui nous explique le nombre prodigieux des habitants de la Ville-Sainte. D'après Josèphe, il était de un million deux cent mille. Jamais ce peuple n'aurait pu tenir dans Jérusalem ; il se logeait dans Bézéta. Maintenant *les ruines mêmes ont péri.*

Bézéta est un immense champ couvert de pierres où croissent

quelques maigres oliviers et de chétives moissons d'orge et de froment.

Là, comme partout, on trouve des tombeaux. Partout où il y a un rocher on peut être sûr d'y trouver des excavations ayant renfermé quelques débris humains.

Je dis *ayant renfermé,* car tout a été désolé, vidé, profané et il ne reste rien pour les derniers venus.

Il est une série de cavités faites de main d'homme qu'on appelle les tombeaux des Juges. Pourquoi ? on l'ignore. On y ensevelissait, disait-on, les membres du Sanhédrin. Faute d'explication meilleure, on peut adopter celle-là.

Un peu plus loin sont des tombeaux beaucoup plus luxueux : aussi on les appelle les tombeaux des Rois.

Les chambres dites sépulcrales sont très vastes. Les *loculi* y aboutissent et forment éventail. Plusieurs sculptures sont encore debout ; mais le marteau des touristes accomplit son œuvre et bientôt il ne restera plus rien. Il est bien entendu que les corps ont disparu et qu'il est impossible de citer un seul des propriétaires de cette luxueuse nécropole. *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.*

Tout près de ces tombeaux s'ouvre une grotte large et profonde qui porte le nom de Jérémie.

Et il arriva, après que le peuple d'Israël eut été emmené en captivité et Jérusalem réduite en solitude, que le prophète Jérémie s'assit en pleurant, et il fit entendre ses lamentations sur Jérusalem, et soupirant dans l'amertume de son âme et gémissant, il dit :

« Comment est-elle assise solitaire la ville pleine de peuple ? Elle est devenue comme veuve la maîtresse des nations ; la reine des cités est tributaire.....

« Les rues de Sion pleurent parce que personne ne vient plus aux solennités ; toutes ses portes sont renversées, ses prêtres gémissent, ses vierges sont désolées, elle-même est plongée dans l'amertume...

« O vous tous qui passez par le chemin, regardez s'il est une douleur semblable à ma douleur, parce que le Seigneur m'a dévastée selon sa parole au jour de sa colère et de sa fureur... »

Comme tout est grand chez le peuple Juif !

Ce qui augmente encore la grandeur du châtiment, c'est qu'il avait été prédit.

Voici ce que disait Jérémie au nom du Seigneur : « Dieu a envoyé

vers vous ses serviteurs et ses prophètes, et parce que vous ne les avez pas écoutés, j'assemblerai et j'enverrai tous les peuples de l'aquilon, et Nabuchodonosor, roi de Babylone. Je les amenerai sur cette terre et sur ses habitants et sur toutes les nations d'alentour et je les prendrai et j'en ferai la stupeur et la ruine des nations et un désert éternel.

« Et j'étoufferai parmi eux la voix des délices et la voix de l'allégresse et la voix de l'époux et la voix de l'épouse et le bruit des meules et la lumière de la lampe.

« Et toute cette terre ne sera plus qu'une solitude et un objet d'effroi, et toutes ces nations serviront le roi de Babylone pendant soixante-dix ans.

« Et lorsque les soixante-dix ans seront remplis, je visiterai le roi de Babylone et cette nation, dit le Seigneur, et leur iniquité et la terre des Chaldéens, et j'en ferai une solitude éternelle. »

Nous venons d'entendre la prophétie ; lisons l'histoire :

Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint deux fois à Jérusalem. La première fois, ce fut après son expédition contre Néchao, roi d'Égypte. Joachim régnait alors dans la Ville-Sainte. Le roi de Babylone se contenta d'un tribut et emmena avec lui un grand nombre d'habitants pour affaiblir la ville.

Le roi Sédécias se mit en révolte ouverte. Alors Nabuchodonosor vint assiéger la ville avec une armée puissante. Il la prit d'assaut et confia à un de ses généraux, Nabuzardan, le soin de la ruiner. Tous les propriétaires, tous les hommes riches et influents furent emmenés en captivité. Les forteresses furent renversées, le temple détruit, les remparts anéantis.

C'est alors que Jérémie entonna sa lamentation, tandis que ses concitoyens suspendaient leurs lyres aux saules de l'Euphrate.

Le prophète ne mourut pas à Jérusalem. Il suivit en Égypte plusieurs de ses concitoyens : il y finit sa carrière.

On voit dans la grotte du prophète un puits. C'est là que les rois de Jérusalem voulurent le précipiter pour se délivrer de sa parole importune. Il existe aussi un petit oratoire où les musulmans viennent prier. Nous y avons trouvé un derviche qui s'est enfui à notre approche.

Nous avons retrouvé le même personnage, chez lui, dans la ville de Jérusalem. Il nous a fort bien reçus dans sa maison qui occupe l'emplacement d'une ancienne église. Il nous a offert le café, le narguilé

et la limonade ; mais la conversation faisait défaut : nous ne parlions que par signes ; aussi la visite a été très courte.

Il n'est pas de lieu plus favorable à la réflexion que les environs de Jérusalem. C'est un bonheur surtout de s'asseoir sur une de ces énormes pierres qui y sont semées au hasard et de méditer sur les paroles du divin Maître.

Jérusalem s'était relevée de ses ruines. On sait avec quel héroïsme les Juifs revenus de Babylone avaient réédifié les remparts, le temple, les édifices renversés par les Assyriens. Mais le peuple commit une faute irréparable, celle de crucifier Celui qui devait lui donner la prospérité et la paix.

« Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants! » Cette parole devait se réaliser.

Et pourtant, le Christ, dans plusieurs circonstances, avait prédit la seconde ruine de Jérusalem.

Rien n'est plus intéressant que de mettre en face la prophétie du Christ annonçant, soixante-dix ans à l'avance, cet immense désastre, et le récit de Josèphe qui en fut l'historien.

Josèphe était un vaillant officier qui défendait sa patrie. Il défendit surtout la forteresse de Jotapat. Jotapat était sur le sommet d'une montagne. Bientôt les vivres manquèrent et les troupes renfermées dans la forteresse se trouvèrent réduites à quarante hommes. Forcés de se rendre, ces vaillants guerriers prirent la résolution de mourir. Ils jetèrent le sort parmi eux et massacrèrent ceux qui étaient désignés. Bientôt il ne resta que Josèphe et un de ses compagnons. Alors ils se regardèrent, et Josèphe lui persuada de vivre. Ils se rendirent au camp de Vespasien qui reconnut dans Josèphe un homme d'un mérite supérieur.

Tel fut l'historien *de Bello Judaïco*.

Nous pouvons donc le mettre en face du Christ : l'un prédira les événements, l'autre les racontera.

Le Christ : Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et massacres ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous son aile et tu ne l'as pas voulu.

Josèphe : Il y eut beaucoup de faux prophètes et vingt-cinq faux messies auxquels s'attachèrent les Juifs. On choisit même un laboureur qu'ils nommèrent grand-prêtre malgré lui.

Le Christ : Tes ennemis t'entoureront d'une circonvallation. Ils te resserreront. Ils te presseront de toutes parts.

Josèphe : Les Romains dressèrent autour de Jérusalem trois enceintes : La première passait par le mont du Scandale, le mont du Mauvais-Conseil et le mont des Oliviers. Elle était longue de huit kilomètres. Elle fut faite en trois jours par je ne sais quelle impulsion de la divinité. La seconde passait dans les vallées qui enceignent la Ville-Sainte. La troisième étreignait les remparts.

Le Christ : Lorsque vous verrez Jérusalem serrée de près par l'armée annoncée, sachez que sa désolation est proche.

Josèphe : De toutes parts on entendit le bruit des combats et des révoltes. Quand les Romains se portèrent sur la Ville-Sainte, une partie de la population s'enfuit vers les montagnes.

Le Christ : Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront leurs enfants pendant ces jours.

Josèphe : Les soldats parcourant les rues sentirent une odeur singulière. Ils entrèrent dans la maison d'où venait cette odeur et y trouvèrent une femme qui dévorait son enfant.

Le Christ : L'abomination sera dans le lieu saint.

Josèphe : Les chefs des révoltés répandirent partout le sang en abondance. Plus de sacrifice : on entendit les anges crier : « Sortons d'ici ! » Le sacrifice perpétuel fut interrompu pour toujours.

Le Christ : Tout ce qui a été prédit contre Jérusalem s'accomplira.

Josèphe : Cinq cents hommes furent crucifiés. Il y eut plus d'un million de victimes. Une foule de Juifs furent tués dans les amphithéâtres. On voulut les vendre comme esclaves : on ne trouva pas d'acheteurs.

Le Christ : La désolation durera jusqu'à la fin.

Ici nous n'avons plus besoin de Josèphe.

Cependant le spectacle peut se prolonger encore.

Après avoir fait leurs enceintes, après avoir resserré les Juifs dans leurs remparts, les Romains s'ennuyaient de les voir mourir de faim et de les massacrer. Les fils d'Israël ont toujours été braves : ils se battaient hardiment. Alors les Romains usèrent d'un moyen qui leur avait souvent réussi. Ils bâtirent une chaussée qui porta leurs hélépoles jusqu'à la hauteur des remparts.

Figurez-vous une vingtaine d'hommes creusant un trou à cent pas de la ville. La chaussée partira de là. Pendant que les pionniers

empilent la terre, leurs camarades les couvrent de leurs boucliers. Les ennemis ont beau faire, le travail avance jour et nuit. Bientôt les machines, poussées vigoureusement, arrivent jusqu'au rempart. Alors on abat un pont mobile et l'assaut commence.

Ainsi fut prise Jérusalem, l'an 70 du Christ.

Elle fut prise aussi à l'époque des croisades; mais elle a cela de particulier que ses conquérants ont toujours augmenté sa ruine.

Dieu permettra pour cette Ville, qui ne ressemble à aucune autre, un genre de conquête extraordinaire.

Qu'on renouvelle ce qui s'est fait cette année. Que les pèlerins arrivent les mains pleines de bienfaits. Qu'on ne s'occupe en rien de la protection des grands. Qu'on prie, qu'on enseigne, qu'on donne, qu'on fonde, et un jour les chrétiens de Jérusalem se regarderont le sourire aux lèvres et ils diront : « Nous voilà les maîtres ! »

(A suivre.) J.-B. THIBAUT.

ALMA MATER

III

Post-scriptum. — Encore un *introuvable* à joindre à notre collection.

La Faculté des Lettres de Bordeaux procédait, il y a quelques jours, aux examens de licence. Sur *sept* candidats, *un* seulement, M. l'abbé Flamerion, élève de la Faculté libre d'Angers — le seul ecclésiastique qui se fût présenté, — a été jugé digne du grade de licencié ès-lettres.

Les honorables professeurs qui composaient le jury ne sont certainement pas, pour la plupart, suspects d'un cléricalisme exagéré; et si, dans cette circonstance, ils ont témoigné d'une impartialité dont nous ne leur ferons pas l'injure de les féliciter, du moins nul ne sera tenté de supposer que M. l'abbé Flamerion a dû son succès à autre chose qu'à son mérite personnel.

Ainsi un ecclésiastique a été reconnu supérieur à des candidats dont les uns sont des maîtres en exercice dans les établissements universitaires, les autres ont été préparés à la licence dans la Faculté

même et se sont trouvés, par conséquent, battus sur leur propre terrain. Il est donc démontré une fois de plus que l'enseignement libre et catholique n'est pas hors d'état de soutenir la comparaison avec l'enseignement officiel. Un tel résultat doit être à la fois une récompense pour les efforts du passé et un encouragement contre les menaces de l'avenir.

***

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(*Suite.*)

Il existe en effet aux archives départementales un terrier de reconnaissances passées en faveur de haut et puissant seigneur messire Gaston de Ségur, chevalier et échanson du roi, seigneur et captal de Puychagut, baron et seigneur de Théobon, soudan de Pressac, seigneur de Landerouat et de Cantenac en Médoc, tant pour lui que pour sa femme noble dame Jeanne de Chassaigne, seigneurs et dame de Genissac, Gayac, Betaille, La Motte de Reignac, la Motte de Rions, les maisons nobles de Labatut et de Faubernet (1). Mais les anciens copropriétaires *(cappheuils et caucioneys)* des seigneurs de Faubernet avaient encore leur part de la seigneurie de La Motte de Rions, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance consentie, le 10 août 1537, par Pierre de La Serre à Bertrand de Mandosse, à Perrin de Vaquey et au seigneur de Faubernet d'une pièce de pré située à Moulon au lieu appelé au Bedet (2).

Quelques-unes des terres qui appartenaient, en 1517, à Gaston de Ségur et à sa femme, avaient passé dans d'autres mains, en 1540, époque où l'on convoqua le ban et l'arrière-banc de la sénéchaussée du Bordelais. Le seigneur de Pressac devait fournir deux archers avec ceux de Génissac, Faubernet, Bétaille, La Motte d'Anglades et Cantenac (3).

(1) *Arch. départ.: Terriers*, n° 234.

(2) *Arch. de Montlaur.*

(3) *Bibl. de Bord.*, mss. *Arch. de La Trène.* — *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 258.

Pierre de Vaquey écuyer était, vers ce temps, seigneur de la maison noble de Faubernet ; il la vendit à Étienne d'Eymar, conseiller du roi au parlement de Bordeaux. Eymar, en présentant son dénombrement au roi, déclara que le revenu de cette maison pouvait être de quatre-vingts ou cent francs bordelais, parce qu'il n'y avait guère de rentes et que ce revenu consistait en labourages qui occasionnaient beaucoup de frais ; souvent, les récoltes étaient grêlées ou gelées, alors ce revenu était réduit de moitié. Il ne savait encore ce qui était dû au roi pour l'arrière-ban, parce qu'il avait fait l'acquisition de cette terre depuis peu de temps. Le 17 du même mois, il déclara qu'à cause de son office de conseiller, il devait être exempt du ban et arrière-ban, et il demanda que sa déclaration fût consignée dans les registres du procès-verbal (1). Cette dernière faveur ne lui fut pas accordée, puisque les seigneurs de Faubernet et de Génissac furent convoqués au ban et arrière-ban, le 15 juin 1594 (2). Alors Étienne d'Eymar était mort, puisque sa fille Françoise d'Eymar, qui lui avait succédé, recevait, le 3 mars précédent, une reconnaissance pour une terre à Langoiran. Elle était alors mariée avec Simon de Chimbaud, sieur d'Escute, avocat au parlement de Bordeaux ; le 17 juin 1605, il reconnut du duc d'Épernon, au nom de sa femme, dame de Faubernet, le moulin noble à eau situé dans la paroisse de Langoiran, au lieu appelé Fontaireau ou Fontairal, dépendant de la maison de Faubernet suivant les anciens hommages faits, comme nous l'avons vu plus haut, par Guillaume et Auger de Faubernet, au devoir d'une lance d'hommage (3). A Simon de Chimbaud, succéda Charles de Chimbaud son fils, conseiller au parlement de Bordeaux, ainsi qu'il résulte de la vente d'une pièce de vigne que lui fit Martin de La Sargue, marchand de Langoiran, par acte du 19 avril 1619. En 1707, Joseph de Tarangue, conseiller au Parlement, était seigneur de Faubernet (4).

On trouve ensuite la maison de Faubernet appartenant à la famille de Verthamon, qui la garda jusqu'en 1792. M. de Verthamon fut obligé d'émigrer, la république s'empara de Faubernet et le mit en

(1) *Bibl. de la ville de Bord.*, mss., *arch. de La Tréne.* — *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 262.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 110.
(3) *Arch. départ., terriers*, n° 255 et 122.
(4) Collection de M. Jules Delpit.

vente. Un sieur Barraud l'acheta pour une somme de deux cent douze mille francs (1). Plus tard il fut acquis par Madame de Vayse, puis par M. Chalès qui l'a vendu, en 1863, à M. Larroque, fabricant de tapis à Bordeaux, au fils duquel il appartient actuellement.

Faubernet est une grande maison avec pavillons, bâtie, vers le milieu du XVIII[e] siècle, dans une jolie position entourée de parterres et de belles eaux.

Boliac. — La maison noble de Boliac est située à cinq cents mètres environ au nord de l'église de Langoiran près du hameau du Pin. Elle doit probablement son nom aux seigneurs de la paroisse de Bouliac près de Bordeaux; c'est du moins ce qui paraît résulter de l'hommage rendu, le 24 mars 1273, au roi d'Angleterre, par Arnaud de Bouliac *(de Boliaco)*, chevalier, et Géraud de Saint-Genès, damoiseau; ils reconnaissent tenir du roi tout ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Bouliac, Tresses, Pompignac, Saint-Loubès, Floirac, Carignan, La Trène, Saint-Genès-de-Lombaud *(Lobot)*, Camblanes, Cabara, Saint-Aubin-de-Blaignac, Naujan, excepté les dîmes et les fiefs qu'ils tiennent de divers seigneurs. La maison noble de Boliac ne figure pas dans cette nomenclature; elle devait mouvoir du seigneur de Langoiran; et ce qui donne un certain poids à cette supposition, c'est que Auger de Faubernet, dont le domaine est situé à deux kilomètres environ de Boliac, servait de témoin à cet hommage (2). Les deux actes suivants sont plus concluants. Le 12 décembre 1305, Gombaud de Boliac est témoin d'une transaction passée entre l'abbé de La Sauve et le seigneur de Langoiran (3); Baudoin de Boliac, fils d'Arnaud, payait en 1343, pour lui et pour Gaillard de Taudias, à l'Archevêque de Bordeaux, un cens pour des dîmes inféodées qu'il levait à Langoiran (4).

Pendant la guerre de cent ans, les Boliac disparaissent de Langoiran où ils sont remplacés par la famille de Noliboys qui nous paraît originaire de Sadirac en Entre-deux-Mers ou des environs de cette paroisse.

Le premier acte où nous les trouvons qualifiés seigneurs de Boliac

(1) *Arch. départ., vente des biens nationaux.* — Édouard Guillon: *châteaux historiques et vinicoles de la Gironde*, t. II, p. 421.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 324.
(3) *Arch. hist.*, t. II, p. 163.
(4) Arch. dép., *Comptes de l'archevêché.*

est un contrat de mariage passé, le 7 novembre 1593, entre Pierre de Noliboys, écuyer, sieur de Boliac et de Pommarède, fils de noble homme Jean de Noliboys, écuyer, sieur des mêmes lieux, et de feu Trenquine de Bernet, damoiselle, d'une part, et de Louise de Gaufreteau, damoiselle, fille de Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de la maison noble de La Motte de Curton, autrement appelée La Motte Bourrue, paroisse d'Espiet et de Guillaumine Denis, d'autre part (1).

Jean de Noliboys et Trenquine Bernet eurent Pierre, Charles et Baulde. Jean fit son testament le 7 août 1604 et donna, par préciput à Pierre, son fils aîné, les maisons nobles de Boliac et de Saint-Pey et les terres appelées de l'Église, le tout en un tenant confrontant, du couchant, au chemin qui va « de Boliac au Bousquet appelé du « Pin, du midi, au grand chemin royal qui va de l'église de Langoiran « au port dudit Langoiran. » Les autres biens furent partagés en trois portions égales.

Pierre de Noliboys était au service du roi; pendant son absence, il fut accusé par un nommé Boulin de Lévignac d'avoir commis quelques excès dans la paroisse de Langoiran; sans l'entendre, et en son absence, ses biens furent saisis; il était alors à Paris; revenu à Bordeaux, il se disculpa, obtint main levée; mais ayant négligé de reprendre certains meubles et bestiaux, il fit faire sommation, le 7 décembre 1616, à ceux qui les détenaient, d'avoir à les lui restituer. Il eut également des difficultés, d'abord avec M^re^ Jacques de Pontac, trésorier général de France en Guienne et, après son décès, avec sa veuve Guionne de Mérignac, qui avaient fait saisir les biens provenant de la succession de Jean de Noliboys. Revenu à Bordeaux, il s'occupa de cette affaire qui n'était pas encore terminée lors de sa mort, arrivée au mois d'août 1620. Le 23 mars de l'année suivante, les

(1) Archives du château de Rougerie appartenant à M. le comte de Saint-Angel de Rougerie. — Le futur agissait du consentement de son père et du conseil du rév. P. Jean de Noliboys, religieux de La Sauve et prieur de Saint-André, de Pierre de Louzac, écuyer, seigneur d'Aubiac, de Charles de Moncug, écuyer, seigneur de La Motte, de Jean de Bonneau, écuyer, seigneur de Verdus, et de Raimond du Maimy, écuyer, sieur de La Gorce, ses parents et ses amis; la future agissait du consentement de ses père et mère et du conseil de Jean de Gaufreteau, écuyer, seigneur dudit lieu et coseigneur de la baronnie de Blézignac, de Pierre de Gaufreteau, écuyer, seigneur du Perrau, ses oncles.

Lorsque les sources où ont été puisés les documents qui m'ont servi à faire cette notice ne seront pas citées, c'est qu'elles proviennent des archives du château de Rougerie.

biens de Jean qui avaient été mis en criées, faute d'avoir satisfait à une dette, furent adjugés à Jean de Gaufreteau, baron de Francs.

Nous ne savons si les Noliboys rentrèrent en possession de la maison noble de Boliac dont ils se qualifiaient encore seigneurs au milieu du XVII^e^ siècle; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils avaient mis en vente, en 1663, ce qui leur restait de biens-fonds dans les paroisses de Langoiran et du Tourne.

La maison de Boliac appartient maintenant à Madame veuve Grossart.

Pommarède. — L'ancienne maison noble de Pommarède, située à Langoiran, à l'angle du chemin qui descend de l'église au port de Langoiran et de celui qui longe le vallon séparant la paroisse de Langoiran de celle du Tourne, a été démolie par M. Supsol, le dernier propriétaire, et remplacée par une belle maison moderne.

Le 10 juin 1226, Arnaud de Pommarède, prêtre, fut témoin d'une sentence arbitrale prononcée par Amanieu de Grésignac, archevêque d'Auch, entre Bernard de Rions et l'abbé de La Sauve (1). Noble homme, Pierre de Pommarède fut témoin, le 29 janvier 1312, de l'exemption de tout péage accordée par Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne, seigneur de Monségur, aux habitants de cette ville (2).

Raimond de Pommarède, damoiseau, figure parmi les habitants de Langoiran qui révoquent les procureurs qu'ils avaient précédemment chargés de soutenir un appel devant le sénéchal du roi de France, en Périgord (3).

Nous avons vu plus haut que Gaillard de Pommarède était au nombre des complices du seigneur de Langoiran, accusé, en 1322, d'avoir tué le seigneur d'Auros dans la ville de Bordeaux. En 1357, il payait, au nom de ses filles, des rentes qu'il devait à l'Archevêque de Bordeaux pour raison de deux emplacements situés dans la rue du Port à Lormont (4). Des rentes semblables étaient payées en 1360, par dame Gaillarde de Virelade, veuve de Raimond de Pommarède (5).

Au milieu du XVI^e^ siècle, la maison de Pommarède comme celle de

(1) *Arch. hist. de la Gironde,* t. X, p. 441.
(2) *Id.,* t. V, p. 61.
(3) *Id.,* t. VII, p. 162.
(4) Arch. dép.: *Comptes de l'archevêché de Bordeaux.* Mss., année 1357.
(5) *Id.* Année 1360.

Boliac, appartenait à la famille de Noliboys et fut décrétée comme cette dernière en 1621.

Elle appartient actuellement à M. Supsol.

La Taste. — La maison noble de La Taste est située au pied du château de Langoiran. Son caractère architectonique ancien a disparu. Elle avait autrefois des jardins remarquables (1).

Guillaume de La Taste, damoiseau, fait, le 29 octobre 1323, donation à son frère Arnaud de La Taste, d'une pièce de vigne située à Loupes. Amanieu de La Taste, damoiseau, possédait en 1410, des fiefs dans la même paroisse. Vers le même temps, Gaillard de La Taste, damoiseau, possédait des terres à Lignan (2). C'est cependant en hésitant que nous signalons ces personnages comme seigneurs de La Taste de Langoiran, parce que les maisons portant les noms de La Taste, Las Tastes sont fort communes dans l'Entre-deux-Mers. Il faut descendre jusqu'à la fin du xv^{e} siècle pour rencontrer des seigneurs bien authentiques de la maison noble de La Taste de Langoiran. Jeannot de La Taste est au nombre des exécuteurs testamentaires de Jeanne de Caupenne, veuve de Brunet du Bedat, et Jean de La Taste figure au nombre des témoins de ce testament (3). Lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban de 1552, le seigneur de cette maison devait faire un archer avec ceux du Petit-Puch, du Berna (Brana) ? en Entre-deux-Mers, de La Motte-de-Haux, de Montignac, de Casteljey, du Petit-Aredon, de Pommarède près Castets (Castres ?) et la dame de... (4).

Ce seigneur était très probablement un membre de la famille de Luxe (5). Guy de Luxe, écuyer, seigneur de La Taste, fut témoin le 1er février 1587, d'une donation faite dans la ville d'Ortez par Arnaud de Verteuil, écuyer, seigneur de Feuillas, à Floirac près de Bordeaux, demeurant à Ortez, de tous ses biens en faveur de Raimond de Verteuil, habitant Paris et avocat au parlement de cette ville, son fils aîné, à la condition de payer ses dettes et d'assister de tout son

(1) Notes de M. Delujol, curé de Langoiran.

(2) Arch. dép.: *La Sauve*, inventaire des titres.

(3) Voir ci-dessous l'article consacré à la maison noble du Bedat.

(4) Archives du château de Vayres.

(5) Les Luxe, Luxey ou Lucei, étaient seigneurs de Capian et de La Taste, et vicomtes de Montbazillac.

pouvoir le donateur, sa femme demoiselle Jeanne de Maleret et sa grand-mère Marthe d'Arsac (1).

Guy de Luxe, seigneur de La Taste de Langoiran fut, le 15 juin 1594, convoqué au ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Bordelais (2); le 30 janvier 1598, il acheta à Me Pierre Cabirol, greffier de Calamiac (3), une pièce de terre située à Sadirac (4). En 1613, il vendit à Israël Rolland diverses rentes qu'il levait à Langoiran (5). Barthélemy de Luxe, fils de Marguerite de Frateau, était seigneur de La Taste au commencement du XVIIe siècle (6).

La maison de La Taste, située dans la vallée de la Garonne, était, pendant les guerres de la Fronde, exposée à être souvent pillée par les divers partis qui se disputaient alors le pouvoir; aussi M. de Luxe envoya-t-il chez Isaac de Melet, son ami et futur gendre, son gros bétail, pour le faire pacager dans les prairies de Laubesc moins exposées que celles de Langoiran (7).

La maison de La Taste, qui est restée dans la famille de Luxe jusqu'à la Révolution, appartient maintenant à M. Favre de Rieunegre.

Taudias. — Nous avons signalé plus haut l'existence au XIIIe siècle d'une aumônerie pour les pauvres à Langoiran et que les habitants de cette paroisse enrichissaient de leurs dons. Parmi les donateurs ou témoins de donation nous trouvons, de 1155 à 1182, Amanieu, Bernard et Vigorous de Tauzinars (8).

En 1343, Gaillard de Taudias payait un cens à l'archevêque de Bordeaux pour des dîmes qu'il levait à Langoiran (9).

Louis Chauvin, procureur au parlement de Bordeaux était, en

(1) Archives de La Moune à Montussan, appartenant à Mme la comtese du Hamel, fille de M. de Leybardie.

(2) *Arch. hist.*, t. I, p. 412.

(3) Calamiac était une baronnie enclavée dans la paroisse de Sadirac en Entre-deux-Mers.

(4) Bibl. de Bordeaux, mss., arch. de La Trène.

(5) Arch. de M. Prosper de Fontainieu.

(6) Arch. dép.: *Terriers.*

(7) *Variétés girondines*, t. I, p. 459. — Arch. de Laubesc.

(8) Bibliot. de la ville de Bordeaux, mss. *Petit cart. de La Sauve*, p. 45 et 46. — Taudias, Taudin, Tauzin, Tauzinas, Taudinas, Taudinars sont synonymes et signifient chênaie de chênes-noirs. Le Chêne-noir se nomme *Taudin*, ou *Tauzin* en gascon.

(9) Arch. dép.: *Comptes de l'archevêché.*

1543, seigneur de Taudias à Langoiran, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance consentie en sa faveur de terres dans cette paroisse (1). Il l'était encore en 1549 (2).

Les registres de l'état civil de Langoiran signalent le baptême administré, le 9 novembre 1659, à Théophile de Lauvergnac, fils de noble Théophile de Lauvergnac, écuyer, seigneur de Taudias et de La Motte-de-Haux, et de demoiselle Marie de Millagny, né le 4 octobre précédent, et celui de Suzanne de Lauvergnac, le 5 novembre 1663, née le 8 janvier précédent; elle eut pour parrain noble Pierre de Mondenard, seigneur de Rauquelaure.

Le Bedat. — Cette maison noble, qui a porté aussi le nom de Forens, appartenait, au milieu du XV^e^ siècle, à une famille qui portait le nom de la seigneurie et possédait aussi celle de Montignac, à Cenac. C'est ce qu'il résulte d'abord d'un bail à fief nouveau consenti le 17 décembre 1460, par noble homme Brunet du Bedat, paroissien de Langoiran, à Jean Grave, paroissien de Cenac, d'un domaine situé au Truch dans cette dernière paroisse, et d'une reconnaissance du 24 janvier 1466, par Olivier Doat, en faveur du même Brunet seigneur du Bedat et de Montignac (3).

Brunet ou Bonnet du Bedat ne possédait pas seulement les seigneuries de Montignac et du Bedat; il avait une certaine quantité de fiefs nobles dans la juridiction de Pujols au diocèse de Bazas, ainsi que le prouve une reconnaissance (4) qu'il consentit le 12 novembre 1482, en faveur de noble et puissant seigneur James Angevin, seigneur de de Blésignac, Rauzan et Pujols et comme seigneur de cette dernière châtellenie, reconnaissance portant hommage noble, lige et gentil avec serment de fidélité, au devoir de vingt sous bordelais d'exporle et une lance avec le fer blanc d'hommage à nuance de seigneur et de vassal, pour des rentes qu'il possédait sur divers fiefs qu'il avait donnés à cens, dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, au lieu du Bedat autrement appelé La Houze, près du moulin du Cros

(1) Arch. dép., Terriers, n° 745.

(2) *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1869, 1re page 157.

(3) Bibl. de Bordeaux, mss., *arch. de la Trène.*

(4) Dans cette reconnaissance il est nommé Bonnet du Bédat, demeurant dans la paroisse de Saint-Denis de Langoiran. La paroisse de Langoiran était, au XIV^e^ siècle comme à présent, dédiée à Saint-Pierre, c'est probablement par erreur que le notaire qui a passé cette reconnaissance à écrit Saint-Denis.

(moulin de Taris), à côté du fief que Jean de Ségur possédait comme héritier d'Amanieu de Manabeu et du ruisseau du moulin de l'Esperuque; cinquante sous de rente et deux boisseaux de froment sur le moulin de La Houze; dans la paroisse de Mérignas, dans celle de Bossugan, non loin du pré de La Motte de Bossugan mouvant de noble homme Jean de Nicoleau, seigneur de Mondinet; près des fiefs de Jean de La Font, damoiseau; près de celui de noble dame Jeanne de Rimos et des héritiers de Guillaume-Raimond de Rimos; près du ruisseau descendant du moulin de l'Escouach, situé à Ruch, sur lequel il avait accusé vingt-cinq sous d'exporle et vingt sous de rente; dans le bourg de Civrac, une maison confrontant à celle de Pierre de Puch, damoiseau; une terre dans la paroisse de Pujols près du fief d'Archambaud de Puch, damoiseau; une autre confrontant au fief de noble homme Jean de Ségur dit de Francs, seigneur de Fourens. Il était aussi tenancier du moulin de La Caussade situé en amont de celui de l'Escouhac (1).

Brunet du Bedat possédait peut-être tous ces fiefs par suite de son mariage avec Jeanne de Caupène, dame dudit lieu à Pujols; cette dame ayant perdu son mari et habitant la paroisse de Langoiran fit, le 15 janvier 1494, son testament par lequel elle demandait à être ensevelie dans l'église de Saint-Pierre-de-Langoiran. Elle laissait cent cinquante livres pour célébrer ses obsèques et les divers services pour le repos de son âme. Elle léguait vingt francs bordelais à la fabrique de Pujols et quarante-huit ardits à celle de Langoiran pour que les paroissiens de ces deux paroisses priassent Dieu pour elle et pour ses parents après son décès. Après quelques petits legs faits à diverses personnes elle donnait pour les âmes du Purgatoire de Langoiran vingt sous bordelais; léguait cinq francs de la même monnaie à André Durand, curé de Langoiran, pour qu'il célébrât dans son église trente messes et fît, après chaque messe, une *visitance* sur sa sépulture, à chacun de ses enfants nobles, Bertand, Trenquine, Marie et Mariette du Bedat, dix livres bordelaises. Elle ratifiait les donations qu'elle avait faites à noble homme Peyrot de Dux et à demoiselle Bertrande du Bedat, sa fille, mari et femme, et instituait cette dernière légataire universelle. Et nommait exécuteurs testamentaires: nobles hommes Peyrot de Dux, Jeannot de La Taste, Minyonyn de Bassabat

(1) Arch. dép., féodaux.

et discret homme messire André Durand, curé de Langoiran, et leur laissait à chacun la somme de un franc. Parmi les témoins figurent André Durand et nobles hommes Jean de La Taste et Dominique de Bassabat (1).

Bertrande du Bedat, femme de noble Pierre ou Peyrot de Dux, seigneur de La Motte-de-Haux et de Montignac en Entre-deux-Mers, légataire universelle de sa mère, avait deux fils Arnaud et Louis de Dux; désirant les voir se marier avantageusement, elle leur partagea sa fortune s'en réservant cependant la jouissance pour elle et son mari. A Arnaud elle fit don de la maison noble de La Motte-de-Haux et ses appartenances et dépendances situées dans les paroisses de Haux et de La Sauve, sa portion du moulin de Guystran situé près de La Motte, et celle du domaine de Brenet, la moitié du bois du Montuard s'étendant sur les territoires de La Sauve et de Haux; à Louis elle donna la moitié des acquets du domaine de Brostet situé dans la paroisse de Cénac, sa portion de tous les autres acquets situés dans cette paroisse, des aubarèdes (saulaies) de Lestiac, des vignes de Langoiran. Elle substitua ses fils l'un à l'autre si l'un d'eux venait àmourir sans enfants (2).

Jean de La Motte, écuyer, seigneur de La Motte-de-Haux était, en 1560, seigneur de Bedat, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance faite en sa faveur de terres situées dans la seigneurie du Bedat à Langoiran (3).

La maison du Bedat située au sud et à cent mètres environ de l'église de Langoiran, appartient actuellement à M. Blanchard, associé à M. Soula, banquier de Bordeaux (4).

Il existait dans la paroisse de Langoiran quelques autres maisons nobles sur lesquelles nous n'avons pu nous procurer de renseignements:

Vers le milieu du XVII^e^ siècle, celle de Peyruche appartenait à M. du Noyer, conseiller au Parlement (5).

(1) Arch. du château de la Romaningue à Pompignac, appartenant à M. du Cheyron.
(2) Archives du château de La Romaningue.
(3) Arch. dép., terriers, n° 474.
(4) Notes de M. Delujeol, curé de Langoiran.
(5) Arch. dép., terriers, n° 89.

Belleyme signale dans sa carte une maison noble du Tit qu'il place à côté de celle du Bedat.

On rencontre, outre les seigneurs des diverses seigneuries de cette paroisse, une certaine quantité d'autres personnages, qualifiés nobles, possédant à Langoiran, des fiefs ou des droits seigneuriaux.

Au XIVe siècle, les chanoines de Bordeaux y levaient une dîme (1).

En 1306, la famille de La Ferreire, qui paraît originaire de la paroisse de Cadillac, levait aussi des dîmes et des cens à Langoiran.

Not ou Othon de La Roque, damoiseau baille, le 17 juillet 1330, à fief nouveau un pré dans la palu de Langoiran; les rentes devaient être portées dans la maison de La Roque à Rions.

En 1348, Bernard de Ségur, damoiseau, avait des fiefs situés aux lieux de La Naride, de la Tauguery et de la Font-du-Puch (2).

En 1360, Guillaume-Hélie du Mont, au nom de Comptor, sa femme, fille de Guiscard de La Trêne, devait un cens à l'archevêque pour la dixième partie de la dîme inféodée qu'il levait à Langoiran au lieu d'Escopian (3).

Le 12 septembre 1390, Pierre de La Roque, damoiseau, de Rions, baille à fief à Guillaume Jotglar, de la paroisse de Langoiran, une pièce de terre située dans cette paroisse; cet acte, qui fut retenu par Bernard Girard, notaire public du duché de Guienne, se termine ainsi : *Regnante excellentissimo domino Richardo, rege Anglie et Francie, duce Aquitanie, Wilhem Burdegalense archiepiscopo* (4)... A cette époque l'Église de Bordeaux reconnaissait pour archevêque François Hugocino. Il est probable que ce Wilhem ou Guillaume avait été nommé archevêque par l'antipape Clément VII et qu'il était accepté par une partie de la population du diocèse de Bordeaux.

Le 15 juillet 1761, messire Pierre-Charles de Soulars de La Sausay, écuyer, habitant de la paroisse de Langoiran, achetait à Pierre Castaing, officier de la marine marchande, une pièce de vigne située au lieu de Senpey (Sent-Pey), confrontant au chemin qui conduit de l'église de Langoiran à celle de Lestiac et au prieuré de Sainte-

(1) *Arch. hist.*, t. XVIII, p. 115.
(2) Arch. du château du Cros, à Loupiac.
(3) Arch. dép. : *Comptes de l'archevêché.*
(4) Arch. du château du Cros.

Catherine-du-Désert. En 1773, M. de La Sausay habitait la maison de La Haute-Saye à Saint-Martin-de-Haux (1).

La maison que Berquin, l'ami des enfants, possédait à Langoiran est située à l'extrémité nord de la paroisse, non loin de la maison noble de Faubernet; c'est une construction du XVIII^e^ siècle sans grand intérêt. J'en ai fait un dessin publié, en 1858, dans le *magasin pittoresque,* p. 64. Cette gravure a été reproduite dans la *Guienne militaire,* t. II, p. 25.

Le moulin de Labatut, bâti au XIV^e^ siècle sur l'*Estey* de Langoiran, a été décrit et dessiné dans ce dernier ouvrage, t. II, p. 25. Je n'y reviens pas ici.

On ne va pas à Langoiran sans visiter le *cèpe de Peyre* situé au milieu des vignes qui s'étendent dans la plaine, sous le château; c'était jadis un bassin en forme de coupe avec jet-d'eau, placé au milieu des anciens jardins, l'eau qui descend des côteaux voisins possède des propriétés pétrifiantes; les dépôts de cette eau, après avoir comblé la coupe, se sont étendus sur les bords et, se développant insensiblement, ont donné à ce bassin la forme d'un immense champignon qui, suivant la légende populaire, augmente continuellement de volume.

(Fin.) L. DROUYN.

LA PROCESSION DU JUBILÉ A BORDEAUX

EN 1636

La bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras, possède un manuscrit (n° 484), intitulé: *Nouvelles depuis 1615 juqu'en 1664.* J'ai remarqué dans ce volume la copie d'une lettre écrite, le 17 novembre 1636, « A Monsieur, Monsieur Du BERNET, conseiller du Roy en ses conseils et premier président en la cour du Parlement d'Aix (2) » par un conseiller au parlement de Bordeaux, M. d'Andrault (3). De cette

(1) Collection de M. Jules Delpit.

(2) Sur Joseph Du Bernet, le futur premier président du parlement de Bordeaux (1643), voir une excellente notice dans le *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne,* par M. Jules de Bourrousse de Laffore (t. III. p. 348-354).

(3) Voir, sur d'Andrault, les *Correspondants de Peiresc,* fascicule I, 1879, pages 6 et suivantes.

lettre inédite, j'extrais quelques détails sur les incidents de la procession du jubilé à Bordeaux en novembre 1636, détails qui compléteront ceux que donne l'auteur de la *Continuation à la chronique Bourdeloise* (1).

T. DE L.

« Il se fit hier une procession generale de Saint-André à Saint-Michel. Le Parlement n'y assista point. On a trouvé incivil le procedé de Mrs les grands vicaires qui ont obmis en cette occurrence ce qu'avoient de coustume de practiquer Mrs nos archevesques, de prier ou faire prier par le doyen du chapitre le doyen du parlement, de vouloir se trouver en corps en telle procession. Je crois neantmoins que ceste incivilité et discourtoisie n'eussent pas porté le Parlement à telle resolution, mais plusieurs de la Compagnie incidentèrent sur ce que par le Bref du Pape, qui indit ce jubilé, il ne donne pas à nostre Roy la prerogative sur le Roy d'Espagne et les faict marcher ensemble avec le mot d'*utrumque Regem*.

« Nous terminames avant-hier dans la Grand'Chambre le malentendu d'entre Mr le doyen de Saint-André et Mr de Miard qui, en qualité de grand vicaire, pretendait de faire l'office en cette procession à Saint-Michel. Aprez que nous les eusmes ouys dans la dicte Grand'Chambre, nous maintismes *(sic)* par provision ledict sieur Doyen en sa procession, et en ce moment le doyen et chanoines estants dans le courroir et les sieurs Miard et Caron seuls dans la Grand'Chambre, il leur fut dict que la Cour ne pouvoit pas d'admettre que sans l'avoir consultée, et sans lui avoir fait le compliment en tel cas accoustumé d'estre faict, ils eussent publié le dict jubilé.

« Monsieur, je m'estendrois davantage, mais le pieton de Mr le prieur de Roumoules (2) me presse en me disant que Mr son maistre veult fermer son pacquet, et que le courryer est prest à partir. Nous tenons que Mr d'Espernon et Mr le duc de La Valette arrivent demain à Nerac et que nous les aurons icy dans peu de jours. Je suis, Monsieur, vostre trez humble serviteur.

« ANDRAULT.

« A Bourdeaux, 17 novembre 1636. »

(1) In-4°. p. 44.

(2) Pour l'abbé Guillemin, prieur de Roumoules, j'aime à renvoyer le lecteur au *Peiresc abbé de Guitres*, que publiera bientôt mon excellent et savant ami M. A. de Lantenay, qui a les mains pleines des documents les plus curieux.

« Monsieur, depuis ce que dessus escript, j'ai appris que le vicaire perpetuel de la cure de Saint-Michel n'aggrea pas hier que Mrs du chapitre Saint-André dissent la grande messe dans son église, de sorte que la procession y estant arrivée, le dict curé ne voulut point consentir que Mrs de Saint-André officiassent à son grand autel, lequel il occupa, et y dict sa grand'messe, et le semblable firent à un autre autel, et à mesme instant, messieurs de Saint-André. Ce que dessus ne se fit pas sans que pleusieurs personnes de qualité ne restassent scandalisées de ce désordre et on soubconne que Mrs les grands vicaires suggererent ceste primeur au dict sieur vicaire perpetuel, ne restant pas satisfaicts de ce que par provision le Parlement avait ordonné que le nommé par le Chapitre de Saint-André diroit dans Saint-Michel la grande messe.

« On a remarqué que le bon Mr le president Pichon (1) et le vieil Mr du Moneins (2), se sont signallez en extraordinaire devotion, s'estant trouvez à la teste de ceste procession, à laquelle si bien on n'avoit pas deffendu aux particuliers du Parlement de se trouver. Neantmoins on tenoit, puisque la Cour n'avoit pas approuvé pour les susdictes considerations de s'y trouver en corps, que les particuliers se le devoient tenir pour dict et n'y debvoient pas assister (3). »

(1) Sur le président François de Pichon, mort en janvier 1618, voir le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* (t. II, p. 70).

(2) Etait-ce là Henri de Moneins, à qui Jean IX de Gaufreteau vendit, en 1626, sa charge de conseiller au parlement de Bordeaux?

(3) D'Andrault, dans la première partie de sa lettre, parle ainsi d'une harangue du premier président (Antoine d'Aguesseau): « Mr nostre premier president fut bien servy par sa memoire le lendemain de la Saint-Martin. Il nous entretint de l'excellence de l'homme, de son entendement, de sa volonté et de sa mémoire. Pleusieurs de noz desgoustez disent que cette belle piece eust esté aussy convenable dans la nef de Saint-André en la bouche d'un prescheur que dans le palais en son poste de premier president. »

Erratum. — En reproduisant de mémoire le dernier discours d'installation, nous avons donné comme prédécesseur de M. Sarrail, à Sainte-Foy, M. Henneton qui, de fait, a été son successeur dans ce poste.

LOUIS-SIMON FAURIE [1]

(1838-1845)

Le Petit-Séminaire *ab ovo*. — Cadillac. — L'abbé Goumin. — M. Lacombe. — Bazas. — Bordeaux. — Arrivée de Louis Faurie au séminaire. — Ses débuts. — Mort de M. Faurie. — Embarras financiers. — Mort de Mme Faurie. — La famille Moreau de Castres recueille les orphelins. — Affection de M. Lacombe pour Louis Faurie. — Pensées sérieuses. — L'homme d'Horace : *dum quærit undique risus*. — Mussonville. — Verdelais. — Faurie, intendant des fêtes. — Sacre de Mgr Georges, de Mgr de Vezins. — Statue de la *Vierge du Vivier* à Mussonville. — L'abbé Charles Marès. — Visite du duc et de la duchesse de Nemours. — Faurie en vacances. — Roger Bontemps. — La *Sauvetat* du Capitole. — A quoi peut servir un poêle en hiver. — Scènes indignes de l'histoire. — Tendresses de grand-père. — Faurie, maire du palais. — L'abbé Lataste. — Piété de Louis Faurie. — Échos lointains. — Une soirée du mois de Marie, à Mussonville. — Physionomie à part.

...In loco pascuæ ibi me collocavit; super aquam refectionis educavit me.

(Ps. XXII).

Les traditions du Petit-Séminaire de Bordeaux et l'esprit de son fondateur marquèrent d'une si profonde empreinte l'âme de Louis Faurie, et lui-même y fit dans la suite de si fréquentes allusions que nous devons, pour mettre en pleine lumière certains faits de sa vie, retracer ici brièvement les origines de cette maison.

En 1838, le Petit-Séminaire de Bordeaux ne comptait encore que dix ans d'existence dans la métropole de l'Aquitaine. Après la Révolution, qui entassa tant de ruines sur le sol de la France, et malgré le rétablissement du culte par le Concordat de 1801, le souffle d'impiété qui agitait encore les masses populaires et la société impériale rendit longtemps difficile le recrutement du clergé. L'Église de Bordeaux

(1) Le chapitre dont M. l'abbé Castaing a bien voulu accorder la primeur à la *Revue catholique* sera le deuxième dans la *Vie* de Mgr Faurie. Cette Vie est attendue et réclamée par les amis du saint missionnaire, par ceux aussi de l'habile écrivain, avec une ardeur et une impatience que va aiguiser encore la lecture de ces pages délicieuses. L. R.

se vit obligée d'appeler à son secours des prêtres étrangers. Ils accoururent des provinces épargnées ou moins ravagées par l'esprit révolutionnaire, principalement de l'Auvergne, du Rouergue, de la Corse même et de la fidèle Irlande, pour rallumer chez nous le flambeau presque éteint de la foi.

Après la chute de l'empire, Bordeaux ne possédait point encore de Petit-Séminaire. L'établissement des PP. Jésuites qui portait ce titre ne donnait pas de prêtres au diocèse. On essayait, sur divers points du diocèse, la fondation de quelques écoles ecclésiastiques : l'une était annexée au Grand-Séminaire, une autre, la plus florissante, se développait humblement, dans la petite ville de Cadillac-sur-Garonne, sous la pieuse influence d'un saint curé nommé M. Goumin.

Une chambre abandonnée au-dessus de la sacristie de Cadillac (1), devint ainsi le berceau de notre séminaire.

En 1817, le vénérable abbé Goumin comptait autour de lui quarante jeunes élèves ; petit troupeau, à la vérité, mais charge déjà trop lourde pour un vieux curé dont la sollicitude était d'ailleurs réclamée par le ministère pastoral.

Le grand et saint archevêque de Bordeaux, Charles-François d'Aviau-du-Bois-de-Sanzay, cherchait les moyens de venir en aide au bon vieillard, lorsque la Providence divine mit entre ses mains un instrument de choix, un prêtre qu'elle semblait avoir prédestiné et formé pour cette grande œuvre : M. Lacombe.

Né à Bordeaux, le 1er février 1788, M. Lacombe venait d'être ordonné prêtre à Paris où il était allé achever ses études, après s'être adonné quelque temps au commerce. A Paris, devenu professeur dans la célèbre institution de l'abbé Liautard, il entendit la voix divine qui l'appelait au sacerdoce. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre en 1816 et, peu après, revenait se placer sous la juridiction de l'Archevêque de Bordeaux qui comprit aussitôt quel précieux auxiliaire lui offrait la Providence, dans ce jeune prêtre distingué, initié aux fortes études et aux grandes méthodes d'enseignement, déjà en relations avec le monde des lettres et plusieurs familles de la haute société. M. Lacombe connut,

(1) Ancienne salle du chapitre de Saint-Blaise. Pour de plus amples détails, V. Gaussens, *Éloges et discours académiques*, Bordeaux, 1878, Féret. Éloge de M. Lacombe, etc., *et les notes*.

à l'Institution Liautard, le jeune Hamon qui y entra en 1811. A Saint-Sulpice, il prépara le jeune Félix Dupanloup à la première Communion. Le célèbre évêque d'Orléans conserva jusqu'à la fin de sa vie un doux et pieux souvenir de son catéchiste. En 1870, le parlement siégeant à Bordeaux, Mgr Dupanloup vint prier au pied de la statue de M. Lacombe qui surmonte son mausolée dans la chapelle du Petit-Séminaire.

Mgr d'Aviau confia immédiatement à l'abbé Lacombe l'inspection et la haute direction des diverses écoles ecclésiastiques du diocèse. Le jeune prêtre, au lieu de partager son action entre plusieurs établissements, pensa qu'il serait plus utile de la concentrer sur un seul et alla se fixer à Cadillac.

L'abbé Goumin s'estima fort heureux de pouvoir se décharger sur M. Lacombe du soin de son école, et les élèves du séminaire naissant subirent sans peine l'aimable autorité de leur nouveau supérieur. Bientôt la réputation de l'abbé Lacombe se répandit au loin. De toutes parts, mais surtout des bords de la Garonne, les élèves affluèrent à son école : il fallut songer à s'établir dans une maison plus vaste et dans une ville plus importante.

En 1818, M. Lacombe, puissamment aidé par Mgr d'Aviau, obtint enfin, après de longs débats et de graves difficultés suscitées par le gouvernement, l'autorisation d'aller s'établir dans l'ancien séminaire de Bazas, mais seulement avec le titre d'École secondaire ecclésiastique, car la loi n'autorisait qu'un seul Petit-Séminaire et ce titre appartenait à l'établissement des Pères Jésuites de Bordeaux. L'abbé Lacombe n'en obtenait pas moins d'immenses avantages. Pour remercier Dieu de ce succès, il accomplit, nu-pieds, avec toute sa communauté, un pèlerinage à Notre-Dame de Verdelais, selon le vœu qu'il en avait fait.

Le séminaire de Bazas prit dès lors un développement tel qu'en 1821 il envoyait au Grand-Séminaire de Bordeaux quatorze rhétoriciens qui se destinaient aux saints ordres. Or, depuis la Révolution, l'Archevêque de Bordeaux trouvait à grand'peine, chaque année, quatre ou cinq aspirants au sacerdoce. Ce succès désormais alla toujours grandissant. Enfin en 1828, après les fameuses Ordonnances, le cardinal de Cheverus appela son Petit-Séminaire à Bordeaux et l'établit dans les vastes immeubles précédemment occupés par les RR. PP. Jésuites.

L'abbé Lacombe conserva dans sa maison, à travers ses transformations matérielles et ses accroissements successifs, l'esprit de famille et l'aimable liberté qui régnaient, dès l'origine, entre lui et ses élèves dans la vieille chambre abandonnée de la sacristie de Cadillac. Habitués à obéir par affection pour leurs maîtres et par droiture de conscience, les anciens donnaient aux nouveaux venus l'exemple de cette docilité sans contrainte. Le supérieur se garda bien, soit à Bazas, soit à Bordeaux, de rien changer à des traditions si nobles ; il s'appliquait, au contraire, à favoriser ces sentiments délicats, en témoignant aux jeunes gens une confiance toujours plus large ; et il se trouva bientôt en France, à Bordeaux, une maison d'éducation de premier ordre, qui comptait jusqu'à près de quatre cents élèves, vivant tous du même esprit de famille, sans nul système apparent de discipline, sous le régime paternel de l'abbé Lacombe : nulle séparation entre les élèves de différents âges, point de surveillants à la tâche, toutes portes ouvertes ; du matin au soir, les élèves se rendent seuls à leurs exercices, ils accomplissent librement leurs devoirs de piété, heureux de la joie de leurs maîtres et du témoignage de leur conscience ; bornant tous leurs désirs à mériter les éloges et l'affection de leur supérieur qu'ils aiment comme un père et vénèrent comme un roi.

L'abbé Lacombe inspirait irrésistiblement cet amour et cette vénération. Sa haute taille, la beauté de ses traits, la noblesse de son port, la dignité de sa démarche, la solennelle gravité de son langage donnaient à toute sa personne une majesté vraiment royale, mais souriante et doucement inclinée vers l'enfance. Son autorité bénigne n'était point de la faiblesse, mais l'expression d'une pensée droite, d'une volonté ferme et d'un cœur bon. M. Lacombe, désireux avant tout de former des caractères ouverts, des âmes franches, aimait à laisser aux jeunes gens une grande liberté d'allure. Montaigne dit en parlant des devoirs d'un régent à l'égard de son élève : « Il est bon qu'il le fasse trotter devant lui pour juger de son train. » Tel était le système de M. Lacombe. Il voulait conduire les jeunes gens à la vertu, sans contrainte, et par la seule puissance de l'exemple. Le succès donna raison à ce *maître* parfait. Il ne réussit pas seulement à établir son autorité personnelle ; il créa, dans sa maison, ces traditions de discipline volontaire, de piété libre, de docilité joyeuse, d'obéissance affectueuse qui lui survivent et qui, après cinquante

ans, font encore du Petit-Séminaire de Bordeaux, une institution unique par l'originalité de sa constitution aussi bien que par la force des études, la piété et la bonne tenue des élèves.

Tel était le Petit-Séminaire de Bordeaux lorsque, le 5 novembre 1838, Simon Faurie, l'ancien sous-officier de la garde impériale devenu le modeste marchand de Monségur, vint présenter à M. Lacombe l'élève de dame Jamin et de maître Triaut, l'enfant de chœur du curé Ginestet. Le bon supérieur accueillit le nouvel élève avec ce sourire doux et pénétrant qui invitait à la confiance.

La franche nature du petit paysan gascon s'acclimata merveilleusement dans ce vaste établissement où la gent écolière, au retour des vacances, courait en tous sens et circulait librement, épanouie, radieuse, chacun épanchant en mille récits son cœur tout plein de charmants souvenirs : après huit jours écoulés, Faurie était déjà un *ancien*.

Ses débuts furent heureux : il fit concevoir à ses maîtres de bonnes espérances de son intelligence et de sa piété. Il inspira surtout à ses camarades une vive amitié. Faurie était alors, comme il sera toute sa vie, un conteur abondant et jovial. Ses petits amis se groupaient autour de lui pour l'écouter ; il leur disait vivement les histoires de son curé, et... qu'il avait vu les débris de la grande armée, — c'était la défroque de son père, — et que « la garde meurt et ne se rend pas ! » premières et indélébiles impressions de l'enfance ! Nous le retrouverons, trente ans plus tard, sous le charme des mêmes souvenirs ; toute sa vie, le type et la légende du soldat français resteront burinés dans sa mémoire ; il garde à jamais dans son cœur le culte du pioupiou.

Mais bientôt l'horizon s'assombrit. Le 10 août 1839, Simon Faurie mourut, laissant à sa veuve, maladive et déjà surchargée, le soin de nourrir et d'élever trois enfants. Avec la tristesse inconsolable, la pauvreté venait d'entrer au logis de l'humble repasseuse. Elle alla trouver à Bordeaux M. Lacombe, lui fit la douloureuse confidence de sa situation et lui avoua, non sans verser des larmes, que ne pouvant plus suffire à l'éducation de son fils, elle venait le retirer du séminaire.

M. Lacombe consola la pauvre veuve, lui recommanda d'espérer en Dieu : « quant à votre Louis, » lui dit-il, « cet enfant donne des signes d'une vocation sacerdotale très certaine : il faut à tout prix

le laisser au séminaire. » Puis il ajouta qu'il n'exigerait pour l'éducation de Louis qu'une somme minime, tout juste le prix de la nourriture d'un enfant. C'était encore trop : la mère ne prit cet engagement que pour un an, et en tremblant !

Le bon supérieur se promettait bien de ne jamais abandonner Louis Faurie. Mais où trouverait-il des ressources ! Tant d'autres réclamaient aussi son assistance ! Il a révélé lui-même son secret dans une lettre écrite le 23 janvier 1848 à un curé du diocèse. « Lorsque je suis moralement assuré de leur vocation, il n'est pas d'obstacle qui m'arrête, car alors la volonté de Dieu se déclare, mais que d'efforts et de démarches il faut faire ! J'obtiens quelques secours momentanés ; mais bientôt ces bienfaiteurs se lassent, et cependant l'éducation de ces enfants se prolonge pendant six à sept ans, et, chaque année, de nouveaux sujets se présentent avec les mêmes titres à notre confiance que les premiers. C'est bien le cas de dire : *Hic opus, hic labor est !...* Voilà ma vie, mon bien cher. Demandez pour moi au bon Dieu courage et persévérance, demandez-lui aussi qu'il remplace tant de personnes charitables qui m'ont si puissamment aidé pendant leur vie et qui peu à peu disparaissent de ce monde, pour aller recevoir dans le Ciel la récompense de leurs aumônes et de leurs bonnes œuvres. »

Il fut bientôt obligé de se redire au sujet de Louis Faurie : *Hic labor est.* Mme Faurie, incurablement triste, découragée, se sentant d'ailleurs minée lentement par la maladie, écrivit à son fils pour lui faire part de ses craintes et de sa tristesse. Ces confidences maternelles lui valaient, en retour, des lettres touchantes où l'enfant épanchait naïvement son cœur et relevait un moment le courage de sa mère. « Vous me dites, » écrit-il, en juillet 1840, « que votre santé est chancelante. Eh bien ! chère maman, il faut nous mettre à prier, et beaucoup. Il est impossible que le bon Dieu ne nous exauce pas, si nous le prions avec ferveur et persévérance, puisque pas un cheveu de notre tête ne tombe sans sa permission. » Puis il exhorte sa mère à communier fréquemment, à porter le saint scapulaire et termine ainsi : « Oh ! pardonnez-moi, mère, si je semble vous donner des conseils ; je sais que vous aimez le bon Dieu... mais je vous écris tout ce que j'ai dans le cœur, tout ce que mon amour filial m'inspire. » Moins de deux mois plus tard, le 2 septembre 1840, Mme Faurie mourait pieusement à Castres, dans la maison d'un de

ses cousins. La douleur de Louis fut profonde, mais son âme était déjà capable des plus hautes considérations de la foi. Il se dit que Dieu ne brisait ainsi tous ses liens que pour détacher son cœur et rester seul maître de ses affections et de sa vie, et, dès lors, lui-même l'affirmera plus tard, il forma le dessein de se vouer à l'apostolat chez les nations infidèles. Cette résolution, prise devant Dieu dans le secret de sa conscience, nul n'en reçut d'abord la confidence; mais à partir de ce moment, cette pensée captive l'âme du jeune homme, elle domine ses réflexions, ses travaux, ses projets et ses joies.

Un oncle et une tante, M. et M^me^ Moreau de Castres, se chargèrent de remplacer auprès de Louis Faurie, de son frère Jules et de sa sœur Chérie, leurs parents morts, et de pourvoir aux menus détails d'entretien de Louis au séminaire. Un autre oncle, M. Faurie, de Sainte-Colombe, fut leur tuteur et administra leur chétif héritage de concert avec le notaire Ragouet leur cousin. Mais M. Lacombe se fit le vrai père adoptif de l'orphelin et l'enfant reporta bientôt sur le vénérable prêtre toutes les affections de son âme et les tendresses de son cœur.

Il poursuivit heureusement ses études comme il les avait commencées. Les bulletins trimestriels du séminaire, religieusement conservés par sa famille adoptive, attestent ses progrès soutenus et ses succès. Sans se maintenir au premier rang, toujours vivement disputé au séminaire, Faurie l'occupait souvent et ne s'écartait que bien rarement des bonnes places. Il réussissait mieux au début, dans les compositions latines et grecques ; son style français sentait encore un peu son village ; mais dans les hautes classes, il obtint les mêmes succès, souvent brillants, pour ses compositions françaises, tout en conservant une prédilection marquée pour les vers latins, les narrations et les discours latins. Il travaillait facilement et sans souci, abordant les difficultés sans chagrin, les résolvant de son mieux, les abandonnant quelquefois, sans trop de désespoir. Un grand bon sens le préservait des écarts que les meilleurs élèves n'évitent pas toujours. Quel lettré ne se rappelle les illusions qu'on éprouve parfois à cet âge, en face de certains textes grecs ou latins, ces éblouissements pendant lesquels on découvre des *vues* qui passent de beaucoup les plus hauts rêves de Platon, les plus fantaisistes conceptions d'Aristophane ou de Plaute! Faurie, lui,

fermait les yeux à temps pour n'être pas ébloui ; il préférait abandonner l'*auteur* dans son vol et remettre à son professeur une traduction incomplète que provoquer le fou rire auquel il s'abandonnait de bon cœur, quoique sans malice, en présence de ces chutes d'Icare. L'un des maîtres qui firent à cette époque, avec M. l'abbé Gaussens, le plus d'honneur au Petit-Séminaire de Bordeaux, M. Manceau, le gracieux poète des *Hirondelles de Mussonville,* nous écrivait les lignes suivantes : « Je fus assez longtemps son professeur, et, comme élève, il m'a laissé la bonne impression qu'ont sûrement gardée de lui tous ses autres maîtres... C'était un peu l'homme d'Horace, *dum risus undique quærit* (1) ; et tel vous l'avez connu en 1870, tel il fut sur les bancs de l'école : grande facilité pour le travail, qui lui laissait assez de temps pour égayer notre bon supérieur et s'occuper de botanique, d'arts manuels ou mécaniques, en prévision sans doute de son futur apostolat. »

Faurie, en effet, pendant ses récréations et les jours de promenade, s'exerçait à l'étude des sciences naturelles et à des travaux manuels. Il était doué d'aptitudes universelles que M. Lacombe l'aida de bonne heure à développer en lui donnant, dès 1842, la charge de sacristain. Faurie passait souvent de longues heures et même, à l'approche des fêtes solennelles, des journées entières à orner les autels et la chapelle. Il trouvait sa joie et sa gloire à causer à la communauté d'heureuses surprises, par la nouveauté, le goût et la richesse des ornementations. Il se faisait, à la fois, charpentier, menuisier, peintre, tapissier, décorateur, car les ressources n'abondaient pas : il fallait tirer beaucoup de peu; Faurie y réussissait à merveille. Ses maîtres déploraient quelquefois de le voir consacrer à ces ouvrages un temps qui leur eût paru mieux employé à la culture de sa belle intelligence ; mais Faurie avait son secret, et probablement M. Lacombe ne l'ignorait pas.

Les joyeusetés de Faurie n'étaient pas pour déplaire davantage au bon supérieur qui s'attachait, au contraire, de tout son pouvoir à développer dans l'âme de ses élèves, en même temps que la piété et les vertus solides, une joie franche et expansive. M. Lacombe aimait à donner aux séminaristes le spectacle des belles manifestations religieuses, à leur procurer des réjouissances imprévues, à leur accorder

(1) Cherchant le rire au fond de toutes choses.

parfois des congés extraordinaires ; il attirait volontiers dans sa maison des visiteurs illustres et l'occasion se présentait souvent, grâce aux brillantes relations qu'il s'était faites à Paris et ailleurs, pendant son séjour à l'Institution Liautard, à Saint-Sulpice, et, depuis, dans la haute situation qu'il occupait.

Un de ses premiers soins fut de doter son séminaire d'une maison de campagne. Mussonville — c'est le nom qu'il lui donna — répondait admirablement à ses vues. Des ifs huit fois séculaires, de grands bois, de vastes prairies, un beau vivier, de poétiques cours d'eau font de ce domaine le paradis terrestre des séminaristes, où ils vont, toutes les semaines, se livrer à des exercices variés.

Faurie faisait partie de tous les corps expéditionnaires contre les papillons ou les taupes. En 1842, il signe une lettre à son cousin de Sainte-Colombe : « Faurie, membre de la Compagnie centrale de la pêche aux grenouilles dans les étangs de Mussonville. » — Satire naïve et inconsciente, mais d'autant plus juste, de l'époque des Paturot, d'une société si fort éprise des titres emphatiques et où l'on rencontre à chaque pas un directeur ou président — de quelque énorme rien, toujours central, scientifique ou philomatique et « au XIX^e^ siècle. »

Tous les ans aussi, M. Lacombe conduisait les séminaristes en pèlerinage au sanctuaire de Verdelais. Rien ne pourrait dépeindre la joie de cette tribu lévitique, les pieuses et suaves émotions de ces jeunes gens lorsque, prévenant l'aurore, ils allaient s'embarquer sur le grand bâteau à vapeur, pavoisé dès la veille, et remontaient doucement les rives fleuries de la Garonne, se préparant par le chant des cantiques à la sainte Communion qu'ils devaient recevoir à l'arrivée. Il y avait, dans le trajet, un moment solennel et gracieux entre tous, longtemps annoncé, longtemps attendu, c'était le moment où le bâteau passait devant les coteaux de Cadillac : tous les pèlerins, alors debout sur le pont, la tête découverte, saluaient le berceau du séminaire et chantaient les stances de Chateaubriand un peu modifiées :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance...

Quelle fraîcheur dans les voix ! quel enthousiasme dans les cœurs de ces jeunes gens ! dont la plupart, d'ailleurs, pouvaient indiquer et saluer, de plus ou moins loin, leur clocher natal, sur l'une ou l'autre rive du fleuve.

Faurie jouissait à plein cœur de ces fêtes dont il fut longtemps l'organisateur intelligent, empressé. Toutes les lettres de son enfance abondent en descriptions brillantes; on y retrouve toute la légende de ces premiers temps du séminaire. Il n'avait pas un cousin, un oncle à la mode de Bretagne, à Castres, à Monségur, à Dieulivol, à Sainte-Colombe, à Sainte-Livrade, auquel il n'adressât le journal de ses joies. Tantôt il décrit les charmes du mois de Marie, l'autel rustique construit de ses mains à Mussonville, tantôt les fêtes de la première Communion; puis, surviennent les grands événements: « Le dimanche gras nous sommes allés au sacre de Mgr Georges, neveu de feu Mgr le cardinal de Cheverus. Il y avait cinq évêques; ils sont tous venus nous voir au séminaire. Mgr l'évêque du Mans est même venu à Mussonvile et nous a donné un congé, ce qui fait que nous sommes allés deux jours de suite à la campagne (1). » Et encore: « On nous a conduits au sacre de Mgr de Vezins, votre évêque; les trois évêques de Perpignan, d'Aire et d'Agen nous ont ensuite fait une visite (2). »

Une autre fois, le premier mercredi d'août 1842, l'Archevêque de Bordeaux fit à Mussonvile l'inauguration d'une magnifique statue de la Sainte Vierge, élevée sur un piédestal, devant le vivier, sous les grands arbres. Ce fut un événement des plus mémorables dans les fastes du séminaire. Le clergé de Bordeaux, les dames patronnesses du Petit-Séminaire assistèrent à la messe célébrée en plein air sur un autel dressé contre le piédestal de la statue. Tous les paysans du voisinage y apportèrent leurs plus belles fleurs; des banderolles flottaient dans les branches des arbres, des chœurs d'enfants vêtus d'aubes blanches chantaient des cantiques autour de l'autel, d'autres montés sur les barques pavoisées du vivier alternaient avec les premiers. Faurie fut l'un des héros de la fête: l'autel était son ouvrage; deux jours à l'avance, M. Lacombe l'avait envoyé travailler aux préparatifs de la fête, en compagnie de quelques camarades. Quelle joie, lorsqu'il vit l'allégresse universelle, lorsqu'il entendit les témoignages d'admiration que la grandeur de ce spectacle arrachait à tous les assistants! Que de lettres lancées dans toutes les directions! Quelles descriptions pompeuses! Quels cris d'enthou-

(1) 26 mars 1841 à M. Faurie, à Sainte-Colombe.
(2) 15 août 1841, au même.

siasme et de bonheur! « Vous lirez, » écrit-il à son cousin de Sainte-Colombe, « le compte-rendu de cette fête dans le *Courrier de la Gironde* du 6 août. Le rédacteur y assistait; *il n'a pas pu s'empêcher* de tout raconter dans son journal. »

Du reste, les ouvriers de la fête, comme Faurie, avaient le cœur disposé plus que tous les autres à la joie. Depuis deux jours ils vivaient à Mussonville, affranchis des vers latins et des versions grecques, sous la surveillance de l'économe du séminaire qui partageait à l'endroit de Louis Faurie toute la tendresse de M. Lacombe. Comme le nom de M. Lacombe éveille dans l'esprit de ceux qui le connurent l'idée du supérieur modèle, M. Marès demeure l'économe légendaire: homme habile en affaires et prudent; financier presque toujours aux abois, prêtre au cœur de mère et d'une piété angélique, il savait à force de travail et de bonté, concilier ses arides fonctions administratives avec la mansuétude sacerdotale, répondre aux légitimes exigences de ses fournisseurs et prêter une oreille toujours sympathique aux confidences des parents pauvres; au physique, d'ailleurs, homme superbe, de haute taille et en bon point, à la voix forte et retentissante, mais incapable, avec tant de majesté, d'intimider les moins mutins. Faurie l'aima comme il aimait M. Lacombe, comme une autre personnification de ce séminaire devenu sa maison paternelle.

— « Eh bien! Faurie quand partons-nous? dit le bon économe au joyeux écolier qui l'avait accompagné à Mussonville l'avant-veille de la fête.

— « Quand vous voudrez M. l'Économe.

— « Puisque cela vous est égal, reprit M. Marès, nous repartirons demain soir à six heures! »

Il n'en fallait pas davantage pour plonger dans la joie l'âme d'un écolier comme Faurie. Or M. Marès lui réservait encore d'autres plaisirs. Pendant ces deux jours, il fit servir à ses ouvriers de véritables festins, et, charmé de leur appétit, il leur répétait de sa bonne voix: « Messieurs, messieurs, vous allez me ruiner! » Ces menus faits montrent bien au milieu de quels « frais pâturages, » près de quelles « eaux bienfaisantes » et dans quelle atmosphère de piété, de poésie et de douce liberté grandit et se développa, sous le regard de Dieu, l'âme de Louis Faurie.

Le 6 août 1845, le duc et la duchesse de Nemours passant par

Bordeaux pour se rendre dans les Pyrénées, M. Lacombe eut la bonne fortune de recevoir au séminaire la visite des princes. On organise promptement une réception solennelle dont Faurie fut, selon son habitude, l'un des principaux ouvriers. Nous trouvons dans ses lettres de 1845 toute une gazette où pas un détail de la fête n'est omis. Il cite des chants à la louange des héros d'Afrique ; le compliment adressé aux princes par un jeune rhétoricien, puis un chant montagnard dont M. l'abbé Manceau composa les paroles. En voici quelques stances :

Prince, bientôt vous quitterez
Les bords de la Garonne
Pour voir nos pays adorés
L'Adour aux flots dorés,
La cascade qui tonne,
Le ruisseau qui fredonne
Et la montagne, où le soleil
Est si pur, si vermeil !

Mais avant ce trop prompt départ
Recevez notre hommage,
Madame, un tout petit regard
Au chanteur montagnard !
Oiseau d'heureux présage,
Je viens pour tout message
Vous dire que déjà nos monts
Se répètent vos noms.

Là bas vous trouverez des rois
Assis sous la chaumière ;
Vivant à l'ombre de leurs bois,
Heureux comme autrefois !
Là l'air et la lumière
Chaque fleur, chaque pierre
Vous feront dire à vous aussi :
Ah ! qu'on est bien ici !

Je vois nos vallons reverdir
En vous voyant paraître,
Nos froides bises s'attiédir
Et nos troupeaux bondir,
Heureux puissiez-vous être
Dans ce séjour champêtre
Et parler à votre retour
Des bergers de l'Adour, etc.

La princesse, ravie du charmant accueil, invita M. Lacombe à dîner et lui demanda de mener aussi l'un de ses enfants, celui qui

avait lu le compliment, afin de les remercier et de les honorer tous en sa personne. Faurie aussitôt de reprendre sa plume — sa lyre! — pour célébrer les bontés de Leurs Altesses Royales. Comme il jouit de l'honneur fait à l'un de ses camarades et à son père adoptif! Toutes les joies du séminaire éveillent un écho dans son cœur, toutes ses gloires se reflètent dans son regard. Il en vint à aimer le Petit-Séminaire comme sa famille et M. Lacombe — il le disait ouvertement — plus qu'aucun de ses parents. Il est vrai que le vénérable supérieur donnait au séminariste orphelin des preuves d'une affection véritablement paternelle et qui devint, au cours des années, une tendresse de grand-père. Il lui donna sa première soutane. Pendant les vacances, il le gardait ou le rappelait bientôt près de lui, lui confiait sa maison, l'emmenait en voyage, « M. Lacombe a besoin de moi, écrivait alors fièrement le séminariste à sa famille, je ne sais quand je pourrai rentrer à Castres. » Et il désirait d'y rentrer le plus tard possible.

Cependant les vacances à Castres lui réservaient de bien douces journées : la bonté de son père adoptif, la tendresse de sa « bonne petite mère » — c'était le nom qu'il donnait à sa tante — inventaient pour lui, tous les ans, de nouveaux plaisirs; son frère Jules, sa sœur deux fois Chérie, comme il disait, l'attendaient impatiemment pour le fêter et « jouir de lui; » il aimait d'ailleurs les libres courses à travers les champs et les joyeux propos au milieu des paysans. « A Castres, nous dit encore l'abbé Manceau, il a laissé la même impression qu'au séminaire : Roger Bontemps! ce qui ne l'empêchait pas d'être serviable pour tous. On cite surtout sa belle conduite dans un incendie de nuit, où il fut le premier sur la brèche et donna mille preuves de courage et d'audace. » Il partait de Castres de grand matin pour rejoindre dans les autres paroisses riveraines de la Garonne quelques gais compagnons, puis ils s'en allaient tous ensemble, le fusil sur l'épaule ou leurs filets sous le bras et le *Petit Office* de la Sainte Vierge dans la poche, battre les buissons ou les grands bois. Castres, Cadillac, Langon, La Réole les connaissaient et redisaient leurs exploits! Mais sur un mot de M. Lacombe, Faurie abandonnait tout, oubliait tout... M. Lacombe avait besoin de lui!

Un des principes d'éducation chers au vénérable supérieur était de mettre de bonne heure les jeunes gens à l'apprentissage de la liberté. Pour leur enseigner à mériter sa confiance, il commençait par la

leur accorder, sauf à la retirer à celui qui en eût gravement abusé. Il attachait des privilèges à l'exercice de certaines charges : par exemple, le droit d'habiter trois ou quatre ensemble, un appartement séparé dont les heureux locataires gardaient la clef : honneur insigne et hautement apprécié de tous. Le menu peuple des écoliers donna bien vite à ces palais mystérieux des hauts dignitaires les noms les plus fastueux : l'un s'appela le Capitole, un autre, bien moins privilégié, le Vatican... Faurie, en qualité de sacristain, logea de bonne heure au Capitole. Ce lieu vénérable se changea plus d'une fois en refuge, en *sauvetat,* comme disaient nos vieux Gascons, où le charitable sacristain abritait maint contrebandier et se dérobait lui-même aux agents de la police ordinaire. M. Lacombe n'ignorait rien, tolérait beaucoup et se réservait d'intervenir à son heure et à sa manière.

Pendant l'hiver de 1844-1845, Faurie fut chargé d'entretenir le feu dans le petit poèle de sa classe. Il n'y avait à ce choix d'autre raison sinon que Faurie occupait la place voisine du poèle. « Je viens d'être élevé à la dignité de chauffeur! » écrit-il aussitôt à ses correspondants ordinaires. Il célébra cette promotion en prose et en vers, en latin et en français, évoquant de sa mémoire et de son imagination une foule de comparaisons facétieuses, sans oublier celle d'Horace :

. . . . . Graves Cyclopum
Vulcanus ardens urit officinas (1).

Malheureusement, le feu qu'il devait entretenir ne ressemblait que de fort loin aux flammes de l'Etna ! Un petit poèle enclavé dans un mur mitoyen suffisait, en ces temps héroïques, à chauffer deux classes, et, aussi longtemps qu'il ne gelait pas à pierre fendre, Vulcain chaumait. Cependant Faurie prétendait tirer de ce poèle un utile service. On devinerait malaisément à quel usage il conçut la pensée de le consacrer. Il y écroua une poule qu'il avait surprise en flagrant délit de vagabondage dans la sacristie, et lui fit subir là, quinze jours de prison... préventive.

La malheureuse volatile, étroitement murée de toutes parts, ne recevant la lumière que par la petite ouverture pratiquée dans la porte de sa prison, dirigeait de ce côté tous ses efforts et par de furieux coups de bec, essayait de forcer sa clôture. Grande joie ! alors, parmi les auditeurs de Démosthènes, qui, peu soucieux des intérêts d'Athè-

(1) L'ardent Vulcain embrase les ateliers des Cyclopes. (Hor. Od. I, IV, 7 et 8.)

nes et des progrès de l'armée macédonienne, épiaient tous les mouvements de la captive et jouissaient, sans pitié, du spectacle de son désespoir.

Cependant le docte commentateur de Démosthènes se livrait à l'enthousiasme et ne pouvant rendre à la parole du grand orateur toute sa puissance, répétait sans doute le mot d'Eschine : « Que serait-ce si vous l'aviez entendu lui-même ? » Mais nos modernes Athéniens, « peuple vain et léger » autant que les habitants de la cité préférée de Minerve, n'en songeaient pas davantage à demander « ce que Philippe fait ». Ils ne s'intéressaient qu'au sort de la captive. Après quinze jours écoulés, Faurie la porta au Capitole où elle fut offerte en sacrifice. Les augures ne présagèrent aucun événement fâcheux.

On fit assez fréquemment de ces « repues franches » au Capitole tant que Faurie y logea. Dans une lettre écrite de Chine, quinze ans plus tard, il parle encore de ce Capitole « où nous portions triomphalement les oies... rôties » dit-il. Le vin n'y manquait pas non plus : Faurie recueillait avec soin les bouteilles abandonnées ; pas une n'échappait à son regard vigilant. Et puisqu'il faut tout dire (l'histoire étant, selon Cicéron, la gardienne de la vérité), les *capitolins* descendaient parfois à la cave, non pour dérober le vin, mais pour s'en procurer. Ils distinguaient entre le vol et la « bonne guerre ». On trouvait la porte de la cave ouverte ou fermée ; ouverte, on entrait de plein droit, sans peur, sans reproche, mais sans mérite ; fermée, on pouvait ou on ne pouvait la crocheter : si oui, c'était de « bonne guerre », si non....., le cas ne se présenta jamais. Aux plaintes de l'économe ou du dépensier, M. Lacombe répondait avec une gravité comique :

— « Que voulez-vous ? il faut bien qu'ils s'amusent ! » ou encore, lorsqu'on le pressait vivement :

— « Eh bien, fermez mieux vos portes. »

Puis il appelait le coupable et lui reprochait quelquefois sa faute en ces termes :

— « Maladroit, tu te fais prendre et c'est moi qu'on punit : c'est à moi qu'on vient se plaindre. »

D'autres fois, Faurie arrivait premier pour raconter lui-même au noble vieillard quelque « tour inédit ».

— « A la bonne heure ! répondait alors M. Lacombe, cette fois, c'est bien joué. »

On voit à quel degré la conscience était compromise dans ces joyeux larcins accomplis pour ainsi dire, sous l'œil du maître et à la lumière de son sourire. Nous laissons aux casuistes la tâche difficile d'en peser la gravité. Quant à l'incroyable condescendance du supérieur dont personne pourtant ne contesta jamais la haute intelligence et les belles vertus, lui-même nous en donnera l'explication à la fin du chapitre suivant. M. Lacombe ne pouvait pas douter de la vertu d'un jeune homme, lorsqu'il trouvait en lui, avec les joyeusetés de son âge, la franchise et une piété solide. Or, Faurie possédait éminemment ces deux qualités. La franchise ! M. Lacombe, il faut le croire, lisait jusqu'au fond de son âme, car nous cherchons vainement une variante dans les notes, écrites de la main même du supérieur, sur les bulletins trimestriels remis à la famille; de 1840 à 1845, nous lisons ces mots qui semblent faire partie de la formule du bulletin : « caractère, franc, ouvert et docile. »

Il vint un temps où le bon vieillard eut besoin, en toute vérité, de Louis Faurie. Devenu valétudinaire, M. Lacombe ne savait plus se priver de sa présence; il s'égayait au récit des veillées de Roger Bontemps au Capitole; il ne recevait de soulagement que des soins de Louis Faurie. Nous avons lu de nos yeux les bulletins de la santé de M. Lacombe, écrits à son chevet, presque jour par jour, et envoyés par son fidèle infirmier à tous les membres de sa famille. Il fallait, bon gré mal gré, que l'adjoint de Sainte-Colombe, le tailleur de Castres et tant d'autres, laboureurs et ouvriers, partageassent son inquiétude ou ses allégresses de cœur, selon que M. Lacombe, dont ces braves gens savaient à peine le nom, allait plus mal ou paraissait se relever. Il le soigna ainsi pendant deux mois, en 1845, avec une tendresse qu'un témoin attentif appellera plus tard une tendresse *maternelle*. Faurie représentait aux yeux de M. Lacombe toute sa communauté: pour se rendre compte de la physionomie de sa maison, il regardait les grands yeux rieurs de Faurie; pour connaître l'impression générale, les sentiments dominants à certains jours, il écoutait parler Faurie. Peu à peu Faurie devint près du supérieur comme un « maire du Palais » ; mais il usait très sagement de son crédit, toujours pour le bien du peuple, se bornant à plaider la cause des malheureux, à obtenir une amnistie, à prouver quelquefois que, malgré les nuages menaçants, on pouvait, sans danger, s'aventurer sur les chemins de Mussonville. Et M. Lacombe cédait. Que pouvait-il refuser à ce cœur si bon et si pieux!

Un seul sentiment surpassait l'intarissable et surabondante gaieté de Louis Faurie : la piété. Il prit pour directeur pendant les sept années de sa vie au Petit-Séminaire, un prêtre austère, héritier plus tard de la charge et des vertus de M. Lacombe, mais dont la rude physionomie et la rigidité de principes contrastaient singulièrement, à cette époque, avec l'apparente débonnaireté du supérieur. Quand Faurie arriva au Séminaire, M. Lataste, jeune encore, venait de céder, depuis un an, la chaire de rhéthorique à M. l'abbé Gaussens, pour prendre, après M. l'abbé de Langalerie (1), la direction générale des classes. Passionné pour les fortes études, les fortes vertus, la forte discipline, M. Lataste, en toutes choses, représentait la force. Sa haute stature, ses traits énergiques, sa parole brève, son activité prompte lui donnaient les allures d'un général d'armée : en réalité, homme d'oraison et de travail, prêtre pieux et doux, il commençait par donner l'exemple des vertus qu'il voulait enseigner aux jeunes gens. On vénérait M. Lacombe, on craignait M. Lataste ; jusqu'au jour où il reçut du supérieur mourant sa houlette et son esprit. Car dès lors, il se constitua le gardien des traditions de M. Lacombe et, pour ressembler à son vénéré maître, transforma sa nature et se fit débonnaire de parti pris.

La direction sévère de M. Lataste ne comprima pas la nature expansive de Louis Faurie, mais elle développa dans son âme la foi vive et la piété dont il donna des preuves touchantes dans sa première enfance. Sans rien perdre de son imperturbable gaieté, l'enfant ouvrit doucement son cœur à la grâce divine et ne lui opposa jamais une résistance volontaire. La règle du Séminaire n'imposait pas la communion à jour fixe, mais l'usage, pour le grand nombre des élèves, était de communier tous les huit jours. Faurie dépassait l'usage, il communiait très fréquemment. Il se fit remarquer, de bonne heure, par le goût des cérémonies saintes, une dévotion très tendre et pratique envers la Sainte Vierge. Le culte et l'amour de saint Louis de Gonzague dont il contracta l'habitude au Petit-Séminaire, gardèrent dans son cœur la même vivacité jusqu'à son dernier jour. Il aimait à interrompre ses travaux manuels de sacristain ou ses récréations pour aller faire devant le Saint-Sacrement de courtes mais ferventes adorations ; il savait transformer par l'esprit de foi les plus humbles services

(1) Mgr l'archevêque d'Auch.

de la chapelle en actes religieux. Il a dévoilé son âme dans ces innombrables lettres de son enfance, écrites au courant de la plume, naïvement, sous l'inspiration fugitive du dernier événement qui l'a frappé. A chaque page nous retrouvons le fond de piété qui anime toutes ses pensées. Tantôt il dit nettement à un cousin qu' « il faut se convertir » ; tantôt il écrit à un autre qu' « il est temps de songer à la communion pascale » ; il conseille à celui-ci de fuir les plaisirs du monde, à celle-là de donner plus de place dans sa vie et plus de cœur aux devoirs de la piété ; il n'écrit pas une lettre, si ce n'est quelque billet d'affaires, où il ne prêche naïvement l'amour de Dieu et de la Sainte Vierge. Dans une de ses lettres, datée du 24 mai 1842 et adressée à un cousin évidemment plus âgé que lui, nous trouvons, après la chanson du jeune conscrit « parti du Languedoc » le passage suivant :

« Je dois vous dire maintenant les sentiments que m'a fait éprouver « votre dernière lettre si pleine de confiance en la sainte Vierge. « C'est assurément la plus aimable et la plus douce que j'aie jamais « reçue de vous ! ne vous en étonnez pas : on aime tant la Sainte « Vierge, au Séminaire ! nous l'honorons d'un culte tout spécial... »

En 1843, une mission fut prêchée à Sainte-Colombe. Le prédicateur ne se doutait guère du concours que lui prêtait le séminariste bordelais. Faurie pressa vivement par lettre son cousin de « faire la mission » et, en apprenant qu'il s'est acquitté de ce devoir : « Il faut persévérer maintenant, lui écrit-il ; la vie est si courte : travaillons pour le Ciel ! » Ce dernier mot « travaillons pour le Ciel » fut la devise de sa vie entière, nous le retrouverons souvent, sur ses lèvres ou sous sa plume. Il oubliera bientôt ses espiègleries d'écolier, du moins leur souvenir n'excitera plus qu'un léger sourire sur ses lèvres ; mais les fêtes religieuses, les plus petits actes de piété en usage au Séminaire laisseront dans son cœur des traces impérissables. Nous les retrouvons dans la correspondance qu'il entretint plus tard avec le jeune Moreau, son cousin de Castres, encore petit enfant quand Faurie partit pour les missions. En 1854, son « frère d'adoption » était au Séminaire. « Avant de me coucher, lui écrit l'abbé Faurie du fond de la Chine, je m'unis à vous tous et cela me rappelle ces courtes mais pieuses visites au Saint-Sacrement que l'on fait librement, le soir, avant le moment de la retraite. Je vois encore dans la chapelle, à peine éclairée par la petite lampe du sanctuaire, les adorateurs cherchant à tâtons leur chemin pour aller épancher leur cœur aux pieds de Notre-Seigneur

et de la bonne Mère. Oh! que je me rappelle avec bonheur ces délicieuses années, les plus belles de ma vie, que j'ai passées au Petit-Séminaire. »

En 1856, le jeune Moreau écrivit au missionnaire une relation des dernières solennités religieuses du Séminaire et un résumé de toutes les nouvelles, même politiques, qu'il croyait dignes de l'intéresser. L'abbé Faurie lui répond, sous la date du 5 août : « Le récit des fêtes « du Petit-Séminaire me trouve toujours aussi sensible que lorsque « j'en étais l'heureux témoin. En lisant ta lettre, je voyais, j'entendais, « je sentais !... Verdelais ! l'Immaculée Conception ! Voilà qui m'in- « téresse beaucoup plus que les détails de la guerre de Russie et la « prise de Sébastopol..... Parle-moi du Petit-Séminaire, de ses fêtes, « de son mois de Marie, de Mussonville, des changements que subis- « sent ces lieux où je fus si heureux !... Oh ! si tu savais tout ce que « cela dit au cœur ! Quand je reçus ta lettre avec celle de mon bien- « aimé père, M. Lataste, j'éprouvai une telle joie que, le soir, je ne « pouvais pas m'endormir. J'étais avec vous, en bateau à vapeur, à « Verdelais, aux pieds de Marie ; je voyais, j'entendais, je chantais, « je pleurais ! Je me mis à entonner votre beau cantique :

J'entends le monde qui m'appelle,
Mais il m'offre en vain ses appas...

« Et je frémis d'enthousiasme à ces mots :

Nous le jurons, à tes pieds, ô Marie !
Plutôt mourir que trahir nos serments !

« L'illusion était complète : il me semblait entendre autour de moi « vos trois cent soixante voix. Procure-moi donc souvent de ces joies, « mon cher ami, c'est peut-être en moi une imperfection de les dési- « rer, mais elles m'embaument le cœur pendant plusieurs semaines « et me rendent plus fervent. »

Voilà son âme tout entière : elle resplendit dans ces lignes mieux que dans tous les portraits que nous pourrions esquisser. Que ne pouvons-nous citer les mille lettres ou compositions diverses où l'on verrait qu'il cherche toujours l'inspiration dans la piété. Nous voulons, avant de terminer ce chapitre, transcrire au moins quelques vers d'une poésie qu'il adressait à sa famille adoptive, un soir du mois de mai 1845. Cette composition rapide, pourra donner une idée

de son intelligence et de sa facilité. Il l'intitule : *Une soirée du mois de Marie à Mussonville.*

Le jour s'éteint... plus aucun bruit!
La cloche a sonné la prière,
Tout repose sous la bruyère,
L'ombre s'épaissit... il est nuit.

Garde ton enfant, ô ma Mère!
Pendant les heures du repos.
. . . . . .
. . . . . .

Mais voici : l'Orient s'éclaire,
Là-bas derrière les côteaux
La lune et ses rayons si beaux
Raniment tout de leur lumière.

Je revois bocage, manoir,
Croix du clocher, arbres, fontaines,
Gazon fleuri, riantes plaines,
Du ruisseau le tremblant miroir.

Ainsi tu m'apparus, Vierge sainte, ô ma mère,
Quand la nuit du péché m'arracha la lumière.
. . . . . .

Un nuage a voilé le front,
De cette reine du silence!
Il est passé!... l'astre s'avance ;
Tout reparaît à l'horizon.

O Vierge, qui pourrait décrire
Le court mais bien cruel instant,
Où pour éprouver ton enfant,
Tu lui refusas ton sourire!

Le poète des *Hirondelles de Mussonville* nous disait à la fin de la lettre dont nous avons déjà cité deux traits : « Puissiez-vous rendre au naturel cette physionomie à part. » *Undique risus...* Roger Bontemps... physionomie à part ; il ne manque qu'un trait à cette esquisse et ce trait est celui qui marque précisément l'originalité de la figure. L'abbé Manceau ne pouvait le saisir alors ; c'était pourtant la pensée dominante de Faurie, mais connue de Dieu seul et de son confesseur : l'irrévocable dessein de partir, un jour, pour les missions lointaines. *Undique risus!...* oui, même quand il regarde obstinément du côté de la Chine barbare. Roger Bontemps!... oui, même quand il lit d'un œil avide le massacre des missionnaires et convoite leur san-

glant héritage. Rieur obstiné avec de continuelles aspirations au martyre ; Roger Bontemps jusque sous le sabre. Tel est Faurie à vingt ans, tel nous le retrouverons toujours : voilà, au naturel, sa physionomie à part.

J.-H. CASTAING.

L'AUTORITÉ SCIENTIFIQUE DE SAINT THOMAS

Les crises sociales — dues à un antagonisme d'idées, comme celle que nous traversons (1), — ne se terminent que sur le terrain de l'intelligence. C'est l'idée qui tue l'idée.

Aussi l'Eglise, toujours attentive à faire l'application du remède qu'appelle la nature du mal, se préoccupe-t-elle en ce moment d'amener la conciliation par une action puissante sur les esprits.

Dans ce but, après avoir d'abord préparé une restauration des études philosophiques par le retour à la méthode scolastique, elle provoque maintenant une lutte intellectuelle contre les erreurs du jour, à l'aide de tous les moyens dont notre époque dispose pour la diffusion des idées.

« Maintenant que nous avons appris par expérience en quel temps « nous sommes, » écrit Léon XIII dans sa Lettre encyclique du 15 février 1882, « rien ne serait plus funeste que de supporter avec « une lâche inertie la malice des méchants qui jamais ne se lasse, et « de leur laisser le champ libre... Que tous les amis du nom catholique « comprennent donc enfin qu'il est temps d'oser quelques efforts et « de s'arracher à tout prix à une languissante insouciance. Ceux « qu'une haine mortelle sépare de l'Eglise savent combattre avec la « plume et s'en faire une arme redoutable pour le mal. Ils dissi- « mulent et corrompent la vérité et il n'est pas d'opinions si absurdes « et si nuisibles qu'ils ne s'efforcent de propager. Ce mal immense « gagne tous les jours du terrain ; il faut en arrêter la violence... « Aux écrits il faut opposer les écrits. Que cet instrument (la presse) « si puissant pour la ruine devienne puissant pour le salut des « hommes, et que le remède découle de la source même du poison. »

Tel est l'appel du Chef de l'Eglise. A ce propos, j'ai signalé dans un précédent article le regrettable isolement de nos écrits et de nos revues, et, par suite, l'opportunité d'aviser à une concentration de nos forces intellectuelles, pour donner de l'efficacité à la lutte en l'imposant à nos contradicteurs (2).

Aujourd'hui, je veux faire remarquer qu'il serait également très opportun d'apporter dans cette lutte une grande précision de principes et de se bien pénétrer que toute exagération doctrinale, avec

(1) Voir *Revue catholique*, numéro du 1er juin 1882.
(2) L'idée d'une *Revue catholique des Deux-Mondes* a été accueillie.

des antagonistes aussi prévenus que les nôtres, serait de nature à éloigner les chances de conciliation.

Cette réflexion, appliquée spécialement à l'autorité scientifique de saint Thomas, est, mon cher lecteur, la pensée du présent article et en exprime le but.

Comme elle se rattache intimement à la restauration philosophique provoquée par Léon XIII dans son encyclique *Æterni Patris,* du 4 août 1879, et tire d'elle l'importance qu'elle peut avoir, commençons, si vous le voulez bien, par rappeler la raison d'être de cette restauration qui peut sauver la société moderne.

La philosophie, comme vous le savez, est définie : *la science rationnelle des rapports de l'homme avec Dieu, le monde et ses semblables, clairement déduite des premiers principes.*

C'est une *science,* parce que, 1° elle a des principes fixes, appelés *principes premiers,* qui sont, entre autres, l'existence de Dieu et de l'âme, la survivance de l'homme, la distinction du bien et du mal et les autres lois naturelles de l'intelligence et de la conscience; parce que, 2° elle a un but distinct qui est la connaissance des rapports de l'homme avec Dieu, le monde et ses semblables, ou, en d'autres termes, la connaissance de nos devoirs religieux, moraux et sociaux.

C'est une science *rationnelle,* parce que son instrument de connaissance est la *raison,* par où elle se distingue de la théologie dont l'objet est le même que le sien, mais avec la *Foi* pour instrument.

Le mot *clairement,* dans la définition, se trouve là pour faire entendre que si la parole de Dieu est le criterium de la théologie, l'évidence est celui de la philosophie.

Le mot *déduite* exprime que la méthode philosophique consiste avant tout à partir des principes pour en extraire nos devoirs par voie de conséquences.

Quant aux deux derniers termes de la définition, *principes premiers,* ils ont une importance particulière en ce qu'ils indiquent à quelle condition la philosophie est une science faite.

Une science, mon cher lecteur, n'est faite qu'autant qu'elle a des principes fixes et bien déterminés, d'où puissent découler logiquement par voie de conséquences les idées, faits et propositions destinés à composer sa synthèse, et qu'elle a pour mission de rechercher.

Le travail d'esprit qui tire ainsi les conséquences des principes s'appelle *déduction.* Il caractérise les sciences faites.

Les sciences qui ont leurs principes à chercher ne sont pas des sciences faites. En attendant, elles travaillent sur des hypothèses, et leur méthode, toute différente de la déduction, s'appelle *induction.* Cette méthode consiste à tirer des idées particulières et des faits de détail, recueillis par l'observation et l'analyse, des conclusions générales, qui sont ensuite soumises au travail de déduction à titre d'hypothèses, pour voir si elles se prêtent à l'explication des choses et peuvent être inscrites comme *principes.*

Ainsi induire, c'est s'élever du particulier au général pour trouver les principes, tandis que déduire, c'est au contraire descendre du général au particulier pour chercher les conséquences.

Je vous demande pardon, mon cher lecteur, de ces détails où je parais m'attarder, alors que réellement j'abrège ma tâche et la vôtre en éclairant la route.

Je poursuis. Les principes appelés *premiers,* que la philosophie doit posséder comme points de départ pour être une science faite, ont été mis en dépôt par Dieu dans la raison individuelle, dans la raison générale et dans la révélation.

Ce sont là ce qu'on peut appeller les *lieux* philosophiques.

La raison individuelle, bien qu'elle trouve en elle les principes en question éclairés par l'évidence, se permet souvent de les méconnaître, sous l'influence des préjugés et des passions.

C'est ainsi qu'en ce moment nous entendons présenter la distinction du bien et du mal comme un résultat de l'éducation, l'idée de cause comme une simple succession d'effets, l'objectivité de l'idée de substance et la subjectivité de la pensée comme des illusions possibles.

La raison générale, moins accessible à l'influence des préjugés et des passions, respecte mieux le dépôt des principes premiers. Cependant, malgré la valeur de son témoignage, appelé vulgairement *sentiment universel des peuples,* elle n'est pas non plus acceptée comme criterium absolu de certitude, en sorte que, même avec son témoignage s'ajoutant à celui de la raison individuelle, les principes premiers manquent de fixité et de détermination.

C'est la révélation seule qui leur confère la certitude absolue, parce que là nous avons la parole de Dieu pour criterium.

Il en résulte que la philosophie, en dehors de la révélation, doit nécessairement participer à l'indétermination des principes premiers et se montrer hésitante dans ses travaux d'induction et de déduction. Son histoire, en effet, en témoigne.

Avant Jésus-Christ, après des siècles d'efforts tentés par les plus beaux génies pour réaliser sa synthèse, elle ne présentait, en fait de principes, rien de fixe et d'incontesté.

« Quel fut mon étonnement, » écrit Lucien, que le désir de s'éclairer avait conduit à entendre les maîtres les plus célèbres de son temps, « quel fut mon étonnement, lorsque mes doctes maîtres, bien loin de « dissiper mes incertitudes, me plongèrent dans une obscurité mille « fois plus grande encore. J'avais tous les jours les oreilles rebattues « des grands mots de *principes, fins, atomes, vide, matière, forme.* Ce « qu'il y avait de plus insupportable pour moi, c'est que chacun « d'eux, en m'enseignant précisément le contraire de ce que m'avaient « enseigné les autres, exigeait que je n'eusse confiance qu'en lui seul « et me donnait son système comme le seul bon. »

Telle était la situation de la philosophie avant la révélation et même après, là où elle en ignorait encore le bienfait (1).

Ce ne fut que quand elle s'y rattacha qu'elle se trouva enfin dans les conditions voulues pour édifier sa synthèse, car, de ce moment, ses principes étaient trouvés.

Toutefois, ravie d'atteindre son but et au delà par la lumière de la

(1) C'était après Jésus-Christ que Lucien écrivait dans ses *Dialogues des morts* les paroles que je viens de citer.

foi, la raison ne se hâta pas de se donner le plaisir de philosopher à part pour chercher à voir à sa propre lumière. Elle se borna à défendre et à éclairer le dogme.

« Pour les Pères, » dit Thomassin, un des théologiens qui les a le « plus et le mieux étudiés, « la philosophie n'était point une science « à part de la théologie. *Nec patribus aliud erat philosophia quam « theologia* (1). »

Il ne faut pas trop leur reprocher d'avoir ainsi mis, tout d'abord, la raison presque exclusivement au service de la théologie; elle s'y trouvait déjà si éclairée après les obscurités du paganisme!

« Elle est heureuse, » écrivait Clément d'Alexandrie dans ses *Stromates,* « elle est heureuse de trouver là (dans la révélation) les « vérités naturelles embellies de la certitude plus grande que leur « confère la parole divine qui les affirme.

« Puis, à ces vérités naturelles, elle voit là se joindre beaucoup de « vérités surnaturelles, qu'elle n'aperçoit point, il est vrai, dans « l'évidence rationnelle, mais dont elle a vérifié l'origine céleste, ce « qui les rend pour elle des connaissances certaines et pouvant, par « conséquent, servir à la direction de la vie.

« Ces vérités surnaturelles, bien que ne pouvant pas être embrassées « par la raison, ne laissent pas de lui offrir un fécond et agréable « champ d'action. Elle en cherche les éléments naturels qui s'y « trouvent, rattachant le fini à l'infini.

« Elle en déduit les conséquences qu'elles contiennent implicite- « ment et qui deviennent explicites à mesure qu'elle les fait sortir de « la synthèse primitive.

« Ces conséquences se coordonnent sous son effort, s'éclairent et « peu à peu lui ouvrent, comme un demi-jour sur la vérité du côté « qui regarde l'infini. Elle s'élance vers ces régions entr'ouvertes à « son avidité de savoir, portée sur les ailes de la foi et rassurée par « elle contre l'erreur. La foi lui permet, dans cet élan, une hardiesse « pleine de charme, se contentant de contrôler ses affirmations et « de n'en laisser aucune heurter un dogme. Elle lui permet même, « à certaines hauteurs, de flotter dans le vague de l'opinion.

« Heureuse de cette liberté pleine de sécurité, la raison explore « avec bonheur ces régions profondes, dont elle sent qu'un jour elle « contemplera les splendeurs dans l'évidence, et à mesure qu'elle « s'élève dans ce travail, elle sent son domaine s'agrandir et celui de « la foi diminuer. La foi, qui sait qu'un jour elle doit lui livrer ses « mystères, est heureuse de ces conquêtes de la raison sur elle et « elle lui laisse volontiers commencer ici la prise de possession de « son héritage (2). »

C'est ainsi que la raison, heureuse de connaître par la foi les rapports de l'homme avec Dieu, le monde et ses semblables, ne s'empressa pas d'abord d'en chercher la connaissance à sa propre lumière.

Ce ne fut qu'au moyen-âge qu'elle voulut enfin, sans renoncer à son rôle auprès de la théologie, rentrer en possession de la sphère

(1) *Théol. dogm.*, III• vol. prol. C. 4.
(2) *Stromates*, L. VI, 2 et 9.

indépendante, où elle se livre au noble plaisir de chercher la synthèse rationnelle de nos devoirs religieux, moraux et sociaux. — Il est tout à fait digne de l'homme de vouloir ainsi ajouter aux lumières de la foi celles de l'évidence, et la science philosophique sera toujours l'honneur de l'intelligence humaine.

Grâce à la fixité désormais assurée des principes premiers, la rentrée de la philosophie sur son domaine particulier, au moyen-âge, fut pour elle un triomphe, dont les œuvres de saint Thomas (XIII^e^ siècle) attesteront la grandeur, à l'éternelle gloire de la raison.

Celle-ci a montré là ce qu'elle peut, armée des ressources du raisonnement, quand elle n'a plus à chercher ses principes et qu'elle se trouve ainsi dans les conditions d'une science faite pouvant se livrer au travail de la déduction.

La synthèse philosophique prit des proportions merveilleuses, et Lucien, certes, n'eût point renouvelé ses plaintes au pied de la chaire de saint Thomas.

Cependant, ce beau mouvement devait bientôt s'arrêter pour laisser la philosophie retomber tristement dans l'obscurité, par l'abandon des principes révélés.

Deux hommes se trouvèrent, en effet, pour amener ce fâcheux résultat qui pèse encore à cette heure sur la raison contemporaine, et dont il s'agit précisément de la délivrer.

François Bacon, l'un d'eux (né en 1571), savant Anglais qui cultivait les sciences physiques, se plaignit, au nom de ces sciences, de la méthode déductive généralisée par la philosophie scolastique.

Selon lui, on s'occupait trop exclusivement du *pourquoi* des choses et pas assez du *comment*. On étudiait trop les *buts* divins aux dépens des *moyens* employés pour les réaliser, ce qui, prétendait-il, était contraire au progrès scientifique. Il proposait, en conséquence, de laisser à l'écart les causes finales pour étudier surtout les phénomènes et leurs causes immédiates, par la méthode inductive et en dehors de toute idée préconçue.

Cette réaction contre la méthode déductive, en faveur des sciences physiques, était à propos, et bien qu'elle ait amené la science au matérialisme par un excès qui aurait pu être évité, il n'en reste pas moins vrai que la méthode inductive à fait faire de grands progrès aux sciences physiques, et qu'elle serait sans inconvénient si elle était pratiquée, au moins à la manière de Claude Bernard, c'est-à-dire avec la réserve expresse de la *cause première* dans l'étude exclusive des *causes secondes ou immédiates*.

Descartes (né en 1596), fut bien autrement dangereux que Bacon, en appliquant la réaction de ce dernier aux sciences métaphysiques.

Proposer, comme il le fit, de ne plus admettre en philosophie comme vrai que ce qui paraîtrait évidemment tel, donnant bien à entendre que, dans sa pensée, il s'agissait de l'évidence directe de la chose en elle-même, c'était mettre les principes en question, puisque leur certitude repose, avant tout, sur l'évidence du témoignage. Il devait en résulter que la raison aurait à les chercher, comme tout le reste. Descartes ne recula pas devant cette conséquence de son idée et il osa définir la philosophie : ***la recherche des principes.***

C'était la rupture entre la raison et la révélation, et, par suite, les études philosophiques ramenées aux laborieuses et stériles recherches des époques païennes. C'était la philosophie cessant d'être la science faite qui se livre au noble plaisir de déduire les conséquences des principes, et se vouant de nouveau, sans plus de succès, aux lenteurs inhérentes à leur recherche par voie d'induction.

La suite l'a bien fait voir; et si vous aviez le courage, mon cher lecteur, d'ouvrir et de lire les écrits de la philosophie spiritualiste contemporaine dite *libérale,* qui en est toujours à regarder l'idée cartésienne comme l'émancipation de la pensée, vous seriez ému de pitié en voyant tout le mal que s'y donne la pauvre raison, prétendue émancipée, pour chercher des principes qui sont tout trouvés à côté d'elle dans la révélation.

C'est d'abord pour elle le *moi* à constater, car il faut qu'elle prenne les choses tout à fait *ab ovo*. Puis le *moi* constaté il faut l'analyser pour décider s'il y a en lui homogénéité ou hétérogénéité de substance, autrement, s'il est matière et esprit ou seulement l'un ou l'autre.

De là, après beaucoup d'autres questions posées et longuement traitées, on s'occupe du *non-moi*. Le cartésien se demande si les moi conscients qu'il croit voir distincts du sien le sont réellement, ou n'ont qu'une existence subjective dans sa pensée. Il débat longuement l'affaire, et, s'il parvient à se convaincre qu'ils sont distincts, il se demande si ces moi, ainsi que le sien, sont réellement personnels et ne font point partie de quelque grand polypier vivant. — Ces questions lui demandaient beaucoup de réfléxions.

Du non-moi conscient, notre penseur arrive au non-moi inconscient, c'est-à-dire aux choses sensibles. Sont-elles objectives ou subjectives? C'est-à-dire existent-elles réellement en dehors du moi ou n'existent-elles que dans la pensée qui les pense? C'est à chercher, et il y met du temps.

Quand il a constaté que l'univers est objectif, il se pose la question de savoir si cet univers avec les forces qu'il y découvre n'est point un être actif et conscient qui agit, veut et organise, à l'instar du moi humain, ou s'il n'est qu'une machine montée.

S'il n'est qu'une machine montée, qui a monté cette machine? Est-ce un Dieu, est-ce le hasard? Si c'est un Dieu, ce Dieu est-il distinct des choses et créateur, ou faut-il l'appeler la substance unique avec le panthéiste, l'idée avec l'idéaliste, le moi universel avec Fichte, l'absolu avec Schelling?

Tout cela et bien autre chose est à discuter par le cartésien avant de pouvoir aborder la recherche des rapports de l'homme avec Dieu, le monde et ses semblables, but de la philosophie. — Force lui est de poser les principes avant les conséquences. Il s'attarde dans ces questions et n'arrive généralement à aucune synthèse, ou, s'il y arrive, sa synthèse n'est jamais semblable à celle de son voisin, qu'il ne manque pas de combattre pour faire place libre à la sienne, comme au temps de Lucien. C'est ce que reconnaît et avoue M. Paul Janet (ce qui ne l'empêche pas de rester cartésien ardent). « Lors-« qu'un penseur nouveau, » dit-il, « se présente, il cherche d'abord

« à détruire entièrement l'œuvre de ses prédécesseurs et la raison en « est facile à comprendre.

« Les sciences qui étudient les choses diverses et particulières « peuvent accepter tout ce qui est acquis sans renoncer à y ajouter; « mais la science qui prétend atteindre au fond des choses ne peut « pas admettre qu'il y ait deux manières de concevoir le fond des « choses. De là une intolérance naturelle qui fait que chaque nou- « velle école, se croyant en possession de la vérité absolue, chasse et « extermine autant qu'il est en elle les écoles antérieures, excom- « munie même les écoles rivales. Chacune recommence éternellement « la philosophie comme si rien n'existait avant elle... Ce sont des « systèmes se reproduisant et se succédant dans une série d'oscilla- « tions à peu près les mêmes; ce sont des idées qui se balancent et « se tiennent perpétuellement en échec (1). » Tels sont les résultats parfaitement négatifs de la recherche des principes en dehors de la révélation. « Rien dans cette recherche, dit de son côté Littré, ne « passe à l'état de vérité incontestable; rien ne peut jamais être « considéré comme définitivement acquis; rien ne persiste dans ces « systèmes qui se succèdent, excepté la tentative toujours renouvelée « d'aborder des problèmes insolubles... En fait, il n'y a point encore « à cette heure de principe établi sur lequel tout débat soit clos (2). »

En présence de cette impuissance de la philosophie contemporaine, Littré et d'autres ont conclu le *positivisme*, c'est-à-dire l'abandon de la recherche et la résignation à l'ignorance des principes, conclusion déplorable d'où sont sorties les idées qui, en ce moment, tendent à remplacer la civilisation chrétienne par celle d'une ménagerie.

Léon XIII, lui, en a conclu la nécessité de revenir à la méthode scolastique et à la doctrine philosophique de saint Thomas, conclusion qui peut nous sauver, et dont tout ce que je viens d'écrire avait pour but, mon cher lecteur, de vous préparer à bien saisir la portée, et par suite l'importance de l'observation concernant l'autorité scientifique de saint Thomas.

Ce retour aux principes révélés est évidemment le grand parti à prendre par la philosophie contemporaine, et c'est bien l'heure de la proposer à la pauvre raison aux abois. Mais il est facile de pressentir quelle difficulté rencontrera cette proposition auprès d'une école qui ne veut voir dans la révélation que des principes *a priori* et qui tient à l'induction comme à la liberté; auprès d'une école qui regarde le retour à la méthode scolastique comme un retour au servilisme de la pensée et qui a écrit les lignes suivantes par la plume d'un de ses principaux chefs: « Nous aimons mieux l'erreur « librement cherchée que la vérité servilement adoptée, et nous « ne souffrirons pas qu'entre nos mains la philosophie redevienne « la servante de la théologie (3). »

Comme cette répulsion tient surtout au préjugé que le fait de la révélation n'est pas démontré et que nous acceptons les prétendus principes révélés aveuglément et *a priori*, nous aurons tout d'abord à

(1) *Revue des Deux-Mondes* 15 janv. 1866, p. 519 et 520.
(2) *Conservation, révolution, positivisme*, p. 44.
(3) M. Paul Janet, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1868, p. 382.

combattre cette méprise en prouvant que notre assentiment au fait de la révélation est parfaitement rationnel et nullement aveugle, « *fidei assensum nequaquam esse motum animi cœcum* (1). » Cette tâche, qui n'est pas au-dessus de nos forces, est la première qui s'impose à nous à propos de la restauration des études philosophiques. Mais vous comprenez, mon cher lecteur, combien, en face d'antagonistes aussi prévenus, il serait préjudiciable à cette tâche et à cette restauration de faire preuve au sujet de l'autorité scientifique de saint Thomas d'une exagération de doctrine ressemblant à du servilisme. Eh bien! c'est un peu la faute que l'on semble disposé à commettre.

L'incomparable Docteur mérite assurément l'admiration jusque sur le terrain scientifique. Mais en venir, dans son admiration, jusqu'à prétendre que, en cas de contradiction avec la science, il y a lieu de croire *a priori* qu'il a raison contre elle, et chercher à enrayer tout mouvement scientifique qui lui est contradictoire, c'est trop; mais en venir, dans son admiration, jusqu'à prendre la défense du saint docteur, comme on le fait dans la question de la nature et de la composition de la matière, avec cette assurance et cette âpreté de discussion qui ne semblent pas supposer possible qu'il ait commis des inexactitudes scientifiques, c'est un excès.

L'inexactitude lui a bien été possible sur le terrain théologique lui-même. Il en existe des preuves (2).

A Dieu ne plaise qu'en m'exprimant ainsi je veuille infirmer l'autorité doctrinale d'un Docteur dont les Pères du concile de Trente voulurent que la *Somme* fût placée au milieu d'eux, à côté du livre des Évangiles, et dont Léon XIII, après plusieurs autres Papes, a dit de si grandes choses dans l'Encyclique *Æterni Patris!* Mais, néanmoins, qui voudrait répéter aujourd'hui les paroles suivantes et autres qui se lisent à l'art. 3 de la Q. XXVII^e^, 3^e^ p. de la *Somme: « Et ideo videtur melius dicendum quod per sanctificationem in utero non fuerit sublatus beatæ Virginis fomes secundum essentiam, sed remanserit ligatus?*

Il y a quelque temps, précisément, à la Primatiale de Bordeaux, un prédicateur puisait, par distraction sans doute, dans cette même Question XXVII^e^ (3^a^ p.) de saint Thomas une comparaison pour exprimer l'efficacité de l'Eucharistie considérée comme remède à la concupiscence. « L'Eucharistie, » disait-il, « opère en nous quelque chose de semblable à ce que produisit, d'après saint Thomas, l'arrivée du Verbe incarné dans le sein de Marie, où sa présence détermina une suprême purification dans laquelle la concupiscence, jusque-là enchaînée seulement, acheva totalement de disparaître. »

Saint Thomas, en effet, exprime au lieu indiqué l'opinion qu'on peut penser que la sainte Vierge n'avait pas été préservée totalement de la tache originelle à sa naissance, par égard pour Jésus-Christ à qui il convenait d'avoir le premier cette prérogative, et que ce n'est qu'au moment de l'Incarnation qu'elle devint immaculée.

Voici ses paroles : « *Post modum vero in ipsâ Conceptione Carnis*

(1) *Constitutio dogm.*, c. III.
(2) Je cite ces preuves, toutefois, sans toute réserve d'interpolation.

Christi, in quâ primo debuit refulgere peccati immunitas, credendum est quod ex prole redundaverit in matrem, totaliter fomite subtracto. »

Or, de telles paroles ne peuvent plus être répétées depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Donc, si grande que soit et doive être pour tous l'autorité de saint Thomas après les insignes louanges pontificales qui la consacrent à jamais, cependant elle ne s'élève pas jusqu'à l'infaillibilité dogmatique, et à plus forte raison, jusqu'à l'infaillibilité scientifique.

En fait de science, l'Église soulève très peu de prétentions en faveur de ses Ecritures et de ses docteurs.

Elle professe que les Ecritures nous ont été données pour nous enseigner à connaître et à conquérir nos destinées surnaturelles, et non pour nous apprendre la physique et la chimie.

Elle enseigne que ses Docteurs furent des génies suscités par Dieu pour interpréter le texte révélé et faciliter ainsi la préparation naturelle des décisions pontificales, au besoin ; mais elle renferme leur autorité dans les limites mêmes de celle qu'elle accorde à ses Ecritures, et ne leur impute aucune mission scientifique.

Quand les Pères avaient besoin de la science, ils la cherchaient auprès des savants ou des auteurs profanes qui l'enseignaient, et le niveau de leurs connaissances scientifiques ne fut que celui de leur siècle. Saint Thomas fit comme les Pères. Il chercha la science à des sources profanes, c'est-à-dire auprès d'Aristote et de ceux qu'il désigne sous le nom d'*anciens naturalistes*. Sa science fut aussi celle de son siècle, pas autre chose.

Si son génie, parfois, semble là également lui avoir fait découvrir plus loin qu'un autre, il faut n'y voir que le génie qui souffre discussion et non l'inspiration qui s'impose.

Conséquemment, quand, à l'heure présente, les découvertes scientifiques semblent concourir à prouver l'existence d'une matière première à l'état atomique, pourquoi s'engager avec tant d'ardeur contre ce résultat, par ce seul motif que saint Thomas nie l'atome et n'admet l'existence de la matière qu'à l'état composé ?

Du moment qu'il s'agit d'un atome inerte et non de l'atome actif du matérialiste ; du moment que l'admission d'un tel atome ne heurte aucun dogme nécessairement, rien n'oblige à méconnaître les travaux de la science pour soutenir quand même l'opinion de saint Thomas. Sans doute, tant que la science n'est pas arrivée à une démonstration expérimentale de son atome, la théorie opposée de saint Thomas peut être défendue *dans une juste mesure*. J'en dirai autant à propos de plusieurs autres de ses idées scientifiques et spécialement de sa théorie sur la non-permanence de la forme des composants dans les composés chimiques, théorie qui semble devoir triompher contre celle de la permanence des formes patronnée par la science. En faisant mon observation, je ne vise que la défense qui sent trop l'*a priori*, et qui par là est de nature à provoquer le dédain de nos thèses, de la part d'hommes déjà si naturellement disposés à nous croire enclins aux exagérations d'un véritable servilisme doctrinal, à l'endroit du saint Docteur.

Au moyen-âge on commit, à propos d'Aristote, une exagération de

cette nature, dont la science eut beaucoup à souffrir et qui causa entre autres bien des déboires au pauvre Galilée. Voici comment Aristote joua un rôle fâcheux dans cette affaire. C'est une règle d'exégèse que sur le terrain scientifique lui-même on respecte le sens littéral des Ecritures, tant qu'un fait démontré et incontesté n'oblige pas de recourir au sens métaphorique. Cette règle vient de ce que l'inspiration, qui garantit toujours l'exactitude du texte sacré pour le fond, n'en garantit pas toujours la forme. L'inspiration, en effet, qui porte un homme à écrire, laisse à cet homme (à part les moments rares où elle devient révélation), son style, son caractère et son niveau scientifique, en sorte qu'il peut arriver qu'il relate un phénomène très réel en termes plus conformes aux connaissances de son temps qu'à l'exactitude scientifique, comme fit Josué prêtant à l'*arrêt du soleil* le fait très réel du prolongement d'un jour en faveur des Hébreux.

Néanmoins l'Église, bien qu'il puisse ainsi arriver qu'un texte sacré doive être pris dans un sens métaphorique, veut et commande, même en fait de science, qu'on s'en tienne au sens littéral, tant que ce dernier n'est pas contredit par une vérité scientifique démontrée et incontestée.

Or, Galilée commit la faute de ne pas respecter cette règle, en se permettant de recourir au sens métaphorique de plusieurs passages des Écritures pour défendre son système, alors que ce système était loin d'être démontré et se trouvait violemment contredit par les partisans d'Aristote. C'étaient en effet ces derniers qui faisaient tout le bruit.

Quoique Galilée n'eut pas à sa disposition toutes les preuves que nous avons aujourd'hui du mouvement de la terre autour du soleil, et qu'il apportât même plusieurs mauvaises explications pour appuyer ce fait, néanmoins sa théorie, telle qu'il la présentait, avait réussi à gagner à la fin les savants sans préventions et à lui attirer de chaudes adhésions parmi les sommités scientifiques et ecclésiastiques. Mais les partisans d'Aristote, « qui avaient élevé « presque à la hauteur d'une révélation l'enseignement du stagyrite « et créé entre sa doctrine et les vérités de foi une alliance tellement « intime qu'il était presque impossible d'attaquer la première sans « se rendre suspect d'hérésie (1), » avaient trouvé le mouvement de la terre autour du soleil en désaccord avec les idées de leur maître. Cette circonstance avait suffi pour les prévenir contre le système de Galilée et les déterminer à le combattre avec un acharnement que l'infortuné savant ne put jamais vaincre. « Les mathématiciens de « tous les pays et principalement de Rome, » écrivait-il à Paolo Sarpi, « après s'être longtemps moqués de moi dans leurs écrits et « dans leurs discours, à la fin, forcés par l'évidence, m'ont spontané- « ment écrit, confessant et accordant tout ce que j'avais dit. Telle- « ment qu'aujourd'hui je n'ai plus pour contradicteurs que les « péripatéticiens, plus partisans d'Aristote que lui-même ne le serait

(1) *Les véritables causes du procès de Galilée,* par Ph. Gilbert, professeur à l'Université de Louvain.

« aujourd'hui, et par-dessus tous les autres ceux de Padoue, contre « qui vraiment je n'espère plus aucune victoire (1). »

Cette contradiction était fâcheuse pour Galilée, car, du moment qu'elle existait, elle obligeait l'Église à faire respecter le sens littéral des textes sacrés qui se rapportaient à la question, et comme il arriva à Galilée de s'obstiner à leur appliquer le sens métaphorique, la congrégation romaine, chargée de le juger pour cette transgression, le condamna à se rétracter.

Et pourtant la terre tourne! s'écriait-il; c'était vrai, et l'Église, qui ne juge point les questions de science, n'y contredisait pas; mais l'engouement exagéré pour Aristote valut à l'infortuné savant le déboire d'être obligé par elle de renoncer au sens métaphorique des paroles sacrées, puisque son système n'était pas encore une vérité scientifique incontestée, par le fait des péripatéticiens.

Il n'y a pas à craindre, assurément, de voir se renouveler quelque chose de semblable à propos de saint Thomas, mais il serait fâcheux d'en éveiller même l'idée par l'exagération de son autorité scientifique.

Donc pas d'exagération en faveur du saint Docteur! Il n'en a pas besoin pour s'imposer à l'admiration de nos antagonistes le jour où, *par notre union,* nous pourrons les contraindre d'en discuter sérieusement avec nous la doctrine.

C'est plutôt cette union qu'il s'agirait de réaliser en réponse à l'appel de Léon XIII, nous conjurant d'entrer en lutte contre les idées du jour; c'est elle qu'il faudrait demander à tous les hommes de science et de cœur, amis du nom catholique; elle que l'épiscopat — qu'on me permette cette parole — devrait provoquer et faciliter sans plus de retard, afin de mettre un terme à cet éparpillement de nos efforts qui nous fait si tristement ressembler, en dépit de nos immenses ressources intellectuelles, aux enfants qui font courir des coques de noix sur les ruisseaux.

E. Pesnelle.

ALMA MATER

IV

Le jeudi, 23 novembre, a eu lieu la rentrée des Facultés. Les journaux quotidiens ont déjà rendu compte de cette délicieuse « fête de famille » où, paraît-il, l'enthousiasme des étudiants s'est manifesté avec tant d'éclat, que M. le Recteur Ouvré a dû s'efforcer de modérer les bravos frénétiques et incessants dont cette bruyante jeunesse soulignait les passages les plus ternes, les phrases les plus insignifiantes

(1) *Loco citato. Controverse* (janvier 1881, p. 37).

tombées des lèvres des orateurs officiels. Nous n'insisterons pas sur ces détails : nous nous bornerons à émettre quelques réflexions que nous a suggérées la lecture du discours prononcé dans cette solennité par le susdit Recteur, et auquel la *Gironde* s'est empressée de faire les honneurs de sa vaste publicité.

Après quelques mots sur les réformes accomplies et sur « le grand mouvement qui, depuis plusieurs années, transforme l'instruction publique, » M. Ouvré, qui n'est pas homme à s'arrêter en si beau chemin, aborde des questions « que l'avenir seul peut résoudre, et auxquelles d'ailleurs le gouvernement sera toujours disposé à donner les solutions les plus libérales. — C'est ainsi que, frappé de ce qui se passe à l'étranger, il (le gouvernement) se demande s'il ne serait pas possible d'instituer dans nos Facultés des cours libres, faits par des docteurs sans fonctions officielles ; si, en outre, le professeur, une fois qu'il a rempli les obligations que lui impose sa charge, ne pourrait pas être autorisé à ouvrir des cours complémentaires pour lesquels il recevrait une rétribution des élèves. »

Il s'écoulera encore du temps, croyons-nous, avant que l'Université puisse se passer du concours officiel de tous les docteurs qui, en général, ne seront pas fâchés d'utiliser leurs grades autrement que par des leçons bénévoles. Quant aux cours supplémentaires, rétribués par les étudiants, cette mesure achèverait bientôt de détruire la dignité, déjà fort amoindrie, du professeur de l'enseignement supérieur. On en viendrait à voir ces hauts fonctionnaires *courir le cachet :* ce qui a pu arriver quelquefois aux professeurs de lycée : mais jusqu'ici, les professeurs de Faculté avaient été maintenus, par leur grandeur, au-dessus de ce genre de tentation.

« Un pareil souci, on *peut* le dire,, n'aurait jamais *pu* se faire jour, sous un autre régime politique que le nôtre, » ajoute fièrement, après avoir prédit toutes ces belles choses, M. le Recteur Ouvré, — qui, soit dit en passant, n'a pas dédaigné de servir d'autres régimes malgré toutes leurs imperfections. — Nous sommes d'ailleurs pleinement de son avis sur ce point : de pareilles excentricités n'auraient eu aucune chance d'aboutir, et fort probablement même n'auraient pu « se faire jour » sous un autre régime que celui dont nous jouissons actuellement.

Après nous avoir fait entrevoir ces brillantes perspectives, M. Ouvré passe à l'institution des bourses de licence et d'agrégation, « qui,

dit-il, donne dès maintenant de bons résultats. » — Nous nous permettrons d'exprimer le regret que M. le Recteur n'ait pas cru devoir indiquer quelques-uns de ces « bons résultats. » Rien n'est têtu comme un fait, dit-on : quelques exemples heureusement choisis n'auraient pas beaucoup allongé son discours, et n'auraient pu qu'ajouter à la force de son argumentation déjà si puissante et si serrée. Au reste, l'issue des derniers examens de la licence ès-lettres, que nous avons mentionnée ici-même, il n'y a pas longtemps, prouve que ces « bons résultats » sont quelque peu intermittents (1). Mais consolons-nous : M. Ouvré, qui est décidément fort optimiste dans ses prophéties, nous annonce que le jour est proche où, pour prix de « quelques efforts persévérants, »..... « les Facultés compteront *à peu près* (?) autant de licenciés qu'elles auront reçu de boursiers. » Nous ne sommes guidé par aucune hostilité systématique, et nous nous joignons à M. Ouvré pour appeler de nos vœux ce jour où l'on verra diminuer « l'indigence du personnel » (oh ! M. Ouvré), et pour souhaiter que le travail des étudiants soit couronné de succès. Car, « c'est par le travail, continue éloquemment M. Ouvré, qu'on s'ouvre nos rangs ; c'est par le travail qu'on s'y maintient et qu'on y avance ». Excellente leçon pour ceux qui seraient tentés, en vue d'obtenir de l'avancement, d'avoir recours à l'intrigue et à la platitude : excellente leçon, qui acquiert une saveur toute spéciale, une autorité toute particulière, en passant par la bouche de M. le Recteur.

Où M. Ouvré nous semble moins bien inspiré, c'est lorsqu'il parle du baccalauréat et des échecs que de nombreux candidats subissent à cet examen. Ce passage de son discours manque de clarté : « Si quelques parents, dit-il, étaient tentés de faire à l'Université ce reproche spécieux, qu'ayant laissé arriver leurs enfants jusqu'au terme de leurs études, elle est tenue de leur délivrer le diplôme qui les couronne, il ne serait pas difficile de leur répondre que tous les candidats malheureux n'appartiennent pas à l'Université. »

Au premier abord, cela ressemble un peu à une vérité de M. de la Palisse. Personne n'a jamais prétendu que les élèves du lycée et collèges de l'État avaient le monopole des échecs : cela ne répond donc à rien. Doit-on voir là une insinuation contre l'enseignement libre et une réclame d'assez mauvais goût en faveur des établissements de l'Université ? — C'est ce qu'il est assez difficile de démêler.

(1) Voir la *Revue catholique* des 1er juin, 1er et 16 novembre 1883.

Enfin nous ne comprenons pas bien comment l'échec des candidats *extra universitaires* peut fournir une consolation aux parents qui ont donné la préférence à l'enseignement officiel, précisément parce qu'ils en espéraient un bon résultat. En somme, ce paragraphe du discours de M. Ouvré offre quelque chose de vague et d'incohérent, et dépare légèrement ce beau morceau d'éloquence.

Nous sommes heureux de nous retrouver de l'avis de M. le Recteur et de nous associer à ses éloges lorsque, après avoir retracé les progrès incessants de nos Facultés de Droit et de Médecine, il constate « qu'au milieu du mouvement général, Bordeaux occupe une place d'honneur. *Elle* (?) ne force pas son allure, mais *elle* ne recule pas. *Elle* marche toujours, et, sans doute, *elle* sera prête *la première.* »

Bordeaux a le droit d'être *fière* et *heureuse* de ces compliments. Ecoutons l'énumération des travaux qu'*elle* a parachevés, ou qu'*elle* est en voie d'exécuter : un lycée pour les jeunes gens : — un pour les jeunes filles (puisse-t-il avoir une existence moins troublée que celui de Montpellier) ! — Toute l'installation de l'enseignement supérieur, — à l'exception toutefois de la Faculté de Droit, à reprendre de la base au sommet, etc — etc. —

Relevons enfin, dans la péroraison de l'allocution rectorale ces paroles qui renferment une idée aussi neuve que profonde, et que l'on ne saurait trop méditer : « Honorez l'Université, dit M. Ouvré, par le *travail* et la *discipline.* »

Puissent les maîtres de l'Université se pénétrer de ce sage conseil, et surtout réussir à bien l'inculquer à leurs élèves ! Peut-être, alors, nous sera-t-il donné de passer quelques jours sans apprendre que, dans tel ou tel lycée ou collège de l'État, les élèves masculins et féminins, viennent de se révolter, de casser les vitres, et, finalement, de s'évader en masse aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du départ.*

« Ce discours, assure *la Gironde,* a été interrompu à diverses reprises par de chaleureux applaudissements. » Cela ne surprend pas : et, si nous avons cru pouvoir formuler de timides observations sur certaines idées de M. Ouvré, il ne nous en coûte nullement de rendre nos humbles hommages *au talent oratoire* dont il a fait preuve en cette mémorable séance.

***

LES SEPT ARCHANGES GARDIENS DES SACREMENTS

VERRIÈRE DE M. DAGRAND A L'EXPOSITION

I

Parmi les trésors inestimables que possède la sainte Église de Dieu, nos sacrements tiennent le premier rang d'honneur et d'importance dans la vie chrétienne. Institués par le Seigneur Jésus, conférant la grâce qui nous élève à la participation de la vie divine, et l'un d'entre eux perpétuant au Tabernacle la présence réelle du Verbe fait chair, ne sont-ils pas le vrai *gazophylacium* du temple? D'ailleurs, ils valent tout le prix du sang Rédempteur.

On peut y voir encore les sept candélabres d'or pur, au milieu desquels le Fils de l'homme apparut au prophète de l'Apocalypse. Ils sont, en effet, la lumière et l'éclat du sanctuaire. Dans cette même vision, le Christ tenait en sa main droite sept étoiles rayonnantes. Ma foi se plaît à y reconnaître autant de sources de grâce qu'il ouvre à l'humanité.

Les sacrements étant la richesse de l'Église, Dieu les a dû mettre sous la garde et le patronage de ses anges les plus constitués en dignité. Aussi bien existe-t-il, dans le *cosmos* angélique, des protecteurs et des gardiens de l'Épouse immaculée du Christ, de ses destinées à travers les siècles, et des âmes qu'elle a pour mission d'enfanter à la gloire, au bonheur de l'Éternité. Le plan divin est riche en harmonies.

Du reste, la pieuse croyance qu'il y a des esprits célestes préposés à la défense et à la diffusion de nos sacrements n'est point téméraire, ni moderne. Elle a cours depuis le concile tenu à Rome sous le pape saint Zacharie (741-752), dans les Églises de la Péninsule italique. Outre la capitale du monde chrétien, Gênes, Venise, Naples et Palerme honorent d'un culte particulier lesdits archanges. Cette dévotion est rationnelle. On ne comprendrait pas même qu'il en fût autrement.

Sans m'arrêter ici à des exemples analogues tirés du polythéisme, tels que le dragon gardien des pommes d'or du jardin des Hespérides, est-ce que l'Écriture-Sainte ne nous montre pas deux jeunes guerriers des armées du ciel flagellant Héliodore, parce qu'il voulait ravir les trésors du temple de Jérusalem?

La Bible fait encore mention de sept anges *assistants* au Trône de Dieu, et qui sont, en même temps, *des Esprits administrateurs, envoyés sur tous les points du globe.* Ils forment une classe à part, en dehors de la hiérarchie des neufs chœurs angéliques, dont ils résument en eux les propriétés. D'après nos Lettres sacrées, ils ont les flammes ardentes des

Séraphins, la science des *Chérubins,* et la force inhérente aux *Vertus des cieux.* Le prophète Daniel appelle saint Michel : « *unus de principibus primis... magnus princeps.* » Donc il y en a d'autres ; mais saint Michel est le *primus inter pares,* et s'il occupe ce rang élevé, c'est à la fois parmi les glorieuses phalanges de ses collègues et auprès du peuple de Dieu. L'apôtre saint Jean nous le montre à son tour comme le chef suprême des chevaliers de la Femme par excellence et de son divin Fils (Apoc., XII, 7). Saint Paul et saint Jude lui donnent le titre d'archange, qui implique une suprématie, un rang d'honneur, dans la hiérarchie des Esprits bienheureux.

Quant à Raphaël, nous voyons, au livre de Tobie, qu'il est un des sept *assistants* devant le Trône de Dieu, envoyé pour la guérison du captif aveugle de Ninive et la cessation des épreuves de sa future belle-fille Sara.

Gabriel, qui ne paraît dans la sainte Bible qu'après Raphaël, continue sa double mission : « *Ego sum qui* ASTO *ante Deum, et* MISSUS SUM *hæc tibi evangelizare,* » dit-il à Zacharie. Voilà bien l'ange *assistant* et *administrateur,* dans l'ordre d'idées qui fait le thème de notre étude.

Enfin, le quatrième livre d'Esdras, cité souvent par les docteurs de l'Église, et jouissant, quoique non inspiré, d'une sérieuse valeur historique, nous parle des archanges Uriel et Jérémiel. Comme on l'ajoute généralement aux diverses éditions de la Bible, il peut être permis de dire à la rigueur que l'Écriture nous fournit les noms de cinq archanges présidant à nos sacrements ; mais, pour être exact, nous remarquerons la différence d'autorité de ces textes. Divine pour les trois premières, elle est purement humaine pour les deux autres.

Il ne reste qu'à chercher les noms du sixième et du septième, connus par voie traditionnelle, à défaut de preuve scripturaire. Le R. P. Faber, l'éminent oratorien de Londres dont la compétence est indiscutable, nous apprend que leur vocable est Barachiel et Séaltiel. Celui-ci dérive de l'hébreu, comme Salatiel (I Esd. III), avec la signification identique d'*homme de prière ;* celui-là est, dans nos Lettres sacrées, synonyme de *bénédiction de Dieu,* bien qu'il ne s'applique qu'au père d'un prophète nommé Zacharie. L'un et l'autre complètent la brillante pléiade des sept anges auxquels Jules III et Pie IV érigèrent à Rome une belle église avec les riches matériaux des Thermes de Dioclétien.

L'excellente pensée qu'a M. le curé de Saint-Michel de leur consacrer une splendide verrière dans sa basilique, n'est donc pas une fantaisie étrangère aux meilleures traditions de l'art et de la piété.

Et maintenant que nous sont connus les personnages de la galerie, nous allons dire leurs *attributions* sacramentelles, et décrire, à ce point de vue, leurs *attributs* iconographiques, soit d'après les monuments de la primitive Église, soit en nous inspirant des peintures chrétiennes du moyen-âge et de quelques-unes de la Renaissance. Il faut, en effet, qu'à leur simple caractéristique, on puisse distinguer entre elles les grandes

figures de l'hagiographie. En un mot, les attributs iconographiques des saints doivent être leurs *armes parlantes*.

II

1. Saint Michel *(Quis ut Deus?)* — Prince de la cour céleste, protecteur de l'Église et du Souverain-Pontife, il préside naturellement à l'Eucharistie, qui est le centre et le soleil des autres sacrements. De graves auteurs voient saint Michel dans cet ange du Canon de la messe, qui prend, à l'autel de la terre, l'oblation du sacrifice eucharistique pour le porter « sur le sublime autel des cieux. » Il serait encore « l'un des Séraphins prenant au foyer du sanctuaire un charbon de feu, » pour en effleurer les lèvres du prophète Isaïe, puis des prêtres disant la messe et les purifier.

Attributs : un ostensoir rayonnant sur la poitrine, à l'imitation de celui que porte l'Ange de l'École, saint Thomas d'Aquin ; une épée nue dans la main droite ; dans la gauche, un étendard avec peinture de l'Agneau divin, couché sur un autel, près d'un calice où jaillit le sang qui s'échappe de sa blessure au côté : *Agnus tanquàm occisus* (Cf. Ciampini et Martigny, *Antiquités chrétiennes*, p. 20.)

2. Saint Gabriel *(la vertu de Dieu)*. — Ayant annoncé la naissance de saint Jean-Baptiste, il est préposé à l'administration du baptême.

Iconographie : Un miroir de cristal, symbole d'innocence et de candeur baptismale, dans l'une des deux mains ; à l'autre, un flambeau allumé, symbole de la foi ardente du néophyte. N'est-il pas écrit de Jean-Baptiste : *Ille erat lucerna ardens et lucens?*

3. Saint Raphael *(remède et panacée de Dieu)*. — C'est l'archange de l'Extrême-Onction, parce qu'il a fait oindre les yeux du vieux Tobie par son fils pour le guérir ; qu'il a ramené sain et sauf, d'un long voyage, le jeune Tobie ; que la fille de Raguel lui a dû sa délivrance de cruelles épreuves ; et qu'enfin, d'après la tradition, c'est encore l'ange Raphaël qui venait agiter l'eau de la piscine de Bethsaïde, s'ouvrant par cinq portiques, où les malades recouvraient la santé dans certaines conditions déterminées : *qui prior descendisset...*

De même, l'Extrême-Onction leur apporte la guérison corporelle, s'ils ne la demandent pas *trop tard*, et si Dieu le juge nécessaire pour leur salut ; elle est leur sauf-conduit de la terre au ciel, dans le grand voyage du temps à l'éternité ; elle fortifie l'âme contre les suprêmes angoisses de l'agonie ; et, comme dernier terme de comparaison, le prêtre, ange visible du sanctuaire et des pèlerins de la vie humaine, nous fait *in extremis* l'onction sacramentelle, au quintuple siège de nos sens, qui sont les cinq portes par lesquelles notre âme s'ouvre sur le monde extérieur.

Attributs : le bâton du voyageur et le divin poisson, l'ἰχθύς des peintures murales aux Catacombes, dont chaque lettre grecque est l'initiale

de « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, » venu pour guérir toutes nos blessures par les cinq plaies de son corps adorable.

4. URIEL *(feu du Seigneur)*. — Il préside à la Confirmation, qui nous arme chevaliers du Christ, et, au besoin, nous communique le feu sacré, l'enthousiasme, la force des martyrs. Le discours enflammé qu'il tient à Esdras, implique sa mission. — Caractéristique: la croix, dont il ne faut pas rougir, entre les mains; une colombe peinte sur la poitrine. (Cf. Martigny, *op. cit. p. 175.*)

5. JÉRÉMIEL *(miséricorde de Dieu)*. — C'est l'archange préposé au sacrement de pénitence. Il veut, d'après le texte du IV^e^ livre d'Esdras, peser la responsabilité humaine dans la balance du sanctuaire, *in statera,* et voici qu'Esdras lui-même s'humilie en se frappant la poitrine comme un pauvre pécheur. Qui ne voit d'ailleurs les secrètes affinités du nom de Jérémiel avec celui du chantre des Lamentations bibliques?

Attributs: Cet ange doit tenir une coupe dans la main gauche, et, dans la droite, un fouet à triple lanière, symbole des trois actes de la pénitence sacramentelle. Quant à la coupe, elle est destinée à recueillir les larmes de la contrition pour les présenter à Dieu. Isaïe ne nous montre-t-il pas les anges de paix qui versent des larmes amères? Charles Lebrun s'est inspiré de cette donnée dans son tableau du Louvre, *le crucifiement.*

6. SÉALTIEL *(prière de Dieu)*. — Il préside au sacrement de l'Ordre, dont une des principales fonctions est la prière publique avec et pour l'Église: le bréviaire et la sainte messe.

Iconographie: l'étole sur une tunique blanche, lamée d'or; celle-ci retenue autour des reins par une ceinture, symbole de chasteté. Dans la primitive Église, l'étole était déjà l'insigne du sacerdoce et portait le nom significatif d'*orarium.* On pourrait y peindre en broderies des grappes de raisin et des épis de froment, matière du sacrifice. Entre les mains, un encensoir d'or, qui est dans l'Apocalypse, ch. VIII, l'attribut de l'ange de la prière, dont il est fait sept fois mention dans l'office liturgique de saint Michel. (Cf. Martigny, p. 652.)

7. BARACHIEL *(bénédiction de Dieu.)* — Voilà un nom bien choisi pour l'ange qui préside au mariage. C'est, en effet, sous la forme d'un ange que Dieu bénit lui-même le mariage de nos premiers parents. C'est encore un des sept assistants au Trône de Dieu, qui avait inspiré la formule de bénédiction patriarcale insérée au livre de Tobie, et reproduite dans la liturgie catholique.

Attributs: Sur la tête, une couronne de roses blanches; tunique semée de fleurs; dans une main, coffret de ménage ou des cadeaux de noces (Martigny, p. 388); de l'autre, l'ange tient et présente l'anneau de l'alliance.

Tels sont les types d'après lesquels on doit peindre les sept gardiens célestes de nos sacrements. Leur visage sera brillant comme le soleil, puisque l'Écriture-Sainte les appelle « des anges de lumière, » et leur

vêtement splendide: « *Tobias invenit juvenem splendidum.* » Je signale encore cette description tirée de l'Apocalypse, ch. x: « *Et vidi angelum fortem, amictum nube, et iris in capite ejus* (un diadème fait des couleurs de l'arc-en-ciel), *et facies ejus erat ut sol, et pedes ejus tanquam columnæ ignis...* » Voyez-vous comme tout cela est vaporeux, translucide, étincelant! Ailleurs, c'est l'ange de la résurrection, *sedens in albis.* Eh bien! ces coups de pinceau de maître ont inspiré les deux grands poètes de l'Italie et de l'Angleterre, pour nous borner à Dante et à Milton.

Voici la traduction de quelques rimes du premier, dont nous retrouverons des traces dans la verrière de M. Dagrand:

« Un ange s'apprête à venir vers nous. La belle créature est de blanc vêtue, et son visage lumineux scintille comme l'étoile du matin. Les yeux ne peuvent soutenir l'éclat de sa splendeur; la béatitude est peinte sur son noble front... »

« Une lueur m'apparut, d'où émergeait une forme blanche. Voici l'ange de Dieu. Il bat l'air de ses plumes éternelles... »

« Et je vis sortir du ciel deux anges armés d'épées flamboyantes. D'un vert tendre comme les petites feuilles nouvellement nées, leurs robes étaient agitées par le tremblement de leurs ailes d'émeraudes. On distinguait bien leur chevelure blonde (le blond d'or vénitien), mais l'œil était ébloui par le resplendissement de leur face. »

Milton a surpassé Dante lui-même dans ce genre de description, et nous signalerons en particulier les portraits qu'il a faits de Raphaël, transformé en chérubin voyageur; puis, sous la figure d'un séraphin. Gustave Jouve a réuni, dans son *Dictionnaire d'esthétique*, 1856, p. 120-127, ces traits épars de la beauté des anges. Martigny nous a révélé leur iconographie des Catacombes et jusqu'au VI^e^ siècle, p. 33 et suiv. de ses *Antiquités chrétiennes.* Enfin, nous sommes heureux d'ajouter que M^gr^ Cirot de La Ville leur a consacré une bonne étude dans son *Essai de philosophie sacrée*, 1874.

Nous avons établi les données générales qui vont mieux faire apprécier la verrière de M. Dagrand.

III

L'œuvre de cet artiste est destinée à remplir une fenêtre ogivale à trois meneaux, qui devrait être percée dans le mur méridional de l'église Saint-Michel, vis-à-vis de la chapelle du Saint-Sépulcre.

Les origines des sept sacrements y fournissent le thème d'autant de tableaux fort bien réussis, dans quatre panneaux de la zone inférieure du vitrail et trois médaillons de son amortissement. Ce sont, de bas en haut et de gauche à droite: la dernière Cène, le baptême de Notre-Seigneur, l'Extrême-Onction, la Confirmation, la plénitude du pastorat conférée à saint Pierre, le mariage de la Sainte Vierge, Notre-Seigneur absolvant Madeleine repentie.

Il est facile de voir, d'après cet exposé, que le baptême des chrétiens,

l'ordre, le mariage et la pénitence, y sont représentés plutôt à l'état figuratif qu'à celui de sacrement de la loi nouvelle.

Dans la confirmation, il y a deux évêques, saint Pierre et saint Jean qui la donnent, le premier à un jeune homme; le second à une jeune fille. On y retrouve l'imposition des mains et l'onction du saint chrême.

Sous la réserve des observations qui précèdent, et si l'on excepte la main du moribond, mal prise dans le plomb de raccord, ces petites compositions de M. Dagrand ne laissent rien à désirer. En louer le dessin et le coloris, l'agencement des personnages et la variété des fonds d'écran, ce n'est que justice.

On doit approuver aussi M. Dagrand pour le symbolisme décoratif du sommet de la fenêtre, aux trois baies cordiformes. La colombe mystique, entourée des sept langues de feu qui figurent les dons du Saint-Esprit, le chandelier d'or à sept branches du temple d'Israël, et les sept étoiles de la vision apocalyptique : voilà qui s'harmonise de tout point avec le thème principal.

Dans la zone médiane, ce sont les archanges plus grands que nature. Saint Michel occupe seul le compartiment au-dessus du panneau de la dernière Cène. Disposition intelligente. — Ses collègues le suivent groupés par deux à chaque loge. Mais comment les distinguer *attributivement?* L'iconographie est ici parfois incomplète, ou même défectueuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les personnages avec leurs vraies caractéristiques, données plus haut. Du reste, ce n'est pas la faute de l'artiste, nous le savons. Traitant un sujet difficile, complexe et sans précédent à Bordeaux, il n'a pu que se conformer aux indications d'un auteur peu versé dans la science de l'art et du symbolisme chrétiens. M. Dagrand, qui est en progrès sérieux pour le dessin et le coloris, se fût estimé heureux de suivre un meilleur guide.

Mais en attendant qu'on perce la fenêtre à l'étude et que sa verrière y soit placée au grand jour du midi, j'engage le peintre à changer quelques pièces de son œuvre. Par exemple, ne pourrait-il refaire les figures de saint Michel et d'Uriel, en accusant mieux l'expression de leur physionomie? Serait-il impossible de supprimer les reflets verts du miroir de jaspe, de corriger certain pied au troisième compartiment, et de jeter un peu de rose ou de nacre sur des ailes d'anges trop assombries? Il est permis de compter sur toute la bonne volonté de M. Dagrand à cet égard, puisqu'il aime la critique et en profite. Son vitrail sera parfait, s'il peut y remplacer quatre ou cinq morceaux qui font disparate.

Enfin, je voudrais qu'il y eût moyen d'intercaler, au bas de la zone médiane, la légende que voici :

SCS. MICHAEL EVCHARISTIÆ.	SCS. GABRIEL BAPTISMATI. SCS. SEALTIEL ORDINI.	SCS. RAPHAEL EXTREMÆ-VNCTIONI SCS. BARACHIEL MATRIMONIO.	SCS. VRIEL CONFIRMATIONI. SCS. JEREMIEL PŒNITENTIÆ.

Cette légende signifierait que saint Michel préside à l'Eucharistie; saint Gabriel, au baptême, etc. Les premiers noms des groupes se rapporteraient aux anges du premier plan. L'abréviation SCS est pour *sanctus* dans l'épigraphie ancienne; et, grâce à nos indications, la verrière de M. Dagrand ne serait pas une énigme pour les fidèles peu initiés à l'iconographie chrétienne.

Et maintenant, afin de le dédommager de la sévérité amicale de mes critiques, j'annonce qu'il a obtenu le premier prix dans la section des vitraux à l'Exposition, et je vais reproduire l'éloge que lui a décerné un journal de notre ville, non suspect de flatterie envers les artistes religieux:

« Quoi de plus imposant, de plus magistral que cette magnifique verrière de style du quinzième siècle, exécutée par M. Dagrand pour l'église Saint-Michel de Bordeaux! Cette procession d'anges plus grands que nature, dont le savant dessin rappelle la frise célèbre de l'illustre Hippolyte Flandrin, n'est pas moins remarquable par la pureté des lignes que par l'harmonie des couleurs. De riches étoffes aux larges cassures jettent l'éclat lumineux de leurs tons rouges, bleus ou verts qui se perdent sans sécheresse dans les teintes profondes des ombres; les armures, les glaives, les ors des broderies, des bijoux ajoutent l'accent brillant qui donne la richesse, tandis que d'autres draperies aux tons rompus unissent les disparates et produisent cet effet indéfinissable de modelé, de jour et d'ombre, de grâce et de distinction qu'on nomme le beau idéal en peinture.

« Par cette œuvre, M. Dagrand a marqué sa place parmi les artistes dont s'honore notre ville; c'est une maîtresse page qui établit sa réputation sur le même rang que celle de notre peintre-verrier Villiet, de regrettable mémoire. »

IV

En concevant l'excellente pensée de consacrer, dans son église, une verrière à nos sept archanges des sacrements, M. le curé de Saint-Michel a voulu faire plus que leur payer un nouveau tribut de sa dévotion éclairée. Saintement jaloux de la beauté architecturale du vieil édifice, M. Meynard s'est proposé de rattacher le futur vitrail à la transformation des deux petites fenêtres de la chapelle Sainte-Anne, côté sud, en larges baies à trois meneaux. Celle-ci seraient alors semblables à leurs parallèles du côté nord, et toutes les fenêtres de l'abside, dont l'harmonie est actuellement brisée, recevraient une homogénéité bien désirable. En outre, les deux fenestrelles ne sont pas dans l'axe de leurs voûtes, et la réalisation du projet de M. le curé serait un pas de plus dans la voie du complet achèvement de la basilique.

D'aucuns s'étonneront peut-être de l'irrégularité présente. C'est qu'à l'époque où les fenestrelles furent ouvertes, les sacristies, qui se trouvaient adossées à cette partie de l'abside, ne permirent pas de les avoir

plus grandes, ni de les mettre à leur véritable place. Mais depuis l'isolement de l'église, le bon goût, l'art et la symétrie réclament les deux nouvelles baies, dont la seconde pourrait être consacrée aux neuf chœurs des anges.

L'Administration paroissiale de Saint-Michel a donné trop de preuves de son dévouement à l'édifice dont elle est justement fière, pour qu'elle ne soit pas empressée à couronner son œuvre, de concert avec son vénérable pasteur.

Enfin, l'Administration municipale, qui porte le plus vif intérêt à l'église Saint-Michel et n'a cessé de lui en prodiguer les témoignages efficaces, n'hésitera point, nous l'espérons, à favoriser la transformation à l'étude; les remerciements des amis de l'art et du monument qui est une belle page de son histoire, lui sont acquis d'avance.

15 novembre, 1882.

L'abbé CORBIN,
Historiographe de Saint-Michel

PREMIÈRE MESSE DU P. JEAN-CHARLES
A DEUSTO

Une imposante et très touchante cérémonie réunissait dimanche, 12 novembre, de nombreux fidèles et amis sous les voûtes de la chapelle du couvent de Deusto (près Bilbao, Espagne). Le P. Jean-Charles allait y célébrer la sainte messe pour la première fois.

Que dire de sa piété et de sa ferveur connues de tout le monde, mais que sa retraite préparatoire au sacerdoce a rendues encore plus ardentes et plus vives?

Il devait offrir le saint sacrifice à neuf heures et demie. — A ce moment, nous le voyons en effet sortir de la sacristie pour se rendre à l'autel. — Sa démarche est grave et recueillie; sur son front rayonnent à la fois un bonheur et une joie tout célestes. Son visage ne trahit aucune émotion. Il paraissait plutôt un ange qu'un homme, tant les splendeurs du divin Sacrifié brillaient sur son visage. Il est précédé du pieux et bon P. Cyprien, son ancien maître du noviciat, qui paraissait heureux et fier d'assister à l'autel ce prêtre accompli qu'il avait formé lui-même à la pratique de toutes les sublimes vertus.

Le voilà au pied du sanctuaire, il en gravit les marches d'un pas ferme, et plein de noblesse dans son humilité.

Après avoir fait le signe de la croix avec un respect mêlé d'amour, il commence la sainte messe, et d'une voix forte et accentuée, il prononce toutes les paroles de la sainte liturgie. A la *Préface* et au *Sanctus,* il paraît saisi d'un saint tremblement, à l'imitation des anges du sanctuaire.

Le moment solennel de la Consécration approche, et, pour la première fois, il a le bonheur de faire descendre Notre-Seigneur sur l'autel; son visage semble alors transfiguré. Lorsque l'heure mille fois bénie de la Sainte Communion est arrivée, il donne le Pain du Ciel aux nombreux amis qui regardent comme une faveur insigne de le recevoir de sa main.

Immédiatement après la messe a eu lieu la pieuse cérémonie du baiser des mains.

Le nouveau prêtre est assis devant l'autel, et tous les assistants viennent l'un après l'autre s'agenouiller devant lui pour baiser ses mains, consacrées par l'onction sacerdotale.

La messe finie, le P. Jean-Charles s'est dirigé vers la sacristie, où, avant de déposer les vêtements sacerdotaux, plusieurs personnes ont eu le bonheur de recevoir sa première bénédiction.

Le lendemain matin, assistant à sa seconde messe, nous nous demandions en le voyant célébrer, si nous n'étions pas en présence d'un de ces vénérables prêtres qui exercent le ministère depuis vingt-cinq ans.

Les événements qui viennent de s'accomplir avec tant de rapidité auraient peut-être lieu de surprendre, si on ne savait déjà que M. Armand de Pichard a été si tôt ordonné prêtre, parce qu'il en a été jugé digne par ses supérieurs qui lui ont tenu compte à la fois de son âge, de sa grande piété et de son profond savoir.

Il n'en continue pas moins les cours de théologie qui lui sont nécessaires pour compléter ses études ecclésiastiques.

Il est maintenant heureux et invite tous ses amis à partager sa joie et son bonheur. Dieu a exaucé ses vœux et les nôtres. Que le P. Jean-Charles ne nous oublie jamais au pied du saint autel!

Léonce LACLAVERIE.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Le 23, dans la salle de la rue Jean-Jacques Bel, a eu lieu la séance publique de distribution des prix décernés par l'Académie.

Voici quelques-uns des prix décernés :

Fondation La Grange. — Prix de mille francs à M. l'abbé Allain, pour son livre : *L'Instruction primaire en France avant la Révolution.*

Histoire. — Une médaille d'or à M. Marionneau, pour son livre : *Louis, sa vie et ses œuvres.*

..... M. Hippolyte Minier, en remettant à M. l'abbé Allain le prix de mille francs qui lui était accordé, l'a chaudement félicité, dans les meilleurs termes, d'avoir écrit un livre qui démontre jusqu'à l'évidence que l'instruction primaire ne remonte pas seulement à 1789, comme quelques-uns ont osé le prétendre, mais que dans la vieille France elle était aussi accessible, aussi répandue qu'aujourd'hui et véritablement gratuite. — Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Pepin d'Escurac.

Le discours de M. le Recteur. — « Nous recevons la lettre suivante relative à certain passage du discours de M. le recteur Ouvré, passage que le *Nouvelliste* a signalé à ses lectures dans son numéro d'hier :

« Les parents se plaignent, a dit à peu près M. le Recteur, que nous « distribuons avec parcimonie le titre de bachelier, mais il faut attribuer « ce résultat à ce que, dans le nombre des candidats, beaucoup n'ont pas « été instruits par l'Université elle-même. »

« Très fort ce paragraphe, comme disait hier le *Nouvelliste*. Voyez en effet les élèves du Petit-Séminaire de Bordeaux, par exemple, pour ne pas en citer d'autres. Ils n'ont pas été instruits, que je sache, par les aigles de l'*Alma mater*, et cependant, sur 14 présentés cette année pour la première partie des lettres, 11 ont été reçus, parmi lesquels 2 avec mention.

« M. Ouvré, et sa commère la *Gironde* qui garde le silence le plus obstiné sur les échecs humiliants de certains lycées chers à son cœur, seraient sans doute encore bien plus surpris si on leur apprenait que dans ce Petit-Séminaire de Bordeaux, comme dans beaucoup d'autres, loin de recommander aux élèves le baccalauréat, on l'y tolère à peine, et qu'on n'accorde à cette nécessité du jour qu'une part très secondaire dans les études.

« Que serait-ce, ô Ouvré, si, au lieu de s'en tenir à un minimum de préparation, on chauffait à blanc les jeunes séminaristes comme les Vulcains de l'Université *s'évertuent* à chauffer leurs apprentis et nourrissons dans les fours subventionnés de l'Etat ? »

(Nouvelliste de Bordeaux.)

LES " LETTRES PROVINCIALES "

DEVANT LE PARLEMENT ET L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

(1660)

L'apologie des professeurs de Bordeaux n'émanait pas de leur plume, cela est hors de controverse : faut-il en conclure qu'ils n'entrèrent pour rien dans cette œuvre ? La conclusion ne serait pas rigoureuse ; elle serait de plus matériellement fausse. En effet, d'après le docteur Arnauld, les *Défenses* ne furent composées que sur les « prières réitérées » des professeurs de Bordeaux, et nommément de Lopès ; mais ce dernier, « intimidé par son frère, médecin, qui demeurait à Paris, et à qui il avait fait part du secret, » en fit porter des plaintes à M. Arnauld, « comme si elles pouvaient les compromettre. »

Lopès avait cependant pour se plaindre de bonnes raisons, et qui lui font honneur ; mais il expiait dès lors la grave imprudence par lui commise lorsque, d'accord avec ses collègues de l'Université, il avait confié sa cause, déjà mauvaise en elle-même, à des avocats tels que MM. de Port-Royal. Leur style lui paraissait à bon droit trop mordant et trop acerbe à l'égard des jésuites, et son âme catholique et bonne dans le fond, — si c'est là une erreur, elle ne me conduira ni en Enfer ni en Purgatoire, — l'âme de Lopès ne pouvait s'accommoder des traits dirigés en son nom ou sous son manteau contre le chef visible de l'Église, contre le docteur et le père commun de tous les fidèles. Semblable à ce personnage bien connu qui, dans un bal masqué, disait à son page irrévérencieux jusqu'à la licence : « *Tu me déguises trop,* » le pauvre Lopès, lui aussi, embarrassé de ses avocats, trouvait qu'ils le défendaient trop, qu'ils ne ménageaient pas assez ses adversaires, et qu'ils dépassaient évidemment les limites d'une juste défense, *moderamen inculpatæ tutelæ,* comme disent les théologiens.

De son côté, Arnauld se plaignait de la conduite et des plaintes de Lopès. Il le fit dans plusieurs lettres adressées à une dame dont on ne nous dit pas le nom, mais qui était certainement une affidée du parti janséniste, et pour laquelle le chef lui-même n'avait pas de secret. On ne les trouve pas dans l'édition des *Lettres* d'Arnauld données, en 1727, à Nancy, en huit volumes in-12 : elles ont été imprimées pour la première et dernière fois dans le tome I (p. 211 et suiv.) de l'édition des *Œuvres,* qui parut à Lausanne en 48 volumes in-4°, années 1775 et suivantes. Comme cette collection considérable est assez rare et par conséquent accessible à peu de personnes, comme d'ailleurs ces lettres sont curieuses à plus d'un point de vue, on me saura gré de les reproduire ici.

La première est du 20 août 1660 :

« En vérité, madame, si on ne regardoit Dieu dans les services que l'on rend aux hommes, on auroit souvent sujet de s'en repentir. Depuis le jugement que les professeurs de Bordeaux ont rendu en faveur de Wendrock, on a reçu vingt lettres, par lesquelles on nous prie de soutenir ce jugement, et on nous a envoyé par la poste l'écrit imprimé des jésuites, et divers autres écrits qu'ils ont dictés dans leurs classes, pour infirmer ce jugement, et faire passer ces professeurs pour de très méchants théologiens, en redoublant les mêmes instances de répondre à ces écrits. Nous ne l'avons entrepris que sur ces prières réitérées; et pour les servir plus efficacement, un de nos amis a entrepris, avec une très grande dépense, de faire imprimer ce que l'on avoit fait, dans la vue qu'ils ne le pourroient faire à Bordeaux sans se commettre, ce qu'on leur a voulu épargner. Et maintenant toute la récompense qu'on en a, est que l'on va éventer un secret et faire du bruit d'un écrit dont on n'a fait voir quelque chose que sur la promesse d'un secret inviolable. Cela est tout à fait dur. Si M. Lopez de Bordeaux trouvoit quelque chose à dire à ce qu'on lui avoit fait voir, il avoit la voie de M. l'abbé de Verteuil, par lequel il nous pouvoit donner quelques avis qu'il eût voulu, et on étoit très bien disposé de les recevoir, et de le satisfaire sur toutes choses, et même de supprimer l'écrit, s'il l'eût désiré, toutes choses considérées. Mais, qu'au lieu de cela, il viole le secret qu'on lui a confié, en portant ses plaintes à son frère, qu'il sait être très-opposé à toute cette affaire, et n'être capable que de la rendre publique, je vous fais juge, Madame, si c'est un procédé bien régulier, et s'il n'est pas un peu

rude d'être traité de la sorte par une personne qu'on n'a eu dessein que d'obliger, et dont on a témoigné beaucoup d'estime sans le connoître.

» Mais si son procédé est peu raisonnable, ses sujets de plainte le sont encore moins. On ne nous en a rapporté que deux. L'un est que l'on parle dans cet écrit au nom des professeurs de Bordeaux, et qu'ainsi l'écrit étant fort et rempli de termes aigres, on les engage plus qu'ils ne voudroient. Je vous avoue, Madame, que si cela étoit, on auroit eu fort grand tort, n'y ayant rien de plus mal que de faire dire à des personnes ce qu'ils *(sic)* ne voudroient pas dire. Mais il n'y a rien d'aussi éloigné de la vérité. Car on y parle partout des professeurs en tierce personne ; de sorte qu'il est incompréhensible comment M. Lopez a pu croire que cet écrit étoit fait en leur nom ; si ce n'est que, l'ayant lu fort à la hâte, il ait oublié qu'on y voit dans toutes les pages *le jugement de nos professeurs, le Parlement renvoyé à nos professeurs,* etc. »

Mais, dirais-je à mon tour, s'il m'était permis de répondre à celui que, dans son parti, on appelait « le grand Arnauld » : Est-il donc si rare et si inouï qu'un auteur parle de soi « en tierce personne » ? Vous-même, n'en fournissez-vous pas cent exemples ? A quoi, sinon au pronom *il* de la troisième personne, faut-il assimiler cette particule *on* qui émaille si richement les longues préfaces sorties de Port-Royal ? Et puis, vous qui accusez si facilement les autres d'oubli ou de légèreté, avez-vous donc oublié, ou bien n'avez-vous pas lu ces mots imprimés à la fin de la première *Défense :* « A Bordeaux, ce 14 juillet 1660 ? » N'avaient-ils pas été mis là tout exprès pour donner à penser qu'elle avait été composée « à Bordeaux, » et par qui, sinon par un professeur de Bordeaux ?

Continuant à parler de Lopès, Arnauld s'exprime ainsi : « Que s'il eût dit que, nonobstant cela, on ne laissera pas de le leur attribuer, ils ne devoient donc pas nous prier de défendre leur jugement contre les écrits des jésuites, puisque quoi qu'on fît, on ne pouvoit pas éviter qu'on ne leur attribuât ce que l'on feroit, n'étant pas possible de le faire d'une manière qui marquât plus que ce n'est pas eux qui parlent. Mais, de plus, il n'y a rien au monde de si facile que de se défendre d'un écrit qu'on nous attribue, quand il n'est point vraiment de nous, n'y ayant rien de si fort que la vérité ; et M. Lopez en a en particulier une preuve manifeste, qui est l'écrit qu'il a fait contre la lettre des

jésuites, lequel il peut montrer à Mr l'archevêque, et le convaincre par là que cet autre écrit-ci n'est point de lui.

» Quant à l'aigreur qu'il trouve dans cet écrit, j'avoue qu'il y a quelque *force* (!); mais je crois, Madame, que vous ne la trouveriez point trop grande, si vous l'aviez lu, et que vous eussiez considéré qu'il y va de tout, ne s'agissant de rien moins que de passer sans ressources pour hérétiques, si la prétention des jésuites, qui est qu'on le puisse être pour un simple fait, trouve créance dans les esprits. Or comme il n'y a rien que les hommes croient si facilement que ce qu'il leur est avantageux de croire pour leur intérêt, vous voyez assez, Madame, qu'il y a une très grande inclination dans une infinité de personnes, à croire tout ce qui servira à leur persuader que nous sommes hérétiques, parce que tous les avantages temporels se trouvent dans cette créance. Mais comme aussi les hommes, quelque intéressés qu'ils soient, ont de la peine à passer pour extravagants et déraisonnables, nous avons cru que ce n'étoit pas assez de faire passer les raisons des jésuites, par lesquelles ils prétendent que le seul doute du fait de Jansénius nous rend hérétiques, pour fausses, mais qu'il falloit de plus les traiter de folles et d'extravagantes, comme elles le sont en effet, afin d'emporter de hauteur, ce qu'on seroit en danger de ne point emporter, si on en parloit plus faiblement (!).

» Car enfin, Madame, il ne faut pas s'y tromper; il y a très peu de personnes qui entrent dans la vérité par la nue et la simple exposition de la vérité. La plupart des esprits communs ont besoin d'être remués et agités; et un certain ton de confiance avec lequel on propose les choses, est ce qui fait souvent plus de la moitié de la persuasion. Peu de gens sont persuadés de ce qu'on leur dit, si on ne le leur dit d'une manière qui témoigne que celui qui leur en parle en est le premier fortement persuadé (1). Et cela est surtout nécessaire, comme j'ai déjà dit, lorsque la vérité qu'on entreprend de prouver est blessée par des préjugés populaires, et combattue par des considérations d'intérêt. Voilà ce qui nous a obligés à réfuter les jésuites dans cet écrit avec quelque *force,* qui consiste principalement à traiter de raisonnements *ridicules* et de prétentions *extravagantes,* les raisons avec lesquelles ils veulent que tout le monde soit obligé de nous tenir

(1) Avec ces principes et son talent, Arnauld eût fait, de nos jours, un *excellent* journaliste.

pour hérétiques, sur un simple fait; afin que ceux qui seroient tentés de recevoir ces raisons pour bonnes, en soient détournés par la crainte de passer eux-mêmes pour extravagants (!!).

» L'autre sujet de plainte de M. Lopez, est qu'il y a des choses qui blessent le Pape. Mais c'est, Madame, ce que je ne comprends pas ; le Pape n'y étant jamais nommé que pour dire qu'on est entièrement d'accord avec lui et avec les évêques, dans tous les sens hérétiques qu'il a condamnés. Et pour ce qui est du fait de Jansénius, qui est ce qui pourroit blesser le Pape et les évêques, non seulement on ne dit nulle part dans cet écrit que les propositions ne sont pas de Jansénius, mais on dit même que ce peut être une témérité de le nier, et que c'est de quoi les professeurs n'ont pas jugé, s'étant contentés de déclarer, selon l'ordre qu'ils en avoient eu du Parlement, que ce n'est point une hérésie que de douter si les propositions ne sont point dans Jansénius. Que s'il ne nous est pas permis de soutenir ce point, et qu'il faille, pour éviter qu'on n'attribue en l'air un écrit au P. *(sic)* Lopez, sans aucune preuve, laisser prendre cours aux mauvaises raisons des jésuites qui veulent que le seul fait de Jansénius suffise pour nous rendre hérétiques, il est très facile de supprimer cet écrit, et d'empêcher que qui que ce soit au monde ne le voie. Il faudra laisser faire Dieu, qui peut dissiper les nuages des mauvaises raisons des jésuites, sans l'entremise des hommes, quoiqu'il semble que ce soit le tenter et attendre des miracles, en des choses qui se peuvent faire par des voies ordinaires, et qui ont toujours été pratiquées dans l'Église, ne s'étant jamais vu que ceux qui ont été capables de défendre la vérité soient demeurés dans le silence, la voyant attaquée et presque opprimée. M. de L. se peut souvenir de ce que M. de R. lui a dit, qu'on pouvoit être hérétique pour un fait, lorsque le fait étoit mêlé avec le droit. Cette méchante raison n'a jamais été bien réfutée, et est capable d'infatuer une infinité de personnes, qui sur cela croiront rendre un grand service à Dieu, de nous persécuter comme des hérétiques. On la ruinoit, et encore beaucoup d'autres, dans cet écrit; et on y mettoit les choses dans une telle évidence, qu'il étoit difficile qu'aucune personne sage osât plus nous traiter d'hérétiques sur le fait, qui est le seul point dont nous avons à nous défendre, n'y ayant rien de plus facile que de satisfaire tout le monde sur notre foi, lorsqu'il nous sera permis de la séparer du fait de Jansénius. Cependant on croit qu'il est plus avantageux de se taire, que d'empêcher que de méchantes subtilités

ne prennent créance dans les esprits, et n'entretiennent beaucoup de personnes, même pieuses, dans cette opinion, que ce n'est pas sans sujet qu'on nous traite d'hérétiques. On préfère son repos à la peine qu'il faudroit prendre pour prévenir de si méchants effets et si préjudiciables à la vérité et à la justice. Je serois bien fâché d'en être responsable devant Dieu; mais je crois en être quitte, quand après avoir fait de ma part tout ce dont je suis capable, je n'aurois fait autre chose dans cette suppression que de me rendre à l'avis de nos amis; et j'espère que si Dieu ne désapprouve pas mon zèle, il ne désagréera pas aussi mon obéissance.

» Je vous écris dans l'effusion de mon cœur, ne mettant pas seulement au net ce méchant brouillon. C'est pourquoi, Madame, je vous supplie que cette lettre ne soit point vue. Il suffit que vous mandiez à la personne par qui ces plaintes vous sont venues, que nous avons un extrême respect pour ses sentiments, et une obligation toute particulière de la crainte que sa bonté lui fait avoir que nous ne soyons exposés à de nouvelles persécutions, et que nous n'y engagions les autres par un zèle trop fervent; que nous sommes entièrement maîtres de l'écrit dont elle appréhende de mauvais succès, et que la première chose qu'on a faite, a été de donner ordre qu'il ne soit vu de personne. Je suis tout à vous (1). »

Le lendemain du jour où il épanchait ainsi son cœur et le secret du parti dont il était l'âme, Arnauld écrivait encore à la même personne:

« Ayant relu de nouveau une lettre de M. l'abbé de Verteuil, j'ai cru vous la devoir envoyer, parce qu'elle justifie tout ce que je vous dis hier.

» 1° Que M. Lopez de Bordeaux est bien intentionné de lui-même, comme vous verrez par les réponses judicieuses et fermes qu'il a faites à M. l'archevêque de Bordeaux.

» 2° Que s'il témoigne quelque foiblesse, cela ne vient que des terreurs que lui donne son frère.

» 3° Que son frère a tellement abusé de ce que lui a dit M^de^ de Long. (Longueville?) touchant les écrits que le Théologal lui devoit envoyer, qu'il lui a mandé que nous avons publié par tout Paris que M. Lopez de Bordeaux y avoit envoyé une réponse à la lettre des jésuites, pour la faire voir à MM. de P. R. (Port-Royal), quoique je

(1) *Œuvres de Messire Antoine Arnauld*; Lausanne, 1775, t. I, pag. 207-211.

vous puisse protester devant Dieu que nous n'en avons du tout parlé qu'à vous.

» 4° Qu'il est très vrai que c'est M. Lopez lui-même qui nous a fait mander par M. l'abbé de V. (Verteuil) qu'il désiroit que nous vissions cette réponse, et que cet abbé le lui a soutenu à lui-même.

» 5° Qu'en envoyant les trois feuilles à M. l'abbé de V., j'avois écrit un billet, par lequel je le priois qu'il ne les communicât qu'à des personnes dont il fût assuré du secret.

» 6° Que M. l'abbé de V. ne les a aussi mises entre les mains de M. Lopez, qu'avec parole du secret.

» 7° Qu'on nous a pressés de Bordeaux de faire imprimer quelque chose pour la défense des professeurs.

» J'ai mandé à M. d'And. de m'envoyer les extraits des lettres de M. de Taranque, qui vous feront voir encore mieux les grandes instances qu'on nous a faites d'écrire et d'imprimer pour la défense des professeurs.

» Je pense qu'il sera bon que vous fassiez voir cette lettre de M. l'abbé de Verteuil à M^de^ de Long., afin qu'elle reconnoisse que toutes les plaintes de M. Lopez de Bordeaux ne viennent originairement que des lettres de son frère de Paris, des frayeurs qu'il lui donne, et de la manière peu sincère dont il lui fait entendre les choses; quand ce ne seroit que de lui avoir fait passer pour un bruit répandu par tout Paris, ce que vous aviez dit à M^de^ de Long. Je suis tout à vous.

» Nous vous supplions, Madame, de prendre garde que cette lettre ne s'égare point (1). »

Trois jours après, le 24 août, Arnauld reprend encore la plume, et laisse un libre cours à son indignation :

« En vérité, Madame, je n'ai pas assez de vertu pour être tout à fait insensible à l'injustice qu'on nous fait dans le billet que vous m'avez envoyé, en me renvoyant la lettre de M. l'abbé de V. On nous y accuse de deux choses.

» L'une de n'avoir *pas gardé plus de secret à ces Messieurs de Bordeaux, qu'eux à nous :* ce qui ne peut être fondé que sur les plaintes très fausses de M. Lopez, le médecin, que nous avons fait courir par tout Paris que M. le Théologal avoit envoyé des écrits pour être vus par MM. de P. R.; au lieu que vous savez, Madame, que nous n'avons

(1) *Œuvres de Messire Antoine Arnault;* Lausanne, 1775, t. I, pag. 211, 212.

parlé qu'à vous seule, sur ce qu'on nous a mandé de Bordeaux, qu'il désiroit que nous vissions ces écrits. Est-ce manquer au secret? Faites nous justice, je vous en supplie.

» L'autre est que l'*écrit ne devoit pas être imprimé que ces Messieurs ne l'eussent vu.* Mais vous avez pu apprendre par l'extrait des lettres que M. d'And. vous a envoyé, que nous n'avons fait en cela que suivre leurs intentions, puisqu'ils nous ont mandé en termes exprès, *qu'on nous prioit de répondre, et d'en faire imprimer beaucoup d'exemplaires, et les leur faire tenir le plutôt qu'il se pourroit.* Nous sommes bien récompensés de les avoir servi avec tant d'exactitude, du travail et des dépenses.

» Pour la *force* qu'on nous reproche encore, il suffit, Madame, de vous dire que ce n'est que la force de la vérité, et qu'il n'y a pas un seul mot dont les jésuites puissent prendre avantage contre les auteurs de l'écrit, et les convaincre d'avoir commis quelque excès. Il est difficile de parler froidement de ce que l'on aime; et ceux à qui Dieu a donné quelque amour pour la vérité, ne peuvent pas la défendre avec le même flegme que s'ils n'avoient que de l'indifférence pour elle. Nous avons toujours vu que ceux qui, avant que d'écrire sur ces matières, nous reprenoient d'être trop forts, l'ont été plus que nous, quand Dieu les a engagés dans les mêmes disputes que nous. La plupart des gens du monde ont une très fausse idée de la modération chrétienne, ce qui ne vient le plus souvent que de leur extrême indifférence pour tout ce qui regarde l'Église. Je sais bien que la personne de qui peut être le billet est bien éloignée de ce sentiment; mais ceux qui sont dans le monde jugent souvent des choses par les impressions des autres, plutôt que par les leurs propres, et ils croient même qu'il est de l'humilité de ne pas approuver ce qu'ils voient communément improuvé; ou ils ne discernent pas assez la modération qu'on doit garder dans ce qui ne touche que nos intérêts, d'avec la force et la vigueur que tous les Pères ont toujours témoignée en ce qui touche ceux de J.-C. Mais, quoi qu'il en soit de ce dernier point, sur lequel je ne trouve pas si étrange que l'on nous condamne, je vous avoue que, sur les deux autres, je ne puis me persuader qu'on ne nous fasse pas une très notable injustice, comme je vous ai déjà dit. Je sais bien néanmoins qu'il faut la souffrir, et qu'il ne faut pas négliger l'occasion que Dieu nous présente de profiter de l'une des plus sensibles humiliations que l'on puisse avoir dans le monde, qui

est de ne recevoir que des reproches, pour les services qu'on a cru rendre à ses amis. Je suis tout à vous (1). »

L'éditeur des *Œuvres* complètes d'Arnauld nous apprend que les réponses de celui-ci « satisfirent pleinement M. Lopès, puisqu'il cita l'écrit des *Défenses* avec éloge dans la requête qu'il présenta au Conseil, conjointement avec ses confrères, au sujet de l'arrêt qui les suspendit de leurs fonctions (2). » Hermant dit aussi qu' « ils y font mention des deux *Défenses* publiées en leur faveur, comme d'un écrit *invincible,* auquel les jésuites ne purent opposer que des injures et des satires ridicules (3). » D'autre part, Arnauld écrivait le 19 octobre 1660, à M. Perrier le père, Conseiller à la Cour des Aides de Clermont: « On nous mande de Bordeaux que cet écrit y fait des merveilles, et que les professeurs se moquent de ce nouveau jugement » (celui qui condamnait les *Lettres provinciales* à être brûlées à la Croix du Trahoir) « et n'en sont que plus fermes dans le leur (4). » Hermant rapporte également qu'après la suspension de leurs cours, les professeurs de Bordeaux montrèrent une grande fermeté, comme « on le voit, dit-il, par une relation que M. Girard, abbé de Verteuil, en envoya à Paris, le 22 novembre 1660 (5). » Selon le même auteur, « on mandoit à M. d'Andilly, par une lettre du 30 novembre, que M. Lopès, théologal, seroit déjà parti pour Paris sans sa maladie; qu'il espéroit faire ce voyage dans sept ou huit jours avec le Père Gonet; que l'on ne pouvoit exprimer avec quelle joie et quel plaisir le théologal l'entreprenoit; qu'il étoit dans une fermeté et dans une résolution sans pareille; qu'il protestoit de défendre le jugement qu'ils avoient donné au péril de sa vie, ne demandant qu'une grâce, qu'on le voulût écouter; que M. Brassier, pro-recteur de l'Université, avoit fait le jour précédent ses ouvertures, et avoit fait la plus belle harangue qu'ils eussent jamais ouïe; qu'il avoit plus de soixante de Messieurs du Parlement, au lieu qu'il n'y en avoit que sept ou huit en la harangue que les bons pères avoient

(1) *Œuvres de Messire Antoine Arnaud;* Lausanne, 1775, tom. I, pag. 212, 213.
(2) Edition citée, t. XXI, p. XXVII.
(3) Hermant, livre XXXI, chap. II.
(4) *Œuvres d'Arnauld;* Lausanne, t. I, p. 214.
(5) *Histoire du Jansénisme,* t. V, p. 1169. — Hermant n'a malheureusement transcrit que les premiers mots de cette relation qui commençait ainsi : « J'ay passé deux mois entiers à la campagne à deux lieues d'icy. » Suivent trois pages blanches.

faite, ce qui les désespéroit; que toute la ville étoit enragée contre eux de l'arrêt qu'ils avoient obtenu (1). »

Si Lopès avait réellement alors pour la lutte l'ardeur qu'on lui suppose ici, cette ardeur, il faut l'avouer, se refroidit bien dans la suite. L'âge, l'expérience, les mécomptes qu'il eut sans doute à endurer, le silence d'environ dix ans qui lui fut imposé comme professeur, tout cela était bien de nature à le rendre plus modéré et peut-être plus sage. Aussi lorsqu'il fut remonté dans sa chaire de théologie, montra-t-il pour la dispute et tout ce qui sentait l'esprit de parti, un éloignement qui paraît poussé jusqu'à l'aversion. J'en ai la preuve, aussi inattendue que convaincante, dans un ouvrage inédit composé par Lopès, et que la Providence, toujours bonne et quelquefois libérale envers ceux qui *cherchent,* a heureusement fait tomber entre mes mains. C'est le *Traité de la Grâce* que dicta en l'année 1672-1673 le théologal de Saint-André (2). On ne connaît Lopès que comme historien et comme orateur (3) : il n'est pas moins intéressant à connaître comme théologien.

Cet esprit de paix et de concorde qui animera et règlera tout son enseignement, Lopès l'annonce dès le début de son cours, sous une forme à la fois agréable et ingénieuse. Voici, dit-il à ses élèves en leur présentant le traité le plus difficile sans contredit de toute la théologie,

(1) Hermant, t. V, p. 1174, 1175.

(2) Ce manuscrit n'est pas l'autographe de Lopès, mais une copie faite par un de ses élèves, en 197 pages de 40 lignes chacune, avec beaucoup d'abréviations. A la suite, l'élève a fait relier deux autres traités qui, avec celui de Lopès, formaient la matière du cours de l'année 1672-1673, et il a donné au tout le titre suivant : *Theologiæ 2ª pars tradita à D. de Lopès, et reverendo Patre Arnal augustiniano, et reverendo Patre Touton ordinis Carmelitarum, annis Domini 1672 et 1673 : 1° tractatus de Gratia à domino de Lopès, 2° de Incarnatione à R P. Arnal augustiniano, 3° denique de Sacramentis à R. P. Touton. Tomus 2us.* » M. l'abbé Stanislas Léglise, vicaire de Monségur (Gironde), qui est aussi un chercheur, a eu la bonne fortune et le mérite de découvrir ce précieux manuscrit dans la bibliothèque de Mme Nivard, qui a bien voulu me le prêter pour que je pusse l'étudier à mon aise. Le fils de cette excellente dame, M. le docteur Raoul Nivard, reçut ce manuscrit par succession testamentaire de M. Bensse, docteur en médecine, mort à Hure, vers 1876, âgé d'environ quatre-vingt-un ans. Comment le docteur Bensse était lui-même devenu possesseur de cet in-4°, je n'ai pu le savoir avec certitude. La bibliothèque de la ville de Bordeaux possède également parmi ses manuscrits, sous le n° 258, une copie faite en 1684 du Traité de la grâce de Lopès : elle n'offre aucune différence dans le texte avec la copie de 1672.

(3) On le connaîtra mieux encore, ou du moins sous un jour nouveau, lorsque je publierai l'opuscule inédit et inconnu que j'ai annoncé.

voici un lit! le lit de Salomon : *En lectulum Salomonis* (1). Par là, continue-t-il, nous sommes avertis qu'il faut reléguer bien loin toutes ces contentions et ces disputes dans lesquelles les enfants de l'Église se déchirent jusque sur le sein de leur mère. Car c'est ici le lit de Salomon, c'est-à-dire du prince de la paix, ou de Jésus-Christ dont Salomon était la figure. Aussi notre docteur exposera-t-il pacifiquement le don de la paix. Cependant, comme le lit de Salomon, selon le Cantique, est exposé aux craintes nocturnes, c'est-à-dire aux attaques des enfants de ténèbres, c'est-à-dire encore des hérétiques qui ont mal pensé sur la grâce, le professeur entourera le lit du pacifique d'un cercle de soixante hommes courageux armés pour sa défense. Ces soixante forts, *sexaginta fortes*, seront... autant de chapitres, où l'on exposera et prouvera par l'Écriture, par les Pères et les Conciles, toute la doctrine catholique concernant la grâce. Ils seront classés et répartis en quatre livres, qui formeront comme quatre canaux dans lesquels sera contenue l'eau de cette fontaine céleste. Le premier livre traitera de l'*essence* et de l'*existence* de la grâce, le second de sa *nécessité*, le troisième de son *opération*, le quatrième et dernier de ses *effets*. Enfin, de même que, sous l'ancienne loi, on montait au temple par quinze degrés, ainsi chacun des quatre livres comprendra quinze chapitres ($4 \times 15 = 60$), par lesquels les élèves en théologie de l'Université de Bordeaux parviendront à la connaissance de la doctrine sublime, que leur professeur puisera dans l'Écriture et dans les Conciles d'abord, et ensuite dans le défenseur invincible de la grâce, l'incomparable saint Augustin, et dans son disciple saint Thomas d'Aquin (2).

(1) Voici en entier le passage du Cantique des Cantiques, aux différentes parties duquel Lopès fait allusion dans la suite de son préambule: *En lectulum Salomonis sexaginta fortes ambiunt ex fortissimis Israël : omnes tenentes gladios, et ad bella doctissimi : uniuscujusque ensis super femur suum propter timores nocturnos.*

(2) Afin que le lecteur puisse se faire une idée de la manière dont Lopès écrit en latin, je donne ici le texte de sa préface. — « Gratiæ divinæ, quantùm imbecillo homini fas est, mysteria expositurus, his sacri Cantici verbis opus aggredior : *En lectulum Salomonis* : quibus omnes præmonitos velim abigenda hinc jurgia et contentiones quibus se in eodem unius matris Ecclesiæ sinu plerique conjiciunt, nec sine discrimine charitatis. Lectulus est divinæ gratiæ, lectulus Salomonis, id est Pacifici nostri, qui Christus est, qui in illo componens cupiditatum motus quietansque fidelium mentes, piis desideriis bonisque operibus fœcundans, illos alterius lectuli, qui gloria est, æternæ tranquillitati quasi erudit. Pacis itaque donum pacificè proponere operæ pretium duxi. Solùm cavendum erit lectulo à *timoribus*

Ce qu'il a promis au début, Lopès ne l'oublie plus dans la suite de son traité. Je n'en donnerai qu'une preuve. Au livre III, parlant de l'opération de la grâce, il est amené à traiter la grande question de la nature de la grâce efficace, question qui, comme l'on sait, partage les théologiens en deux écoles principales, celle des Thomistes et celle des Molinistes. Après avoir exposé les raisons et les objections des uns et des autres, le professeur de Bordeaux conclut en laissant à chaque système sa probabilité, sans incliner d'un côté ni d'un autre, de crainte, dit-il, de tomber dans l'erreur : *Suam itaque sibi habeant probabilitatem adversæ quas retulimus theologorum catholicorum sententiæ, in neutrius gratiam præjudico, silere malim, nec sine exemplo et imperio, ut capite ultimo referam, quàm in alterutram inclinans in cujusdam erroris, qui nonnisi gravis foret, periculum venire.*

Il consacre même un chapitre entier, le XIV^e^, à prouver la nécessité de garder la paix en soutenant l'une quelconque de ces deux opinions : *Pacis catholicæ in propugnanda alterutra ex duabus sententiis circà gratiæ operationem necessitas urgetur.* Enfin, dans le dernier chapitre de ce III^e^ livre, il expose ce que les Souverains Pontifes et les Rois de France ont fait pour accorder ou calmer les esprits sur cette question difficile. Il loue surtout l'acte du 23 octobre 1668, par lequel Louis XIV, « toujours invincible, toujours auguste, » conséquemment au Bref du Pape daté du 28 septembre précédent, fait défenses à tous ses sujets de s'attaquer et de se provoquer les uns les autres, sous couleur de ce qui s'est passé, usant des termes d'*hérétiques, Jansénistes* et *Semipélagiens,* ou de quelque autre nom de parti. Hélas ! on sait assez ce que dura et ce que valait cette prétendue paix donnée à l'Église !

nocturnis, nempè à filiis tenebrarum, quales fuerunt hæretici malè opinati de gratiâ; propter quos *lectulum Pacifici* nostri *sexaginta fortibus ambiemus :* totidem erunt hujus operis capita, quibus juxtà Scripturam, Concilia et Patres, omnem de gratiâ divinâ doctrinam veluti muniemus. Divident illa capita quatuor libri, quatuor dixerim alveos, in quos hujus fontis aquas, quibus universa terræ facies irrigatur, deducere contendam. Primus essentiam et existentiam, necessitatem alter, tertius operationes, ultimus gratiæ effectus explanabit. Quemque librum distinguent quindecim capita, per quæ sicut olim per quindecim gradus ad templum ascendebatur, ità theologiæ studiosi ad aliquam sublimis hujus doctrinæ cognitionem pervenient. Habemus, post Scripturam et Conciliorum oracula, duces quos sequamur, S. Augustinum, invictissimum gratiæ defensorem, et D. Thomam, 1^a^ 2^æ^, q. 109-114 : in quorum veluti in aquilarum pennis sublati, aliquem tanti solis splendorem suspicere, hujus divinæ gratiæ auxilio, non desperamus. »

Est-ce aussi par amour de la paix, que Lopès ne dit rien de la distribution de la grâce suffisante ? Craignait-il de rencontrer sur son chemin et d'avoir à combattre sur ce point, un de ses anciens défenseurs, le docteur Antoine Arnauld? Ou bien serait-ce que l'adjonction d'un soldat de plus aurait dérangé la parfaite symétrie du bataillon carré des soixante braves, — quinze sur chaque ligne ! — qui gardent le lit de Salomon ? J'aime mieux supposer que Lopès avait renvoyé cette matière au traité de Dieu et de sa Providence dans l'ordre surnaturel.

Il termine son traité de la grâce comme il l'avait commencé, en revenant à l'idée de sa préface, à ce lit de la grâce, dans lequel pénètrent ceux-là seulement qui aiment la paix et la concorde, pour y goûter par avance le repos de la félicité éternelle : « *Ad quem* (lectulum gratiæ) *non subeunt nisi animi concordiæ et pacis amantes, quibus solis aditum promittunt sexaginta fortes quos custodiendo lectulo hactenus adhibuimus; in quem gratiæ lectulum quisquis hîc à Deo admittitur, beatæ æternæ felicitatis otia in antecessum prælibat.* »

N'y a-t-il pas lieu d'espérer que celui qui, durant les dernières années de sa vie au moins, a tant aimé, recherché et prêché la paix, aura reçu du Dieu de paix, du Prince de la paix, la récompense et la béatitude promises aux pacifiques ? *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* Oui, la paix, telle est la grâce que, du fond du cœur, je souhaite à Hiérome Lopès.

Ant. DE LANTENAY.

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

ÉGLISE DE SAINTE-CROIX DE BORDEAUX

Cette église qui s'élève à l'extrémité méridionale de l'ancien Bordeaux appartenait à une abbaye de Bénédictins. Des notices historiques sur ce monument publiées par Jouannet dans le *Musée d'Aquitaine* et Ferdinand Leroy dans les *Actes de l'Académie des sciences,*

(1) Il s'est glissé quelques fautes d'impression dans l'étude sur la paroisse de Langoiran ; ainsi, dans le 1er article, t. III, — p. 599, on lit, ligne 20 : « prenant sa source près de Créon, entre Langoiran et le Tourne : près..., » il faut lire : « prenant sa source près de Créon. Entre Langoiran et le Tourne, près..... »; t. IV, p. 331, ligne 5, de la note : 1838, lisez : « 1858 »; p. 686, ligne 29 : « Tarangue », lisez : « Taranque. »

belles-lettres et arts de Bordeaux, il résulte que le monastère de Sainte-Croix existait déjà en 698, puisqu'à cette époque, Saint Mommolin, abbé de Fleury, revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle, mourut à Bordeaux et fut enseveli à Sainte-Croix ; que, dans le VIII^e^ siècle, il fut ravagé par les Sarrasins, et que, vers l'an 778, Charlemagne le restaura ; qu'il fut de nouveau relevé à la fin du X^e^ siècle par Guillaume-le-Bon, après le passage des Normands qui l'avaient renversé de fond en comble. Il dut encore éprouver quelque catastrophe dans le courant du XI^e^ siècle, car rien de la restauration de ce prince ne subsiste maintenant. En 1098, les diverses donations faites au monastère par Guillaume, duc d'Aquitaine, furent confirmées par le pape Uurbain II. C'est certainement de cette dernière époque que datent les plus anciennes constructions encore debout.

Le plan de l'église se compose d'une nef divisée en cinq travées et accompagnée de deux bas-côtés ayant le même nombre de travées. A l'orient de la nef principale s'avance une abside formée extérieurement de pans coupés séparés par de longues colonnes engagées dans les angles saillants. Deux autres absides semi-circulaires, s'avançant à l'orient des transsepts, complètent l'église qui affecte, de cette façon, la forme d'une croix. Il faut remarquer que les petites absides ne sont pas en face des bas-côtés ; s'ouvrant près des chevets du transsept, elles ne sont pas tangentes à la grande abside, mais seulement reliées à elle par des murs fort épais. Le vieux clocher s'élève sur la travée occidentale du collatéral sud. Au XV^e^ siècle, une chapelle renfermant les fonts baptismaux a été bâtie contre le flanc nord de la seconde travée du bas-côté septentrional. Enfin, dans ces derniers temps, on a bâti un clocher en style roman sur la première travée de ce collatéral, et remanié presque toute la façade. Nous n'avons pas à nous occuper de cette dernière restauration qui a dénaturé toute la vieille façade de Sainte-Croix.

Tel est le plan de cette église qui, sauf la chapelle des fonts et le clocher neuf, a été conçu et entièrement exécuté par l'architecte roman ; et si les murs extérieurs, les voûtes des collatéraux, et celles de la grande nef sont du XIII^e^ siècle, c'est que le monastère a dû éprouver, à la fin du XII^e^ siècle, un grand désastre dont les historiens n'ont pas parlé. On ne peut en effet raisonnablement admettre que les moines de Sainte-Croix, qui recevaient des dons considérables de tous les grands personnages vivant au XI^e^ siècle, aient laissé leur

église à moitié achevée et sans voûtes pendant tout ce siècle et la moitié du suivant.

On lit dans la *Chronique bourdeloise* qu'en 1179, « les Navarrois, » après avoir couru avec main armée le Bourdelois, brûlent les fau- » bourgs de Bourdeaux. » Ne serait-ce pas alors que le couvent, situé à cette époque dans les faubourgs, aurait été ravagé, ses murs latéraux presque entièrement démolis et ses voûtes effondrées, sauf celles des absides et du clocher ?

Le couvent ne fut enveloppé dans les murs de la ville qu'au commencement du XIV^e^ siècle. « En ceste année (1302), il fust ordonné » que les faubourgs de la ville d'un costé et d'autre, dans lesquels » estoient tous les couvens et monastères, seroient aux dépens publics » clos de muraille et incorpores dans ladicte ville. »

Depuis cette restauration, assez maladroitement faite, l'intérieur de l'église n'offre pas une heureuse harmonie de lignes. En effet le roman s'y trouve assez bizarrement mêlé à l'ogival, et, de cet accouplement assez gauche, résulte une laide architecture surtout dans les voûtes de la grande nef; mais la sculpture admirable des chapiteaux et la splendide façade occidentale placeront (ou du moins avaient placé) Sainte-Croix au nombre des plus curieuses églises du sud-ouest de la France.

Nous laissons de côté l'intérieur du monument pour ne nous occuper que de l'ancienne façade qui fait le sujet de la gravure qui a été offerte, il y a quelques mois, aux lecteurs de la *Revue catholique*.

Cette façade étonne plus par son aspect pittoresque que par la beauté et l'harmonie de ses lignes. A première vue on est séduit, à la seconde on critique, et l'analyse fait découvrir de grandes beautés de détail qui, en fin de compte, la font classer au nombre des plus intéressantes que nous ait laissées l'art roman.

Cette façade est, ou plutôt était (car nous n'avons pas à nous occuper de celle qui existe maintenant) divisée en trois parties distinctes: 1° Le centre, contre le soubassement duquel est appliqué un avant-corps, saillant d'un mètre environ; là s'ouvre la porte accostée des arcades qui concourent à son ornementation; 2° le côté méridional entièrement occupé par le clocher; 3° la façade du collatéral nord au bas de laquelle s'ouvre une porte ogivale qui date du temps des reconstructions intérieures. Nous ne savons si l'architecte roman avait eu l'intention d'élever, de ce côté, un second clocher; ce qu'il y

a de certain c'est qu'il avait orné ce soubassement de la même façon que celui du sud.

Le clocher se compose extérieurement, et sur chaque façade apparente, de trois étages de fenêtres au dessus du rez-de-chaussée; celles du sommet sont seules ouvertes ; les autres ont toujours été murées. Ces fenêtres sont séparées les unes des autres par des colonnes dont les chapiteaux, secondés par des modillons, supportent des cordons qui séparent les étages. De plus, neuf colonnes superposées et divisées trois par trois servent de contrefort aux extrémités de chaque face de la tour.

La partie supérieure du centre de la façade, avant la construction du fronton relativement moderne, devait avoir un amortissement triangulaire signalant les pentes de l'ancienne toiture. Le centre étant primitivement orné de deux arcatures superposées d'arcs en plein-cintre, quelques arcs du nord ont été remplacés, peu de temps après leur construction, par une grande niche ogivale recouvrant un bas-relief, de grandeur naturelle, représentant un de ces cavaliers si communs dans le Poitou et la Saintonge et qui ont tant exercé l'imagination des antiquaires. L'architecte moderne a cru devoir y faire sculpter un Saint-Georges.

L'avant-corps ne laisse rien à désirer sous le rapport de la beauté des détails et de l'harmonie de l'ensemble; et, n'étaient les restaurations qui peuvent avoir dénaturé le sens symbolique de quelques sculptures, cette porte serait une des plus curieuses du sud-ouest de la France. Sa baie s'ouvre sous cinq arcades en plein-cintre et en retrait, reposant sur des colonnettes séparées par des pieds droits, couverts d'enroulements mélangés de personnages et d'animaux, ou de groupes superposés formés de lions et d'oiseaux, le tout agencé de la manière la plus pittoresque. Deux portes feintes accompagnent celle du centre; leur cintre est surmonté de deux arcades. Enfin, ce magnifique ensemble est couronné par une corniche ornée d'une large bande de beaux entrelacs et supportée par des modillons représentant des hommes, des animaux, des feuilles d'acanthe et, à chaque extrémité, par deux groupes superposés de trois colonnes cannelées en spirale.

Dans tout cet ensemble, abstraction faite du fronton, de l'arcade ogivale, de la porte du collatéral nord et de la rose, nous ne voyons aucune reprise de construction qui indique un changement d'époque dans la partie romane; tout se lie admirablement, tout paraît avoir été

dirigé par un seul maître. Si de l'ensemble nous passons aux détails, nous voyons le même sculpteur au service du même architecte. La façade romane est toute du même temps et contemporaine de toute la partie romane du reste de l'église.

Nous ne fatiguerons pas les lecteurs de la *Revue* de la description de toutes les sculptures qui rampent le long des colonnes ou glissent sur les cordons et les corniches, qui s'épanouissent sur les chapiteaux, qui grimacent, rient ou pleurent sur les modillons. Nous ne dirons qu'un mot des fameux bas-reliefs, des cintres des portes feintes qui ont effarouché tant de pudiques regards; elles ne sont autres que les emblèmes *décents* de la luxure et de l'avarice; la première est représentée par des femmes allaitant des serpents et saisies par des diables; la seconde par un personnage au cou duquel est pendue une bourse et qu'un démon tourmente.

Nous laissons de côté : la grande archivolte de la porte presque entièrement refaite il y a une trentaine d'années, et n'offrant plus aucun intérêt archéologique; la seconde archivolte où Jouannet a vu et parfaitement décrit un commencement de zodiaque; et nous passons à la quatrième où se trouvent des personnages grimpant à la suite les uns des autres à l'aide d'une corde, ils paraissent déployer toutes leurs forces pour atteindre le sommet de l'arcade. On trouve le même motif reproduit au portail de Sainte-Croix-du-Mont et à celui de Castelvieil, près de Sauveterre. On pourrait y voir l'interprétation de ce passage de saint Mathieu (chap. II, verset 12) : « Le royaume du ciel se prend » par violence, et ce sont les violents qui l'emportent. »

On parle de démolir l'ancien couvent et les bâtiments qu'on y avait ajoutés plus tard pour en faire un hospice. Nous ne connaissons pas le projet des travaux qu'on veut exécuter; mais un des buts, croyons-nous, est de dégager l'église de toutes les constructions qui y sont adossées.

Les églises, et surtout les églises conventuelles, n'étaient pas faites pour être dégagées : contre leurs flancs s'appuyaient le couvent et toutes ses dépendances ; aussi ces flancs étaient-ils dépourvus d'ornements, si ce n'est dans les fenêtres supérieures qui prenaient la lumière par-dessus les bâtiments; et si les cloîtres et les tombeaux qu'ils contenaient étaient ornés de sculptures et de peintures souvent merveilleuses, ces œuvres d'art étaient cachées aux yeux du vulgaire. Aucune construction ne s'appuyait contre les absides, parce que

généralement celles-ci s'avançaient dans les cimetières qui étaient entourés de murs, et dans lesquels on entrait pour prier en s'agenouillant sur les tombes.

Nous verrions avec regret le dégagement complet de l'église de Sainte-Croix ; nous croyons que le clocher seul avait sa façade méridionale apparente comme sa façade occidentale, et que les constructions de l'ancien couvent ne s'appuyaient contre le flanc sud qu'après le clocher. Le flanc nord était probablement dégagé, parce que le collatéral septentrional était affecté à la paroisse.

Nous voudrions voir les églises et leurs dépendances isolées ; mais non l'église seule. Contre un de leurs flancs devrait s'adosser le presbytère ; contre l'autre, les sacristies, la maison du sacristain, ainsi que les magasins des chaises et de tous les objets nécessaires au culte.

Contre les flancs des cathédrales devraient s'appuyer, comme jadis à ceux de la cathédrale de Bordeaux, d'un côté l'archevêché, et de l'autre la cure et toutes les dépendances de l'église. Nous comprenons qu'il eût été bien difficile, pour ne pas dire impossible, de rebâtir l'archevêché au nord de la cathédrale ; mais il eût été facile de ne pas perdre le terrain occupé par l'inutile et laid vacant qui borde la rue au sud ; là un presbytère aurait été bien plus à sa place qu'à deux-cents mètres de l'église, au fond d'un couloir de la rue des Trois-Conils. On n'aurait pas vu, il est vrai, les frontons des nouvelles sacristies et les vilains contreforts de tous les styles qui contre-boutent des voûtes de toutes les époques. Ce n'eût pas été un mal si le presbytère avait été bâti dans le style du chœur de notre cathédrale : le monument et la rue y auraient certainement gagné.

Ces réflexions n'ont qu'un intérêt rétrospectif pour ce qui est de la cathédrale, — à moins toutefois qu'on n'ait la bonne pensée de décorer le flanc nord en construisant cure, logements des employés et magasins, entre le contrefort Grammont et la façade principale, sur l'emplacement occupé jadis par les hideuses masures démolies tout récemment.

Il est encore temps de parler en faveur de l'église de Sainte-Croix, si vénérable par ses antiques souvenirs, et merveilleuse, à certains égards, par sa façade romane.

A vrai dire, nous croyons bien n'être une fois de plus que *la voix qui crie dans le désert.*

Les monuments aussi ont leurs destins : *habent sua fata.* L. D.

SAINT-VINCENT-DE-CROIGNON

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Créon.)

L'église de Saint-Vincent-de-Croignon n'a rien qui la distingue des églises les plus ordinaires du diocèse de Bordeaux. Elle est de fondation romane, et n'a qu'une nef suivie à l'orient d'une abside plus étroite que cette nef et divisée en cinq compartiments verticaux sur l'angle desquels s'engage une colonne.

Le sommet de tous ses murs a été démoli pendant la guerre de Cent ans. La charpente est du XVI^e^ siècle. L'arc triomphal roman retombait sur deux colonnes dont les chapiteaux sont ornés d'oiseaux et de feuilles d'acanthe; il a été détruit avec le sommet des murs. Les flancs sont soutenus par des contreforts plats. La porte romane s'ouvrait à l'extrémité occidentale du flanc méridional. Les fenêtres ont été refaites en même temps que la charpente, ainsi que le clocher-pignon qui surmonte la façade et dont le sommet, ayant été renversé par la foudre, a été rebâti en 1857.

On conserve sous le porche la croix en pierre qui le surmontait.

La porte qui s'ouvre au rez-de-chaussée de cette façade est également du XVI^e^ siècle; elle est surmontée d'une niche trilobée renfermant une charmante statue en marbre et peinte, vêtue d'une robe très ample, portant un livre dans la main droite, et, dans la gauche, un bâton ou une lance brisée; elle foule un dragon sous les pieds.

Sur le bénitier, placé près de la porte, on lit la date de 1614 à côté d'un écusson, sur lequel sont gravées une croix fleurdelisée et une palme.

Nous avons vu avec regret les fonts romans monolithes et de forme circulaire jetés au rebut dans le cimetière.

J'ai trouvé dans les registres de l'état-civil de Croignon, cette note : « Inscription faite sur la cloche de l'église de Croignon, transcrite » mot à mot lorsqu'elle est tombée le 18 décembre 1819, et avant » d'être remontée :

» 1^re^ ligne :

» *Ceste présente cloche a este faicte refondue par M. Yves Bois-* » *martel*

» 2e ligne:

» *prêtre curé de Croignon et par Guilhem Saudicar fabriqueur et* » *ouvrier*

» 3e ligne:

» *parein, noble homme Jacques-Philippe Darainge escuyer seneur dudit*

» 4e ligne:

» *lieu de Languissan, marene noble et vertueuse damoiselle*

» 5e ligne:

» *Isabeau de Gères de la maison de Camarsac*

» *le 3 Juin 1630.* »

Croix du Cimetière. — Cette croix, dont nous offrons l'image aux lecteurs de la *Revue Catholique,* s'élève à dix mètres environ de la porte de l'église. Elle se compose d'un socle carré, d'un fût octogone haut de 2 mètres 25 centimètres, sur le côté occidental duquel s'avance un pupitre. Le fût est surmonté d'une croix fleuronnée, dont la branche supérieure est reliée aux bras par des arcatures; deux consoles, partant du pied de la branche inférieure, supportent chacune deux statuettes accompagnant, du côté de l'occident, un Crucifix, et du côté de l'orient, une *pieta;* les deux premières représentent, je crois, la Sainte-Vierge et Saint-Jean; les deux autres sont trop dégradées pour reconnaître les personnages qui y sont figurés; l'un d'eux soutient la tête de Notre-Seigneur étendu sur les genoux de sa Sainte Mère, dont la tête est sous un dai triangulaire orné de crochets frisés.

Cette croix, comme les parties modernes de l'église, est du premier tiers du XVIe siècle. Elle n'est ni belle ni élégante, mais elle a beaucoup de caractère.

Languissan. — La maison noble de Languissan, dont était seigneur noble homme Jacques-Philippe d'Ariange, écuyer, parrain de l'ancienne cloche, est située au nord-est de l'église, sur les côteaux qui la dominent.

Le 10 janvier 1462, Géraud de Poudens, abbé de la Sauve, consentit le bail à fief nouveau d'une pièce de pré située dans la paroisse de Croignon en faveur de Jean de Languissan, damoiseau (1). En 1543,

(1) Arch. départementales de La Sauve, *Cartons.*

Mre François Chevalier, seigneur de Languissan, est cité au nombre des témoins dans un procès entre le seigneur et la dame de Crin (1) d'une part; et MM. de Piis et de Ségur, d'autre (2). Jacques d'Ariange (Jacques-Philippe suivant l'inscription de la cloche) était marié avec damoiselle Marguerite de Vismeney (3).

Quatre-vingts ans plus tard, la maison de Languissan était entre les mains de noble Jean-François de Sentout, écuyer, ainsi qu'il résulte de son contrat de mariage, du 9 janvier 1679, avec damoiselle Marie de Loyac, fille de feu noble Pierre-Jacques de Loyac, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauval, à Bassens. Il est qualifié, dans cet acte, seigneur de Jonqueyres à Saint-Germain-du-Puch, de Loubens et de Languissan (4). Les Sentout ont gardé cette dernière seigneurie jusqu'à la Révolution. Leo DROUYN.

IL VIENT

Au Général Baron de Charette.

Il vient quand les peuples, victimes
Des crimes de leurs conducteurs,
Errent au penchant des abîmes
Comme des troupeaux sans pasteurs.
LAMARTINE.

Que c'est long, demi-siècle ! — En l'an mil huit cent trente,
La France avait son Roi, d'une race vaillante,
Qui savait allier la justice et l'honneur
Et de ses fiers aïeux soutenir la grandeur.
Un petit potentat, dernier Bey d'Algérie,
Se permit certain jour une forfanterie,
Et de son éventail ce Maure fanfaron
Du consul de la France effleura le menton.
Le coup était léger, mais sanglante l'injure,
Le Roi le ressentit comme si sa figure
L'avait reçu : — soudain armant flotte et soldats,

(1) Crin, maison noble située dans la commune de Baron.
(2) Arch. du château de Laubesc.
(3) État civil de la paroisse de Croignon.
(4) Archives du château de Beauval.

En vingt jours nous étions maîtres de ses États.
Pendant les courts apprêts de cette courte guerre,
A notre ambassadeur la jalouse Angleterre
Fit quelque remontrance : et le preux messager
Lui dit : « Prétendez-vous empêcher de passer
» Notre flotte? Allez donc, envoyez-y la vôtre;
» Si votre pavillon vient saluer le nôtre,
» Soyons courtois ; mais qui serait assez malin
» Pour venir de l'honneur nous barrer le chemin? »
Ainsi parlaient nos Rois. Et, de la barbarie
La Méditerranée à jamais affranchie
Vit régner sur ses bords, avec la liberté,
Une ère de grandeur et de prospérité.

Mais une faction révolutionnaire,
Se disant libérale, et plutôt, mensongère,
Sourdement conspirait. Ces renégats Français,
Traîtres à leur pays, complices de l'Anglais,
Par un crime sans nom, firent les trois journées,
Dont le deuil dure encor. Cinquante-deux années
Ne l'ont point effacé; le satanique mal
A grandi chaque jour par un progrès fatal.
De degrés en degrés versés en République,
Qu'en est-il advenu pour la chose publique?
Comptons un peu : — D'abord, quadruple milliard
Nourrit de ces gloutons le régime pillard.
Le grand-livre, écrasé sous le poids de sa dette,
Gémit en attendant la ruine complète.
L'agiotage impur adore le veau d'or
Et brûle son encens devant ce vil trésor.
Ils ont sacrifié deux des belles provinces
Que devait la patrie à ses augustes princes.
Et l'honneur du pays, hélas! qu'en ont-ils fait ?
Par la honte avili, quel front ne rougirait
En voyant notre France à ce point abaissée,
Que, dans le monde entier, triste objet de risée,
On la prend en pitié ? — La Reine d'autrefois
Expie ainsi le long veuvage de ses Rois.
Liberté! parlons-en : — Oui, libre la canaille
A leur service, et qui pourvoit à leur ripaille;
Mais, quant à l'honnête homme et surtout au chrétien,
Dès qu'il n'est pas impie, il n'est plus citoyen.
Par d'infâmes décrets, ils ont eu l'impudence,
Au mépris de la loi, d'user de violence
Contre les serviteurs de Dieu : Ces attentats
Dépassent les excès des pires scélérats.
Ils ont jeté le masque, et leur stupide rage
A résolu de faire un peuple à son image;
Pour les rendre comme eux athées, mécréants,
Ils veulent aujourd'hui nous voler nos enfants,

Désorganiser tout, magistrature, armée,
Afin que notre France, à leurs pieds désarmée,
A leur avidité ne pouvant résister,
Leur livre tous ses biens ou cesse d'exister.
La foi, l'honneur, notre or, il faut que tout y passe;
Dans leur rapacité, ces larrons font main basse
Sur tout : car il leur faut ton âme et tes trésors,
Pauvre peuple! quand donc les mettras-tu dehors?

.˙.

Dans le lourd cauchemar d'une douleur profonde
Et pendant un sommeil plein d'un pénible émoi,
Une vive clarté de ses rayons m'inonde :
C'est une vision qui paraît devant moi.
Je voyais un soldat : et c'était vous, Charette,
Le visage éclatant! — Et moi, le cœur saisi,
Sur ma couche étendu, je relevais la tête,
Et j'écoutais ravi, car vous parliez ainsi :
« Oui, le voici qui vient, *pilote nécessaire,*
» Te sauver du naufrage, ô France, *et pour refaire*
» *Ta fortune,* en t'offrant sa boussole et son cœur,
» Ce prince, petit-fils d'Henri quatre : — O bonheur!
» Il vient, et, dans les plis de sa noble bannière,
» Il t'apporte la paix, l'honneur. Sa vie entière,
» Pendant son long exil, n'a rêvé que de toi;
» Il t'aimait comme un père, il vient t'aimer en roi!
» Notre triste passé ne sera plus qu'un songe.
» Après la sombre nuit du mal et du mensonge
» Nous reverrons enfin briller la vérité,
» Et nous respirerons l'air de la liberté :
» La liberté des Francs, dans ses droits toujours sage,
» Celle dont la vertu sait ennoblir l'usage.
» Oh! qu'elle sera belle, aux yeux des nations,
» La France relevée, aux acclamations
» D'un peuple délivré! Mère toujours féconde,
» L'orgueil de ses enfants, et la reine du monde!
» Chère France, un grand jour se prépare pour toi;
» Dieu le veut! et bientôt Il te rendra ton Roi. »

A mon réveil, le cœur embaumé d'espérance,
Je me disais : « Enfin! que Dieu sauve la France! »

RABOUTET-CHEVALIER.

BIBLIOGRAPHIE

L'*Atlas archéologique de la Bible,* par M. Fillion, professeur d'Écriture-Sainte au Grand Séminaire de Lyon, vient de paraître à la librairie Briday (Delhomme et Briguet, successeurs; Lyon, 3, Avenue de l'Archevêché, et Paris, 43, rue de l'Abbaye), au prix ***net*** de 16 francs. C'est un splendide volume in-4°, sur papier teinté, de VI-60 pages de texte, et de 93 planches contenant 960 figures, avec leurs explications. La *Table analytique* qui suit la *Préface,* — et qui est elle-même suivie d'un *Index alphabétique des mots expliqués dans le texte et dans l'Atlas,* — comprend quatre parties : la première partie (par erreur, elle porte le nom de *section*) traite de la *vie intime et de famille;* la seconde traite de la *vie civile et sociale;* la troisième de la *vie politique,* et la quatrième de la *vie religieuse.* En même temps qu'il expose et décrit les objets et les usages qui se rapportent à ces quatre catégories, le savant auteur indique les endroits de l'Écriture qu'expliquent son texte et ses figures. Pour la première partie seulement, qui forme à peine le quart de l'ouvrage, les passages indiqués, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, atteignent le chiffre énorme de 264.

On voit de quelle utilité sera cet *Atlas :* on en goûtera encore ce que j'oserai appeler les *charmes,* lorsqu'on aura les planches sous les yeux. Si je ne craignais de paraître rabaisser le mérite d'un ouvrage aussi sérieux en le rapprochant des livres d'étrennes *illustrés* qui s'étalent déjà dans nos librairies, je dirais qu'il en est peu d'aussi beaux, d'aussi intéressants même que l'*Atlas,* et qu'il n'en est certainement pas de plus savant et de plus exact. Avec lui, vous parcourrez sans frais et sans accidents, la Palestine, la Syrie, la Phénicie, l'Egypte et l'Assyrie. Qui sait même si, de l'inspection du costume et de la coiffure des femmes orientales, nos dames françaises ne rapporteront pas quelque mode *nouvelle?*

Je n'ajouterai plus qu'un mot. L'édition de l'*Atlas archéologique de la Bible* n'a été tirée qu'à mille exemplaires. Avant l'apparition du volume, les éditeurs avaient déjà reçu plus de cinq cents souscrip-

tions individuelles, venues la plupart de la France, beaucoup de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Allemagne. Pour des raisons bien connues des amateurs, les épreuves de la seconde édition, qui ne peut se faire attendre longtemps, seront forcément moins belles que celles de la première. Conclusion pratique : hâtez-vous d'acheter un exemplaire de premier tirage. Ant. DE L.

L'École Menaisienne : Lamennais, par l'abbé Antoine RICARD, Prélat de la Maison de Sa Sainteté. — 2e édition, refondue et complétée. Paris, Plon, 1882, in-12, de 418 pages.

« J'ai voulu dire la vérité sans passion et sans faiblesse, et j'ai considéré comme un devoir de mettre en lumière l'influence du fondateur d'une école qu'il faut connaître et étudier de très près sous peine de se heurter à une énigme quand on veut se rendre compte du mouvement des idées dans le camp catholique depuis un demi siècle. » Tous les lecteurs du très intéressant volume que Mgr Ricard réimprime, avec d'importantes additions, souscriront à cette parole de sa préface, car tous reconnaîtront la sagesse et la modération de ses idées et se rendront compte plus complétement de l'importance, dans l'histoire ecclésiastique de notre temps, de l'épisode qu'il remet en lumière.

Disons tout d'abord que l'auteur est parfaitement informé. Aucun des nombreux travaux consacrés au sujet qu'il traite ne lui a échappé, pas même les articles de revues et de journaux ; la correspondance de Lamennais et celle de son vénérable frère ont été soigneusement dépouillées et fréquemment mises à contribution ; des documents inédits dus aux amis de la première heure, notamment des notes précieuses de M. l'abbé Houet, ont permis de préciser bien des faits et de leur restituer leur véritable physionomie ; enfin, grâce à une étude très sérieuse de la collection de l'*Avenir* et des œuvres de Lamennais, Mgr Ricard a pu les résumer avec beaucoup de clarté et d'exactitude et y choisir des pages admirables où le merveilleux talent du grand écrivain éclate avec une incomparable splendeur.

Quand on a lu ces extraits où la magnificence de la forme fait si

bien valoir la richesse de la pensée, on sait, aux derniers jours, en dissimuler la misère, on comprend sans peine l'immense enthousiasme excité par les premières publications de Lamennais. Une remarquable introduction, où la situation malheureuse de l'Église de France au commencement de ce siècle est très vivement dépeinte, achève d'expliquer l'influence de l'homme qui, le premier, dès 1808, se posa résolûment en champion de la liberté des âmes. Mgr Ricard le suit pas à pas depuis ses premières années à Saint-Malo jusqu'à la publication des *Paroles d'un Croyant*, qui dénoncèrent avec tant d'éclat la rupture définitive de Lamennais avec l'Église. La tâche de l'auteur est dès lors finie : le prêtre tombé n'entraîne personne dans sa révolte ; l'École Menaisienne se dissout d'elle-même. Ce n'est pas Mgr Ricard, d'ailleurs, qui « se complaira à piétiner sur ce mort ! » Il pleurera sur « cet astre dont l'éclipse au firmament de l'Église sera à jamais un deuil et une déchirante douleur pour toute âme qui saura ce que valait cette âme, » et ce sera avec une poignante émotion qu'il nous conduira auprès du mourant et nous fera assister à ses tristes funérailles.

Les catholiques instruits feront au dernier volume de Mgr Ricard un accueil empressé, et le féliciteront du nouveau service qu'il vient de rendre à la cause de la vérité. E. ALLAIN.

Nos amis n'apprendront pas sans une vive satisfaction que M. MAXIME LALANNE *a promis de donner à la* Revue Catholique de Bordeaux *une eau-forte, composée spécialement pour notre recueil et qui sera probablement la première de l'année 1883.*

Et à ce propos, nous engageons tous ceux qui ont le sentiment et le goût des choses de l'art à revoir le magnifique fusain de notre illustre compatriote, la Rade de Bordeaux, *exposé chez M. Féret, cours de l'Intendance.*

On souscrit : Au siège de la Société Philomathique, 3, rue du Château-Trompette ; chez Mme Bisserié-Pascal, 51, cours de l'Intendance ; Mme Lacavalerie, 5, cours du XXX Juillet ; M. Berton, 57, pavé des Chartrons, et chez les libraires : MM. Féret, 15, cours de l'Intendance ; Duthu, 17, rue Ste-Catherine ; Moquet, 45, rue Porte-Dijeaux.

TABLE DES MATIÈRES

S. S. Léon XIII, Bref adressé à M. Auguste Nicolas, 667.

S. E. le cardinal Donnet : Lettre à NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux sur la réédition du livre de Jérôme Lopès, 32 ; — dispositif du mandement de son Eminence pour le Carême de 1882, 162 ; — à l'occasion de la mort de S. G. Mgr de La Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, 430 ; — allocution adressée aux membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, 496 ; — au Saint-Père, à l'occasion de la mort de Mgr de La Bouillerie, 499.

S. G. Mgr de la Bouillerie : Eloge funèbre de M. Ferdinand Rozat, 1 ; — à M. l'abbé Callen, 65 ; — panégyrique de saint Thomas d'Aquin, 165 ; — lettre au R. P. Regnault, de la Compagnie de Jésus, 197 ; — prière du soir, 498 ; — autobiographie, 502 ; — allocution au pensionnat de N. D. de Lorette, 550.

Mermillod (Gaspard) : Oraison funèbre de Mgr de La Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, 553.

Allain (G.) : Noces d'Argent de M. l'abbé Donis, curé de Saint-Louis de Bordeaux, 20 ; — catalogue de livres choisis à l'usage des gens du monde, 161 ; — l'instruction primaire dans nos diocèses avant 1789, 261 ; — Vie de saint Paul, apôtre des nations (bibliographie), 427 ; — l'école menaisienne, 767.

Anonymes : Une profession chez les passionnistes de Deusto (le frère Jean-Charles de Sainte-Anne : M. Armand de Pichard de Latour), 352 ; — *Alma mater* : 363, 448, 635, 684, 729.

Boys (A. du) : Les aveugles utiles (bibliographie), 63.

Batz-Trenquelléon (Ch. de) : Légende bordelaise de M. H. Ribadieu (bibliographie), 227.

Buche (abbé) : Discours pour l'installation des chanoines, 259. 500. 665.

Callen (J.), Jérôme Lopès, 67 : 131.

Cartau (Th.) : Ferdinand Rozat, étudiant en droit à Paris, 433, 599.

Castaing (H.) Sainte-Jeanne, 111 ; — Mgr Faurie, 699.

Castelnau d'Essenault (Marquis de) : Communication, 190 ; — le comte Henri de Bonneval, 412 ; — le clocher de Pierre Berland, 634.

Corbin (R.) : Histoire de Guillaume IX, dit le Troubadour, duc d'Aquitaine (bibliographie), 91 ; — Une prise de voile à la Visitation, 154 ; — Histoire inédite du séminaire diocésain, 390 ; — les sept archanges gardiens des sacrements (verrière de M. Dagrand à l'exposition), 733.

Chauliac (Ch.) : Iconoclastes et francs-maçons, 126.

Deydou (P. G.) : Victor Hugo (les quatre vents de l'esprit), 73 ; Torquemada (Victor Hugo dramaturge), 477.

Donis (P.) : La conquête (poésie), 84.

Drouyn (Leo). — *Eglises de l'ancien diocèse de Bordeaux* : Saint-Pierre de Langoiran (suite), 80 ; 145 ; 192 ; 244 ; 322 ; 649 ; 685 ; — Sainte-Croix de Bordeaux, 755 ; Saint-Vincent de Croignon, 761 ; — note sur J.-P. Alaux, 331.

Ferrand (A) : Cloaca maxima (poésie), 58 ; — Essai sur l'Atlantide de Jacinte Verdaguer (bibliographie), 358 ; — le Jugement d'Olympio (poème), 418 ; — Bon papa (poésie, à M. Leo Drouyn), 633 ; — la Légende de la Durandal (poème), 653.

Gautier (Léon) : Conseils pratiques aux érudits (extrait), 253.

GERVAIS (abbé) : Discours pour l'installation des chanoines ; 95 ; 226 ; 294 ; 360 ; 396 ; 425 ; 552 ; — allocution prononcée sur la tombe de Mgr de la Bouillerie, 495 ; — discours pour la distribution des prix de Tivoli, 546.

LACLAVERIE (Léonce) : Première messe du P. Jean-Charles à Deusto, 740.

LALANDE : Une visite à l'église de Poissy. 629.

LANTENAY (Ant. de) : les bibliothèques du P. Ingold (bibliographie), 87 ; — Etienne de Mullet de Volusan, 97 ; — les reliques de saint Benoît (bibliographie), 158 ; — Hiérome Lopès, chanoine théologal de Saint-André de Bordeaux, 211 ; — Paroles de N.-S. J.-C. (bibliographie), 257 ; — les vieux papiers ; du château de Cauzac (bibliographie), 257 ; — le gallicanisme à l'université de Bordeaux (en 1663), 284 — rétablissement des cours dans la faculté de théologie de Bordeaux en 1669, 317 ; — Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire du P. Cloyseault publié par le R. P. Ingold (bibliographie), 359 ; — Jean Amelin, curé de la majestat Saint-André au XVII^e siècle, 379 ; — atlas archéologique de la Bible (bibliographie), 460 ; — L. Bonnet, curé de Saint-Eulalie de Bordeaux, 638 ; — les « Lettres provinciales » devant le parlement et l'université de Bordeaux, 668 ; 743.

MARCELLIN (S.) : Visite à un cimetière juif (suite), 33, 238.

MAYOT (H. de) : M. Laroque (nécrologie), 132.

N. (G. de) : Mon village (poésie), 129.

NICOLAS (Auguste) : Rome et la Papauté, 197 ; 229 ; 302 ; 365 : 397 ; 461 ; 513 ; — lettre sur la mort de S. G. Mgr de la Bouillerie, 430.

PAILHÈS (G.) : 1 ; 197 ; 225 ; 360 ; 429 ; 433 ; 495 ; 501 ; 545 ; 667.

PESNELLE (E.) : Le Pessimisme à l'œuvre *(Nihilisme)*, V, tome III (1881), page 202 ; — l'Unité de substance et le Dogme, 39 ; — un poste inoccupé dans la lutte, 333 ; — l'autorité scientifique de saint Thomas, 719.

PEPIN D'ESCURAC (A.) : Société des amis des arts (salon de peinture de 1882), 332 ; — le prix la Grange (l'Académie de Bordeaux et M. l'abbé Allain), 426, 742.

POURPORY (A.) : le troisième centenaire de Sainte-Thérèse, 530.

RAYMOND (archiprêtre) : Éloge funèbre de M. l'abbé Galibert, 6.

RÉGNAULT (R. P.) : Lettre du comte de Provence, 13.

RABOUTET-CHEVALIER : M. Jules Pommez (nécrologie), 131 ; — la loi maudite (poésie), 224 ; — il vient (poésie), 763.

SCHORDERET : Devoirs des catholiques à l'égard de la presse, 428.

TAMIZEY DE LARROQUE : la Procession du Jubilé à Bordeaux en 1636, 696.

THIBAUT (J.-B.) : Saint-Gilles, 52 ; — le chemin de la croix à Jérusalem, 220 ; — Jaffa, 312 ; — de Jaffa à Jérusalem, 346 ; — promenade autour des murs de Jérusalem, 454 ; 677.

VINCENTI : A propos d'un banquet à Mussonville, 487.

EAUX-FORTES

LEO DROUYN : Vue intérieure du château de Langoiran ; — Eglise Sainte-Eulalie de Bordeaux ; — la façade de l'Eglise Sainte-Croix ; — Ruines du couvent des Augustins.

VERNEILH (le baron du) : Clocher de Pey-Berland vu de la rue du Loup.

Bordeaux, — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul (O.-L. FAYRAUD), 30, place Pey-Berland.